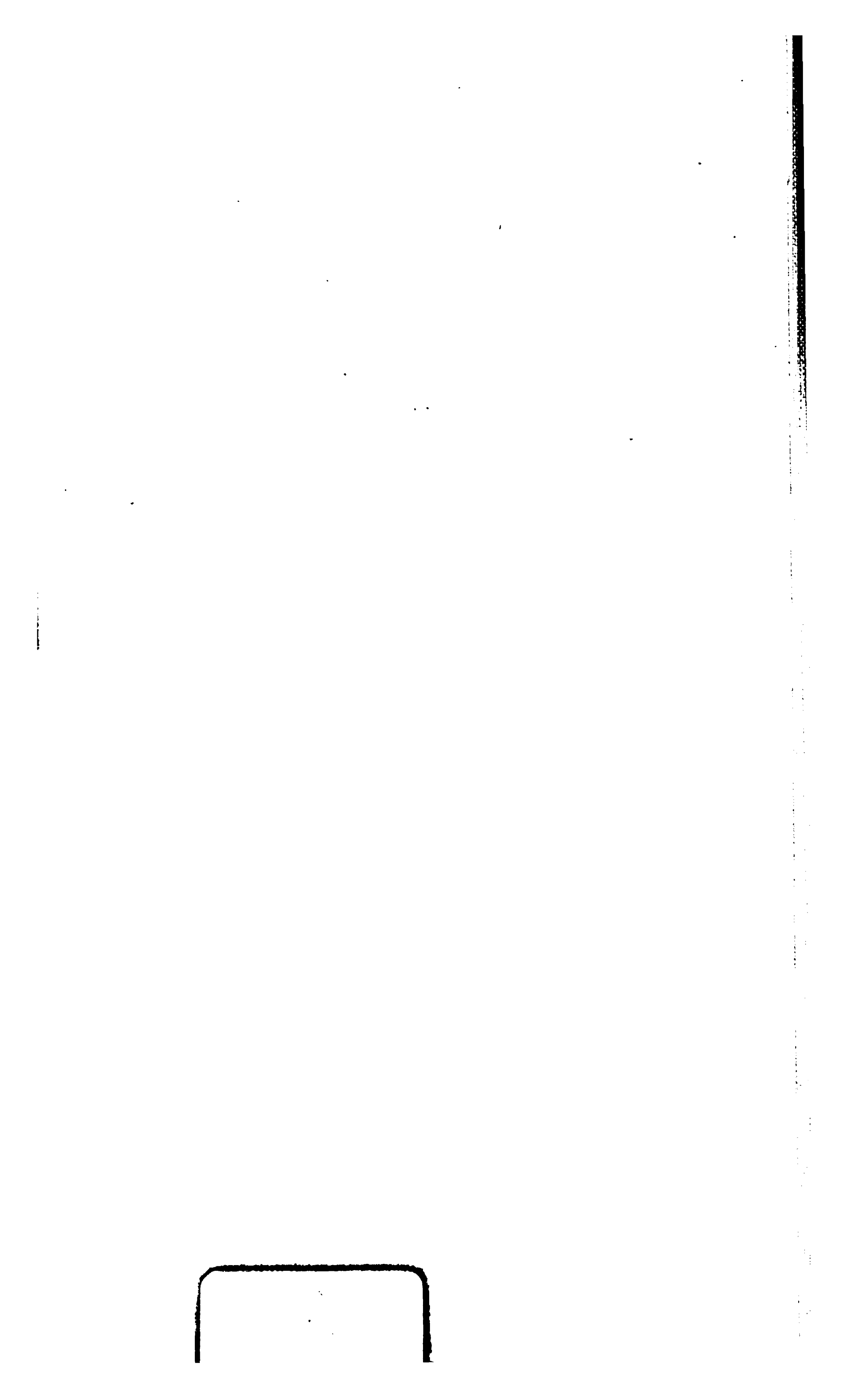




HISTOIRE

TOPOGRAPHIE, ANTIQUITÉS

USAGES, DIALECTES

DES HAUTES-ALPES

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR,

QUI SE TROUVENT CHEZ MM. GIDE ET COMPAGNIE.

	fr.	c.
VOYAGE DANS LE PAYS ENTRE MEUSE ET RHIN, in-8°, avec carte. .	6	»
PHILSCHI, imitation de Wiéland, 2 vol. in-8° avec figures, 5e édit.	6	»
HELVÉTIUS A VORÉ, comédie ornée du portrait d'Helvétius, 5e édit.	1	50
FABLES EN VERS, 2e édition, in-8°	5	»
LE TROUBADOUR, OU LA PROVENCE AU DOUZIÈME SIÈCLE, in-8° avec figures, 2e édition.	7	50
ROBERT ET LÉONTINE, OU LA MOSELLE AU SEIZIÈME SIÈCLE, in-8°, 2e édition.	7	50
NOUVELLES, in-8°, 2e édition.	7	50
MÉLANGES, in-8°, 2e édition.	7	50

IMPRIMERIE D'E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 4.



J. C.-E. LADOUCETTE

Député de la Moselle

HISTOIRE

TOPOGRAPHIE, ANTIQUITÉS

USAGES, DIALECTES

DES

HAUTES-ALPES

AVEC UN ATLAS ET DES NOTES

PAR

J.-C.-F. LADOUCETTE

ANCIEN PRÉFET DE CE DÉPARTEMENT, DÉPUTÉ DE LA MOSELLE,
MEMBRE D'ACADÉMIES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ÉDITION
REVUE ET AUGMENTÉE



PARIS
GIDE ET CIE, ÉDITEURS
RUE DES PETITS-AUGUSTINS, 5
1848

AUX HABITANTS

DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES.

Chacune de ses communes est priée d'agréer un exemplaire de cet ouvrage, comme un hommage d'estime et d'attachement.

Il est précédé d'une gravure offrant les traits de l'ancien administrateur qui a passé de si doux moments dans leurs montagnes.

INDICATION

DU PLACEMENT

DE LA CARTE ET DES PLANCHES.

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS.

Les deux premières éditions de cet ouvrage ne sont plus dans le commerce; depuis plusieurs années on m'avait engagé sur les lieux à une troisième publication, que m'avait d'ailleurs conseillée le prince illustre que la France a eu le malheur de perdre en 1842. On m'a fourni des renseignements, gages d'un souvenir toujours vivant et auquel j'attache un bien haut prix.

En citant dans cet écrit des faits qui me sont personnels, j'y offre des garants de ma véracité et j'empêche qu'on n'attribue à d'autres, ainsi qu'il est déjà arrivé, l'éloge ou le blâme de mes actes et de mes projets. Le cœur de l'honnête homme se dilate lorsque, reportant sa pensée en arrière, il croit pouvoir se dire qu'il n'a pas toujours été inutile à sa patrie. Dans l'histoire, je donne des éclaircissements sur les anciennes peuplades des Alpes, le passage d'Annibal, l'administration des Romains, les invasions au moyen âge, et particulièrement la domination des Sarrasins, le gouvernement delphinal, la manière dont Louis XI y préludait au pouvoir absolu, les guerres de religion et autres, les fléaux qui ont dévasté le pays, l'état du peuple

dans les diverses situations politiques, les traits de patriotisme et de courage, etc.

Napoléon s'est montré le bienfaiteur des Hautes-Alpes; on ne lira pas sans intérêt les anecdotes qui le concernent, surtout en 1815, et qui se rattachent à une contrée dont les annales ont de la sorte un appendice où se trouvent fidèlement reflétés plusieurs traits caractéristiques de la plus grande figure des temps modernes.

Cette histoire est suivie de la description par vallées, que me traçait la nature, pour l'une des contrées les plus extraordinaires de l'Europe; j'y indique beaucoup d'objets divers qui embrassent les communes et leur amélioration. On y fait connaissance avec les hommes distingués dont elles ont été le berceau. On y trouve des détails sur des antiquités nombreuses, et l'on y passe en revue les ruines de la ville romaine de *Mons-Seleucus*, que j'ai mises au jour en 1804.

La géologie et la botanique, sciences dont chaque année augmente les richesses, sont importantes à étudier dans les Alpes. Outre ce que j'ai rapporté dans les différentes vallées et un article sur les fossiles qui m'en ont été envoyés, j'ai inséré des mémoires inédits de M. le docteur Grange et de M. Maurice Garnier, qui ont été composés dans cette intention. Le docteur Villars, naturaliste célèbre, a laissé une belle mémoire : c'est faire plaisir à ses compatriotes que de reproduire, avec son portrait, la biographie qui, en 1818, a intéressé dans Paris une assemblée d'élite.

Après la topographie viennent les mœurs et usages, où subsistent encore certaines traces, plus ou moins profondes,

des états successifs de la société humaine. Une portion en présente un cachet spécial; plusieurs ont des analogues dans des provinces de France ou des pays même très éloignés.

Tant de nations du nord et du midi se sont précipitées dans les Alpes, à l'époque de la barbarie, que le philologue cherchera des débris de leurs idiomes dans les dialectes locaux que je rapporte et auxquels des remarques sont annexées.

Cet ouvrage est terminé par des notes que pourront consulter le voyageur, l'amateur d'histoire naturelle, l'annaliste, l'antiquaire, l'administrateur.

J'y ai compris des détails sur la contrée qu'il s'agit de faire connaître, des citations d'auteurs, des inscriptions, des notions sur les anciennes monnaies, sur le système municipal, sur les exigences du pouvoir au moyen âge, sur quelques parties d'une administration qui a eu une durée de sept ans, sur des instructions appropriées au pays, etc.

Une table alphabétique au commencement, et une par ordre de matières à la fin du livre, y donneront au lecteur toute facilité pour les recherches.

Ce volume est accompagné d'un atlas contenant la carte du département et 25 autres planches; nos Alpes possèdent des sites aussi ravissants que ceux de l'Helvétie.

Il me reste à indiquer les sources où j'ai puisé. J'ai consulté Strabon, Polybe, Tite-Live, César, Silius Italicus, Tacite, Pline, Justin, Ammien-Marcellin, Grégoire de Tours, Glaber Rodolphe, Syras, les *Annales* de Saint-Gall, Marculfe, Ducange, de Thou, l'*Art de vérifier les dates*,

d'Anville, Chorier, Valbonnaye, Bouche, Papon, Albert, Bourcet, Guettard, Villars, Gueymard, M. Pilot, l'*Album du Dauphiné*, M. Surell, M. Barthélemy Chaix, ancien sous-préfet, l'inventaire-manuscrit du Dauphiné en 35 volumes in-folio, les histoires inédites de Juvenis, Fontanieu, Vallon, Rochas, les mémoires imprimés ou manuscrits de MM. de Thury, Nicolas, Dongois, Faure, Farnaud, Rey, Collin.

Outre les renseignements statistiques qu'avaient bien voulu me fournir, pour les deux premières éditions, MM. Serres, Rolland, Ducros, Meissas, Motte, Taxil du Poët, Viel, de Cormont, Janson, Duvivier, Fiard, Pellegrin, tous hommes de mérite que nous avons perdus, et MM. Faure, maire de Chaillol, Aubert, de Gap; outre ceux qu'alors m'avait communiqués Joseph Clément, né dans les Hautes-Alpes et attaché à ma personne, j'en ai reçu de feu Théodore Gautier, des docteurs OEuf, Mas, Nicolas et Couttaleux; de MM. Chabrand, directeur du séminaire, Faure, Martel, Grignoux, Toye, Paravet, curés à La Grand, Notre-Dame-du-Laus, Château-Queyras, Font-Gillarde, Eourres; Fauché-Prunelle, conseiller à la cour de Grenoble; Latour, président du tribunal de Briançon; Colomb de Batines, procureur du roi, *idem;* Tourtet, agent voyer du même arrondissement; Bayle, directeur des contributions indirectes à Embrun; Berthelot, maire de Guillestre; Rouy, négociant à Gap; Vivien, chef de bataillon, *idem;* Deshayes et Abel de Chevallet, à Paris; Maigre, percepteur à Saint-Firmin; Jean, juge de paix à Orpierre; Blanc, de Veynes; Dode, sous-préfet de Vienne, et l'archiviste de cette ville; Delafont, sous-inspecteur forestier et Fabre, garde général; une dame

remplie de grâces et d'instruction, qui m'a défendu de la désigner autrement que par ces mots trop flatteurs : *une amie.*

Que de noms j'aurais à citer, si l'on ne m'avait interdit cette satisfaction ! Que de collaborateurs zélés dans le cours de mon administration et depuis que j'ai quitté ces montagnes ! Je les prie tous d'agréer ici le tribut de ma gratitude, et je me plais à proclamer les droits qu'ils pourraient revendiquer à la composition de cet ouvrage, sorte de testament que mon esprit et mon cœur envoient aux Hautes-Alpes !

HISTOIRE

TOPOGRAPHIE, ANTIQUITÉS, USAGES, DIALECTES

DES HAUTES-ALPES.

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL.

Des vallées que les torrents principaux ont formées, qu'ils arrosent et ravagent; les gorges et les vallons qu'on y voit aboutir en tout sens, en toute direction, et qu'ont creusés des torrents secondaires qui vont grossir les premiers; les montagnes d'où toutes ces eaux vagabondes s'échappent avec fracas, et qui, s'élevant graduellement en amphithéâtre, grandissent, pour ainsi dire, depuis l'ancienne Provence jusques au mont Genèvre; sur leurs pentes, ici des champs ou des vignobles; là, et surtout au nord, des groupes de bois, quelques forêts, des arbres épars et des buissons, débris du plus grand nombre; trop souvent au midi, des terrains arides et des crevasses ravinées; sur les plateaux, de vastes plaines émaillées d'une quantité prodigieuse de fleurs; la chaine des hautes montagnes, couronnée par des glaciers où se sont entassées à des profondeurs immenses les neiges presque éternelles que dominent des pics de rocs nus et décharnés, s'élançant comme pour atteindre les cieux; tous les aspects, toutes les expositions et les températures; tout ce qu'il y a de plus varié et de plus monotone, de plus curieux et de moins intéressant, de plus imposant et de plus simple, de plus riche et de plus pauvre, de plus riant et de plus triste, de plus beau et de plus horrible : voilà le département des Hautes-Alpes.

Celui qui l'habite, le voyageur, selon qu'il sera naturaliste, peintre, poëte, commerçant, militaire, libre d'affaires, accablé de soucis, jeune, d'un âge mûr, vieillard, suivant la saison où il

se trouvera, verra d'un œil différent ce pays extraordinaire et le représentera avec les couleurs les plus opposées.

Ammien Marcellin peint sous des traits exacts les Alpes cottiennes, qu'il avait traversées au cinquième siècle avec l'armée romaine[1*]. Dans le tableau que Silius Italicus nous a laissé, l'exagération de la poésie sera aisément distinguée de la vérité géographique.

« Toujours blanchies, toujours couvertes de grêles et de gelées, les Alpes enserrent des glaces éternelles ; le front escarpé de ces monts aériens en est tout hérissé, et le dieu du jour auquel ils se présentent à son réveil, s'efforce vainement d'amollir par ses feux leurs frimas endurcis. Autant s'éloigne de la surface du globe le gouffre qui conduit aux profondeurs du pâle royaume des mânes et jusqu'aux noirs marais du Tartare, autant la terre se dresse là dans les airs, en déployant sur les cieux le voile d'une ombre immense. Nul printemps n'y a fleuri, nul été n'y étala sa riche parure ; l'affreux hiver habite seul sur ces cimes sauvages, seul il règne constamment dans ces horribles demeures ; là il rassemble de toutes parts les sombres nuées et les orages chargés de grêle ; tous les vents, toutes les tempêtes ont choisi à jamais les Alpes pour le théâtre de leurs fureurs. L'œil ébloui se trouble au sommet de ces rocs dont la tête se perd dans les nues. L'Athos joint au Taurus, le Rhodope au Mimas, l'Ossa au Phlégée et l'Hémus à l'Othrys, le céderaient aux Alpes[2]. »

On connaîtra mieux la diversité de leurs sites en parcourant une de leurs vallées supérieures avec Fantin Désodoards, que ce pays a vu naître, et en se promenant dans un vallon de la partie inférieure du département, au moyen de la lettre que nous a écrite un jeune voyageur :

« Un seul sentier conduit à Dormilhouse, à travers d'affreux précipices qne l'œil du voyageur mesure avec autant d'admiration que de surprise. Vers le milieu de la montagne, une rivière se précipite avec fracas sur la tête des voyageurs ; l'arc qu'elle

(*) Pour ce renvoi et pour tous les autres en chiffres, *voir* les notes à la fin du volume.

décrit en tombant d'un rocher taillé perpendiculairement, et dont la hauteur est de plus de 200 toises*, les préserve du danger d'être moulus par la chute de cette masse d'eau. La rivière qui tombe entre eux et le soleil, faisant le même effet qu'un nuage chargé de pluie, offre perpétuellement à leurs yeux les brillantes couleurs de l'arc-en-ciel. A travers la nappe d'eau qui couvre la montagne, l'œil surpris cherche en vain le chemin qu'on a tenu; il voit la rivière s'abîmer dans un gouffre qu'elle a creusé elle-même par sa chute, sortir en bouillonnant couverte d'une blanche écume et fuir rapidement entre des rochers. On arrive enfin à Dormilhouse. Dans cet agreste séjour, fermé à presque toutes les passions qui tyrannisent les humains, coulent tranquillement leurs jours environ 200 habitants, dont le plus grand nombre n'a jamais connu d'autre pays que le vallon qu'ils habitent. La rivière, dont la chute a ravi d'admiration le curieux qui va les visiter, les abreuve et fournit une assez grande quantité de poisson dans une petite plaine que la neige couvre pendant sept mois de l'année. Les habitants cultivent du seigle d'assez mauvaise qualité; le froment qui croît plus loin n'est guère meilleur. Leurs jardins, dénués de toute espèce d'arbres fruitiers, produisent quelques légumes et du chanvre dont ils font de la toile. Des sapins, aussi anciens que le monde, sont les seuls arbres qui leur offrent un ombrage pendant les chaleurs de l'été et le bois nécessaire pour se chauffer pendant les longs hivers et pour bâtir leurs humbles demeures. Sur de vastes montagnes dont une neige éternelle charge toutes les pointes, paissent de nombreux troupeaux qui fournissent à leurs maîtres de la chair et du laitage pour se nourrir et de la laine dont ils fabriquent des étoffes, grossières à la vérité, mais qui suffisent à leurs vêtements. L'usage des clefs et des serrures est inconnu dans ce village, dont les mœurs semblent être d'un autre siècle; toutes les propriétés reposent sous la sauvegarde de la bonne foi. » (*Histoire d'Italie*, tome IV, pages 17 et suiv.)

« A 3 kilomètres de Ribiers pour se rendre à Pomet, la gorge

(*) Ce chiffre est exagéré; on peut en retrancher la moitié.

se resserre, et l'on ne pourrait y pénétrer si quelques mètres de terre ne s'avançaient jusque dans le lit très large de la rivière du Buëch, dont les ondes battent le pied de la colline. Sur un pic apparaissent les ruines d'un château gothique, et l'on voit au revers un hameau. Une montagne vient tout à coup barrer le chemin ; on atteint diagonalement à la moitié de sa hauteur, puis on passe sur le versant d'une autre montagne, et l'on entend au loin le bruit d'une cascade formée par un ruisseau dont les eaux verdâtres, où remonte la truite, font tourner un moulin qui semble jeté dans un enfoncement. Au-dessus de sa tête, le voyageur voit pendre des raisins dont les ceps sont surmontés par des roches ; il gravit une rampe de deux pieds de largeur qui tourne sur elle-même comme un escalier en spirale et qui conduit à un plateau où quelques plantes de buis végètent sur un sol pierreux ; en cet endroit l'œil domine quatre ou cinq montagnes qui ne produisent que du buis et où les moutons paissent une herbe rare. Enfin la rampe étroite arrive au village de Pomet, perché sur le sommet du roc qui a été taillé pour former le pavé de la place. Une gorge se montre, dessinée par le ruisseau ; au-dessus de son lit il respecte une langue de terre où quelques ceps de vigne et un étroit jardin ornent une petite maison. Cet ensemble de montagnes, de rivières, de culture, de stérilité, offre un aspect si sauvage et à la fois si délicieux qu'il fournirait à un homme dégoûté du monde la plus charmante solitude. »

Voyons quelles impressions a éprouvées M. Blanqui en parcourant cette contrée :

« L'observateur qui descend du Dauphiné vers la Provence, le long de la cime des Alpes, est arrêté à chaque pas par les anfractuosités bizarres et multipliées que présentent les montagnes. On n'y trouve pas, sur une étendue de près de cent lieues, un seul cours d'eau navigable, un seul de ces grands bassins tels que ceux de la Marne, de la Saône, de l'Yonne, qui vivifient des provinces entières : les rivières des Alpes participent du caractère des torrents par leur pente rapide et par leur marche capricieuse sur un lit encombré de cailloux roulés. Tels sont le Drac, la Ro-

manche et la Durance, qui offrent les types divers de ces cours d'eau inconstants et perfides où viennent se déverser, par d'innombrables affluents, les sources perpétuelles des glaciers, les fontes des neiges et les pluies d'orage de toutes les régions supérieures. Le Rhône reçoit dans la partie basse de son cours le produit vraiment extraordinaire de ces crues formidables qui ont acquis dans ces dernières années des proportions inaccoutumées et inquiétantes. Les torrents apportent ainsi leur contingent de dévastation aux plaines de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône, après avoir ravagé les montagnes, selon certaines lois de destruction que la science des ingénieurs a essayé de formuler, tant leur marche est devenue constante et infatigable!...

« On se ferait une idée très incomplète de la viabilité dans les Alpes si l'on supposait que le régime des routes n'y est exposé qu'aux éléments de dégradation communs aux autres parties du territoire. Les ingénieurs des Alpes sont toujours sur le pied de guerre, l'hiver pour déblayer la voie, au printemps pour la rétablir, en été pour la défendre des ravages des torrents. Un vent chaud qui fait brusquement fondre les neiges, un orage suivi de pluies diluviennes, un troupeau de chèvres ou de moutons qui fait rouler une grêle de pierres, une avalanche qui tombe en travers du chemin, suffisent pour intercepter le passage. La nature abrupte et souvent effrayante du terrain ne permet pas d'éviter des pentes dangereuses et force les ingénieurs de suspendre les routes sur des précipices dont la vue seule occasionne le vertige. Les ouvrages d'art se multiplient à chaque pas sous forme de ponts, de digues, de chaussées, de tunnels, où la poudre joue son rôle comme dans les batailles. » (*Rapport à l'Institut.*)

Anciennement le sol des Hautes-Alpes était presque entièrement couvert de forêts et de bois. Au fur et à mesure qu'elles se peuplèrent, les terres de la plaine furent défrichées. Eh! plût à Dieu que l'on n'eût pas outrepassé ces bornes, et sur les pentes et les hauteurs détruit les grands végétaux! Au lieu de rochers stériles, dont l'aspect ne fatigue que trop souvent les regards, on admi-

rerait encore ces gradins immenses, ornés de verdure, cette pompe majestueuse qu'il n'appartient qu'à la nature d'étaler. Imprégnée de ces douces vapeurs que les bois exhalaient, la terre des vallées jouirait partout d'une heureuse fécondité. Les eaux qui jaillissaient du flanc des montagnes, contenues dans leurs lits de mousse, suspendues dans leur impétuosité par les racines des arbres, par les branches mouvantes des osiers, des aunes, des peupliers, formeraient des ruisseaux et des rivières. Mais tout ce qui pouvait servir à un champ ou à une vigne, quelle que fût son élévation, devint successivement la victime, soit de la dent des chèvres, soit de la hache et de la pioche des habitants. N'étant plus retenues par les arbres et les plantes, les pluies, qui parfois tombent ici comme des torrents, se précipitèrent, entraînant les terres et les pierres détachées des rochers; les ravins s'accrurent, sillonnèrent la contrée et abaissèrent les plateaux; chaque jour leur nombre s'augmente encore.

Souvent on respire un air brûlant, par la réverbération des rayons solaires, dans le fond de la vallée, tandis qu'il est tempéré sur le flanc de la montagne, et froid sur son sommet.

On cultive dans ce département jusqu'à près de 2,200 mètres au-dessus du niveau de la mer. De là une grande diversité dans les expositions, dans la force et la durée de la végétation, dans les productions du territoire. On peut compter par 100 mètres de hauteur cinq jours de différence pour l'époque des semailles et pour la maturité des grains; la récolte se fait parfois dans les divers quartiers du territoire à des jours différents; les fleurs et les fruits éprouvent la même variété. A Ribiers, qui n'est qu'à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer, on moissonne, tandis qu'à 2,061 mètres, dans la commune de Saint-Véran, le seigle, dégagé de la neige, pointille et commence à végéter.

Les habitations rurales, grossièrement faites dans l'origine, sans précautions pour la salubrité, et où les hommes et les bestiaux se trouvaient confondus, sont, sur plusieurs points, rendues plus commodes et plus saines depuis le commencement du siècle. Dans la partie supérieure du département, il en est beau-

coup de couvertes en planches de mèleze, et une moindre quantité en ardoises ou en lauzes, sorte d'ardoises grossières. On y trouve des tuiles dans l'arrondissement de Gap; mais un trop grand nombre reste encore avec leurs toits de chaume, ce funeste conducteur d'incendie. Le propriétaire qui lui substituait l'ardoise recevait de l'intendant de la province le tiers de la dépense. On avait établi pour cet objet une prime qui produisait des effets heureux; le conseil général accordait annuellement un secours pour les couvertures en tuiles ou en ardoises; il a été obligé de borner cet encouragement à 1,000 fr. depuis que la loi du 10 mai 1838 a diminué les ressources que les fonds communs lui procuraient.

Le département des Hautes-Alpes est situé entre le 23e et le 24e degrés de longitude, et au 45e de latitude; sa population est de 132,584 âmes; son territoire, d'après les renseignements les plus exacts qu'on s'est procurés par le cadastre, est composé de 553,418 hectares ou arpents métriques, divisés ainsi qu'il suit :

	Hectares.	Ares.	Cent.
Terres labourables et chenevières. .	93,867	53	58
Prairies.	20,173	32	03
Vignes.	5,118	03	55
Bois futaie.	19,288	40	54
Bois taillis.	29,196	35	60
Jardins.	285	88	47
Vergers.	101	19	85
Prés marais..	436	01	39
Landes, canaux, étangs, bruyères, lacs, broussailles, friches.	141,294	85	62
Mines de houille, carrières de plâtre.	7	03	75
Prés naturels, prés marais, prés vergers.	5,316	52	70
Bois taillis et pâtures, bois et landes.	5,764	26	55
Bois mélèzes et pâtures.	6,454	54	58
A reporter.	323,304	22	01

	Hectares.	Ares.	Cent.
Report. . .	325,504	22	01
Pâtures et bruyères.	99,871	52	19
Oseraies et broussailles.	547	61	28
Bois de toute nature.	29,975	59	19
Pâtures, rochers, marais.	15,520	29	40
Superficies des propriétés bâties, aires, cours..	741	88	21
Églises, cimetières, chemins, places, rivières, glaciers, rochers. . . .	71,674	99	29
Superficie tot. du dép. des H.-Alpes. .	555,418	67	16

Les Pyrénées sont plus heureusement partagées ; suivant feu M. Dralet, les rochers dépouillés de terre végétale ne formant qu'un sixième de leur surface, elles ont deux sixièmes en montagnes couvertes de pâturages, deux sixièmes en prairies et terres labourables, un sixième en bois et forêts.

On a cru remarquer dans les Hautes-Alpes que les glaciers vont en s'étendant, et qu'il s'en forme de temps en temps de nouveaux ; ils occupent le passage qui menait de Vallouise à la Bérarde en Oysans, et le chemin qui allait de Saint-Christophe au Casset. Leurs monts de neiges *perpétuelles*, et d'une épaisseur d'au moins 100 mètres, sont circonscrits entre la Grave au nord, la Vallouise au midi, le Val-Godemar au sud-ouest, et l'Oysans (Isère) au couchant ; on les voit quelquefois couronnés par des pointes, d'une élévation de 100 à 500 mètres, qu'ont brunies la nature du granit micacé et les lichens qui les recouvrent. C'est de ces glaciers que partent trois branches principales de nos Hautes-Alpes.

La première, tournant vers le couchant, s'étend dans l'Oysans, le Val-Jouffrey, la Valteline, dans la partie de l'Isère comprise entre la Romanche et le Drac, jusqu'à leur jonction sous Vizille.

La seconde branche, allant au sud, revenant au sud-ouest jusqu'au Col-Bayard, sépare la Vallouise du Val-Godemar, et les pays de Mont-Dauphin, d'Embrun, de Savines, de Chorges,

de La Bâtie-Neuve, des cantons d'Orcières et de Saint-Bonnet. Du Mont-Bayard cette branche se relevant se partage bientôt en deux; l'une vers le sud-ouest forme la montagne de Gap, qui a au revers la vallée de Chaudun ; et l'autre vers le nord-ouest se subdivise encore : la première, continuant sa direction, est appelée Farau, et sépare le Dévolui du Champsaur, et la dernière, se dirigeant vers le sud-ouest, se lie au mont Aurouse par le col de Rabou ; et par le col du Festre, le mont Aurouse se joint aux crêtes inaccessibles qui s'élèvent entre le Dévolui et le département de la Drôme.

La troisième branche, montant au nord, a d'abord un rameau qui, descendant au midi par le col de l'Échauda, vient séparer la vallée du Monêtier de la Vallouise; se prolongeant ensuite au-dessus du Lautaret, elle quitte sa direction septentrionale par deux embranchements, dont l'un va au couchant, entre le canton de la Grave et celui de Saint-Jean-de-Maurienne (département du Mont-Blanc), et l'autre, courant au levant, se partage en deux à la Pensonnière (nom d'une crête entre le haut Monêtier et la Savoie). Celui à droite sépare le val des Prés de la vallée de Monêtier, et celui qui est à gauche, le val des Prés des vallées de Modane et de Bardonnêche dans l'ancien département du Pô ; puis il s'affaisse un peu au mont Genèvre, d'où, s'exhaussant bientôt, il forme deux chaînes, dont l'une du nord-est au sud-ouest sépare, par Gondran et l'Infernet, la vallée de Servières, de la Vachette et de Briançon ; et l'autre, partant du nord-ouest au sud-est jusqu'au col de la Mait, s'interpose entre la vallée de Servières et le Queyras d'une part, et de l'autre la vallée de Césanne (département du Pô).

Au col de la Mait, cette dernière chaîne se divise en deux : l'une revient au couchant, tourne au sud-ouest et au sud, et sépare le Queyras du Briançonnais proprement dit, et du canton de Mont-Dauphin ; l'autre, allant au sud, revenant au sud-ouest jusqu'au col de Vars, a d'une part le Queyras, de l'autre le Piémont et la commune de Maurin dans les Basses-Alpes.

Du col de Vars, ce cordon se dirige vers le couchant, puis au

sud, ensuite au sud-ouest, enfin à l'ouest, et se termine au mont Morgon qui finit à Savines, au Saulze et à Ubaye dans les Basses-Alpes, entre l'arrondissement d'Embrun et celui de Barcelonnette.

Après ce coup d'œil général, et avant de parcourir les vallées des Hautes-Alpes, nous allons dire succinctement les événements qui s'y sont passés.

HISTOIRE

DES HAUTES-ALPES.

---

§ Ier. Des Hautes-Alpes avant leur conquête par les Romains.

La contrée qui en 1789 faisait partie du Haut-Dauphiné, et qui comprend aujourd'hui le département des Hautes-Alpes, n'était probablement habitée que par des individus épars, des réunions de chasseurs ou des troupes nomades, lorsque les Caturiges, qu'on suppose Grecs d'origine, furent chassés de l'Italie supérieure par les Insubriens. Pline cite ce fait sans en préciser l'époque ; d'Anville présume qu'elle est antérieure à l'expédition de Bellovèse, qui traversa les Hautes-Alpes, l'an du monde 5416 ; et Vertot prétend au contraire, d'après Tite-Live et Diodore de Sicile, que la première irruption des Gaulois en Italie fut sous ce prince, à qui les augures en avaient promis la conquête. Suivant Tite-Live, il avait « d'innombrables bataillons suivis d'une multitude d'enfants et de femmes. » Justin dit à son tour : « Les Gaulois, âpres, pleins d'audace, belliqueux, escaladèrent les sommets invaincus des Alpes, en bravant un froid insupportable, les premiers après Hercule, dont cet exploit fit admirer la vertu et fut un gage d'immortalité[3]. » Senèque, Silius Italicus, Ammien Marcellin et autres écrivains, conduisent dans les Hautes-Alpes le Thébain Hercule. *Herculis Portus* est indiqué par Ptolémée auprès de Nice, qui appartenait aux Massiliens, et *Herculis Fanum*, non loin de l'Arno. On peut croire qu'un de ces hommes courageux, dont les hauts faits recueillis par la fable ont formé la réputation de l'être complexe ou multiple qu'elle a nommé Hercule, traversa jadis les Alpes ; la tradition en aurait-elle été si religieusement conservée dans la poésie et dans l'histoire, si quelque vérité ne se cachait sous le voile mythologique ?

Mais comment scruter ces mystères d'une époque incertaine? N'a-t-on pas jugé téméraires ceux qui voulaient appliquer aux Hautes-Alpes l'aventure de Phaéton et y décrire le gouvernement de Janus? Tout ce que nous savons, c'est que ce dernier donna son nom au mont Genèvre, et qu'un temple y a été élevé probablement en son honneur. Nous connaissons fort peu de chose, même de Bellovèse, qui essaya d'abord ses armes en faveur des Phocéens, auxquels les Salyens durent céder le territoire où l'on bâtit *Massilia* (Marseille).

Ces transmigrations de peuples sont d'ailleurs un spectacle bien digne de remarque. Voilà des Gaulois qui facilitent à des Grecs le moyen de former une colonie dans la Gaule, qui descendent ensuite en Italie pour s'y emparer d'États fondés par d'autres Grecs, lesquels peut-être y avaient remplacé des Gaulois; et ces derniers Grecs gravissent les Alpes pour se réfugier dans la Gaule!

Les Caturiges ou Caturigidi sont placés par Ptolémée, avec *Eburodunum*, dans les Alpes grecques, d'où plusieurs auteurs modernes les amènent en Illyrie et leur attribuent la fondation de *Brigantium*, à l'extrémité du lac *Brigantinus* (Constance), où se joignaient autrefois cette contrée et les Gaules. La masse des Caturiges établit une cité au delà du mont Genèvre. D'après Magini, commentateur de Ptolémée, elle avait eu celle d'*Eburodunum*, près du lac *Verbanum* (Majeur). L'historien du diocèse d'Embrun, et après lui l'*Album du Dauphiné*, prétendent que c'était en mémoire de la cité que les Caturiges habitaient en Italie près du lac de Como, et d'où ils avaient été chassés par les Orobiens. Ces souvenirs d'une patrie abandonnée étaient en usage dans les temps héroïques ou barbares. Ainsi Hélénus, suivant Virgile, avait élevé une nouvelle Troie sur les bords d'un second Simoïs. Les compagnons de Bellovèse, après avoir vaincu les Caturiges, songeant à leur *Mediolanum*[1], en fondèrent en Italie un autre, qu'on appela depuis *Milan*.

Est-ce à cette époque que remontent, près du lac Majeur, l'*Eburodunum* de Magini, et, dans les Hautes-Alpes, *Ebredunum*

(Embrun), *Aventicum* (Avançon), comme en Suisse *Ebredunum* (Iverdun), *Aventicum* (Avenche)? Si leur origine est commune, elle se perd dans les ténèbres d'un passé bien lointain. Quoi qu'il en soit, l'auteur de l'histoire dont nous venons de parler, le curé Albert, assure que Pline indique un *Brigantium* primitivement habité par les Caturiges, près du lac de Como, et il fortifie cette assertion par la vie de saint Colomban[5], qui y avait prêché l'Évangile. Ces deux citations sont inexactes : il n'en est question ni dans Pline, ni dans les annalistes du bienheureux qui bâtit un monastère auprès des ruines de *Brigantium* (Brégents), sur les bords du lac de Constance, et celui de Bobio au milieu des Apennins; nulle part en ces écrits il n'est fait mention du *Brigantium* italien.

Strabon indique les Caturiges comme tenant le sommet des Alpes, et leur nom veut dire, d'après les uns, montagnards, d'après les autres bons guerriers. Nous ne partageons pas l'opinion de ceux qui, y cherchant le celte *cat*, bourreau, et le latin *urigo*, brûlure, voudraient que la confédération des Caturiges ne fût composée que de gens flétris, exilés de leur patrie. Pline fait sortir d'eux les Vagiens Ligures et les Vagiens montagnards : *Ex Caturigibus orti Vagienni Ligures et qui montani vocantur.* Avaient-ils déjà l'habitude de quitter leur pays en hiver, et leur nom viendrait-il de *vagare*, errer? Silius Italicus représente dans les rochers,

> Et le léger Ligure et le dur Vagien.
> *Et pernix Ligur et duri per saxa Vagenni.*

Les Caturiges s'étaient fixés le long de la Durance, et Sigonius les place dans le Queyras; Duperret, traducteur de Pline, les trouve entre Briançon et Mont-Dauphin ; le P. Fournier les étend jusqu'au Champ-Saur. Ils appelèrent leur principale cité, de leur nom, *Caturigæ* (Chorges). Ils étaient ou répandus dans des maisons et des huttes, ou réunis dans des hameaux, des villages, des cantons, *pagi,* qui donnaient leur dénomination à diverses familles, communautés, bandes, hordes, tribus ou peuplades, liées

par un intérêt commun. Combien on se tromperait en y cherchant alors des villes populeuses et policées ! C'est aux Romains qu'avant les Francs on doit l'établissement de presque toutes celles qui existaient dans les Gaules.

La plus grande partie des Alpes, objet de cette dissertation, était comprise dans l'Allobrogie (Gaule celtique). Les Allobroges avaient pris part aux expéditions de Grèce et d'Asie avec les Tectosages et les Salyens. De leur pays sortait une portion des Gésates ou *Gæsati*[6], ainsi appelés de leur javelot, *gæsum*, et qui étaient une sorte de soldats mercenaires, venant alors des bords du Rhône. Cicéron (oraison pour Fontéius) cite les Allobroges dans l'armée de Brennus qui, deux siècles après l'expédition de Bellovèse, s'empara de Rome. Pline observe que les peuples des Alpes étaient connus sous beaucoup de noms, et qu'ils portaient une longue chevelure. Virgile les désigne par leurs cheveux blonds, leurs colliers d'or, leur saye brillante, leurs larges boucliers, les dards étincelants ou sagayes des Alpes, dont chacun tenait deux à la main[7]. Cette milice des *Gæsati*, qui dans la première guerre punique était à la solde de Carthage, se révolta en Afrique. Ce fut un grand bonheur pour les Romains de n'avoir à combattre les Gaulois que seuls et vingt-deux ans après la fin de cette guerre. Voici quelles furent les causes de ces nouvelles hostilités :

Le tribun Flaminius avait fait adopter un décret portant que les terres du *Picenum* seraient partagées entre des colons romains. Les Cisalpins s'effrayèrent et appelèrent à leur secours les Insubriens et même les Gésates. Le sénat déclara qu'il y avait *tumulte gaulois*. Rome redoutait tellement ces peuples qu'elle avait constamment en réserve des fonds considérables pour résister à leurs invasions, qu'elle n'exemptait pas les prêtres du service lorsqu'il fallait marcher contre eux, qu'à l'époque dont nous parlons elle leur opposa une armée formidable, et que, par une aveugle superstition, elle fit enterrer vifs deux Gaulois et deux Grecs, de différents sexes. Heureusement pour Rome, les Vénètes et les Cénomans firent défection. Les Insubriens et les Gésates, d'abord vainqueurs à Clusium, furent battus à Tela-

mone. Briomatus ou Viridomare, roi des Gésates, se porta sur les rives du Pô avec 30,000 hommes. Il défia en combat singulier Marcellus qui, malgré sa taille gigantesque, l'étendit sur la poussière, et cette victoire [8] fut célébrée par une inscription dans les fastes capitolins de l'an de Rome 351. La mort de leur roi jeta le désordre dans le rang des Gésates, qui repassèrent les Alpes et retournèrent dans leur pays. Les Cisalpins, abandonnés à eux-mêmes, se battirent avec fureur, et les Boïens, entre autres, préférèrent la mort à la servitude. *Mediolanum* fut pris et les Cisalpins assujettis. Paul-Émile soumit les Ligures qui avaient voulu recouvrer leur indépendance. Mais un grand homme offrit bientôt à ces peuples une occasion de venger leurs injures. Il avait fait exploiter en Espagne des mines d'or et d'argent qu'on appela les puits d'Annibal, et qui lui avaient procuré de grandes richesses nécessaires pour la guerre qu'il méditait.

Ayant promis à son armée l'alliance des Gaulois, Annibal se les attacha par des présents, et il parvint, presque sans coup férir, des Pyrénées jusqu'au Rhône, dont les Cavares et une partie des Volsques lui disputèrent en vain le passage. Comme il apprit que la flotte romaine était à l'embouchure du fleuve, il envoya une reconnaissance de Numides, qui rencontrèrent un détachement ennemi, et qui se replièrent après un combat meurtrier; les vainqueurs les poursuivirent jusqu'aux retranchements des Carthaginois, dont ils firent la reconnaissance. Les ambassadeurs des Boïens, venus par les montagnes pour informer Annibal que les Cisalpins avaient pris les armes, l'engagèrent à ne combattre les Romains qu'en Italie, et il résolut de s'y rendre à travers les Alpes. Dans le dessein de s'éloigner de Scipion, Annibal fit quatre campements en remontant le Rhône, et, dit Tite-Live, il trouva dans l'île des Allobroges, territoire renfermé entre ce fleuve et l'Isère, deux frères qui s'en disputaient la souveraineté. S'étant déclaré pour l'aîné et en ayant reçu des secours de toute espèce, il se détourna vers le pays des Tricastins, côtoya l'extrême frontière des Voconces, pénétra chez les Tricoriens, et arriva sans obstacle, le dixième jour, à la Durance, dont Tite-Live regarde le passage

comme plus difficile que celui des autres fleuves de la Gaule, parce qu'elle forme sans cesse de nouveaux gouffres. Annibal la traversa toutefois*. Quelques auteurs, et une tradition locale qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, tradition recueillie par l'historien de Thou[9], fixent à la montagne de l'Abessée, dite *Saltus Annibalis,* et où l'on trouve *les portes d'Annibal* dans le plan faisant partie de l'atlas, les plus grands obstacles qu'éprouva le héros carthaginois; ils attribuent aux Romains, qui voulaient lui fermer la vallée, une muraille flanquée de trois tours rondes et défendue à ses extrémités par deux châteaux, laquelle s'étend depuis l'entrée de la Vallouise jusqu'à un roc que l'aigle et le chamois peuvent seuls surmonter. Il serait bien étonnant que, dans l'incertitude sur la direction que pouvait prendre l'ennemi, les Romains, arrivés si vite en des lieux d'un accès difficile, et qu'ils connaissaient bien imparfaitement, eussent en si peu de temps exécuté un aussi grand ouvrage. Suivant les mêmes autorités, le village de Prèles (et il y a aussi un col de ce nom dans la vallée de Freissinières), tire son origine de *prœlium,* du combat sanglant que le fils d'Amilcar y aurait livré. « Annibal, dit Silius Italicus, voit sortir de ces montagnes une foule hideuse de barbares dont la chevelure hérissée par le froid offre en tout temps l'image de la saleté la plus dégoûtante. Avec leur vigueur et leur légèreté naturelles, ils s'élancent de cavernes profondes, creusées dans le roc, et harcellent sans relâche à travers les halliers, les neiges qu'ils connaissent et les précipices, l'ennemi enfermé de toutes parts. « Tite-Live représentait les Alpes sous les couleurs les plus sombres en disant : « Lorsque l'œil put voir de près la hauteur des monts, les neiges qui semblaient se confondre avec les cieux, les huttes grossières, suspendues aux pointes des rochers, les chevaux, le bétail paralysés par le froid, les hommes sauvages et hideux, les êtres vivants et la nature inanimée presque engourdis par la glace, cette scène d'horreur,

(*) On suppose que ce fut au-dessus de l'embouchure de l'Ubaye, et que les montagnes qu'il aperçut au loin étaient celles de la Vallouise.

plus affreuse encore à contempler qu'à décrire, renouvela la terreur des Carthaginois[10]. » D'après le récit de Polybe, Annibal, dans sa marche périlleuse, « vit les habitants venir au-devant de lui avec des couronnes sur la tête et des rameaux d'olivier à la main, signal de paix et d'amitié chez ces barbares, comme le caducée chez les Grecs; » mais l'olivier ne croît pas dans la chaîne de ces montagnes; il faut lui substituer un autre arbre ou reléguer au pays des chimères ce récit, comme peut-être la prise d'une ville presque déserte, d'où, suivant l'historien grec, Annibal tira « quantité de chevaux, de bêtes de charge et de prisonniers, outre du blé et de la viande pour deux ou trois jours. » Nous n'en connaissons aucune dans les Hautes-Alpes qui, maintenant même, pût à l'improviste ravitailler une armée. Après neuf jours de fatigues, de privations, de combats avec les indigènes, Annibal atteignit le mont Genèvre, où ses troupes se reposèrent pendant deux jours. On était alors à la fin de l'automne, et la neige couvrait déjà la cime des Alpes.

Tite-Live assure qu'à la descente de ces montagnes on fut arrêté par un rocher qu'il fallut tailler dans le vif, qu'on y fit avec les arbres voisins un immense bûcher qu'on alluma, puis qu'on versa sur la pierre du vinaigre (*acetum*), qui acheva de la calciner, en sorte qu'on put y ouvrir une voie. Beaucoup de modernes ont élevé à ce sujet des doutes que M. Dongois d'Embrun a voulu éclaircir en 1807, au moyen d'expériences dont il résulte que le vinaigre bouillant, même l'eau incandescente, désagrége toute roche qui n'est pas primitive, et qu'on peut alors y enfoncer des pics et des coins qui y fraient un passage. Polybe parle du chemin creusé dans le rocher. Saint-Simon pense qu'il s'agit du mont Viso, traversé en effet par un souterrain dont l'origine est inconnue, et à la sortie duquel Annibal pouvait montrer à son armée toutes les vastes plaines que l'Eridan arrose de ses eaux.

Il y eut ensuite un campement au pied des montagnes; les Carthaginois avaient perdu dans la traversée trente mille fantassins et six mille chevaux. Trouvant les Tauriniens en guerre

avec les Insubriens, ses alliés, Annibal marcha contre eux, assiégea et prit leur cité, dont la position, au confluent du Pô et de la Doire, était importante.

Follard, dans son commentaire sur Polybe, réfute judicieusement les auteurs qui, du point où Annibal traversa le Rhône, le dirigent jusqu'auprès de Lyon : il prouve qu'on y aurait bien au delà des quatre campements indiqués par les historiens, et il ne fait remonter les Carthaginois que jusqu'à l'embouchure de l'Isère. Dans un ancien manuscrit de Polybe, déposé à la bibliothèque du Vatican, on trouve non *scorar*, *arar* ou *arara*, mais *jsar* ou *jsara*. Je crois qu'Annibal en quittant l'île, après avoir pacifié les Allobroges, prit à gauche par Valence, puis remonta la vallée de la Drôme, passa par Die (*Dea Vocontiorum*), le col du Cabre ou des communes (*Gaura mons*), Gap (*Vapincum*), Embrun (*Ebrodunum*), Briançon (*Brigantium*) et le mont Genèvre (*Mons Janus*), d'où il suivit le chemin direct par Oulx (*Ocellum*) sur Turin (*Augusta Taurinorum*). On verra plus bas que ce fut exactement la même route qu'après un siècle et demi suivit César, en sens inverse, pour se rendre d'*Ocellum* à *Valentia*. Follard indique le mont de Lans et le Lautaret, où étaient les *mutationes* de *Durotincum* et de *Stabatio*, portées dans la Table théodosienne. Des auteurs très recommandables font gravir Annibal, les uns par le mont Cenis, les autres par le Simplon, d'autres enfin par le Saint-Bernard. Le mont Cenis a été ouvert par Pompée, qui écrivit au sénat que ce n'était pas le chemin d'Annibal, *aliud atque Annibal*. Appien dit du mont Cenis : *Non per Annibalis illud memoratum iter*. Tite-Live repousse l'opinion qui adopterait la voie d'Hercule, le Saint-Bernard. Quant au Simplon, il n'était pas encore percé. Strabon désigne ainsi les quatre grands chemins d'Italie dans les Gaules : l'un par les Liguriens (Alpes maritimes, allant de la Méditerranée aux sources de la Stura); l'autre par les Tauriniens, dont *s'est servi Annibal* (Alpes cottiennes, du mont Viso ou mont Cenis); le troisième par les Salasses (ce pays était couvert par l'Alpe pennine, grand Saint-Bernard, et par l'Alpe grecque, petit Saint-Bernard); le

quatrième par les Rhétiens (Alpes Rhœtiques et Tridentines, du Saint-Gothard au Splugen). Mais après avoir passé par le Saint-Bernard ou le Simplon, Annibal se serait dirigé vers le cœur de l'Italie, au lieu de revenir sur Turin. D'ailleurs, où placer dans ce système les Voconces, les Tricoriens, la Durance, à laquelle Silius Italicus fait jouer un grand rôle dans cette célèbre affaire [11] ? On peut croire, avec M. Fortia d'Urban, que c'est Asdrubal qui s'est porté vers les Alpes pennines pour rejoindre son frère. Celui-ci ne voulant pas s'adosser au Pô, et laissant ce fleuve entre l'armée ennemie et la sienne, marcha sur le Tésin où Publius Scipion se porta de son côté.

Outre M. Dongois, dont nous avons parlé et qui a laissé un *Mémoire sur l'expédition d'Annibal*, plusieurs écrivains des Hautes-Alpes se sont occupés du même sujet [12].

Il n'entre pas dans notre plan de décrire les campagnes d'Annibal, où les Gaulois montrèrent beaucoup de courage, quoique avec des armes inférieures. Tite-Live rapporte qu'à la bataille de Cannes ils avaient de fort longues épées, mais sans pointe. Après seize ans de combats, le capitaine que beaucoup d'hommes de l'art regardent comme le premier de l'antiquité, ayant été rappelé de la péninsule pour la défense de sa patrie, la Cisalpine fut bientôt assujettie par les Romains.

L'an 599 de leur ère, neuf années avant la ruine de Carthage, ils passèrent pour la *première* fois les Alpes, sous prétexte de secourir *Massilia* (Marseille) contre les peuples voisins. Le consul Q. Opimius Nepos attaqua ces peuples et sema entre eux la division. Fulvius remporta quelques avantages sur les Salyens, ainsi nommés pour leur commerce de salaisons. Leur roi Teutomalus fut battu par C. Sextius Calvinus, vit prendre sa cité, et se réfugia chez les Allobroges. Le général romain imposa aux vaincus des garnisons et des tributs. Le sénat ayant supprimé la colonie que Gracchus avait établie à Fabrataria, Sextius obtint qu'on lui fit passer ceux qui la composaient; avec eux il fonda la colonie d'*Aquæ Sextiæ*, maintenant Aix en Provence. Les Allobroges et les Arvernes (Auvergnats) entreprirent la défense de

Teutomalus; mais ils furent successivement défaits près du confluent de la Sorgue dans le Rhône par Domitius Ænobarbus, et près de celui de l'Isère par Fabius, dont le bulletin assura qu'ils avaient perdu 100,000 hommes; le général romain en reçut les surnoms de Maximus et d'Allobrox, ou d'Allobrogicus. Les montagnards se retirèrent chez eux; mais on les ménageait; ils ne furent pas réduits en province : César le fait entendre au livre I[er] de ses *Commentaires;* le vainqueur fut leur patron, et ils devinrent clients de Fabius.

§ II. Des Hautes-Alpes sous les Romains.

Des peuples du Nord vinrent ébranler la fortune des Romains. On sait que les Cimbres, les Teutons et les Ambrons, après de grands succès, cédèrent au génie de Marius, qui, pour les combattre, avait fait passer le mont Genèvre à son armée et, depuis Embrun, côtoyait la Durance sur laquelle il avait embarqué ses provisions. Ces derniers, réputés les plus braves, s'étendaient depuis la Suisse jusqu'aux bords de la Durance. Nous avons vu, dès le commencement de cette histoire, que Bregentz, Iverdun et Avenche se nommaient *Brigantium, Ebredunum, Aventicum,* comme Briançon, Ambrun ou Embrun, et Avançon. Les habitants de la Rhétie appelaient Brigantium le lac de Constance; Brig, dans le Valais, paraît être une abréviation de Brigantium; il y avait un Brigantium et une Briganconia en Provence, et des Brigantes en Albion et en Hibernie; deux Brigantium (Compostelle et Betanços) dans l'Ibérie; Brigantia (Bragance) en Lusitanie.

Les Allobroges réclamant à Rome une diminution de tributs, accusant la cupidité des magistrats et reprochant au sénat son indifférence, Catilina essaya de les attacher à son parti. Leur rude franchise dénonça la trahison à leur patron Quintus Fabius Sanga. Ils furent récompensés; mais le sénat ayant négligé l'objet de leur mission, le pays se souleva, fut vaincu et soumis, cinquante-quatre ans avant l'ère chrétienne. Les Allobroges embras-

sèrent ensuite le parti de Sertorius, et ils combattirent six ans contre Pompée. La loi Pompéia donna les droits municipes aux douze cités *cottiennes* « qui n'avaient pas été ennemies. » César eut en tête les Caturiges, les Centrons et les Garocelles, lorsqu'il traversa le *Mons Janus* (mont Genèvre) pour aller arrêter l'entreprise des Helvétiens. Ces peuplades s'étaient saisies des passages, et il fallut à ce grand capitaine sept jours et plusieurs combats pour se rendre d'*Ocellum* (Oulx ou Exilles, ou Uxeau, ou Avigliana), qu'il désigne comme la dernière place des Voconces, jusqu'à la partie de l'Allobrogie qui dépend du département de l'Isère. Les limites généralement attribuées aux Voconces, l'un des principaux peuples des Allobroges, étaient vers *Dea* (Die), *Lucus Augusti* (Luc), *Vasio* (Vaison), *Mons Seleucus* (La Bâtie-Mont-Saléon), soit que les Romains aient souvent confondu les tribus des Alpes, soit que de temps à autre elles aient pris ou perdu de l'étendue, de l'importance, même changé de lieu ou de dénomination. Après le meurtre de César, quelques-unes d'entre elles obligèrent Décimus Brutus, gouverneur des Gaules pour le sénat, d'acheter son passage. Elles furent assez fortes de leur position pour exiger de Messala le paiement du bois de chauffage de ses troupes, et elles se saisirent des bagages et du trésor d'Auguste.

Sous cet empereur, les *Ebroduntii, Caturiges, Brigiani, Gallitæ, Veamini, Eguituri, Nementuri, Nerusi*, etc., figuraient au trophée des Alpes, qu'on suppose avoir été élevé sur la montagne de la Turbie, au-dessus de Monaco[13]. On retrouve les Caturiges et les Veamini, joints aux Savincates et à d'autres peuplades, sur l'arc de triomphe qui se voit au jardin du gouvernement à Suze[14]. Dans cette ville, résidait un prince reconnu depuis le mont Viso jusqu'au mont Cenis, et à partir d'Embrun, d'après Strabon : *ab Eburoduno Cottii regnum oritur*. Ammien Marcellin le traite assez légèrement : seul, se cachant dans des défilés : *solus in angustiis latens*. Cependant il ajoute qu'une crainte secrète le fit admettre dans l'amitié d'Auguste, et qu'il ouvrit une route par le mont Genèvre. C'est à lui qu'on doit l'arc de triomphe. L'empereur lui

permit de prendre le surnom de Jules, lui laissa la possession de ses domaines et lui confia la préfecture des Caturiges et autres peuplades. Cottius eut la gloire de donner son nom à cette chaîne des Alpes. Ammien Marcellin a vu encore dans le quatrième siècle son *sépulcre mémorable* auprès de Suze.

Après sa mort, Auguste regardant la province des Alpes comme une clef de l'empire, se la réserva, en la séparant de la Narbonnaise, qu'il laissa au sénat et au peuple. Vingt-sept ans avant l'ère chrétienne, Auguste tint à Narbonne les états de la Gaule, et fit exécuter le dénombrement de cette vaste contrée, divisée alors en quatre provinces principales : la Narbonnaise (à peu près la *Braccata*), 17 peuples; l'Aquitaine, en y ajoutant une portion de la Celtique, 18 peuples; la Lyonnaise, 29 peuples de la Celtique; la Belgique, 21 peuples. L'empereur leur donna des lois, ainsi que le droit romain, qui fut désormais celui des Hautes-Alpes. Tibère avait à sa solde une cohorte levée dans les États de Cottius; une inscription[15] prouve qu'il avait achevé de réduire toutes les nations alpestres, depuis la mer supérieure jusqu'à l'inférieure (suivant l'expression déjà employée sur l'arc de triomphe de Suze). Cottius portait le surnom de Jules, ainsi qu'on le voit dans l'inscription de Suze et dans celles que contient l'atlas joint à cet ouvrage. Son fils hérita de ce surnom, et il obtint le titre de roi, lorsque Claude rentra de Gaule en Italie par le mont Genèvre. Mais après la mort des descendants de Cottius, Néron réunit à l'empire leurs États, qui reçurent un président, comme nous le verrons dans l'article de Chorges. La neuvième année de son règne, il avait accordé le droit de latinité à *Ebrodunum* (Embrun) et à *Caturiges* (Chorges). Galba, suivant Pline, fit jouir de ce privilége les habitants d'Avançon et les Embrunais : *adjecit formulæ Adventicos atque Ebroduntios*. Ce prince s'arrêta quelque temps dans les Alpes cottiennes, pour y cimenter son pouvoir et pour se les attacher en paraissant leur offrir des règles d'administration. Othon répartit les Gaules en 6 provinces et 11 gouvernements. Sous Adrien elles formaient 17 provinces, 12 sous Dioclétien, et 17 sous Valen-

tinien et Honorius. Cette division subsistait encore lorsque les Goths, les Francs et les Bourguignons firent des incursions dans les Gaules.

Salluste les avait proclamées plus belliqueuses que Rome elle-même. César dit que les Belges, très éloignés de la province romaine et ne participant pas à sa civilisation, n'ont pas les goûts que le luxe enfante; aussi passent-ils pour les plus vaillants de tous. Ensuite il reconnaît que chez les Celtes et les Aquitains, « le voisinage de la province romaine et le commerce de la mer avaient répandu l'opulence et l'amour de la volupté, en sorte que maintenant ils cédaient la gloire des armes à la Germanie, et avaient appris l'humilité par leurs défaites. » Comme un faible dédommagement de l'indépendance, Rome donna peu à peu aux Gaulois sa langue, son culte, ses mœurs, sa législation, les arts, les lettres, les sciences, la *civilisation* et le *luxe*, destinés à les amollir; en un mot, elle employa tout moyen pour les empêcher de l'inquiéter désormais; et afin de pouvoir en tirer d'immenses ressources, on résolut d'abord de s'attacher les cœurs, d'encourager l'agriculture, d'accroître la population.

Loin de heurter les esprits, on annonça l'intention de traiter, après la conquête, les Gaulois comme des alliés, et de leur appliquer les principes d'une liberté légale; on leur conserva l'administration et la police de tout ce qui tenait à la religion, aux biens-fonds et revenus, aux foires et marchés, aux cérémonies, jeux et spectacles. On chercha même, par plusieurs lois, à augmenter le bien-être financier des communes, en les autorisant à recevoir des legs et fidéi-commis. Tout homme qui possédait la valeur de 25 arpents de terre (*jugera*), ou qui avait quelque capacité, fut inscrit sur le livre de la curie (*album curiæ*), participa à la délibération des affaires, et concourut à l'élection de ses magistrats. Le duumvir surtout, ce chef annuel de la cité, nommé en certains municipes *quatervir, ædilis, prætor*, même *dictator*, jouit de la considération générale ainsi que des satisfactions de l'amour-propre; il vit, par diverses mesures, relever encore sa dignité. Dans les municipes, on devint habile à exercer les

droits politiques à Rome où leur action était concentrée, et à y suivre la carrière des emplois publics. Ce privilége s'étendit à toutes les villes, et Caracalla l'accorda à la Gaule entière. Les décurions (ou membres de la curie) étaient chargés du recouvrement des impôts, sans assistance ni contrôle du gouvernement ; on le leur confia comme une fonction qui leur était due ; voilà le beau côté de la médaille. Mais, pour spécialiser ce qui concerne les Hautes-Alpes, le poids des charges extraordinaires les accablait. Suivant Fontanieu (*Histoire inédite du Dauphiné*), elles payaient aux Romains le *capage*, droit acquitté par le sujet en conséquence de la liberté de vivre sous les lois du souverain ; les *gabelles*, à la vente du sel ; la *scriptura*, droit de paquerage. Les impôts allaient toujours croissants. On appela *census*, *capitatio*, *tributum*, les charges qu'un homme libre devait acquitter. On prit le dixième du produit brut des terres, outre leur taxe foncière. Auguste exigea la vingtième partie des legs et successions, le vingt-cinquième du prix des esclaves, le centième de toutes les marchandises vendues publiquement ; on les taxa parfois jusqu'au vingtième de la valeur. Les marchands étrangers étaient admis pour acheter ou vendre le butin provenant de la victoire. Une loi gauloise rendait chaque État responsable envers les négociants du prix des objets qui leur avaient été enlevés ; César, dans ses *Commentaires*, le dit expressément. Il fut un temps où les Massiliens prohibèrent l'acquisition des choses de luxe qui pouvaient énerver leur courage ; mais bientôt la mollesse fit tomber cette loi en désuétude.

Dans les *Antiquités d'Arles* on trouve cette maxime : que tout ce qui était jeté sur les bords des mers ou rivières, même les personnes, était un don de la fortune et devenait la propriété du riverain. Cette disposition a passé dans nos lois sous le nom de *droit d'épaves*. Strabon indique comme entrepôts de cette sorte de produits Marseille, Arles et Narbonne. Dans toute la province romaine on vendait les hommes que les chances de la guerre ou du naufrage mettaient au pouvoir des habitants. On y levait un tribut sur ceux que la passion du jeu avait portés à jouer leur

titre d'hommes libres sur un dernier coup de dés, et l'on percevait, en général, une taxe sur l'exportation des esclaves. Le *teloneum* fut un droit de péage, de rivage, de charroi, de pont, d'heureux abord, etc. On percevait des impôts douaniers aux frontières de la Gaule et aux limites particulières des provinces. On sait qu'un empereur alla jusqu'à taxer les urines, et c'est en mémoire de ce fait que dans Paris, au dix-neuvième siècle, on donna le nom de *vespasiennes* à des cabinets d'aisance mobiles, où l'on n'était reçu qu'en payant.

D'un autre côté, il paraît que les empereurs réglaient, par des tarifs, le prix de la main-d'œuvre et celui des objets de consommation. Il y a quelques années, un voyageur découvrit sur un mur en ruines, dans une ville de l'Asie-Mineure, une longue inscription pleine de chiffres; c'était un édit de Dioclétien, rendu l'an 303 de notre ère, et qui fixait la valeur du travail ainsi que celle des choses nécessaires à la vie.

Les municipes des Alpes cottiennes et la colonie de Mons Seleucus furent exemptés de beaucoup de contributions; mais si quelques empereurs les adoucirent, Constantin exigea que tous les quinze ans un tribut y fût payé comme dans le reste de la Gaule. Ils étaient en outre tenus de l'*aurum coronarium,* offert au prince à l'occasion d'événements solennels, ce qui ressemble aux dons gratuits que les hommes libres faisaient, dans certains cas, aux rois francs de la première race.

Les Massiliens, qui avaient importé la vigne sur le sol gaulois, ne purent la multiplier, par suite de l'impôt qui frappait ce genre de culture. Childéric Ier eut, plus tard, l'idée de lever une cruche de vin par chaque arpent de vigne.

Les veuves et les mineurs étaient fréquemment ruinés par les contributions, qu'ils devaient acquitter suivant les rôles dressés pendant la vie du chef de famille. Or, comme ces contributions étaient calculées sur une fortune approximative, dont l'industrie du père constituait ordinairement la majeure partie; comme d'ailleurs avec ce dernier mourait son industrie, la veuve et les orphelins se trouvaient presque toujours dans l'im-

puissance de supporter les charges dont la loi les accablait.

Les gouverneurs, qui centralisaient le pouvoir militaire, fiscal, judiciaire, et qui pouvaient annuler les élections municipales, frappaient arbitrairement, pour l'État et pour eux-mêmes, des impôts extraordinaires; on livrait souvent les contribuables à la rapacité des publicains ou traitants, qui ajoutaient l'intérêt (au minimum de 12 p. 100) à ce qui n'était pas payé immédiatement. Tibère dépouillait les gens riches à son profit. Écoutez Suétone : « Afin de confisquer les biens des principaux citoyens des Gaules, il écoutait les calomnies les plus impudentes et les plus légères, et même il est des gens auxquels on ne trouva rien à reprocher, sinon qu'ils possédaient en argent une partie de leur fortune. D'anciennes immunités, telles que le droit d'exploiter les mines et celles du péage, furent enlevées à diverses cités et aux particuliers. » (*Tib.*, 49.)

Toutes ces circonstances rendaient bien fâcheuse la position des décurions qui, répondant personnellement de la perception des taxes, se trouvaient forcés de tourmenter les contribuables, même de payer en leurs noms et de suppléer, sur leurs propres revenus, au déficit de ceux des municipes. Ils cherchèrent à échapper au fardeau de si pénibles obligations. On leur donna, on leur vendit le privilége héréditaire de s'en exempter. Le nombre des privilégiés fut par trop considérable, et il en advint pour les *curiales* des résultats d'autant plus intolérables que le despotisme sous lequel ils étaient courbés les empêchait d'aliéner, sans l'autorisation du gouverneur, les propriétés sur lesquelles leur titre reposait. L'édifice municipal penchait donc vers sa ruine. Ce fut par une idée généreuse que l'on donna à chaque cité un *defensor* nommé par la généralité des habitants, et qui avait pour mission de soutenir le peuple contre les exactions de toute espèce. Justinien concéda aux *defensores* le droit de remplacer, pour les cités, le gouverneur absent, et de juger les affaires qui sont de la compétence de nos juges de paix. Mais, attendu que le clergé prenait part aux élections de ces magistrats, et qu'il avait pour lui l'ascendant de la religion et des lumières, que les chrétiens lui obéis-

saient de cœur plus qu'au duumvir, enfin que la circonscription des diocèses répondait à celle des cités, ce patronage tomba bientôt entre les mains de l'Église, et les évêques se trouvèrent naturellement à la tête du pouvoir municipal. Il y eut dès lors une sorte d'atonie dans les divers corps de l'état social, dégoût pour le présent et indifférence pour l'avenir. La séparation des droits politiques et municipaux fut une des causes de la chute de l'empire.

Les formes municipales corrompues, les divisions habilement semées, le peuple dépouillé de cet esprit de nationalité qui est l'un des liens les plus puissants parmi les hommes, nos montagnards, jadis si belliqueux, actuellement malheureux et dégradés à leurs propres yeux, ne prirent point les armes pour s'opposer aux désordres que commit Fabius Valens lorsqu'il traversa leurs Alpes comme lieutenant de Vitellius. Trop éloignés du Rhin, ils ne purent que former des vœux pour Civilis, qui promettait de créer un empire des Gaules, et ils n'entrèrent pour rien dans les guerres civiles qui déchirèrent ensuite l'empire romain, et dont les principaux acteurs furent souvent des Gaulois et des Germains. Ils ne mirent aucun obstacle à la marche des troupes que Domitien, commandant à Rome en l'absence de Vespasien, envoya par les Alpes cottiennes pour réprimer une révolte. Les Romains, d'ailleurs, s'étaient répandus dans toutes les parties les plus montagneuses, témoin les inscriptions que je rapporterai dans la description de la vallée de Queyras et les médailles trouvées dans le Dévoluy. Les plus nombreuses me sont venues de ce pays, et surtout de Mons Seleucus, dont je parlerai tout à l'heure.

Cependant Posthume, commandant dans les Gaules depuis l'an 257, y fut proclamé empereur en 261. Il fit périr à Cologne Saloninus, fils aîné de Gallien qui ne put l'empêcher de s'emparer des Gaules, et qui fut vaincu à Autun. Cornelia, épouse de Gallien, se retira à *Brigantium*, dont elle voulut interdire l'accès au moyen des fortifications dont nous avons parlé au sujet du passage d'Annibal [16]. Plus tard j'indiquerai un monument relatif à Cornelia.

Les habitants semblaient indifférents à tous les événements qui se passaient sous leurs yeux ; peu leur importait quel maître devait les opprimer. Les barbares qui inondèrent leur pays les confondaient avec les Romains. « Ce nom seul, dit Luitprand, renferme tout ce qu'on peut imaginer de bassesse, de lâcheté, d'avarice, de débauche, de mensonge, enfin l'assemblage de tous les vices. »

D'après Sigonius, Maximin traversa le mont Genèvre en 289, par un hiver très rude. Constantin, en 312, répara les chemins et rétablit les étapes des Hautes-Alpes, lorsqu'il vint des bords du Rhin, avec une telle rapidité qu'il surprit Maxime dans les plaines du Piémont. En 353, Magnence, après sa défaite à Mursa, où les Gaulois, pour soutenir sa cause, avaient fait des prodiges de valeur, repassa dans les Gaules par les Alpes cottiennes, et livra bataille aux généraux de Constance dans la plaine de Mons Seleucus. En décrivant les lieux, je donnerai des détails sur cette journée et sur la ville gallo-romaine qui en fut victime. Cette même année fut marquée par l'introduction du christianisme dans les Hautes-Alpes. Comme le reste des Gaules, elles avaient adoré Mercure ou Theutatès, inventeur des arts et du commerce ; Minerve ou Belizama, qui dirige les sages entreprises ; Apollon ou Bélénus, ou Granus, dieu du jour et de la médecine ; Jupiter, ou Tharamis, maître des cieux ; Mars ou Esus, qui préside à la guerre ; Hercule ou Ogmius, symbole de la force et de l'éloquence ; Pluton, que les Celtes regardaient comme leur père, et en l'honneur duquel ils comptaient par nuits et non par jours. Nous retrouverons encore dans ces montagnes une danse de Bacchus. Quelques-uns prétendent que saint Nazaire, fils de Perpétue, et saint Celse, disciples du pape saint Léon, qui souffrirent le martyre sous Néron, y avaient apporté la doctrine de l'Évangile. (Quels catéchumènes que ces Allobroges !) Il paraît plus certain que ce fut saint Marcellin qui en répandit les lumières en 353, et qui eut à y lutter bientôt contre l'arianisme. On ajoute qu'obligé de quitter Embrun, il se retira dans les montagnes de Crevoux, et que pendant plusieurs années il erra de vallée en vallée pour y combattre la propagande des sectaires.

L'empire était plus que jamais en proie aux dissensions intestines.

Maxime, en 387, avait traversé le mont Genèvre pour attaquer Valentinien II, après avoir fait assassiner, à Lyon, l'empereur Gratien, qui venait de vaincre les Germains et d'attacher Gap, ainsi que plusieurs villes voisines, à la seconde Narbonnaise; *Cularo,* maintenant Grenoble, avait reçu de lui le nom de *Gratianopolis*. Ce Maxime, espagnol d'origine, s'empara de l'Italie, et Valentinien s'enfuit auprès de Théodose. Ce dernier empereur battit deux fois Maxime, qui fut mis à mort, et dont Arbogaste tua le fils. Il tua aussi Valentinien, puis fit élire empereur un prolétaire nommé Eugène, sous le nom duquel il voulait régner. Théodose remporta sur eux, le 5 septembre 394, une victoire signalée, dont le théâtre fut le plateau du mont Genèvre. Arbogaste se donna la mort; Eugène la reçut. Vingt-cinq ans après, l'usurpateur Constantin gardait lui-même ces défilés, lorsque les Alains et les Suèves les forcèrent, en 409, sous le sixième consulat d'Arcadius. Constantin fut reconnu comme Auguste par Honorius, qui voulut ensuite le perdre. Pour se venger, le premier appela les Francs et les Germains; mais il fut pris, et on lui trancha la tête par ordre d'Honorius. Théodose avait confirmé le titre que Constantin le Grand, Constantin II et Gratien avaient donné à Embrun, de capitale des Alpes maritimes. Cette province possédait 40 lieues de long sur 25 de large, s'étendant du mont Cenis à la mer, et comprenant le marquisat de Saluces, partie du Piémont, du Haut-Dauphiné, de la Haute-Provence et le comté de Nice.

Embrun fut fortifié, moins pour sa propre importance qu'afin de commander les passages contre les ennemis, soit par delà, soit en deçà des montagnes, car l'empire était déjà attaqué et pénétré de toutes parts; et, sans nous étendre ici sur le déluge de barbares qui consommèrent sa ruine, il n'y eut presque aucune de leurs hordes, aussi nombreuses que variées, qui ne prît la vallée de la Durance et le mont Genèvre comme points de direction ou de champ de bataille, souvent entre elles se manquant de foi, mais d'accord sur le pillage, l'incendie, la dévastation.

Servant comme de citadelle à Rome, elle avait un chef qui unissait souvent les titres les plus illustres à celui de propréteur, ou préfet, ou procùrateur, ou recteur, ou président des Alpes cottiennes[17]; il relevait du préfet ou gouverneur des Gaules. La résidence de ce magistrat supérieur avait été transférée de Trèves, alors occupée par les barbares, dans Arles, dont ils devaient bientôt s'emparer. L'expérience a prouvé que toute nation jeune qui se précipite sur une nation vieillie finit tôt ou tard par l'asservir. Les Goths, maîtres de Rome, et qui devaient dominer au delà de la Loire, descendirent du mont Genèvre et ravagèrent le pays entre les Alpes et les Pyrénées. Dans le bouleversement de l'Europe, ce pays éprouva le même sort par le bras des Sarmates, des Alains, des Huns, des Gépides, des Hérules, des Saxons, des Vandales. Ceux-ci assiégèrent Embrun en 455, et lorsqu'ils s'en éloignèrent, le peuple se prosterna devant le sépulcre de saint Marcellin, qu'il croyait avoir vu à la poursuite de l'ennemi et tenant en main l'épée de l'ange exterminateur. Stilicon appela à son secours les Bourguignons, qui passèrent le Rhin et se saisirent de la première Belgique. Ce fut en 455, d'après quelques auteurs, et suivant d'autres en 445, qu'elle fut délivrée par le comte Aétius, le vainqueur d'Attila et l'un des derniers Romains. Mais après avoir battu les Bourguignons, il leur céda, avec l'agrément de Valentinien III, la Sabaudie ou Sapaudie, composée de la Savoie, du Dauphiné, du Chablais et de la Bresse. On sait que l'empereur immola Aétius par haine de sa célébrité.

§ III. Des Hautes-Alpes sous les rois bourguignons, rois francs, rois d'Arles, etc.

Les Bourguignons, qui avaient habité successivement les bords de la Vistule, de l'Elbe et du Rhin, s'étaient convertis à la foi de Jésus-Christ. Après de grands combats, ils devinrent les alliés des Romains. Paul Orose, auteur contemporain, a écrit que « mêlés parmi les Gaulois, ils les traitent non comme des sujets,

mais comme leurs frères en christianisme, menant au milieu d'eux une vie douce, paisible et innocente. » Ils laissèrent aux habitants les deux tiers des serfs et le tiers des terres, prenant pour eux celles qui étaient arables, avec le droit de chasse et de pâturage sur les autres. Une de leurs lois contient la distinction des nobles, des ingénus, des serfs gaulois et bourguignons. On doit en conclure que l'esclavage de la glèbe préexistait au partage chez eux et dans les Gaules. Le premier royaume des Bourguignons eut d'abord Genève et ensuite Vienne pour capitale, en s'étendant des Vosges à la Durance et des Alpes à la Loire. Ils abandonnèrent la partie occidentale des Hautes-Alpes aux Visigoths, qui, sortis par essaims du nord de l'Europe, avaient déjà porté la désolation en Italie et qui passaient dans les Gaules sous la conduite d'Ataulphe. L'an 476, et le 1250e après la fondation de Rome, Odoacre, roi des Hérules, qui régnait dans cette ville, céda le pays compris entre le Rhône, la Durance et la mer à Eurich, roi des Visigoths, qui possédait presque tout le midi de la France. Clovis avait épousé Clotilde, nièce de Gondebaud, roi des Bourguignons. Ce dernier publia la fameuse loi gombette, rédigée dans une assemblée des grands et signée par trente-deux comtes. Ce code, regardé par Montesquieu comme le meilleur que les barbares eussent encore publié, maintient le droit romain pour toutes les contestations à intervenir entre les conquérants et les indigènes et n'admet aucune différence pour les peines corporelles. Sous ce dernier rapport, ceux-ci furent plus favorisés que par la loi salique, quoique Clovis eût laissé aux peuples qui s'étaient soumis volontairement à lui leurs institutions et leurs usages. Ces considérations seules motiveraient l'opinion que le régime municipal subsistait encore dans les Hautes-Alpes. En général, les barbares essayèrent de concilier avec leurs institutions le mécanisme du gouvernement romain, dont ils adoptèrent les qualifications, les insignes, les monnaies, les tributs, etc.; libres, ils ne payaient rien de ceux-ci, et leurs affranchis en devenaient exempts. Clovis combattit Gondebaud, lui prit une portion de ses États, en abandonna une autre à Théo-

doric (ou Thierry), roi des Ostrogoths, puis exigea qu'elle fût restituée à Gondebaud, en lui imposant la condition de ne plus tourmenter les catholiques. Les évêques de la Gaule, presque tous dévoués à Clovis, disposaient les esprits en sa faveur. Nul plus que lui, depuis Constantin, n'avait fait servir la religion au succès de ses projets ambitieux. Le même motif le décida à attaquer Alaric, dès qu'il eut demandé l'avis des grands, qui jurèrent de ne se couper la barbe qu'après la défaite des maudits ariens. Alaric fut vaincu, et Clovis fit transporter ses trésors à Paris, après avoir offert beaucoup de présents à la basilique de Saint-Martin de Tours. Théodoric, beau-père d'Alaric, pour le venger, envoya d'Italie une armée commandée par le comte Vénance qui traversa les Alpes cottiennes et entra par Gap dans la seconde Narbonnaise. Marabaudus, gouverneur de Marseille pour Théodoric, força Thierry, fils de Clovis, et Gondebaud à lever le siége de la ville d'Arles. En 500, Théodoric épousa Audeflède, sœur de Clovis, et ils se divisèrent leurs conquêtes; le premier voulut conserver le mont Genèvre et le mont Cenis, comme passages de France en Italie.

Les empereurs comptaient toujours les Gaules pour une partie de leurs États, et il paraît qu'en y rétablissant les Bourguignons, ils avaient entendu s'y réserver la souveraineté de droit. Sigismond, successeur de Gondebaud, appelait Anastase son très glorieux prince, et croyait devoir, comme patrice et maître de la milice, lui demander ses ordres, tandis que les rois francs estimaient ces titres purement honorifiques, et se conduisirent en monarques indépendants, même avant l'époque où Anastase envoya à Clovis, en 508, la tunique de pourpre dont le nouvel Auguste se revêtit dans l'église de Saint-Martin de Tours, en ceignant le diadème ainsi que la chlamyde, et répandant parmi le peuple, de sa propre main, l'or et l'argent. A la mort de Clovis, en 511, les Bourguignons occupaient le pays entre le Rhône et les Alpes.

Le Haut-Dauphiné fut dans l'année 516 en proie à la peste; l'arianisme l'agita tellement que Catulin, évêque d'Embrun, fut

chassé par ses diocésains et contraint de se réfugier à Vienne auprès de Sigismond, qui lui-même avait été sectateur d'Arius. Ce prince donna sa fille Suavegotte en mariage à Thierry, fils de Clovis, dont les frères attaquèrent Godemar, successeur de Sigismond. Ils éteignirent le royaume de Bourgogne, après une existence de 120 ans, et s'en partagèrent les provinces. Justinien, au moyen de présents et de la promesse d'un subside, les avait engagés, ainsi que Théodebert, leur neveu, à le seconder dans son projet de reconquérir l'Italie. Vitigès, roi des Ostrogoths, les attacha à sa cause par le don de 2,000 livres pesant d'or et de toutes ses prétentions sur les Gaules. Ils combattirent alternativement contre les Romains et les Ostrogoths, s'emparèrent de Milan, saccagèrent cette ville et en donnèrent les femmes aux Bourguignons, parmi lesquels servaient des habitants des Hautes-Alpes. Justinien s'étant arrogé le titre de Francisque, Théodebert prit celui d'Auguste, à l'exemple de son aïeul Clovis. Mais Vitigès ayant été fait prisonnier par Bélisaire, les rois francs cédèrent aux nouvelles propositions de Justinien, qui leur abandonna les droits de l'empire sur toutes les Gaules par un diplôme solennel, à la date de 540. Il est à remarquer que les habitants furent appelés à *consentir* à cette cession authentique, et qu'elle fut ainsi revêtue d'une sorte de sanction populaire. De nos jours on a distribué les peuples comme de vils troupeaux, sans consulter leurs vœux, même leurs intérêts.

En l'année 558, la même où Clotaire devint maître de toute la monarchie française, les Lombards ravagèrent Embrun, Gap et leur territoire, de même que la Provence; ils tuèrent dans une bataille le patrice Amat, et emportèrent leur butin en Italie. Revenus dans les Hautes-Alpes en 565 ou 568 suivant les uns, en 572 ou 575 d'après les autres, le patrice Ennius Mummol, fils du comte d'Auxerre, promu à la dignité d'Amat, les bloqua non loin de Guillestre, dans la plaine dite le Plan de Phazi, près de Chagne, que Grégoire de Tours appelle Calmes (*Mustius Calmes*[18]), ou de Barbeuc, qu'on nomma alors Barbari. Leur ayant coupé la retraite par des amas de bois et de pierres dont il barra

les chemins et les défilés, il en fit un grand carnage, et il envoya une foule de prisonniers au roi Gontran, qui les dispersa sous bonne garde. Deux frères, à la tête de leurs vassaux, combattaient sous Mummol, Salonius, évêque d'Embrun, et Sagittarius, évêque de Gap. Ils n'étaient pas armés de la croix, mais du casque et de la cuirasse; plusieurs guerriers tombèrent sous leurs coups.

Des Lombards, réunis à des Saxons, recommencèrent bientôt leurs incursions. Mummol les défit en 574; la nuit seule mit fin au carnage. Ils demandèrent la faveur d'aller chercher en Italie leurs femmes et leurs enfants, et de retourner en France comme sujets du roi Sigebert, qui avait une partie de l'ancienne Bourgogne et dont la domination s'étendait au delà du Rhin sur les pays que les Saxons avaient habités longtemps. En revenant, ils commirent beaucoup de déprédations auprès d'Embrun et sur le territoire d'Avignon. Mummol les rejoignit sur les rives du Rhône et en exigea une satisfaction; ils se soumirent et achetèrent au prix de quelques milliers de pièces d'or leur passage jusqu'en Auvergne. C'était pour leur nation une fureur de traverser les Alpes cottiennes. Elle y revint en 574 suivant D. Planchet, en 576 d'après Muratori, en 578 selon d'autres; ils marchaient divisés en trois corps, commandés par trois ducs. Amon, l'un d'eux, prit Embrun et se porta sur Arles. Rhodanus, battu par Mummol devant Grenoble, s'étant échappé avec cinq cents hommes, parvint à travers les forêts jusqu'à son collègue Zabanus, qui assiégeait Valence et qui, informé des événements, fit entre ses troupes le partage des dépouilles des habitants. Tous deux retournèrent vers Embrun; ils y retrouvèrent l'infatigable Mummol, à la tête d'une innombrable armée. Leurs phalanges furent écrasées; eux-mêmes, avec peu de guerriers, ne parvinrent qu'avec peine en Italie.

C'est à la suite d'une défaite des Lombards que plusieurs d'entre eux, dit-on, traversèrent la Durance, se réfugièrent derrière des replis de montagnes, presque vis-à-vis de Guillestre, et bâtirent sur une roche de 200 mètres d'élévation perpendicu-

laire une habitation qui, dans leur langue, s'appela *maison de Dormil*, et qui est devenue le hameau de *Dormilhouse*.

Nous revenons à Salonius et Sagittarius. Ils s'étaient livrés à des usurpations, des homicides, des adultères, des excès de tout genre. A la tête de soldats, ils avaient attaqué, dans l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux, l'évêque, qui y célébrait son jour de naissance. Un synode, assemblé à Lyon par ordre du roi Gontran, les priva des honneurs de l'épiscopat; mais ils sollicitèrent du roi la permission de se rendre à Rome auprès du pape, qui *lui enjoignit* de les rétablir dans leurs diocèses. Croyant alors tout permis à leurs mœurs dissolues, ils frappèrent du bâton jusqu'au sang plusieurs de leurs concitoyens et insultèrent même le monarque. Gontran les fit enfermer séparément dans des monastères. Bientôt son fils aîné étant tombé malade, il craignit la vengeance divine et relâcha les deux prisonniers, en sollicitant leurs prières. Mis en liberté, ils s'embrassèrent avant de repartir pour leurs villes épiscopales. Là, ils affectèrent d'abord un tel repentir, qu'on les voyait sans cesse chanter des psaumes, jeûner, faire l'aumône, lire pendant le jour le livre des poëmes de David, passer la nuit à chanter des hymnes et à méditer des leçons. Mais cette sainteté ne se soutint pas longtemps parfaite, et ils retournèrent à leurs anciens égarements. Ils passaient la plupart des nuits à festiner et à boire, et tandis que les clercs chantaient les matines dans l'église, ils demandaient des coupes et faisaient des libations de vin; ils ne parlaient plus de Dieu, ne songeaient plus à dire leurs heures. Quittant la table au retour de l'aurore, ils se couvraient de vêtements moelleux et dormaient, ensevelis dans le vin et le sommeil, jusqu'à la troisième heure du jour. En même temps, ils ne se faisaient pas faute de femmes pour se souiller avec elles. Puis ils se levaient, prenaient le bain, se mettaient à table, et n'en sortaient plus que le soir; alors ils s'empressaient de commencer leur souper, qui, comme je l'ai dit, se prolongeait jusqu'au lendemain. Un concile tenu à Châlons-sur-Saône en 579 les dépouilla de nouveau de l'épiscopat. On leur donna des successeurs. On les enferma dans la basilique de Saint-

Marcel, sous une étroite surveillance à laquelle ils échappèrent; puis ils menèrent une vie errante.

Salonius finit obscurément ses jours. Lorsque Mummol, à qui Gontran, en mémoire de ses éclatants services, avait conféré le titre de duc et donné Avignon, ainsi que son territoire, se retira dans cette ville avec ses trésors et y fut assiégé par les troupes du roi, on mit à mort Sagittarius, qui, après le sac de cette cité, s'enfuyait vers la forêt sous un froc de moine. Mummol, investi dans une maison, y périt malheureusement, après une longue et vive résistance.

En 588, ayant battu les troupes de Gontran, Récarède, dit le *Père du peuple,* cinquième roi d'Espagne, de la race des Goths, s'avança jusque dans les Hautes-Alpes. Les peuples du Nord y avaient marqué leur passage par le carnage et l'incendie; la lèpre y avait ajouté à ces moyens de destruction. Elles se trouvèrent tellement dépeuplées, qu'elles ne furent le théâtre d'aucun événement militaire pendant un siècle et demi. Les recherches nombreuses auxquelles nous nous sommes livré ne nous ont fourni aucun monument historique qui fît connaître quels moyens y ramenèrent l'ordre et la fertilité. On est donc réduit aux conjectures. Des écrivains pensent que vers ce temps, de Lérins, île de la Méditerranée dans la Gaule narbonnaise, où saint Honoré fonda en 450 un monastère, devenu bientôt grand propriétaire, partirent des moines défricheurs, qui pénétrèrent successivement dans les forêts et les landes de la partie de ce département que l'on nomme *le Serrois.* D'autres renvoient l'époque de cette colonisation après la destruction des Sarrasins. Nous croyons que les deux opinions peuvent se concilier, et nous aurons plus bas l'occasion de remarquer que Cluny, sur ce point, continua avec persévérance et succès l'œuvre de Lérins. Les premiers établissements furent à La Grand (*Ara Grandis*), où l'on construisit une belle église et un monastère de bénédictins, que nous verrons plus tard tomber en ruines, l'an 1410; à Nossages, dont les nonnes relevèrent de ce couvent; à Sainte-Colombe, Lazer, Trescléoux et Orpierre. Les moines, voués au bien, avaient appelé

des colons; la religion réunissait les hommes, qu'elle poliçait en leur enseignant l'agriculture et quelques arts encore imparfaits.

Un peuple dont Ammien Marcellin a décrit les mœurs au quatrième siècle, et qui, se partageant entre les Romains et les Parthes, lui paraissait plus propre au pillage qu'au combat[19]; un peuple dont Mahomet modifia profondément l'état social, et qui depuis eut des hommes célèbres dans tous les genres; un peuple à qui l'enthousiasme religieux inspira le désir des conquêtes, et qui vint fonder en Espagne des royaumes; ce peuple, connu sous le nom de Sarrasins, s'empara d'une partie du midi de la France. Si l'on en croit la tradition, si l'on juge d'après les cruautés qu'elle rapporte, ce furent les phalanges les plus guerrières et les moins civilisées qui s'avancèrent jusqu'à Auxerre, à 55 lieues de Paris, et qui, débouchant de la Provence, du Languedoc, du Lyonnais, dans le Dauphiné, le ravagèrent jusqu'aux Alpes cottiennes. Charles-Martel et Luitprand, roi des Lombards, mirent les musulmans entre deux feux, et le chef français distribua à ses braves frères d'armes, pour récompense de leurs services, un grand nombre de biens ecclésiastiques.

On voit dans Sismondi que les passages des Alpes conduisant de France en Italie étaient fermés par des fortifications que les historiens du temps nomment *cluses*. Dans ces défilés étroits, on avait pu ménager aisément une double porte pour la sûreté de chaque nation. Le bibliothécaire Anastase dit que les cluses de France étaient gardées par les soldats du roi Pepin, et celles d'Italie par les soldats du roi Astaulphe. Le Lombard attaqua les Francs dans leurs cluses; il fut repoussé, perdit les siennes, et s'enfuit à Pavie.

Dans le partage que Charlemagne fit avec Carloman, les Hautes-Alpes lui échurent; une partie de son armée les traversa pour aller combattre Didier, roi des Lombards. Elles jouirent de la tranquillité sous un prince supérieur à son siècle, et qui, de ses propres yeux, avait été frappé de leurs désastres. Les uns disent qu'il éleva, les autres qu'il agrandit et embellit la cathé-

drale d'Embrun, bâtie sur les restes d'un temple païen, et qui ensuite dut beaucoup aux largesses de la reine Jeanne, comtesse de Provence. Pour ériger un tel monument dans un pays pauvre, il fallait le bras puissant des souverains. Charlemagne écouta les évêques et les bénéficiaires ; mais il garantit de l'oppression le peuple, qui fut apprécié à sa valeur, après avoir perdu de fait une partie des avantages que lui avaient successivement conférés le droit de cité des tribus indépendantes et, au milieu de beaucoup d'infortunes, le droit municipal que les Romains y avaient substitué. Le peuple fut consulté dans les grandes occasions, et les *missi-dominici* veillèrent à ce que les comtes lui rendissent une justice exacte. A cette époque, l'homme reprit quelque sentiment de sa dignité. Mais des moments si heureux ne furent pas durables; le pays ne put échapper à l'agitation qui tourmenta la France sous les descendants de Charlemagne.

Boson, beau-frère de Charles le Chauve, reçut de lui, suivant Réginon, le titre de roi de Provence, qui lui soumettait cette province, le Dauphiné, le Lyonnais, la Savoie, la Franche-Comté et le duché de Bourgogne proprement dit, mais qui réservait la suzeraineté de cet empereur. Aucune difficulté ne s'éleva entre lui et le fils de Charles, Louis le Bègue ; mais lorsque ce prince établit Boson pour tuteur des deux enfants qu'il laissait après lui, ce dernier maria sa fille à Carloman, le plus jeune ; puis il chercha à s'emparer de toute souveraineté sur les États qu'il gouvernait. Le 15 octobre 879, au concile de Mantaille, où figurait l'évêque de Gap, et non l'archevêque d'Embrun, quoique ce dernier prélat fût alors débarrassé de la suprématie que les métropolitains d'Arles s'étaient arrogée sur son église, Boson se fit couronner roi de ce démembrement de la France. Louis et Carloman, qui vivaient dans une union vraiment fraternelle, armèrent, de concert avec Charles le Gros, roi de Germanie, contre Boson qui s'allia avec les Normands. Après de grandes pertes il parvint à recouvrer la partie de ses États qui lui avait été enlevée, et mourut en avril 887. Louis son fils lui succéda, et fut reconnu comme descendant de Charlemagne et petit-fils

de l'empereur Louis II. Ces titres décidèrent le jeune prince à traverser les Alpes pour détrôner Bérenger, roi d'Italie. Malheureusement il fut obligé de se mettre à la discrétion de son ennemi et de revenir à Arles en renonçant à ses prétentions. Mais réunissant bientôt les moyens de les faire valoir de nouveau, il repassa le mont Genèvre en 899; il triompha de Bérenger dans deux batailles, reçut des seigneurs la couronne de fer, et le pape mit sur sa tête la couronne impériale. Six ans après, viennent les revers : Bérenger, l'ayant surpris dans Vérone, lui fait crever les yeux, puis le renvoie dans la Provence, que Louis trouve en proie à de grands désordres et à de vives inquiétudes. Cette situation fâcheuse le décide à remettre les rênes de l'État entre les mains de Hugues, fils de Thibault, comte d'Arles, et neveu de Lothaire, roi de Lorraine. Les Sarrasins occupaient dès 840 la Corse et la Sardaigne; des aventuriers qui portaient leur nom infestaient souvent les côtes de Provence par des débarquements. Vingt pirates, qu'une foule d'autres rejoignirent, se fortifièrent dans un lieu dit *Fraxinetum*, à cause des frênes qui l'entouraient; ce village était adossé à une immense forêt, qu'on appelle encore *Forêt des Mores*. Ils profitèrent de l'absence du fils de Boson pour étendre leur domination et pénétrer dans les gorges du Haut-Dauphiné et de la Savoie. Tels étaient la confusion des esprits, le désordre dans toutes les classes de la société, la faiblesse, ou pour mieux dire la nullité du gouvernement et des indignes descendants de Charlemagne, qu'en 946 la trahison ouvrit aux Sarrasins la porte d'Embrun, depuis lors appelée *Porte sarrasine*. Ils mirent cette ville au pillage, brûlèrent ses archives et massacrèrent un grand nombre de ses habitants.

Les peuples entre le Rhône et l'Italie ne recoururent pas alors aux rois de France, trop occupés de discordes intérieures et de guerres contre les Normands; ils s'attachèrent à Hugues comme à un homme de cœur qui pouvait arrêter les ravages des Sarrasins. Ils le suivirent contre les Huns que Bérenger avait appelés à lui, quand Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane, vint lui arracher le sceptre de Lombardie. Ces anciens Scythes des-

cendirent le mont Genèvre en 924 ; Rodolphe et Hugues les taillèrent en pièces dans les Hautes-Alpes, et ceux qui s'enfuirent en Languedoc y périrent. Cependant une ambassade des Lombards vint offrir la couronne à Hugues ; il fut si bien accueilli à Milan, que de là le proverbe provençal : *être reçu comme le roi Huguet.* Lors du décès de Louis l'Aveugle, Hugues était de retour dans Arles ; et, pour ménager les esprits, comme Louis avait laissé un fils, Charles-Constantin, fort peu capable, et qui, borné au comté de Vienne, en fut ensuite dépouillé, Hugues exerça l'autorité souveraine, sans joindre au titre de roi de Lombardie celui de roi de Provence ; il céda même une partie de ces derniers États, afin de ne pas être troublé en Italie, soit à Rodolphe II, soit à Lothaire son propre fils, dont le mariage avec Adélaïs, fille de Rodolphe, cimenta l'alliance des deux rois. Hugues et Rodolphe vainquirent encore les Huns, dont l'alliance avec Bérenger avait rendu ce prince odieux aux Lombards. Hugues attaqua ensuite le fraxinet de Provence et s'en empara, soutenu par la flotte byzantine qui, au moyen du feu si célèbre sous le nom de grégeois, brûla celle des Sarrasins ; mais il laissa ceux-ci se retirer auprès d'Embrun, dans un autre fraxinet, à Freissinières, où un acte ancien signale les trois tours qui dépendaient de leur système de défense. Il leur permit de se fortifier dans les Hautes-Alpes, d'y exiger des rançons, d'y lever des tributs sous sa suzeraineté, à condition qu'ils le seconderaient contre ses ennemis et qu'ils garderaient cette clef de la France contre le fils de Bérenger, connu sous le nom de marquis d'Ivrée. Il paraît que Briançon conserva son indépendance et sut fermer ses portes aux musulmans. Cependant, dès 906, ayant envahi les vallées entre cette place et Suze, après avoir pillé l'abbaye de la Novalèse et incendié toutes les *églises voisines*, ils taillèrent en pièces une foule de chrétiens, réfugiés auprès du couvent d'Oulx ; ce qui valut à ce lieu le nom de *plebs martyrum*, peuple de martyrs. (*Chartes d'Oulx.*) Peu après, suivant Luitprand, les Sarrasins furent massacrés auprès d'Acqui, mais ils se vengèrent à Gênes. On avait espéré que Hugues aurait le désir et la gloire de les chasser des Alpes ma-

ritimes, cottiennes et grecques; il oublia qu'il devait sa royauté d'Italie au mécontentement qu'y avait excité l'alliance de Bérenger avec les Huns. Celle de Hugues avec les Sarrasins indisposa les Lombards à tel point qu'ils l'obligèrent à remettre la couronne de fer à Lothaire, son fils. Il se retira en Provence, où il mourut en 947 dans un monastère qu'il avait fondé.

Après diverses alternatives de succès et de défaites, les Sarrasins avaient fait, dans la minorité de Conrad, roi d'Arles, un traité qui les laissait maîtres du fraxinet et d'une partie fertile de la Provence, lorsque les Huns, venus du Schwarzwald et de l'Alsace, ayant traversé les forêts du Jura, arrivèrent à Besançon en 950 ou 951. Ce Conrad, frère de l'impératrice Adélaïs, qui avait succédé en 937 à Rodolphe sur le trône de Bourgogne, et qui n'était âgé que de 20 ans, leur dépêcha des affidés qui leur parlèrent en ces termes : « Hommes courageux, voulez-vous en venir aux mains avec nous? Il vaut mieux pour nos intérêts communs rester en paix. Marchez sur la Provence : le roi vous donne les terres qu'y possèdent les Sarrasins, et il secondera vos efforts si vous promettez de lui rester fidèles. »

D'autres envoyés de Conrad allèrent trouver les Sarrasins. « Les Huns nous fatiguent de demandes, dirent-ils, pour que notre prince vous renvoie par la force des armes du pays qu'il vous a cédé. Si vous avez du cœur, avancez contre eux, attaquez-les en face, nous les prendrons en flanc, et ensemble nous les taillerons en pièces. »

Des deux parts on consentit : les Huns accoururent d'un côté et les Sarrasins de l'autre. Ils se battirent à outrance, en présence du roi à la tête de ses troupes. Lorsqu'ils se furent affaiblis mutuellement, à un signal donné, elles entourèrent les deux partis ennemis, et tout ce qui ne périt point fut fait prisonnier, puis vendu dans la ville d'Arles. Le prince rendit grâces à Dieu et à saint Maurice, avec la lance et l'épée duquel il combattait.

Quinze ans s'écoulèrent. Conrad, surnommé le Pacifique, régnait encore, mais les Sarrasins étaient toujours puissants en Provence, et les habitants des Hautes-Alpes, dans leur abatte-

ment, laissaient occuper le pays par ces barbares. Pour cimenter leur domination, ils avaient contracté un grand nombre d'alliances avec les filles de la contrée, lorsque survint un événement dont les suites furent d'une bien haute importance.

Le bienheureux père Mayeul, sixième abbé de Cluny, revenait, en 974, de Rome, où il avait visité le tombeau des saints apôtres. Parvenu dans la partie la plus élevée des Alpes, après avoir franchi le mont Genèvre, il suivit, puis quitta la vallée de la Durance pour passer dans celle du Drac : beaucoup de pèlerins et de voyageurs s'étaient joints à lui, afin de se mettre sous la protection de sa sainteté. Un torrent se précipitait en tourbillons et couvrait la plaine : Mayeul venait de le traverser et suivait un étroit défilé; il ignorait que près de lui, au-dessus du village des Ricous, à l'entrée de la gorge d'Orcières, les musulmans se tenaient derrière des retranchements, en un lieu qui se nomme encore *Château sarrasin*. Leurs troupes parurent tout à coup et entourèrent la caravane, qui, dans son effroi, ne songea point à résister. Ce lieu, peu éloigné alors du grand chemin, s'appelle encore *Champ des morts*. On y a plusieurs fois trouvé des armes brisées, des crucifix en plomb et en bronze.

Les ennemis poursuivirent la caravane et jetèrent dans les fers tous ceux qu'ils purent atteindre : Mayeul lui-même, blessé d'un trait destiné à l'un de ses gens, fut fait prisonnier. Les Sarrasins lui demandèrent s'il avait le moyen de payer une rançon. L'homme de Dieu, avec une dignité affable, répondit qu'il ne possédait rien en ce monde, mais qu'il confessait gouverner d'amples et de riches domaines. Ils réclamèrent mille livres d'argent. L'abbé écrivit alors à Cluny ces mots, qu'il fit porter par un religieux : « Aux seigneurs et frères de Cluny leur frère Mayeul, malheureux, captif, chargé de chaînes. Les torrents de Bellial m'ont enveloppé; les filets de la mort se sont emparés de moi par avance; maintenant, s'il vous plaît, envoyez la rançon exigée pour moi et mes compagnons. » Lorsque le messager arriva, le chapitre fut plongé dans la consternation. Cependant on réunit l'argent, fourni par la vente des insignes et ornements du

monastère, ou par la libéralité des âmes charitables. Ce trésor, apporté avec une grande promptitude, arracha saint Mayeul aux mains des impies, parmi lesquels il avait déjà opéré quelques conversions. Une légende a conservé, dans la commune de Saint-Laurent du Cros, le souvenir de l'envoyé qui porta la rançon du saint[20]. L'endroit où il se reposa s'appelle *Mayoou;* ce nom est celui d'une passerelle qui a remplacé le pont construit par les Maures, en face de leur château sarrasin.

Les ennemis conduisaient ce trésor sans défiance, par des chemins qui leur étaient connus, soit à Freissinières, situé à une forte journée de marche, soit dans les environs du champ de bataille, au hameau de Freine (aussi *Fraxinetum*), à 2 kilomètres du *mons Ursarii.* Tout à coup des troupes chrétiennes se présentèrent pour venger l'injure faite à saint Mayeul. Elles firent retentir la forêt et les collines de leurs cris et du son des trompettes : la terreur s'empare des barbares; ils subissent une défaite sanglante, et se regardent comme frappés par un bras divin.

Voyez dans le recueil de D. Bouquet les récits de Glaber Rodolphe, de Syras, le livre du monastère de Saint-Gall. Les historiens arabes semblent avoir ignoré complétement l'occupation de la Provence et des Alpes par les Sarrasins. Un mortel intrépide allait précipiter la ruine de ces farouches ennemis.

Depuis 968, Guillaume avait succédé à son père Boson II, nommé par Conrad, roi d'Arles, au comté de Provence, qui comprenait alors le Gapençais et l'Embrunais, c'est-à-dire les trois quarts du département actuel des Hautes-Alpes; des actes désignent Guillaume sous les titres divers de marquis, comte, duc et prince. Il attaqua, de 972 à 975, les promontoire et château du *Fraxinetum* (aujourd'hui Lagarde-Fraisnet) et déploya une telle vigueur que, pendant la nuit, ce qui y restait de Sarrasins se précipita du haut des rochers et s'enfuit dans des replis de montagnes et des forêts; on y tua les uns, on y prit les autres, qui furent conduits dans Arles. On les y vendit, et une partie en fut baptisée. Le butin fut partagé par égale portion entre les chrétiens. Guillaume chassa aussi les Sarrasins de Gap et Puymore;

on les délogea successivement de quelques positions redoutables, telles que Montmorin, dans la vallée d'Oulx; Orpierre, dans celle de Céans; Montmaur, où il reste des vestiges de leurs retranchements, et d'où les Maures allèrent à La Cluse dans le Dévoluy; les fortifications de Rabou; la forêt où l'on a depuis élevé la chartreuse de Durbon; le col de Cabre et le rocher sous lequel gisaient naguère une foule d'ossements humains auprès de la cascade de La Beaume; la montagne de Puy-de-Maure et les bords du torrent de Sarrasin, à peu de distance de Gap; *mons Seleucus,* dans les ruines duquel on a remarqué quelques-unes de leurs constructions; les cavernes de la Vallouise; Freissinières, dont nous avons déjà parlé; les tours de Rosans; celle de Moron, qu'ils ont bâtie près de Laragne; celle de la Tour-Ronde, où l'on a trouvé un cimeterre arabe, donné par le général Desmichels à Abd-el-Kader [21]; la ligne des signaux qu'ils ont établie dans la vallée du Buech, à Veynes, Oze, Saint-Aubin d'Oze, Savournon, Montrond, qui correspond avec la tour de Sisteron; le fort Queyras, d'où ils se réfugièrent par le mont Viso à Saluces, dont le marquis était leur allié; Château-Sarrasin, là où ils s'étaient saisis de saint Mayeul; Villars-Mouren (village, campagne mauresque) et plusieurs autres lieux du Champsaur, où ils étaient connus sous le nom de *Barbarins,* et où nous verrons, dans la statistique locale, qu'ils ont massacré les hommes, incendié les châteaux et les couvents. Les mères, dans ces contrées, menacent encore du retour des Sarrasins les enfants indociles. Une traduction vivace y a conservé les noms de trois de leurs chefs : *Arbeiri* (Albéric), *Micaoulet* et *Mourebbas* (Moraba). Un dicton y consacre le souvenir des exploits de leur vainqueur; si quelqu'un y est vivement pressé, on s'écrie : « Il a Guillaume à ses trousses! »

Des bandes de Sarrasins fugitifs errèrent longtemps dans la forêt de Barbairoux (Barberousse), près de Saint-Bonnet, et dans les rochers et cavernes des Corbières, rive droite du Drac. Ils en sortaient pour décimer les troupeaux, enlever les enfants et se faire payer des rançons. C'est du Champsaur et de Veynes qu'ils

se retirèrent dans les solitudes du Dévoluy encaissées entre des montagnes impraticables. Nous retrouverons leurs traces dans quelques endroits des Hautes-Alpes.

La fête de la mi-carême à Gap, dont la description sera placée dans la partie des mœurs et usages, semble rappeler la délivrance de cette ville.

Au milieu des désastres que les Sarrasins éprouvèrent, l'un des plus signalés, nous paraît avoir eu lieu à Ribiers, bourg à l'extrême frontière du département, du côté de la Provence. Au défaut de l'histoire et même des chroniques, on y a eu recours tant aux traditions et aux notions topographiques qu'à deux légendes découvertes, l'une en Italie, l'autre dans un monastère auprès d'Ulm. Les renseignements en ont été fournis par M. de Laplane, habitant et historien de Sisteron, à M. Reinaud, qui s'en est servi comme d'éléments dans ses *Invasions des Sarrasins*, livre qui jouit d'une juste renommée.

Né vers l'an 940 au château des Noyers (Basses-Alpes), Bevon, Beuvon, Bobon ou Bodon voyait les Sarrasins occuper le hameau de Frassinié, dépendant de Ribiers, et situé aux pieds d'un rocher sur lequel ils tenaient un fort; ce rocher en a eu le surnom de *Petra-impia ;* on l'appelle actuellement *Peyro-impio*, et vulgairement *Périmpin*. Le brave gentilhomme réussit à s'emparer de la forteresse dont il ne reste plus aucun vestige. Tous les détails donnés sur ce fait d'armes paraissent être de pure invention; mais les noms de Frassinié, de Petra-impia, du village de Bevons, sont là des garants d'un événement décisif. Le héros fut récompensé de son dévouement par la béatification : il est au nombre des saints qu'honore la contrée.

D'autres guerriers ont reçu des récompenses terrestres. « Conrad le Pacifique (dit M. Desmichels dans son *Histoire générale du moyen âge*), ayant cédé aux comtes Guillaume et Ratbold toutes les terres conquises sur les Sarrasins, les deux frères puisèrent dans ce trésor de la conquête pour rattacher à leur dynastie les armes des vassaux et l'influence des prélats. De même que Grimaldi avait obtenu tout le périple du golfe de Saint-Tropez

et peut-être aussi le comté d'Antibes, un autre guerrier, nommé Rodoard, fut, dit-on, mis en possession du territoire de Grasse, et c'est à lui que les comtes de cette maison rapportent leur antique origine. D'autres seigneurs eurent de semblables donations. »

Boniface de Castellane dut à la conquête sur les Sarrasins sa baronnie, confirmée par les empereurs à ses descendants, et qui devint un comté[22]. Écoutons Martenne (*Diplom.*, an 985). « Lorsque la nation des païens eut été chassée du pays de Fraxinet, et que le territoire de Toulon eut commencé à se couvrir d'habitants et de colons, chacun se mit à envahir les terres, en ne consultant que sa propre puissance et sans égard pour les limites convenues. Il en résulta de vives querelles entre les plus puissants. C'est alors que Guillaume, vicomte de Marseille, et Pons de Fas, seigneur d'Hyères, allèrent vers le comte de Provence, et lui dirent : « Seigneur comte, voilà que notre terre a été affranchie du joug des païens et remise en vos mains par une donation du roi (Conrad); nous vous prions de vous y rendre et de poser des limites entre les bourgs, les châteaux et les biens d'Église. »

M. Desmichels cite les Vintimille, les Pontevez et autres maisons provençales, que leurs exploits mirent en possession de vastes domaines. Nous n'avons pu recueillir aucune indication précise de ce genre pour les grandes familles des Hautes-Alpes, leur clergé et leurs communes. Nous ne doutons pas qu'ils n'aient amplement profité du départ des Sarrasins.

Jetons un coup d'œil rapide sur quelques contrées voisines.

En 965, Isarn, évêque de Grenoble, avait expulsé les musulmans de son diocèse, en se mettant à la tête de ses vassaux et des aventuriers qui s'enrichirent des dépouilles des vaincus.

Les mêmes résultats doivent avoir été effectués pour les deux *fraxinetum* cités par M. Reinaud, situés près de Casal et près de Nice, dont un quartier se dit *canton des Sarrasins*. La forteresse de Fenestrelle était peut-être aussi un *fraxinetum*. Dès 945, les seigneurs des vallées entre Briançon et Suse, sous les ordres du comte Ratbold, et guidés par Aymon, délivrèrent la contrée des

Sarrasins qui l'occupaient. L'abbé Bonnefoi signale trois *fraxinetum* en Savoie, où on les nommait *Fraimays* ou *Frainays*. Une notice de M. Beaulieu (*Séjour des Sarrasins en Savoie*) indique dans la Maurienne un *fraxinetum* et un camp fortifié qu'on appelle *plan des Sarrasins*. Ils occupaient en Savoie une position forte et d'une étendue prodigieuse, les Bauges, jadis connues des Romains, et où se trouvaient trois châteaux, dont un subsiste et l'autre est en ruines. Après des combats partiels et acharnés entre eux et les seigneurs aidés des prélats, Conrad, dont nous avons souvent parlé, pénétra dans les Bauges, et livra, en 965 ou 967, aux musulmans deux batailles à la suite desquelles ils se fondirent dans la population. On voit que la Savoie en fut délivrée quelques années avant la Provence et le Dauphiné. En 960, ils avaient été chassés du mont Saint-Bernard et des pays adjacents, lieux où les romanciers ont placé les hauts faits des paladins de Charlemagne.

Cependant toutes ces terres alpines n'étaient pas entièrement sûres, puisque saint Mayeul prit sa direction par le mont Genèvre en 974. Ce bienheureux fut comblé de donations par Guillaume Ier, qui mourut dans ses bras, l'an 992, revêtu d'habits religieux. La postérité confirme à cet illustre guerrier, devenu administrateur habile, le surnom de *Grand*, et celui, plus beau encore, de *Père de la patrie*.

Depuis l'époque célèbre dont nous avons rappelé le souvenir, il n'est plus question des Sarrasins dans l'histoire de France. Les habitants d'un quartier de la ville d'Arles ont encore conservé quelques traits de leur physionomie physique et morale; j'y ai vu des restes de leurs fortifications.

A Veynes, au quartier Notre-Dame, les vestiges d'une tour sont attribués aux Romains; il est vrai que les tours sarrasines dans les Alpes étaient rondes et faites en moellons, tandis que celle-ci est carrée et construite en pierres taillées en carré long. Plusieurs habitations de ce bourg portent les noms de la Mourelle et des Monarès; quelques familles ont celui de Sarrasin.

Les charras, maréchaux ferrants, de génération en génération, y auraient la même origine, et des prétentions à la noblesse. On dit que chez les Arabes on ne déroge pas en exerçant une profession qui se rapporte au cheval, l'animal le plus noble après l'homme. La famille Laffrey, de Lettret, fait remonter son origine aux Sarrasins.

Il existait en Provence des Sarrasins au treizième siècle, puisqu'un testament du fameux Romée de Villeneuve ordonna la vente de ceux des deux sexes qui se trouvaient dans ses domaines. A la fin du siècle dernier, Boz et Arbigny, entre Bourg et Lyon, avaient conservé, comme colonies sarrasines, beaucoup d'usages et d'idiotismes orientaux qui s'effacent tous les jours. La fondation de ces deux villages remonte à l'époque des guerres que nous avons décrites, ou est due peut-être à plusieurs de ces familles sarrasines qui, au temps de Philippe III, émigrèrent d'Espagne au nombre de 200,000 âmes. Elles avaient demandé à Henri IV l'autorisation de se fixer dans son royaume et de défricher les plaines incultes de la Guienne. Ce bon prince ne leur accorda que la permission de traverser ses États; et tout en satisfaisant aux devoirs de l'humanité, en fermant les yeux sur les individus qui restaient, il crut bien de ne pas méconnaître les exigences de la politique.

Ne quittons pas encore ce qui concerne les Sarrasins, sans rappeler avec M. Desmichels qu'en Provence le respect s'attache aux cimetières renfermant les restes des ancêtres qui habitèrent les lieux ruinés par les infidèles; ces cimetières, établis sur des hauteurs, sont visités au jour de la fête patronale. Il n'est pas hors de propos de remarquer que dans la circonscription de Saint-Bonnet, Saint-Julien, Benevent, Les Costes, Saint-Firmin, etc., canton de Champsaur, des cimetières existent sur des lieux élevés et fortifiés; ils ont des voies spéciales, dites chemins des morts, qui ne servent à aucun autre usage, et qu'entourent la vénération dans le jour et la crainte des revenants pendant la nuit. Qu'on me pardonne cette digression; je m'empresse de

rentrer dans mon sujet, après avoir fait observer que dans le midi de la France, surtout en Provence et en Dauphiné, on a souvent confondu les Bohémiens avec les Sarrasins.

Ce qui prouve combien fut longue, vexatoire et funeste la domination musulmane, c'est qu'on ne trouve rien d'un peu antérieur ou de contemporain à cette époque, rien qui l'ait immédiatement suivie, ni dans les titres recueillis par les historiens, ni dans les archives départementales ou communales, ou dans celles d'anciennes familles des Hautes-Alpes. Ruffi (*Histoire des comtes de Provence*) mentionne, entre autres : 1° la donation de 1027, faite par Bertrand Ier, pour fonder le prieuré de La Conche auprès de Chorges ; 2° en 1031, celle de deux terres, à Orpierre et à Forcalquier, octroyées au monastère Saint-Victor de Marseille ; 3° celle de 1127, de Guillaume IV, comte de Forcalquier, Gap et Embrun, à Notre-Dame de cette dernière cité, qui reçut en outre moitié de la seigneurie des Orres ; 4° celle des châteaux de Ventavon, Upaix, le Puget, Alamon, par Guillaume, à l'une de ses filles, le 5 juillet 1193. Dans cet acte ont juré avec le prince les seigneurs des Hautes-Alpes dont les noms suivent : Guigues de Briançon, Arnaud Flotte, Raymond Ossacica, François d'Oze, Falques de Veynes, Jean de Rosans, Henri de Montbran, Laugier de Peyre, Arnoux de Sigotier, Pierre de Raimbaud, Roland de Menteyer, Boniface de Tallard. En 1238, Péranguier légua par testament à son épouse divers biens tels que les châteaux de Breziers, Rochebrune, Sigoyer.

Les pièces les plus anciennes à consulter dans les Hautes-Alpes sont : 1° celles des archives de Gap, relatives aux traités intervenus de 1251 à 1282, pendant l'épiscopat d'Othon II, et celles du 11 décembre 1271, pour les limites entre cette ville et les domaines de la dauphine Béatrix, etc. ; 2° celles de Serres, pour l'effigie de Galberge de Mévoilhon, qui possédait cette ville en 1259, et pour la charte de 1282, accordée par Bertrand de Mévoilhon, à l'effet de *renouveler* les franchises des habitants, et les privilèges de Lazer, d'Eyguians, etc. Nous avons recueilli des

extraits intéressants pour tous ceux qui veulent connaître les us et coutumes du moyen âge.

Dans le onzième siècle, les Hautes-Alpes étaient presque désertes; le peuple y était serf et courbé sous le malheur, qui laissa plus de prise à l'influence du clergé; un petit nombre d'hommes audacieux ou puissants s'y emparèrent des droits seigneuriaux et des propriétés vacantes.

La dernière classe des hommes libres était appelée hommes liges et taillables. S'ils vivaient libres, ils mouraient serfs; en cas qu'ils n'eussent pas d'enfants naturels ou légitimes, les seigneurs recueillaient leurs successions.

Un des priviléges de ceux-ci était d'armer et de faire la guerre pour leurs intérêts particuliers. De là le grand nombre de châteaux en Dauphiné et en Savoie, ainsi que l'usage des maisons fortes, autorisées par le statut delphinal.

Le commencement de ce siècle déplorable avait été marqué par la superstition comme l'époque de la fin du monde; et, dans son cours, pour arrêter les excès de la barbarie, on publia la trève du Seigneur, qui défendait pendant quatre jours de la semaine tous les actes hostiles. Suivant M. Guizot, les chrétiens semblèrent rivaliser entre eux de magnificence pour réédifier les principales églises, et embellir les monastères et jusqu'aux chapelles des villages. Les évêques et les abbés formèrent des assemblées et des conciles pour le rétablissement de la paix et le maintien de la foi. Cependant l'anarchie fut à son comble sous Rodolphe III, roi d'Arles ou de Bourgogne, et déshonoré par le surnom de fainéant. Il permit, l'an 1054, à Guillaume II, comte bénéficiaire de Provence, d'en devenir propriétaire; Geoffroi en démembra la portion occidentale, qui fut appelée comté de Forcalquier, en y comprenant l'Embrunais, dont il se réserva les régales et le haut domaine.

Après de grandes vicissitudes, Rodolphe institua pour son héritier Conrad le Salique, depuis lors empereur, et lui envoya, avant sa mort, les ornements royaux. En 1003, les grands et le peuple, dans une assemblée tenue en Suisse, à l'abbaye de Payerne,

avaient *élu* Conrad roi de Bourgogne ; ce qui amena les longues prétentions des empereurs. Conrad chercha en vain à déployer de la vigueur pour rétablir l'ordre et pour forcer les grands à l'hommage et à l'obéissance. Il fut obligé de reconnaître dans ses nouveaux États une foule de petites souverainetés sous la mouvance de l'empire, et de fermer les yeux sur les usurpations des seigneurs. Il accorda les droits régaliens à l'archevêque d'Embrun et à l'évêque de Gap, au premier le titre de prince, et au second celui de comte, quoiqu'un laïque en fût déjà revêtu ; le tout sans détruire ni confirmer les franchises de ces deux villes et l'autorité de leurs consuls, ni les débris du droit municipal dont l'existence, je l'ai déjà dit, ne cessa jamais entièrement. Les vicomtes de Gap, dans une grande quantité de fiefs, possédaient la plupart des terres situées sur la rive gauche de la Durance, dépendante, comme on sait, de l'ancien diocèse de Gap. Quoique très nombreuse, cette famille disparut avant la fin du onzième siècle. La jalousie des comtes de Forcalquier en fut sans doute la cause ; ils ne voulurent point voir leur autorité partagée. Les seigneurs de Gap, comme ceux de Sisteron, prirent le nom de quelqu'un de leurs fiefs, et fondèrent dans la Haute-Provence de nouvelles familles. On ne peut plus les distinguer ni suivre leur filiation.

Le régime féodal, qui s'organisa après l'expulsion des Sarrasins et après la chute des trônes de Bourgogne et d'Arles, étendait ses réseaux dans les Hautes-Alpes, lorsque l'ermite Pierre prêcha la première croisade. Partout on vit les barons et chevaliers qui voulaient obtenir de la gloire ou des indulgences, soit engager, soit vendre leurs biens ou leurs droits, dont l'acquisition à vil prix favorisa l'établissement de divers ordres religieux. D'ailleurs, le clergé ne laissa pas échapper l'occasion de rentrer dans la possession des bénéfices dont Charles Martel l'avait dépouillé, et d'en accroître le nombre et la valeur. Les donations entre vifs ou par testament se multiplièrent de jour en jour en faveur de l'Église.

Quelques seigneurs ne se rendirent pas dans la terre sainte,

Hugues ou Hugon, comte de Gap, s'y refusa obstinément. Le pape Urbain II lança sur lui les foudres de l'excommunication et écrivit à l'évêque de délier ses sujets du serment de fidélité. Le comte de Forcalquier profita de cette sentence pour se saisir, en 1095, avec l'agrément du pontife, de la totalité du titre et du domaine de Hugues, et il réunit le Gapençais à l'Embrunais dont il était possesseur : il avait déjà la partie entre la Durance, l'Isère et les Alpes.

Gerburge, comtesse de Provence et de Forcalquier, avait donné ce dernier comté pour dot à Douce ou Douille, sa fille, qui céda ses droits, en 1131, à son époux, Raymond Bérenger. Ce prince eut pour successeur un neveu, de même nom, qui reçut de ses sujets, en 1146 et en 1151, le serment de fidélité, et qui obtint de l'empereur Frédéric Ier la main de sa nièce, ainsi que l'investiture des pays de la Durance à la mer, des Alpes au Rhône, avec Arles, le comté de Forcalquier, ses régales et dépendances. Raymond Bérenger jura d'être fidèle et de défendre l'empereur envers et contre tous.

Cependant, à cette époque, Guillaume IV était reconnu comte de Forcalquier. C'est en cette qualité que l'an 1177 il passa, avec l'archevêque d'Embrun, un traité d'après lequel l'hommage leur était mutuellement dû par les habitants d'Embrun, et la justice supérieure leur était commune. Ils étaient coseigneurs et hauts justiciers de la moitié de Chorges, chacun propriétaire de l'une des deux rues restant de l'ancienne cité, la plus puissante des Hautes-Alpes. D'après la notice de l'empire, elle était encore une *mansio* au quatrième siècle. Cette cité ayant été détruite par les barbares, les habitants bâtirent, dans un terrain plus élevé, une bourgade où l'archevêque possédait soixante-douze maisons, vulgairement appelées alberges, auprès de l'église, sur le fief de laquelle il avait la justice.

Le royaume de Bourgogne avait cessé; et, lorsqu'en l'année 1167 Frédéric Ier s'était transporté à Besançon pour y épouser Béatrix, fille et héritière de Renaud, comte de Bourgogne; quand, le 12 des calendes de janvier 1174, il investit Guillaume

des comtés de Provence et de Forcalquier; lorsque dans Arles, le 2 des calendes d'août 1178, il confirma à Grégoire, évêque de Gap, sous foi et hommage, les régales pour les biens et possessions de cet évêque et de son église; lorsqu'enfin il se fit couronner roi d'Arles ou de Bourgogne, l'hommage que lui rendirent les prélats et la haute noblesse, en se déclarant vassaux de l'empire, n'avait pour but que de faire sanctionner les droits et l'indépendance que la violence ou la ruse leur avait donnés. Du haut de son château fort, chacun d'eux vexait les serfs et guerroyait avec ses voisins. On a vérifié dans les registres de la chambre des comptes du Dauphiné, que l'on comptait jusqu'à neuf cent cinquante châteaux dans les environs de Grenoble. Il n'est presque pas une commune dans les Hautes-Alpes qui n'ait été dominée par le sien.

Il se forma dans le moyen âge des associations sous le nom de *pariage*, mot dérivé de *par*, *paragium*. Elles furent de plusieurs sortes. Les unes avaient lieu entre le prince et les petits seigneurs, afin d'obtenir pour le plus faible la protection du plus fort; les autres, entre des princes ou seigneurs, de même condition ou dignité, et qu'on pouvait considérer comme pairs (*pares*); ainsi, le dauphin avait le pariage de Gap avec l'évêque de cette ville, et avec l'archevêque la juridiction réciproque d'Embrun et de Chorges. A leur imitation, des propriétaires s'unirent pour tenir un bien féodal d'une grande étendue, participer, ordinairement sous la présidence du bailli, aux actes et jugements qui les concernaient, et se défendre plus aisément contre des mesures arbitraires. Le nom de *pariage* se donnait encore à la possession indivise entre plusieurs héritiers d'un fief ou patrimoine; dans ce cas, l'aîné seul était chargé de rendre l'hommage au seigneur dominant, et par suite avait dans sa mouvance ses cohéritiers, appelés *parageurs* ou *parageaux*. Enfin, lorsque les fiefs se partagèrent, on imagina les *frérages* et *parages* pour conserver leur indivisibilité.

Il reste dans les Hautes-Alpes des traces de cette ancienne institution; mais elles ne se retrouvent plus qu'entre des proprié-

taires voisins qui se réunissent pour s'entendre sur des intérêts communs, tels que le partage des eaux, l'entretien des canaux, des chemins, des ouvrages contre les torrents [23].

Nous ne parlerons pas ici de ce *pariage militaire,* de cette fraternité d'armes qui, d'après les vieilles lois germaniques et les capitulaires de Charlemagne, obligeait les *pares* à défendre leurs pairs devant l'ennemi ; celui qui y manquait perdait sa renommée et son bénéfice.

On trouve dans Bertrandi quelques-uns des titres honorifiques que l'on donnait, dans le moyen âge, à l'aristocratie de la naissance et du savoir [24].

§ IV. Des Hautes-Alpes sous les dauphins.

Les comtes d'Albon étaient des seigneurs puissants et d'une ambition persévérante qui, pour s'agrandir, profitèrent patiemment de toutes les occasions, réunions, échanges et conquêtes. A une époque fort reculée, on les voit, propriétaires de domaines auprès de Vienne et dans le Graisivaudan, s'étendre au pied du mont Genèvre dans une partie des anciens États de Cottius, ayant la bourgade de Césanne pour séjour principal.

Près de là, il y eut à Oulx, nous l'avons dit, d'affreux massacres de chrétiens et de Sarrasins ; ces comtes n'y sont pas dénommés. Ils ne paraissent pas avoir contribué à chasser les dévastateurs de ce pays, mais ils figurent dans les efforts heureux de l'évêque Izarn pour arracher Grenoble au joug des infidèles, dont les dépouilles les enrichirent. Aussi bientôt les comtes d'Albon devinrent comtes du Graisivaudan, la portion la plus belle du Dauphiné.

Ils désiraient vivement posséder Briançon, qui forme en quelque sorte le pendant de Césanne, à l'autre côté du mont Genèvre. Cette forteresse romaine avait su rester indépendante des peuples barbares, qui avaient passé des Gaules en Italie. On présume qu'en 1032 elle se donna volontairement à ces seigneurs, pour se soustraire aux factions qui divisaient ses principaux habitants.

Quoi qu'il en soit, dans les dénombrements que nous avons consultés apparaissent les dates de 1202, 1260, 1262, 1265, 1315, 1316, 1334, 1343, etc., où les comtes d'Albon avaient déjà dans leurs domaines une grande partie du Briançonnais.

Leur arbre généalogique remonte jusqu'à Guigues, comte sous le roi Boson, et qui assista, en 889, à l'assemblée de Varennes.. Un Guigues ou Gui, en 940, donna des terres à l'église de Romette, auprès de Gap. Suivant l'*Art de vérifier les dates*, Gui Ier, dit le Vieux, possédait le château de Cornillon ainsi que d'autres terres dans le Graisivaudan; et l'an 1060, Gui II, ou le Gros, prit le titre de comte de Grenoble.

Gui IV, chevalier renommé, portant un dauphin pour emblème, en avait le surnom. On remarque ces expressions dans un acte qu'il passa avec Hugues II, évêque de Grenoble, vers 1140: *Guigo comes qui vocatur delphinus*, le comte Gui qui est appelé Dauphin. Ce surnom étant devenu un titre de dignité, on y trouvera l'origine du nom de cette province, à moins que l'on n'aime mieux l'attribuer au roi Boson qui, dit-on, avait adopté le dauphin comme symbole de son amour pour ses peuples, ou que l'on ne veuille, avec les amateurs du merveilleux, remonter jusqu'aux Gaulois de Brennus qui, ayant ruiné Delphes (Delphii), en auraient rapporté la dénomination de *Delphini;* on pense que bien peu de ceux qui prirent part à cette brillante expédition revinrent sur les bords de la Durance, de l'Isère et du Rhône.

L'empereur Frédéric reconnut, en 1155, aux comtes d'Albon, des droits de souveraineté; il leur concéda à Rame, ancienne station romaine auprès de Briançon, une mine de plomb argentifère, avec le droit de battre monnaie, soit dans ce château, soit à Césanne. Nous saisissons cette occasion de dire que les Romains, qui employaient aux grandes constructions soit des quartiers de rochers, soit les marbres et les porphyres des Alpes, tiraient un parti avantageux des mines de cette contrée, où plusieurs savants ont reconnu des traces de leurs travaux; Pline nous apprend que, de son temps, on la regardait comme la terre la plus fertile en métaux.

L'empereur se fit couronner à Arles roi d'Arles ou de Bourgogne; mais ce n'était alors qu'un titre sans territoire. Pour assurer son pouvoir, il favorisait tellement le clergé que, par une bulle de 1178, il condamna quiconque troublerait l'évêque et l'église de Gap dans la possession des régales, dans celle de leurs biens et de leurs droits, à leur payer 20 livres d'or.

A cette époque on refusait les sacrements à ceux qui mouraient sans faire de legs aux églises.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer prouvent que les comtes d'Albon avaient déjà fait de grands pas dans la domination sur le Dauphiné.

Dès 1155, les dauphins possédèrent le comté de Vienne, en vertu de la donation faite à Grégoire V par Berthold IV, duc de Zeringhen, fils de Conrad, auquel l'empereur Lothaire II avait transporté le titre de roi ou de duc de Bourgogne.

Ces seigneurs venaient très rarement à Vienne, quoiqu'ils y eussent un palais. Cette ville était sous la domination de ses archevêques, auxquels les dauphins rendaient même hommage pour le comté de Vienne. On ne les y voyait guère que pour cette cérémonie. Cependant ils possédaient la juridiction sur une petite partie de la ville, conjointement avec les prélats, et y avaient un juge commun nommé le *mistral* des comtes, pour le distinguer de celui de l'archevêque.

En 1183, la dauphine Béatrix d'Albon, veuve sans enfants, épousa Hugues III, duc de Bourgogne; et leur fils André, qui prit le nom de Guigues ou Gui, commença la deuxième race des dauphins. Gui n'était âgé que de dix-huit ans lorsque Guillaume, comte de Forcalquier, dont nous avons déjà parlé, lui donna, en 1202, la main de sa petite-fille Béatrix de Claustral, qui reçut pour dot la nue propriété des comtés de Gap et d'Embrun, depuis le pont sur le Buëch à Sisteron, jusqu'au Pertuis Rostang, où commençait la souveraineté du dauphin. Si les époux décédaient sans enfants, ces comtés devaient revenir à Guillaume ou à ses successeurs. Pour sûreté de cet arrangement, Guillaume remit à des tiers les châteaux de l'Argentière et de

Réotier. Six ans se passèrent à peine qu'il mourut, et le comté de Forcalquier fut réuni à celui de Provence. Les libertés dont les habitants d'Embrun avaient joui sous ce prince leur furent confirmées en 1210 par Gui, avec la signature d'Eudes ou Odon, duc de Bourgogne; ces habitants s'obligèrent à faire la guerre pour le dauphin, comme ils l'avaient faite pour Guillaume, et on les dispensa des chevauchées, dont bientôt ils furent encore tenus. Cette même année, Béatrix, séparée de Gui par autorité de l'Église et pour cause de consanguinité, avant d'embrasser la vie religieuse, donna à sa fille Béatrix la nue propriété qu'elle avait apportée en mariage, réversible sur son époux si la jeune personne n'avait pas de postérité. Soit préjugé religieux, soit pour échapper aux prétentions des princes provençaux, Gui, de l'aveu d'Eudes, concéda à l'archevêque d'Embrun, avec quelques exceptions, ce que le premier tenait de Guillaume et de Béatrix, et en échange le prélat le lui rendit et inféoda en fief et hommage, afin que le dauphin qui, par cette formalité, assurait d'aussi vastes domaines à ses héritiers, protégeât et défendît les biens de l'Église. C'était la loi commune envers les suzerains; elle fut suivie par les dauphins du Viennois et de France jusqu'à Louis XI, qui s'en affranchit. On ne voit pas que Gui s'y soit obligé à l'égard de l'évêque de Gap avec lequel il partageait la seigneurie de la ville. Mais il fut établi en diverses circonstances que l'hommage dû à l'archevêque, et ratifié par les bulles d'Innocent IV et de Grégoire XI, n'empêchait pas les dauphins de le rendre parallèlement aux souverains successifs de Provence, pour l'Embrunais et le Gapençais, qui en étaient regardés comme un démembrement; à plus forte raison ils le devaient aux empereurs d'Allemagne, qui prétendaient toujours au royaume d'Arles, qui, à ce titre, recevaient l'hommage des princes, seigneurs et prélats, et qui confirmèrent les priviléges des villes d'Embrun et de Gap, en les mettant sous leur sauvegarde. Par ce dernier acte, ils contre-balançaient le pouvoir des papes, qui soutenaient presque toujours les évêques. Quant à ceux-ci, ils recouraient à l'excommunication dès qu'ils avaient à se plaindre des habitants pour le

spirituel ou le temporel. Béatrix, fille de Gui, devenue veuve, abandonna pour 100,000 sous tournois[25] ce qui lui venait de sa mère au dauphin, lequel, abstraction faite du domaine des deux prélats, se trouva seigneur direct ou dominant de toutes les Hautes-Alpes. On ne sait si c'est avant de convoler à de nouvelles noces que Gui IV enleva une demoiselle de Bardonnanche; le père, l'un des principaux seigneurs parmi les Briançonnais, chercha à les armer contre le ravisseur; mais Gui, depuis son jeune âge, avait été exempté par Innocent III, ainsi que ses sujets, des excommunications que les légats pouvaient fulminer; quel bras eût osé le frapper? Même un successeur de Gui fit prononcer un jugement par le maître rationnel (chancelier) contre François de Bardonnanche, qui s'était échappé des châteaux d'Exilles et de Pisançon; on le condamna au bannissement ainsi qu'à la confiscation de ses biens et de ceux de ses deux fils. Lors de cette confusion de pouvoirs qui se heurtaient sans cesse, le vicaire impérial dans le royaume d'Arles et de Vienne déclara que, pourvu que les consuls et communauté de Gap payassent le tribut promis à l'empereur, et auquel l'évêque devait contribuer pour ses châteaux et dépendances, le souverain les conservait dans la jouissance de leurs priviléges et de ce qu'ils tenaient en fief, tant du pape que de lui. D'après ce qui a été dit sur les droits de suzeraineté, Gui VII se crut obligé de recevoir de l'empereur Frédéric II l'investiture des comtés de Gap et d'Embrun, à charge de les tenir comme fiefs de l'empire; et, suivant un traité de juillet, en 1257, il en fit de plus hommage à Charles d'Anjou, en qualité de comte de Provence et de Forcalquier. Cette même année, le mardi avant la Madeleine, les deux princes convinrent que Charles et ses héritiers « ne pourront acquérir aucune chose dans les seigneuries et alleux du dauphin sans son consentement; et que si Gui meurt sans enfants ou ceux-ci sans postérité, tout ce qu'ils possèdent dans le Forcalquier reviendra à Charles d'Anjou. » Or, ce dernier était frère de saint Louis, et l'on voit que les princes de la troisième race n'avaient jamais perdu le désir de rentrer dans la possession du Dauphiné. Gap prétendait ne devoir au dauphin

qu'un simple hommage de respect et non d'assujettissement; aussi ses consuls en rendirent un particulier à Charles d'Anjou, dans l'espérance qu'il étendrait leurs libertés. L'évêque et le dauphin firent de suite une ligue offensive et défensive, et les habitants furent obligés de céder. L'archevêque d'Embrun fut choisi pour arbitre. On reconnut à cette époque que le comte de Provence jouissait, comme Jean, dauphin, du droit de lever des milices à Gap, et même le primait en cas de concurrence.

Frédéric II étendit en faveur d'Aymar, archevêque d'Embrun, et de Robert, évêque de Gap, les priviléges que Frédéric I[er] avait accordés à ces deux siéges; le second de ces prélats prit le titre de prince, à l'instar du premier. Charles d'Anjou ayant fait périr de mort violente, en 1268, Conradin, dernier de la maison de Souabe, les droits des empereurs au titre de roi d'Arles s'éteignirent, et les dauphins se déclarèrent indépendants. Gui VII se disait comte palatin, parce qu'il possédait à Vienne l'ancien palais des rois de Bourgogne. Nous ne croyons pas devoir reproduire ici les conventions nombreuses que les dauphins firent avec les seigneurs ou les consuls des communautés, ni les droits féodaux perçus suivant les localités, pour les juridictions haute, moyenne et basse, mère mixte et impère, les blés, avoines et poules de cens, les tailles comtales, le consolat, le mas de Valbonne, les servis des fours et moulins, les tâches des prés, le muage à miséricorde, les paquérages, bans du vin des fossés, dîmes, leydes, gabelles, criées, chevauchées, réparations des ponts, chemins et digues contre la Durance, cas impériaux, droits de ban et bannière, etc. La *tasque* se percevait sur les moissons et les grains, quartons, sur les vignes et les vendanges; la *leyde*, sur le blé et les diverses denrées qu'on apportait au marché; le seigneur retenait pour lui la langue et les pieds de tout animal qu'on abattait. L'habitant qui n'avait pas à Gap le moyen de payer le droit de ban y était exposé à un pilier de la grande rue. L'article statistique de cette cité contiendra beaucoup de détails sur son histoire particulière. Quant aux exigences du pouvoir dans les diverses communes, combien on doit s'estimer heu-

reux de ne pas vivre dans des siècles où un petit nombre d'hommes, qui n'avaient eu que la peine de naître, se faisaient un jeu de tourmenter, de dégrader de cent façons diverses l'espèce humaine, trop longtemps aveuglée! On peut, à cet égard, consulter [26] les notes extraites soit des archives locales, soit de l'inventaire des titres du Dauphiné, terminé en 1710, après vingt-deux ans de travail, et dont la collection manuscrite existe en 35 volumes in-folio à la Bibliothèque royale; cet inventaire et ces archives nous ont d'ailleurs fourni des matériaux historiques. Les consuls et habitants des communautés rurales supportaient, plus ou moins impatiemment, le joug des princes et des seigneurs; parmi ceux-ci, les plus puissants étaient les sires de Meuillon ou Mévoilhon, qui possédaient dans le Bas-Dauphiné la plus grande partie de ce qu'on appelait les baronnies; ils prétendaient ne relever que de l'empire; ils furent plusieurs fois en guerre avec le dauphin, et se soumirent enfin à Humbert Ier, en promettant de le servir dans toutes ses expéditions, excepté contre l'empereur et le comte de Provence.

On les voit faire hommage, en ce qui concerne les Hautes-Alpes, pour les châteaux d'Arzeliers, de Serres, Montorcier, Breziers, Ribiers, Saint-Etienne, le Poët, Château-Neuf de Chabre, Barret haut et bas, Salerans, la coseigneurie d'Etoile, de Sainte-Colombe, Saléon, Montéglin, Eyguians, Montjai, Sigotier, Montmaurin. Dans l'article de Serres il sera question de Galberge de Meuillon. En 1259, elle était dans une position bien précaire; c'est elle qu'on retrouve encore faisant hommage, en 1270, à la régente Béatrix, surnommée la Grande Dauphine, pour « les droits, appartenances, juridictions, péages, paquérage, moulins, eaux, pêches, prés, bois, chasses, vignes, terres cultes et incultes, jardins, fours, etc. » La ligence soumettait à la puissance civile et militaire, exercée sans bornes par le seigneur sur la personne et les biens. Mais dès les treizième et quatorzième siècles, les chartes de liberté furent fréquentes; l'affranchi cessait d'être main-mortable; il avait la faculté de disposer de ses biens par testament, donation ou autrement. Les chartes contenaient les règlements

de police, peines, bans et amendes. Le dépouillement des archives nous apprend qu'il n'y eut alors ni bourg ni village qui ne fût érigé en corps de communauté et qui ne possédât une sorte d'administration. Il y avait même, comme aujourd'hui, dans les Hautes-Alpes, des lieux divers, comme granges et hameaux épars, qui se régissaient sous un nom collectif. Ainsi, par exemple, Lazer et Savournon sont encore composés d'agrégations dont aucune ne porte le nom de la commune.

Humbert de Saint-Marcellin, seigneur de la vallée d'Avançon, reconnut tenir en fief du dauphin les châteaux d'Avançon et de Saint-Etienne et leur terroir, toute la vallée confrontant ladite vallée, avec les terroirs de Montgardin, La Bâtie vieille et neuve, Rambaud et Jarjayes, Valserres, Rémollon, Théus et Espinasse, les habitants, la juridiction haute, moyenne et basse, et les régales, plus une foule de droits féodaux.

Les consuls et habitants d'Embrun et de Gap étaient en continuelles difficultés avec leurs prélats, qui étaient obligés de recourir au pape ou à des princes lorsque leurs excommunications restaient sans force. L'archevêque et le dauphin se partageaient la juridiction d'Embrun et de Chorges; le juge delphinal et celui du prélat y rendaient alternativement la justice sous le nom de juges communaux, et cet usage a continué jusqu'à la révolution de 1789. Les habitants d'Embrun ne toléraient la domination simultanée de deux maîtres que dans l'espérance de profiter de leurs divisions pour agrandir les libertés et les franchises de la cité. Ils saisirent le moment de la minorité du dauphin pour se soulever; mais la régente Béatrix montra tant d'énergie, que les consuls furent obligés d'implorer sa clémence. Elle ne voulut pas leur accorder de traité définitif : ce fut une simple suspension d'armes conclue le 2 décembre 1237. Embrun paya à cette princesse 5,000 sous viennois pour l'indemniser des frais de la guerre, restitua 10,000 sous que Gui André lui avait prêtés, reconnut au dauphin la juridiction exclusive des tailles et des crimes, et répara les torts faits aux chevaliers et aux vassaux du jeune prince, nommé Guigonnet dans cet acte. Le mot *exclusive* devait blesser l'arche-

vêque; il adressa de vives protestations aux évêques de Gap et de Maurienne, en prétendant que tous les avantages devaient être partagés également entre lui et le dauphin. Les Embrunais ne laissèrent pas échapper l'occasion d'attaquer l'autorité du prélat, d'insulter sa personne et de ravager sa terre de Châteauroux. Robert, évêque de Gap, accourut, et, par sa sagesse, il parvint à rétablir l'ordre. Un chevalier, trois gentilshommes et vingt-cinq roturiers se soumirent, au nom de la ville, aux satisfactions qu'on exigeait d'elle, et douze d'entre eux se constituèrent en otages. L'archevêque s'obligea à ce que ses officiers rendissent une justice plus exacte, et la communauté lui paya 20,000 sous d'amende. Ce traité fut publié le 5 décembre 1238; l'on y réserva les droits du dauphin, qui prenait alors les titres de dauphin du Viennois, comte d'Albon, de Gap et d'Embrun. On voulut, dans cette dernière ville, obliger, en 1251, les ecclésiastiques à des corvées; ceux de Chorges refusèrent les dîmes. L'archevêque, comme suzerain, appela le dauphin à son secours et s'enferma dans son château de Chorges; Gui VII envoya des troupes; l'évêque de Nice obtint le pardon des habitants, qui firent le sacrifice de leurs priviléges. Thiard et Ferrières, chefs de la sédition, furent bannis et leurs maisons rasées; on condamna leurs complices à assister à chaque messe de l'Assomption, et à y offrir chacun un denier d'amende. Le prélat se fit donner cinquante otages, les clefs de la ville d'Embrun, celles de la maison consulaire, le sceau public et les registres; il rendit pour le gouvernement civil des règlements publiés au nom de l'archevêque et du dauphin. Il se maintint aussi dans le droit d'inspecter les maisons des Templiers, qui avaient fortement étendu leurs domaines dans l'ancien royaume de Bourgogne, et qui tendaient toujours à l'indépendance.

Jean I[er] succéda à son père en 1282; la même année, il mourut, à la suite d'une chute de cheval. Comme il ne laissait pas de postérité, sa sœur Anne lui succéda; elle eut trois enfants de son mariage avec Humbert, baron de la Tour-du-Pin, dont la race remplaça celle de la maison de Bourgogne.

Cette dernière maison voulant contester les droits de la dauphine Anne, elle transféra ses États, en 1280, par une donation entre vifs, à son fils Jean, âgé de dix-neuf ans; et Humbert, en 1289, lui céda sa baronnie; ils avertirent les seigneurs de le reconnaître comme le prince qui, après leur mort, devait jouir des droits de la souveraineté. Humbert et les seigneurs apposèrent leurs sceaux au premier de ces actes. Dans son testament, le dauphin, en 1285, fit des donations importantes à toutes les églises, aux monastères et aux prieurés de ses États.

Jean, après la mort de son père, reçut, le 18 avril 1307, l'hommage des seigneurs du Dauphiné. Neuf ans après, il était, suivant la tradition, prisonnier dans une tour à Upaix; l'*université* et les *hommes* de son château de Trescléoux, après avoir tenté en vain de l'en retirer par la force, eurent recours à la rançon : les femmes donnèrent leurs joyaux, leurs ceintures d'argent; et sur la montagne qui en reçut le nom d'*Hommage*, le dauphin témoigna sa reconnaissance; elle devint insigne et manifeste par l'acte de donation qu'on peut consulter dans les notes [27]. J'ai fait rétablir à Trescléoux la fête qu'on y célébrait à l'anniversaire du dévouement et de la récompense. Les habitants étaient en possession depuis seize ans de l'île Silva et des autres avantages que Jean leur concéda; ces objets ne firent nécessairement point partie de la donation des châteaux d'Orpierre et de Trescléoux, qui eut lieu en 1334, par Humbert II, en faveur de son cousin Jean de Châlons.

Humbert II se qualifiait prince de Briançon, duc de Champsaur, marquis de Césanne, comte de Gapençais et d'Embrunais. Le département des Hautes-Alpes renferme ces pays, excepté Césanne, qui dépend maintenant du Piémont.

Le dauphin et Marie de Baux, son épouse, firent vœu de fonder des monastères pour trois cents religieux. Le prince songea ensuite à étendre ce bienfait. Le pape l'autorisa à élever des couvents pour atteindre ce but. On assigna à leur entretien les tailles comptables de plusieurs communes; par exemple, Saint-Bonnet fournit 146 livres, Montorcier 192.

Par opposition à ces actes de pieuse munificence, l'histoire nous montre les dauphins constamment occupés du soin de supprimer à leur profit les terres allodiales, afin que chacun fût obligé envers eux à foi, hommage et droits seigneuriaux. Ils s'étaient arrogé le privilége de succéder à ceux qui mouraient sans enfants, et ils en devenaient ainsi les héritiers nécessaires. Henri, évêque de Metz, et régent du Dauphiné pour son neveu, permit, en 1325, aux habitants de cette province de tester en faveur de qui ils voudraient, et même, au cas de mort par intestat, les plus proches parents furent appelés à recueillir les biens du défunt, le tout moyenant une légère redevance annuelle.

Bientôt devait éclater un fléau plus terrible que la peste d'Orient qui désola le monde au sixième siècle. La peste appelée *noire*, à cause des taches et gangrènes dont elle couvrait le corps, commença en 1346 dans la partie septentrionale de la Chine, ravagea l'Asie, la Grèce, l'Afrique, pénétra dans le midi de l'Europe et s'étendit jusqu'au Boristhène et à la Néva. Aucun médecin ne nous a transmis ses observations sur cette épidémie contagieuse; ainsi l'on ne peut que par approximation lui comparer la peste de 546 ou le choléra-morbus de 1832. La tradition nous permet cependant de donner quelques détails sur les ravages qu'elle a opérés dans les Hautes-Alpes, et particulièrement dans le Champsaur. Plusieurs villages y furent presque complétement dépeuplés. Dans une partie de Benevent il ne resta plus d'un certain nombre d'habitations que peu de pierres amoncelées. Le hameau de Villar-Mouren avait dans ses neuf maisons quarante-trois individus; une vieille femme y survécut seule au fléau, et le seigneur de Saint-Julien la retira par charité. Les terres cultivées par ces malheureux ayant été converties en vaste ferme par les héritiers du seigneur, la maison dut être construite de pierres *nouvelles*, tant était grande la terreur inspirée par le souvenir de cette épidémie; et les décombres des habitations pestiférées, couvertes de broussailles au milieu des terres en culture, attestent encore, après cinq siècles, l'effroi qui s'attache à ces ruines. On raconte dans le pays qu'un fermier ayant voulu extraire des

matériaux de l'une de ces masures, située à plus de 200 mètres des maisons neuves, fut pris d'un mal subit dont il mourut la même nuit. Dans le Champsaur, on dit d'un homme qui en hait mortellement un autre : *li voua lou maou nier* (il lui souhaite le mal noir). Il est à remarquer que tous les endroits désignés par la tradition comme ayant été dépeuplés par la peste de 1346 sont très aérés, tels qu'Artaud, Manse-Vieille, les Luneaux, Villar-Mouren et Benevent.

Le peuple a gardé la mémoire de la peste de 1531, dont nous parlerons plus tard, et surtout de celle de 1630, apportée de Marseille : beaucoup de victimes périrent au bord des fontaines, sans avoir pu apaiser l'ardeur qui les dévorait. Une source de la commune de Lafare en a retenu le nom de *Fontaine de la peste*. Ce fut également de Marseille que vint ce fléau en 1720. Les habitants des Hautes-Alpes qui résidaient dans cette ville la quittèrent trop tard; on les relégua en des cavernes et des masures, où on leur portait à manger dans un pot fixé au bout d'une longue perche. On employait à peu près le même moyen pour inhumer les morts; on creusait la fosse près du cadavre, qu'on y traînait à l'aide d'un croc de fer; on y jetait tout ce qui avait été à son usage, excepté le croc, que l'on se bornait à rougir au feu.

Une épidémie qui se déclara dans l'armée espagnole cantonnée sur les Hautes-Alpes, lors de la guerre d'Italie en 1744, détruisit dans ce département des familles entières. Lorsque nous parlerons du Queyras, nous rappellerons qu'un vaste cimetière est attribué à cette époque. N'oublions pas de dire que dans la peste de 1630 on se servit de la muraille de l'Abessée pour arrêter les communications. La peste noire fut imputée aux maléfices des juifs; on les accusa d'avoir empoisonné les puits et les fontaines, à l'instigation du roi de Tunis et de concert avec les lépreux. Les uns furent brûlés vifs en France, d'autres en furent chassés; dans le Dauphiné, on se contenta de saisir leurs biens et leurs créances. Mais fixons nos regards sur un objet digne de remarques et d'éloges.

Nous avons vu que les *Brigantini* avaient conservé leur indépendance, quoique chez eux, dès le onzième siècle, les comtes d'Albon eussent un patrimoine considérable, des cens, des dîmes, des droits de foires et marchés, etc., et se regardassent comme maîtres des places fortes qui, du côté de l'Italie, étaient la clef de cette province. La liberté y était indigène et vivace comme les mélèzes. En se soumettant volontairement aux dauphins, ils conservèrent leurs priviléges. Une procédure de 1262[28] établit le domaine du prince; les communautés lui fournirent des déclarations en 1285, et lui prêtèrent, en 1333 et 1334, le serment de fidélité, en promettant de le servir en paix et en guerre. Dans le bourg de Briançon, 526 habitants contractèrent cette obligation.

Lorsqu'on prêtait hommage au dauphin, les nobles, debout, armés et la tête découverte, joignaient les mains, que le prince serrait dans les siennes; après lui avoir renouvelé la promesse de vasselage, ils recevaient de lui sur les lèvres, hommes ou femmes, le *baiser de paix et d'amour*. Les roturiers, désarmés, à genoux, étaient tenus de baiser son pouce, en signe de servitude. On en retrouvera un exemple dans l'article sur Ribiers. Humbert II admit les Briançonnais à la faveur de ne lui baiser que le dessus de la main ou même le chaton de la bague, et ils occupaient ainsi un rang intermédiaire entre les patriciens et les plébéiens. De plus, ce dauphin leur conféra la qualité de francs (libres).

Mably rapporte que « plusieurs communes forcèrent leurs seigneurs à reconnaître que les contributions levées sur elles étaient autant d'exactions tyranniques. Ce ne fut qu'à ce prix (ajoute-t-il) que les habitants du Briançonnais exemptèrent Humbert II de leur restituer les impositions qu'il les avait contraints de payer, et poussèrent la générosité jusqu'à lui remettre le péché qu'il avait commis par son injustice. » Je crois que ces reproches sont au moins exagérés. La tradition représente les dauphins Humbert comme les bienfaiteurs de cette contrée, et l'on attribue aux concessions et aux dons de leur munificence la création d'hospices, de greniers d'abondance et d'une partie des

canaux d'arrosage qu'on y a ouverts. On sait que le 29 mai 1345 Humbert, ayant besoin d'argent et traitant avec les syndics, abandonna aux habitants tous droits seigneuriaux, devoirs féodaux, tailles, octrois, gabelles, moins l'impôt de l'*avoir lanu* qu'il continua de percevoir sur leurs bêtes à laine; il leur permit de posséder des fiefs et héritages quelconques, en particulier ou de main-morte, moyennant 12,000 florins d'or à acquitter en six ans, et une somme annuelle qui fut portée à 4,000 ducats. Les notes [29] renferment l'extrait de cette importante transaction, qui est mentionnée avec quelques variantes dans l'inventaire de la chambre des comptes du Dauphiné, inventaire déposé à la Bibliothèque royale. On a justement remarqué que le dauphin avait ainsi aliéné le haut domaine, puisqu'il rendait les communautés habiles à posséder des fiefs et arrière-fiefs.

Cette charte de 1345 autorise en outre les communautés briançonnaises à s'assembler pour leurs affaires générales ou particulières. C'est probablement comme conséquence, et en exécution de ce droit, qu'elles ont formé des *escartons,* sorte d'états ou de conseils spéciaux, dominés par un grand escarton qui les comprenait tous. L'organisation et la compétence de cette espèce de juridiction ont été régularisées dans la suite par un arrêt du conseil d'Etat, indiqué dans les inventaires des archives de Briançon, sous la date du 15 décembre 1572 selon les uns, 1575 suivant les autres. Comme cette pièce n'y existe plus, j'ai espéré la trouver dans les archives de l'ancien conseil d'Etat à Paris, mais mes recherches n'y ont pas été plus heureuses.

C'est dans ces réunions qu'on répartissait les contributions et la portion de dépenses locales qui concernait les besoins du Briançonnais; on s'y occupait de tout ce qui pouvait l'intéresser; on y veillait aux subsistances, à la garde des frontières, à la levée des gens de guerre, etc. Tous les habitants étaient obligés, à la réquisition du bailli et dans son ressort, de prendre les armes pour le dauphin. Si l'on voulait les faire sortir de leur pays, ils n'étaient tenus que de cinq cents hommes, moitié armés d'arcs et de flèches, moitié de lances ornées de pennons, suffisamment

munis et tous équipés de pourpoints, d'épées, de couteaux et autres objets nécessaires [30]; et le prince payait la solde, qui était d'un gros tournois par jour; mais dans les embarras du trésor ces frais restèrent souvent à la charge des communautés. D'après une transaction de 1514, si les habitants d'Embrun étaient *mandés venir servir* le dauphin, ils devaient cent fantassins armés à leurs frais, entretenus à ceux du souverain, avec deux cavaliers armés, deux trompettes et un porte-drapeau, quand on appelait le contingent du Briançonnais, et sans qu'on pût les mettre en garnison. Chorges levait cinquante cavaliers pour servir dans son commandement, et moitié s'il fallait aller au delà des monts; il faisait les frais de cette petite troupe, excepté l'entretien du capitaine et de son cheval, de l'enseigne et du trompette, qui restait à la charge du dauphin. Les coseigneurs de Savines contribuaient à la fourniture de cinq hommes armés, de trois chevaux et deux roussins; 50 liv. étaient dues par eux pour les cavalcades du prince. Dans un arbitrage qui avait été fait en 1300 pour les droits respectifs de Jean, comte du Gapençais, et de l'évêque de Gap, il est dit que cette ville était tenue, pendant six mois de l'année en temps de paix, et seulement trente jours en temps de guerre, de cent fantassins armés auxquels le comte donnait la paie s'il voulait les garder plus longtemps. Cet évêque fournissait, en 1291, six cavaliers en temps de guerre, pendant quarante jours, et une fois seulement dans l'année, pour servir en Provence et en Forcalquier, jusqu'à Pontaud et au Buis, d'une part, et jusqu'au Pertuis-Rostang, de l'autre. On voit qu'à cette époque il regardait encore toute la contrée, depuis ce dernier point jusqu'au pont sur le Buëch, près de Sisteron, comme dépendance du Forcalquier. Un faubourg de la première de ces villes appartenait à l'évêque de Gap. Robert, roi de Sicile, se plaignit, en 1340, d'atteintes portées à sa juridiction dans le Gapençais par le dauphin Gui; celui-ci soutint que le pays avait appartenu à ses ancêtres. Par un traité intervenu entre ces deux princes, il fut convenu que les milices du Dauphiné devraient servir dans le Milanais, mais ne pourraient être for-

cées à se porter au delà de ses limites. Le dauphin et les seigneurs payaient la rançon de ceux qui étaient faits prisonniers à leur service. Les vassaux gardaient généralement les villes et les châteaux, et dans plusieurs lieux ils réparaient les fortifications; Humbert II, en 1349, les affranchit des garnisons.

Cette même année, il défendit aux barons, bannerets et autres seigneurs d'obliger aucune femme à se marier contre sa volonté et malgré les droits qu'ils s'étaient arrogés à cet égard; il les priva d'autres priviléges, tels que celui dit *victualia*, d'après lequel ils prenaient à crédit dans leurs terres tout ce qu'ils voulaient pour leur état de maison.

Les baillis avaient tenu lieu de gouverneurs dans l'étendue de leurs ressorts; ils y étaient considérés comme receveurs et trésoriers généraux, et s'il fallait prendre les armes, ils commandaient les troupes qu'ils avaient levées. Le Dauphiné comptait six baillis, dont le quatrième avait l'Embrunais. C'est en cette qualité qu'en 1319 Guillaume Artaud reçut, pour le dauphin Gui, le serment des habitants de Chorges : *ab hominibus Caturigarum*.

Le cinquième bailli était celui du Gapençais. Silvion de Clérieu exerçait cettte charge en 1247, et Eudes Aleman en 1266, conjointement avec celle de l'Embrunais. Cette année, il rendit compte au dauphin Gui de sa recette, montant à 1,558 livres 6 sols 5 deniers viennois. Odon Aleman fut créé en 1270 bailli du Gapençais et de l'Embrunais par la dauphine Béatrix, pour deux années seulement. Guillaume d'Avalon reconnut tenir de lui en fief des fonds qu'il possédait.

Le sixième bailli était celui du Briançonnais. Sitfrey d'Arces occupait cette charge en 1417.

Les châtelains rendaient compte aux baillis des recettes, cens, servis, et des rentes dues aux dauphins, qui avaient puisé dans l'institution des comtes, sous la domination romaine et les deux premières races de nos rois, l'idée de ces châtelains, gouverneurs des châteaux qui appartenaient à ces princes. Les châtelains paraissent avoir dans la suite été investis de plusieurs attributions des baillis, car on les voit commandant les troupes des

dauphins; ils exécutaient leurs ordres, faisaient rentrer leurs droits seigneuriaux, présidaient les plaids, décidaient seuls les causes dont la valeur n'excédait pas 60 sols, et autorisaient l'élection des consuls et syndics des communautés. Je ne laisserai pas échapper l'occasion d'insister, contre l'opinion de publicistes distingués, sur l'observation que ces consuls existaient, non-seulement dans les chefs-lieux de cités ou de cantons, *pagi*, mais dans les communes rurales qui s'étaient successivement formées par des agglomérations. La féodalité avait souvent violé, affaibli les droits municipaux, sans réussir à les faire disparaître; peut-être avait-elle quelquefois besoin de leurs formes pour la réussite de ses projets. Si elle cherchait dans les dénombrements, transactions et hommages [31] à prendre un caractère légal vis-à-vis des peuples, ceux-ci étaient donc encore comptés pour quelque chose; elle se voyait obligée de composer avec eux, pour ainsi dire, et de leur reconnaître certaines franchises et libertés. On me permettra d'insister sur ce point historique, qui est d'une grande importance, et qui a donné lieu à bien des discussions. On doit recueillir avec soin les faits qui y jettent quelque lumière; voilà pourquoi nous avons mentionné les châtelains dont la charge était héréditaire, mais dont les attributions diminuèrent sous les rois de France. Le châtelain d'Abriès, qui, dans le dix-huitième siècle, y prenait le titre de capitaine-châtelain, juge de la vallée du Queyras, n'avait que la présidence annuelle de l'assemblée des habitants qui nommaient leurs consuls, et l'assistance à la levée des cadavres lorsqu'il arrivait quelque événement malheureux.

Douze conseillers étaient attachés à chaque bailliage, et presque tous ecclésiastiques.

Humbert II passe pour avoir été faible, orgueilleux et dépensier. On sait qu'il confirma à prix d'argent les priviléges des juifs, parut ensuite s'en repentir, et exigea de nouvelles taxes. Cependant il réprima leurs banques et celles des Lombards, qui prêtaient, comme eux, à usure jusque dans Briançon et Saint-Bonnet en Champsaur; il travailla à rétablir les finances, fit

rendre gorge à ceux qui les avaient maniées. Il autorisa un subside de six gros par feu pour couvrir des dépenses extraordinaires; mais il soigna la justice, créa le conseil delphinal en 1340, nomma des commissaires pour examiner, avec les barons, nobles et principaux habitants, les moyens de remédier aux désordres du gouvernement; défendit aux seigneurs de faire monter la garde dans leurs châteaux par les manants et vilains, de succéder à ceux qui mouraient sans enfants, et de prescrire aux orphelins des mariages contre leur gré. Il alla même jusqu'à établir qu'aucun des gens puissants de sa mouvance ne jouirait de franchises et priviléges constitués ou confirmés par lui qu'autant que leurs vassaux en jouiraient dans leurs terres. C'est ainsi que les concessions sont devenues communes entre les vassaux médiats et immédiats du dauphin. Humbert aurait voulu que dans tous ses États l'administration fût aussi paternelle que dans le Briançonnais, dont chaque vallée avait des archives centrales, dans lequel les consuls tenaient des assemblées périodiques, où les comptes annuels des deniers communaux s'affichaient à la porte de l'église et se discutaient par tous les habitants au sortir de la messe. Ce prince fonda dans les Hautes-Alpes des institutions admirables; on lui dut, en 1340, sur le mont Genèvre, dans la combe de Malaval, au Lautaret, la création de maisons hospitalières, et dans plusieurs communes celle de monts-de-piété ou greniers d'abondance. Las des vanités de ce monde et se trouvant sans postérité depuis la mort de son fils unique qui jouait, dit-on, dans ses bras, lorsque cet enfant tomba dans l'Isère, *l'illustre prince-seigneur Humbert, dauphin du Viennois*, remit, le 30 mars 1349, dans la ville de Romans, le sceptre, l'anneau, l'ancienne épée du Dauphiné et la bannière de saint Georges, au prince Charles, duc de Normandie, fils aîné de Jean, et qui régna ensuite sous le nom de Charles V. Humbert, ayant précédemment confirmé par le statut delphinal, qui est en 51 articles, les priviléges, us et coutumes de ses États, qu'il avait affranchis de contributions et de plusieurs servitudes, il fit jurer par son successeur, sur les Évangiles, l'observation de cette loi

municipale, et lui imposa expressément l'obligation de conserver à perpétuité le nom et les armes des dauphins. Le lendemain de son abdication il prit l'habit religieux et fut créé patriarche d'Alexandrie par le pape Clément VI. Depuis ce temps, l'histoire du Dauphiné fait partie de celle de France; mais comme il relevait de l'empire, aussi bien que la Provence, on pourrait croire que la propriété seule, et non la souveraineté de droit, passa dans la maison de nos rois.

Humbert mourut le 22 mai 1354; en mémoire de son bienfait, le roi Jean fit battre une médaille représentant une tour, pièce principale des armes de ce dauphin, et surmontée d'une fleur de lis; au revers est la croix de France.

§ V. Des Hautes-Alpes depuis leur réunion à la France.

Les nouveaux dauphins étaient en apparence des vice-rois; ils avaient leur chancelier garde des sceaux, dont la charge subsista jusqu'au commencement du quinzième siècle. Mais la province jouissait de beaucoup de prérogatives; il y régnait une grande diversité de statuts, de coutumes sanctionnées par le temps. On vit ainsi le recteur des frères hospitaliers de la Madeleine, près du Monêtier, allant présenter ses devoirs à l'archevêque d'Embrun, en 1358, se jeter à ses pieds, les mains jointes, et lui faire don de deux livres de cire. C'est à ce prélat que les dauphins de France, jusqu'à Louis XI, prêtèrent l'hommage pour les domaines qu'ils possédaient dans son diocèse. Le roi Jean ordonna à Charles, dauphin, de le rendre au comte de Provence, à raison de ses possessions dans le Gapençais et le Forcalquier. Charles, voulant ensuite obtenir contre le roi d'Angleterre, qui retenait son père Jean, l'appui de l'empereur Charles IV, se soumit à lui demander la confirmation de la cession du Dauphiné : ce dernier monarque était au reste très facile en de telles circonstances, et l'on prétend qu'il consentit au désir de Charles V dans les plaisirs d'un festin. Est-ce d'après un motif aussi frivole, à prix d'argent ou par politique, qu'il nomma plus tard le dauphin Charles, âgé

de dix ans, vicaire général de l'empire dans cette province et dans celles du royaume d'Arles et de Bourgogne? Le but de Charles V était d'arriver à l'extinction de la suzeraineté indirecte qui pesait encore sur lui, et de profiter du premier moment favorable pour soustraire le Dauphiné à la mouvance de l'empire.

On sait qu'en 1415 l'empereur Sigismond voulut faire revivre ses droits sur ce prétendu royaume, et qu'il parcourut le Dauphiné en continuant, à prix d'argent, les priviléges et immunités concédés par ses prédécesseurs; mais cette prétention était sans fondement depuis la mort de Conradin; aussi n'eut-elle aucune suite, et la maison d'Autriche y renonça.

Des soldats licenciés dans l'Aquitaine, et en grande partie Anglais, réunis en bandes connues sous le nom *de grandes compagnies*, pillèrent le Dauphiné et le Languedoc, jusqu'à ce que Charles V les prit à sa solde, et que Duguesclin les conduisit en Castille. A leur approche, les habitants d'Embrun avaient voulu élever des murailles, des remparts, faire sauter un rocher; l'archevêque s'y opposa, appela 400 soldats, les encouragea de sa présence, et les provinciaux se retirèrent après avoir ravagé les propriétés du prélat et rançonné quelques principaux habitants dans les environs. Les villes se coalisaient pour se défendre contre les grandes compagnies; on s'approvisionnait à Gap de poudre, de bombardes; avec ces machines de guerre on lançait des pierres arrondies ou des boulets; on sait que dès 1346 les Anglais firent les premiers usage de l'artillerie, à la funeste bataille de Crécy. En 1391, Guilhin de Camisard battit à Lazer et fit prisonnier le sire de Ventavon, dont les vassaux refusaient de payer la rançon, malgré les prescriptions féodales, et sous prétexte que la guerre n'avait pas été autorisée par le souverain. On assure que la transaction qui intervint est conservée dans les archives du château de Ventavon. Lazer fut racheté pour la somme de 1,000 livres.

Charles V accorda aux nobles du Dauphiné, par lettres de 1369, le droit de chasse, dont ils jouissaient encore en 1789. Cependant, suivant Denizart, en 1706 le parlement de Grenoble ren-

dit un arrêt en huit articles sur le fait et police de la chasse, et le 20 septembre 1718 il « fit défense à toutes personnes de chasser ou faire chasser aux petits oiseaux, à la chouette, pipées, obry ou bricollets, baguettes et autres engins à glu, trébuchets et lacets, sous peine de 100 livres d'amende. »

Le Dauphiné donna de grands secours en hommes et en argent à Charles VI contre les Anglais; son patriotisme se signala surtout lorsqu'ils disputaient à Charles VII la couronne de France. L'arrière-ban de cette province, composé de 1,200 gentilshommes, vola au secours du prince, avec presque tous ceux qui pouvaient porter les armes. Ils se jetèrent dans Orléans, l'un de nos derniers boulevards, sous les ordres du comte de Bagneux et du sire de Lafayette; dans la nuit de Pâques 1421, ils défirent les Anglais, qui laissèrent 5,000 hommes sur le champ de bataille, et ils allèrent ensuite assiéger Alençon. Profitant de l'absence de ces braves, les ennemis voulurent s'emparer du Dauphiné; mais le peu d'hommes valides qui y restaient, les vieillards, les femmes, les enfants se levèrent et repoussèrent le joug de l'étranger. Tout respirait cet enthousiasme; les veuves qui mouraient sans postérité léguaient leurs biens à leur prince dans l'infortune, et les habitants l'engageaient à venir au besoin chercher dans leurs montagnes un sûr asile. Cette époque est, sans contredit, la plus brillante du Dauphiné, et les Hautes-Alpes réclament avec confiance leur part de cette gloire.

Charles VII fut sacré à Reims en 1429; l'année suivante, Louis de Châlons, prince d'Orange, accusé de félonie, puisque son père s'était déclaré vassal en 1379 et que lui-même avait guerroyé dans les intérêts du roi d'Angleterre, fut battu à Anton, par Gaucourt, gouverneur du Dauphiné. On se rendit maître de ce château, de ceux de Trescléoux, Orpierre (Hautes-Alpes), et de plusieurs autres, enfin de la ville d'Orange, qui prêta serment de fidélité.

La maison de Châlons ayant succédé à celle d'Orange (par le mariage de Jean de Châlons, dit *le Sage*, avec Marie de Baux, héritière de la principauté d'Orange), Orpierre et Trescléoux furent réunis à cette principauté, dont ils suivirent la fortune.

Ainsi ces deux communes passèrent de la maison d'Orange-Châlons à celle d'Orange-Nassau, et furent sous la domination du roi d'Angleterre, Guillaume de Nassau, comme l'atteste le parcellaire du Dauphiné, qui se trouve aux archives du royaume. Après la mort de ce roi, la principauté d'Orange revint à la France par la cession qu'en fit Frédéric Ier, lors du traité d'Utrecht. Les vieillards d'Orpierre se rappellent encore que le produit de la dîme était porté à Orange.

Jusqu'au quinzième siècle, les notaires dauphinois prenaient le titre d'impériaux, et cent ans se passèrent encore, pendant lesquels on y suivait la loi romaine relativement à la prescription des droits féodaux ; suivant un arrêt de 1460, rapporté par Gui pape, la prescription de quarante ans profitait au vassal contre le seigneur, même contre le roi-dauphin. Boissieux, dans son traité des fiefs, chapitre Ier, établit que la Viennoise et la Narbonnaise, qui comprenaient les Hautes-Alpes, jouissaient du droit italique ; que, par une conséquence de cette immunité, les fonds étaient exemptés de prestations, servitudes et droits, s'il n'y avait titre contraire. De là est procédé, d'après Dongois, le franc-alleu que Humbert II avait conservé lors de la cession de ses États. Cependant, en 1428, les députés du mandement de Savines reconnurent encore « *appartenir* au dauphin, excepté nobles et prêtres et pariés. » L'année suivante, les habitants du mandement de Chorges déclarèrent que *tous*, excepté les ecclésiastiques, étaient hommes liges de l'archevêque et du dauphin, leurs seigneurs par indivis. Suivant la remarque de Voltaire, ce ne fut guère en France que du temps de Charles VII que la servitude fut entièrement abolie, par suite de la réunion de plusieurs provinces, de la perpétuité des subsides, de la permanence de l'armée et de l'affaiblissement des seigneurs. Le bras de Jeanne d'Arc fut lui-même funeste à la féodalité.

Louis XI, bien jeune encore, s'empressa de venir gouverner son apanage du Dauphiné. On lui doit l'érection en parlement du conseil delphinal, que Humbert avait établi ; il honora dans toutes les occasions ce corps de magistrature, et s'en servit

pour empêcher le roi René d'abuser des complaisances intéressées que ce prince cauteleux lui montrait, guidé par le désir de recueillir l'héritage du vieux monarque, dont il était le neveu. C'est dans ce but que Louis lui avait cédé le haut domaine de Gap, et semblait ne pas trouver mauvais que René apposât ses panonceaux à l'hôtel de cette ville; mais, docile aux ordres secrets du dauphin, le parlement de Grenoble s'y opposa. René avait pour héritiers naturels René, duc de Lorraine, et Charles, comte du Maine. Ce dernier étant sans enfants, Louis appuya ses prétentions, dans l'espoir de lui succéder, espoir qui se réalisa bientôt. Le duc de Calabre ayant demandé, au nom du roi René, des secours à Gap, jeté sur cette ville des contributions, saisi les marchandises que ses commerçants avaient en Provence, elle résista, cita d'anciennes conventions, recourut à ce parlement et fut appuyée secrètement par la cour de France.

Le dauphin se piquait d'unir la prudence à la fermeté; mais il aimait à transiger pour de l'argent. Il vendit les lettres de noblesse, que l'ancienne chercha à flétrir dans l'opinion par un sobriquet injurieux. Il imposa des subsides extraordinaires, tout en se disant, comme à Valence, *le conservateur perpétuel des privilèges des habitants*, et parlant sans cesse de son amour pour eux. L'évêque de Gap, soutenu par le roi de Sicile, comte de Provence, à qui l'un de ses prédécesseurs, sur l'ordre du pape Boniface, avait déjà rendu hommage pour cette ville, ses appartenances et dépendances, la tenait sous un joug de fer qu'elle aspirait à briser. Dans sa politique, Louis envoya le célèbre Gui pape, porteur de paroles d'union et de paix. Jacques de Forcalquier, frère de l'évêque, s'étant permis des voies de fait contre les sujets du dauphin, dont il rejetait la monnaie, dont il ravalait le pouvoir, en lui préférant, disait-il, la domination juive, et en ayant à sa solde ou à sa disposition nombre d'étrangers; l'évêque ayant aussi maltraité les officiers du dauphin, dont il fit arracher les armes, Louis ordonna des informations, força Jacques à s'enfuir, mit sous la main du roi les châteaux du prélat, exigea de lui le décime autorisé par le pape, appela au souverain pontife de ses excom-

munications, lui enjoignit de venir à Grenoble pour l'hommage de son temporel et le pardon de ses injures envers le roi, et fut enfin reconnu, en 1447, par les habitants de Gap, comme leur souverain, en les relevant des serments prêtés par la crainte aux comtes de Provence et à l'évêque. Il se mit à les favoriser, et voulut les enrichir d'un canal d'arrosage; mais, en 1449, il ordonna contre la ville une enquête pour avoir refusé le passage des troupes royales, et il établit François de La Roche *gardier* et *défenseur* de ses droits, et *concierge* de son hôtel à Gap. C'est ainsi qu'il traitait les Dauphinois en sujets et en instruments futurs de sa grandeur suprême; on voit comme il y préludait. En 1450, il avait fait rouvrir les fabriques de monnaies [32]. Louis n'avait obtenu de son père qu'un congé de quatre mois à passer en Dauphiné, et il y resta près de dix années, malgré les invitations et les ordres du roi. Dans son impatience de régner, il consultait les devins pour connaître l'époque où ce vœu s'accomplirait; il voulut porter le duc de Bourgogne à favoriser ses projets, et tenta même, pendant que son père était occupé en Guienne et en Normandie, de se saisir de quelques villes voisines du Dauphiné. Louis allait donc s'y déclarer indépendant, lorsque Charles VII, qui déjà avait réformé la justice en Dauphiné, marcha sur cette province, où son pouvoir seul fut reconnu. Par une ordonnance donnée le 8 avril 1457, il régla que le Dauphiné serait désormais régi sous sa main, et il chargea le gouverneur, nommé par le dauphin, d'exercer cet office pour le roi. Ce fut l'époque de la réunion finale de cette grande province à la monarchie, non pas qu'elle ne fût toujours indépendante de nom, qu'elle ne fût toujours l'apanage des fils des rois, mais elle ne fut jamais plus administrée ainsi qu'elle l'avait été par Louis, comme une souveraineté étrangère. Trente pièces d'or et trente d'argent, à l'effigie de Charles VII, furent trouvées en 1801 dans le vase de grès où elles avaient été enterrées au milieu d'une vigne à Jarjayes.

Louis XI, qui monta sur le trône de France en 1461, instruit par son propre exemple, veilla à ce que cet apanage n'entraînât aucun droit de la souveraineté qu'il exerça directement. Disons à

l'avance que Charles VIII défendit, en 1485, l'usage dans tout le royaume d'autre monnaie que celle du roi de France et du dauphin. Les prélats et quelques seigneurs du Dauphiné jouissaient du droit de monnayage ; on ne le leur ôta pas positivement, mais les monnaies seigneuriales furent publiquement décriées, le 5 février de cette année, et l'usage en fut frappé d'une pénalité sévère. Charles VIII révoqua l'affranchissement presque général des contributions, accordé par Humbert II à tous ses sujets, ratifié par Philippe VI, et qui subsista, dit-on, pendant cent seize ans. Les lettres de révocation conservèrent la franchise « aux nobles, vivant noblement, aux clercs, vivant cléricalement, et aux officiers delphinaux, *n'ayant accoutumé de contribuer.* » Mais ils restèrent assujettis, comme par le passé, aux *cas de droit,* sortes d'impositions provinciales qui s'appliquaient aux réparations des ponts et chaussées, digues sur la Durance, etc. Anciennement les subsides, en Dauphiné, se répartissaient par feux et cheminées, pris dans la stricte acception du mot, et se trouvaient ainsi dans une proportion injuste et onéreuse pour les petits propriétaires. La seconde race des dauphins conserva le mot *feux,* mais répartit ces subsides sur les fonds de terre; et, comme l'observe très bien Moreau de Beaumont, le cadastre remonte à ces temps reculés.

Louis XI n'était pas homme à diminuer bénévolement les charges de ses sujets. Les manants et habitants de Gap s'étant plaints à Rome de ce que les officiers delphinaux avaient blessé leurs libertés, il fit avec cette ville des conventions pour réduire de moitié, *à prix d'argent,* les cent fantassins qu'elle devait lui fournir, pour en obtenir huit archers armés, habillés et soldoyés, et pour fixer dans Gap l'étendue de ses droits. Charles VII avait tenu constamment mille sept cents hommes d'armes sous le drapeau, et obligé chaque village du royaume à entretenir un franc archer exempt de taille. Louis XI mit des bornes à la juridiction archiépiscopale d'Embrun, en y créant un bailliage. On sait quelle était sa dévotion singulière pour Notre-Dame d'Embrun, dont il portait toujours attachée à sa toque une petite statuette

en argent; il lui donna un bel orgue à tuyaux d'argent et lui promit une grille de chœur, de ce même métal; mais comme elle le négligea dans une occasion importante, et que Notre-Dame de Lorette vint à son aide, cette dernière eut la grille d'argent, et celle des Alpes dut se contenter du fer. Il se raccommoda pourtant avec sa protectrice, et l'on prétend qu'à son heure dernière il murmura ces mots: « Notre-Dame d'Embrun, ma bonne maîtresse, aidez-moi. » Il lui avait attribué une guérison presque miraculeuse, après laquelle il vint lui-même, en 1481, exécuter le vœu qu'il avait fait. Suivant l'usage des dauphins, il entra processionnellement dans la cathédrale, comme chanoine, revêtu du camail et du rochet, et précédé par l'archevêque et le chapitre, au son des cloches et des instruments de musique. Charles VIII, Henri III, Louis XII et Louis XIII ont suivi cet exemple, à l'imitation de Charlemagne, qui y avait fondé un office perpétuel. Il chargea le chapitre de célébrer, tous les jours, une grand'messe en musique pour le roi et la famille royale. A cet effet, il lui assigna les 4,000 ducats briançonnais que son successeur reprit pour les affecter au traitement du gouverneur général du dauphin. Sixte-Quatre, dans sa reconnaissance, avait reconnu les rois de France comme proto-chanoines, les plaçant dans le chœur avant le prévôt et les chanoines. Mais le prélat courut à Rome, et obtint du pape que nul n'eût sur lui la prééminence que le saint-siége.

Appelons ici l'attention sur la chaîne de montagnes qui contient les vallées de la Gyronde, de l'Argentière et de la Biaisse. A peine chrétiennes, elles avaient été en proie à l'arianisme. Vers 1126, Pierre de Bruis, né dans la première, et son disciple Henri les avaient remplies de petrobrusiens ou henriciens, que remplacèrent les Vaudois ou Albigeois, puis les calvinistes. Il y avait beaucoup de ressemblance dans les doctrines de ces divers sectaires. Nous allons consacrer quelques pages aux Vaudois.

Ainsi appelés d'un marchand de Lyon, nommé Valdo, homme pieux, qui avait donné tous ses biens aux pauvres, ils jouissaient, en 1100, de la réputation d'une grande pureté de mœurs; témoin ces vers d'un troubadour :

Que non volia maudir ne jura ne mentir,
N'occir ne avoutrar, ne prenre de altrui,
Ne s'avengear deli suo ennemi,
Loz dison qu'es vaudes et loz feson morir.

Dans leurs nouvelles retraites, les Vaudois cultivèrent des terres louées, chargées de cens ou en friche, élevèrent des troupeaux[33], et vécurent longtemps en une paisible obscurité.

Leurs docteurs s'appelaient *barbes.* Ce nom, qui signifie oncles, s'applique en Piémont aux personnes que l'on respecte. Dans les montagnes de l'Embrunais et du Briançonnais, en parlant de vieillards, on dit encore l'oncle Pierre, l'oncle Jean. Les barbes (quelquefois dits parfaits), dans leurs tournées, allaient de famille en famille ; ils y entendaient la confession auriculaire des deux sexes et des divers âges. S'ils accordaient l'absolution, c'était avec ces mots : « Dio t'absolve et te pardonne, comme il pardonna à Maria Madalina. » Ils n'exigeaient alors pour peine que de réciter cinq à six fois l'oraison dominicale et, dans les cas extraordinaires, de jeûner le vendredi et le samedi. Nous en croirons là-dessus le père Fournier, qui avait compulsé les procédures contre les Vaudois dans les archives de l'archevêché d'Embrun, d'où elles ont disparu, et dont il a orné son *Histoire des Alpes cottiennes,* que Juvénis a continuée jusque vers la fin du dix-septième siècle. Fournier a puisé dans les informations juridiques ce qu'il dit et des Vaudois qui, sur leur lit, la tête en bas, tenaient en mains les parties qu'on ne saurait nommer, et de ceux qui récitaient des oraisons particulières et qui, lorsque leurs malades avaient peu d'espoir de guérison, leur demandaient s'ils voulaient mourir en confesseurs ou en martyrs : au premier cas, on laissait à la nature son libre cours ; au second cas, on les étranglait avec une corde que leurs ennemis ont prétendu avoir retrouvée au cou des cadavres qu'ils déterraient. Tout cela est peu, au prix de ce que Fournier rapporte des femmes vaudoises ; il assure que, dans les assemblées, quand le barbe, toujours assis près de la lampe ou de la chandelle, l'éteignait, même à son profit, elles n'hésitaient pas à se prostituer ; qu'il y avait alors

honneur à procréer *un enfant du Saint-Esprit;* celui-ci était docteur-né. De telles accusations rappellent celles que les païens répandaient contre les premiers chrétiens. C'est le langage naturel aux persécuteurs; ils cherchent alors par des tortures à arracher des aveux que repousse la raison. L'archevêque d'Embrun avait usé de toutes sortes de moyens, afin de faire rentrer les Vaudois dans le giron de l'Église. En janvier 1348, il avait obtenu du dauphin Humbert II un ordre au bailli du Briançonnais de lui prêter main forte contre eux. Le désir d'acquérir sur ces sectaires des renseignements précis entra sans doute pour quelque chose dans la visite que Louis XI fit à Embrun en 1481. Il se borna, quelques années après, à leur envoyer des missionnaires pour achever l'œuvre de saint Vincent Ferrier, qui, par ses paroles persuasives, avait converti beaucoup de Vaudois dans le quatorzième siècle; mais les inquisiteurs Borelly, Voyleti, Fasien Fabio et autres, trop bien secondés par Oronce Eme, vi-bailli du Briançonnais, firent parmi les schismatiques une telle foule de prisonniers, que la charité publique ne pouvait suffire à les alimenter. Ceux qui se convertirent, hommes et femmes, étaient tenus de porter deux croix de drap jaune, larges d'une palme et longues de deux, l'une croisée sur la poitrine, l'autre entre les épaules. Parmi ceux qui persistaient dans leurs croyances, deux cent trente furent livrés, en 1397, au bras séculier, et ils périrent sur les bûchers!... L'archevêque avait redoublé ses poursuites et fait condamner au feu, sans formalité de justice, les deux consuls de Freissinières, Michel Ruffi et Jean Giraud!... Louis XI était alors roi de France. On se plaignit à lui de tant d'horreurs et de vexations éprouvées par des catholiques, qu'on dépouillait de leurs biens sous prétexte d'hérésie. Il donna à Arras, le 18 mai 1478, les lettres patentes qui suivent: « De la part des manants et habitants de la Valloyse, Freissinières, Argentière, Pragelas et autres lieux, tous tels qu'ils se tiennent et comportent, nous a été exposé qu'aucuns religieux mendiants, sous ombre d'office d'inquisiteurs de la foy, les aucuns ont mis en jehenne et question sans information précédente, ont pris et exigé fortes sommes et

deniers; et par divers moyens les ont injustement vexés et surveillés, à leur grand préjudice et dommage... Pourquoy, avons après bonne délibération et de notre certaine science, gré spécial, pleine puissance, auxdits suppliants et tels autres, qui ainsi se comportent, octroyé et octroyons, et de notre autorité delphinale et royale, voulu et ordonné, voulons et ordonnons, aboli et abolissons, mis et mettons au néant par ces présentes, toutes poursuites et entreprises quelconques, etc. »

Charles VIII fut plus sévère pour les Vaudois que Louis XI. On sait quelles cruautés furent commises envers ceux des disciples de Valdo qui s'étaient établis en Languedoc, et qu'on connaissait sous le nom d'Albigeois. L'histoire a moins parlé des horreurs dont les Hautes-Alpes furent le théâtre : les détails en seraient si affreux, qu'on nous permettra de n'en citer ici qu'un seul fait.

Les Vaudois de la Vallouise s'étaient retirés, en avril 1485, à l'Aile-froide (*Alo freido*), caverne située sur les flancs du Pelvoux; ils étaient pourvus d'armes et de vivres pour deux ans. Aux sommations qui leur furent faites, ils répondirent qu'ils attendaient le retour de leurs gens envoyés au roi-dauphin. Le lendemain, après la messe et la bénédiction du nonce, le comte de Véras les attaqua à la tête de cinquante à soixante soldats, suivis de la petite armée catholique de la vallée. Les Vaudois firent rouler sur les assaillants des quartiers de roc, qui en blessèrent deux ou trois. Le dimanche suivant, nouvelle sommation; les assiégés demandèrent d'être mis en communication avec tous les prisonniers de Freissinières. D'après le récit du père Fournier, le 20 avril, on apprit qu'à l'aide d'un cable de soixante toises de longueur, et après avoir escaladé la montagne qui domine la caverne, vingt-huit Vallouisiens y ayant pénétré sur le derrière de la Beaume, avaient massacré les hommes et les enfants qu'ils y avaient trouvés; que la plupart des fuyards s'étaient précipités en sautant de rocher en rocher, et qu'il ne restait vivant que deux enfants, trois femmes, et huit à neuf combattants qui étaient parvenus à s'échapper. Fournier ajoute que la fureur du peuple fit ajourner indéfiniment l'information juridique. On croit plus généralement que des fa-

gots furent allumés à l'entrée de l'Aile-froide, afin de faire étouffer les proscrits par la fumée, comme depuis on l'a pratiqué cruellement en Algérie contre les Arabes. Les Vaudois qui tentèrent la fuite furent égorgés par quatre cents hommes armés, sans distinction d'âge ni de sexe, ou perdirent la vie en se jetant au bas du rocher. Il en périt plus de trois mille, dont les biens furent confisqués.

Ces lieux funestes se nomment la Beaume des Vaudois, et le rocher Chapelue[34], parce que leurs chapeaux y restèrent accrochés; l'on remarque des traces de leurs habitations dans cette chaîne de montagnes presque inabordables.

En 1498, des Vaudois, se rendant à Paris au sacre de Louis XII, sollicitèrent la rentrée en possession des propriétés qui avaient passé aux mains soit de l'archevêque, soit des sires de Rame, de Nevache et autres. Le pape défendit que sur ce point l'on touchât au passé; à la demande de Louis XII, il chargea Burelli, confesseur de ce prince et évêque de Sisteron, de prononcer sur l'interdit, que ce prélat leva solennellement en l'année 1500. Le roi ayant dit, en parlant des proscrits: *Ils sont meilleurs chrétiens que nous*, fit repeupler le canton, auquel la reconnaissance publique confirma le nom de Vallouise, qu'il avait reçu de Louis XI et qu'il porte encore.

Hector de Monteynard, gouverneur d'Asty, seigneur de la vallée de l'Argentière, décida toute sa communauté à venir abjurer à Embrun.

Dès 1750, les calvinistes cherchèrent un asile dans les vieilles retraites des Vaudois. Guillaume Farel alla y prêcher sa doctrine, et réunit dans le val d'Angrogne les Vaudois échappés au massacre, leurs fils et petits-fils; il leur fit sentir que leurs croyances étaient identiques. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Quel spectacle offre à l'observateur un coin de terre où, à quelques cents toises les unes des autres, habitent les Sarrasins de Freissinières et les Lombards de Dormilhouse, et où ces débris de peuples de l'Afrique et du nord de l'Europe, devenus chré-

tiens, arborent plusieurs fois l'étendard des schismatiques, et sont massacrés au nom d'un Dieu de paix!...

Charles VIII avait traversé le mont Genèvre en 1494, à la tête d'une armée considérable, suivie de cinq ou six cents pièces de canon, que conduisaient et servaient huit mille montagnards; le général Servan s'étonne avec raison que les historiens n'aient pas célébré ce passage extraordinaire. Mille cinq cents Allemands, à la solde de la France, ayant été licenciés en Italie, descendirent les Hautes-Alpes en 1517; ils y rappelèrent les dévastations de Fabius Valens et celles des grandes compagnies. Leur commandant, nommé Chien, vendait aux bourgs le droit de logement et les dévastait ensuite; Chorges lui ayant fermé ses portes, il les força, tua plusieurs habitants, et livra au pillage la commune et l'église.

En 1524, l'armée française, après des succès éclatants, venait d'être battue en Italie, et la gloire du Dauphiné, Bayard, avait cessé de vivre. Charles-Quint allait attaquer cette province où François Ier voulait envoyer ses forces; mais elles étaient nécessaires ailleurs; les habitants les refusèrent, et ils gardèrent eux-mêmes tous les passages et défilés. François Ier profita du souterrain du mont Viso pour redescendre dans l'Italie, où, à la suite de quelques avantages, il perdit tout, *fors l'honneur*. Des privilèges furent accordés aux Briançonnais comme récompense des nombreux secours qu'ils portèrent aux armées dans toutes les guerres d'Italie. Sous François Ier, l'archevêque d'Embrun reconnut tenir du roi en souveraineté, foi et hommage, le temporel de son église; quant aux appellations interjetées du juge commun entre Sa Majesté et le prélat, elles ressortirent du juge royal d'Embrun, ou directement du parlement de Grenoble, au gré de l'appelant. Charles IX conserva les privilèges de tous les habitants des tours et châteaux dépendant de l'archevêché.

Une horrible famine et la peste, en 1551, dévastèrent le Dauphiné, où ce dernier fléau ne cessa qu'au bout de quatre ans. Croirait-on que, peu de temps après, s'introduisit dans les Hautes-Alpes la coutume de faire des vers français et de jouer des mys-

tères, dont le moindre village donnait par intervalles une représentation?

Les guerres de religion y recommencèrent sur la fin du règne des Valois; le délire y était porté au point que le curé de Freissinières prit, en 1565, les armes pour chasser de cette commune les calvinistes; mais lui-même dut se résoudre à la fuite. Ces guerres furent, particulièrement pour les habitants du Champsaur, un fléau d'autant plus désastreux que l'isolement de cette contrée, les mœurs douces de ses habitants, exclusivement livrés à la culture des terres et aux soins des troupeaux, l'habitude d'attendre tout de la Providence, y ont, de tout temps, conservé un esprit de piété qu'il fut alors facile de faire dégénérer en fanatisme. La partie la plus aisée et la plus éclairée de la population embrassa spontanément le parti de la réforme. Saint-Bonnet devint la Genève des Hautes-Alpes; Bénevent, Lamotte, Saint-Laurent, Lafare, Saint-Julien, Chabottes et Orcières suivirent son exemple. Les incendies vinrent éclairer les dissensions civiles de leur lumière sinistre; le Peyre, les Aliberts, le Peloux, etc., furent réduits en cendres. Le désordre en vint à tel point, et, soit par l'abandon de la culture, soit par l'inclémence des saisons, la famine et la misère furent si poignantes, qu'une partie de la population se vit réduite à faire du pain avec les fruits du cynorhodon mêlés avec la farine des semences âcres de la renoncule et de la caucalide des champs, qui y avaient pris la place des moissons, et qu'on ramassait au moyen de couvertures en laine traînées sur le sol. On joignait à cette triste nourriture les feuilles de la chenopode bon Henri bouillies dans l'eau, qu'on allait chercher jusque sur le sommet des montagnes, pour ne pas mourir de faim. Ce tableau épouvantable pouvait plus ou moins s'appliquer à tout le département. Il était en proie aux fureurs militaires des deux partis.

Le chef des protestants, Lesdiguières, né à Saint-Bonnet, passa au fil de l'épée la jeunesse de Gap, que commandait le chanoine Lapalu, et il s'empara de cette ville. Il y entra une seconde fois la nuit, par escalade, au milieu du trouble d'une fête, et, pour

s'y maintenir, il rétablit en dix jours, sur la hauteur de Puymore, la forteresse des Sarrasins. Il résida à Gap, ne relevant que de Henri IV, qui alors était seulement roi de Navarre. Le secret des lettres pouvant être violé, ils s'étaient partagé un écu d'or, dont la moitié, envoyée à Lesdiguières, devait être le signal de courir aux armes. C'est le même moyen qu'aux premiers temps de notre monarchie Childéric avait employé, lorsque, obligé de se retirer en Thuringe, il laissa en France un ami. Au milieu de cette guerre du fanatisme, dans toutes les Hautes-Alpes, on se défendait derrière des remparts [35]; chaque village était comme une citadelle; chaque antre ou souterrain, un lieu d'asile. Embrun fut emportée, en 1585, par Lesdiguières qui fit piller les églises; Château-Queyras fut ruiné par lui et converti en prison. Lorsqu'il voulut s'emparer de Chorges, il réunit à Saint-Bonnet toutes ses forces, consistant en deux cents fantassins et cent-vingt chevaux. Dans le mépris qu'elle en faisait, et croyant sa forteresse imprenable, la commune de Chorges ne prenait aucune précaution. Lesdiguières cependant la força en 1585; l'année suivante, d'Epernon et Lavalette la reprirent après cinq semaines de siége, démantelèrent aussitôt la place et en rasèrent les fortifications. Les prêtres erraient partout en demandant l'aumône; et lorsque, l'année d'après, on les laissa rentrer dans leurs églises et leurs bénéfices, on les accabla d'impôts et de réquisitions militaires. Mais nous n'indiquerons pas ici les places emportées, réoccupées, mises en otage ou saccagées. Nous en donnerons des détails lorsque nous aurons ces localités à décrire; on en trouvera d'assez nombreux dans l'article statistique de Gap. En 1587, on avait réparé, à l'entrée de la Vallouise, une muraille flanquée de tours, dont nous rechercherons plus loin l'origine, et où Lesdiguières fut arrêté pendant deux mois par les habitants renforcés d'un seul régiment. Les consuls de Vallouise furent enfin contraints à capituler au moyen d'une contribution de 1,600 francs par mois et d'une obligation particulière de 12,000 francs, au profit du général; ce qui réduisit ce pays à la misère, et força beaucoup de gens à s'expatrier. Lesdiguières frappait

ordinairement une contribution de deux écus par communauté et d'un tiers d'écu par chaque feu. A la suite de cette guerre, on laissa aux protestants des Hautes-Alpes la ville de Serres pour place de sûreté. Leur général Lesdiguières était appelé le roi des montagnes. Nommé connétable après son abjuration, le roi l'autorisa à conserver, sa vie durant, cette ville, Puymore et tous les lieux fortifiés qui étaient sous sa main; mais à la seconde guerre contre les réformés, Louis XIII fit démolir tous ceux que tenaient les protestants. Lesdiguières s'était emparé de Briançon; mais il s'en établit ensuite le protecteur, s'y transporta après l'incendie de 1624, y rendit des ordonnances, et y appela les secours du gouvernement. Un incendie s'était déclaré à Saint-Bonnet, le jour de la naissance de cet illustre capitaine et le jour de sa mort, comme si le ciel avait voulu désigner ainsi l'éclat orageux d'une vie qui dura quatre-vingt-quatre ans.

Ce fut en violation de l'édit de Nantes que beaucoup d'étrangers se joignirent à presque tous les ministres protestants de France pour tenir à Gap un synode général, en octobre 1603. Ils voulurent réunir les luthériens et les calvinistes, entreprise qui ne réussit pas davantage en France dans le siècle présent, et ils proposèrent une conférence entre nos protestants et les puritains d'Angleterre; une correspondance fut entamée entre le synode et plusieurs princes allemands; on prétendit ajouter à la confession de foi que le pape était l'Antechrist, et transmettre cette doctrine à toutes les universités de l'Europe. Les lettres que, dans les mémoires de Sully, Petitot rapporte comme écrites par Villeroy à ce grand homme, au nom du roi, montrent à quel point Henri IV avait « en affection le fait du pape, considérant ce qui en arrivera, et que cette partie a été dressée plus par faction que par religion, il en appréhende grandement la suite. » On pense bien que le synode finit comme tant d'assemblées où les discours et les résolutions n'ont pas d'importants résultats.

Dans les mémoires de Pontis, Petitot donne des détails curieux sur le séjour que Louis XIII fit dans les Hautes-Alpes en 1629; on en lira avec quelque plaisir un fragment. « Le roi étant arrivé

à Briançon, où il y avoit une montagne (le mont Genèvre), qu'on ne descendoit que sur des ramasses, espèce de chaise derrière laquelle est celui qui la conduit et la fait descendre et rouler avec une extrême vitesse, le roi me dit que je devois me faire ramasser le premier. La fille du second consul du pays se présenta pour le conduire. Le roi eut d'abord peine qu'une fille osât entreprendre une chose qu'il croyoit si périlleuse; mais Pontis descendit comme un trait cette montagne sur les neiges, puis il la remonta à pied pour venir dire au roi qu'il n'y avoit nul danger. Alors le roi se mit sur une ramasse conduite par le consul, père de la jeune fille, et descendit avec autant de vitesse et de bonheur que Pontis. On fit prendre à l'armée un chemin plus long pour qu'elle pût passer plus aisément. Le pas de Suze fut forcé et rendu le 6 mars 1629. »

En 1634, le roi érigea des officiers héréditaires, des secrétaires-greffiers dans les villes, bourgs et communautés de la province du Dauphiné; le parlement ayant refusé d'enregistrer cet édit, il en intervint un autre, en 1640, pour assurer l'exécution de cette mesure qui paraissait dispendieuse et contrariait beaucoup d'intérêts locaux. Nous donnons dans les notes cet extrait des registres du conseil d'État [36].

La révocation de l'édit de Nantes, prononcée en 1685, et qui fit encore couler le sang dans les Hautes-Alpes, y fut fatale à l'industrie. Par exemple, Gap y perdit beaucoup de commerce; Orpierre vit déserter un quartier de protestants, un de juifs, s'éloigner ainsi les deux tiers de sa population; les maisons de Saint-André de Rosans n'offrent plus que les cintres de boutiques murées. Il résulte d'actes d'abjuration trouvés à Ribiers que, dans cette partie du royaume, on a tenu les actes civils en latin jusques après l'ordonnance qui priva la France d'un si grand nombre de ses enfants.

Dans le Champsaur, où la tolérance en était venue au point que les protestants avaient, sans nulle difficulté, élevé non loin de l'église paroissiale un temple sur les ruines du château qu'Humbert II avait cédé au roi de France, et dont la principale porte

existe encore, beaucoup d'habitants aimèrent mieux s'exiler et vivre dans l'indigence que de renier leurs convictions. Par exemple, Laulagnier qui, en 1668, comptait soixante-quatre familles, n'en avait plus que quarante-deux en 1710; les Aliberts furent réduits de treize à cinq; le Peyre, de onze à trois. Nous pourrions étendre ces calculs aux arrondissements d'Embrun et de Briançon. Les bannis croyaient ne céder qu'à une oppression aussi courte qu'elle était injuste; ils avaient caché dans des souterrains une partie de leurs ustensiles de ménage, qu'on y découvre encore tous les jours. Qu'il nous soit permis d'anticiper sur les temps pour dire que lorsque les conscrits des Hautes-Alpes pénétrèrent en Allemagne, en Italie, en Suisse, et jusques en Pologne, ils y trouvèrent les descendants de leurs compatriotes, qui se plaisaient à les entretenir de la patrie absente, de ses campagnes, de la fraîcheur de ses eaux, de l'émail de ses prairies. Que de fois alors les yeux se sont remplis de larmes!

Lès Hautes-Alpes souffrirent par suite des événements que les guerres de Louis XIV entraînèrent.

Victor-Amédée, duc de Savoie, s'empara de l'Embrunais et du Briançonnais en 1692, et il brûla Gap, Chorges, Veynes, plusieurs communes et châteaux [37].

Ayant établi son camp sur le plateau de Manse (*Mansio*), qui domine à la fois le bassin de Gap et celui de Champsaur, il se trouvait à même de surveiller les opérations de son armée, qui se précipita sur cette province en jetant partout la terreur. Les Savoisiens se portaient en très petit nombre dans tous les lieux où ils pouvaient s'emparer des bestiaux; trois d'entre eux les enlevèrent jusque dans la montagne au-dessus de l'église de Champoléon. Un vétéran français, caché dans l'anfractuosité d'une roche, s'élança sur eux; ils abandonnèrent les troupeaux et disparurent dans les broussailles qui se trouvent à la jonction des deux Dracs. Moins heureuse, la commune de Saint-Jean se vit dépouiller, au quartier de Pierre-Blanche, des troupeaux que les gorges d'une montagne ardue n'avaient pu soustraire à la rapacité de l'ennemi. On pourrait rappeler une foule de preuves d'audace de la part

des Savoisiens, quelques traits de bravoure honorables pour les habitants des Alpes, et des exemples de lâcheté donnés par la plus grande partie de cette population ordinairement si brave. On rançonnait les communes, on incendiait toutes celles qui ne payaient point. Saint-Michel éprouva ce triste sort pour n'avoir pu compléter une somme de 53 livres ; Saint-Julien subit le même traitement après avoir soldé sa rançon, et par erreur, à la place de Buissard, qui n'y avait pas satisfait. Le feu dévasta Chabottes, Saint-Laurent, Laye, Lafare et Saint-Bonnet. On exigeait dans vingt-quatre heures 40 écus de Laulagnier; mais quand on porta l'argent à Gap, l'ennemi s'était enfin retiré du côté de Chorges, emmenant en otage deux habitants de Saint-Eusèbe qui, conduits au fort Queyras, furent remis secrètement en liberté par des protestants, leurs coreligionnaires. On montre encore, au Villar-Trottier, la fontaine où le libérateur du Champsaur, sans descendre de cheval, se fit donner à boire dans l'aile de son chapeau. Ce libérateur était Catinat qui, par des chefs-d'œuvre de tactique et avec une armée très inférieure en nombre, obligea Victor-Amédée à évacuer les Hautes-Alpes, où l'on se plaît encore à indiquer les campements de ce maréchal. Le duc de Vendôme, employé sous lui, força le col de Vars, contraignit un bataillon ennemi à mettre bas les armes et à construire un pont au moyen duquel il défit plusieurs autres bataillons. En 1702, les malheurs du royaume et les désordres des finances obligèrent à demander au clergé un secours extraordinaire de 4 millions, où le diocèse de Gap figure pour 15,519 livres. Le comte Dillon, retranché auprès de Briançon, remporta, en 1703, un grand avantage sur le général Rebender. Le duc de Berwick, en 1709, fortifia les défilés du mont Genèvre, couvrit Briançon, empêcha le duc de Savoie de pénétrer en Dauphiné, et lui tua ou prit douze cents hommes à la Vachette; les années suivantes, il fit avec le même succès une campagne défensive, et, en 1712, il s'empara du marquisat de Saluces. Ce fut sur ses représentations réitérées que, lors du traité d'Utrecht, en avril 1713, on demanda le pays de Barcelonnette, en compensation des treize vallées

qu'on cédait au duc de Savoie, qui mettait au-dessus de toutes les actions de son règne l'avantage d'avoir placé une sentinelle sur le mont Genèvre. Ces vallées dépendaient du bailliage de Briançon et comprenaient les communautés de Bardonnanche, Césanne, Exilles, Salbertrand, Oulx, Suze, Valcléoux et Château-Dauphin. Ce fut la première fois que l'ancien royaume de Cottius se trouva divisé entre deux puissances. Près de cette dernière ville, le prince de Conti et l'infant don Philippe gagnèrent une bataille en 1744, et c'est à Exilles qu'en 1747 le chevalier de Belle-Isle fut vaincu et se fit tuer. Voltaire a donné place, dans son histoire de Louis XV, au dévouement de M. d'Audiffret, lieutenant du roi à Briançon, qui, après cette affaire, « vendit sa vaisselle d'argent pour fournir des moyens aux hôpitaux, et de madame d'Audiffret qui, prête d'accoucher, pansa de ses mains les blessés et mourut en s'acquittant d'un si pieux office. »

Cette même année, les communautés de l'escarton briançonnais signèrent à Oulx, au sujet de la dîme, un contrat emphythéotique de redevances annuelles à payer, savoir : 1,600 livres au prévôt et au chapitre d'Oulx, et 20 muids de grains pour l'archevêque et le chapitre d'Embrun. Cette obligation parut d'une telle importance que la date en fut portée sur une pierre qu'on plaça dans chaque église paroissiale du pays, d'après une bulle de Benoît XIV; on en fut affranchi par la révolution de 1789.

Nous indiquons dans une note[38] quelles étaient avant cette époque la justice et la police dans trois bailliages des Hautes-Alpes. D'autres notes se rapportent à des objets qui appartiennent plus spécialement à cette partie de la France. Ainsi, en 1640, le roi se crut obligé d'agir d'autorité, le parlement de Grenoble ayant refusé d'enregistrer l'édit de 1654, qui instituait un office héréditaire de greffier en chaque ville, bourg et communauté de cette province, à substituer à ceux que les gentilshommes avaient établis comme seigneurs hauts justiciers; en 1735[39], ce parlement avait pris des mesures très sévères contre les dévastations commises par les chèvres; en 1668, des lettres patentes avaient

APPENDICE

A L'HISTOIRE DES HAUTES-ALPES.

Je terminerai l'histoire des Hautes-Alpes en retraçant des faits qui peuvent les intéresser et qui se rattachent à l'homme le plus étonnant des temps modernes. Ceux qui veulent le peindre y remarqueront quelques traits caractéristiques. Il faudra bien que je me mette en scène; mais les habitants de ces montagnes ne regretteront peut-être pas de se retrouver un moment avec leur ancien administrateur, leur vieil ami.

J'étais encore dans mon cinquième lustre lorsque M. Frochot, préfet, et M. Chaptal, ministre de l'intérieur, me proposèrent, en 1802, pour une place vacante au conseil général de la Seine. Le premier consul porta son choix sur le général Lafayette qui, après un refus, se renferma au château de la Grange, retraite qui sera citée comme le Fresne de d'Aguesseau, le Chanteloup de Choiseul, le Coppet de Necker. On me présenta de nouveau; et frappé de cette persévérance pour un particulier qui lui était inconnu, Bonaparte prit des renseignements confidentiels, à la suite desquels, à mon insu, je fus nommé préfet des Hautes-Alpes, le même jour que les ex-constituants Mounier, Alexandre Lameth et Castellane furent envoyés à Rennes, à Digne et à Pau. Honneur au gouvernement qui cherche hors de l'enceinte de ses salons les hommes qu'il croit animés de l'amour du bien public! Je jurai de me vouer à la prospérité du pays qui était confié à mes soins, et que je trouvai en proie à la disette : les grains y étaient gelés sur pied, les magasins vides, l'argent très rare, les chemins affreux. En coupant la communication auprès de

Savines, la Durance sépara les arrondissements supérieurs de celui du chef-lieu.

Au milieu de l'effroi général, je mis en pratique l'un des premiers principes de l'économie politique, en appelant la libre concurrence, en assurant la circulation des blés et farines; j'écrivis au commerce de Gray, de Bourgoin, de Marseille, et, à Turin, au maréchal Jourdan, alors administrateur du Piémont. *On n'ajourne pas la faim*, dis-je au vainqueur de Fleurus, qui avait prononcé ces mots à la tribune nationale. Je le prévins que, si ses douaniers continuaient à arrêter nos voitures, j'irais lui porter ma demande avec la jeunesse des Hautes-Alpes, qui d'une main tiendrait le fer, de l'autre offrirait le prix des subsistances. Copie de ma lettre fut adressée au premier consul, qui approuva ma conduite.

Comme il faut tâcher que d'un grand mal il résulte quelque bien, je résolus de profiter de notre détresse même pour conquérir une route qui nous ouvrît à jamais le fertile Piémont, et je me rendis à Briançon, au moment même où je venais de recevoir à ce sujet une défense formelle du directeur général des ponts et chaussées. Muni d'un crédit personnel de 25,000 fr., j'employai les bras des habitants appelés par M. Chaix, sous-préfet de Briançon, et ceux des soldats de deux régiments, qui prouvèrent qu'en temps de paix ils savaient les rendre utiles. On me menaça d'une destitution; j'entrepris de justifier ma témérité auprès du chef de l'État. Ayant autrefois commandé au pont Saint-Esprit et envoyé d'Italie des pionniers au mont Genèvre pour y faciliter l'arrivée d'un convoi, je présumai qu'il devait apprécier l'importance de mes desseins; je le priai ou de me laisser l'honneur d'avoir payé le premier tracé de la route, ou d'allouer 150,000 fr. pour en compléter l'ouverture, et d'accorder ensuite ce qui serait nécessaire à l'entière confection d'un passage que les Romains regardaient comme le plus facile pour se rendre dans les Gaules. « Il n'est à mes yeux, disais-je, que la conséquence d'une route qui s'embrancherait au pont Saint-Esprit avec celles de Perpignan et de Bayonne, et qui, traversant les Hautes-Alpes dans toute leur

longueur, serait qualifiée route d'Espagne en Italie, parce qu'elle garantirait les communications de la France avec les deux péninsules, quand même les escadres anglaises domineraient dans la Méditerranée. » Obtins-je un éloge, m'attirai-je le blâme? Non; il ne me parvint pas même une réponse; mais il m'arriva, courrier pour courrier, 25,000 fr.; puis successivement quinze ordonnances de 10,000 fr. chacune, l'ordre de faire dresser le projet de la route d'Espagne en Italie, que l'ingénieur Janson alla de suite reconnaître, enfin le grade d'ingénieur en chef à Turin pour M. Pertinchampt, qui avait tracé les rampes du mont Genèvre. Plus tard l'empereur m'autorisa à établir, sur la sommité du col, un monastère hospitalier de trappistes, qu'il dota de 50,000 fr. de rente. On me permettra de ne pas quitter ce sujet sans parler d'un article adressé, quelques années après, au *Moniteur*. On y comparait le préfet des Hautes-Alpes au roi Cottius, qui avait pratiqué un chemin sur le mont Genèvre, et qui était, dit Ammien Marcellin, *reçu dans l'amitié d'Auguste*. Le rédacteur en chef, M. Sauvo, ne prenant pas sur lui l'insertion d'un parallèle aussi hardi, l'envoya au duc de Bassano; ce ministre le montra à Napoléon, alors en Allemagne, et l'article parut au journal officiel[41]. Je passe à un autre objet, toujours relatif à l'idée de parcer le département de grands chemins propres à le vivifier.

En examinant le système de canalisation, j'avais remarqué que les marchandises de la Hollande, de l'Allemagne, du nord et de l'est de la France, arriveraient au Rhône, et qu'on pouvait leur préparer un débouché par Valence, Gap, Embrun, Briançon et Turin. M. de Cormont, ingénieur en chef, venait de terminer le projet de la route d'Espagne en Italie; il m'accompagna avec M. Magdelaine, maintenant ingénieur en chef. Les habitants circonvoisins accoururent; je les appelai à l'*honneur* d'ouvrir, par la prestation en nature, le *Gaura mons* des anciens, alors col de Cabre, et, depuis nos travaux, col des Communes. Là, informé que je devais recevoir des mains du maréchal Molitor l'étoile de la Légion-d'Honneur : « Je ne la porterai, lui écrivis-je, qu'après

avoir essayé de m'en rendre digne. Mais quitter nos ateliers, ce serait les désorganiser. »

Malheureusement quelques nouveaux chevaliers, par un amour-propre mal entendu, ne se rendirent pas auprès du maréchal, qui, dans son rapport, me confondit avec eux. Le grand chancelier de la Légion-d'Honneur fut chargé de prendre des informations sur ma conduite; et lorsque j'arrivai à Paris, l'excellent M. de Lacépède vint lui-même, par ordre de l'empereur, attacher à ma boutonnière sa propre décoration.

Peu de jours après, le chambellan de service avertit les préfets qu'ils auraient le lendemain une audience, pour laquelle ils devaient apporter leurs mémoires. Je passai la nuit avec M. Farnaud, secrétaire général de la préfecture, à en composer douze. Je les présentai à Napoléon, qui les parcourut avec une rapidité inconcevable, en me disant : « Vous aurez un décret sur les moyens d'arrêter les dévastations de vos torrents; un ingénieur pour le plan de leurs digues; un courrier de malle tous les jours; des fonds pour votre maison centrale de détention; d'autres pour continuer vos fouilles de Mons-Seleucus; pour rétablir à Briançon la fabrique de cristal de roche (un ministre empêcha l'exécution de cette mesure, qui revint à l'esprit de l'empereur dans les cent-jours) ; je vous donnerai 100,000 fr. pour aider aux dépenses du canal d'arrosage de Gap; je vous réunirai l'enclave de Vitrolles; je rétablirai, pour vos pauvres, les anciens greniers d'abondance; vous ferez dessiner les plus belles vues de vos Alpes pour la manufacture de porcelaine de Sèvres; votre route de Gap à Valence sera impériale; je vous en accorde une de Paris à Nice. » L'empereur me demanda, en passant, des nouvelles du vieillard des Hautes-Alpes, de Mathieu, qui lui avait écrit à l'âge de cent six ans[42], et dont il avait placé un arrière-petit-fils à l'école des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, en me chargeant de pourvoir aux frais de voyage et de trousseau. Puis me regardant avec bonté : « Il manque un mémoire, dit-il... Vous ne me comprenez pas? Demandez-moi tout ce que vous voudrez; je suis disposé à tout vous accorder. — Je n'ai pas encore, répondis-je,

justifié suffisamment votre choix; mais soyez la Providence des Hautes-Alpes! Leurs bons habitants vous aiment et méritent doublement vos bienfaits. La politique d'ailleurs conseille de soutenir ceux qui combattent une nature marâtre et qui gardent l'une des portes de l'Italie. Il leur faut dix ans d'une même administration; veuillez la conserver tout ce temps entre mes mains, pourtant à une condition. — Laquelle, reprit-il vivement? — Vous ne me refuserez rien de ce que je solliciterai de juste pour eux? — J'y consens. (Depuis lors, si un ministre me représentait que mes prétentions étaient exagérées, j'invoquais la parole impériale, et il y était fait droit.) Que tenez-vous là, dit ensuite Napoléon? — Sire, cette médaille d'or offre d'un côté votre effigie, de l'autre la représentation de l'obélisque que les Hautes-Alpes élèvent sur le plateau du mont Genèvre. — Donnez-la-moi; il y a de la ressemblance : c'est bien. »

La semaine suivante, dans un cercle, au château, on annonça l'empereur, qui s'avança silencieusement et comme absorbé par des pensées profondes; arrivé en face de moi, quoique à une grande distance, il dit à haute voix : *le préfet des Hautes-Alpes!* Bientôt les courtisans m'environnèrent, en me présageant des faveurs, et se montrant fort surpris de ce que je me proposais de retourner dans mes montagnes. Je fus abordé par le duc de Cadore, qui me demanda pour l'impératrice deux médailles d'Auguste, trouvées dans les ruines de Mons-Seleucus, et dont les traits étaient absolument semblables à ceux du moderne Charlemagne; malheureusement je ne pus les retrouver. Je portai à Joséphine un modèle en grand de l'obélisque du mont Genèvre, et une boîte remplie d'antiquités découvertes dans la ville romaine. Protectrice de l'Académie celtique, elle voulut se charger exclusivement de la dépense des fouilles, mettre 25,000 fr. à ma disposition, et en partager avec moi les produits. Cette femme si bonne et si remplie de grâces me promit aussi un exemplaire de chaque pendule, candélabre et service, en porcelaine, ornée par les vues des Alpes françaises, que l'empereur avait demandées; les événements en disposèrent au-

trement. Quant aux 25,000 fr., le conseil de l'impératrice en ajourna le paiement jusqu'après celui des dettes que la bienfaisance et la toilette renouvelaient sans cesse. Ainsi le vœu émis par l'Institut pour la continuation de nos recherches archéologiques resta sans effet.

Les promesses de Napoléon pour le bien-être des Hautes-Alpes reçurent leur exécution. Je comptais tellement sur elles, que, convaincu par une réponse de M. Dausse, l'un des plus habiles ingénieurs de France, que le projet de rectification des rampes de l'Abessée, approuvé et adjugé récemment, était de beaucoup inférieur en mérite à celui de M. d'Astier, maintenant inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, je fis exécuter ce dernier plan, quoique bien plus coûteux, sous ma responsabilité personnelle, et en avançant moi-même des fonds assez considérables : c'était violer les formalités consacrées et généralement nécessaires.

L'empereur voulut que M. Tarbé de Vaux-Clair revînt d'Italie examiner secrètement une affaire si délicate, et, sur son rapport favorable, on m'autorisa à terminer ces travaux, admirés des voyageurs. J'en reproduis le dessin dans l'atlas joint à cet ouvrage.

Cependant la bienveillance de Napoléon fut au moment de m'échapper. Je le pressais de faire ériger sur la place de l'Obélisque le monastère hospitalier, et de faire rectifier la communication du mont Genèvre à Suze, où elle retrouvait le chemin du mont Cenis. L'empereur, dans un voyage d'Italie, décida que cette communication serait interdite, et qu'on porterait la route sur les hauteurs de Sestrières (Piémont), où l'hospice serait construit. D'après mes vives réclamations, on envoya le colonel de Récicourt; je l'accompagnai au delà du mont Genèvre, et je proposai de fortifier une éminence qui dominerait Césanne et la route projetée. Je soutins que celle de Sestrières, purement militaire et plus longue, n'excluait pas un chemin nécessaire au commerce et aux relations sociales, et qu'on pouvait protéger contre un ennemi. Mes vues furent adoptées par M. de Réci-

court, par le conseil mixte du génie civil et militaire, par le directeur général des ponts et chaussées, par les ministres de la guerre et de l'intérieur. Mais Napoléon entra contre moi dans une fureur inexprimable ; il pensa sans doute qu'il ne m'appartenait pas de le contredire dans ce qui avait été le sujet particulier de ses méditations. On me crut dans une disgrâce complète, et bien loin des préfectures de Turin et de Marseille qu'il m'avait fait offrir, et auxquelles j'avais préféré la modeste résidence où je pouvais être utile. L'état de ma santé, qui ne me permit de rester que sept ans dans ce dernier département, m'ayant forcé de me rendre à Paris, le ministre Cretet me fit donner ma parole d'honneur que, de moi-même, je ne parlerais pas à l'empereur de la route de Suze ; mais en me permettant, s'il me mettait sur la voie, de soutenir mon opinion. Il ne fut pas question de cet objet ; le courroux du monarque était apaisé. « Je vous défends, dit-il, de retourner à Gap ; je veux vous conserver ; » et il m'offrit le choix entre les plus belles préfectures ; j'allai à Aix-la-Chapelle. J'ai décrit dans le livre des *Cent-et-Un* les relations que j'y ai eues avec Napoléon et Marie-Louise.

Nous arrivons à une époque mémorable. Napoléon, en 1814, après avoir abdiqué, s'était rendu dans l'île d'Elbe ; mais apprenant que le gouvernement de la restauration était loin de satisfaire au vœu de la France, il s'était décidé à y revenir, avait débarqué au golfe Juan, et traversé les Hautes-Alpes[43]. L'aigle avait volé de clochers en clochers. Le jour du 20 mars venait de luire ; l'empereur remontait sur son trône ; mon nom était porté sur une liste de préfets ; et l'administrateur qu'en 1811 le comte Daru avait été chargé de prévenir qu'on le nommerait conseiller d'État, directeur général, quand il le voudrait, mais qu'on le *priait* de rester encore quelque temps sur les bords du Rhin, cet administrateur était renvoyé au poste où il avait débuté ! Il fallait savoir s'il y avait grâce ou défaveur, et se déterminer en conséquence à une acceptation ou un refus. Le dimanche, j'étais assez loin de la ligne que Napoléon suivait en sortant de sa chapelle. Il parcourt le salon de son œil d'aigle, distribue

en marchant quelques regards, quelques monosyllabes, incline du côté où je me trouvais. Bientôt j'ai à repousser l'amour-propre, me suggérant que l'empereur venait à moi. Cependant un léger espace me sépare à peine de l'homme dont le nom seul faisait trembler les rois; il me regarde, et dit : « M. le préfet, je vous renvoie dans vos Hautes-Alpes; vous avez bien employé l'argent que je vous ai donné; nous vous devons de beaux chemins; nous en avions grand besoin. Ces habitants sont bons, vous aviez raison : hommes, femmes, vieillards, enfants, ont accouru; ils m'ont accompagné jusqu'à Grenoble[44]; tous voulaient venir avec moi à Paris, et il y en a ici un certain nombre. Vous vous souvenez de notre convention, elle tient plus que jamais. Je veux couvrir ce pays de bienfaits; vous en serez le dispensateur. Ils m'ont parlé de vous, ils vous aiment; je leur ai dit que je vous renverrais dans les Hautes-Alpes; je ne vous y laisserai pas longtemps; cherchez dans votre imagination tout ce qui pourra leur prouver *ma reconnaissance;* qu'elle éclate dans tous vos actes, vos écrits, vos discours! Mes ministres auront l'ordre de faire tout ce que vous demanderez. » L'empereur s'éloigna, mais se rapprochant ensuite, il reprit : « Entretenez sans cesse ces bons habitants de mes sentiments pour eux; répétez-leur que, dans quelque circonstance que je puisse me trouver, je partagerai avec eux mon dernier écu, mon dernier morceau de pain. »

Un groupe nombreux entendit ces paroles, qui doivent retentir dans la postérité. J'allais partir pour les Hautes-Alpes; déjà mon secrétaire était sur la route de Lyon; on craignit que les places fortes de l'Est ne fussent livrées, et l'empereur m'envoya à Metz, où je puis me glorifier d'avoir essentiellement contribué à la conservation de cette belle frontière.

Raconterai-je à cet égard deux circonstances? Quoiqu'elles ne concernent point particulièrement les Hautes-Alpes, leurs habitants ne seront pas fâchés de les connaître.

Avant mon départ, je priai la reine Hortense d'exposer à l'empereur que personne, ni en France ni à l'extérieur, ne croi-

rait à sa sincérité s'il se soumettait aux dispositions rigoureuses du traité de Paris; que je croyais plus franc, plus politique, d'occuper de suite nos limites naturelles, promises par la fameuse déclaration de Francfort; que les troupes qui suivaient Louis XVIII pourraient, dès qu'il aurait dépassé la frontière, prendre à droite, et se porter sur les bords du Rhin; qu'avant de remplir ma mission dans les Hautes-Alpes, je demandais de marcher à l'avant-garde, et je me chargeais de lever promptement un corps d'armée, si l'on observait la plus sévère discipline, et si l'on traitait les habitants comme des frères. J'ajoutai que, si l'on profitait ainsi de l'enthousiasme excité par le voyage prodigieux de Napoléon, les Prussiens ne tiendraient pas ferme. J'ai appris, en effet, que le baron de Kleist, qui les commandait, faisait déjà ses préparatifs de retraite et ses adieux. On sait trop que mon conseil ne fut pas suivi. Combien je me fusse applaudi de voir l'empereur à Cologne ou à Mayence réclamer Marie Louise et le roi de Rome comme gages de la paix, et déclarer qu'en cas de refus les armées françaises iraient les chercher! Certes, il n'est pas un brave qui n'eût volé à Vienne et à Parme. Que si la voix de la justice et de la félicité générale eût été entendue, quelle gloire exempte de regrets eût ensuite goûtée Napoléon, en faisant cueillir à ses troupes des palmes civiques, par l'ouverture des canaux et des routes; en réparant les chemins vicinaux, élevant des monuments grands et utiles, desséchant les marais, formant des colonies agricoles dans les terres incultes; développant l'instruction, l'industrie rurale et manufacturière, par des écoles primaires dans chaque commune, par des perfectionnements dans l'enseignement supérieur et intermédiaire, des cours de chimie et de mécanique appliquées aux arts, de minéralogie, de législation, d'économie politique, d'architecture, etc., sur tous les points importants de l'empire! Qu'on eût alors été fier d'être Français, et que le monarque auteur de tant de bienfaits eût reçu de bénédictions!

En quittant la reine Hortense, j'allai chez le général Bertrand, grand-maréchal du palais; il travaillait alors avec Napoléon. On

me remit, dans son cabinet, quelques ordres et proclamations, datés de Lyon; et après avoir lu attentivement ces papiers, qui roulaient sur des confiscations, des déportations, etc., je les posai sur une table. « Que faites-vous là, me dit-on? — Ces mesures pouvaient être utiles à Lyon; une fois remonté sur son trône, Napoléon doit les oublier, et vous ne pensez pas sans doute que je songe à les exécuter. — Monsieur, vous avez demandé du service dans l'interrègne? — Mes serments m'étaient remis; on avait entendu dire au lieutenant-général du royaume que rien n'était changé en France, qu'il n'y avait qu'un Français de plus; il accueillit les mémoires que je lui présentai sur la Belgique et sur la rive gauche du Rhin, mémoires que l'empereur a retrouvés sur la table du cabinet de Louis XVIII; le comte d'Artois m'engagea à prendre de l'emploi; je ne m'éloignai de lui qu'après la fatale convention par laquelle ce prince trop faible livra une escadre et trente places fortes. Si j'avais occupé une préfecture, si elle se fût trouvée sur l'une des routes de l'île d'Elbe à Paris, Napoléon, qui m'a chargé, il y a peu de jours, d'acquitter pour lui la dette de l'honneur et de la reconnaissance, Napoléon me connaît trop bien pour ne pas s'être attendu que, plein de regrets, j'aurais su cependant remplir mon devoir. »

Je sortis à ces mots, qui furent dénoncés à l'empereur : « Ladoucette a raison, dit-il; j'estime sa loyauté. » Aussi, connaissant mon dévoûment pour ma patrie, il m'accorda pendant les cent-jours la plus entière confiance.

TOPOGRAPHIE

DES HAUTES-ALPES.

La nature indique une manière satisfaisante de tracer la topographie des Hautes-Alpes. Elles peuvent se diviser en cinq bassins : de la Durance, du Guil, du Buëch, de l'Aigues et du Drac.

Bassin de la Durance.

Ce bassin commence au col du mont Genèvre, et il quitte le département auprès de Sisteron (Basses-Alpes); son étendue est de 130 kilomètres. Il court généralement du nord au sud, depuis le mont Genèvre jusqu'à la ville de Mont-Dauphin, ensuite du nord-est au sud-ouest jusqu'au confluent de l'Ubaye, puis de l'est à l'ouest jusqu'au bourg de Tallard ; de là il décline du nord-est au sud-ouest, et enfin il se dirige du nord au sud, jusqu'aux limites des Hautes-Alpes.

Principale rivière de ce bassin et de tout le département, où son cours a une longueur de 130,000 mètres, la Durance prend sa source au pied de la montagne de Jouan, sur le col du mont Genèvre, à 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, et une autre de ses branches descend de la chaîne de Gondran, près du col de ce nom. Différence du méridien de Paris, 4° 20' à l'est ; latitude, 44° 56'.

Tite-Live disait de la Durance :

« La Durance vient aussi des Alpes, et de toutes les rivières des Gaules c'est la plus difficile à passer ; car, quoiqu'elle ait beaucoup d'eau, elle ne porte pas de bateaux, parce qu'elle n'est retenue par aucune digue qui la resserre dans son lit, et qu'elle coule en plusieurs canaux qui ne sont pas toujours les mêmes.

Elle forme continuellement de nouveaux gués et de nouveaux gouffres; par cette raison, il n'y a point de passage fixe et sûr pour les gens de pied, et comme elle roule des pierres et du gravier, il n'y a rien de ferme et de solide pour assurer la marche de ceux qui y entrent »

Silius Italicus s'exprime sur le même sujet en ces termes :

« La Durance impétueuse avait détruit et couvert de pierres et de troncs d'arbres le chemin choisi par Annibal. Sortie des Alpes, cette rivière roule à grand bruit dans ses ondes mugissantes des ormes et des roches arrachés aux flancs des montagnes, et, toujours inconstante, elle change incessamment ses gués perfides. Dangereuse pour les piétons, elle se refuse à porter des navires, et récemment accrue alors par les pluies, elle entraîna dans des gouffres écumeux beaucoup de guerriers couverts de leurs armes, et les engloutit après avoir brisé leurs membres [43]. »

Les changements continuels du cours de la Durance ont fait dire à Ausone : *Sparsis incerta Druentia ripis*.

Cette rivière partage en deux parties égales l'arrondissement de Briançon, celui d'Embrun en deux moins égales, dont la plus grande est à sa droite; elle sépare l'arrondissement de Gap du département des Basses-Alpes. Anciennement nommée Dru-ance, à cause de l'abondance de ses eaux ou de la quantité d'arbres, δρῦς, qui ombrageaient ses bords, cette rivière augmente quand la chaleur et la sécheresse commencent à diminuer celles qui coulent dans les pays de plaine; elle n'est jamais plus forte que lorsque le soleil précipite la fonte des neiges annuelles; les glaciers l'entretiennent ensuite jusqu'en automne, temps où arrivent ordinairement de longues pluies.

Dans les temps reculés, la Durance ne coulait pas comme aujourd'hui sur une pente qui varie de 2 à 6 millimètres par mètre, relativement aux plaines et aux défilés qu'elle traverse. Lorsqu'elle était fortement resserrée entre des montagnes, et que des rochers venaient y obstruer son cours, elle formait des lacs et se précipitait en cascades près de l'Abessée, à Saint-Clément, à Lettret, etc. Peu à peu la Durance ayant élargi ses brèches, les eaux

de ces vastes bassins et celles qui tombaient des lieux supérieurs délayèrent et entraînèrent dans ce torrent, puis dans le Rhône et la mer, une énorme quantité de terre provenant des plaines qui elles-mêmes se dessinaient alors en amphithéâtre. La Durance, et par suite ses affluents, creusèrent leurs lits. Dans plusieurs endroits, malgré les cailloux et galets qu'elle charrie, elle est descendue de 20 à 30 mètres au-dessous de ses rives, sur lesquelles on reconnaît les dépôts qu'elle y avait accumulés depuis des siècles. Les parties cultivées de ces rives recèlent à 2 ou 3 pieds des couches de gravier mêlées d'un sable pur. Les pierres l'ont-elles trop élevée sur un point, elle s'est rejetée sur un sol inférieur. Nous parlerons des conquêtes qui ont été faites sur la Durance, à la Saulce; nous verrons quel était le mode le plus économique et le plus prompt, adopté par feu M. Fiard, pour l'encaisser et pour rendre à l'agriculture des terrains précieux sur une longueur de 130 kilomètres; nous parlerons des revers que son système a éprouvés et des modifications qu'on y a apportées. En attendant, voici des détails indiqués par l'habile observateur.

Depuis la source de la Durance jusqu'à l'Argentière, sur une distance de 23,000 mètres, cette rivière court dans les gorges étroites et profondes des montagnes du Briançonnais, et ses bords n'offrent que peu de terrains cultivables. Mais depuis et compris La Roche jusqu'à Saint-Clément, longueur 16,000 mètres, des plaines considérables qui ont été occupées par la Durance sont cultivées en quelques parties dans des alluvions; la surface à conquérir peut être évaluée à. . . . . 650,000 toises carrées.

De Saint-Clément à La Couche on peut gagner sur une longueur de 24,000 mètres les terrains occupés par la Durance et couverts de gravier, formant au moins une surface de.	800,000
De La Couche à Tallard, longueur de 26,000 mètres, surface à conquérir. . .	600,000
A reporter. . . .	2,050,000

Report. . .	2,050,000 toises carrées.
De Tallard au-dessus de Sisteron (Basses-Alpes), longueur 44,000 mètres, il y a à gagner sur la Durance. . . .	950,000
Total de ce qui reste à conquérir sur la Durance pour les Hautes-Alpes. . .	3,000,000
On a évalué que dans les Basses-Alpes on peut enlever à cette rivière. . . .	7,000,000
Et dans les Bouches-du-Rhône et Vaucluse.	35,000,000
Total général des terrains à conquérir.	45,000,000

Les alluvions de cette rivière contiennent tantôt l'argile, tantôt le sable, plus souvent un mélange duquel résulte une marne calcaréo-argileuse d'une grande fertilité.

Pour donner à nos lecteurs une idée des cours d'eau impétueux qui ravagent les Hautes-Alpes, nous allons emprunter quelques traits à M. Alexandre Surell, ingénieur habile, dont le ministre des travaux publics a fait imprimer l'ouvrage intitulé *Étude sur les torrents des Hautes-Alpes*.

Leur bassin de réception a la forme d'un vaste entonnoir, diversement accidenté et aboutissant à un goulot placé dans le fond, évasé vers le haut, et où se porte rapidement la masse d'eau qui tombe sur une grande surface de terrain. Le goulot se prolonge en une gorge étroite, profondément encaissée entre des montagnes, et qui a souvent une étendue de huit kilomètres. Les berges y sont très abruptes, minées par le pied, déchirées par un grand nombre de ravins; c'est de leurs flancs que le torrent tire ces blocs énormes qu'il emporte au loin. Dans les torrents du deuxième ordre, le bassin de réception, au lieu d'être taillé dans les cols des montagnes, est formé par des ondulations de leurs cimes et creusé dans leurs revers. Pour les torrents du troisième genre, le bassin se réduit à une large fondrière, que l'on nomme

combes, creusée dans les flancs de la montagne, et qui finit par en atteindre le sommet.

Au-dessous du bassin de réception, et à la suite du goulot, se trouve le canal d'écoulement, entre des berges bien dessinées. Le torrent y est peu offensif. Ce canal forme sa portion la plus courte, celle où il faut jeter les ponts. Si on pouvait la prolonger jusqu'au confluent de la rivière, en conservant sa pente, sa section, son alignement, on aurait fait cesser ses ravages : c'est le problème de l'encaissement des torrents.

Leur lit de déjection est un entassement de blocs et de cailloux jetés sur une grande étendue, avec l'apparence du désordre, et néanmoins suivant des lois toutes mathématiques. La forme est celle d'un monticule aplati, conique; les arêtes en sont dessinées régulièrement, avec leur parfaite continuité, et en partant toutes de l'issue de la gorge que forme le sommet du cône. Les trois lois suivantes se reproduisent sur tous les torrents :

1° Le profil longitudinal forme une courbe continue, convexe vers le centre de la terre; les pentes diminuent à mesure qu'on descend vers l'aval;

2° La variation des pentes est plus rapide vers le haut que vers le bas;

3° Leur inclinaison varie avec la nature des dépôts. Elle n'est jamais au-dessous de 2 centimètres par mètre, ni au-dessus de 8 centimètres; elle est constante pour tous les torrents d'une même localité et qui ont leur origine dans la même chaîne de montagnes; par exemple, tous ceux de la vallée de la Durance, aux environs d'Embrun, ont une pente d'environ 7 centimètres dans le haut, et de 5 centimètres dans le bas de la courbe.

M. Surell indique des moyens à opposer au ravage des torrents, après quelques détails sur les moyens législatifs et administratifs à employer. « On commencerait, dit-il, par tracer sur l'une et l'autre des deux rives du torrent une ligne continue qui suivrait toutes les inflexions de son cours, depuis son origine la plus élevée jusqu'à sa sortie de sa gorge. La bande comprise entre chacune de ces lignes et le sommet des berges formerait ce que

j'appellerai une *zone de défense*. Les zones des deux rives se rejoindraient dans le haut en suivant le contour du bassin, et envelopperaient ainsi le torrent dans toute son étendue, de même qu'une ceinture. Leur largeur, variable avec les pentes et avec la consistance du terrain, serait d'environ 40 mètres dans le bas; mais elle croîtrait rapidement à mesure que la zone s'élèverait dans la montagne, et elle finirait par embrasser des espaces de 400 à 500 mètres.

« Ce tracé s'appliquerait non-seulement à la branche principale du torrent, mais encore aux divers torrents secondaires qui dégorgent dans la première. Il s'appliquerait encore aux ravins que reçoit chacun des torrents secondaires; et poursuivant ainsi de branche en branche, il ne s'arrêterait qu'à la naissance du dernier filet d'eau. De cette manière, le torrent se trouvera saisi jusque dans ses plus petites ramifications. Comme les zones de défense, en pénétrant dans le bassin de réception, s'élargiront beaucoup; comme, d'un autre côté, les ramifications sont dans cette partie plus multipliées et plus rapprochées, il arrivera que les zones voisines se toucheront, se superposeront même, et qu'elles se confondront dans une région générale qui couvrira toute cette partie de la montagne, sans y laisser de place vide..... Il s'agit maintenant d'attirer la végétation sur toute la surface de la ceinture. Pour cela on fera des semis et des plantations d'arbres. Là où il serait impossible de faire venir tout d'abord des arbres, on provoquera la croissance des arbustes, des buissons, des ronces; mais dans le haut, où les zones embrassent toute l'enceinte du bassin de réception, c'est une forêt qu'il faut créer. On choisira les essences d'arbres les plus convenables; on aura recours à tous les procédés connus, voire même à tous les procédés qui restent encore à découvrir et qui sortiront de l'expérience. Le but de ces travaux doit être de couvrir le bassin de réception par une forêt qui s'épaississe chaque jour et qui, s'étendant de proche en proche, finisse par l'envahir jusque dans ses fonds les plus cachés.

« Si la végétation développée ainsi sur la superficie des zones

de défense... est soignée, entretenue, activée par tous les moyens possibles, elle enveloppera toutes les parties du torrent par un fourré très épais, lequel réalisera à la fois deux effets également salutaires. D'abord il arrêtera les eaux qui ruissellent à la surface du sol, et il les empêchera d'entrer dans le torrent. S'il ne les empêche pas, au moins il les retardera, et nous savons que ce résultat est tout aussi heureux. Dès lors le torrent ne recevra plus que les eaux qui tombent verticalement du ciel dans son lit même, ce qui diminuera son volume dans la même proportion qui existe entre le bassin général de la montagne et l'ouverture strictement réduite de son lit. On comprend, par la grande différence de ces deux surfaces, quelle doit être la grande réduction du volume des eaux. Ensuite le terrain de ces zones ne peut plus être délayé par les eaux pluviales et entraîné dans le torrent, ce qui diminuera d'autant la masse des alluvions. A la vérité, il peut être englouti peu à peu, si le pied des berges est sapé par les eaux...

« La fixation des berges est un résultat d'une trop grande importance pour qu'on l'abandonne ainsi aux caprices du sol et au libre arbitre de la nature... C'est là surtout qu'il importe de redoubler de soin et de multiplier les artifices.

« Pour attirer la végétation sur les berges, on les couperait par des petits canaux d'arrosage dérivés du torrent; ils imprégneraient ces terres déchirées et toujours arides d'une humidité fécondante; ils briseraient aussi la pente des talus, et serviraient à les rendre plus stables. Bientôt on les verrait disparaître sous des touffes de plantes variées, attirées au jour par la présence de l'eau. Ces canaux, prolongés ensuite jusqu'au sommet des berges, pénétreraient de là dans les zones de défense dont ils fertiliseraient le sol...

« Pendant que toutes ces plantations retiendront les terrains au milieu desquels s'écoule le torrent, on empêchera les affouillements en construisant des murs de chute. On emprunterait de cette manière aux systèmes actuels de défense ce qu'ils ont réellement de plus efficace. »

Dans les vallées briançonnaises, les champs sont soignés comme les jardins aux environs de Paris, comme les vignobles de la Côte-d'Or. C'est un terrain meuble, léger, un peu sablonneux et caillouteux, qui produit douze à quinze pour un, mais à force de travail, d'engrais, d'arrosage, d'assolements. Ces champs sont si petits, la population est si forte et si laborieuse, qu'on n'y voit pas de jachères.

La partie qui traite des usages contient des détails assez piquants sur ce qui concerne les labours, les semailles et les moissons; le voyageur est surpris de voir des hommes robustes tenant le soc de la charrue ou maniant la pioche, avec l'habit français, la culotte courte et le chapeau à trois cornes. On cultive le froment auprès de Briançon et au-dessous; partout, même sur le mont Genèvre, viennent l'avoine, l'orge, le seigle, les menus grains, et les épis en sont très beaux. On conduit et on économise admirablement les eaux pour arroser les champs et surtout les prairies, dont plusieurs alternent en sainfoin, fenasse ou fromental, en trèfle, en raygrass, etc., où se mêlent naturellement les festuca, les bromus, les dactylis glomerata, le trifolium repens, le medicanolupulina. La nature du sol, la pureté de l'air, la culture et les irrigations, pressent les plantes et accélèrent leur végétation. Qu'on nous permette ici une courte digression au sujet de la pelouse. Ce vert gazon des Alpes commence à la hauteur des forêts de sapin, c'est-à-dire de 16 à 1,800 mètres au-dessus du niveau de la mer, et jusqu'à 2,400 mètres. Au delà de ces limites, l'herbe est moins pressée et n'offre pas un aussi beau tapis de verdure; on a passé une certaine température, une humide fraîcheur à peu près constante dans l'atmosphère. Au nord, le gazon descend quelquefois de 100 mètres, comme il se relève aussi un peu au midi, mais moins régulièrement. Les plantes qui forment la pelouse sont un peu différentes de celles qui viennent au-dessus ou au-dessous de la zone des prairies *alpines*. Ce sont des graminées, les *festuca rubra*, L.; les *avena;* les *trifolium spadiceum, montaneum, alpinum*, L.; les *lotus corniculatus*, L.; les *astragales*, les *pédiculaires*, les *anémones*, etc. Le terreau qui les nourrit est

plus noir, plus léger, plus fin, plus approchant de la terre de bruyère. Les botanistes se sont peu occupés de ce gazon serré et dense, ainsi que de la nature de son sol. On ne craint pas de se tromper en parlant d'après le docteur Villars, dont s'honorent les Hautes-Alpes, et dont la vie, que nous reproduirons en cet ouvrage, a excité dans une société savante de Paris d'honorables applaudissements. Après avoir parcouru toutes les vallées et les communes du département, nous donnerons, avec le titre d'aperçu sur la végétation dans les Hautes-Alpes, des détails relatifs aux plantes rares, que nous devons à un jeune naturaliste, M. Maurice Garnier. On a remarqué dans le bassin de la Durance que l'*orchis nigra,* dont la fleur charme la vue et l'odorat, ne descend pas au-dessous de la hauteur de 2,000 mètres et ne s'élève point jusqu'aux glaciers; levé en motte, il périt à 1,800 mètres. Plusieurs espèces de saules, tels que l'herbacée des Lapons, sont aussi revêches et sauvages. Dans les temps de grande sécheresse on recueille, au point du jour, sur les feuilles des arbres et particulièrement des mélèzes, la manne de Briançon, espèce de suc congelé, raréfié par la chaleur, fade, et qui néanmoins plaît au goût; cette substance gommeuse a passé pour être la septième merveille du Dauphiné; on n'en trouve pas lors des pluies abondantes. Dans ces montagnes il découle beaucoup de résine des arbres verts; on s'en sert pour faire de la poix. La résine du mélèze, plus fluide, est préférable; les habitants l'emploient pour des contusions. Cette térébenthine sèche se brûle souvent en guise d'encens, et son odeur est suave.

Le Briançonnais compte trois cent vingt-trois canaux arrosant 7,400 hectares. Ils remontent aux treizième et quatorzième siècles, et on les doit en partie aux concessions et aux libéralités des Humberts-Dauphins. On préfère les eaux qui ont traversé les schistes, l'argile, la craie, la chaux carbonatée; on regarde comme contraires à la végétation celles qui sont séléniteuses. Ce pays a vingt-deux mille hectares en pacages communaux et plus d'un millier de ruches. Les abeilles butinant dans les forêts de mélèzes altèrent par la manne de cet arbre la qualité de leur miel qui est

excellent au Villar d'Arène et à Lagrave, où ne se trouvent pas des bois de cette essence; là on savoure dans le miel et le suc et le parfum des fleurs. Le voyageur retrouve dans le lait, les œufs, la viande de ces montagnes l'odeur de leurs plantes aromatiques.

Les vignobles ne commencent qu'à deux myriamètres de Briançon, et ils se prolongent sur les bords de la Durance. Le noyer se montre jusqu'à cette ville, qui est à 1,180 mètres au-dessus de la mer. A l'élévation où l'on cesse de cultiver la vigne, on trouve des vergers où les pommiers réussissent. Ils étaient jadis dominés par des forêts qui ne laissaient apercevoir que de distance en distance la cime des rochers.

Cependant, lors du passage d'Annibal, si l'on en croit Tite-Live, « les sommités des Alpes étaient presque nues, et le peu d'herbage qui s'y trouvait était enterré sous la neige. Les parties plus basses ont des vallées, quelques coteaux exposés au soleil, des ruisseaux le long des bois, et présentent déjà des lieux plus dignes d'être habités par les hommes. »

En parcourant les diverses communes du département, M. le vicomte de Thury sera notre guide pour indiquer les marbres, albâtres, serpentines, porphyres, granits et autres roches susceptibles de recevoir le poli et d'être employées dans les arts, la statuaire, l'architecture et la marbrerie d'ameublement ou d'ornementation.

Des vestiges et fragments trouvés dans plusieurs carrières attestent qu'ils ont été connus par les anciens, et M. de Thury ne doute pas que des vases, socles ou colonnes, qui existent dans quelques musées, ne proviennent de roches des bassins du Guil, du Drac et de la Durance. Napoléon avait distingué ces richesses par lesquelles il prétendait s'affranchir du tribut payé à l'étranger et embellir le palais du roi de Rome. On désire voir employer à son tombeau les syénites, les euphotides, les ophites, les serpentines des Hautes-Alpes.

Il se jette dans la Durance vingt-quatre torrents principaux, ayant un cours total de 562,000 mètres et faisant jouer 150 moulins. Ces torrents, comme ceux des autres bassins, sont eux-mêmes

formés d'un nombre infini de torrents, ravins, ruisseaux, rigoles, se précipitant en cascades des sommets et des flancs des montagnes.

Nous allons d'abord décrire les vallées arrosées, à droite par la Clarée, la Guisanne, la Gyronde, l'Argentière, la Biaisse, le Rabioux, le Réalon, l'Ascension, le Néal, la Fare et l'Adroit, la Blache, la Vence, la Luye, la Rosines et la Déoulle; à gauche le Cervières, les onze torrents du bassin du Guil, le Rioupars, le Crévoux, le Vachères, le Boscodon, l'Ubaye et le Chapouze.

I. Vallée des sources de la Durance ou du mont Genèvre.

Elle part du col du mont Genèvre, à la frontière du Piémont, qui commence à la chapelle Saint-Gervais ; elle finit à la jonction de la Durance à la Clarée, au village des Alberts. A son origine, les montagnes sont primitives et très escarpées ; leur base est recouverte par des masses de calcaire compacte. Les eaux de la Durance ont entraîné avec elles le détritus de ces montagnes, et l'on trouve sur le col du mont Genèvre et en descendant vers la Vachette des terrains entièrement formés des attérissements qu'elles ont déposés ; ce sont des sables micacés, mélangés de blocs de granit, de porphyre, de roche de diallage, de mica et de galets calcaires, plus ou moins argileux, qui, décomposés, fournissent une terre maigre, légère, sablonneuse, en partie argilo-calcaire; dans la partie supérieure, quelques portions de terrain sont assez bien cultivées, quoique en un pays froid ; elles doivent leur fertilité aux détritus des substances végétales, lorsque les eaux de la Durance étaient encore retenues au pied du Jouan et y formaient un lac.

Sur la sommité du col existe une couche de tourbe formée de plantes aquatiques et de feuilles de mélèze ou de pin. Ce dépôt tourbeux est marécageux dans quelques parties, et il a fallu y enterrer une énorme quantité de pierres lorsqu'on y a ouvert la route d'Espagne en Italie; en d'autres endroits, retourné

par la charrue et mêlé avec les attérissements de la Durance, il forme une terre productive.

Au moyen de métiers à bras on fabrique des taffetas et des serges de soie chez les sieurs Bouchié, à la Vachette, où les tanneries du sieur Mondet sont très occupées, et préparent toutes espèces de peaux. Aux Alberts, commune du mont Genèvre, les sieurs Rignon, Boz et Merle font un commerce très étendu de pelleteries et de fourrures. Ils façonnent, pour dessous de tables et descentes de lit, de fort beaux tapis, en mélangeant des peaux de renards, d'écureuils, d'ours, de moutons frisés, etc. Ils font d'assez jolis manchons.

En parcourant cette vallée, n'oublions pas de dire que la Doire prend sa source auprès de la Durance, et qu'elle va tomber dans le Pô, tandis que celle-ci court vers le Rhône. Voici un proverbe local :

Adieu donc, ma sœur la Durance,
Nous nous séparons sur ce mont :
Toi, tu vas ravager la France,
Je vais féconder le Piémont.

La Durance et la Doire procurent des canaux d'arrosage sur une étendue de plus de 5,000 mètres, aux habitants de la commune du mont Genèvre. Que de points de vue délicieux offre cette montagne! Aucune partie des Alpes n'est plus boisée; les arbres magnifiques s'étendent jusqu'à Briançon; ces pâturages sont couverts de troupeaux; à 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, ces champs offrent de riches moissons; ces jardins, des asperges et diverses primeurs; cet obélisque, assis maintenant sur l'extrême frontière, rappelle tant de glorieux souvenirs; au milieu du plateau, ce village, bâti dans le genre suisse, contient un asile si cher à l'humanité! Non, l'on ne saurait se détacher d'un spectacle si grand, si varié, si enchanteur! On en jugera par le dessin qui y est consacré dans l'atlas. Vous vous avancez vers la chapelle Saint-Gervais, célèbre par des miracles qui y attirent une foule de pèlerins! Et voilà que des douaniers sardes vous

avertissent que vous n'êtes plus en France, où vous vous repliez tristement !

D'où est dérivé le nom de mont Genèvre ? serait-ce de *guen*, mot celtique, qui signifierait *blanche*, et de *bre*, *montagne ?* Mais outre que *Genèvre* ne peut aisément venir de *Guenbre*, on sait qu'on ne doit que sobrement chercher des étymologies dans une langue si peu connue. Elle est cependant bien riche, et d'un commerce bien facile pour les adeptes. Qu'ils désignent une montagne par *puy* et *dun*, je le conçois ; les communes de Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Puy-Prés, Puy-Sanières, Puy-Saint-Eusèbe, Ebrodunum (Embrun), Chaudun, dans les Hautes-Alpes, et dans d'autres départements Dun, Verdun, Loudun, Issoudun, Château-Dun, etc., sont assis sur des lieux élevés. Les dunes sont des collines sablonneuses sur les bords de la mer. Le Puy-de-Dôme est la montagne du Dôme, en Auvergne. Mais ils trouvent aussi le mot montagne dans *pre*, *pen*, *pod*, *cern*, *ser*, *serres* [44], etc., comme celui de rivière dans *ar*, *as*, *aches*, *avin*, *eg*, *er*, *tale*, *dare*, *etc.;* ils veulent absolument que les Romains, frappés des ravages que causait la Durance, l'aient appelée ainsi de *druant*, mauvais. Du latin *Druentia*, le dialecte local a fait *Druença*, *Durença*, et le français *Durance*. Le Drac, torrent fougueux, n'a pas une étymologie assez naturelle dans *draco*, dragon ; il faut que le Drac vienne de *dera*, diable ou furie, et d'*aches*, lac ou rivière. On retrouve le latin *draco*, corrompu dans le mot *Drau*, sous lequel ce torrent est indiqué en un titre de 1333 et en d'autres actes du dix-septième siècle ; ce qu'en patois on prononce *Drao*. La motte tremblante de Pelleautier, l'une des prétendues merveilles du Dauphiné, masse de tourbe, d'un diamètre et d'une épaisseur de trois mètres, se balançant au milieu d'un pré marécageux, aurait existé, suivant les adeptes, du temps des Celtes, puisque dans leur langue *pel* serait lac, *aut* herbe, *er* dessus. *Er* signifierait de plus la préposition près, aussi certainement que *dare* ou *tale*, rivière, et ils en tirent le nom de Tallard, bourg sur la Durance. Mais laissons ces doctes rêveries, et revenons au mont Genèvre.

Il se nommait de toute antiquité *Mons Janus*. D'après les poëtes et selon Pline, on y dédia à ce roi de l'Italie et d'une partie des Gaules un temple comme celui qui devint si fameux à Rome; le nôtre, dont je possède le fragment d'un fronton en marbre blanc, a été renversé par les barbares ou par quelque tourmente. La table Théodosienne appelle le mont Genèvre *Alpis Cottia*, en l'honneur de Cottius qui, par de grands travaux, en avait rendu le passage praticable (quoique cette voie ait dû beaucoup aux soins d'Agrippa, et qu'Auguste y ait employé une partie de ses troupes, exemple que Probus a suivi); en 1785, le curé Albert y a vu un reste de borne milliaire, où se lisait encore le nom d'Auguste. L'*Itinéraire de Jérusalem* se sert du mot *Matrona*, que le mont Genèvre reçut à la suite d'un accident remarquable qui, suivant Ammien Marcellin, y était arrivé à une grande dame. Mais il est dénommé *Mons Janus* dans une bulle d'Urbain II, en 1096; en 1125, dans un acte de partage des terres de Provence, fait entre les comtes de Toulouse et de Barcelonne; en 1155, dans une ordonnance de Frédéric Ier. Plusieurs auteurs le disent *Mons Janus*, d'autres *Genua*; et si l'on tenait à avoir une étymologie, on pourrait croire que de *janus* ou *janua* on a fait successivement janèvre, jenèvre, genèvre, ou que ce dernier mot vient de *Genua*, comme de *Genua* l'on a fait Gênes.

« Le col du mont Genèvre, a écrit M. de Bourcet, dont le nom fait autorité en stratégie, le col du mont Genèvre est sans contredit le meilleur de tous les grands passages par où l'on peut traverser les Alpes. » Il n'a pas 2,000 mètres d'élévation, et se trouve en partie abrité des vents du nord; nous avons vu qu'il avait servi à Bellovèse, à Annibal, à Marius, à César, à Auguste, Claude, Galba, Valens, Domitien, Maximien, Constantin, Magnence, Julien, Maximin, Gratien, Théodose, Charlemagne, Charles VIII, etc. Le bourg du mont Genèvre est situé sur le plateau de la montagne; on y avait sculpté ces mots sur la pierre polie d'une maison : *Civ. prim;* signifient-ils à la première cité, ou au premier citoyen? On y a découvert autrefois des arcades,

des colonnes, une inscription qui remontait au douzième consulat d'Auguste.

Les archives du mont Genèvre ont péri, lorsqu'en 1708 ce bourg a été brûlé par Victor Amédée, qui voulait assiéger Briançon. En reconstruisant l'église, cette même année, on a exhumé un parallélipipède en marbre blanc, de deux mètres et demi de longueur, qui a été placé ensuite à la maison Balisset. Le curé Albert en rapporte ainsi l'inscription : *Titus Augustus XI, Lucio Sejano Vero et Caio Cornelio Prisco consulibus Viam ex Italia per Alpes in provinciam Victor liberatissimus fecit.* Il en résulterait que l'empereur Titus aurait fait une route d'Italie en Gaule par le mont Genèvre. Cette inscription est fautive. L'an 79 de J.-C. il y eut bien un consul *C. Cornelius Priscus ;* mais il faut revenir à l'an 31 pour trouver un consul *L. Œlius Sejanus* ; au reste l'histoire du diocèse d'Embrun, par Albert, fourmille d'erreurs, quoique j'aie vérifié moi-même le soin avec lequel il avait consulté les archives publiques.

On assure qu'à la gauche des maisons du mont Genèvre, en des temps reculés, un souterrain, de deux kilomètres d'étendue, communiquait à la bourgade; sans doute les habitants s'y cachaient lors des irruptions des barbares.

On appelait *marrons* les gens qui, en chaise ou autrement, transportaient les voyageurs à travers les montagnes. L'historien des abbés de Saint-Fron dit que ces hommes courageux étaient « des démonstrateurs de chemins et guides d'étrangers. » Du Cange les donne pour des restes de Sarrasins ; mais ces farouches conquérants ne dominèrent dans les Hautes-Alpes qu'après le passage de Gérault, comte d'Aurillac, qui, d'après Odon, allant à Rome au commencement du dixième siècle, employa les marrons à voiturer à grands frais ses équipages. C'est d'eux que parle Ammien Marcellin, comme utiles dans le temps des neiges.

On a vu dans la partie historique qu'un consul villageois avait *ramassé* Louis XIII au mont Genèvre. En 1802, 18 communes briançonnaises se levèrent en masse, à la voix de l'auteur de cet

ouvrage et du sous-préfet, pour ouvrir la route du mont Genèvre; elles furent secondées par les soldats de la garnison de Briançon, qui décidèrent ainsi la question de savoir si l'on pouvait leur devoir, comme aux Romains, de grands monuments qui attestent la force et le génie des peuples. En travaillant là où l'on prétend qu'était Brigantium, entre le rocher des murs et Briançon, on découvrit des constructions anciennes, des médailles et un doigt d'airain qui est un *ex-voto*, ou le fragment d'une statue colossale. La route se développe au milieu d'une forêt de pins; chacune de ses rampes est en vue de l'un des forts de Briançon.

Pour perpétuer le souvenir de l'ouverture de ce chemin, que le gouvernement nomma route d'Espagne en Italie, le département éleva, près du point de partage de la France et du Piémont, un obélisque de 20 mètres de hauteur; le procès-verbal de la pose de la première pierre y fut enfermé dans une boîte de plomb dont le métal avait été enfoui durant quatorze siècles dans les champs de Mons-Seleucus. Pour l'inauguration du monument, je fis célébrer une fête brillante sur la montagne, et frapper une médaille; elle portait l'effigie du grand homme qui régnait alors sur la France, avec cette légende : *à Napoléon Bonaparte, l'empereur et le héros des Français;* au revers, pour exergue, et au-dessous de l'obélisque : *le mont Genèvre ouvert,* 22 *germ. an XII* (12 *avril MDCCCIV*), et pour légende : *J. C. F. Ladoucette, préfet, au nom du département des Hautes-Alpes* [45]. L'obélisque, fait de roche coquillère, est d'un style sévère et d'une exécution savante; ses assises sont d'une forte dimension, et ses angles polis. On devait amener à ses pieds les eaux réunies de la Durance et de la Doire que les Romains appelaient *riparia*. Ces rivières impétueuses prennent leurs sources sur le mont Genèvre, comme nous l'avons dit, et la première court vers la Méditerranée, la seconde vers l'Adriatique. En 1815, l'armée austro-sarde a respecté le monument; mais elle en a détruit les inscriptions qui avaient été exécutées à Turin, sur des tables de marbre noir de Como, d'une seule pièce, et pesant chacune six quintaux

métriques. Ces inscriptions avaient été ainsi composées par l'Institut :

NAPOLEONI · IMP · AUG
ITALORUM · REGI
QUOD · GALLIIS · VIRTUTE · SUA · RESTITUTIS
EARUMQ · FINIBUS · PROPAGATIS
UT · IMPERI · ACCESSUM
VIATORIBUS · LATIOREM
COMMERCIIS · FACILIOREM · REDDERET
VIAM · PER · MONTES · TRICORIORUM
ET · ALPES · COTTIAS
APERUERIT · MUNIVERIT · STRAVERIT
ORDO · ET · POPULUS
PROVINCIÆ · ALPINÆ · SUPERIORIS
PROVIDENTISSIMO · PRINCIPI

A MDCCCVI. CURANTE J. C. F. LADOUCETTE, PRÆFECTO.

Sur une autre face de l'obélisque était l'inscription française :

NAPOLÉON LE GRAND
EMPEREUR ET ROI,
RESTAURATEUR DE LA FRANCE,
A FAIT OUVRIR CETTE ROUTE
AU TRAVERS DU MONT GENÈVRE,
PENDANT QU'IL TRIOMPHAIT DE SES ENNEMIS
SUR LA VISTULE ET SUR L'ODER.

J. C. F. LADOUCETTE, PRÉFET,
ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT
ONT CONSACRÉ CE TÉMOIGNAGE
DE LEUR RECONNAISSANCE.
1806

Les inscriptions italiennes, par feu M. Visconti, et espagnoles, par M. Corréa, étaient sur les deux autres faces de l'obélisque ; nous les donnons dans une note[46], avec des remarques par feu M. Dacier. A ma demande, Louis-Philippe a fait rétablir les inscriptions en 1835.

Nous avons dit que le dauphin Humbert II avait fondé sur le mont Genèvre une maison hospitalière dont les revenus étaient de 1,000 à 1,200 fr., et qui était destinée à recevoir les pèlerins; n'étant pas d'une grande importance, se trouvant au milieu du bourg et tombant en ruines, elle ne pouvait convenir au nombre de voyageurs que devait attirer la route d'Espagne en Italie; j'obtins la construction d'un monastère de trappistes à établir sur un des côtés de la place de l'obélisque.

Lorsqu'en 1809 je quittai ce département pour passer à Aix-la-Chapelle, les pères de la Trappe faisaient leurs approvisionnements; et toutefois les circonstances ont empêché l'exécution de ce projet utile à l'humanité. L'Institut avait arrêté pour cet hospice l'inscription suivante :

NEAPOLEONIS · AUG · PROVIDENTIA
HOSPITIO · GENEVRENSI
CONDITO
CARITATIS · ERGA · PEREGRINANTES
OFFICIA · TRAPENSIBUS · EXERCENDA
RESTITUIT
ANNO · MDCCCVII

La restauration a trouvé l'hospice du mont Genèvre administré par des religieux bernardins du couvent de la Novalèse, près Suze. En 1816, ils demandèrent une dotation de 6,000 fr. pour continuer à desservir la maison. La réponse du gouvernement se fit attendre, et ils s'en allèrent. Lorsque plus tard on leur accorda les 6,000 fr., la maison fut confiée à d'anciens capucins, qui ne purent y rester, et que remplaça un seul administrateur, prêtre, desservant en même temps l'église du mont Genèvre. Ce mode d'administration a duré cinq à six ans. Les idées qui dominaient alors militaient pour l'établissement d'une communauté religieuse. On y appela les capucins de la maison de Crest (Drôme), qui n'ont pu y demeurer que cinq ans. Après eux sont venus, en août 1830, des trappistes de la Sainte-Beaume, qui ont quitté l'hospice en novembre 1831. L'administration a été de nouveau confiée au prêtre qui l'avait déjà gérée. Il porte le titre de directeur, et

donne l'hospitalité à tout le monde. Un tronc est destiné à recevoir les aumônes, qui jusqu'ici n'ont été ni grandes ni multipliées. Les bâtiments sont en bon état; on les a augmentés d'un étage sous la première administration de l'abbé Blanc. Une maison grangère, achetée par ses soins à la même époque, est destinée à loger un fermier et à recueillir les produits du domaine.

La direction de cet hospice est confiée aujourd'hui à M. l'abbé Ancel, chanoine honoraire de la cathédrale de Gap. Un nouveau règlement d'administration a été récemment approuvé par le gouvernement. Les pauvres reçoivent dans cet établissement tous les secours dont ils ont besoin. Le roi de Sardaigne, aux sujets duquel il est utile, autant qu'aux Français, envoie assez régulièrement chaque année quelques centaines de francs. L'hospice a aujourd'hui des économies assez considérables et ses propriétés se sont améliorées.

La population de la commune est de 456 âmes.

Les suggestions d'une mauvaise politique avaient déterminé le roi de Sardaigne à intercepter la communication de France en Italie par le col du mont Genèvre. Cet état de choses a inspiré à M. Blanqui, dans son rapport à l'Institut sur le déboisement des montagnes, des paroles chaleureuses et pleines d'intérêt que nous croyons devoir reproduire.

« Les quatre départements de la frontière des Alpes, enclavés entre l'Italie et le Rhône, sont de fait étrangers au mouvement de circulation qui les entoure. Aux difficultés naturelles de leur configuration orographique, la politique ou l'insouciance d'un État voisin a ajouté l'abandon de la grande route du mont Genèvre qui leur ouvrait le Piémont, de sorte qu'il n'y a plus aujourd'hui d'autre communication commerciale que par le mont Cenis et par le comté de Nice, aux deux extrémités de la chaîne des Alpes. Tout l'espace intermédiaire est frappé d'inertie et d'impuissance, et la belle route que le gouvernement français achève en ce moment entre Grenoble et Briançon ne sera qu'une impasse, tant que le mont Genèvre demeurera impraticable au roulage. La France est ainsi séparée du Piémont par une espèce de mu-

raille de la Chine, également préjudiciable aux deux pays, comme tous les obstacles artificiels qu'ont élevés entre les peuples les préjugés belliqueux ou l'esprit mercantile. Il faut avoir assisté à ce supplice de Tantale pour s'en faire une idée. Des peuplades entières de voisins, qui peuvent se voir par la fenêtre, sont condamnées à vivre plus isolées les unes des autres que si elles étaient séparées par la largeur de l'Océan. On ne peut se rien acheter ni se rien vendre. Et comme si ce n'était point assez des précipices, des rochers et des neiges pour diviser des hommes que leurs besoins auraient réunis, les habitants de ces pays frontières vivent, en quelque sorte, à l'état de siége, sous l'autorité permanente de la douane, dont les préposés occupent toutes les avenues du pays. »

Enfin le roi de Sardaigne, songeant à mettre un terme à cette fâcheuse situation, a ordonné de rouvrir la route du mont Genèvre. Puisse se réaliser un projet si utile au midi de la France et au Piémont!

Au bas des rampes du mont Genèvre, on avait construit, avec des pierres de même nature que celles de l'obélisque, une fontaine où se réunissaient les eaux les plus limpides et les plus abondantes; on avait fait pour la fontaine cette inscription :

A Étienne Cretet,
Comte de Champmol,
Ministre de l'intérieur,
Commandant de la Légion-d'Honneur,
sous les auspices duquel on a ouvert
la route du mont Genèvre.

J. C. F. Ladoucette, préfet des Hautes-Alpes,
Membre de la Légion-d'Honneur,
et le Conseil général du département.
1808.

En 1822, le préfet, je ne m'explique pas pourquoi, avait autorisé la translation de la fontaine Cretet au dehors de la porte de Briançon dite de Pignerol ; le manque d'argent s'opposa heureusement à la mesure, dont le conseil municipal de cette ville

réclama l'exécution en 1825, en demandant, à titre de subvention pour le transfert, la somme allouée pour la réparation. Le préfet pensa alors qu'elle ne serait à l'entrée de Briançon qu'un ornement superflu, tandis que, dans un endroit isolé, elle profiterait aux voyageurs. On remplit ainsi le but de sa formation. Une plaque en fonte, dont les lettres sont dorées, remplace l'ancienne plaque en marbre. J'ai toujours fait des vœux pour que de Césanne au pied du mont Genèvre, on rendît viable le chemin, de 24 kilomètres, qui sépare cette ville de Suze, qui n'offre aucune difficulté sérieuse, et qui a été fréquenté dès les temps les plus anciens. La note que je publie[47] est de M. Latour, président du tribunal de Briançon; elle prouve que de Turin à Marseille par le mont Genèvre on n'aurait que 94 lieues, au lieu de 100 par le col de Tende, et de Turin à Grenoble 55, au lieu de 74 par le mont Cenis.

II. Vallée de la Clarée ou de Nevache.

Cette vallée charmante se dirige de l'ouest à l'est, et ensuite du nord au sud, sur une longueur de 20 kilomètres; sa largeur est d'environ 2 kilomètres. La Clarée prend sa source au col des Rochilles (longitude est du méridien de Paris, 4° 54'; latitude, 45° 2'), en Savoie, dans un bassin où se trouvent trois lacs, et où passe un lambeau du terrain à anthracite du bassin de Briançon.

M. Bérard, directeur des mines d'Allemont et des Hautes-Alpes, et à qui nous ferons des emprunts pour la partie géologique de cette vallée et de celle de la Haute-Durance, de la Guisanne et de la Romanche, s'est convaincu, par un examen attentif de la formation à anthracite, qu'à la limite de la Savoie avec la vallée de Nevache, « deux failles ont eu lieu, l'une suivant le torrent de la Pensonnière, et l'autre dans le torrent qui, traversant le pacage des vaches, prend sa source au grand lac de la Pensonnière. Le groupe compris entre ces deux failles et le col de la Pensonnière a dû être exhaussé, en sorte que les tranches des couches du grès à anthracite viennent s'appuyer contre

le calcaire à nummulites ; et comme les couches de grès sont fortement inclinées, il semble qu'elles passent sous le calcaire.

« De l'autre côté, une faille non moins évidente a eu lieu à partir de Cée-Basse en suivant le torrent du Chardonnet, et a fait reposer le tranchant des couches de grès contre le quartzite.

« Si l'on continue à marcher vers le Chardonnet, on verra bientôt que les faits signalés plus haut sont des accidents, et que l'ordre général de superposition se retrouve encore ici.

« En effet, après s'être élevé jusqu'au Chardonnet sur le grès à anthracite, on trouve le grünstein porphyrique qui, à son voisinage, a fait passer l'anthracite à l'état de graphite, et a donné au grès l'aspect d'une siénite.

Si l'on continue à marcher du Chardonnet vers l'est, c'est-à-dire vers la Savoie, en suivant les crêtes découpées en obélisque, formées par le grünstein porphyrique, on retrouvera la formation quartzeuse qui constitue la grande tête de la Cassille et la tête de la Pensonnière.

« Entre le grünstein et le quartz gît une couche fort régulière de grès couleur lie de vin, formant un passage bien tranché avec les roches précédentes.

« Ce grès est à gros grains, et m'a paru n'être que le grès à anthracite altéré par le voisinage du grünstein d'un côté et du quartz de l'autre ; cependant le passage du grès au grünstein en ce point, et celui qu'on observe de l'autre côté en montant au Chardonnet, présentent une différence de caractère très notable. La température plus élevée de la partie inférieure du grünstein pourrait en fournir l'explication.

« Ainsi le grünstein porphyrique a été injecté entre le grès à anthracite et le quartz, laissant contre cette roche une couche de grès de quelques mètres de puissance.

« Si l'on continue toujours dans la même direction vers le lac des Beraudes, on arrive à un glacier reposant sur la formation quartzeuse; mais à gauche, vers le nord, on voit le calcaire massif de Briançon reposer sur le quartz ; l'inclinaison des couches approche de la verticale.

« Dans ce calcaire massif gisent d'énormes couches de schistes calcaires verts et rouges de vin, contournés et repliés de mille manières. Quelquefois les feuillets sont obliques à la stratification générale. Ces schistes sont quartzeux et assez solides; entre les feuillets se trouvent des parties argileuses qui se décomposent plus facilement; les feuillets de schistes restent alors dégarnis et à découvert, et présentent une infinité de lames tranchantes placées verticalement et dirigées suivant l'inclinaison de la montagne. Je n'ai trouvé aucun reste fossile soit dans le calcaire massif, soit dans les schistes de cette localité.

« La présence de ces grandes couches de schiste dans cette partie pourrait donner lieu à quelques doutes sur l'identité de cette formation avec le calcaire massif; mais des schistes absolument semblables se retrouvent entre Briançon et la Vachette, dans la formation *type* de calcaire : le plus ou moins grand développement des couches fait toute la différence.

« Tels sont les faits principaux qui peuvent servir à l'histoire de la formation à anthracite : avec leur description cesse le positif. On ne peut se dissimuler que la détermination de l'âge présente des difficultés que la discussion seule pourra aider à aplanir.

« Nous avons vu que les restes organiques trouvés dans le schiste calcaire ardoisé, formant dans cette contrée la base des dépôts de sédiment, étaient des scaphites appartenant à la craie, et des bélemnites appartenant au lias et à la craie suivant leur genre. Mais dans la partie tout à fait supérieure au voisinage du grès à anthracite, on rencontre alors des nummulites, des térébratules et des polypiers, tous caractéristiques de la craie.

« On pourrait supposer que le calcaire ardoisé schisteux est une formation distincte du calcaire à nummulites; il n'en résulterait pas moins alors que le calcaire à nummulites appartiendrait à la craie; et conséquemment le terrain à anthracite, qui lui est superposé, serait d'une formation plus récente encore.

« Cependant il est plus probable que le calcaire à nummu-

lites et le calcaire ardoisé ne sont qu'une seule et même formation ; celle-ci étant très développée, la période de dépôt a dû être fort longue, et les différences minéralogiques qu'on observe peuvent bien être attribuées uniquement au temps écoulé entre les premiers et les derniers dépôts. »

On nous pardonnera la longueur de ces détails, qui nous ont paru être d'un haut intérêt pour les personnes qui s'occupent de géologie.

Après un cours de 50 kilomètres, du nord-est à l'est, où l'on remarque deux belles cascades, l'une aux rochers de l'Echarenne, l'autre à ceux du Deburret, la Clarée quitte le territoire de Nevache, près de la limite entre cette commune et celle du val des Prés ; elle se jette dans la Durance, au village des Alberts, à 5 kilomètres au-dessus de Briançon. Cette rivière, qui n'est encore qu'un ruisseau assez peu limpide, lui donne son nom, ce qui a excité les inutiles réclamations de quelques voyageurs. Que de fois le fait l'emporte sur le droit ! On regarde les truites de la Clarée comme les meilleures des Hautes-Alpes. En 1804, je venais d'en manger sur les bords du torrent, et je remontais à cheval, lorsque le curé vint me réciter des vers dont j'ai retenu les suivants :

Préfet, voilà l'effet de tes soins sans relâche :
Pour t'en dédommager, viens souvent à Nevache !

La vallée est circonscrite par de hautes montagnes calcaires.

A la source de la Clarée, on trouve la chaîne primitive qui limite l'arrondissement de Briançon et le pays de la Maurienne en Savoie ; au-dessous sont des terrains intermédiaires, composés de schistes argileux, de cornéennes, de traps et de gypse ou chaux sulfatée. Les grandes chaînes de l'une ou de l'autre rive offrent un calcaire compacte et des argiles compactes et dures. Par les cols de Rochilles et du Vallon, cette vallée communique avec la Savoie ; et par ceux de Thures, de l'Échelle et des Acles, avec le Piémont. La Clarée doit son nom à la pureté de ses eaux, et fournit des canaux qui arrosent 8,000 mètres d'un territoire assez pro-

ductif pour nourrir ses habitants : cette rivière conviendrait pour la teinture et pour la fabrication du papier. Sa pente n'est pas fort considérable ; 600 mètres de digues défendent la partie de ses bords qu'elle pourrait dévaster ; on y ferait donc à peu de frais des établissements utiles.

En visitant le Briançonnais, j'ai pensé qu'il serait agréable au lecteur d'avoir une esquisse de la géographie géologique des Hautes-Alpes ; en outre, quelques mots sur leurs glaciers et sur les formations erratiques de ces montagnes. Je les dois au docteur Grange, et je les placerai à la fin de la statistique avec la flore du département.

Dans cette vallée les terres cultivées sont argilo-calcaires ; plusieurs ruisseaux y apportent, des vallons supérieurs, un limon gras et mélangé de substances végétales qui proviennent des bois des montagnes voisines. On y cultive le blé, et il y a de belles prairies ; la vigne et le noyer n'y réussissent pas.

Au nord-est de Nevache et près du mont Tabor, on voit, à 200 mètres l'un de l'autre, deux lacs, chacun d'une surface de trois hectares, appelés, le premier les Serpents, et le second l'Aramond, qui reçoit les eaux du premier, après qu'elles ont passé sous terre pendant la moitié du trajet ; en 1781, Claude Bailli et Claude Ardoin ont jeté des truites dans ces deux lacs ; elles ne se sont pas multipliées dans l'Aramond ; mais en 1812 on en a pris, dans les Serpents, une qui pesait 5 kilogrammes, et en 1825, lorsque M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, vint à Briançon, on en apporta sept, du poids de 11 kilogrammes chacune ; il est vrai qu'elles ne valent pas celles de la Clarée.

Plampinet, situé dans une vaste plaine, au pied d'une pinée, dépend de Nevache ; on n'y voit le soleil que dans les longs jours : la forêt qui s'étend jusqu'à l'entrée de ce village est, en hiver, couverte d'une ombre noire ; à droite, à gauche, l'œil ne voit que montagnes, rochers, arbres à pins. Les Valliers ont été, à Plampinet, de père en fils, renommés comme fondeurs de cloches. Dans cette localité, les sieurs Prat et Bellet fabriquent des peignes à chanvre.

La commune de Nevache, située dans le fond de la vallée, est

dominée par l'Aiguille-Noire, montagne haute de 3,200 mètres; ses hameaux s'étendent sur une ligne le long de la rivière. Près de là est le pèlerinage de Saint-Barthélemy.

L'église de Nevache est belle et vaste; tous les angles et les deux portails sont construits en pierre de taille, espèce de marbre rouge et vert que l'on a tiré du grand Aréas, près du col de Buffère; le portail du midi porte la date de 1490, et la porte au couchant offre celle de 1498. Il est probable qu'on est resté dix ans pour bâtir cette église.

Au bas du clocher sont les archives de la commune, fermées par deux portes, l'une en bois et l'autre en barres de fer d'un décimètre de largeur sur 15 centimètres d'épaisseur; la serrure est très compliquée; il faut se servir de trois clefs bien confectionnées pour l'ouvrir. Une vieille tradition annonce que c'était la prison des anciens seigneurs de Nevache, et l'on trouve à la chambre des comptes de Grenoble qu'il y en a eu jusqu'à sept en même temps.

Le presbytère de Nevache ressemble plutôt à un palais épiscopal qu'à une cure de village; il est un des plus beaux du département.

Près la chapelle de Saint-Hippolyte, qui était l'église de Nevache avant 1490, on voit un orme, de 4 mètres 50 centimètres de circonférence; c'est un de ceux que Sully, ministre de Henri IV, avait fait planter dans toutes les paroisses.

Nevache a sur son territoire : 1° de spacieuses forêts de sapins et de mélèzes; 2° deux mines de cuivre, l'une à la montagne des Acles, à la hauteur de 2,360 mètres et qu'on a prise autrefois pour une mine d'or; l'autre est au Chardonnet; elles ont été exploitées et délaissées, la première deux fois et la seconde une; 3° deux mines de fer, une au Chardonnet et l'autre au Vallon, qui n'ont pas été touchées; 4° une de plomb, près l'Aiguille-Noire; et enfin quantité de filons de houille à droite et à gauche du bassin de Nevache. Les fromages de cette commune, qu'on appelle *tomes,* sont délicats.

On voit encore à Nevache les vestiges de deux canaux d'arrosage : l'un prenait ses eaux au ruisseau du Vallon et l'autre à la

Clarée; on ignore l'époque de leur ouverture et de leur abandon; dans tous les cas, le rétablissement de ces canaux, surtout de celui de Tebasset, serait un très grand bien pour la commune. Ses habitants seraient disposés à y travailler, mais il leur faudrait un secours.

Les registres de l'état civil établissent qu'en 1703, par suite de l'invasion de l'ennemi, les habitants de Nevache avaient quitté leur domicile et erraient dans les montagnes; les registres remarquent que, le 4 août de cette même année, une femme étant décédée à la montagne de Laval, on l'inhuma dans la chapelle de Sainte-Luce, à la montagne de la Chard.

Gabriel Bonnot de Mably et Étienne Bonnot de Condillac, son frère, paraissent être originaires de Nevache, mais ils n'y sont pas nés, comme on me l'avait d'abord assuré. Il y a eu dans la famille Bonnot, qui existe encore aujourd'hui, deux individus du prénom d'Étienne et un autre du prénom de Gabriel, qui leur avaient été donnés suivant l'ancien usage. M. Bonnot, ex-membre du corps législatif, est mort depuis quelques années. Je reparlerai de cette famille à l'article de Briançon.

Le père Baudrand, jésuite, qui a fait plusieurs livres de prières, notamment *l'Ame sanctifiée, l'Ame élevée à Dieu,* que le biographe Feller dit être de Vienne (Isère), était né à Nevache le 19 septembre 1701.

L'aïeul du baron Hilaire, préfet de la Haute-Saône sous l'empire, naquit aussi à Nevache.

La maison dont est sorti le baron Hilaire était, avant la révolution de 1789, une des plus riches du département; on a eu dans cette même famille un curé, le 29 juin 1702, nommé François Hilaire, qui, par son testament, reçu Rostollan, notaire à Nevache, le 7 octobre 1791, légua 12,000 fr. aux pauvres de cette commune.

Le général Rostollan, aujourd'hui en retraite à Passy, fils du notaire de Nevache, et qui s'était engagé volontaire au commencement de la révolution de 1789, fit toutes les guerres de l'empire, commandait le département des Hautes-Alpes en 1815, et inspectait les troupes qui se trouvaient à Briançon lorsque Napoléon passa à Gap, venant de l'île d'Elbe.

M. Rostollan, neveu du précédent et gouverneur dans les colonies, est né à Nevache.

Le Val-des-Prés est situé au nord et à 5 kilomètres de Briançon, dans un vallon assez agréable, arrosé par la Clarée, que bordent des prairies d'où la commune a pris son nom ; il s'y trouve aussi beaucoup de champs. La population est de 694 individus, où beaucoup de gens actifs, industrieux, vont faire à Marseille, Turin et autres villes un petit commerce ; ils en rapportent parfois une fortune assez considérable, et se bâtissent dans leur pays natal de belles maisons où ils viennent finir leurs jours. Plusieurs cols conduisent en Piémont. On a 450 mètres de digues et 5,000 à l'arrosage ; on y a désiré longtemps le rétablissement du canal de Briançon. Par le Val-des-Prés passe le chemin de grande communication, qui, sur une longueur de 17,372 mètres et une largeur de 4, va de Nevache rejoindre la route royale, auprès du lieu où la Clarée, sur laquelle deux ponts en bois ont été remplacés par deux ponts en pierre, porte à la Durance avec ses eaux des cailloux alpins, des granits, des roches de corne, des pierres calcaires, des quartz et des scholtz de diverses couleurs. Une expertise a fait cesser l'indivision qui existait entre le Val-des-Prés, le mont Genèvre et la Vachette.

III. Vallée de la Haute-Durance ou de Briançon.

Du village de la Vachette, la vallée, sur une étendue de 4 kilomètres, est étroite jusqu'à Briançon, où elle s'élargit en bassin long d'un myriamètre jusqu'à Saint-Martin de Queyrières, que traverse la route royale ; Briançon est à la tête, Villar-Saint-Pancrace dans le fond, sur la rive gauche de la Durance, et à droite, sur des hauteurs, Puy-Saint-Pierre et Puy-Saint-André. Cette vallée est arrosée sur une longueur de 4,000 mètres.

Assis au pied d'un rocher, sur un sol calcaire, peuplé de 4,309 habitants, Briançon, de construction moderne, a ses maisons élevées, ses rues alignées avec une forte pente, une belle église et des fontaines limpides.

La maison à trois étages qui se trouve à l'angle de la rue de la Mairie et du Temple (nom qui existe depuis plus de deux siècles), a un caractère d'architecture simple et austère; c'était un temple protestant que, sous Louis XIV, on convertit en halle avec le nom local de Grenette. M. Groult, qui l'a reconnu et décrit, y signale un verset de saint Jean gravé en creux dans la pierre : *Cherchés et vos troverés* 1575, et dans un cartouche : *Entrés à la petite porte;* les sculptures de cet édifice ont été brisées, et les grandes salles converties en logements particuliers. Des caves spacieuses semblent indiquer qu'on y faisait le commerce de vins; peut-être en des temps difficiles ont-elles servi à des conciliabules. L'extérieur de cette maison n'a plus rien qui la distingue des autres.

Briançon est pour les Alpes françaises le principal arsenal, magasin et entrepôt; c'est le point central d'attaque et de défense, soit que, pour l'offensive, nos troupes débouchent sur ce point même ou par leur gauche sur le mont Cenis, le Saint-Bernard ou le Simplon, par leur droite sur le col de Tende; soit que, pour la défensive, elles se portent sur le flanc des communications que l'ennemi se serait ménagées, ou qu'elles veuillent rendre plus difficile, d'un côté, le passage du Var ou des Hautes-Alpes, de l'autre, celui du Rhône ou des montagnes de la Savoie.

La garnison romaine se tenait dans le château; voici comment il était décrit en 1339 : « Bâti sur une montagne assez haute, avec un grand donjon, le tout de la longueur de 120 toises, fortifié d'une vingtaine de murailles; au milieu du donjon une tour carrée, haute de 12 toises, en ayant 24 de circonférence, et une épaisseur de 5. Elle a encore pour enceinte la Durance et un rocher. »

Maintenant Briançon est dominé par sept forts dont les feux se croisent, et dont chacun a vue sur l'une des rampes de la route, qui se développe dans une forêt de pins au mont Genèvre. On communique avec les forts, au moyen d'un pont construit en 1730 par M. d'Asfeld, dont il porte le nom; large de 40 mètres d'ouverture, l'arche est jetée sur le précipice avec une hardiesse vraiment étonnante. Le fort de Randouillet est fait d'un marbre brèche à fragments blancs, gris, rouges et violets.

Lorsque le général Diettmann était jeune officier en garnison dans ce fort et dans celui des Têtes, il réunit une collection curieuse de papillons, dont les variétés ont été prises dans les alentours. Nous appelons l'attention des naturalistes sur ces brillants lépidoptères, dont M. Fauché-Prunelle s'est agréablement occupé tandis qu'il était président du tribunal de Briançon.

Le maréchal de Saxe disait qu'il faudrait établir dans cette ville (sise au centre de quatre vallées) une fonderie et de gros magasins, parce que, en cas de guerre en Italie, l'armée se réunira toujours sur ce point, qui a fixé plus particulièrement l'attention du gouvernement depuis plusieurs années.

Pendant les quatorze dernières, il y a dépensé aux fortifications. . . . . 364,900 f. } 725,100 f.
Aux bâtiments militaires. . . . . . 361,200 }

Tombant presque en ruine, le château était presque intenable; il en était de même pour la muraille entre le château et la batterie 16, à l'angle nord-ouest, et les mauvais murs qui regardent le fort des Têtes.

L'esplanade du château, vue de toutes parts, a été transformée en un bon cavalier; son enceinte supérieure était mal flanquée, découverte du haut en bas aux coups de la campagne, sans communications avec la place; elle était partout escaladable du côté de la ville. Aujourd'hui tous ces défauts ont disparu; d'excellents parapets, de bonnes murailles, de bons flanquements existent sur tout le développement; des communications faciles, parfaitement couvertes, en partie établies dans le roc, mettent en rapport les diverses parties du château avec la ville, avec les deux tranchées voisines de la place, avec sa fausse braie et ses chemins couverts sur la gauche. De plus, on a créé sur sa droite un château bas, avec cabane voûtée à l'épreuve, précédée elle-même d'un masque casematé, etc. Tous les bâtiments de la place et des forts ont reçu des améliorations notables, particulièrement la manutention, les casernes 69 et 73; on a achevé celles qui avaient été entreprises antérieurement à l'hôpital militaire. Les quatre cinquièmes des fonds consacrés aux bâtiments ont été affectés à la construc-

tion de la caserne à l'épreuve, du château bas et à son masque, qui est lui-même casematé, comme nous l'avons dit.

De la ville dépendent les hameaux de Fortville, Fonteuil, Font-Christian, Saint-Blaise, Pont-de-Cervières ; on les unit à elle en 1302. Elle avait pour armes trois tours d'argent, surmontées d'une quatrième, avec cette devise : *petite ville, grand renom.*

Briançon possède des foires très considérables, un commerce d'entrepôt et de détail, des chapelleries, tanneries, etc. On y confectionne de l'eau de lavande estimée. La craie dite de Briançon, et qui vient de Fenestrelles, ne subit aucune préparation dans le pays. On avait entrepris de l'y réduire en poudre, au moyen de la pierre lourde et tournante : cette industrie n'y a pas donné de grands résultats. On fond des métaux dans un martinet au hameau de Fortville. Le sieur Merle fabrique, au pont de Cervières, des taffetas et des bourres de soie. A Sainte-Catherine, qui est au bas de la rampe par laquelle on monte à Briançon, l'ancien couvent est devenu une usine, où les frères Arduin, les sieurs Chancel et Mathieu font carder et filer la soie ; une machine, la seule de ce genre qu'on trouve en France, et qui a été importée d'Angleterre, est mue par les eaux de la Durance. La vapeur est employée pour humecter la bourre de soie avant l'opération du cardage. On envoie à Lyon les produits de cet établissement, la plus belle fabrique industrielle de l'arrondissement de Briançon.

Plusieurs gîtes de la mine d'anthracite de Prémorel ont au plus 1 mètre 50 centimètres à 2 mètres d'épaisseur. La superficie est de 2 hectares 75 ares ; leur débouché est Briançon, dont ils sont peu éloignés.

Près de cette ville sont plusieurs maisons de campagne très bien situées, entre autres celle de M. Bouchié ; près de la rampe, un vaste bâtiment renfermait autrefois la manufacture de cristal de roche de M. Caire Morand ; de là sortait le lustre brillant qui a été exposé à Paris. Cette fabrique est tombée ; le sieur Fine, qui y travaillait, a façonné longtemps, au Grand-Villar, des bijoux précieux avec le cristal des vallées de la Romanche et de

la Gyronde, avec les variolites roulées par la Durance ou la Cervières, le granit rose des Alpes et celui d'Égypte.

Tous les voyageurs doivent visiter à Sainte-Catherine les créations de feu M. Delphin, commandant de la place. La Durance traverse ce petit domaine, qui appartient maintenant à M. Ardoin, banquier à Paris. M. Delphin a imaginé de la charger du soin de lui procurer de la terre végétale, en lui associant deux rivières voisines ; il lui a fait alimenter ses canaux avec une pente calculée pour en recueillir le limon. Après avoir nettoyé Briançon, le canal de la Guisanne tombait dans le parc de M. Delphin, qui l'y promenait et le rendait clair et limpide à la Durance. Une troisième rivière, la Cervières, était amenée par lui sur une montagne où il la divisait et en forçait la moitié à se précipiter de cent pieds dans un bassin où elle tombait en pluie ; l'autre partie coulait ou plutôt se glissait sur la pierre qu'elle a polie. Le limon fourni par la Cervières a été porté peu à peu sur les rochers voisins que M. Delphin a plantés. Il y a formé comme de petites digues qui retiennent les terres et les feuilles, et il y a fait circuler des cours d'eau qui y entretiennent l'humidité et y donnent leur contingent de limon. Tout ce travail a été l'ouvrage de quinze ans ; là où on ne voyait qu'une montagne desséchée et une carrière abandonnée, s'élève maintenant une très belle forêt où sont toutes les espèces d'arbres de l'Europe et beaucoup de celles de l'Amérique. Cette forêt, ces ruisseaux, ces canaux, ces cascades ; les jardins, les serres, les rocs qui semblent taillés à pic; les forts de Briançon, qui couronnent des rochers ; la riante vallée que la Durance arrose : tout contribue à faire un lieu extrêmement remarquable de la propriété de M. Delphin à qui, sur mon rapport, la Société royale et centrale d'agriculture a décerné, dans sa séance publique du 18 avril 1830, une médaille d'or.

Voyons maintenant Briançon sous le rapport archéologique et sous celui des hommes remarquables qu'il a produits.

Brigantium vicum, suivant Strabon, est appelé par Ptolémée *Brigantion*, par Atticus *Brigantio*, par l'*Itinéraire de Jérusalem Byrigantium* : c'était une *mansio*, lieu de gîte, d'étape mili-

taire. Si Pline attribue sa fondation à des Grecs chassés de la Cisalpine, d'autres auteurs l'ont fait élever par Bellovèse ou par Brennus. Cette ville était anciennement fortifiée, et Ammien-Marcellin la nomme *Virgantia Castellum*.

En 1835, dans les mouvements de terrain qu'on a faits pour agrandir le Champ-de-Mars, on a mis à découvert des tracés de maçonnerie assez nombreux. Ils signalaient les restes d'anciennes habitations. On en voit encore la superficie dans plusieurs endroits de ce champ d'exercices militaires. Je crois que l'on peut en conclure qu'une partie au moins de la cité ou bourgade occupait, au temps des empereurs romains, la portion de terrain qui est entre la pente du monticule sur lequel le château est assis et la pente opposée de la montagne de Toulouse. Une raison encore de le penser ainsi, c'est que la cité ou bourgade avait peut-être été construite de manière à fermer le passage, les règles ou nécessités de fortifications n'étant pas alors les mêmes qu'aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, dans ces vestiges d'habitations, on a trouvé, indépendamment de divers objets, tels que lampes, styles, statuettes, etc., etc., une assez grande quantité de médailles.

Lorsqu'en 1722 on commençait à travailler aux forts de Briançon, sur la porte d'Embrun qu'on démolissait était encore l'inscription : *Corneliæ Saloninæ Augustæ conjugi*, probablement faite en l'honneur de l'épouse de Gallien, mère de Saloninus ; ainsi l'on en a vu à Turin, à Suze, à Vence, à Cimelle auprès de Nice. Dans le précis historique, nous avons eu lieu de faire observer que cette princesse avait séjourné à Briançon. En Provence, dans les Ardennes et en divers lieux, on a découvert des médailles à l'effigie de Gallienus et de Salonina Augusta ; on a trouvé à Brigantium (Briançon ou Briançonnet) une inscription à Licinius, où il est question d'un ordre de municipes, et une autre où on a fait mention d'un duumvir et flamine ; je ne les possède point.

Comment expliquer, soit les rapports de nom et d'hommages à Licinius avec le Briançon des Hautes-Alpes, soit le placement

d'une colonie romaine dans un pays stérile et presque sans communications, où il n'y a et où il ne peut guère y avoir qu'un village?

Gruter rapporte l'inscription suivante, comme trouvée à Briançon sur un autel votif :

IN · H · D · D
DEO · MERCVRIO
ARCECIO · EX · VO
TO · ARAM · POSVIT
SEVERIVS · SEVE
RIANVS · SVB · COS
LEG · III · ITAL · F
GORDIAN
BE · CO
S · L

Parridius, duumvir à Briançon sous Auguste, avait fait graver cette inscription sur une table de marbre blanc; elle était inédite, je crois, lorsque je l'ai publiée en 1820.

V F

T · PARRIDIVS · PARRIONS
FIL · QVIRGRATVS · QUAEST
II VIR MVNIC · BRIGANTIEN
SIBI · ET · PARRIONI · EXCINGI · F · PATRI
VENNAE · NEMATEVI · F · MATRI
SOLITAE · SORORI · V · ADNEMAE · SOROR
VTITTONIA · TITTONIS · F · TERTIEVXOR
VT · PARRIDIO · INGENVO · FILIO
V · PARRIDIAE · GRATAE · FILIAE

Largeur 2 p. 6 p. et demi. Hauteur 2 p. 2 p. un quart.

M. Chaix, alors sous-préfet de Briançon, a bien voulu me donner cette inscription monumentale, en m'annonçant qu'il la possédait depuis longtemps. On la retrouve avec quelques variantes dans son livre des *Préoccupations*. Il y joignit la louve de Romulus, en bronze, découverte dans les déblais de la route

du mont Genèvre : ces deux objets, la pierre venant du bourg de ce nom et portant les mots *Civ. prim.*, ont été expédiés à Gap, il y a trente-huit ans, pour le musée des Hautes-Alpes, ainsi que la figurine d'un dieu en bronze, deux bas-reliefs en marbre blanc, gravés dans mon ouvrage et publiés alors pour la première fois; l'un représente une famille impériale, que l'on croit être celle de Saloninus; l'autre, une sorte de parodie du supplice d'Andromède. Ce dernier bas-relief est décoré d'une frise, qui offre des courses de divers animaux fantastiques guidés par des amours. La plupart de ces antiquités ont disparu.

Briançon a été la patrie de plusieurs hommes distingués.

Laurent de Briançon, recteur de l'Université de Valence en 1560, et avocat au parlement de Grenoble, amusa ses loisirs par la composition en patois du poëme du *Banquet de la Faye* (le Banquet de la Fée). La *Bibliothèque du Dauphiné* le fait naître à Grenoble; le curé Albert de Saint-Chaffrey, près Briançon, devait mieux le savoir. Froment, autre avocat, a donné sur Briançon un essai quelque peu indigeste. Briançon, ainsi nommé de sa ville natale, a mis au jour des écrits théologiques. On doit à Jean Brunel, seigneur de l'Argentière, relativement aux dîmes du Briançonnais, un mémoire qui renferme des vues utiles.

Le comte de Colaud, lieutenant général, est né dans cette ville le 22 septembre 1754. Simple dragon en 1772, il mérita le grade de lieutenant colonel à la bataille de Valmy. Bientôt il devint général de brigade : ses faits d'armes à l'armée du Nord, à celle de la Moselle, à celle de Sambre-et-Meuse, au siége de Trèves, etc., furent nombreux et brillants. En 1798, il rétablit l'ordre dans les départements insurgés de la Belgique, remplaça Bernadotte dans le commandement du blocus de Philisbourg, commanda le corps du Rhin à la bataille de Hohenlinden. Sénateur en 1801, le général Colaud reçut en 1805 des lettres closes pour prendre le commandement des troupes françaises sous Louis Bonaparte; il fit la campagne de Vienne, et partit de cette ville en 1809 pour défendre Anvers.

Né à Briançon le 27 mai 1776, d'une famille honorable, Jean-Joseph Ferrus fut nommé capitaine de génie au siége de Maëstricht, à l'âge de 19 ans, servit en Italie avec distinction, suivit le général Bonaparte en Égypte, et soutint avec toute la conviction de son âme qu'on ne pouvait emporter Saint-Jean d'Acre de vive force. Il mourut à Caïffa le 1er prairial an VII, emportant l'amitié de ses camarades et l'estime du général en chef, qui venait de le nommer commandant de bataillon.

L'abbé Rey, du hameau de Fortville, a composé de bons articles de topographie et d'agriculture. La statistique rurale et industrielle de l'arrondissement est l'ouvrage de M. Faure aîné; et M. Barthélemy Chaix, qui, de mon temps, était le zélé sous-préfet de cet intéressant pays, a publié plusieurs brochures qui faisaient vivement désirer sa description physique et morale du Briançonnais, dont le second volume a paru sous le titre de *Préoccupations*. Il a fabriqué des crayons avec des produits indigènes, et inventé le paranomographe avec lequel il a levé beaucoup de vues des Alpes dont son appartement est orné.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, le lieutenant général Bourcet a composé des *Mémoires militaires sur les frontières de la France, du Piémont et de la Savoie :* c'est un ouvrage précieux et rare. Bourcet était d'Usseaux, dans la vallée de Pragelas, qui dépendait du bailliage de Briançon.

On assure que la famille Bonnot, dont un descendant, né à Briançon, a rempli avec distinction la place de conseiller à la Cour royale de Grenoble, après avoir été longtemps membre du corps législatif, vient originairement de Nevache. Cette famille a été illustrée par les deux frères, Mably et Condillac. Tous deux naquirent à Grenoble, le premier en 1709, le second en 1716. La famille Bonnot était alliée de Mme de Tencin, dont nous aurons occasion de parler. Mably se trouva dans cette ville avec Montesquieu. Le jeune Dauphinois parla si bien des affaires publiques, que le cardinal de Tencin lui donna sa confiance, lui fit composer ses rapports diplomatiques, et lui persuada d'écrire le droit public de l'Europe. Mais l'il-

lustre auteur aspirait à l'indépendance. Celui qui était parvenu à connaître les préceptes éternels de la morale et qui ne les séparait pas des règles de la politique, qui enfin s'élevait contre tous les abus corrupteurs, ne pouvait vivre à la cour de Louis XV. C'est dans la retraite qu'il composa les *Principes des négociations*, les *Observations sur les Romains, sur l'histoire de France*, les *Traités de la législation, de l'étude de l'histoire, de la manière de l'écrire*, et d'autres ouvrages profonds, dont la collection forme quinze volumes. La France perdit Mably le 23 avril 1785. Quoiqu'il n'eût pas appartenu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, elle l'honora en mettant, par une faveur spéciale, son éloge au concours.

Lorsqu'il fallut choisir un précepteur pour l'infant, duc de Parme, petit-fils de Louis XV, on jugea qu'Étienne Bonnot de Condillac, abbé de Moreau, l'homme qui connaissait le mieux la marche de l'esprit humain, serait aussi le plus propre à diriger et à former celui d'un prince. En 1768, il fut reçu à l'Académie française, et ne parut plus dans la suite aux séances de cette compagnie, son goût pour la retraite et les méditations sérieuses le tenant loin du monde. Il montra toujours dans sa conduite la même sagesse que dans ses écrits. Condillac mourut en 1780, le 3 août, dans sa terre de Flux, près de Beaugenci. On lui doit l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines*, 2 vol. in-12; le *Traité des systèmes*, 2 vol. in-12; le *Traité des sensations*, 2 vol. in-12; le *Traité des animaux*, in-12; un *Cours d'études*, en 13 vol. in-8°, etc. Il est à remarquer qu'il composa son *Traité de logique* d'après le désir du conseil préposé à l'éducation de la jeunesse polonaise, qui l'invita à entreprendre ce travail pour les écoles palatinales. Une telle confiance fait assez connaître quelle réputation et quelle estime ses travaux lui avaient acquises en Europe.

Voyons les chemins qui dans l'antiquité partaient de *Brigantium*. Une voie conduisait à Cularo (Grenoble) par *Stabatio, Durotinco, Mellosedo, Catorissium*. D'Anville retrouve la première station au Monêtier où étaient les *Nementuri*, et qui.

connu par ses eaux minérales, doit son nom à un monastère fondé dans le moyen âge; il fixe la seconde station au Villar-d'Arène où étaient les *Nerusi*, et la troisième à Mizoin; on rencontre par intervalles des vestiges de la voie romaine sur la route du mont Genèvre à l'ancienne capitale du Dauphiné, dont on termine l'exécution. Dans un mémoire inédit, M. Latour, président du tribunal de Briançon, cite « les ornières ou sillons des roues dont les empreintes ont été marquées sur le rocher, dans un endroit désigné encore aujourd'hui sous le nom de *Porte des Romains.* » Ce monument très curieux, puisqu'il atteste une grande ouverture pratiquée dans le roc avant l'invention de la poudre à canon, se trouvé situé à 350 mètres environ au-dessus du lieu où a été faite sous l'empire la grande voûte dite de l'Infernat; cette voûte est entre La Grave et le bourg d'Oysans, sur le territoire du département de l'Isère. Ce chemin antique a-t-il passé sur le plateau de la montagne inculte d'Aréas, entre Briançon et le Monêtier, où l'on voit les restes d'une partie de chemin ferré et assez large, dont les aboutissants ont disparu, et le long duquel, selon Picard, ont été découverts des *tumuli?* Ce sont les tombes de familles chrétiennes qui, fuyant les persécutions des empereurs romains, furent martyrisées en ce lieu, suivant la tradition conservée dans le Briançonnais et dans les vallées d'Oulx et de Bardonnanche. La voie ne prenait-elle pas plus à gauche? doit-on lui attribuer les débris de communications qu'on remarque dans la Vallouise, à des élévations extraordinaires, et qui auraient été pratiquées dans des rochers taillés, et comme suspendues sur des abîmes, à l'aide de murs et de ponts? Le général Bourcet connaissait l'existence de ce chemin qui venait rejoindre, d'un côté le mont de Lans (sur la route actuelle de Briançon à Grenoble), et de l'autre, le Valgodemar, où d'Anville place, à Jerrain, la station *Geraina*, de la table Théodosienne. Bourcet assure que les glaciers que ce chemin traverse et les éboulements qui s'y sont formés l'ont rendu entièrement impraticable depuis le milieu du siècle dernier. C'est probablement par là que, dans

le sixième siècle, les barbares se portèrent souvent des environs de Grenoble dans ceux d'Embrun et de Briançon.

La principale voie romaine qui traversait *Brigantium* passait, à peu près comme aujourd'hui, par *Rama,* Rame; *Ebrodunum,* Embrun; *Caturiges,* Chorges; *Ictodurum,* Avançon; *Vapincum,* Gap; *Alarante,* Tallard; *Alamonte,* Monêtier-Allemont; *Segustero,* Sisteron, d'où elle se dirige actuellement sur Marseille [48].

La route de Brigantium à Cularo est, je l'ai dit, remplacée par la route royale n° 91, de Grenoble à Briançon, allant de l'ouest à l'est, et qui depuis le Riftors, limite des Hautes-Alpes, jusqu'à cette dernière ville, a une longueur de 50,447 mètres 55 centimètres sur une largeur de 8 mètres. Elle est achevée entre La Grave et le bourg d'Oysans, ainsi que dans toute l'étendue du col du Lautaret et du Casset à Briançon. Dans la première partie que nous avons citée, il y a trois tunnels magnifiques; mais du Casset au pied du col, du côté de Briançon, et du col jusqu'à La Grave, les travaux n'étaient pas encore commencés en mars 1847. Les difficultés auxquelles le tracé donnait lieu sont levées, et l'on vient de passer une adjudication de 700,000 fr. En attendant ces travaux, un certain nombre de voitures a circulé depuis un an entre Briançon et le bourg d'Oysans.

Une route royale, du Pont-Saint-Esprit à Briançon, n° 94, de l'ouest à l'est et du sud-ouest au nord, a, sur une largeur de 9 mètres, 170,818 mètres, depuis la rivière d'Aygues, limite des Hautes-Alpes; c'était, sous l'empire, la route de France en Italie; nous l'annonçons ailleurs.

Nous avons parlé du chemin de grande communication de Nevache à Briançon; un autre, allant du nord au sud-ouest, doit aller de cette ville au Queyras par Cervières et le col d'Izoard, d'où l'on descend à Arvieux; sa longueur sera de 37,500 mètres; sa largeur n'est actuellement que de 4 à 5 mètres.

Briançon fut en partie brûlé dans les guerres du calvinisme [49] et en 1624. L'incendie de 1692, en détruisant une portion de ses archives (dont le reste offre peu d'ordre et de renseignements

curieux), nous a privés de documents précieux pour l'histoire civile et militaire des Alpes cottiennes.

La commune du Grand-Villar, dite Saint-Pancrace, est située à la partie méridionale du bassin de Briançon, à 4 kilomètres de cette ville. Elle a un vallon attrayant par lequel on arrive insensiblement aux Hayes, l'une des plus belles montagnes pastorales; au-dessus est le lac de Néal, qui a fort peu d'importance, comme tous les autres de cette contrée; on traverse le col pour aller à Queyras. Les principaux torrents sont : 1° celui des Hayes, qui coule de l'est à l'ouest et, après avoir traversé tout le territoire sur une longueur de 4 à 5 kilomètres, se jette dans la Durance; 2° au nord, le Cervières qui suit la même direction. De ces deux ruisseaux, et d'autres peu importants, s'échappent plusieurs canaux qui servent à entretenir la fraîcheur et la fécondité du sol.

La montagne du grand et petit Puy est couverte, dans sa partie septentrionale, d'assez beaux bois en pins, sapins et mélèzes.

On compte au Grand-Villar 995 habitants, qui savent presque tous lire, écrire et calculer; ils occupent le chef-lieu et plusieurs groupes irréguliers, peu distants les uns des autres. La plupart des maisons, couvertes en planches, avec deux portes, ont dans toute leur longueur un, deux ou trois balcons en bois, du côté du midi ou du sud-ouest. L'église paroissiale, bâtie en 1540, est assez belle; il existe en outre sept chapelles, qui avaient chacune son desservant avant 1789.

La grande division des propriétés et l'extrême activité des habitants donnent à la terre une fertilité plus que commune; on y possède beaucoup de prairies artificielles. Cette activité et la rigueur des hivers rendent les bras industrieux. On compte au Grand-Villar trois tanneries des sieurs Borel, Giraudeau, Cordier et Pierre, où l'on n'emploie que les peaux de mouton; un martinet en fer, où l'on fait beaucoup d'instruments aratoires et de charronnage; on y fabrique des faux et faucilles; on y exploite avec succès une houillère. Il se trouve ici des cloutiers, maréchaux, charpentiers, mécaniciens et maçons; on y fait de la chaux.

Nous avions indiqué à tort, dans la seconde édition, Briançon

comme la patrie d'Oronce Eme et d'Oronce Fine; tous les Fine appartiennent à des familles du Villar-Saint-Pancrace ou de ses environs; le prénom d'Oronce ne se donnait point dans la ville; au contraire il est très commun au Paquier, hameau du Villar, et où Oronce Eme a vu probablement le jour. Vi-bailli ou juge-mage à Briançon en 1440, il passait pour un profond jurisconsulte; il a trop figuré dans les persécutions subies par les Vaudois. C'est bien dans ce hameau, en une maison qui subsiste encore et où rien n'annonce son ancien maître, que vint au monde, en 1494, Oronce Fine, dont le père était médecin. « Cette maison, dit M. Charles Groult, est bâtie dans un style de renaissance fort simple et fort nu, où le plein cintre domine; sa façade est sombre et d'un aspect austère. » M. Marius Cival en a fait le sujet d'une jolie aquarelle. Le jeune Oronce fut chargé par François Ier d'enseigner à Paris les mathématiques, dont il a laissé plusieurs ouvrages. M. Chaix en a trouvé une partie dans une maison de Briançon. On voit encore dans la galerie des Génovéfains, au-dessus du collége de Henri IV, l'horloge ingénieuse, mais trop compliquée, qu'il exécuta pour le cardinal de Lorraine. Il composa plusieurs cartes géographiques et une *épître en rimes présentée au roi François Ier, touchant la dignité, perfection et utilité des mathématiques;* Paris, 1551, in-8°. Le vainqueur de Marignan l'avait, une année auparavant, nommé professeur de mathématiques au collége, et il conserva cette place jusqu'à sa mort. Cependant ce prince le tint six ans en prison, parce que, en qualité de membre de l'Université, il avait cru pouvoir faire opposition au concordat. Catherine de Médicis fit élever à la Halle au blé une tour où l'on montait par une vis à une plate-forme, en secret pour les recherches de l'astrologie, ostensiblement pour les observations astronomiques de Fine, qui cessa de vivre, sous Henri II, à l'âge de soixante-un ans.

Claude-Oronce Fine Briauville, abbé de Quincy et aumônier du roi, né au Paquier, mourut en 1675, cinq ans après avoir publié un abrégé de l'histoire de France et une histoire sacrée, en trois volumes, toutes deux *illustrées*.

En 1586, une barricade avait été élevée dans cette commune par les habitants d'Oulx; il s'y livra un combat sanglant dans lequel Lesdiguières perdit Saint-Jean, son neveu. Villar-Saint-Pancrace avait encore, en 1684, une maison forte qu'on appelait la Tour.

Sur la superficie d'un hectare, neuf à quinze ouvriers, par des galeries d'extraction et de recherches, exploitent de l'anthracite dont le principal gîte est une couche de 2, 3, 4 pieds d'épaisseur, et qui est généralement bien réglé. Le combustible ne sert qu'aux habitants de la commune pour leur usage et pour la cuite de la chaux, qu'ils transportent à Briançon. La concession renferme en outre plusieurs gîtes exploités jadis et en partie épuisés, sur lesquels MM. Arduin frères ont tenté de nouvelles recherches jusqu'ici sans succès. Les gîtes de Saint-Jean sont en partie épuisés. Les nombreux travaux dont ceux de la concession de Saint-Martin de Queyrières ont été l'objet pendant longtemps sont aujourd'hui presque entièrement abandonnés comme épuisés ou rendus impénétrables par les éboulements; on exploite principalement une couche sur la rive gauche du ravin de Queyrières, où l'on ne pénètre que difficilement à cause de la présence de gaz inflammables. On a aussi entrepris des travaux de recherches vis-à-vis du hameau de Queyrières; il y faudrait de longues galeries d'écoulement; le combustible, extrait par huit ouvriers du hameau des Bouchiés, se consomme sur les lieux; la position élevée de la mine ne permet pas d'autre débouché. A Prèles, autre hameau de cette commune, il y a deux ou trois gîtes assez puissants, mais exploités faiblement, faute de débouchés; ils ne servent presque que sur les lieux. Saint-Martin de Queyrières est dans une jolie position, au pied d'une montagne qui l'environne en forme de demi-cercle, du côté du nord, et à la tête d'une petite plaine entre le midi et le couchant; vers le col de l'Ascension et celui des Ayes on trouve un marbre poudingue de couleurs variées, et sous les Bouchiés, dans le calcaire bien caractérisé, des nummulites en grande abondance. Le pont Roux a été jeté sur la Durance, d'une seule arche, en 1727. Saint-Martin de Queyrières

a 1417 âmes, Puy-Saint-André 568, et Puy-Saint-Pierre 448.

Les bâtiments de Puy-Saint-André sont, du sommet de la montagne jusqu'à la rive droite de la Durance, exposés au levant et au midi, et sur une forte pente; outre l'église, il y a une chapelle au hameau de Puy-Chauven.

Les habitants de cette commune consomment seuls l'anthracite extrait par cinq ouvriers de deux gîtes occupant 1 hectare 5 ares, et trop élevé pour qu'on puisse le transporter à Briançon. Le village et cette ville ont dans leurs territoires respectifs plusieurs couches de ce combustible, dont en général la puissance est faible; la mine se nomme Gagniare.

Puy-Saint-Pierre a des gîtes d'anthracite sur plusieurs points, de 1 mètre 50 centimètres à 2 mètres d'épaisseur, et n'ayant parfois que de 50 centimètres à un mètre; une partie en est mal exploitée, l'autre l'est régulièrement; le gaz inflammable s'y est manifesté en 1856; quelques gîtes sont épuisés. Le combustible se consomme en grande partie par la garnison de Briançon.

On aperçoit de très loin le clocher de Saint-Pierre sur le sommet d'un rocher. La veille du jour où l'on fête le premier des papes, on se rend en foule à Puy-Saint-Pierre; on y couche sur le foin ou la paille, et le lendemain on assiste à la messe dans la chapelle de Notre-Dame-des-Neiges; au retour de la procession, on revient pour la danse à Puy-Saint-Pierre, en alliant ainsi le plaisir à la dévotion.

C'est à regret que nous quittons l'intéressante vallée de Briançon; cependant nous n'aurons pas à nous repentir de remonter ici le cours de la Guisanne.

IV. Vallée de la Guisanne ou du Monêtier.

Cette vallée peut le disputer en beautés admirables à celles de la Suisse.

De Briançon l'on va à Saint-Chaffrey, village de 1,282 habitants, dont les maisons sont couvertes, partie en planches, partie en lauzes, sorte d'ardoises grossières, où il y a absence de veines

ou filons de chaux carbonatée-ferrifère avec quartz, et dont les feuillets sont réguliers et la consistance plus grande ; une carrière en a été découverte presque au haut de la montagne. Les habitants récoltent beaucoup de blé, ce qui leur avait fait donner le titre de *puissants dans les halles* ; quelques-uns tannent le chamois, ou, pendant l'hiver, travaillent le fer et le cuivre. Le sieur Blanchard y fabrique des peignes à chanvre, les sieurs Giraud et Rey des draps, bonnets, tricots et bas de laine. Fils d'un honnête menuisier, ayant quelque connaissance en mécanique, un autre Blanchard naquit à Saint-Chaffrey ; arquebusier à Paris, il prit un brevet d'invention pour une espèce de fusil que nous décrirons dans la note [50]. Des frères hospitaliers desservaient, au treizième siècle, dans le hameau de Villar-la-Madeleine, paroisse de Saint-Chaffrey, un hôpital institué pour les pèlerins. L'argent était très rare en 1525, lorsqu'un entrepreneur de Guillestre bâtit l'église de Saint-Chaffrey ; il ne demanda pour une partie de ses ouvriers que des aliments, et pour les autres qu'un blanc (12 deniers) par tête, sans nourriture.

Au milieu de la montagne de Prorel, on passe dans les chalets quatre mois de l'année à faire du beurre et des fromages. Au bas, les champs, les prés sont bordés d'arbres que fréquentent les oiseaux auxquels on doit le nom de Chantemerle. L'abbé Albert, connu par son *Histoire du diocèse d'Embrun*, en 2 volumes, est né dans le joli hameau près duquel s'élève la montagne des Éduits, où le père Bérard a vu une station des Éduens de Bellovèse. Ce même jésuite amène Jules-César sur la montagne de Fréjus, qui dépend de la commune dont nous allons parler. Quelles jouissances l'on se procure avec une érudition complaisante !

On voit à Saint-Chaffrey une douzaine d'ouvriers extrayant l'anthracite par des galeries. Trois autres ouvriers travaillent pour se procurer, dans le territoire de la Salle, ce combustible, par des galeries, mais sans concession.

On remarque dans le grès à anthracite des filons de cuivre pyriteux, aux environs du lac de Cristal qui dépend de la Salle.

Cette commune, de 1,597 habitants, est bâtie sur deux penchants de collines, entre Chantemerle et le Monêtier; elle a des grains, des fourrages et des prunes recherchées. C'est le pays le plus industrieux du département, quoique les femmes y fissent autrefois le vœu de voir leurs maris ne pas augmenter leur commerce, ne pas diminuer leurs biens, vivre toujours dans une heureuse médiocrité. *Aurea mediocritas!* Au hameau de Villeneuve, les sieurs Raby, Joubert, Philogène Salle, Vial, Albert et la veuve Raby-Salle, ont des cardages de laine et des fabriques de gros draps, de bonnets et de bas de laine. A la Salle, les sieurs Prat fabriquent les mêmes objets, mais en plus grande quantité; leurs draps ont une certaine finesse. A la Chivouse, même commune, le sieur Roux fait aussi des bas et des bonnets. L'eau est le moteur des métiers de tous ces établissements, placés sur les bords de la Guisanne. Une partie des produits sont du pays. On envoie notamment des bonnets de laine à Marseille, où ils sont achetés par des négociants corses. On donnait autrefois aux habitants l'épithète de *glorieux*. La Salle est une belle commune; son nom emporte-t-il la même signification que celui de la Salle, donné en Normandie à des manoirs ou maisons assez remarquables? C'est au-dessus de ce village qu'en 1502 on a pris dans la Guisanne un canal qui arrose une partie de son territoire, de celui de Saint-Chaffrey, et qui sert à laver la grande rue de Briançon. La Salle a 6,000 mètres à l'irrigation et 1,600 de digues sur la Guisanne.

On prétendait que cette rivière s'appelait Ance, et qu'un dauphin Gui lui avait donné son nom; c'est une erreur; le nom de Guisanne se trouve dans des actes antérieurs à l'existence des dauphins; elle se jette dans la Durance près du hameau de Sainte-Catherine; sa source est au Lautaret.

Les habitants de la Salle, d'après l'impulsion de leur maire, ont arrêté de venir, par la prestation en nature ou par des dons volontaires, à l'aide de celui qui, pour couvrir sa maison, veut remplacer le mélèze par l'ardoise.

Hermil, jésuite, habitait le Bez, commune de la Salle, vers la fin du dix-huitième siècle; il a composé en quatorze volumes

inédits, chacun de 500 pages, l'*Abrégé portatif de l'histoire de l'église gallicane*. L'auteur y a fait preuve d'une immense érudition. Son style manque d'atticisme et même de pureté, mais il est remarquable par sa clarté et une certaine bonhomie qui le fait lire volontiers. On y trouve une sorte d'esprit philosophique, reflet de l'époque où il écrivait, et qui, en empruntant aussi la forme des pensées évangéliques, ajoute, selon moi, à la bonne opinion que l'on prend tout d'abord du père Hermil.

Par contraste à cette œuvre sérieuse, il existe du même auteur un recueil manuscrit de poésies fugitives, où l'austérité des pensées et du langage n'est pas en concordance avec l'état de l'écrivain.

Bérard (Joseph-Balthasar), principal et professeur de mathématiques au collége de Briançon, juge au tribunal civil de cette ville, membre correspondant de l'Académie des sciences, membre de la Société d'agriculture de la Seine et des sociétés de Grenoble, Carpentras, Gap, Avignon, directeur de l'école secondaire, membre du jury d'instruction publique des Hautes-Alpes, est né à la Ville-Neuve, commune de la Salle, le 25 septembre 1763. Descendait-il de ce Bérard qui, d'après les Essais de Froment sur la ville de Briançon, acheta de M. de Tholosan un fief à la Salle, Saint-Chaffrey et Chantemerle? Quoi qu'il en soit, son père était avocat à Briançon.

Bérard fit ses études au collége d'Embrun. Étant venu, pendant qu'il s'y trouvait encore, passer quelques jours dans sa famille, un coup de fusil, qu'un de ses parents tira par imprudence, lui creva un œil. Il avait alors une vingtaine d'années.

Cette infirmité ne l'empêcha pas de devenir, peu de temps après, l'un des meilleurs élèves de l'école à laquelle a succédé l'École polytechnique; mais il fut obligé de la quitter ainsi que Paris. Le travail avait affaibli l'œil qui lui restait, au point qu'il était menacé de le perdre; et en effet, comme il traversait le Lautaret, en retournant à Briançon, le froid aggrava son mal à un si haut degré, qu'il ne tarda pas à devenir complétement aveugle.

Il ne cessa pas néanmoins de se livrer à l'étude des sciences mathématiques, et commença, à cette époque, à rédiger quel-

ques-uns des savants mémoires qu'il publia plus tard. Il avait un secrétaire, se faisait lire par lui les ouvrages qu'il voulait consulter, et lui dictait ensuite son propre travail.

A là révolution, il fut nommé commissaire du gouvernement près le tribunal correctionnel de Briançon. Comme preuve de l'influence qu'il exerçait dans ce pays, l'on cite le fait suivant, qui témoigne aussi de la fermeté de son caractère et de la noble indépendance des sentiments dont il était animé. C'était en 1793, et déjà sous le régime de la terreur. Fréron et Barras, représentants du peuple, avaient été envoyés à Briançon par la Convention nationale afin d'exciter à demander le rappel des députés des Hautes-Alpes qui n'avaient pas voté pour la mort du roi. La société populaire se réunit, et Fréron chercha, par un discours violent, à la rendre favorable au but de la commission. M. Bérard lui répondit avec plus d'éloquence et entraîna l'assemblée à refuser ce que l'on désirait d'elle. On dit même que Fréron et Barras, craignant qu'il ne leur fût fait un mauvais parti, se hâtèrent de quitter la ville.

Lors de l'organisation des tribunaux de première instance, en l'an VIII, M. Bérard fut attaché à celui de Briançon en qualité de juge d'instruction ; il remplit ces fonctions jusqu'en 1810. Il les cumulait avec celles de principal et de professeur de mathématiques au collége, dont j'avais obtenu la formation dans cette ville ; il conserva cet emploi jusqu'en 1817.

Bérard professait avec une si grande clarté, qu'il était impossible de ne pas le comprendre.

C'est de l'an VIII à 1817 qu'il publia presque tous ses ouvrages sur les mathématiques. Il entretint aussi, dans cette période de temps, une correspondance très suivie avec plusieurs rédacteurs du *Journal des savants*. Sa démonstration du fameux théorème de Fermat n'avait pas le suffrage de l'un d'eux. M. Bérard paria cent louis qu'elle était bonne. Son pari ne fut pas tenu.

En 1807, j'avais établi un concours entre les élèves des trois écoles de mathématiques. Je me rendais à Briançon par une tourmente effroyable qui retenait chez eux tous les voyageurs.

Je rencontrai M. Bérard, à pied, au milieu d'écoliers attentifs auxquels l'illustre maître expliquait des problèmes, à l'aide des solides, qui remplaçaient pour lui les lignes.

Depuis 1817, il n'occupa plus de fonctions publiques, et vécut à Briançon, entouré de sa famille et des amis que lui avait faits la loyauté de son caractère. Alors également se pressa autour de lui une jeunesse studieuse, qu'il initia, dans des cours familiers, au secret des sciences qui avaient été l'étude favorite de sa vie.

Vers 1840, sa raison commença à s'altérer. Quelques années après, en 1843 ou 1844 (on ne connaît pas l'époque positive à Briançon ni à la Ville-Neuve), il expirait dans une maison de santé, à Lyon.

« Bérard, dit la *Biographie portative des contemporains* (t. I[er], p. 334), a, par ses travaux, reculé les bornes de la science, et formé un grand nombre d'élèves distingués pour l'École polytechnique [51]. »

Le bourg du Monêtier se trouve dans une vallée haute et fertile, à 1,505 mètres au-dessus du niveau de la mer, et à 15 kilomètres de Briançon ; il est bien bâti et couvert en lauzes : on y remarque la belle maison de feu M. Gurlie. Sur les montagnes voisines s'étendent des bois de sapins et de mélèzes, de vastes pâturages ; on y aperçoit des chalets, que l'on déserte au milieu de l'automne ; dans la commune, quelques filatures et des usines attestent une active industrie.

M. Martin a observé un *osar,* ou monticule elliptique de sable, qui se trouve au débouché de la vallée du Monêtier. En amont de ce monticule on admire un bouquet de pins magnifiques, dont le diamètre moyen est de 62 centimètres. L'un de ces arbres, isolé dans une prairie, mais protégé de toutes parts par l'éminence de sable et le versant sud de la vallée, nous rappelle les belles venues des pins scandinaves. A 5 décimètres du sol son tronc avait 2 mètres 80 centimètres de tour ; il était parfaitement droit ; sa hauteur était de 16 mètres. Cet arbre aurait donc pu faire un excellent mât de hune de brick ou de gabare. En espaçant et abritant des pins aux environs de Briançon, on pourrait doter la

France de bois de construction. M. Martin désirerait que l'on plantât des pins silvestres sur les Hautes-Alpes, dans une zone comprise entre 1,300 et 1,800 mètres.

La population du Monêtier est de 2,800 âmes; à peu de frais, elle dessécherait ses marais. Au-dessus du bourg coulent des eaux minérales, tièdes, bonnes pour les embarras gastriques, les obstructions; au-dessous il y en a de thermales sulfureuses, avec un bâtiment pour les bains et douches, où le thermomètre de Réaumur marque trente-quatre degrés, et où l'on vient pour les paralysies, les fractures, etc., etc. Les Romains ont connu et fréquenté presque toutes les eaux minérales de France. Dans celles du Monêtier, j'ai puisé des forces à la suite d'une chute de voiture où, retourné par la roue, j'avais eu le corps meurtri et les genoux presque brisés. Ces eaux ont été analysées en 1805 par feu M. Chancel, chimiste à Briançon, ainsi que celles de la Liche, qui sourdent sur le territoire des lacs et hameaux dépendant du Monêtier, qui montrent vingt-deux degrés et non les trente-quatre des sulfureuses dont il a été question, charrient un oxyde de fer, et ne sont guère fréquentées que par les chamois.

Au nord, le grès à anthracite quitte la vallée du Monêtier, à la hauteur de cette commune, pour passer dans celle de Nevache, dont il constitue la partie supérieure, comme nous l'avons fait observer.

Du Lauzet au Chardonnet, en passant par les chalets de l'Alp, on s'élève d'abord sur les étages supérieurs du calcaire ardoisier; ce calcaire, dans cette hauteur, présente les caractères que nous avons décrits : il est moins schisteux, moins argileux, plus solide, et ne renferme que quelques veines de spath calcaire, mélangé de quartz. On marche sur cette formation jusqu'au-dessus des chalets de l'Alp, un peu en dessous de la jonction des torrents de la Pensonnière et du Chardonnet.

Le Monêtier a construit sur la Guisanne une digue dont la partie supérieure, de 150 mètres, remonte à 1832, et la partie inférieure, de 500 mètres, est de 1840. Cette digue est avec enrochement.

Le 10 août 1854, un incendie a dévoré une partie de ce bourg.

A la fin de 1858, le conseil général des Hautes-Alpes renouvela la demande que le gouvernement créât dans cette localité un établissement semblable à celui qui existe pour les militaires à Baréges, à Bourbonne, à Bagnols; mais l'insuffisance des fonds affectés aux établissements thermaux ne permit pas d'accueillir ce vœu. Il faudra le réitérer lorsque la route n° 91 de Briançon à Grenoble sera terminée. Du reste, les baigneurs y deviennent chaque année plus nombreux. Mais il y aura beaucoup à faire; les bâtiments sont dans un état complet de délabrement, et les propriétaires se montrent, dit-on, fort exigeants.

M. Gendron a une filature de coton au Chardonnet. Les travaux d'extraction, irréguliers et superficiels, procurent annuellement de la plombagine pour quelques cents francs. Près de là on avait suivi, par galeries et à ciel ouvert, sept à huit filons de cuivre, attaqués en 1854 et 1855; leur épaisseur moyenne était d'un mètre 50 centimètres. Ils ont pour gangue une roche quartzeuse qui coupe sur plusieurs points les crêtes feldspathiques de la montagne; l'exploitation a été suspendue, parce que l'élévation des gîtes et leur pauvreté la rendaient très coûteuse. A Gadjois, une trentaine de mineurs extraient pour 3 à 4,000 fr. d'anthracite, et sur un autre point du territoire on en tire pour une somme annuelle de 7 à 8,000 fr.

Il n'y a pas un amateur des agréments de la nature qui ne trouve les environs du Monêtier pittoresques au plus haut degré. De la maison des bains, on voit à gauche la ville et les forts de Briançon se dessiner sur plusieurs groupes de montagnes; à droite, s'élever le Lautaret sur la route de Grenoble, et le Galibier qui conduit à Saint-Jean de Maurienne; en face de soi l'on a la Guisanne serpentant à travers les prairies, où sont çà et là des bouquets de bois; au-dessus de son lit, au milieu de belles forêts de mélèzes, des chalets couronnent des éminences; l'horizon se termine par des glaciers. J'allai à cheval jusqu'aux neiges, après avoir laissé à gauche un bois dont les arbres rares, rachitiques et penchés attestaient la violence des effets de la tourmente. A une

grande distance au-dessous de moi, une croûte épaisse de nuages cachait aux habitants de la vallée le soleil qui resplendissait sur ma tête. Je m'aventurai sans guide au quartier des Arcines, à neuf mille pieds au-dessus du niveau de la Méditerranée. Je marchais lentement sur la mer de glace, couverte d'un sable granitique micacé, débris de rochers et qui glissait sous mes pieds ; j'avais négligé de les armer avec des raquettes; je me trouvai à chaque instant entre des cavités étroites et très profondes, qu'il fallait tourner ou franchir d'un saut qui n'est pas sans danger. Toutes les fois que des masses de pierres, se détachant des rocs supérieurs, roulaient dans une gorge que l'on nomme Chemin du Glacier, je sentais la masse entière frémir sous mes pas; et près de moi se formaient de nouveaux précipices. Je redescendis avec de longs détours et des peines infinies; j'arrivai enfin au col du Lautaret.

On n'aborde plus aussi facilement ce glacier; il vaut mieux visiter celui qui est en face du hameau du Casset, quoique la partie qui descendait presque jusqu'à la prairie soit recouverte maintenant de gravier et de grosses pierres, et qu'on doive redouter des cavités profondes où pourtant en été, dès que la neige est fondue, se mettent hardiment les bergères qui de là veillent sur leurs brebis. En montant vers le glacier du Casset, on trouve un pont sous lequel passent les eaux des Arcines; on est entouré de ruisseaux et de bouquets de mélèzes.

M. Gueymard a remarqué au bas de la montagne, près du Casset, des masses d'un joli porphyre dont la pâte, d'un beau vert, était de feldspath et les cristaux noirs d'amphibole.

Au pied de la montagne du Lautaret, l'hospice de la Madeleine, confié à la surveillance d'une commission administrative, rapportait de 4 à 600 fr. qu'on distribuait aux pauvres du Monêtier après avoir subvenu à l'entretien de la maison et des bâtiments d'exploitation; les baux imposaient au fermier l'obligation de donner gratuitement aux pauvres voyageurs un peu de soupe et un asile à la grange ou à l'écurie, suivant la saison.

Les bâtiments en ruines sont affermés à un cabaretier, ordinai-

rement mal approvisionné. Mais comme la route de Grenoble au mont Genèvre donnera de l'importance à cet hospice, il est question de lui affecter une partie de la dotation de celui du mont Genèvre.

Le Lautaret appartient à la description de la vallée de la Romanche, qui fait partie du bassin du Drac où ce torrent se jette dans le département de l'Isère ; mais comme elle a les relations les plus intimes avec celle de la Guisanne, nous allons ici la décrire afin que le lecteur ne soit pas forcé d'y revenir.

V. Vallée de la Romanche ou de La Grave.

Les sources de la Romanche sont sous les glaciers d'Arcines, du Villar-d'Arêne et de La Grave au sud, et sous la chaîne des trois Ellions, qui, au nord, sépare la Maurienne (Savoie) de l'Oysans (Isère); aux premières, on remarque un terrain primitif composé de granit et de roches quartzeuses ou micacées qui ont formé dans leur bassin un sol sablonneux, léger, mais froid par son exposition au nord. Les secondes sortent d'une chaîne primitive, entièrement recouverte de masses calcaires et d'argiles glaiseuses ou schisteuses, lesquelles, mêlées avec le détritus des montagnes primordiales, composent un sol gras et fertile sans être compacte. Du terrain primitif, la Romanche passe dans le calcaire de La Grave, puis elle occupe presque entièrement la combe de Malaval, qui est primitive. Les terrains secondaires qu'elle traverse étaient d'anciens lacs du pays granitique, qui, desséchés, ont mis au jour le calcaire jadis déposé par les grands courants qui avaient produit ces lacs. Après un cours de 6,000 mètres, de l'est à l'ouest, la Romanche entre dans le département de l'Isère, où elle se réunit au Drac, sous Vizille ; elle y roule des fragments de cristaux de roche que lui ont apportés les torrents secondaires qui s'échappent des montagnes. On trouve le granit gris et la roche micacée blanche aux glaciers de La Grave, le rose et la micacée grise à ceux du Villar-d'Arêne, de l'anthracite à la Madeleine, des tourbières sur le Lautaret, comme il y en a sur

la montagne de Gap, à Chorges, Saint-Crépin, le Monêtier, la Salle, Briançon, la Bâtie-Neuve, le Queyras, etc. On devrait profiter davantage de ce combustible dans les Hautes-Alpes, où l'on a tant d'intérêt à ménager les bois. Dans les schistes argileux de la Romanche sont des bancs d'ardoise, de même qu'aux vallées de la Durance, de la Guisanne, de la Gyronde, du Rabioux, de la Vence, de la Luye, du Buëch, du Drac, etc. Il serait utile d'exploiter le plus grand nombre possible d'ardoisières dans ce département, et l'autorité publique agira avec prévoyance si elle en facilite les accès. Ces observations s'appliquent aux grandes masses de chaux sulfatée (plâtre) qu'on rencontre à La Grave, ainsi que dans plusieurs lieux des Hautes-Alpes; on pourrait, avec quelques préparations, l'employer en qualité d'engrais. On trouve à la montagne de la cristallière de Girauze, du col de La Grave à Saint-Christophe-en-Oysans, du granit rose-verdâtre, talc serpentin, et au Villar-d'Arêne un granit blanc talqueux, à feldspath blanc, quartz, mica gris et serpentine verte.

On contemple avec effroi dans la combe de Malaval, si resserrée entre des rochers perpendiculaires, les habitants de La Grave qui y sont suspendus, leur arrachant le plomb qui se vend aux fonderies d'Allemont (Isère). Les sources très volumineuses de la Romanche sont ornées de 85 espèces de plantes (dont quelques-unes particulières à la contrée); elles ont été reconnues par le docteur Rome, élève de Villars et nommé inspecteur des eaux du Monêtier.

La rive droite de la Romanche, depuis le village de Fraux, près La Grave, jusqu'au col de Lantaret, offre en grand aux géologues une coupe très intéressante et de nombreux accidents du sol, ainsi que nous avons eu l'occasion de le remarquer précédemment, du Lautaret à la rive gauche de la Guisanne, jusqu'au Chardonnet.

En Oysans, à 36 kilomètres de Briançon, est un bourg situé vers le débouché supérieur du défilé de la Romanche, vers le milieu duquel un ruisseau forme une chute perpendiculaire de 1,100 mètres. J'ai mangé d'excellents navets à Villar-d'Arêne.

Cette commune et La Grave ont les constructions rurales que nous observerons à Saint-Véran ; la première est à 1,657 mètres, et la seconde est à 1,527 au-dessus du niveau de la mer. Villar-d'Arêne possède au Lautaret, dans 16 hectares 70 ares, un filon de cuivre panaché, avec cuivre gris et pyriteux, dont la puissance va jusqu'à 30 centimètres ; ce minerai était d'une grande richesse, mais les travaux déjà exécutés l'ont épuisé en partie. Les gîtes de cuivre à la montagne de l'Alp contiennent un demi-kilogramme d'argent par quintal ; aucun d'eux n'a malheureusement de masses considérables. Ce ne sont que des veines sans suite ; l'exploitation ne fournit généralement que du minerai de bocard très pauvre. A la montagne de l'Homme, communes de Villar et de La Grave, il y a trois filons principaux dans la concession : l'un, épais de 1 mètre 50 centimètres et régulier, mais pauvre, contient dans du quartz le cuivre pyriteux ; l'autre a 1 mètre ; la puissance du troisième n'est que de 20 centimètres ; il renferme du fer arsenical, avec cuivre gris et pyriteux, riche en argent. M. Faure de Briançon a remarqué dans ces villages que, par l'appréhension du feu et par suite d'un usage des hautes contrées de la Savoie, chaque propriétaire y possède, à part du logis principal, une cabane en bois, qui renferme le linge, les vêtements et les grains de la famille.

Dans la vallée de la Romanche on ne s'est point assez adonné à la construction des digues ni peut-être à l'arrosage ; c'est un appel à faire à l'intelligence de ses habitants. Cette vallée, en forme de demi-cercle évasé, est traversée par la route de Grenoble au mont Genèvre. Les deux communes qui forment un canton, une justice de paix, sont adossées à une pente extrêmement rapide ; elles dépendaient autrefois du Graisivaudan et passaient pour être si dépourvues de denrées, que les étapiers refusaient d'y faire le service des militaires en marche, et que les communautés avaient été obligées de se charger de ce soin.

« Autrefois, lorsqu'il y avait guerre sur les frontières, les habitants étaient obligés d'affermir la neige du Lautaret et des autres montagnes. On se sert pour cela de ramasses, qui sont une

espèce de traîneau qu'on charge d'un petit poids dans le commencement ; ensuite, d'un fardeau plus pesant qu'on traîne sur les neiges, et qui les durcit de manière que les chevaux et mulets passent dessus sans enfoncer. On appelle cela *duriner* la neige. On a aussi attention de planter de grandes perches le long du chemin, pour ne pas s'en détourner, et être en risque de tomber dans les précipices.

« Lorsque les neiges commencent à fondre abondamment et qu'elles ne peuvent plus porter, les habitants sont pour lors obligés d'ouvrir le chemin jusqu'à la terre, et souvent il arrive qu'il y en a une si grande quantité, qu'un homme à cheval en est couvert quand il passe dans un chemin qui est une tranchée de neige. Les habitants de ces contrées vont en hiver d'une vallée à l'autre, comme dans la belle saison, en mettant sous leurs pieds des raquettes d'un pied de diamètre, et, quelque abondance de neige qu'il puisse y avoir, ils n'enfoncent presque pas ; mais il faut une grande habitude pour se servir de ces instruments, et je n'ai jamais pu en faire usage. » (Extrait d'un Mémoire attribué au maréchal de Saxe.)

La Grave a 1,768 habitants ; Villar-d'Arêne n'en a que 505. Cette commune récolte peu de grains ; elle cherche à rétablir une forêt de sapins, son unique espérance en cas d'incendie. Sa montagne pastorale du Lautaret, où J.-J. Rousseau est venu herboriser, peut passer pour la plus belle des Alpes ; on y compte 1,500 espèces de plantes et de fleurs que j'ai vues pointiller sous la neige qui se fondait. La Grave a peu de champs, mais de beaux pâturages, une forêt de sapins, réservée comme celle de l'autre commune. A l'extrémité de son territoire et au débouché de l'horrible gorge de Malaval est l'hospice de Loche, entouré de prairies et de vergers auprès de Rif-Tors. Loche ne mérite plus le nom d'hospice ; il ne jouit d'aucune subvention ; les bâtiments en ruines sont, à un très bas prix, loués à un cabaretier, chez lequel, le plus souvent, on ne trouve pas un morceau de pain à manger. L'hospice sur le Lautaret n'est guère en meilleur état.

Au Grand-Clot, dans trois hectares où sont des galeries et puits

d'extraction, travaux à gradins droits et renversés, gît du plomb sulfuré argentifère ; il y a un grand nombre de filons ; celui de Javanel, de 1 mètre de puissance, présente une masse de minerai assez régulière, mais elle est en partie épuisée. Le filon de Pisse-Noire est épais de 1 mètre 20 centimètres ; l'affleurement en est épuisé, mais il paraît contenir encore beaucoup de minerai dans l'intérieur. Le filon de Fiche-Ronde, situé sur la rive gauche de la Romanche, est presque vierge ; il produit du minerai très riche, quoique peu épais.

Je dormais paisiblement à La Grave, après une course fatigante dans ces montagnes dont le soleil commençait à dorer la cime ; un bruit épouvantable me réveille en sursaut : on eût dit qu'on arrachait les entrailles de la terre ; je cours à ma croisée et j'aperçois une avalanche qui, précédée d'une poussière neigeuse, roule en bondissant jusque dans un abîme où elle disparaît. Je jetai ensuite les yeux sur le massif de roches qui constitue le plateau de Paris en face de Fraux ; c'est un gneiss dans lequel le mica est quelquefois remplacé par le talc ou l'amphibole ; la proportion de feldspath est très variable ; quelquefois il disparaît entièrement. C'est sur ce gneiss que s'appuie le calcaire ardoisier, lequel règne depuis La Grave jusqu'au col du Lautaret, en suivant la rive droite de la Romanche. Je vis un ecclésiastique descendant du hameau de Paris, bien singulièrement nommé, car il ressemble à l'aire d'un aigle assis sur une hauteur isolée ; ce prêtre, arrivé à La Grave, m'aborda et me dit : « Qu'ai-je fait à mon évêque pour m'envoyer dans un pays que monseigneur assure être fort bon et que je trouve affreux ? Rien ne me manque à Paris ; mes paroissiens sont pauvres, mais ils me paient en fourrages : j'ai une bonne étable où dans mon lit, élevé sur une soupente, j'éprouve une douce chaleur ; deux vaches me donnent le lait, le beurre, le fromage, et, au moyen de leur fiente séchée au soleil, j'ai le combustible nécessaire à la préparation de ma nourriture ; la laine de mon bétail blanc étant filée par ma gouvernante, suffit pour me vêtir ; obtenez-moi de rester à Paris, je prierai Dieu pour vous tous les jours que sa bonté me laissera. »

On pense bien que cette *faveur* me fut accordée, et le brave homme me bénit. Mais ce trait appartiendrait mieux à la partie des usages; reprenons la description topographique, remontons la Romanche et la Guisanne pour rentrer dans le bassin de la Durance, et, à gauche, dans la vallée de Cervières.

VI. Vallée de Cervières ou Servières.

La Cervières, dont le cours a 24,000 mètres, se dirige de l'est à l'ouest; sa principale source est dans le vallon du Bourget. D'un côté s'étendent de vastes pâturages qui recouvrent des pentes calcaires; de l'autre le vallon est exposé au nord et présente un aspect sauvage, dont les sommités nues et déchirées profondément laissent voir la constitution de la montagne, composée de granits, de porphyres verts, de diallage noir, de traps primitifs, de roches variolites, de pouddingue et de marbre brèche jaspé ou rouge, brun, gris, vert, à pâte vernie, blanche. Ces porphyres étaient connus par les Romains, et l'on en voit des fragments employés dans leurs constructions. Les roches variolites sont disposées en bancs épais, dont les eaux pluviales et les ravins détachent des fragments qu'on retrouve dans la Durance; leur densité, leur dureté, leurs couleurs variées, les font rechercher pour des tables, des colonnes, des vases et des bijoux.

Au pied de ces masses primordiales sont des terrains intermédiaires. Le sol du vallon du Bourget est un mélange de terrains primitifs et de roches intermédiaires ou calcaires. Trop élevé dans un climat froid et recouvert de neiges pendant plus d'un tiers de l'année, il n'a que de faibles cultures. On y trouve un petit lac appelé des *Cordes*.

La belle montagne du Bourget a un myriamètre d'étendue. On y voit plus de cent cinquante maisons réunies de distance en distance en forme de villages, et habitées de juillet en octobre, non-seulement par les gens de Cervières, qui compte 841 âmes, mais par ceux du pont de ce nom et de Font-Christiane (hameaux de Briançon). C'est dans ces chalets qu'on fabrique du fromage

renommé; le cervières est une espèce de sassenage. A gauche de la montagne sont des prés fertiles, à droite des mélèzes qui s'éclaircissent de jour en jour. Du Bourget on va dans le bassin de Guil par le col de Malrif et par celui de Gondran, sur le mont Genèvre et en Piémont. Au hameau des Flèches, le col de Bourson, gazonné, aurait pu fournir à Annibal un passage assez facile pour se rendre vers Césanne ou Pignerol. Le Bourget offre une belle roche feldspathique, à grands cristaux de diallage grise et noirâtre, susceptible d'un beau poli.

La seconde source de la Cervières est le ruisseau de Bleton, séparé de celui du Bourget par des montagnes escarpées. Son bassin plus resserré, d'ailleurs exposé au nord et beaucoup plus froid, a son encaissement formé par des chaînes granitiques. Les deux ruisseaux se réunissent au village de Cervières ou Servières, à 6 kilomètres de Briançon; la vallée s'élargit. On remarque quelques plateaux bien cultivés, composés de terre argileuse mélangée de galets primitifs et d'un sable fertile qui provient de leur décomposition. Au-dessous du village de Cervières le calcaire reparaît. Son altération spontanée et les argiles rouges et creuses qu'il contient se mêlent aux sables du torrent et forment des dépôts précieux qui constituent le sol de la Durance au-dessous de Briançon. On y trouve des mines de houille et quatre ponceaux fort dangereux; le chemin a été porté sur la rive droite du torrent. On pourrait fertiliser le vaste territoire qui se trouve sous l'église Saint-Michel, si l'on ouvrait un canal au-dessus du bois du Bau.

Lorsqu'on quitte la vallée de la Haute-Durance, on trouve les pentes de la Vignette et du Villaret, qui étaient en bois et qu'on a relevées en pierre. Le clocher isolé de Sainte-Marguerite produit un effet assez piquant, à le voir de la montagne de l'Abessée. On la descend par les rampes faciles d'une grande route, hardiment taillée dans le roc en 1807; on y remarque le Pertuis-Rostang, où des auteurs ont voulu reconnaître un souterrain creusé par Annibal, dont partout on cherche les traces dans les Alpes; d'autres y aperçoivent un temple dédié par Cottius à Auguste, dont la statue aurait eu sur sa base

l'inscription : *D. Cæsari Aug. dedicata. salutate eam.* — *Dédiée à César Auguste, saluez-la.* Il est vrai que le portail noir, avec un reste de blancheur, paraît avoir été quelque peu travaillé; mais l'antre lui-même a si peu de profondeur, qu'il n'aurait pu procurer un asile assuré au voleur Rostang, dont parlent des écrivains qui veulent absolument donner des explications sur tout. Près de là une caverne est comblée en partie par des éboulements de pierres et de terres. A droite de l'Abessée, sur une hauteur, sont les ruines d'un château auquel aboutissait une muraille flanquée de tours; ces remparts se nommaient Labâtie; les uns les ont attribués à Annibal, les autres aux Romains; il en est fait mention dans des actes de 1284 et de 1408, et ils ont servi de limites au comté de Forcalquier et à la principauté de Briançon; on a vu qu'ils avaient défendu l'entrée de la Vallouise. Là sont encore les restes de trois tours. La muraille était flanquée par un rocher près de la Durance; de là elle remontait au Pertuis-Rostang, près duquel j'en ai aperçu des vestiges, et elle s'élevait jusqu'à un rocher escarpé. Un paysan marchant devant moi, je lui demandai quel avait été l'objet de cette muraille. « Ne le savez-vous pas? me répondit-il aussitôt; les Romains l'ont élevée pour empêcher le passage d'Annibal. » Le brave homme ignorait à combien de controverses ce passage a donné lieu.

De l'Abessée, qui dépend de la commune de l'Argentière, part le chemin de grande communication n° 5, allant du sud-est au nord-ouest, à la Pisse par Vallouise, sur une longueur de 15,654 mètres et une largeur de 3 à 5.

VII. Vallée de la Gyronde ou de Vallouise.

Le ruisseau nommé le Gy a sa source au nord, vers les glaciers de La Grave et des Arcines; il est dans les granits, et passe ensuite dans des terrains intermédiaires et calcaires recouverts de riches pâturages. Le ruisseau nommé la Ronde sort également des granits, au sud, entre les montagnes de l'Alp-Martin et les glaciers du Gros-Chaudon ou col de Sayse; il arrose des pâtu-

rages et des terres cultivées jusqu'à sa réunion au Gy, sous le village de Vallouise, où ces deux ruisseaux forment la Gyronde. Le premier traverse le vallon d'Alfred; le second, de Beauvoisin; la Gyronde, celui de Vallouise. Les trois vallons composent la totalité de la vallée; elle paraît être le bassin d'un lac immense qui couvrait autrefois toute cette étendue de pays; l'écoulement de ses eaux s'est fait par la gorge des Vigneaux. La Gyronde, que bordent des massifs plus ou moins touffus de bouleaux, d'aunes et de peupliers, dans son cours de plus de 5,500 mètres, offre un terrain formé des qualités diverses qui résultent de la décomposition des granits et du calcaire unis à des argiles. Dans quelques parties de la vallée on a un limon, dans d'autres un sol sablonneux, plus souvent ces deux espèces mélangées ensemble et altérées par des galets et des cailloux.

On trouve dans cette vallée le traps violet, la roche micacée verte, qui contient souvent des grenats, le granit vert et le granit rose, dont les blocs pourraient fournir des obélisques et des colonnes de plus de 30 mètres de hauteur, du granit à feldspath blanc, amphibole noir et mica jaune dur; à l'Alle froide, du granit rose et blanc et du mica vert. Une portion de cette vallée est très froide et d'une faible culture; généralement elle est néanmoins très productive en grains et en légumes. Elle ne renfermait autrefois qu'une seule commune divisée en trois tierces, dont chacune avait un consul, gardien de la clef d'un des compartiments de la grande armoire centrale des archives établie dans une salle voûtée sous le clocher. Chaque consul conservait aussi une des trois clefs du coffre contenant les fonds et les papiers qui intéressaient la communauté entière. L'église et les fonts baptismaux, qui sont au centre de la vallée, dans un lieu agréable, appartiennent à l'architecture du seizième siècle. Ceux-ci, formés d'une seule pierre, ont le bord supérieur entouré d'une ceinture circulaire divisée en compartiments égaux et carrés, où se trouvent des figures qui existent également sur l'entablement des colonnes; ce sont le soleil, la lune, une étoile, un dauphin, une croix et ce signe : J ✝J.2, dans lequel nous croyons apercevoir le mo-

nogramme du Christ. Les fonts sont recouverts d'un chapiteau, pyramidal en bois, orné de reliefs, dans le goût de l'époque, et avec le millésime suivant :

(MV^cXVII).

Sur ce chapiteau on voit encore une sorte de légende par abréviation, dont voici le fac-simile :

Quelques personnes, en retournant cette figure, ont pensé y lire F. R. D. F., François, roi de France. De ce temps, l'éloge de François Ier retentissait dans ce royaume, parce que l'année d'auparavant il avait signé le traité de Noyon avec Charles-Quint.

M. Fauché-Prunelle a visité ces lieux en 1844; j'ai modifié en quelques parties les explications qu'il a données, en m'éclairant des lumières de M. de Saulcy.

Depuis la révolution de 1789 la commune de Vallouise a été divisée en quatre, savoir : Vallouise, 1,248 habitants; la Pisse, 811 ; les Vigneaux, 470; et Puy-Près, 817, qui a repris, sous la restauration, son ancien nom de Puy-Saint-Vincent; leurs pacages sont encore indivis. Dans cette dernière on voit le mélèze, le noyer et la vigne, pêle-mêle ou très voisins, et au-dessus d'eux de vastes prairies et des forêts. Répétons ici que dans la chaîne de montagnes qu'on peut regarder comme l'axe des Alpes méridionales, et entre lesquelles le Pelvoux a 4,300 mètres au-dessus de la mer, s'étendent des glaciers énormes qu'aucun naturaliste n'a visités. Sur quel fondement Aymard de Falcos et le président de Boissieux ont-ils avancé que dans cette vallée l'abondance des eaux du Barberon annonçait une année fertile, comme celle des caves de Sassenage? Ce qui est plus certain, c'est que l'entrée de la Vallouise développe un paysage charmant, et peut-être le plus varié des Hautes-Alpes.

Au-dessus du village de Puy-Saint-Vincent, à la tête d'une vaste prairie et au pied d'un énorme rocher, est le lac du *Monde*. On assure que la gelée n'a aucune prise sur lui; à peine a-t-il 45 mètres de circuit, et il fournit un volume d'eau considérable

qui arrose une partie des terres de la commune, sur lequel la sécheresse et les pluies n'exercent aucune influence marquée. On fabrique à Puy-Saint-Vincent quantité de toiles; en 1806 on y en a vendu 10,000 mètres.

La Vallouise produit beaucoup de seigle, orge, avoine, fèves, lentilles et pois d'excellente qualité; mais son vin n'est point estimé.

On aperçoit de la grande route, dans le ressort des Vigneaux, sur la pointe de la montagne, des vignes dont les ceps sont très bas, et au milieu desquels sont des bâtiments plats; l'un d'eux est adossé à un rocher pour le mettre à l'abri des vents. Au ruisseau du Gy, venant de la Pisse, on avait jadis pris un canal nommé Bial Mouis, et dont le rétablissement intéresse les Vigneaux, Vallouise et la Pisse.

De Vallouise on va dans les vallées de la Guisanne et de Réallon; par le col de Beauvoisin on arrive en neuf heures à Saint-Bonnet qui, par la grande route, en est à 15 lieues, et si on laisse à droite la montagne de l'Ours, un chemin mène dans la vallée de la Sevraisse (18 lieues de route). On a reconstruit sur la Gyronde deux ponts, l'un en bois, l'autre en pierre, et le pont de Gaumont de la Durance.

La vallée a 200 mètres de digues et 21,000 mètres à l'arrosage.

Le pape Urbain II avait concédé dans la Vallouise aux moines d'Oulx la possession de plusieurs églises, chapelles, dîmes et appartenances, *ecclesiæ vallis Jarontanæ cum capitis, decimis et omnibus pertinentiis suis.* Ces donations furent confirmées par les papes Caliste II en 1120, Eugène III en 1148, Luce en 1183, et sur un différend entre les églises d'Embrun et d'Oulx pour les dîmes, par Célestin III, en 1194. Ce dernier nommait la Vallouise *Vallis putea.* L'église paroissiale fut bâtie au commencement du quatorzième siècle par les dauphins, et, à ce qu'on croit, sur l'emplacement de l'ancienne; elle est belle et vaste. En général, dans l'arrondissement de Briançon, les temples consacrés à la divinité forment un contraste frappant avec la cabane de son adorateur.

Les habitants de Puy-Près, qui avaient été incendiés en 1844, ont consenti à employer les secours qu'on leur accordait à la découverte d'une carrière d'ardoises.

La base des maisons de la Vallouise est un carré long, de 2 mètres d'élévation, surmonté d'un échafaudage en forme de balcon, saillant en dehors d'un mètre, et formé de bois presque bruts. Les seconde et troisième galeries qui s'étendent au-dessus donnent de 48 à 60 mètres de surface carrée à la coupe horizontale du toit en planches du bâtiment qui n'en a que 12 à sa base. Cette architecture était-elle employée par les plus riches entre les Caturiges? Nous avons parlé plus haut des chemins antiques de la Vallouise. Dans cette vallée naquirent Pierre de Bruis, hérésiarque fameux; le père Étienne Giraud, provincial des dominicains, célèbre dans l'enseignement de la philosophie et de la théologie à Salamanque et à Vienne en Dauphiné; le jésuite Vincent Léotard, qui composa plusieurs ouvrages de mathématiques; et son compatriote, le père Bœuf, auteur d'un livre contre les protestants. Le père Rossignol, qui a publié soixante-douze volumes, était également né dans la Vallouise; il est surtout connu par ceux de mathématiques et de métaphysique. C'est lui qui voulut soutenir à Varsovie une thèse *de omni re scibili.*

Le crétinisme s'y étend prodigieusement; on y trouve des familles entières dont les enfants sont presque tous atteints d'idiotisme. Cette belle vallée aurait absolument besoin de l'introduction d'une génération étrangère.

VIII. Vallée de l'Argentière.

Elle commence au col de l'Alp-Martin, où l'on trouve, sous le nom de Man-Abra, un bois d'ifs, et où l'Argentière prend sa source. Cette rivière, qu'on nomme aussi l'Alp-Martin, se dirige de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est; son cours est de 7,000 mètres, dans un bassin étroit, escarpé et très froid. A sa partie supérieure, l'Argentière est encaissée dans des granits, et ensuite dans des roches intermédiaires argilo-schisteuses, décomposées,

qui ne forment qu'un sol maigre en pâturages et d'une faible culture. L'église et la chapelle Saint-Jean ont été bâties de tuf. L'ancien château, assis sur un roc escarpé, a été détruit à la fin du dix-septième siècle. La commanderie de Saint-Jean, à Gap, possédait à l'Argentière un domaine considérable. La vallée finit à l'embouchure de la rivière dans la Durance, sous le château de l'Argentière; elle doit son nom aux mines d'argent et de plomb qui sont sur son territoire. Elle n'a que la commune de l'Argentière (1216 h.) qui arrose 400 mètres de son territoire. Les mines de galène argentifère employées par les Romains, qui se servaient du feu pour l'extraction, ainsi que le prouvent les bûchers, la suie trouvés dans les souterrains, après avoir été exploitées pendant des siècles, avaient été abandonnées de temps immémorial, lorsqu'en 1789 on les reprit sans succès, et on y renonça bientôt; elles ont leurs filons dans le quartz superposé au grès à anthracite; le grès lie de vin forme ici le passage insensible entre celui dont on vient de parler et le quartz. A un quart d'heure de l'Argentière, sur la rive droite de l'Alp-Martin, on s'est mis, vers 1824, à ouvrir, à trente minutes de la route royale, une mine d'anthracite venant de la vallée de Guisanne et de celle de la Haute-Durance. De l'Argentière, le grès à anthracite se porte vers Dormilhouse, et l'on est fondé à croire que ce lambeau s'étend sur Orcières et sur La Mure (Isère). Je ne sais si l'on a déféré à la demande des habitants, qui voulaient restaurer l'ancien canal de l'église et en ouvrir un pour les trois abessées. Dans la vallée de l'Argentière, on remarque le terrain à anthracite du bassin de Briançon; elle y disparaît presque entièrement; les assises de grès y sont moins épaisses, et toute la formation s'y contourne et s'y plaît sous mille formes différentes.

Il y a peu d'années que Dormilhouse a perdu son pasteur, nommé Neff, que j'ai eu occasion de connaître, et dont la section consistoriale comprenait les protestants du Champsaur, de l'Embrunais, du Queyras, etc. Trouvant tout à son arrivée dans un état languissant, Neff ouvrit et dirigea lui-même une école où il donnait quatorze ou quinze heures de leçons, par jour de

mauvaise saison, sur la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, le chant sacré, et aux plus avancés sur la géométrie et la physique; il avait tracé pour ceux-ci les principaux cercles de la sphère sur une boule en bois traversée par un axe; en montrant à ses élèves la carte, objet nouveau pour eux, il les instruisait de l'histoire et de l'état religieux de chaque peuple. Depuis ce temps, la jeunesse de Freissinières se livre avec fruit à la vocation de l'instruction publique. Neff voulut propager la culture des pommes de terre; et, pour joindre l'exemple au précepte, il en avait lui-même dans son jardin d'Arvieux. Il allait dans les champs de Freissinières montrer sa méthode, que plusieurs ont adoptée, et qui chaque année s'étend, comme n'étant pas bornée à la trop courte carrière de l'excellent pasteur qui mettait toujours au premier rang les prédications, les visites et les travaux de son ministère. En 1823, on n'était plus en usage d'arroser la prairie de Dormilhouse, dont les anciens canaux avaient été comblés par les ravins et les avalanches; quelques particuliers s'opposaient à leur rétablissement. Neff convoque les habitants, se met au point du jour à leur tête; les uns creusent à plus d'une toise, à travers des lits rocailleux de plusieurs torrents; les autres élèvent des digues de huit pieds de hauteur; en deux ou trois jours des canaux abondants viennent fertiliser la prairie. La mine ouvre un passage à travers le roc granitique; on construit de profonds aqueducs; l'eau accourt et alimente trois fontaines publiques. Il est doux de parler des succès de cet homme modeste, dont le nom doit vivre à jamais dans la vallée reconnaissante.

De là par le col des Cavales on se rend à Champoléon, vallée du Drac inférieur, excursion précieuse pour les botanistes. L'Argentière, ainsi nommée à cause de ses mines, s'appelait autrefois ville d'Urgon. Sa forêt a fourni quantité de mélèzes pour la construction des forts de Briançon, des ponts de Mont-Dauphin, Saint-Clément, Embrun, etc. L'Alp-Martin a de belles ardoisières. A gauche de la poste de l'abessée basse, on voit jaillir des flancs de la montagne une source où viennent boire les chamois;

à droite sort de l'Alp-Martin une source salpêtrée, bien chère à leurs troupeaux, et qui se nomme la Liche, comme celle qui est au-dessus du Monêtier. A ce relais de poste on m'a donné une racine d'angélique, l'une des quatre plantes les plus odoriférantes des Alpes; celle qui croît sur les rochers conserve presque toujours son parfum.

Au temps des croisades il y avait une maladrerie à l'Argentière. On remarque dans cette commune une chapelle qu'on attribue aux Templiers; belle architecture, presque ogivale et bien conservée.

IX. Vallon de l'Ascension, de Néal, de la Fare et de l'Adroit.

Ils sont traversés par des ruisseaux descendant de la chaîne qui se montre sur la rive gauche de la Durance; celui de l'Ascension tombe en cascades. La plus grande partie de son lit est cultivée. Cette chaîne est formée de calcaire très compacte. On y trouve peu d'argile, et dans quelques parties l'on voit des roches talqueuses et stéateuses. Ces vallons sont très élevés, boisés en plusieurs parties; mais ils n'offrent généralement que des pâturages entre des rochers escarpés à pic, et souvent en surplomb. Quelques-uns de leurs ruisseaux charrient beaucoup de substances calcaires qui viennent se mélanger avec les divers dépôts des eaux de la Durance. Les lacs de Néal et de l'Ascension sont dans les vallons ainsi nommés.

X. Vallée de Biaisse ou de Freissinières.

Elle commence au col de Freissinières et se réunit à la vallée de la Durance, à cent mètres perpendiculaires au-dessus de l'ancienne Rame, dont le château se trouve à droite de la route et de la Durance, entre la Roche et Chancella. *Rama* était un lieu de passage et de relais au compte du gouvernement romain, *mutatio*. L'*Itinéraire de Jérusalem* y place le commencement des Alpes cottiennes : *inde incipiunt Alpes cottiæ*, suivant Or-

télius. Antonin l'appelle Roame, et simplement *porta Rosans*. Saint Pelude d'Embrun y consacra une église dans le sixième siècle. Lorsque cette ville existait, la Durance côtoyait les montagnes opposées, comme on peut en juger par l'inspection des lieux, par les délaissés et par un rocher que les eaux ont évidemment creusé ; mais les deux torrents de la Roche et deux de Saint-Crépin la poussèrent de l'autre côté ; elle s'empara peu à peu du territoire de Rame, et les habitants furent obligés de chercher d'autres asiles. Se dirigeant de l'ouest à l'est, la vallée, longue de 17 kilomètres, est arrosée par la rivière de Biaisse, qui a ses sources entre les cols du Loup et de Prêles sous la pointe Lazarine, dans des montagnes primitives dont les bases sont recouvertes de calcaire. Cette vallée a un sol sablonneux et argileux, mélangé de calcaire. La combinaison de ces substances offre dans quelques endroits un terrain fertile ; mais les montagnes de la rive droite sont si élevées et si froides qu'elles nuisent à la culture. La vallée commence par une plaine de 4 kilomètres que suit une pente douce, terminée par une pente rapide. Sa commune est Freissinières, lieu anciennement fréquenté par les Sarrasins ; Dormilhouse, qui en dépend et que les Lombards ont fondé, est comme perché sur un rocher de 200 mètres d'élévation perpendiculaire. On trouve de l'or près de Freissinières ; il exploiterait une mine plus riche en augmentant son arrosage qui n'est que de 300 mètres, et ses digues que de 400.

Pallon était un mandement renfermant les paroisses de Freissinières (887 habitants), Chancella (688 habitants), et la Roche (826 habitants) ; les coseigneurs y avaient une tour située sur une montagne inhabitable. Le hameau de Pallon se trouve sur la Biaisse ; là on monte à un plateau où Catinat avait assis son camp. Les rochers ont conservé le nom de ses fortifications : *cité Ville-Vieille*, *la Citadelle*, *le Château*, *l'Éguille*, etc. ; dix à douze mille hommes peuvent camper sur le plateau de Pallon. Les faits militaires de ce maréchal dans les Hautes-Alpes sont un de ses plus beaux titres de gloire. Un canal puisant au torrent de Tramousson, depuis le règne d'Humbert II, arrose une partie

du territoire de Chancella, autrement appelé Champcella. Pour ouvrir ce canal, on a taillé, sur un kilomètre de longueur, le roc vif et à pic ; ainsi il inspire à la fois au voyageur l'admiration et l'effroi. Si la gelée y nécessite quelques réparations, l'ouvrier ne peut arriver sur les lieux qu'à plat ventre. Honneur au dauphin qui, par un aussi hardi travail, a amélioré pour toujours le sort des familles voisines du canal ! L'église de Chancella a été érigée dans le quatorzième siècle, lorsqu'on fit la division de cette communauté, ainsi que celles de la Roche et de Freissinières. Le curé y exerce ses fonctions gratuitement ; on lui a abandonné des fonds de terre pour remplacer son casuel. Au commencement du siècle dernier, un arrêt du parlement de Grenoble a mis Chancella en possession du château de Rame et des terres environnantes ; ils se sont partagé celles-ci, et ont démoli l'habitation de l'ancien seigneur.

La Roche a sur le bord de la route un étang où se trouvent des carpes.

XI. Vallée de Mont-Dauphin ou du Confluent.

Resserrée par le rapprochement des montagnes, au sortir de l'Argentière, la Durance entre dans une vallée d'environ 15 kilomètres de longueur, jusques au-dessus de Saint-Clément ; son cours est du nord au sud. A droite de cette rivière, 1° Champcella, déjà indiqué, composé de seize hameaux, est situé entre deux montagnes, et caché par de petits coteaux, peu éloignés les uns des autres et sur lesquels s'étend son territoire ; de là lui vient le nom de *Campus cellatus*. Il a un lac appelé lac trouble, à cause de la saleté des eaux ; le sol de Champcella, aride et sec, ne produit que du seigle, de l'orge, de l'avoine et des vignes de qualité inférieure ; on y a 1,400 mètres à l'irrigation. Quand on passe sur la route, l'église neuve de Champcella ou Chancella, entourée de prairies et de vergers, est d'un effet agréable ; les habitants vont, l'hiver, dans le midi, travailler à la charcuterie et tondre les chevaux. 2° Réotier, qui arrose

800 mètres, a les mêmes productions ; nous en reparlerons dans la treizième vallée, dite de Saint-Clément ; il est sur un rocher fort élevé et d'une pente très rapide vers la Durance. A gauche de cette rivière on trouve : 1° la Roche qui forme les limites des arrondissements de Briançon et d'Embrun ; les autres communes de cette vallée appartiennent au dernier. La Roche doit son nom aux rochers nus contre lesquels le village a été adossé ou sur lesquels il est comme perché ; quatre principaux hameaux le composent ; il compte 826 habitants. Ils fabriquent de la poix et vendent du bois dans les villes voisines ; la plaine de la Roche n'a pas une grande largeur ; au levant est un lac où l'on pêche des carpes. On a reconstruit à la Roche le pont des Traverses sur la Durance ; le village, jusqu'au quatorzième siècle, ne forma qu'une communauté avec Champcella et Freissinières qui sont sur l'autre rive ; en 1444, on a réuni à sa paroisse celle de Rame. 2° Saint-Crépin, lieu d'étape, possède un terroir grand, assez fertile, mais entrecoupé de beaucoup de torrents ; il a 400 mètres de digues, 1,200 à l'arrosage ; on exploite une houillère à son hameau de Chanteloube ; celui de l'Adroit est à trois heures de marche de son chef-lieu, et, pour s'y rendre, il faut emprunter le territoire de la Roche. La population de Saint-Crépin est de 1,115 habitants ; les ruines des châteaux de quelques seigneurs apparaissent encore sur un rocher du côté de la Durance, parce qu'ils étaient habités par les employés du gouvernement lorsque l'on élevait Mont-Dauphin. 3° Eygliers, dont le chef-lieu s'appelle le Quartier du Roi ; cette place est presque à la sommité de la montagne qui domine, dont les fortifications et les bâtiments publics ont été construits avec le marbre rouge de ses carrières ; Eygliers a 300 mètres de digues et 600 à l'arrosage ; l'ouverture d'un canal d'irrigation lui serait très utile. Le monastère de Notre-Dame de Chalmes, connu par des actes du douzième siècle, n'existe plus dans ces lieux. Les quinze hameaux d'Eygliers sont peuplés de 780 âmes ; l'un d'eux, appelé Lafont, à cause de la belle source qui y coule, a un climat doux, à raison de son exposition, et la garnison qui va s'y promener

la surnomme la petite Provence. Le vignoble d'Eygliers est le meilleur des environs ; le raisin y est délicieux. Cette commune a dans son territoire un marbre blanc, rouge jaune, et un marbre rouge veineux, souvent nuancé de blanc, de rouge et de brun. 4° Mont-Dauphin a été commencé par Vauban, en 1694, au confluent de la Durance et du Guil, et pour commander à quatre vallées. Deux années auparavant, Victor-Amédée, duc de Savoie, passant à la tête de son armée sur une plate-forme inaccessible dans plus de la moitié de son pourtour et formée de poudingue comme sa montagne, comme le monticule de cailloux roulés et agglomérés sur lequel on a bâti Embrun, ce prince dit : « Voilà une porte à fortifier. » Louis XIV ne négligea pas l'avis; il envoya sur les lieux le grand ingénieur et le maréchal de Catinat : ils tenaient le plan de l'une des clefs de la France du côté de l'Italie. Elle peut contenir dix bataillons ; on y a dépensé cinq millions et on y ajoute tous les jours, surtout du côté d'Eygliers. Cette place n'a été érigée en ville que l'an 1755; on l'unit alors à la paroisse d'Eygliers pour ne former qu'une communauté dont le premier consul devait être de Mont-Dauphin. Pendant vingt ans on l'a appelée Mont-Lion. On y voit deux grands corps de casernes et un arsenal considérable ; toutes les fortifications sont fort belles et construites en marbre rougeâtre; cette citadelle avait réellement un côté faible en face de la commune d'Eygliers. On y a élevé des remparts remarquables et deux forts parallèles qui croisent leurs feux sur le chemin de sortie; les batteries sont combinées afin de rendre la place inaccessible aux assiégeants. M. de la Coche y a fait un escalier soutenant avec hardiesse les casemates qui menaçaient ruine, et procurant en même temps une communication du terre-plein de la place avec la bordure de ces casemates. On doit à M. Massillon, capitaine du génie et petit-neveu du célèbre prédicateur, de beaux greniers couverts par une charpente à la Philibert Delorme, et où la troupe peut se réunir commodément pour manœuver pendant les mauvais temps ; le colonel Vainsal, dans le manége de Chambières de Metz, a modifié ce système en y

employant de plus grosses pièces de bois. La Société royale et centrale d'agriculture de France a mentionné honorablement, en 1830, M. Massillon pour 4,000 ormes qu'il a plantés sur le terre-plein de Mont-Dauphin, et dont la végétation est vigoureuse. La ville n'a d'autre étendue que celle qui est comprise dans l'enceinte de ces murs et de deux rues qui forment la croix; sa population ne s'élève pas au-dessus de 589 habitants qui étaient exempts de la taille et dont toutes les maisons sont tirées au cordeau. Quel dommage qu'on n'y ait pas achevé l'église! ce serait un des plus nobles édifices de ce genre; on n'en a exécuté que le chœur, où l'on célèbre le service divin, et une vaste sacristie où se réunit une confrérie de pénitents. On remarque un arbre si beau qu'on l'a proclamé le roi des noyers. Le plateau se nommait autrefois Mille-Vents (*mille auræ*). Qui désire contempler, comme moi, un orage dans toute sa fureur, doit venir à Mont-Dauphin entendre le tonnerre écrasant la nue, tombant sur les rochers, roulant dans tous les échos; les vents qui mugissent et semblent vouloir détruire la nature; les faix d'eau qui couvrent les rues, le terre-plein, l'esplanade, enflent la Durance et le Guil; ces deux torrents alors envahissent toutes les plaines et entraînent avec fracas les chaumières et les arbres dont ils sèment les débris. Il règne à Mont-Dauphin un vent périodique journalier et des fièvres intermittentes assez rebelles, dues à des eaux croupissantes et marécageuses, au septentrion, entre Saint-Crépin et Saint-Clément. A trente pas de la route et à deux kilomètres ouest-nord-ouest de la place, près de couches puissantes de gypse, qui se prolongent jusqu'au-dessous de Réotier, et dont l'exploitation pour le plâtre est inépuisable, quatre sources alimentent les eaux minérales, gazeuses et ferrugineuses du plan de Phazi, qui coulent, du midi au nord, dans des canaux anciennement creusés et y déposent le protocarbonate de fer, mélangé probablement avec du carbonate de chaux. La dernière tombait dans deux bassins elliptiques et découverts, où l'on prenait les bains, et où le thermomètre de Réaumur marquait 23 degrés; depuis lors, on y a pratiqué un bâtiment, à l'exté-

rieur duquel est sculpté un dauphin. Les eaux de la source du milieu se boivent dans une maison voisine. Les eaux du plan de Phazi, qui sont purgatives, apéritives, et qui guérissent les obstructions, la chlorose, etc., ont été analysées successivement par feu Charmeil, Nicolas, Fodéré et Farnaux jeune. Le premier, qui a été chirurgien-major de Mont-Dauphin, a laissé de ses talents, de ses généreux services, les souvenirs du cœur, qui se perpétueront de père en fils dans ces vallées; souvenirs dont il m'a été doux de lui faire part, et qui, pour un homme absent et dont on ignore l'existence, les occupations, a plus de prix que les éloges consacrés par la presse, par le burin ou sur le marbre.

Un chemin de grande communication, long de 19,060 mètres et large de 2 à 5 mètres, va du nord-ouest au sud, partant du plan du Phazi, et se rendant par Guillestre vers Sainte-Catherine et Sainte-Marie à Saint-Paul, limites des Basses-Alpes.

Les communes de Saint-Crépin, Champcella, Fressinières sont affligées par une multitude de sourds-muets et de goîtreux; on compte près de 50 personnes atteintes de mutisme à Saint-Crépin.

XII. Vallée du Guil ou du Queyras.

Son étendue nous ayant engagé à la mettre au rang des bassins, elle va occuper une section particulière. Nous reprendrons ensuite le bassin de la Durance.

Bassin du Guil ou du Queyras.

Ce bassin commence au pied du mont Viso et se réunit à celui de la Durance, sous Mont-Dauphin; sa longueur est de 52 kilomètres. Le Guil, rivière impétueuse, dont la direction est très variée, change et se contourne au pied de plusieurs grandes chaînes qui renferment diverses vallées. Il prend ses sources près du célèbre passage souterrain qui se voit entre le mont Crisso au nord, et le Viso au sud; longitude est du méridien

de Paris, 4°39'; latitude, 44°39'; au-dessus du niveau de la mer, 2,500 mètres. Au revers du mont Viso, le Pô a son origine; et tandis qu'il va arroser les plaines riantes de l'Italie, le Guil court dans un pays sévère, où sa pente énorme, qui est de 1,700 mètres, ne permettra jamais de le rendre navigable; on y flotte des pièces de bois. La sommité du bassin est de formation primordiale et composée de roches granitiques, feldspathiques, d'amphiboles, de diallage, de traps et de roches intermédiaires qui sont recouvertes par des brèches ou agrégats à fragments primitifs, par des traps secondaires, par des schistes et de la chaux sulfatée.

On trouve dans ce canton : 1° le marbre brèche à fragments calcaires, gris, noir, blanc, agglutiné par un ciment calcaire, à la montagne de Saint-Véran; 2° l'albâtre gypseux, très pur à Rochebrune; 3° albâtre gypseux et plâtre blanc, rose, gris, jaune, brun, noir, du prétendu volcan de la Chapelle-Saint-Simon, à Molines, volcan auquel faisaient croire le soufre natif mêlé parfois à ce plâtre, la perforation et la couleur souvent foncée de cet albâtre et du gypse; 4° albâtre gypseux blanc de neige, cristallisé, de première qualité, du lac Fourco, aux sources du Guil, sous la traversette, au tunnel du mont Viso; 5° la serpentine verte avec diallage métalloïde, ou bronzite du torrent de ce lac, des sources du Guil, près de l'entrée de cette traversette; belle roche à reflets, bronzée de diallage métalloïde, pareille à la belle serpentine bronzite porphyrique de Corse; j'en ai rapporté des échantillons lorsque j'ai visité le souterrain du mont Viso; 6° la serpentine grise, verte et brune de la Chapelle-Saint-Simon, de Molines à Ceillac; 7° la serpentine euphotide (vert de mer), fragmentée et à ciment calcaire blanc ou verdâtre, de la vallée de Molines; 8° la syénite euphotide amphibolite du col de Perron, montagne du Louget à Maurice, belle roche avec diallage grise, à base de quartz et feldspath blanc; 9° syénite à diallage grise et amphibole noire, ou fer oligiste, belle euphotide, entre le val Saint-Véran et celui de Ceillac; 10° porphyre rouge, à cristaux de feldspath blanc, entre Château-

Queyras et l'Abessée. Il forme une gorge profonde et resserrée, dont le terrain, dans quelques parties, est un sable fin, micacé, un peu argilo-calcaire; dans d'autres, ce sont des argiles assez grasses et fertiles; le plus communément, un sable argileux, mêlé d'une grande quantité de galets primitifs, roulés et plus ou moins volumineux.

Peuplé d'environ 8,000 habitants, le Queyras était traversé dans sa plus grande longueur par un chemin assez agréable qui serpentait le long du Guil; on a ouvert sur son emplacement une route départementale. On cultive ici le chanvre, le lin, l'orge, l'avoine, le seigle ; ce dernier grain surtout y vient à une très grande hauteur. Les bestiaux sont la richesse de la contrée; leurs engrais fertilisent les champs et les prés; de leur lait on fait du beurre qu'on porte aux marchés d'Embrun et de Briançon (ainsi que les veaux), et on fabrique des fromages qui se vendent dans les Hautes-Alpes et au dehors; on élève de petits mulets achetés en Poitou. Ces champs, de produits variés, les prairies qui s'étendent jusque sous de vastes forêts de mélèzes qui couronnent les montagnes; sur celles-ci d'immenses pâturages et une foule de plantes rares; quelques villages presque tous épars, des hameaux dont la plupart ne sont habités que pendant la belle saison; des canaux qui, sur des échafaudages, soutenus par des quartiers de rocs, au-dessus du Guil, portent la fécondité d'un côté à l'autre du vallon : tel est l'aspect général du Queyras.

On ne connaît pas l'étymologie du mot *servans*, qui, dans cette vallée, signifie *revenus*, et d'après le nombre desquels on répartissait l'impôt; il y en avait 117 dans le canton, savoir : à Molines, 24 $\frac{1}{4}$; Arvieux, 21 $\frac{5}{4}$; au Château, 19 $\frac{1}{8}$; Abriès, 16 $\frac{1}{8}$; Aiguilles, 13 $\frac{1}{4}$; Saint-Veran, 12 $\frac{1}{4}$, et Ristolas, 9 $\frac{1}{2}$. Aujourd'hui encore, lorsqu'il y a quelque dépense cantonale, la répartition se fait moitié sur la population et moitié sur les servans. Le Queyras se ramifie en onze vallées, savoir : du Guil, proprement, dite de Ristolas, d'Abriès, d'Aiguilles, de Souliers et de Péas, d'Arvieux, de Molines, de Ceillac, de Rioubel, de

Vars et de Monarès; le cours total de ces torrents est de 160,000 mètres, sur lesquels on trouve environ quarante moulins. La pente du Guil est de 1,700 mètres.

I. Vallée du Guil proprement dite.

Sa largeur est de 2 à 3 kilomètres; elle court d'abord du sud-est au nord-ouest, et ensuite du nord-est au sud-ouest. Elle suit toute la longueur du bassin jusqu'à Mont-Dauphin; en se dirigeant vers cette ville, dans la combe du Veyer, l'on retrouve les montagnes calcaires qui sont voilées à leur base par d'immenses dépôts de galets primitifs agglutinés, formant des montagnes entières de poudingue.

A la partie briançonnaise de la combe du Veyer, on a exécuté dans le roc une rectification de chemin qui a permis de supprimer deux ponts, et on en a reconstruit deux autres sur le Guil; il faut bien passer par cette combe en venant de Guillestre ou de Mont-Dauphin. C'est une sorte de gouffre serré entre deux rangs de montagnes où apparaissent des pins et des rochers arides; il est presque entièrement occupé par le Guil. Près de là, quelques maisons sont appelées la Chapelue; une roche porte le même nom qui leur vient, dit-on, d'une rencontre qui eut lieu, au commencement du dix-septième siècle, entre les catholiques et les protestants; ceux-ci y furent battus; beaucoup restèrent sur la place avec leurs chapeaux; de là le mot chapeau bleu, ou chapelieu, puis chapelue. On a vu dans l'histoire que la Vallouise a aussi sa chapelue. Dans les environs du Veyer se trouvent des grès blancs appartenant aux grès à anthracite et qui percent ici les calcaires. Le hameau apparaît comme une oasis dans cette Thébaïde; mais en le quittant on est étouffé par les montagnes qui se rapprochent, finissent par se toucher, et obligent le voyageur à marcher sous un rocher qui lui dérobe la vue du ciel. Les pierres qui se détachent et tombent perpendiculairement, surtout dans un temps de pluie, rendent ce détroit extrêmement dangereux. Enfin il s'élargit, les montagnes s'écartent, et l'on aperçoit

à gauche le territoire d'Arvieux, et à droite le chemin qui mène aux autres communes du canton.

Au centre de la vallée est Château-Ville-Vieille qui a 1,100 mètres à l'arrosage, et qui est divisé en deux parties, Ville-Vieille bâtie en bois, et le château qui en est assez éloigné, occupant une éminence dont la forme est celle d'un pain de sucre et dont le pied est arrosé par le Guil. Le Château-Queyras passe pour être le chemin couvert de Briançon ; sa petite forteresse domine le chemin et peut avoir une garnison de deux cents hommes, au centre de quatre vallées, d'où venait le nom de *vallis quadrata ;* elle se trouve à 1,578 mètres au-dessus du niveau de la mer. La population totale de la commune est de 1,255 habitants. Un chemin de grande communication, long de 55,500 mètres, sur une largeur de 3 à 5 mètres, du nord-ouest au sud-est, va de Ville-Vieille à Saint-Véran par Molines.

Une procédure du 12 juin 1559 donne ainsi la description du Château-Queyras : « Situé sur la pointe d'un rocher très fort par sa situation, ayant 68 toises de tour et 7 de haut ; au-dessus du portail est une grande tour carrée de 19 toises de tour et 8 de haut. » Dans l'enceinte du château est une église, aujourd'hui l'une des plus belles du Queyras, d'après des réparations récentes, dues aux soins et au zèle de MM. Péry, juge de paix, et Gigeroux, curé de la paroisse.

En 1587, Lesdiguières força une barricade établie en avant de la forteresse, qu'il investit. Mais il fut obligé de faire venir des canons portés à bras et détachés de leurs affûts. Les assiégés, dans leur effroi, se rendirent à composition.

M. Certin, commandant du génie, vient de pratiquer dans le roc des batteries couvertes qui font presque le tour du fort et qui ajoutent à son importance. Le chemin départemental de Guillestre au château va se terminer de ce dernier point au fond du Queyras.

En 1648, le gouverneur de la contrée et forteresse du Queyras avait 1,800 francs d'appointements. Ville-Vieille possède les archives centrales ; tous les anciens papiers y sont déposés dans

une armoire à huit clés, dont une pour chacun des sept maires et la huitième pour le secrétaire ; il faut leur concours afin d'ouvrir la serrure, dont l'écusson porte le nom de la commune [52]. Le loyer de l'appartement des archives est payé, moitié par *servans* et moitié en raison du nombre d'habitants dans chaque commune. Autrefois, par suite des privilèges accordés aux Briançonnais, il y avait au Château-Queyras un bureau de sel où, le lundi de chaque semaine, on distribuait aux habitants de la vallée le sel à 6 francs le quart du setier, à peu près 4 sous la livre. Sur le territoire du château est un plateau connu sous le nom de Catinat, entre Souliers et Arvieux ; ce qui indique le passage du célèbre général dans le Queyras.

Noël Dejuine, maréchal des logis chef au 20e régiment de dragons, naquit au fort Queyras. Tombé dans une embuscade de dix-sept hussards autrichiens à la bataille de Castiglione, il réussit à se faire jour, après en avoir tué deux et blessé plusieurs autres. Dejuine fit également preuve d'un grand courage pendant l'expédition d'Égypte, en sauvant la vie à deux dragons et à une négresse près d'être submergés dans le Nil.

On trouve le soufre au hameau de Montbardon, situé dans un endroit montueux au milieu d'une forêt de sapins. Les habitants s'y font un petit revenu de la poix qu'on y fabrique au moyen de la résine extraite de cet arbre.

A 5 kilomètres de Guillestre, à la jonction du torrent dit Cristillon de Ceillac avec le Guil, et à l'entrée de la gorge du Queyras, est la maison dite du Roi, composée de deux habitations où l'on donnait l'hospitalité dans les temps de tourmente et au moyen de la remise des contributions. Cette maison a été ainsi appelée, en 1629, lors du passage de Louis XIII, qui traversa ensuite par le mont Genèvre pour descendre en Piémont ; on y conserve une table sur laquelle sont peintes les anciennes armes de France. Autrefois on gravissait sur ce point un tourniquet très difficile. Aujourd'hui la route départementale, sur une longueur de 18,800 mètres, part de la route royale, au plan de Phazi, et se prolonge jusqu'au Château-Queyras ; de là elle prend le chemin

de grande communication et pénètre au fond de la vallée. La dépense en a été de 245,000 francs. Un pont à l'américaine a été jeté sur le torrent de Chagne, près de Guillestre; un autre va se faire sur le torrent de Mélisse, qui a son embouchure dans le Guil, non loin de la maison du Roi. Cette route, qui a 1,012 mètres au-dessus du niveau de la mer, sera bientôt carrossable.

II. Vallée de Ristolas ou de Séguré.

Elle commence au col de la Caramagne et se réunit à la vallée du Guil, près du village de Ristolas, en se dirigeant du midi au nord; sa longueur est de 10 kilomètres. Elle est arrosée par le ruisseau de Ristolas ou de Séguré. C'est dans cette vallée que le Guil sort du lac de Lestio. Elle est entièrement composée du détritus des montagnes primitives qui la circonscrivent, et dont les roches intermédiaires et le calcaire recouvrent les bases. Les plus remarquables de ces montagnes sont le mont Viso, dont l'article terminera la description de la vallée de Ristolas; à sa droite, le col de la Croix où les habitants ont arrangé, sous la direction de M. Chaix, alors leur sous-préfet, le chemin par lequel on va à Pignerol; à sa gauche, le col de l'Agnel, d'où l'on descend à la Chenal et à Château-Dauphin.

Ristolas, à l'extrême frontière, possède un territoire étendu et varié, peuplé de 599 âmes. Le sol est un mélange fertile, provenant de la décomposition des rochers des montagnes voisines et souvent renouvelé par ce moyen. Il offre des champs, des prairies, des bois de mélèze et plusieurs lacs. Ristolas a plus de 3,000 mètres de terrain à l'arrosage. Dans cette commune, au seigle moissonné succède la fève de printemps, qu'on récolte d'assez bonne heure pour la remplacer par une céréale d'automne. On ferait bien à Ristolas de défricher un terrain précieux dans la plaine que le Guil a envahie, et où croît le sainfoin indigène. On peut adresser le même conseil à Abriès, Aiguilles, Château-Ville-Vieille, dès que les anciennes digues seront rétablies et augmentées.

M. Fauché-Prunelle rapporte qu'un habitant de Ristolas, enlevant de son champ un clapier, découvrit sous cet amoncellement de pierres un tombeau composé d'une plate-forme dont une partie des pierres formait la voûte; près du cadavre, réduit en poussière, étaient des fragments de deux vases en terre cuite et quinze anneaux de cuivre ou de laiton, brillant comme l'or, et du poids total de 5 kilogrammes; douze massifs et sans soudure apparente, entièrement cylindriques et extrêmement arrondis, pouvaient avoir servi de cuissards et de brassards; un autre était plus petit, et probablement un bracelet; les quatorzième et quinzième, unis ensemble d'un seul côté par une charnière, sont attribués à la monture d'un casque à visière mobile. Le curé Albert a parlé d'une découverte semblable faite dans une vallée voisine, celle de Barcelonnette; une autre, du même genre, a eu lieu près de La Grave, mais d'anneaux plus petits, comme ceux que feu M. Martel m'a envoyés de Tallard.

Le mont *Visulus* ou *Vesulus* doit son nom à la vue extraordinaire dont on y jouit; c'est une des Alpes les plus élevées, et le Pô y prend sa source; Pline nous a appris que là étaient les limites des *Ligures Vagiens* : « *Padus e gremio Vesuli montis celsissimus in cacumen Alpium elati, finibus Ligurum Vagiennorum, visendo fonte profluens, condensque suo cuniculo*, etc. » Des commentateurs n'hésitent pas à attribuer à Annibal le souterrain qui, de l'est à l'ouest, à 2,400 mètres au-dessus du niveau de la mer, a été pratiqué dans les flancs de cette montagne, sur une longueur de 72 mètres, une largeur de 2 mètres 47 centimètres, une hauteur de 2 mètres 5 décimètres. Dans notre atlas, une gravure, dont le dessin est dû au célèbre Barbier Dubocage, représente fidèlement des lieux remarquables et peu connus. J'ai adressé, en 1809, à l'Institut, une dissertation sur le souterrain du mont Viso. Une tradition locale l'attribuait à André Dauphin qui possédait le marquisat de Saluces en 1228; mais à cette époque une telle entreprise était au-dessus des forces d'un souverain dont la puissance était faible, et qui ne prit pas une grande place dans l'histoire. C'est un des motifs qui doivent porter à soup-

çonner la véracité de Louis Ier, marquis de Saluces, lequel s'est vanté d'avoir ouvert ce souterrain en 1480, par le fer, le feu et divers autres expédients, *ferro, igne, atque aliis variis ingeniis*. Louis a reçu en conséquence des diplômes et de grands priviléges de l'empereur Frédéric III, des rois Charles VII et Louis XI. Le millésime 1480 (dont le premier chiffre a presque entièrement disparu) se trouve en effet taillé dans la roche, presque à fleur de terre, à quelque distance et au-dessus des sources du Pô.

Mais la poudre à canon, inventée soit par les Sarrasins qui l'ont employée en Espagne dans le treizième siècle, soit, d'après l'opinion commune, au quatorzième, par Berthold Schwartz, moine de Cologne, avait servi en 1338 au siége des villes fortes par les bombardes et les canons. C'est à Pierre de Navarre qu'on attribue l'honneur d'avoir, le premier, appliqué l'usage de la poudre aux mines destinées pour l'attaque et la défense des places. Le dauphin André et le marquis Louis n'auront eu que le mérite d'avoir réparé ce souterrain, dont l'ouverture appartient à des temps plus reculés; et les Sarrasins qui, après les Romains, paraissent avoir exploité les mines des Hautes-Alpes, habitués à des travaux de galeries, auront pratiqué ce fameux passage, à l'époque où ils possédaient des forts dans ce pays, en gardaient les défilés, et avaient contracté une alliance étroite avec le marquis de Saluces.

Pour monter au souterrain, on suit les vestiges, assez bien conservés, d'un chemin large de 3 mètres, dont les pierres d'accottement sont posées horizontalement. Il est dû à François Ier qui a traversé le col du mont Viso; Gaillard en trace un tableau très animé dans l'histoire de ce prince, à qui le maréchal Catinat, tome Ier, pages 385 et 386 de ses mémoires *, attribue l'ouverture du souterrain. « Ce passage n'était pas connu avant François Ier, qui y fit passer son armée avec l'artillerie, en 1525, pour aller dans son marquisat de Saluces, et de là en Italie. Tous

(*) Édition publiée à Paris, en 1819, par M. Bernard le Rouyer de Saint-Gervais, descendant de Catinat.

les passages des montagnes étaient gardés par les ennemis; un berger indiqua le col du mont Viso, qu'ils avaient négligé de garder, le regardant comme impénétrable. On travailla à rendre ce chemin praticable pour les voitures; il fallut pour cela percer la montagne du col sur 55 toises de longueur, et l'on donna 4 toises de largeur au passage voûté pour le rendre plus commode.

« Quelques personnes prétendent que ce ne fut pas François Ier qui fit ouvrir cette route dans le rocher, mais un dauphin du Viennois qui la fit faire dans le treizième siècle. Quoi qu'il en soit, elle était indispensable pour le passage d'une armée. »

D'après un manuscrit daté de 1720, qui a appartenu au maréchal de Saxe et qui est entre mes mains, François Ier aurait percé la montagne sur 55 toises de longueur et 4 pieds de large. M. de Bourcet répète cette erreur dans ses mémoires militaires, et il donne au passage voûté 4 toises de largeur. François Ier a seulement déblayé le souterrain et reconstruit en tête une voûte pour soutenir l'effort des neiges. J'ai fait exécuter les mêmes travaux en 1805; mais j'avais obtenu du ministre de l'intérieur des fonds pour créer un refuge hospitalier dans le bâtiment dit la Bergerie, au-dessous du souterrain. Des voyageurs m'ont assuré, depuis, que ces vues n'avaient pas encore été remplies, que le souterrain était obstrué du côté de la France, et qu'il fallait y pratiquer quelque ouverture pour y entrer, non pas sans peine, vers le Piémont.

En 1745, le roi de Sardaigne avait fait rompre le chemin du mont Viso, à un lieu resserré qui se trouve à la descente vers l'Italie. Dans la partie des Hautes-Alpes, les flancs du mont Viso ne sont plus couronnés de pins, ni fréquentés par les sangliers, comme au temps de Virgile.

III. Vallée d'Abriès ou du Bouchier.

Elle a son origine au col de Thures, et se réunit au bourg d'Abriès avec la vallée précédente; elle va de l'est à l'ouest et au sud; sa longueur est de 8 kilomètres. Elle est arrosée par le

Bouchier, lequel forme une des sources du Guil, au pied des montagnes qui séparent les Hautes-Alpes du département du Pô. Cette vallée est exposée au midi, mais fort élevée. Le sol y est argilo-calcaire; on y trouve 6,000 mètres à l'arrosage et 150 mètres de digues. Abriès a 1,726 âmes, de belles plantations, des foires et marchés considérables, un assez grand commerce de bestiaux, notamment de brebis; on y cultive avec soin les abeilles. D'Abriès on va par le vallon des Roux au col de la Nuit, qui mène à Césanne en Piémont. Sur le torrent de Bouchier on a refait le pont des Martins et construit une digue, afin de protéger le bourg.

Je ne puis oublier le plaisir que je ressentis dans cette intéressante commune. Un vieux four attenait à la halle qu'on venait d'y construire, et je m'étonnais qu'on ne l'eût pas démoli. On me répondit que c'était le palladium des libertés locales, et l'on m'apprit qu'il avait bravé les ordonnances et les arrêtés, même les visites de la maréchaussée et des gendarmes. Je fis observer que je n'invoquais que l'intérêt du pays et n'employais que les conseils; pendant la nuit on détruisit le four, et dès le matin, lorsque mes chevaux venaient de boire à la rivière, on voulut que les premiers ils foulassent le terrain aplani!

IV. Vallée d'Aiguilles.

Cette vallée commence au col de Malrif et se réunit à celle du Guil, au-dessous d'Abriès, ayant une longueur de 6 kilomètres; sa commune est Aiguilles, située sur le ruisseau de ce nom, et au pied d'un coteau où elle est disposée en forme d'amphithéâtre. Aiguilles arrose plus de 600 mètres de terrain; c'est le chef-lieu de canton, à 18 kilomètres de Briançon. Le sexe y est beau. Depuis Aiguilles jusqu'au fond du bassin du Guil, vers le Piémont, le chemin a été rendu praticable aux petites charrettes, et l'on a reconstruit le pont du Rocher entre Aiguilles et Ville-Vieille. La population est de 750 individus.

Un procès qui date de 1387 divisait les communes d'Abriès

et d'Aiguilles; longtemps après cette époque, une sentence arbitrale, confirmée par le tribunal de Briançon et la cour royale de Grenoble, a fixé pour limite, sur la montagne en contestation, une pierre dite *blanchironosus*. Mais est-ce, suivant Abriès, un rocher énorme sur lequel on remarque du bleu, du noir et du rouge? est-ce, d'après Aiguilles, une borne qui se trouve placée dans la limite de ses prétentions? En attendant la fin de cette trop longue difficulté, j'avais pris, dès 1805, des mesures pour la garde de la forêt en litige; et si j'étais resté, en 1809, dans le département, il y avait espérance que mon impartialité reconnue m'aurait valu un de ces arbitrages gratuits, de ces amiables compositions au moyen desquelles j'avais été assez heureux pour terminer des procès ruineux entre des communes des Hautes-Alpes. Celui d'Abriès et d'Aiguilles a été clos par les arrêts de la Cour royale de Grenoble, des 6 février 1832 et 29 mai 1834. On trouvera dans la note [58] le récit de cette tant longue affaire. Sur une éminence entre Aiguilles et Château-Ville-Vieille est planté un monolithe, mince et aplati, auquel M. Fauché-Prunelle a reconnu une hauteur de 7 mètres, 1 mètre à sa base, un demi-mètre vers son sommet; suivant lui, la longueur doit en être de 7 à 8 mètres; au pied on avait exécuté, je ne sais en quel temps, une fouille de 2 mètres sans apercevoir son extrémité. Il a été taillé grossièrement et sans inscription. Jean Brunel, dans le traité sur l'emphythéose des dîmes du Briançonnais, regarde cette pierre comme un monument de partage entre trois bergers de Provence, qui, amenant des troupeaux dans le Queyras, le trouvèrent dépeuplé, après la ruine des Sarrasins. Mais de simples particuliers auraient-ils eu la force et les moyens de transporter cette masse extraordinaire? a-t-elle servi de limite entre des États ou des seigneurs puissants, comme le présume M. Fauché-Prunelle? Il se demande si elle n'a pas été l'œuvre des Sarrasins. On peut se livrer à toutes les suppositions que l'on voudra; mais le nom de *Pierre Fiche*, conservé heureusement jusqu'à nos jours, prouve incontestablement que ce monument servit, il y a vingt siècles, aux rites des druides,

dont nous retrouvons l'existence près de Guillestre, de Veynes et dans le Champsaur.

V. Vallée de Souliers et de Péas.

Souliers et Péas sont deux petites vallées, dirigées du nord au sud, traversées par deux ruisseaux qui viennent des neiges perpétuelles du Bouchier, et qui, après s'être réunis sous le camp de Catinat, se jettent dans le Guil, sous Château-Queyras. Le sol de ces vallées est un sable fin avec des galets primitifs, mélangés de calcaire et d'argilo-schisteux décomposés. Leur longueur est de 11 kilomètres, et leur direction du nord-ouest au sud-est. On m'y a montré de l'amiante. Sur le plateau, entre le village de Souliers, commune du Château-Queyras, et le hameau des Maisons, commune d'Arvieux, se trouve une motte tremblante au milieu d'un petit lac, appelé Pré-Tremblant. On pensait qu'à l'est de ce plateau, surtout aux environs du Villar et du Meyriés, il se rencontrerait des terrains à anthracite [14]. M. Guymard a constaté que les masses noires-bleuâtres ne sont que des roches de schistes talcqueux calcaires, décomposées par le temps.

VI. Vallée d'Arvieux.

Du Château-Queyras, le Guil descend dans une gorge profonde; à 5 kilomètres s'ouvre à droite, et du sud-est au nord-ouest, la vallée d'Arvieux, d'environ 2 myriamètres de longueur, jusqu'au col des Ayes, par où elle rejoint la vallée de la Haute-Durance ou de Briançon; elle est arrosée par le ruisseau d'Arvieux, qui descend du rocher de l'Aiguillier. Les montagnes qui sont au haut de cette vallée ont l'origine primordiale. On y trouve des roches pétro-siliceuses, des granits, des traps et des variolites; en descendant vers la commune d'Arvieux, sont les argiles et les calcaires dont la décomposition a formé le sol fécond de cette jolie vallée.

Du côté de Briançon, on descend à Arvieux (895 h.) par le col d'Izoard, sur lequel, en 1789, on avait construit deux redoutes en maçonnerie; en 1805, le sous-préfet Chaix avait fait arranger par les gens du pays le chemin dont feu M. Viel, l'un de ses successeurs, a amélioré les rampes. Nous avons vu qu'on l'a classé comme de grande communication; mais le génie militaire s'oppose à son entière confection. Là, « plus de soixante torrents, dit M. Surell, y précipitent, sur une longueur de moins de 5,000 mètres, dans le fond de la gorge, les débris arrachés aux deux flancs de la montagne. Le moindre de ces torrents secondaires, transporté dans une vallée fertile, suffirait à la ruiner. » On trouve d'abord le village de Brunissard, habité par des protestants. La grande rue d'Arvieux est alignée et assez bien bâtie. Son territoire, qui a 2,000 mètres à l'arrosage, est assez fertile. Il produit du lin; et les bas en laine, tricotés en hiver, y rapportent environ 15,000 fr. On trouvera dans les notes [55] l'ancien règlement d'Arvieux, qui rappelle celui de 1598. C'est une sorte de monument rural. Chaque village du Queyras autrefois en possédait un, dont l'exécution était confiée à deux ou trois habitants qu'on changeait toutes les années; dans quelques lieux ces règlements sont encore suivis : ils appliquent une amende à chaque espèce de délit. Catinat, en 1692, occupa dans le territoire d'Arvieux le camp de Roux, auquel il a donné son nom et qui communique avec celui de Tournoux par un chemin fait en 1710.

Les habitants du hameau des Escoyères, dépendant d'Arvieux, pauvres en bois, avaient dans leur voisinage une petite forêt inaccessible; pour y parvenir, ils ont ouvert un chemin taillé à pic, à force de mine; les ouvriers de ce travail vraiment romain étaient suspendus par des cordes au-dessus de l'abîme.

On trouve aux Escoyères les ruines d'un couvent de bénédictins, dépendant, dit-on, de celui de Boscodon; ils avaient construit la chapelle Sainte-Madeleine. Sur la grande porte on lit

cette inscription latine, dont les lettres, bien faites, sont de hauteur égale :

IRAR
SAVINCAT
BRICIANIORVM
OBVSSVLIF · FRATRI
NAEBVSSVLIF SOROR ·

Sur la petite porte est une pierre mutilée à dessein, afin de former un feston; les lignes s'y trouvent donc coupées sur la droite, et les mots n'y sont qu'à moitié.

VAR
VILLIF
VSS
PATR ·
AEIV
MATRI
BANOBVS
PRAEF · CAP
OVAR....

Évidemment, ces pierres, ces inscriptions sont plus anciennes que l'église; suivant la tradition, elles ont été amenées d'un rocher voisin qui était couronné par un fort, et l'aspect des lieux confirme cette croyance : les pierres de taille avaient près de 1 mètre carré de surface sur 40 centimètres d'épaisseur; quatre autres semblables sont au bas du portail, et si elles ont des inscriptions, celles-ci font face dans l'intérieur du mur. Dans la première, qui paraît être l'*ex-voto* d'une sœur à son frère Nœbus, on est surpris de trouver le nom de trois des peuples inscrits sur le trophée des Alpes; dans la seconde, dont on ne possède que la moitié, est aussi un *ex-veto* de Banobus, préfet, à sa mère, d'après l'ordre de son père. Ces inscriptions romaines ne sont probablement pas les seules qu'on puisse découvrir en des lieux où l'on ne s'attendait guère à en trouver. Est-ce aux Romains ou aux Sarrasins qu'il faut attribuer les vases en grès, les objets en cuivre qu'on a exhumés près de là? ont-ils enterré

leurs morts dans le cimetière d'Escoyères et dans celui des Meyriés, commune de Château-Ville-Vieille? Celui-là a été le premier ouvert, et longtemps, d'après la tradition, le seul de la vallée; dans celui-ci on a déterré deux vases : l'un est d'une pierre dure et noirâtre; l'autre a été façonné à la main, en amiante pétrie avec une terre rougeâtre. On espère que de nouvelles fouilles procureront, à 30 centimètres de distance, plusieurs vases semblables, remplis de cendres, d'ossements, de petits morceaux de cuivre à festons, tels qu'anneaux, chaînettes, boucles, épingles; enfin des gourmettes de chevaux et des instruments de cuisine; ce lieu est nommé Voie des Espagnols. Il semble que dans ce coin de terre écarté ceux de l'infant don Philippe ont rejoint les Sarrasins et les Romains.

VII. Vallée de Molines.

Elle est composée de trois vallons, savoir : d'Aigue-Blanche, de Saint-Véran et de Molines.

Le vallon d'Aigue-Blanche se réunit à celui de Molines, près du village de ce nom. Sa direction est du sud-sud-est au nord-nord-ouest, et sa longueur de 11 kilomètres; il est arrosé par le ruisseau d'Aigue-Blanche.

Le vallon de Saint-Véran commence au col du même nom, et se réunit à celui de Molines, près du village de ce nom; sa longueur est de 10 kilomètres, et sa direction est du sud-est au nord-ouest. Il est arrosé par le ruisseau de Saint-Véran, dit aussi Aigue-Blanche, qui a sa source au pied du pic de la Nière. Le nom de ces deux torrents provient des terres blanches argileuses qu'ils entraînent avec eux.

Le vallon de Molines commence à la jonction des deux autres, et se réunit à celui du Guil, près de Ville-Vieille. Sa longueur est de 5 kilomètres, et sa direction du sud-est au nord-ouest. Il est traversé par le ruisseau de Molines, que forment les deux Aigues-Blanches. Cette vallée est encaissée dans des montagnes primitives, au pied desquelles sont des agrégats à

fragments primitifs, des roches feldspathiques décomposées et passées à l'état de pétunze-kaolin, des argiles et des amas de chaux sulfatée; le sol en est léger, fertile, et composé des détritus de ces substances; elle renferme des masses de talc et de pierre ollaire, près du pic de la Nière et au col de Saint-Véran. La Molines reçoit des eaux surchargées de chaux sulfatée et des rocs gypseux sur la rive gauche; ces amas contiennent beaucoup de soufre. La vallée abonde en prés fertiles. Des desséchements peu dispendieux y assainiraient un terrain marécageux qu'on rendrait à l'agriculture. Ses communes sont Molines et Saint-Véran.

Molines, peuplé de 976 âmes, est composé de plusieurs hameaux, au milieu desquels l'église et le presbytère sont isolés dans une plaine près du ruisseau. Au midi, sur une montagne, on voit le pèlerinage de la chapelle Saint-Simon; près de là sort du tuf une fontaine d'eau très limpide. Il y a beaucoup de protestants à Molines.

Cette commune possédait autrefois une collégiale; le chapitre, composé de trois chanoines, portait le nom de chapitre du Saint-Esprit; il avait pour apanage une forêt qui en a pris son nom.

L'église de Molines, sans être monumentale, est une des plus belles du diocèse; on y remarque sa nef en tuf, à plein cintre, et un travail en relief, avec colonnade et pilastres qui ornent la voûte du sanctuaire; un superbe retable à colonnes torses, dorées et sculptées, forme l'encadrement de l'autel. Un reste de clocher, abattu par les réformés connus sous le nom de *chapeaux blancs*, indique que, d'accord avec le monument, il était un des plus éminents de la vallée.

Il n'y a pas de meilleur territoire que celui de Molines. On y trouve beaucoup de chaux sulfatée, contenant du soufre pur. Les habitants de Molines, comme ceux de Saint-Véran, sont très industrieux en fait de serrurerie et menuiserie. On fabrique, surtout dans cette dernière commune, des serrures qui, pour le mécanisme et le travail, ne le cèdent en rien aux premières fabriques de France. M. l'abbé Chabrand, vicaire général et

directeur du séminaire, a fondé dans cette commune, sa patrie, une bibliothèque populaire, avec des fonds que lui a envoyés S. M. la reine des Français.

Une fraction de la commune de Molines forme la paroisse de Fontgillarde, qui communique avec le Piémont, vallée de Pont et Cherel par le col Lagnel, très fréquenté, quoiqu'il y règne des tourmentes continuelles et qu'il y arrive beaucoup d'accidents. Il y a six ans qu'une famille entière y périt au milieu des neiges. Le presbytère est souvent encombré de pauvres voyageurs, surtout en printemps et en automne. Il serait à désirer qu'il reçût des secours, ou qu'on fondât au col d'Agnel un petit hospice, succursale de celui du mont Genèvre.

Aux environs de Molines, un paysan a trouvé dans son champ un échantillon de cuivre pyriteux panaché; beaucoup de veinules en existent dans la Serpentine, vers le col de la Nière.

Saint-Véran, qui se trouve à 2,061 mètres au-dessus du niveau de la mer, est peut-être la commune la plus élevée de l'Europe; les mélèzes, dit-on, n'y donnèrent aucun signe de végétation en 1696; mais la tourbe existe en abondance entre Saint-Véran et le fond du vallon, en bonne quantité et d'une exploitation facile.

Molines et Saint-Véran arrosent chacun 4,000 mètres de terres. De cette vallée on va à Saluces par le col Vieil, et par celui de la Nière à Maurin (Basses-Alpes). Les maisons de Saint-Véran sont rangées sur une ligne droite au travers d'un coteau, et séparées l'une de l'autre, crainte d'incendie. Les grosses pièces de bois, grossièrement travaillées, sont entrelacées pour soutenir les solives et les parois; on a bâti en pierres les murs des étables et des cuisines. Molines a le même genre de construction.

Saint-Véran, construit en bois depuis l'incendie de 1526, et ayant une population de 842 habitants, a pris son nom d'un bienheureux évêque de Cavaillon qui, suivant l'histoire du diocèse d'Embrun, avait chassé de la fontaine de Vaucluse un dragon, lequel alla mourir sur une montagne du Queyras, à la place où le saint fit bâtir une église.

Le conseil général, en 1855, a classé un chemin de grande vicinalité, de Saint-Véran à Pontis (Basses-Alpes).

Le 8 septembre 1662, est né à Saint-Véran, et non dans le Lyonnais, quoi qu'en dise l'*Encyclopédie,* Jacques Aymar, qui le premier se servit de la verge de Jacob ou baguette divinatoire, destinée à trouver des sources et fontaines, des trésors, des minéraux, etc. Le paysan du Queyras prétendit que par elle on découvrirait les criminels, et il poursuivit, en 1692, un assassin, 45 lieues sur terre et 30 lieues sur mer. La baguette est un rameau fourchu qui figure un Λ, et de bois vert tel que noisetier, épine blanche, prunier sauvage, ormeau, érable, et, au besoin, hêtre, aune ou pommier. On retourne la main, droite dans la paume de laquelle on serre légèrement l'extrémité de la branche; on tient l'autre extrémité de la main gauche; le V renversé doit être horizontal. Passe-t-il au-dessus d'un lieu qui recèle l'objet désiré, la baguette doit d'elle-même tourner et s'incliner. On a beaucoup écrit et discuté sur cette verge de Jacob; elle partageait les esprits à la fin du dix-septième siècle, peut-être un peu dans le dix-huitième; aujourd'hui on ne damne point, on se contente de plaisanter ceux qui cherchent à abuser ainsi de la crédulité.

VIII. Vallée de Ceillac.

Elle est composée de trois vallons, savoir : de Cristillon, de Melesen et de Ceillac.

Le vallon de Cristillon commence au col de ce nom; sa longueur est de 10 kilomètres, et sa direction de l'est à l'ouest; il se réunit à la vallée de Ceillac, près de la commune de ce nom; le ruisseau de Cristillon l'arrose.

Le vallon de Melesen a son origine au col du Rouchet. Sa longueur est de 7 kilomètres, et sa direction du nord-nord-est au sud-est; il se réunit à la vallée près de Ceillac. Il est traversé par le ruisseau de Melesen.

Le vallon de Ceillac commence près du village de ce nom, et se termine à la vallée du Guil au-dessus de Guillestre. Sa direction

est de l'est à l'ouest, et sa longueur de 6 kilomètres. Il a le torrent de Melesen, formé de la réunion du ruisseau de Cristillon et de celui de Melesen. La vallée de Ceillac est resserrée dans des roches intermédiaires et secondaires. Le sol montre un détritus de roches argileuses et de calcaires, avec un gravier provenant de la décomposition des agrégats à fragments primitifs.

La seule commune de cette vallée est Ceillac qui dépend de l'arrondissement d'Embrun, et où se sont aussi retirés, dans le quatorzième siècle, les habitants de Rame que chassèrent les irruptions de la Durance; elle compte maintenant 854 âmes, réparties en trois hameaux. Avant 1330 elle ne formait avec Risoul, suivant la tradition, qu'une paroisse, et une communauté avec Guillestre, au levant et à un myriamètre duquel elle se trouve; il y a 804 habitants. Son règlement de police sera lu avec intérêt [56]. Ceillac a des montagnes pastorales, de bons pâturages et des forêts assez bien peuplées de mélèzes et de sapins, arrose 1,200 mètres, et en a 150 de digues. On y récolte du seigle, de l'orge, de l'avoine; il n'y a pas d'arbres fruitiers. La configuration du terrain indique qu'il était occupé par un lac dans des temps fort reculés, et l'on ignore à quelle époque ce lac a été desséché. Au reste, une configuration de ce genre existe en bien des points des Alpes. Un ancien lac s'étendait depuis la Roche-Baron-sous-Queyrières jusqu'aux digues du confluent de la Gyronde et de la Durance, qui est là profondément encaissée. Plus près encore du lieu que nous décrivons, le bassin de la Roche et de Saint-Crépin formait un lac dont on trouve des vestiges jusqu'au delà de Saint-Clément. Nous aurons occasion d'appeler l'attention des géologues sur plusieurs phénomènes de cette espèce.

M. Charmeil, chirurgien-major de l'hôpital militaire de Mont-Dauphin, disait avoir découvert des laves sur les montagnes de Ceillac. On verra plus bas que Lamanon a cru reconnaître les traces d'anciens volcans au mont Aurouse et sur les bords du Drac.

Le beau marbre vert de mer, *brèche Napoléon,* qui est une serpentine avec veinules de chaux carbonatée, constitue les sommités

de Ceillac et des communes voisines ; il descend ensuite dans les Basses-Alpes, où on l'a exploité dans l'origine. Il est question de l'employer dans le mausolée de l'empereur aux Invalides. Il forme dans les montagnes des masses irrégulières, mais très abondantes, comme les roches éruptives ou plutoniques de cet ordre, modifiant les roches neptuniennes qui l'encaissent.

Ceillac était la patrie du père Marcellin, jésuite, auteur des *Annales ecclésiastiques du diocèse d'Embrun.* Le père Fournier, auteur de l'*Histoire des Alpes maritimes ou cottiennes,* et principalement d'Embrun, leur métropole, est né dans cette commune, où il existe toujours plusieurs familles de ce nom. En 1520, on y avait un colporteur ou porte-balle, nommé Guérin, qui fut, dit-on, la tige de la famille d'où sortirent un prince de l'Église et sa romanesque sœur ; nous aurons à en parler dans l'article d'Embrun.

IX. Vallée de Rioubel.

Elle a son origine au lac de l'Étoile, au revers du col ou lac des Neuf-Couleurs, près de celui de Valonnière, et se réunit à la vallée du Guil à Guillestre. Sa direction est du sud-est au nord-ouest, et sa longueur de 15 kilomètres. Elle se trouve dans le calcaire et dans le schiste argileux. Le ruisseau de Ribet ou de Rioubel qui y passe dépose un limon gras, argilo-calcaire, mais le plus souvent pierreux. Il traverse Guillestre pour se jeter dans le Guil.

De Ceillac au val de Guillestre on a un marbre poudingue à fragments arrondis et agglutinés par un ciment calcaire magnésien, marbre caillouté de blanc, jaune, gris, rouge, à ciment tantôt blanc, tantôt rouge.

Guillestre passe pour avoir été bâti par les *Gallitæ* ; le séjour des Romains y est prouvé par divers objets, entre autres des médailles. J'en possède une d'Agrippa, trouvée en 1845, avec des fragments d'épingles et de boucles, ainsi qu'un vase, le seul qui reste d'une trentaine qu'on exhuma sous un tas de pierres, au quartier de Narcisse, entre Guillestre et Vars. Nous avons cité les désastres éprouvés au quatorzième siècle par les habitants de Rame.

Chassés par la Durance, ils se réfugièrent en grande partie au delà du Guil, *Guil extra*, d'où se forma le nom de Guillestre. C'est à cette époque que remonte le plus haut quartier, dit de la place; par contraste, les anciennes habitations, auprès du torrent de Rioubel, sont appelées Ville-Vieille. Elles sont dominées par les ruines de l'ancien château, dont l'entrée était défendue par des remparts. Cette enceinte, flanquée de cinq tours dont on aperçoit en partie les vestiges, enveloppait Guillestre qui n'avait alors que quatre portes.

Ce château était, pendant trois mois de la belle saison, la résidence des archevêques, seigneurs du lieu, qui avaient le titre de barons de l'empire et princes d'Embrun. Ils y jouissaient d'une vaste propriété attenant à cette habitation, et d'une autre dite La Condamine, dont on a vendu, dans le seizième siècle, une lisière pour concourir à la rançon de François Ier. La Condamine a été divisée par lots en 1794. Là est cette suite de jardins favorablement exposés, dont l'appellation est Saint-Sébastien, parce que, à l'extrémité et sur une éminence, est bâtie une chapelle en l'honneur de ce bienheureux.

D'après le recensement fait en 1846, la population est de 1,742 âmes. Il y a à Guillestre peu d'édifices remarquables. L'église a été bâtie, de 1507 à 1532, sous le vocable de Notre-Dame d'Aquilon. C'est le nom de l'ancienne paroisse, qui remontait au onzième siècle. Ce nom est inscrit, dès 1180, dans les registres de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon. L'architecture de la nouvelle est hardie et bien dégagée, surtout du côté de la nef, et le porche soutenu par quatre colonnes portant des lions. Le tout est en marbre rose du pays, ainsi qu'une fontaine construite en 1835, avec une belle colonne surmontée d'un vase. Près de l'église est une vaste chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, et qu'on a restaurée en 1843.

Il existe sur la grande place un monument élevé à la mémoire du général Albert. C'est un bassin circulaire, au milieu duquel s'élève un obélisque posé sur un socle, ayant de hauteur 6 mètres 80 centimètres. Quatre mascarons en bronze, posés vis-à-vis des

quatre points cardinaux, donnent abondamment une eau excellente. Le médaillon est d'un beau travail; les bronzes ont été confectionnés à Paris par M. Jean. Nous aurons occasion d'en parler plus bas.

L'agriculture a beaucoup gagné depuis quelques années; on fait avec succès des prairies artificielles, telles que sainfoin, trèfle, etc. La facilité de pouvoir arroser les terres encourage ce genre de culture, qui du reste est le meilleur. Trois canaux principaux font le tour du plateau sur lequel est située la majeure partie du territoire. Un nouveau canal, dont la dépense s'élève à 12,000 fr., est sur le point d'être achevé; il a pour but de verser les eaux du torrent de Chagne dans celui de Rioubel, parce que les eaux du premier sont grasses et portent la fertilité dans les terrains qu'elles arrosent, tandis que celles du dernier produisent l'effet contraire; ce canal sert encore à alimenter le volume d'eau qui manquait en temps de sécheresse. Pour faire ce travail, on a percé un monticule et fait une galerie de 80 mètres de long et de 20 mètres de profondeur.

On récolte à Guillestre du blé, du seigle et froment, du seigle, de l'orge, un vin léger et beaucoup de fruits d'une excellente qualité, dont il se fait un certain commerce avec la vallée du Queyras; on en expédie même quelquefois à Marseille. On y a essayé la culture du mûrier. Cet arbre y vient lentement, les cocons réussissent bien et la soie est d'une qualité supérieure; mais jusqu'à présent les essais n'ont pu être faits qu'en petit, et il est à craindre que les hivers, assez rigoureux dans cette localité, ne nuisent à ce genre d'industrie, qu'on désirerait voir encourager. La betterave, cultivée avec succès à Guillestre, fournit aux bestiaux une très bonne nourriture; on commence aussi à y planter le blé de Turquie.

Si les torrents qui avoisinent cette commune apportent la fertilité à son territoire par l'arrosage, leurs débordements font quelquefois déplorer leur proximité; c'est ce qui a eu lieu notamment le 3 juillet 1856, les 4, 5 et 6 juin, 31 octobre, 1er et 2 novembre 1843 : des pluies continues avaient donné à ces torrents

une force telle que rien ne pouvait leur résister. Un bon système de digues serait ici particulièrement utile.

Le désastre de 1856 fut causé par une trombe qui creva sur les hauteurs d'Escrien. La dénudation des montagnes calcaires en rendit l'effet plus prompt et plus terrible.

La terre, les arbres, les rochers, les maisons et un moulin tout bâti en pierre et couvert d'ardoises, s'en allèrent flottants devant l'action diluvienne du torrent de Rioubel, jusqu'alors signalé comme le plus paisible des Hautes-Alpes.

L'eau n'est pas le seul fléau qui ait ravagé Guillestre. A diverses reprises (plus récemment en 1835 et 1857), le feu y a laissé des traces : 117 maisons furent, la dernière fois, dévorées en une nuit. Ce désastre n'est point encore entièrement réparé.

Les communaux de Guillestre (bois et pâturages) sont toujours indivis avec Ceillac et Risoul. Une commission syndicale, instituée par ordonnance royale et composée de neuf membres, pris par tiers dans les trois conseils municipaux, administrent ces biens, jusqu'à ce qu'une division définitive ait lieu. Déjà on est entré en pourparlers à cet effet, et des expertises ont été faites ; il existe même un partage provisoire, qui est à peu près suivi, pour le mode de jouissance, par la commission syndicale.

L'industrie manufacturière fait quelques progrès à Guillestre. On y voit avec plaisir une fabrique de draps, des cardes à mécaniques pour la laine, pour les nouveautés : ces derniers produits s'expédient à Lyon; on y trouve aussi une tannerie, dont les cuirs se vendent à Grenoble. Ce bourg a de belles foires, qui rivalisent avec celles d'Embrun.

On remarque sur le territoire de Guillestre une forêt en pins et sapins; elle recouvre une montagne dont le sommet sans bois lui a fait donner le nom de Combechauve. Cette forêt domine la commune et en est le palladium. Au pied se trouve une carrière de marbre rose : c'est de là qu'ont été extraites les pierres des divers monuments existants à Guillestre, et celles du superbe pont fait à Châteauroux sur le torrent de Rabioux. Cette carrière est par couches ou bancs ; on pourrait en extraire des blocs d'une di-

mension extraordinaire : c'est, dit-on, dans ce genre, la plus belle du département.

Les améliorations apportées sur la route de Guillestre à la Maison-du-Roi permettent déjà d'exploiter une belle carrière de marbre vert, située au mont Cristillon, dans la commune de Ceillac. Ces marbres s'expédient à Paris et dans toutes les parties de la France.

Le plateau sur lequel repose une partie du territoire de Guillestre est un poudingue formé par les eaux. Ce n'est pas sans étonnement qu'on aperçoit presqu'au milieu, et à une distance assez grande des montagnes de calcaire, une grosse pierre ou rocher de même nature et droite; on croit généralement que c'était un autel des druides, bien qu'on ne puisse rien affirmer à cet égard. Il s'en est détaché de gros morceaux, dont les vestiges auront été détruits par le temps, qui l'aura rendue difforme, telle qu'elle est aujourd'hui. Près de là se voit un rocher à pic, formant avec un autre rocher un espace assez long ressemblant à une rue, et que l'on nomme *Charrière des masques* (rue des Masques). Là probablement se rendaient les druides pour y célébrer certains mystères. A l'appui de cette hypothèse, on peut ajouter que le plateau dit de *la Charpt dessus* était une très belle forêt, dont la destruction ne remonte pas à trois cents ans, et la pierre en question est située tout près de là, *à la Charpt dessous*, quartier séparé du premier par le chemin d'Eygliers. Les druides recherchaient les montagnes dans ces lieux couverts de bois, qui avaient des sites analogues à leurs cérémonies superstitieuses, pour lesquelles le mélèze et le sapin, comme le chêne en pays de plaine, leur procuraient le gui sacré.

Guillestre fut élevé au rang de ville en 1500; quatre-vingt-trois ans après, il soutint un siége contre les huguenots; il fut pris, en 1692, par le duc de Savoie, à la suite de six jours d'attaque, lorsque les munitions manquèrent à la milice du Dauphiné qui lui servait de garnison et qu'on appelait les *Bourrus*, parce qu'ils avaient des redingotes de bure et de toile grossière. Les habitants auraient été mieux protégés contre les

entreprises d'un ennemi par le vaillant Albert, leur compatriote.

Albert (Joseph-Jean-Baptiste), lieutenant général, grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de la couronne de fer, est né à Guillestre, le 28 août 1771, d'une des plus anciennes familles du lieu. A peine âgé de vingt ans, il se porta contre les ennemis de sa patrie avec le 1er bataillon des volontaires des Hautes-Alpes, qui le nommèrent lieutenant. Sa bravoure lui valut promptement le grade de capitaine. Lorsqu'il présenta au gouvernement les drapeaux pris sur les Espagnols, le Directoire l'éleva au grade de chef de bataillon, en lui donnant un sabre et des pistolets d'honneur. Il se distingua tellement qu'il devint bientôt colonel, puis général après Austerlitz et Iéna. Lors du siége de Dantzick, il eut un si brillant succès dans le Nahlung, que l'empereur l'en fit complimenter. Sa conduite à Essling et à Wagram lui valut la croix de la couronne de fer. Il acquit beaucoup de gloire dans la campagne de Russie; sa brigade d'infanterie passa la première sur le pont de la Bérésina. Dans la campagne de 1813, il reçut la décoration de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Albert montra la même intrépidité, le même talent, en défendant le sol de la France en 1813 et 1814. Il commandait une division de l'armée du Rhin pendant la trop courte campagne de 1815. Le duc d'Orléans, aujourd'hui roi des Français, ayant voulu le nommer son aide de camp, Albert semblait hésiter à accepter cet honneur : « Je suis trop franc, dit-il, pour paraître à la cour. — C'est précisément cette qualité, répondit le prince, qui me porte à vous rapprocher de moi. Soyez mon premier aide de camp. » Albert se montra digne de la confiance de Louis-Philippe et de l'amitié de ses compatriotes jusqu'à sa mort prématurée, qui arriva le 7 septembre 1822.

Son fils, qui marchait honorablement sur ses traces, a été tué en Algérie.

Nous avons eu déjà l'occasion de dire qu'un monument avait été élevé sur la grande place de Guillestre, à la mémoire de l'illustre guerrier.

Du côté du midi, sur une plaque de bronze, on lit cette inscription :

LE GÉNÉRAL
BARON ALBERT A COMBATTU
POUR LA GLOIRE ET LA DÉFENSE
DE SON PAYS, EN ESPAGNE,
EN ITALIE, EN HOLLANDE, EN ALLEMAGNE,
EN RUSSIE ET EN FRANCE.
HOMMAGE DÉCERNÉ
PAR SES COMPATRIOTES,
SES FRÈRES D'ARMES ET SES AMIS.

Du côté opposé, et en regard de la place où est située la maison qui appartenait au général, un médaillon de bronze reproduit ses traits. Au-dessous est une plaque de même métal, sur laquelle on a gravé ces mots :

JOSEPH-JEAN-BAPTISTE BARON ALBERT,
GÉNÉRAL DE DIVISION,
NÉ A GUILLESTRE, EN 1771,
MORT EN 1822.

L'inauguration du monument a eu lieu le 7 juin 1840. Jamais fête de ce genre ne fut plus belle dans les Alpes : les gardes nationales d'Embrun et des environs, ayant à leur tête les maires de leurs communes, la garnison de Mont-Dauphin, le colonel du régiment en garnison dans le département, les officiers de toutes armes en grand uniforme, les autorités de l'arrondissement, s'étaient donné rendez-vous à Guillestre ; quatre-vingts musiciens militaires ou civils jouaient des airs patriotiques au commencement et à la fin de chaque discours prononcé par les autorités et le président de la commission ; des coups de canon étaient tirés par intervalle ; les troupes étaient rangées sur la place, puis, à la fin de la cérémonie, elles défilèrent devant le monument. Un banquet de quatre-vingts couverts eut lieu ensuite, et la journée se termina par des jeux de toute espèce ; un bal public et une illumination mirent le comble à l'allégresse générale. J'avais l'honneur d'être membre de la commission.

On a trouvé dans un vase de terre, entre Guillestre et Vars, sur la montagne, des épingles en cuivre de diverses formes, et des ornements de même métal qui paraissent appartenir à l'antiquité.

Près de là, dans le Queyras, on a découvert sous un clapier une armure complète de Sarrasin, se composant d'anneaux qui garnissaient les jambes et les bras, d'un cimier et d'un tour de casque : ces objets, qui sont en cuivre, appartiennent à M. Allier, ex-député des Hautes-Alpes.

X. Vallée de Chagne ou de Vars.

Cette vallée s'ouvre au col de Vars, et se joint à celle de Guil à Guillestre. Sa commune est Vars, située sur une montagne et qui arrose 1,100 mètres avec une dérivation du torrent dit *la Montagne*. Sa longueur est de 15 kilomètres, et sa direction du sud-est au nord-ouest, déclinant un peu vers le méridien. Traversée par le ruisseau de Vars ou de Chagne, elle est fortement encaissée entre des montagnes intermédiaires et secondaires. Parmi les premières on distingue celles de la Fée, qui sépare cette vallée de celle de Rioubel; la tradition est muette sur ce nom de la Fée. Les pâturages du col de Vars s'étendent sur des terres légères et dans quelques parties argilo-calcaires; en suivant le cours de la Chagne on trouve des grès micacés, des schistes argileux, de la houille sèche, de la chaux sulfatée et des tufs dont la décomposition a formé un terrain fertile, mais trop souvent mélangé d'argile. Il n'y a pas plus de houille que de cuivre pyriteux aux environs de Guillestre, malgré l'opinion qu'on s'en était faite. Le village de Vars est à 1,625 mètres, et la montagne de ce nom à 2,525 au-dessus de la mer.

Cette agréable vallée, qui a une longueur de près d'un myriamètre, par une montée fort douce, aboutit au col très fréquenté pour aller dans l'arrondissement de Barcelonnette. Les montagnes de Vars sont peut-être, avec celles du Lautaret, les plus belles des Hautes-Alpes. Quel tapis de fleurs et de verdure! les coteaux et leurs sommités sont couverts de mélèzes. Par un grand chemin

qu'a fait arranger le maréchal Kellerman, on se rend au camp de Tournoux, renommé dans les Alpes. Vars est peuplé de 996 âmes, au midi et à 16 kilomètres de Guillestre, sur le chemin de grande communication de cette commune à Saint-Paul (Basses-Alpes); elle se compose de cinq hameaux, dont trois principaux forment le triangle, Saint-Marcellin, chef-lieu, Sainte-Catherine et Sainte-Marie ; viennent ensuite le Château et Escrin. Ce dernier a été érigé en succursale depuis quatre ans. Le 5 mai 1844, trente-quatre maisons ont été la proie des flammes.

XI. Vallée de Monarès ou de Risoul.

Risoul est une commune de 950 âmes, composée de divers hameaux, situés sur une côte, au couchant et à 6 kilomètres de Guillestre. Cette vallée est arrosée par le Monarès, qui prend sa source entre le Vars et le Rioupars, et qui se jette dans le Guil, près de Mont-Dauphin, après un cours de 15 kilomètres. Les productions en sont bonnes ; on y voit des noyers, des blés et légumes, quoiqu'elle soit exposée au nord. L'arrondissement d'Embrun comprend Risoul, ainsi que Ceillac, Vars et Guillestre; le reste des communes des vallées du Guil est de celui de Briançon. Là naquit Auger de Balben, grand maître de Malte au commencement du douzième siècle, et qui bâtit un château dont les ruines apparaissent encore. Risoul partage avec Guillestre un marais à rendre à l'agriculture par un desséchement qui est facile à raison de la pente. Cette commune arrose 1,200 mètres de son territoire, mais on ne lui connaît pas de digues. Dans son ressort sont les eaux minérales du Plan-de-Phazy, dont nous avons parlé page 17, et dont l'analyse se trouve dans une note.

Le Guil, recevant dans son cours les eaux de onze vallées, apporte à la Durance un mélange de terres et de détritus des hautes montagnes primitives, avec les argiles des chaînes secondaires. Ces dépôts, qui se renouvellent tous les ans, forment un sol nouveau, d'autant plus fertile qu'il est naturellement surchargé de parties végétales, entraînées des nombreux pâturages

et des forêts de ces montagnes. Le confluent du Guil nous ramène naturellement au bassin de la Durance.

Suite du bassin de la Durance.

XII. Vallée de Coulaud ou de Saint-Clément.

Cette petite vallée a son origine à quelque distance du col de Terre-Blanche, et se réunit à la vallée de la Durance près de la commune de Saint-Clément ; arrosée par le ruisseau de Coulaud, elle a sa direction du nord-ouest au sud-est. Le sol calcaire, mêlé d'argile et de calcaire, y est productif, parce qu'on y a la facilité de l'arrosage ; on a élevé 200 mètres de digues contre le torrent. On passe la Durance sur un beau pont qui a coûté 45,000 francs. De l'Argentière à Saint-Clément, sur une longueur de 2 myriamètres, nul obstacle pour l'encaissement de cette rivière ; la moitié des pierres y est pour ainsi dire placée, l'autre moitié est à peu de distance. Les bois garantissent l'existence du village de Réotier, situé sur une pente extrêmement rapide ; seuls ils empêchent son territoire d'être emporté par les eaux et les avalanches. Réotier, composé de quatorze hameaux, au couchant et à 6 kilomètres de Guillestre, a un bon territoire, mais généralement sec, où l'on remarque de grandes masses de gypse, et les variolites du Drac, au milieu des calcaires. Son château n'est plus qu'une masure. Auprès de l'église, sous ce lieu saint, les habitants avaient jadis leurs caves dans de vieux souterrains du château ; l'hiver, ils vont, comme ceux de Risoul dans le midi de la France, travailler à la charcuterie. La population de cette commune est de 576 âmes ; le pont de Réotier, en pierre, commencé en l'an XIII, terminé en 1807, a une seule arche, de 30 mètres d'ouverture.

On trouve à une heure et demie au-dessus de Réotier des carrières d'ardoises absolument semblables à celles de Châteauroux. Les grès à anthracite se montrent au lieu appelé Milliars ; l'ex-

ploration de deux couches de combustible a été contrariée par les eaux qui ont forcé à l'abandonner, au moins temporairement. Le 24 avril 1328, M. de Lactour, seigneur de Réotier, avait usurpé sur la commune des îles, prés, bois et forêts ; mais il fut obligé de se contenter d'un droit de jouissance proportionnel, au moyen de 160 fois le turon d'argent (peut-être le sou tournois d'argent) une fois payés, et d'une redevance annuelle de 59 sous 1 denier. Réotier et Saint-Clément, en 1345, partagèrent des montagnes, bois et pâturages, du consentement de l'archevêque, seigneur de la première de ces communes, et du sieur Fuchiniaco, seigneur de la seconde. Le traité, fait par les consuls et approuvé par les conseils généraux respectifs, prit pour principale limite un rocher appelé *Barnaudit*, jusqu'à la cime de Foran, en suivant le cours des eaux pendantes, et depuis la combe Crose, du côté de Saint-Clément ; on reconnut aussi pour limite, lors de la transaction de 1548, une grosse pierre nommée de *Cayrata*. Saint-Clément est à 5 kilomètres de Guillestre et à 9 d'Embrun, au pied d'un coteau, sur la rive droite de la Durance et sur la grande route, auprès du pont ; sa population est de 671 âmes. Il reste une tour carrée du château qui existait en 1276, et sur laquelle on avait établi un moulin à vent, le seul des Hautes-Alpes. On récolte de très beaux blés dans une petite partie du terroir de Saint-Clément. De Guillestre à Saint-Clément, la chaîne supérieure des montagnes est de calcaire ou grès à nummulites.

Les travaux exécutés sur la route royale, n° 94, dans le territoire de l'arrondissement d'Embrun, depuis 1836, à partir de la descente de Saint-Clément jusqu'à Prunières, ont coûté à l'État une somme totale de 568,528 fr. 98 c. Nous en donnerons successivement le détail, afin qu'on puisse apprécier les sacrifices que les difficultés locales, et surtout les invasions de la Durance, imposent aux ponts et chaussées dans les Hautes-Alpes.

Un chemin de grande communication, n° 9, vient aboutir à cette route royale, allant du sud-ouest au nord-est, sur une longueur de 15,560 mètres et une largeur de 2 à 5 mètres. Il part de la ville d'Embrun, traverse la Durance sur le pont Saint-

Préval, passe à Saint-André, près du lac de Séguret, et au hameau du Treverse, commune de Saint-Clément.

XIII. Vallée de Rabioux ou de Châteauroux.

Cette vallée commence à un kilomètre au midi du col de Tourette, et se réunit à la vallée de la Durance près du village de Châteauroux, après s'être dirigée du midi au nord, puis de l'ouest à l'est; sa longueur est de 15 kilomètres. Elle est généralement calcaire et argileuse. Dans sa partie froide et escarpée elle n'a guère que des pâturages. Quelques sources arrosent 1,200 mètres de territoire, et, chose étonnante dans les Alpes, Châteauroux n'a pas de digues contre le torrent de Rabioux, dont la pente est très considérable, et qui a emporté souvent le pont établi à Châteauroux sur la route de Briançon à Marseille! Cet état de choses appelle la sollicitude de l'administration. Le courant de ces torrents fougueux est déjà bien redoutable; qu'est-ce lorsqu'ils roulent, dans une tempête, des masses énormes de pierres! Malheur aux voitures, aux hommes, aux chevaux qui se trouvent sur leur passage! Au-dessus de la vallée tombe dans la Durance un torrent qui descend de la montagne d'Orco, et qu'on appelle *Brama-Fame*.

Châteauroux est une commune considérable, peuplée de 1,777 habitants; on prétend qu'elle se nommait autrefois *Castrum Rodolphi*, château de Rodolphe, et que le Pont-Roux, près de Saint-Martin-de-Queyrières, se disait *Pons Rodulphi*; l'histoire des Hautes-Alpes nous offre des Rodolphes. Le château fort a été détruit par Lesdiguières. Le parlement de Grenoble avait autorisé les consuls et douze notables de Châteauroux à y administrer la justice; ils y jugeaient les affaires sommairement et sans frais; les conseillers qui ne se rendaient pas aux convocations étaient condamnés à une amende.

Cette commune a un vignoble très étendu et des montagnes pastorales qu'on afferme aux bergers de Provence; à trois heures du village, en remontant le Rabioux, se trouvent les plus belles

ardoisières du département; leur durée est de près d'un siècle; malheureusement il est très difficile, même dangereux, d'arriver à ces carrières. On y avait découvert en 1290 une mine de plomb argentifère qui a été abandonnée. L'archevêque d'Embrun, seigneur de Châteauroux, l'avait affermée dès le principe à deux particuliers : le prélat devait jouir de la douzième partie franche de l'argent que la mine produirait, et il les avait exemptés des tailles et contributions qu'il imposait sur ses terres en cas d'invasion des ennemis.

On a fait une observation météorologique assez singulière. Les nuages qui descendent des hautes montagnes ne dépassent pas un défilé où la Durance est resserrée entre Saint-Clément et Châteauroux. Ce défilé se nomme Serre-du-Buis. Les nuages qui se forment dans la partie inférieure du département s'y arrêtent aussi, et la commune de Saint-Clément n'éprouve jamais de grêle; celle de la Roche prétend aussi en être exempte.

Le col Rabioux a un marbre blanc jaspé, des roches rouges et vineuses; et son val, un marbre brèche rougeâtre, à fragments de diverses couleurs. Il a été affecté une somme de 85,000 francs pour la rectification de la route royale, qui a exigé, à la sortie de Châteauroux, des murs de soutènement très élevés en moellons smillés, et pour la construction du pont du torrent de Rabioux. Ce dernier ouvrage d'art, édifié sous la direction de l'ingénieur Surell, est remarquable par son élégance. Ce pont, d'une seule arche en pierre de taille, marbre de Guillestre, est une véritable miniature que tous les passants se plaisent à admirer. Une autre rectification non moins importante a été exécutée au *Serre-du-Buis*, sur la même commune; on y a dépensé 94,527 fr. 98 c. sur une distance de 1,717 mètres, où plusieurs accidents avaient été à déplorer. L'œil était effrayé en mesurant de ce point la profondeur de la Durance; on a donné à la route la dimension voulue; et là, comme sur tous les points dangereux, des banquettes en terre, garnies sur le devant d'une bordure en moellons smillés, d'une hauteur de 50 centimètres en saillie, forment une barrière aux voitures et aux animaux, en les retenant dans leur chemin.

XIV. Vallée de Rioupars ou de Saint-André.

Cette petite vallée a son origine à 8 kilomètres du village de Seguret, près duquel est le lac de ce nom, où l'on pêche des carpes ; au delà de ce point elle se réunit à la vallée de la Durance. Le marbre rouge de la montagne Saint-André passe souvent au brun plus ou moins foncé.

Le Rioupars, qui arrose cette vallée, vient de la chaîne intermédiaire qui sépare les départements des Hautes et Basses-Alpes. On y trouve des calcaires compactes dans la partie inférieure ; mais en remontant le cours du Rioupars, qui a 5,000 mètres environ de longueur, sont des roches calcaires talqueuses et des argiles intermédiaires. La nature de cette vallée, semée de hameaux épars et dont la position ne manque pas d'agrément, est sablonneuse dans quelques parties, et le plus souvent mélangée d'argile, de sable et de fragments de roches intermédiaires. C'est un sol léger, assez fertile, mais froid et couvert de pâturages, qui a 800 mètres à l'arrosage et beaucoup d'arbres fruitiers. La commune de cette vallée est Saint-André (940 habitants). Elle compte neuf hameaux ; près de Seguret, l'un d'eux, un lac renferme des carpes que l'archevêque d'Embrun avait seul le droit de pêcher, en sa qualité de seigneur temporel.

Le chemin de Mont-Dauphin à Embrun est si bien dirigé, qu'on n'y a de montées et de descentes que celles qui sont nécessaires pour traverser à gué les torrents. Les noyers qui le bordent ou l'approchent sont magnifiques, ainsi que les ormes, et l'on aurait pu faire cette remarque depuis la vallée de la Haute-Durance. On y élève les peupliers en têtards, pour qu'ils puissent résister aux vents et donner plus de bois.

XV. Vallée d'Embrun ou de la Durance.

Après avoir reçu le Guil, la Durance avait repris son cours vers le sud-ouest; peu après, les montagnes s'étaient rapprochées ;

mais s'éloignant tout à coup à droite, ensuite à gauche, elles forment la vallée d'Embrun. Celle-ci pourrait être regardée comme comprenant, à droite de la rivière et à 5 kilomètres Châteauroux, à un myriamètre Embrun, à un myriamètre et demi Puy-Saint-Eusèbe et Puy-Sanières sur la hauteur ; à gauche Saint-André, à 12 kilomètres Saint-Sauveur sur une élévation, à 15 Baratier, à 16 les Crottes. On pourrait même y joindre Crevoux au levant et les Orres au sud-est d'Embrun, et porter cette vallée jusqu'au mont Morgon, en s'avançant sur Savines ; mais il vaut mieux répartir ces communes dans les vallées qu'arrosent des torrents particuliers. Embrun est dominé par le mont Saint-Guillaume, de 2,008 mètres d'élévation, sur lequel se trouve un lac assez grand. Saint Guillaume, duc d'Aquitaine, l'un des preux de Charlemagne, s'était retiré sur cette montagne pour y faire pénitence, et il lui a donné son nom. Embrun, situé à 856 mètres au-dessus du niveau de la mer, et, comme Mont-Dauphin, sur un plateau de poudingue ou cailloux roulés, agglutinés par un ciment calcaire, est entouré de remparts, de bastions et d'un fossé assez profond ; défendu du côté de la Durance par un rocher inaccessible, il peut contenir 4 bataillons et 200 chevaux. Cette place, autrefois en première ligne, ne doit plus être regardée que comme entrepôt depuis la construction de Mont-Dauphin ; assez bien bâtie, elle a une belle place d'armes et possède, comme Briançon, une sous-préfecture et un tribunal. Sur l'emplacement où se trouvaient le *Fortalitium* des dauphins et la citadelle, s'était élevé un couvent de capucins transformé en pavillon pour le commandant, l'état-major et le génie. Dans l'ancien collége et séminaire des jésuites, j'ai fait établir, en 1804, une maison centrale de détention qui fut la première en France; elle devait contenir 1,200 condamnés, dont le nombre, depuis la restauration, a été réduit d'un tiers par la distraction de quelques départements qui en envoyaient. Cette institution a rendu de bien grands services à Embrun et aux communes voisines, par l'argent qu'y ont répandu la garnison, devenue indispensable, les travaux de construction, l'administration, la consommation

journalière et l'industrie de la maison; Embrun, n'étant pas le siége de la préfecture, que longtemps elle ambitionna, avait besoin d'un dédommagement. Cette ville n'est pas néanmoins dans un état de prospérité. D'après les renseignements qui m'ont été fournis, les Embrunais ne montrent pour les moyens d'y parvenir que peu de persévérance, de l'indolence même. Puisse la réouverture de la route du mont Genèvre réveiller parmi eux l'industrie! Espérons que le midi adoptera ce passage comme le plus facile de France en Italie.

En 1834, la population d'Embrun n'excédait pas 3,100 âmes; on l'a élevée en 1846 jusqu'à 4,455, d'après des éléments qu'on n'emploie pas d'ordinaire dans ces recensements. En voici le détail :

Population agglomérée de la ville.	2,212
Hameaux.	655
Garnison.	488
Maison centrale de détention.	874
Petit séminaire.	138
Collége.	18
Hospice civil.	70
	4,455

Le palais archiépiscopal d'Embrun pourrait figurer dans les plus grandes villes : on y jouit d'un point de vue très agréable. Une belle promenade dépend de cet édifice, dans lequel on a placé le tribunal et la gendarmerie. La cathédrale a un clocher remarquable. L'architecture de ce monument paraît appartenir au style roman et remonter à la première période carlovingienne. Ce que nous en dirons est extrait des recherches de M. Surell, ingénieur, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler. « Les colonnes carrées, massives, à soubassement, soutiennent d'un côté une voûte en ogive, c'est celle de la grande nef, et de l'autre les voûtes des bas côtés, qui sont en plein cintre... La seconde portion de la nef, jusqu'à la façade, présente des caractères qui

tranchent avec les premiers d'une manière frappante... Les arcatures et les frises, qui jusque-là étaient d'une seule couleur, deviennent bicolores (jaunâtres et grises). Les modillons, d'une sculpture toute grossière, représentent des masques sauvages et grimaçants, des têtes de monstres, des visages humains à barbe longue et touffue; en un mot, c'est la barbarie à côté de la civilisation; c'est l'histoire, écrite sur la pierre, du neuvième et du dixième siècle... Le portail, quoique petit, présente un double rang de colonnettes dont les chapiteaux sont en feuillages retombant en volutes, sans analogues dans la nature, mais dont le type serait pourtant la feuille d'acanthe. (Nous en donnons un dessin dans l'atlas.) Un peu au-dessus du portail sont deux œils-de-bœuf, puis une magnifique rosace en forme de roue. Les rayons, au nombre de douze, sont formés par des colonnettes à chapiteaux corinthiens, dont le feuillage, sculpté avec une grande intelligence, rappelle celui de la vigne et du platane. »

Le lecteur verra avec intérêt l'indication de travaux de quelque importance, administratifs, militaires, religieux, particuliers, exécutés à Embrun et dans son territoire, depuis la seconde édition de cet ouvrage.

Les bâtiments de la maison centrale de détention ont reçu des améliorations considérables, dont la dépense s'est élevée à 80,000 francs, pour des dortoirs, des salles de travail, un préau ou promenade, une cour ornée d'une fontaine, l'élargissement de la voie publique, afin que la voiture cellulaire pût facilement aborder. La ville est entrée pour 8,000 francs dans ces frais. Ne laissons pas échapper l'occasion de féliciter l'administration pour ses arrêtés réglementaires du 10 mai 1839. C'est une sorte de complément heureux des dispositions que j'avais prises en 1805, après avoir consulté tout ce qu'on avait écrit sur la matière. On ne peut trop, dans ce genre d'établissements, veiller à l'ordre, à la moralité, à la subordination. La population n'y est composée que d'hommes, sur la moyenne de huit à neuf cents. On trouvera dans une note de quelles industries ils sont occupés [57]; on

se plaît à dire qu'elles leur permettent d'adresser de nombreux secours à leurs parents.

Il n'existe pas d'hôpital militaire à Embrun. L'hospice civil est desservi par les dames de l'ordre de la Sainte-Trinité. Il possède des biens-fonds et des rentes sur l'État; au moyen de 12,000 fr., on y a fait une promenade, une galerie au midi, bien aérée, ajourée et embellie par d'élégants arceaux.

Le petit séminaire a été l'œuvre de M. d'Arbaud, évêque de Gap, dont la mémoire y est honorée. Il forme une double équerre à l'extrémité du roc; on y a dépensé 150,000 francs, et il peut recevoir trois cents élèves. C'est un très bel établissement, surtout vu de la route royale, en montant le pont de la Clapière.

Le pilotis de ce pont, les culées et les piles, bâties en pierre de taille de Mont-Dauphin (marbre rouge), les enrochements et les frais de construction de toute espèce ont coûté à l'État 109,000 fr. Ce pont, jeté sur la Durance pour le service de la route royale, est en fort bon état dans ce moment; il y a quatre ans qu'on en a refait le tablier, enroché trois piles et enchaîné les blocs pour mieux les consolider. Des pièces de bois étaient endommagées par le temps. L'ingénieur Surell voulait les remplacer par des arcs en pierre de taille, de même nature que les piles existantes, qui avaient été reconnues pouvoir les supporter; mais ce projet fut rejeté comme trop dispendieux, en raison du pont provisoire qu'il aurait fallu construire pour ne point interrompre la circulation, et qui aurait coûté 10,000 francs à l'État. On prétend que le pont de la Clapière et celui de Savines furent enlevés par un débordement en 1558. La Durance força alors les voyageurs à se jeter sur la montagne par Réallon et le Puy-Saint-Eusèbe.

Les fortifications d'Embrun ont été augmentées de deux bastions qui reviennent à 250,000 francs. Un troisième est destiné à croiser ses feux sur la route royale avec celui de la porte de Briançon. Des travaux ont été exécutés à l'arsenal, et l'on a ouvert un chemin de ronde qui permet de faire le tour de la place sans en sortir.

Le torrent de Sainte-Marthe déversait à droite et à gauche de son lit et menaçait d'enlever la route, pour le salut de laquelle le gouvernement a accordé le tiers de la dépense totale de 25,000 fr. Le surplus a été acquitté par les riverains; un syndicat a élevé une digue formidable avec un enrochement de gros blocs pour toute la longueur, qui est de 720 mètres sur 7 mètres de hauteur.

Les débordements de la Durance, qui se sont succédé depuis quelques années plus souvent et avec plus d'énergie avaient endommagé sur plusieurs points la digue qui longe les prairies au-dessous du roc. L'on s'est occupé, en 1846, de réparer les brèches et de renouveler une grande quantité de blocs de l'enrochement qui avaient été entraînés par la violence des eaux. Cette dépense a coûté aux propriétaires 4,000 francs.

Dans les années 1844, 1845 et 1846, le docteur Rossignol a construit, sur la rive droite de la Durance, une digue en gros moellons, d'une longueur de 300 mètres et d'une hauteur de 3 mètres, protégée par un enrochement de forts blocs. La dépense de cet ouvrage peut s'élever à 10,000 francs, à cause des passerelles qu'il a fallu jeter chaque année sur la Durance pour aller chercher les matériaux dans le torrent de Crévoux. Ces travaux d'art donnent à l'agriculture environ 40,000 mètres de terrain, dont une partie, déjà limonée par les eaux du fleuve, est cultivée avec beaucoup de succès. Le reste, qui sera également limoné et mis en rapport, embrasse à peu près le tiers de cette surface. Les récoltes en céréales, en pommes de terre et en légumes de toute espèce ont pleinement satisfait les espérances du docteur Rossignol, et, quoique toute cette propriété soit susceptible d'être arrosée par le canal qui est en tête, le même qui conduit les eaux sous le roc, il n'a été fait aucune prairie naturelle ou artificielle. Toutefois, il a encore été construit pour complément de défense, à partir de l'extrémité de la digue qui longe la propriété, quatre épis, distants de 70 mètres l'un de l'autre et réunis par une levée continue. Ce dernier travail a coûté 2,000 francs. Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que ces diverses constructions ont été

exécutées sans le moindre secours, tant de la part du département que de celle du gouvernement.

Il existe depuis bien longtemps un canal d'irrigation qui amène les eaux de la Durance dans la plaine au-dessous du roc; mais des éboulements fréquents ont eu lieu au moment des débordements et ont occasionné, auprès du Pont-Neuf, sur la rive droite, des dommages considérables. Ceux-ci ont exigé de grands travaux dans le rocher de Saint-Privas, où il a fallu faire jouer la mine à gros frais pour établir des murs de soutènement à chaux et à sable afin de reconstruire ce canal, mais avec une largeur et une profondeur qui lui permettent de renfermer un plus fort volume d'eau. La dépense de cet ouvrage d'art a été de 15,000 fr., que les divers propriétaires ont dû supporter; et à cet effet il a été créé plusieurs zones pour acquitter le rôle de cotisation, suivant le degré d'amélioration que les eaux donnent à chaque terrain, parce que, comme on vient de le dire, le volume d'eau amené de la Durance à l'usage de toute la plaine au-dessous du roc étant plus considérable, il a permis de laisser la jouissance de celles qui descendent de la montagne pour l'irrigation des propriétés qu'elles avoisinent. Par cette participation à la dépense générale, on a acquis la faculté d'arroser plus souvent celles qui sont au-dessus de la ville en y retenant les eaux auxquelles avaient des droits les propriétaires au-dessous du roc, qui peuvent s'en passer aujourd'hui.

Il a été construit, en 1828, un conduit en briques à partir du quartier dit *Joutelle,* à 1,200 mètres de la ville environ, qui amène les eaux dans un réservoir de distribution bâti au-dessus du chemin de ronde.

De là part une chaîne de conduits en bois qui alimente les fontaines de Saint-Marcellin, des places Saint-Pierre et du Tilleul, de Font-Guerse, de l'hospice et de l'évêché. La fontaine de Saint-Donat est approvisionnée par des sources trouvées dans les fossés des remparts, et ses eaux sont indépendantes de celles du réservoir principal; mais de ce dernier vient encore un conduit en briques qui dirige environ six dixièmes de la totalité des eaux

qui descendent de la montagne dans un grand réservoir distant de 100 mètres des murs des remparts ; c'est de ce point que ces six dixièmes d'eau sont amenés au moyen d'énormes conduits en fonte et d'un diamètre assez fort pour contenir toutes celles de la source et les mener dans un château d'eau édifié intra-muros sur le point le plus culminant de la ville, en face de la maison Chambain, et adossé aux remparts du côté du nord-est. Cette disposition annonce le projet que l'on a conçu de réunir toutes les eaux de la source sur ce même point, quand les ressources de la ville le permettront. Ce château d'eau alimente les fontaines de la maison centrale de détention, du séminaire, de la grande caserne, de la place d'armes et les bains de M. Chabre.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de faire remarquer que ces eaux, à l'exception de celles de Saint-Donat, portent avec elles des matières tartreuses qui s'attachent aux conduits en fonte et qui en obstruent l'ouverture ; c'est ainsi qu'on vient d'être contraint de changer tout récemment la chaîne de la maison centrale, qui a été remplacée par des conduits en plomb, avec l'espérance que le tartre ne s'y attachera pas comme sur la fonte ; l'expérience le dira.

Cette dernière dépense s'est élevée à 6,000 francs. Celle primitivement faite a été, pour la ville d'Embrun, de 24,211 francs 62 centimes, et pour la maison centrale de 12,000 fr.

Quant à la quantité d'eau, elle est assez grande pour alimenter toutes les distributions et en tout temps ; mais le volume en change deux ou trois fois dans le courant de l'année ; il s'affaiblit par les grandes sécheresses, comme il grossit lors de la fonte des neiges et des grandes pluies. Il a été concédé à la maison centrale un peu plus de deux pouces fontainiers.

La pépinière départementale que j'avais fondée près de Gap n'existant plus, d'après le vœu du conseil général, celle d'Embrun et les autres ont disparu. On avait songé à une pépinière communale qui n'a pas d'avenir ; heureusement plusieurs propriétaires en ont établi. Embrun et son arrondissement n'ont pu donner une grande extension à la plantation des mûriers, dont les pousses

de la séve d'août résistent difficilement aux hivers rigoureux, et surtout aux gelées tardives. L'expérience fera voir si l'on réussira mieux dans cette industrie qu'au temps de l'intendant Fontanieu. La qualité de la soie est du reste très belle.

Feu M. Serres, alors sous-préfet, avait entrepris quelques essais sur le duvet des chèvres indigènes; ils n'ont pas eu de suite. Nous donnons l'extrait d'un mémoire qu'il avait composé sur cet objet [58]. Cet agronome éclairé employait le plâtre sur les prairies, mais dans l'arrondissement d'Embrun on prétend que le gypse n'y a pas la même vertu que dans l'intérieur de la France.

Sous mon administration, Embrun, ayant une manufacture établie dans sa maison centrale de détention, était le siége d'une société pastorale possédant un troupeau de huit cents bêtes à laine fine, qui passait l'été sur les montagnes et l'hiver dans les plaines de la Crau, en Provence. Le département avait alors trois mille mérinos ou métis. On avait calculé que ceux-ci donnaient deux kilogrammes et demi de laine par tête, ceux-là trois kilogrammes, et la race indigène un kilogramme et demi.

Le territoire d'Embrun, qui est très vaste, produit du blé, du seigle, de l'avoine, toutes sortes de fruits, et des vins de médiocre qualité; 1,200 mètres y sont arrosés par quatre canaux, et 1,000 sont défendus par des digues.

Les environs d'Embrun sont agréables; parmi les maisons de campagne, on peut citer celle de la Roubeyère, qui appartenait au général Vallier La Peyrouse, et qu'habite son petit-neveu, M. de Bellegarde, ainsi que celle de Chauvet, où M. le colonel Izoard a créé un jardin et un petit bois dans un endroit aride; près de là, son frère Auguste, ancien payeur de la guerre, avait fait aussi de belles plantations. Tous les deux, en 1830, ont obtenu, pour ces travaux doublement utiles sur des terrains en pente, une mention honorable de la Société royale et centrale d'agriculture.

Les archives de la ville sont aujourd'hui en très mauvais état; elles ne contiennent guère d'intéressant qu'un gros volume

in-folio, rédigé par feu Dongois. Ce livre se compose de 445 feuillets, soit 890 pages, analysant neuf cent quatre-vingt-deux articles qui formaient l'inventaire de la situation de ces archives en 1779, époque à laquelle cet inventaire général fut dressé; mais depuis lors on ne lui a donné aucune suite, et une partie des pièces a été envoyée à la préfecture; ce qui reste est jeté çà et là, et sans ordre, dans une chambre occupée par le concierge. Ces divers papiers ne présentent donc rien d'intéressant, et l'on ne saurait préciser la date à laquelle remontent les archives de la ville d'Embrun.

Après tous ces détails, on sera sans doute curieux de connaître la cité gauloise, romaine, et quelques traits concernant son histoire particulière.

Ebrodunum, Eberodunum, Ebredunum, Hebridunum, Eburoduno, Eburono, Epebrodunum, etc., était une dépendance des Caturiges, et depuis une *mansio* qui s'accrut rapidement, puisque Néron, quoiqu'elle ne fût pas colonie, lui donna le droit d'entrée dans les charges et magistratures de l'empire, et Galba celui de ville alliée. *Ebrodunum*, à en croire quelques auteurs, est un composé du grec *Ebro, Ebri* ou *Ebrus*, déesse qu'on aurait adorée dans ces montagnes, et du celte *dunum*, lieu élevé; beaucoup de divinités ont pris naissance dans des cerveaux modernes. Strabon observe, dans son quatrième livre, que de l'une des extrémités du pays des Voconces jusqu'à Embrun, par la route des Alpes cottiennes, on compte quatre-vingt-dix-neuf milles, et autant de là par Briançon. *Ad alteros Vocontiorum fines ad Cottium mil. C. uno minus ad vicum Epebrodunum; inde totidem per Brigantium.* Ainsi les Voconces s'étendaient alors jusqu'aux environs de *Vapincum*, Gap.

Embrun prétendait au titre de capitale des Alpes cottiennes; et l'on a vu que les empereurs romains en avaient fait la métropole des Alpes maritimes. On y établit un questeur, un receveur des tributs des montagnes. Quelques inscriptions prouvent qu'elle avait un ordre de décurions, telles que la suivante, sculptée sur

une pierre, et trouvée dans le jardin des jésuites d'Embrun, en 1656 :

M. VESSONIO
JANVARIO
DEC · II · VIRO
AVO · OPTIMO
M · VESSONIUS PA
TERNVS · NEPOS · ET HAERES
FACIENDVM · CURAVIT

Sur la tombe de la famille de Jucundus Velacena, décurion à Embrun, était une inscription votive, ainsi rapportée par M. de Juvenis, dans son histoire manuscrite :

V · F
JVCVNDVS
VELACENA · E · SIBI
EP · VELACENA · ON · MI
CI · F · PATRI · BVTVNAE'
KARI · F · MATRI VIVAE
EX · ORATO · FRATRI
V · TERTVLLAE · F · VXORI
V · JVSTO · FILIO
V · VALENTINAE · FILIAE
MESSIAE · FILIAE · ANNORVM
. . . .
. . . .

Il paraît que, du temps des Romains, il y avait une sorte de navigation sur la Durance et une classe de bateliers à Embrun : on lit dans la notice de l'empire : *Præfecti classis barcariorum Ebrudúni Sabaudiæ*. Les Alpes cottiennes ont été quelquefois regardées comme comprises dans la Sabaudie. D'Anville ne paraît pas fondé à placer ces bateliers à Iverdun, sur les bords du lac de Neufchâtel; cette ville est trop éloignée de *Cularo*, Grenoble, dont la notice parle immédiatement; il s'y agit de la Durance et de l'Isère, rivières voisines. Le recueil de Gruter renferme une inscription trouvée à Arles et faite en l'honneur de Fronton, patron des nautoniers et des utriculaires de la Durance, *Patrono nautar. Druenticorum et utriculariorum*. Les

utriculaires conduisaient des bateaux composés d'outres remplies de paille et liées ensemble, sur lesquelles on attachait des planches ; suivant Papon, des chartes prouvent qu'ils remontaient encore la Durance dans le dixième siècle. Telles étaient les barques sur lesquelles les soldats d'Alexandre passèrent le Granique. Des bateaux groënlandais, en peaux, sont appelés dans le pays bateaux de femmes (*Kombard*) ; ces bateaux (*Kombarden*) ont peut-être de la ressemblance avec les outres des utriculaires.

La cathédrale d'Embrun, monument qu'admirent les voyageurs, possède un autel en marbre de Carrare ; on peut regarder comme parfaite la dorure de ses grands candélabres ; ses vitraux sont ornés de rosaces et des portraits des douze apôtres ; l'orgue est élégant ; le clocher repose sur un des piliers qui soutiennent la voûte ; des têtes d'animaux fantastiques sont saillantes autour du cordon de la corniche ; un chevalier a été placé au-dessus des colonnes du portail. En face de l'église est une maison en pierre de taille où figure un lion dévorant une chèvre, et qu'on croit contemporaine de la cathédrale ; on y remarque quatre cintres à la partie inférieure, et six à la partie supérieure ; le cintre au sud a une partie en marbre. On a trouvé, en 1811, dans le mur de la cathédrale, à droite, auprès de la porte d'entrée, un tombeau qui renfermait une urne funéraire, une lampe sépulcrale, deux bagues en cuivre, une médaille fruste et un bâton augural ; ce qui nous paraît indiquer, comme nous l'avons dit dans l'histoire, qu'on profita d'un temple païen lorsqu'on voulut élever cette métropole.

Nous allons rapporter plusieurs inscriptions découvertes à Embrun.

Sur un marbre rouge, de travail romain, qui a servi longtemps de bassin à la fontaine de l'hôpital :

IC A
L · VESTONIVS · BARONS · FIL
QVIR · SECVNDINUS · SIB
D M
ET · SOLICIAE · VERAE · VXO

Longueur, 1 p. 7 p. V · F Larg. et haut. 2 p. 6 p.

Sur un piédestal, d'albâtre de Boscodon, élevé par une dame romaine à la mémoire de sa fille, et trouvé dans la cour du collége d'Embrun :

V · F
ALLIAE · VERA
NAE · FIL
CARISSIMAE
VLATTIA · VALERINA
MATER

Hauteur, 3 p. 6 p. Largeur, 1 p. 9 p.

Nota. Trois cœurs doubles sont à la première ligne, et deux doubles cœurs à la dernière ligne de l'inscription précédente.

Dans la muraille d'un jardin, auprès de la porte de Gap :

MARCO · BALBAE
SEINOPHI
BAEBIVS · JVNIANVS
EJVS · FRATRI

En 1826, on creusait pour établir la boulangerie de la maison centrale de détention, lorsqu'on découvrit dans les fondations d'une vieille chapelle sépulcrale, sur un bloc de marbre rouge, l'*ex-voto* suivant :

VICTORIA
MVE SOMN
SEVERO I
TAI M
V. S. L. M

Parcourons rapidement l'histoire particulière d'Embrun.

Dans le résumé de celle des Hautes-Alpes, nous avons retracé les premiers progrès du christianisme. L'un des successeurs de saint Marcellin, Ingénuus, fut l'un des quarante-quatre signataires d'une profession de foi envoyée au pape Léon, en 451. Chramlin s'étant emparé en 677 de l'évêché d'Embrun, les prélats de

Bourgogne et de Neustrie formèrent à Morlay, près de Toul, un concile, par ordre et en présence du roi Thierry; ils déposèrent l'usurpateur et déchirèrent ses habits pour marque de sa dégradation. On avait fondé, en 364, le siége épiscopal d'Embrun, qui devint métropolitain en 794, lors du concile de Francfort. Auprès de la cathédrale, une tour gothique, qui est carrée et d'une grande élévation, se nomme la *Tour-Brune;* on en attribue la construction à Gontran, roi de Bourgogne, à qui l'Embrunais était soumis au sixième siècle; c'était certainement une forteresse dans le moyen âge. Embrun souffrit plusieurs siéges et fut tour à tour ravagé par les Vandales, les Lombards, les Huns, les Saxons. On a vu qu'en 916 la trahison de quelques-uns de ses habitants la livra aux Maures (qui mirent la ville au pillage et brûlèrent les archives, lesquelles contenaient une foule de titres et de documents historiques); qu'elle fut assiégée sous Charles V, par les grandes compagnies; peu après, les habitants, en querelle avec l'archevêque, s'emparèrent de son château de Guillestre, que le roi lui fit restituer. En 1575, Château-Randon voulait livrer Embrun aux huguenots, et il paya de la tête sa trahison; en 1585, la ville fut prise par Lesdiguières, et les fanatiques montraient la trace des fers qui avaient quitté les pieds de son cheval lorsque, monté sur lui, le duc entrait dans la cathédrale. L'archevêché, que brûlèrent les protestants, fut réparé en 1621; Louis XIII fit démolir la citadelle d'Embrun et les châteaux de l'archevêque, sous prétexte qu'ils pouvaient servir de retraite aux huguenots. Le duc de Savoie, qui, après treize jours de bombardement, s'empara de cette cité, en 1692, l'épargna; mais il trouva mauvais que l'archevêque de Genlis se présentât devant lui en manteau d'écarlate, comme prince d'Embrun; les prédécesseurs de ce prélat avaient aussi porté le titre de prince grand chambellan du saint-empire.

L'empereur Conrad III avait accordé, en 1147, à l'archevêque Guillaume, de la famille des comtes de Champsaur, les droits régaliens et celui de battre monnaie. *Ebredunensis urbis nostra*

regalia concedimus, justitias, monetam, pedaticum, utraque stata telluris et fluminis Durantiæ.

L'empereur Rodolphe avait confirmé ces droits, en 1276, à l'archevêque Jacques Serena; mais on ne sait si ces prélats usèrent tout de suite de ce droit précieux; car la plus ancienne pièce connue ne remonte qu'à l'an 1308. Leur monnaie portait d'un côté le nom et la tête mitrée de l'archevêque; au revers, une croix entourée de fleurs, et pour légende *Archiepiscopus Ebredunensis;* on la frappa à Rochebrune jusqu'en 1485, où Charles VIII défendit en France l'usage de toute autre que celle du roi et du dauphin.

Mais revenons au douzième siècle.

Le sire Arnaud de Flotte, qui sera signalé dans une note, comme irréligieux et déloyal, après avoir maltraité, en 1187, les évêques qui venaient du concile de Pise, s'attaqua à son propre pasteur, l'archevêque Guillaume III. Mais en ce temps la crosse l'emportait sur l'épée; d'ailleurs, le chevalier avait besoin d'argent, et il vendit, pour 11,000 sols, ses droits seigneuriaux sur Bréziers et le Saulze au prélat, à qui le comte de Provence avait déjà cédé, en 1155, ceux qui lui appartenaient. Embrun se souleva, en 1257, contre Guy VII, et l'année suivante contre son archevêque. Peu après, elle voulut obliger les ecclésiastiques à des corvées. En 1290, Rodolphe le Fainéant, roi de Bourgogne, concéda le comté d'Embrun au comte de Forcalquier (qui n'en possédait plus qu'une suzeraineté presque inutile), sous la réserve des régales et du haut domaine que son successeur, Conrad le Salique, abandonna aux archevêques, et pour lesquels les comtes de Forcalquier et ensuite les dauphins leur rendaient hommage.

Ceux-ci avaient fait bâtir, à l'orient de la ville, attenant à ses murailles, un palais ou plutôt une citadelle appelée *Fortalitium,* et ils élevaient des prétentions qui amenèrent de grandes difficultés avec les archevêques, dont le pouvoir avait été encore accru par l'empereur Frédéric II, et dont le nom dans les rè-

glements précédait toujours celui des dauphins. En 1297, il y eut entre eux de telles discussions, qu'Urbain VI autorisa, par une bulle, le prélat à conférer à un autre prince l'autorité que le dauphin exerçait dans l'Embrunais, si ce dernier ne se reconnaissait vassal de son église. Il paraît que la cour de Grenoble s'y soumit, puisqu'en 1331 ils reconnurent ne pouvoir l'un sans l'autre admettre aucune puissance au pariage, faire aucune alliance ou échange, ni se mettre sous aucune protection, à peine par l'archevêque de perdre sa suzeraineté. Humbert II, en 1334, réitéra l'hommage, et pour son titre de comte d'Embrun, et pour le *Fortalitium*, et pour les châteaux et villages qui lui appartenaient dans son diocèse. En 1336, les habitants d'Embrun ont reconnu devoir 200 livres, à chaque mutation d'archevêque et de dauphin. Ils sont taxés à 400 florins, comme ayant refusé de prendre les armes pour la défense du pays, et de construire une muraille qu'ils doivent élever jusqu'au palais delphinal, afin qu'il se trouve dans l'enceinte de la ville.

L'archevêque Raymond Roubaud avait affranchi les habitants d'Espinasse de l'obligation de lui laisser l'héritage de ceux qui mouraient sans enfants. Le conseil delphinal défendit, le 28 février 1401, de commercer ni recevoir aucune espèce de la monnaie que l'archevêque avait fait fabriquer. De nouveaux impôts sur ceux d'Embrun ayant été frappés par le prélat en 1440, ils l'obligèrent à faire contribuer les ecclésiastiques à ces impôts et au logement des gens de guerre. En 1457, la commune du Saulze, au delà de la Durance, fut distraite de la Provence et jointe à l'Embrunais.

Depuis la réunion à la France, l'archevêque n'était plus censé que le second de son chapitre; le roi, d'après les bulles du pape, passait pour le premier chanoine d'Embrun, et les revenus de sa prébende servaient à célébrer, tous les dimanches, la messe du roi. Davily prétend que Louis XIII, en 1669, se montra dans l'église en camail et rochet de chanoine. Les ornements de la cathédrale, depuis Louis XI, existent dans sa sacristie; trente-deux sont d'une grande richesse. Tous ont été conservés pen-

dant la révolution par les soins d'un bedeau mort depuis peu, et à qui l'on a fait de magnifiques obsèques. Cet homme était si singulier, qu'ayant vendu une maison, il réserva à son corps la faculté de la traverser lorsqu'on lui rendrait les derniers devoirs ; au moment d'expirer, il prévint le clergé de cette prérogative.

On a tenu à Embrun sept conciles, depuis 588 jusqu'en 1640. Le concile provincial de 1727, sur la bulle *Unigenitus*, fut appelé par les jansénistes le *brigandage d'Embrun*. Ces discussions sont bien loin de nous.

Sans parler des archevêques que nous avons cités, ni du dernier de tous, M. de Leyssin, qui fit le discours d'ouverture de l'assemblée générale du clergé en 1770, et qui créa dans cette ville un grenier d'abondance, les plus célèbres de ces prélats sont Henri de Suze, cardinal d'Ostie, surnommé *la Source et la splendeur du droit*, décédé en 1271 ; Guillaume d'Avançon, qui, en 1558, aux états de Blois, vint, à la tête de six députés de chaque ordre, prier Henri III de déclarer les princes soupçonnés d'hérésie, et nommément le roi de Navarre, inhabiles à succéder à la couronne de France ; Guillaume d'Hugues, ancien général de l'ordre de Saint-François, qui, employé en des négociations sur plusieurs points de l'Europe, écrivit, en 1685, la relation de son voyage en Angleterre, à la demande du cardinal de Richelieu, et qui avait été chargé de la conversion du connétable Lesdiguières ; le cardinal Pierre Guérin de Tencin, qui convertit l'Écossais Lass, dirigea les affaires de France à Rome, tint le concile provincial, en 1727, à Embrun, contre l'évêque de Senez, menaçait chaque curé de procès ou de lettres de cachet, devint archevêque de Lyon, puis ministre d'État, et mourut en 1758, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Il laissa des mandements, lettres et instructions pastorales. La sœur du cardinal, Claudine-Alexandrine, après avoir pris le voile avec désespoir, protesta contre ses vœux, obtint par le crédit de Fontenelle d'en être relevée, tenait chez elle, suivant Goethe, les états généraux de la littérature, appelait les gens de lettres *ses bêtes*, disait à

un homme du monde : « Vous n'avez pas un cœur dans la poitrine, mais de la cervelle dans la tête, » et contribua, par son influence personnelle, à la grandeur de son frère. Elle conçut une véritable passion pour Destouches-Canon, officier d'artillerie, et donna le jour à un enfant, qui depuis devint célèbre sous le nom de d'Alembert; alors il ne voulut pas la reconnaître pour sa mère, puisqu'elle n'en avait jamais rempli les devoirs. A la tête des nombreux amants de Mme de Tencin on plaça le Régent, qui s'éloigna d'elle en s'apercevant qu'elle voulait le dominer. Le cardinal Dubois fut l'esclave de ses caprices. Ils avaient probablement contribué à ruiner le conseiller de La Fresnayes, puisqu'il vint se tuer chez elle. Claudine de Tencin est auteur des *Malheurs de l'amour*, des *Anecdotes du règne d'Édouard*, du *Siége de Calais*, du *Comte de Comminge*. Voici la dédicace du *Siége* : « C'est à vous que j'offre cet hommage, à vous à qui je dois le bonheur d'aimer. J'ai le plaisir de vous rendre un hommage public, qui cependant ne sera connu que de moi. » La dédicace de Comminge est plus tendre encore : « Je n'écris que pour vous; je ne désire de succès que pour vous en faire hommage; vous êtes l'univers pour moi. » Cette femme, mêlée à tant d'intrigues, vit terminer sa carrière en 1749, à l'âge de 68 ans.

Embrun avait été la patrie de Jean Morel, ami d'Érasme, et qui fut chargé par Catherine de Médicis de l'éducation d'un fils naturel de Henri II, que plusieurs poëtes ont célébré. La science et les charmes des trois filles de Morel inspirèrent davantage les muses de ce siècle-là. L'une d'elles, Camille, possédait toutes les langues mortes et vivantes de l'Europe.

Jacques Jacques, chanoine d'Embrun, publia, en 1666, à Lyon, en vers burlesques, un livre intitulé : *Le faut mourir, et les excuses inutiles que l'on apporte à cette nécessité, augmentés des excuses d'un cabaretier à la mort*. Louis XIV avait nommé Jean Comiers, d'Embrun, pour son médecin ordinaire. On assure que des jaloux l'empoisonnèrent, et il vint, en 1684, fermer les yeux, dans son pays natal, à son frère. Telle était la réputation du docteur Giraud, que Victor-Amédée, duc de

Savoie, demanda ses soins lorsqu'il tomba malade à Embrun, et l'engagea ensuite à venir se fixer à sa cour; mais Giraud ne voulut pas quitter sa patrie pour un prince qui en était l'ennemi et qui avait porté le fer et la flamme dans tant de communes des Hautes-Alpes. Hippocrate refusa ainsi les présents d'Artaxercès.

Claude Comiers, chanoine d'Embrun, professa les mathématiques à Paris et publia plusieurs ouvrages dans cette science, en physique, en médecine, en controverse. Il finit ses jours aux Quinze-Vingts, en 1695.

Gabriel-Théodore Vallier La Peyrouze, né à Embrun le 25 janvier 1734, entra fort jeune au service, et, laissant à ses talents et à sa valeur le soin de son avancement, de grade en grade il devint à soixante-un ans général de génie. Je l'ai connu dans sa belle demeure de la Roubeyère, près d'Embrun, donnant le précepte et l'exemple du bien jusqu'à sa mort, en 1805. Il m'avait inspiré des sentiments que j'ai exprimés dans son éloge funèbre, inséré au recueil des mélanges littéraires de la société d'émulation des Hautes-Alpes.

Ces sentiments, je les avais aussi voués à deux maires très distingués que la ville d'Embrun a perdus : M. Cellon, ancien marin connu par sa franchise, par son intrépidité, et M. Dongois, profond jurisconsulte.

Fantin-Désodoards (Antoine-Étienne-Nicolas), littérateur et historien, né en 1758 à Embrun, devint vicaire général de ce diocèse. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons de préférence : *Nouvel abrégé de l'histoire de France*, 2 vol. ; *Histoire philosophique de la révolution française*, 10 vol.; *Histoire de la république*, 5 vol. in-8°; *Histoire d'Italie*, 9 vol. in-8°. Présenté par l'Institut national comme candidat à une place vacante dans son sein, ce choix n'obtint point l'approbation du gouvernement, et Fantin-Désodoards ne songea plus à rappeler ses titres aux faveurs académiques. Il est mort depuis près de vingt ans, après avoir survécu à son frère, homme de beaucoup d'esprit, et ancien commissaire des guerres

dans les Hautes-Alpes et à Venise. Le général Fantin est fils de ce dernier.

Embrun avait vu naître, en 1749, M. le baron Anthoine de Saint-Joseph, à qui la France dut le commerce de la mer Noire et un ouvrage sur ce sujet important. Louis XVI avait récompensé les services signalés de ce négociant par des lettres de noblesse ; Marseille conservera précieusement le souvenir de l'administration éclairée et paternelle de M. de Saint-Joseph, qui, du temps de l'empire, devint l'allié des rois. La famille et les nombreux amis de cet homme de bien l'ont perdu le 21 juillet 1826. Il a laissé trois fils : l'un est lieutenant général, l'autre juge au tribunal de première instance de la Seine, le troisième négociant à Marseille ; ses deux filles sont Mmes les duchesses de Crés et d'Albuféra.

Les communes de Saint-André et Saint-Sauveur formaient une seule communauté, sous le nom de terre commune ou université, avec la ville d'Embrun et ses hameaux de Chauvet, Caleyère et le Puy-Salon ou le Petit-Puy, dits hameaux de l'Adroit, parce qu'ils sont au midi ; l'aspect du nord est appelé Ubac ou Tribac dans l'idiome local. Cette ancienne université, Savines, Réallon, Prunières, Saint-Apollinaire et Puy-Saint-Eusèbe, composant le marquisat ou mandement de Savines, et les communes des Orres, des Crottes, de Baratier, de Réotier et de Chorges, ont été attaquées en 1821 par la régie de l'enregistrement, qui prétendait que leurs forêts et montagnes pastorales revenaient au domaine. M. Dongois a prouvé par un savant mémoire qu'elles en étaient propriétaires, même avant que les dauphins fussent souverains du pays.

L'administration céda en présence des titres à l'appui du mémoire où les droits des communes sont établis d'une manière victorieuse. Ses prétentions, au reste, sont anéanties par la prescription. De plus, en 1844 et 1845, des décisions du tribunal d'Embrun et de la cour de Grenoble ont consacré les droits de propriété d'Embrun sur ces diverses forêts, et de copropriété avec les Orres au pâturage de la montagne de Vachères, dont la

concession (*albergamentum*) fut consentie en 1263 par Gui, dauphin, qui reçut très gracieusement à Vienne la députation des habitants d'Embrun.

Cette communauté possède la forêt de Saluces, sur la montagne qui aboutit au territoire de Saint-Clément, de Guillestre, etc.; celle de Beauvoisin et les petits bois au-dessus de Caleyère et Chauvet, conservés seulement pour empêcher la chute des terrains inférieurs; celle de Méale, dans le territoire de Saint-Sauveur, fournissant quelques pâturages et très peu de bois, et aboutissant à Crevoux (526 hab.) et aux Orres (1,056 hab.); enfin, la forêt de Montmirail dans le ressort des Crottes (1,490 hab.) qui y ont droit d'usage, forêt sèche dont les jeunes mélèzes présentent le plus bel avenir. La communauté jouissait, en indivis, avec Baratier (504 hab.) et les Orres, de la forêt de Baratier, assise sur des montagnes qui penchent vers le torrent de Vachères, et dont la possession remonte à 1193, époque où le comté d'Embrun ne dépendait point encore des dauphins. Saint-André a son territoire sur un coteau assez agréable. Il possède des champs, des prairies, des vignes et beaucoup d'arbres fruitiers.

XVII. Vallée de Crevoux.

Le torrent de Crevoux, qui descend du mont Parpaillon, et dont le cours a 8,000 mètres de longueur, arrose une vallée entourée de montagnes calcaires. Son sol est argileux et provient de la décomposition des schistes qui recouvrent la base des montagnes calcaires. Cette vallée, dirigée du midi au nord, puis de l'est à l'ouest, est très froide et assez bien cultivée; on y arrose 600 mètres; elle se réunit à celle de la Durance vis-à-vis d'Embrun; sa commune est Crevoux, assise dans une espèce de petit bassin. Par le col de Parpaillon on va dans sept heures d'Embrun au fameux camp de Tournoux (Basses-Alpes). Cette montagne de Parpaillon, la plus haute de l'arrondissement d'Embrun, a 2,725 mètres au-dessus du niveau de la mer; elle se

dirige du nord-est au sud-ouest; son terrain est intermédiaire et de calcaire compacte. Les navets de Crevoux sont renommés, comme les lentilles des Orres.

XVIII. Vallée de Vachères ou des Orres.

Elle commence au col des Orres par deux branches qui se réunissent, à un kilomètre, et va aboutir à la vallée de la Durance vis-à-vis du pont de la Clapière sous la ville d'Embrun ; sa longueur est de 16 kilomètres ; on y voit le petit lac de Mazeliers. Elle est arrosée par le Vachères ; ce torrent a ses sources au pied de la montagne de Coste-Loupet et sous les pointes de Pouzenc, montagnes calcaires très élevées qui séparent les Hautes et Basses-Alpes. Les argiles schisteuses qui sont sur l'une et l'autre rive de ce ruisseau ont formé le sol de sa vallée, dont la terre noire, argilo-calcaire, un peu sablonneuse, est mêlée de blocs calcaires plus ou moins volumineux qui proviennent des montagnes. Le torrent de Vachères, fort impétueux, exerce souvent de grands ravages dans la vallée, qui est en général très fertile, et qui a pour communes les Orres, Saint-Sauveur et Baratier. Saint-Sauveur, qui a 895 âmes, dominée par des rochers nus et arides, serait privée d'eau, sans un canal d'irrigation, dit de Méale, creusé sur une longueur de 12 kilomètres, à travers des coteaux et des montagnes, et en partie sur le territoire de Crevoux. Les habitants de cette dernière commune en détournaient quelquefois l'eau ; il s'ensuivit un long procès que je parvins à terminer par un arbitrage.

En septembre 1804, le torrent de Vachères menaçait de se joindre à celui de Boscodon, d'envahir un grand nombre de propriétés, d'intercepter la route royale, d'emporter une partie de la commune des Crottes ; on résolut de régaler sur ses rives les graviers à retirer de son lit, et de les renforcer par des plantations sur les remblais. Une centaine d'ouvriers d'Embrun, des Crottes et de Baratier y travaillaient journellement. Malheureusement le préfet fut obligé d'aller à Paris, et lorsqu'on apprit sur les lieux que le gouvernement était peu disposé à lui accorder

immédiatement des fonds, on suspendit tout à coup les travaux, en laissant à leur extrémité des embarras qui obstruaient la marche du torrent. Un orage survint; l'eau ne put se rendre à la Durance, elle renversa les travaux, et anéantit l'espérance formée par le préfet qu'ils serviraient de modèle.

En 1844, 45 et 46, Vachères déborda dans le chemin vicinal des Orres à Embrun, dans les plaines du grand et petit Lion, et coupa la route royale en plusieurs endroits; il fallut recourir nécessairement à des moyens de défense propres à prévenir le retour de semblables calamités; et à cet effet on a construit une digue au pied de la commune de Baratin, sur la rive gauche; elle se raccorde au massif, bâti à chaux et à sable, qui défend les propriétés de madame Bouchié. Ce dernier travail, qui n'a que 227 mètres de longueur sur 5 de haut, est très imparfait, en ce qu'il laisse à découvert une longueur de 800 mètres pour aboutir à la Durance. Il n'est donc qu'un commencement d'exécution, suivant l'opinion exprimée par M. l'ingénieur en chef; mais les syndics s'opposent à ce qu'il soit prolongé, le considérant comme trop dispendieux. Il a coûté 18,000 fr. et a été exécuté sous la direction d'un syndicat et d'après un rôle de cotisation approuvé par l'autorité. Le gouvernement est venu en aide par une indemnité de 6,000 fr. dans l'intérêt de la route royale. Toutefois, il est à remarquer que si cette nouvelle digue, en pierre sèche, n'est pas prolongée, les propriétés au-dessous, le chemin vicinal de Baratier et la route royale ne peuvent manquer de recevoir de nouveaux dommages.

Baratier et les Orres ont construit depuis longtemps une digue longitudinale de 1,250 mètres pour protéger la plaine sous la route. Elle est très solide et parallèle au pont de Clapière. Sa direction est celle qui doit être suivie pour l'alignement de la rivière. C'est un perré avec chaussée et gravier de 4 mètres de largeur en couronne, enrochement et oseraies.

D'autres travaux importants ont été exécutés sur la rive droite du torrent de Vachères, en face du village de Baratier, par M. Bayle, qui lutte depuis douze ans avec beaucoup de persévé-

rance contre l'impétuosité des grandes eaux. Il a construit une digue en moellons, à partir du massif du pont, où elle est raccordée et qui se prolonge en amont le long du chemin vicinal qu'elle protége; la tête est fortifiée par un massif en maçonnerie et par un coffre en bois, et depuis son existence, qui date de neuf ans, pas une seule pierre n'a été enlevée, malgré les nombreuses attaques des eaux dans leur plus grande impétuosité.

Une autre digue, en aval et à quelques mètres de la sortie du pont, avait été édifiée d'après un autre système, avec moins de succès, puisqu'elle a été emportée par les premières inondations de 1846, après cinq ans d'existence.

Cette digue était continue, le devant entièrement couvert en bois au moyen de blindages appuyés sur des chevalets, dont les pieds étaient fixés sur d'énormes poutres par de très fortes fiches en fer et profondément enfoncés dans le gravier. Cette digue, disons-nous, formait un corps si bien consolidé, que les personnes les plus expérimentées dans l'art de la défense des torrents la considéraient comme imprenable; mais les grandes eaux acquièrent une telle force en sortant de l'étroit passage (6 mètres) où elles se concentrent, qu'elles se sont jetées avec impétuosité sur cette construction, qu'elles ont longée et affouillée d'une manière effrayante et incroyable; il a donc fallu aller chercher les bois jetés sur le gravier çà et là.

D'après les notes qui nous sont remises, l'expérience a positivement démontré que les coffres en bois, garnis de gros blocs, sont les seuls ouvrages de défense que l'on puisse opposer avec succès aux torrents, et c'est ce système qui a dû être employé pour remplacer la digue longitudinale emportée; mais ces travaux exigent de fortes dépenses.

Six épis, ou coffres de bois, ont pris la place de la digue longitudinale; ils sont également espacés et perpendiculaires au lit du torrent, et déjà les premières inondations de 1846 ont éprouvé, un mois après leur construction, et avec un grand succès, leur solidité généralement reconnue et appréciée.

Il n'est peut-être pas inutile de dire comment ces coffres s'é-

tablissent. On les forme au moyen de pièces de bois, liées les unes aux autres par des aiguilles en fer ; ils doivent avoir 3 mètres de largeur, et on leur donne la longueur que l'on juge convenable, suivant la position des terrains. Le plancher, également établi en pièces de bois qui reposent sur le sol, retient les pierres placées dans l'intérieur du coffre, qui offre d'abord intérieurement un vide semblable à celui du meuble de ce nom ; ce vide est rempli de gros blocs, et les intermittences bien garnies de petites pierres, comme si l'on bâtissait un mur ; de telle sorte que ce tout, ne formant qu'un seul corps, oppose une résistance formidable, et la seule qui puisse victorieusement réussir, contre les eaux torrentielles ; car si ces coffres sont affouillés par elles, ils tombent en masse comme un rocher, et les forcent à divaguer et à reprendre leur lit.

Les digues construites en amont et en aval du pont par M. Bayle ont coûté 10,000 francs, y compris les travaux du défrichement des graviers conquis sur le torrent et leur mise en culture. La longueur de ces ouvrages d'art est de 240 mètres.

Les trois communes de Baratier, des Orres et de Saint-Sauveur ont contribué à élever sur le torrent de Vachères un pont qui leur a coûté 15,000 francs ; il est placé au milieu du village de Baratier, à l'issue du chemin vicinal des Crottes. En 1846, ce pont eût été emporté sans l'enrochement de très forts blocs faits au pied des massifs et sur toute la surface des radiers.

Avant d'aller plus loin, et puisque dans la description de l'ancienne capitale des Alpes maritimes et de ses environs nous avons fait connaître des travaux qui les concernent, nous allons indiquer des digues, épis et perrés construits sur la Durance, depuis le pont Chancel (arrondissement de Briançon) jusqu'à Remollon (arrondissement d'Embrun) : 1° à l'Argentière, digue longitudinale de 80 mètres ; 2° à Champcella, 1,372 mètres de digues parallèles au cours du fleuve, tant en face du village de la Roche qu'aux quartiers de Rame et de Biache ; ces dernières sont défendues par des arbres, protégent une plaine fertile et conservent les eaux dans leur cours actuel sans nuire à l'autre

rive; 3° à la Roche, 160 mètres enracinés à la culée gauche du pont Chancel; 40 mètres au Pré-des-Iles; 45 au Fontenil; 255 au pont des Traverses; 110 en aval du ruisseau de la Fare; 110 sur le prolongement du rocher derrière le lac; 117 à la montée du lac, toutes digues parallèles à l'axe de la route ou au cours de l'eau; plus deux perrés de 92 mètres, et 24 mètres en épi; 4° à Saint-Crépin, un épi de 18 mètres, au quartier Font-Marthe; une digue longitudinale à l'amont de Chantemerle, 807 mètres près du pont de Chanteloube, 430 au-dessous du torrent de Prarebouc, 200 en aval du torrent de Merdenel; 5° à Réotier, 900 mètres près du ruisseau de Saint-Thomas, en face d'Eygliers et de Mont-Dauphin, en tête de la plaine de Réotier; enfin un épi de 52 mètres, formant avec le cours de la rivière un angle de 55 degrés; c'est un mélange de fascines et chevalets, surmonté d'un enrochement, et disposé à recevoir par derrière une levée en gravier; 6° à Eygliers, un enrochement de 450 mètres après chevalets et fascines, en regard du village et longeant la rivière; 7° un à Risoul, au plan de Phazy, ayant 295 mètres; 8° à Saint-Clément, vers le plan de Phazy, un perré et enrochement de 472 mètres, et un de 115 sans enrochement à l'amont du pont, plus une digue longitudinale de 386 mètres, défendant la route et la plaine; 9° à Châteauroux, lieu dit les Beaumes, une digue de 250 mètres; 10° à Saint-André, 117 mètres de digues longitudinales, en aval des Jourcins, en amont du torrent de Saint-André, et au pied de l'île Queyras; 11° à Saint-Sauveur, près du pont de Saint-Privat, 19 mètres d'épi, et 59 de digue longitudinale; 12° à Embrun, 1,763 de murs de soutènement, épi et digues longitudinales, près dudit pont, de celui de la Clapière, en face de la Madeleine, au quartier de la plaine, et en avant du torrent de Vachères; 13° à Puy-Sanières, 122 mètres de digue, 69 d'épi, l'une parallèle et l'autre perpendiculaire au cours des eaux; 14° à Savines, une digue de 320 mètres parallèle à l'axe de la route, ayant à son aval un épi arrondi de 26 mètres, et un autre de 6 à la montée; 15° à Prunières, 984 mètres de digues et 250 mètres d'épis, le long des rochers et au Thubaneau, parallèles à l'axe

de la route; 16° à Chorges, trois épis au bas des rochers de la Couche, 1,060 mètres de murs et perrés au torrent des Moulettes et en tête de l'île de Rousset; 17° à Rousset, un épi en amont de Serre-Ponçon, une digue à son aval, et une à l'amont du pont de Rousset, le tout de la contenance de 552 mètres; 18° à Espinasse, deux digues, ensemble de 700 mètres, en dessous de la Martellière et sous le moulin; 19° à Théus, en tête de sa plaine, digue de 659 mètres, parallèle au cours des eaux; 20° à Rochebrune, digue de 1,220 mètres, en aval du pont suspendu de Remollon; 21° à Remollon, en tête de la plaine, digue longitudinale de 1,450 mètres; c'est un perré en enrochement et oseraie, chaussée en gravier de 3 mètres d'épaisseur en couronne.

Dans l'article de Remollon, nous parlerons de son pont suspendu.

Ces ouvrages sont loin de satisfaire aux besoins du pays, mais leur énumération donne l'idée de ce qu'il est nécessaire de faire dans une contrée ainsi exposée aux ravages des eaux. En décrivant l'arrondissement de Gap, nous donnerons des détails semblables pour la Durance et le Buëch.

Les Orres, situées en grande partie sur le penchant de la montagne de Vachères, sont divisées en deux portions presque égales en population et séparées par le torrent de ce nom, la première ayant des terres cultivées que surmontent des rochers arides, et la seconde une forêt partagée en plusieurs quartiers. Les dauphins avaient sept douzièmes de la seigneurie de cette commune, laquelle était répartie en vingt-quatre divisions. Lorsque son bois de Maselière, près du torrent qui vient des fontaines de Jérusalem, dépendait de Baratier, le garde champêtre de ce village recevait une émine de blé de chaque habitant des Orres qui y avait un chalet, et un fromage de celui qui y cultivait un champ.

Les montagnes pastorales des Orres sont fort belles, et cette commune a 600 mètres à l'arrosage. Baratier en a 1,500, et possède en outre 200 mètres de digues. C'est là qu'un pauvre homme nommé Jean Garcin s'est créé, dans le lit même du tor-

rent, une propriété assez vaste. Baratier possède une montagne pastorale, comme Embrun, Crevoux, les Crottes, etc. D'après des titres vus en 1783 dans les archives des Orres, et d'après une transaction passée entre les communautés de Crevoux et de Saint-Sauvans, Guillaume VI, comte de Forcalquier, donna, en 1137, à l'église d'Embrun, la moitié de la seigneurie des Orres, l'autre moitié appartenant à la ville d'Embrun et aux nobles Girard. Par les cols de Vachères et de l'Échelette, on va dans la vallée de Barcelonnette (Basses-Alpes). Au hameau des Orres qu'on appelle le Château, se trouvent les débris de solides murailles qui remontent au sixième siècle et qu'on attribue aux Lombards.

XIX. Vallée de Réallon ou de Savines.

Savines passe pour avoir été le chef-lieu des *Savincates*, mentionnés sur l'arc triomphal de Suze ; on n'y a trouvé jusqu'à présent aucune antiquité. Mais ces peuples faisant partie de la confédération des Caturiges, dont la vanité romaine exaltait si fort la soumission, n'étaient guère que des réunions de familles tantôt errantes, tantôt sédentaires. Savines, dans le moyen âge, se dit *Sabina;* elle tenait cette dénomination des Romains.

Nous avons indiqué dans l'histoire qu'en 1142 le seigneur de Savines, qui était gouverneur d'Embrun, celui du village des Crottes, les consuls et les habitants d'Embrun, firent un traité d'alliance offensive et défensive; tant que Savines serait attaquée par les seigneurs ou les communautés des bords de l'Ubaye ou de la Vence, la ville devait fournir les armes et les machines de guerre, ainsi qu'une certaine quantité d'hommes armés et entretenus à ses frais, à condition qu'ils ne se battraient que jusqu'à des endroits désignés; la ville avait la moitié des dépouilles de l'ennemi ; l'autre moitié était dévolue aux seigneurs qui fournissaient des combattants. L'abbaye de Boscodon était comprise dans ce traité, trouvé dans ses archives, et qu'on a renouvelé l'an 1235.

En novembre 1538, la Durance emporta une grande partie du

chemin et des champs, entre Savines et Embrun ; en 1802, dans un temps de disette, elle y coupa la communication entre Gap et Embrun ; nous l'avons dit dans l'Appendice.

Cette vallée a son origine au-dessous du col de Tourette ; l'entrée en est une gorge affreuse, formée de précipices. Cette vallée, qui se réunit à celle de la Durance sur le territoire de Savines, a trois lacs, de Réallon, de Morgan et de Chabrières ; elle est traversée par le torrent de Réallon, qui fait beaucoup de mal à cause de sa pente naturellement forte ; sa longueur est de 17 kilomètres ; il coule du nord au sud. La commune de Savines a construit, en 1820, un mur en maçonnerie long de 574 mètres pour protéger contre le torrent la plaine sur la rive droite de la Durance. La partie supérieure de son cours est dans le calcaire compacte ; mais les schistes argileux prédominent dans la majeure partie, et ils ne procurent qu'une terre fort maigre. Les communes sont Puy-Saint-Eusèbe (585 hab.), Puy-Sanières (254 hab.), Réallon (1,018 hab.), Saint-Apollinaire (164 hab.), Savines (1,120 hab.). Les deux premières ne formaient qu'une communauté et une paroisse ; elles sont sur une haute colline et ont un territoire en pente, qui comprend des vignes assez estimées. Une avalanche emporta, l'an 1655, jusque dans la plaine, beaucoup de maisons du Puy-Saint-Eusèbe, précédées d'arbres que la compression de l'air avait déracinés. Dans le territoire du Puy, 2,500 mètres sont à l'irrigation ; Réallon en a 600. Ce village, situé dans une sorte de désert, au-dessus de l'ancienne paroisse de Savines, a des abords très difficiles, un ressort peu étendu, des récoltes à peu près suffisantes pour sa consommation, peu de prairies, quelques bois épars sur des rochers. On y trouvera des exemples de la superstition. Saint-Apollinaire, sur le penchant de la montagne entre Prunières (358 hab.) et Réallon, a un sol aride coupé par des ravins, quelques prés, quelques vignes et d'assez jolis vergers. Savines a cinq hameaux ; sa seule église était dans celui des Charines ; on vient d'en construire une aux Charrières, que traverse la route, et au bas desquelles le maréchal Kellermann, lorsqu'il commandait l'armée des Alpes, fit jeter en trois semaines

un pont en bois, qu'on a remplacé en 1834; le nouveau a été formé de deux culées avec murs en aile, et de deux piles en pierres de taille; on a fait en bois de mélèze le tablier qui recouvre les deux travées. Ce pont était construit sur le même plan que ceux de Saint-Clément et de la Clapière; il a coûté à peu près la même somme que le dernier. Une pile en a été emportée, en 1845, par les grandes eaux de la Durance, et a entraîné avec elle la chute du tablier. On a remplacé, au moyen d'une somme de 17,000 fr., ce pont par une passerelle à l'américaine édifiée sur les piles restantes. On manque de fonds pour l'exécution du nouveau projet qui consiste à jeter, d'un seul trait, un pont en fil de fer. A quelques mètres de là, on a rectifié la route sur 250 mètres pour arriver au village de Savines avec une pente facile; celle qui a disparu était de 9 à 10 centimètres; pour redescendre vers Embrun, il a fallu une autre rectification de 600 mètres, et consolider les terrains trop voisins de la Durance avec des enrochements de gros blocs au pied des murs de soutènement. Cet ouvrage de défense et les rectifications ont occasionné une dépense de 82,000 fr.

On remarque à Savines 600 mètres à l'arrosage. Qu'est-ce que les digues dont nous avons parlé auprès des immenses délaissés que procurerait l'encaissement du torrent de Réallon et de la Durance depuis Embrun? L'un et l'autre, ainsi que les torrents de Boscodon et de Sainte-Marthe, fourniront à droite et à gauche une bien grande quantité de pierres. Les cinq communautés qui formaient le mandement de Savines ont par indivis les bois et pâturages situés dans leur ressort. La forêt de Morgon, qui ne produit que des sapins et des bois taillis, aboutit, vers le couchant, à Pontis (Basses-Alpes); elle est séparée, au levant, de la forêt de Montmirail, par deux rochers dits les Portes de Morgon, et par le chemin qui conduit d'un endroit appelé la *Motte de Montmirail*, en passant par le vallon ou combe nommée *Ruine noire;* en 1298, les arbitres firent graver des croix sur ces limites. Le mandement de Savines ne tire de la forêt de Morgon et d'une autre qui est au-dessus du Puy-Saint-Eusèbe que des ressources

à peine suffisantes au chauffage des habitants, à la construction et à l'entretien de leurs bâtiments ; l'administration ne doit leur y permettre de coupes extraordinaires qu'en cas d'incendie, ou afin de couvrir les frais de digues contre la Durance et le torrent de Réallon, pour lesquelles le gouvernement, dans l'intérêt même de la conservation de la route et du pont, fera bien de venir à leur secours.

Le dauphin avait toute juridiction dans le mandement de Savines, au delà de la Durance, depuis le ruisseau de Barnasse jusqu'à la combe d'Or. On avait planté au lieu appelé Chalmettier de Saint-Ferréol, près de la Durance, trois fourches patibulaires qui ont été rétablies, le 28 avril 1408, avec trois piliers et trois traversières, par les hommes du dauphin.

On aperçoit sur un rocher assez élevé les ruines d'un château appartenant à la famille de Savines, qui était l'une des plus distinguées de la province ; elle en a fait construire un très agréable sur la rive droite de la Durance.

De Savines, un chemin de grande communication, n° 7, du nord-est au sud-ouest, sur une longueur de 5,600 mètres et une largeur de 2 à 4 mètres, aboutit au col de Pontis, limite des Hautes et Basses-Alpes.

On s'est figuré une ligne qui, de Savines à Saint-Julien en Beauchêne, traverse le département, séparant les montagnes qui occupent tout l'arrondissement de Briançon, presque tout celui d'Embrun et une partie de celui de Gap.

Le col de Gorcier mène à Orcières.

XX. Vallée de Boscodon.

Le torrent de Boscodon, appelé autrefois le Colombier ou l'Infernet, passait, d'après des titres anciens, au pied du Serre-la-Gardette et se jetait dans la Durance vis-à-vis de la combe Saint-Julien. Les habitants du hameau de Montmirail, dont la forêt était nommée *Nemus nigrum*, à cause de la couleur foncée du feuillage de ses pins, voulant garantir les terres qu'ils possèdent au couchant de ce torrent, entretiennent des digues pour le repous-

ser vers le levant et le village des Crottes, dont la pinède ou garenne, qui de tout temps a appartenu aux seigneurs ou co-seigneurs, est traversée en partie par le Boscodon. Il arrose dans son cours, de 5,000 mètres au plus, une vallée argileuse, encaissée entre des montagnes calcaires dans lesquelles on trouve un marbre brun, blanc et jaune, exploité pour l'ancienne abbaye, des amas de chaux sulfatée, de tuf et d'albâtre gypseux, blanc de neige, saccharoïde très fin, de première qualité, de la plus grande fermeté et bon pour les statuaires, comme on peut en juger par la statue du connétable de Lesdiguières, que nous verrons à Gap. Les schistes sur lesquels ces amas ont été déposés sont entièrement décomposés et entraînés par les eaux pluviales ou par les fontes de neige ; ils forment, avec les débris des masses calcaires ou gypseuses, un limon très fertile. Le Boscodon se dirige du sud-est au nord-ouest. Ce torrent est un des plus impétueux du département, et peut-être le plus dangereux dans ses crues. Les délaissés de ses eaux sont extrêmement fertiles ; mais le climat est froid dans ces montagnes, sur lesquelles s'étend la forêt nationale de Boscodon, au territoire des Crottes. J'avais dit, dans ma seconde édition, d'après l'*Histoire du diocèse d'Embrun*, que l'abbaye de Boscodon avait été fondée par des chanoines réguliers d'Oulx, qui d'abord s'étaient retirés au plan de Phazi, près du chemin de Guillestre, mais qui abandonnèrent cet asile, d'après le conseil d'un berger d'Eygliers, nommé Guillaume, qui leur prophétisa que la plaine allait être submergée par la Durance et le Guil. D'autres documents, auxquels je dois ajouter foi, fixent à l'année 1132 la fondation de l'abbaye par trois nobles seigneurs d'Embrun, Pontine Albertas, Vuillelmus de Benevent et Pietro de Montemoren (représentés par l'histoire du diocèse comme y ayant contribué par leurs bienfaits) pour la rédemption de leurs âmes et de celles de leurs parents ; ils firent par-devant notaire la donation de la forêt et des terres voisines. Le monastère fut bâti et eut ses dépendances auprès de la montagne de Morgon, du ruisseau de Bernafroi, limite du Dauphiné et de la Provence, et près de celui de l'Infernet (qui divisait

les terroirs des Crottes et de Montmirail), non loin de ceux du Colombier, de Brenas, de Bracoso et de la montagne de Rossan. Possédant déjà des biens considérables dans le douzième siècle, et ayant eu tous ses priviléges confirmés par une bulle d'Alexandre III, et, en 1198, par une bulle d'Innocent III, ce couvent fut incendié en 1348, 1432 et 1692. Il a duré près de sept siècles, et compte parmi ses cinquante abbés des archevêques et des cardinaux. François Ier avait juré de défendre et de garantir aux Boscodoniens toutes les libertés à eux accordées par les rois Charles Ier, Robert, la reine Jeanne et Louis Ier. Le dernier supérieur de Boscodon siéga au concile d'Embrun, convoqué en 1727 contre M. de Soenen, évêque de Sénez, accusé de jansénisme. Ce monastère fut enfin supprimé en 1763, attendu qu'il renfermait un trop petit nombre de religieux; à peine en reste-t-il quelques ruines. Il exploitait annuellement 500 pièces de bois dont on formait sur la Durance des radeaux liés avec des harts coupées dans la garenne du seigneur des Crottes, qui en recevait le paiement, outre celui d'un droit de péage pour chaque radeau. La commune des Crottes, menacée par le torrent des Graves, autrefois entourée de remparts que Lesdiguières prit d'assaut, récolte du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des légumes et un peu de vin; ses vergers et ses prairies sont d'une grande beauté; elle a une montagne pastorale fréquentée par les bergers de Provence, 500 mètres à l'arrosage et 1,200 mètres de digues sur la Durance; la grande route la traverse entre Embrun et Savines. La route qui longe cette vaste plaine a cédé, sur plusieurs points, aux grandes eaux : les réparations faites en 1845 et 1846 ont coûté 12,000 fr. aux propriétaires riverains et à la commune, qui y possède de belles alluvions. Par acte du 17 novembre 1277, le bailli de Guyençais permit aux habitants du village des Crottes de bâtir des maisons dans le territoire appelé Puy-Comtat, qui appartenait aux comtés d'Albon-Dauphin, à charge de payer un cens de 18 deniers par feu. Les pyrites cubiques qu'on nomme dés d'Embrun ou de Boscodon ne sont autre chose que des pierres très petites qu'on trouve çà et là dans la montagne de Boscodon; elles

renferment du cuivre, du soufre, et ne servent à aucun usage.

XXI. Vallée de l'Ubaye ou du Saulze.

On ne la décrit point, parce qu'elle fait partie du département des Basses-Alpes; seulement la commune du Saulze, anciennement la Saulze, y dépend des Hautes-Alpes; elle fut cédée, en 1155, à l'archevêque d'Embrun, par Raymond II Bérenger, comte de Provence. Ce village est sur un coteau élevé; au-dessous, l'Ubaye, anciennement *Sanctio*, se jette dans la Durance. Le Saulze recueille des grains, mais peu de vin; il a des bois, des prairies et des montagnes pastorales qu'il possédait par indivis avec Pontis et Ubaye, avant le partage de 1287. Le Dauphiné et la Provence se disputaient Pontis, et leurs sergents respectifs faisaient payer deux fois la taille à ses habitants. Un arrêt du conseil l'attacha, en 1629, à la seconde de ces provinces. Quant au Saulze, en latin *Functio*, cette terre était impériale et n'avait pas de fonds taillables; on y payait seulement la capitation et l'on y était exempt de la milice. On dit que saint Palude, évêque d'Embrun, consacra l'église de *Functio* en 618, et la dédia à saint Martin, évêque de Tours; cette église a été souvent rebâtie.

XXII. Vallée de la Blache ou de Prunières.

La Blache, dont le cours est de 12,000 mètres, descend des montagnes calcaires qui dominent la vallée de Chorges ou de la Vence; elle se forme d'eaux pluviales, de ruisseaux qui roulent dans des schistes plus ou moins décomposés, et particulièrement de sources au-dessous du village des Andrieux, nom commun dans ce département. C'est à tort que M. de Bourcet l'appelle la Blanche dans ses Mémoires militaires. Cette vallée est entièrement argileuse. On y voit la commune de Prunières, dont le territoire, qui s'étend depuis la Durance jusqu'au sommet de

la montagne, est aride. Les habitants sont dispersés en divers hameaux; l'église paroissiale, avec le presbytère et deux maisons, se trouve à l'extrémité de la paroisse, du côté de Chorges. En temps de guerre, les habitants se réfugiaient, avec leurs effets, dans un château fort que le duc de Savoie a brûlé en 1692, et qu'on a reconstruit sans remparts. En 1741, la Durance ayant intercepté momentanément la grande route, on fit monter à Prunières l'artillerie destinée au siége de Coni. Les éboulements de terrains schisteux qui bordaient la route dans cet endroit et qui, en obstruant le passage, le rendaient dangereux pour les voyageurs, ont déterminé la construction d'une nouvelle partie de route qui a coûté 23,000 fr. On a été forcé de rejeter la Durance sur la rive gauche, et, à cet effet, de construire à travers la rivière, sur une longueur de 279 mètres, un épi ou barrage composé de chaussée, perré et jetée, et fondé en partie sur de gros enrochements qui ont servi à couper la Durance. Cet ouvrage, dirigé obliquement en descendant, a donné lieu à une dépense de 50,000 fr., et le changement de route à celle de 23,000 fr. Ce barrage faciliterait la conquête de 80 hectares de graviers; et, en y pratiquant une martelière, la Durance y fournirait un canal d'irrigation qui longerait la plaine dans toute son étendue. La pente excessive des anciennes rampes de Malfosse en a nécessité la rectification, qui est fort belle; les travaux du pont sur le torrent de ce nom et ceux de la route neuve ont monté à 50,000 fr.

La rude montée de *La Couche*, d'une pente de 8 à 9 centimètres, réclamait une rectification qui a été exécutée en 1840. La route a été déplacée et rétablie au-dessous de l'ancienne, à des distances plus ou moins éloignées, en se rapprochant du lit du torrent, sur lequel un pont en pierre de taille a dû être construit. Ces travaux ont une longueur de 2,800 mètres.

Un chemin de grande communication, n° 6, dirigé du sud-ouest au nord-est, part de la route royale n° 94, près du torrent de La Couche, et aboutit au pont de Rousset, longueur, 16,900 mètres; largeur, 1 à 2 mètres.

Les ouvriers qui, en 1822, travaillaient près de Chorges, à la partie dite *mal à fosse*, parce qu'on la regardait comme dangereuse pour les voyageurs, en déblayant le terrain sur le penchant et à mi-côte de la berge, ont trouvé deux fragments de marbre rose, qui dans le principe n'ont formé qu'un seul bloc, haut de 55 centimètres, large, au milieu, de 24 centimètres et demi, épais de 15 centimètres; on y lit avec facilité l'*ex-voto* suivant, à Mercure limitrophe.

DEO ME
RCVRIO FINI
TIMO SEX
A · T · NEPO
TIANVS
V · S · L · M

XXIII. Vallée de la Vence ou de Chorges.

Elle a son origine auprès de Chorges et se joint à celle de la Durance au-dessous du village de Valserres. Elle se dirige du nord-est au sud-ouest; sa longueur est de 20 kilomètres. Elle est arrosée par la rivière de Vence, qui a ses sources dans les montagnes calcaires d'Ancelle, et qui coule ensuite dans des collines d'argile et de schistes décomposés. La vallée est argileuse; on y trouve cependant des galets primitifs qui furent déposés sur les pentes de ces montagnes quand les grands courants descendirent de la chaîne, entraînant des masses arrachées des bassins primitifs. Les communes de cette vallée sont : Chorges, Avançon, Saint-Étienne, Valserres, Remollon, Théus, Rousset, Espinasse.

Caturiges, Cathuriges, Cathurigas, Catorigas, Caturica, Caturriga, suivant les itinéraires, Catorigomagus [59] dans la table Théodosienne, le chef-lieu de la nation *Caturiges*, qui s'étendait depuis l'*Alpis cottia* jusqu'à *Fines*, près de *Vapincum*, ayant été une *mansio*, puis une ville assez considérable, n'est plus, suivant

Simlerus, Viganareus, Ortelius et autres, que le bourg de Chorges, à 16 kilomètres d'Embrun et 12 de Gap; il compte une population de 1,872 âmes. Nous avons vu (page 61) qu'il reste deux rues de l'ancienne cité; ajoutons-y le temple de Diane, qui sert maintenant d'église. L'aspect des lieux, les vestiges que l'on y rencontre, et les fouilles exécutées en 1854, au pied de l'ancien rempart, par le sieur Richard, qui à 5 ou 6 mètres de profondeur découvrit, sur une épaisseur de 33 centimètres, le limon schisteux déposé par le torrent des Moulettes, indiquent l'emplacement de la citadelle et des fossés pleins d'eau dont elle était entourée. D'autres fouilles bien dirigées, aux environs de l'église, obtiendraient des résultats intéressants, puisqu'en creusant, l'an 1777, les fondations de la chapelle des Pénitents, on retira la pierre qui avait servi de socle au monument dont nous aurons à entretenir le lecteur. La cité, inférieure au bourg actuel, s'étendait à l'est et au midi, sur une longueur développée de 600 mètres environ et une largeur réduite de 100 mètres; ce qui suppose une surface bâtie assez considérable, surtout quand on songe que les rues n'avaient guère que 2 mètres de largeur, ainsi que les fouilles l'ont démontré.

Selon nous, les anciennes habitations, exposées au midi et à l'abri des vents, étaient placées bien plus favorablement que celles d'aujourd'hui, qui sont bâties au nord et sur un plan plus élevé. On ne saurait expliquer le choix du nouvel emplacement que par l'intention d'obtenir des maisons plus aérées, en les asseyant sur un sol supérieur. Quelques débris de colonnes gisent devant les habitations et y servent de bancs : des fûts et des chapiteaux d'une belle architecture ont été trouvés dans des décombres et des terrains qui avoisinent Chorges. Sur l'esplanade, devant l'église, on voit un bloc considérable de marbre, qu'a fait restaurer en 1829 M. Bertrand, alors digne maire de la commune. Probablement cette pierre servait de piédestal à un buste ou à une colonne érigée en l'honneur de Néron : toujours est-il certain qu'elle porte deux inscriptions, l'une vers l'orient, l'autre vers l'occident; la première est fruste, la seconde laisse lire encore

le nom sinistre du tyran romain, et toutes deux attestent l'importance de Chorges sous cet empereur.

PIO · PRINCIPI · INVICTO · AVGVSTO
RESTITVTORI · ORBIS
PROVIDENTISSIMO
NERO · PRINC · JVV · AC · SUPER · OMNES
FORTISSIMO
ANNIVS · RVFINVS · VE · PR
PRAE · ALP · MARITIMARVM
DEVOTVS · NVMINI
MAJESTATI QUE EJVS

Caturiges était donc une *civitas*, avec des décurions, un procurateur et un président des Alpes maritimes. On sait que celui-ci était un gouverneur de province, le procurateur une sorte d'intendant des empereurs, et les décurions des sénateurs de cités ou colonies romaines.

Je donne ici celle qui se voit sur la façade orientale, telle que l'a copiée M. Tourtet, en 1841 :

F · INV · AVG · V
COS · PRO
CIVIT
CATVR · D · N ·
ECVR PEC
F · DIC · FE
P · CVR
RO · AL ·

Pour la façade occidentale, je suis la version donnée par Juvenis, en observant toutefois que le P. Fournier, qui assurait avoir lu l'inscription sur le monument même, l'a retracée avec de légères différences.

Dans le coup d'œil historique, nous avons rapporté le peu d'événements relatifs à Chorges que les annales ou la tradition ont conservés. Au moyen âge, elle n'avait pas entièrement perdu

son ancien nom, puisque, dans un acte où Guillaume Artaud, bailli de l'Embrunais, reçut au nom du dauphin, en 1319, le serment des habitants de Chorges, il est dit : *Ab hominibus Caturigarum.*

Chorges récolte des grains, fruits, légumes, fourrages, vins médiocres. Il ne possède qu'une seule forêt, appelée *la Favie*, dont la futaie a été abattue lors des trois incendies qu'il a éprouvés : l'un a consumé la maison commune et ses archives. Heureusement deux titres anciens prouvent que Chorges est propriétaire de cette forêt. L'arrêt du conseil de 1773 l'avait indûment concédée à M. de Cassini.

Il sortait autrefois de Chorges trois processions : celles du Bois, de la Montagne et de Notre-Dame du Laus. Depuis 1831 on n'a fait que cette dernière; elle a lieu le premier dimanche de juillet. M. Bertrand, lorsqu'il était maire, a pris des mesures sages pour augmenter le nombre des plantations si utiles à la commune [60].

Ce bourg, situé au milieu d'un bas-fond que dominent deux torrents dévastateurs, offre à l'œil du voyageur un aspect affligeant. Le premier de ces torrents, celui que l'on traverse avant d'arriver, peut être facilement contenu; il n'en est pas de même pour celui des Moulettes, que l'on rencontre à la sortie. Lors des orages, une quantité considérable de matières argileuses se détache des rives qui le bordent, le long de la gorge au fond de laquelle il coule; et comme l'eau n'est pas assez abondante pour les entraîner, elles s'élèvent successivement, et au point que le torrent peut à chaque instant franchir les murs et ouvrages d'art qu'on avait construits pour lui imprimer une direction et soutenir ses dépôts. Les habitants ont épuisé *leurs ressources* dans la construction des travaux qu'ils ont fait exécuter en murs et perrés sur une longueur de 1,060 mètres; si le gouvernement ne vient pas à leur secours, il sera forcé à des dépenses continuelles pour maintenir la route de Pont-Saint-Esprit à Turin; et nous pouvons malheureusement prédire que, tôt ou tard, il faudra déserter Chorges, ainsi que sa plaine, couverte

de prairies et de vergers. Pour parer à ce désastre effrayant, une dépense d'à peu près 80,000 fr. est indispensable à la construction d'un barrage destiné à changer le cours des Moulettes, que l'on rejetterait dans le torrent de Malfosse. C'est encore à M. Bertrand qu'on en doit le projet, pour l'exécution duquel le gouvernement avait promis un encouragement de 22,000 fr. On arroserait ainsi une surface de 80 hectares, que l'on convertirait en prairies, et on amènerait le desséchement complet des marais, qui occupent 362,000 mètres. Je les avais fait dessécher en 1804 par des Francs-Comtois ; car les habitants, aveugles sur leurs intérêts, n'avaient pas voulu exécuter ces travaux, quoique le résultat fût la disparition des maladies occasionnées par les miasmes septiques, hydrogénés, s'exhalant de ces marais, la plantation de beaucoup d'arbres sur l'épaulement des canaux, et la conquête d'un terrain précieux à l'agriculture. Il ne reste plus qu'une partie du desséchement de 1804; espérons qu'on sentira la nécessité de les reprendre et de les terminer : l'air sera assaini et l'on obtiendra les terres les plus fertiles de la contrée.

L'église du Saint-Sépulcre, près Chorges, construite en rotonde, sur le modèle de celle de Jérusalem, au retour de la première croisade, formait, avec les bâtiments voisins et terres adjacentes, une riche commanderie de Templiers, sous la dépendance directe du grand maître. Il n'en reste que des décombres, appelées temple du Saint-Sépulcre. Le 17 août 1501, le conseil delphinal a accordé, pour un demi-florin d'or, une sauvegarde au commandeur de cette maison.

Chorges n'a que 500 mètres à l'arrosage et des digues insuffisantes comme je l'ai dit. J'avançais, dans la seconde édition, que les ravins l'emporteraient peut-être un jour, sans des ouvrages d'art, pour lesquels des secours lui seraient nécessaires. Un moyen plus simple et dont on ne peut trop recommander l'exemple a été le salut de la commune. Depuis cinq ans le parcours a cessé sur les montagnes, où la nature a fait, depuis lors, repousser un beau gazon ; aussi une trombe qui y est tombée en 1846 n'a produit aucun mal, tandis qu'auparavant

elle aurait enflé le torrent au point d'ensevelir une partie des habitations.

Mont-Gardin (974 habitants), autour de laquelle les vestiges de remparts manifestent plus d'une toise d'épaisseur, est un tertre de 200 mètres d'élévation. Ce village a 100 mètres de digues sur la Vence; il a été brûlé en 1803. Nous ne pouvons trop répéter que les incendies, fréquents dans les Hautes-Alpes, font sentir la nécessité de substituer au chaume et aux planches de bois résineux l'ardoise ou la tuile.

Avançon (667 habitants) avait une carrière d'ardoises qui s'est comblée et qu'il faudrait rouvrir; une autre donne du plâtre rougeâtre, gris et blanc, qu'on sème, bien pulvérisé, sur les prairies artificielles. On cultive la montagne jusqu'au milieu de son élévation; au sommet sont des mélèzes qui suffiraient à peine en cas d'incendie; ce sommet est nommé *Serre du Vautour*. La Vence ne peut donner l'eau nécessaire au territoire d'Avançon. Dans les deux vallons entre lesquels cette commune est située se trouvent des sources qui ne tarissent jamais; une considérable passe sous le village, d'après une tradition : il est de fait que le château qui le domine avait dans sa citerne une eau abondante, et que, dans presque toutes les maisons, des citernes fournissent aux besoins des habitants pendant huit mois de l'année et au delà. En ce moment on ne jouit que d'une seule fontaine au-dessous d'Avançon; les bestiaux souffrent par l'insuffisance de boisson. Cette commune est l'ancien *Ictodurum*.

Guillaume d'Avançon, cardinal et archevêque d'Embrun, était né dans cette commune, de Jean d'Avançon, seigneur de Saint-Marcel, surintendant des finances sous le roi Henri II.

Au bas d'une montagne, Saint-Étienne d'Avançon (351 habitants) a 800 mètres à l'arrosage; son territoire est coupé de champs, vignes, prés, marais, prairies artificielles, chenevières, bois de pins, quelques chênes et hêtres. Un fort était construit à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'église; l'an 1692, Victor-Amédée le détruisit. En 1803, au moment où le curé allait commencer la messe, le tonnerre tomba sur le clocher de Saint-

Étienne, dont il brisa la partie supérieure; il pénétra dans le chœur, renversa le calice, couvrit le prêtre de poussière, ouvrit le tabernacle, jeta par terre le desservant, ne blessa personne, fit un trou dans le pavé et s'y engloutit. Le hameau de Notre-Dame du Laus dépend de Saint-Étienne; il est situé sur une demi-éminence, au revers de deux montagnes appelées Prévat et Prémorel. Là subsiste un pèlerinage célèbre dans une partie du midi de la France. On sera curieux sans doute d'en connaître l'origine; et, à cet effet, nous puiserons dans les extraits, transmis par un prêtre respectable, des manuscrits qui se trouvent dans la bibliothèque du Laus.

Au milieu des forêts qui couvraient cette contrée il y a cent cinquante ans, existait une petite chapelle rurale sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Rencontre. Benoîte Rencurel, de Saint-Étienne d'Avançon, y eut une apparition de la Vierge qui lui commanda de bâtir une église; la jeune bergère, dépourvue de moyens, ne voulut pas différer l'exécution de l'ordre qu'elle avait reçu, et telle fut son influence sur les populations voisines qu'elles accoururent, chacun portant une pierre dont il s'était chargé en traversant le torrent qui est au pied de la montagne. On édifia, en 1667, une église dont la nef est longue de plus de 80 pieds et large de 30; deux chapelles latérales donnent à l'église la forme d'une croix; sa voûte est à plein cintre. Sur les dimensions et avec les murs de la chapelle rurale on a élevé dans l'enceinte du grand édifice, mais en étant détaché, un petit sanctuaire intérieur qui est l'objet principal de la dévotion et qui rappelle la *santa casa* de Notre-Dame de Lorette, à Rome. On trouve dans notre atlas le clocher de cette église. Un couvent, faisant avec elle angle droit, fut construit pendant la vie de la sœur Benoîte; on l'a successivement agrandi; vingt personnes peuvent y être facilement logées. La pieuse bergère mourut au Laus, âgée de soixante et onze ans trois mois, et ses funérailles furent accompagnées d'un concours immense: on déposa son corps dans un caveau en avant du grand autel, à l'entrée de la petite chapelle, et on traça grossièrement sur la pierre sépulcrale cette

simple inscription : *Tombeau de la sœur Benoîte, morte en odeur de sainteté, le 28 décembre 1718*. La chambre qu'elle occupait au Laus, et où l'on conserva quelques meubles à son usage, est encore aujourd'hui l'objet de la vénération des fidèles, qui après son décès continuèrent à visiter le sanctuaire. A la Pentecôte, des paroisses entières y viennent en procession : on y compte pour les six mois de la belle saison soixante-dix à quatre-vingt mille pèlerins, fournis par dix départements, non compris ceux de la Savoie. C'est un spectacle curieux de voir une foule immense suivre les sinuosités des sentiers, avec des costumes différents, les insignes de confréries, et priant, et chantant; les parents, les amis se retrouvent sans s'être donné rendez-vous, et la fête de la religion devient une fête de famille. Après les devoirs de dévotion, on se répand dans la campagne et sur les prairies; on se forme en groupes pour le repas rustique. Tout respire la paix et la simplicité.

Pendant la première révolution, l'église et le couvent furent vendus comme biens nationaux, puis rachetés ; l'église a été érigée en succursale par Napoléon. Les missionnaires y eurent jusqu'en 1829 des élèves et se réunirent ensuite au séminaire de ceux de la Provence, à Marseille ; depuis lors ils furent nommés chanoines, curés ou vicaires, et la maison du Laus ne possédait plus que quatre à cinq de ces ecclésiastiques. On désirait dans le pays que des insinuations étrangères ne pussent s'opposer à ce qu'ils s'y occupassent entièrement de religion, lorsque M. Jean Rossat, évêque de Gap, les expulsa du Laus. Comme l'évêque de Marseille, ancien supérieur des missionnaires de Provence, avait, en cette qualité, loué pour vingt-neuf ans la maison et les terres qui en dépendent, il voulut porter l'affaire devant les tribunaux; mais le procès scandaleux n'eut pas lieu, et tout s'arrangea à l'amiable, suivant les préceptes de saint Paul. Au reste, l'affluence est toujours la même à Notre-Dame du Laus.

Valserres, au pied d'une montagne bien boisée, à 10 kilomètres de Gap, avec 514 habitants, a des champs, prés et vignes, 300 mètres à l'arrosage, et des eaux ferrugineuses. On enterre

toujours dans le cimetière de sa vieille église, qui est détruite. On en a construit une nouvelle sur le flanc de la montagne de Saint-Maurice ; au milieu et au derrière de la commune, sur le sommet de cette montagne, se trouvait autrefois un couvent dépendant de l'abbaye de Boscodon ; là se rendaient processionnellement les paroisses des alentours, avant que les merveilles du Laus y attirassent la foule ; les seuls habitants de Valserres et de Remollon vont à Saint-Maurice le lendemain de la Pentecôte. Au haut du territoire de Valserres, entre Saint-Étienne d'Avançon et Jarjayes, est une carrière abondante de plâtre, comme il en existe sur beaucoup de points des Hautes-Alpes. La rareté du bois s'est opposée à son exploitation. De Valserres, un chemin de grande communication, n° 12, du sud-ouest au nord-est, va à Chorges et à la route royale, n° 94, au-dessus du village de la Bâtie-Neuve ; il a une longueur de 12,700 mètres, sur une largeur de 5 à 6 mètres.

Jarjayes (547 habitants), au nord et à 8 kilomètres de Gap, partie sur une montagne, partie dans un vallon, a un bon vignoble ; son église est bâtie sur un rocher. Au quartier dit La Ruine, sur la pente au midi de Jarjayes, il y a dans un souterrain quelques filons de houille. Si l'on en trouvait de suivis, la carrière a des abords faciles. En 1588, Lesdiguières, revenant d'Embrun, alla jusqu'à Ventavon pour surprendre Lavalette, et, chemin faisant, il s'empara du château de Jarjayes.

Les six communes dont il vient d'être question dépendent de l'arrondissement de Gap ; nous rentrons, pour les quatre suivantes comme pour la vallée de Chapouse, dans l'arrondissement d'Embrun.

Depuis Savines jusqu'au vignoble de Rousset, cette partie des rives de la Durance n'offre rien d'intéressant, à part un épi de 100 mètres de long jeté hardiment sur la rivière et la coupant à angle droit. Ce travail a résisté jusqu'ici à toutes les inondations si fréquentes au printemps et à l'automne, et a permis d'établir la route royale à peu près en ligne directe dans l'étendue de la plaine, jusqu'à La Couche. Un chemin de grande communi-

cation, n° 6, du sud-ouest au nord-est, se rend de ce village au pont de Rousset ; sa longueur est de 16,900 mètres, et sa largeur de 1 à 2; nous l'avons indiqué page 242.

De La Couche au vignoble de Rousset, la Durance baigne dans toute sa longueur le bas d'une montagne aride et presque taillée à pic, sur le flanc de laquelle on travaille à ouvrir une route départementale qui relie Tallard à Embrun. Déjà cette route existe de Tallard à Espinasse ; mais le plus difficile reste ; car, sur une étendue de 5 kilomètres, il faudra la tailler dans le roc vif, suspendu au-dessus du courant qui le longe. C'est un travail gigantesque pour la localité, mais d'une très haute importance pour l'écoulement des produits de la vallée.

A quelques kilomètres d'Espinasse vient s'embrancher une autre route départementale qui se prolonge jusqu'à Barcelonnette, en passant par Seyne (Basses-Alpes).

Entre les rochers escarpés de Rousset et Tallard, dans l'endroit le plus large de la vallée arrosée par la Durance, est placé Remollon, dont la seigneurie appartenait jadis à l'abbé de Bosredon, au seigneur de Théus et au marquis de Bellafaire, qui y tenait un bateau sur cette rivière, pour les communications entre le Dauphiné et la Provence. Ce charmant petit bourg est couronné au nord, à l'est et à l'ouest, autant que la vue peut s'étendre, d'un vignoble très productif, ayant à ses pieds une plaine fertile conquise, à l'aide de 2,000 mètres de digues, sur la Durance depuis 50 ans, et en pleine production. Sa population est de 605 habitants. Douze communes, tant des Hautes que des Basses-Alpes, l'environnent à peu de distance et y apportent leurs produits, tout en payant tribut à son industrie et en développant son commerce, qui devient chaque jour plus important.

Toutes les maisons y sont réunies dans une même enceinte. Les nouvelles constructions, qui datent de 30 ans, sont de bon goût et lui donnent un aspect de régularité et d'aisance qui étonne le voyageur.

La route départementale de Gap à Remollon, ouverte en 1822 avec des travaux et des contradictions incroyables, est parfaite-

ment entretenue et améliorée. On termine un pont en belle pierre à un kilomètre du bourg. Ce nouveau travail a le double avantage de donner au pays une avenue en ligne droite, bordée de plantations et d'une riche végétation, et d'encaisser un torrent qui parfois coupe toute communication avec Gap.

A part l'olivier, l'oranger et le citronnier, qui ne viennent pas ici en pleine terre, on trouve dans les environs tous les fruits du midi et en excellente qualité.

Remollon seul produit, année commune, 10,000 hectolitres de vin que l'on croirait difficilement, à quelques années de date, avoir été recueillis dans les Alpes. On y a inventé, il y a 38 ans, pour tailler la vigne, des ciseaux à ressort qui ont figuré à l'exposition de l'industrie, et ont été demandés pour servir à celles du Clos-Vougeot.

En 1829 une société d'actionnaires entreprit de remplacer le mauvais bac par un pont en fer, qui a malheureusement été emporté par une crue considérable en 1843. Les 10,000 francs promis par l'État pour aider à sa reconstruction ont déterminé les actionnaires à en reprendre les travaux ; il sera bientôt livré au public.

Il est difficile d'indiquer exactement l'époque où Remollon commença à prendre quelque importance. Deux choses du moins sont positives : la première, c'est qu'avant leur suppression, en 1311, les Templiers y avaient une maison dont les tours crénelées subsistent encore, une chapelle de style gothique qui communiquait à la maison par un souterrain et adossée à un clocher admiré des voyageurs par son élégance et ses formes dégagées ; la seconde, c'est que l'emplacement actuel de Remollon ne fut d'abord occupé que par des celliers de Théus, village à 5 kilomètres vers la montagne nord-est. Insensiblement les forêts qui couvraient la montagne jusqu'à la Durance furent remplacées par des plantations de vignes, l'accessoire devint le principal, et tandis que Théus voyait son territoire rongé par les ravins jusqu'à ses premières maisons, et sa population (actuellement de 504 âmes) ruinée par le jeu, malgré des ressources en tout

genre, Remollon devenait le centre obligé de la vallée et le rendez-vous de la bourgeoisie du département, qui y multipliait ses acquisitions et venait profiter de ses belles automnes et de la fertilité de son sol.

Jusqu'en 1842 Remollon n'avait d'autre église que la chapelle des Templiers dont il est parlé plus haut, et qui n'était plus en rapport avec la population, soit pour les dimensions, soit pour l'emplacement. M. Martel, alors curé, fit un appel au zèle des habitants par une souscription qui donna 8,000 francs, et avec ces faibles ressources, dans l'espace de huit mois, il dota le pays d'une belle église en forme de croix grecque, au haut du bourg, à gauche du chemin qui conduit à Saint-Étienne d'Avançon. Elle a plus de 400 mètres de vide, avec dôme, chapelles spacieuses, etc. Quand tout fut terminé, malgré des obstacles et des oppositions infinies, l'État accorda un secours de 5,000 francs, et la commune vota 5,000 francs ; ces deux sommes réunies sont loin de couvrir les frais du pauvre curé. Mais il a été abondamment dédommagé par le dévouement de cette population qui, sans distinction de condition, de sexe, d'âge, et semblable à une fourmilière intelligente, a travaillé tous les soirs durant plusieurs mois, jusqu'à minuit, à monter sur une pente ardue des pierres et du sable pour se procurer un lieu de prières. La plupart de ces généreux travailleurs avaient employé leur journée aux plus pénibles labeurs de leurs terres, et semblaient se reposer en employant la moitié de la nuit à des charrois non moins rudes. Les dames même portaient du sable dans leurs cabas. M. Martel fut secondé dans cette œuvre pieuse par M. Colomb, qui en 1806 a sculpté avec un albâtre transparent et sans tache un médaillon très ressemblant de l'empereur.

Les différents villages des Hautes-Alpes qui ont leur centre à Remollon sont, à la rive droite de la Durance : Théus, assis sur le penchant d'un coteau rapide, au fond d'un ravin à l'est ; on ignore l'origine de son nom, son territoire, assez vaste, renferme des champs et des vignes. Son église a été bâtie sur les ruines d'un fort. Chaque habitant a une maison d'hiver et une d'été.

On trouve à Théus, dans le calcaire jurassique, un marbre blanc ou gris-bleuâtre, légèrement veiné; et sur les territoires de Rousset et d'Espinasse, près de Remollon, dans le même calcaire, du marbre blanc magnésien dolométique, et plus dans le torrent de Teinte, près d'Espinasse, du marbre gris, blanc et jaune, jaspé de nuances variées irrégulières, et de la belle serpentine verte, nuancée de teinte verdâtre. —Espinasse (479 habitants), au pied d'une montagne de plâtre, environné au midi jusqu'à la rivière par une petite plaine très fertile, est entouré dans sa longueur par la route de Remollon à Embrun. Construit dans les celliers lorsqu'on a abandonné l'ancien chef-lieu, il est en voie de prospérité par les riches conquêtes que lui ont procurées 800 mètres de digues. Le nombre des goîtreux va y diminuer par l'arrivée des sources pures et abondantes qu'y a conduites M. Garnier, directeur des domaines, propriétaire de l'ancienne seigneurie d'Hauterive, d'où dépendaient les celliers. —Rousset (164 habitants), perché au sommet de la montagne qui porte son nom, pays froid, pauvre et stérile, au nord-ouest d'Espinasse; le vin qui se récolte sur cette rive de la Durance est renommé dans le département. Rousset avait cinq coseigneurs; il acheta les portions de quatre d'entre eux vers le milieu du siècle dernier, excepté le droit de chasse et de pêche, que se réserva la famille de M. Didier, lequel a remplacé assez récemment le bac par un pont en bois qui, établi à fort peu de frais et jeté en plein lit de la rivière, a *seul* résisté, le 1er novembre 1843, à la Durance qui, depuis Embrun jusqu'à son embouchure, a emporté tous les ponts existants, au nombre de six, dont quelques-uns étaient d'une construction monumentale. On termine la route départementale, n° 1, entre le pont de Rousset et La Couche. A l'ouest est Valserres, dont nous avons parlé ainsi que de Saint-Étienne d'Avançon. —Sur la rive gauche est Bréziers, que nous allons visiter.

XXIV. Vallée de Chapouse ou de Rochebrune.

Rochebrune et Bréziers, autrefois dits terre d'empire (comme

le Saulze), ne formaient alors qu'une communauté; le premier a 286 habitants; le second, 551. Abrité par une forêt en amphithéâtre, Rochebrune est assis dans une plaine de 3 kilomètres de longueur sur 1,500 mètres de largeur, conquise par une digue de 2,000 mètres sur la Durance. Bréziers est situé au-dessus; on n'y arrive de Remollon qu'en suivant un vallon étroit; ce pays est découvert, sec, froid et mal cultivé; Bréziers n'a que 2,000 mètres de canaux et quelques digues. Son vicariat comprenait, en 1200, la communauté; plus, du ressort de Provence, Bayons, et les châteaux de Gigors, Bellafaire, La Freyssinie, Turriers et Falconnet. L'archevêque d'Embrun était seigneur spirituel, temporel, et comte de Bréziers et de Beaufort, hameau où il eut le droit de battre monnaie jusqu'en 1485. Il y avait à Bréziers trois consuls, dont le second était toujours pris à Rochebrune, qui, au moyen âge, se disait *Roquabrunum in ripe Durantiæ*. Bérenger V, comte de Provence, l'assiégea, ainsi que Bréziers, Beaufort et plusieurs autres villages, pour qu'on garantît, après sa mort, la restitution de la dot de Béatrix de Savoie, sa femme.

Par un court embranchement de Bréziers à Bellafaire, on va relier une route départementale des Hautes-Alpes, celle des Basses, qui conduit de Bellafaire à Sisteron. On vient, par des roctages et murs de chute, de rendre praticable la nouvelle rampe du pont de Remollon à Bréziers.

XXV. Vallée de la Luye ou de Gap.

Cette vallée commence près de la Bâtie-Neuve, se dirige d'orient en occident, puis du nord au midi, sur une longueur de 20 kilomètres. La petite rivière de la Luye [64] a ses sources dans les marais de la Bâtie-Neuve, à l'endroit où les eaux traversent la route.

Elle reçoit sur la rive droite : 1° le torrent de *Combe-Noire* ou *Sarrasin*, qui sépare la commune de La Rochette de celle de Romette; 2° le *Buzon*, entre cette dernière commune et celle de Gap; 3° la *Bonne*, qui a sa source dans les marais du mont Bayard; 4° le *Turelet*, qui descend de Charance.

Sur la rive gauche : 1° le ruisseau du *Chapelet*, qui sort des

marais de la Palu, commune de Rambaud; 2° le *Rieu-Tort*, qui coule derrière le monticule de Saint-Main, et passe au hameau de Tres-Châtel, commune de Gap; 3° le *Partiment* ou *Béal de Colombis*, qui sépare le territoire de cette ville de celui de Jarjayes.

La Luye reçoit encore d'autres petits cours d'eau, dont la nomenclature serait ici sans intérêt.

Cette vallée possède des limons fertiles, composés de terre calcaire, d'argile et de sables primitifs où se sont introduits des galets et des fragments de roches granitiques, charriés par les grands courants. La droite de la vallée est très élevée et dominée par les montagnes de Bayard et de Charance, qui ont des bases argileuses. Sur la première de ces montagnes on trouve de la tourbe, dont les mottes que j'avais fait apporter à Gap, livrées à des expériences, ont brûlé comme le charbon de bois; les forêts des Hautes-Alpes ont été tellement dévastées par la main des hommes et par la dent des chèvres, qu'on ne peut trop conseiller d'employer ce combustible partout où il se montre comme à Gap, Pelleautier, etc. Cette vallée manque d'arrosage, parce que la Luye et les autres ruisseaux sont à sec pendant l'été. Elle possède onze communes et entre autres le chef-lieu du département.

Gap est à 732 mètres au-dessus du niveau de la mer; longitude 23° 44′ 23″; latitude 44° 33′ 9″; à la descente des montagnes, à la jonction des routes de Paris à Marseille par Grenoble, du Pont-Saint-Esprit à Briançon, de Gap à Digne, et à une distance presque égale de Lyon, Genève, Turin, Avignon, Marseille.

Les principaux édifices de Gap sont la cathédrale, la préfecture, nouvellement construite, ayant vue sur la campagne et sur l'embranchement de deux routes; l'évêché, que j'habitais pendant mon administration; le palais de justice, l'hôtel de ville, le séminaire qui a remplacé et le musée et la société d'émulation, un beau corps de casernes qui avait été presque entièrement terminé dans le siècle dernier, et dont le projet de restauration, fait de

mon temps, en 1808, a été exécuté en 1810 par M. Defermon, mon successeur. On avait bien voulu donner mon nom à un cours, garni d'arbres par mes soins, et qui a été en grande partie envahi par le jardin de la préfecture. Heureusement on trouve d'agréables promenades au milieu des avenues que j'ai plantées autour de Gap et sur le bord des routes. La préfecture possède le mausolée du connétable Lesdiguières ; la masse du sarcophage est en marbre noir du Champsaur ; les bas-reliefs, qui retracent ses principaux exploits, sont en albâtre de Boscodon. Le guerrier est représenté, avec son armure, couché et appuyé sur le coude ; ses traits ont quelque ressemblance avec ceux de Henri IV (*voy.* l'Atlas). On rapporte qu'il tint en charte privée Jacob Richier, son sculpteur, jusqu'à ce qu'il eût fini ce bel ouvrage. Le monument, apporté, en 1798, du château de Lesdiguières où il était depuis 1626, puis déposé dans une chapelle de la cathédrale, devait, en 1809, être transporté au musée du département, avec les gantelets du connétable, sa lance, et son casque où l'on voit l'empreinte d'une balle. On avait réuni pour cet établissement des modèles en plâtre des plus belles statues du musée de Paris, choisis par M. Visconti, et auxquels M. le comte d'Hauterive avait joint en cadeau la Vénus de Médicis ; les modèles des monuments des Hautes-Alpes, exécutés en albâtre et en pierre ollaire du pays ; un grand nombre d'antiquités sorties des fouilles de Mons-Seleucus, ou envoyées des trois arrondissements ; des instruments de physique et de chimie, des livres, des cahiers de gravures ; les minéraux, l'herbier, les oiseaux, quelques quadrupèdes des Hautes-Alpes, des échantillons des produits d'industrie de ce département, etc. C'eût été un dépôt d'objets soit instructifs, soit agréables, qu'eussent successivement enrichi les libéralités du gouvernement et des particuliers, un centre utile d'émulation pour la jeunesse, et qu'auraient visité curieusement les étrangers. C'est dans un faubourg dont j'avais vu les commencements que passe la route de Marseille. Près de celle qui mène à Embrun on avait transféré la pépinière que j'avais fondée, et

près de laquelle des bains ont été montés sur la Luye, à côté d'une brasserie et de vergers magnifiques, par l'ingénieux M. Aubert, à qui l'on doit l'institution des messageries qui font de Gap une ville très accessible et très animée. Elle a un commerce d'entrepôt; on y fabrique des tissus de laine et de soie, des cuirs, des chapeaux, des cordes, et, au martinet du Rieu-Tort, des instruments aratoires. On doit ce dernier genre d'industrie à feu M. Rossignol, qui, en l'établissant, a bravé des préjugés populaires. Il faudrait le propager dans le département, où il y a tant de chutes d'eau favorables. Ces préjugés s'opposaient aussi à la construction que j'ai fait exécuter d'un abattoir communal, nécessaire à la salubrité d'une ville qui ne songe pas encore assez à la propreté de ses rues.

On a creusé sur la place Saint-Étienne, en 1832, un bassin souterrain de 15 mètres de longueur sur 11 de largeur, divisé en deux parties voûtées; la hauteur, depuis l'aire en mortier de ciment de 20 centimètres d'épaisseur jusqu'à la voûte, est de 1 mètre 90 centimètres. Ce réservoir est alimenté par les eaux qui s'écoulent du bassin de la fontaine élevée sur cette place, et il contient environ 20,000 hectolitres d'eau. C'est une ressource précieuse que se sont créée les habitants pour les cas d'incendie, dans un pays où les eaux sont si peu abondantes, et principalement dans les temps de sécheresse. Un aqueduc, de 100 mètres de longueur sur 60 centimètres de largeur et 1 mètre 25 centimètres de hauteur, a été construit à la suite du bassin pour en faire écouler les eaux et le nettoyer au besoin. Deux ouvertures fermées avec des dalles mobiles ont été laissées pour puiser les eaux du bassin lors des incendies. Tous ces ouvrages, conçus et dirigés par l'architecte Fiard, ont donné lieu à une dépense de 6,000 fr. On pourrait employer ailleurs un semblable moyen, soit pour éteindre les grands embrasements, soit pour l'irrigation des propriétés. Depuis ce temps, on a ouvert, à partir de la porte de France, un aqueduc qui vient correspondre à celui de la fontaine.

La bibliothèque publique s'est formée de celle qui était due aux soins de MM. Colomb de Bâtines et Amat, et d'un dépôt existant à la préfecture ; elle s'est accrue d'un nombre assez considérable de livres donnés par le gouvernement et par des particuliers, ou acquis par la ville, qui achète annuellement des ouvrages pour 300 francs. La bibliothèque renferme 5,000 volumes, parmi lesquels on remarque le grand ouvrage sur l'Égypte, la superbe édition de Racine par Didot aîné, etc., etc. La jeunesse de cette ville se distingue par son union et par l'amour du travail.

Le territoire de Gap, anciennement un lac, a 4 myriamètres de circonférence; coupé par dix torrents, il ne possède que 650 mètres de digues et 200 mètres à l'irrigation. Mais la facilité des communications est telle, qu'on y compte 152 chemins vicinaux [62]. Il serait productif en tout genre, mais la sécheresse le dévore en été ; sans eaux, point de fourrages, point de bestiaux, point d'engrais pour fertiliser la terre. Pourquoi, se dira-t-on, ne pas y avoir un grand canal d'arrosage ? Si le chef-lieu n'en donne pas l'exemple, pourquoi ne suit-il pas au moins celui des communes qui ont retiré tant d'avantages de pareils établissements ? Dès 1448, on y eut l'idée qu'on exécuta bientôt, sur lettres patentes de Louis XI, de dériver les eaux du torrent d'Ancelle, et l'on en profita jusqu'à l'époque des guerres de religion. En 1668, on songeait à reprendre les travaux ; mais, quatre ans après, le roi de Sardaigne saccagea la ville. M. Delafont père, subdélégué, publia en 1764 un mémoire où il ressuscita ce projet, pour lequel l'intendant accorda des fonds. Qui en arrêta l'exécution ? Ce furent déjà quelques intérêts particuliers. Des ingénieurs firent successivement des reconnaissances au-dessus d'Ancelle, et l'un d'eux, M. Gayant, conseilla de prendre les eaux dans le Drac d'Orcières. En 1800, M. Bonnaire, préfet, s'assura de la possibilité par une inspection sur les lieux ; je fis constater par l'ingénieur Janson et par plusieurs fonctionnaires publics la quantité d'eau existant au Drac, et prise au pont d'Orcières après une

grande sécheresse. Je priai M. Farnaud, secrétaire général et agronome distingué, de composer un écrit qui pût éclairer l'esprit de ses concitoyens ; et ce mémoire, rempli de vues sages, fut publié en août 1802. Le conseil municipal vota à l'unanimité la construction du canal ; l'ingénieur en chef Delbergue-Cormont et l'ingénieur Plagniol en dressèrent les nivellements, devis et détails ; les propriétaires devaient payer environ 45 fr. par charge composée de six éminées, dont chacune contient 175 toises. Ils auraient vu doubler, quadrupler, beaucoup même décupler le produit de leurs terres. Romette, la Rochette et d'autres communes auraient pu entrer dans la dépense et dans les bénéfices. Les deux premières avaient voté le canal. Il y aurait eu moins de chemin à parcourir, et peut-être à moins de frais, si on l'eût fait passer à travers un rocher. Avec quelques mille francs d'essai, on aurait apprécié la durée, le coût et le mérite de cette opération souterraine. L'égoïsme s'agita, l'autorité locale faiblit ; j'avais obtenu de l'Empereur un secours de 100,000 francs, et je fus obligé d'ajourner cette source de bienfaits. Depuis ce temps, on en a parlé à plusieurs reprises ; on y reviendra sans doute ; mais, s'il y avait de longs retards, il faudrait qu'une voix éloquente dénonçât l'aveuglement ou la malveillance des ennemis de ce projet à l'animadversion des contemporains et de la postérité.

En ce moment, M. Ulrich, ingénieur en chef des ponts et chaussées, travaille à un projet de percement de la montagne de Gap, au moyen d'un tunnel, dont on avait eu déjà l'idée de mon temps ; on y ménagerait deux voies, l'une pour le canal à dériver du Drac, l'autre pour la route royale qui, sur ce point, est souvent en hiver, même pendant une dizaine de jours, interceptée par les neiges. Le tunnel aurait une longueur de 5,600 mètres et une profondeur de 50.

M. Allier fils, conseiller de préfecture, lors des deux expositions des produits de l'industrie, a obtenu des médailles de bronze pour avoir rendu la charrue Dombasle propre au labour des terres déclivées ; il a dirigé longtemps une ferme expérimentale dans

les environs de Gap, qui sont remarquables par leur belle culture, surtout du côté de la Tour ronde. Parmi les maisons de campagne, on peut citer la Gay, Font-Reine, connue par son abondante fontaine ; Vars, Villarrobert, et particulièrement Charance, où M. Brochier, receveur général, a une propriété fort considérable sur les flancs d'une montagne qui domine la ville. De son château l'on jouit d'une vue magnifique ; mais les voitures ne pouvaient y arriver : M. Brochier a fait passer un torrent sous une voûte recouverte de terre végétale ; un chemin, en forme de labyrinthe et entouré d'arbres dont la verdure est très variée, conduit, par une pente douce, au château, et offre, dans des lieux secs et arides, un très joli jardin anglais. L'habitation n'était entourée que de landes, de bruyères et de bois rachitiques que les bestiaux dévoraient ; le propriétaire a fait recéper ces bois, les a mis en défense, les repeuple avec succès. Quant aux parties nues ou improductives, M. Brochier, depuis vingt-huit ans, y plante annuellement 10,000 arbres verts, 5,000 peupliers, ormes, châtaigniers, platanes, etc., et une quantité très considérable d'arbustes et d'arbrisseaux. Il a découvert près de son grand bassin, dont il a encore augmenté l'étendue, une couche de terre qui, après avoir été brûlée, lui fournit un très bon engrais. M. Brochier se trouvera le créateur d'une forêt immense qui couvre la montagne. Son opération est doublement avantageuse, puisqu'elle frappe à chaque instant les yeux des habitants du chef-lieu du département des Hautes-Alpes ; elle aura, je l'espère, beaucoup d'imitateurs. Il a obtenu deux médailles d'or.

La ville a éprouvé cinq tremblements de terre, en 1282, 1612 (où toutes les maisons furent ébranlées, et une partie des murs vers la porte Garcine ruinés), 1808 [63] et 1828 ; il est vrai que ces deux derniers n'ont causé que peu ou point de dommages ; comme il y a eu dans les environs de Gap, et surtout au levant, des affaissements ou éboulements de terrain qui avaient réduit la porte Chaussière à la hauteur d'une coudée, il ne reste dans cette ville que très peu de traces d'antiquité, comme des débris de co-

lonnes, et, autour de son enceinte, à une profondeur considérable, des tombeaux en pierres et en briques, et des portes en pierres de taille. M. Bertrand, professeur à Rennes, a prétendu avoir vu une partie de mosaïque venant de *Vapincum*. En plantant un cours d'arbres sur la place Saint-Arnould, en 1803, l'on découvrit des souterrains qui avaient servi de sépulture aux évêques.

Lorsque les Templiers avaient été chassés de la terre sainte, la piété publique était venue à leur secours ; ils possédaient beaucoup de couvents et de terres dans les Hautes-Alpes. Un de leurs commandeurs, Rambaud d'Orange, de la maison des Baux, en avait établi à Gap une, de l'ordre de Saint-Antoine, près de la porte de Provence, hors de la ville. Sur la route de Marseille, il y avait une maladrerie, sorte d'établissements fort communs dans cette contrée, et fondés soit après les incursions des Lombards, soit à la suite des croisades.

On a bien disputé sur l'ancien nom de la ville de Gap.

Cette ville se disait-elle autrefois *Vap*, dont les Romains ont fait *Vapincum?* Ce mot est-il, comme le pensent quelques auteurs, une contraction de *val pinguis* (vallée fertile)? suivant d'autres, qui trouvent *armes* dans le celte *Wapin*, et *belles* dans *Cain*, les *Vapincenses* se distinguaient-ils par la beauté de leurs armes? Les peuples barbares ont-ils changé Vap en Gap? Il y a beaucoup d'exemples de cette mutation de lettres en diverses parties de l'Europe : *Vasconia*, Gascogne ; *Vastinea*, Gastine ; *Vastum*, Guasto ; *Willelmus*, Guillaume ; *Guillelmi Stadium*, Willemstadt ; *Guelpherbitum*, Wolfenbutel, etc.

Saint Isidore, qui florissait dans le septième siècle, donne bien des noms à Gap : *Civitas Vrapincensium, alii Apencensium, alii Vapencentium, alii Vapetentium, alii Vapingensium, Vapecensium, Apennensium, Gapicensium, Vapensium, Vapicensium ;* Grégoire de Tours l'appelle *Vapigensis ;* c'est *Vappicum* et *Vappigum* dans des écrits du moyen âge ; d'après Ortelius, *Vappincensium, Vapingum, Vapingeum, Appencensium. Vapincum,* figurant dans les itinéraires, avec la qualité de *mansio,* comme

Brigantium, *Ebrodunum*, *Caturiges*, fut comptée au nombre de cent quinze cités de la Gaule lorsqu'on divisa cette vaste région en dix-sept provinces. Elle fit partie de la Narbonnaise et reconnut Aix pour sa métropole. La *Gallia christiana*, tome Ier, donne saint Démétrius comme premier évêque de Gap, en 366, et n'indique aucun intermédiaire jusqu'à saint Constance, en 439. Dans les *Actà sanctorum* on ne fait pas mention de Démétrius pour le siége épiscopal de Gap, mais on le voit figurer à Thessalonique, à Constantinople, en Hongrie, etc. Saint Démétrius, malgré la tradition constante, a été expulsé par M. de Pérouse du bréviaire que le successeur de cet évêque, M. de Narbonne, a publié à Gap, et l'on a vainement cherché à la Bibliothèque royale de Paris (l'on prétendait qu'il s'y trouvait déposé) l'ancien bréviaire où l'on assure qu'il était question de l'époque où cette ville fut délivrée du joug des Sarrasins. Lorsque le christianisme eut pénétré dans cette partie des Gaules, le diocèse de Gap étendit sa juridiction sur les localités qui relevaient politiquement de cette ville; car l'administration religieuse fut exactement calquée sur l'administration romaine; j'en ai fait la remarque dans l'*Histoire des Hautes-Alpes*.

Après la grande invasion du cinquième siècle, Gap dépendit successivement des Burgondes, des Francs de la première et de la seconde race, de Boson, roi d'Arles, et des rois de Bourgogne, ses successeurs, des empereurs d'Allemagne, des comtes de Forcalquier et de Provence, des dauphins du Viennois, enfin des rois de France.

J'ai déjà eu occasion de citer la bravoure, les désordres, la triste fin de Sagittarius. Castus, évêque de Gap, que les persécutions des Maures avaient forcé de se retirer à Apt, obtint la moitié des droits de suzeraineté, par la munificence de Guillaume Ier, comte de Provence. Ce prince voulut ainsi célébrer sa victoire sur les Sarrasins, et indemniser le prélat des ravages qu'ils avaient faits dans ses possessions. L'évêque Ripert commit dans le siècle suivant de tels excès, que les députés réunis des habitants et du clergé exposèrent leurs griefs au pape Alexandre II. Ce pontife

prononça la dépossession du coupable, et le remplaça par saint Arnoux, lequel mourut en 1075 et fut regardé comme le patron du diocèse, honneur mérité par la sagesse d'une administration réparatrice.

L'évêque Guillaume se qualifiait, en 1184, de seigneur et comte de Gap. Ses successeurs prétendirent à une souveraineté immédiate. Cependant nous avons vu, dans le coup d'œil historique, que le pape Urbain II avait ôté, en 1095, le Gapençais à Hugues, qui avait refusé de se rendre dans la terre sainte, pour le donner au comte de Forcalquier, dont les droits passèrent, en 1202, aux dauphins, par suite du mariage de Béatrix. Les évêques, qui avaient treize châteaux, entre autres ceux de la Bâtie-Neuve, la Bâtie-Vieille, Tournefort, Tallard-le-Vieux, Rambaud, la Fare, Poligny, le Noyer, le Gleisil, Charance; ces prélats, si fiers, que nul ne pouvait posséder de fiefs dans l'étendue de leur domination, et que le dauphin se reconnaissait leur vassal pour ceux qu'il tenait dans leur diocèse, rendirent successivement foi et hommage aux empereurs, ainsi qu'aux souverains temporels du Dauphiné et de la Provence, recourant aux uns ou aux autres suivant les conseils de leur propre politique, étendant leurs droits et priviléges dès qu'il se présentait une conjoncture favorable, et sachant au besoin faire des concessions.

La cité de Gap était de temps immémorial propriétaire de terres, de moulins, de fours banaux. Charles d'Anjou, roi de Naples, lui avait assuré les fouages, poids publics, paquerages, etc. Les magistrats élus par elle exerçaient le consulat ou consolat, qui consistait spécialement dans une juridiction de police sur les marchés et dans les droits qu'on y percevait pour les grains. Ils levaient des impôts sur la ville et la banlieue, veillaient à la sûreté de la ville; mais il leur manquait, pour être les chefs d'une république indépendante, le droit de rendre la justice et celui de battre monnaie, tous deux réservés aux prélats, et qui constituaient à l'avantage de ceux-ci une sorte de domination temporelle. Grégoire, en 1178, reçut de Frédéric Ier la confirmation des régales.

En 1274, Gap se soumit à voir un chanoine et un gentilhomme parmi ses consuls. Après des actes tyranniques, qui indignèrent les habitants au point qu'ils se saisirent de la personne de l'évêque Othon II ; après les traités de celui-ci avec le dauphin et avec Charles d'Anjou, en qualité de comte de Provence; après le siége et la capitulation de 1282, Gap perdit tous ses priviléges, qui lui furent momentanément restitués par le saint-siége. Feu M. Gautier nous apprend, dans son *Précis de l'histoire de Gap*, « qu'une sentence arbitrale, rendue le 5 septembre 1300, régla définitivement les droits du dauphin, de l'évêque et de la cité. Le consolat et la moitié des terres de Montalquier furent donnés au comte Jean (fils de Charles d'Anjou); la garde des clefs de la ville fut dévolue à l'évêque, de même que la police et le *costeil* ou carcan, qui auparavant était dans la dépendance des consuls, ainsi que nous l'avons dit; la ville fut tenue de fournir aux nouveaux comtes du Gapençais cent hommes de pied bien armés et entretenus à ses frais, lorsque des chevauchées auraient lieu dans le Dauphiné; enfin l'on débouta le comte Jean de ses prétentions sur le château et le péage de Lazer et de sa demande de dix mille marcs d'argent. Ce qui étonne dans cet acte, c'est qu'au cas où le service militaire serait à la fois requis par le comte de Forcalquier et par le dauphin, le premier devait être servi de préférence. »

La paix ne dura pas longtemps; mais ce serait fatiguer le lecteur que de l'entraîner à travers les querelles toujours renaissantes de la cité et des évêques. Une seule fois on y trahit la cause de la liberté : treize cents habitants se reconnurent hommes liges du prélat, et lui prêtèrent serment de fidélité sur les saints Évangiles, en 1305.

Quelques lustres après, Gap embrassa les intérêts de l'évêque contre Arnaud de Trian, vicomte de Tallard. La guerre fut courte, mais signalée par des excès en tous genres; et lorsque nous parlerons de Tallard, nous retrouverons encore dans la population des deux villes quelques signes du dissentiment que les guerres de religion avaient entretenu.

En 1378, après des divisions entre l'évêque et la cité, une

charte régla le serment à prêter par le prélat, en cette qualité, à son entrée dans la ville. On ne doit lui rendre hommage qu'après qu'il a approuvé les libertés, franchises et immunités, et donné un dîner honorable *à tous les mâles*. C'était déjà alors, paraît-il, un moyen d'influence politique.

La charte « s'occupe également des droits utiles du prélat, de l'administration de la justice, des droits politiques de la cité, du service féodal auquel elle est tenue, de son administration financière, de la police municipale et de la police rurale, des droits de propriété des habitants, et de la sûreté générale. Jacques d'Artaud jura sur les saints Évangiles, tant pour lui que pour ses successeurs,, de respecter et d'observer inviolablement toutes les conditions de ce traité, lequel prouve que la prétendue souveraineté de nos seigneurs temporels était alors fort limitée. » (GAUTIER.)

Nous ne parlerons pas ici des événements qui ont concerné Gap lorsque le dauphin Louis II, depuis Louis XI, faisait dans la province qu'il gouvernait les premiers essais de sa politique. J'ai placé dans la première partie de cet ouvrage tous les détails que j'ai pu recueillir sur l'administration de ce prince.

Sous François I[er], les évêques de Gap perdirent le titre de prince, qu'ils s'étaient arrogé, et durent se contenter de celui de comte. Je dirai seulement ici que l'évêque Gaucher de Césarée, l'un des plus grands oppresseurs de Gap, ayant fait dresser des fourches patibulaires et voulant y faire attacher Jean de Montorsier, le chef des feudataires et vassaux de Louis, par lequel il espérait étendre les franchises de la cité, cet homme généreux se réfugia dans l'église de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem. Le parlement de Grenoble envoya, pour l'en extraire, un commissaire qui fut forcé d'armer tout ce qui tenait au dauphin, ainsi qu'une partie des sept cents familles qui s'étaient enfuies dans le Champsaur. Gaucher, cité à comparaître devant la cour, ne daigna pas s'y rendre; il comptait sur la protection du comte de Provence.

Louis XII fut reconnu, en 1511, comme souverain seigneur de Gap, et son parlement devint juge en dernier ressort du bailliage qui fut enlevé à Serres et transféré dans cette ville. En confirmant les libertés et priviléges de la cité, cet acte la délia par le fait du serment de fidélité qu'elle prêtait aux évêques, dont les juges d'appaux perdirent le droit important de justice supérieure. Un changement complet s'opéra ainsi dans l'existence politique de Gap et de sa banlieue.

En 1560, des huguenots brûlèrent la croix du Mont-Calvaire, presque aux portes de la ville; ce fut le signal de la guerre religieuse dont Gap devint à son tour le théâtre. Peu de mois après, Guillaume Farel, dont elle était la patrie, choisit le moulin de Burle, situé sur le torrent de Bone, et bientôt l'église de Sainte-Colombe, pour attaquer les *papolâtres* et les *théophages;* arrêté par l'ordre du vi-bailli, il fut délivré pendant la nuit. Rentré dans la ville en mai 1562, après que les protestants du Dauphiné s'en furent rendus maîtres, il vit à son prêche de Sainte-Colombe l'évêque même, Gabriel de Clermont, se dépouiller de ses habits pontificaux et apostasier solennellement. Ils se retirèrent cependant avec les calvinistes, et Farel retourna à Neufchâtel, où il mourut le 10 septembre 1565.

Alors se faisait connaître François de Bonne, sire *des Diguières*, né à Saint-Bonnet en Champsaur, et le plus illustre des enfants des Hautes-Alpes. Il venait d'épouser Claudine de Bérenger; deux cents jeunes Gapençais s'invitèrent eux-mêmes à la noce, pillant tout sur leur passage; mais, arrivés à des taillis sur les bords de la Luye, ils y trouvèrent Lesdiguières qui les mit en déroute.

En 1567, les huguenots chassèrent de Gap le vi-bailli, appelant à eux ceux qui, bannis de Tallard et de quelques lieux de la Provence, vinrent massacrer cent catholiques armés. Le peuple à son tour égorgea des huguenots et renversa la maison du capitaine Antoine Rambaud, de Gap, dit Furmeyer.

En 1570, les Gapençais faisaient des excursions dans le Champsaur, lorsque Lesdiguières, revenant de l'Embrunais, fit saisir

leur bétail près de la ville. Ils armèrent aussitôt, et, commandés par le chanoine Lapalu, ils poursuivirent le ravisseur. Mais sur les rives du Buzon ils trouvèrent le redoutable Lesdiguières, qui extermina Lapalu et toute cette brillante jeunesse.

Quatre ans après, avec Cadet de Charance, Lesdiguières pénétra dans Gap, dont il s'empara. Il y détruisit « tous les monuments que la puissance romaine avait légués à cette ville, et particulièrement l'église de Saint-Jean-le-Rond, élevée sur l'emplacement d'un temple romain ; sur ses ruines on bâtit plus tard une chapelle de pénitents, transformée de nos jours en théâtre. » (GAUTIER, *Documents manuscrits aux archives de la préfecture.*) Lesdiguières régna pendant trois ans sur ces décombres et sur le Gapençais, à l'exception des ville et château de Tallard, où commandait son parent Étienne de Bonne, seigneur d'Auriac, dont nous aurons occasion de parler dans l'article de Tallard.

Lavallette, lieutenant général de Provence, venait d'installer son cousin Tajan comme gouverneur de Gap, lorsque Lesdiguières, au printemps de 1588, reconstruisit en dix jours l'ancienne forteresse sarrasine de Puymore, qui domine cette ville vers le nord-ouest. Les forces catholiques tentèrent en vain de s'en emparer. Les Gapençais suppléèrent à leurs moulins détruits par deux moulins à bras et par des moutardières avec lesquelles ils broyaient le grain. Après mille petits combats, une trève fut conclue pour six mois. La veille du jour où elle devait expirer, Lesdiguières, rencontrant des dames qui dansaient au son de la voix le rigodon delphinal, dans les prairies de Camarguet, *al tems qu'elles florissent,* leur promit pour le lendemain des violons : ce furent des bouches à feu qui abattirent les cheminées de la rue Souveraine. Gap et son territoire ne comptaient alors que 3,500 âmes. Les consuls donnèrent des otages, et la trève fut prolongée pour un mois.

Le 1er août 1589 Clément ayant assassiné Henri III, la naissance appelait Henri IV au trône de France. Lesdiguières fit à l'instant ses préparatifs pour assiéger la ville de Gap ; elle offrit une capitulation qui fut signée à Puymore le 24 du mois d'août. Nous

l'insérons [64] telle qu'elle est rapportée dans le *Livre du roi*, trouvé à Briançon, et dont M. Fauché-Prunelle a mis les principaux documents sous les yeux de l'académie delphinale. Bientôt, après les principes de conciliation que professait Henri IV, son fidèle capitaine déclara que toute guerre civile devait cesser. Bombin, gouverneur de la ville, se retira, et la garde en fut confiée aux habitants. Plus tard, on publia l'édit de Nantes, et le château de Puymore, séjour habituel de Lesdiguières, devint, comme Serres, place de sûreté des protestants. L'exercice des deux religions fut permis à Gap, où le conseil particulier, comprenant vingt-quatre citoyens, était composé de deux ecclésiastiques, de onze catholiques et de onze protestants. Il proposait douze candidats, sur lesquels le peuple élisait deux consuls, l'un catholique, l'autre calviniste, et un troisième de l'une ou de l'autre religion, à volonté.

A cette époque on prohiba les charivaris; on ne défendit pas les danses; seulement les maîtres de maisons furent responsables des scandales auxquels elles pouvaient donner lieu.

Gap, ayant été obligé dans les guerres de religion d'emprunter des sommes considérables, fut autorisé par Lesdiguières à lever des impôts directs et indirects. Toutefois l'évêque fut exempté de celui qu'on appelle *rêve,* et le clergé séculier et régulier du droit d'entrée sur les comestibles à son usage. Le prélat voulut rétablir dans leur ancienne splendeur les droits utiles et honorifiques des seigneurs évêques; le président Expilly fut choisi comme médiateur en 1626. « Après avoir fouillé cent fois le livre des libertez, qu'aucuns nomment le livre rouge, » et qui existe dans les archives, on régla les droits respectifs de l'évêque et de la ville, à laquelle on conféra la jouissance des tours et remparts, ainsi que le droit de pulvérage, que, d'après Denisart, on payait en Dauphiné et en Provence au seigneur haut justicier, dans les terres duquel passaient les troupeaux, à cause de la poussière qu'ils y *excitaient*. La dîme fut supprimée sur plusieurs objets. Quant à l'hommage, il fut décidé que les citoyens le rendraient à la manière des nobles, *more nobilium,* tout homme né

à Gap et banlieue étant noble de fait, *ipso facto*. Ces dispositions furent suivies jusqu'en 1789.

Louis XIII fit son entrée solennelle à Gap l'an 1629, et à son retour de la brillante expédition du Pas de Suze, il y fut complimenté de nouveau sous les *arcs triomphants*. Mais la ville fut frappée d'énormes réquisitions, auxquelles vint se joindre, en 1630, la peste, qui régnait dans les Alpes depuis un an, et qui, sur cinq mille Gapençais, en moissonna trois mille.

En 1633, le cardinal de Richelieu fit détruire la citadelle et le château de Puymore, qui, au temps des Sarrasins et sous Lesdiguières, avaient été si funestes à la ville : il n'en reste plus de trace.

L'année 1692 est au nombre des plus malheureuses dont Gap ait conservé le souvenir : le duc de Savoie s'en empara le 29 août, et comme elle refusa des contributions extraordinaires, il la livra au pillage et à l'incendie, de même que les bourgs et villages des alentours. La Saulce fut la seule bourgade qui se racheta moyennant 800 livres. Une foule d'infortunés se construisirent des chaumières dans des lieux inhabités ; quelques-uns furent recueillis par la charité publique ; un grand nombre allèrent mendier leur pain sur la terre étrangère. Les archives, que l'on regarda longtemps comme perdues dans ce désastre, furent sauvées, et M. Gautier, conseiller de préfecture, secrétaire général, les a consultées avec fruit pour son *Histoire de la ville de Gap*.

Des troupes françaises et espagnoles, opérant de concert pour assurer à don Philippe le duché de Parme, furent frappées d'une maladie contagieuse qui enleva douze cents habitants de la ville et de la banlieue.

Dans le siècle dernier, le clergé n'y menait pas une vie édifiante, à en juger sur l'ordonnance rendue, le 28 août 1758, par monseigneur *illustrissime et révérendissime évêque, comte et seigneur de Gap*, concernant la demeure des personnes du sexe dans les maisons des ecclésiastiques. Gap vécut ensuite de la vie ordinaire des cités françaises, et, depuis le commencement de ce

siècle, vit se développer les germes d'une prospérité croissante.

Avant les malheurs qui l'ont successivement frappée, sa population, suivant les mémoires manuscrits de M. de Rochas, eût été de 10,000 âmes; le recensement de 1841 la portait à 8,599, dont un chiffre flottant de 835; elle figure au tableau de 1846 pour 8,724.

Gap a vu naître plusieurs hommes dont le nom doit échapper à l'oubli.

Albert *le Gapençais*, fils du jongleur Nizar, mal à propos réputé de Sisteron, parce qu'il y était mort, fut un troubadour du douzième siècle; ses chants ont immortalisé Wilhelmine de Malespine, dame de ses pensées.

Guillaume II, évêque de Gap et ensuite abbé de Saint-Denis, vers la fin du même siècle, a traduit en latin la vie de Secundus et celle de saint Denis, écrite en grec par Georges le Syncelle. Cette version se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque royale.

Philippe-Auguste vint dans la basilique de Saint-Denis lui demander mille marcs d'argent; l'abbé réunit tous ses frères en chapitre, le 10 mai 1185, et fut tellement frappé de crainte de ne pouvoir satisfaire aux exigences du roi, qu'il se démit aussitôt de sa dignité.

Claude de Ponnat, chanoine de Gap en 1500, passait pour l'auteur du roman du *Petit Jehan de Saintré*, que Barbier attribue à de la Salle.

Jean Juvenis devint chancelier de Louis II, roi de Sicile.

Chanoine d'Embrun, Antoine Faure a écrit l'*Histoire des Vaudois*, qui autrefois existait en manuscrit dans les archives de l'évêché de Valence. Né à Gap, il y est mort.

Nous ne passerons point sous silence le premier vi-bailli de Gap, Claude Olier, homme éloquent et profond jurisconsulte, ni Jean-André de Flandria, qui lui dédia des *Oraisons contre les luthériens* : leurs écrits ne sont point parvenus jusqu'à nous. Il en est de même des vers français que Louis Saunier publia en 1584.

Deux inquisiteurs ont eu dans le temps un grand renom : l'un, Guillaume de Saint-Marcel, reçut dans le quatorzième siècle plusieurs missions du pape, tant pour apaiser les guerres civiles et les discordes qui régnaient dans Rome, que pour informer contre les Templiers; il fut nommé évêque de Grasse. L'autre, François Borelly, appartenant aussi à l'ordre des frères mineurs, dirigea avec un zèle trop ardent les poursuites contre les Vaudois. On a vu que Gap lui dut sa grande charte de 1378.

Selon toutes les biographies et suivant les chroniqueurs de Gap, Guillaume Farel y naquit en 1489. Audin (*Vie de Calvin*) prétend qu'il était fils d'un notaire de cette ville; et, en effet, on trouve dans les archives un François Farel, notaire, qui vivait en 1458, et qui a pu être le père de l'hérésiarque. En 1515, on trouve encore un Antoine Farel, également notaire, fils ou petit-fils de François. Le livre des *Annales des Capucins*, seul, fait naître Guillaume Farel au hameau de Fareau, dépendant de la communauté de Gap. Il est tellement connu que nous n'avons pas besoin de retracer ici sa biographie. On a cité avec éloge quelques-uns de ses ouvrages, entre autres *le Glaive de l'esprit*. Les historiens ont signalé en outre la puissance de sa parole.

Ignace Armand, jésuite, fut député pour le rétablissement de son ordre vers Henri IV, avec le père Cotton; le roi dit à ce sujet : « On m'a envoyé une tête et une langue. » Armand mourut en 1638.

Honorat Rambaud, grammairien, prétendit réformer l'orthographe française; il dédia aux consuls de Marseille son livre rarissime, publié à Lyon en 1578, et qui existe à la bibliothèque de Gap : *La déclaration des abus que l'on commest en escrivant et le moyen de les eviter et représenter, moyennant les paroles; ce que jamais homme n'a faict.*

Pierre Gaillard dirigea la construction de l'église et du couvent de Notre-Dame du Laus, et il raconta, dans un journal que l'on voit encore dans ce monastère, tous les événements dont il fut témoin. Indépendamment de ses *Mémoires* manuscrits qu'il légua aux desservants du sanctuaire, il écrivit *le Chemin du*

vrai Chrétien, suivi d'un *Discours sur la Conception de la sainte Vierge*, et le livra à l'impression en 1679.

Raymond Juvenis, troisième du nom, procureur du roi au bailliage de Gap et subdélégué de l'intendance, entreprit de refaire l'*Histoire du Dauphiné*, et ne put la terminer. Le premier volume de son histoire a vingt-sept livres et finit en l'an 1000; le second en a quatre et ne va qu'en 1115. Le manuscrit existe à Carpentras; il porte au titre que Juvenis est mort en 1703; mais Rochas, dont nous reparlerons, dit que c'est en 1705. Les registres obituaires de Gap ne font pas mention de ce décès. Outre cet ouvrage et ses *Mémoires*, on a de lui deux cahiers de notes manuscrites sur les annales de Gap, ainsi qu'une traduction de la volumineuse *Histoire des Alpes maritimes ou cottiennes* du P. Marcellin Fournier, laquelle, écrite en latin et conduite jusqu'en 1542, a été continuée par Juvenis jusqu'à la fin du siècle. Son petit-fils a fait présent de son histoire à la ville de Grenoble.

Joseph-Dominique de Rochas-Aigles, avocat, a laissé des chroniques, divisées en cahiers, qui existent dans les manuscrits de la bibliothèque de Grenoble. Il mourut le 27 août 1827. Son fils, juge au tribunal de Gap, publia en 1808 : *Nouveaux pas sur les sentiers de la nature.*

François Vallon a composé quelques écrits sur sa ville natale; il n'en a rien mis au jour.

Né en 1735, Arnoux Laffrey, prêtre, publia à Paris *le Siècle de Louis XV*, 1776, in-8°; il mourut en 1794.

Dominique Chaix, venu au monde le 8 juin 1730, dans une ferme de la chartreuse de Durbon, appelée *Bertaud*, dès ses jeunes années témoigna un goût très vif pour l'étude des plantes. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut d'abord vicaire à Gap, puis curé des Baux, et ensuite de la Roche. Son attachement à ses paroissiens lui fit refuser la cure de Gap, que l'évêque désirait voir occupée par lui, et c'est dans l'exercice assidu de ses fonctions ecclésiastiques et dans les courses fréquentes qu'elles exigeaient de sa part, qu'il sut trouver assez de loisir pour se

créer un jardin botanique, y rassembler et y cultiver lui-même un très grand nombre de plantes, se composer un riche herbier, écrire une flore gapençaise qui mérita les éloges du célèbre Jussieu, et parcourir avec le docteur Villars, son émule et son ami, et avec d'autres savants, les montagnes les plus importantes du département des Hautes-Alpes. Il mourut âgé de soixante-huit ans, et fut pleuré de sa famille dont il était le bienfaiteur, des malheureux qu'il consolait, et des pauvres dont il était le père.

Mathieu-Laurent-Michel Manne, membre de la Légion-d'Honneur, naquit à Gap, le 23 mai 1754. Il était chirurgien démonstrateur au port de Toulon lorsque le comte d'Estaing le choisit pour chirurgien en chef de l'expédition d'Amérique, où Manne se distingua par son courage, son talent et son humanité. Revenu à Toulon, il y fut, au bout de quelques années, nommé chirurgien en chef du 6e arrondissement maritime, et premier correspondant de l'Académie royale de chirurgie. Manne est auteur d'un mémoire sur la cure radicale de l'hydrocèle, couronné par cette académie, et d'un traité élémentaire des maladies des os, dont une députation du conseil municipal de Toulon vint lui demander un exemplaire pour ses archives ; il avait en outre préparé des matériaux sur les maladies du scrotum, lorsqu'il cessa de vivre le 19 mars 1806. Son éloge a été prononcé par le docteur Lembloux, et la reconnaissance d'une foule d'indigents a révélé les mystères de sa bienfaisance.

Jean-Michel Rolland vit le jour à Gap, le 15 février 1745. M. de Condorcet, évêque de ce diocèse, prédit dès son enfance ce qu'il devait être. Après avoir parcouru la carrière de l'enseignement, il était curé quand il fut élu membre de cette assemblée qui ira à la postérité sous le nom de Constituante. Lorsqu'on y décréta une contribution patriotique, on voulut en exempter les curés ; mais, organe du clergé, Rolland réclama à la tribune contre cette exception. Pendant la terreur, il se réfugia au milieu de ses paroissiens ; en l'an V, il fut attaché à l'école centrale des Hautes-Alpes, où il fit des élèves distingués dans l'étude de la grammaire, de la poésie et de l'éloquence. M. Farnaud, en

publiant l'éloge de cet homme de bien, a parlé de mes rapports avec Rolland d'une manière si touchante que je n'hésite pas à transcrire ces mots : « Le fondateur de la Société d'émulation, M. le baron Ladoucette, honora M. Rolland de son estime et de son amitié; il fit plus, il l'initia dans ses vues de bien public, et, dès ce moment, notre collègue seconda les efforts de l'administrateur en faveur de l'agriculture et des arts, et les soutint du poids de sa réputation littéraire. C'est à cet heureux accord de la science et d'une estime mutuelle que la Société fut redevable de la publication de ses mélanges et du recueil d'instructions périodiques renfermées dans son journal. On doit encore à l'union de ces deux savants le Dictionnaire des expressions vicieuses usitées dans les Hautes et Basses-Alpes, ouvrage précieux, couronné par la Société, et qui signale à la fois le zèle du magistrat littérateur qui en conçut l'idée, et le dévouement du professeur qui se chargea de l'exécuter. » M. Rolland a fait insérer dans les Mélanges de la Société d'émulation de nombreux morceaux en prose et en vers; il est auteur d'un cours de grammaire générale, inédit, que M. Théodore Gautier, conseiller de préfecture, a recueilli sous sa dictée. Le 29 avril 1840, M. Rolland a été enlevé aux lettres et à ses amis, pour lesquels sa mémoire sera toujours chère.

Né en mai 1766, Pierre-Antoine Farnaud, après avoir été employé dans les impositions indirectes, fut nommé secrétaire général du directoire du département, le 3 décembre 1793. Il exerça cet emploi sous toutes les formes de gouvernement qui se succédèrent en France jusqu'en 1815, où on le remplaça. Lorsque les secrétaires généraux furent rétablis, on le pourvut de cette charge, qu'il exerça jusqu'à la suppression définitive en 1834. Il était dans ces derniers temps membre du conseil général du département et de toutes les commissions charitables ou administratives, et il en rédigea les actes en qualité de secrétaire. Sous l'empire, il fut président provisoire du collége électoral et membre de la députation du conseil général à Milan. Comme écrivain en prose, on ne peut lui opposer dans les Hautes-Alpes

que Pellegrin, surnommé le Cygne de Ribiers. Ses ouvrages sont : en l'an VI, *Description des Hautes-Alpes; Observations sur la refonte des matrices de rôles de la contribution foncière;* plusieurs *Annuaires du département; Notices sur Rolland et sur Desherbeys; Améliorations depuis cinquante ans; D'un canal à dériver du Drac; Histoire des canaux d'arrosage.* Cet homme recommandable, qui fut mon collaborateur pendant sept années, est mort en 1842.

Pierre-François-Théodore Gautier naquit à la Saulce, département des Hautes-Alpes, le 28 décembre 1780. Son père, notaire dans cette commune, y était révéré pour sa grande probité, et comptait parmi ses aïeux un Maurienne de Verdun, colonel au service d'Espagne, sous Charles III.

Élevé à Gap, Gautier y a suivi les cours de l'école centrale, et, très jeune encore, les espérances qu'il a bien justifiées depuis l'ont fait recevoir à la Société d'émulation qui a rendu tant de services aux Hautes-Alpes; il fut nommé membre du conseil du collége d'arrondissement de Gap par ordonnance royale du 27 septembre 1814. Il a aussi fait partie du bureau d'administration de Gap et du comité d'instruction publique depuis 1814 jusqu'à sa mort.

M. Gautier fut chargé de la tâche difficile de poursuivre la liquidation des fournitures faites par les communes du département aux troupes alliées pendant l'occupation de 1814 et 1815. C'était un chaos à débrouiller. Elles ont été payées, grâce à la persévérance de leur défenseur. Sous le gouvernement de la restauration, M. Gautier composa un travail de longue haleine sur la peréquation de l'impôt dans le département.

Depuis 1832 jusqu'à sa mort, il a constamment fait l'intérim des préfets, soit pendant la vacance de l'emploi, soit pendant les absences temporaires.

M. Gautier fut un des premiers à provoquer et à favoriser la réunion de douze ou quinze cents volumes, la plupart relégués dans les combles de l'hôtel de la préfecture, ou au collége à la discrétion des étudiants, pour servir à la fondation de la biblio-

thèque de Gap, ouverte au public depuis une douzaine d'années. Il en fut nommé le bibliothécaire, l'installa d'après les règlements qu'il rédigea lui-même, et sous sa direction elle s'est accrue jusqu'au nombre de six mille tomes qui aujourd'hui garnissent ses rayons.

C'est à M. Gautier que nous sommes redevables d'un précis de l'*Histoire de la ville de Gap*, qu'il a publié en 1844 ; ouvrage consciencieux, impartial et sévère qui lui a coûté de nombreuses recherches et bien des veilles. Il a laissé manuscrit un mémoire curieux sur l'histoire des Vaudois.

M. Gautier a été nommé membre de la Légion-d'Honneur en 1827 et agrégé à la Société des sciences et arts de Grenoble en 1845.

Je ne saurais terminer cette notice d'une manière plus honorable pour sa mémoire qu'en donnant l'extrait de la lettre que le préfet écrivit au ministre de l'intérieur pour lui annoncer la mort de M. Gautier, conseiller de préfecture et secrétaire général :

« L'administration fait en lui une perte sérieuse. Il était certainement un des meilleurs conseillers de préfecture de France. Homme d'une grande capacité, éclairé, intègre, très laborieux, une grande partie de son temps était consacrée à prêter un utile concours à l'instruction des affaires. Cette perte sera vivement sentie dans ce département, où il a rendu de longs et incontestables services. »

A Gap existe le frère de Blanchard, qui avait des connaissances profondes et variées en histoire naturelle ; il fonda à Paris le journal *l'Estafette*, et y mourut jeune encore.

Ce ne sont pas seulement les guerriers, les artistes, les écrivains de talent qui méritent de vivre dans la mémoire des hommes ; il faut conserver religieusement aussi le souvenir de ces âmes vertueuses et modestes qui apparaissent sur la terre pour y faire le bien sans orgueil. C'est à ce titre que nous signalerons ici deux noms qu'entoura toujours la vénération publique.

Pierre-Victor Margot-Duclot, né à Gap le 9 avril 1798, avocat

et avoué, possédait comme jurisconsulte des lumières qu'il employa constamment pour faire triompher la justice. Vouant à l'étude un culte fidèle, il ne la quittait que pour être utile à ses semblables : rendre service était pour lui un bonheur. Aussi, au moment de sa mort, arrivée le 16 mai 1843, il figurait comme rapporteur dans quatorze commissions philanthropiques. Le plus bel éloge que nous puissions faire de M. Margot-Duclot, c'est qu'il fut universellement regretté, que les pauvres assistèrent tous et spontanément à ses funérailles, où ils répétaient en pleurant : « Nous avons perdu notre père. »

Pendant plus de trente années, Mme Amiel, compatissante au sort des malheureux, non-seulement partageait avec ces derniers ses faibles revenus, mais encore se multipliant en quelque sorte à force de charité, elle était partout où une souffrance la réclamait. Aussi longtemps que ses forces le lui permirent, elle assista dans leurs derniers moments les infortunés que le crime a flétris et que la société frappe d'un glaive vengeur. Souvent, au sortir des cachots, elle ne craignit pas de pénétrer dans les honteux réduits où le vice et la misère dégradent leurs victimes, que sa patience et sa douceur ramenèrent parfois dans la voie du bien ; sa courageuse bienfaisance leur donna même un asile dans sa propre demeure. Habituée à se regarder comme l'instrument de la bonté divine, Mme Amiel, pleine de foi et d'espérance, vit arriver sans crainte et sans regret le terme de sa vie terrestre.

Au milieu de la vallée de la Luye est Gap, avec les communes suivantes. A l'est et à 10 kilomètres de cette ville, Labâtie-Neuve (905 habitants), dans une plaine où il règne presque toujours un vent impétueux. Depuis l'invasion des Piémontais, en 1692, sa tour a les fondations découvertes et ne posant que d'un côté ; une carrière d'ardoises et une de plâtre ont été comblées par un éboulement de terre. Le torrent de Saint-Pancrace, dont le passage est souvent dangereux, commence dans les montagnes de Labâtie-Neuve ; les chimistes y recueillent du sel ammoniac. On a beaucoup augmenté dans cette commune les prairies artificielles ; le quartier des Aubins, qui était le plus mauvais,

est ainsi devenu le meilleur depuis l'ouverture d'un canal d'arrosage. A 4 kilomètres de Gap et au nord-est, Romette (519 habitants), à laquelle les vieilles chroniques de Gap et l'historien de Thou (liv. XXIV) donnent le titre de ville, est dans une pente douce, au flanc de la montagne ; dans les champs qui l'environnent on a trouvé des fondations de murs et d'anciennes monnaies ; ses archives ont été brûlées en 1692. Lors des guerres de religion, à un combat près du pont de Mirebeau, le général Monbrun eut un cheval tué sous lui ; le capitaine Vialis (de Romette) lui donna le sien, puis renversa trois compagnies de gens de pied près du coteau où filait la cavalerie. Furmeyer était aussi de cette commune, et, pour s'en emparer, il usa de stratagème. Bufière, son frère, se présente aux soldats qui étaient de garde ; il n'était suivi que de quelques hommes sans armes, et se dit envoyé par les catholiques de Gap pour les prévenir que les protestants comptaient les surprendre le soir. Les voyant sans défiance, ses gens se jetèrent sur le râtelier des armes, mirent à mort plusieurs soldats, et ouvrirent la porte à Furmeyer. La garnison se retira dans le clocher et sonna le tocsin, au son duquel une multitude de gens armés vint investir la place. Furmeyer aussitôt facilita l'évasion des siens par des chemins couverts, en leur indiquant un lieu de ralliement, et à la tête de quinze des plus braves, parmi lesquels était Lesdiguières, destiné à un si grand nom, il fondit sur le secours qui arrivait de Gap en désordre ; il tua les uns, pousuivit les autres jusqu'à la ville, rejoignit les siens, et obligea à une capitulation le commandant de Romette, place qu'il sut conserver jusqu'à l'exécution du traité de paix. Au pied de plusieurs hauteurs, dominées par la montagne de Céuse, à l'ouest et à un myriamètre de Gap, Neffes (595 habitants), souvent ravagée par le torrent de Mardorel, venant de cette montagne, a sur sa côte un vignoble justement estimé. A droite de la vallée sont : 1° La Rochette (545 habitants), surmontée par un rocher de 200 toises, au nord-est et à 7 kilomètres de Gap. Le vent du nord y souffle presque continuellement, et son impétuosité cause de grands dégâts ; l'est est nuisible au prin-

temps et en automne. Le territoire ingrat et peu productif reste exposé aux ravages des torrents de la Luye et de la Combe. Les anciens de cette commune prétendent que l'une de ses deux montagnes, le *Puy-de-Maure,* qui a retenu le nom des dévastateurs de la contrée, renferme des sources qui se perdent en terre, et désireraient qu'on excavât ce lieu afin de donner l'issue à des eaux favorables pour l'arrosage. Le pont Sarrasin, construit en 1807, et la propriété de ce nom où M. Farnaud a fait exécuter de beaux travaux, se trouvent sur son territoire. C'est à La Rochette que François I[er], allant à la conquête de l'Italie, fut complimenté par Claude Olier, vi-bailli de Gap en 1525 ; tous les habitants de cette ville s'y étaient portés. Quatre cents pionniers, qui précédaient le roi, avaient ouvert une route dont on aperçoit encore les vestiges, au revers du mont Bayard, entre Saint-Laurent et La Rochette. 2° La Freyssinouze (572 habitants), à l'ouest et à un myriamètre de Gap, a un territoire assez humide; les deux sections qui la composent faisaient autrefois deux communes distinctes, avec des mesures locales différentes; Notre-Dame dépendait de l'ordre de Malte, et Saint-André avait M. Pinet pour seigneur. 3° A la même direction et distance de Gap que la Freyssinouze, Pelleautier (483 habitants) est sur une hauteur que commande la montagne de Céuse. Nous parlerons ailleurs de la motte tremblante, ancienne merveille de ce village et du Dauphiné. Elle devint motte ferme, il y a quelques années, lorsque le marais dont elle dépend fut à peu près desséché; mais on prétend que les propriétaires ne retirent pas de cette opération tous les avantages qu'ils s'en promettaient, et qu'ils sont dans l'intention de le rendre à son état primitif. Il serait à désirer que les marais assez étendus de Pelleautier fussent restitués à l'agriculture, au moyen d'une galerie de 60 mètres de longueur. En 1820, on voulut employer les marnes de ces communes comme engrais; elles paraissaient être d'une excellente qualité, et pourtant elles n'opérèrent aucun effet, parce qu'on avait négligé de les laisser exposées aux intempéries, un an ou deux, pendant lesquels on les eût retournées à la pelle carrée. A gauche de la vallée de

la Luye se trouvent quatre communes : 1° à l'est d'hiver et à une lieue trois quarts de la ville, au revers d'une colline, Labâtie-Vieille (268 habitants), dont le pays est aride, se voit obligée d'aller en été chercher à un kilomètre l'eau nécessaire à la boisson ; on a tiré des médailles romaines des casemates de son ancienne tour, entourée de fossés. 2° Au sud-est et à une lieue et demie de Gap, Rambaud (288 habitants) est aussi placée au revers d'une colline; son territoire, partagé entre trois vallons, a deux lieues du nord au midi, et une lieue du levant au couchant; la tour qui reste d'un vieux château fort sert de clocher ; l'église, à cent pas au-dessous, se trouve au milieu du village. On avait voulu pénétrer, au pied de la tour, dans une citerne anciennement bouchée ; le bruit des pierres, retentissant comme au fond d'un abîme, causa une terreur panique et empêcha l'excavation. Labâtie-Vieille et Rambaud dépendaient de l'évêché de Gap. Au quinzième siècle, ces deux communes avaient en indivis des paluds dont les saules furent vendus et le prix partagé entre elles. 3° Au midi et à un myriamètre sur le penchant inégal d'une montagne, Châteauvieux, connu dans le moyen âge sous le nom de Tallard-le-Vieux, et dont la population est de 238 habitants, a ses habitations presque toutes éparses, manque d'arrosage, de forêts, de communaux, et voit ses collines dépouillées de bois. Au sommet du mont qui domine la vallée de la Durance et qui plonge sur la cité de Tallard, on trouve quelques rares vestiges du château épiscopal qui fut détruit, comme les autres, par les protestants, durant les guerres de religion. Il y a environ soixante ans qu'un habitant nommé Saulnier découvrit dans une muraille un baril contenant cinquante livres de poudre à canon qui avait conservé sa vertu. 4° Lettret (151 habitants), à 13 kilomètres de Gap, ne formait autrefois qu'une seule communauté avec Tallard-le-Vieux, et dépendait par conséquent de l'évêché de Gap ; le prélat y exerçait des droits sur la navigation de la Durance. C'est sur les bords de cette rivière, au pied d'un roc très escarpé, au sud et à 2 lieues un quart de Gap, qu'est situé Lettret dont le vignoble dispute le prix à celui de la côte de Jarjayes. Nous avons vu que

la côte de Neffes était aussi renommée. Il n'existait entre Tallard et Lettret qu'un étroit sentier, à peine suffisant pour le passage des bêtes qui portent le bât; on a ouvert dans le rocher une route bonne pour les voitures, et, au moyen de 10,000 fr., payés partie par les intéressés, partie par l'administration, sur les fonds de secours du gouvernement, deux ravins de Lettret ont été recouverts, en 1750, par une voûte qui sert à joindre trois vignes ensemble. Près de cette commune, dans les temps d'orage, on entend une sorte de mugissement produit par les pierres que le ravin entraîne; elles roulent, et bientôt arrive une masse d'eau qui tombe en cascade de 200 pieds, et où le soleil étale toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Sur les bords de la Durance sont les ruines de l'église de Notre-Dame-des-Rives, dont l'enceinte sert de lieu d'inhumation, et dont la tradition attribue la destruction aux Sarrasins; leurs ravages ont laissé partout de profonds souvenirs.

En 1815, un habitant de Lettret, nommé Farnaud, faisant des fouilles dans son champ aux environs de Notre-Dame-des-Rives, découvrit les ruines d'un ancien couvent; on y distinguait encore les cellules divisées en plusieurs compartiments; le propriétaire se contenta d'extraire les pierres des murs qui résistaient au soc de la charrue et fit recombler ses excavations.

La voûte en tuf de l'église de Notre-Dame-des-Rives est assez bien conservée; quoique située au bord du précipice, elle a jusqu'ici résisté aux ravages du temps, à l'exception d'une partie du clocher qu'un maire eut la barbarie de faire abattre, il y a une vingtaine d'années, afin de trouver un moyen plus facile de se procurer des matériaux pour des constructions communales.

Il y a peu de temps, M. Boyer, faisant planter une vigne au quartier de Grandeline, non loin du village de Lettret, exhuma les vestiges d'une maison carrée, quantité de tuiles romaines, des restes de vieux tombeaux renfermant des ossements humains, et des ustensiles en fer et en cuivre rongés de rouille. Dans le même quartier, un vigneron faisant des provins trouva une urne de grès au milieu d'un amas de charbon de bois : il crut avoir

découvert un trésor, mais les pièces métalliques qu'elle aurait dû contenir en avaient été enlevées.

En tête de la digue que M. Laffrey, maire de Lettret, a construite sur les bords de la Durance et sur la propriété que son père avait acquise de M. Faure, notaire à Tallard, on voit une petite grotte creusée dans le poudding et très bien conservée; cette grotte, selon la tradition, avait servi de corps de garde à un poste militaire durant la fameuse peste de Marseille en 1720. On avait formé un cordon sanitaire dans toute la longueur de la rive droite, et on avait ordre de tirer sur quiconque aurait voulu tenter de traverser la Durance.

XXVI. Vallée de Rosines ou de Tallard.

La vallée de Rosines renferme Tallard, et le manque d'un cours d'eau un peu considérable nous oblige à y comprendre Sigoyer, Fouillouse, Lardier et la Saulce. Elle a son origine à 15 kilomètres de la Durance, à laquelle elle aboutit entre la première et la dernière de ces communes. La Rosines exigeait un pont qu'on a élevé en pierres de taille et dont la dépense a été de 81,000 francs, y compris les digues en amont et la route aux abords. Ce torrent est alimenté par de petits ruisseaux, lesquels ont leur bassin dans les dépôts argileux qui recouvrent la base des montagnes de Céuse et de Charance; il coule sur des limons argilo-calcaires, où l'on trouve une grande quantité de pierres calcaires compactes.

Tallard était une vicomté du ressort de Provence, et comprenait aussi la Saulce, Tournon, Lardier et Valença, Pelleautier, Neffes, Fouillouse; il dépendait du comté de Forcalquier avant la réunion de ce comté à celui de Provence. Après avoir beaucoup souffert des guerres étrangères et civiles, il ne compte plus qu'une population de 1,145 âmes. On y récolte de bons vins, mais la plaine y est desséchée, et si l'on y évite la rouille des blés, ce n'est qu'à force de soins. Nouveau Tantale, Tallard voudrait puiser à la Durance, qui coule sous ses murs. Pour

élever l'eau à une hauteur de 25 mètres, auprès de la croix plantée au nord de la commune, il lui faudrait une pompe à feu, ou un chapelet, ou deux *noria,* ou une mécanique, comme à Marly, avec un réservoir. Cette dépense ne serait pas très considérable et procurerait des résultats bien importants. Qui retient les habitants? qui les décidera, et pourquoi ne pas construire des digues pour rejoindre celles de la Saulce? Combien d'hectares l'agriculture y gagnerait!

Tallard est l'ancien *Alarante.* Nous trouvons ici de nouvelles preuves que beaucoup d'erreurs de noms et de distances se sont glissées dans les itinéraires relatifs à l'antiquité. Il y a de Gap à Sisteron environ 4 myriamètres qui, à 7 milles romains par myriamètre, en feraient 28; cependant dans la carte de Peutinger, on lit après *Vapincum, Alarante* 18, *Alamonte* 16, *Segusterone* 16. L'itinéraire d'Antonin n'avait mentionné entre *Vapincum* et *Segustero* qu'*Alabonte;* la table Théodosienne ne parle pas d'*Alamonte;* elle répète deux fois *Alarante,* et l'un et l'autre y donnent une même distance, 16 vers *Segustero,* 18 vers *Vapincum.* Dans un autre ouvrage (*Voyage dans le pays entre Meuse et Rhin*), nous avons observé que l'expression *ala* s'appliquait à un détachement en station, à une aile de cavalerie.

Tallard possède les ruines imposantes d'un château, sur une éminence dont la rivière baignait autrefois le pied. Suivant la tradition, qui n'a pas retenu le nom du fondateur, il fut construit à la fin du dixième siècle, avec autant de tours qu'il y a de mois dans l'année, autant de portes que de semaines, autant de croisées que de jours; un auteur ajoute autant de marches que d'heures, c'est-à-dire 8,760, ce qui supposerait des souterrains bien profonds. L'architecture de sa chapelle et de la galerie qui l'unit au château est du temps de la renaissance. Dans la première, on voit encore les deux cheminées, en face l'une de l'autre et d'une pierre dure imitant le granit rouge, qui maintenaient dans le lieu saint une douce chaleur. J'ai entendu regretter qu'on ait jugé trop mondains, soit cet exemple de tolé-

rance, soit les propositions du docteur Marie de Saint-Ursin, pour rendre les églises plus saines et plus salubres, en les chauffant à volonté. Dulaure rapporte que sous Charles V on plaçait des cheminées et des poêles, nommés *chauffe-doux*, jusque dans les chapelles. On remarque avec plaisir que Paris commence à revenir à cet usage salutaire. La Madeleine y a donné l'exemple.

La garenne de Tallard est toujours debout, bien que de temps à autre quelques arbres tombent de vétusté. Elle fut menacée, il y a quelques années, d'une ruine totale par M. l'intendant de la vicomté, utilitaire renforcé qui voulait en livrer les arbres au chauffage, à la menuiserie ou à l'ébénisterie. Mais tout Tallard, M. Martel en tête, fit entendre de si tristes doléances, manifesta son indignation d'une manière si énergique, que ce riant et majestueux accessoire du château féodal fut sauvé de sa ruine.

En 1215, la maison d'Orange était en possession du château de Tallard, ainsi que de toute la vicomté du même nom, laquelle relevait du comte de Forcalquier. A cette époque, elle en fit don à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui, en 1322, échangea Tallard et ses dépendances contre le comté d'Alife (Labour) avec Arnaud de Trian, originaire de Provence, et neveu du pape. Le 26 juin 1350, Louis, roi de Jérusalem et de Sicile, comte de Provence, Forcalquier, Piémont, etc., confirma Arnaud de Trian dans ses droits et possessions, et lui rendit par la même charte toutes les régales lui appartenant dans cette vicomté, à charge de l'hommage et moyennant 10,000 florins, qui furent employés à lever des troupes pour le service de Louis. La petite-fille d'Arnaud épousa, en 1400, Antoine de Sassenage, et son héritière se maria, en 1439, avec Antoine, baron de Clermont-Tonnerre. L'un de ses successeurs, Bernardin de Clermont, renonça en 1515 au patronage des comtes de Provence, et reçut du roi de France, dauphin, devenu son seigneur suzerain, ses droits sur les marchés, avec la moitié de la justice, haute, moyenne et basse. D'après Juvenis, la famille Clermont répara le château en 1540, et il paraît qu'on lui en dut l'élégante chapelle.

Henri de Clermont-Tonnerre vendit Tallard en 1600 à Étienne de Bonne, baron d'Auriac, qui se signala par sa valeur et sa férocité dans les guerres de religion du dix-septième siècle. Le célèbre Lesdiguières assiégeait depuis six mois, en 1500, Tallard, que le manque de vivres allait forcer à capituler, lorsque le duc de Mayenne y envoya le maréchal de Tavanne, qui défit le général huguenot; celui-ci, contraint de se replier sur Puymore, rencontre 400 catholiques, en renverse le chef, tue ou disperse la troupe, et ainsi ne se retire pas sans vengeance. Quelques mois après, d'Auriac, voulant le surprendre, lui envoie deux officiers qui offrent de lui livrer la place pour 800 écus. Après une vérification où il fut complétement joué, Lesdiguières compta l'argent aux deux perfides, et, la nuit suivante, se dirigea avec cent braves vers Tallard; il s'arrêta au pied d'une tour, au lieu où est maintenant la vigne de *la Muscadelière* (qui produit de bon muscat). Tous ceux qui montaient à l'échelle ne reparaissaient point, et le futur connétable songeait à escalader lui-même le château, lorsque le retentissement d'une arme sur une cuirasse et un cri d'alarme lui annoncèrent qu'il était trahi. C'était le père même de d'Auriac qui lui donnait cet avis : le loyal vieillard ne voulait point voir périr dans un guet-apens son parent Lesdiguières. Telle fut la triste issue de l'entreprise du fameux guerrier, mais Tallard fut obligé de se rendre dans le cours de l'année.

Fille ou petite-fille d'Alexandre d'Auriac, Catherine épousa en 1650 Roger de la Baume d'Hostun, dont le fils Camille devint maréchal de France, fut fait prisonnier à Hochstedt, et vit en 1712 ériger sa vicomté de Tallard en duché-pairie. Ses exploits avaient irrité Victor-Amédée, duc de Savoie, qui s'empara de Tallard en 1692, le pilla et mit le feu au château. Il y a soixante ans, on trouva dans les ruines un baril de cinquante livres de poudre à canon échappé à cet incendie. Le petit-fils du maréchal mourut sans enfants, et le duché passa successivement à Mme de Sassenage, qui, par son esprit et ses richesses, éblouit Grenoble et toute la province durant une bonne partie du dix-

huitième siècle; à Mme de Veynes, sa fille, qui gratifia, comme nous l'avons vu, le département des Hautes-Alpes du mausolée de Lesdiguières; au comte Gabriel de Bérenger, mort au champ d'honneur de Dresde, le 30 avril 1813. Aujourd'hui, l'ancien duché-pairie est possédé par le marquis de Bérenger et mademoiselle sa sœur.

Un chemin de grande communication, n° 13, va du sud-ouest au nord-est, par Lettret à Valserres, où il retrouve le chemin n° 12; pour mieux dire, il aboutit près de ce village à la route départementale n° 1; sa longueur est de 9,900 mètres, sa largeur de 2 à 4 mètres.

Il s'est passé, en 1816 et 1817, à Tallard, des événements si extraordinaires que je crois bon d'en informer les lecteurs.

L'abbé Raymond, né à Quimper, sortit de la chartreuse de Gaillon lorsque la révolution de 1789 lui en ouvrit les portes. Après diverses aventures en France et à l'étranger, il songea que sa famille était originaire de Vars, son cousin et homonyme, curé de Tallard, et il se rendit dans cette petite ville. Il commença par y faire des dons considérables, se mit en correspondance avec un prétendu neveu, comte de Coëtlosquet de Kerlorec, et une prétendue parente qu'il fit mourir à point et qui lui légua, dit-il, une fortune immense; alors il déclara regarder Tallard comme sa patrie et vouloir le combler des témoignages de sa générosité. En attendant, il consentit à en recevoir quelques mille francs pour se rendre d'une manière convenable en Bretagne. Cependant son départ est différé; chacun lui fait fête; il ordonne des travaux à l'église, il y commande un autel en marbre de Carrare; il y célèbre un service pieux pour sa tante, Suzanne de Raymond, distribue aux indigents du pain, du vin, des pièces d'argent, promet deux évêchés et son influence, afin que l'un d'eux ait pour siége Tallard.

Un matin, il annonce l'arrivée prochaine de son neveu, le duc de Kerlorec, qui se fait précéder par cinq chariots chargés d'argent. Cette bonne nouvelle est célébrée par une illumination et vingt coups de fauconneau. Raymond achète une belle de-

meure, l'enrichit d'un pavillon élégant, fait une course à Gap, veut visiter l'ancienne chartreuse de Durbon ; le curé, le maire, les notables de Tallard l'y accompagnent dans un brillant pèlerinage.

Cependant, les retards se succèdent, le duc et les chariots d'argent n'arrivent point; la défiance de quelques-uns amène des informations qui finissent par convaincre Raymond d'imposture.

> Il s'évada, laissant, pour prix de tant de fêtes,
> Le maire et son cousin héritiers de ses dettes.

Retiré à la Faurie, il y monta une école primaire qu'il transféra dans la ville de Serres, où il mourut le 21 janvier 1833, à l'âge de 77 ans. M. Faure, qui fut notaire, secrétaire général de préfecture, sous-préfet, et qui dès sa première jeunesse composait de jolis vers, s'est emparé de l'anecdote romanesque que je viens de raconter, et a publié deux éditions de *la Tallardiade*, poëme en huit chants, qui est piquant et se lit avec plaisir. Il m'a fait l'honneur de me le dédier.

A 5 kilomètres de Tallard et à 7 de Gap, la Saulce paraît avoir très anciennement porté le nom de *Salceusis;* elle était alors sur la montagne appelée la Serre. Au onzième siècle, deux frères nommés Nazi, d'origine piémontaise, se fixèrent au pied de cette montagne; on y eut d'abord quelques cabanes de pêcheurs, ensuite on y transféra tout Salceusis.

La route a été élargie en taillant un rocher de pierres tendres pour arriver à la Saulce, qu'annoncent ses vertes prairies, ses grands vergers, ses nombreux jardins, conquis sur la Durance, à la suite de travaux incessants et de dépenses énormes. La Saulce n'a pas moins de 2,000 mètres en digues et épis Vers l'origine de ces digues, on a en face le bac de Curban (Basses-Alpes). En vertu de droits régaliens, inféodés à Arnaud de Trian le 25 juin 1350, M. et M[elle] de Bérenger ont demandé aux habitants de la Saulce le délaissement de ces propriétés magnifiques, mais ils ont échoué devant la justice en 1845. On y achète, comme au Monêtier-Allemont, une immense quantité de plantes de bet-

teraves, oignons et poireaux, pour les Hautes et Basses-Alpes, ainsi que pour l'Isère. On fait à la Saulce du vin, dit *clairette,* presque aussi bon qu'à Die. Il y naissait, à 16 kilomètres de la Durance, des fontaines d'eau salée desquelles la commune tire son nom. Au dix-septième siècle, on extrayait le sel par ébullition dans des chaudières. Le gouvernement a fait combler ces sources, aussi bien que les quatre qui se trouvaient auprès d'Embrun, et celles de la Beaume, Saléon, Aspres, Aspremont, etc. La traverse étroite de la Saulce a été abandonnée; on a établi une très belle chaussée au-dessous de ce village. La Saulce, peuplée de 800 âmes, a 500 mètres à l'arrosage et continue ses belles digues, où 60 mètres procureront 100 hectares d'une grande valeur. C'est ici, je pense, le lieu d'entretenir nos lecteurs au sujet de ces ouvrages d'art, si importants pour tous les pays montagneux.

Dans les Hautes-Alpes on a élevé avant 1789 une certaine quantité de digues, mais on recevait alors du gouvernement un secours du tiers et quelquefois de la moitié de la dépense. N'ayant pas un moyen si efficace à ma disposition, je n'ai pu faire exécuter autant de ces travaux que je l'aurais désiré pendant que j'administrais le département ; d'ailleurs, ce n'était guère qu'à la proximité des carrières que l'on pouvait entreprendre des digues continues, sans quoi les transports en auraient de beaucoup augmenté le prix. M. Chabord, ingénieur en chef, avait fait élever des digues placées à angles droits et perpendiculairement sur le cours de la rivière, et appuyées sur la rive à protéger. Leur direction, se portant vers le bord opposé, ne laisse entre elles et ce bord que l'espace nécessaire pour le passage du torrent ; les graviers s'amoncellent le long des digues, et les eaux sont précipitées dans le lit destiné à les recevoir. On fortifie ces digues par un retour en spirale, en avant duquel on place une forte jetée pour résister au choc des eaux et assurer leur direction. J'ai emprunté à la description donnée par M. Farnaud. M. Fiard aîné, né à Veynes, et architecte à Gap, a été plus loin : voulant resserrer le cours de la Durance à moins de frais, il a pris pour point de dé-

part un angle saillant dans la chaîne des montagnes, et y a tracé un épi oblique en remontant la rivière ; il l'a composé d'une levée en graviers prise en dessus et en dessous. A l'extrémité de cet épi il a revêtu sa chaussée, sur une longueur de 30 mètres, d'un perré terminé en môle fortifié par des graviers et au-dessous duquel commence parallèlement au courant une digue avec perré et chaussée sur 20 à 25 mètres de longueur ; elle finit en môle à son extrémité inférieure. A partir d'une dizaine de mètres en deçà du môle supérieur, cet architecte a établi une jetée en gros blocs, en la fortifiant au point où l'affouillement pouvait avoir lieu ; enfin, en amont de ce môle, il a fondé une sorte de pyramide renversée dont la base se raccorde à la jetée du même môle. Cette pyramide, sur une longueur de 10 à 12 mètres, est en retour d'équerre sur l'alignement de l'épi, et par sa face supérieure elle vient finir à zéro contre les graviers de la rivière. Lors des grandes crues, l'eau s'amortit en amont de l'épi ; le courant s'éloigne de la rive où l'encaissement de M. Fiard prend son origine ; la surface du triangle au-dessus du barrage s'exhausse considérablement, et la rivière creuse son lit loin des ouvrages.

C'est à l'aide de ces procédés qu'avec autant de zèle que de talent et de persévérance il avait, depuis 1826, enlevé aux envahissements de la Durance une longueur de 2,200 mètres, qui donna à sa conquête une surface de plus de 100 hectares.

Une digue continue eût coûté.	182,600 fr.
La dépense n'avait été que de.	37,831
Économie.	144,769 fr.

L'arpent (demi-hectare) ne revenait à M. Fiard qu'à environ 191 francs, somme modique pour des terrains excellents, puisqu'ils étaient fertilisés par les détritus limoneux que charrie la Durance, et qu'à l'aide d'une espèce de vanne on arrosait facilement par des dérivations de la rivière.

L'importance de l'objet, le succès obtenu, qui pouvait être si fécond en grands résultats, et qui avait déterminé plusieurs com-

munes des Hautes-Alpes et de l'Isère à suivre un si utile exemple, avaient paru de nature à fixer l'attention de la Société royale et centrale d'agriculture, et de celle d'encouragement pour l'industrie nationale ; c'est comme témoignages de satisfaction qu'elles avaient décerné à M. Fiard aîné, en séances publiques, deux grandes médailles d'or. M. le ministre du commerce avait bien voulu y joindre une gratification de 3,000 francs. Peut-être, cédant au désir de cet homme ingénieux, l'eût-il nommé directeur ou professeur d'un cours spécial.

En présence d'une perspective aussi belle, M. Fiard dut croire à un triomphe certain et complet. Malhéureusement l'expérience devait à son tour dévoiler les vices du système ; car pour fixer le cours d'une rivière, il faut qu'une fois bien dirigé en tête, on soit assuré que sur le bord opposé ne se trouveront pas des obstacles mobiles, capables de changer à l'infini le courant, qui alors, au lieu de se porter sur les épis construits pour le recevoir, se précipite dans des espaces non défendus.

Or, sur la rive gauche de la Durance, des ravins, barrant quelquefois subitement la rivière, la rejetaient hors de son lit, et mettaient les travaux en péril ; de plus, en rétrécissant son lit, il fallait, pour résister à son courant, des masses de blocs qui ne se perdissent pas dans les profondeurs des affouillements.

Néanmoins, malgré ces obstacles, malgré ces difficultés, les résultats paraissaient en faveur du système, puisque, jusqu'en 1841, M. Fiard avait conservé les conquêtes avec des dépenses bien inférieures au système des digues continues. Vers la fin de septembre de cette année, la Durance ayant considérablement grossi à la suite d'une longue pluie, le premier épi fut gravement endommagé ; cependant, avec beaucoup de peine et avec l'aide de nombreux secours dirigés par M. Fiard, on parvint à arrêter ces eaux dévastatrices ; mais, bien que la propriété n'eût pas souffert, M. Fiard pénétré du danger qui l'avait menacée, fut effrayé pour son système ; déjà malade, cette catastrophe conduisit au tombeau cet homme d'une intelligence réelle, et que j'ai vivement regretté.

Depuis lors, M. Aubert est devenu propriétaire des conquêtes Fiard. Dès le principe, il voulut continuer le même système de défense, et avec la coopération promise des propriétaires riverains; mais les entraves suscitées par quelques-uns des intéressés le réduisirent à l'impuissance d'agir; et lorsque, voulant mettre un terme aux lenteurs qu'on lui opposait, il entreprit les réparations, il fut surpris par les terribles inondations des 26, 27 et 28 juillet 1842, qui achevèrent de ruiner le système Fiard, en enlevant et chaussées et épis.

Après ce nouveau désastre, M. Aubert voulut faire nommer une commission syndicale, afin d'aviser à un mode d'endiguement convenable; mais il ne fut pas plus heureux dans ces nouvelles tentatives. Les propriétaires riverains, qui n'avaient pas voulu du système Fiard comme insuffisant, prétendaient en ce moment ne pas en accepter d'autre; épouvantés par les inondations de 1842, ils regardaient toute dépense désormais comme inutile.

Durant cet intervalle, on a vu plus d'une fois les travaux submergés et la propriété sérieusement menacée : en novembre de 1843, tout fut envahi et la plaine couverte d'un mètre d'eau. A cette époque, les avaries furent considérables; cependant M. Aubert, quoique abandonné à lui-même, ne se découragea pas; les avaries furent réparées, et les digues poursuivies avec une nouvelle ardeur. Aujourd'hui le succès a couronné tant de persévérance; les digues sont à peu près terminées, et un terrain précieux paraît à l'avenir acquis à l'agriculture.

L'expérience avait démontré que, dans tout système de défense, il importait, avant tout, de ne laisser aucune prise à la rivière, soit par la submersion, soit par la force du courant, qui, outre les affouillements, pouvait prendre les ouvrages par derrière; c'est pourquoi M. Aubert a fait construire sur les débris de l'épi Fiard, avec une masse compacte de blocs, un épi d'une longueur de 50 mètres, terminé à son extrémité par un demi-cercle, d'un diamètre d'environ 25 mètres et d'une hauteur de 5 mètres; à 30 mètres en dessous, un second épi pour empêcher le courant

de s'établir en dedans des travaux ; et puis à 40 mètres plus bas, sur un espace d'environ 200 mètres, comme le courant se jette tantôt sur un point, tantôt sur un autre, par l'effet des rochers et des ravins situés sur la rive opposée, on a construit une digue continue avec jetée et perré. La partie inférieure de la propriété est entièrement couverte par les ouvrages dont il vient d'être parlé ; cependant de loin en loin on a établi quelques épis liés entre eux par des chaussées en gravier avec perré, dans le but d'éviter une submersion.

Tel est, en somme, le système adopté pour remplacer le mode d'endiguement Fiard ; beaucoup plus dispendieux, il est vrai, ses bonnes chances sont plus assurées ; d'ailleurs, les rivières et ravins des Hautes-Alpes ont des pentes trop rapides, leurs courants sont soumis à de trop grandes variations, pour qu'un mode partiel de défense puisse être longtemps efficace.

Les travaux exécutés par Fiard sur la Durance, successivement détruits, démontrent la vérité de cette assertion.

On peut dire néanmoins sans crainte que le système Fiard, inapplicable aux torrents des Hautes-Alpes, pourrait donner d'excellents résultats sur des rivières moins impétueuses et d'un cours plus régulier. Cette pensée m'a décidé à entrer dans beaucoup de détails à cet égard.

La digue que M. Fiard avait faite pour M. Œuf, conseiller de préfecture, à un kilomètre du pont de Rosines, a été en partie détruite, comme la sienne. Il en a été ainsi pour la digue de Laragne, élevée d'après le même système. Mais celle de Vitrolles n'a pas souffert, parce qu'elle avait été construite avec plus de promptitude et de solidité, et en rehaussant le terrain où l'on a immédiatement exécuté des plantations en osiers, aunes, saules, peupliers, etc., les eaux n'ont pu la submerger ; l'épi, fait avec plus de soin, n'a pas été affouillé ; on n'avait, pour ces travaux, rien épargné en dépenses utiles, au lieu que le manque de moyens pécuniaires se faisait remarquer dans la digue de Fiard.

Sigoyer (794 habitants) est sur le penchant de la montagne de

Céuse, à 11 kilomètres de Gap ; il arrose 2,000 mètres avec l'eau dérivée du torrent de Baudon, mais se laisse ravager par les rus, sans leur opposer une seule digue ; l'un d'eux menace le chef-lieu de la commune, qui, ruiné de toutes parts, est entouré d'abîmes et de précipices affreux.

Lardier et Valença formaient autrefois deux communes séparées par un espace de 500 pas ; le nom de la seconde venait des trois mots *val en çà*. Les maisons sont éparses dans la campagne ; toute espèce de communication est souvent rompue entre elles par les torrents de Massebœuf, Lacombe, Rabinel, Jourlazan, Pauchebonne, Fortginel, Sicouclar, Briançon, etc., qui se précipitent avec fureur des montagnes pelées où ils prennent leur source, sans dédommager par aucun avantage les habitants, trop pauvres pour se livrer à des ouvrages d'art : une partie de ceux-ci, afin de subvenir à leurs besoins, sont obligés de quitter leur pays en hiver. Ici personne, pour la culture, ne possède une paire de bœufs ou de mulets ; ils se mettent en commun deux ou trois pour l'attelage des premiers, et quatre pour celui des seconds. Lardier et Valença ont une population de 558 âmes.

Fouillouse (nom très commun dans le midi) n'était composé que de dix maisons, dont cinq sont éparses, lorsqu'on lui a réuni, il y a quelques années, le hameau d'Auge, détaché de Sigoyer. Fouillouse compte maintenant 206 habitants ; son territoire inégal est parsemé de montagnes, de rochers, de terres labourables, prés, vignes, chènevières et bois ; il a 450 mètres de digues sur Rosines. Au mois de mai 1818, cette commune fut le théâtre d'un événement qui effraya les habitants de l'arrondissement de Gap. Des bruits sinistres circulaient dans le public sur les grands malheurs dont on était menacé ; des secousses de tremblement de terre s'étaient fait sentir, disait-on, dans les environs de Fouillouse, entre Gap et la Saulce, et non loin du bourg de Tallard. Durant plusieurs jours, ces bruits prirent une telle consistance que la population de Gap et celle des communes voisines furent plongées dans la stupeur. Enfin, pour comble d'épouvante, les habitants de quelques maisons isolées sur le versant oriental de la

montagne de Fouillouse vinrent annoncer que des mouvements violents avaient eu lieu à des intervalles très rapprochés en divers points de cette montagne, et qu'il en était résulté des changements extraordinaires dans la disposition du sol. En effet, une vigne plantée la veille sur un terrain en côte se trouvait le lendemain sur un plateau de niveau. Là un pré n'avait plus pour voisins les mêmes propriétaires qui le confinaient auparavant ; plus loin des maisons descendaient doucement avec la masse de terrain sur laquelle elles reposaient ; d'autres s'écroulaient en partie, sans que les murs restés debout eussent changé de place ; tel propriétaire qui avait des noyers sur son champ n'y voyait plus que des pommiers ; celui qui comptait sur une récolte de foin était tout étonné d'avoir à moissonner du blé, et réciproquement. A cette confusion ajoutez d'énormes crevasses, des enfoncements et des rehaussements de terres sur une surface de 7 à 800,000 toises carrées, et vous ne serez pas surpris de la terreur à laquelle la population était en proie. Cet état de choses donnait lieu à mille conjectures : les uns y voyaient le prélude d'une éruption volcanique, et prétendaient avoir senti une odeur de soufre et de poudre à tel moment, en tel lieu. Cette assertion circulait dans les campagnes ; on s'attendait à quelque grande catastrophe ; la fin du monde elle-même fut mise à l'ordre du jour, et le renouvellement du chaos universel fut très sérieusement discuté. Cependant ces événements, si terribles en apparence, n'étaient en grand, à la vérité, que ce qui se passe tous les jours sous nos yeux. La surface cultivable de la montagne de Fouillouse repose sur un plan incliné qui varie de 30 à 50 degrés ; cette surface, de terre graveleuse, sablonneuse et argileuse, était gisante sur un sous-sol d'argile unie, très serrée et imperméable ; la couche supérieure, épaisse d'un mètre jusqu'à 2 mètres 50 centimètres et 3 mètres, étant fortement chargée d'eau par suite de la fonte des neiges et des pluies du printemps, se détacha dans les endroits le plus en pente ; les eaux, pénétrant alors par les crevasses, séparèrent et mirent en mouvement une vaste superficie de terrain, et produisirent le désordre que nous venons de décrire. Heureusement on

n'eut à déplorer la mort de personne, les familles ayant eu la prudence de quitter leurs demeures aux premiers indices des éboulements. Bientôt les eaux s'étant écoulées et les différents fragments du sol s'étant disposés et assis chacun suivant sa nature et sa pesanteur, on en fut quitte pour les changements opérés dans la surface, et à raison desquels on exécuta les dispositions du Code civil. Enfin, aux jours d'alarmes succédèrent des jours de fêtes : les habitants des communes voisines allèrent en foule visiter ces lieux naguère objet de leur effroi ; et ce qui durant quinze jours avait été la cause de tant de gémissements devint tout à coup l'occasion de mille parties de plaisir. Ainsi arrive-t-il constamment ici-bas, et Montaigne n'avait pas tort de dire : « Certes, c'est un « subject merveilleusement divers et ondoyant que l'homme : « nous n'allons pas, on nous emporte ; et se meuvent nos humeurs « avec les mouvements du temps ! »

XXVII. Vallée de la Déoulle ou de Barcillonnette-de-Vitrolles.

Enclavée dans les Hautes-Alpes sur la rive droite de la Durance qui forme leur limite avec les Basses, et à proximité de la ville de Gap, la vallée de la Déoulle était naturellement destinée à appartenir au premier de ces départements ; elle y a été réunie en 1810 sur la demande du conseil général, d'après ma proposition et la promesse qui m'avait été faite l'année précédente. Je crois devoir donner une description détaillée de cette nouvelle acquisition. Sur une longueur de 10,500 mètres et une largeur d'environ 5,550 mètres, elle est composée de trois petites communes.

Barcillonnette, chef-lieu. .	86 maisons,	540 habitants.
Esparron	64	251
Vitrolles	97	405
Totaux.	244 maisons,	994 habitants,

y compris les hameaux.

Barcillonnette est bâtie au sommet et sur le penchant d'un

coteau; au-dessous la Déoulle roule ses eaux. Elle est confinée au levant par le canton de Tallard, au midi par la rivière de Durance, au couchant par le canton de Laragne, au nord par celui de Veynes.

La surface totale du territoire des trois communes est de 5,828 hectares 02,64 m.

Le total général du revenu net imposable des mêmes communes s'élève à. . . . . 21,010 fr. 36 c.

Les contributions du canton étaient en principal pour 1830, savoir :

Foncière.	5,829 fr.	00 c.	6,545 fr. 55 c.
Personnelle et mobilière.	550	55	
Portes et fenêtres. . .	164	00	

Dans les 5,828 hectares de surface totale de territoire ci-dessus sont compris 3,265 hectares de surface improductive, consistant en landes, terres vaines et friches, chemins, rivières et ruisseaux, rochers, graviers, glaciers et clapiers. Les terrains productifs se réduisent par conséquent à 2,565 hectares; mais si l'on en défalque encore environ 1,000 hectares de bois taillis ou pâtures, il en résulte que les terres labourables, prairies, vignes, jardins, prés, vergers, etc., ne composent qu'une surface de 1,570 hectares, presque totalement en montagne. La petite plaine du hameau du Plan-de-Vitrolles, qui se trouve au pied de la montagne de Crigne, et qui, traversée par la route de Lyon à Antibes, est arrosée par le torrent de la Déoulle dans sa partie supérieure et par la Durance dans sa partie basse, offre un coup d'œil très agréable. Elle est dominée par le château de Vitrolles, situé sur un coteau au nord et sur la rive droite de la Déoulle; la latitude prise en 1811 par M. le baron de Zach est de 44°, 24′41, 88″. Près de là, sur un tertre, apparaissent les restes d'un château bâti en petites pierres bien appareillées, et sur les flancs d'une montagne voisine les débris d'un vieux castel. A 1 kilomètre nord-ouest de l'église du haut Vitrolles,

une élévation est couronnée par les belles ruines du couvent de Donzard, qui appartenait aux Templiers.

Il existe une chapelle, ayant trois caveaux, appelée de Saint-Pierre-du-Cros, bâtie, dit-on, dès le quatrième siècle; elle est située sur le point culminant de la vallée et à égale distance tant du hameau du Cros, commune d'Esparron, sur le flanc nord de la montagne, en regard de Châtillon-le-Désert, que du hameau de la Vierre, sur le versant, du côté du midi, en face d'Esparron; cet édifice est remarquable pour sa construction et pour sa position topographique. Les productions du canton consistent en blé, fourrages, chanvre, jardinage et fruits excellents. Au bas de la montagne de Crigne, côté du midi, et au nord de la petite plaine, l'on voit un rideau de vignes qui produisent des meilleurs vins du département.

Les pierres de cette montagne donnent une chaux éminemment hydraulique.

La commune de Vitrolles possède des carrières de plâtre très abondantes, pour ne pas dire inépuisables. Il y en a de gris, de blanc et de rouge. Celui de la dernière espèce a la propriété de résister aux gelées lorsqu'on l'emploie aux crépissages extérieurs.

Les chemins vicinaux de ce canton sont en mauvais état, et la pauvreté des habitants ne leur permet pas d'y faire les réparations nécessaires. Les transports ont lieu au moyen d'ânes et de petits mulets, ou à dos des habitants. Cet état de choses fâcheux cessera prochainement par un chemin de grande communication, s'embranchant avec la route royale, n° 8, touchant au pont de la Déoulle et allant à Barcillonnette.

Une digue avec chaussée, perré et jetée, a été construite depuis 1823 jusqu'en 1831, époque de son achèvement, depuis le moulin du Plan de Vitrolles jusqu'à la grande route, sur une longueur de 1,152 mètres, et aux frais du gouvernement, qui voulait protéger la route. Au moyen de cette digue le torrent de la Déoulle a été remis dans son ancien lit, en ramenant les eaux au-dessus de la butte Saint-Antoine, sur laquelle on voit encore les ruines d'une église des Templiers.

Au moyen d'une autre digue commencée sur la rive gauche du torrent de Briançon, et qui aura une longueur de 1,200 mètres depuis la gorge de ce torrent jusqu'à la grande route, on réunira les deux torrents de la Déoulle et de Briançon, qui seront franchis au moyen d'un pont composé de deux culées et de deux piles en pierre formant trois travées de 10 mètres d'ouverture chacune. Le plancher de ce pont sera en bois de mélèze. La dépense du même pont, y compris 7 à 800 mètres de longueur de routes aux abords, s'élèvera à environ 25,000 francs, et celle des deux digues et du pont, en total, à 150,000 francs. Cette dépense est à la charge du trésor public, sauf 7 à 8,000 francs qui ont été payés par les habitants du Plan-de-Vitrolles sur les 500 premiers mètres de la digue de la Déoulle qui protége leur plaine. Ils ont construit sur la rive droite du torrent de Briançon une autre digue de 200 mètres, à la sortie de la gorge de ce torrent, au pied des montagnes et à 1,200 mètres au-dessus de la route de Lyon à Antibes. On profite des eaux du torrent de la Déoulle, comme on l'a dit, pour arroser la jolie plaine au-dessous du Plan-de-Vitrolles, en détournant les eaux du torrent, d'abord par la prise d'eau du moulin de M. de Vitrolles, à 5 ou 600 mètres au-dessus de ce moulin, et ensuite par une autre prise que font les habitants au moyen d'une martelière pratiquée au travers de la grande digue construite aux frais des propriétaires et du gouvernement, depuis ce moulin jusqu'à la grande route.

Le torrent de Briançon est presque toujours à sec en été, et lorsqu'il y a de l'eau on la détourne à la sortie de la gorge pour arroser la plaine de Lardier sur la rive gauche, et une petite plaine sur la rive droite, entre ce torrent et celui de la Déoulle.

Un vaste projet de conquêtes a été entrepris depuis 1827 sur la Durance, rive droite, vis-à-vis du Plan-de-Vitrolles, par le baron Arnaud de Vitrolles qui y a mis 15,000 francs, et par les habitants qui ont fourni 4 à 5,000 francs; 4 à 500 mètres de perrés et d'épis ont été élevés. Les ouvrages de défense ont été exécutés d'après le système de M. Fiard. La Durance a été éloignée de 500 mètres de la plaine cultivée qu'elle attaquait continuellement;

mais on a suspendu les travaux depuis 1829; s'ils eussent été continués et que l'on y eût dépensé encore 25,000 francs, on aurait aujourd'hui 100 hectares de prairies à l'arrosage. Les habitants du Plan n'ont que de faibles ressources, et dès lors il est à craindre que leur conquête ne reste longtemps inculte. Ainsi nous voyons partout que le manque de capitaux laisse dans le néant des objets qui donneraient d'énormes bénéfices. On a récemment construit 50 mètres de digues, de chaque côté, en aval du pont de la Déoulle, pour faciliter le déblai des graviers dans la Durance.

Le Plan-de-Vitrolles a demandé en 1831 au conseil général que ce hameau devînt le chef-lieu de la commune, en raison du plus grand nombre d'habitants et de maisons qu'il possède, comparativement à Vitrolles, et vu sa position près de la grande route. Il a sollicité en même temps la réunion du canton de Barcillonnette à celui de Tallard, eu égard au peu d'importance des trois communes.

XXVIII. Vallée de la Durance inférieure ou de Ventavon.

Depuis la Saulce, on se ressent pour le climat du voisinage de la Provence; c'est un contraste frappant avec celui des Hautes-Alpes que de rencontrer des oliviers sous le château de Ventavon. La Durance inférieure parcourt un beau territoire; sous les murs de Sisteron (Basses-Alpes) elle reçoit la rivière du Buëch. Dans cette vallée on voit déjà moins de noyers; on s'adonne à la culture de l'amandier, qui croît vite, n'a pas une ombre malfaisante, n'épuise pas la terre, est excellent pour le chauffage, et dont le produit aide à payer les contributions. On trouve dans cette vallée plusieurs communes.

A 25 kilomètres de Gap, sur les bords de la Durance, et à côté des ruines d'une station romaine (*Mutatio*), est le village du Monêtier-Allemont (216 habitants). On peut encore suivre de loin en loin la voie antique qui passait par ce lieu, Savournon, Labâtie-Mont-Saléon, Veynes, le col des Communes, Die, etc. Les ruines des murs sont du même genre de construction que

ceux de Mons-Seleucus, dont nous parlerons plus tard. La petite église paroissiale est bâtie sur les restes de quelques monuments romains, si l'on en juge par le revêtement extérieur; il n'y a ni forme régulière, ni goût, ni commodité dans l'intérieur; on y prendrait les fenêtres pour celles d'une prison. Les murailles en moellons ont près de 3 mètres d'épaisseur. A l'est, se trouve le château, construit avec les débris d'un monastère qui a donné son nom au pays et qui lui-même était assis sur un édifice romain dont il ne subsiste rien que dans les caves et au rond-point extérieur; la teinte en est d'ailleurs tout à fait antique. La charrue ramène souvent des fragments de poteries, de maçonneries, de tombes, d'os calcinés, des médailles, surtout de Constantin, en petit module.

Sous le dernier dauphin Humbert, on découvrit, en 1345, un amas considérable de pièces d'or. Arnaud de Flotte, bailli du Gapençais, s'empara de ce trésor, maltraita les habitants, et les obligea à de nouvelles fouilles, sous prétexte qu'ils avaient pu cacher une partie de leur découverte. Ils se plaignirent; mais Mme de Flotte était alliée à la famille régnante, et leurs cris furent étouffés.

En 1626, vingt pauvres habitants du Monêtier-Allemont, formant un feu et quart, réclamèrent au parlement contre le sire de Ventavon, qui les contraignait à lui fournir tous les jours quatre hommes armés pour la garde de son château, outre des ouvriers pour les réparations et fortifications, sinon 48 livres par mois aux lieu et place des quatre gardiens. Voici la décision rendue le 7 août de cette même année : « Les suppliants fourniront à proportion de leurs fruits, et non davantage. Ils continueront à fournir les hommes pour la garde et réparation jusqu'au mois de mars prochain, sauf à continuer s'il en était ainsi ordonné. »

De leur côté, les seigneurs du Monêtier tourmentèrent souvent la population. On voulut la forcer à payer une contribution directe sur tous les fonds et bâtiments, ainsi que la banalité d'un moulin et des droits de prélation. Elle gagna son procès. La loi du 28 août 1792 la mit en possession de délaissés couverts de

ronces et de buissons, valant alors 115 francs pour chacune des portions qui furent divisées entre les habitants.

Ils ne sont maintenant que 216, dans une seule rue. Leur territoire est fort étendu : ils ont 600 mètres à l'arrosage, 456 en digues ou en épis sur la Durance, et 650 sur le torrent de la Quilanne; ils sont vis-à-vis du bac de Claret (Basses-Alpes). Très pauvres en bois, ils ne jouissent dans leurs montagnes de Crigne, ou Crinie, que de genêts et de mauvaises broussailles. Suivant la tradition, les eaux de cette montagne venaient à Allemont par un canal en pierre, recevant aussi celles de la Durance. De cette commune dépendait probablement alors Ventavon. Cette dernière, qui maintenant l'emporte sur l'autre, occupe le haut d'une éminence; elle a une population de 1,026 âmes et un vaste territoire qui renferme, outre la forêt de Beaujeu et les bois de particuliers, 568 hectares de bois communaux dans le revers de la montagne de Faye, et 190 sur le penchant de celle du Villar; on y coupe une quantité de ramées et de fagots verts pour en nourrir les brebis en hiver. Les bergers, avec la faucille, scient le brout pour le faire manger plus aisément; les chèvres dévorent les jeunes pousses; enfin on essarte avec la pioche : cette fatale industrie détruit l'œuvre de la nature. Ajoutez-y l'accroissement continuel des torrents; l'un d'eux s'appelle *Brama-Fan*, nom d'un torrent de Châteauroux, et qui veut dire *bramer la faim*. Le plus considérable est celui de Benon, sur lequel M. Gayant a construit un beau pont en 1782. Cet ingénieur était dans le lit de ce torrent à cuber du gravier lorsqu'il le voit s'ébranler et rouler; les ouvriers l'entraînent; un orage avait éclaté sur la montagne; ces masses cédaient à la pression de l'air occasionnée par les eaux qui passaient sous les yeux de M. Gayant, étonné du bruit extraordinaire qui se répète toujours lors de ce phénomène commun dans les Alpes. Je tiens cette anecdote de M. Farnaud. On traversera le torrent de Benon par le chemin de grande communication qu'on va créer du Monêtier-Allemont à Laragne, en passant derrière le monticule de Ventavon et par la commune de Lazer. Le nouveau pont qu'il exigera

servira également à la ligne vicinale de Ventavon à Serres par Savournon. Ventavon a 930 habitants; Lazer n'en a que 334. En continuant sur une étendue de 300 mètres ses digues, qui sont de 530 mètres, Ventavon augmenterait son domaine d'une partie arrosable de 500,000 mètres carrés, et le Monêtier dans la même proportion. Il existe un ancien projet de prendre un canal d'irrigation dans la Durance sous la Saulce; Ventavon attend probablement que Gap et Tallard lui ouvrent la carrière. Cette commune jouissait autrefois d'un canal qu'ont pu alimenter les torrents de Pointoret, même du Monêtier (dont le principal ru se nomme le Grand-Contour), lorsque leurs lits étaient plus élevés et que les terres supérieures n'avaient pas été enlevées et portées dans la Durance. Qu'on ne s'étonne pas au reste de me voir consigner autant que possible, dans l'article de chaque commune, l'étendue de ses canaux et de ses digues. Je crois inutile de dire que le besoin d'arroser les terres s'est fait sentir chez les Gaulois comme chez les Égyptiens, les Hébreux, les Chinois et les Arabes. On concevra que l'existence du département des Hautes-Alpes dépend, outre les bois à conserver religieusement ou à replanter, des ouvrages d'art qui contiennent les torrents et des eaux qui portent l'abondance dans le territoire. Les habitants de Ventavon avaient reçu de leur seigneur certains droits et privilèges, en retour desquels ils s'engagèrent, comme le faisaient ordinairement les vassaux, 1° à l'accompagner à la guerre toutes les fois que celui-ci devait suivre l'empereur; 2° à payer la dépense faite par le seigneur quand le prince passait sur leur territoire; 3° à supporter les frais du mariage de la fille du seigneur; 4° à supporter en outre ceux qu'occasionnait la prise d'armes du fils comme chevalier; 5° à racheter le seigneur tombé au pouvoir des ennemis; 6° à certaines contributions que le seigneur levait selon l'usage. De plus, tous les habitans de Ventavon, même les forains et étrangers, devaient prendre part à la réparation des murailles.

Après l'exécution du traité de Chorges entre Lavalette, le duc d'Épernon et Lesdiguières, en 1586, Lavalette et le duc se ren-

dirent à Ventavon avec leurs troupes. Averti que le duc voulait l'occuper, Lesdiguières le prévint et y fit introduire cinquante arquebusiers. Gouvernet, qui avait pris soin de le conserver pendant le siége de Chorges, voyant arriver les troupes de Lavalette, envoya pour les reconnaître quelques soldats, qui s'avancèrent un peu trop et ne purent se retirer sans combattre. Les troupes du duc continuèrent leur route vers la Provence; Lavalette logea les siennes en Dauphiné et se rendit à Pierre-Longue, près du Buis, dans les Baronies.

En face du Monêtier-Allemont on aperçoit au pied des rochers nus une maison avec champ, prairie et verger; de la route, on y monte par un sentier, et derrière la montagne on arrive au hameau de Jubeo, à une lieue duquel est le village de Barcillonnette-de-Vitrolles. Le couvent des chartreusines de Berthaud, à une demi-lieue de Ventavon, est possédé aujourd'hui par Mlle Laure Janson et Mme Allier, sa sœur.

Voyons *Alamonte* dans l'antiquité et le moyen âge. Léon d'Ostie fait mention du monastère d'Allemont, *monasterii Alamontis*, prieuré de bénédictins, auquel Hugues, évêque de Gap, donna, en 971, l'île Barbe, dans la Durance; cette île possédait un couvent. La tradition locale prétend que le Monêtier-Allemont se disait anciennement la cité de Garembois. Deux monastères avaient été établis dans les stations romaines de *Stabatio* (le Monêtier de Briançon) et d'*Alamonte*, et probablement sur des temples païens.

Les fondements de l'église du second ont été posés en M·XXXVI, d'après l'inscription ci-dessous :

+ ANNI AB INCARNAT ΦNE XHI
M · XXXVI · INDI · i III, εp · XX · CONR · i III ·
III · MRL · XXVIII · F · II · IVD · FVNDM ·
CEεε p · ICB · RCH · MON · pR · HVIVS LOCI

M. Pillot, dans ses *Antiquités dauphinoises*, donne cette inscription avec quelques variantes, et la traduit ainsi : « L'an de

l'incarnation du Christ 1056, indication quatrième, épacte vingtième, sous l'empire de Conrad, le vingt-huitième jour de mars, a été fondée l'église de ce lieu. »

En l'année 1345, sous le dauphin Humbert II, on trouva au Monêtier-Allemont un grand nombre de pièces d'or romaines ou sarrasines (l'histoire ne s'explique pas à cet égard). La découverte de ce trésor donna lieu à Arnaud de Flotte, bailli du Gapençais, d'exercer des violences atroces contre les habitants de ce village, qui ne voulurent pas le lui livrer et qui l'avaient caché de nouveau. Mais ce qui est plus déplorable encore, c'est que les violences de ce bailli restèrent impunies parce que sa femme était alliée du dauphin (Rochas, *Mém. inédits*, p. 65, 2ᵉ série).

Une bulle de Luce III, en 1183, appelle Allemont ville ou château, *Oppidum*. Dix ans après, le contrat de mariage entre Ildefonse II, comte de Provence, et Garsende, petite-fille de Guillaume, comte de Forcalquier, cite le château d'Allemont (*Castrum Alamonits*), ceux de Ventavon, Upaix, Lader ou Lazer, Pugeto ou le Poët comme réservés par Guillaume. Allemont n'est plus qu'un faible village de 170 habitants. A la distance d'un kilomètre, tout à l'entour, on déterre journellement des fondations, des débris, de belles pierres venues de Saléon, des lampes, des médailles en or, argent et bronze, des armes, des tuiles romaines, improprement dites *sarrasines*, et que souvent l'on exhume dans la partie inférieure du département.

En 1665, on a trouvé dans des champs qui dépendent du Monêtier-Allemont une urne en terre, de la grandeur d'un homme, avec un gril de fer; à l'ouverture, une boîte de plomb y était renfermée avec une bouteille d'un verre très épais dans laquelle il y avait du coton qui exhalait une odeur agréable. La charrue rencontra en 1677, près du village, une pierre portant cette inscription votive, qui prouve le culte du dieu Sylvain :

SILVANO
SEX · MARIVS
MONTANVS
V · S · L · M

La plus belle découverte faite dans les champs du Monêtier-Allemont a été celle du tombeau en pierre de Quintus Cætronius, flamine à *Epotium* et curateur des jeux publics à Die (*Dea Vocontiorum*). Cette tombe se trouve chez M. de Ventavon. L'épitaphe suivante a été copiée par feu M. Vallon père, de Gap:

DIS · MAN · B · S
Q · CAETRONI Q · F
VOLT · TITVLLI · VETER
COH VI PR · LOCo II VIR · PON
TIF · COL · AVG · ARIM · PRAE
PAGI · EPOT · FLAM · AVG · E
MVNER · PVBLICI · CVRA
AD · DEAM · AVG · VOC
HERED · EX · TEST

M. Vallon, après le mot *pagi*, met *epot*, que l'on pourrait appliquer au village voisin, le Poët (*Epotium*). M. Pillot le remplace par *post* ensuite, depuis; et voici sa traduction:

« Aux dieux mânes, à Quintus Cætronius, fils de Tetulus, de la tribu Voltinia, vétéran de la sixième cohorte prétorienne du lieu, pontifie de la colonie augustale d'Ariminum, préfet du canton, depuis flamine augustal et chargé à Die, colonie augustale des Voconcees, du soin des jeux publics, ses héritiers, d'après son testament. » (Est-il ici question de Rimini, *Ariminum?*)

Ce mot *post* serait une cheville dans l'épitaphe. M. Pilot croit y trouver une ville voisine *Augustale d'Ariminum*; il n'est pas probable que son souvenir en eût entièrement disparu.

Près de Monêtier-Allemont, sur le sommet de la montagne dite *la Platrière*, au bas de laquelle on a bâti le village de Lazer, le soc de la charrue et un éboulement ont mis au jour des tombes antiques et des ossements, au milieu desquels étaient beaucoup de cercles en bronze et de petits pains de bitume de la couleur de la colophane et de l'odeur de l'encens. Il paraît que ce lieu servit de sépulture à la suite d'une bataille. La tradition porte que les Sarrasins ont détruit la bourgade et le château où l'évêque de Gap faisait sa résidence d'été. Des fouilles, des exca-

vations d'eau, des chutes de terre, ont fait présumer que les environs de Lazer étaient couverts autrefois d'une vaste forêt. Dans la partie la plus basse de la vallée, on a trouvé des arbres enfouis à une grande profondeur ; ils étaient dans leur position perpendiculaire, et on reconnaissait encore leurs branches et leurs racines.

De Rourebeau, lieu de poste, un chemin de grande communication, n° 17, de l'est à l'ouest, va à Laragne par Montéglin, et aboutit à la route royale n° 95 près du torrent de Véragne ; il est long de 6,000 mètres sur 5 de large.

L'eau potable est abondante à Rourebeau (Beauchêne), destiné à devenir sous peu le chef-lieu de la commune d'Upaix. Celui-ci, sur le penchant d'une colline d'accès difficile, exposée à tous les vents, n'ayant qu'une fontaine presque tarie quatre mois de l'année, voyant tomber en ruines ses maisons, ne sera bientôt habité que par des journaliers et des indigents. Il est encore entouré de restes de remparts, où l'on voit une tour qui pouvait servir de forteresse ; une porte entière subsiste en style gothique avec créneaux.

Upaix a 450 mètres de digues et épis en face du bac de Thèze (Basses-Alpes) ; sa population est de 747 âmes.

La terre et châtellenie d'Upaix dépendaient de l'ancien domaine des dauphins. Au mois de mars 1255, Guigues affranchit les habitants de toutes tailles, à charge de lui payer annuellement, à la Toussaint, 24 deniers et 2 setiers d'annones par chaque individu ayant bœuf de labourage, et la moitié pour les autres, sous la réserve de la justice, des cas impériaux et des autres droits et devoirs seigneuriaux, dus au dauphin dans ledit lieu. Cet acte fut corroboré par une ordonnance de la chambre des comptes, du 2 août 1519, et par des titres postérieurs.

Le 24 août 1493, il y eut une reconnaissance des habitants d'Upaix. Le dauphin y figura comme seul seigneur ; mais en décembre 1686 on voit chaque habitant d'Upaix tenu envers le roi d'une émine de froment pour celui qui avait un bœuf, et d'un sou d'argent ; les journaliers payaient moins. Le roi possédait à

Upaix un four banal, plusieurs droits de pulvérage sur tous les troupeaux qui passaient, venant de la Provence, pour aller paquérer sur les montagnes du Dévoluy.—Rourebeau, qui est éloigné d'Upaix de 3 kilomètres, payait 5 sous par an pour ne point aller cuire au four du roi.

L'église d'Upaix date du moyen âge. Elle doit avoir été construite environ un demi-siècle plus tard que celle de Ventavon; l'architecture est du style roman dans sa plus grande simplicité. Quelques érudits cherchent dans Upaix le *Pagus Epot* de l'épitaphe du flamine Cætronius découverte à Allemont.

Le Poët fut donné en fief, par le dauphin, en vertu d'un acte passé à Sorgues, le 17 juin 1379, au prince d'Orange, qui s'engagea à mettre trois cents hommes d'armes à son service et à ses dépens, lorsqu'il en serait réquis. Les archives de cette commune possèdent des actes dont les plus anciens remontent au 4 novembre 1415. Sur le mamelon où était jadis le village et qui porte encore le nom de Ville-Vieille, on voit les ruines des écuries du château, datant du quatorzième siècle, et celles de bâtiments que la tradition annonce avoir été détruits dans les guerres de religion. Parmi les antiquaires, la plupart appliquent le nom d'*Epotium* au Poët.

Le chef-lieu actuel de cette dernière commune est sur la route de Gap à Sisteron, et ne forme qu'une grande rue. Son église a un clocher en flèche, dont la pointe est surmontée d'un melon, production du pays. Les trois quarts du territoire sont frappés de sécheresse; il n'y a d'arrosage que sur les bords de la Durance. Les montagnes sont éloignées. Une fontaine abondante est au milieu du village. Le climat, comme celui de Laragne, est le plus chaud du département, à l'extrémité duquel se trouve le Poët, qui compte une population de 518 habitants. La commune est bâtie en cailloux roulés, et sa tour, construite avec de petites pierres, se trouve en ruines. Un épi de 61 mètres protége ici une oseraie.

Les archéologues ne sont pas d'accord sur l'étymologie pro bable du mot *poët :* nous avons vu qu'on le fait venir d'*epotium ;*

pugetum ou *pugeto* sont des noms que ce village a portés dans le moyen âge. Sans rien affirmer sur cette dérivation, nous croyons retrouver dans *poët* l'ancien vocable *poeste* ou *poste*, qui, de même que *poesté*, *poeté*, *poesteis*, *poesteit*, *pooste*, *poosté*, *poote*, *pooté*, *pote* et *poté*, venait du latin *potestas* (puissance), employé par extension pour désigner le droit d'un chef, d'un seigneur, puis le seigneur et la seigneurie elle-même. (*Voir* Du Cange, v° *Potestas*.) Suivant M. de Roquefort, dans le *Supplément au dictionnaire de la langue romane*, c'était « le nom générique de toute réunion d'habitants jouissant de droits et priviléges avant l'établissement des communes : *gens de poesté*, serfs ou sujets de possesseurs de terre. » Plus loin il ajoute : « *Pote* ou *poté* désignait encore un territoire de seigneurie comprenant plusieurs familles ou villages qui, anciennement, étaient de condition servile. »

Le *Poët* aurait donc été le chef-lieu d'une juridiction de ce genre; là résidait sans doute le seigneur, et ce sentiment semble confirmé par l'importance du Poët, qui était autrefois qualifié ville, et par les ruines féodales que l'on y aperçoit. Les principales élévations sont le Puy, de 80 mètres; la Ville-Haute, de 100; les Aires, de 400. Quelle différence avec les montagnes gigantesques de la partie supérieure du département! Ici on voit, dans les taillis de chênes fréquemment coupés, des meules de brout pour la nourriture des brebis, et dans les villages beaucoup de colombiers dont le plus remarquable est près du fort de Sisteron (Basses-Alpes), et du lieu où se jette dans la Durance le Buëch ou Buesch, dont nous allons décrire le bassin.

Bassin du Buëch.

Ce bassin comprend quinze vallées arrosées tant par le Buëch oriental ou petit Buëch que par le grand Buëch occidental. Celui-ci reçoit onze torrents, dont le cours est de 127,000 mètres et qui font tourner 30 moulins; celui-là six torrents, de 58,000 mètres et 15 moulins.

I. Vallée du Buëch oriental ou de Veynes.

Le Buëch oriental ou petit Buëch court du nord-est au sud-ouest, ensuite du nord au midi; enfin il reprend sa première direction pour ne la perdre qu'à son embouchure dans le grand Buëch, à égale distance de Serres et de Labâtie-Mont-Saléon; la longueur de son cours est de 42 kilomètres. Cette rivière, ou plutôt ce torrent, prend sa source dans les montagnes de Chaudun, Rabou et le revers septentrional d'une partie de celle de la Roche-des-Arnauds, pays de calcaire compacte dont les bases sont recouvertes par des schistes argileux et ensuite par de grands amas de galets liés entre eux par un ciment silico-quartzeux, mais qui le plus souvent font place à des schistes noirs argileux plus ou moins altérés. Dans quelques parties de ce grand bassin, et près du confluent de la Béous, sur les pentes des montagnes calcaires, on trouve des terres argileuses, blanches, jaunes, vertes et rouges. Au-dessous du bourg de Veynes, tout le bassin est encaissé dans des argiles schisteuses, décomposées. Il est facile de présumer, d'après cet aperçu, quelle peut être la nature du sol de la vallée. Vers sa partie supérieure on remarque des terrains argilo-calcaires; plus bas, autour de la commune de la Roche-des-Arnauds, des terres légères, sablonneuses, mélangées de calcaire et d'argile, en dépôts plus ou moins épais qui recouvrent des délaissés de galets. Près de Mont-Maur et de là à Veynes, les terres sont plus fortes, grasses, argileuses et souvent mélangées de fragments de pierres arrachées des pentes des montagnes voisines. En approchant enfin du confluent des deux Buëchs, le fond de la vallée se montre argileux, mêlé de sable calcaire. Quelques parties sont entièrement argileuses, grasses et fortes.

En sortant de Gap pour se rendre à Serres, on gravit une côte rude, dont la rectification est depuis longtemps arrêtée; les études en sont faites; on se trouve dans un pays de grande culture, sur une route bordée de noyers énormes et de champs plantés comme des vergers, surtout en amandiers et mûriers, sous lesquels crois-

sent le blé ou les prairies artificielles; on voit, mené par deux bœufs, deux chevaux ou deux mulets, l'araire dont la haie se prolonge d'une seule pièce et s'accroche immédiatement sous le joug. Le climat devient plus doux; les hommes sont d'une taille moyenne, bien conformés, d'une physionomie douce, prévenante, spirituelle, et d'un teint plus blanc que dans les régions élevées dont nous sommes descendus de 1,000 mètres. Insensiblement les montagnes s'éloignent et perdent de leur hauteur.

La vallée du Buëch oriental renferme les communes de Chaudun (125 habit.), Rabou (560 habit.), Menteyer (620 habit.), la Roche (1,007 habit.), Furmeyer (202 habit.), Châtillon (95 habit.), Veynes (1,840 habit.), Oze (195 habit.), Château-Neuf (139 habit.), Saint-Auban (194 habit.), Chabestan (246 habit.).

Chaudun est composé de maisons éparses, n'ayant ni canaux ni digues; les forêts qui existent sur son territoire et sur ceux de Rabou et de la Roche sont nécessaires pour attirer et retenir les eaux qui alimentent les sources du Buëch.

Au nord-est, à 8 kilomètres de Gap, Rabou, divisé en six hameaux, se trouve au pied d'une forêt de sapins de 150 hectares, dans un bas-fond, derrière la montagne de Charance qui la domine ainsi que le mont Aurouse; on y voit les vestiges d'une fortification dont la circonférence a près d'un kilomètre, et qu'on attribue aux Sarrasins. A un kilomètre de Rabou coule le gave Béal, qui fournit d'assez belles truites. Dans ces lieux, dont l'aspect est sévère, on travaille la boissellerie et l'on arrose 100 mètres de propriétés. Suivant la tradition, le clocher a été bâti du temps d'Humbert, dauphin. Le chapitre de Gap était autrefois seigneur de Rabou. Depuis la naissance du Buëch jusque vis-à-vis de l'église, les montagnes qui courent parallèlement resserrent son lit; là, celle de la rive gauche s'écarte, et après avoir décrit une ligne parabolique, se rapproche pour former, de concert avec un angle saillant de la montagne opposée, un détroit d'environ 24 mètres de largeur sur 60 au moins de longueur, dans un rocher calcaire disposé par couches inclinées en opposition avec le cours des

eaux. La nature a formé les 99 centièmes d'un entonnoir immense dont l'art pourrait d'autant plus s'emparer qu'elle a posé des fondations immuables et mis sur place tous les matériaux nécessaires à l'achèvement de son ouvrage.

En 1500, des éboulements ont forcé les habitants de Menteyer (*Manteerio*) à quitter leurs maisons qui étaient sur le revers de la montagne de Céuse, et à établir leur village au pied de cette montagne, à un myriamètre et au couchant de Gap. Menteyer avait depuis 1497 le parcours sur Céuse (*de Cecussia*); les habitants de Châtillon-le-Désert voulurent s'y opposer, mais Pierre de Menteyer, professeur ès droit, soutint avec force les priviléges de sa commune. Elle partage avec la Roche-des-Arnauds un étang de la circonférence d'un hectare, qui s'est formé naturellement dans des prairies marécageuses et tourbeuses; on y trouve de l'anguille, du goujon et de la vandoise. On ne peut les pêcher ni à la ligne ni au filet, à cause des racines qui se croisent au fond de l'étang; mais on prend ce poisson lorsque les grandes eaux l'amènent dans les prairies ou dans un canal qu'on nomme *le Nassier*.

Né à Menteyer, le 15 floréal an VIII, Rambeau, sergent à la 94e demi-brigade, se battit contre six cavaliers autrichiens, en mit deux hors de combat, dispersa les autres; mais, assailli par un plus grand nombre, il succomba, après avoir reçu neuf coups de sabre sur la tête. (*Victoires et Conquêtes.*)

La montagne de Céuse, connue par ses beaux pâturages, est couronnée d'un banc très épais de roche calcaire, appelé la Corniche, dans la partie est de laquelle on voit l'entrée d'une grotte assez profonde, nommée *Trou de Sigaud*, sans doute du nom de celui qui le premier eut le courage d'y pénétrer. Les habitants de Menteyer disent que cette grotte est le puits d'une mine d'or anciennement exploitée. L'inspection seule du lieu dément la tradition; rien même ne prouve que cette excavation soit l'ouvrage des hommes. L'entrée en est si étroite qu'à peine une personne de taille ordinaire y peut passer, obligée encore de ramper environ 2 mètres avant d'atteindre une espèce de vestibule, de

forme arrondie, où l'on peut se tenir debout, et qui est le point de jonction de plusieurs galeries dont deux se dirigent en sens opposé, à droite et à gauche; les autres, de même que la principale (et la seule praticable), communiquent probablement avec la grande excavation. Jusque-là le trajet, quoique difficile, n'offre point de danger; mais le roc, qui sert de sol à la galerie conduisant à la grotte, s'incline tout à coup et forme un précipice affreux, taillé à pic, d'environ 40 mètres de profondeur. Il ne reste d'autre issue, pour pénétrer au fond de la grotte, qu'un sentier fort étroit, en pente, humide et enduit d'un limon séléniteux qui le rend très glissant et périlleux. Ce sentier, prolongé à plus de 60 mètres, est tellement escarpé en certains endroits qu'il serait impossible de descendre sans le secours des stalagmites qui servent à fixer les pieds et les mains des voyageurs. Ce passage pénible se termine par une espèce d'escalier en degrés assez réguliers qui aboutissent au ravin conduisant au fond de la grotte: quelques personnes ont regardé à tort cet escalier comme pratiqué à dessein, tandis qu'elles auraient dû n'y voir qu'une succession naturelle de couches horizontales de roches calcaires disposées en formes de gradins et incrustées de sélénites, qui leur donnent l'apparence d'une seule masse taillée par des ouvriers. Le reste du trajet n'a de remarquable qu'un pont sous lequel on est contraint d'aller et qui doit son existence à trois grands fragments de rochers détachés de la voûte sans l'intervention des hommes. Le ravin aboutit à un prétendu lac, de forme triangulaire, d'environ 20 à 25 mètres de circonférence, et où les bergers conduisaient autrefois les curieux pour 25 sous. L'eau en est très limpide et d'une température de 5 degrés : à juger de la profondeur par la pente du ravin, elle doit avoir 2 mètres au milieu du lac et 4 vers la rive opposée.

Un voyageur m'a dit que des anneaux, destinés peut-être à retenir des barques, étaient scellés dans le roc. Toutefois, comme il ne les avait point touchés, mais seulement aperçus de loin et aux flambeaux, je ne donne pas le fait comme certain.

La grotte, considérée dans son ensemble, a la figure d'une

ellipse dont l'une des extrémités répond à l'ouverture, et l'autre est occupée par le lac : elle a du reste cela de commun avec toutes les cavités de même genre, que sa voûte est parsemée de stalactites différentes en longueur; celles qui pendent aux corniches des parois, surtout à gauche, sont ondulées, frangées, et présentent un coup d'œil très pittoresque. Je ne dirai rien ici des bruits absurdes que l'ignorance populaire a accrédités, au sujet du rapport souterrain que les eaux de ce prétendu lac ont avec la fontaine de Vaucluse. Un fait plus vrai et plus digne d'attention, c'est l'influence qu'exercent les variations de l'atmosphère sur le rocher schisteux qu'on voit au nord de la montagne. Au revers septentrional de Céuse, et immédiatement au-dessous de la corniche, se trouvent des couches très épaisses de schiste informe et qui n'est pas d'une égale compacité : le plus tendre s'exfolie et se décompose à l'air; ses débris se changent bientôt en terre végétale, très propre à la culture du sainfoin; l'autre, plus dur, porte des empreintes de coquillages marins, de poissons et de végétaux; il se délite aussi à l'air, mais plus lentement; aux approches des temps pluvieux, il s'en détache de grosses masses, lesquelles, roulant avec un horrible fracas, avertissent les habitants de la vallée des prochaines perturbations de l'atmosphère.

Menteyer possède 450 mètres de digues; 800 mètres de son territoire profitent de l'irrigation.

A droite de la route de Gap à Menteyer, et à une lieue de ce village, était un couvent de femmes, qu'on nommait *Berthaud*. En 1270, pour réparation de dommages, dettes contractées envers le monastère et pour le salut de son âme, Osacica, seigneur de la Roche, donna aux religieuses une partie du domaine actuel de *Quint*. Dans cet acte, il est question de divers objets, entre autres du champ des Templiers et de la grosse pierre de Champ-Sérant[64]. Arnaud de Flotte, seigneur de la Roche, dont l'histoire signale les mœurs farouches, et *qui ne respectait*, dit-on, *ni Dieu ni les hommes*, entra hostilement dans la grange des religieuses et y commit des excès au sujet desquels, en 1320, Robert, roi de Sicile, comte de Provence et de Forcalquier, ordonna une infor-

mation qui amena, en 1545, la restitution du domaine par M. de Flotte aux religieuses.

Fines, limites des Voconces du côté des Caturiges et habitées par une peuplade que Strabon nomme les *Iconii*, est représentée par la Roche-des-Arnauds, devenu depuis un comté et situé à un myriamètre de Gap, à 100 mètres et à droite de la route allant à Veynes. Sur le rocher au-dessus de cette commune était un château fort dont il n'existe plus qu'une voûte. Le connétable Lesdiguières le battit avec deux canons et fit contribuer de 60 livres le seigneur qui se nommait Arnaud de Flotte, comme le précédent.

Pierre de Flotte, seigneur de la Roche, en 1545, avait été un jurisconsulte habile.

Le Buëch parcourt 2 lieues et demie d'étendue sur le territoire de la Roche, où ses délaissés caillouteux occupent un terrain spacieux, dont partie serait susceptible de culture si l'on perfectionnait et prolongeait les digues qui sont de 1,500 mètres : en les portant au confluent des torrents de Menteyer, on rendrait moins casuel le flottage des bois. Le Buëch arrose la partie du territoire qu'on appelle la plaine. C'est tout ce qu'on peut lui demander dans l'état de diminution que ses eaux éprouvent du 1er juillet au 1er septembre, et qui est redoublé par l'abatis des arbres, plantes et gazon des pentes qui entourent le grand bassin dont nous avons parlé dans l'article de Rabou. Ces escarpements offrent l'image de la destruction ; les eaux du ciel, ne trouvant aucun obstacle qui les force à s'infiltrer dans les terres ou qui ralentisse leur chute, se précipitent en furie, entraînent tout avec elles, et ajoutent des ruines nouvelles aux dégradations successives. Que de fontaines ont perdu de leur valeur, de leur durée, ont même disparu en ne laissant que leur nom ! Mais si un jour l'on complète ce réservoir, on pourra étendre l'irrigation sur une nouvelle portion de la Roche, même à la Freyssinouze, et l'on favorisera la formation de plusieurs sortes d'usines. Feu M. Serres avait établi à la Roche une pépinière, une poterie et une faïencerie. Dans cette commune, on a heureusement adapté

aux traîneaux appelés lies, utiles dans les pays montagneux, la caisse à bascule des tombereaux ; ce qui facilite singulièrement le transport des fumiers, des terres et des pierrailles. La Roche est dominée par le mont Auroux ou Aurouse, ou de Buze, en patois *mont des orages, mont effroyable ;* il est couvert de neige une partie de l'année ; on y a trouvé un banc épais de granit, qui repose sur un plan horizontal de roche calcaire, et qui lui-même sert de socle à une sorte de pyramide calcaire, sillonnée et crevassée par la foudre, qu'on nomme *Pic* ou *Tête des pièces*. A la base de ce pic est une excavation où le chevalier de Lamanon croyait voir le cratère d'un volcan. Son opinion, rejetée par les savants, s'appuyait ici sur la tradition, la configuration des lieux et le nom de *Montagne de feu* que porte une protubérance du mont Aurouse. Au revers occidental de cette montagne flue une fontaine appelée *Font-Chaude,* dont la température ne diffère pas des autres. Un énorme débris de la montagne de feu a enseveli une forêt de mélèzes et de sapins, que le torrent du *Rif de l'Arc* découvre aujourd'hui. Dans la montagne de *Jarjayette* on trouve une excavation considérable, où les habitants se retiraient dans les guerres ; les parois et les fentes en sont teintes de noir de fumée.

M. Serres, à qui nous devons ces remarques, a observé fréquemment un phénomène météorologique que cette partie du département a de commun avec le mont de la Table, au cap de Bonne-Espérance, avec cette seule différence que là c'est du sud au nord que se dirige le vent, tandis qu'à la Roche-des-Arnauds c'est du nord au sud. Un nuage arrondi se forme au zénith de la commune de Menteyer, se soutient immobile à une très grande élévation, et le reste du ciel est serein dans un espace immense. Au nord de la commune une traînée d'autres nuages vient à l'instant s'accrocher au mont Aurouse, dont ils forment la *perruque,* selon l'expression des bergers ; ils s'étendent, cèdent ensuite à la violence du vent, et disparaissent ; c'est alors que Rabou, la Roche, Menteyer, la Freyssinouze, etc., sont exposées aux ravages de l'ouragan. S'irritant de la permanence du nuage sta-

tionnaire, il arrache pendant trente ou trente-six heures les plus forts noyers, enlève et disperse des toitures entières, renverse de cheval les voyageurs, précipite les bergers du haut des montagnes, tandis que les communes du Dévoluy, situées au revers septentrional du mont Aurouse, sont enveloppées par un brouillard tranquille. Ces communes ont aussi leurs tempêtes, et le docteur Villars y a vu le nord-ouest déraciner les arbres, emporter le toit des maisons, jeter à quelques pas des moutons dans un fossé. Un joli scarabée, de la grosseur et de la couleur de la cantharide, paraît être particulier à la vallée que nous décrivons. Ses étuis sont marqués tantôt de deux, tantôt de trois points argentés, à égales distances et parallèles entre eux. On l'a nommé *voltigeur* à cause de la fréquence de ses transitions, qu'il fait presque toujours au moyen de ses ailes. Il est du genre cicindèle, et se représente sur toutes les plages arides et sablonneuses. La famille des coléoptères est peu abondante et peu variée dans cette vallée et dans tout le département, excepté dans la vallée de la Haute-Durance. Ils y sont moins à étudier que les lépidoptères, qui présentent des sujets remarquables dans les papillons de nuit.

Les masses du mont Aurouse contiennent quelques cristaux de roche.

Jean-Joseph Serres est né à la Roche-des-Arnauds, en 1762. Après avoir étudié l'art de la guerre et la botanique, pour laquelle il reçut les leçons du docteur Villars, son ami, il s'embarqua comme chirurgien, et fit les campagnes de l'Inde, sur l'escadre que commandait le bailli de Suffren. Durant cette longue navigation, il recueillit des observations précieuses, se livra à de fréquentes expériences, et, de retour dans sa patrie, il y appliqua ses connaissances à l'avantage de tous, mieux encore qu'à son intérêt particulier. La faïencerie qu'il fonda dans les Hautes-Alpes, la pépinière formée par lui dans son domaine de la Roche, sont des établissements dus au dévouement du philanthrope plutôt qu'aux calculs du spéculateur. Divers mémoires touchant l'irrigation des blés et la disparition des jachères attestent l'étendue

de son savoir en agriculture ; les nombreuses et importantes communications adressées à des sociétés savantes de la capitale, surtout à celle d'agriculture, dont il était le correspondant, l'envoi de plusieurs échantillons de pierres lithographiques qu'il avait découvertes dans les Alpes, et ses expériences pour la fabrication du papier avec un arbrisseau indigène, témoignent assez de son zèle pour le développement de l'industrie nationale. En 1805, dans une séance publique de la Société d'émulation, le préfet couronna un mémoire de M. Serres sur la suppression des jachères, sujet et prix donnés par M. Barrillon, père de l'ancien député. Ce mémoire comprit l'ordre de cultures pour 26 années, dont la première et la dernière ont les cinq assolements des seigle, blé, avoine, prairies, jachères. Après avoir été plusieurs années conseiller de préfecture, Serres fut nommé sous-préfet d'Embrun ; il y réalisa ses vues du bien public ; l'activité imprimée aux ateliers de la maison de détention, le croisement des chèvres de France avec celles du Thibet, les plantations qui bordent la route près d'Embrun, la création dans cette ville d'une pépinière d'arrondissement, ont mérité à son administration éclairée le souvenir reconnaissant de cette partie des Hautes-Alpes. Malgré son application austère aux devoirs que lui imposaient ses fonctions, Serres trouvait encore assez de loisirs pour parcourir en naturaliste les montagnes du département et pour rassembler des notes sur divers points de botanique et de minéralogie. C'est au milieu de ces travaux multipliés que la mort vint le frapper vers la fin de 1830.

Le Buëch parcourt le territoire de Furmeyer durant 2 kilomètres, et le Drouzet y coule dans la moitié de cet espace. Ils arrosent une partie du territoire, et l'on oppose à leurs ravages 1,600 mètres de digues. On n'a pas maintenu la pépinière de feu M. Thiers, construite sur le penchant d'une montagne. On se sert pour le labour de juments que l'on fait pouliner. La nature a fait un mécanicien du nommé Bernard, de Furmeyer ; on lui doit une horloge en bois marquant les secondes, le quantième du mois, le jour de la lune ; à l'aide de quelques ressorts, il faisait

mouvoir, de Gap à Veynes, une machine en bois. Il se rend utile en plantant, à peu de frais, des pieux ou pilotis, à l'aide d'une navette, sur le bord des torrents. Châtillon-le-Désert ne possède ni canaux, ni digues, et n'a pas eu de communaux à partager; l'agriculture y a fait des progrès, surtout pour les prairies artificielles.

A l'entrée du désert et au bas de la montagne de Céuse, se trouve une grosse ferme appelée Tchastéou-Tchappa, du nom d'un petit château dont on voit encore les traces, et qui a été détruit quelques années avant la révolution de 1789, par un incendie, effet de l'imprudence. On prétend dans le pays que ce petit château est de construction romaine, et que son nom patois Tchappa ou Estchappa, signifiant en français *Échappé*, lui serait venu de ce qu'il n'aurait pas été enveloppé dans les ravages de l'occupation sarrasine; ce que, du reste, son isolement permet de supposer. La situation de cette habitation, au haut d'une belle prairie, est d'ailleurs assez agréable.

Le territoire de Veynes occupe un étroit vallon que forment deux chaînes de montagnes parallèles dont la direction va de l'est à l'ouest; ce sont, au nord, Chaoupeyrus et Serres; au midi, la haute et petite Ouro. La longueur de ce vallon est de 6 kilomètres, et sa largeur moyenne d'un kilomètre.

La ville ou bourg, au sein du vallon, est adossé aux coteaux couverts de vignobles qui le défendent du nord. Il jouit, dans une position élevée, du riant tableau que forme, pendant la belle saison, la plaine qui se déploie à ses pieds et à laquelle une culture aussi riche que variée et la multitude d'arbres fruitiers donnent l'aspect d'un vaste jardin.

Cette commune est l'une de celles dont la main de l'homme a le moins dévasté le sol, sur lequel dès lors s'exerce le moins l'action funeste des pluies torrentielles, si fréquentes dans le pays.

Les montagnes sont généralement bien boisées, et, à l'exception de quelques versants exposés au midi, peu favorables à la végétation forestière, elles n'offrent pas de ravins. Aussi c'est au torrent du Buëch et à ses affluents, le Drouzet et la Béous, qu'il

faut renvoyer la cause des inondations rares, mais terribles, qui ont désolé Veynes. C'est de la vallée de Chaudun, de celle de Châtillon, et surtout du Dévoluy, aux montagnes dénudées et ravagées par les troupeaux, que descendent ces masses d'eau qui détruisent tout sur leur passage.

Dans les terres, on emploie l'araire, rarement la charrue. Les vignes sont pleines; il n'y en a pas de plantées en cances ni en joualles; il ne leur manque qu'un peu plus de chaleur pour produire un vin qui, dans certains quartiers, tels que le Haut et Bas-Parassac, aurait assez de délicatesse. Du reste, il est rare que le raisin arrive à un degré suffisant de maturité. L'usage du ciseau y est encore inconnu; on taille les ceps avec la serpette. La commune ne contient aucune grande propriété; le territoire y est généralement divisé en petites parcelles; ce qui en rend fort coûteuse la culture, du reste très soignée, quoique sans progrès encore. Le bois est le seul combustible.

La partie du territoire qui jouit de l'irrigation est desservie par six petits canaux, qui ont entre eux une étendue de 6 à 7 kilomètres. Un projet de canal, très important pour la localité, a été étudié par les soins de M. François Combassive : il aurait pour objet l'arrosage de la partie haute du territoire, dite le Plat; mais on ne sait quelle opposition jalouse et tracassière en arrête l'exécution.

Veynes possède sur ses deux places publiques deux jolies fontaines alimentées par une bonne source venant des gorges de Gleiza par un aqueduc construit à travers les rochers. Ces eaux, si avantageuses pour les admirables prairies placées au-dessous de la ville, ont malheureusement donné lieu entre les familles de Revigliasc et d'Aiguebelle à d'interminables dissensions qui ont amené la ruine de ces deux maisons.

Une chaîne de digues de 6,200 mètres d'étendue défend la vallée contre les irruptions du torrent du Buëch, sur lequel la moitié à peu près du terrain a été conquise. Les digues, partant de la Madeleine au confluent de la Béous et du Buëch, ne sont un instant interrompues jusqu'au rif de Saint-Marcellin que par le

torrent de Gleisette. Depuis longues années la commune de Veynes et celles de la rive gauche du Buëch réclament vainement un pont à l'extrémité inférieure de cette digue.

Veynes est traversée de l'est à l'ouest, dans toute sa longueur, par la route royale n° 94 d'Espagne en Italie. Cette voie est reliée à la route royale n° 75, dite route de Châlon-sur-Saône à Sisteron, par une communication départementale que nous avions conseillée; elle part de Veynes pour aller aboutir à cette dernière route, au point dit le Pont-la-Dame.

La voie n° 75 passe à Grenoble, au Monêtier-de-Clermont et à Luc (Isère), à Saint-Julien-en-Beauchêne, à Aspres-les-Veynes, à Aspremont, et s'embranche à la voie n° 94 au pont la Barque, où elle perd son nom. Elle le reprend au pont de bois sous Serres, d'où elle se dirige, par Laragne, sur Sisteron.

Les chemins vicinaux de la commune sont au nombre de quatre. Ils n'ont pas pu obtenir un bon état de viabilité par l'emploi des prestations qui, il y a à peine un an, étaient entièrement absorbées par la route départementale dont il vient d'être parlé et qui alors était encore un chemin vicinal.

Il n'est pas question dans la commune de plantations forestières, mais d'arbres fruitiers, d'amandiers et de noyers. Le mûrier commence à y être cultivé, et, d'après un essai que vient d'y tenter M. Victor Blanc, le département paraît convenir parfaitement au prunier d'Agen, dit d'ente ou à datte, et qui est une des principales ressources du département de Lot-et-Garonne. Quant aux bois communaux, soumis actuellement au régime forestier, mieux gardés, ils ne peuvent que s'améliorer encore.

L'industrie et le commerce sont presque nuls. La commune a deux marchés par semaine qui n'existent que nominalement. Ses foires les plus importantes, telles que celle dite de la Madeleine, où se réglait pour le département le prix des laines, décline visiblement depuis l'établissement d'une foire rivale que la ville de Gap a obtenue et qui a lieu le premier lundi du mois d'août.

Veynes renfermait, il y a cinquante ans, de nombreux établissements de tannerie et de grosse chapellerie; ils ont entièrement

disparu par l'effet de la centralisation et des progrès du luxe.

Les marchés ont cessé d'être fréquentés depuis l'ouverture de la route royale n° 75, vu la facilité que les habitants de la vallée de Beauchêne, qui les fréquentaient, ont de livrer leurs produits et de s'approvisionner sans déplacement.

Les bestiaux sont les seuls objets qui se traitent aux foires de Veynes. Une seule fait exception, c'est celle du 25 juin, dite de la Madeleine, où, comme je l'ai déjà dit, les laines sont l'objet spécial des transactions.

Il n'existe à Veynes ni dans ses environs aucune trace d'antiquités importantes. Dans l'*Histoire des Hautes-Alpes*, nous avons parlé (page 67) de ses tours et de diverses dénominations qui rappellent d'anciens souvenirs.

Une tradition porte que l'église paroissiale faisait partie d'un établissement religieux appartenant à l'ordre des Templiers. Les vestiges de murs qui sillonnent le sol tout autour de l'église, le champ assez vaste qui l'avoisine et qui porte encore le nom de champ de Clastre (*campus Claustri*), une vigne assez belle qui touche Veynes et qu'on appelle la Vigne du Temple, sembleraient confirmer cette opinion. La seule inspection de l'église fait reconnaître que les deux nefs latérales ont été ajoutées longtemps après sa fondation, lorsque l'église a cessé d'être une propriété particulière, ou bien lorsqu'après la révocation de l'édit de Nantes la population catholique devint plus considérable par l'abjuration de la partie nombreuse des habitants qui professaient la religion réformée.

Veynes a deux châteaux, dont l'un a appartenu aux comtes de Revigliasc, et l'autre aux marquis de Lavilette. Ces deux édifices n'ont rien de remarquable quant à l'architecture; la tradition est complétement muette à leur égard. On voit dans les caves du château de Lavilette l'entrée d'une voie souterraine actuellement impraticable, et qui aboutissait, d'après ce qu'on rapporte, à plus d'une heure de Veynes, aux gorges des montagnes du Pont-la-Dame. Dans ce même château, devenu par acquisition propriété communale et qui sert d'hôtel de ville et de caserne de gendar-

merie, se trouve placée, dans une tour élevée, une fort belle horloge ayant appartenu autrefois à la chartreuse de Durbon.

Les dauphins possédaient à Veynes des terres, et une habitation qui subsiste encore et dont on remarque les écuries commodes.

Les habitants sont polis, religieux et charitables. L'instruction est assez répandue pour qu'il soit rare de rencontrer des personnes absolument illettrées.

On remarque dans les classes inférieures une activité et un amour du travail peu ordinaires et qui s'expliquent par l'insuffisance des produits du sol, dont l'étendue n'est point en rapport avec la population. On rencontre les habitants de Veynes dans les chantiers de travaux publics. En toute saison ils se répandent dans les campagnes à dix lieues à la ronde, ramassant à domicile tout ce qui offre la chance d'un profit quelconque, les œufs, le gibier, les noyaux, la laine, les peaux d'animaux, etc., toutes choses qu'ils revendent aux marchands en gros venus de Gap ou de la Provence.

Un bois sacré (*lucus*) couvrait autrefois le rocher situé à l'est de la ville, sur le versant du torrent de Gleizette. Les jurats, à leur entrée en fonctions, promettaient de le faire respecter, ainsi que la veuve et l'orphelin. Ce bois, qui a entièrement disparu, pouvait au besoin couvrir la retraite des habitants de Veynes par les gorges de Gleiza, ce qui le rendait encore plus précieux. Le nom de Gleiza semble être le mot latin *ecclesia* corrompu. Il existe, en effet, à l'extrémité de ces gorges, une petite église dont la situation dans un lieu si retiré et d'un accès si difficile a fait penser à quelques-uns qu'elle a dû servir aux premiers fidèles pour leurs pratiques religieuses.

Il n'existe aucune espèce de tradition écrite ou orale sur l'origine de Veynes, ni sur les événements dont il a pu être le théâtre. C'était jadis *Davianum* ou *Geminæ*, et dans le moyen âge *Venetum*. Il reste une tour de cette époque. L'itinéraire de Jérusalem, partant d'Arles (*Arelata*) et passant par *Valentia*, *Dea*, *Mons-Seleucus*, marque de ce dernier point *Mutatio*

Daviano VIII, Mutatio ad Fines XII, Mansio Vapinco XI. Il y a erreur dans ces distances, et l'on ne compte que 35 kilomètres de Gap à Mons-Seleucus, ainsi répartis : Fines 11 kil., Davianum 17 kil., Mons-Seleucus 5.

Les ruines de quelques églises qu'on voit depuis Montmaur jusqu'au Serre-Lacroix, isolées au milieu des champs, porteraient à penser que, comme le Serrois, la vallée de Veynes, d'abord ravagée par les Lombards vers la fin du sixième siècle, aurait été, après le départ de ces derniers, occupée et rendue à la vie sociale par les moines de *Lérins*, qui, à leur tour, en auraient été chassés par les Sarrasins.

Louis XIII, après avoir forcé le Pas de Suze, revint dans les Hautes-Alpes et s'arrêta à Veynes en se rendant à Die. On désigne l'appartement qu'il occupa dans le château de Lavilette.

Veynes fut incendié en 1692 par le duc de Savoie. Les habitants font remonter à cet événement la destruction de quelques maisons qui n'ont pas été relevées depuis et qu'on appelle toujours *les masures*. Louis XIV contribua, dit-on, pour une forte part aux dépenses qu'occasionna la reconstruction de la ville.

Veynes était autrefois entouré de murs, restes de *Venetum*. La rue dite *Sus-Ville* était fermée par une porte placée sous un pavillon du château de Lavilette. Il n'y a pas longtemps encore qu'on a enlevé les restes de la porte qui fermait cette rue du côté de l'est. La principale rue porte le nom de *Dessous-lou-Barry* (sous le rempart).

Hommes natifs de Veynes, qui ont marqué.

Le comte de Revigliasc, lieutenant du Dauphiné.

Pinchinal et Lachau, députés aux assemblées nationale et législative.

Anglès, premier président de la cour royale de Grenoble, président d'âge de la chambre des députés. Nous parlons de son frère et de son fils dans l'article sur la commune d'Oze.

Mounier, colonel du 28e de ligne, tué à Lyon dans les événements d'avril.

Le chef d'escadron, marquis de Lavilette, aide de camp du général Darnaud pendant le siége de Gênes.

Châteauneuf, paroisse, dépend, pour le temporel, de la commune de Veynes et n'a pas d'arrosage. Les maisons y sont couvertes en chaume; mais, comme toutes celles de la partie occidentale du département, on les a construites avec des voûtes pour les préserver de l'incendie. On regarde encore comme des habitations commodes celles qui ont le logement de la famille, l'écurie et le grenier à foin, dirigés de manière à les parcourir sans sortir de chez soi.

Le Saix a une population de 544 âmes, trois digues, huit canaux d'arrosage, la moitié des maisons couvertes en tuiles. Cette commune a produit un docteur en droit et en théologie, nommé Antoine, qui fut abbé de Chiseri et commandeur de Saint-Antoine de Bourg en Bresse; poëte latin et français, il a laissé plusieurs ouvrages et traduit quelques morceaux de Plutarque.

En 1329, le duc de Bretagne, qui prétendait au comté de Savoie, du chef de sa femme, traita avec le dauphin, qui se trouvait à Paris, et promit de lui donner, jusqu'à la fin de la guerre qu'ils entreprendraient, mille hommes pendant quatre mois de l'année, et deux cents pendant les autres. Mais en l'absence de ce dernier prince, le comte de Forest, l'un des arbitres du traité, prit d'assaut la maison forte de Mathieu du Saix, homme lige du dauphin. Vingt-quatre hommes y furent saisis et tués de sang-froid; les femmes ne furent pas épargnées; l'épouse de Mathieu, blessée à mort, fut ensevelie dans les ruines de sa maison.

On réclame la construction d'un pont entre Veynes et Oze pour les communications de la rive gauche du Buëch qui ne parcourt que l'extrémité et la partie basse de cette dernière commune; elle n'a que 60 toises de digues et un petit canal d'arrosage. La mon-

tagne d'Oule, située au levant, retarde pour Oze le lever du soleil; cette montagne est déboisée jusqu'au tiers de sa hauteur où commencent des broussailles, mais il faut parvenir jusqu'à sa sommité pour trouver quelque peu de gros bois. Une seule fontaine sert à abreuver les habitants et le bétail; une de ses sources se précipite dans un torrent d'où M. Anglès l'a détournée de 4 ou 500 toises pour la conduire à grands frais dans une de ses possessions. Cet ancien député, ce poëte aimable, habitait l'agréable prieuré de Véras. On voit à Oze les débris de deux vieilles tours sur des éminences où elles servaient à des signaux. Un couvent de Templiers, appelé le Saint-Sépulcre, comme celui qui existait auprès de Chorges, y est tombé en ruines, muettes pour bien des hommes; l'observateur voit sur ces pierres amoncelées l'empreinte des révolutions, l'étendard des Templiers, l'oppression des vassaux, peut-être le souvenir des crimes, l'ombre de Philippe le Bel tenant d'une main hardie l'arrêt de la proscription des célèbres et malheureux chevaliers; on voit la torche qui allume leurs bûchers. J'ai écrit ces mots à Véras sous l'inspiration d'un ami bien bon, bien spirituel, que je ne devais plus revoir.

Charles-Grégoire Anglès, frère du premier président à la cour royale de Grenoble et oncle de l'ancien ministre de la police, était le plus jeune de neuf enfants, et naquit à Veynes d'une des plus anciennes familles du pays, vers 1754. Il fut successivement curé en Touraine, prieur de Véras, Montmaur, Saint-Bonnet, député au corps législatif en 1814, chevalier de la Légion-d'Honneur, conseiller de préfecture des Hautes-Alpes. Il mourut à Veynes en mai 1834. Doué des plus heureuses qualités, il laissa de profonds regrets, vivement partagés par l'auteur de cet ouvrage. Ayant acheté le prieuré de Véras, Anglès y composa des vers charmants, dont je possède un volume inédit. Une petite partie en fut insérée dans les *Mélanges littéraires* que la société d'émulation des Hautes-Alpes publia en 1807. J'en extrais une élégie[66].

Ne quittons pas encore les lieux qu'il habite. Il n'y a plus de

vergers dans les champs. Le pays est un tissu de mamelons; que ses roches sont mortes, ses coteaux arides! Partout où des mulets ne traînent pas l'araire, ce ne sont que schistes noirs et dépouillés d'herbes! En certains endroits la terre représente des figures solides, surtout des pyramidales. Saint-Auban-d'Oze est une commune fort peu importante; ses maisons sont toujours couvertes en chaume; un incendie en consuma la plus grande partie, il y a douze à quinze ans. Saint-Auban a des amandiers, des noyers, quatre canaux d'arrosage, point d'industrie. Les habitants passent pour être bons. L'un d'eux cependant, Bestidous, resta si longtemps au bagne de Brest, qu'à son retour il ne reconnaissait plus aucun de ses compatriotes. Châteauneuf-d'Oze occupe un petit vallon resserré de toutes parts, excepté du côté du Drouzet, torrent qui coule du midi au nord, sur 5,200 mètres de longueur, et où il puise cinq ou six canaux d'arrosage. On y a construit 500 mètres de digues. La commune, qui a de belles plantations de noyers et quelques amandiers, manque de moyens pour conduire dans le village de bonnes eaux qui fluent de son territoire, et en boit de mauvaises qui occasionnent des coliques.

Chabestan, anciennement bâti des débris de la ville romaine de Mons-Seleucus, dont nous aurons à parler bientôt, a ses maisons éparses, peu commodes, couvertes en tuiles creuses à crochets. Ses montagnes communales sont soumises au régime forestier. Un canal d'irrigation pris à la Maraise, sur les bords de laquelle on a construit 50 mètres de digues, arrose 2 kilomètres de son territoire, qui est coupé par des mamelons marneux. M. de Ravel, propriétaire actuel du beau château de Laric, de ses vastes jardins et de quatorze domaines, en arrose quatre sur la longueur de 5 kilomètres, au moyen d'un canal qui puise au Buëch. On prétend qu'il s'oppose à l'ouverture d'un autre qui porterait la fertilité jusqu'à Labâtie-Mont-Saléon. M. de Ravel est du reste un agriculteur habile; il pratique l'art d'effondrer les terres, et il les cultive avec les charrues Dombasle à deux versoirs et à soc tournant. Avant lui, on n'avait à Chabestan que

des prairies naturelles ; il y a introduit l'usage des prés artificiels. On récolte dans ce pays des amandes, des noix et autres fruits ; on y fait un peu de vin ; on y a perdu le marché qui existait avant 1789.

Un chemin de grande vicinalité, et partant du Saix, aboutit au pont en pierre de Chabestan, élevé en 1777 par M. d'Egalant, membre du parlement de Grenoble.

M. le chevalier de Ruffo a donné, en 1822, un terrain valant 6,000 francs, dont les produits sont affectés aux pauvres, à l'église et au curé. Il y a beaucoup à faire pour l'instruction publique dans cette commune, généralement pauvre.

Au mois de mai 1769, des lettres patentes du roi avaient établi des marchés et foires au comté de Laric (ci-devant Chabestan), et dans la baronnie d'Oze, en considération des services rendus par le sieur Jean-François de Roux, des comtes de Laric et de ceux de ses ancêtres, tant dans l'épée que dans la robe, au royaume de Naples et en France, depuis que sa branche y a passé, à la suite de la reine Jeanne, comtesse de Provence. Le 22 mars 1765, la chambre des comptes du Dauphiné jugea « parfaitement prouvée la filiation de messire Jean-François de Laric jusqu'à Louis Ruffo. »

II. Vallée de la Béous ou de Mont-Maur.

La Béous, torrent très rapide, roule sur une longueur de 14,000 mètres, du nord au sud-ouest, de sa source jusqu'à la Cluse en Dévoluy, ensuite du nord au midi jusqu'à son embouchure. Les communes de cette vallée sont la Cluse et Mont-Maur. Nous reviendrons sur la première dans l'article du Dévoluy ; il y a un chemin de grande vicinalité entre les deux ; mais il y faut des roctages pour le rendre praticable.

Mont-Maur, où la tradition place un collége de druides qui faisaient des sacrifices sur le mont Aurouse, doit son nom aux Sarrasins qui l'ont occupé longtemps ; c'était l'une des quatre baronnies du Dauphiné. Cette commune a une population de

757 âmes, divisée en neuf hameaux dont le chef-lieu est situé à un demi-kilomètre de la route de Gap à Veynes, au pied d'un coteau couvert de pins, sur le penchant duquel on aperçoit une vieille tour carrée, en assez bon état, et les vestiges d'une autre; elles avaient été construites pour défendre le château actuel. Les restes d'une chapelle, de la demeure des serfs et du castel féodal se voient sur une montagne, dite encore du château. Celui qui existe en partie dans le village avait appartenu à M. de Belmont; deux salles immenses, dont les armoiries seigneuriales sont sculptées au plafond, servaient à la représentation et aux jeux. Sur les ruines de l'église, qu'on croit avoir appartenu aux Templiers, on a construit, en 1829, une chapelle dédiée à sainte Philomène, en mémoire d'une guérison extraordinaire.

Le chemin de Mont-Maur à la Cluse exige des roctages assez considérables. Mont-Maur a été incendié en 1839 et en 1842; il y reste peu de toits en chaume; ils sont couverts en tuiles creuses et à crochets; les maisons y paraissent assez commodes. L'administration forestière a mis en réserve une grande partie des bois communaux, et défendu, sous des peines très sévères, qu'on y fabriquât du charbon. Il y a quinze ans que dans le village seulement on comptait quinze habitants qui y consommaient, dans quatre mois, vingt-quatre mille charges de bois. Ils demeuraient au hameau de Sauvas au nombre de vingt-cinq avant la révolution de 1789, lorsqu'un incendie les réduisit à quatre feux, au grand contentement des chartreux de Durbon, possesseurs de la moitié du territoire et de la totalité du sol forestier.

M. Blanc, de Gap, propriétaire du château, a introduit le mûrier à Mont-Maur, qui a beaucoup de noyers, d'amandiers, de champs d'avoine, de vesces, trèfle, sainfoin et de prairies naturelles.

Les progrès de l'agriculture y sont sensibles, on y effondre les terres; on y possède quatre charrues; la bêche y est employée au jardinage. Sa plaine a été ravagée plusieurs fois par le torrent de la Béous; Mont-Maur a aussi à se défendre contre la Sigouste et

le rif de Lauzon ; on leur a récemment opposé 2 à 5,000 mètres de digues ; 250 mètres y sont à l'arrosage.

L'enseignement est donné par un instituteur et une institutrice. Trois tisserands tirent leur chanvre, partie du pays même, partie de Trièves (Isère). Il y a sept moulins sur les divers cours d'eau.

Le bureau de bienfaisance possède une grande quantité de linge pour les malades pauvres, 400 francs donnés par M. du Terrail, et 600 par M. Régnier, digne curé du lieu.

Presque au centre et sur le revers de la montagne se voient deux vieilles tours qui défendaient l'accès du château et rappellent les Sarrasins. En face est une vaste plaine qui promet de belles récoltes lorsque cinq torrents ne la dévastent point. Au milieu de cette plaine s'élève une petite éminence sur laquelle on aperçoit les débris d'un couvent de Templiers, entre autres du chœur, du porche, de quelques murs et une voûte d'arête bien conservée, dans laquelle sont six trous par lesquels passaient les cordes qui servaient à la sonnerie du clocher. De ce point de vue l'on distingue dans le lointain, à gauche de la ville de Veynes, et sur une hauteur moyenne, une tour de signaux qui correspondait avec plusieurs autres. Mont-Maur arrose 250 mètres de son territoire ; cette commune est importante.

Ce fut à Mont-Maur qu'en 1588, pour le bien de l'État ainsi que pour la conservation du Dauphiné et de la Provence, on parvint à rapprocher Lavalette, l'un des principaux ligueurs, et Lesdiguières, chef du parti protestant. Après des pourparlers très longs et très vifs, leurs envoyés y conclurent une ligue offensive et défensive.

Mont-Maur a sur les deux rives du Lauzun 1,200 mètres de digues, et avec Veynes 2,100 mètres sur les deux rives de la Béous.

III. Vallée de la Malaise ou de Labâtie-Mont-Saléon.

La Malaise, ainsi nommée de ses ravages, descend des montagnes calcaires de Clauzonne, petite commune qu'elle traverse

du midi au nord, et dont les habitants, comme ceux de Châtillon, boivent de mauvaise eau qui naît dans leurs fonds, faute d'argent pour en conduire de bonne à leurs maisons qui sont isolées. De là elle passe du sud-est au nord-est dans le village du Saix, et va au sud-ouest jusqu'à son embouchure dans le Buëch, auprès du pont la Barque, après un cours de 16,000 mètres. Le fond de cette vallée est une terre argileuse, quelquefois légèrement sablonneuse, qui recouvre des graviers calcaires.

Clausonne (62 h.) est un pays froid, où la neige séjourne une moitié de l'année. Ses montagnes sont couvertes en été de framboises et de gentianes. On n'y voit point de chemins, mais seulement des sentiers tortueux et raides, creusés presque partout par l'effort d'eaux crues et dès lors peu potables. De là le nom de Clausonne, *Clausonna, Clusa.*

Le chaume forme la toiture des maisons. Une seule est tout ce qui reste de l'ancienne abbaye. On y reconnaît l'architecture du treizième siècle. Ce monastère eut un abbé jusqu'en 1789, mais il résidait à Gap, et n'avait rien qui l'attachât à Clausonne que le titre. On conserve encore dans la chapelle son calice orné de ses armes.

Ce petit village se compose de deux hameaux et de quelques écarts : il compte une soixantaine d'habitants. Les bois de fayard, de Clausonne, sont façonnés en charrette par les scieurs de Saix.

Labâtie-Mont-Saléon est situé sur une éminence, et son territoire s'étend dans une sorte de presqu'île formée par le Buëch et la Malaise; le premier fournirait un canal d'arrosage qu'on creuserait sans ouvrages d'art. Je m'étais proposé de venir, pour un objet aussi utile, au secours de ces bons habitants, et je désirerais que l'un de mes successeurs pût s'acquitter de ma dette.

Labâtie-Mont-Saléon a 515 mètres d'épis et de mur de soutènement, longeant le cours des eaux ou perpendiculairement à l'axe de la route. Dans l'hiver de 1804 à 1805, la commune réclamait des secours; j'imaginai de lui en procurer par des travaux qui auraient pour objet de rechercher dans sa plaine les ruines de la ville gallo-romaine de *Mons-Seleucus*, dont j'ai parlé

dans l'*Histoire des Hautes-Alpes*, page 28. On connaîtra le résultat de nos travaux par les détails qui vont suivre, et particulièrement par le rapport que j'ai présenté, en 1805, à l'Institut de France.

« A peine Magnenee était parvenu à *Mons-Seleucus*, lorsque les généraux de Constance ayant forcé les passages des Alpes cottiennes, et arrivant par *Caturiges* (Chorges) et *Vapincum* (Gap), attaquent son armée, et après l'avoir taillée en pièces, etc. »

« Telles sont les expressions de l'empereur Julien sur la bataille qui se livra le 11 août 353 au sud-est de Mons-Seleucus, sur les bords du torrent de Malaise. On peut supposer avec vraisemblance que le fort de la mêlée eut lieu dans le champ dit encore *Batailler;* que Magnence était de sa personne dans celui de l'*Impereiris;* qu'on a pardonné aux vaincus dans les *Campi puri;* que dans celui des *Grâces*, on a fait un sacrifice aux dieux; les soldats auront puisé de l'eau à la fontaine *Iselus;* il se seront baignés au *sol de Diane*.

« La plaine, parfaitement horizontale, au centre de laquelle s'étendait Mons-Seleucus, est sur le même parallèle que Viviers, et à trois minutes à l'orient du méridien de Grenoble, latitude septentrionale 44° 28' 54'', différence du méridien de Paris 3° 25' 13'' orient. La ville était une *mansio*, lieu de gîte, d'étape militaire; les itinéraires la placent à la jonction des voies de Milan et d'Arles à Vienne, à 79 milles romains de Valence, et à 51 milles de Gap. Dans l'itinéraire d'Antonin, c'est *Mons-Seleuci;* Socrate l'appelle *Milto-Seleucus*, et Sozomène *Mons-Seleucus*. On y a trouvé les débris d'un mur presque pélasgique, servant de rempart.

« Elle aura été saccagée par les vainqueurs ou par quelqu'un des peuples barbares qui, du cinquième au onzième siècle, ont porté la désolation dans ces contrées; les murs paraissent y avoir été rasés à fleur de terre; les tas de charbon de bois et les métaux fondus qu'on y a trouvés sur plusieurs points semblent y indiquer un grand incendie. Mais une cause plus terrible encore a forcé ses habitants à l'abandonner.

« Deux torrents qu'on nomme les Buëchs se réunissent *au pas*

de la Ruelle dans un lieu fortement encaissé entre des chaînes de montagnes calcaires, dont la cime atteste le dépérissement et dont les flancs ont laissé échapper des masses de rocs à une époque qui n'est connue ni par l'histoire ni par la tradition. Ces blocs énormes arrêtant le cours des Buëchs, ces torrents se sont rejetés sur la Malaise, et ont reflué dans plusieurs vallons. Suivant les observations de M. le vicomte Héricart de Thury, les rochers qui bordent les deux rives, au défilé dont nous avons parlé, sont sillonnés et usés à des hauteurs qui correspondent à celles des lacs, lesquels ont été formés lors de la catastrophe dont nous parlons. La plaine de Mons-Seleucus est de niveau avec celle de la rive droite du Buëch oriental, dont alors elle a été violemment séparée. Le long séjour des eaux sur la première de ces plaines est prouvé par les galets dont elle est parsemée, par les dépôts et les alluvions qui ont recouvert la ville à une épaisseur constante de 65 centimètres, enfin par la construction et le nom même du village de Chabestan, qui en est situé à près d'un myriamètre, au nord, et qui se disait *Caput stagni, Tête de l'étang*. Là se sera retirée une partie de la colonie romaine, tandis que l'autre s'est réfugiée sur l'éminence où l'on voit maintenant la commune de Labâtie-Mont-Saléon, et probablement à *Davianum*, *Cambonum*, ou autres lieux de ce temps. Dans les ruines de la Beaumette on a trouvé divers objets d'antiquité, comme figurines, anneaux, poteries, pierres sculptées, autels, piédestaux, médailles, des fragments en marbre d'une statue colossale; une belle tombe y sert d'auge à une fontaine. Suivant la tradition, la Beaumette aurait été bâtie avec des matériaux provenant de Mons-Seleucus.

« La carte de Peutinger, la défaite de Magnence, la dénomination latine de Labâtie-Mont-Saléon, *Bastida Montis Seleuci*, quelques objets mis au jour par le soc de la charrue, et dont une partie existe au musée de Grenoble, la connaissance de 50 mètres courants de murs, due à des recherches que pendant trois heures on fit en présence de mon prédécesseur, murs que le propriétaire recouvrit bientôt : voilà ce qui m'a déterminé à entreprendre et à faire exécuter pendant plus de deux mois de l'hiver de 1804

des fouilles où l'on a employé les malheureux des environs; elles ont été dirigées avec beaucoup de zèle, de talent, et un désintéressement rare, par M. Du Vivier, inspecteur des contributions directes, depuis décédé doyen du conseil de préfecture des Ardennes, chevalier de la Légion-d'Honneur.

« Nous trouvâmes un édifice dont l'enceinte est de 194 mètres de long sur 122 de large. Sa façade, qui regarde le nord, formait dans l'origine un péristyle, ainsi que l'annoncent des colonnes d'ordre dorique qui paraissent avoir eu une hauteur de 10 mètres. Elles sont d'une pierre calcaire, grenue, composée d'une grande quantité de fragments de coquilles. Les quatre principales annoncent l'entrée; leurs bases sont encore en place. Seize autres, plus petites et sans moulures, distribuées de chaque côté, ont un diamètre de 8 centimètres; elles sont posées sur un socle sans tore, et de cinq morceaux rapportés. A l'extérieur, de petits massifs de maçonnerie, assez régulièrement disposés, avaient servi de supports à des vases ou à des statues. Les murs sont très bien conservés; ils ont environ 2 mètres de fondation. Quelques-uns ont une épaisseur de plus de 2 mètres; généralement elle est de moins d'un mètre : ils doivent avoir eu peu d'élévation. Dans plusieurs pièces, à un mètre de profondeur au-dessous de la surface du sol, on a trouvé des glacis peints en rouge et aussi polis que le marbre. On reconnaît aisément les cours à un pavé placé sur le sol, recouvert d'un glacis général qui supporte un second pavé. La couleur de la terre, à une certaine profondeur, désigne les parties qui étaient en jardin; le terrain y est meuble; ailleurs, il a presque la dureté du grès. Au milieu d'une vaste cour, un bassin en partie démoli était suivi d'un aqueduc bien conservé; plusieurs découvertes de ce genre faites à Mons-Seleucus prouvent qu'on n'y avait rien négligé pour la distribution des eaux entre les fontaines et les bains, à l'usage soit du public, soit des particuliers. Au milieu de la cour, on a découvert sous mes yeux un autel, et près de là un couteau de sacrificateur, puis un souterrain par lequel s'écoulait le sang des victimes. On croit voir à la fois dans ce grand édifice le palais du gouverneur (et proba-

blement du comte, nom que porte encore un hameau de Labâtie-Mont-Saléon), un lieu destiné à la religion, des logements militaires, et, dans une partie non encore fouillée, un champ d'exercice pour les soldats. Les murs des appartements des chefs avaient encore un crépi de ciment glacé, et parfois orné de couleurs et de moulures.

« A l'est de ce bâtiment, un autre presque aussi spacieux nous a montré des usines, un bassin demi-circulaire, construit en chaux et ciment, ayant 4 mètres en profondeur et en diamètre; des fours, des cuves maçonnées, revêtues de plusieurs couches d'un ciment très fin; des canaux et des aqueducs enduits dans toute leur étendue; les logements des manufacturiers, artistes, ouvriers, les magasins, les jardins, etc. Une vaste pièce renfermait une provision de charbon de bois. Les distributions qui se présentaient à nous, les fragments d'objets ouvragés et de substances métalliques que nous voyions partout, soit épars, soit en tas assez considérables, nous indiquaient la destination de cet édifice. Là, on fondait les métaux; là, on fabriquait des armes, des instruments de travail, des vases, des poteries, etc. Mons-Seleucus paraît avoir été pour les Romains un lieu central de fabrication et de dépôt, pour le civil comme pour le militaire. Les plans des deux grands édifices, faits par M. Janson, sont mis sous les yeux de l'Institut.

« Des rues aboutissaient à une place publique ou *forum* et à l'avenue du bâtiment principal. On a reconnu des vestiges de la voie romaine qui y conduisait, et qui de là se dirigeait vers la Malaise auprès de la fontaine Iselus; quelques maisons environnaient la manufacture; quelques-unes renfermaient des boutiques, si l'on en juge par la quantité d'objets analogues qui s'y trouvaient réunis; d'autres avaient une architecture plus recherchée; des monuments, des colonnes, des inscriptions les décoraient.

« Les murs d'enceinte sont généralement faits en pierres roulées. Pour ceux de l'intérieur, on n'a pas pris de matériaux dans la montagne de Labâtie-Mont-Saléon; elle est formée d'un poudingue de gros galets agglutinés, recouvert d'un mauvais schiste

argilo-calcaire. Les Romains ont employé des moellons taillés carrément, d'un calcaire gris ou rougeâtre, extraits de carrières plus ou moins éloignées ; leur ciment est un composé de chaux, de sable fin, de briques pilées et de plâtre ; il est plus dur que la pierre. Leurs alignements sont parfaits ; si parfois l'on y trouve des angles inégaux, ils appartiennent à des constructions de peuples barbares.

« Examinons ce que nous avons découvert dans les habitations de Mons-Seleucus.

« Environ 700 médailles, quelques-unes en or ou en argent, la plupart en grand et petit bronze ; sans parler de celles où l'on voit la louve de Romulus, le bœuf, symbole de l'agriculture, et d'autres qui sont dans la colonie de Nîmes ; il y en a de Julia, Juliana, Faustina, et surtout de Jules-César, Auguste, Claude, Vespasien, Trajan, Adrien, Antonin, Géta, Alexandre, Gordien, Philippe, Aurélien, Probus, Maxence, Constantin, Licinius, Crispus, Magnence, Constance, Marcien. Le plus grand nombre appartenant à Constantin, on peut croire que Mons-Seleucus a été bâtie ou a prospéré sous son règne. La dernière portant l'effigie de Marcien, on pourra, jusqu'à ce qu'on en trouve d'une époque postérieure, supposer que dans le cinquième siècle, où régna cet empereur, la ville a été ravagée par Attila.

« Un *ex-voto*, sur une plaque de bronze suspendue à une muraille, a l'inscription :

CLUCCEIVS
APOLAVSTVS
V · S · L · M · SALVO
NOVATIONO

« Celui qui la découvrit en 1804 reçut dans le pays le surnom d'Apolaustus, qu'il porte encore.

« Sur une table de marbre blanc, fracturée, et qui était dans l'enceinte du grand édifice, on lit cette inscription :

L · ATTIVS	OLT
TERTVLLVS	SI
M · POPVLO · II	CV · IV

« Celle-ci est d'autant plus curieuse que le mot *populo* prouve qu'elle était publique, et qu'on y indique la tribu Voltinia, dont il est souvent question dans les inscriptions de la Provence, et qui occupait la partie méridionale des Hautes-Alpes, puisque nous l'avons déjà retrouvée dans la célèbre inscription de *Centronius*, découverte au Monêtier-Allemont.

« On mettra sous les yeux de l'Institut le moule en plâtre d'une très belle inscription :

D · M · M · F
PATERNI · PAVLI · F
PIISSIMI · SERVAT
CATVLLI · F · SIBI · F
I EPPIO · FORTV
MARITO VIV

« Un cippe, qui a 68 centimètres de hauteur et 50 de largeur, est devenu le bénitier de l'église de Labâtie-Mont-Saléon ; cet *ex-voto* porte les mots suivants :

INSIDI
CORNEIA
MATERNA
V · S · L · M

« Sur des fragments de marbre, on a trouvé le mot *tectos*, et les syllabes détachées *of*, *aef*, *vi*, qui proviennent d'inscriptions mutilées.

« Un groupe en marbre blanc, de 45 centimètres de long sur 40 centimètres de haut, semble avoir été coupé par le milieu ; il représente un jeune homme qui s'appuie du genou gauche sur un taureau terrassé, et qui le foule du pied droit ; l'animal est assailli par un chien, par un serpent, par un scorpion. Au devant du groupe un enfant porte le flambeau levé, et de l'autre côté un enfant a le flambeau renversé. Ce monument est un emblème de la religion de Mithra, assez répandue dans les Gaules. On lit au bas :

VICTO · M SVL · MATERNIA
S · EX · VOTO

« Une cassure existe à la place où la syllabe IN précédait VICTO.

« Un doigt en marbre blanc appartenait à une statue de 2 mètres 27 centimètres de haut, à moins qu'on ne juge que c'est seulement un *ex-voto*.

« C'est aussi par suite d'un vœu à Esculape qu'on voit, sur ce qui reste d'un groupe en albâtre, un pied très bien fait, trois griffes de lion et une queue de serpent.

« On a trouvé des débris de statues et bas-reliefs en albâtre et en marbre, des fragments de porphyre et de granit. En bronze, on a eu plusieurs figurines, deux Mercures, un Priape, un Esculape, un Triton, Polyphème qui va dévorer un des compagnons d'Ulysse ; un dieu lare sur un candélabre, un squelette qui gisait sous un autel brisé, une louve, un jeune taureau ; des bas-reliefs, une divinité étrusque, deux chimères, des têtes de Silène et de Méduse, un satyre empressé auprès d'une nymphe ; sur un disque ayant servi de bosse à un bouclier, un pétase tenu par une main, etc.

« Une pâte en verre, gravée en creux, représente avec le plus beau style grec Persée qui coupe la tête à Méduse. Une tête d'Apollon est gravée en creux sur un jade verdâtre. Une jolie calcédoine offre un trirème. Deux bagues en or ont pour chatons, l'une deux têtes de poisson, l'autre deux de serpent. Des bagues sont en argent et en bronze ciselés.

« On n'a découvert en peinture que quelques fresques et des restes de tableaux où sont des draperies bleues et blanches sur un fond rougeâtre.

« On n'a aussi que des fragments de mosaïque, assez bien conservés.

« Des vases en bronze, en verre et en terre ont une forme et des dessins d'une grande élégance, tantôt les symboles les plus bizarres de la religion païenne, tantôt des chasses d'animaux, soit réels, soit fantastiques. Un vase en verre, artistement taillé, porte à sa base une tête forte et presque barbare, peut-être celle de Magnence. Les coupes en terre sont d'une couleur rouge très brillante ; il en est sur lesquelles on a écrit, probablement dans le

cours d'un repas, des inscriptions telles que AVDENTIUS, HECTOR, DEO BONO, DEO INVICTO ; d'autres portent la marque du fabricant, ou son nom qui est parfois un nominatif, parfois la première ou la troisième personne du présent, de l'imparfait, du prétérit, du futur. C'est ainsi qu'à Paris et dans nombre de communes de France, les noms des descendants des artistes ou ouvriers romains, restés dans les Gaules après la conquête des Francs, se retrouvent dans Turnus, Valerius, Carus, Bona, Grata, Populus, Caïus, Leo, Miles, Salva, Dea, Glocea, Clodius, Silve, Victor, Collis, Constans, Cor, Cornu, Marcellus, Fabricius, Malus, Mala, Malchus, Caron, Prosper, Félix, Fortis, Fortia, Paris, Rosa, Sanctus, Stella, Panis, Malo, Amat, Monet, Solvet, Manet, Dat, Optat, Placet, Dabo, Genuit, etc.

« Une amphore avait la couleur rouge du vin, dont on a cru encore respirer l'odeur. Deux autres étaient de 8 décimètres de hauteur sur 6 de diamètre. La plus belle contenait des ossements et une bouteille de verre blanc où se trouvaient des cendres et du sel. Dans beaucoup de maisons, presque à fleur de terre, étaient des urnes et des fioles lacrymatoires, contenant des restes ou des souvenirs précieux aux survivants.

« On en a exhumé d'autres dans un vaste champ, au midi de la ville et à l'extrémité de la plaine, sur la rive droite de la Malaise. Les sépultures y sont à un mètre l'une de l'autre ; un grand nombre renferme, à une profondeur de 50 centimètres, des os calcinés, du charbon de bois, de la terre noirâtre, onctueuse, et quelquefois d'une odeur désagréable ; des objets en or, en argent, en bronze, en fer, chers aux défunts ou qui montraient leur religion, leur profession, leurs tribus, et les uns bien conservés, les autres ayant été déformés par l'action du feu lorsqu'on avait brûlé les corps. Des ossements humains d'une forte dimension étaient dans un château qui dominait Mons-Seleucus.

« Pour ne pas abuser des moments de l'Institut, énonçons rapidement divers objets que nous avons découverts :

« Des instruments de culture, faux, faucilles, serpes, forceps,

pioches, pointrolles de fer, couteaux, ciseaux de jardinier; ils sont peu différents des nôtres;

« Des instruments de fonderie ou de forge, trouvés auprès de l'usine; ils consistent en pinces, ringardes, tenailles, tenettes, haches, masses, scories cuivreuses, ferrugineuses, barres et tuyaux de plomb, vieux cuivre passé à l'état d'oxyde rouge ou brun, et de carbonate vert;

« Des instruments de ménage, marteaux, couteaux à deux manches et autres, cuillers de fer, crochets, sonnettes de fer battu ou de bronze, chaîne de puits, gonds, clefs, ornements de meubles ou de portes, anneaux, meules de moulin à bras en terre poreuse, poids en terre cuite, etc., etc.;

« Des objets de toilette, de bain, de bureau, d'autres relatifs aux arts; ils sont en argent, en cuivre, en os, tels que bracelets, pendants d'oreilles, miroirs métalliques, cœurs émaillés sur bronze, petits masques du même métal, pinces épilatoires *idem*, boutons, agrafes, épingles, aiguilles, alènes, fuseaux, strigilles, styles de diverses grandeurs, flûtes, des ornements en cuivre doré et en bronze, comme bas-reliefs et palmettes. Un cylindre vide et renflé dans son milieu, ouvert tant à sa partie supérieure qu'à ses deux extrémités, et qui avait été suspendu par deux attaches à des chaînes, paraît avoir été un niveau d'eau; la longueur de son tonneau est d'un décimètre sur un diamètre de moitié.

« Nous avons trouvé des instruments militaires, comme tronçons d'épée, poignards, fers de lances, javelots et piques, casques mutilés, fragments d'un bouclier en fer recouvert de cuivre et doublé en argent, dont la circonférence est d'un mètre, et l'épaisseur de 4 millimètres;

« Des instruments religieux, en bronze, fer ou ivoire, patères, couperets, haches, couteaux, surtout le couteau de sacrifice auprès de l'autel principal; des cuillers, amulettes, chaînes, encensoirs, caissons pour les parfums, trépieds, lampes, candélabres, piédestaux, préféricules; de petits autels votifs;

« Des objets d'histoire naturelle entassés dans un magasin et consistant en divers minéraux, en coquilles marines de parages

éloignés, en dépouilles d'animaux terrestres, surtout du genre *felis*; il y a beaucoup de dents de lion.

« Une partie des objets que nous avons recueillis a été adressée, pour le cabinet des médailles, à M. Millin, que le ministre de l'intérieur avait chargé de venir reconnaître nos fouilles; une autre a été remise à l'impératrice Joséphine; le plus grand nombre a été réservé pour le musée des Hautes-Alpes.

« A l'appui des détails qu'on vient de donner, les notes prises sur les lieux par M. Janson, ingénieur des ponts et chaussées, et les dessins faits avec soin par lui, par M. Magdelaine, son collègue, et par feu M. Laffrey. professeur. servent à prouver que Mons-Seleucus était une ville romaine. Les découvertes dues à deux ou trois mois de recherches, les puits qu'on a ouverts çà et là dans la plaine et qui ont manifesté des vestiges de bâtiments, nous garantissent des résultats bien précieux, lorsqu'au moyen de fouilles faciles, puisqu'elles ont lieu par déblai et remblai, on exploitera régulièrement les places publiques et les rues, les édifices et les maisons particulières. »

L'Institut avait demandé la continuation des fouilles de Mons-Seleucus; l'empereur Napoléon l'avait ordonnée; Joséphine y avait destiné des fonds; diverses circonstances étrangères ont retardé l'effet d'aussi heureuses dispositions. L'auteur de cette notice s'étant éloigné de la colonie de *Constantin*, en 1809, lorsqu'il fut envoyé dans la ville de *Charlemagne*, les champs où l'on avait fait des recherches ayant cessé en 1810 d'être affermés, et comme on n'en payait plus le surveillant, la terre a peu à peu recouvert les ruines de la ville romaine, au grand regret de tous les amis des arts; mais les plans qu'on en a dressés, l'archéologie que M. de Thury en a rédigée dans l'an XIV (1806), et la description qu'on vient d'en lire, serviront un jour à les retrouver. Plusieurs habitants, entre autres feu M. Roustan, ancien maire, et M. Bachelart, ancien surveillant des fouilles, en étaient comme la tradition vivante, et le dernier en indique encore les lieux aux voyageurs.

Lorsque j'ai reparu, en 1829, à Labâtie-Mont-Saléon, ils m'ont remis plusieurs objets nouvellement découverts, et qu'on peut voir chez moi, tels qu'une patère en bronze, une cuiller pour l'encens, un Neptune en bronze, un objet de décor, une bague en argent et une en cuivre, qui représente deux serpents, un style, la partie supérieure d'une grande amphore; des médailles d'Auguste, d'Antoine, de Constantin, de Gordien, de Faustine, etc.

Toute la population de cette commune, surprise de ce que l'erreur d'un écrivain attribuait à un autre la priorité de la découverte, m'a fait passer, en 1834, un procès-verbal dûment légalisé, dont elle a demandé la publication[67].

En 1836, sur ma proposition, la Société royale des antiquaires de France sollicita le ministre de l'intérieur de faire reprendre les explorations de Mons-Seleucus; 1,500 francs furent, à cet effet, mis à la disposition de M. le préfet du département, et l'on commença les travaux au mois de novembre de la même année. On assure que malheureusement les commissaires ne furent pas d'accord sur la direction, et que les ouvriers travaillèrent à leur fantaisie. Une caisse fut adressée au ministre, et j'assistai à l'ouverture. Les objets y avaient été emballés avec si peu de soin, qu'ils arrivèrent brisés, moulus, méconnaissables. On avait trouvé aux *Campi puri*, sur les propriétés de M. Mas, l'un de mes collaborateurs, deux haches en fer et une statuette, des médailles du petit module et en grande partie de Constantin, des ossements calcinés qui paraissaient appartenir à un lion, dans le voisinage de la voie romaine, qu'on reconnaît encore à son exhaussement de *deux pieds* sur le sol, et dont on retrouve des vestiges sur le territoire de plusieurs communes.

Dans un champ au sud-est du village, près de l'église, on découvrit un carré long de 40 pieds; les murs, dont les pierres calcaires du pays avaient la face taillée, tenaient une sorte de milieu entre le petit appareil romain et celui du treizième siècle. Ce bâtiment, rasé à fleur de terre, comme les constructions trouvées de 1804 à 1805, renfermait quatorze urnes, dont sept apparurent brisées. Ces urnes ou amphores étaient en terre cuite,

éloignées les unes des autres d'un mètre environ et disposées sur trois lignes. On prétend que plusieurs d'entre elles avaient une telle capacité qu'elles pouvaient contenir chacune deux personnes : en effet, leurs dimensions étaient d'un mètre en diamètre et d'un mètre 50 centimètres de profondeur. Elles se trouvaient enchâssées dans un mastic rougeâtre et poli si dur, qu'il ne cédait qu'avec peine à la hache. Un petit conduit, dont les bords faits en même mastic s'élevaient de 5 centimètres au-dessus du sol, régnait de l'une à l'autre. Ces urnes étaient presque toutes remplies de terre : deux seulement offraient des lampes sépulcrales en assez grand nombre, des ossements, des cendres mêlées de charbon, de gros clous et de forts morceaux de plomb portant des empreintes de pièces de monnaie. On les laissa sur le sol, où un froid de 22 degrés les fit fendre et les remplit de neige et de glace; les enfants s'amusaient à y jeter des pierres. On a donné une de ces urnes au musée d'Avignon, et M. Mas en possède une autre.

Les propriétaires du terrain s'étaient engagés par écrit à laisser gratuitement exécuter les fouilles; malheureusement la saison des semailles força de les recouvrir, faute d'ordres et en l'absence du voyer, qui devait venir en dresser le plan.

Chacun s'était emparé des objets qu'on avait exhumés et qui se trouvaient à sa convenance, à tel point qu'un habitant notable m'a assuré par écrit qu'on aurait pu en former un musée.

Lors des travaux de 1856, on a trouvé, près du grand édifice décrit dans le rapport à l'Institut, des constructions en zigzag semblables aux petites ruelles qui entourent presque de toutes parts le théâtre d'Orange et les restes découverts à Vaison; des maisons, parmi lesquelles un petit nombre étaient pavées; quelques-unes étaient dallées avec des pierres de schiste, dont la carrière existe encore à Eyguians; d'autres avaient leurs cours recouvertes avec un ciment fait de petites pierres et de charbon; les toits étaient plats; la distance d'une habitation à l'autre n'était que d'un mètre 50 centimètres. De petits bâtiments isolés et souterrains n'avaient que 2 mètres carrés à l'intérieur; les fon-

dations étaient d'autant plus profondes que les murs étaient plus minces ; on y voyait une seule porte sans fenêtre ; au-dessus était un trou où l'on présume que se plaçait une lampe pour indiquer au public la destination du lieu. Quelques antiquaires ont cru y reconnaître ces chambres voûtées où se tenaient les femmes de mauvaise vie.

Dans le champ du repos, à l'ouest de la ville, sur la route ancienne de Veynes à Sisteron, on a exhumé des urnes, dont plusieurs étaient cimentées et peintes en rouge. Dans deux fosses il y avait une lampe en terre unie et placée sur un vase sous lequel se trouvait une médaille de moyen bronze à l'effigie de Dioclétien. Entre six pierres formant enveloppe il y avait quatre fioles ou lacrymatoires en verre blanc, vides mais entières. La plus grande partie des tombeaux présentaient la forme d'un carré long, en dalles minces, plus élevées à la tête qu'aux pieds ; quelques-uns avaient des crépissages bien conservés. Derrière le chœur de l'église actuelle de Labâtie-Mont-Saléon, dont cette partie de murs est de construction romaine, était une de ces tombes ; trois pierres taillées en composaient le chevet ; les bras y étaient étendus ; presque tous les os étaient bien conservés ; entre les fémurs se trouvaient deux lacrymatoires de verre violet très luisant, sans ciment ni bouchon ; aux pieds, un pot de terre noire, la lampe et une pièce de monnaie à l'effigie de Gallien.

L'atlas offre le dessin des fouilles, du monument de Mithra, de vases et autres objets.

Plusieurs personnes s'occupent de numismatique dans les Hautes-Alpes ; MM. Latour, président du tribunal de Briançon, Vivien, chef de bataillon retraité à Gap, et Mas, docteur-médecin à Laragne, m'ont fait passer le catalogue des médailles qu'ils ont recueillies sur divers points du département : on trouvera ces trois listes dans les notes, à la suite de l'indication des médailles découvertes en 1804 dans les ruines de Mons-Seleucus[68].

Après la défaite de Magnence, cette ville aura été livrée au sac et à l'incendie ; on ignore à quelle époque elle a été ensevelie sous les eaux. Ses habitants, comme nous l'avons dit, se seront réfu-

giés dans leur bastide, à *Caput Stagni* et dans les environs. Les parties élevées auront échappé à l'inondation, et l'on pense que les constructions en zig zag, découvertes en 1805 et en 1836, appartenaient aux Sarrasins. On a une suite d'hommages pour le château, les terres et les droits de Labâtie-Mont-Saléon, depuis ceux rendus au dauphin, le 16 mars 1297, par Osacica, seigneur de la Roche-des-Arnauds, jusqu'à ceux de Jean de Flotte, le 26 janvier 1677 [69]. Cette terre ayant passé par alliance à la famille de Bimard, qui émigra, fut vendue; le château et ses dépendances ne coûtèrent que 10,000 francs en assignats, valeur d'une charge de blé; on le démolit, et lorsque les habitants veulent maintenant des pierres, ils vont les chercher dans ses ruines.

L'église, bâtie en 1667 sous la forme d'une croix latine, est ornée d'un très beau tableau de G. Grive, représentant la Nativité de N. S. La porte d'entrée est faite avec des pierres tumulaires, extraites de l'ancienne commanderie de Malte, sur les bords du Buëch. On a enlevé, en 1840, une cinquantaine de ces mêmes pierres de grès, dont la carrière est très éloignée; on les scie avec une extrême facilité.

Du pont la Barque, près de Labâtie-Mont-Saléon, un chemin de grande communication, n° 30, va du nord au sud de la route royale, n° 94, par La plaine, hameau de Sigotier, à Aspremont et Aspres: il a une longueur de 9,000 mètres sur 4 m. de largeur.

IV. Vallée du Buëch occidental ou d'Aspres.

Le grand Buëch, ou Buëch occidental, a ses sources sur le col de la Croix-Haute dans la commune de Lus, qui dépend du département de la Drôme. Là passe la route royale, n° 75, allant de Châlon-sur-Saône à Sisteron, à travers les cantons d'Aspres, de Serres, de Laragne et de Ribiers. On trouve un albâtre calcaire jaune citron et mielleux rubané, demi-transparent, bel albâtre oriental des stalactites des cavernes du col de la Croix-Haute, aux sources du Buëch. Ce col est calcaire comme toutes les chaînes qui l'avoisinent; mais dans les vallées intermédiaires sont

des grès micacés et des argiles. En descendant le cours de cette rivière, on trouve des chaînes de calcaire compacte dont les bases sont recouvertes de couches argilo-calcaires marneuses, et plus bas des collines de poudingues, et le ciment silico-calcaire qui se prolonge sur la rive gauche jusqu'à sa réunion avec le Buëch oriental. Le lit de cette vallée est d'abord une argile grise, mêlée de parties sablonneuses et calcaires qui recouvrent des graviers calcaires; plus bas on trouve des terres légères et sablonneuses, provenant du détritus des poudingues silico-calcaires. Le Buëch, qui aurait besoin d'être encaissé tout le long de son cours, souvent entraîne les limons précieux qu'il avait antérieurement déposés, et découvre des grèves stériles de graviers calcaires. Près de la commune d'Aspremont on a des fonds argileux rougeâtres, mélangés de fragments calcaires, et un marais.

Les communes sont : Saint-Julien (746 habitants), la Faurie (740 habitants), Montbrand (445 habitants), Aspres (801 habitants), Aspremont (576 habitants).

Saint-Julien-en-Beauchêne, avant l'ouverture de la route que je viens d'indiquer, se voyait forcée, pour empêcher que la communication avec la Croix-Haute ne fût interceptée, d'établir contre le Buëch des digues coûteuses et de miner les rochers en plusieurs points. On lui rétablit un pont sur cette rivière; elle en entretient un autre sur le ruisseau de Burianne, venant de Durbon. Saint-Julien a 1,200 mètres de terrain à l'arrosage et 200 mètres de digues. On y voit les vestiges d'une tour établie sur le sommet d'une chaîne de rochers que fréquentent quelques ours, et au travers de laquelle on a pratiqué intérieurement, et au milieu de la Rochette, une ouverture en forme d'œil-de-bœuf où passe le chemin. Les uns reportent ce dernier ouvrage jusqu'aux Sarrasins qui occupaient probablement la tour; les autres l'attribuent aux chartreux de Durbon. Sur le territoire de Saint-Julien la vallée se partage en deux branches, dont l'une, vers le nord, conduit à Lus; l'autre, vers l'orient, à Durbon, dont Saint-Julien porta le nom en 1793. Ce fut en 1116 que les frères Munfridius et Lagerius de Beaudinar, assistés de toute leur famille et des

voisins firent présent à dom Lazare, premier prieur du couvent, et à six religieux ses compagnons, du mont Durbon dont ils étaient seigneurs, et d'un vaste désert pour y fonder un monastère auquel Léger II (*Leodegarius*), évêque de Gap, et son chapitre, cédèrent les dîmes qu'ils percevaient dans cette vallée de Beauchêne, et sur les terres que l'établissement religieux pourrait acquérir dans la suite aux environs [70]. La chartreuse de Durbon est comme la miniature de celle que saint Bruno avait fondée dans les montagnes du Graisivaudan, près de Grenoble ; on y pénètre à travers deux rochers, et une seule porte en fermerait le passage. En sortant de ce défilé, la gorge s'élargit et se termine en montagnes escarpées, couvertes de la plus belle forêt du département, qui a 29 kilomètres de tour. Dès 1116, les chartreux se mirent à l'ouvrage, et Léger II consacra l'église en 1128; la façade ouest en existe encore. Au bas de la tour, derrière le chœur, était une prison presque obscure, appelée *vade in pace*, où les moines, coupables de grandes fautes, habituellement au pain et à l'eau, mouraient parfois en désespérés. Je possède le plan de la chartreuse ; elle a eu des reconstructions en 1748 et 1778 ; deux particuliers l'achetèrent en 1793, et découvrirent la partie dont ils ne voulaient pas payer les contributions ; elle est habitée par les gens de M. Lachau, d'Aspres, et par les gardes forestiers de l'une des montagnes qui l'environnent. Je visitai en 1805, dans une ferme nommée Riouffroi, le vénérable Jean Mathieu, âgé de cent six ans, assis pendant le jour sur un banc rustique, et qui charmait sa solitude en fredonnant les chansons de son printemps. Il est mort à la suite d'une chute; tous les habitants circonvoisins sont venus en armes à sa pompe funèbre, et lui ont rendu des honneurs militaires; les jeunes filles habillées de blanc jetaient des fleurs sur sa tombe. J'aurai encore occasion de parler de ce vertueux vieillard.

Les moines exploitaient dans la montagne des carrières de marbre rouge assez grossier; ils avaient à Durbon des forges; dans quelques chambres de l'ancien couvent se trouvaient, aux cheminées, des plaques avec l'inscription *ferrum Durboni;* ils pos-

sédaient aussi une tuilerie ; ces établissements n'existent plus, et les maisons de Saint-Julien sont couvertes en chaume. Que sont devenus les arbres séculaires qui avaient donné leur dénomination à ce pays ? Ils sont tombés sous la hache des habitants.

La forêt de Durbon est en pins, sapins et hêtres dits fayards. Les premiers, propres pour la charpente, et dont on se sert aussi pour la marine, croissent plus vite et d'autant plus droits qu'ils sont plus serrés et rapprochés. Telle est la nature des arbres résineux : leurs semences ne peuvent lever que dans une terre meuble, à l'abri du soleil, du froid, de la sécheresse. Le gazon les empêche de germer ou les étouffe, à plus forte raison les arbrisseaux rampants, les taillis, le chêne, le hêtre qu'il faudrait détruire à Durbon. Lorsqu'on coupe une forêt d'arbres résineux, on ne peut compter sur les baliveaux pour la régénérer ; les vents ou les neiges les abattent, et le gazon s'empare d'un sol meuble et fertile, avide d'assolements, puisqu'il a porté des arbres depuis longues années. Il faut donc ici exploiter en jardinant, c'est-à-dire en coupant çà et là les arbres à leur maturité ou dépérissants, suivant la méthode allemande. Mais quels dégâts causent alors dans un terrain dont la pente est rapide les bûcherons, la chute des arbres, les bestiaux qui conduisent le bois? Il arrive souvent qu'à une forêt de sapins succède une forêt de hêtres qui, à son tour, est remplacée par des sapins ; ceux-ci ne repoussent pas de souche. Ne pourrait-on pas les exploiter par bandes longitudinales, selon la pente directe de la forêt, de manière à ce qu'il règne autant de plein que de vide entre ces bandes, et qu'elles n'aient qu'une largeur égale à la longueur des arbres qui bordent les deux côtés de la partie exploitée ? Les arbres restants entretiendraient l'ombre, la fraîcheur, jetteraient dans l'intervalle des graines qui germeraient, s'élèveraient et couvriraient bientôt le sol, sans craindre l'invasion du gazon, et en se préservant surtout de celle des chèvres, ennemies redoutables des forêts naissantes de sapins et de mélèzes.

Au port de Saint-Julien l'on voit beaucoup de bois de mâ-

ture, provenant de Durbon et de Lus, qu'on flotte sur le Buëch pendant trois mois de l'année.

Saint-Julien a 1,500 mètres de digues et, comme nous l'avons dit, un pont, non loin duquel se trouve celui de la Rochette.

La Faurie a quatre montagnes principales, et, indépendamment du Buëch, les ruisseaux d'Aiguebelle, de Merderic et d'Agnielle. L'étendue de la superficie de son territoire est de quatre millions de toises carrées; on y trouve un pont, et pour défendre la route 3,500 mètres de digues sur le Buëch et les autres torrents; cinq canaux y arrosent 3,000 mètres. On ne s'y adonne pas assez aux prairies artificielles.

Les voyageurs s'arrêtent pour visiter à la Faurie un monument d'iconographie chrétienne appartenant à la renaissance; son ensemble est d'une grande élégance; le style n'en a été altéré par aucun restaurateur. Vers le milieu du fût, une niche renferme la statuette d'un saint; la croix se termine par des feuilles d'acanthe renversées.

Sur les confins de cette commune est le souterrain nommé la Beaume-Noire, où personne n'osait pénétrer. Voici le récit d'une visite que M. de Villars-Montauban y a faite dans sa jeunesse :

« Muni de flambeaux, je parcourus plusieurs antres, quelquefois obligé de me courber. Je vis des traces d'hommes et beaucoup d'ossements qui annonçaient le repaire d'animaux carnassiers. Plus loin je descendis dans un précipice où le terrain me conduisit bientôt en remontant dans une fente de rocher que je gravis avec peine; un réservoir d'eau m'arrêta, et le défaut d'air éteignit mon flambeau. Je visitai près de là quelques cavernes, entre autres une qui ressemble au grand portail d'un temple, et dont la voûte, de 14 mètres de haut sur 4 de large, est comme le vestibule de deux voûtes latérales où l'on communique par des ouvertures qui ressemblent à des baies de portes. Plusieurs fois le sol trembla sous mes pieds et m'annonça des voûtes inférieures; plusieurs fois des cavités, des abîmes me forcèrent à rétrograder. Je rapportai de cette incursion des stalactites très bien conservées. On connaît leur formation; un natu-

raliste m'assura qu'un jour en se réunissant elles acquerraient une très grande dureté, une compacité parfaite, et formeraient une masse d'albâtre diversement coloriée, suivant que les eaux seraient plus ou moins chargées d'oxyde de fer. »

Montbrand est divisé en six hameaux : Crehyers, Ruinet, Combechaude, Combefère, le Courtil et le village de l'Église, autrefois Vière; ce mot est-il une dérivation de *ville?* Montbrand, autrefois, dit-on, *mons Brandi* a souffert plusieurs incendies (que favorisa le vent du nord, qui souffle ici avec impétuosité); on parle de celui de 1678, qui a consumé les archives, victimes aussi des suites de la révolution de 1789. L'incendie de 1805, propagé par le chaume, avait presque entièrement détruit les maisons du village de l'Église, que j'ai fait recouvrir en tuiles : on trouve dans la commune des terres propres à la fabrication de ces carreaux. Un règlement municipal défend de cuire pendant la nuit; il a été fait sans doute à la suite d'un violent incendie.

Le hameau de Crehyers est habité par des protestants; ils vivent dans la meilleure intelligence avec les catholiques; elle règne dans toutes les communes du département où se trouvent ensemble deux communions.

Ruinet s'appelle ainsi du mot patois *ruinas*, ruines, donné aux terrains déchirés où l'on ne voit plus que le schiste; la montagne en face vers le midi commence à se couvrir de bois depuis que l'accès en a été interdit aux troupeaux.

A Combefère, *Fera,* on voyait jadis des bêtes fauves.

Montbrand compte 428 habitants.

On prend le sable à Crehyers dans la carrière du Courtil; Combechaude en a une de pierre dont le grain est très fin; aussi toutes les portes et fenêtres de Montbrand sont en pierre taillée; les maisons sont voûtées, afin d'avoir moins à craindre du feu; elles sont commodes partout dans les cinq hameaux, et sont censées y mériter ce titre lorsqu'on peut aller de l'écurie au grenier à foin sans sortir, et surtout si l'on est près d'une des fontaines. L'eau y est délicieuse.

Les torrents sont Aiguebelle, qui prend sa source à Crehyers; le Réal des Deux-Canaux, le Réal de Pecimia, celui de Bruse et de Pienna, enfin les rifs de Combechaude et Combefère; ils sont bordés d'une forte haie d'osiers, de saules, de peupliers, frênes, etc.; c'est avec la feuille de ce dernier arbre, mêlée au fourrage, qu'on engraisse les bœufs; ils sont très beaux, ainsi que les bêtes à laine, chevaux et mulets.

Quatorze canaux tirés d'Aiguebelle arrosent de belles prairies sur une longueur de 6 kilomètres; six canaux de Bruse fertilisent aussi un joli vallon, et les Deux-Canaux le vallon de Combechaude. Montbrand possède plusieurs bois de pins, de sapins et de hêtres ou fayards; ses landes sont couvertes de bois, de lavandes et de genêts que butinent les abeilles; aussi le miel y est abondant; le fromage, dit-on, égale presque celui de Champoléon. Cette commune a 100 mètres de digues sur le torrent de Combechaude, et l'on en construit sur celui d'Aiguebelle pour garantir le chemin.

Montbrand possédait un grenier d'abondance, auquel on a substitué un bureau de bienfaisance. Le village avait des remparts, maintenant démolis, et un château qui a été détruit en 1618 par les protestants.

Pour fertiliser le sol, où les blés sont sujets à la rouille, après avoir écobué les terres, on les engraisse au moyen du fumier mêlé avec le résidu des aromates qu'on a portés dans les étables.

Aspremont n'a qu'un hameau et des domaines isolés; il a un pont; il arrose 2,500 mètres avec deux canaux que défendent 170 mètres de digues; 200 autres protégent la route. Un jour que je passais dans cette commune, on y tenait l'école. Je descendis de cheval et j'interrogeai les élèves; l'un d'eux, nommé Armand, me surprit par son instruction; je lui donnai des livres, comme une sorte de prix qui redoubla son émulation. Devenu professeur distingué, il est parti depuis plusieurs années pour les missions étrangères.

Le dauphin Humbert Ier avait enlevé le château et la terre d'Aspremont à leurs légitimes possesseurs; il les leur rendit

par ses dispositions testamentaires. Suivant Expilly, Antoinette Guerci, fille de Désiré Chabasse d'Aspremont, fit serment sur les saints Évangiles de donner à son fiancé 500 florins d'or. Elle se refusa ensuite à réaliser cette promesse, comme ayant eu lieu pendant sa minorité; mais il fut décidé que cette donation en vue de mariage était valable, quoique faite par une mineure, et ne pouvait être rétractée sans dol.

En 1580, le sire d'Aspremont était un des lieutenants de Lesdiguières; ils devaient lui donner des avis par certains signaux convenus, tels que des feux et des fusées. On prétend que le duc de Mayenne trouva moyen d'acheter plusieurs chefs, et entre autres d'Aspremont, en faisant passer de l'or dans des bouteilles.

Sur le coteau autour duquel Aspres-près-Veynes est bâtie subsistent les débris de la maison forte qu'habitaient des bénédictins, dont le prieur était seigneur du lieu. Ce château-monastère fut démoli par ordre du connétable de Lesdiguières. L'église paroissiale et la maison commune se trouvent dans son enceinte. La population d'Aspres-sur-Buëch, chef-lieu de canton, est de 801 âmes; son territoire a une étendue de 200 hectares; c'est un des mieux cultivés du département; l'art de la greffe y est fort répandu; pas d'habitants qui n'aient une prairie garnie d'arbres fruitiers; 6,000 mètres y sont à l'arrosage, et l'on y voit 3,600 mètres de digues, dont 1,600, nouvellement élevées aux frais de cent vingt et un propriétaires, ont coûté 30,000 fr.; des épis et perrés sont compris dans ce système de défense. Il n'y a pas de forêts, mais quelques taillis ou broussailles; il s'y trouve des coteaux pelés, entièrement dégarnis de plantes. Aspres n'a qu'une seule fontaine publique et des eaux ferrugineuses; elle possédait deux fontaines salées que le fisc a fait combler.

On doit à M. Lachau, notaire, l'idée heureusement exécutée de boiser le tertre qui est au milieu du bourg, d'y faire une esplanade au sommet, d'y élever une chapelle et d'y placer une horloge.

Les archives d'Aspres remontent à 1502; d'après une transaction de la même année, cette commune avait le titre de ville,

ainsi qu'un hôpital et une maladrerie sous la direction d'un prieur qui, dans un acte du dernier février 1413, est qualifié de cardinal. Cet acte fait mention du marché qui existait à Aspres. La commune est sur la route de Gap à Valence, dont nous aurons occasion de parler, et sur celle de Châlon-sur-Saône à Sisteron, que depuis Lesdiguières il avait été souvent question de terminer.

Cette dernière route aura coûté dans les Hautes-Alpes 500,000 francs. En 1692, lors de l'invasion des Piémontais, et dans la guerre d'Italie en 1744, les habitants d'Aspres furent obligés de transporter *à dos* les fourrages et comestibles jusque sur les bords du Var. Les gastronomes aiment les biscuits et les nougats d'Aspres et de Veynes.

V. Le rif d'Agnielle.

Le torrent ou rif d'Agnielle se dirige du nord au midi, sur la longueur d'un myriamètre; il arrose des terres calcaires et va se perdre en serpentant dans le Buëch, auprès de la Faurie, vis-à-vis de Beaume-Noire et au-dessus du pont la Dame. Sur le plateau de la montagne de Durbonas, il y a une source d'eau qui ne tarit jamais. Agnielle, à 12 kilomètres de Gap, est une commune de 223 âmes, sans canaux d'irrigation, et avec 435 mètres d'épis et de digues, parallèles ou perpendiculaires à la route. Le 15 août 1269, Raymond de Montauban, seigneur de Montmaur, a fait hommage au dauphin de tout ce qu'il avait en Beauchêne, Château-d'Agnielle, Saint-André, Saint-Julien, la tour du village Notre-Dame-du-Villard, etc.

VI. Vallée de la Chauranne ou de la Beaume.

La Chauranne arrose des pays argileux. Elle commence au-dessous du col des Communes,ci-devant col de Cabre, et se réunit à celle du Buëch au-dessous d'Aspremont. Elle court du nord-ouest au sud-est, et sa longueur est de 15 kilomètres.

La route de Valence à Gap et à Sisteron traverse cette vallée, où sont les communes de la Beaume, Château-la-Beaume et Saint-Pierre-d'Argençon.

La Beaume-des-Arnauds, anciennement *Mutatio-Combonum*, village situé d'une manière assez pittoresque et dont la population est de 659 âmes, tient sa dénomination d'une caverne vulgairement appelée *la Beaumette*, sise dans un rocher long de 10,000 mètres, qui environne le village du couchant au levant et dont la plus grande élévation est de 100 mètres; une source abondante naît au pied du rocher et sert à toute la commune; au bas de rochers vifs, entourés de montagnes, et qui semblent indiquer le déchirement de la nature, on voit des eaux se précipiter d'une hauteur de 60 mètres; à cette cascade se joignent des eaux qui coulent avec abondance sur le tuf. J'allai un jour y prendre un bain et une douche; on s'empressa de venir m'y chercher et de me placer dans un lit très chaud; sans quoi j'aurais pu payer bien cher ma témérité [71].

La Beaume possède, 1° une dizaine de digues sur une longueur de 760 mètres; 2° douze canaux d'irrigation, dont le plus considérable arrose la belle plaine du Villar et parcourt une distance de 3 kilomètres; 3° des pressoirs, foulons, moulins à farine, scies à eau, fours à chaux et à plâtre; ces dernières usines consomment beaucoup de bois; 4° une belle forêt de sapins située au midi, à une distance de 1 kilomètres; trois sources considérables y servent d'abreuvoir aux bestiaux qu'on y conduit en pâturage et qu'on y abandonne quelquefois plusieurs jours de suite sans gardien.

Autrefois la Beaume avait deux fontaines salées; suivant la tradition, on y a exploité du plomb argentifère aux quartiers des Garantes et du Cul-du-Loup.

Les environs de cette commune, où l'on remarque le château agréable de M. de Prunières, ressemblent à ceux d'un village suisse, et son territoire produit des fruits de toute espèce, du blé, du chanvre, des fourrages artificiels et naturels, du vin blanc en petite quantité. Quant aux biens communaux que les particuliers

se sont chargés de cultiver, ils n'ont point encore subi de partage.

La Haute-Beaume ou Château-la-Beaume est sur une montagne au nord et à 2 kilomètres de la Beaume; le chemin par lequel on y gravit semble tracé pour les chèvres. La population n'y est que de 125 âmes. Huit mois de l'année on y est bloqué par les neiges; alors les femmes filent le chanvre et la laine.

On assure que la Haute-Beaume n'existe que depuis trois siècles; deux habitants s'y établirent alors, les nommés Chabal et Boisset; ils donnèrent leur nom aux deux hameaux qui la composent. Je l'ai vue encore assez riche en productions. Elle devient chaque jour plus pauvre, à cause du déboisement de la montagne, qui l'a sillonnée de torrents dévastateurs; en été ces torrents sont à sec. A la fin du siècle dernier, des particuliers ayant voulu cultiver des terrains d'une pente trop rapide, en furent empêchés par les habitants. Pourquoi n'a-t-on pas persisté dans une aussi salutaire résolution?

Le territoire de Saint-Pierre et de Saint-Martin-d'Argençon est naturellement fertile, mais on ne le cultive peut-être pas avec assez de soin; les prairies artificielles ne s'y étendent pas suffisamment. La population y est de 454 âmes. Un chemin de grande vicinalité, n° 27, va, du sud-est au nord-ouest, de Saint-Pierre-d'Argençon rejoindre à Aspremont la route royale n° 75; longueur 4,000 mètres, largeur 2 à 4 mètres. On a 800 mètres à l'arrosage. Le jardinage se fait dans les fonds épars et près de la Chauranne et des ruisseaux. Il n'existe plus de forêt dans la commune; le bois qu'elle possédait a été essarté et défriché. Les communaux n'ont pas été partagés. L'eau potable est très rare en été; on pourrait s'en procurer avec quelques dépenses. Près de Saint-Pierre sont des eaux ferrugineuses qui ont été analysées en 1808 par M. Vautier, et qui sont très bonnes pour les embarras gastriques. Croirait-on qu'on en avait fait la septième merveille du Dauphiné, sous le nom de Fontaine-Vineuse? Chorier leur trouvait « un certain goût qui a du rapport avec celui du vin. » Il nous apprend que « le seigneur du lieu avait fait bâtir

une chapelle près de cette fontaine, où ceux qui ont été miraculeusement guéris vont rendre leurs actions de grâces. »

Le président Denys Salvan de Boissieu, dans ses *Métamorphoses dauphinoises*, décrit l'amour de Bacchus pour la nymphe Ænorrhoë, qui fut changée en fontaine vineuse au moment où le dieu se croyait certain de son triomphe. C'est, suivant lui, la cinquième (et non la septième) merveille de la province. On ne voit plus à Saint-Pierre d'immortels ni de dryades.

VII. Vallée d'Aiguebelle ou de la Piarre.

Elle commence au pied de la montagne d'Aiouc, sur le revers de laquelle la Drôme prend sa source; elle va du nord-ouest au sud-est, sur une longueur de 10 kilomètres, et se réunit à celle du Buëch à Serres. Ses communes sont la Piarre et Sigotier. L'Aiguebelle, formée par différents ravins, coule dans un pays argileux, dont les schistes marneux sont en grande partie décomposés. La vallée, qui est calcaire à son origine, n'a ensuite que de l'argile dans tout son cours. La route n° 75 traverse la plaine; un chemin de grande vicinalité va de Serres à la Piarre par Sigotier et se prolonge dans le département de la Drôme.

La population de Sigotier était, dit-on, plus considérable au seizième siècle, et jusqu'au milieu du dix-septième. Maintenant de 345 âmes, elle est dispersée entre trois montagnes stériles ne formant qu'une seule vallée étroite, où six canaux, qu'on a améliorés, arrosent 100 hectares de terre. Deux digues, sur la rive gauche du terroir d'Aiguebelle, ont ensemble 500 mètres de longueur; le Buëch en a emporté deux autres dont la reconstruction est nécessaire. Les progrès de l'agriculture sont sensibles à Sigotier, qui a des vignes et des noyers. Les mûriers commencent à s'y introduire. On a autrefois exploité à la montagne de l'Argentière le plomb argentifère, dont on prétend que la mine a été mal attaquée, conduite sans soupiraux ni galeries d'écoulement.

On ne connaît plus l'endroit de son gisement, quoiqu'il n'y ait

guère plus de cent ans qu'elle ait été exploitée. Voici ce que j'ai recueilli de la catastrophe qui l'a anéantie :

Le seigneur du village, nommé de Bourg-Chenu, avait ouvert cette mine et en tirait des bénéfices assez confortables, lorsque le curé lui conseilla, pour les augmenter, de diminuer le salaire des ouvriers qui y travaillaient; ceux-ci, furieux, allèrent dans la nuit même saisir le curé, le portèrent sur la montagne, l'attachèrent à des fagots, y mirent le feu, et tant qu'il dura dansèrent autour du bûcher une ronde infernale; ensuite ils comblèrent le puits après y avoir jeté leurs outils.

Les coupables furent pris et jugés à Grenoble; un seul, leur chef, fut condamné à mort. On devait l'exécuter au lieu même du forfait. Après deux jours de marche, attaché au cheval d'un cavalier de maréchaussée, il parut si fatigué, qu'on le laissa couché dans une écurie avec les fers aux pieds et aux mains. Doué d'une force prodigieuse, il parvint à les briser, et se sauva en mettant ses souliers à contre-sens, comme le raconte Cooper de ses sauvages. D'après l'empreinte de ses pieds sur la neige, on ne douta pas qu'il ne se dirigeât sur la Piarre. Le fugitif cependant entra dans le lit du torrent du Buëch, et, après trois lieues, arriva près de Veynes, dans une grotte où il passa trois jours, n'ayant que de la neige pour nourriture. L'autorité ne put s'en emparer; depuis lors, suivant la tradition, il se fit ermite, et quelques-uns prétendent que, livré aux remords, il apaisa la colère céleste et mourut même en odeur de sainteté.

Quoi qu'il en soit, on doit peu regretter la mine argentifère.

Comment se procurerait-on le combustible nécessaire pour la reprise des travaux? On n'a que les sapins du bois de Monsieur, qui appartenait au seigneur, dont les habitants se sont emparés et dont le circuit est de 800 à 1,000 mètres; les fayards de la partie de bois communal appelé le grand vallon de Lubac d'Allous, d'une circonférence triple, contenant quelques sapins indispensables pour les constructions rurales; enfin plusieurs taillis de chênes, fayards, érables, planes et aliziers.

Les schistes donnent ici des efflorescences salines qu'on croit

être du sel de Glauber ; une source y est sensiblement imprégnée de ce sel. Près de là sont des pyrites martiales.

La Piarre est dans un joli vallon, fermé presque de toutes parts comme une cour; il a 428 habitants.

On a trouvé à la Piarre des indices de houille, comme dans un très grand nombre de communes du département. On y a remarqué que la diminution du bois a fait disparaître beaucoup d'oiseaux, tels que l'ortolan, la roussette, etc., ce qui a multiplié les insectes, surtout celui que l'on nomme vulgairement la *taille*, long de neuf à dix lignes, de couleur puce claire, armé de deux petites antennes à la tête et de deux pointes à l'autre extrémité; s'attroupant dans la saison des grains, il attaque les légumineux, s'introduit dans les maisons, s'attache aux aliments des hommes, et a une morsure cuisante.

Les habitations de la Piarre ont autour d'elles des prairies arrosées par des eaux de sources et que décorent des arbres fruitiers ou forestiers ; on ne s'y adonne que peu aux prairies artificielles. Ses montagnes ont besoin de reboisement; la grêle, attirée par elles, tombe souvent dans le territoire de la Piarre. Ancien maire de cette commune, le docteur Barety employait des procédés assez semblables à ceux de Chaptal pour l'amélioration de ses vins. Il espérait doter son pays d'une nouvelle branche d'industrie en substituant l'emploi de la lavande à celui du tabac; lui-même en donnait l'exemple; mais la plante âcre et caustique, originaire de l'Yucatan, triompha de la plante aromatique des Hautes-Alpes.

VIII. Vallée des deux Buëchs ou de Serres.

Les deux Buëchs et les eaux qui y affluent de toutes ces vallées formèrent autrefois un grand lac dont les cataractes se trouvaient près du confluent, au-dessus de la ville de Serres, au lieu dit le *Pas-de-la-Ruelle*, comme il est encore aisé de s'en assurer par les parties usées et arrondies de l'un et l'autre rocher, qui ont été sillonnés plus ou moins profondément; une cascade jaillit au milieu du tuf. Ce lac, depuis l'abaissement de ses eaux et son

entier desséchement, s'est reformé à diverses époques par des rochers tombés dans un passage resserré du Buëch, et qui ont obstrué le cours de ses eaux. C'est à la formation de ces différents lacs qu'il faut reporter les plateaux qui se voient à diverses hauteurs dans les deux bassins du Buëch, et dont le sol est d'autant plus pur et plus fertile qu'ils ont plus d'élévation; ceux-ci sont des dépôts gras et argileux mêlés de parties calcaires. Les plateaux inférieurs sont sablonneux; ils contiennent une plus grande quantité de graviers; les plus bas enfin sont des atterrissements de galets plus ou moins volumineux.

Du *Pas-de-la-Ruelle* à Serres on ne trouve que les marnes de Meylan, au-dessus de l'assiette des schistes alucines, qui sont des calcaires marneux d'un gris foncé, renfermant des *ludus* en plus ou moins grande quantité. Au-dessus de ces marnes est une assise de calcaire compacte gris, avec des veines de chaux carbonatée blanches et très nombreuses; les bancs de ce calcaire ont depuis 33 centimètres jusqu'à 133 d'épaisseur; on y trouve des ammonites, l'*aiglis plicatilis*, des plaques *aomacales* d'animaux mous, des bélemnites, des térébratules. Ces diverses assises de calcaire forment le second étage du lias. Très près de Serres reparaissent les schistes alucines. La ville est bâtie sur le calcaire où se trouvent les ammonites, etc., précités. A un kilomètre vers Montelus, ce calcaire est recouvert de marnes bleuâtres dont les couches n'ont qu'une puissance variable entre 4 centimètres et 66 d'épaisseur.

Au *Pas-de-la-Ruelle*, la route conduisant de Veynes à Serres passe entre deux rochers qui paraissent n'en avoir formé qu'un autrefois; mais les magnifiques sources qui jaillissent de toutes parts l'ont en quelque sorte scié, et les traces de leurs efforts y sont visibles. Cette eau, qui glisse murmurante et limpide sur un tapis de mousse, va se perdre à quelques pas de là dans le Buëch. Je dis qu'elle va se perdre, et le mot est malheureusement trop juste, car l'industrie n'a pas su l'utiliser : un abreuvoir grossier, creusé par quelque paysan philanthrope, est le seul parti qu'on en ait tiré jusqu'alors. Vers le printemps, à l'époque du

dégel, le cours du Buëch est souvent obstrué par des rochers énormes qui se précipitent à grand bruit jusque sur la route elle-même, et qui effraient les chevaux et les voyageurs.

C'est surtout à la formation de l'un des lacs dont nous avons parlé qu'on doit imputer l'oubli dans lequel sont restées si longtemps ensevelies les ruines de la ville romaine de Mons-Seleucus, aujourd'hui Labâtie-Mont-Saléon. C'est à cette époque qu'il faut reporter les énormes anneaux de fer scellés solidement dans la pierre, à la cime des rochers qui entourent et dominent cette commune, notamment à l'ouest, non loin du Pas-de-la-Ruelle. Ces anneaux, suivant l'observation de feu M. Du Vivier, servaient probablement à amarrer les barques et bateaux. Les montagnes boisées qui sont voisines produisent beaucoup de buis dont les habitants s'occupent, en hiver, à faire des cuillers, des fourchettes, de petits vases qu'ils vendent sur les marchés.

Peuplée de 1,122 âmes, la ville de Serres, située auprès de la réunion des deux Buëchs, à 30 kilomètres de Gap, a été bâtie sur le penchant d'une montagne, ce qui lui procure des rues basses et d'autres très élevées. Il me souvient qu'un jour un cheval me regardait d'un second étage où il était arrivé de plain-pied par derrière.

La vallée de Serres est charmante. De ce centre rayonnent des routes qui croisent le pays en divers sens; mais le mouvement qu'y produisent ces voies de communication ne saurait guère accroître l'étendue de cette bourgade, circonscrite dans des collines et des rochers qui l'emprisonnent. Sur ces rochers on voit les restes de ses fortifications, et ils servent de paratonnerre à la localité, où nul habitant ne se rappelle avoir vu tomber la foudre.

Au milieu de la ville se trouve l'ancien château de Lesdiguières, qui est maintenant la maison la plus agréable du pays : on y jouit d'un aspect magnifique. L'escalier existe encore, et se fait remarquer par sa beauté et sa solidité; les voûtes en sont très basses et du style de la renaissance. La façade principale a une porte fort jolie, en pierres alternativement jaunes et bleues; elle est taillée en pointes de diamant et entourée de quelques

sculptures; le dessus offre un reste d'armoiries. Les appartements, qui étaient immenses, ont été accommodés au goût du temps; une seule pièce, appelée *le cabinet du connétable*, n'a pas été touchée : c'est une belle chambre voûtée et ornée de culs-de-lampe.

L'église est de construction romane. Réparée plusieurs fois, elle a conservé de sa forme primitive la nef et la façade du côté du sud. Le mur extérieur renferme quatre niches en pierres de taille, élevées seulement de 50 centimètres au-dessus du sol, et pouvant contenir, chacune, au moins deux personnes d'une taille ordinaire. On pense que ces niches étaient destinées aux catéchumènes (qui du reste y auraient été fort mal à l'aise, vu le peu de profondeur) ou qu'elles ont servi de tombeaux.

Par un testament, daté de l'île de Rhodes, le dauphin Humbert fonda un quatrième hôpital delphinal à Serres, avec vingt-cinq lits et un chapelain dont le traitement était de 20 florins d'or; quatre femmes y étaient attachées au service des malades, avec un salaire d'un quart de gros de Tours. Deux habitants, élus pour l'année, y exerçaient les fonctions d'économe et de recteur. L'hôpital et sa chapelle subsistent encore dans le quartier de la ville appelé Viéco : celle-ci est affectée à une congrégation. L'hôpital, qui a perdu ses biens, n'a plus de lits pour les pauvres, et reste souvent inhabité. C'est d'ailleurs une maison mesquine, qu'on rasera si l'on suit le nouveau plan qui fait passer par Serres la route du Pont-Saint-Esprit.

Serres possède une école de filles, dirigée par des religieuses.

La petite chapelle de Sainte-Madeleine, creusée dans les rochers, de façon qu'ils forment un des murs latéraux, est en grande vénération dans le pays. C'est là que, malgré une rude côte à gravir, les femmes font leurs relevailles.

Deux fontaines abondantes distribuent dans la ville une eau délicieuse. Quoique n'ayant que de très faibles revenus, cette commune a exécuté récemment d'importants travaux : les rues ont été repavées en entier, et une souscription montant à 65,000 fr. donnera les moyens de couper en ligne droite le torrent de Bel-

Air, qui rejoint le Buëch, et qui a causé des ravages considérables le 31 octobre 1844.

En 1789, on fabriquait à Serres cinquante mille chapeaux par an; cette industrie y est presque tombée. On y cherche en vain cinq tanneries, qui occupaient un assez grand nombre d'ouvriers; mais il s'y trouve plusieurs métiers pour la toile et le linge de table, et l'on y fait activement un commerce de prunes séchées ou pelées, qui sont employées pour la teinture. En outre, M. Dubois aîné a construit, à 500 mètres de Serres, une scie à eau dans son moulin : les planches s'en expédient surtout en Provence, au moyen de radeaux, lorsque le Buëch est flottable.

Les mûriers sont cultivés à Serres avec autant de soin que de succès ; mais les multicaules (ou les philippines), quoique leurs pieds donnent chaque année des jets prodigieux, ne conviennent guère à ce climat ; leurs branches sèches et peu flexibles, leurs feuilles larges et pesantes résistent difficilement aux terribles coups de vent qui se font sentir dans la gorge de Serres, où la grêle tombe abondamment au printemps et en été. On greffe avec avantage le mûrier indigène avec celui dont la feuille est dite *fleur de lis*, parce qu'elle a quelque ressemblance avec les anciennes armoiries de France. Il donne une quantité de feuilles presque double de celle du mûrier non greffé, et la soie qu'il produit, peut-être moins fine, est bien plus pesante, ce qui profite d'autant aux éleveurs. Serres a une pépinière de mûriers, un chemin de grande communication, n° 28, long de 1,900 mètres, large de 2 à 4, qui va du nord-ouest au sud-est, par le Bersac, Savournon et Ventavon, à la route royale n° 81.

Les sommités qui entourent la ville sont calcaires, ont des bases schisteuses, et ne produisent guère que du buis, de la lavande et quelques broussailles. Il n'y reste plus que 600,000 mètres de bois taillis; on peut compter 5 à 6,000 arbres épars. Les biens communaux montent à 147,000 mètres, et l'on récolte environ 2,000 hectolitres de vin. Le territoire de Serres offre de très belles conquêtes faites sur le Buëch au moyen de 3,500 mètres de digues, et arrosées sur environ 700 mètres. Dans les

communes voisines, tous les riverains de ce torrent qui ne l'encaisseront pas s'exposent à être victimes de la crue de ses eaux lorsqu'il est enflé par celles de tant de ravins. La ville a un pont en pierre.

Un pont en charpente, d'une longueur de 26 mètres et d'une dépense de 25,000 francs, formé de deux culées et d'une pile en pierres de taille, a été placé sur le Buëch, vis-à-vis de Serres. Il joint la place à laquelle les habitants ont donné le nom de Ladoucette, afin que leur ancien préfet fût toujours près de ceux auxquels il a voué des sentiments bien sincères.

Le peuple de cette ville est bon et hospitalier; nulle part les étrangers ne sont mieux accueillis.

Joseph Pestres, sergent de grenadiers à la 63e demi-brigade, était né à Serres le 17 avril 1790. Nos braves se repliaient devant l'ennemi, trop supérieur en nombre, et venaient de passer le torrent d'Albisso, lorsque trois tirailleurs autrichiens proposèrent un défi. Pestres repasse la rivière, tue le premier d'un coup de fusil, le second d'un coup de baïonnette, et emporte le troisième à la nage. Ses camarades lui crient de le jeter à l'eau : « Non, répond-il, un Français ne noie pas un ennemi désarmé. » (*Victoires et Conquêtes.*)

En 1805, un météore lumineux d'une dimension extraordinaire, après avoir éclairé pendant une heure les ombres de la nuit dans les environs de Serres, éclata avec un bruit semblable à la décharge simultanée de l'artillerie de toute une armée; quantité de pierres énormes roulèrent alors du haut des montagnes.

Sous cette ville on a exhumé, il y a quarante ans, en ouvrant la route d'Espagne en Italie, des tombes consistant en deux murs de pierres sèches, revêtus de dalles, et dans lesquels on ramassa des vases de terre et quelques médailles, entre autres une de Constantin.

Ces tombes, et quelques usages existant encore à Serres, prouvent que ce lieu était connu des Romains. Sa situation sur le Buëch, dans une vallée très ouverte, a porté à y grouper successivement des maisons; on les a adossées aux rochers, afin de se

garantir des attaques si fréquentes au moyen âge. Cependant on pense généralement qu'il ne devint un endroit un peu important que quand on s'y réfugia de Mons-Seleucus.

En suivant les destinées de la partie inférieure du département, Serres dépendit de l'autorité suzeraine tantôt des comtes de Provence ou de Forcalquier, tantôt des dauphins du Viennois; elle devint une châtellenie, et là résidait un gouverneur établi par le prince dans un château fort, élevé sur la montagne, pour tenir les vassaux dans l'obéissance et pour rendre la justice.

En 1259, Serres appartenait à Galburge de Mévoillon, dont l'effigie est sur un sceau avec cette légende : *Dominæ Galburgiæ, Dominæ Serræ*. Il paraît qu'elle fut bientôt dépossédée ; car elle s'engagea à épouser soit Guillaume de Tournon, soit tel seigneur qu'il lui indiquerait ou qu'elle le prierait d'agréer. Le dauphin promit de lui envoyer, trois mois après ses noces, des forces suffisantes pour recouvrer sa terre de Serres, à charge de la tenir de lui. Cependant ce prince avait fait, en 1257, hommage à Charles d'Anjou, comte de Provence, de tout ce qu'il possédait dans les comtés de Gap et de Forcalquier, particulièrement de ses droits sur les terres et châteaux de Galburge.

Serres jouissait depuis longtemps d'immunités, de franchises et de priviléges, lorsque le *magnifique et puissant* Bertrand de Mévoillon, sire de cette ville et de Mison, les renouvela par une charte de 1282, qui existe dans les archives communales. M. Mas en a donné un extrait et a copié celles qui l'ont suivie ; ces dernières sont du 16 juin 1318, du 19 juillet 1320, du 2 mars 1340 [72].

La charte de 1320 accorda aux habitants la faculté d'avoir leur territoire taillable et cadastré, en sorte qu'il n'y avait aucune propriété noble ou seigneuriale qui ne fût soumise à la taille. Cette charte établit en outre à Serres le siége d'un bailliage royal, ou *curia major*, du comté de Gap, double privilége qui avait été accordé par les dauphins du Viennois.

Le siége du bailliage fut ensuite transféré à Gap. Néanmoins Serres conserva quelques établissements qui subsistaient encore en 1789, savoir, un grenier à sel, une brigade de maréchaussée,

des judicatures, de la juridiction desquelles ressortissaient 40 communautés, un gouvernement et des invalides, enfin le château fort qui fut rasé après la révocation de l'édit de Nantes.

D'après une déclaration de 1497, le roi-dauphin possédait cette forteresse avec quinze maisons contiguës et deux tours, l'une Grande-Tour, l'autre du Molend, confrontant au rocher du derrière, du côté d'orient et de celui septentrion; plus une autre tour, presque ruinée, au devant dudit château; un lieu très fort et avantageux pour la défense dudit château, et auprès du château un colombier. Il ne reste plus à Serres le moindre vestige de ces tours.

En 1574, d'après Vidal, né à Serres, et historien de Lesdiguières, Montbrun bloqua le château, défendu par Beauregard et le cadet de Charance. Gordes, lieutenant du roi, manda Laborel, gouverneur de Gap, avec quinze cents hommes, pour faire lever le siége. Montbrun s'avança d'un côté jusqu'à Labâtie-Mont-Saléon; de l'autre accourut Lesdiguières; Laborel eut douze cents hommes tués et n'échappa que par la fuite. Réduits à toutes les horreurs de la famine, les assiégés se rendirent à honorable composition. Lesdiguières fit de leur place le centre de ses opérations.

Ce grand capitaine, dont la vie se passait dans les combats, conservait cependant un cœur ouvert aux sentiments les plus tendres : lorsqu'il perdit son fils, âgé de dix ans, il se retira seul dans son cabinet pour donner cours aux pleurs que la nature lui faisait répandre.

Ce fut à Serres qu'il assembla quinze cents hommes de pied et trois cents chevaux pour profiter de l'absence du gouverneur de Gap, qui se trouvait alors en Provence, et s'emparer du coteau de Puymore, près de cette ville. Dans la nuit du 4 avril 1588, il arriva sans bruit au pied de cette colline, qu'il investit.

Lorsque, sous l'Assemblée constituante, on organisa la France en départements et en arrondissements, Serres devint le chef-lieu de l'un de ceux-ci; mais comme on ne le trouva pas assez considérable, il fut bientôt supprimé et réuni à celui de Gap,

qui à lui seul est plus peuplé et plus étendu que les deux autres ensemble.

Nous allons décrire plusieurs vallées voisines de Serres.

IX. Vallée de la Blême ou de Mont-Clus.

Commençant au col de la Saulce et dirigée du couchant au levant, elle a 6 kilomètres de longueur. La Blême, qui passe dans un pays calcaire et argileux, offre un excellent fond argilo-calcaire. Cette vallée a jadis formé un lac long et étroit dont l'issue existait au défilé de la gorge près de Serres, en un endroit sauvage et pittoresque. On trouve des terrains houillers dans cette vallée que parcourt la route d'Espagne en Italie, réduite à la dénomination de route du Pont-Saint-Esprit à Briançon; elle a été frayée dans des rochers, sur l'un desquels on a gravé cette inscription faite par l'Institut :

Latior ecce patet cæsis via rupibus, et nunc
Dissociatæ olim valles junguntur in unam.

Dans quelques anfractuosités on a porté de la terre et planté de jeunes arbres dont le feuillage doit produire un bon effet, vu des deux ponts en marbre qu'on a jetés sur la Blême, en leur donnant les noms de Montalivet (alors directeur général des ponts et chaussées) et Abrial (titulaire de la sénatorerie de Grenoble). Les communes sont l'Epine et Mont-Clus : celle-ci a 150 mètres à l'arrosage, et celle-là 2,000. Le nom de *Clusum* se retrouve souvent dans l'ancienne géographie : *Clusa*, la Cluse, communes du Dévoluy et du Graisivaudan; Cluse, l'Écluse, dans les Alpes; l'Écluse en Hollande. Dans les Hautes-Alpes, Clausonne se disait *Clausa*, puis *Clausonna*. M. le vicomte de Thury, qui a fait un mémoire utile sur les marnes du département, en a trouvé d'excellente qualité vers le Pas de Mont-Clus et près de l'Épine. Mont-Clus ne cultive qu'avec des bœufs. Ses prairies naturelles sont de 42,000 toises, et artificielles de 15,000 seulement; ses bois taillis de 120,000 toises; elle en avait autant de haute futaie avant la révolution de 1789; cette quantité est réduite pres-

que de moitié. Elle a 6,000 arbres fruitiers épars dans la campagne. M. Dupoux possède de beaux moulins à Mont-Clus, dont la population est de 281 individus; l'Epine en a une de 600, 2 millions de mètres carrés de prés, jardins ou terres cultivées par des bœufs et mulets; 156,000 mètres étaient en bois de futaie ou en taillis; les défrichements y ont détruit cette précieuse ressource. Ils aidèrent les habitants pendant trois à quatre années; mais les terres de médiocre valeur s'épuisèrent. Aujourd'hui leur revenu est presque nul, et les particuliers, privés d'un pacage considérable et du bûcherage, sont contraints d'aller les chercher au loin. Les fermiers du seigneur employaient la grande charrue, à laquelle on a substitué l'araire depuis le partage des biens communaux, qui eut lieu par famille et non par tête. L'Épine est mal bâtie, quoiqu'on y fabrique des tuiles et des briques; les maisons y sont comme amoncelées. On y trouve encore quelques restes de remparts. L'ancien village, qu'on appelle l'Église, et qui renferme le cimetière, n'est plus qu'un hameau, à un kilomètre du chef-lieu, qui est à la même distance de la route du Pont-Saint-Esprit et se trouve sur le chemin de grande communication de La Motte-Chalençon. On prétend que l'Épine a été fondée par des Bohémiens, qui lui avaient donné le nom de Villelongue. Les masures qui bordent la route appartenaient à cette bourgade.

Il est à remarquer que les habitants de l'Épine s'allient d'ordinaire entre eux et ont une sorte de répugnance pour les mariages contractés hors de la localité. L'inconstance de la température a fait abandonner un moulin à vent qu'on avait bâti il y a quelques années.

Dans lapartie des usages, nous parlerons de la fontaine, construite en forme de citerne couverte, ayant une ouverture à l'est; au-dessus, dans une pierre creuse, se voient une madone et trois petites croix en fer.

X. Vallée de Channe ou de Savournon.

Elle a son origine au pied de la montagne d'Aiouc. Les eaux

qui se précipitent d'une infinité de ravins qu'elles ont pratiqués sur le penchant de cette montagne et d'autres voisines se réunissent dans un torrent principal qui porte le nom de *Chåne* ou *Channe*. Il traverse tout le territoire cultivable de Savournon, celui du Bersac et celui de Mont-Rond, et il se jette dans le Buëch vis-à-vis de Méreuil. Il commence dans un pays entièrement argileux, formé de schistes argilo-calcaires qui couvrent les bases de quelques grandes chaînes calcaires. Sa direction est d'abord du nord-est au sud-ouest, puis de l'est à l'ouest, enfin du nord-est au sud-ouest, sur une longueur de 15 kilomètres; il serpente continuellement et roule dans un lit fort large, où il entasse des pierres et des quartiers de roc qui le forcent à se jeter sur les propriétés riveraines que des digues peuvent seules garantir d'une destruction totale. Les landes et les bruyères couvrent non-seulement presque toute la pente des montagnes et collines dont quelques-unes ne sont susceptibles d'aucune végétation; elles occupent aussi une partie de la vallée où elles sont éparses. On peut dire que leur étendue excède le tiers du territoire. La Channe et les autres torrents ou ravins ne charrient pas de sable; aussi, dans les cas de constructions, les habitants sont obligés d'aller le chercher au Buëch, qui, pour beaucoup d'entre eux, est à la distance d'un myriamètre.

Cette rivière baigne les murs de Mont-Rond, situé au bas d'un tertre, de forme ronde; sur la sommité se trouve une tour de 12 mètres carrés, bâtie en pierres de taille, dont l'intérieur comporte deux voûtes l'une sur l'autre, parfaitement conservées, quoique sans toiture; cette tour, qu'on croit avoir été bâtie par les Sarrasins, correspondait par des signaux avec d'autres voisines; elle a aux quatre côtés des meurtrières. Le tertre contient une carrière de plâtre gris, exploitée par les habitants, plus heureux dans ce sens que ceux de beaucoup de communes qui dédaignent ce fossile. Il ne les dédommage néanmoins que faiblement de la perte de plus de 48,000 mètres carrés de terrain en prairies que le Buëch leur a emportés, et qu'ils regagneraient en prolongeant leurs digues de 2,000 mètres; ils en ont déjà

700, outre 1,000 à l'arrosage. Ils pêchent dans la rivière la truite, le barbeau, l'areston, le meunier et la soffie.

Le territoire de Méreuil est en coteaux que coupent des ruisseaux ; sur la montagne de Baumon une forêt n'offre plus actuellement qu'un taillis fort clair. C'est à M. de Bardel, alors maire de Méreuil, que l'on dut en 1804 la première introduction des mérinos dans ce département. Plusieurs agriculteurs estimables et la Société pastorale d'Embrun suivirent son exemple ; les Hautes-Alpes eurent bientôt de 3 à 4,000 mérinos ou métis. La commune de Méreuil arrose 2,004 mètres de son territoire, et a 250 mètres de digues. M. l'abbé Rey, curé de cette paroisse, m'a remis en 1829 une grande quantité de médailles romaines.

La population est de 219 individus; celle de Mont-Rond, de 85 ; celle du Bersac, de 227. Cette dernière commune, qui n'a pas d'agglomération, voit son territoire traversé du nord au sud par la route royale de Châlon-sur-Saône à Sisteron, et par le chemin de grande communication de Serres à Ventavon. La plupart des maisons en sont belles. On pourrait dire que c'est un pays type pour le badigeonnage. En général ses habitants ont de l'aisance, et l'agriculture y est en progrès. On prétend que, dans les bonnes années, les amandiers y rapportent jusqu'à 10,000 francs. La partie haute de cette contrée a beaucoup de ravins. L'œil y est peu satisfait des mamelons marneux, privés d'humus, qu'on y aperçoit. Il est à regretter que sa plaine, vaste et belle, ne soit pas mise à l'arrosage. Le conseil général a témoigné le désir de voir établir un canal qu'on prendrait à Serres, et qui pourrait se prolonger jusqu'à Saint-Genis. Le Bersac manque de prairies, et il n'a que 1,000 mètres de digues sur le torrent de Channe, qui, l'été, se trouve à sec, et qui, dans ses débordements, emporte les meilleurs fonds.

Le Bersac possède sur une élévation une carrière de plâtre dense, qui ne s'obtient qu'au moyen de la poudre; il y en a du gris, du mi-blanc, et d'une blancheur éclatante; ce dernier est comme enchâssé dans le roc vif. Sur le sommet sont des restes

de bâtiment qui surplombent. On fait ici de la chaux, des tuiles et des carreaux. La tradition porte qu'il y avait au Bersac une mine de cuivre et une de houille ; on n'en trouve que peu d'échantillons. Le chêne de cette localité donne d'excellents vases vinaires. Saint-Genis-le-Décollé ou le Décapité a 250 mètres à l'arrosage.

Ce village, appelé bourg par Chorrier, et autrefois peuplé de 1,500 habitants, comme le porte un ancien écrit, n'a plus que 246 âmes. Une seule maison y est bâtie solidement ; quelques-unes manquent presque de fermetures. Cette commune est assise sur le penchant d'une colline, au sud-ouest de la montagne de Revieure, dont la base repose sur une marne épaisse. L'église est à 200 mètres de la commune, dans un vallon au midi. Près d'elle sont deux ormes magnifiques, qu'on fait remonter à Sully. Ce vallon est garni d'arbres fruitiers, le sol y est très productif, et arrosé par un canal tiré du rif voisin. Il y a en outre neuf canaux puisés dans le torrent de Saint-Genis. Une seule digue de 60 mètres existe sur la rive gauche du Buëch. On trouve dans cette localité une carrière de gypse rouge et blanc. Le lieu dit le *Plan-de-Saint-Genis* est traversé du nord au midi par la route de Châlon-sur-Saône à Sisteron. Vers le nord on aperçoit un petit oratoire ou chapelle, dont la voûte en demi-ogive a 2 mètres de haut sur 1 mètre 90 centimètres de large. Un bois voisin, qu'on appelle le *bois des Carmes,* fait supposer qu'il y avait jadis des religieux de cet ordre dans le pays. Non loin d'un lieu nommé *Laup-Jubeo* est une caverne où quelques hommes pénétrèrent il y a environ un siècle. Ils y découvrirent des ustensiles de ménage, mais furent arrêtés dans leurs investigations par l'eau qu'ils rencontrèrent. La tradition rattache à cette caverne un vague souvenir des Sarrasins.

Quoique pauvres, les habitants de Saint-Genis vont rarement au loin chercher fortune, ils veulent mourir où ils sont nés ; ils aiment leurs montagnes et leurs rochers, leurs vallons et leurs gorges ; ils sont d'une constitution peu forte, affaiblie par une nourriture peu substantielle : soupe épaisse de pommes de terre

avec des choux dans la saison, rarement un autre plat, du pain bis et un peu de vin, tel est le détail de chacun de leurs repas. Leur caractère est superstitieux; ils sont éloignés des grandes localités; le sol montueux n'y admet que très difficilement des chemins vicinaux; aussi se trouvent-ils fort en arrière dans la civilisation. La masse des habitants est laborieuse; l'été, ils mettent de la pomme de terre dans la fabrication du pain. Leur hameau de la montagne de Laup-Jubeo a moins de vivacité et d'intelligence, moins d'aptitude pour les améliorations agricoles; les villageois y sont aussi disposés à la crédulité; ils remplacent l'adresse par la force, et les bonnes combinaisons par la persévérance; courbés sous le joug de l'habitude, ils conservent une irrésistible méfiance pour toute innovation ou amélioration; réglant encore leurs travaux sur les phases de la lune, ou la fête de quelques saints, sans avoir égard à l'état de l'atmosphère, l'agriculture routinière et la garde de quelques troupeaux sont leurs seules occupations et leur seul commerce. Dans cette commune il n'y a pas d'ouvriers à employer. C'est encore l'histoire de certaines localités des Hautes-Alpes; voilà pourquoi je continue ces détails.

Les hommes ne portent jamais de bas, rarement de veste; les femmes sont presque toujours en manches de chemise et avec un chapeau de paille jaune.

Le sol de la commune, fort en pente et allant de l'est au sud-ouest, est rocailleux, calcaire sur les montagnes, marneux à la base des gorges où quelques alluvions entretiennent un peu de fertilité, en se dirigeant vers le Buëch. La neige séjourne peu dans ces quartiers. Un grand nombre de vallons resserrés situés dans des plateaux n'ont pas de ruisseaux, et forment de petits bassins sans presque d'issue. Dans la vallée qui va de Saint-Genis à la montagne de Jubeo, il y a des grottes desquelles il sort souvent de l'eau.

Le climat est chaud et sec dans la plaine, humide et froid sur les montagnes; dans les gorges qui sont près de l'église, il n'est pas rare de voir le thermomètre à 28° Réaumur; le vent du nord est violent.

Les couches schisteuses n'ont point de terre végétale, les couches calcaires renferment quelques bélemnites, nombre de cornes d'ammon, mais peu sont entières; il y a beaucoup de gryphées.

Les loups, les renards, les blaireaux, les fouines, les belettes, les martes, quelques écureuils, le lièvre, le lapin sauvage, les grues, sont les animaux les plus communs; la vipère paraît au printemps.

Les montagnes qui ne sont pas encore déboisées ont le chêne, le fayard et le bouleau; on y voit des échantillons de fer.

Sur le sommet de la montagne qui couronne les communes d'Eyguians et de Lazer, se trouve une grande excavation faite en forme d'entonnoir. Lorsque le vent souffle avec violence, on entend du bruit venant de l'embouchure; pendant longtemps on s'est imaginé qu'il en sortait des flammes; tout le monde assurait les avoir vues, mais personne n'y conduisait : ce privilége, disait-on, n'appartient qu'aux étrangers.

Autour de ce trou, nommé Brame-Bœuf à cause du bruit qu'il fait, existe un arbuste très rare et qui y fut découvert par le docteur Villars; c'est le *genêt rampant.*

Voici le peu de détails que les archives de Saint-Genis offrent sur le moyen âge :

Le 11 février 1329, Guillaume d'Agout prêta hommage au dauphin Guigues pour tout ce qu'il possédait à Saint-Genis, pour sa bastide de Mourières et pour tout son mandement. Le 10 janvier 1334, le même d'Agout hommagea le château de Saint-Genis avec ses juridictions et appartenances.

Le 25 avril 1337, il reconnut tenir en fief franc du dauphin les hommes qu'il avait à Saint-Genis et tous les autres droits, avec ce qu'il possédait à Mont-Rond, lieu appelé alors *Aboregio,* plus le vingtain de la montagne de Laup-Jubeo. On trouve d'autres hommages de 1343 à 1377 pour les mêmes causes et par la même famille.

Le 26 mars 1381, les habitants obtinrent le droit de sauvegarde, qu'ils payaient auparavant au dauphin ou à son châtelain;

c'était à la fête de tous les saints, un setier comble de blé, mesure du lieu, pour chaque chef de famille qu'il eût bœufs ou non.

Le 5 novembre 1599, Jean de Morges, seigneur de Saint-Genis, vendit à Jacques Morges de Lepine, son frère, la terre et seigneurie de Saint-Genis, avec ses droits, revenus, émoluments, domaines, fonds, juridiction haute, moyenne et basse, cens, servis réels et personnels, droits, lods, ventes, fours, moulins, bâtiments, maisons, granges, fours, terres, prés, vignes, jardins, terres et autres biens, pour 4,000 écus de 60 sous la pièce.

La chambre des comptes modéra les lods de roi à 66 livres 4 deniers 13 sous, et ordonna de faire hommage pour la terre et seigneurie de Saint-Genis en toute justice avec la directe au 6e denier, le tout valant 20 setiers de rente, plus les censives personnelles, corvées, moulin banal valant 40 setiers de rente, les droits de leyde, pulvérage, pêche (il n'y a pas de voirie), chasse, eaux et cours d'eaux, avec une île dans le Buëch, qui était noble, et où les habitants avaient le droit de pâquerage, moyennant 6 sous de cens.

Il y avait aussi à Saint-Genis un château qui était de construction fort ancienne et une vieille tour.

Les relations sont difficiles dans cette partie du Serrois, et l'on y désire vivement l'établissement d'un chemin au rif de Saint-Genis, sur la route n° 75.

Gruter rapporte l'inscription suivante comme trouvée à Saint-Genis (*Genesius*), dont on a vu qu'un hameau a retenu la dénomination moitié romaine, moitié barbare, de *Laup-Jubéo*.

JVSSV. IMP. CONSTA. · . · . · . · . · PROFICISCER
A SICCARIIS . ET . JVDAEIS . PERVICACIS
NEFANDVM . FACINUS . IN . VICO . C
PETRONII . AD . RIPAM . DRVENTIAE
PVGIONE . CONFOSSVS . HIC . SITVS
EST

Quelques personnes croient reconnaître dans *Pugione* le château de *Pugeto*, depuis la commune du Poët, dont il est question

dans l'article du Monêtier-Allemont, comme ce même village *du Poët* dans le *Pagus epot*, mentionné en l'inscription qui termine le même article. Nous observerons à cet égard que beaucoup de noms de communes, hameaux, châteaux, montagnes des Hautes-Alpes paraissent dérivés du latin. Nous ajouterons que, dans un assez grand nombre, il y a synonymie avec des noms d'autres contrées [73].

Avec 650 âmes de population, Savournon se compose de onze hameaux, dont aucun ne porte son nom ; chacun d'eux a une fontaine sujette à tarir dans un été fort chaud. Les deux qu'on appelle le Plan-du-Bourg, et qui ont été érigés en succursales, forment un vallon séparé de leur chef-lieu par deux chaînes de collines nues et tellement infertiles, qu'il n'y croît rien qui ait racine ; elles sortent des flancs du rocher de l'Aigle, à peu près au centre de la commune, et en forme conique. Celles de Courtine et du Blachet ont un taillis de chêne, possédé par les habitants du Plan-du-Bourg, qui en paient les contributions, en vertu d'un ancien partage. D'autres collines sont en partie garnies de broussailles et de bruyères. La seule forêt qu'ait Savournon est au midi de son territoire, dans la partie supérieure de la montagne de Faye, et contiguë au terroir de Ventavon ; en 1805 on avait trouvé sa surface de 195,675 toises carrées.

Beaucoup de propriétaires s'associent pour des charrues, dont trois à la Dombasle, et dont la moitié, ou le quart, ou le sixième, sont traînées par de vieux chevaux ou des ânes; la pénurie des fourrages les oblige à cette mesure économique, de laquelle il résulte que des terres sont mal labourées, et d'autres ne reçoivent pas de culture. Les habitants diffèrent pour l'accent de celui des pays environnants. Ils passent pour être processifs. On trouve dans leurs archives des preuves d'un grand esprit d'animosité entre familles; par exemple, en octobre 1491, les Allier et les Bonnet comparurent devant le vibailli comme s'étant dit des injures. Ils avouèrent qu'ils avaient les uns pour les autres une haine héréditaire. Les derniers furent accusés d'être les causes d'un incendie; des informations prises, on les mit à la torture;

ils nièrent constamment ce crime, et lorsque les Allier réclamèrent des dommages-intérêts aux Bonnet de la commune de l'Épine, parents de ceux de Savournon, le parlement les débouta de leur demande.

Sur la montagne dite le Château-de-l'Aigle subsistent des vestiges de remparts et les masures d'un grand temple ou église avec des colonnades; le bâtiment était tout en pierres de taille; on assurait qu'il y avait des souterrains, mais des recherches n'ont fourni aucune indication à cet égard. On a cru reconnaître dans une chapelle de Savournon un temple de Diane. Nous donnons dans l'Atlas les figures de deux pilastres, dans lesquelles des amateurs voyaient le combat des Centaures et des Lapithes. Plusieurs cartes désignent Savournon sous le nom de Saour ou de *Saornonum*.

La commune, qui avec ses plantations a fait de grandes conquêtes, possède 100 mètres de digues, et 100 profitent de l'irrigation. C'est bien peu pour une plaine assez vaste, marneuse et généralement privée d'humus. On y a quelques vergers et beaucoup d'arbres fruitiers dans les propriétés, particulièrement des noyers et amandiers; mais on n'y plante pas dans les ravins, dont les cavités sont comme empestées par les marnes descendant des montagnes. Quelques vignes rendent un vin médiocre. On a beaucoup de bêtes à laine. On fabrique des tuiles et des briques, de grosses toiles et des étoffes grossières. En trois ou quatre endroits du territoire se montrent de faibles filons de houille.

XI. Vallée de Véragne ou de Laragne.

Une infinité de rus et de ravins, à sec une partie de l'année, se réunissent, de 4 à 600 mètres de leurs sources, à celui de Véragne, qu'ils élèvent à la qualité de torrent. Ce dernier, qui dirige sa course de l'est au sud-ouest, remonte au nord jusqu'à Laup-Jubeo, entre les grandes chaînes calcaires de la Faye et de Laup, où l'on retrouve des rochers intermédiaires et des schistes calcaires plus ou moins argileux, dont la moyenne partie est en pleine

décomposition, et forme dans cette vallée un sol argilo-calcaire qui dans quelques endroits est mélangé de sables et de galets roulés, et dans quelques autres de grès, de schistes argilo-ferrugineux et de chaux sulfatée. Les communes sont Lazer, Eyguians, Montéglin et Laragne.

Lazer est située à 35 kilomètres de Gap, 7 de la rive droite de la Durance et 4 de la rive gauche du Buëch ; sa population est de 400 âmes. Parmi les nombreuses aspérités de son sol, il en est deux qu'on peut nommer montagnes : Laup-Jubeo et la Plâtrière, où l'on ne voit que des broussailles. Son territoire est de 200,000 ares, dont plus de la moitié n'offre aucun produit.

On y fait, avec le calcaire-brèche, des meules de moulin de plusieurs pièces, à cause du peu de volume des pierres. Au reste, à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), ce grand dépôt de meules, on estime particulièrement celles qui sont formées de quartiers de meulières, rapprochées et serrées avec un cercle de fer; les Anglais exportent un grand nombre de ces quartiers.

Lazer a éprouvé bien des vicissitudes; son sol avait été, dit-on, défriché par les moines de Lérins ; devenue un lieu assez considérable, ravagée par les Sarrasins, elle resta inhabitée, et ce ne fut que par la suite des temps qu'elle se remit insensiblement. En 1700, la population y était assez nombreuse et aisée ; les trente années suivantes furent pour elle une succession d'intempéries, de mauvaises récoltes, de malheurs. En 1780, de nouveaux désastres la jetèrent dans la misère; elle se releva pendant la révolution. Mais elle est exposée à des chances défavorables, comme partout où l'industrie ne supplée pas à l'inconstance des saisons et à la stérilité du sol. Lazer a 9,400 ares d'une prairie dite Lapalu, marécageuse en hiver et dans les temps de pluie; le torrent de Véragne, qui en a enlevé les deux tiers, menace de tout engloutir. A Lazer, à la Grand, etc., sont des arbrisseaux nommés fustets et vulgairement bois-roux, dont on emploie les écorces, les racines et les feuilles pour la fabrication des cuirs et peaux.

Peuplé seulement de 135 habitants, le village d'Eyguians est situé sur une élévation ardue et sur le schiste marneux ; tout son territoire accidenté est impropre à la culture ; une infinité de rus et de ravins en désolent la pente méridionale. Au milieu de la sécheresse qui y règne une partie de l'année, une seule fontaine, dont l'eau est de mauvaise qualité, suffit à peine aux besoins de sa population. Un nouveau pont en fil de fer a été jeté entre La Grand et Eyguians.

Là, ainsi qu'à Lazer, on trouve souvent de la chaux carbonatée ou sulfatée, du plomb sulfuré, du cuivre carbonaté, du fer sulfuré, dans le plâtre. On y compte plus de 500 végétaux qui y croissent spontanément ou qu'on y a acclimatés.

L'horizon s'élargit à Laragne, chef-lieu de canton, qui est délimité par le Buëch et par la Véragne, et dont le canal arrose 3,000 mètres. Le Buëch dévaste le territoire de cette commune. Les habitants, dont le nombre est de 904, ont entrepris de lui enlever des terrains précieux sur une longueur de 1,800 mètres et une largeur de 4 à 500. Laragne a un grand bâtiment où l'on voudrait voir établie une manufacture. On trouve dans ses environs des plantes rares, entre autres le *genista humifusa,* qui ne vient que sur une surface de 10 mètres carrés, au côteau de *Brame-Bume,* bien que quelques autres stations aient été assignées en France à cette plante, décrite par Villars. De Laragne dépend le village d'Arzéliers, dont il sera question dans les notes relatives au moyen âge; ses tours et une vieille église, dont il ne reste plus que le chœur, dénotent une ancienne importance. J'ai sous les yeux le plan d'un pont en fil de fer pour Laragne, dont le projet a été dressé par M. Tourtet, agent voyer. Depuis longtemps on a désiré ce pont qui fera partie de la route de Châlon-sur-Saône à Sisteron par la Croix-Haute. Un embranchement de 6,000 mètres, qui a coûté 15,000 francs y compris les acquisitions de terrains, sert de communication entre cette route et celle de Lyon à Antibes, ou de Paris à Marseille par Gap : nous l'avons déjà indiqué. Ouvert depuis quinze à vingt ans, il part de Rourebeau et va à Montéglin, petite commune où le Buëch et la

Véragne font un angle obtus et par conséquent menacent de dévorer les possessions.

L'ancien Montéglin s'était successivement formé par des particuliers, qui venaient se grouper sur un monticule, pointu comme celui de Lazer, et au-dessus du château du seigneur. On l'appelait Montaiglin, Montaiglein. Quoique ce ne fût qu'un gros village, il est qualifié ville dans les actes du moyen âge, avec fossés, portes et remparts; dans les anciens hommages, on l'a désigné par le mot *Castrum*, qui dans l'usage était souvent pris pour la seigneurie ou son territoire; les consuls et habitants se prétendaient possesseurs des îles et délaissés du Buëch.

Le château étant inhabité, comme ils manquaient d'eau sur leur monticule, ils l'avaient quitté peu à peu, ainsi que son penchant, dont les pluies avaient entraîné presque toute la terre végétale, et ils étaient descendus dans la plaine. Au terrier de 1497, on donna des rues pour confins à la plupart des maisons. Une église isolée fut bâtie au pied de la montagne. On y trouve des restes de constructions romaines en petit appareil, comme ceux des ruines de La Bâtie-Montsaléon et du Monêtier-Allemont; des débris de tuiles et poteries antiques se découvrent encore près de là. On verra dans les notes quels sujets de plaintes on forma contre le terrier [74]. Douze chefs de maisons seulement reconnurent les droits seigneuriaux qu'il sanctionnait.

Les coteaux de Montéglin sont schisteux, pelés, ravinés, improductifs. Le territoire contient environ 140,000 mètres carrés; il est généralement argileux, et une partie en est couverte de galets. Cependant les habitants, qui sans exception sont laboureurs et se servent de bœufs comme à Laragne, ne sont pas mal à l'aise. Ils ont un instituteur, auquel ils donnent 150 francs, et qui tient école toute l'année. La commune, composée de deux hameaux nommés l'Église et Bavois, ainsi que de quelques maisons isolées, est traversée par un seul chemin vicinal et par la route royale. On trouve sur la route départementale n° 5 l'église élevée en 1840, pour le prix de 1,294 livres 8 sous, et en remplacement de celle qui, renversée dans les guerres de religion, puis réparée, s'é-

croula en 1792. Le cimetière était placé sur un tertre où l'on va processionnellement le jour de l'Ascension. Montéglin vient de faire construire à ses frais sur le torrent de Véragne une digue de 300 mètres de long, qui se continuera sur le Buëch ; la dépense est évaluée de 40 à 50,000 francs. Sa population n'est pourtant que de 94 individus.

XII. Vallée de la Blaisance ou de Trescléoux.

La Blaisance, qui a ses sources dans des montagnes de formation intermédiaire et calcaire, arrose dans un cours de 7,000 mètres un terrain argilo-calcaire, sablonneux et parfois pierreux. La vallée, qui est fort agréable, et qui produit beaucoup de blé, de fruits, de légumes, de chanvre et de foin, commence au-dessous de Mont-Jay, et se réunit à celle du Buëch, près du village de la Grand. Sa direction est de l'ouest à l'est ; ses communes sont Mont-Jay, Trescléoux, Chanousse et la Grand.

A Chanousse, commune peu considérable (277 habitants), on fabrique annuellement avec le chanvre indigène (dont 2 kilogrammes de fil donnent 3 mètres) une cinquantaine de pièces de toile ; moitié se vend en Provence, et moitié reste pour les besoins des ménages. Chacun d'eux consacre la laine de ses brebis à une pièce d'étoffe dite cordes, de 15 à 16 mètres chacune. Au sortir du foulon on mêle la laine noire à la blanche pour en obtenir une couleur grisâtre qui ne doit rien à l'art du teinturier, et qui, n'étant pas brûlée par les drogues, en est d'un meilleur usage. La même industrie existe à Mont-Jay, dont les deux montagnes ont les noms singuliers de Libre-Cuèche et de Carême.

Les hommes de Mont-Jay, en 1454, représentés par quatre syndics, dont deux ecclésiastiques, ont fait leur transaction avec *noble et généreux* Raymond de Morges, seigneur du château, territoire et mandement de l'Épine, relativement au pâquerage, bosquiérage au terroir de Fourche, et aux hommages du côté de la Croix-Pointue, pour la somme de 110 florins. Raymond, afin de ne pas les troubler dans la jouissance, s'interdit de défri-

cher ce terrain, même pour y semer du blé et y planter des vignes.

Mont-Jai ou Mont-Jay, peut-être ainsi nommé du jayet, dont on trouve des échantillons dans l'ancien Serrois, a 448 âmes réparties dans trois hameaux; celui de Vaucluse a une population à peu près égale à celle du chef-lieu. Les maisons sont couvertes en tuiles; l'intérieur est fait en planches de sapin. Comme le plâtre est éloigné, on emploie plus habituellement le mortier pour les cloisons. Les habitants, dans une honnête aisance, ont conservé pour la plupart la simplicité des mœurs primitives.

L'agriculture a fait quelques progrès; on commence à effondrer les terres; mais les bancs de rochers qu'on y trouve rendent ce travail difficile. L'araire, désigné sous le nom d'ouiller, a, comme dans nombre de communes, une petite planchette qu'on change à chaque raie. On se sert de bœufs et quelquefois de mulets pour le labour. Il y a de beaux troupeaux qu'on fait parquer pour engraisser les champs, et il est à désirer que cet usage utile s'étende dans les Hautes-Alpes. Mont-Jay possède de bonnes fontaines, six canaux d'arrosage, dont un sur le béal de la mer, et 55 mètres de digues; il a bordé la Blaisance sur tout son cours et divers ravins de peupliers, de saules et d'osiers. Des terrains s'éboulent souvent, et de grandes crues d'eau rendent quelquefois peu praticable le chemin de grande communication qui va de la Grand à Saint-André. L'industrie consiste en un pressoir à huile, deux moulins, deux magasins de denrées coloniales; il y a un négociant en laine, quatre tisserands dont un d'étoffe; on pourrait y ajouter deux maréchaux, deux maçons, trois cordonniers, deux tailleurs d'habits. On doit déplorer l'aveuglement des habitants, qui détruisent à l'envi un bois de pins; sur les montagnes sont des champs où l'on aperçoit encore des pieds de cet arbre, et où l'on fait une récolte en blé, une en épeautre; puis le rocher paraît à nu, et les pierres vont couvrir les vallons. Tels sont les désastres qui se répètent dans tant de lieux de ce département, qu'on ne peut trop appeler à cet égard l'attention du préfet et de l'administration forestière.

A Mont-Jay, on voit la fontaine des Huguenots, et plus bas celle qu'on nomme la fontaine des Morts, qui coule sous l'église. Il y a trente ans qu'on voulut la faire fluer plus haut; mais la multitude d'ossements qu'on y trouva força de renoncer à ce projet; la plus grande partie provenaient d'hommes, quelques-uns de femmes; il n'en était point d'enfants : on en a conclu qu'ils appartenaient à des combattants dans les guerres de religion.

Un plateau élevé, entouré de vallons, de collines et de montagnes jadis boisées, une eau abondante qui serpente dans les terres, une atmosphère pure et sereine, tel était le site du lieu qu'ont habité les Romains, les Sarrasins et d'autres peuples qui n'y ont pas laissé de souvenirs. La Grand fut appelé dans le moyen âge *Castrum aræ grandis*, du nom de sa belle église, construite dans le douzième siècle, et qui figure sur la liste des *Monuments historiques de la France*. Les bénédictins de Lerins, appelés par les évêques, surent profiter d'une retraite si propre aux pensées religieuses; ils y bâtirent un prieuré qui fut uni, en 1048, à celui de Saint-Georges, dans le diocèse de Valence, sous le bienheureux Hugues, abbé de Cluny, et successeur de saint Mayeul, à qui nous avons vu que Guillaume avait donné l'abbaye de Lerins. On trouva dans la bibliothèque de Cluny, en 1614, qu'à la Grand il n'y avait pas un nombre fixe de moines; dans les temps ordinaires, ils devaient être douze, outre le prieur; cependant le capitulaire général, en 1410, se plaignait qu'ils fussent réduits à trois. La Grand devait être un lieu dit de passage, puisque, outre l'office conventuel et la messe quotidienne, on faisait l'aumône à tous les pauvres qui se présentaient. Du Cange donne des détails curieux des signes employés par les moines de la Grand.

L'ancien village était bâti au pied du tertre, et descendait sur une longueur de 400 mètres. Il n'y a pas très longtemps que, dans les moments de sécheresse, lorsque les blés étaient mûrs, on y distinguait les rues et l'emplacement des maisons; on y a trouvé deux puits et un conduit, des patères, urnes, lampes

funéraires, tuiles romaines, médailles d'Auguste, d'Antoine, de Néron, Trajan, Vespasien, Pertinax, Sévère, Alexandre.

Le village, peuplé de 224 âmes, est presque entièrement aggloméré, partie sur un plateau élevé, partie sur le penchant du côté du sud.

Ce coteau était couvert de chênes; le curé actuel en a vu tomber le dernier. Que de ravines se sont formées depuis qu'on a essarté le bois communal et qu'on y a conduit les troupeaux ! Il faudra tout replanter, surtout à l'aspect du nord. La garenne est peu considérable, mais elle a encore des chênes; on fait des vœux pour qu'elle passe sous le régime forestier; de sa conservation dépend celle du village.

Reposant sur des poudingues, la plupart des maisons de la Grand sont proprement bâties en cailloux roulés; quelques-unes l'ont été en pierres schisteuses, provenant soit de l'église, soit de l'ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, dont le prieur était seigneur du lieu, et où un moine de Ganagobie résidait encore vers la fin du siècle dernier.

La Grand a eu plusieurs petites chapelles rurales, dont une dédiée à saint Agricole, près du couvent de ce nom, bâti par des religieux de Lerins, chez lesquels le bienheureux avait vécu. Il ne reste de ce monastère qu'un tronçon de colonne, qui paraît être de la même pierre dont on s'est servi pour l'église du Laus (page 249); on n'en trouve aucune de cette qualité dans les carrières du Serrois. On appelle ce quartier Sainte-Grigue. Des mamelons près du village sont dénudés; ils ne contiennent plus que de la marne ferrugineuse.

Sous le village s'étend une belle plaine, bornée à l'est par le Buëch, et au midi par le torrent de Céans, qui le sépare de Saléon et de Nossage. Il y a vingt ans que, couverte de cailloux, elle produisait à peine du seigle et de l'épeautre; on l'a effondrée en entier, et sous ce rapport l'agriculture a fait de grands progrès. Le sol en est excellent; la partie voisine du Buëch produit des chanvres estimés, qu'on vend aux foires de Serres et de Tres-

cléoux. Chaque année on plante des mûriers; il en est de séculaires qui ont 80 centimètres de diamètre.

La Grand a sur le torrent de Blaisance deux canaux, et trois sur celui de Céans; une partie n'est employée que pour les moulins. Il y a ici peu de prairies naturelles, et pas assez d'artificielles. On ne possédait pas de fontaines, lorsque Antoine Michel, en 1837, creusa lui-même un puits d'épreuve dans le Pré-de-la-Foire, sis à l'ouest du village, et lorsqu'il fut parvenu à 57 mètres l'eau jaillit; le sourcier trouva la mort dans cet utile travail. Jusque-là on ne buvait que de l'eau de la Blaisance, ou d'une petite source au nord, ou d'une autre nommée *la Fontaine aux malades*, parce que, dit-on, lors d'une peste qui éclata à Trescléoux, ils vinrent manger d'une herbe qu'un pèlerin leur avait enseignée, et que leurs cataplasmes jetés dans la source y avaient porté la contagion.

La Grand possède un tisserand d'étoffes et trois pour la toile. On y a des vignes, des noyers et des amandiers. Les habitants vivent dans une honnête aisance; la jeunesse est très probe et assez studieuse.

Trescléoux est bâti au pied du mont *Hommage*, au revers oriental du coteau que le château dominait autrefois. En face est la montagne de Serre-Martel; c'est le point de la plaine le plus resserré. On a vu là une situation figurant trois claies de parc, qui auraient valu au village sa dénomination. Les maisons sont généralement commodes et couvertes en tuiles. Le terrain glissant sur lequel se trouvent celles de la partie haute les rend peu solides; mais les habitations qui bordent le chemin de grande communication de la Grand à Saint-André sont l'ornement du pays.

La population est de 457 individus, dont la moitié suivent la religion réformée; les deux communions vivent en bonne intelligence, et les habitants passent généralement pour affables. On a établi parmi eux en 1836 une école protestante.

Trescléoux a un beau vallon qui va de l'ouest à l'est, l'espace de 8 kilomètres, depuis le territoire de Chanousse jusqu'à la

rive droite du Buëch, et sur le cours de la Blaisance jusqu'à son embouchure. Les eaux de ce dernier torrent, bien ménagées, fertilisent le sol. Malheureusement les graviers amenés par suite des déboisements qu'on continue à Montjay et à Chanousse ont exhaussé le lit de la Blaisance, qui est presque à sec en juillet et en août. Arrivée à l'est de la Blache, la plaine se prolonge jusqu'au territoire de Méreuil. La garenne lui donne la figure d'une équerre à angle droit. Elle a moins de visiteurs que les cols du Lautaret, de Vars et de Durbon; cependant, interdite au bétail, on la voit, au mois de mai, émaillée de fleurs et embellie du chant d'une foule d'oiseaux. Le penchant de la garenne du côté du midi est garni de bonnes vignes. Le chanvre de Trescléoux est le plus estimé du pays; on y récolte beaucoup de jardinage, surtout des navets, recherchés comme ceux de Crevoux dans l'arrondissement d'Embrun, et de Villar-d'Arêne dans celui de Briançon. L'une des deux foires, celle de novembre, est connue sous le nom de *Foire des Raves*.

Les prairies qui s'étendent au-dessous du village sont d'excellente qualité et arrosées en partie par les fontaines publiques.

Beaucoup d'arbres fruitiers embellissent ce vallon; le noyer et l'amandier sont l'ornement des coteaux. On avait essayé avec succès la plantation des mûriers; on en borda, du côté nord, la route près de Trescléoux; le reste, sur la même ligne, offre des amandiers, et tout le midi, des noyers. La pépinière de mûriers, créée par l'estimable Samuel, père du maire en fonctions, n'existe plus; cependant on élève des vers à soie, pour lesquels on tire la feuille de la Grand et même de Ribiers.

L'industrie est assez florissante à Trescléoux. Il y a dix-neuf tisserands pour la toile, trois cardeurs de laine qui fabriquent des étoffes; on y compte dix boutiques où l'on trouve des denrées coloniales, et l'on vend des eaux-de-vie distillées dans le pays, des huiles, pruneaux, riz, etc. On y voit de plus trois moulins, trois pressoirs à huile, un foulon, etc.

Trescléoux n'a de digues que sur la Blaisance; construites par des particuliers, elles offrent un développement de 750

mètres. Il est fâcheux que ce torrent ne soit pas encaissé sur une longue étendue : on y conquerrait des terrains précieux.

Tresciéoux, la Grand, Méreuil et Saléon avaient formé le projet de puiser au Buëch un canal destiné à fertiliser un vaste espace de terrain. On n'a trouvé aucun gîte régulier de fer à la montagne de l'Aiguille, entre la Grand et Orpierre; près de là il y a beaucoup de fer, mais en petits filons et en veinules, ce qui ne procurerait pas d'avantages à un exploitant.

XIII. Vallée de Céans ou Soyans, ou d'Orpierre.

Le canton d'Orpierre est composé des communes de la Grand et de Tresciéoux, comprises dans la vallée de la Blaisance, et de celles d'Étoile (182 habitants), Saint-Cyrice (76 habitants), Sainte-Colombe (416 habitants), Nossage et Bénevent (77 habitants), Saléon (242 habitants) et Orpierre (945 habitants), que nous allons visiter dans la vallée de Soyans ou Céans. Cette vallée prend son origine au col de Perty, et se réunit à celle du Buëch auprès de la Grand ; sa direction est de l'ouest au sud, à l'est et au nord. Le Soyans qui l'arrose vient des montagnes de l'arrondissement de Nyons, département de la Drôme; dans son cours de plus de 15,000 mètres, il traverse des montagnes intermédiaires et des trapps secondaires, recouverts par des dépôts argileux. Cette vallée est entourée de montagnes calcaires, véritables carrières de marbre gris, susceptible de polissure, mais trop friable pour être employé aux constructions. Les terres en ont entièrement coulé, par suite des défrichements et par l'effet des pluies qui ont laissé les roes à nu. Les délitements de ceux-ci ont produit des surlitements, ainsi que des mélanges à mi-côte et dans les vallons inférieurs.

Étoile, qui se trouve sur la frontière de la Drôme et à 5 kilomètres d'Orpierre, fournissait, il y a 80 ans, beaucoup de blé à son chef-lieu de canton ; maintenant ce village, mal bâti, couvert en tuiles, est pauvre ; la paresse s'y est introduite depuis que la population, privée de prêtre et allant au service divin

dans Orpierre, s'était habituée à y passer au cabaret une partie du dimanche et du saint lundi, comme elle s'exprimait. Étoile a une assez bonne fontaine, mais peu d'arrosage pour ses prairies, qui sont en petite quantité, et pour ses champs, que cultivent les bœufs, mulets et ânesses, mais où la charrue ne peut être substituée à l'araire, à cause de l'inégalité du terrain, rempli de mamelons marneux. Son nom lui vient de sa position sur le penchant d'une montagne. Ses archives ont été brûlées, comme celles du canton; son petit prieuré dépendait jadis de la Grand.

On a vu que 76 individus seulement demeurent à Saint-Cyrice, ainsi appelé de son torrent ou de son patron, saint Cyr, particulièrement honoré dans le pays; cette petite commune est au levant d'Étoile et a les mêmes productions de blé, chanvre, foin, noix et amandes. Un canal, long d'un demi-kilomètre, arrose une plaine assez fertile. Son moulin à farine et à huile sert également à Étoile; il emploie l'eau d'un torrent qui prend sa source à Villebois (Drôme); sa paroisse est formée du chœur d'une église antique, qui paraît avoir appartenu à un monastère; elle est construite avec pierres de revêtement à l'intérieur et à l'extérieur; c'est un grès dont la commune se sert pour aiguiser les outils en fer.

Sainte-Colombe avait d'abord été bâtie sur l'un des hauts mamelons de la montagne de Chabre (Chèvre), qui se lie sans discontinuité au col de Perty (Drôme); elle se trouve maintenant au bas et au midi de cette colline. Sa population est de 445 âmes; elle a deux hameaux, Chevalet, à 6 kilomètres, au levant, et les Béguës, sur le torrent de Perty, où deux moulins ne vont que par écluses, et où se puisent cinq canaux souvent à sec en juillet et août. Peut-être sa position lui a-t-elle valu, de la part des religieux fondateurs dont on a parlé plus haut, ce nom allégorique, comme celui de la commune d'Étoile bâtie sur un coteau, à l'extrémité occidentale d'un vallon et à la naissance d'une gorge parallèle à celle de Sainte-Colombe, vrai tissu de mamelons.

On récolte à Sainte-Colombe du blé, de l'avoine et de l'épeautre; le noyer et l'amandier y viennent assez bien. A Chevalet surtout on voit des arbres de toute espèce; le fruit y est abon-

dant, le sol aussi est mouvant; il y a des sources et des prairies. Le chef-lieu, assis au milieu de la montagne de Chabre et séparé de ses hameaux par de hautes montagnes, ne profite pour son arrosage que de quelques sources, entre autres de la fontaine du village, qu'on utilise par le moyen des réservoirs. Il y a peu de prés naturels; on y récolte du sainfoin. Ce village perd chaque jour; la population y diminue; cela frappe tous les yeux. Le territoire est déchiré par deux torrents qui coulent du nord au sud. Il était peut-être plat dans le principe, car on a vu des propriétés entières s'affaisser de 2 mètres sous l'effort des eaux. On emploie au labour des bœufs, des mulets et des ânesses; l'araire ne pourra jamais y être remplacé par la charrue.

Les Béguës sont deux hameaux et quelques granges isolées, détachés de la commune de Sainte-Colombe, et qui forment, depuis 1844, une succursale. Cette partie de Sainte-Colombe est la plus agréable. Les hameaux des Béguës sont dans le bas du bassin, entre Orpierre et Laborel, en plaine et sur le chemin de grande communication qui va de Laragne à Orpierre; là est une montagne qu'on ne peut gravir d'un côté qu'après trois heures de montée, et qui exige deux heures de descente du côté de Montauban (Drôme). Cette haute montagne se nomme Col de Perty.

Aux Béguës il y a une vingtaine de maisons, une belle fontaine, une église joliette et deux rues; le climat est le même qu'à Orpierre; on y coupe les blés huit jours seulement après Laragne, vu la position dans une gorge. Toute la paroisse des Béguës est environnée de montagnes peu boisées. Le vent du nord y est très froid et y dure longtemps; la neige s'y conserve; les habitants se ressentent de l'éloignement des grandes localités; ils sont un peu sauvages, moqueurs et se cachent lorsqu'un étranger passe. Il n'y a aucune espèce de commerce dans cette partie de la commune, et il n'y a pas de chemin vicinal.

Si la route de Laragne dans le Comtat par Orpierre et le Buis se terminait, les Béguës seraient un lieu de passage.

Le 13 novembre 1597, Robert David, de la maison Ferrus-des-Achards, seigneur de Sainte-Colombe et de Saléon, vendit à

noble Balthasard d'Abel d'Orpierre la terre et seigneurie de Chevalet, hameau de Sainte-Colombe, sur le versant nord de la montagne de Chabre, pour le prix de 180 écus.

L'investiture fut passée par la chambre des comptes le 26 novembre, année précitée.

Le 10 mars 1621, damoiselle Susanne de Giraud, veuve et héritière de noble Balthasard d'Abel, prêta hommage pour la terre et seigneurie de Chevalet, avec toute juridiction, cens, rente directe et autres droits et devoirs seigneuriaux.

Le 5 juillet 1677, Balthasard d'Abel prêta hommage au roi pour la terre et seigneurie de Chevalet, ses appartenances avec toute justice, et pour une pièce de terre joignant sa maison, de quatre éminées, appelée Champ-des-Pommiers, et une terre appelée Bine-Ronde, de huit éminées.

Les Béguës se trouvent dans une petite plaine, sur le chemin de grande communication qui vient de Ribiers à Laborel, petite route du Comtat (peut-être ancienne voie romaine), sont plus considérables que le chef-lieu; leur nom ferait croire qu'elles n'étaient autrefois que de modestes guinguettes, comme la Béguë-de-Méreuil, de la Beaume-des-Arnauds, etc. Ce village a toujours lutté contre le chef-lieu; il est fier de sa position.

Les terres grasses de Nossage et Bénevent sont les meilleures du canton d'Orpierre; la pente de ce territoire paraît plus grande du nord au midi que de l'occident à l'orient; une maison qui pendant l'hiver y était entièrement privée du soleil en jouit, depuis plus de soixante ans, une heure par jour; quelque éboulement aura donné issue aux rayons solaires. Nossage a eu un couvent de bénédictines relevant du monastère de la Grand.

Orpierre (*Petra aurea*) est adossé à une montagne presque inaccessible qui offre au-dessus du bourg une côte rapide, tachetée çà et là de quelques touffes de buis sauvage, de genêt verdâtre et de quelques bouquets d'herbes aromatiques; sur la gauche, un rocher nu, taillé à pic, s'élève à une effrayante hauteur et forme, avec un autre rocher voisin, l'infranchissable ou tout au moins

l'étroit passage de Saint-Roch ; du côté opposé, la base de la montagne est hérissée de roches énormes, de l'une desquelles se précipite, en nappes d'écume, la cascade du Bellerie, dont les eaux forment un ruisseau qui va se perdre dans le torrent de Céans, du côté du levant.

M. d'Abel de Chevalet, à qui j'ai emprunté cette description, fait couronner la montagne de Saint-Roch, au dix-septième siècle, par un château féodal où il place un chevalier courtois et vaillant, une tendre Marguerite. La chronique est intitulée : *la Roche de la Maie*. Le premier consul d'Orpierre dérobe lui-même les vases sacrés pour accuser les protestants de ce larcin ; il est découvert et condamné. Lorsqu'il va périr, son fils, l'amant de Marguerite, le saisit dans ses bras et s'élance avec lui du haut de la roche. « Pour perpétuer, dit l'auteur, la mémoire du terrible châtiment infligé au sacrilége d'Aigremont, le corps du consul et celui de son fils furent renfermés dans le coffre qui avait contenu les ornements dérobés à l'église ; et ce coffre, ou plutôt cette espèce de huche que les documents appellent une *maie,* fut descendu dans une profonde cavité taillée exprès dans le roc, au pied du piton qui domine la montagne d'Orpierre, et qui porte encore aujourd'hui le nom de *Roche de la Maie*. »

Les rues d'Orpierre sont étroites, et, à vrai dire, il n'y en a qu'une assez malpropre dans la saison d'hiver, à cause des buis dont on la couvre, buis qui sont destinés à servir ensuite d'engrais. On aperçoit à quelques édifices des portes de magasins et de boutiques fermées ; ce qui annoncerait qu'autrefois les arts y étaient exercés et le commerce étendu. Le quartier destiné aux juifs était en entrant dans le bourg, du côté de la place ; fermé la nuit au moyen d'une porte de laquelle il reste encore des traces, il portait, comme aujourd'hui, le nom de *Bourrenau.*

Orpierre, ainsi que Rosans, a quelque chose d'original dans sa construction ; on dirait qu'il y a des quartiers bâtis par les Sarrasins : probablement, à l'époque où ce peuple cherchait dans les Hautes-Alpes un abri contre les indigènes, il avait choisi cet endroit comme pouvant être fortifié. Les juifs, avides de com-

merce, y sont venus, poussés par les mêmes motifs, lorsque le fanatisme les forçait de quitter les grandes villes.

Au nord du bourg, et sur la gauche et la droite de la montagne où il est adossé, on aperçoit encore les restes de vieux remparts qui formaient l'enceinte d'une petite ville, ayant 6 à 7,000 âmes de population. Les murs n'étaient que de 1 mètre d'épaisseur, et en cailloux roulés, sans pierres de parement. Trois portes, dont l'une était située au levant, l'autre au midi et la troisième au couchant, donnaient passage aux habitants. Au haut de la montagne on remarque aussi quelques débris d'un château et d'une citadelle desquels il m'est impossible de fournir une description. Ces constructions, qui par leur solidité avaient résisté durant des siècles aux orages des temps, remontent, dit-on, au dixième siècle, au temps des Sarrasins; ils ont sans doute servi dans les guerres religieuses du seizième siècle. Il paraît que ce pays faisait partie des États du prince d'Orange, car il est parvenu jusqu'à nous, par tradition, que ce prince parlait quelquefois de sa petite ville d'Orpierre.

La place publique, l'une des plus agréables du département des Hautes-Alpes, se trouve située au levant, entre l'église et le temple; elle occupe l'ancien cimetière et est ombragée par des marronniers, tilleuls et ormeaux. C'est là que se réunissent, tous les jours de la semaine, mais plus particulièrement le dimanche, les habitants qui veulent se livrer aux distractions du jeu ou de la promenade. La plupart des maisons qui étaient au haut d'Orpierre ont été abandonnées, et très souvent encore les propriétaires qui ont les moyens d'acheter ou de bâtir dans la partie basse n'hésitent pas, afin de se mettre au centre de tous les objets nécessaires à la vie. Il y a dans le bourg des habitations bonnes et commodes, dont quelques-unes avaient été possédées par la noblesse, assez nombreuse dans cette localité, à cause de la liberté que leur laissait le prince d'Orange, dont elle relevait. Du reste, si l'on excepte la dureté du climat pendant quelques mois de l'hiver, soit parce que le soleil ne s'y montre que quelques heures par jour, soit parce que le froid s'y concentre à cause du resserre-

ment des montagnes, le séjour y est agréable; les eaux d'Orpierre sont abondantes, fraîches et saines; le vin est estimé même par les étrangers, et la viande de mouton délicieuse. La population est un peu augmentée; outre le village, on compte trois hameaux peu considérables, la Montagne, Saint-Avon et le Bas-Chevalet. Les maisons de campagne sont situées dans les quartiers des Orès et de Ladrech.

L'agriculture a fait des progrès sensibles, et si la charrue n'est employée que par quelques propriétaires, c'est que les autres préfèrent la bêche, parce que le sol est peu étendu et qu'une partie se trouve en pente. On y effondre la terre dans plusieurs quartiers. La culture de la vigne a gagné beaucoup depuis un certain nombre d'années; aussi récolte-t-on du vin pour les besoins du pays.

On a découvert au quartier de Saint-Roch une carrière de marbre gris, mais l'exploitation en serait difficile et coûteuse.

Orpierre, actuellement, n'a pas un commerce bien étendu; on y compte seulement deux marchands de drap, quatre marchands quincailliers ou épiciers, quatre tailleurs, quatre maréchaux ferrants, un chapelier, neuf tisserands, cinq cordonniers et cinq menuisiers. C'est à Orpierre que les habitants de Sainte-Colombe, Laborel, Étoile, Villebois, Saint-Cyrice et Nossage viennent apporter une partie de leurs denrées et faire leurs petites provisions. Le commerce consiste dans la vente des huiles de noix, laines, chanvres, toiles, amandes et prunes dites de Brignolles. On y élève des vers à soie, mais en petite quantité; deux filatures d'un mécanisme bien simple occupent huit ou dix jeunes filles pendant deux ou trois mois de l'année.

Sur le torrent de Céans, qui parcourt le vallon d'Orpierre dans toute sa longueur, il y a en tout 1,216 mètres de digues; dix-sept canaux arrosent environ 95 hectares de terrain; onze de ces canaux s'alimentent au torrent de Céans, un à celui de Saint-Avon, deux au torrent de Saint-Cyrice, deux à celui du Bellerie et un à celui du Chevalet.

On plante annuellement des noyers, amandiers, pruniers,

pommiers, poiriers et mûriers; le goût des fruits que l'on récolte est généralement estimé : le mûrier, durant ses premières années, pousse avec force; plus tard sa végétation se ralentit, et rarement il atteint la grosseur de ceux qui viennent dans les climats chauds; pour l'intérêt de sa conservation, on doit éviter de le tailler trop tard à cause du froid.

Année moyenne, on évalue la récolte en huile de noix dans la commune d'Orpierre à 4,450 kilogrammes; celle des prunes à 2,235 kilogrammes; celle des poires de toute espèce à 54,400 kilogrammes, et celle des amandes à 2,135 kilogrammes. Pendant mon administration, j'avais eu l'idée d'une route d'Avignon à Gap par Orpierre.

Cette commune est traversée par le chemin de grande vicinalité qui va de Ribiers à Laborel, passant par Laragne. Il est à désirer que ce chemin soit bientôt classé au nombre des voies départementales. Pour aller au Comtat, c'est ici la communication la plus courte et celle qui va devenir la plus fréquentée par les piétons, grâce à l'établissement d'un pont sur le Buëch. L'ouverture de cette route par le col de Perty donnerait un débouché du côté d'Avignon, où va passer la grande ligne du chemin de fer.

En 1716, on réorganisa à Orpierre un hospice fort ancien, et dont il reste dans les archives du bourg des pièces remontant à la fin du quinzième siècle; il était destiné à servir d'asile aux infirmes et aux malheureux. Cet établissement, qui faisait honneur aux habitants, a été maintenu durant plus d'un siècle; ce n'est qu'en 1820 ou quelques années plus tard que le maire transforma le local en maison commune, et y établit une salle d'école pour les catholiques, et postérieurement une deuxième pour les protestants. On avait également créé à Orpierre un grenier d'abondance en 1809 ou 1810. Cette institution, faite dans un but vraiment philanthropique, ne trouva pas longtemps sympathie; en 1830 elle était déja négligée, et peu de temps après elle était abandonnée.

La commune d'Orpierre n'a, pour ainsi dire, aucune res-

source : elle ne jouit presque que des sommes qu'elle s'impose; aussi ses établissements publics se ressentent-ils de sa position. L'église y est excessivement pauvre et dépourvue de toute espèce d'ornements; le cimetière s'y trouve dans un état déplorable, sans aucune clôture, et les animaux peuvent à toute heure du jour ou de la nuit venir y prendre leur pâture.

La commune n'a pas de prétoire pour la justice de paix, et le conseil municipal manque d'un local pour ses délibérations, puisque celui qu'il occupe n'est pas la propriété de la commune.

Les archives ont eu le sort de toutes celles du Serrois : ce qui avait échappé aux protestants a été plus tard la proie des modernes Vandales.

A Orpierre réside le président du consistoire; on y compte de cinquante à cinquante-cinq familles professant le calvinisme; le reste est catholique. Comme dans tous les endroits mixtes, à Orpierre la religion est professée avec indifférence, et les mœurs, dit-on, n'y sont pas très sévères.

Le ministre protestant du lieu a obtenu, il y a sept ou huit ans, du gouvernement, les ressources nécessaires pour l'édification d'un temple que l'on a construit à l'extrémité de la place; cet édifice en a remplacé un autre qui tombait en ruines.

A Orpierre, les gens sont très affables, et l'étranger reçoit toujours de leur part bon accueil et protection. Dans ce bourg il y a beaucoup de luxe, surtout pour la jeunesse du beau sexe.

Le premier dimanche de carême et le jour ou la veille de Saint-Jean, on allume de grands feux sur la place publique, autour desquels on fait des farandoles à la mode de Provence; les danses en usage sont les valses allemandes, les contredanses et les rigodons; cette dernière danse, qui était presque la seule usitée autrefois, commence aujourd'hui à se perdre.

Le reboisement est à désirer dans presque tous les quartiers de la commune; car il y arrive de voir dans la plaine les récoltes ravagées et recouvertes de gravier, par l'effet des eaux qui descendent avec fracas des montagnes décharnées, et sur

lesquelles elles ont la facilité de se réunir en torrents. Pour prévenir ce grave inconvénient, il serait à désirer qu'on mît sous le régime forestier tous les bois appartenant aux communes.

C'est à Orpierre que se retira Montbrun après sa défaite par de Suze et Sommerive. Ce pays était un refuge pour les protestants.

Il y a dans le bourg la résidence d'une brigade de gendarmerie, une justice de paix, un percepteur et un receveur de l'enregistrement.

On y compte quatre foires; on y trouve deux fabriques de tuiles creuses. Il y a un moulin à farine, un foulon et deux pressoirs, dont l'un vient d'être construit sur le ruisseau du Bellerie par M. Seucre, notaire; sa bonne construction fait qu'avec bien peu d'eau il obtient une supériorité sur celui qui existait déjà.

Dans le terrain d'Orpierre on rencontre des fossiles ammonites; on trouve également dans certains quartiers des minerais de charbon de pierre, de plomb, etc., ce qui annoncerait qu'il peut exister des gisements de ces différentes substances. Quelques personnes ont essayé des fouilles, mais leur courage s'est bien vite ralenti; et cela se comprend, car pour commencer une entreprise de cette nature il faudrait avoir des ressources qu'on ne rencontre guère dans les pays montagneux.

Orpierre puise son nom dans la couleur de ses rochers, qui, lors de la dissolution des terres dont ils étaient couverts, ont été pénétrés d'une forte incrustation d'ocre martial. Il a été sans doute bâti en même temps que les communes de la Grand, d'Étoile, de Sainte-Colombe et de Nossage.

Près de cette commune, on a recueilli, sur la montagne de Chabre, plus de quarante quintaux de framboises, vendues à Gap et à Sisteron.

Pour nous résumer sur Orpierre, les montagnes qui environnent le bourg ne sont que du quatrième ordre; celle de Saint-Michel, en forme de pic, a la hauteur de 1,424 mètres au-dessus du niveau de

la mer. Nous voilà bien loin de l'élévation du mont Viso! Ces montagnes ont des taillis qui pourraient être de quelque valeur s'ils étaient mieux soignés, des landes, bruyères, terres vaines, vagues, plantes parasites, et, sur leur penchant, des champs, vignes et prés. Les rues d'Orpierre sont couvertes de lavande et de buis, qui forment de l'engrais sous les pas des hommes et des bestiaux. On ne laboure dans cette commune qu'avec des bœufs; les chevaux et mulets n'y sont employés que pour les semailles. Elle avait anciennement un clergé composé de six prêtres, un temple spacieux pour les calvinistes, un quartier de juifs, un marché et un commerce assez actif, tombé depuis la révocation de l'édit de Nantes. Son industrie se borne maintenant à des boîtes de perdrigons, dans le genre des prunes de Brignolles, à quelques centaines de chapeaux et à une quantité de toiles et de draps de cadis, un peu plus forte que dans les autres communes du canton. Orpierre a exécuté de grands travaux sur ses communications vicinales du côté de Gap et du côté d'Avignon.

L'instruction y est négligée comme dans un trop grand nombre de communes de la partie méridionale du département; on n'a pas ici cette foule d'instituteurs que produit la partie la plus montagneuse. On a remarqué à Orpierre depuis soixante ans un grand changement dans la température, et le cours des saisons n'y est plus réglé. Ces variations, la diminution des sources et fontaines, la multiplicité et la fureur des torrents, sont dus à la dévastation des bois opérée à l'envi par les hommes et par les chèvres, aux défrichements inconsidérés des terrains en pente, sur lesquels on ne peut trop appeler l'attention des habitants et de l'autorité publique. Orpierre a trois canaux qui arrosent 400 mètres, et 600 de digues sur le Céans.

Une dérivation de ce torrent procure l'irrigation à 600 mètres du territoire de Saléon. Cette commune, appelée dans le moyen âge *Castrum Saleonis*, et *Celeoni* dans une délibération du conseil de la ville de Sisteron, du 18 novembre 1590, tire son nom de la fontaine salée qui coule au pied du coteau où elle est bâtie, sur la rive droite du Buëch, à 6 kilomètres d'Orpierre,

et à 5 de Laragne. Saléon, la Grand, Trescléoux sont diagonalement à l'opposite les uns des autres. Les habitants de ce village, et la plupart de ceux de la Grand, se servent de l'eau salée pour pétrir la farine; on la mêle à l'eau douce pour le potage. Dans le haut de Saléon, les maisons reposent sur le poudingue, et plus bas, sur un schiste marneux, dont les bancs semblent se prolonger vers le Buëch jusqu'à la carrière d'Eyguians. Les Romains ont utilisé cette carrière pour la ville de Mons-Seleucus et plusieurs édifices du Monêtier-Allemont. On s'en est servi pour construire l'*Ara grandis*, pour les aqueducs de la route de la Croix-Haute, jusqu'à Aspres-les-Veynes, et pour des balcons. Les dalles qu'on en tire peuvent avoir 3 à 4 mètres.

L'historien M. de Laplane pense qu'il y avait, en 1590, à Saléon, un pont dont il ne reste plus de vestiges, et qui probablement était assis dans le lieu où un bac a été remplacé sur le Céans par un pont de fer, en face de la Grand, à un kilomètre en avant de l'embouchure de la Blaisance, lequel fut enlevé le 1er novembre 1843. Saléon a une plaine dont le terrain est excellent; il est à désirer qu'on puisse le mettre à l'arrosage; le projet en a été dressé par le sieur Andréoly.

La charrue pourrait être employée utilement à Saléon; on ne s'y sert que de l'araire, ou de l'oreiller qui en diffère par une planchette. Le fourrage manque, comme dans tout le canton d'Orpierre. Les habitants n'ont pour leurs labours que quelques bœufs, de mauvais mulets et des ânesses.

Au nord du village était un bois planté en chênes : après en avoir arraché les arbres, on le livra à la culture; les pluies et les troupeaux ont tout détruit : il n'y croît pas un seul arbuste. Tel est le sort de toutes les garennes des Hautes-Alpes. On peut, à Saléon, reboiser le sol sur 4 kilomètres, jusqu'à Nossage et Bénevent; on assure que la partie de l'ouest était couverte de pins.

Les vins de ce territoire sont de bonne qualité. On y récolte aussi du chanvre et du jardinage, arrosé par la chute d'eau provenant des moulins construits sur la rive gauche du Soyans. Le noyer et l'amandier donnent des produits assez considérables.

Le tissage de la toile y occupe quelques habitants. Il y a dans cette commune un grenier d'abondance.

On remarque une pierre calcaire sur laquelle est sculpté un croissant et qu'on attribue aux Sarrasins. La pierre de taille venant des carrières de Saléon a été employée dans beaucoup de constructions des Hautes-Alpes et en particulier de Mons-Seleucus.

XIV. Vallée du Méouge.

Le Méouge est une rivière très poissonneuse, qui remonte jusqu'au delà des montagnes schisteuses de Lachaup, dans le département de la Drôme. Elle se dirige de l'ouest à l'est dans une longueur de plus de 18,000 mètres, circonscrite au nord et au sud par de hautes chaînes calcaires, mélangées de schistes et de grès décomposés qui forment par leur altération un sol léger dans quelques parties, argileux dans d'autres, mais souvent tout pierreux.

Nous réunissons sous le titre de *Vallée du Méouge* quatre petits vallons : 1° d'Éourres ; 2° de Salerans ; 3° de Saint-Pierre-Avès, de Barret haut et bas ; 4° d'Antonaves, de Châteauneuf-de-Chabre et de Pomet. Ce dernier pourrait être censé n'appartenir à aucun d'eux, puisqu'il occupe une suite de couloirs qui mènent du vallon où est situé Barret à celui d'Antonaves.

A l'extrémité du canton de Ribiers se trouve la commune d'Eourres, assise sur une élévation dominée par les montagnes. Nous entrerons à son sujet dans beaucoup de détails, parce qu'on en avait autrefois une idée plus que médiocre. Ses habitants, laborieux, se sont affranchis du surnom de *badauds*. Le nom de ce village vient probablement du latin *Eoüs*, vent qui parfois est très fort dans ce pays. Depuis près de deux siècles sa population a doublé ; elle est actuellement de 561 âmes. Depuis cette époque aussi, des améliorations nombreuses se sont opérées. Les habitations, alors étroites et malpropres, sont aujourd'hui dans un état à peu près convenable. La civilisation s'y est introduite un peu tard, à cause sans doute de son isolement.

L'agriculture y a fait beaucoup de progrès, puisque aujourd'hui on n'y récolte presque plus que du froment là où l'on avait à peine du seigle. Chaque propriétaire y recueille aussi un peu de vin pour sa famille. L'amandier commence à y être planté en nombre; le noyer y est multiplié et l'huile y est renommée dans les environs pour sa bonté.

Éourres possède une vaste forêt de hêtres et quelques sapins; il a des montagnes riches en pâturages, ce qui en est le principal revenu, à cause des bestiaux qu'on y élève.

De belles sources coulent du flanc de ses montagnes, mais n'arrosent qu'une partie du territoire à cause des coteaux qui le sillonnent de toutes parts et qui lui donnent un aspect peu agréable. Une de ces sources est assez abondante pour faire seule moudre le moulin à farine pendant toute l'année. Réunies, elles forment la rivière nommée Lozange, qui nourrit de bonnes truites, et qui va se jeter dans le Méouge, au territoire de Lachaup (Drôme), à une distance de 5 kilomètres.

Éourres a une fontaine, construite en 1859, qui pourrait figurer avec honneur dans une ville. L'eau du bassin se rend par un conduit souterrain dans un lavoir à 10 mètres de la fontaine, au-dessous du village, en un endroit bien exposé au soleil.

On y croit à l'existence de quelque mine de fer, car les pierres ferrugineuses abondent sur le penchant d'une de ses montagnes.

Dans le territoire d'Éourres, du côté de Ribiers, se voient des ruines que la tradition annonce être celles d'un couvent de dominicains. Chaque année on s'y rend en procession le deuxième dimanche de mai. On y a découvert depuis peu des tombes renfermant des lampes funéraires, des urnes lacrymatoires et qui semblent appartenir à l'antiquité.

Une montagne d'Éourres, nommée *Mueou*, renferme des grottes très profondes, une surtout appelée *Vache d'or*, où l'on rencontre de faibles parcelles de ce métal précieux, qui se reproduisent dans un terrain contigu; il y a là une curieuse légende sur un ermite

Aucun visiteur n'avait osé pénétrer fort avant dans la grotte,

lorsqu'en 1845 M. Paravel, curé de la paroisse, accompagné de quelques jeunes gens, après s'être traîné comme un serpent dans une cavité très étroite et d'une longueur de 10 mètres, arriva dans une enceinte ayant 50 mètres de hauteur, autant de profondeur, et 20 environ de largeur. Rien ne lui parut remarquable que des cristallisations nombreuses et un écho extraordinaire. « Nous y chantions, dit-il, et l'on aurait pu croire que dix millions de voix nous répondaient. » L'eau, le froid, le manque d'air respirable les empêchèrent de continuer leur excursion dans cette grotte, où leurs torches ne brûlaient que faiblément.

Placé sur une éminence présentant la forme d'un cône tronqué, en tête du Méouge, Salerans, peuplé de 429 âmes, a un site pittoresque, des maisons bien bâties, des habitants industrieux.

Cette localité produit des noix, amandes, fruits de toute espèce, blé, chanvre, vin clairet; le poisson y est délicieux. On y trouve des pressoirs, foulons, moulins à farine montés en pierres françaises. Le Méouge y coule du couchant au levant, circonstance assez singulière.

Le pays est fréquenté à raison de son commerce et surtout de sa position sur la route de Lachaup et d'Éourres. Il possède le long du Méouge 500 mètres de digues; un seul canal pris à cette rivière arrose une faible partie de son territoire.

Croirait-on que le seigneur de ce lieu, au temps de la féodalité, avait fait insérer dans la reconnaissance de ses droits l'obligation pour les habitants de vider les vases de nuit de ses domestiques?

Avant la tourmente révolutionnaire, M. l'avocat Gabriel, homme d'un mérite distingué, représentant du peuple et membre du corps administratif du département lors des assemblées de Chorges et de Romans, obtint le partage des biens de Grouvac entre tous les habitants : cette division fit cesser la misère alors régnante.

Saint-Pierre-Avés, qui appartenait à l'ordre de Malte et qui compte 272 habitants, n'a rien de remarquable. La civilisation y est encore aujourd'hui bien arriérée; on n'y voit point de canaux d'irrigation ni de digues; on n'y arrose qu'au moyen de

quelques faibles sources disséminées dans la campagne. Les montagnes sont encore bien boisées. Il y a dans ce pays, pour toute usine, un moulin à farine et un pressoir à huile. Son principal revenu est, comme à Barret-le-Haut, le produit de l'amandier.

Cette dernière commune se trouve au levant de Barret-le-Bas, et son territoire avoisine le canton d'Orpierre. Elle ne possède ni usines, ni digues, ni canaux; à peine si ses 102 habitants peuvent avoir en été de l'eau qu'une fontaine nouvellement construite leur procure actuellement.

Barret-le-Bas semble tirer son nom, ainsi que le disait un personnage distingué du canton, du Méouge, qui partage (*barre*) le territoire en deux parties, Barret-le-Haut vers le nord, et l'autre vers le midi. Celui-ci a un climat bon et salubre, une population de 495 âmes. Il récolte des noix, amandes, beaucoup d'autres fruits, du blé, du chanvre et du vin clairet. Une bonne partie de son sol est arrosée par la rivière poissonneuse du Méouge, le long de laquelle il y a environ 410 mètres de digues. Ce village ne possède d'autre usine qu'un moulin à farine. Les maisons sont assez bien bâties, mais disséminées dans la plaine, près du Méouge, sauf une vingtaine qui sont situées sur le penchant d'un coteau, au pied d'un rocher escarpé et aride, ce qui offre un coup d'œil peu agréable.

On rapporte qu'anciennement il y avait trois monastères : l'un, au quartier appelé le Calvaire, sur une roche élevée au-dessus de Barret-le-Bas; l'autre, au quartier de Saint-Sauveur, au pied de la montagne, et le dernier à Saint-Laurent.

La tradition porte que le premier était habité par des religieux dont on ne désigne pas l'ordre, et que, pour arriver à ce monastère, il y avait un pont-levis, ce qui supposait des fossés dans un lieu où à présent l'on ne voit qu'un roc escarpé et très en pente. De vieilles ruines paraissent pourtant attester les récits que l'on fait à ce sujet.

Le plus récent des trois couvents renfermait des religieuses ursulines. On vient de trouver dans ses ruines des pierres tumu-

laires portant des inscriptions. On rapporte que ce monastère était environné de bois magnifiques, dont il ne reste que quelques arbres épars. Il y a peu de temps qu'on a mis en culture le terrain qu'il occupait. On y a exhumé plusieurs objets d'église, croix, boîtes d'hosties, ainsi qu'une cuve et des ustensiles de ménage. Le pays a tiré de là beaucoup de pierres de taille, employées pour la sépulture des morts. On y a remarqué des caveaux pour servir de tombes. La tradition rapporte aussi qu'à Saint-Laurent il y avait un cimetière où l'on venait enterrer les morts de plusieurs pays environnants; ce qui explique le nombre considérable de tombeaux que l'on y a trouvés.

La commune de Châteauneuf-de-Chabre a une population de 209 âmes. Le village tire son nom de la montagne (Chabre) qui le domine; il est situé sur le penchant sud d'une colline; on ne peut y parvenir d'aucune part sans monter rapidement; les maisons couronnent un joli coteau de vignes qui donnent le meilleur vin de la contrée. Les habitants sont modérés dans leurs désirs; l'indifférence est leur caractère distinctif. S'il se trouve des difficultés à surmonter, ils montrent peu d'empressement et mettent toujours en première ligne le repos et la tranquillité. On trouverait encore des vieillards qui ne sauraient dire ce qu'était la révolution de 1789, si on le leur demandait. Les hommes ne sont pas d'une haute stature ni d'une constitution très robuste; leurs formes ne sont pas non plus très fortes; leur teint est blafard, leur peau sans coloris, leurs cheveux sont châtain brun; leur regard est peu assuré, et leurs yeux sont dépourvus de vivacité; la lenteur forme leur caractère, ils la portent dans ce qu'ils font; leur apathie est grande, et la force de l'habitude chez eux est presque invincible.

Les femmes sont très timides; cette timidité les tient dans la gêne; on dirait qu'elles ne sont pas habituées à voir du monde. Il est vrai qu'il faut avoir des affaires à Châteauneuf pour y monter.

Les maisons sont incommodes; les appartements bas se montrent tout noircis par la fumée; aucune auberge n'a de chambre

à coucher. Châteauneuf n'est sur aucune route; il est environné de monticules de marne improductive; la terre y est stérile. Au hameau de Puiloubeau, qui domine Châteauneuf, il n'y a que des cailloux, comme dans la Crau d'Arles.

Le seul commerce est celui du vin. Mais Châteauneuf a fait de belles conquêtes sur le Buëch; elles commencent à être productives. Les digues sont formées en épis; elles ont été emportées comme presque toutes celles qui étaient construites ainsi.

Pomet, dont la population est de 244 âmes, tire son nom du rocher sur leqnel il est bâti et qui lui donne un aspect des plus affreux. Le Méouge roule au pied de ce rocher, qui est presque taillé à pic et qui a au moins 600 mètres de hauteur. On ne sait presque pas où ensevelir les morts. Ne trouvant plus assez de terre pour creuser une fosse dans l'ancien cimetière, on a été obligé, il y a peu de temps, d'en établir un nouveau; encore a-t-on été forcé d'y transporter de la terre des lieux environnants. Quoique ce village, qui n'offre rien de remarquable, soit maussade, la campagne s'y montre assez belle, garnie d'arbres fruitiers, et surtout d'amandiers. Le vin qu'on y récolte égale presque celui de Châteauneuf. Ce pays produit aussi beaucoup de blé de qualité supérieure; mais il n'a qu'un moulin à farine pour toute usine, peu d'arrosage et point de digues.

On trouvera dans la note [75] un mémoire tendant à démontrer que les communes peuvent, sans autre secours que leurs bras, se mettre à l'abri des torrents; je le ferai suivre du décret impérial que j'ai obtenu pour régulariser l'action lors de ces entreprises importantes. Dans cette vallée, on fait bien d'entretenir contre les torrents des paniers d'osier, d'une forme conique, couchés et remplis de pierres, ouvrages d'autant plus solides que cet osier, qui vient de boutures, prend racine à travers les dépôts des eaux. Le marsault (*Salix caprea* L.), le *S. triandria* L., le *S. helix*, ou osier sauvage, le *S. viminalis* L., le *S. pentandria* L., le *S. hastata* et plusieurs autres peuvent contenir les torrents par leurs racines entrelacées dans les graviers; les Hautes-Alpes en sont aussi riches que la Laponie et la Sibérie.

Je reviens à Châteauneuf-de-Chabre; la température y est douce. Le Buëch a enlevé à cette commune, il y a vingt-sept ans, un territoire vaste et précieux. En 1851 et 1852 cinquante ares ont été reconquis par une société de trente-quatre particuliers, qui ont construit 1,600 mètres de digues sur la rive gauche du Buëch. M. le capitaine Abel Duplan, maire, jouit dans ce pays d'une haute estime.

Les montagnes forment, d'un côté, un demi-cercle où le village des Antonaves se trouve dans une espèce d'entonnoir. Le Buëch arrose une partie de son territoire, et le Méouge une partie plus considérable; il a un beau canal et 100 mètres de digues. L'excellent sol d'Antonaves produit toutes sortes de denrées, et la culture y est en progrès; une source abondante et limpide suffit aux besoins de ses 283 habitants. On construit un pont sur le Méouge vis à-vis d'Antonaves.

XV. Vallée de Clares-Combes ou de Ribiers.

Cette vallée, qui est belle et qui n'a en tout que 14 kilomètres, fait une saillie dans le département des Basses-Alpes; elle se trouve à 50 kilomètres de Gap, et forme avec celle du Méouge le canton dont Ribiers est le chef-lieu. Elle est arrosée par la Clares-Combes, ruisseau qui doit son nom à la limpidité de ses eaux, et qui prend sa source au pied de la montagne de Glorite, en se dirigeant au sud-est. Il se jette dans le Buëch sous le bourg de Ribiers.

Cette vallée comprend deux petits vallons formés par des torrents qui ne reçoivent guère que les eaux pluviales : celui du nord se nomme béal de Saint-Aubert, celui du midi béal de la Combe ou de Notre-Dame, du nom d'une chapelle qui y existe encore et qui attirait autrefois beaucoup de pèlerins.

Le sol est le même que celui de la vallée du Méouge.

Le Buëch traverse le territoire de Ribiers, l'espace d'un myriamètre et du nord au midi, inclinant à l'est.

Ribiers se disait jadis *Ripæ* ou *Rivi ;* il formait dans le moyen

âge un comté composé de Salérans, Pomet, Eourres et des deux Barrets. Les Templiers y avaient trois maisons. Il ne reste de celle de Saint-Jean-de-Clares-Combes que des décombres qui occupent un assez vaste emplacement, et où les habitants de Ribiers vont en procession, le premier dimanche après la Pentecôte. Ce qui existe encore du couvent de Saint-Étienne est d'une telle solidité, qu'on ne pourrait en détacher des pierres avec le marteau, et que le mortier ne semble former avec elles qu'un tout homogène. Nous parlerons de ce monastère dans la partie qui traite des usages.

C'est à Saint-Étienne qu'en 1804 on découvrit des bagues d'argent avec le monogramme du Christ, des fers de lance, des flèches et des inscriptions grecques et latines, qui se rapportent aux victoires de Marius sur les Teutons, les Cimbres et les Ambrons. Feu MM. Visconti et Millin, en les déclarant apocryphes, les ont attribuées à des moines du quinzième siècle; dans tous les cas, on sera peut-être curieux de les connaître.

A la surface extérieure d'une pierre placée au-dessous d'une voûte, on lit:

HEROPHIL · MAX · SACERDOS · DEO
MERCV · S · CL · V · HOPIL · FILIVS

A la surface intérieure :

POST · CI · ANN · EXP · H · M
ER · A · U · ROM · C
ƆI

Sur une autre pierre est cette inscription :

K · MARII · EQUES · H · N
EXE · C · CIM · E · TV · BEL
EX · SVP · TM · MA · HER
PHILI · STET · P · MOR
E · CXL · ROM · C · ICCLII

A deux pieds sous terre, on a découvert un marbre noir; il

porte une belle inscription grecque, que l'on figure ici en petits caractères :

Ηροφιλος αρχιερευς πολεως Μελσικας,
Εμφανὴς υιος Οπιλου, ωχοδομησε
και υψωσεν τον ταφον του πατρος, και
εχαλησε τους παιδας αυτου, τοις
ενδοξοις λεγων αυτοις....

En 1835 ont été trouvées près du Peyrinpin de Ribiers, diverses pièces antiques dont nous offrirons l'énumération (note 76). Dans ce canton trois couvents de Templiers n'étaient éloignés les uns des autres que de 2 kilomètres; la tradition veut qu'ils aient communiqué par un souterrain ; en creusant dans l'enceinte de l'un d'eux on découvrit un chapiteau de colonne, représentant une chouette.

Dans cette commune, des démêlés avec les seigneurs attestent l'esprit d'indépendance qui s'y manifestait, bien avant que la révolution fût jugée possible.

Les seigneurs eurent envie de faire fluer la belle fontaine des habitants dans la cour du château. La commune soutint pour cela un procès ruineux qui dura cent ans, et comme l'argent manquait pour le continuer, les femmes apportèrent leurs croix et leurs boucles d'oreilles. Un bourgeois, bel esprit, se déguisa en mendiant pour aller en Provence, où demeuraient *ses maîtres*, leur dire des vérités dures, sous le prétexte de les informer charitablement de tous les propos qu'on tenait contre eux. Enfin, ce fameux procès fut gagné, et l'on dansa, trois jours et trois nuits durant, la farandole.

Il régnait dans ce bourg, en 1785, des fièvres qu'on attribua à l'infection causée par la pourriture des linges de la papeterie construite à cette époque sur le territoire de Sisteron, rive gauche du Buëch, à un kilomètre de Ribiers, et qui a été convertie en une filature de coton, aujourd'hui sans emploi.

En plein nord de ce bourg, Fraissinié, un de ses hameaux, repose sur l'une des croupes de la montagne de Noyers. Là se

trouve un roc appelé dans le pays Peyrinpin ; c'est la *petra impia,* nom qu'on lui a infligé à cause de la forteresse sarrasine qui y avait été construite, et dont nous avons parlé dans la partie historique. On remarque une grande amélioration dans l'agriculture. Les prairies artificielles se propagent avec un merveilleux succès. Ribiers avait une forêt de hêtres ; elle n'existe plus. La population de cette commune intéressante est de 1,455 âmes ; sa grande place est la plus belle du département : elle a des teintureries, des métiers de tisserands : on y fabrique du drap commun appelé cadis, et on y élève des vers à soie. Ils réussissent, grâce aux nouvelles méthodes introduites par l'aimable famille Reymond, et qui consistent essentiellement à leur donner une atmosphère saine et pure ; le peuple abandonne peu à peu ses vieilles coutumes pour adopter une manière que le succès justifie. Depuis dix ans, on a planté un assez grand nombre de mûriers. On vend la soie aux prix de Sisteron et de Serres, qui se règlent eux-mêmes sur Manosque et Avignon.

Ribiers possède sur le Buëch 1,800 mètres de digues, dont la principale, longue de 1,094 mètres qui ont coûté 54,000 fr., a été construite en 1788 et 1789, sans qu'on ait, pendant cinquante-cinq ans, tiré un parti suffisant des cinquante-deux hectares de la propriété appelée *Iles,* qu'elle protége et qui n'était couverte que de bois blanc et de broussailles venus spontanément ; ce combustible alimentait une fabrique importante de chaux, briques et tuiles. Les Iles, que le seigneur, en 1688, a reconnu appartenir à la communauté, sauf les droits du lod, ont été récemment vendues en détail. Ce terrain était compris dans la plaine dite les Bons-Prés, et de la contenance totale de 156,000 toises, albergée en 1550 par le seigneur. On en partagea, en 1795, 128,000 toises, dont chaque centaine se loue 10 fr., et qui rendent le double, cultivées par le propriétaire. On y a, chaque année, deux récoltes successives, l'une de blé, l'autre de légumes. Au-dessus de la plaine est l'enclos du seigneur, enclos très vaste et vendu nationalement à vingt particuliers : on y voit les débris de la glacière ; le château est devenu l'habitation de treize familles

de prolétaires. C'est là que, en 1669, et en vertu d'un arrêt du parlement de Grenoble (que j'ai sous les yeux), les deux genoux à terre, la tête découverte, les mains jointes dans celles de Léon de Valbelle, conseiller-balif des montagnes du Dauphiné, seigneur et comte de Ribiers, les consuls de la communauté, au nom de tous les habitants qui sont ses hommes liges, en lui baisant le pouce, ont renouvelé sur les saints Évangiles l'hommage et les promesses de fidélité accoutumées, reconnu la haute, moyenne et basse justice, et tous droits seigneuriaux, conformément à la reconnaissance de 1495, le paiement des lods de vingt en vingt ans, et celui de certaines haives novelles et moulins banaux provenant de sa directe. Ribiers arrose son territoire avec un canal puisé dans le Buëch, pris aux sources de Clares-Combes, appelé Hermand et long de 7 kilomètres, ainsi qu'avec un autre, dit de la Prairie, et qui a une étendue de 700 mètres; le 31 mars 1446, *magnifique et illustre prince de Mevoillon*, seigneur de *Ribiers* et *d'Arzeliers* et des *vallées de Sainte-Colombe* et *Étoile*, a concédé à la communauté de Ribiers les eaux de ce dernier canal, pendant quatre jours de la semaine; sur ce titre constitutif s'appuie le propriétaire du moulin, qui est aux droits du seigneur, pour avoir les eaux dans les trois autres jours, par un canal de dérivation particulier à cette usine. Un grand projet de l'irrigation était de remonter à Saléon pour procurer ce bienfait, déjà oublié, à Châteauneuf-de-Chabre, Antonaves, Ribiers et partie de Sisteron. Le labour se fait ici par des bœufs et de smulets; le mouton y est excellent; mais on n'y vend à la boucherie de la viande de bœuf que deux fois par an, à Noël et le jeudi gras; le reste de l'année on la tire de Sisteron. On jouit d'un très beau coup d'œil sur la place supérieure où l'on célèbre la fête de Ribiers; la vue descend sur des prairies autour desquelles serpente la rivière, ou remonte au domaine de la Plaine, au rideau de Mizon qui forme un amphithéâtre de bois taillis, de vignes, de vergers, de prairies, au-dessous duquel est la grande manufacture. Des montagnes neigeuses se dessinent au fond du tableau; elles forment la limite de la France et du Piémont, et l'on re-

marque dans cet espace intermédiaire des montagnes du troisième ordre qui ne conservent pas de neiges dans la belle saison. Ribiers a un bureau de distribution de la poste aux lettres.

On a entrepris dans ce canton deux chemins de grande communication : le premier, n° 20, de cette commune à Laborel, passant par Laragne, la Grand et Orpierre, va du sud-est au nord-ouest et au sud-ouest, sur une longueur de 2,500 mètres et une largeur de 2 à 5 mètres; on doit y construire un pont en bois sur le Méouge, outre celui de Laragne, en bois et en fil de fer; le génie militaire ne voudrait lui accorder qu'une largeur de 1 mètre 50 centimètres; ce chemin n'est que la continuation de celui, n° 18, de Sisteron à Ribiers, sur le territoire duquel on l'a achevé, et qui, allant du sud-est au nord-ouest, est long de 6,000 mètres et large de 6 mètres. L'une et l'autre de ces voies doivent servir d'embranchement à la route de la Croix-Haute.

Le second chemin, n° 22, est de Ribiers à Lachaup; il se confond avec le premier jusqu'à Châteauneuf, puis, à travers la montagne de Chabre, il se dirige sur Pomet', les deux Barrets et Salérans; il facilitera les relations d'une partie de la Drôme avec une partie des Hautes-Alpes. Du nord-est au sud-ouest, il a 1,500 mètres de long; sa largeur varie de 1 à 5 mètres.

Dernièrement cette contrée a perdu l'homme le plus spirituel et l'un des meilleurs du département.

Joseph Pellegrin naquit à Ribiers, le 3 octobre 1763, d'honnêtes propriétaires. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, il montra dans les études spéciales que nécessite cette carrière une facilité prodigieuse. Il était prêtre quand éclata la révolution française, et tout en adoptant avec joie les idées nouvelles, il n'oublia jamais entièrement sa première vocation. Nommé, à l'organisation des justices de paix, juge de son canton, il fut le père de ses administrés comme il l'avait été de ses paroissiens, et sa vie fut constamment pure et irréprochable.

Choisi par le préfet du département pour aller à Milan porter au héros des temps modernes les vœux des habitants, il s'ac-

quitta de cette mission, d'une manière aussi honorable que distinguée.

Il fut trente ans secrétaire du conseil général de son département et ne cessa d'en remplir les fonctions que quand son âge les lui rendit impossibles. Quoique d'un caractère doux et facile, il sut montrer dans l'occasion toute l'énergie que donnent de fortes convictions. Lors de la déplorable affaire de Grenoble, le conseil général voulut faire insérer au procès-verbal une approbation des sanglantes mesures qui venaient d'être prises : il s'y refusa, disant qu'il ne saurait trouver une phrase exprimant cette idée; il offrit sa démission, mais elle ne fut point acceptée et on le laissa suivre ses honorables inspirations.

Plus tard, cédant à des vœux de famille, et sans doute aussi à ses secrets désirs, il remonta dans la chaire, où, bien jeune encore, il avait annoncé un Dieu bon et clément. Ce moment fut un beau triomphe; tous les assistants fondaient en larmes, et jamais la parole divine ne fut écoutée avec une aussi religieuse attention.

Si le canton de Ribiers est cité comme le moins processif du département, c'est en grande partie à l'esprit doux et conciliant du respectable abbé Pellegrin et à son amour pour ses compatriotes que ce succès est dû. Ni soins ni peines ne lui coûtaient pour terminer une querelle. Nous avons peu de familles qui ne lui doivent quelque chose, et il avait une manière si aimable d'obliger, qu'on eût pu croire lui avoir rendu un vrai service en lui en fournissant le moyen.

C'était surtout dans une conversation familière qu'on pouvait juger l'abbé Pellegrin. Loin de jeter tout d'abord son esprit à la tête de ses amis, il avait, comme Fontenelle, le don de savoir écouter et de communiquer une partie de son amabilité à ceux qui causaient avec lui. Doué d'une mémoire prodigieuse, rien ne lui était étranger et on ne l'avait jamais assez entendu.

Il écrivait avec un naturel inimitable; plusieurs de ses lettres sont de véritables chefs-d'œuvre, tant pour les idées que pour la manière de les exprimer.

Après quatre-vingts ans d'une vie douce et paisible, il est passé dans un monde meilleur; les regrets et les larmes de ses compatriotes l'ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure. Le bourg entier était là, et lorsque dans un discours simple et touchant on rappela ses vertus et son amour pour son pays, chacun s'écria que la mémoire de cet homme de bien vivrait éternellement dans les cœurs.

Comme nous l'avons dit à la page 340, c'est dans la Durance, à Sisteron, que débouchent le grand et le petit Buëch, après avoir reçu les eaux de tous leurs affluents.

L'étendue de cette rivière est de plus de 70,000 mètres en longueur. La nature de son sol est en général moins variée que celle du bassin de la Durance. On n'y trouve point de terrains d'origine primordiale; mais le mélange plus ou moins intime des détritus de différentes pierres et terres, lesquels constituent les chaînes qui limitent ce bassin, formé alternativement de terres grasses, fortes, légères, sablonneuses, caillouteuses; et souvent ces variétés, mêlées dans une petite vallée ou dans une grande partie du bassin, donnent la faculté d'y tenter toute espèce de culture. Une particularité à citer, c'est que sur presque toute la rive droite du Buëch, dans le territoire de Ribiers, on ne voit que des pierres calcaires, tandis que vis-à-vis, sur la rive gauche, dans le territoire de Mizon, il n'y a que des cailloux.

Bassin de l'Aigues.

Ce bassin, qui est le plus petit du département, confronte avec celui du Buëch, du côté de la vallée de Soyans et de la vallée de la Blême. Il commence près de Mont-Jay, et il quitte les Hautes-Alpes, aux limites du département de la Drôme, dont plusieurs villages dépendent naturellement de ce bassin. Les montagnes y sont, pour ainsi dire, des bancs de pierre calcaire, qui ont leurs bases recouvertes d'argile, de sable, de schistes marneux dans lesquels on trouve une infinité de pyrites en rognon et de bélemnites. La roche y est une espèce de grès, et ses masses contiennent des

sphéroïdes de la même pierre, d'un mètre et plus de diamètre. Ces montagnes sont couvertes de bois, lavande, thym, serpolet, marjolaine, genêts, etc. Dans l'intervalle des travaux de la campagne, les habitants s'y rendent en foule, y coupent les plantes aromatiques, en chargent leurs montures. De retour chez eux, ils taillent en menus morceaux ces végétaux qu'on dépose dans les rues ou sur les chemins jusqu'à ce qu'ils soient pourris, et servent d'engrais. Quelques-uns mêlent, avec la litière formée de feuilles de chêne et de hêtre, des schistes marneux, pulvérisés par les impressions de l'air; il en résulte un bon amendement dans les terres légères et sablonneuses. Tous les deux ans on répand sur les prés du fumier de mouton. On a remarqué dans ce canton que la destruction des bois et les défrichements irréfléchis ont diminué les sources et fontaines, et ont causé un changement dans la température, parce que la réverbération des rayons solaires sur les rocs et les montagnes stériles augmente la chaleur en été, et que, dans l'hiver, les courants du vent du nord n'étant plus rompus par les forêts, amènent des jours rigoureux. On trouve, dans les masures de Saint-André de Rosans, un lézard de montagne, la rassaye, qui n'a pas le corps effilé et léger du lézard vert; presque aussi large que longue et ressemblant au crapaud, elle pénètre dans les ruches pour y manger le miel, et se retire dans les fentes des rochers : on la reconnaît à sa couleur grisâtre tirant sur le jaune sale; sa morsure est à l'homme ce qu'est le souffle du lézard noir; elle ne quitte pas prise; on ne s'en débarrasse qu'en l'écrasant. Une autre sorte de lézard amphibie, de couleur noire, tacheté de jaune dans le même sens que le léopard, a l'allure extrêmement lente; son souffle est regardé comme corrosif; on l'appelle *alebrène;* ses yeux sont très petits, et noirs, comme son corps : ce qui fait croire à sa cécité par le peuple qui répète ce proverbe :

Si l'alebrène y voyait,
Un cavalier démonterait.

Il est des contrées où on la croit sourde, parce que ses oreilles

ne sont pas apparentes. L'alebrène est nommée par Buffon *salamandre terrestre*, quoiqu'au pays du Serrois on la trouve presque toujours dans l'eau; il dit qu'on l'appelle *pluvine* en Dauphiné, *alebrenne* en d'autres provinces, et que Laurenti l'a examinée dans les Alpes; mais il ne lui reconnaît pas un caractère offensif, et même il pense que Maupertuis l'irrita en vain, et que son lait n'est pas nuisible aux grands animaux. L'alebrène, comme l'escargot, sort après la pluie; elle se traîne lentement le long des ruines. Les anciens regardaient la salamandre comme renfermant le venin le plus subtil et le plus dangereux; ils croyaient qu'elle vivait dans le feu, parce que, jetée sur des charbons, elle sécrète, dans les convulsions de la douleur, un suc blanchâtre et visqueux qui éteint sous lui les charbons. Lorsque cette liqueur est absorbée par un feu trop intense, l'animal périt, avec des mouvements convulsifs.

L'alebrène pouvait-elle jeter l'effroi dans l'âme des anciens *Voconces* qui possédaient cette région? Est-ce leur genre d'architecture qu'on y suit encore? ou le doit-on au système féodal qui semblait s'y attacher à tenir le peuple dans l'abjection et la misère? L'extérieur des habitations n'a rien qui plaise; l'intérieur en est mal disposé; les hommes et les bestiaux y manquent d'air et de lumière; comme si ces principes vitaux ne leur étaient pas nécessaires ainsi qu'aux plantes! Si celles-ci en sont privées, elles se trouvent d'un blanc pâle, étiolées, et n'ont bientôt plus qu'à mourir. Les maisons sont presque entassées les unes sur les autres; on ne reconnaît pas dans leur construction le désir de rendre un village agréable par l'alignement de ses rues et l'étendue de ses places.

C'est à la foire de la Grand que se vendent 6 à 7,000 dindes élevées dans le canton de Rosans. La question des avantages et inconvénients du rouissage, des eaux vives ou stagnantes qu'il exige, y est encore à l'ordre du jour. La santé des habitants s'oppose à ce que les routoirs soient nombreux, réunis en un seul point, surtout à proximité et sous le vent des maisons. Les habitants du Rosanais rangent leur chanvre par javelles dans de larges

fosses où l'eau de source le couvre et le pénètre pendant environ vingt-cinq jours. Ils ne s'adonnent pas autant qu'ils le devraient à la culture des prairies artificielles, ainsi qu'aux plantations le long des ravins et sur le flanc des montagnes.

Dans le bassin de l'Aigues, comme dans celui du Buëch et la partie méridionale du cours de la Durance, on peut suivre avec avantage le mode d'assolement indiqué par feu M. Serres, et dont il a été question page 319.

Chacun fait ici la culture et les récoltes de ses terres, de sorte que les frais s'en réduisent à peu de chose. Naturellement bons et charitables, les habitants s'entr'aident, lors des moissons, avec d'autant plus de facilité que les domaines sont peu considérables et ont des expositions si diverses, que la maturité des grains les atteint à des époques différentes, et laisse le temps de faire rentrer toutes les productions.

Le bassin de l'Aigues est composé des vallées de l'Aigues, de Grime, d'Oulle, de la Lidane et de l'Étang. La route du Pont-Saint-Esprit à Briançon traverse la seconde, la quatrième, la cinquième, et l'on y termine les lacunes entre Rosans et Serres. Les torrents affluents de l'Aigues ont un cours de 34 mètres et 42 moulins.

I. Vallée de l'Aigues, proprement dite.

Elle a son origine au midi de Mont-Jay, et se termine au delà de Verclause (Drôme). Sa longueur est de 16 kilomètres, et sa direction règne de l'est à l'ouest; elle est traversée par la rivière d'Aigues, laquelle prend ses sources dans les montagnes de Sorbiers, petite commune de 162 habitants, dont 600 mètres de territoire profitent d'un canal qui en est dérivé. Le baron d'Oze avait, dans le douzième siècle, le haut fief, entre autres, de Sorbiers (alors Sourbiers), de Moydans et de Mont-Morin dans le Rosanais, aujourd'hui canton de Rosans.

Le nom de Sorbiers peut venir de l'arbre ainsi appelé ou du mot latin *sorbere*, engloutir. L'aspect de cette commune est effrayant, à cause des ravins, ressemblant à des combes et extrê-

mement profonds, qui le déchirent dans tous les sens. Sur un des principaux est bâti le village, qui aurait déjà disparu, s'il ne reposait sur un sol rocailleux, où apparaissent comme à regret quelques chênes et des buis. Des pins rabougris couvrent à de longs intervalles les mamelons. Une montagne est bien boisée.

Les maisons sont en pierres de grès et mauvais sable; la plupart lézardées tombent en ruines.

II. Vallée de Grime ou de Ribeyret.

Elle commence au bas du col de la Saulce et se réunit à celle de l'Aigues, près d'Aigret, après avoir couru, sur une longueur de 7 kilomètres, du nord-nord-est au sud-sud-ouest. Sa commune est Ribeyret, située sur une hauteur; on y remarque les ruines d'un château qui a été démoli en 1793. Ce village, bâti en grès, comme tous ceux de la vallée, et dont les maisons, jetées au hasard, ne sont ni belles ni commodes, peut tirer son nom de *ribe*, qui, en patois, signifie *rivière*. Ribeyret arrose 1,700 mètres par des dérivations du torrent d'Esclate, sur lequel on a pratiqué des digues. Ses habitants, séduits par des sorciers d'eau ou de sources, qui emploient une baguette divinatoire en bois d'érable, ont fait de folles dépenses pour fouiller au sein de leurs montagnes. Dans celle de Maraisse, ils ont une assez bonne qualité de pierre meulière. L'un d'eux, nommé Tenon, fabriquait, à l'aide d'un seul ciseau, divers ouvrages en pierre ollaire, qui abonde dans le pays; je lui ai envoyé une collection d'outils. A peu près dans le quartier de Maraisse, des laboureurs ont souvent extrait avec le soc de la charrue des morceaux de houille. Près de là coulait une source d'eau salée, dont un pied cube donnait quatre livres de sel; un éboulement l'a fait disparaître en 1786. Les forêts ont beaucoup souffert, et les défrichements perdent tout à Ribeyret. Mais c'est l'histoire déplorable de tant de communes!...

Ici des sources nombreuses permettent d'arroser et les prairies artificielles et le jardinage. Ribeyret possède de très beaux noyers. On trouve en abondance des champignons sur la montagne, qui

est assez bien boisée ; mais celles qui sont au nord sont tellement dépouillées, que leur aspect fait naître dans l'esprit l'idée du désert. La population est de 490 habitants ; elle passe trop de temps dans les cabarets ; les peigneurs de chanvre y consomment ordinairement leurs salaires.

Les troupeaux de Ribeyret sont nombreux et généralement beaux.

III. Vallée d'Oulle ou de Mont-Morin.

La rivière d'Oulle arrose une jolie vallée dont la direction est de l'est à l'ouest. Dominée par une chaîne de montagnes assez élevées, dont les flancs sont fortement sillonnés par les eaux qui s'en précipitent, cette vallée est remplie de sources, de prairies, de vergers, et de pins, de sapins et de hêtres à l'exposition du nord ; la partie au midi est généralement rase, et le revers de la montagne entièrement découvert. Après un cours de 6,000 mètres environ, l'Oulle se jette dans le département de la Drôme. Ses communes sont Mont-Morin, Sainte-Marie et Bruis.

Mont-Morin, autrefois Mont-Maurin, qui tire son nom des Maures ou Sarrasins, et qui est sur la rive droite du torrent, a plus de soixante fabriques ; on y façonne des toiles. Trois moulins à farine, deux pour l'huile, un foulon pour l'apprêt des étoffes, sont établis sur l'Oulle. On y fait aussi des tuiles ; on y a jadis exploité une mine de plomb argentifère dans les flancs d'une montagne du revers de laquelle le seigneur de Ribeyret extrayait ce métal en 1750 et 1751 ; mais on manque du combustible qu'exigerait l'emploi de cette richesse. Mont-Morin a 1,500 mètres à l'irrigation et 500 mètres de digues, de vastes prairies, beaucoup d'arbres fruitiers et aquatiques, de belles sources. A l'exposition du nord, et par conséquent au midi du village, les sapins, les pins et les hêtres croissent parfaitement. A l'exposition contraire, le noyer, l'amandier, le mûrier réussissent ; mais le revers de la montagne jusqu'à sa sommité est entièrement découvert ; les défrichements ont tout perdu.

« Mont-Morin, me disait un habitant, est le pays type pour les

peigneurs de chanvre et les adorateurs de Bacchus. » Chaque année, au mois de juin, près de cent habitants partent pour faire la moisson dans les départements voisins, emmenant avec eux des femmes pour lier les gerbes. La préparation du chanvre les y occupe également. Pendant ces deux mois il ne reste guère à Mont-Morin que des vieillards et des enfants.

La surface du territoire de Bruis est d'une lieue et demie; cette commune fournit à tous les environs un grès blanc pour construire l'aire des fours; on le trouve dans des carrières, par couches feuilletées, à toutes les épaisseurs, depuis une ligne jusqu'à plusieurs mètres. On remarque à Bruis une tour sarrasine dont une portion est démolie. M. Andreoli a fait des plantations considérables en mûriers et de nombreux essais en agriculture. Pierre de Bruis tire-t-il son nom de ce village? la Vallouise le réclame; les biographes le disent seulement natif du Dauphiné.

Sainte-Marie, autrefois Val Sainte-Marie, a trois canaux d'arrosage dont profitent 2,000 mètres. Elle possédait en 1789 un très spacieux devès, où chacun avait droit de mener paître en été son gros bétail, et pâturer dans les autres saisons; sa pente extrême aurait dû le préserver des défrichements. Partagé au commencement de la révolution, on y a fait quelques récoltes; mais il se détériore annuellement : les eaux auront bientôt emporté le peu qui reste de terre végétale; l'œil attristé ne verra plus qu'un schiste improductif dans un endroit que tapissaient le gazon et les fleurs. Un château avec ses tourelles existe encore en partie dans cette commune.

IV. Vallée de la Lidane ou de Moydans.

Elle a son origine au-dessus du village des Grès, et se réunit à celle de l'Aigues au midi de Rosans. Sa longueur est de 7 kilomètres ; elle va d'abord du nord au sud, puis de l'est à l'ouest. Elle est arrosée par la Lidane, qui passe près du village de Moydans et qui apporte à l'Aigues des sables quartzeux micacés, mêlés de calcaires argileux.

La population y a diminué; elle n'est que de 172 âmes. Les habitations y sont médiocres et couvertes en tuiles creuses. On est obligé d'aller chercher le plâtre dans le département de la Drôme et les planches dans la forêt de Lus ou celle de Durbon. Il y a des prairies naturelles en suffisance, et l'on récolte abondamment du trèfle et du sainfoin. Moydans qui, avant la révolution, faisait paître son gros bétail dans un pâturage communal qu'on a partagé et défriché, nourrit un troupeau de 1,200 bêtes à laine, et arrose environ 1,500 mètres à l'aide de trois canaux. On y a de belles chènevières, beaucoup de pommiers et poiriers; mais le noyer et l'amandier, qui veulent un terrain léger et graveleux, y sont rares. On y remarque une assez belle fontaine. Son église, sur une éminence, domine le village et la route. Moydans est une sorte d'oasis, que l'évêque de Gap regardait comme l'une des plus agréables paroisses de son diocèse. Sur une colline, à 1 kilomètre, se voient encore les ruines de l'ancien village appelé Ville-Vieille; elles ont 600 mètres de longueur, et l'on y a trouvé quelques monnaies ainsi que des instruments de ménage.

V. Vallée de l'Étang ou de Rosans.

Cette vallée, qui est traversée par le ruisseau de l'Étang, commence au-dessus du village de ce nom, et se réunit à celle de l'Aigues, au confluent de la Lidane. Sa direction est du nord au sud, et sa longueur de 8 kilomètres; ses communes sont le bourg de Rosans, situé à 62 kilomètres de Gap, et Saint-André-de-Rosans.

Cette dernière commune a deux petits vallons, chacun de la longueur d'une demi-lieue. Le terroir y est sec; l'habitant n'y boit que de l'eau de citerne, et plusieurs femmes y ont des goitres, comme j'en ai vu dans quelques vallées supérieures du département et à Rosans même. On y fabrique des draps grossiers; on y a peu de digues et 600 mètres à l'arrosage. Le prieuré existait déjà en 1109, d'après un diplôme du pape Pascal II; il en

est fait mention dans la bibliothèque de Cluny, en 1125. Dans les guerres de religion, Montbrun, après avoir pris le château du Saix, éprouva une vive résistance avant de s'emparer de Saint-André-de-Rosans. Le connétable de Lesdiguières a fait détruire l'ancienne église et le couvent de Saint-André qui, depuis l'abolition de l'ordre des Templiers, appartenaient de nouveau aux bénédictins; ceux-ci se réunirent aux religieux de Ganagobie, auprès de Sisteron. Dans les ruines du monastère, suffisantes encore pour annoncer son antique splendeur, mais abandonnées et à la disposition de tout le monde, on voit des frontons d'architecture gothique, représentant des treilles et des fleurs, et qui ont fait croire à l'existence antique d'un temple de Bacchus. La tradition porte qu'en déblayant les ruines on trouverait des cryptes, des tombes, des mosaïques.

A Saint-André sont deux sortes de grès, l'un vert, qui sert aux constructions, l'autre qui se décompose, qu'on mélange avec du fumier, et qui donne des pommes de terre en abondance lorsqu'on l'a laissé, une année entière, à l'influence de l'air. Ce grès s'insinue par l'aire dans le blé qu'on y bat; il en reste dans la farine, et il craque sous la dent, comme dans la farine de Bourgoin (Isère). On récolte à Saint-André un peu de chanvre assez grossier, du vin faible en quantité et en qualité, du foin, du sainfoin et du trèfle; il y a d'assez beaux noyers, des mûriers, pommiers, poiriers, pruniers; on y a depuis quelque temps introduit la garance. Saint-André, qui paraît remonter au quatorzième siècle, est encore entouré de remparts; il se trouve au milieu d'une petite plaine aride; sa population est de 678 âmes. Une place y porte le nom de place du Pont; il rappelle le pont-levis du monastère. De la Sainte-Fontaine, il ne reste que la voûte en forme d'oratoire, surmontée d'un dôme ainsi que le réservoir; dans les ardeurs de la sécheresse, l'eau tombait du ciel aussitôt qu'on faisait curer par de jeunes enfants le bassin de la fontaine. Temps heureux ! Nous avons fait observer dans la partie historique que Saint-André avait éprouvé de grands malheurs lorsque ses commerçants, suivant la religion protestante, furent obligés de quitter

la France, en laissant abandonnées des boutiques dont les cintres sont encore murés.

Situé à deux fortes journées de marche du Pont-Saint-Esprit, le bourg de Rosans a une population de 824 individus. L'air y est pur, les fontaines belles, les eaux excellentes. Le territoire, qui a en surface 36 millions de mètres carrés, est coupé par quatre petits vallons qui s'étendent du nord au sud, formé par des collines qui prennent leur naissance à la montagne de Fourcha, se dirigent de l'est à l'ouest, et se terminent en s'abaissant à la rivière d'Aigues. A Rosans, 2,500 mètres jouissent des bienfaits de l'arrosage. Il y avait en 1809 une pépinière de mûriers. Nous avons déjà insisté sur les avantages qui résultent de la multiplication de cet arbre qui vient partout dans les pays secs, pierreux, rocailleux; son bois dur résiste à la pluie presque autant que le châtaignier. On en peut faire des semis, des pépinières, des haies ou clôtures, en ramasser les feuilles, en couper les branches; il est bon à tout. Il procure l'unique nourriture des vers à soie, et le voisinage de Lyon rend profitable la filature des cocons, qui autrefois occupait une partie du sexe dans la portion basse du département. On fabrique à Rosans des draps communs, de la toile, des chapeaux, un peu de dentelles, des briques, conduits de fontaine, etc.; un petit étang se trouve sur les bords de l'Aigues.

Cette commune jadis avait un hôpital; sa tour carrée, reste de fortifications anciennes, est d'une époque inconnue; elle a servi de prison au moyen âge, ou du moins lors des guerres de religion. Quelques vestiges d'autres tours paraissent encore, et le four communal est bâti dans les décombres de l'une d'elles. Celle qui subsiste, dont chaque face regarde un des quatre points cardinaux, indique l'heure de midi lorsque trois de ses faces sont à l'ombre; ses murailles ont 12 pieds d'épaisseur; les pierres en sont extraordinairement grosses et taillées en pointe de diamant, ce qui fait croire au vulgaire qu'elle a été bâtie par les géants; on peut la rapporter aux Sarrasins. Cette tour serait intacte si, dans le siècle dernier, le seigneur de Rosans ne l'avait fait baisser de plusieurs toises pour y construire un colombier. Les acqué-

reurs de ses biens l'ont obtenue sous cette dernière qualification par jugement rendu contre la commune. Une place publique est ornée de beaux édifices en larges pierres de taille, qui appartenaient au connétable de Lesdiguières. Le premier jour de l'an 1600, messire François de Bonne, seigneur de Lesdiguières, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Dauphiné, avait vendu à noble Jean-Antoine Dise, seigneur d'Ancelle, le château de Rosans, juridiction haute, moyenne et basse, mère, mixte et impère, etc. En 1600, le prieur, seigneur de la Grand et en partie de Rosans, avait vendu sa part audit noble Dise, y compris deux grandes tours. La reconnaissance m'oblige de dire qu'après avoir construit, par prestation en nature, une place publique, la commune y a érigé en pierres de taille et sur un joli modèle une fontaine publique à laquelle elle a donné mon nom, afin que la gratitude fût dans mon cœur égale à l'affection.

Rosans avait un grenier d'abondance dont les grains se distribuèrent en 1793 aux habitants, qu'il s'agissait ensuite de ne regarder que comme dépositaires. Je ne sais si, à ce moyen ou par tout autre, en se servant du règlement que j'avais rédigé, le 29 prairial an XIII, on avait rétabli à Rosans une institution qui existait dans nombre de communes du département, utile conception du moyen âge, surtout dans un pays aussi sujet aux intempéries que les Hautes-Alpes, mais que l'administration supérieure du département a supprimée, en désespérant de son amélioration.

Les dauphins, frappés de la diminution des bois, en avaient suspendu les coupes; j'ai mis en réserve seulement ceux qui défendent le territoire contre les irruptions des torrents. Plusieurs municipalités ont réduit le nombre des fours et désiré en avoir de communs, afin de ménager le combustible qui devient chaque jour plus rare. Les chèvres se sont montrées les dévastatrices des forêts, et le mal s'était accru depuis les anciens règlements du Dauphiné. On a vu dans le cours de cet ouvrage que détruire les bois, c'est détruire le territoire même. Frappé des

maux dont j'étais le témoin et autorisé par la loi de 1791, j'avais remis en vigueur ces règlements nécessités par une fatale expérience. Des plaintes se sont élevées de la part de ceux qui profitaient du désastre commun; les gens sages ont applaudi; feu M. Montlahuc, maire de Rosans, homme plein de zèle et de lumières, m'écrivait: « Si une mesure aussi avantageuse subsiste, notre pays changera de face dans moins de quinze années, et principalement cette commune. On commence à planter et avec succès, mais pas assez le long des ravins; tels qui restent à sec dix mois de l'année semblent, lors des forts orages, de grosses rivières qui emportent tout. »

Près de Rosans, dans un rocher, l'on a trouvé, il y a 19 ans, un couteau de sacrifice; au bout du manche en bronze est sculptée avec art une tête de bélier. M. de Vaugelas possède cet objet d'antiquité.

Dans la même enceinte de montagnes, sur la frontière du département de la Drôme, au milieu d'un vallon nommé en patois *Crause* (tombes), s'élève un *tumulus* où l'on a mis au jour, dans les premières années de ce siècle, un squelette de forte taille, ayant des bracelets d'or, et autour de lui des ossements, entre autres ceux d'un cheval, probablement le cheval de bataille de ce chef gaulois ou étranger. C'est aussi au territoire de Valdrôme que, d'après la tradition, les Sarrasins ont exploité une mine d'or; l'on trouve souvent au lieu dit le *Collet* des filons de ce métal. Près de là, on a découvert une statue de Mercure.

Il nous reste à examiner le bassin du Drac, qui est voisin de celui de la Durance et de celui du Buëch, mais dont les eaux prennent une autre direction et se jettent dans l'Isère.

Bassin du Drac.

Le Drac mérite bien son nom de *Draco* (Dragon) : dans sa course effrénée il emporte les moissons et les terres, comme l'a si bien dit le président de Boissieu :

> *Quùm Dracus effreno per inania jugera cursu*
> *Exultat segetum spoliis.*

Le Drac reçoit huit torrents principaux, ayant ensemble un cours de 141,000 mètres et mettant en jeu soixante-trois moulins.

Il partage son bassin en deux parties fort inégales, dont la plus grande est à droite, regardant le midi. Cette rivière impétueuse décrit une ligne circulaire d'environ 5 myriamètres et demi de longueur, du nord-est au couchant, depuis le col de Tourette jusqu'à sa sortie du département, au village de la Croix-de-la-Pigue. Elle roule dans l'Isère une multitude de galets, de roches de corne lardées de globules de spath calcaire blanc, faussement nommées variolites, des poudingues et des brèches de diverses couleurs, presque toujours à pâte siliceuse ou quartzeuse, et quelques pierres ollaires grises.

Cette contrée, entourée de toutes parts, excepté du côté du midi, par de hautes montagnes que les neiges et les glaces rendent infranchissables pendant huit ou neuf mois de l'année, a été un lac de 5 myriamètres et demi de longueur, dont les eaux stagnantes finirent par s'ouvrir un passage dans un dangereux défilé, près de la ville de Corp, et aboutissant au *Saut-du-Loup,* où le Drac se précipite. Une telle disposition, une élévation moyenne à 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, les vents impétueux qui y soufflent fréquemment, les neiges abondantes qui couvrent la campagne pendant un long hiver, ont dû en faire longtemps la retraite des bêtes sauvages ; mais lorsque des peuplades pressées par l'ennemi, ou opprimées par un chef injuste, vinrent y chercher un refuge, elles durent sentir tous les avantages de lieux escarpés, propres à devenir de redoutables forteresses naturelles, d'un terrain très accidenté et de sites variés, d'épaisses forêts pleines de gibier, d'eaux très poissonneuses, de sources fraîches et limpides. Les terres que les pluies détachèrent successivement des pentes élevées, celles que le Drac rongeur arracha, en creusant son lit, aux plateaux riverains, et avec lesquelles celles qui existent sur les plateaux de sa rive droite sont homogènes, donnèrent à ce bassin une telle fertilité, qu'on le nomma *Campus auri,* le Champ-d'Or, et par corruption le Champ-Saur.

L'histoire se tait sur ses premiers habitants : on croit généralement qu'ils appartenaient à la nation des *Tricorii.* On y a trouvé des vestiges de la religion des druides, par exemple des couteaux de sacrificateurs. En 1845, dans un champ des *Rorenches* (lieu planté en chênes, du vieux mots *roures*), hameau de Saint-Jean-Saint-Nicolas, on découvrit une dalle de grès brute et telle que la nature l'avait faite, de forme à peu près carrée, ayant près de 2 mètres de diamètre, et 25 à 30 centimètres d'épaisseur, reposant sur d'autres pierres qui lui servaient d'étais, à une hauteur de 60 à 80 centimètres. A côté, ou peut-être au-dessous (car elle était à moitié renversée), on exhuma avec beaucoup de charbons et de débris d'ossements humains, parmi lesquels des dents nombreuses étaient seules reconnaissables, un instrument de bronze bien conservé, dessiné dans notre Atlas, et présentant la forme d'un couteau en silex des sauvages de l'Amérique. Cet instrument est recouvert dans toutes ses parties d'une couche d'oxyde qui a conservé le poli primitif du métal. On voit qu'il a été travaillé avec soin, mais on n'y remarque aucun signe qui puisse aider à déterminer son origine ou son emploi. Ces divers objets étaient enfouis sous un tas de petites pierres anciennement amassées par les cultivateurs et reposaient sur un monticule que recouvrent d'épaisses broussailles. Il est fâcheux que l'indifférence des ouvriers ait brisé une pierre qui était probablement un de ces autels que les druides élevaient au sein des forêts à leurs sauvages divinités, et sur lesquels ils immolaient souvent des victimes humaines.

Le séjour, ou du moins la fréquentation des Grecs dans le Champsaur, dont Chorges était voisin et Marseille peu éloigné, sera constaté dans la section des usages et dans celle des dialectes, où l'on verra que les habitants de cette partie des Alpes et ceux de la portion du département de l'Isère qui lui est contiguë ont une origine bien différente.

Les traditions et les monuments historiques attestent que les bords du Drac ont été traversés par une voie romaine se rendant du pays des Caturiges à Cularo (Grenoble), ainsi qu'à Saint-

Paul-Trois-Châteaux. Il est question de cette voie dans une transaction intervenue, vers la fin du quatorzième siècle, entre la population de Manse (*Mansio*) et celle de Saint-Laurent-du-Cros, dans le ressort de cette dernière commune. On voit encore des vestiges du chemin antique. Auprès de la Motte, sur la Sevraisette, un pont, quoique renouvelé, porte le nom de Pont-Romain. On attribue au peuple-roi diverses forteresses assises sur les hauteurs, comme les châteaux de Saint-Jean, Faudon, la Tour, Buissard, Laye, Saint-Bonnet, Bénevent, Aubessagne. Elles remontent probablement à l'époque des premières invasions des nations du nord. Les soins et l'adresse qui ont présidé à la confection de ces vastes masses, dont les parements, tant intérieurs qu'extérieurs, sont uniformément taillés au marteau, bien que formés généralement d'un grès très dur, et dont les assises sont parallèles, sans que ni cales ni mortier se montrent à l'extérieur, viennent appuyer l'opinion de leur haute ancienneté. Ces pierres sont constamment de même espèce, quoique élevées dans des lieux où la nature en fait un bizarre mélange. On retrouverait probablement des constructions semblables sous les églises de Saint-Jean, Chabottes, Saint-Bonnet. Beaucoup de personnes pensent que ces vieux édifices appartiennent aux temps qui ont suivi les croisades. On ne découvre dans le Champsaur ni colonnes, ni statues, ni bas-reliefs; mais fréquemment on rencontre autour des forteresses dont nous venons de parler des armes en fer et en bronze couvertes de rouille; des médailles de diverses dimensions ont été exhumées à différentes reprises, surtout dans les champs du Forest-Saint-Julien, qui avoisinent des ruines dénudées par le torrent d'Ancelle; ces objets, enfouis à 1 ou 2 mètres sous le sol, indiquent un endroit de quelque importance détruit par l'irruption des eaux. Des tuiles d'assez grande dimension donnent à penser que les maisons en étaient couvertes. Au delà du torrent et à une certaine distance des ruines, une procession, partant du village de la Plaine, venait régulièrement chaque année et jusqu'à ces derniers temps, chanter les vêpres des morts en commémoration de cette catastrophe. On

a tiré de ce lieu plusieurs ustensiles de ménage en poterie et en fer, que l'indifférence des habitants a détruits ou égarés. Entre autres médailles extraites, M. le docteur Nicolas en possède d'Auguste, d'Agrippa, de Claude, Vespasien, Faustine, Antonin, Gallien. Le cimetière du Gleisil a fourni en 1842, à une profondeur de 2 à 3 mètres, des tombeaux en maçonnerie renfermant des urnes remplies de cendres et de charbon.

Nous avons mentionné dans la section d'histoire le séjour des Sarrasins dans le Champsaur. Il n'est que trop prouvé, par des vestiges nombreux, qu'ils y ont porté l'incendie. Parmi beaucoup de débris de terres cuites, ayant 3 à 4 centimètres d'épaisseur et une très grande dureté, des fragments figurant comme l'encoiguure d'une boîte sont vraisemblablement les restes des bières où ces conquérants mettaient leurs morts. C'est surtout dans les communes de Charbillac et d'Aubessagne qu'on a rencontré ces sortes de débris.

Le château de Montorcier ne paraît pas appartenir aux époques dont nous avons parlé : les angles sont en marbre noir parfaitement ciselé, et les murs de la tour principale font face aux quatre points cardinaux. Montorcier était une résidence chérie des dauphins, et particulièrement d'Humbert II, dont on y a trouvé une statuette, de 12 centimètres de hauteur. Le prince y est représenté la couronne sur la tête et le corps totalement enveloppé d'une espèce de chlamyde.

A ce que j'ai dit du Drac j'ajouterai que sa pente, sur une longueur de 30 kilomètres, est de 1,400 mètres; aussi n'est-il pas navigable, mais on peut y flotter; sa largeur au pont d'Aubessagne est de 24 mètres. J'ai lu dans le Dictionnaire d'Expilly qu'en décembre 1839 ce torrent déborda avec tant de rapidité, qu'il entraîna un grand nombre de maisons, d'habitants et de bestiaux. J'avais obtenu du gouvernement, en 1807, des fonds annuels pour faire dresser par un ingénieur le projet d'encaissement de la Durance, et successivement du Buëch, du Drac, du Guil et de l'Aigues. Déposé dans chaque arrondissement, ce projet aurait été consulté avec fruit par les communes et les par-

ticuliers qui voulaient construire des digues; l'agriculture eût fait d'immenses conquêtes, et le flottage y aurait gagné.

Avant de parcourir les vallées du Drac, je vais examiner son bassin, sous le rapport des bois, de l'agriculture, de l'industrie, des canaux, des chemins, du caractère des habitants.

Bois. — Les beaux mélèzes qui couvraient au siècle dernier les montagnes d'Ancelle, de Saint-Léger et d'Orcières, ne sont plus. Ils ont été coupés de nos jours, soit pour les besoins du pays, où l'on a voulu rebâtir les vieilles maisons avec un peu de commodité et d'élégance, soit pour les travaux publics, exécutés à Gap ou ailleurs.

Ces mêmes montagnes, si favorables à la végétation, se repeuplent assez vite de jeunes plantes qui récréent la vue, et qui formeront une nouvelle richesse exploitable dans le siècle à venir.

Les torrents, devenus si dévastateurs depuis une période de quinze ans, et surtout depuis le 14 septembre 1839, ont aussi considérablement diminué les bois qui servaient au chauffage. Ces torrents étaient autrefois bordés de haies, de saules, de peupliers, de frênes, etc.; aussi portaient-ils le nom de ruisseaux. Aujourd'hui ils coulent entre des rives désolées; ce sont des gouffres.

Bien des villages n'ont pas de bois communaux. Les habitants trouvent des ressources dans les bordures de leurs terres, dans les arbres plantés par la main de l'homme, d'autres qui croissent spontanément, comme l'érable, l'amarnier, qui n'est connu que dans les Hautes-Alpes; l'aune, l'osier, le frêne qui s'accommode de tous les sols et de tous les climats, etc. Une variété de peupliers, appelée en Champsaur peuplier de Saint-Julien, a été apportée, dit-on, des bords de l'Adige depuis moins d'un siècle. Presque chaque domaine possède soit des taillis en bois, soit des landes où croissent l'épine-vinette, l'aubépine, le genévrier, l'argousier, l'églantier et autres arbrisseaux plus particulièrement destinés au chauffage des fours.

Les bois ayant quelque contenance appartiennent aux communes ou aux particuliers; ceux-là ont été dévastés presque en

entier dans le cours de la révolution, et, malgré tous les soins municipaux, les dommages se réparent lentement. Il y faudrait une surveillance plus active de l'administration forestière ; ceux-ci sont mieux conservés, bien que, vers la fin du dernier siècle, il en ait été fait une plus grande consommation.

Ici les bois se composent de hêtres dans la basse région, et de sapins et de mélèzes qui croissent à la même hauteur, souvent même pêle-mêle. Il y a quelques chênes entre Saint-Julien et Saint-Bonnet. Ces bois se trouvent généralement sur les flancs des montagnes, tournés au nord, le chêne excepté ; cet arbre veut une exposition au midi. Toutes les montagnes formant la chaîne depuis Aubessagne jusqu'à Saint-Nicolas sont dénudées, attendu que leurs versants regardent le sud.

Une vieille tradition du pays rapporte qu'autrefois pourtant les montagnes au-dessus de Saint-Bonnet et de Chaillol étaient garnies de mélèzes, ce qui paraît confirmé par d'énormes poutres trouvées dans les vieilles bâtisses. Il semble que des pièces de cette dimension n'aient pu être apportées de montagnes éloignées.

Mais ici nous placerons une remarque plus intéressante : c'est que divers habitants de Chaillol ont fait, depuis un demi-siècle, des semis ou des plantations de mélèzes qui réussissent à souhait. Le premier exemple en fut donné il y a quatre-vingts ans par le nommé Jacques Reynaud, qui sema de la graine de mélèze dans une terre située auprès de la montagne et à peu près improductive. Cet essai dépassa les espérances de son auteur, et a fixé ensuite l'attention de bien d'autres habitants. On voit aujourd'hui, dans la commune de Chaillol, plusieurs parcelles de terrain garnies de jeunes mélèzes.

On y possède, dans le domaine communal, plusieurs localités où l'on pourrait semer et planter avec bonheur ; mais le maraudage et le parcours des troupeaux s'opposent virtuellement à cette pensée de bien public.

Les anciens bois existants de tout temps forment la ceinture des montagnes dites Autane, depuis Orcières jusqu'à Ancelle ;

les communes intermédiaires sont une partie de Champoléon, de Saint-Jean-Saint-Nicolas et Saint-Léger. Les mêmes bois se prolongent entre Saint-Léger et Ancelle, et arrivent au-dessus de la Plaine, hameau de Chabottes. Là existent des hêtres admirables; nul arbre forestier ne plaît autant à la vue; il ne faut pas s'étonner que le poëte latin fasse reposer ses bergers *sub tegmine fagi*.

La commune de Saint-Laurent possède un taillis en hêtres qui a été longtemps en état de dévastation, mais qui se repeuple heureusement depuis quelques années, grâce à des mesures de conservation prises par l'autorité locale. La commune de Lafare a aussi sa petite forêt de hêtres en futaie; celle de Poligny en a une en pins de petite dimension. Dans le Valgodemar on trouve également des sapins. On en fait des planches qui se vendent à Saint-Bonnet.

Les bords du Drac et ceux de quelques autres torrents sont garnis principalement d'argousiers ou hyppophaës, arbrisseau excellent pour le four et pour la formation des clôtures autour des champs.

Agriculture. — Depuis trente ans l'agriculture a fait d'heureux progrès dans le Champsaur, où déjà auparavant elle était plus florissante que dans les contrées voisines. Les jachères ont presque entièrement disparu, au moyen des prairies artificielles en sainfoin, trèfle ou luzerne, qui se font plus en grand, et encore au moyen des grains trémois qu'on sème au printemps dans les terres consacrées aux céréales l'année précédente.

A une masse plus considérable de fumier on a joint, dans quelques communes, l'usage des charrues, ce qui a produit une double amélioration qui laisse peu à désirer. Cependant l'araire est toujours le principal ustensile du labour, parce qu'il est plus expéditif et que son action est suffisante pour les derniers labours quand le premier a été fait avec la charrue. Il faut dire aussi que le morcellement des propriétés, quelquefois leur nature et leur situation en pente, ne permettent pas d'employer la charrue. A Chail-

lol, il y en a une chez le maire, mon correspondant. Il n'est pas à désespérer que son exemple y ait de nombreux imitateurs.

Dans le canton, le seigle se cultive presque partout; le froment est réservé pour quelques quartiers d'un sol ingrat, pour les terres compactes ou schisteuses. La culture de l'avoine, autrefois reléguée dans les communes montagneuses d'Ancelle et du Dévoluy, est aujourd'hui dans toutes les communes de la vallée une partie principale des récoltes. Les pailles d'avoine sont excellentes pour la nourriture des moutons, et le grain qui n'en est pas consommé par le propriétaire a un cours de vente dans les marchés bien plus constant et plus assuré que les céréales en seigle ou froment.

Le brûlis ou écobuage est une pratique suivie avec des avantages bien constatés; il en résulte un double bien : on détruit ainsi les plantes nuisibles, et la terre brûlée devient un engrais très fécond pour les récoltes suivantes, surtout si l'on a soin de bien fumer le champ après la première. Le procédé est à peu près celui qui est décrit dans la *Statistique du mont Blanc*, par Verneilh.

Bien que l'état de l'agriculture soit très satisfaisant, l'habitant des vallées du Drac est dans un malaise qui s'accroît depuis quelques années d'une manière bien sensible. Les contributions publiques, le sel, le vin et le tabac soutirent tout le numéraire du pays. Le gros et le petit propriétaire sont également dans le besoin, et les expropriations forcées, dont il n'était plus question depuis plus de vingt ans, viennent de reprendre leur cours.

D'un autre côté, l'accroissement de la population, et par suite le plus grand nombre de feux établis dans plusieurs communes, sont funestes aux bois particuliers et communaux; le manque de combustible va être dorénavant la grande plaie du pays.

On cultive avec soin la pomme de terre, le plus beau présent que l'Amérique ait fait à ces montagnes, et dont la première lui a été apportée de Lorraine il y a plus de 80 ans. Ce tubercule, qu'on ne peut trop multiplier, prospère jusqu'à une élévation de 1,800 mètres. On s'adonne maintenant beaucoup plus qu'autrefois aux plantes oléagineuses, le colza, les deux sortes de na-

vette, l'hivernale et la printanière. Depuis peu, on a introduit la betterave dans quelques domaines où les fonds conviennent à cette culture. Elle sert pendant l'été à la nourriture des porcs, qui sont avides de ses feuilles. En hiver, les racines servent à l'engraissement de tous les bestiaux. C'est une précieuse conquête pour ces localités.

Jusqu'ici on a peu remarqué un produit particulier au Champsaur et qui provient des arbres plantés au bord des terres et des chemins. On taille ces arbres dès leur première croissance, de manière à leur faire produire plusieurs grosses branches latérales, que l'on appelle *cornes*. Ces cornes sont écimées à une certaine distance du tronc, qu'on écime pareillement, et sur la tête de toutes ces cornes croissent des branches que l'on coupe tous les quatre ans, à la fin de septembre ou en octobre, avant la chute des feuilles. On lie en fagots ces branches bien feuillées, et, après deux ou trois jours de dessiccation, on les transporte dans la grange de la métairie, et en hiver on les donne aux bêtes à laine, qui mangent la feuille avec plaisir; après quoi le bois reste pour le chauffage de la maison.

Il y a peu de fermes dans le Champsaur. Chaque habitant fait valoir lui-même son héritage à l'aide des gens de la maison, et à défaut par des domestiques dont le service est aujourd'hui monté à un prix excessif. Tous les labours sont effectués par les vaches et les bœufs, et les transports s'opèrent en partie par les mêmes bêtes, et en partie par les bêtes de charge, chevaux, mulets, ânes et ânesses.

La demeure d'un habitant de ce pays est généralement construite de la manière suivante : une cuisine au rez-de-chaussée, quelquefois une chambre à côté de cette cuisine; une pièce, souvent obscure, au fond de la cuisine; une chambre au premier étage correspond à la cuisine; une autre est sur le derrière de cette chambre. La porte d'entrée est dans la cuisine; les autres pièces ne communiquent pas au dehors. Le maître couche dans la cuisine, où se trouve presque toujours un second lit; les enfants et les autres membres de la famille couchent dans les chambres.

A côté de la maison, et adossée contre elle, est une écurie, quelquefois deux, l'une pour les gros bestiaux, l'autre pour les bêtes à laine.

Au-dessus de la maison et des écuries se trouve le grenier, où s'engrangent le foin et les pailles du domaine. Les écuries, et même la maison, sont voûtées dans certains endroits. En général on fait des planches en bois de mélèze, sur lesquelles on met une couche de terre glaise bien pétrie de cinq à six pouces d'épaisseur. Cette terrasse a pour objet de prémunir les planchers contre l'incendie et d'empêcher que les vapeurs de l'écurie n'aillent corrompre les fourrages dans la grange; ce qui arrive toutes les fois qu'il s'y rencontre la moindre fissure.

A l'exception du bourg de Saint-Bonnet, les toits sont habituellement couverts en chaume. Quelques églises, nouvellement construites ou réparées, sont en ardoise. Espérons qu'au moins, dans la crainte de l'incendie, on profitera, pour les habitations, des ardoisières nouvellement découvertes en des lieux voisins.

Une maison telle que je viens de la décrire est celle de l'homme dans l'aisance. La plupart sont logés plus à l'étroit, surtout depuis l'ordre actuel des successions. Un bâtiment qui servait naguère tout juste aux besoins d'une seule famille va être divisé en trois ou quatre portions, où se forment autant de nouveaux ménages, tous gênés et tous misérables; ce qui exerce en outre sur la morale publique une influence désastreuse. Poussé par le besoin, le pauvre contracte trop souvent l'habitude du vol; il se croit encore honnête, et déjà il prend du bois chez son voisin pour faire bouillir sa marmite et quelques amas d'herbe pour nourrir sa chèvre ou ses brebis.

Les fourrages destinés aux bestiaux se composent principalement des foins produits par la première coupe des prairies de toutes les sortes, prés naturels, prés artificiels, trèfles, luzernes, etc., et des pailles mêlées avec tous les seconds foins ou regains. Ce mélange fournit une excellente nourriture, surtout si les regains sont abondants et bien préparés. Les quartiers qui

jouissent d'une irrigation suffisante sont les seuls qui puissent pleinement compter tous les ans sur cet avantage.

Canaux. — Ceci me conduit à dire que le Champsaur, qui possède un grand nombre de canaux d'arrosage, est encore loin d'avoir exécuté tous ceux qui seraient possibles.

Les communes de la rive gauche du Drac, depuis le Pont-du-Fossé jusqu'à Lafare inclusivement, parlent beaucoup, depuis trois ou quatre ans surtout, d'un canal à dériver du Drac. Cet ouvrage serait d'une facile exécution et produirait un bien immense. A force de consacrer le droit de propriété, la législation avait rendu ces entreprises à peu près impossibles. Puissent les Hautes-Alpes profiter de celle dont on vient de poser les principes, pour étendre les bienfaits de l'irrigation!

Saint-Bonnet possède deux canaux d'arrosage, dont l'un, construit de 1775 à 1780, ét dérivé du Drac (rive droite), au-dessous de Chabottes, arrose 450 hectares, et verse dans le bourg toute l'eau nécessaire à ses habitants; l'autre canal est dérivé de la Sevraisette depuis environ trente-cinq ans.

Saint-Julien jouit d'un canal venant de la rive droite du Drac, à l'extrémité orientale du territoire de Chabottones. Ce canal a été rétabli à la même époque que celui de Saint-Bonnet. Il avait existé précédemment, et il fut délaissé pendant un espace de soixante ans environ; cet abandon coïncide avec les temps désastreux qui commencèrent le dix-huitième siècle.

On ne peut pas dire à quelle époque il avait été construit pour la première fois, mais, à coup sûr, il est bien ancien. J'ai lu une transaction entre Saint-Julien et Chabottes, relative à ce canal, qui leur est commun, datée du milieu du quinzième siècle, où il est dit que les deux villages s'associent pour rétablir leur canal, ne fonctionnant plus depuis plusieurs années par l'effet des malheurs du temps.

De temps immémorial Saint-Laurent a dérivé un canal du torrent d'Ancelle. Aubessagne a eu d'abord le beau canal des Herbeys, tiré de la Sevraisse en Valgodemar en 1772, plus un

autre de la Sevraisette, auprès de la Motte. Ce dernier n'a été exécuté, il y a environ trente-neuf ans, qu'après un long procès, qui durerait peut-être encore sans l'intervention de l'ami du pays, qui publie cet ouvrage.

Il existe dans le Champsaur treize autres canaux puisés aux divers torrents qui sillonnent son territoire.

Celui de Chabottones, qui a enrichi ce pays, est encore dû à l'administration du même préfet.

En somme, je dirai que, du Drac et des divers cours d'eau qu'il reçoit, les communes d'Orcières, de Champoléon, Saint-Jean et Saint-Nicolas, Chabottones, Chabottes, Chaillol, Charbillac, Buissard, Saint-Laurent-du-Cros, Saint-Julien, Lafare, Saint-Bonnet, Poligny, le Noyer, Molines, Saint-Eusèbe, les Costes, Aubessagne, le Gleisil, Aspres-lès-Corp, six communes de la rive gauche, ont dérivé, sur une longueur de 100,000 mètres, avec une largeur qui varie de 4 mètres et demi à 3 quarts de mètre, et une profondeur généralement d'un demi-mètre, des canaux d'irrigation qui, sur une étendue de 4,000 hectares, portent la fécondité dans les champs, et permettent de multiplier les prairies naturelles et artificielles. Voici le procédé qu'on emploie :

On place dans le fond le plus incliné de son réservoir des tuyaux dont le diamètre contient un arrosoir d'eau (c'est-à-dire la quantité d'eau nécessaire pour arroser); en bouchant les tuyaux plus ou moins de temps, le bassin se remplit. Quelques-uns de ces réservoirs appartiennent à des propriétaires et suffisent à l'irrigation d'une surface de 2 hectares par semaine.

Pour faciliter l'arrosage, on divise les champs ou les prés en béalières, de la largeur d'environ 5 mètres, et l'on y détourne successivement l'eau par le moyen d'une étanche qu'on enfonce de distance en distance dans le canal.

L'un des deux canaux de Saint-Bonnet n'ayant été que commencé avait coûté 200,000 francs en procès; espérons que la loi nouvelle offrira des règles tellement précises, qu'elles ne permettront plus à l'hydre de la chicane de dévorer d'avance l'argent

destiné aux travaux ! Il serait utile à ces deux communes de réunir leurs canaux. Vers la fin du siècle dernier, la commune de Saint-Michel-de-Chaillol et quelques villages environnants voulurent dériver, au moyen d'un *roctage* considérable et à travers des rochers à pic, un cours d'eau qui tombe vers le Drac dans la commune de Champoléon. Aspres-lès-Corp voit aujourd'hui desséché, par suite d'un procès qu'il a eu contre les habitants de Brou, dépendant de Saint-Firmin, un canal de 20,000 mètres de longueur qui arrosait 670 hectares. On pourrait l'asseoir sur la banquette du chemin vicinal de la rive droite de la Sevraisse, si les communes de Saint-Firmin, Saint-Maurice et Villar-Loubière se concertaient pour l'entretien de cette voie.

Industrie commerciale. — Sa principale branche, dans le Champsaur, est celle des bestiaux, l'une intérieure, l'autre extérieure.

J'appellerai commerce extérieur, celui qui a été fait par quelques hommes du pays, qu'on nomme maquignons et qui vont acheter soit des mulets en Auvergne et en Poitou, soit des chevaux dans la Bourgogne ou la Lorraine.

Sur la fin du siècle dernier, quelques-uns de ces marchands ont amassé beaucoup de bien ; un assez grand nombre ont voulu marcher sur leurs traces. Mais au lieu de faire la même fortune, ils ont presque tous abouti à une honteuse déconfiture ; en sorte que, dans le moment présent, ce commerce est exercé, dans le canton de Saint-Bonnet, par des hommes de la Mure (Isère) ou par des Provençaux.

Le commerce intérieur est celui qui se fait sur les bestiaux nourris dans le pays.

1° Autrefois les veaux étaient vendus, à l'âge de quinze ou vingt jours, pour un prix de 15 ou 20 fr.

Depuis l'introduction du bétail suisse, on engraisse, en Champsaur, ces veaux en les gardant environ deux mois ; et alors ils sont achetés par des voituriers de Saint-Bonnet qui les paient environ 60 fr. et qui les transportent eux-mêmes à Marseille, d'où

ils vont en Algérie, ainsi que des moutons. Cette branche d'économie domestique donne un revenu considérable.

2° Les agnelettes qu'on ne peut garder dans le pays sont vendues à l'âge de deux ans, sous le nom de *nouvelles*, à des marchands des départements méridionaux qui viennent à la grande foire, dite de Saint-Michel, tenue à Saint-Bonnet le 22 septembre.

On garde les agneaux mâles sur les montagnes jusqu'à l'âge de trois à quatre ans; à cette époque, devenus moutons, ils sont engraissés pendant l'hiver par certains particuliers qui les achètent aussi le 22 septembre, et les vendent à des marchands de Provence à la foire, dite de Carnaval, tenue à Gap huit jours avant le carême.

Les laines sont achetées partie à Gap, partie par des marchands du Champsaur, qui les font laver chez eux et les expédient ensuite à Grenoble, à Vienne et à Lyon. Ce commerce est celui qui semble le mieux prospérer jusqu'à présent. Tous ceux qui l'ont entrepris font de passables affaires. Mais il n'est pas à la portée de tous, parce qu'il exige de fortes avances. Le marchand de laine doit payer au comptant; et souvent son argent tarde longtemps à rentrer.

Autrefois la vente des laines en Champsaur était chose peu importante. L'habitant n'entretenait pas de nombreux troupeaux. Les pâturages des montagnes étaient livrés aux bestiaux étrangers. Il y a donc eu amélioration pour le pays sous ce rapport : les troupeaux indigènes se sont accrus considérablement. Mais à la suite de ce bien est venu un grand mal : les montagnes, couvertes d'un trop grand nombre de bestiaux, se sont dégazonnées peu à peu, et d'horribles ravins ont été creusés par les pluies d'orage sur ces pentes autrefois revêtues d'une pelouse verdoyante et fleurie qui retenait les terres.

Le déboisement de la partie basse des montagnes et le dégazonnement dans la partie haute, voilà la double cause des désastres causés annuellement par les torrents dans quelques communes du Champsaur. Il est urgent que le législateur s'occupe des mesures que cet état de choses réclame impérieusement. Il est impossible d'obtenir des conseils municipaux des règlements sages qui pour-

raient être faits en vertu des lois existantes. Il faut que l'ordre vienne de plus haut.

L'industrie proprement dite ne fera jamais de grands progrès en Champsaur ; voici ce qu'on y possède :

Une fabrique de tuiles établie dans la commune de Lafare, près Saint-Bonnet, se soutient depuis plusieurs années.

Quelques meuniers ont amélioré leurs moulins en faisant venir de Lyon des pierres dites françaises, qui fonctionnent mieux et plus vite.

Il s'est établi sur le Drac, à Saint-Bonnet, une mécanique pour le cardage des laines.

Le haut et le bas Champsaur ont respectivement à leur portée, sur le Drac, un pressoir à cylindre pour les graines à huile récoltées dans le pays. Ces machines nouvelles facilitent l'opération et la rendent plus fructueuse.

On a découvert depuis une dizaine d'années, au lieu du Pont-du-Fossé, sur la rive gauche du Drac, une carrière d'ardoises de très bonne qualité, qu'on exploite aujourd'hui avec quelque succès ; elle est à la portée du nouveau chemin qui mène de Gap à Orcières ; la charrette va tout près du lieu où l'ardoise est préparée. Nous parlerons plus bas de celle du Valgodemar. Il faut que l'administration supérieure veille à diminuer les incendies dans le Champsaur, en y faisant substituer l'ardoise au chaume.

Au moyen des chemins construits ou réparés d'une commune à l'autre, les voitures à roues commencent à parcourir le canton presque dans tous les sens. Nous devons ce bienfait à la loi sur les chemins vicinaux, et au très bon règlement fait par le préfet du département pour l'exécution de cette importante mesure.

Chemins. — La loi actuelle a produit déjà d'heureux effets dans les Alpes : un chemin de grande communication, n° 11, de Gap à Orcières, a un embranchement qui aboutit par Saint-Laurent à la route royale, à Brutinel. La direction de ce chemin, n° 16, de l'est à l'ouest, passe par le moulin de Frappe (Forest), il a une longueur de 6,000 mètres et une largeur de 3 à 5 mè-

tres. Un autre chemin, n° 14, du sud-est au nord-ouest, long de 3,600 mètres, large de 2 à 4, va à la Chapelle-en-Valgodemar, de Saint-Bonnet. De ce bourg, le chemin n° 15 se rend, de l'est à l'ouest, à Saint-Étienne-en-Dévoluy, par Poligny, sur 15,600 mètres de long et 2 à 4 de large.

Les chemins vicinaux dans toutes les communes s'améliorent chaque année de plus en plus au moyen des prestations en nature dirigées par des voyers dont le service a été fortement organisé par un règlement préfectoral.

Caractère. — L'habitant du Champsaur, quoique peu instruit, est doué d'intelligence; il est d'une humeur gaie et tranquille; il semble tenir le milieu entre le flegme du paysan grenoblois et la pétulance du Provençal. Il a de plus un certain esprit d'observation et de moquerie qui ne fait pas grâce aux ridicules. Son langage est métaphorique et empreint d'une teinte d'ironie.

Les mœurs du Champsaurin méritent d'être observées à deux époques de la vie : dans l'adolescence, folâtre, fougueux, querelleur, il prend l'amour de l'ordre dès qu'il est marié, et cette gravité d'humeur qui annonce l'homme occupé du soin de ses affaires; de là le proverbe du pays : *Pour dompter le loup on le marie.* Il est resté franc, et si quelquefois éclate en lui la vivacité, l'emportement, il se calme bientôt, parce que son caractère est naturellement bon; peut-être se laisse-t-il un peu trop aller au goût de la boisson.

Les réunions des jeunes gens sont empreintes d'une éclatante gaieté. Dans les vogues, dans les noces, lorsqu'ils vont au tirage ou au recrutement, ils se mettent en marche au bruit des fanfares, chantent et poussent un cri de joie perçant qui fait retentir les airs. Ce cri n'exprime précisément aucun son verbal; on peut à la rigueur le rendre par cette articulation : *iou-fou-fou.*

Les diseurs de bons mots sont estimés dans le Champsaur; et c'est au cabaret que ce talent se produit le plus habituellement. Le marquis de Champoléon, seigneur de Saint-Jean-de-Montorcier, mort depuis près de cent ans, est resté comme une notabi-

lité dans les souvenirs du pays, pour ses plaisanteries. Il en usait librement envers tout le monde; mais il n'était pas fâché qu'on le lui rendît. Un jour il se montra fort content d'un paysan de son voisinage. Voici à quelle occasion :

Le marquis dînait dans son château de Saint-Jean avec le curé du lieu, le châtelain et son homme d'affaires. Un paysan, ayant trouvé le salon ouvert, entra sans façon et alla s'établir auprès du feu, regardant la table où ces messieurs s'étaient assis. Le seigneur lui fit bientôt cette question : « Hé bien! y a-t-il du nouveau dans ton village? — Non, monseigneur; sinon que la vache de mon voisin a fait cinq veaux... — Cinq veaux! et combien a-t-elle de mamelles? — Quatre, monseigneur. — Lorsque quatre de ces veaux tettent, que fait le cinquième? — Comme moi, monseigneur; il regarde. — Assieds-toi là et tette-moi cette bouteille, reprit le marquis : je n'aime pas l'oisiveté; M. le curé nous prêchait encore ce matin qu'elle est la mère de tous les vices. »

Le Champsaurin aime l'indépendance et il a un fonds de fierté native qui le rend impropre aux basses professions. Les domestiques attachés à la personne ne doivent pas être pris chez lui.

Il semble aussi qu'il ne soit pas né pour la carrière des armes. Ceux de ses compatriotes qui ont servi le plus longtemps dans les armées impériales n'ont pas dépassé le grade de capitaine. Il se peut que le défaut d'instruction ait été le principal obstacle à leur avancement.

Ce pays peut dire avec orgueil qu'il est resté hospitalier et pur de tout crime, de tout excès, dans le cours de nos révolutions.

Sous le rapport intellectuel, le Champsaur est aussi en progrès. L'école normale de Gap lui a fourni de bons instituteurs, et dans ces derniers temps il a vu naître des hommes qui occupent un rang distingué dans le professorat.

Enfin, le luxe a pénétré dans ce canton sous ses formes différentes. Les auberges se multiplient et entraînent à la dépense les habitants qui s'y réunissent; la nourriture y est meilleure, délicate même; il y a plus de commodité dans les meubles, plus de recherche dans les vêtements, et la lecture des feuilles publiques

est un besoin que peu de personnes se refusent. Somme toute, le Champsaur se montre aussi avancé que les localités qui l'entourent.

Après ce coup d'œil général sur le bassin du Drac, nous allons parcourir rapidement les vallées qui le composent; nous donnerons un article spécial au Dévoluy, qui s'y rattache, mais qui est peut-être le pays le plus extraordinaire du département.

Nous avons parlé de la grande voie de communication de Gap à Orcières, qui a 26,000 mètres de longueur sur une largeur de 4 à 5 mètres. Cette dernière commune, autrefois nommée Ourcières, et qui est à 1,423 mètres au-dessus de la mer, a une population de 1,588 âmes, non agglomérée; elle se compose de vingt-sept hameaux disséminés sur le flanc des montagnes, et dont quelques-uns communiquent très difficilement avec les autres pendant l'hiver. Pour se rendre à Embrun, chef-lieu d'arrondissement, qui n'est qu'à 16 kilomètres d'Orcières, chef-lieu de canton, on est obligé de passer par Gap et de faire 28 kilomètres. Les chemins vicinaux sont fréquemment coupés par les avalanches qui tombent des montagnes; là périrent ainsi, en 1776, quinze personnes revenant de l'église paroissiale avec un enfant qu'on venait de faire baptiser.

Le territoire d'Orcières est généralement assez fertile, quoique très en pente. La rive droite du Drac n'y a plus de bois; tous les jours ils diminuent sur la rive gauche. Les montagnes y fournissent de gras pâturages, dont une partie reste en jouissance commune, et l'autre est mise en réserve pour les troupeaux transhumants de la Provence. Il y a deux lacs d'une assez faible étendue.

L'ardoisière est dans ce moment en pleine activité pendant huit mois de l'année, au Pont-du-Fossé près d'Orcières. On en trouve aussi, mais à une grande élévation, dans la montagne, qui malheureusement ne peuvent être exploitées que vers la fin de l'été, époque à laquelle les travaux de la campagne exigent ailleurs le concours de tous les bras; néanmoins des habitants sont en possession d'en extraire tous les ans une certaine quantité qu'ils vendent aux marchés de Saint-Bonnet, ou dans les com-

munes voisines. Ils n'exploitent pas assez les carrières de plâtre. On aperçoit des filons de houille dans des lieux où l'extraction en serait difficile.

Les produits de la culture à Orcières se bornent à deux espèces de grains, le seigle et l'orge. On y suit l'assolement ternaire, c'est-à-dire que chaque héritage est divisé en trois soles, dont l'une est ensemencée en seigle, la seconde en orge, et la troisième reste en jachère.

Les récoltes suffisent ordinairement à la consommation locale. L'habitant aisé ne compte sur la vente d'aucun excédant; il met en réserve ce qu'il ne consomme pas, dans la prévoyance que la récolte suivante peut manquer, ou bien il le prête à ses voisins qui en ont besoin, et ce prêt est toujours désintéressé; l'emprunteur n'est tenu de rendre que la quantité prêtée. La classe malheureuse à son tour se rend digne de cette bienfaisance. Quand le temps des travaux arrive, principalement celui de la moisson, tous se prêtent un mutuel secours, et le pauvre ne met jamais sa journée à prix d'argent; seulement il reçoit une portion de grains dont la quotité est établie depuis des siècles dans sa commune, et contre laquelle aucun journalier ne s'est jamais avisé de se récrier. Ce n'est presque pas un salaire qu'il exige; c'est un bon office qu'on lui rend. La bienfaisance est aussi une vertu domestique à Saint-Jean et Saint-Nicolas, commune de 873 habitants. Montorcier, hameau qui en dépend, était un mandement considérable; on voit encore les ruines majestueuses de son château sur une hauteur qui domine une grande partie de la vallée; le torrent de Brudon passait anciennement de l'autre côté du château, où conduisait une route soutenue par une muraille dont il reste un fragment, et bâtie avec des blocs d'une telle dimension, qu'elle porte dans le pays le nom de muraille des fées. La source de Ladoux est d'une pureté et d'une abondance remarquables. Elle sert à l'irrigation et au jeu de quelques moulins, dont l'un se nomme encore moulin du Dauphin. On trouve ici des ammonites, bélemnites et autres pétrifications. Un gisement coquillier considérable s'y trouve au sommet de la mon-

tagne de Soleil-Bieau, à 2,500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Dans cette commune, des enfants du hameau des Rorenches, au bas d'un rocher isolé, qui a la forme d'une tour et qu'on appelle Roche des Barbares (*Rouchas Barbas*), sortirent de la terre où elle était enfouie une pierre d'un blanc jaunâtre, très lisse, tranchante d'un côté et faisant beaucoup de feu au briquet, d'une longueur de 10 à 12 centimètres. La lame, légèrement circulaire, avait 7 centimètres de large : c'était le couteau d'un druide sacrificateur. On en verra le dessin dans l'Atlas.

Près du même hameau des Rorenches, au bas du mont Parastre, un endroit appelé le Pouchet renferme une grande quantité de grains brûlés, froment, seigle, orge, avoine, vesces, etc. On ne connaît pas bien l'épaisseur ni l'étendue des substances carbonisées, parce qu'elles sont recouvertes d'un mètre de terre d'alluvion. Là où n'apparaît pas le moindre vestige de construction, on rencontre des morceaux de plomb, de fer, de grosses lames de couteau emmanchées au moyen d'une soie, de petites monnaies de cuivre complétement défigurées par le temps. La tradition garde le silence sur ces vestiges, qui semblent remonter à une époque bien reculée.

Un médecin estimé qui réside à Saint-Bonnet, M. Jean Nicolas, est né dans la commune dont il porte le nom ; j'ai puisé quelques observations dans l'*Essai sur la topographie physique et médicale du Champsaur,* qu'il a publié en 1824 à Montpellier, comme son tribut académique. Sa grande jeunesse ne m'avait pas permis de le connaître pendant que j'administrais les Hautes-Alpes ; et cependant il m'a dédié son ouvrage, avec des expressions qui vont au cœur, et qui contiennent des éloges dont je désirerais vivement être digne. Je lui dois, depuis une année, des documents très curieux.

Des digues seraient indispensables pour garantir un terrain précieux à Saint-Léger (170 habitants), qui est séparé par le Drac, de Chabottones (270 habitants). Saint-Michel-de-Chaillol (579 habitants) a trois ruisseaux, Buissard, Riomort et Maretane, qui prennent leur source dans ces montagnes, au pied

desquelles le village est situé, sur un terrain peu incliné. La moitié de son territoire est occupée par des rochers escarpés et arides, l'autre fournit des pâturages pour nourrir en été un millier de bêtes à laine. La montagne de Chaillol, de sa base au sommet, a la forme d'un pain de sucre; sa hauteur sera portée dans une note [77] relative aux lieux les plus élevés du département. Chaillol a, comme Saint-Jean et Saint-Nicolas, quelques filons de houille; sa molasse sert à la construction de tous les fours de Gap, de Chorges, de Saint-Firmin. Le ruisseau de Buissard donne son nom à une commune séparée de la Plaine et du Forest-Saint-Julien par le Drac, sur la rive droite duquel on trouve une scierie et un moulin; ces usines ne manquent jamais d'eau, avantage que ne partagent pas tous les moulins de l'arrondissement de Gap. Buissard (181 habitants) a de bons fruits, surtout des pommes de calville. La plupart de ses maisons sont situées sur un coteau élevé de 1,000 à 1,200 mètres au-dessus du niveau de la mer, et qui fait chaîne avec le coteau septentrional de Chabottes (771 habitants). Cette dernière commune comprend le village de la Plaine, où les cailles abondent en été. On sollicite entre la Plaine et Chabottes l'établissement d'un pont sur le Drac, qui occupe ici un immense terrain d'excellente qualité, composé de 2,000 sétérées (à 400 toises l'une). On a calculé que le cinquantième de ce terrain suffirait à son lit. Ce torrent, enrichi des eaux de ses tributaires, a sous les passerelles établies pour la communication de Chabottes avec la Plaine, 20 pieds cubes dans ses eaux basses, dans leur moyenne hauteur 50, et dans leur plus grande élévation 250. Il fait mouvoir dans le ressort de Chabottes deux moulins, une scierie, un foulon et une teinturerie. Dans cette commune est né le célèbre Para du Planjat, jésuite, connu par ses ouvrages de philosophie, entre lesquels on distingue sa *Théorie des êtres insensibles*. Chabottes est la patrie de M. Faure, poëte facile et agréable, dont j'ai déjà parlé et qui m'a remis des notes utiles sur le Champsaur.

L'évêque de Gap possédait la terre de Saint-Laurent-du-Cros; le dauphin prétendit qu'elle était son fief. Leurs démêlés altèrent

jusqu'à une prise d'armes; enfin Dragonet, en 1333, se reconnut feudataire de Gui XIII pour Saint-Laurent, ainsi que pour le territoire et mandement de Boischard, au delà et en deçà du Drac, nommé *Drau* dans la transaction. En employant le plâtre sur les terres qui ne jouissaient pas de l'arrosage, Saint-Laurent-du-Cros (1,118 habitants) a donné à la pleine culture des terrains jusqu'alors stériles; son bois fayard (hêtre), contenant 900 sétérées, a été presque entièrement ruiné en 1793. Laye (412 habitants) se trouve au centre de six autres hameaux, dont l'un, celui de Brutinel, est sur la route de Grenoble, n° 85, au-dessous de sa commune. Laye a un territoire de 2,000 sétérées, lequel, lors des pluies abondantes, est fort endommagé par cinq ravins qui coupent la montagne d'Aiguelles, où l'on ne voit ni futaie, ni taillis, ni broussailles, mais des bancs de rochers inaccessibles. On prétend qu'il s'y trouvait autrefois un bois de mélèzes qu'incendièrent les troupes de Victor-Amédée, et que le nom de Constant, ajouté à celui du Villar, vient à ce hameau de ce que les ennemis, ne l'ayant pas aperçu, ne le brûlèrent pas. Au bas de la montagne d'Aiguelles sont 400 sétérées de landes et bruyères, où l'on fait paître dans la belle saison quelques chèvres ou brebis. Un petit nombre de particuliers de la commune vivent commodément du produit de leurs biens-fonds et de leur commerce; les enfants se louent pour cinq ou six mois en qualité de bergers ou de bergères, et leurs gages n'excèdent pas 36 fr., outre une chemise, une paire de souliers et ressemelage pour les deux sexes; chapeau pour les garçons, une coiffe, un tablier, un mouchoir pour les filles; et la nourriture comme les domestiques, consistant en gros pain et soupe à dîner et goûter, le soir en petit-lait ou relait, avec du même pain, et parfois, les fêtes et dimanches, en lard ranci ou chèvre salée. Quelques tisserands de drap ou de toile, quelques cardeurs de laine et peigneurs de chanvre ne s'en occupent que durant l'hiver, ou lorsqu'ils ne peuvent se livrer à la culture.

Saint-Julien (646 hab.) possède un beau canal auquel plusieurs communes se sont associées; nous en avons déjà parlé. Le défaut

d'arrosage a obligé les habitants de Lafare (491 hab.) de laisser inculte une portion de territoire de leur commune, qui n'a guère moins d'importance que celle de Forest (508 habitants).

Chef-lieu de l'ancien bailliage du duché de Champsaur, au milieu duquel il se trouve, et maintenant chef-lieu de canton, peuplé de 1,847 âmes, le bourg de Saint-Bonnet, à 999 mètres au-dessus de la mer, est situé à 16 kil. de Gap et 60 de Grenoble, au centre du bassin du Drac. D'après les projets et la direction de M. Janson, ingénieur retraité des ponts et chaussées, et au moyen d'une dépense de 50,000 fr., il a rétabli en charpente le pont supporté par deux culées et quatre piles en pierres, sur lequel on passe cette rivière pour monter à la commune. Ce pont est très fréquenté; car Saint-Bonnet a, de temps immémorial, des marchés pour quarante communes. La population est de 1,800 individus, tous cultivateurs; le produit des terres varie depuis deux pour cent jusqu'à douze; en règle générale, on compte sur six. Il n'y a point dans le bassin du Drac de fabrique proprement dite pour les draps et les toiles; seulement, dans chaque commune ou hameau, des particuliers ont des établis ou métiers pour y fabriquer de la grosse toile et le drap qu'on appelle raze ou cordeilla; tels sont les manufacturiers de Saint-Bonnet, en y ajoutant un fabricant de cuirs, un chandelier qui travaille aussi bien qu'à Gap. Ici l'on possède deux teintureries, deux scieries hydrauliques [78] et quatre moulins semblables à ceux des autres communes du canton. Je ne puis oublier ce qui m'est arrivé en 1829, près d'une usine de ce genre, qui se trouve à un kilomètre du bourg. C'était avec un vif plaisir qu'accompagné de mes deux fils j'avais visité les habitants de Saint-Bonnet, et en particulier l'octogénaire Motte, ancien maire, qui fredonnait de joyeuses chansons; j'avais traversé le Drac sur une passerelle provisoire, et j'allais rejoindre ma voiture; des cris se firent entendre; une femme se plaignait vivement de ce que le meunier avait eu son blé à vil prix en la trompant sur celui du marché. Les habitants des deux sexes s'apitoyaient sur son malheur; c'étaient les mêmes qui, une heure auparavant, me reconnaissant à Saint-Bonnet,

m'avaient donné le baiser de l'amitié. L'un d'eux s'écrie : « Rassure-toi, le ciel nous a renvoyé notre ancien préfet. » Ceux-ci vont chercher le meunier et l'entraînent vers moi; ceux-là me conjurent de prononcer, et j'ai beaucoup de peine à leur prouver que, simple voyageur, aucun titre ne m'autorise à porter une décision. Cependant je m'abouche avec le juge de paix et le maire, le meunier consent à une indemnité, et l'on se sépare en me témoignant le désir de me revoir dans chaque commune du Champsaur. Nous avions visité la maison où est né Lesdiguières, et sur la façade de laquelle j'avais fait placer une inscription. Nous avions formé le vœu qu'on rétablît une de ses fondations, l'hospice civil et maison de secours pour les pauvres de Saint-Bonnet et les misérables voyageurs. Cette institution jouissait de 800 fr. de rente; il n'en reste plus que pour 350 fr., et l'on a perdu les titres de celle qui venait de la noble famille de Sassenage; puisse-t-elle entendre le vœu public!

M. Vautier a, dans l'année 1807, analysé les eaux sulfureuses de Saint-Bonnet. L'année 1500 est la date la plus reculée dans les archives de ce bourg et des autres communes comprises dans le bassin du Drac. A Saint-Bonnet était un vétérinaire fort habile, nommé Meyer, qui servait en même temps de maître d'école à Arles; j'indiquerai [79] l'organisation que j'avais donnée à ces artistes.

D'après Videl, l'aïeul de Lesdiguières avait un différend avec l'évêque de Gap, son voisin, homme altier, qui se formalisait plus aisément que la politesse ne le permet, de ce qu'il allait à la chasse sur ses terres. Il y eut une conférence au château de Laye, appartenant à l'évêque; le gentilhomme, offensé des bravades de l'évêque, voulait le prendre au collet et le jeter par la fenêtre. L'évêque, assisté de son clergé, porta ses plaintes au saint-siége; le gentilhomme perdit ses biens et fut exilé. La dot de sa femme consistait dans la terre des Diguières et en une partie de celle de Saint-Bonnet-en-Champsaur.

Là naquit Lesdiguières, dans la maison paternelle, le 1er avril 1543, un dimanche, à neuf heures du matin. Son père était Jean

de Bonne, seigneur des Diguières, et sa mère, Françoise de Castellane. Le jour de sa naissance, Saint-Bonnet fut incendié; il en fut de même le jour de sa mort.

Il fit ses premières études au collége d'Avignon, où son précepteur l'accompagna, et l'on put s'apercevoir qu'il ressentait plus de plaisir à entendre le tambour que la cloche du collége; néanmoins, il avait de l'affection pour les livres et les lisait avec une joie inexprimable.

Il prit l'épée en 1556. Furmeyer le fit, en 1563, guidon de sa compagnie de gens d'armes, à la place de Villette, son neveu. Cette même année eut lieu la prise de Romette, que nous avons racontée.

Lesdiguières rechercha en mariage Claudine de Béranger, quatrième fille de Georges de Gua, de l'une des plus illustres familles du Dauphiné, et il l'obtint pour épouse en 1564, quoiqu'il n'eût alors que 800 livres de rente.

Il n'est personne qui ne connaisse les éclatants exploits de Lesdiguières. On sait moins qu'il employait en travaux d'utilité publique le temps que lui laissaient les armes. Par ses soins on construisit la digue des Arches pour protéger le grand chemin contre les invasions du Drac; on répara et on élargit les chemins vicinaux, entre autres celui de Saint-Bonnet à Orcières. Les foires de Saint-Michel se tenaient à Bénevent, dans un lieu trop isolé; il les fit transporter à Saint-Bonnet, et donna un coin de sa terre attenante au bourg pour qu'on y trouvât tout ce qui était nécessaire et qu'on pût y battre les grains. Il fit présent à son pays natal de la fontaine qui fluait dans la cour de son château, et la conduisit sur la place publique pour l'utilité de tous. Nous avons vu qu'il fonda un hospice. Lesdiguières fit rouvrir les canaux d'arrosage, détruits ou abandonnés pendant les guerres de religion. Nous parlerons de son pont Bernard sur l'ancienne route de Corp à Gap. Il avait formé le projet d'encaisser le Drac depuis le Pont-du-Fossé jusqu'à Saint-Bonnet, au moyen de la corvée et d'une cotisation en grains équivalant à une émine par feu. Les terres conquises devaient fournir un revenu

public destiné à des améliorations. De nouvelles guerres l'appelèrent ailleurs et le fixèrent irrévocablement dans le vaste champ de la gloire militaire.

Dans l'histoire des Hautes-Alpes et dans la description de leurs vallées nous avons dit les principaux faits dont il les avait rendues le théâtre. Il n'entre pas dans notre plan de donner la liste de ses exploits contre les ennemis de sa patrie. Lorsqu'en 1622 il reçut les lettres de connétable, Louis XIII y fit écrire ces mots : « Pour avoir toujours été vainqueur et n'avoir été jamais vaincu. » Sa fermeté d'âme, son activité, ses qualités de cœur égalaient son intrépidité. « S'il y avait deux Lesdiguières en France, avait dit Élisabeth, j'en demanderais un à Henri IV. » En 1626 il assiégeait Valence lorsqu'il tomba malade et mourut, à l'âge de 84 ans.

Le duché de Lesdiguières faisait partie du Graisivaudan, quoique appartenant au diocèse de Gap pour le spirituel. Il comprenait la vallée du Champsaur, dont les dauphins s'étaient qualifiés ducs depuis 1336. Le roi Louis XIII le donna en 1611 à François de Bonne, seigneur des Diguières, et l'érigea en pairie, sous le nom de Lesdiguières, en faveur de ce seigneur et de Charles de Blanchefort, sire de Crequy, son gendre. Ce duché-pairie a été éteint, en 1711, par la mort d'Alphonse de Blanchefort, sire de Crequy. Le maréchal de Tallard acquit ces terres en 1709. Le bourg de Lesdiguières est jeté au bout de la vallée du Champsaur, et il y avait un beau château (*Géographie de D. Vaissette*); maintenant il n'est plus qu'un village dépendant de la commune du Gleisil. Son château n'offre presque plus que des débris. Il était orné de colonnes d'un marbre gris noir qui venait de Saint-Firmin. Il existe deux grands portails en pierre taillée, un vivier où l'on trouve un peu de poisson, ainsi que les gros murs des écuries. On voit encore, au pied d'un rocher, la chapelle de Lesdiguières, le caveau servant de sépulture à sa maison, où le connétable et le duc de Crequy étaient embaumés et placés dans des châsses de plomb. La dissolution de ces châsses s'opérait par vétusté et par la superstition de gens qui en enlevaient des

os, avec l'espoir que ces reliques leur porteraient bonheur. Dans le temps, j'ai fait fermer l'entrée du caveau. Le cimetière du Gleisil était un des sept lieux d'inhumation dans le Champsaur; on y a trouvé, à une profondeur de 2 à 3 mètres, des tombes romaines, renfermant des urnes pleines de cendres. A 4 kilomètres de Lesdiguières, le fier guerrier, a fait jeter sur le Drac, là où ce torrent mugit entre deux quartiers de rocs, le pont Bernard, taillé dans le granit; on jugera de la hardiesse et de la grâce de ce monument par le dessin que nous en donnons. Le territoire du Gleisil est coupé par quatre torrents; il y a 655 habitants.

Divisé en six hameaux et peuplé de 1,040 âmes, le Noyer, qui était couvert en chaume, l'est maintenant en ardoises, au moins dans son hameau de l'Église, lequel avait été incendié par le feu du ciel en juillet 1837; il a deux forêts en sapin et fayard, d'un diamètre de 1,000 toises, et une autre qui a celui de 200. Les fruits du Noyer sont assez renommés. Dans ce pays un insecte, appelé bardoise, reste trois ans en terre sous la forme de ver à soie, coupe la racine du blé, éclôt ensuite sous la forme de cigale, et ronge les feuilles, particulièrement celles du hêtre. De cette commune, qui se trouve sur la rive gauche du Drac, l'instinct du génie a fait sortir, vers le milieu du siècle dernier, le docteur Villars, dont nous nous plairons à entretenir nos lecteurs. Sa physionomie et son âme ressemblaient beaucoup à celles de Francklin.

Poligny (822 habitants) occupe deux vallons, séparés par le rif le Bel, sur lequel on a jeté un pont qui permet aux voitures d'aller de la route royale n° 85 au village du Noyer. Chacun des vallons de Poligny est de 1,250 arpents métriques. Sa forêt, en sapins et d'un accès facile, contenant près de 100,000 toises, doit être regardée comme la plus considérable du bassin du Drac et la ressource des communes voisines: il y a beaucoup de bois particuliers en pin et hêtre, outre quelques mélèzes. Poligny deviendrait riche s'il était arrosé; il a 350 mètres de digues sur le Drac.

Cette commune fournit de marbres noirs les ateliers de M. Perroncel à la Mure (Isère).

Saint-Eusèbe (605 âmes), bâti sur une couche argileuse de plus de 200 mètres d'élévation au-dessus du Drac, et à la distance d'un kilomètre de cette rivière, présente le phénomène curieux et alarmant à la fois de l'affaissement de cette couche; on le voit distinctement de la route royale qui longe le Drac, tandis qu'il y a quelques années il était encore caché entièrement par l'exhaussement des terres qui le précèdent. Les crevasses qui existent sur toute cette ligne donnent la malheureuse certitude que les affouillements successifs de son terrible voisin finiront par lui enlever sa base et amener sa ruine totale; cette perspective est affreuse!

Au village de Villardon, dépendant de Saint-Eusèbe, on trouve dans des canaux de bonnes écrevisses, et des grenouilles dans un petit étang; on répugne dans le département à manger ce petit ovipare, regardé en d'autres comme un mets délicat. Le torrent de la Gorge fait du mal à la commune des Costes (512 habitants). Le ruisseau de Brudon limite Aspres-lès-Corp (604 habitants) et Saint-Firmin (133 habitants); la première de ces communes est dévastée par une infinité de rus et de torrents. En 1845, le maire a fait soumettre au régime forestier et interdire aux troupeaux la partie de montagne qui la domine, et qui est maintenant couverte d'une herbe de plus de 50 centimètres de hauteur; les terrains inférieurs, qui, dit M. le préfet, « commençaient à se sillonner de profonds ravins, ont cessé d'être entamés et ont repris leur état et leur consistance première. » Quel utile exemple pour la plus grande partie du département! Feu M. Maigre avait établi une poterie, tuilerie et faïencerie dans ces lieux où l'on travaille la stéatite; il avait voulu exploiter l'anthracite, mais on n'en trouva que des veines où sont des fougères pétrifiées; il n'y avait pas de quoi payer l'extraction de cette faible quantité de combustible. En vain a-t-il fait des fouilles pour se procurer du plâtre; le gypse, si abondant dans les Hautes-Alpes, n'existe pas sur la ligne de Corp à Gap. Aspres est un pays giboyeux. J'y ai vu la fille de M. Maigre abattre une caille et une

perdrix. Près du pont Bernard, dans un site pittoresque, on distingue un monticule de schistes calcaires, mais on les trouve plus caractérisés sous les calcaires à bélemnite du territoire d'Aspres. La montagne y est d'un beau gneiss, et au milieu des calcaires noirs s'élève un mamelon de variolites du Drac qui semblent, dit M. Gueymard, « sortir des entrailles de la terre, en perçant ces calcaires. » Toutes les espèces possibles se trouvent réunies au bas de la montagne, sous forme de blocs ou de cailloux anguleux.

Alexandre-Maurice Blanc-Lanaute, comte d'Hauterive, reçut le jour à Aspres-lès-Corp, en 1754. Entré fort jeune dans la congrégation de l'Oratoire, il y fit de brillantes études, et y professa plusieurs années les hautes classes à la résidence de Tours.

L'amitié de l'abbé Barthélemy et la bienveillance du duc de Choiseul lui ouvrirent la carrière politique, et il partit pour Constantinople avec M. de Choiseul-Gouffier.

Il fut ensuite envoyé à Yassy, en qualité de secrétaire de l'hospodar, avec mission de défendre auprès de lui les intérêts du commerce français; les agents consulaires du roi n'avaient pas alors d'autre titre dans les principautés de Valachie et de Moldavie.

Les premiers orages révolutionnaires l'avaient déterminé à demander un consulat aux États-Unis; il obtint celui de New-York; mais il ne le conserva pas longtemps, et fut révoqué à la fin de 1793.

Aux premières apparences du retour de l'ordre, il revint dans sa patrie et fut presque immédiatement placé dans un poste important, au ministère des relations extérieures, par M. de Talleyrand, qui l'avait connu aux États-Unis.

Il publia, sous le titre de l'*État de la France à la fin de l'an VIII*, un ouvrage qui avait pour but le rétablissement des vrais principes de la politique générale. Cet ouvrage fit une grande sensation; deux éditions en furent épuisées en une semaine.

Plusieurs fois, en l'absence de M. de Talleyrand, il fut chargé

du portefeuille des relations extérieures. L'empereur, qui avait conçu une haute opinion de son talent et de son caractère, le nomma conseiller d'État peu de temps après la création de ce corps qui, de fait, devint bientôt le premier. M. d'Hauterive conserva néanmoins jusqu'en 1808 la direction des travaux politiques. Peu après, il devint garde des archives, place de haute importance, qui a presque toujours été occupée par de vieux diplomates, et qu'il a conservée toute sa vie.

Il put alors s'occuper avec plus de suite des travaux du conseil d'État, qui avaient pour lui beaucoup d'attraits. Il y a laissé des rapports qui sont encore regardés comme des modèles.

M. d'Hauterive composa quelques ouvrages élémentaires de diplomatie à l'usage des jeunes gens qui se destinent à cette carrière. Ces ouvrages, dont le besoin s'était souvent fait sentir, se trouvent dans les mains de tous les diplomates. Ce sont les *Éléments d'économie politique*, les *Conseils à un élève des archives*, les *Conseils à un surnuméraire*, les *Conseils à un voyageur*.

Les travaux politiques et littéraires de M. d'Hauterive lui valurent l'honneur d'être admis à l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres. Peu d'hommes ont eu une carrière plus utilement et plus honorablement remplie. L'étude et l'amour de son pays ont été ses seules passions.

M. d'Hauterive est mort le 27 juillet 1830, laissant à son neveu, dont il avait fait son fils, et qui, député des Hautes-Alpes, remplit une place distinguée aux affaires étrangères, le soin de mettre en ordre les nombreux matériaux destinés à former ses mémoires.

M. le chevalier Artaud de Montor ayant été chargé de faire pour la *Biographie* de Michaud l'article de M. d'Hauterive, son neveu lui en a communiqué quelques fragments. Ils ont suffi pour déterminer M. Artaud à publier un volume fort intéressant, ayant pour titre : *Histoire de la vie et des travaux du comte d'Hauterive*. Ce livre forme en quelque sorte la préface des mémoires ; leur publication pourra un jour jeter quelques nouvelles lumières sur les grands événements de l'empire, aux-

quels l'auteur s'est trouvé associé de la manière la plus intime.

Le chemin de jonction d'Aspres avec la route de Paris à Antibes a été mis en état, et l'on devrait y penser à l'arrosage. Ces mots nous amènent naturellement à Aubessagne ; disons d'abord que le pont de ce nom, jeté sur sur le Drac, route de Gap à Grenoble, lequel est en pierre de taille, avec 18 mètres d'ouverture, 2 culées, murs, ailes, et une voûte en portion de cercle, est fondé des deux côtés sur le roc, et a coûté 102,000 fr. C'est à la longue une grande économie de construire les ponts en pierres et non en bois [80]. On montre à Aubessagne (895 habitants) des vestiges d'un couvent brûlé par les Sarrasins et où les traces du feu sont évidentes. On a trouvé dans cette commune, parmi de grands débris de terres cuites, ayant 3 à 4 centimètres d'épaisseur et d'une grande dureté, des fragments formant comme l'encoignure d'une boîte, et regardés comme les restes d'une bière en terre cuite où ils plaçaient leurs morts. Charbillac possède de semblables fragments.

Aubessagne doit tout récemment à la piété, unie à l'art, une église dans le style gothique, à trois nefs, formées par une superbe colonnade en briques cannelées. Il y a soixante-quinze ans que son territoire était nu et aride. M. Desherbeys osa concevoir l'idée de l'arroser, ainsi que celui de Saint-Jacques[1], par une dérivation de la Sevraisse, dans le ressort de Saint-Maurice, où plusieurs hectares furent gratuitement arrosés. Deux ans s'étaient à peine écoulés, l'eau s'élance par six martelières dans les deux communes, sur une largeur de 5 mètres, une profondeur de 2, une longueur de 28,000. Ce travail si remarquable mérite d'être vu pour ses murs et ses aqueducs pratiqués au confluent de torrents impétueux. Le canal Desherbeys arrose environ 300 hectares. Avant son ouverture, l'ancienne sétérée, contenant 16 ares 76 centiares, ne valait que 40 fr. ; elle se vend actuellement près de 1,000 ; il en résulte une augmentation de plus de 1,400,000 fr. Admirant un tel succès, la Société royale et centrale d'agriculture a décerné une médaille d'or au bienfaiteur de la contrée. Il m'est agréable de me rappeler que suivant

le bel exemple de M. Desherbeys, qui m'honora de son amitié, et sous mes auspices, Aubessagne et les Costes réunies ont puisé dans la Sevraisette, sous la Motte, un canal long de 1,400 mètres et arrosant 270 hectares. Je n'ai pas été non plus inutile à celui de Chabottes (771 habitants); l'éloge du maire qui y a le plus contribué, et le détail de tous ses soins à cet égard, ont été dignement présentés par M. Faure (dont j'ai déjà parlé), et lui ont valu une médaille d'or de la Société royale et centrale d'agriculture.

Il m'écrivait dernièrement, au sujet d'une excursion faite, il y a vingt-cinq ans, sur la montagne de Chaillol; tout en y composant quelques vers de son joli poëme du *Banc des officiers,* où la commune de la Motte reproduit le sujet du *Lutrin,* et tout en regardant d'énormes blocs de granit, d'immenses éboulements de roches décomposées, que franchissaient les timides chamois, il cherchait une source, dans l'idée d'y puiser un canal. Comme la nuit est tranquille, lorsqu'on a su réunir ainsi l'utile à l'agréable!... Aspres-lès-Corp voit aujourd'hui desséché, par suite d'un procès qu'il a eu contre les habitants de Brou, dépendant de Saint-Firmin, un canal de 20,000 mètres de longueur, qui arrosait 670 hectares; on pourrait l'asseoir sur la banquette du chemin vicinal de la rive droite de la Sevraisse, si les communes de Saint-Firmin, Saint-Maurice et Villar-Loubière voulaient s'entendre.

On éprouve de justes regrets sur ce que le grand projet d'un canal dérivé du Drac pour l'arrosement de toutes les communes de la rive gauche n'a pas été conduit à sa fin.

Ce canal, l'un des plus faciles et les plus beaux qui puissent avoir lieu dans ce département, a été ouvert presque en entier pendant les années 1798 et 99; et au moment où ces communes allaient jouir du prix de leurs efforts, un fatal découragement, on ne sait quel esprit de vertige, fit échouer l'entreprise. Le canal, perfectionné sur plus de la moitié de son étendue, fut abandonné sans motif. Les eaux portent la vie dans le territoire. Voilà pour-

quoi j'ai cru devoir ajouter ces détails à ceux que j'ai donnés dans le coup d'œil général sur ce bassin.

Je ne terminerai pas ce qui concerne la grande vallée du Drac sans dire que, si l'on considère le Champsaur du haut de Chaillol-le-Vieil, il ressemble à un éventail dont la poignée serait tournée vers le nord et le demi-cercle vers le midi; le Drac en baigne le périmètre; deux autres torrents, la Sevraisse et la Sevraisette, en longent les accotements et en fécondent l'intérieur; puis, ce sont des prés, des bois, des ravins et, sur cette surface, une agglomération de vingt communes et d'un plus grand nombre de paroisses.

I. Vallée du Drac-Inférieur ou de Champoléon.

Cette vallée, riche en pâturages, a son origine au col de l'Alp-Martin et se réunit à la vallée du Drac, entre Orcières et Saint-Nicolas. Sa longueur est de 15 kilomètres, et sa direction de l'est à l'ouest, ensuite du nord au sud. Elle est arrosée par la rivière dite le Drac de Champoléon. Les sources de cette rivière remontent jusqu'aux monts Chirac, de l'Ours et de Chaillol-le-Vieil, à une élévation de 2,451 mètres, dans les granits, les roches feldspathiques et micacées, les cornéennes et les argileuses intermédiaires. C'est là que les montagnes secondaires ou par couches sont vènues s'appuyer, s'amonceler contre la chaîne granitique. Des bouleversements, des déchirements de la croûte du globe ont ensuite creusé les vallées et les gorges à 2,000 mètres de profondeur. Quelle carrière ouverte au marteau du minéralogiste, aux réflexions du géologue! Le chevalier de Lamanon, compagnon de l'infortuné Lapeyrouse, et depuis lors le savant Patrin, ont cru reconnaître aux lieux que je décris des substances volcaniques, qui n'étaient que des cornéennes amygdaloïdes, dont les noyaux calcaires décomposés, en laissant des alvéoles vides, donnaient à la pierre de corne, naturellement rouge ou brune, un faux aspect de laves poreuses et scorifiées. M. Villars a constaté que ce traps argileux ne différait pas de la variolite du Drac; les observations

auxquelles je me suis livré résultent des entretiens que j'ai eus avec ce grand naturaliste.

La commune de Champoléon (702 habitants) fait un commerce actif sur les bêtes à laine, a d'excellentes montagnes pastorales, 2,500 mètres de territoire à l'arrosage, et fabrique en été, dans des chalets, des fromages renommés. Champoléon dépend du canton d'Orcières; ses hameaux s'étendent le long de la rivière du Drac, dont la limpidité est troublée à l'endroit où se jette une source minérale sujette à de longues intermittences, et qu'on appelle la fontaine de lait, à cause de sa couleur laiteuse; cette source n'a pas encore été analysée.

Dans les montagnes de Champoléon, le 30 septembre 1758, est né le général Guyeux. Il servit d'abord dans les gardes du corps de Louis XVI. Chef de bataillon, il se distingua au combat d'Utelle, dans le comté de Nice. Nommé général de brigade, Guyeux s'empara du pont de la Torre; il se défendit vaillamment à Salo contre les Autrichiens, et leur fit à Gavardo 1,800 prisonniers. Il se signala à la bataille d'Arcole, battit l'arrière-garde ennemie le 23 ventôse an V. Trois jours après, général de division, Gradiska tomba en son pouvoir. A l'affaire de la Chiussa, il prit 5,000 hommes, dont 4 généraux, et en outre 30 pièces de canon et 400 chariots. Le 14 germinal suivant, il attaqua l'armée retranchée à Prefero, ramena 100 prisonniers, et deux pièces de canon. Le général Guyeux, réformé avant le 18 brumaire, se retira à Châteauroux, où il mourut en 1817.

II. Vallée de Rouane ou d'Ancelle.

Cette vallée commence au pied du col de la Coupe et se réunit à celle du Drac, vis-à-vis de la commune de Buissard, après un cours de 15 kilomètres et une direction de l'est à l'ouest, tirant un peu au nord en approchant de la vallée du Drac; assez boisée et dépourvue de vignes, elle est arrosée par la rivière de Rouane, dite rivière d'Ancelle, qui prend sa source au pied de la chaîne des Barthes, entre le Floran et l'Autane, dans un pays de for-

mation secondaire et calcaire, dont les plateaux inférieurs sont composés d'argile schisteuse qui constitue le sol de cette vallée avec quelques grès décomposés qu'on trouve à différentes hauteurs. La nature du terrain est une argile sablonneuse ayant des parties calcaires. Sa commune est Ancelle (*Ancilla*), peuplée de 1,165 âmes, et dont le plateau se trouve à 1,340 mètres au-dessus de la mer. Cette élévation et l'aspect au nord exposent les récoltes à des frimas terribles, qui, de deux années l'une, gèlent les seigles qui couvrent ces plaines fertiles; suivant la configuration des lieux, et d'après la tradition, elles ont été jadis couvertes par les eaux d'un lac. Les communaux n'ont pas été partagés ici, et l'on y a étendu le domaine des prairies artificielles. Sur le chemin de grande vicinalité, n° 13, de Gap à Orcières, on vient de réparer le pont du Fossé et d'en construire un sur le torrent d'Ancelle.

La montagne de Faudon, qui domine Ancelle, a dans sa partie connue sous le nom de *Montagne des Lentilles*, ainsi 'que l'ont observé Faujas de Saint-Fond et plusieurs savants, un rocher calcaire grisâtre qui s'exfolie et met à découvert une multitude étonnante de pierres *lenticulaires*, d'une conservation parfaite, des *noyaux de vis de limaçon à bouche ovale*, et d'autres espèces de corps marins pétrifiés dont plusieurs non classés, même inconnus; ils sont si abondants, qu'il y a plus de coquilles que de pierres dans un espace à la vérité peu considérable, mais qui paraît s'étendre au loin dans l'intérieur de la montagne. Sur son plateau des pierres carrées semblent taillées par l'art et ont plus de 10 pieds en tous sens; ses flancs, entourés de glaciers, recèlent le fer cristallisé, le cuivre, le plomb argentifère, même l'or; quelques parcelles de ce métal se remarquent dans des ravins qui viennent de cette montagne, dont le terrain présente une circonstance remarquable : M. Bartelon m'en a adressé des coquilles fossiles qu'il a trouvées mêlées ensemble, et que jusqu'à présent on n'avait rencontrées que séparément, les unes dans le terrain secondaire, et les autres dans le terrain tertiaire. Pour expliquer cette singularité et en faire ressortir toute l'importance,

il est à désirer qu'un naturaliste habitué à l'observation aille sur les lieux et en explore les diverses couches. Nous adressons à cet égard une invitation à M. Rouy, négociant à Gap, qui a consacré une partie de ses études et de ses loisirs à l'histoire naturelle.

Suivant la tradition qui déjà, sur d'anciennes fondations trouvées auprès de Neffes (vallée de la Luye), en fait une ville ancienne ayant trois portes, dont l'une s'appelait Albine, Faudon était aussi une ville, bâtie sur la montagne de ce nom, renfermant plusieurs monastères, et détruite, il y a trois siècles, par de grandes commotions de la nature. C'était le nom d'un mandement qui comprenait quelques communes voisines, et entre autres celle d'Ancelle. Quant à l'existence d'une ville sur la hauteur de ce nom, c'est une fable. L'amoncellement de pierres qui, sur une étendue de plus d'un kilomètre, encombrent le flanc de la montagne de Saint-Philippe, ne présente nullement les débris d'une ville : ce sont des blocs détachés de cette même montagne et qui ont roulé jusqu'au fond du bassin de la Luye.

Ce quartier possédait un château, mentionné dans le traité intervenu le 23 avril 1343 entre Humbert II et Philippe de Valois.

Nous croyons devoir citer ici la tradition populaire sur les *Casses* de Faudon] que Juvenis a rapportée dans son *Histoire manuscrite du Dauphiné* et dans ses *Notes autographes*, en faisant observer qu'il y refuse toute croyance.

« Il y a proche de la Bastie-Neufve une montagne appelée Saint-Philippe, mandement d'Ancelle, au haut de laquelle il y a comme un gouffre rempli de terre et de pierres, duquel sort une source noire et limoneuse. Ce gouffre est appelé les Casses de Faudon. Les gens qui sont en ce quartier font plusieurs récits de ce lieu et disent qu'un homme de la Bastie-Neufve ayant perdu trois cavales, alla en Avignon pour consulter un devin sur sa perte ; lequel estant venu audit la Bastie, l'évesque de Gap nommé Gaucher de Forcalquier * eut la curiosité de le voir, et l'ayant

(*) Il paraît que le nom de cet évêque a été trouvé par Juvenis seul ; car il avait d'abord écrit celui de *Sclafanatis*, successeur de *Gaucher de Forcalquier*, qu'il a effacé pour lui substituer ce dernier.

fait appeler dans son chasteau (de la Bastie-Neufve), il l'obligea de luy faire voir l'armée du Grand Turc; et ce magicien ayant usé des cérémonies accoustumées, fit paroistre, aux aisles de la cheminée de la chambre où ils estoient, un grand nombre de figures de gens en armes, en petit, ayant le général et les chefs tout en ordre qui commençoient mesme à remuer ladite chambre; lesquels se rangeant sur ces aisles, donnèrent de frayeur à cet évesque, qui fit dire à ce devin de les faire disparoître; mais il luy répartit que cela ne se pouvoit, à moins qu'on leur assignat un lieu pour les renvoyer. Comme on estoit dans cette inquiétude, il y eut un homme dudit la Bastie appelé communément Jean de Tube qui dit de les envoyer aux Casses de Faudon, et que, devant qu'ils fussent arrivez à son verger, dit le Pré-de-Tube, qui est au chemin droit desdites Casses, ils auroient pris envie de boire. Cela fut cause que cet évesque et les autres qui y estoient et qui avoient une peur étrange, leur dirent d'y aller. Ce qu'ayant fait, ils arrachèrent les arbres dudit verger et pré, en telle sorte que la racine resta en haut, et la terre fut toute bouleversée. Ce pré n'a despuis rien produit, et despuis ce temps-là on entendit remuer dans cet abysme, et la source qui en sort devenir noire. Il y eut des assistants qui en moureurent de peur; l'évesque en eut une fièvre de deux mois dont il faillit à mourir, et l'on croit que pour ce, il fit des grands biens à son église. Neuf ans après, cette ruyne continuant au pays, il fallut qu'on y allat en procession, l'évesque et clergé, et qu'on arrestat cette ruyne par la vertu des exorcismes et prières de l'Église. »

Le progrès des lumières n'a point éteint les plus grossières erreurs parmi les hommes. Il est des contrées qui, au milieu de la civilisation la plus avancée, conservent encore les idées les plus absurdes et la foi la plus ridicule. Croirait-on que, dans la première province de France (*la Normandie*), pays admirable et pour son industrie, et pour sa science, et pour son sol, il existe un lieu rempli des crédulités les plus superstitieuses qu'on puisse imaginer? Je ne parlerai que de cet endroit seul, entre tous les

autres ; il suffira pour convaincre les lecteurs du fanatisme d'une population, cependant l'une des plus éclairées de notre belle patrie.

Mons fortis, Montfort, est un bourg normand resserré entre une montagne et la Risle, jolie rivière qui se jette dans la Seine à Conteville-sur-Eure. Il est antique et a soutenu plusieurs siéges à l'époque de la conquête des Normands sur les Anglais. Le fameux Rollon, l'Annibal de la contrée, y a logé quelque temps, puis en a fait sa résidence durant toute une campagne. Il le quitta pour combattre ailleurs, et depuis lors il n'est aucun conte qu'on n'ait fait sur ce château fort qui dota la ville de son nom. De ville devenir bourg, c'est bien déchoir; mais ce pas rétrograde n'a influé en rien sur les souvenirs que cette bourgade a laissés, et, aujourd'hui encore, le peuple est imbu de toutes les extravagances dont ses ancêtres étaient entièrement esclaves.

En Normandie, près de ce long bourg de Montfort, il se passe des choses bien extraordinaires, à ce qu'assurent une foule de bonnes âmes, avec lesquelles je ne les discuterai pas : de grands souterrains sont habités par des diables qui font une bacchanale épouvantable ; lorsqu'on y prête l'oreille, on est exempt de toutes *furolles*, esprits malins qui viennent de la terre, s'enflamment dans l'air et tourmentent tout ce qu'ils rencontrent.

Vers l'est, à quelques centaines de pas du château fort, se montre un tertre romain. Il a pour nom : *Butte qui sonne*. Tous les minuits, le diable y fait entendre une cloche dont le son éclatant vous réduirait en poudre si vous approchiez d'un énorme buisson qui semble garder le tertre. Au point du jour vous pouvez monter sur la petite colline, en faire le tour, danser dessus, il ne vous arrivera rien ; mais n'y allez pas la nuit, le mauvais *génie* vous ferait périr.

Si vous retournez au château fort, en vous dirigeant du côté du couchant, vous apercevez un énorme trou rempli de pierres, de ronces et d'épines. C'est par là que le *diable* s'introduit dans la *Butte qui sonne*. Ce trou s'appelle *Trou Bosco* parce qu'autre

fois, dit-on, deux boxeurs anglais y périrent pour avoir lutté dans la caverne.

A l'aspect de l'ancien lac d'Ancelle, dont l'écoulement dans le bassin du Drac ne remonte pas à une longue étendue de siècles, au milieu d'innombrables corps fossiles, de grès, de calcaires et de schistes argiloïdes décomposés, je me suis abandonné au récit des croyances superstitieuses qui concernent les Casses de Faudon et de celles du bourg de Montfort, en Normandie. Disons maintenant quelques mots de météorologie. Ici, le thermomètre monte en été à 30°, et tombe en hiver à 10° au-dessous de zéro. Le vent d'ouest, quelquefois, déracine les arbres et découvre les maisons. Le nord-est (le lombard) apporte le froid de la Sibérie et les miasmes des marais italiens; « c'est, dit M. Nicolas, le véhicule d'un principe morbifique. » Le nord (la bise), traversant la chaîne des Alpes neigeuses, purifie l'air; mais ses combats avec le midi « enlèvent souvent, dans une nuit, l'espoir du laboureur. » Les brusques changements de la température sont les causes les plus actives des maladies dans les Hautes-Alpes. Au reste, ces causes sont fugitives, et varient selon les lieux. De l'un à l'autre, le climat, les habitudes, le travail, la nourriture, tout ce qui influe sur la vie, ne se ressemble nullement. Voilà pourquoi les maladies de la partie sud n'ont aucune analogie avec celles de la partie nord [81].

III. Vallée de la Sevraisette ou de Lamotte.

La vallée commence au pied de la montagne dite Chaillol-le-Vieil, se réunit à celle du Drac vis-à-vis de la commune de Poligny, et a une longueur de 15 kilomètres; son cours est d'abord de l'ouest à l'est, puis du nord au sud; elle est arrosée par la rivière de la Sevraisette qui remonte à Chaillol-le-Vieil et aux montagnes granitiques. La Sevraisette, dont l'eau est limpide et potable, apporte au Drac un mélange de sables qui proviennent des granits, des calcaires primitifs et des cornéennes. Ces sables se mêlent ensuite aux argiles et aux grès secondaires

qui sont à l'extrémité de la vallée de la Sevraisette. Le sol est un sable avec parties argileuses et calcaires. Les communes sont Molines (177 habitants), la Motte (427 habitants), les Infournas (178 habitants), Bénevent et Charbillac (566 habitants).

D'après une tradition, il y a de la houille à Molines, aux Infournas et à Aspres-lès-Corp. La Motte, située au pied d'une montagne appelée Chausse-Moussière, se trouve composée du chef-lieu et de six hameaux. Molines est assis dans le fond du vallon adjacent au nord-est du bourg de Saint-Bonnet; ses montagnes contiennent, dit-on, du plomb argentifère : comment l'exploiter à travers les précipices? Sur son territoire la Sevraisette se perd souvent dans des sables, et ne reparaît qu'à de grandes distances ; il est même deux avalanches qui la dérobent entièrement aux regards, au moins quatre mois de l'année. La Sevraisette pourrait servir à des établissements. Elle coulait jadis vers Aubessagne, mais des ravins lui ayant coupé son cours près de la Motte, elle se détourna, et s'est creusée, dans un sol sablonneux-argileux, un lit profond depuis la Motte jusqu'au Drac où elle se jette. Cette dernière commune possède une fontaine intermittente d'un volume considérable, qui ne paraît qu'à l'intervalle de quelques années, et ne dure que peu de jours, durant lesquels cette eau rapide entraîne tout ce qu'elle trouve sur son passage.

Les Infournas, vraiment *enfournés* au pied de la montagne de ce nom, sont une des plus petites et des plus pauvres communes du Champsaur; on ne l'aperçoit qu'au moment où l'on va y descendre. Bénevent, *Bene ventilatus*, ressent plutôt les attaques de l'aquilon que le soufle léger des zéphyrs; c'est un nom général pour une commune éparse, et qui ressemble bien peu à la ville napolitaine dont le pays est délicieux. Le chef-lieu s'appelle Gentillon ; on y compte quatre maisons; les autres hameaux sont au nombre de neuf, y compris Charbillac qui formait anciennement une paroisse.

La vallée de la Sevraisse, que nous allons parcourir, est riche en marbres, en serpentines, syénites, granits et variolites.

Au col de Navette, entre les montagnes de l'Ours et de Chaillol-le-Vieil, marbre statuaire, provenant du calcaire modifié par l'influence des roches pyrogéniques, telles que les porphyres, les granits, les serpentines de la Chapelle et de Navette; blanc statuaire saccharoïde de la Chaux de la Chapelle, au milieu d'une grande masse de calcaire; marbre cipolin blanc, rose, rouge, vert, talqueux, rubané; beau marbre blanc, col de Verze du Souffle, entre le Valbonnais (Isère) et Saint-Maurice; en ce dernier lieu marbre saccharoïde statuaire, à grains fins, quelquefois un peu rosé par veines; val de la Sevraisse, même commune, marbre blanc, statuaire, compacte, adipociroïde, *vestiges d'ancienne exploitation dont l'époque est inconnue;* marbre blanc magnésien ou dolomitique, passant du saccharoïde au cristallin dans le voisinage de la Grande-Combe, porphyrique entre Saint-Maurice et Saint-Firmin, et parfois tellement cristallin, qu'il prend la contexture du marbre statuaire grec, pentélique.

Marbre noir de Saint-Firmin, fin, compacte, dur, bitumineux et fétide. Marbres de diverses couleurs mélangées. Marbre blanc et rose par bandes, magnésien, dolomitique, de Saint-Maurice, *très ancienne exploitation*. Marbre blanc et vert magnésien, cipolin, veiné vert, serpentineux ou talqueux, de la vieille carrière de Saint-Maurice. Marbre rubané, blanc rosé, vert gris, rouge cipolin, de la Chaux de la Chapelle; *exploitation déjà ancienne.*

Serpentine verte, brune et noirâtre du val de Navette et du col de la Chapelle; serpentine euphotide (vert de mer), belle variété à grands fragments, d'un vert noir et à ciment calcaire, bleu de Navette.

Syénite quartzeuse, à grands cristaux d'amphibole, du col de Turbat, entre la vallée de la Sevraisse et le val Saint-Christophe (Isère).

Granit à grains fins, granitello, verdâtre, serpentine du rif du Sac, entre la Chaux et Lubac; granit rouge et vert du Villar d'Entraigues, belle variété; granit du grand Olan, à feldspath rosé; serpentine verdâtre, mica argentin; granit monumental, entre la vallée de la Sevraisse et le val d'Oysans (Isère).

Variolite spilite, ou ophite spilitique à globules calcaires, de Saint-Maurice et autres, dont nous avons parlé à l'article d'Aspres. Ce spilite est plus connu sous le nom de variolite du Drac.

IV. Vallée de la Sevraisse ou du Valgodemar.

A la rive droite de la Sevraisse s'élevait jadis, sur le pont de la Trinité, une chapelle dédiée à l'annonciation de la sainte Vierge. Au bas du tableau placé sur l'autel on lisait ces mots de l'ange à Marie : *Gaude, Maria*. De là, dit-on, l'ancien nom de Gaudemar.

Quoi qu'il en soit de cette étymologie, la Sevraisse, qui donne son nom à la vallée, vient des montagnes de l'Ours, de Beauvoisin, et d'Olan, la plus haute du département, avec celles de Pelvoux, de la Nière et le pic du mont Viso. La chaîne des montagnes qui resserrent le Valgodemar est formée de rochers granitiques, feldspathiques, quartzeux ; on y trouve des mines de plomb sulfuré, d'argent, de cuivre, de fer, de plombagine, des dépouilles de corps marins, de l'albâtre, des marbres, etc., dont nous avons parlé plus haut, de la stéatite, des carrières de talc ollaire, employé depuis 1841 par M. Ballat de Saint-Bonnet, pour des calorifères mobiles et des fours allongés, qui retiennent longtemps la chaleur et chauffent rapidement quatre ou cinq lits ; il en fabrique mille par an.

A Chauvetane, commune de Saint-Maurice, on a abandonné, depuis quelques années, une mine de plomb sulfuré argentifère, dont le filon est situé au niveau des glaciers du Valgodemar ; exploitée autrefois pour Alquifous, elle ne produisait par an que vingt-cinq à cinquante quintaux.

On profite pour le commerce de bétail et de denrées, ainsi que pour l'exploitation de la belle ardoisière de Navette (Clémence d'Ambel), d'une voie de grande communication, dont nous avons eu déjà occasion de parler, et qui s'étend de Saint-Bonnet à la Chapelle ; on s'en servirait pour l'exploitation des richesses minérales sans les dévastations causées par les chèvres, les brebis, la feuillée, les essarts ; l'œil s'afflige de voir toutes

les hauteurs arides, déboisées, sans gazon. « Pourquoi, me disait un des principaux habitants, ne pas faire un appel pour semer ou planter du bois dans les endroits qui en sont susceptibles? Pourquoi ne pas limiter les pâturages et le nombre des bestiaux? »

La rivière traverse la vallée entière, sur une longueur de 50 kilomètres, dont elle occupe parfois toute la largeur. On la passe sur des ponts assez solides pour résiter à ses débordements. On vient de réparer le pont de Saint-Firmin, et on devrait fortifier celui du rocher de l'Oratoire. Des sources partant des diverses gorges de montagnes vivifient chaque hameau, servent à arroser les propriétés et les pépinières rurales, et fournissent des fontaines aux habitants. Mais, depuis quelques années, la dénudation des montagnes étant complète, les ruisseaux, à la suite de fortes pluies et surtout de la fonte des neiges, sont des torrents dévastateurs. La Sevraisse s'enrichit des dérivations habituelles et d'une nappe d'eau, large de 4 mètres, qui, de 200 mètres de hauteur, tombe d'un rocher. Cette rivière poissonneuse coule sur un sable quartzeux, micacé et ordinairement un peu calcaire. Quelques montagnes de schistes argileux se joignent par les sources qui les décomposent au sol et aux dépôts de la Sevraisse. La partie inférieure de son cours est encaissée dans des argiles glaiseuses et coulantes qui nuiraient à la fécondité. Les plateaux voisins sont heureusement formés d'un sable fin ou de détritus de roches primitives et de galets, qui ne présentèrent longtemps que des grèves stériles, mais qui offrent aujourd'hui le terrain le plus fertile et une culture riche et bien entendue, depuis l'ouverture du canal Desherbeys. Le Valgodemar est abrité du vent du nord; on y a trois soles, chanvre (le plus abondant et le plus estimé des Hautes-Alpes), prairies et blé; les fonds y sont très chers.

Le pont de la Trinité, où la Sevraisse tombe dans le Drac, est à 700 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que le Clos-Josselme, le dernier hameau de la vallée, remonte environ à 1,800 mètres.

Peuplé de 5,461 âmes, le canton est composé de neuf communes, Saint-Firmin, chef-lieu, Clémence-d'Ambel, Guillaume-Peyrouze, Saint-Maurice, Villar-Loubière, Saint-Jacques, comprises dans la vallée de la Sevraisse, et liées entre elles par des chemins vicinaux qui vont en s'améliorant. Le Gleisil et Aubessagne font partie de la grande vallée du Drac, et Aspres-lès-Corp de celle de la Sevraisette.

Le château de Valgodemar, dit ensuite la Chapelle, se divise en deux communes, appelées d'abord Mont-Sire et Bel-Oran, du nom de deux montagnes voisines, puis Guillaume-Peyrouse et Clémence-d'Ambel, de celui d'anciens seigneurs ; on vient d'y bâtir une église, due au zèle de M. Faure, curé, et de M. Guibert, juge de paix.

Un bureau de bienfaisance[82] est organisé au chef-lieu; toutes les communes jouissent du bienfait de l'instruction primaire : on s'aperçoit que la civilisation a beaucoup augmenté parmi les montagnards dont les mœurs deviennent plus douces. Saint-Firmin arrose 4,000 mètres de son territoire ; Clémence-d'Ambel, 500 ; Guillaume-Peyrouze, 200 ; Saint-Maurice, 2,000 ; Villar-Loubière, 2,000 ; Saint-Jacques jouit du canal Desherbeys, dont nous avons déjà eu occasion de parler. Ces communes ont à peu près 1,000 mètres de digues. Un château fort, situé à un kilomètre de Saint-Firmin, avait été bâti, ou plutôt restauré au temps de la Ligue; quelques fouilles exécutées dans ses ruines n'ont produit aucun résultat. Une vieille tour se dessine au-dessus de Saint-Firmin; on l'attribue à un ancien monastère de Templiers. La majeure partie des habitants sont des cultivateurs ; le commerce de laine pourrait être plus important ; celui de l'épicerie ne l'est point; en général, le canton ne brille pas par l'industrie. On trouve dans les pierres calcaires et dans les roches de Saint-Firmin des pétrifications de bélemnites, ammonites et autres coquillages marins. Les terres de Saint-Firmin diffèrent beaucoup de nature entre elles; les unes argileuses, grasses, compactes et rougeâtres, d'autres sablonneuses, d'autres ne paraissant être qu'un amas de pierres et de cailloux ; elles deman-

deraient plus d'irrigation et l'emploi du plâtre, dont les carrières en sont malheureusement éloignées. Ces observations s'appliquent à beaucoup de terres de la vallée. A Saint-Firmin existent encore des vestiges du chemin des Morts, dont il a été question dans la description de la grande vallée du Drac.

Au-dessus de Saint-Firmin, le col du Vavissier, et au-dessus de Villar-Loubière, celui de Peyne, conduisent dans le val Jouffrey (Isère). Au fond du Valgodemar, le col de Vallon-Pierre, mène à droite, à Champoléon ; à gauche, en Vallouise; mais, quoique j'y aie fait passer le héros d'un roman, intitulé *la Jeune fille de la Vallouise*, il ne faut pas s'y aventurer sans guide.

A la Chapelle un rocher se détacha en 1800 au-dessus du hameau du bourg ; les habitants s'enfuirent, mais, le voyant suspendu, ils revinrent dans leurs maisons, et cet aspect ne les effraie plus. Des éboulements plus anciens ont eu lieu dans ce pays à une telle profondeur, qu'ils ont enlevé les maisons qui ont glissé avec leurs entours et dépendances. C'est ainsi qu'il y a vingt-huit années un vaste territoire a été déplacé à Fouillouse. Nous parlerons dans un autre article de la chute d'avalanches qui ont affligé le Valgodemar en 1807. Il en est qui menacent encore les habitations, et l'on a proposé comme préservatifs, soit de construire sur le penchant de la montagne qui les domine un massif de blocs en forme de chevrons pour rompre l'effet de l'avalanche, la diviser et la rejeter au loin, soit d'y pratiquer dans le chemin de l'avalanche et sur toute sa largeur des coupures ou plates-formes successives, sur lesquelles les coulées s'arrêtent. On déblaierait chaque année ces ressauts, et l'on planterait dans les terrains intermédiaires des arbres qui seraient des moyens de salut.

Les eaux des cinq vallées principales charrient au Drac toutes les terres qu'elles entraînent, et devraient y former des limons précieux ; mais les rives de ce torrent, qui dans les quatre cinquièmes de son cours sont composées d'argile glaiseuse, altèrent journellement la nature de ces dépôts, et n'en font qu'un sol maigre et ingrat. Quelques plateaux sont, il est vrai, d'une grande fertilité ; mais leur formation remonte au temps où les

eaux de ce vaste bassin étaient retenues par une digue naturelle que nous avons reconnue au-dessous de la commune d'Aspres-lès-Corp, au lieu dit le Saut-du-Loup, près du pont Bernard. Cette rivière y est encore profondément encaissée entre des roches primitives qui sont des gneiss, des amphiboles et des cornéennes recouvertes du calcaire compacte.

V. Vallée de la Romanche ou de la Grave.

Nous l'avons décrite (pages 155 et suiv.) après celle de la Guisanne, qui fait partie du bassin de la Durance et avec laquelle confronte cette vallée. Nous avons dit qu'elle se jette dans le Drac, sous Vizille (Isère).

VI. Vallée de la Souloize ou du Dévoluy.

A l'ouest du Champsaur le Dévoluy, environné de montagnes escarpées, figure un triangle équilatéral dont un angle est à l'orient, un au midi, un au couchant, et dont chaque côté a plus de 2 myriamètres de longueur; on y parvient par les cols du Noyer, de la Balme, de la Cluse, de Bondelle, de Rabou; le premier de ces passages est le moins affreux. Les torrents de la Béous, de Neirette et de la Souloize divisent en trois vallons cette contrée, laquelle reçoit le nom du plus considérable d'entre eux. La Souloize, qui vient du mont Aurouse, a un cours de 28,000 mètres du midi au nord jusqu'aux Martins, de l'est à l'ouest jusqu'à Saint-Didier, du midi au nord jusqu'à son embouchure dans le Drac, au-dessous de Corp (Isère). L'une des montagnes qui circonscrivent la vallée, et qu'on nomme l'Obioux, a 2,827 mètres, suivant Villars, et, d'après M. de Thury, 2,947 au-dessus de la Méditerranée, d'où les marins l'aperçoivent avant d'entrer dans les ports de Marseille et de Toulon; on y trouve des ammonites et des oursins fossiles; du marbre bleu ou gris noirâtre, à la montagne de la Rochette; du marbre rubané de gris, blanc ou noir, par couches ou bandes parallèles, au col de Farnau, commune de Saint-Étienne, qui possède, de la Rochette au col

Rabou, une très belle qualité d'albâtre oriental, calcaire jaune et orange.

Tardif, alors capitaine du génie, a dressé en 1785 une carte du Dévoluy; ce pays est ainsi nommé du latin *devolvit*, a roulé, précipité. Il offre un plateau parsemé de vallons et de ravins. Des saules fragiles, des frênes rabougris, des peupliers noirs apparaissent çà et là dans la vallée; ils devraient entourer les habitations, border les ruisseaux, former des massifs dans les terrains en pente et incultes; l'aune vert, *betula viridis*, Vill., le petit osier, *salis halix*, L., le marsault, *salis caprea*, viendraient très bien au bas des plus rapides montagnes. Le sol, généralement pierreux, est en quelques endroits plus léger que fort, plus sablonneux que compacte; la commune d'Agnières possède des espaces considérables d'une terre douce, substantielle et profonde. Partout le laboureur laisse tranquillement son champ couvert de pierres plates ou de cailloux, sans se baisser pour en ramasser un seul; il tourne patiemment à l'entour son petit araire, qui, avec des faux, faucilles et quelques pioches, forme tous ses instruments agricoles; mais il sème sur ses prairies du plâtre qui en augmente beaucoup les produits. La vivacité de l'air, la crudité des eaux lui donnent un appétit prodigieux. Pourtant il ne récolte en grains que du seigle, de l'orge et de l'avoine; les pommes de terre viennent aussi dans le Dévoluy. Le froid empêche quelquefois la plante de fleurir; mais, quoique de grosseur médiocre, elle est rouge, farineuse et succulente. On a fait depuis longtemps dans les Hautes-Alpes de l'amidon et du pain avec la pomme de terre.

Le Dévoluy est composé de quatre communes : Agnières (444 hab.), la Cluse (390 hab.), Saint-Didier (505 hab.), Saint-Étienne (724 hab.), total 2,063 âmes. La Cluse dépendait autrefois de Montmaur; elle a 400 mètres à l'arrosage, Saint-Étienne 800 mètres, Saint-Didier 600 mètres, Agnières 120 mètres de digues. L'habitant va souvent, à un éloignement de cinq heures, à travers les rochers et les précipices, chercher une charge de bois.

Pour bien faire connaître cette contrée vraiment extraordinaire, nous croyons devoir donner l'extrait de détails imprimés ou manuscrits, dus à feu M. Collin, alors juge de paix, qui était venu à Paris intéresser l'humanité du gouvernement et des particuliers en faveur de la misère de ses justiciables. Nous entremêlerons ces détails de quelques observations qui nous appartiennent.

L'hiver, dans ce pays, dure sept à huit mois : en 1816, il a gelé ou neigé fréquemment en été; la plupart des récoltes n'ont été ramassées, sous la neige même, qu'en décembre et janvier. Dans les Hautes-Alpes, on dit d'un homme lent en affaires : *Il est long comme l'hiver en Dévoluy.*

Le réduit qu'habite l'indigence est une espèce de caverne où la lumière pénètre à peine à travers un papier huilé, presque toujours déchiré, appuyé sur un châssis vermoulu et en partie brisé. On y manque souvent de pain. En 1816, époque d'une disette générale, on ne s'y nourrissait que d'herbes, de racines et d'escargots. Le Dévoluy renferme à peine quelques mauvais cabarets où l'on risque d'être privé de tout, si le pannetier de Veynes n'a pas paru, si le muletier est en retard d'apporter l'outre. Le canton ne possède ni cafetier, ni boucher, ni boulanger. Le pain de ménage s'y compose de farine de seigle grossière et non blutée (les moulins n'ont pas de bluteaux), mêlée quelquefois de farine d'avoine et de son de froment, que par économie on importe dans le canton. Ce pain est mal travaillé, mal levé, mal cuit; ce qui le rend noir, lourd et peu nutritif. On en offrit devant moi au chien d'un pâtre, qui, après l'avoir flairé, se retira avec une espèce de honte, comme si on avait voulu lui faire affront; observons toutefois qu'un chien de la localité se fût montré moins difficile.

La réverbération des montagnes du Dévoluy y répand en été, dans les bas-fonds, une chaleur parfois excessive, mais qui n'est qu'éphémère; la moindre brise, une petite pluie, une simple brume, refroidissent brusquement l'atmosphère, au point qu'en moins d'une heure la température peut changer trois à quatre

fois. Le 15 juin 1821, un jeune berger resta mort sur plus de deux pieds de neige; le 21 du même mois, la faim fit périr un autre berger sur le territoire d'Agnières.

Notre itinéraire commence par la route de Veynes, nous dirigeant sur la Cluse par Montmaur, en remontant le torrent de la Béous, qui s'est frayé, aux dépens des propriétés riveraines, une issue large de 160 à 200 mètres. On en traverse d'abord une branche, et il va en serpentant. Ce passage est horrible lorsque, l'hiver, des monceaux de neige et de glace se trouvent mêlés et confondus avec les débris et les rocailles. Les hameaux que l'on voit sur la gauche dépendent de Montmaur; le torrent menace plusieurs de leurs maisons. Le lieu dit *les Hauts-Étroits* est l'entrée du Dévoluy; le torrent y roule entre deux rochers qui le resserrent presque entièrement, et de là il se divise en plusieurs embranchements. Beaucoup de bêtes de somme s'y noyaient lorsque le torrent était grossi. On a ouvert près de ses bords un chemin qu'on avait taillé en partie dans le rocher, contre lequel on avait adossé un beau mur en amont. Mais le 24 septembre 1822 la crue des eaux fut épouvantable; le courant changea tout à coup de direction et emporta le mur; ce qui obligea de miner encore le rocher pour donner au chemin 2 mètres de largeur. Là, un rocher fixe surtout les regards, et telle est sa disposition, que cinquante hommes pourraient y en arrêter cinq mille. Là peut-être les Sarrasins, au dixième siècle, arrêtèrent la poursuite des chrétiens. Des soldats piémontais, envoyés en contrainte dans le Dévoluy en 1815, n'osèrent franchir ces effrayantes thermopyles, et s'en retournèrent.

Arrivons au torrent de Rabioux, ainsi nommé d'un hameau qu'on aperçoit à droite, sur une éminence; il est le réceptacle de toutes les eaux qui découlent de l'énorme montagne d'Aurouse, dont le vaste flanc est nu, aride, dégarni de toute espèce de gazon et de broussailles. Lors des grosses pluies ou de la fonte des neiges, il entraîne avec un fracas épouvantable les masses de rocher qui se trouvent à son embouchure, dont la largeur n'était, en 1834, que de 120 mètres. Elle est maintenant de plus de 200,

dont l'élévation forme un monticule qui, tôt ou tard, s'éboulera dans ce torrent et en formera un lac qui s'étendra jusqu'auprès de la Cluse. Souvent ce torrent entrave la Béous, dans laquelle il se précipite, au point d'en suspendre le cours. C'est en ce lieu qu'un cheval, momentanément attaché à un saule, fut soudain étranglé par un loup. Ailleurs un autre loup s'introduisit dans un bercail dont il avait déjà dévoré le chien ; il saigna quarante à cinquante bêtes et en mangea une à moitié.

On parvenait ensuite au Pas de Potrachon, écueil funeste pour les bêtes de somme ; il n'existe plus. La Béous s'est emparée de ce passage, ce qui a forcé les habitants à établir le chemin plus haut, sur les rocailles et les débris du mont Aurouse. Aussi ne pourra-t-on jamais y asseoir une voie solide. Celle d'ici à la Cluse avait été pratiquée sur le flanc d'une montagne dont les éboulements l'ont entièrement dégradée en 1822. Non loin de cet endroit, une jeune fille (en avril 1828), chargée par sa mère de faire rentrer les bestiaux à cause de la pluie, s'abrita contre un tertre dont un quartier gigantesque se détacha et écrasa l'infortunée. Le torrent porte où il veut ses ravages, car il a détruit haies, palissades, murs, digues ; tout ce qu'on lui a opposé a dû céder à sa violence.

Je disais en 1834, dans la deuxième édition : Avant d'entrer à la Cluse, remarquez ce rocher aride : c'était autrefois une montagne boisée et gazonnée. Cette commune n'a plus qu'une de ses forêts ; encore, si elle existe, c'est qu'avant la révolution les chartreux y avaient des droits. Mais tous les ans on y fait des planches et des lattes ; on y abat les plus beaux arbres et les plus à portée, sans s'embarrasser de ceux qui sont sur le retour et d'un accès difficile ; on y coupe les jeunes pousses du hêtre ; on y en fait trois mille charges, et on les met à la disposition des chèvres ; on y essarte sans cesse, et il faut une vigilance très active de la part des gardes pour empêcher que, dans peu d'années, on n'y trouve plus que des buissons épars sur des rochers et entourés de champs ingrats et pierreux. Ce malheur aurait été hâté par la résolution funeste qu'avait prise le gouvernement de vendre

cette forêt royale, comme tant d'autres. J'ai fait sentir, en qualité d'ancien administrateur, les graves inconvénients de ce moyen de destruction. On a retiré la forêt du cahier des aliénations, et l'on se propose de veiller d'une manière spéciale à la conservation des bois, desquels dépend en partie le salut de la contrée. En 1814 et en 1825 des avalanches ont ici détruit plusieurs maisons.

Voici maintenant ce que je dois dire, d'après les changements subits et fréquents qui surviennent dans un pays si tourmenté par la nature.

Avant d'entrer à la Cluse, remarquez l'immense déchirure au milieu de ce rocher aride qui la domine. C'est l'effet d'une chute d'eau épouvantable qui eut lieu le 22 juillet 1842 et qui faillit emporter une partie du village. Le maire d'alors, M. Étienne Chaix, voulant garantir sa maison de la fureur du nouveau torrent, en eût été entraîné et eût péri infailliblement sans le dévouement d'une jeune et vigoureuse paysanne qui le saisit par les cheveux et le retira des eaux bourbeuses, où déjà il succombait; malgré les efforts de Chaix, ces eaux se frayèrent un passage dans le grenier de son habitation et dans celui de la maison de son voisin, Jean Laurens. Là ne se bornèrent pas les ravages de cette journée de déplorable mémoire. Le côté du mont Aurouse, qui domine la vallée située entre la Cluse et le hameau des Garcins, vomit, le même jour, des pluies si abondantes, qu'elles portèrent une énorme quantité de débris détachés du rocher dans la belle prairie qui faisait l'ornement de cette vallée, sur une longueur de plus de 500 mètres, la couvrirent complétement, firent reculer le ruisseau de *Mouche-Chat*, qui à son tour s'empara du chemin, lequel, par cet événement, disparut, ce qui obligea de le replacer plus haut sur des propriétés particulières. Les habitants consternés, portant leurs regards en arrière, se rappelèrent que, dans le courant de l'hiver de 1814, une avalanche, s'étant détachée de ce rocher, vint fondre sur une maison qu'elle arracha, et sous les débris de laquelle restèrent un homme et une femme, seules personnes qui l'occupaient. Dans le courant du même hiver

(30 janvier 1814), on apportait du hameau des Gareins, pour le faire baptiser, un enfant nouveau-né, lorsqu'une avalanche se détache du même rocher, à droite, presque à l'entrée de la paroisse, et vient fondre sur le cortége qui est renversé et demeure pendant quelques minutes presque enseveli sous la niege; heureusement les secours furent prompts et personne ne périt. Mais ce qui tient du prodige, c'est que le berceau ou maillot, détaché violemment des mains de la sage-femme, fut lancé à une distance de vingt-cinq à trente pas, et l'enfant fut relevé sain en sauf, sans avoir été dérangé de sa paisible couchette. Aujourd'hui grand garçon, il a dans le pays le surnom de *Moïse*. Le curé de l'endroit regrettait que cet enfant ne fût point du sexe féminin, pour lui imposer le nom de *Bathilde*, à son baptême. L'Église honore d'un culte particulier, le 30 janvier, cette pieuse reine de France.

Au mois de mars 1825, une autre avalanche vint renverser dans le même village deux autres maisons, qui heureusement étaient dans ce moment inhabitées. La même lavanche, dans son cours, a également jeté dans un champ tous les gerbiers d'avoine d'un même particulier. Il est à remarquer qu'en hiver on laisse la plupart des gerbiers sur place, faute de hangars pour les remiser.

C'est ici le cas de mentionner une inondation du ruisseau de *Mouche-Chat*, dont nous venons de parler, et qui eut lieu peu d'années avant celle qui nous occupe. Une averse considérable, ou, comme on la nomme dans le pays, un fardeau d'eau vint fondre tout à coup au-dessus de la Cluse, et le paisible ruisseau de *Mouche-Chat* devint pour la première fois un torrent furieux, qui entraîna dans son cours le pont de ce hameau, établi sur le chemin de communication du Dévoluy à Veynes et autres lieux. Les eaux corrodèrent dans le même instant le terrain qui soutient le chemin à l'entrée de la Cluse. On a établi une faible digue pour préserver cette voie d'une ruine totale et prévenir son éboulement. Mais le pont, dont la reconstruction fut évaluée à 7,000 fr., est encore à refaire. Les habitants ont reculé devant cette dépense qui est au-dessus de leurs moyens. Et comment

donc l'administration reste-t-elle indifférente à la vue de ce misérable hameau de la Cluse, composé de trente-quatre maisons, placé entre deux écueils dont il deviendra tôt ou tard la victime? On peut en juger par les antécédents que nous venons de raconter. A la Cluse, les ruines d'un castel ou d'une tour furent remarquées par monseigneur l'évêque Delacroix, lorsqu'il parcourut cette partie de son diocèse. Il était beau de voir dans des lieux si âpres un prélat visiter les descendants des Sarrasins qui y avaient jadis échappé à la juste fureur des chrétiens!

On aperçoit, à droite, le pic du mont Aurouse, forteresse aérienne. Par un chemin très dégradé l'on se rend aux Garcins, dernier hameau de cette commune, et dont la misère a fait délabrer, crouler et abandonner la plupart des maisons. Voici le hameau de Saint-Didier, village où le mobilier d'un ménage fut estimé 9 fr., et l'âne 48 fr.; total : 57 fr. Un domaine y fut vendu, en 1820, pour 1,600 fr.; il payait 50 fr. de contributions.

Lors de l'occupation étrangère, en 1815, plus de 40,000 fr. sortirent du canton pour en acquitter les charges contributives, et l'on en emprunta les trois quarts, à l'intérêt de 12, 15, 20 et 25 pour 100 : de là, que d'expropriations! « Qu'on me mette en prison, disait froidement un débiteur, j'y serai nourri : je n'avais plus à manger que pour huit jours. » Le hameau où nous sommes s'appelle le Festre, c'est le plus élevé du canton. M. Collin, l'ancien juge de paix, le trouva, il y a onze ans, composé, comme il l'est encore aujourd'hui, de trois familles ; il semblait indispensable à leur existence sur cette terre d'exil de rétablir un aqueduc; il n'a point été reconstruit. Mais les habitants, ayant réuni leurs efforts, ont ouvert un puits, qui malheureusement s'est éboulé au moment de sa confection, faute par eux d'avoir donné à son orifice un espace suffisant. Pourquoi, dira-t-on, l'administration ne vient-elle pas seconder les efforts de ces pauvres gens? Peut-être ignore-t-elle et leur détresse, et les efforts qu'ils font pour l'écarter; ils n'ont personne pour leur rédiger *gratis* une supplique qui sans doute ne pourrait qu'être favorablement accueillie.

A Saint-Didier, la mortalité a été grande, et il n'y a ni médecin, ni chirurgien, ni sage-femme dans le canton. Nulle part les propriétés ne sont à si vil prix qu'à Saint-Didier, et l'impôt proportionnellement plus excessif; l'usure ne peut y être comparée qu'à un vautour. Les inondations de 1821 ont entraîné les ponts de Saint-Didier.

On se trouve en regard d'Agnières. En jetant les yeux de côté et d'autre on éprouve un sentiment pénible, à l'aspect des nombreux et profonds ravins qui sillonnent les montagnes et qui attestent la vérité de mes assertions sur la *décadence du Dévoluy*. Qu'est devenue la forêt de Laye qui s'étendait sur la partie orientale du territoire d'Agnières? Pour en attester l'existence, il faut la tradition et la vue des énormes poutres de plusieurs maisons du village. On n'aperçoit plus le majestueux clocher de cette paroisse. Il menaçait ruine, dit-on, et l'administration supérieure, par un prétendu motif d'économie, le réduisit de moitié et d'une manière tout à fait mesquine, malgré le vœu du conseil municipal qui avait voté la majeure partie des fonds pour la réparation totale de ce clocher et non pour sa destruction. C'était, assure-t-on, un de ces édifices attribués aux anciens Templiers, et qui, par sa belle structure, pouvait être considéré comme un monument du moyen âge. Beaucoup de communes des Hautes-Alpes, portant le nom d'un saint, avaient un couvent; j'en ai déjà fait la remarque.

Arrivés à Saint-Didier, en partant du hameau de l'Église par le chemin qui conduit à Corp, on reconnaît au-dessous du rocher qui domine *la Souloise*, qu'une digue, nouvellement et solidement construite, a été emportée par les inondations de l'automne de 1845, et le chemin presque entièrement détruit sur une longueur de plus d'un demi-kilomètre. On se propose, au lieu d'établir une nouvelle digue, de tailler en demi-galerie la voie dans le rocher. On a employé jusqu'ici au moins trois cents journées à réparer ce chemin, que l'on ne parviendra peut-être jamais à asseoir sur un terrain ferme. On pense qu'il faudra encore sacrifier au moins le même nombre de journées pour le rendre viable.

Sur les confins de Saint-Étienne et de Saint-Didier, à droite de la Souloise, se trouve une caverne dont l'entrée étroite est perpendiculaire; une fontaine y coule, bonne pour la gravelle.

Si de Saint-Didier vous allez à Saint-Étienne par le chemin du Collet, vous marcherez, entre ce hameau et celui de Giers, sur une étendue de plus de 400 mètres de débris de la montagne située à votre gauche, couvrant un terrain qui était une prairie; elle a disparu pour toujours. Un peu plus loin, la construction d'une maison a été abandonnée. Elle était destinée à y établir un moulin avec son canal dont on aperçoit encore les ruines, entrepris par un jeune homme, Pierre Girard, qui y a engouffré en pure perte son modique patrimoine.

Le voyageur aura mis prudemment pied à terre sur le chemin du Collet, surtout s'il fait nuit, moment où le bruit du torrent qui roule entre les rochers à une profondeur immense, et dans une obscurité complète, ainsi que les cris multipliés des corneilles, porte partout l'effroi.

Venu de là au pont de Giers, vous n'apercevez plus le beau chemin à l'une des issues de ce pont, chemin fortement construit en 1828 sur un terrain accidenté, pour communiquer de ce hameau au bord de la Souloise, sur une longueur de 80 mètres et 5 de largeur, en ligne directe; cette voie, qui flattait agréablement l'œil du voyageur, comme une merveille du pays, a été totalement envahie par la fureur de ce torrent.

En 1822, une femme de Rioupas fut pulvérisée d'un coup de foudre avec son mulet qui transportait de l'engrais. Un troupeau de quatre-vingts bêtes d'avérage fut tué d'un seul coup de tonnerre, sur le territoire de Saint-Étienne, à l'endroit où, deux ans auparavant, un pauvre père de famille avait été écrasé par la foudre avec deux mules sur lesquelles il allait chercher du bois de chauffage. Ce même jour, à la même heure, à deux lieues de distance, le tonnerre mit en feu le clocher de l'église du Noyer; l'édifice eût été embrasé, sans le dévouement de la jeunesse.

Dans le canton de Saint-Étienne, le service divin est parfois

suspendu par l'impossibilité où les fidèles se trouvent d'y assister, à cause des intempéries.

En février 1847, un voyageur entra chez le maire pour s'y réchauffer; celui-ci, n'ayant point de feu, apporta de la paille fraîche : avant de l'allumer, il ôta la plaque d'un four placé au-dessus du foyer, et il en sortit cinq ou six enfants poudreux qui y profitaient d'un reste de chaleur. Ce trait peint la pénurie de bois de chauffage. La femme qui manque de bois pour faire sécher le linge de son enfant au maillot, étend ses langes sur le dos d'une mule ou d'une bourrique; le voisin l'aide à appliquer le bât par-dessus, et ce bât y reste jusqu'à ce que la chaleur de l'animal ait fait sécher les toiles.

De Saint-Étienne, dominé par le pic de Bune, à 2,715 mètres au-dessus du niveau de la mer, jusqu'au hameau de l'Enclos, qui est le dernier de la commune, jetez partout les yeux, et vous verrez le flanc des montagnes doublement sillonné depuis onze ans; les meilleurs fonds de terre des vallées envahis sur plusieurs points et menacés de l'être sur plusieurs autres, malheureusement sans espoir que ces désolantes dévastations aient un terme.

Nous voici au sommet du col du Noyer. En octobre 1848, les pluies d'automne l'avaient rendu si impraticable, que l'huissier de la justice de paix ne put se transporter à Saint-Bonnet pour y faire enregistrer un exploit : il fut condamné à une amende que le garde des sceaux lui remit.

C'est sur ce sommet que, pour perpétuer le souvenir des fonds obtenus du gouvernement et des particuliers, grâce aux soins de M. Collin et à mes instances personnelles, fonds à l'aide desquels on avait ouvert des communications publiques dans le Dévoluy, un obélisque, de 5 mètres de hauteur, avait été érigé, avec cette inscription : « Au roi, 1822. » Il s'apercevait facilement de Saint-Bonnet. Qu'est-il devenu? il n'y reste rien que l'emplacement entouré de ruines. Toutefois j'ai acquis la certitude qu'aucun habitant du Dévoluy n'a pris part à cette destruction, qui est attribuée à des étrangers. Ce joli petit monument est particulièrement regretté par M. le curé Astier, qui, un jour d'hiver (c'était

dans la nuit du 3 au 4 janvier 1827), s'étant égaré sur la montagne, y voyagea sans interruption l'espace de quatorze heures et ne se retrouva qu'à huit heures du matin auprès de ce même obélisque qu'il avait quitté la veille à six heures du soir ; il avoue lui-même lui devoir son salut. Il était alors âgé de soixante-six ans et en a aujourd'hui quatre-vingt-cinq ; il se trouvait exténué ; aussi mit-il trois heures pour descendre et faire le trajet d'un chemin que l'on parcourt ordinairement en une demi-heure ; il fut accueilli au Noyer par M. Joubert, notaire, qui, de concert avec sa famille, s'empressa de lui prodiguer les soins que réclamait sa position ; tandis que, d'un autre côté, ses paroissiens, le croyant mort, faisaient célébrer un service funèbre pour le repos de son âme, après avoir fait la recherche de son cadavre, qu'on ne retrouva point. Mais de temps en temps on distinguait sur la neige quelques gouttes de sang qui servirent à faire reconnaître que, dans sa course nocturne, il s'était étrangement écarté de son chemin ; d'où l'on conclut que quelques bêtes féroces l'avaient probablement dévoré.

Ici, pour faire trêve à la gravité de ma narration, je me permettrai de raconter une anecdote qui, par sa singularité, a excité l'hilarité des plaisants du pays, et qui même a contribué à dérider des fronts sévères. Les pénitents de Saint-Étienne, après avoir chanté et pleuré au service célébré par eux dans le temple divin, en mémoire de M. le curé, se rendirent au presbytère pour y puiser des motifs de consolation ; là, quelques mets d'un goût exquis, provenant de la dépouille d'un énorme *quadrupède* immolé depuis peu pour l'usage temporel du presbytère, figuraient sur une table élégamment dressée par l'héritier présomptif, et qui fut spontanément entourée par les pieux et nombreux cénobites accourus, selon l'usage, afin de porter un dernier et douloureux toast à la santé du défunt.

Pour sécher tous les pleurs en ce jour répandus,
Chacun, de son côté, but *six* verres de plus.

Toutefois, à son retour, le curé, informé de ce qui s'était passé,

prit la peine, non sans un petit mouvement d'humeur (effet de la fragilité humaine), de sonder lui-même sa modeste barrique, et, s'én étant aperçu que depuis son départ elle avait baissé outre mesure et plus qu'un baromètre à l'approche de l'orage, M. Astier fut loin d'approuver ces pieuses libations et le zèle ardent des fidèles qui l'avaient si franchement regretté. Le bruit courut même que son intention était de les appeler devant le magistrat du lieu pour en obtenir une indemnité ; ce qu'ayant appris, les futurs intimés objectèrent au préalable qu'il devait y avoir au moins compensation, à cause de la course commandée par la charité, qu'ils avaient faite sur le col du Noyer, par un temps glacial, munis de perches pour en faire un brancard destiné à rapporter le cadavre de M. le curé, et rendre du moins à ses tristes restes les honneurs de la sépulture, en cas qu'on les eût retrouvés, comme il y avait lieu de le présumer. Le projet du pasteur échoua devant cet épouvantail, ou plutôt il y renonça dans un esprit de paix.

Il y avait sans doute de quoi exercer la verve de notre aimable poëte (l'auteur de *la Tallardiade*), mais il se tint coi ; il se tut... La charité, dans cette dangereuse circonstance, l'a enfin emporté sur la discorde prête à secouer ses brandons sur la malheureuse paroisse de Saint-Étienne. Du reste, l'hospitalité que donnent les curés du Dévoluy est devenue proverbiale.

Si l'on arrive au col du Noyer, on remarque que le torrent qui lui est contigu a emporté, sur le territoire de cette commune, le chemin que pratiquent les habitants du Dévoluy pour se rendre dans le Champsaur et autres lieux ; de sorte que le voyageur, avec ses bêtes de somme, est obligé d'entrer dans le torrent qui s'est emparé du chemin, ou de passer dans la propriété qui est au-dessus, moyennant indemnité.

On met peu d'empressement à réparer cette voie, attendu que, d'après le projet de grandes communications, elle doit, à ce qu'il paraît, être abandonnée et remplacée par une nouvelle qu'on se propose de tracer sur le col de *la Somme,* en traversant le hameau, chef-lieu de la commune du Noyer. Mais, en attendant,

on conçoit l'embarras des habitants du Dévoluy dans cette communication détériorée qui intéresse assez peu les habitants du Noyer.

Si nous remontons à la source d'une grande partie des dégradations que nous avons signalées, nous la trouvons dans le trop grand nombre des bêtes d'avérage que l'on a introduites dans ce canton; on y en a quelquefois admis un plus grand nombre avec l'intention d'ajouter aux recettes communales et de se créer des ressources éphémères, comme si ce pays devait disparaître avec la génération actuelle, sans songer au sort des générations futures.

Faisons trêve un moment à ce triste tableau, en disant que dans le Dévoluy on commence à sentir le besoin et à goûter les fruits de l'éducation. M. Beaume est peut-être le premier à qui ses parents ont fait suivre un cours de droit. Natif de Saint-Didier, il est juge de paix de son canton. Son huissier est son homonyme; on dit de ces messieurs, et où ne fait-on pas des calembours? « Notre justice durera longtemps; elle est embaumée. » Deux ecclésiastiques de cette contrée sont placés, l'un à la Cluse, l'autre à Montmaur; elle a, au petit séminaire d'Embrun, un aspirant à la prêtrise, qui légitime des espérances; le pays a vu naître le notaire qui vient d'y être nommé, et l'instituteur de Saint-Étienne, qui est d'une capacité reconnue. Le Dévoluy a donné le jour à M. Meyzenq, capitaine en retraite, aujourd'hui maire de la Cluse, et qui dit à M. Collin : « J'étais conscrit réfractaire, et des gendarmes me menèrent au corps qui m'était destiné; là, je trouvai des recommandations officieuses de notre préfet d'alors, M. Ladoucette, en cas que je tinsse une bonne conduite. Honneur à cet ancien magistrat! Je lui dus mon avancement et ma fortune. »

J'ai exposé le mal physique de la contrée; inutile d'en chercher le remède; je crois qu'il n'en existe plus. Dans cette position affreuse, l'habitant du Dévoluy quittera-t-il le pays qui l'a vu naître pour aller chercher ailleurs la subsistance que lui refuse sa terre natale? Non : semblable à l'abeille, il aimera mieux

finir son existence sur son rayon desséché que de l'abandonner.

Je compare le Dévoluy à un moribond aux prises avec la mort, et dont les médecins désespèrent. Si, au commencement de la maladie, on lui eût administré les remèdes de l'art, il était sauvé peut-être; aujourd'hui, je le répète, il est trop tard. Toutefois, on doit prodiguer à un agonisant tous les soulagements que réclame sa position et que commande la commisération, afin de prolonger sa vie autant qu'il est possible. Ce sont ces soulagements que le misérable canton attend aujourd'hui. C'est au grand médecin seul, le gouvernement, ou le département même, par son conseil général, qu'il appartient de venir à son secours. Le gouvernement fait beaucoup pour d'autres pays plus heureux dont il rapproche les communications, dont il facilite les relations commerciales, au moyen soit des chemins de fer, soit des bateaux à vapeur, et qui absorbent à cet effet des sommes immenses. Sa sollicitude doit s'étendre sur les départements moins fortunés, et qui, par leur position topographique, sont privés de l'avantage dont jouissent les premiers. La justice distributive l'exige.

Ce climat si dur, ce dernier asile que l'espèce humaine puisse habiter, est, dans la belle saison, par la pureté de son air et l'excellence de ses plantes, la terre promise des moutons d'Arles; on peut bien en compter quarante-cinq à cinquante mille. Les eaux ne sont pas communes dans les montagnes calcaires; aussi parfois y passent-ils quinze jours sans boire; mais ils abordent des tas de neige, où la fraîcheur de la nuit les rétablit et la rosée les désaltère. On sait qu'en été ils craignent le soleil; ils se rapprochent, s'entassent par groupes et *chôment*, suivant le langage du pays. C'est avec les *bailes* de la Crau d'Arles qu'il faut venir ici prendre ou donner des leçons sur l'éducation des troupeaux. Que d'anciennes routines cachent des expériences inaperçues du théoricien! J'ai dû faire un règlement en 1806 pour empêcher les vexations que des gens malintentionnés faisaient éprouver en route à ces bailes.

Nous avons parlé d'une caverne près de Saint-Didier; on

y voit des cavités horribles qui descendent vers le nord. Lorsque le vent appelé le *lombard* a régné dix jours avec violence, un bruit sourd et qui va en augmentant pendant une heure précède un fleuve d'eau qui, jaillissant avec impétuosité contre le rocher (lequel s'avance au-dessus de la caverne), continue quelques jours suivant la durée et la force du vent.

Les habitants du Dévoluy ont perdu, il y a vingt-trois ans, le curé Donnette, tellement respecté parmi eux, qu'ils n'avaient pas voulu avoir d'autre juge de paix. Aidant l'indigence et la vertu par l'argent, par les conseils plus précieux encore, le seul intérêt que M. Donnette en retirât était celui de la reconnaissance publique. Nous avons eu occasion de prouver que M. Collin était son digne successeur.

M. Collin, chef de comptabilité à la préfecture des Hautes-Alpes, me demanda, en 1806, d'aller parcourir le Dévoluy qu'on représentait comme un pays extraordinaire; il y visita le curé Donnette; à la suite d'épanchements réciproques, s'apercevant du vif intérêt que ce canton inspirait à son hôte, Donnette lui dit : « Je mourrais content si je savais que vous dussiez me succéder. » Il voulait même résilier de suite ses fonctions de juge; mais il ne les quitta que dix ans après, avec la vie et avec les regrets de tous les justiciables sans exception. M. Collin y fut nommé en 1816.

Quelques jours après son installation, ayant fait connaître par une proclamation locale le but qu'il se proposait, il fut accueilli partout comme dans une famille qui l'appelait son sauveur. Jaloux d'acquérir des droits à la reconnaissance publique, il s'adressa au gouvernement pour lui faire connaître l'état de détresse où se trouvait la contrée. « Je fus entendu, a-t-il écrit, grâce à l'intervention de l'ancien préfet, M. le baron de Ladoucette. »

Les secours obtenus à sa sollicitation arrivèrent d'autant plus à propos, que le pays venait de subir une double invasion étrangère. La classe indigente fut embrigadée en ateliers de charité et lancée sur les chemins vicinaux que Collin dirigeait lui-même;

elle y trouva sa subsistance dans des jours moins heureux ; elle y fut soulagée, mais non pas sauvée.

Collin se proposait de faire diminuer au moins de moitié le nombre des troupeaux qui couvrent les montagnes et qui y dévorent les arbrisseaux et les bruyères, et, dans les temps humides, y détruisent, y ruinent le gazon ; de faire des semis et des plantations d'arbres dans les endroits qui en étaient susceptibles ; d'empêcher les essarts et les défrichements, notamment sur les coteaux en pente ; d'arrêter les dégâts occasionnés par les chèvres, etc., etc. Il ne se dissimulait pas les obstacles qu'il devait rencontrer dans une entreprise aussi vaste et si opposée aux usages des habitants. M. Collin a prédit, il y a vingt-quatre ans, que si cette imprévoyance ne s'arrête, les montagnes du second ordre ne présenteront plus dans un demi-siècle que des rochers arides et frappés de stérilité.

Un de MM. les préfets à qui il communiqua ses vues (M. Asselin) sut les apprécier ; il l'encouragea, et, dans un moment d'effusion, il s'expliqua ainsi : « Je vous remets tous mes pouvoirs administratifs dans le canton du Dévoluy ; agissez, et j'approuverai. — Je profitai, dit Collin, de cette concession qui me rappelait celle du grand homme à l'égard de M. Ladoucette. De leur côté, les habitants, pour me témoigner leur gratitude, et dans l'intention de prolonger mon séjour parmi eux, me firent un supplément de traitement de 300 francs portés annuellement dans les budgets communaux ; mais, au changement de préfet, il plut à son successeur de *biffer* cette gratification. » Le juge de paix renonça alors volontairement à un emploi qu'il remplissait si bien depuis près de vingt ans.

Quelques jours avant sa mort, arrivée en 1846, ce bon M. Collin, comme par une sorte de testament, m'envoya, sur le canton qui lui fut si cher, des observations dont j'ai fait profiter les lecteurs de la topographie du Dévoluy.

On lit dans le livre des proverbes de Salomon (cap. XIX, v. 22) : *Homo indigens misericors est.* Cette maxime est parfaitement applicable à l'habitant du Dévoluy qui, par le senti-

ment de sa propre indigence, est naturellement porté à exercer des actes de charité envers son semblable plongé dans le besoin. Toutefois on doit faire observer qu'il n'y a pas de mendiants dans le pays, malgré le paupérisme dont il est gangrené. Celui à qui manquent les moyens de subsistance (le vieillard surtout) abandonne le canton pour aller les solliciter ailleurs. La mendicité est pour lui une espèce de honte qu'il s'efforce de cacher à ses compatriotes. Il n'en est pas de même de l'étranger qui vient tendre la main, surtout à l'époque de la tonte des bêtes à laine, persuadé qu'il en obtiendra quelques flocons de ceux qui en possèdent. Au moins est-il assuré qu'il sera introduit dans le *salon des réceptions* (l'écurie), où il trouvera un gîte paisible après avoir participé au repas frugal de la famille.

Nous avons vu, page 330, qu'un chemin de grande communication, n° 26, conduit de Montmaur et de la Béous à la Cluse ; il va du sud au nord sur une longueur de 12,000 mètres et une largeur provisoire de 1 à 2 mètres. On se propose de le prolonger, pour appeler aux foires du Dévoluy les habitants du département de l'Isère, qui habitent sur les deux rives du Drac ; en partant de Veynes, on aura 15 à 20 kilomètres de moins pour se rendre à Gap.

Je me suis étendu sur la description topographique des Hautes-Alpes, parce que ce département remarquable est trop peu connu, et que son aspect semble avoir reçu de la nature le privilége de l'immutabilité. S'il faut convenir que les essarts et les défrichements ont changé plusieurs parties de ce pays, ravagé par un grand nombre de torrents, la figure générale de la contrée (qu'on me passe cette expression) conserve toujours ses traits distinctifs, et durant une administration de sept années, j'ai constamment recherché les moyens que j'ai crus propres à diminuer et arrêter autant que possible les causes de ces dévastations. Je me suis efforcé également de vivifier l'industrie, le commerce et l'enseignement populaire ; des routes ont été ouvertes, des canaux ont

été percés, le collége de Briançon fut fondé, et les écoles reçurent des encouragements. J'ai porté surtout mon attention vers les progrès de l'art agricole, sans lequel il n'est point de véritable richesse pour les empires; et, à cet égard, mes idées ont obtenu l'approbation de la Société centrale d'agriculture, qui, en 1809, chargea l'un de ses membres, M. Petit de Beauverger, de faire, pour les mémoires qu'elle publie, un extrait de mes instructions et arrêtés sur cette matière, ainsi que du Journal de la Société d'émulation créée par moi dans les Hautes-Alpes. Il n'est presque point de commune, j'ose au moins l'espérer, qui ne puisse trouver ici l'indication de mesures propres à contribuer à l'accroissement de sa prospérité.

Avant de passer aux mœurs et usages de ce pays extraordinaire, qui peuvent trouver même des lectrices, je vais offrir : 1° un aperçu sur ses corps fossiles; 2° deux mémoires sur sa *géologie,* par M. le docteur Grange; 3° sa *flore*, par M. Maurice Garnier; enfin 4° une notice sur l'illustre Villars, botaniste à qui ce département s'honore d'avoir donné le jour.

GÉOLOGIE ET FLORE

DES HAUTES-ALPES.

Corps fossiles.

M. Bartelon m'avait envoyé des corps fossiles provenant de la montagne de Faudon et se rencontrant à la surface, sur la crête d'un terrain schisteux qui a une longueur de 100 mètres. Il en était de si curieux, que des naturalistes les ont emportés pour leur donner un nom et classer le sol où on les avait trouvés. Je n'ai pu recouvrer ces objets. M. Fiard m'en a fait passer d'autres, découverts au-dessus du village de Chaillol. Voici la nomenclature des principaux fossiles qui me sont restés :

Mollusques. — Nummulites, deux espèces nouvelles. — Dentalium substriatum, Desh. — Conus stromboïdes, Lamk. — Fusus subcarinatus, Lamk. — Fusus Noe, Lamk. — Cerithium plicatum, Lamk. — Cerithium Bonelli, Desh. — Cerithium crenatulatum, Desh. — Cerithium Cordierii, Desh. — Cerithium semigranulosum, Lamk. — Mitra cancellina, Lamk. — Pleurotoma lineolata, Lamk. — Melania costellata, Lamk. — Natica intermedia, Desh. — Natica mutabilis, Desh. — Natica labellata, Lamk. — Turbo, moule intérieur. — Turritella imbricataria. — Cyrena cuneiformis. — Deux autres bivalves indéterminables.

Polypiers. — Pentacrinites basaltiformis, Miller, de la craie. — Madrepora, espèce nouvelle. — Oculina, *idem.* — Caryophyllia, *idem.* — Turbinolia, deux espèces nouvelles. — Astrea, quatre espèces nouvelles.

Une plaque de calcaire schistoïde, semblable à celui de Papenheim et de Monte-Bolca, présentant une impression de poisson appartenant au genre *Zeus* de Linnée. Une dent de cheval, des

terrains diluviens. Ces deux objets sont de la montagne de Chaillol.

Je dois cette liste à M. Deshayes. Il m'a fait remarquer que MM. Boué et Lyell, dans leûrs cartes des terrains tertiaires, avaient indiqué aux environs de Gap un petit bassin dont l'âge était resté incertain; que les fossiles sus-désignés, caractérisques des terrains parisiens, ne laissent plus aucun doute; qu'on ne doit pas s'étonner de l'éloignement des lieux, puisque les bassins de Londres, de Belgique, de Valogne, de Castel-Gomberto et les formations de la Gironde appartiennent à la même époque géologique. M. H. Michelin a trouvé de l'analogie entre nos fossiles et ceux du Val-de-Ronca, dont il est pourtant difficile d'assigner l'âge, cette partie du Vicentin ayant été tourmentée par les volcans.

Dans *la Minéralogie et la Géologie des Hautes-Alpes*, publiées en 1830 par M. Gueymard, ingénieur en chef des mines, on divise ce département : 1° en terrain primitif (Valgodemar, partie de Vallouise, Queyras); 2° calcaire à gryphée (presque tout le Gapençais et l'Embrunais, Briançon et portion du Briançonnais); 3° grès à anthracite (le Veyer, Réotier et un grand lambeau comprenant l'Argentière, Saint-Martin-de-Queyrières, Puy-Saint-Pierre, le Monêtier, etc.); 4° terrain de grès (le Dévoluy, le Rosanais, partie des cantons de Serres, Saint-Bonnet, Orcières, Saint-Clément, Vallouise, etc.). La carte de M. Gueymard, précieux point de départ, sera améliorée par les découvertes ultérieures. Malheureusement rien n'annonce la mise au jour de la seconde édition de son ouvrage. Le terrain qu'il nomme lias, ou à gryphée, est, d'après M. Deshayes, tertiaire, puisqu'on y rencontre les corps fossiles indiqués ci-dessus.

La Société de géologie, qui, après de vives discussions, a adopté le système de M. Deshayes, m'a fait demander par sa commission de nouvelles recherches. Il m'a été adressé des Hautes-Alpes plusieurs fossiles du canton de Saint-Bonnet (Champsaur) dont provenaient les mollusques et polypiers desquels il a été question ci-dessus; les nouveaux ont été trouvés près de Saint-Bonnet et de Saint-Léger. D'autres ont été recueillis à la Faurie, canton

d'Aspres-lès-Veynes ; aux pâturages de Treminis, sur les confins de la Drôme; dans le canton de Ribiers ; a Montclus et à l'Épine, canton de Serres. Nous allons en donner le detail.

1° Au-dessus des Combes, hameau de Saint-Bonnet, à 1,600 mètres au-dessus du niveau de la mer :

Plusieurs espèces d'ammonites provenant du lias et de l'oolite moyenne; diverses espèces du terrain tertiaire : natices, ampullaires, cérites, cardites, zoophytes, etc. Les géologues ont été trompés par l'apparence du terrain ; le lias et le terrain tertiaire ont la même couleur, sont également relevés et tourmentés, et les fossiles seuls peuvent les faire reconnaître avec certitude. Ainsi se trouvent dans les mêmes lieux les espèces tertiaires, parfaitement caractéristiques du bassin de Paris (étage tertiaire inférieur), et les espèces d'ammonites provenant du lias et qu'on retrouve en Bourgogne et en Lorraine ; peut-être y a-t-il aussi dans le Champsaur du terrain jurassique.

2° A Saint-Léger (en Champsaur) : des encrinites (tiges pentacrinites), des cérites, natices, fuseaux, turbinolies et d'autres zoophytes.

3° A la Faurie : ammonites fimbriatus, annonçant le lias ; une autre espèce appartenant au système oolitique moyen ; des natices sigaritines, ampullaires, cyrènes.

4° Aux pâturages de Treminis : des nummulites, des cérites, du terrain tertiaire de Paris.

5° Dans le canton de Ribiers : une grande ammonite qui semble appartenir à la craie, gryphée arquée du lias, ostrea virginica, du terrain tertiaire moyen.

6° Dans les gorges de Montclus et de l'Épine : diverses espèces de bélemnites du terrain crétacé, inférieur au grès vert, au-dessous de toute la craie blanche du bassin de Paris et de la craie chloritée de Rouen ; des nummulites, cérites, natices et divers zoophytes appartenant au terrain tertiaire de Paris, superposé au grès vert.

Esquisse de la géographie géologique des Hautes-Alpes.

Le Dauphiné, et plus spécialement le département des Hautes-Alpes, présente aux hommes qui vont dans les montagnes admirer les beautés, les merveilles de la nature, les points géologiques les plus remarquables, les plus curieux; aux observateurs qui, non contents d'admirer ces merveilles, en recherchent les causes, il offre les problèmes les plus importants et les plus intéressants à résoudre; mais aussi, il faut le dire, un grand nombre de problèmes difficiles, dont quelques-uns ont été aplanis par la sagacité des géologues, et dont la plupart sont restés cachés dans la majesté de la nature.

L'étude des Alpes a attiré de tout temps l'attention des géologues : il est peu d'auteurs célèbres en géologie qui n'aient ajouté une page à l'histoire naturelle de ces contrées chéries par les poëtes et les savants.

Nous ne pouvons, dans l'esquisse rapide que nous allons donner de la géographie géognostique des Hautes-Alpes, énumérer, puis apprécier, les travaux importants qui ont été faits sur ces chaînes de montagnes et sur les nombreuses formations qui les composent.

Nous avons dû nous contenter de reproduire les opinions des géologues modernes qui ont fait une étude attentive de la constitution géologique des Alpes, en y joignant avec réserve nos observations personnelles; nous avons eu spécialement recours aux travaux de MM. de Saussure, Brochant de Villiers, d'Aubuisson de Voisins, Elie de Beaumont, Dufrénoy, Gueymard, Sc. Gras, Sismonda et Fournet, à qui nous devons les études et les connaissances les plus importantes que nous ayons sur les Alpes.

Le département des Hautes-Alpes est situé au revers occidental de la grande chaîne de montagnes dirigée du nord-ouest au sud-est et qui appartient au système du mont Viso ou des Alpes orientales, dirigé du nord-ouest au sud-est, et au sud-est de la chaîne des Alpes occidentales, orientée du nord-nord-est au

sud-sud-ouest. Ces deux chaînes jouent le rôle le plus important dans l'histoire géologique des Hautes-Alpes. Cependant le système du Valais, orienté nord-est ouest-sud-ouest, et auquel appartiennent les deux chaînes entre lesquelles coule le Rhône et dont le soulèvement a précédé immédiatement la période géologique actuelle, a bien aussi imprimé quelques traits dans la géologie des Hautes-Alpes.

Etudions attentivement ces divers systèmes de montagnes, et tâchons de rattacher à chacun d'eux la topographie et la géologie du département.

Les chaînes de montagnes que l'on désigne en géologie sous le nom de système du mont Viso ou des Alpes orientales ont été soulevées à la fin de la période crétacée inférieure; cette chaîne forme les Alpes provençales et domine jusque vers le mont Iseran et le Saint-Bernard, où il disparaît dans les autres systèmes.

M. Fournet a fait ressortir le parallélisme que présentent la plupart des dépressions alpines avec le système en question. Diverses inflexions des vallées de l'Arc, de l'Isère, du Chéran, de la Doire, de la Sésia, sont trop symétriques entre elles pour que cette coïncidence puisse être considérée comme un pur effet du hasard; c'est même en suivant un accident plus vaste que les ingénieurs piémontais ont découvert entre le prolongement des chaînes du mont Iseran et du mont Genèvre, depuis les monts Freydour et Albergian jusqu'au Colombier dans le Bugey, une voie oblique qui leur a permis de rattacher les triangulations de la France à celles de l'Italie.

La grande chaîne de montagnes des Alpes occidentales, dirigée nord-nord-est sud-sud-ouest, a été soulevée à la fin de l'époque tertiaire moyenne : ce sont les Alpes continentales, les mieux connues, les plus anciennement étudiées; c'est à cette chaîne qu'appartient le groupe de l'Oysans.

La grande chaîne du système du Valais, orientée de l'est-nord-est à l'ouest-sud-ouest et ayant précédé immédiatement la période géologique actuelle, forme les Alpes suisses qui, par ses entre-croisements avec les autres systèmes, a formé les immenses

reliefs du mont Rose, du mont Cervin, du mont Ardon, de la Gemmie, du mont Blanc, du mont Thabor, du Pelvoux. Pour le mont Thabor, sa masse paraît s'être formée par la rencontre d'une ligne de faîte qui, partant du Villars-d'Arene, suit la montagne de la Grave, l'Aiguille-Noire, le Galibier, le val Megnier, le mont Thabor, 3,373 mètres, le mont d'Ambrin, 3,333 mètres; leur alignement est ouest-sud-ouest est-nord-est. C'est une branche des Alpes valaisiennes qui se trouve placée entre la vallée de l'Arc et celle de la Doire.

Cette ligne est coupée au pied du Thabor par une autre ligne qui, partant du mont Genèvre et parallèle au Viso, passant par le Melezet, la cime de Muande, la roche du Chardonnet et le roc Château, aboutit à Saint-Michel-en-Maurienne.

Enfin une troisième ligne des Alpes occidentales croise avec les deux précédentes en passant entre le mont Thabor et le pic du Thabor pour suivre le torrent de Modane, où il est dominé à l'ouest par la montagne des Sarrasins.

Les montagnes qui impriment la physionomie propre au département des Hautes-Alpes sont, au nord-ouest, les montagnes de l'Oysans, dominées par le Pelvoux, et, au nord-est, la chaine du mont Viso.

Le mont Pelvoux, qui d'après la mesure de MM. Carlier et Plana a 4,105 mètres de hauteur, appartient au système des Alpes occidentales et est la continuation de la ligne talqueuse du mont Blanc, forme un groupe considérable que domine une masse de protogine, recouverte elle-même d'un manteau de gneiss et de schistes sur lesquels reposent des roches secondaires.

Le Pelvoux joue un si grand rôle dans l'histoire géognostique du département des Hautes-Alpes qu'il mérite une attention toute particulière. La chaîne des Alpes occidentales subit près de Grenoble un changement de direction extrêmement remarquable; après avoir formé la ligne de faîte qui s'étend de Martigny à Taillefer, près de Vizille, elle change de direction vers le groupe de montagnes qui domine le Bourg-d'Oysans et va former le

massif du Pelvoux. La chaîne, interrompue par le val d'Orcières et la vallée de la Durance, ne reparaît plus qu'au sud-est d'Argentera, au col de Tende. Une petite chaîne parallèle à celle que nous venons d'indiquer s'étend de Maltaverne, sur les rives de l'Isère, forme les Grandes-Rousses, et vient se perdre dans le massif principal du Pelvoux.

Deux vallées séparent ces deux lignes de montagnes, celle de la Romanche, située entre la chaîne des Rousses, de celle de l'Oysans, et celle du Vénéon, entre la principale chaîne de l'Oysans et les sommités de la Bérarde, au milieu du grand cirque formé par cette masse.

Ces chaînes appartiennent à la formation talqueuse du mont Blanc, et elles s'étendent sans interruption depuis le mont Blanc jusque dans l'Oysans et le Valgodemar; elles forment dans le département des Hautes-Alpes la montagne de l'Homme, le mont Olan, la montagne de l'Ours, Chaillol, entre lesquelles on trouve des vallées creusées dans les roches cristallines, vallées dans lesquelles se trouve compris le Valgodemar; au sud, sur la rive gauche du Drac, cette formation disparaît sous une formation appartenant au terrain crétacé.

Cette formation talqueuse présente un grand nombre de roches d'espèces et de variétés différentes, et qui méritent de fixer un instant nos regards. Le granit talqueux ou la protogine y a certainement la plus grande importance. Après des gneiss très riches en feldspath contenant des quantités variables de mica et de talc, on y rencontre très fréquemment l'eurite, le talcschiste, la diorite.

Des schistes argileux, des grès anthraxifères avec empreintes végétales, des calcaires à bélemnites, se présentent quelquefois dans ces couches de gneiss en lits isolés, irréguliers. Les roches feldspathiques ou schisteuses de la formation talqueuse des Alpes se succèdent dans un ordre variable et indéterminé, indépendant de leur structure. Elles se divisent par couches plus ou moins distinctes, et se rapprochent ainsi d'une manière évidente des terrains stratifiés. De Saussure a signalé le premier cette strati-

fication de la protogine des masses alpines, et ce caractère observé depuis par Brochant de Villiers * et M. d'Aubuisson de Voisins **, a trouvé un champion d'une grande habileté dans M. S. Gras ***, qui a vu partout des bancs de protogine alterner régulièrement et à plusieurs reprises avec des gneiss dont ils ne paraissaient être qu'une modification. Il a vu les gneiss alterner à leur tour avec des talcschistes, des eurites, des gneiss amphiboliques, toutes ces roches passer les unes aux autres et se lier entre elles de manière à former un tout indivisible. Cependant les parties les plus élevées de la chaîne talqueuse offrent une structure plus cristalline et paraissent être formées presque exclusivement de protogine; et cet état cristallin paraît dépendre moins de l'ancienneté de la roche que des dissolutions qu'elle a éprouvées et de l'influence des masses plutoniques qui les ont relevées.

Sur cette chaîne talqueuse qui forme dans le département des Hautes-Alpes la masse de montagnes comprise au nord-est entre Saint-Firmin, la Motte, Sebeyran, Alfroide, l'Echauda, et qui est séparée des terrains jurassiques par la Guisanne entre le Lautaret et le Monêtier, reposent des terrains sédimentaires, non cristallisés, dont nous allons étudier la disposition et la nature.

Sur les deux versants, le versant ouest et le versant est, reposent des couches distinctes que l'on rapportait les unes et les autres au terrain jurassique, mais qui présentent entre elles des différences très remarquables. Ainsi nous avons d'une part les terrains schisteux et arénacés, compris entre la chaîne talqueuse des Alpes et le terrain granitique du Piémont, qui occupent une étendue très considérable et qui forment le sol de la Maurienne, de la Tarentaise, et dans les Hautes-Alpes le nord-est de ce département.

Les formations semblables situées sur le versant occidental présentent une ligne étroite mais continue, qu'on peut suivre de-

(*) Mémoires sur les roches granitiques du mont Blanc et d'autres sommités centrales des Alpes. *Annales des mines*, tome IV, p. 283.

(**) *Idem.*, tome XXIX, p. 321.

(***) *Bulletin de la Société de géologie*, deuxième série, p. 698.

puis la rive droite de la Durance à Sisteron jusqu'à Saint-Maurice, en passant par Gap, Saint-Bonnet, la Mure, Grenoble, Chambéry.

Étudions d'abord le terrain situé à l'est de la grande chaîne de l'Oysans. D'après M. Gras, les premières couches que l'on rencontre en descendant des sommités et en se dirigeant à l'est, sont des schistes argilo-calcaires noirs, schistes ardoisiers en général très fissiles, qui ont souvent une puissance énorme et qui sont fréquemment coupés par des veines et de petits filons de quartz et de chaux carbonatée, mêlée de substances métalliques à une petite distance de ce terrain talqueux. Les couches du schiste ardoisier sont relevées vers lui et ont une direction parallèle à la sienne. La série de strates qui compose cette formation se termine par une puissante assise d'un calcaire schisteux, quelquefois grenu et cristallin, lié aux schistes argilo-calcaires inférieurs. Le tout forme un vaste système dont l'épaisseur varie entre 1,200 et 1,500 mètres, et qui borde sans interruption le contour oriental de la chaîne talqueuse, depuis le col du Bonhomme dans la Tarentaise jusqu'à la Grave (Hautes-Alpes), où elle vient finir.

Sur toute cette longueur cette assise calcaire s'enfonce sous un terrain en grande partie arénacé et très épais, que M. Gras a appelé terrain anthraxifère supérieur. Ce terrain présente quatre formations distinctes et séparées entre elles par des dislocations qui ont bouleversé le sol dans l'intervalle des dépôts. Les trois formations inférieures présentent chacune une assise inférieure consistant en schistes argilo-calcaires, schistes argileux et poudingues avec anthracite. L'autre supérieure, moins épaisse, est formée de bancs calcaires grenus, quelquefois bréchiformes. Quant à la quatrième formation, qui est la plus récente, elle est exclusivement composée de grès quartzeux et micacés, de quartz compactes, de schistes argilo-calcaires et de poudingues alternant avec de l'anthracite. Les parties inférieures de ces divers systèmes renferment des calcaires compactes et grenus, des talcschistes et des gneiss.

C'est dans la couche de grès et de schistes argilo-calcaires que l'on rencontre les gîtes de combustibles et des empreintes végétales qui toutes appartiennent à des végétaux de la flore houillère ou leur sont analogues. Sur vingt-quatre espèces ou genres trouvés dans les anthracites des Alpes, vingt-deux se rapportent à la flore houillère, deux seulement sont nouvelles. Un fait extrêmement remarquable et qu'on ne rencontre que sur ce versant des Alpes, c'est que les grès à empreintes végétales du terrain houiller alternent avec les couches du calcaire à bélemnites et à ammonites qui paraissent propres au lias et que l'on a généralement rapportées à ce terrain.

Ces puissantes formations occupent la Tarentaise, la Maurienne, la plus grande partie du Briançonnais et le Queyras. Cette bande de terrain qui a la forme d'un arc à convexité occidentale, s'étend au pourtour de la chaîne talqueuse depuis le mont Blanc jusqu'au massif du Pelvoux.

Ces couches de terrain que M. Gras rapporte au terrain anthraxifère occupent l'espace compris entre la chaîne photogénique des Alpes occidentales et les roches granitiques du Piémont. Elles ont été formées dans un bassin géologique dans lequel se déposaient les végétaux et qui avait pour limite, à l'est, les granites du Piémont; à l'ouest, des limites indéterminées. Des dislocations modernes ont soulevé ces formations à une grande hauteur et elles forment une série de montagnes parallèle à la chaîne occidentale et à travers laquelle ont surgi des masses plutoniques qui les ont métamorphosées sur une grande étendue. La montagne du Chardonnet appartient à la formation anthraxifère la plus récente; elle a rempli un bassin qui n'a pas plus de 42 kilomètres de longueur sur 3 ou 4 de largeur. Ces couches plongent à l'est sur le flanc de la ligne talqueuse du mont Blanc, et sur l'autre versant elles plongent à l'ouest. Ainsi dans le Briançonnais les couches orientales sont relevées sur la ligne du Viso, et les couches occidentales relevées sur l'Oysans.

Le terrain anthraxifère supérieur occupe généralement la zone centrale, et les schistes inférieurs l'extrémité est et ouest des limites

du bassin. La partie située à l'ouest et qui est voisine du Piémont, bien que semblable par la composition générale, en diffère toutefois par sa nature plus cristalline ; ces roches consistent en schistes, en grès brillants composés essentiellement de chaux carbonatée et de talcs unis à des proportions variables d'argile et de quartz.

Ces roches schisteuses, de nature minéralogique très complexe, constituent exclusivement la partie des Alpes qui sépare le Piémont de la Maurienne et du Dauphiné, particulièrement le mont Cenis, la vallée Vaudoise en Piémont et la partie la plus orientale du Queyras. Au mont Viso et sur le revers oriental du mont Cenis, ces schistes passent à des talcschistes et des gneiss entièrement semblables à ceux du terrain talqueux ; ces montagnes appartiennent à des roches métamorphiques.

M. de Beaumont les a indiquées dans sa carte géologique de France comme des terrains jurassiques, modifiés par le métamorphisme ; nous nous réunissons à l'opinion de M. Gras, et nous considérons avec lui ces couches comme inférieures aux formations jurassiques.

Les schistes du Piémont ne renferment pas de fossiles ; on n'y a découvert jusqu'a présent aucun dépôt d'anthracite, ni aucune couche de grès avec empreintes végétales. Ce n'est que sur des considérations purement géologiques que l'on peut rapporter ces couches au terrain anthaxifère inférieur du Dauphiné et de la Savoie.

Ce terrain anthraxifère présente une singulière constitution paléontologique. La formation inférieure donne, comme nous l'avons dit, des ammonites et des bélemnites du lias, et en même temps des végétaux fossiles caractéristiques de la flore houillère ; mais à mesure que l'on atteint les couches supérieures, les caractères de l'époque jurassique semblent s'effacer et ceux qui rappellent le terrain houiller deviennent exclusifs. Les parties supérieures arénacées ne contiennent plus ni bélemnites ni ammonites, mais uniquement des grès, des schistes argileux avec couches de combustibles, des restes de végétaux houillers. Les Alpes du Brian-

çonnais nous offrent l'exemple d'un terrain que ne diffère en rien d'un vrai terrain houiller, et qui est cependant de beaucoup supérieur à un autre terrain où l'on trouve des fossiles du lias.

La formation anthraxifère forme dans les Hautes-Alpes la vallée de la Guisanne, de la Clarée et enfin la vallée de la Durance, depuis le mont Genèvre jusqu'auprès de Mont-Dauphin. Le pic de Goléon, au nord de la Grave, 3,429 mètres; la pointe de Chamberton, 3,342 mètres, au nord-est de Fouillouse; Roche-Brune, 3,325 mètres, entre Cervière et Queyras; le mont Thabor, au sud de Modane, 3,182 mètres; le pic de Chamberton, près le mont Genèvre, 3,127 mètres, sont les montagnes les plus élevées qui appartiennent à ce terrain.

Le département des Hautes-Alpes nous a présenté un vaste lambeau du terrain anthraxifère compris entre la Guisanne, la Durance et la chaîne du Viso jusqu'à la ligne de montagnes qui sépare le Queyras des Hautes-Alpes. Nous avons vu que ce groupe présentait des différences avec le terrain placé sur l'autre versant de la ligne talqueuse. Nous allons étudier maintenant ce terrain de l'ouest, qui forme la partie de la pointe méridionale du département et qui est limitée au nord-est par une ligne parallèle à la direction du Drac, de Saint-Firmin à Saint-Jean, et qui irait ensuite de Saint-Jean à la Rochette, et de la Rochette à Embrun, où ces terrains viennent se confondre avec les terrains détritiques de la Durance. Entre ces deux formations anthraxifères, nous trouvons au sud de la masse le Pelvoux dont elle n'est séparée que par quelques roches schisteuses du terrain tertiaire inférieur sur lequel nous reviendrons.

Les terrains sédimentaires qui sont relevés sur le versant oriental des Alpes présentent des couches très importantes que l'on peut suivre depuis Chamounix jusqu'à Sisteron; ils appartiennent a deux formations différentes : la partie inférieure, à la formation anthraxifère inférieure qui présente le même caractère minéralogique, les mêmes fossiles, et qui est liée aux roches talqueuses par des rapports semblables à ceux que nous ont offerts les couches de l'autre versant; on les voit se rattacher les unes

aux autres à Saint-Maxime-de-Beaufort, où l'on observe de chaque côté d'une vallée très prolongée deux groupes de schistes argilo-calcaires, faisant suite, l'un aux schistes du revers occidental, l'autre à ceux du versant oriental; il existe des rapports semblables à Contamines, au sud de la vallée de Bonnant.

On ne retrouve pas sur le versant occidental les alternances si remarquables du grès à anthracites et des schistes inférieurs à bélemnites. Les grès à anthracites sont partout en contact avec les roches talqueuses et sont recouverts par les schistes et calcaires à bélemnites.

En s'avançant à l'ouest, les schistes à bélemnites dont nous venons de parler s'enfoncent tantôt sous les dépôts d'alluvions très récents, tels que ceux de la vallée de l'Isère, tantôt sous un terrain incontestablement jurassique.

On voit d'une manière très nette la superposition discordante de cette couche et de la formation jurassique sur la formation anthraxifère à la montagne de Peychagnard, à une lieue au nord de la Mure. On exploite à la base de cette montagne des bancs d'anthracites très riches renfermés dans des couches de grès appartenant à la série inférieure de la formation anthraxifère et qui repose immédiatement sur le terrain talqueux. Ces grès, à la partie supérieure de la montagne, sont recouverts par des bancs d'un calcaire gris cristallin, pétri d'entroques et où l'on trouve, outre des bélemnites, des gryphées, des térébratules propres au lias.

Ce calcaire de Peychagnard est recouvert par des schistes argilo-calcaires renfermant des ammonites du lias; puis par de nouveaux bancs de calcaires grenus, alternant avec des calcaires schisteux; ces roches forment quelques montagnes entre Vizille et la Mure.

Ils s'enfoncent à l'ouest sous les calcaires qui forment la chaîne qui s'étend de Vif au Monêtier et sur lequel est superposée une couche qui appartient à l'étage jurassique moyen, et qui est composée de deux assises de nature différente : l'une inférieure, consistant en schistes marneux et argileux très friables et sans

stratifications; l'autre supérieure et formée de bancs calcaires gris, compactes, entièrement liés aux schistes inférieurs. Cette assise borde à l'ouest la vallée de la Gresse et constitue le premier gradin des hautes montagnes qui séparent le département de l'Isère de celui de la Drôme. Son prolongement au nord passe à Grenoble, où il constitue le calcaire dit de la Porte de France; dans cette couche on trouve beaucoup d'ammonites, de bélemnites, de térébratules et d'autres fossiles de l'*étage* oxfordien.

Sur ces bancs de calcaires les plus élevés, on rencontre des marnes grises, bleuâtres, à spatangues, près des calcaires blancs, à cham ammonia, que les géologues ont rangés dans le terrain crétacé.

Les trois couches de terrains jurassiques que nous venons de décrire dans le département de l'Isère, où elles ont un grand développement, présentent une zone continue qu'on peut suivre sans interruption du département des Basses-Alpes jusque dans le Valais. Ces couches sont relevées vers l'axe central, et on les voit, dans un grand nombre de lieux, présenter la série indiquée et reposer sur un terrain anthraxifère inférieur.

Elles occupent près de la moitié du département des Hautes-Alpes, toute la vallée de la Durance, les environs d'Embrun jusqu'à Sisteron, la vallée du Drac, de Saint-Bonnet à Grenoble.

Au nord-est du département, dans le Dévoluy, nous trouvons une île de roches granitiques autour desquelles sont relevés des terrains de peu d'étendue, appartenant au terrain crétacé inférieur (grès vert, suivant quelques géologues, terrain néocomien). On peut la suivre aisément du Dévoluy jusqu'à Clelles, Grenoble, Chambéry, Annecy. Cette formation puissante présente des calcaires blanchâtres ou bleuâtres, compactes, des grès ferrugineux, des marnes bleuâtres, des calcaires marneux et des grès verdâtres avec silex, pyrites, rognons de fer hydraté.

On a trouvé dans cette formation : *Belemnites semicanaliculatus*, *B. dilatatus*, *B. subfusiformis*, *Nautilus pseudoelegans*, *N. requienianus*, *Ammonites asper*, *A. Leopoldium*, *A. asterianus*, *A. Dufrenois*, *Crioceras Honoratii*, *C. Emerici*, *Toxoceras*

duvalianus, Terebratula biplicata, Exogyra subsinuata, Phaladomya Laugii, Spatangus retusus, Melonia.

Nous trouvons dans les Hautes-Alpes, au-dessous des formations anthraxifères du sud-est et des formations jurassiques de l'ouest, un terrain évidemment plus moderne et appartenant au terrain crétacé supérieur, tout à fait analogue au terrain crétacé supérieur du bassin de Paris; l'assise inférieure est composée de bancs de calcaires noirâtres, compactes ou marneux, tendres, presque toujours remplis de nummulites; au-dessus on trouve des alternances de marnes schistoïdes, de grès verdâtres, de macignos, dans lesquels on a rencontré diverses espèces de nummulites :

Dentalium substriatum Desh., *Conus stromboides* Lam., *Fusus subcarinatus* Lam., *F. Noe* Lam., *Cerithium plicatum* Lam., *C. Bonnelli* Desh., *C. crenatulatum* Desh., *C. Cordieri* Desh., *C. semigranulosum* Lam., *Mitra cancellina* Lam., *Pleurotoma lineolata* Lam., *Melania costellata* Lam., *Natica intermedia* Desh., *N. mutabilis* Desh., *N. labellata* Lam., *Turitella imbricataria*, *Cyrena cuneiformis*. Parmi les polypiers : le *Pentacrinites basaltiformis*, des *Madrepora*, des *Caryophyllia*, des *Turbinolia* et des *Astriæa*.

La plupart de ces fossiles se rencontrent aussi dans le terrain tertiaire inférieur; on doit le considérer comme la base des formations tertiaires éocènes, auxquelles quelques géologues les ont assimilées. Il y a une grande différence d'aspect entre les montagnes formées par les terrains jurassiques ou crétacés, et celles qui se rapportent au terrain anthraxifère.

Dans le terrain anthraxifère on ne voit qu'une chaîne de montagnes à cimes régulières, bouleversées dans tous les sens et offrant un désordre au milieu duquel il est très difficile de se reconnaître.

Dans le terrain jurassique et crétacé, au contraire, les montagnes moins bouleversées présentent d'immenses vallées longitudinales, parallèles à la direction de la chaîne talqueuse, coupées par des vallées transversales, provenant de fractures qui se sont faites du centre à la circonférence.

Elles présentent surtout un caractère bien remarquable, celui d'être terminées par des escarpements de calcaires à arêtes horizontales, et de l'autre côté offrant des plans inclinés qui descendent jusque dans les vallées. Les sommités isolées sont taillées à pic; elles affectent la forme de dents bien différentes des pics qui appartiennent au terrain anthraxifère.

Il nous reste maintenant à parler des roches que l'on rencontre dans l'intérieur des couches que nous venons d'étudier, et qui présentent des caractères minéralogiques tels, que l'on a dû les considérer comme des roches ayant été modifiées par la chaleur. Ce sont les serpentines, les variolites, les euphotides, les spilites et les gypses. M. Gras, qui a étudié avec un très grand soin ces diverses espèces de roches, a observé que les trois premières espèces offrent entre elles des rapports intimes, soit par leur gisement, soit par leurs compositions minéralogiques. Il fait remarquer qu'il est rare qu'elles ne soient pas réunies toutes les trois dans le même lieu; il pense qu'elles sont les variétés d'une euphotide que l'on pourrait appeler euphotide serpentineuse, et qui serait composée de parties différentes de feldspath compacte, de serpentine et de diallage; ces éléments varient beaucoup quant à la proportion relative; il en résulte une grande diversité de roches dans l'euphotide, la serpentine et la variolite, pour les cas particuliers mieux définis et plus faciles, par conséquent, à classer sous un nom spécifique.

Ces gîtes affectant particulièrement le terrain anthraxifère, il y en a un grand nombre dans le département des Hautes-Alpes sur tout le flanc de la chaîne du Viso au mont Genèvre.

Les spilites, que l'on appelait autrefois variolites du Drac, se trouvent indifféremment dans les différentes formations du terrain anthraxifère et du terrain jurassique; ce sont souvent des vackes brunâtres à amandes de calcaire et d'épidote avec pyrite, fer oligiste, fer carbonaté disséminé. Les calcaires au milieu desquels on les trouve sont tantôt magnésiens, tantôt cellulaires (cargneules), tantôt transformés en gypse. On admet généralement que ces masses minérales sont sorties de la terre à l'état

fluide et ont été rendues solides par le refroidissement. M. Gras pense, au contraire, que leur gisement et leur position dans les couches indiquent que leur origine serait métamorphique comme celle des roches dont nous allons nous occuper.

Les gypses sont souvent accompagnés de ce calcaire cellulaire (cargneules); on les trouve dans toutes les hauteurs de la série des formations alpines, depuis les couches anthraxifères jusqu'au terrain tertiaire. On considère généralement aujourd'hui les cargneules et les gypses comme le produit de l'altération profonde qu'auraient subie les couches calcaires postérieurement à leur dépôt, lorsque les masses alpines ont été relevées par l'action des forces souterraines.

Les rivières et les vallées principales du département des Hautes-Alpes présentent des formations alluviennes et glaciériques du plus haut intérêt; on s'est peu occupé jusqu'à ce jour de l'ancienne extension des glaciers du Pelvoux, des caractères de la formation erratique dans les Hautes-Alpes. Il serait extrêmement important pour l'étude de ces phénomènes que les observateurs qui habitent ce département voulussent bien étudier la direction des stries qui sillonnent les montagnes, la disposition des anciennes moraines, des blocs erratiques; refaire dans le département des Hautes-Alpes les travaux si remarquables que M. Agassiz vient de terminer dans la Suisse; ce serait certainement une étude extrêmement utile et qui pourrait jeter de nouvelles lumières sur une question qui intéresse à un si haut degré les géologues et le monde savant.

Le docteur Grange.

Quelques mots sur les glaciers et les formations erratiques des Alpes.

Les neiges perpétuelles des Alpes présentent deux dispositions générales entièrement différentes, que l'on a confondues dans la langue ordinaire sous le nom de glaciers, savoir : les mers de glace qui occupent les vallées les plus élevées et n'ont souvent qu'une faible inclinaison; et les glaciers proprement dits, que l'on peut considérer comme des torrents qui versent dans les vallées inférieures, dans les vallées transversales, les masses de glace qui se forment dans les régions supérieures et qui descendent beaucoup au-dessous de la limite des neiges perpétuelles; cette glace est formée par la fusion de la neige, qui, d'abord très fine dans les lieux les plus élevés, fond légèrement, augmente par juxtaposition, et forme des grains plus volumineux, qu'on appelle haut névé (fun). A mesure que l'on se rapproche de la limite inférieure des glaciers, ces grains de névé deviennent de plus en plus gros et atteignent à peu près le volume d'une noix à leur limite inférieure; ils font alors place à la glace compacte qui se montre à nu.

Cette glace est elle-même composée de ces espèces de cristaux de névé, intimement soudés entre eux et formant une masse vitreuse parcourue en tous sens par une multitude de fissures capillaires affectant des formes variées et qui renferment de petites quantités d'air que les neiges ont emprisonnées en se convertissant en glaces compactes. On observe que la masse est divisée en couches stratifiées, d'épaisseur très variable, qui présentent quelquefois des nuances d'azur plus ou moins foncées, qui permettent de les distinguer dans la masse des glaciers. Ces couches correspondraient, d'après Saussure, à l'ensemble des lits de neige déposés chaque hiver; selon d'autres auteurs, à chaque chute de neige, ce qui n'est pas vraisemblable. M. Agassiz pense que la distinction des couches est due aux matières terreuses dont se recouvrent les glaciers entre les diverses saisons ou entre

les chutes de neiges, à plusieurs mois de distance. Nous croyons qu'elle est souvent due aux différences de densité de la glace.

M. Dessor a montré que le phénomène de la stratification n'existe pas seulement dans les régions supérieures du névé, mais qu'il se poursuit jusqu'à l'extrémité des glaciers.

La preuve que le clivage superficiel des glaciers est une stratification se tire du passage insensible des couches des glaciers à celles du névé ; de la concordance des couches dans l'intérieur des puits, avec les effleurements de la surface, et enfin de la présence de petits dépôts de sable et de gravier entre les assises.

Les mers de glace, dont la surface est entièrement composée de névé et que l'on a justement comparée à des plaines couvertes de sable fin, présentent des caractères qui les distinguent des glaciers; elles sont généralement unies, légèrement concaves, en s'inclinant vers les bords de la vallée, et ne sont jamais recouvertes par ces amas de roches désagrégées que l'on appelle moraines. Les blocs qui tombent sur ces mers de glace dans ces névés y sont enfouis, soit par leur poids, soit par de nouvelles neiges, etne reparaissent au jour que lorsque la glace compacte se montre à découvert. Ce fait, qui a excité de tout temps la curiosité des habitants des Alpes, a été interprété de diverses manières. Les paysans et les guides de la Suisse assurent que le glacier a horreur de tous ces corps étrangers, et qu'il les rejette. En raison de ce fait, M. Agassiz a cherché à expliquer ce phénomène en supposant que l'eau provenant de la fonte des neiges qui recouvrent la pierre venait se congeler au-dessous d'elles, et que la pierre était repoussée en haut par la dilatation qu'éprouvait l'eau en se convertissant en glace.

M. Martins, dans une série d'observations qu'il a faites sur un petit glacier (le Faulhorn), a montré que des pierres reparaissaient à la surface par l'oblation de la partie supérieure du glacier; oblation qui résulte de la fonte et de l'évaporation qui ont lieu à la superficie. Ce savant naturaliste a mesuré avec un très grand soin ces oblations diurnes pendant l'été et en a donné la formule; il a étudié des premiers la disposition stratifiée des

glaciers; il a montré que la disposition des couches noires paraboliques de la surface ont leur convexité tournée vers le haut du glacier, contrairement à ce qu'on observe sur les mers de glace; ces couches sont les affleurements des écailles de glace qui composent le squelette du glacier; la forme parabolique est due au mode de fusion de ces écailles; et la couleur plus vive des bandes bleues qui correspondent à ces couches serait produite par la grande densité de la glace dans ces parties qui sont infiltrées d'eau plus complétement que les autres.

Les crevasses marginales n'existent que le long des bords, ordinairement par groupes ou faisceaux qui se rattachent à quelques promontoires ou roches du rivage. Leur direction est oblique en amont; ce qui a fait supposer à MM. Charpentier et Agassiz que les bords du glacier marchent plus vite que le centre, opinion que les expériences ultérieures n'ont pas confirmée. La cause déterminante de ces crevasses, ce sont les inégalités des bords qui, en retenant une partie de la glace prisonnière, provoquent une tension, laquelle finit par être vaincue. Il en résulte alors des déchirures perpendiculairement à la chute du glacier. Or, comme la masse des bords est sollicitée par deux forces, l'une qui la porte dans le sens de l'axe du glacier, l'autre vers le fond de la vallée, il s'ensuit que la brisure doit être perpendiculaire à la résultante de ces deux forces, c'est-à-dire oblique en amont.

Les crevasses médianes sont de longues fêlures transversales très étroites qui traversent souvent le glacier de part en part; elles ne se trouvent que là où la surface du glacier est unie; elles naissent spontanément et avec une forte détonation, ordinairement à la suite de journées chaudes.

Les crevasses d'escarpement sont celles qui donnent naissance au phénomène si remarquable des aiguilles; elles n'existent que sur les fortes pentes. Le glacier, en arrivant au bord d'un escarpement, prend un mouvement accéléré qui occasionne des déchirures transversales; celles-ci se multiplient et s'élargissent sur l'escarpement lui-même; il en résulte à la fin un boulever-

sement général. La présence de pareilles crevasses est toujours un indice que le mouvement est spontanément accéléré; c'est en faisant allusion à ces crevasses que M. Guyot a pu poser en principe que les crevasses se forment « partout où la vitesse de marche devient relativement trop grande et cesse d'être en rapport avec leur plasticité. »

Les crevasses longitudinales n'existent que dans les grands glaciers, et particulièrement dans ceux dont l'extrémité s'étale dans une large vallée à fond plat. L'exemple le plus remarquable qu'on puisse citer est celui du Rhône. Il est probable qu'en se déversant ainsi latéralement, le glacier éprouva une tension dans toute sa masse qui provoqua des déchirements perpendiculaires à cette tension, c'est-à-dire dans le sens de l'axe du glacier. Comme les strates indiquent d'ordinaire la direction de la force propulsive, et que celles-ci sont concentriques, il en résulte que les crevasses devront être rayonnantes, c'est-à-dire en éventail.

Les caveaux sont de larges ouvertures ellipsoïdes qui ne se trouvent qu'à l'origine des glaciers, dans l'intérieur des cirques, à 3,000 ou 3,500 mètres d'élévation, ordinairement dans les endroits où la pente augmente.

Toutes les crevasses, quelles qu'elles soient, se referment toujours au bout d'un certain temps; ce qui le prouve, c'est qu'elles sont toujours à la même place; et pourtant le glacier marche continuellement. Souvent les espaces qui précèdent et suivent immédiatement les crevasses sont les plus unis : témoin les environs du pavillon du glacier de l'Aar en amont et en aval des crevasses marginales; aussi bien, si les crevasses ne se refermaient pas, tous les glaciers sans exception seraient tellement bouleversés, qu'ils deviendraient complétement inaccessibles.

Les glaciers descendent dans les vallées profondes comme des torrents dont les eaux solidifiées présenteraient une plasticité telle, qu'elles peuvent suivre tous les contours des rochers au milieu desquels ils se sont frayé un lit. Ces vallées sont dominées par des pics de rochers plus ou moins escarpés, qui se dé-

agrégent sous l'influence des agents atmosphériques, et dont les débris tombant dans les névés et sur les glaces, forment dans une vallée unique deux lignes latérales de fragments de roches que l'on appelle moraines latérales; lorsque la glace de deux petites gorges se réunit dans une seule vallée, deux des moraines latérales se réunissent au confluent des deux fleuves de glace et forment une moraine médiane. La moraine médiane s'élargit ordinairement en descendant, et l'observation de la position successive des blocs établit que la marche du glacier va en se ralentissant; ce qui ne s'accorde guère avec l'hypothèse qui suppose qu'un glacier est une masse fluide plastique qui coule par l'action de la pesanteur.

Les moraines vont en s'élargissant, ce qui tient au ralentissement de la marche du glacier. Comme, en effet, dans les parties supérieures les moraines amènent constamment une quantité assez égale de blocs qui sont transportés avec une vitesse toujours moindre, les moraines doivent gagner en largeur à mesure que la marche du glacier diminue; c'est surtout remarquable pour les moraines médianes qui ne s'enfoncent pas sous le glacier comme certaines moraines latérales; celles-ci ne se mélangent pas avec la moraine médiane; les blocs des deux flancs de la montagne ne se mêlent jamais entre eux ni avec des moraines médianes; à peine à force de s'élargir finissent-elles par se toucher par les bords; chaque accumulation de blocs identiques par leurs caractères minéralogiques indique autant de chutes périodiques ou accidentelles de roches, qui ont été transportées ensemble sans se disperser; l'absence de mélange des traînées parallèles de blocs qui forment les anciennes moraines, qui sont abandonnées sur la pente des vallées lorsque les moraines se relèvent vers les sommets, comme aussi la présence d'accumulation de nombreux blocs de même nature, sera donc un caractère qui permettra de reconnaître et de distinguer les transports par glaciers et les transports par les eaux.

Un certain nombre de fragments de roches des moraines pénètrent sous le glacier, quelques fragments sont détachés du

fond sur lequel il se meut; il en résulte que le glacier se meut sur une couche de galets qui le tient fixé comme une pierre précieuse dans sa monture, et qui le raie contre le fond et entre eux; en sorte qu'ils sont en partie striés et polis dans des directions diverses, et que leur action strie et polit le fond de la vallée dans laquelle il se meut. Ces galets, empâtés d'une boue caractéristique, se mêlent à la partie inférieure du glacier aux blocs anguleux et frais qui restent parfaitement intacts, puisqu'ils n'ont subi aucun frottement; ce sont les moraines terminales.

Partout au voisinage des glaciers, et surtout sur les parois, on observe que les surfaces des roches sont polies et finement striées; il faut bien distinguer ces surfaces polies et striées par les glaciers des surfaces striées qui auraient été produites par des glissements. Les surfaces striées par les rochers présentent des séries de lignes droites parallèles qui s'interrompent par d'autres séries de lignes droites parallèles entre elles. Les divers minéraux qui composent les roches subissent également l'influence de la masse polissante; et toutes les roches dures, granits, gneiss, porphyre, calcaires anciens, etc., etc., sont également striées et polies, et conservent d'autant mieux leur caractère, qu'elles résistent mieux aux atteintes atmosphériques; ces stries sont complétement indépendantes de la structure de la roche.

M. Agassiz a démontré que dans tous les dépôts des glaciers sous les glaces, sur les bords, et à distance dans les anciennes moraines, on trouve partout des cailloux roulés dont la surface à demi polie présente un burinage semblable à celui des surfaces dont nous venons de parler; ce sont les galets du lit des glaciers : comme ces fragments étaient en partie mobiles, leurs raies se croisent plus fréquemment. On ne trouve jamais de pareils galets dans les torrents ni dans les fleuves à deux lieues du glacier; lorsque ceux-ci sont entraînés des glaciers dans les torrents, ils perdent bientôt leur burinage pour prendre un aspect mat et uniforme. Ces galets fourniront de bons caractères au géologue pour distinguer les dépôts des glaciers de ceux qui auraient une autre origine.

Les glaciers oscillent, c'est un fait acquis à la science, mais on n'est pas d'accord sur les limites dans lesquelles ils oscillent : les uns veulent les restreindre à leurs limites actuelles; d'autres veulent leur en donner une beaucoup plus étendue; une réunion de géologues suisses, MM. Agassiz, Dessor, Dolfus, font des expériences continues qui nous donneront bientôt la loi de ces oscillations à notre époque.

Les anciennes oscillations des glaciers sont indiquées par la présence de blocs erratiques anguleux et frais transportés à une très grande distance sans avoir subi de frottements. Par la présence de galets striés, de surfaces striées et polies, on reconnaîtra les dépôts formés par les glaciers à la disposition des blocs erratiques anguleux séparés de place et d'origine, à la présence des galets striés à la hauteur à laquelle ils ont été apportés, hauteur différente, souvent, sur les deux versants de la vallée.

Les oscillations des glaciers dans les limites de quelques lieues sont des faits évidents et bien établis pour tous les géologues; il n'y a en discussion aujourd'hui que les grandes extensions; mais si, après avoir étudié les caractères de la présence des glaciers dans les vallées dans lesquelles ils existent encore, on descend de vallée en vallée, on est forcé d'admettre que ces mêmes traces se présentent dans chacune avec la même correction, et on arrive enfin jusqu'au Jura, où l'on retrouve encore tous les caractères des glaciers réunis, et on en conclut avec MM. Agassiz et Parmentier, qu'à une époque peu éloignée les glaciers de la Suisse s'étendaient jusque sur la pente du Jura.

Ces messieurs sont arrivés, en généralisant cette opinion acquise par l'étude des glaciers des Alpes, à admettre que toutes les montagnes de l'Europe avaient été couvertes de glaciers, et avaient répandu ces débris, ces blocs énormes de roches, ces cailloux roulés que nous trouvons mélangés avec eux, et qui forment une partie de ce terrain d'alluvions modernes, auquel nous donnons le nom de terrain erratique.

Toutes les vallées qui entourent les Alpes, les vallées du Rhône, de l'Isère, de la Durance, d'Aoste, etc., toutes les vallées

du versant méridional des Alpes, présentent des dépôts d'alluvions extrêmement puissants, et qui proviennent très évidemment des cimes des Alpes. On connaît aussi les diluviums jurassiques de la même époque, et enfin l'immense dépôt erratique, ou diluvium du nord, qui est contemporain de celui des Alpes.

Deux théories sont en présence pour expliquer les caractères que présentent ces dépôts de blocs erratiques et de cailloux roulés. M. Elie de Beaumont est porté à croire que le transport du terrain erratique est dû à l'action de grands courants descendus des Alpes lorsque l'apparition des mélaphires fit fondre soudainement les glaces et les neiges qui couvraient les cimes plus anciennes des Alpes occidentales. MM. Charpentier, Agassiz, Forbes et Martins pensent que le phénomène diluvien ne peut s'expliquer qu'en admettant que d'immenses glaciers ont occupé anciennement toutes les vallées des montagnes.

Les partisans de la première théorie se fondent sur l'opinion que les courants d'eau animés d'une très grande vitesse purent produire la disposition des blocs erratiques; que ces courants peuvent strier et polir les roches qui forment les parois des vallées, transporter intactes des masses anguleuses, enveloppées d'une masse boueuse ou de masses de glace, et surtout en combattant la croyance hypothétique d'un refroidissement général de l'Europe, qu'ils croient contraire à ce qu'a révélé l'étude de la géologie sur les modifications qu'ont présentées les températures de la terre; d'autre part, d'après les objections sur le peu de mouvement que devaient avoir des masses aussi considérables qui avaient à peine une inclinaison de 1 à 5°, tandis que les glaciers actuels n'ont que des pentes moindres de 4°. Considérons des avalanches de neige que quelques cours d'eau ont produites, des sulcatures que plus d'une fois on rencontre dans les ravins des Alpes, des masses de terrain de transport arrangées à la manière des moraines.

Cependant je crois, avec MM. Charpentier et Forbes, que les caractères essentiels de transport par les glaciers ne peuvent jamais être tous reproduits par les dépôts que forment les torrents.

L'arrangement des blocs entre eux et leur distribution sur le sol me paraissent être des preuves évidentes en faveur de cette dernière théorie. M.. Guyot a dressé une carte du diluvium des Alpes, dans laquelle il a montré la distribution des blocs erratiques entre les Alpes et le Jura. Il a pu suivre la route de chacun, remonter à son origine et déterminer les limites qu'il n'a pas pu dépasser. On trouve les blocs erratiques sur les deux flancs des montagnes qui bordent la vallée, ce sont les moraines latérales; il existe des moraines transversales plus élevées qui contiennent plus de matériaux, elles répondent à la moraine frontale plus élevée qu'ont toujours les glaciers à leur partie inférieure. Les lignes de blocs sont le plus souvent demi-circulaires, et la convexité de la masse regarde le bas de la vallée: c'est la forme que présente constamment la partie inférieure du glacier.

Les blocs erratiques sont mélangés de galets striés qui doivent éloigner (d'après l'observation de M. Agassiz, que nous avons citée) toute idée de transport par les eaux. Ils sont fréquemment dans des positions si instables, qu'il est impossible d'admettre que ce soit le fait d'un courant.

Du reste, si nous acceptions le transport du dépôt erratique des Alpes par les glaciers, cette hypothèse est inadmissible pour le diluvium du nord, aussi bien, à notre avis, que le changement conique qui aurait modifié la température de l'Europe; nous en trouvons la preuve dans la géographie physique.

Le docteur Grange.

LA FLORE.

APERÇU SUR LA VÉGÉTATION DANS LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES.

Considérations préliminaires.

De nombreux agents jouent dans l'acte de la végétation un rôle essentiel, et le premier travail du botaniste qui veut étudier sérieusement la constitution végétale d'un pays est d'apprécier autant que possible l'action que chacun d'eux exerce dans le développement de la végétation.

Nous ne voulons pas faire ici une étude approfondie de ces agents ni constater le degré exact d'influence qu'ils ont sur la flore du département des Hautes-Alpes; aussi ne donnerons-nous qu'un aperçu superficiel sur les deux principaux, qui sont :

La nature du sol;

Le climat, modifié par l'élévation du terrain au-dessus du niveau de la mer.

Le département des Hautes-Alpes, qui s'étend du 44° 9′ au 45° 6′ de latitude, entre les longitudes 3° 1′ et 4° 41′, se trouve placé dans la zone chaude de la France, et si nulle cause ne dénaturait l'effet de cette position, la température moyenne de l'année y surpasserait celle de la majeure partie du royaume. Mais des causes puissantes annihilent, sur la surface presque totale du département, cette heureuse influence et substituent sur plusieurs points à un climat chaud le climat le plus rigoureux.

Sur une superficie aussi restreinte que celle du département des Hautes-Alpes, dont le territoire ne se compose que de 553,418 hectares, une cause énergique doit agir sur la végéta-

tion pour la diversifier au point de réunir dans sa flore près des deux tiers des plantes que l'on observe dans celle de la France. Cette cause est, sans contredit, l'élévation progressive du sol au-dessus du niveau de la mer; car, tandis qu'il faut franchir deux degrés du méridien pour obtenir l'abaissement d'un degré centigrade du thermomètre, il suffit de s'élever de 200 mètres pour avoir le même résultat.

Sous ce point de vue, le département des Hautes-Alpes offre de remarquables inégalités. Ainsi, partant du bourg de Ribiers et gagnant insensiblement le sommet du Pelvoux, on parcourt, au moyen d'immenses gradins, une ligne qui, de 536 mètres, s'élève à 4,275 mètres au-dessus du niveau de la mer, et donne ainsi une différence de 3,739 mètres entre les deux niveaux extrêmes du département.

On comprend de prime abord que toutes les autres causes de variétés climatériques doivent se subordonner à une cause aussi puissante, et que toute la surface du sol doit se diviser en zones aussi tranchées par leurs productions végétales qu'elles le sont par leur différence de hauteur et, par conséquent, de variétés de climats.

La constitution géologique du département consiste, en majeure partie, en calcaires à gryphées qui ne laissent place :

1° Pour les terrains de grès, que dans une faible partie du canton de Rosans, dans celui de Saint-Étienne, en Dévoluy, d'Orcière, de l'Argentière, et dans quelques parcelles touchant au département des Basses-Alpes, dans le voisinage de la rivière de l'Ubaye ;

2° Pour les grès à anthracites, dans la majeure partie des cantons de la Grave, du Monêtier et de l'Argentière;

3° Pour les terrains primitifs, dans le Valgodemar et le Queyras.

Ces diverses natures de sol ne se trouvent pas, on le pense bien, nettement tranchées comme dans les divisions ci-dessus, qui n'ont été établies que pour constater la masse dominante de tel ou tel terrain, dans telle ou telle partie du département. Elles se rencontrent, au contraire, mélangées à des marnes fertiles, à des

roches granitiques, quartzeuses, micacées, feldspathiques, etc., par couches tantôt horizontales, tantôt inclinées et verticales. Aussi une semblable alternance imprime-t-elle à la végétation, et dans des espaces très courts, un cachet spécial que l'on peut préciser en étudiant la station de certaines espèces végétales.

En combinant la double action qu'exercent sur la végétation la nature du sol et les variétés climatériques, produites par l'élévation ou la dépression des terrains, on peut diviser le département en trois zones distinctes, spécialisées par un ensemble de végétaux que l'on pourrait appeler *caractéristiques*.

Ces zones peuvent être désignées ainsi qu'il suit :

1° Zone des vallées ;

2° Zone des sapins ;

3° Zone des sommets.

La première zone appartient à la zone froide et tempérée de l'Europe ; les suivantes se rattachent à la zone sous-arctique ; une partie même de la dernière appartient à la zone arctique.

De la sorte, le voyageur qui s'élèverait (ce qu'il pourrait exécuter en vingt-quatre heures), du bourg de Ribiers aux cimes des montagnes qui dominent le Briançonnais, verrait se dérouler sous ses yeux toutes les formes de végétation qu'il rencontrerait, si, à travers les plaines, il dirigeait sa course du 44° au 70° de latitude, c'est-à-dire de la zone tempérée d'Europe à la zone glaciale des pôles.

Que si, avant d'entrer dans des détails, on veut observer, à vol d'oiseau, toute la végétation du département, on peut la diviser en trois grandes séries, dont l'évolution restera dépendante du sol et de la température.

Une première série comprendra les espèces qui, indépendamment de toutes les variations atmosphériques, se rencontrent sur tous les points, dans les vallées comme sur les hauteurs. Dans cette catégorie on peut classer la majeure partie des graminées, *Festuca, Bromus, Poa, Avena ;* plusieurs renonculacées, *Helleborus fœtidus* L., *Ranunculus acris* L. ; un certain nombre de légumineuses, *Hippocrepis comosa* L., *Trifolium pratense* L.,

Lotus corniculatus L.; des borraginées, *Pulmonaria angustifolia* L.; des caryophyllées, *Silene nutans* L., *Cerastium arvense* L., *C. vulgatum* L. Cette dernière plante est surtout remarquable par la facilité avec laquelle elle s'accommode de tous les climats. Elle habite les quatre parties du monde, et, au fond des vallées les plus profondes comme sur les plus hauts sommets, on la retrouve fidèlement partout où l'homme et les troupeaux peuvent porter leurs pas.

La seconde série se compose d'espèces qui ont besoin, pour mûrir leurs fruits, d'une élévation de température prolongée pendant un certain temps, mais dont la constitution ne peut résister à un abaissement du thermomètre trop prononcé. Les arbres fruitiers et la vigne font partie de ce second groupe.

La dernière série comprend les espèces qui, comme les précédentes, exigent, pour atteindre tout leur développement, un degré de température beaucoup moins élevé, il est vrai, mais cependant assez longtemps soutenu. Quant aux températures glaciales des hivers sur les points les plus culminants, ce dernier groupe les traverse impunément, abrité qu'il est, le plus souvent, sous le manteau protecteur des neiges.

Il resterait maintenant à énumérer les végétaux de chacune des zones dans lesquelles nous avons divisé le département. Mais il ne peut entrer dans le cadre de cet opuscule de donner l'inventaire complet de nos richesses botaniques. Aussi nous contenterons-nous de faire connaître quelques-unes des espèces qui caractérisent les lieux qu'elles habitent, et, dans une rapide analyse, nous préciserons leurs stations topographiques, géologiques et climatériques.

Un mot encore.

De ce que nous avons dit plus haut de l'influence qu'exerce le climat sur la végétation, on pourrait induire, tout d'abord, que celle des vallées ne doit pas être homogène sur toute la surface du département; car ces vallées, n'ayant entre elles aucune égalité de niveau, par suite de la superposition des montagnes, sont soumises à des conditions atmosphériques tout à fait différentes.

Mais si, dans les vallées supérieures, le seigle paraît en abondance lorsque le froment commence à être supprimé, la présence de la vigne, qui, à Saint-Martin-de-Queyrières, s'élève à 1,256 mètres au-dessus du niveau de la mer, établit suffisamment que, jusqu'à cette élévation, la végétation spontanée doit être à peu près homogène. Une pareille homogénéité végétale, sur des régions aussi différentes par leur niveau, qui paraît d'abord anormale, s'explique facilement si l'on observe l'angle d'ouverture des vallées. Ces vallées, d'abord très larges et formant presque des plaines dans les parties les plus déprimées du sol, se rétrécissent peu à peu dans une proportion que l'on pourrait croire calculée sur l'élévation des gradins que l'on franchit pour les rencontrer. Ainsi, les vallées les plus élevées se trouvant les plus étroites, leur fond est abrité des vents dominants par le sommet des parois escarpées des montagnes. De là, sans doute, cette haute température qui leur permet de mûrir le raisin. A cette cause on peut ajouter l'échange de rayons calorifiques que font entre elles les mêmes parois protectrices des montagnes; ainsi que la pesanteur de l'air qui, plus comprimé dans le fond de ces étroites vallées, présente un obstacle à la déperdition du calorique.

Après avoir ainsi apprécié les influences qui, dans le département des Hautes-Alpes, agissent le plus directement sur la végétation, jetons un simple aperçu, comme nous l'avons dit plus haut, sur la végétation elle-même, et, afin de procéder méthodiquement, commençons notre herborisation par le fond d'une vallée pour nous élever insensiblement jusqu'au faîte des points les plus culminants.

Si dans notre promenade nous parvenons à caractériser scrupuleusement, par l'exposé fidèle de cette végétation, toutes les influences climatériques, toutes les nuances topographiques, toutes les conditions géologiques que présente notre département, nous aurons atteint le but que nous nous proposons, qui est de faire connaître la géographie du pays.

Dans la course rapide que nous entreprenons, nous rencontrons, tout d'abord, sur les bords de la route qui occupe la partie la

plus déprimée de la vallée, les *Centaurea solstitialis* L., *C. calcitrapa* L., *Eryngium campestre* L., *Glaucium flavum* Duby, *Lepidium ruderale* L., *Carduus nutans* L., et le *Datura stramonium* L., dont la capsule, vulgairement appelée noix épineuse, renferme un violent poison.

Penchons-nous sur le fossé inondé qui est à côté; les *Ranunculus aquatilis* L., *Sisymbrium asperum* L., *Sium nodiflorum* L., *Alisma plantago* L., *Veronica beccabunga* L., se présentent immédiatement à nos yeux.

Franchissons le fossé pour gagner la prairie; à la foule des graminées, *Poa*, *Avena*, *Festuca*, *Bromus*, qui la composent, nous trouvons mêlés :

Si elle est sèche, les *Ranunculus bulbosus* L., *Rhinanthus crista-galli* L., *Chrysanthemum leucanthemum* L., *Ranunculus acris* L., *Orchis ustulata* L. et l'*Orchis coriophora* L., qui exhale une odeur si nauséabonde.

Si elle est humide, les *Ficaria ranunculoides* D. C., *Caltha palustris* L., *Orchis laxiflora* L., *Epipactis palustris* D. C., et l'*Allium schœnoprasum* L., avec son capitule de nombreuses fleurs violacées qui n'avortent pas comme chez la majeure partie des individus de ce genre.

Il est inutile que nous entrions dans le marais voisin pour juger de sa végétation; là où les eaux ont quelque profondeur, nous voyons se dresser à leur surface le *Menyanthes trifoliata* L., avec sa gracieuse corolle barbue; puis, dominant la foule des autres cypéracées qui se pressent à leurs pieds, les *Juncus conglomeratus* L., *J. effusus* L., *Cladium mariscus* Brown, *Typha latifolia* L., *T. angustifolia* L., balancent aux vents leurs tiges hautes de trois et quatre pieds. L'encadrement est formé par des *Cirsium bulbosum* D. C., *C. monspessulanum* D. C., et par des *Senecio doria* L., *Senecio palustris* L., qui agitent joyeusement leur panicule jaune. Un peu plus loin nous pouvons apercevoir des *Eriophorum polystachyum* et *vaginatum* L., courbant la tête sous le poids de leur longue chevelure blanche.

Quittons la prairie pour les champs; le blé est-il encore en herbe, nous découvrons facilement l'humble *Ceratocephalus falcatus* Duby, et l'*Androsace maxima* L. avec ses grands calices; quant aux *Adonis æstivalis* L. et *flammea* Lois., ils relèvent fièrement leurs jolies têtes d'un rouge incarnat. Au froment en épi viennent se marier les *Lathyrus tuberosus* D. C., *Bunias erucago* L., *Saponaria vaccaria* L., *Lychnis githago* L. Après la moisson, nous retrouvons, dominant le chaume desséché par les ardeurs du soleil, les *Delphinium consolida* L., *Sinapis arvensis* et *nigra* L., *Centaurea crupina* L., *Rapistrum rugosum* Duby, et le *Cirsium arvense* D. C. avec sa panicule de nombreuses fleurs globuleuses.

En un mot, dans notre vallée végètent les plantes qui se rencontrent çà et là dans les champs de la France.

Ici, comme ailleurs, les *Humulus lupulus* L., *Bryonia dioica* D. C., *Clematis vitalba* L., étreignent de leurs tiges effilées ou sarmenteuses les *Cratægus oxyacantha* L., *Prunus spinosa* L., *Ligustrum vulgare* L., *Berberis vulgaris*, L., qui encaissent les chemins.

Ici encore, comme partout, les bords des ruisseaux ombreux nourrissent des *Primula grandiflora* D. C. *Aquilegia vulgaris* L. et des *Valeriana officinalis* L. dont la racine est précieuse à la pharmacie.

Nous n'en avons pas fini avec cette végétation banale; cependant, avant d'être arrivés au sommet de ce coteau, tout en foulant aux pieds, sur sa partie composée de lucines et de marnes, les *Helianthemum œlandicum* et *fumana* D. C., les *Saponaria ocymoides* L., *Linum tenuifolium* L., etc., nous pouvons recueillir les *Bunium bulbocastanum* L., *Leontodon Villarsii* Lois., *onobrychis supina* et *saxatilis* D. C., *Globularia cordifolia* L., *Astragalus purpureus* et *incanus* L., *Linum narbonense* L., *Linum salsoides* Duby, et la *Stipa pennata* L. avec ses longues arêtes emplumées. Puis, en traversant ce taillis de chênes, nous récoltons les *Viola mirabilis* L. et *Symphytum tuberosum* L. Après avoir jeté un regard d'admiration sur les *Orchis milita-*

ris L. et *fusca* Jacq., et les *Ophrys*, aux formes si bizarres, que De Candolle a appelées *myodes, aranifera, arachnites* et *apifera*, du nom des insectes qu'elles représentent d'une manière si originale.

Ne nous arrêtons dans ce bois de pins, qui domine le coteau, que pour faire provision de *Pyrola uniflora* et *chlorantha* L., *Polygala chamæbuxus* L. et *Luzula nivea* D. C., les seules plantes, dignes de quelque intérêt, que tolèrent sous leur ombrage ces arbres inhospitaliers.

Maintenant atteignons le plateau qui couronne les lieux que nous venons de parcourir.

Nous avons à notre droite un pâturage sec sur lequel se présentent en abondance les *Anemone pratensis* L., *Ranunculus gramineus* L., *Trollius europæus* L., *Ononis cœnisia* L., *Gentiana acaulis, verna* L., *Dracocephalum ruyschiana* L., *Scorzonera hispanica* L., *Asphodelus ramosus* L. et l'*Hypochæris maculata* L. que l'on retrouve dans la forêt de Fontainebleau.

Des prairies tourbeuses s'étendent sur notre gauche; parmi la foule de cypéracées qui pullulent dans leurs eaux saumâtres, nous distinguons les *Parnassia palustris* L., *Valeriana phu* L., *Pedicularis palustris* L. et le *Salix repens* L., le premier échantillon de ces arbres que nous rencontrerons plus haut réduits à leurs plus minces proportions. Ici, déjà notre saule ne s'élève pas de 18 pouces au-dessus du sol. Des *Primula farinosa* L. étalent sur tout le tableau, comme pour l'égayer, leurs gracieuses corolles roses ou rouges.

Ici se terminent nos explorations dans la zone que nous avons appelée la zone des vallées. Une ligne blanche que nous apercevons au-dessous de nous et sur les bords de laquelle nous remarquons des *Hypophae rhamnoides* L. et des *Myricaria germanica* Duby, nous dénote la présence d'un torrent. Nous savons bien que, sans fatigues, nous trouverions, dans son lit desséché, des plantes des zones supérieures, dont les semences ont été détachées des plus hauts sommets, et roulées dans la plaine par la violence des orages. Mais comme elles se sont étiolées sur un

sol et sous un climat qui ne sont pas les leurs, nous avons besoin, pour juger de leurs formes, d'aller les retrouver dans leur véritable patrie.

Si nous nous engageons dans ce sentier tracé à travers ces calcaires marneux, que le temps a pulvérisés et que la pluie a rendus fertiles, nous trouvons bientôt des *Anemone alpina* L. *Carlina acaulis* D. C., *Sideritis hyssopifolia* L., *Eryngium spina-alba* Vill., *Serratula nudicaulis* D C., *Scabiosa graminifolia* L., *Scutellaria alpina* L., *Aretia vitaliana* Gaud., *Carlina acanthifolia* D. C., et parmi les rochers qui font saillie çà et là, les *Œthionema saxatilis* Duby, *Astragalus depressus* L., *Dryas octopetala* L., *Hieracium lanatum* Vill., *Erinus alpinus* L., *Daphne alpina* L. *Arenaria verna* L., *Arenaria grandiflora* L., *Hieracium Jacquini* Vill. et la *Campanula pusilla* D. C. qui agite ses petites fleurs bleues sur ses tiges si grêles.

Nous voici en face d'une forêt de sapins, dont la sombre majesté est égayée par la fraîche et délicate verdure de quelques mélèzes épars.

Avant de pénétrer sous son ombrage glacial, nous pouvons, tout en séchant la sueur qui nous inonde, recueillir sur la lisière, des *Corydalis bulbosa* D. C., *Lychnis flos-jovis* D. C., *Potentilla rupestris* L., *Salvia glutinosa* L., *Cacalia alpina* L., *Saxifraga granulata* L., *Saxifraga cuneifolia* L., la *Clematis alpina* D. C. étendant ses longs bras sur les arbustes voisins, et la *Gentiana lutea* L., le géant de la famille.

Allons nous désaltérer dans la source dont la présence nous est révélée par ce long filet de verdure qui serpente sur les flancs de la montagne aride, et nous trouverons parmi des *Juncus lampocarpus* Duby, dont les fruits sont si brillants, les *Pinguicula vulgaris* L., *Trigochin palustre* L. et les *Tofieldia palustris* D. C. dont les feuilles, engaînantes et serrées, s'étalent comme un éventail.

Nous voici maintenant au milieu de notre seconde zone ; jetons donc un regard autour de nous pour y constater la présence

de l'homme. Nous ne voyons plus, comme dans la vallée que nous venons de quitter, le paysage décoré à ses frais : la vigne est déjà bien loin, et les arbres fruitiers ont disparu ; le froment va être remplacé par le seigle, qui lui-même bientôt fera place à l'orge et à l'avoine, régnant désormais seules sur ces froides terres qui, pendant plus de six mois, dorment ensevelies sous la neige. Alors des hêtres rabougris, des sapins, des mélèzes, des pâturages et des troupeaux, voilà tout ce qui restera aux mains de l'homme pour lutter contre les éléments et triompher de cet âpre climat.

En entrant dans la forêt, nous admirons tout d'abord cette végétation étagée comme les montagnes que nous parcourons; les sapins et les mélèzes occupent le sommet; au second plan, des *Cytisus alpinus* Duby, balancent aux vents leurs longues grappes de gousses articulées ou de gracieuses fleurs jaunes; à la hauteur de nos têtes, les *Ribes rubrum* L., *Lonicera xylosteum, nigra, cærulea, alpigena* L., étalent leurs grappes de fruits acides et leurs fleurs bizarrement groupées deux à deux; enfin, sous le dôme jaunissant de cette végétation ligneuse, apparaît une luxuriante végétation herbacée parmi laquelle nous voyons poindre çà et là les tiges dénudées du *Rubus idæus* L. qui porte la framboise. Avançons; c'est avec bien de la peine que, pour recueillir les *Actæa spicata* L., *Cardamine impatiens* L., *Astrantia major* L., *Tussilago alba* L., *Dentaria pentaphyllos* L., *Scrofularia vernalis* L., *Orchis pallens* L., *Cypripedium calceolus* L., *Asperula odorata, taurina* L., nous pouvons nous débarrasser des *Ranunculus aconitifolius* L., *Aconitum paniculatum* L., *lycoctonum* L., *Trochiscanthes nodiflorus* Duby, *Campanula latifolia* L., *Atropa belladona* L., *Sonchus alpinus* Vill., *Buplevrum longifolium* L., *Spiræa aruncus* L., dont la plupart s'élèvent jusqu'à notre ceinture. Ne quittons cependant pas ces ombrages qui, par leur imposante et muette solennité, saisiraient l'âme de l'homme le moins porté à s'élever vers l'inconnu, sans chercher à découvrir le *Corallorhiza Halleri* Rich., qui cache dans le détritus de la forêt sa ra-

cine, rappelant par ses dentelures un groupe de corail, et dont la petite tige, dépouillée de feuilles, se perd dans ces mousses si délicates qu'émaillent de ses fruits allongés, bien supérieurs à ceux de nos jardins, le fraisier commun, et de leurs fleurs bleues, roses, blanches et vertes, les *Hepatica triloba* D. C., *Oxalis acetosella* L., *Adoxa moschatellina* L.

Regardons sous nos pas, maintenant que nous avons revu l'azur du ciel ; nous y apercevons les *Saxifraga muscoides* D. C., *Draba aizoides* L., *Viola arenaria* D. C., *Sedum atratum* L. ; sur ces rochers, d'où l'eau s'échappe goutte à goutte, la *Saxifraga oppositifolia* L. étale sa belle corolle, et la *Silene acaulis* L. son gazon si compacte et si vert que recouvrent de nombreuses fleurs roses dépourvues de tiges ; admirons, en passant, la large ceinture tricolore que forment autour de ce lambeau de neige les *Crocus vernus* L., et les *Bulbocodium vernum* L., qui s'étiolent si promptement ; et atteignons le faîte de la montagne que couronnent de magnifiques *Anemone Halleri* Vill., ceignant de leurs pétales violets une pyramide de pistils cachés sous de jaunes étamines.

Ici finit la région des sapins, ici s'arrête l'empire de l'homme ; la nature a secoué le joug qu'elle s'était imposé pour subvenir à ses besoins ; le sol, qu'elle a rendu indocile aux travaux, se réjouit du repos qui lui est accordé ; aussi, voyez, aujourd'hui que la neige a disparu, qu'un chaud rayon du soleil, traversant la nuée moins âpre, est venu le caresser, voyez, comme pour célébrer ce chômage, il a revêtu ses plus beaux habits de fête. Sous l'haleine bienfaisante des vents d'été viennent de naître d'immenses pâturages émaillés d'une quantité innombrable de fleurs aux mille formes, aux mille couleurs, aux nuances si délicates, qu'elles feraient pâlir leurs sœurs des jardins.

Botaniste, continuons notre course ; la journée sera bonne, car nous arrivons dans notre plus vaste champ d'exploration ; la riche, la populeuse famille des synanthérées s'est donné rendez-ici. Voyez se presser sous nos pas les *Senecio incanus* L., *Arnica montana* L., *Aster alpinus* L., *Erigeron uniflorum* L., *Eri-*

geron Villarsii D. C., *Gnaphalium supinum* L., *Achillea setacea* Lois., *tanacetifolia* L., *Centaurea phrygia* L., *uniflora* L., *Leontodon alpinum* Lois., etc., les *Thalictrum minus* L., *simplex* L., *Cardamine bellidifolia* L., *Eryngium alpinum* L., *Anemone vernalis* L., *narcissiflora* L., *Brassica Richeri* Vill., *Arabis bellidifolia* L., *Allium victorialis* L., *Orchis albida* D. C., *Pinguicula grandiflora* D. C., *Sisymbrium tanacetifolium* L., *Pedicularis incarnata* Vill., *rostrata* L., *gyroflexa* Vill., *verticillata* L., *tuberosa* L., *Gentiana Burseri* D. C., *biloba* D. C., *punctata* L., *bavarica* L., *nivalis* L., *Veronica fruticulosa* L., *Allionii* Vill., et tant d'autres encore aussi belles et même plus précieuses.

Mais, bien que nous puissions rester ici de longues heures encore sans être obligés de glaner, comme nous voulons bientôt atteindre ces glaciers dans lesquels miroite l'azur du ciel, montons, montons toujours. Et d'abord, parmi ces touffes de gazon, derniers vestiges de la végétation compacte, recueillons les *Bartsia alpina* L., *Androsace villosa* L., *Luzula pediformis* D. C., *Daphne cneorum* L., et le *Rhododendron ferrugineum* L., qui décorerait si bien nos parterres.

Gagnons maintenant ces debris mouvants que la lente action des temps a détachés des rochers calcaires suspendus sur nos têtes. Ne hâtons pas trop nos pas, car, en se dérobant sous nos pieds, ces débris, faisant bientôt justice de notre précipitation, nous ramèneraient à notre point de départ. Le *Papaver aurantiacum* Lois., avec ses pétales orangés, se présente d'abord à nos yeux; puis nous rencontrons les *Galium pumilum* D.C., *saxatile* L., *Villarsii* D.C., *Berardia subacaulis* Vill., *Hieracium rupestre* D.C., *Linaria alpina* D.C., *Omanocline prunellæfolia* Cass., *Avena disticophylla* Vill., *Ranunculus Seguieri* Vill., *parnassifolia* L., *Sisymbrium repandum* D.C., *Biscutella coronopifolia* Vill., *Geum reptans* L., *Athamanta cretensis* L. et l'*Allium narcissiflorum* Vill. avec sa grande et magnifique corolle rose.

Hissez-vous sur ce point culminant et promenez vos regards autour de vous. Que de changements se sont opérés depuis quel-

ques heures! Aux majestueuses forêts de sapins et de mélèzes, qui tapissaient les flancs de la montagne, ont succédé de stériles roches étalant partout leurs brusques anfractuosités; votre œil, au lieu de se reposer sur de vertes pelouses, mesure avec effroi la profondeur des abîmes béants sous vos pas; plus de troupeaux de moutons paresseux chômant sous l'œil de leur gardien, mais des bandes de farouches chamois précipités dans une course furieuse et n'ayant à redouter que l'éclat de la foudre. Ne tremblez pas, assurez votre pied, habituez vos regards avec l'abîme pour chasser le vertige, et, votre épieu en main, ici comme là-bas, vous ne tarderez pas à trouver des émotions que décupleront encore les fatigues que vous avez endurées et les dangers que vous affrontez.

Cherchez dans les fissures, dans les anfractuosités des rochers : n'apercevez-vous pas le *Silene saxifraga* L., puis le *Phaca alpina* Vill., *australis* L., *Potentilla nivalis* D.C., *Saxifraga biflora* Vill., *cæsia* L., *diapensoides* D.C., *petræa* L., *Arenaria Villarsii* Balb., *Ranunculus thora* L., *Artemisia mutellina* Vill., *spicata* D.C., *Androsace imbricata, alpina, pubescens* D.C., *Primula marginata* Duby, *hirsuta* Vill., *viscosa* Vill., et le *Rhamnus pumilus*, etc., enserrant le rocher dans son rude branchage?

Quelques pas encore et notre course est finie. Arrêtez vous devant ces avortements de la nature, cette famille de saules, *Salix retusa* L., *serpillyfolia* Lois., *reticulata* L., *herbacea* L., dont les uns semblent incrustés au rocher qui les nourrit, et les autres ne le dominent que de quelques lignes ou de quelques pouces.

Un plateau jonché de *Petrocallis pyrenaica* Duby et de *Myosotis nana* Vill., et tout diapré de couleurs d'un rose tendre et d'un bleu éclatant, nous conduit, par une pente douce, aux neiges éternelles. Hâtons-nous, car la végétation expire, de récolter, épars çà et là, les *Ranunculus rutæfolius* L., *glacialis* L., *Draba nivalis, stellata* D.C., *Dianthus glacialis* D.C., *Saxifraga retusa* Vill., *androsacea* L., *Artemisia nana* Gaud., *Gentiana brachy-*

phylla Vill., *glacialis* Vill., *Potentilla frigida* Vill.; et surtout la *Potentilla minima* Duby. Demain peut-être la neige, qui ne l'avait quittée que depuis quelques jours, viendra la reprendre au milieu de son développement, pour ne la rendre à la lumière qu'aux chaleurs caniculaires de l'année suivante.

Ainsi nous pouvons, suivant les saisons, observer, dans le département des Hautes-Alpes, toutes les gradations que subit la végétation depuis la *Centaurea solstitialis*, qui infeste les champs de Marseille, jusqu'à la *Potentilla minima*, qui rampe aux dernières limites de l'Asie vers le pôle.

Pour rencontrer, à travers ces dernières contrées, toutes les plantes que nous venons d'énumérer, il nous faudrait faire de nombreuses stations dans les plaines de l'Allemagne, dans les montagnes de l'Autriche; plus d'une fois nous aurions besoin d'interroger les Cosaques dans les steppes de la Russie, de planter notre tente à côté de celle des sauvages habitants du Caucase, et de partager le pain du malheureux qui gémit dans les affreux déserts de la Sibérie.

C'est donc bien du temps, bien du chemin économisés par suite de l'agglomération, sur un seul point, de tant de plantes précieuses; et cependant nos richesses scientifiques ne se bornent pas là; car, mainte fois, au lieu de les fouler aux pieds, nous eussions dû les ramasser.

Dans les schistes calcaires à lucines, des *bélemnites*, des *gryphées arquées, gryphées cymbium, pentacrinites, Spirifer Walcotii, Ammonites Bucklandi,* pointes d'*oursins, plagiostomes, térébratules,* etc;

Et dans les calcaires à veines de chaux carbonatée blanche, des *Ammonites biplea* et *plicatilis,* des *plaques stomacales* d'*animaux mous* et beaucoup d'autres fossiles, débris pétrifiés de races antédiluviennes.

Sans sortir d'ailleurs de notre domaine botanique, ne pouvions nous pas, le marteau en main, en brisant quelques blocs de grès à anthracites, vous faire observer les empreintes végétales des *lepidodendron*, des *sigillaires,* des *calamites*, etc.; vous faire

parcourir ainsi de nombreux feuillets de la flore des temps antiques?

Puis, si nous eussions voulu tenter votre cupidité, nous vous eussions montré, épars çà et là sous nos pas, des indices certains que ces montagnes, dont nous explorions la surface, renferment dans leurs flancs des mines de fer, de plomb, de cuivre, et peut-être d'autres encore.

Nous ferons remarquer, en terminant, que dans cet aperçu botanique nous n'avons cité au hasard, et telles qu'elles se sont présentées sous notre plume, que quelques-unes des nombreuses plantes que l'on peut rencontrer facilement sur la ligne que nous avons idéalement suivie. Mais si dans notre énumération nous ne nous sommes pas attaché à désigner telles plantes plutôt que telles autres qui végètent dans une même localité, nous avons cependant pris soin de n'omettre aucune de celles qui peuvent caractériser les stations si variées que présente le département des Hautes-Alpes.

Afin de donner plus d'intérêt à notre travail, nous allons procéder à l'inventaire, complet et rigoureux cette fois, avec indication précise des lieux qu'elles habitent, de toutes les plantes rares qui végètent ici. Pour réserver à ces plantes une place plus en évidence, nous nous sommes abstenu, autant que possible, de les désigner plus haut.

Plantes rares.

Environs de Ribiers. — *Pæonia officinalis* Vill., montagne de Pierre-Impie, entre Sisteron et Ribiers. *Nepeta nuda* L., montagnes entre Ribiers et Barret-le-Bas.

Environs de Laragne. — *Genista humifusa* Vill., montagne de Brame-Buou, près Saléon.

Environs de Gap. — *Astragalus leontinus* D. C., *Centaurea seusana* Vill., *Serratula nudicaulis* D. C., *Avena sempervirens* Vill., dans la prairie du Phaïs, sur le mont Ceüse. *Buplevrum petræum* Vill., *Avena setacea* Vill., dans la corniche du mont

Ceüse. *Potentilla inclinata* Vill., *Sedum aristatum* Vill., au pied de la montagne de Ceüse, vers Sigoyer. *Clematis recta* L., le long de la digue de Mme Pinet à Menteyer. *Arenaria Villarsii* Balbis., en montant à la prairie du Phaïs, sur le mont Ceüse. *Serratula heterophylla* D. C., prairies à Oze, près Veynes. *Silene paradoxa* L., à la Roche-des-Arnauds, le long du chemin qui conduit à Matachar. *Orobus canescens* L., bois de Montmaur, au-dessus de la tour en ruines. *Potentilla cinerea* Vill., rochers et pelouse entre le bois Mondet et le bois du Devès. *Artemisia insipida* Vill., indiquée par Villars au bois Mondet, où elle n'a plus été retrouvée. *Arabis brassicaformis* Wallroth., bois Mondet. *Androsace septentrionalis* L., *Lactuca Chaixii* Vill., *Ranunculus lanuginosus* Vill., *Salix oleæfolia*, Vill., bois Loubet. *Artemisia chamemelifolia* Vill., bois Mondet. *Ranunculus lacerus* D. C., bois de la Grangette. *Potentilla obscura* Vill., montagne de Charance. *Biscutella hispida* D. C., débris au-dessous du sommet de Charance, en tête des bois de M. Brochier. *Astragalus hypoglottis* L., *Dracocephalum ruyschiana* L., *Salix repens* L., *Danthonia provincialis* D. C., *Cytisus supinus* L., pâturages du mont Bayard. *Viola mirabilis* L., taillis de chêne en quittant les pâturages de Bayard pour descendre dans le torrent du Buson. *Raponticum scariosum* Duby, *Scabiosa graminifolia* L., vallon de Glaize, au-dessus du mont Bayard. *Rosa montana* Vill., depuis le sommet du col de Glaize jusqu'à la cabane de Chaudun. *Achillea magna* Vill., Chaudun. *Sedum atratum* L., rochers au-dessus de la forêt du Plaine. *Helleborus viridis* L., quartier de Tavanet, derrière la montagne de Charance. *Orobus albus* L., prairies aux environs de Gap. *Carduus nigrescens* Vill., champs aux environs de Gap. *Campanula Bononiensis* L., environs de Gap. *Viola pumila* Vill., prairie humide attenant au pont du Calvaire, près Gap; prairies de la Palère. *Linum salsoides* Duby, coteaux secs aux environs de Gap. *Lapsana fœtida* D. C., bois de Sapey, près Labâtie-Neuve. *Polygala monspeliaca* Vill., derrière Puymaure.

Dans le Dévoluy. — *Geum reptans* L., *Sisymbrium reptan-*

dum D. C., *Iberis aurosica* Vill., *Heracleum pumilum* Vill., *Carduus aurosicus* Vill., *Valeriana saliunca* D. C., débris mouvants d'Aurouse, au nord, au-dessus du village de Matachar. *Galium Villarsii* D. C., débris mouvants d'Aurouse, au-dessus de la Grangette. *Asperula taurina* L., bois de la Grangette, au pied d'Aurouse. *Leontodon taraxi* Lois., *Ranunculus Seguieri* L., çà et là dans les débris schisteux d'Aurouse. *Phaca australis* L., rochers d'Aurouse. *Oxytropis fœtida* D. C., *Ranunculus rutæfolius* L., pic de Bure, sur le mont Aurouse.

Dans le Champsaur. — *Campanula cervicaria* L., le Champsaur. *Dracocephalum austriacum* L., montagne du Noyer, au pré de l'Aigle. *Arenaria biflora* L., *Myosotis nana* Vill., *Potentilla frigida* Vill., sommet de Chaillol-le-Vieux. *Hedisarum obscurum* L., le Vassivier, près Chaillol-le-Vieux. *Geranium argenteum* L., Chaillol-le-Vieux, à la crête, dans la partie inférieure des rochers qui regardent Molines. *Rhododendron hirsutum* L., au fond du Valgodemar.

Environs d'Embrun. — *Galium pumilum* D. C., débris mouvants du mont Morgon, au-dessus des pâturages. *Gentiana biloba* D. C., col de la Madeleine, près Vars. *Scrofularia vernalis* L., forêt de Morgon. *Primula marginata* Duby, pic de Morgon. *Astragalus alopecuroides* L., clos Joubert, dans la forêt de Boscodon. *Silene coronaria* D. C., environs d'Embrun.

Environs de Briançon. — *Astragalus austriacus* L., rochers escarpés sous les forts de Briançon. *Astragalus microphyllus* L., sous le fort des Têtes, à Briançon. *Prunus brigantiaca* Vill., haies depuis le Monêtier jusqu'à Briançon. *Saxifraga cæsia* L., *Galium divaricatum* D. C., *Artemisia glacialis* L., *Cerastium alpinum*. L., col des Haies. *Pedicularis incarnata* Vill., *Pedicularis cenisia* Gaudin, *Senecio incanus* L., *Achillea setacea* Lois., *Brassica Richerii* Vill., pâturages du Lautaret. *Potentilla nivalis* L., au coteau des Gardes, près la cabane, sur le Lautaret. *Potentilla multifida* L., près le chemin de la cabane, à gauche en venant de la cabane, sur le Lautaret. *Tussilago nivea* Vill., ruisseaux ravinés du Lautaret. *Artemisia tanace-*

tifolia L., sur les bords de la route qui conduit au coteau des Gardes, sur le Lautaret. *Cirsium autareticum* Mult., rive gauche du ruisseau, dit Rive, sur le Lautaret. *Campanula spicata* L., à Prime-Messe, sur le Lautaret. *Salix cæsia* Vill., au ruisseau du Galibier (pieds femelles), près Brunet (pieds mâles), sur le Lautaret. *Buplevrum stellatum* L., l'Alpe, près le Lautaret. *Saxifraga biflora* Vill., sommet du Galibier. *Campanula cenisia* Vill., au-dessus de la Grippière, près la croix, sur le Galibier. *Arabis cœrulea* D. C., rochers du Petit-Galibier et un peu après le col. *Potentilla minima* Hall., *Sedum repens* D. C., *Saxifraga retusa* Vill., *Artemisia nana* Gaudin, *Draba nivalis* D. C., *Draba stellata* D. C., près les glaciers du Bec, à Villar-d'Arène. *Thalictrum simplex* L., aux rochers Blancs, près le Villar-d'Arène. *Draba incana* L., à la Varsilla, près le Villar-d'Arène. *Hieracium rupestre* All., schistes entre la Grave et le Villar-d'Arène. *Ranunculus parnassifolius* L., débris schisteux au-dessus de la Grave. *Galium Halleri* Lois., à droite du chemin, en montant dans les bois, sur le mont Genèvre. *Hieracium verbascifolium* Vill., mont Genèvre.

Dans le Queyras. — *Phyteuma pauciflorum* L., *Juncus Jacquini* L., *Oxytropis uralensis* D. C., col Agnel. *Phaca Gerardi* Vill., *Pedicularis rosea* D. C., col Vieux. *Saxifraga diapensoides* D. C., la Collette-Verte, près Ceillac. *Saxifraga petræa* L., *Buplevrum graminifolium* Vill., *Centaurea uniflora* L., *Polygonum alpinum* D. C., *Colchicum alpinum* D. C., *Isatis alpina* D. C., mont Viso. *Achillea herba-rota*, Vill., bancs de rochers de la Traversette, depuis le col jusqu'aux rochers de Côte-Ronde, sur le mont Viso. *Erigeron Villarsii* D. C., *Centaurea menteyerica* Vill., *Cardamine thalictroides* D. C., au val des Vaches, sur le mont Viso. *Viola montana* L., çà et là dans les prairies du Queyras.

Maurice GARNIER.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR M. VILLARS,

Professeur de botanique et doyen de la faculté de médecine de l'Académie de Strasbourg, correspondant de l'Institut et de la Société d'agriculture, membre de la Société royale de médecine de Paris, de l'Académie royale des sciences de Turin, de la Société linnéenne de Londres et de plusieurs académies nationales et étrangères;

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, LE 29 MARS 1818.

Dominique Villars naquit le 14 novembre 1745, de parents pauvres, au village du Noyer, dans le Champsaur, qui fait maintenant partie du département des Hautes-Alpes. Dès son bas âge, en gardant les moutons de son père, rempli d'admiration pour la beauté et la diversité des plantes, il résolut d'en faire une étude sérieuse. Un livre tomba entre ses mains; c'était celui de Matthiole, médecin et botaniste du seizième siècle; Villars comparait soigneusement les plantes avec les figures enluminées et les descriptions incorrectes qu'il y trouvait. Ses découvertes ou ses doutes étaient soumis à un prêtre imbu des préjugés qui fourmillent dans cet auteur. Villars éprouvait le besoin de connaissances préliminaires. Le latin était indispensable à ses progrès; il emprunta un rudiment et un mauvais dictionnaire, à l'aide desquels il essaya d'apprendre la langue dans laquelle écrivirent Pline et Linné; le vieux curé y joignait ses instructions avec une sécheresse capable de rebuter l'écolier le plus docile. Le petit berger saisissait ou devinait le sens que retenait sa mémoire; mais comme il était parfois obligé de négliger le *mot à mot*, les coups suivaient chaque réprimande; il se détermina enfin à quitter un maître si dur et à devenir entièrement son propre instituteur.

Représentez-vous cet enfant partant, dès l'aurore, du toit pa-

ternel, chassant devant lui son troupeau et le suivant dans les lieux les plus escarpés, chargé de gros livres latins et d'un in-folio de botanique, livré sans cesse aux observations et au travail; le soir, rapportant avec joie les trésors modestes qu'il avait recueillis; vous vous étonnerez de la ténacité énergique avec laquelle le génie marche vers son but et surmonte tous les obstacles. C'est ainsi qu'un demi siècle auparavant s'était formé lui-même Jamerai Duval, paysan champenois, qui devint bibliothécaire de l'empereur François I[er].

Villars annonça bien prématurément la trempe forte de son cœur et de son esprit.

A six ans et demi, ayant voulu pallier une sottise par un mensonge, il se jugea lui-même digne d'une correction qui seule put le soulager du remords. Depuis, il ne fit pas dans toute sa vie un mensonge volontaire.

A neuf ans, il priait sur la tombe de l'un de ses parents; la crainte du matérialisme succéda tout à coup aux idées pieuses, et le mit dans une agitation inconcevable. Il repoussa enfin cette appréhension par la raison aidée du sentiment. Ce sujet l'absorba pendant vingt-quatre heures; il n'attendit pas la fin de son second lustre pour être déjà philosophe et religieux.

Un arpenteur ayant mesuré devant lui avec sa planchette des distances inaccessibles, au moyen d'une base et d'un triangle, Villars conçut pour la géométrie, et surtout pour la trigonométrie, un enthousiasme qui ne se refroidit jamais. Il étudia de suite, et sans maître, Rivard, Ozanam et Lachapelle. Il ne quittait qu'avec chagrin et par obéissance ces auteurs, pour les rôles de la commune, que lui faisait copier son père, greffier du châtelain. Ce brave homme étant mort, on envoya Villars en qualité de clerc chez un notaire qui était en même temps procureur. Il y consulta moins la collection de Denisart qu'un cours de médecine, prêté par le docteur Laugier, et il ne vit *plus rien au monde de si utile que de veiller à la conservation de l'homme.*

Pour le fixer dans le pays, sa mère, d'après le conseil du curé, le maria avant l'âge de dix-sept ans; mais, captivé, comme il le

dit, par le démon des sciences, il partit trois ans après, allant de ville en ville avec un libraire de ses amis, fréquentant partout les hommes lettrés, et ne laissant échapper aucune occasion d'observer ni de s'instruire. Il rapporta dans son hameau des livres qu'il mettait au-dessus de toutes les richesses.

La Providence lui réservait un excellent guide. Passionné pour les plantes, Villars cultivait à Gap le jardin de madame de Colvin, supérieure de l'hôpital de la Charité, lorsqu'il fit connaissance de l'abbé Chaix; celui-ci devenu curé des Baux, et s'étant rendu au Noyer pour une mission de piété, y demanda notre jeune botaniste, s'attacha vivement à lui, le dirigea dans ses études, développa ses talents, et les voilà tous deux parcourant à pied les Alpes françaises.

On songeait à faire de Villars un consul et receveur des deniers de sa commune, et vous croirez facilement que ce joug eût pesé à son humeur indépendante. Heureusement la ville de Grenoble, si distinguée par l'urbanité des mœurs et par la culture des lettres, des sciences et des arts, ne pouvait ignorer que dans le haut Dauphiné s'élevait un phénomène.

M. Pajot de Marcheval désira le voir et lui accorda la plus haute estime. Cet intendant l'adjoignit comme naturaliste à MM. Guettard et Faujas de Saint-Fond qui allaient par ordre du gouvernement visiter la province. Dans le récit de son voyage, M. Guettard se plut à tracer le plus brillant et le plus touchant éloge de Villars. Celui-ci, de retour à Grenoble, et jouissant de la protection de M. de Marcheval et de M. Caze de la Bove, son successeur, apprit le grec, les mathématiques, la médecine, la chirurgie et d'autres sciences analogues. Ayant pris à Valence le bonnet de docteur, il fut nommé médecin titulaire de l'hôpital de Grenoble. L'école de chirurgie reçut alors dans cette ville une organisation définitive; y remplissant les fonctions de quatre professeurs, M. Villars enseigna pendant trente-quatre ans la théorie et la pratique de la médecine, la physiologie, la matière médicale, etc.; il y forma des médecins, des chirurgiens, des pharmaciens pour les campagnes de la province, que dépeu-

plaient des empiriques. Quelques-uns de ses élèves se distinguèrent aux armées et dans les États voisins.

Ce fut pour M. Villars que l'intendant créa le jardin et la chaire de botanique, et ce fut par lui que prospéra ce double établissement.

Conservant au sein de la ville ses habitudes pastorales, il allait chez les grands, avec ses cheveux courts, son habit gris de bouracan, ses souliers ferrés, tel qu'il revenait de ses herborisations. Il conduisait sur les hautes montagnes ceux qui suivaient son cours de botanique. Là, on le vit tomber involontairement à genoux devant des plantes qu'il découvrait, en s'écriant que Linné serait bien étonné s'il savait qu'elles fleurissent sur les Alpes. Il partageait ses provisions avec ses élèves, payait les petites dépenses de ceux qui manquaient d'argent, et le soir il leur montrait que la paille d'un chalet peut remplacer un bon lit. Il les appelait ses enfants; il en était aimé, respecté, moins encore comme un maître que comme un père.

M. Villars publia en 1786, à ses frais, et en quatre volumes in-8°, ornés de deux cents figures, *la Flore du Dauphiné*, dont la préface contient une histoire curieuse de ses premières années et de ses excursions sur les Alpes. Le monde savant lut avidement l'ouvrage de l'un des hommes qui avaient vu le plus de plantes vivantes dans les trois états de germination, floraison et fructification. MM. de Jussieu, Geoffroi et Tessier, dans le rapport qu'ils en firent à la Société royale de médecine, mêlèrent à beaucoup d'éloges des critiques sur la classification adoptée par M. Villars, et il eut la bonne foi de placer en tête de son livre ce jugement sévère. Les connaisseurs s'accordèrent à penser que la phrase descriptive de notre auteur était d'une justesse et d'un laconisme admirables, et que personne ne le surpassait dans l'observation minutieuse, mais nécessaire, des divers caractères de chaque espèce. Il tenait d'une longue pratique son habileté extrême à distinguer les espèces des variétés. Comme les Alpes offrent la réunion de plantes de toutes les latitudes, nous ne craignons pas d'exprimer le vœu qu'un botaniste s'empare du

travail de M. Villars, travail si exact et si riche pour les plantes considérées individuellement, sauf à leur donner une autre classification, d'après les méthodes qui sont actuellement usitées.

Le catalogue des plantes gapençaises qui a été inséré dans la *Flore du Dauphiné*, et qui contient quinze cent cinquante espèces sous quatre cent soixante genres, est de ce respectable abbé Chaix, à qui son élève avait voué une tendre reconnaissance. M. Villars fit l'acquisition de ses manuscrits, et publia sa notice biographique; son herbier fut acheté par M. le baron Picot de Lapeyrouse.

S'étant rendu à Paris en 1777, M. Villars y perfectionna ses connaissances dans la société des Jussieu et des Duhamel, des Turgot et des Malesherbes. Il reçut de la Société royale de médecine une médaille d'or pour un mémoire sur le goître, qui est resté inédit, et où il prouva qu'une atmosphère froide, humide et concentrée est la principale cause de cet engorgement de la glande thyroïde.

Peu de temps après, cette académie l'associa à ses utiles travaux. Sachant que l'art de guérir exige des lumières immenses et des méditations continuelles, il consacrait à l'étude les heures que lui laissaient ses élèves et ses malades. Quittait-il son cabinet, il lisait dans les rues de la ville, et lors de ses courses à la campagne, soit à cheval, soit à pied, sur les plus hautes montagnes. Quant aux villages où il n'y avait pas de pharmacie, aux cités où les pauvres ne pouvaient acheter ses remèdes, rapportant à la médecine ses connaissances botaniques, et n'ignorant aucune vertu des plantes, M. Villars avait toujours sous la main de quoi soulager l'humanité. Il était alors en relations avec les plus habiles médecins de l'Europe.

Telle était sa réputation, qu'il ne passait pas à Grenoble un homme de haut mérite, national ou étranger, sans rechercher M. Villars. M. de Malesherbes y monta à son quatrième étage pour lui proposer une course botanique, et ce fut un spectacle attendrissant que de voir côte à côte sur les Alpes, le paysan du Noyer, qui prouvait que le vrai mérite rapproche toutes les dis-

tances, et l'ancien ministre qui venait se faire berger comme lui.

L'Institut de France et la Société d'agriculture de Paris s'attachèrent M. Villars, en qualité de correspondant. Un grand nombre d'académies françaises, anglaises, italiennes et allemandes lui avaient ouvert leurs portes. Une société d'émulation s'élevant à Gap, dans le département où il avait pris naissance, il y fut agrégé, et y communiqua des rapports éminemment utiles aux progrès de l'agriculture et de la physique végétale. A la suite de quelques tracasseries, on avait ôté à M. Villars la place de médecin de l'hôpital de Grenoble. A cette nouvelle, tous les soldats quittent leur infirmerie ; ils vont chez leur docteur chéri, et, malgré lui, ils le ramènent en triomphe à l'hôpital, où l'autorité s'empresse de le réintégrer.

Il eût cependant accepté près de moi une place dans les Hautes-Alpes, lorsque M. Fourcroy, alors directeur général de l'instruction publique, le réclama pour l'envoyer à Strasbourg comme professeur de botanique à l'académie, et doyen de la faculté de médecine. A cette époque, et après tant de travaux, dont il ne songeait guère à se faire payer le prix, en quoi consistait à peu près sa fortune? Il possédait au Noyer un petit patrimoine qui existait depuis quatre siècles dans sa famille, et qu'il refusa constamment de vendre à un taux avantageux. M. Villars avait amassé une bibliothèque précieuse dont il aurait été peut-être obligé d'engager une partie pour subvenir aux frais de son déplacement, si l'un de ses élèves ne lui eût avancé de l'argent, qui fut remboursé avec exactitude ; et néanmoins, dissimulant avec soin la gène de sa position, il savait avec quelle confiance il pouvait, entre autres, s'adresser à l'auteur de cette notice, à qui il avait fait presque en même temps cadeau de sa Flore, de l'ouvrage de M. Guettard sur le Dauphiné, et de la loupe qui lui avait servi à lui-même dans ses recherches botaniques.

Rien n'égalait le désintéressement de M. Villars que la sensibilité de son âme et la bonté de son caractère. Sans inquiétude sur l'avenir, il répétait souvent cet adage de Linné : *Innocui vivite ; Numen adest.* (Vivez sans reproche ; Dieu est là.)

Qu'il me soit permis de citer deux faits où sa vertu reçut la plus douce récompense !

Lors d'une excursion dans le Valgodemar, il demandait à son guide s'il y régnait encore des épidémies. « Non, monsieur, répondit le jeune paysan ; il y a quelques années, un ange apparut dans nos montagnes, guérissant les malades et distribuant des secours ; je prie tous les jours pour lui ; que Dieu me donne la satisfaction de le voir ! » On devine le nom du bienfaiteur, et la jouissance pure qu'il éprouva ; la modestie l'empêcha de se faire connaître, mais il pressa le berger sur son cœur.

Un grenadier entré à l'hôpital de Grenoble allait être trop légèrement envoyé aux incurables par un chirurgien, celui-ci destinant son lit à un malade qui donnait plus d'espoir. Notre docteur indigné fit transporter le mourant dans sa propre salle, et il eut le bonheur de l'entendre dès le lendemain lui rendre grâce de la vie. M. Villars avait été frappé de ses traits, qui annonçaient une âme fortement éprise de la gloire. Ce grenadier fut depuis assis au rang des rois, et son fils occupe maintenant le trône de Suède.

Le zèle de M. Villars pour l'humanité était si ardent, qu'il se jeta, pour ainsi dire, comme un soldat d'avant-garde, dans la mêlée des épidémies. Il pensa être victime d'un tel dévouement, lorsqu'en 1797 et 1798 il fut atteint de deux fièvres cérébrales, espèce de typhus, dont il ne guérit pas complétement.

Nous avons vu que son érudition était immense ; de là le défaut de vouloir parler et écrire sur toutes sortes de sujets. Dans sa naïveté primitive, dans sa bonhomie, si franche que les gens du monde l'auraient taxée de rudesse, si prévenante que le peuple regardait M. Villars comme l'organe de la vérité, son but unique était de se rendre utile ; mais ce penchant, dégénérant en manie, refroidit beaucoup de ses admirateurs et lui suscita des ennemis. On lui disait ingénieusement : « Vous seriez bien plus savant si vous n'aviez pas tant lu. »

Outre l'histoire des plantes du Dauphiné, M. Villars avait mis au jour les principes de médecine et de chirurgie, à l'usage

des étudiants, quelques mémoires sur les épizooties, et des observations sur les fièvres qui avaient régné, en diverses années, soit à Grenoble, soit dans le Champsaur et le Valgodemar. Il adressa à l'Institut des observations minéralogiques et d'archéologie, qu'il avait faites dans un voyages aux Alpes et à Turin. Il s'était proposé de donner la topographie de l'Alsace, des Vosges, d'une portion de l'Italie et des rives du Rhin, depuis sa source jusqu'à Mayence; mais la fatigue des voyages pédestres à son âge l'obligea de renoncer à un travail aussi intéressant. Il publia à Strasbourg le catalogue méthodique des plantes du jardin de l'école de médecine, la nomenclature de celles de la vallée de Villé, et un mémoire sur la construction et l'usage du microscope. Il avait une aptitude particulière pour les observations à faire avec cet instrument, dont l'étude a usé, dix ans avant leur terme, ses facultés cérébrales et sa vie; il voulait connaître par lui, je ne dirai pas seulement les éléments constitutifs des plantes et des animalcules infusoires, mais surtout ceux de nos organes, du sang, de nos humeurs, l'origine des nerfs et la composition du cerveau. Il envoya à la Société d'émulation des Hautes-Alpes un essai curieux sur l'agriculture comparée du Dauphiné et de l'Alsace; on lui doit des traités sur les arbres qui conviennent le mieux au Dauphiné, sur les substances végétales qui croissent dans cette province, et qui peuvent servir à la nourriture de l'homme en temps de disette; sur les pommes de terre, leur culture et leurs avantages; enfin, un mémoire concernant l'état actuel de la botanique, et ce qui reste à faire pour l'avancement de cette science.

Le tome V des Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture contient un écrit de M. Villars, relatif à l'importance de cet art, et aux moyens de le porter à un plus haut degré de prospérité. Pendant toute sa vie, il s'occupa de l'amélioration de l'économie rurale. On a vu qu'il soignait peu celle de sa fortune; mais il eut un protecteur zélé dans le directeur général d'une administration financière, qui rendit de grands services à une foule d'hommes recommandables. Grâce à M. le comte

Français de Nantes, les gendres de M. Villars remplissaient des postes supérieurs. Leurs appointements et ceux qu'il avait à Strasbourg procuraient à cette famille une aisance à laquelle son chef n'avait jamais songé. Il jouissait des succès qu'obtenait son digne fils, qui fut successivement chirurgien-major de l'école royale de cavalerie à Saumur et de l'hôpital militaire de Besançon. Ainsi les derniers moments de M. Villars furent heureux. Il cessa de vivre, le 27 juin 1814, âgé de soixante-huit ans.

A la rentrée de l'école de médecine, M. Fodéré, professeur à l'académie de Strasbourg, fut l'éloquent interprète des regrets publics, dans un discours où nous avons puisé quelques détails; nous avons recueilli des faits de la bouche de M. Villars, de celle de ses contemporains, et d'une notice biographique, rédigée par lui; ses enfants ont bien voulu nous confier ce manuscrit et des notes intéressantes; ils assistent à cette séance, et nous sommes vivement touchés de leurs larmes.

M. Villars avait vu le jour dans un département où la simplicité des mœurs est héréditaire, et où l'on naît avec un esprit vif qui n'a besoin que de culture pour atteindre à toutes les connaissances. Mais celui qui, par la force de son génie, et toujours à sa place, sans bassesse comme sans orgueil, simple villageois, est devenu médecin habile, professeur renommé, botaniste célèbre, l'ami des savants et des plus grands personnages, celui-là était sans doute un homme extraordinaire.

Trente-quatre ans après la mort du bon Villars, le jeune Marcellin, né avec l'amour de la sculpture, a fait d'inspiration le buste de ce grand naturaliste, et l'a donné au conseil général du département.

MŒURS ET USAGES

DES HAUTES-ALPES.

On recueille avec empressement les récits des voyageurs qui retracent les usages de peuples éloignés. C'est un premier besoin de connaître ce qui se rattache aux habitudes et aux coutumes des parties de la France les moins fréquentées. Sous ce rapport, j'espère qu'on accueillera avec quelque bienveillance le résultat des observations auxquelles je me suis livré durant un séjour de sept années dans les Hautes-Alpes et de celles que j'ai recueillies depuis ce temps; on y remarquera des nuances plus ou moins prononcées ou fugitives des états successifs par lesquels la société humaine passe pour arriver à l'extrême civilisation.

Voyons ce que furent les anciennes troupes de chasseurs et ce qui se pratique encore de nos jours. Nous y puiserons d'abord, sur l'instinct de plusieurs animaux, des détails curieux qui ont échappé à l'immortel Buffon, ou qui diffèrent de ceux qu'il a donnés, ou bien qui en sont le développement.

Les chasseurs savent que la marmotte n'est hors de sa tanière que de la mi-mai à la mi-septembre; qu'elle la creuse au midi, au levant, jamais au couchant ni au nord, et constamment dans un rayon de 2,100 mètres au-dessus du niveau de la mer, rayon circonscrit dans une zone de 100 mètres de largeur, en hauteur perpendiculaire. Ils gravissent à pas comptés, parce qu'à la distance de 40 mètres l'œil de la marmotte découvre les moindres objets, son oreille entend le plus léger bruit, et qu'alors cet animal adroit monte sur un rocher, un tertre, une pierre, regarde avec vivacité de toutes parts, se dresse sur ses pattes de derrière, et, au premier sujet de crainte, siffle pour donner l'éveil à ses compagnes. La marmotte gagne lestement son trou, y reste une

demi-heure sans bouger, puis s'avance vers l'ouverture, où elle demeurerait des semaines entières; mais si l'objet de son effroi s'est éloigné, elle se remet de suite en campagne. Après l'avoir tuée, on en fait tremper la chair dans l'eau pendant vingt-quatre heures, pour lui ôter son odeur désagréable. En Suisse, je l'ai trouvée huileuse, avec un goût de suie. Ce ne serait pas ma nourriture habituelle. De sa graisse on exprime un litre d'huile qui ne se fige point et qui est excellente contre les rhumatismes.

Suivant Strabon, « les montagnes nourrissent des chevaux et bœufs sauvages. » De 1672 à 1675, des chasseurs ont prétendu avoir vu un de ces bœufs près de la source du Drac; mais il échappa soudain à leurs regards. Était-ce un auroch? animal devenu si rare. Polybe raconte « qu'il naît dans les Alpes un animal d'une forme singulière : il ressemble à un cerf, si ce n'est que, par le cou et le poil, il tient du sanglier. Il porte sous le menton une caroncule de la forme d'un cône, velue à son extrémité, longue à peu près d'un empan et aussi grosse que la queue d'un cheval. » C'est sans doute un élan. Cet animal n'existe plus que dans le nord de l'Europe. Les Hautes-Alpes n'ont pas de cerfs, de daims ni de chevreuils. Je n'y ai pas vu de bouquetins; on les confond peut-être avec les chamois, qui habitent les régions les plus élevées, ou bien ils s'en sont éloignés par suite de combats meurtriers. Ainsi s'entre-détruisent le daim et le chevreuil, le lièvre et le lapin. M. Bonafous, naturaliste à Turin, n'a encore reconnu de bouquetins qu'auprès d'Aoste.

Si le chasseur des Hautes-Alpes se décide à poursuivre de rocs en rocs les chamois au péril de sa vie, l'expérience lui a appris que ceux-ci osent affronter les pics, même en été les glaciers, et descendent l'hiver jusqu'auprès des chalets, qui sont au moins à une hauteur de 1,900 mètres.

Lorsque ces animaux paissent, ou se reposent et dorment, selon leur usage, en rond, et les jeunes auprès des mères, leurs vedettes, à l'aspect d'un homme, d'un chien, d'un loup, sifflent en fuyant et en frappant la terre, deviennent les conducteurs de la troupe, et tous disparaissent, en volant, pour ainsi dire. Le chas-

seur se place sur un terrain supérieur, parce qu'ils ont l'œil recouvert par une longue paupière, et dès lors voient moins facilement au-dessus d'eux; il va se poster, à bon vent, près d'une source, surtout si elle est salée; heureux lorsque dans le voisinage il se trouve un antre où il se blottit, et où les chamois viennent dans la chaleur du jour. A-t-il tué une femelle, il en appuie la tête sur une fourche ou en soutient le corps afin qu'elle paraisse encore vivante, et en s'accroupissant il contrefait le cri dont elle se sert pour appeler ses petits. Dans plusieurs halles, et particulièrement à Abriès, on vend la viande du chamois à l'instar de celle du bœuf et du mouton.

On réussit à apprivoiser cette bête si sauvage. J'en ai eu à Gap un jeune mâle et une jeune femelle qui montaient tous les matins dans ma chambre pour être caressés. Je les ai envoyés dans le temps, à pied, allaités par une chèvre, à la maréchale Bessières, dans sa terre de Grignon, devenue maintenant une ferme-modèle. On apprivoise aussi le faisan noir, qui est un coq de bruyère, et dont l'un me suivait dans mon jardin.

Quand le chasseur veut dénicher des aiglons, il s'assied sur un rondin, ou mieux sur une planche percée pour recevoir une corde à laquelle il se suspend à l'effet de descendre dans les cavités des rochers; il y porte une torche de paille allumée, afin d'éloigner la mère qui viendrait défendre sa naissante famille.

L'hôtel de la préfecture des Hautes-Alpes avait de mon temps des armes vivantes; c'étaient deux jeunes aigles qui, lorsque je passais, baissaient la tête, comme la volaille, pour s'y faire gratter. Par mégarde, un soir, dans la cage du plus petit, on plaça un vautour de la forte espèce; dès le matin, il n'en restait que des plumes. On porta à l'autre un petit renard qui se défendit longtemps; l'aigle tournait sans cesse autour de lui pour l'étourdir ou le surprendre en défaut, puis il sauta sur sa tête et lui enfonça les serres dans le crâne; l'infortuné jeta un cri et fut dévoré.

Ce combat était moins acharné que celui d'un aigle et d'un renard, au Courtillaud, chalet de la Salle, près de Briançon. Le

premier avait mal saisi son adversaire, qui le mordit au cou; en se débattant, ils se traînèrent dans un grenier à foin, où ils se donnèrent mutuellement la mort.

Dans les *Mémoires de Pontis*, Petitot rappelle qu'en 1629, lorsque Louis XIII vint à Embrun, des jeunes seigneurs voulurent forcer un aigle, leur prisonnier, à fondre sur une couvée de poulets d'Inde; le noble oiseau ne se servit pas de la liberté pour s'enfuir; il se lança contre ces mauvais plaisants; il renversa un homme, il étrangla un gros chien; on ne put le tuer qu'à coups de fusil, et on le porta au roi.

Autrefois, lorsque les loups inquiétaient les troupeaux, on tendait un filet dans le passage de ces animaux féroces; ils s'y embarrassaient, et ils étaient assommés par les paysans. Sous les dauphins, les habitants de la Grave et du Villar-d'Arène conservaient la chasse de la bête fauve, à charge d'en offrir la peau et les cornes à la cour de Grenoble, qui avait le droit de prendre ces dépouilles au prix du commerce.

Dans une prairie au-dessous de Monêtier, des gens, avec un sifflet aigu, appellent les vipères, les saisissent avec la main revêtue d'un gant et les jettent dans un sac pour les vendre aux pharmaciens de Gênes et de Turin. Ce genre de commerce a lieu à Chalonne, près d'Angers. Nous avons su de Napoléon qu'en Egypte on attirait aussi les vipères à l'aide d'un sifflet.

Les frimas des Alpes y procurent parfois du gibier sans fatigue; ils ont forcé plus d'une perdrix blanche, grise, rouge, rochassière ou bartavelle, à entrer dans la cheminée et à tomber sur le foyer. Mais, d'ordinaire, la chasse est bien pénible dans cette contrée; pour tirer un seul coup de fusil, combien ne faut-il pas monter, descendre, traverser de gorges et de vallons! Quest-ce lorsqu'il s'agit de l'ours et du chamois? On m'a raconté au Monêtier qu'un chasseur, poursuivant un de ces animaux jusque sur un glacier, entendit un bruit affreux, comme celui du déchirement de l'énorme masse; une ouverture, un véritable puits se forme, le chasseur y tombe; dès qu'il est maître de ses sens, il cherche d'où vient le peu d'air qui lui permet

à peine de respirer; plongé dans une obscurité presque totale, il découvre cependant un petit passage par où s'écoulait un léger filet d'eau, il s'y met à plat ventre, s'y glisse en rampant; à moitié étouffé par la pression qu'il éprouve, il se traîne pendant plusieurs heures, et enfin aperçoit un faible rayon de lumière qui s'accroît peu à peu. Mais au moment où pour lui renaissait l'espérance, ce conduit est devenu trop étroit. L'intrépide chasseur ne ralentit point ses efforts; travaillant des pieds, des mains, de tout le corps, il finit par se frayer une issue, et le voilà rendu au jour. Pour s'appuyer, il n'a qu'une seule pierre, qui dépasse le sol d'un pied; ses vêtements sont déchirés; il est brisé de fatigue, mourant de faim; il n'a d'autre perspective que de s'élancer dans l'abîme ou d'y tomber quand la pierre ne pourra plus le soutenir. Pour tout autre, descendre eût été la mort. Après mille peines il parvient au fond du gouffre, et il y passe la nuit, exposé à la chute des rochers suspendus sur sa tête; le lendemain entier est employé à gravir de l'autre côté cette pente si longue et si rapide; il atteint le sommet à la tombée du jour, rend grâce à Dieu, qui l'a sauvé, et regagne son village. On assure qu'il continue encore son périlleux métier. Mais une population entière ne pouvait montrer un semblable courage, et il est à croire que les dangers continuels qu'éprouvaient les chasseurs ont dû amener la plupart d'entre eux à la condition plus douce des pasteurs. Ils ont dû éprouver de la peine à réduire leurs vaches à la domesticité. Dans l'état sauvage, elles se couchent en rond, les cornes en dehors, en plaçant au milieu d'elles les vieilles et les plus jeunes; à l'approche d'un danger, elles se lèvent, présentent les cornes, et mugissent comme hurlent les bêtes féroces.

Les descendants de ceux des Caturiges qui occupent la partie la plus haute du département font encore hiverner une partie de leurs bêtes à laine dans les plaines du Piémont. On loue, de temps immémorial, les montagnes pastorales [83] aux bailes (bergers de la Crau d'Arles), qui, dans leur marche patriarcale, indiquent du bâton le chemin à leurs troupeaux transhumans, à la tête desquels s'avancent des boucs et des chèvres ayant une

sonnette au cou et escortés par de grands chiens, de l'espèce de ceux du Saint-Bernard, qui vont d'un pas grave, armés d'un collier garni avec des pointes de fer; les ânes suivent, porteurs du bagage, et particulièrement des fromages qu'on a fabriqués sur les montagnes. La laine, dans ces pâturages délicieux, acquiert plus de blancheur, de douceur et de finesse; elle gagne surtout au-dessous des yeux et des genoux.

Au milieu des prairies qui s'étendent jusqu'aux lieux où cesse toute végétation, apparaissent des cabanes de bergers, des laiteries, des chalets plus ou moins rapprochés, des villages entiers que l'on n'habite qu'en été. Sur le penchant des montagnes sont des chaumières où les bergères traient les vaches, les brebis et les chèvres, après le lever de l'étoile du soir et avant que celle du matin disparaisse; elles vaquent tout le jour à d'autres travaux; leur fraîcheur, leur franche gaieté feraient envie aux femmes de nos grandes villes. L'une d'elles, sur ma demande, me donna du lait, et refusa ensuite la pièce d'argent que je lui offris; elle ne concevait pas que je voulusse payer un si léger service. A la mi-octobre, lorsque je remarquais dans le Briançonnais la diversité des teintes de la verdure et la couleur d'orange que prenaient les feuilles du mélèze, je vis descendre des troupeaux de communes; les bêtes de charge portaient les fromages, comme celles des troupeaux d'Arles; les femmes tenaient leurs enfants par la main.

A la Grangette, au-dessous de Rabou, on hisse par une échelle des moutons dans une prairie coupée par des sources et bordée de rochers sur lesquels on leur porte du sel tous les quinze jours. On va les tondre dans cette retraite, et malheur au loup qui réussirait à y pénétrer; il ne pourrait plus en sortir. C'est dans un bas-fond de ce genre qu'on place des bêtes à laine près de la montagne de l'Abessée; mais on peut, quoique avec difficulté, s'introduire par un point dans cette espèce d'entonnoir. Surpris de la disparition fréquente de quelques brebis, les habitants l'attribuèrent d'abord à des voleurs; l'un des villageois fit le guet pendant la nuit et vit avec frayeur un ours énorme emportant sa proie dans l'enfoncement d'un rocher, où il la dévora. Le len-

demain, tous les chasseurs se réunirent pour faire une battue; ils aperçurent l'ours qui digérait en dormant au soleil. Un chasseur tira sur lui du haut d'une éminence et lui traversa la tête d'une balle; l'ours tomba sur les chasseurs inférieurs qui, ne s'attendant point à cette chute, furent un moment épouvantés; mais, après avoir poussé quelques rugissements affreux, l'animal expira. C'est, dit-on, le dernier qu'on ait tué dans ces parages.

Cette particularité nous a ramenés au Briançonnais, où nous avons déjà dit que l'on a ouvert, dès le treizième siècle, beaucoup de canaux d'irrigation. Dans plusieurs communes, le prix de l'heure d'arrosage se vend avec ou sans la terre; il varie de 12 à 24 francs. Ailleurs, l'arrosage se distribue par jour, heure, demi-heure, par quartier ou *mas;* la prise d'eau commence le lundi et finit le samedi. On arrête cette eau quand les prairies sont assez abreuvées; c'est comme aux environs de Mantoue, du temps de Virgile :

Claudite jam rivos, pueri; sat prata biberunt.

On arrose comme le poëte latin, et la charrue qu'il a décrite au premier livre de ses *Géorgiques* est encore celle de la plus grande partie des Hautes-Alpes. Les *pariers*, forts propriétaires qui protégent les petits, choisissent, dans une assemblée que le maire préside, des *mansiers* (chefs de maison, chefs de canaux), et des *prayers* (gardes); chaque printemps, les mansiers ordonnent les travaux d'urgence, et prononcent des amendes contre les délits ou l'absence.

Les règlements fixent le nombre et l'espèce de bétail qu'on peut envoyer dans les pacages communs, à charge d'une taxe quelconque. Tout chef de famille, riche ou pauvre, a droit, sans rétribution, à deux vaches et six brebis, celles-ci comme indispensables à sa subsistance et à celle des siens, et les vaches à ses labours.

Pour revenir maintenant au peuple agriculteur, en été cultiver les terres, en hiver soigner les bestiaux, voilà ce que, depuis des siècles bien reculés, font toujours les habitants des Hautes-Alpes.

Il est des hameaux élevés où ils sèment dès le mois de juillet ou d'août, et ne récoltent qu'en septembre de l'année suivante; si le champ a été couvert d'une avalanche, ils ne peuvent en recueillir le grain que deux ans après la semaille. Qu'on se figure comme leurs travaux s'accumulent, et à quel peu de repos ils peuvent se livrer, lorsqu'ils doivent en trois ou quatre mois préparer le terrain, l'ensemencer, moissonner. Dans les lieux en pente, ils transportent la terre du bas en haut du champ, ainsi que le fumier, dans des brouettes, sur des civières, à dos d'homme ou de mulet, et ils pratiquent des murs de soutènement pour prévenir l'éboulement du sol. Oserais-je dire qu'on a vu quelquefois la femme tenir, avec ses deux mains fortement serrées, une corde qui passe par-dessus ses épaules et s'attache à la charrue? Le joug est appuyé sur sa poitrine; elle suit les pas de l'ânesse qui est attelée de l'autre côté, tandis que le mari tient le soc de l'araire, semblable à l'ancienne charrue des Grecs? Oui, quoique la chose ait été contestée à Grenoble, centre de politesse, l'on a vu la femme briser la motte de terre avec ses enfants, la herser à l'aide d'un trident, unir le sol au moyen d'un râteau, porter, comme en Suisse, la hotte de fumier dans les lieux escarpés où la bête de somme ne pouvait atteindre; on l'a vue louée à un voisin pour quelques jours de labourage, et à charge d'échange en cas de besoin. Que diraient d'un pareil sort les disciples du père Enfantin, les éloquents *compagnons de la femme libre?*

Sur plusieurs montagnes du Briançonnais, nous avons vu dans la topographie, page 158, qu'on place, en hiver, de grandes perches le long des chemins, pour guider le voyageur; en temps de guerre, on y affermit, ce qu'on appelle dans le pays *duriner*, la neige avec des ramasses, espèces de traîneaux. Lorsqu'elle se fond, soit naturellement, soit au moyen d'un trou, soit en y semant de la terre, au défaut de poussière de charbon, on ouvre le passage jusqu'au sol. On traverse les cols des montagnes, même les rues de Briançon, sur la neige, avec des raquettes ayant la forme du pied, mais un peu plus ovales; elles sont en bois, avec des traverses en ficelle ou en osier, que soutiennent

des clous ou des chevilles de bois ; pour marcher sur la glace, on attache au cou-de-pied, avec une courroie ou une corde, des agrafes en fer, de la largeur de la semelle du soulier près du talon ; on s'en sert pour aller, dans ce temps-là, à la chasse des lièvres qu'on abat à coups de bâton. Les portefaix de Briançon ont alors des crampons fixés aux talons, comme l'on en met aux pieds des chevaux. Quelquefois en hiver les neiges sont si abondantes, qu'elles bouchent la porte et que les villageois sont obligés de sortir par la fenêtre.

On a souvent adossé les villages des Hautes-Alpes aux rochers, afin de les garantir du nord, et peut-être de l'attaque des seigneurs. On ne regarde guère ces villages que comme devant avoir une existence de quarante ans, lorsque les maisons y sont généralement couvertes en chaume ; une partie a néanmoins un toit de mélèze dans le Briançonnais, d'ardoises dans l'Embrunais, de tuiles dans le Gapençais ; nous l'avons dit, page 7 du coup d'œil général.

L'agriculture a vécu de routine jusqu'à la révolution de 1789, et même jusqu'à la création de la Société d'émulation, que l'auteur de cet article avait initiée dans ses vues de bien public et que le souffle de la restauration a renversée. Cependant c'est à des époques déjà anciennes qu'il faut renvoyer deux grandes améliorations. Presque tous les canaux du Briançonnais remontent au temps des dauphins ; la construction des digues et la mise en valeur des graviers reconquis sur les torrents paraissent leur être postérieures.

La nature, resserrée dans les gorges étroites des montagnes, n'accorde aux habitants qu'une nourriture frugale et parcimonieuse, tandis qu'en certaines localités, par exemple dans le Dévoluy, les hommes et les animaux ont un appétit vorace. Au canton de la Grave, faute de bois, on se chauffe et on fait sa cuisine avec la bouse de vache, sans mélange de paille ni de terre, et séchée au soleil par petits moellons ; ailleurs, la paysanne, voulant qu'on soit content de son repas, quitte son champ, ramasse, chemin faisant, des broussailles dans son tablier, les jette sur le

foyer, y passe une allumette, après avoir suspendu à la crémaillère une marmite de fer remplie d'eau et que la fumée enveloppe; la femme va cueillir dans son étroit jardin des poireaux, ordinairement réservés pour l'hiver, jette du sel et du beurre dans la marmite, taille la soupe, y verse son bouillon auquel elle joint de l'huile, si le beurre lui a manqué, et appelle ses convives. Les paysans qui allaient étudier à l'ancien collége d'Embrun, y arrivaient, à l'entrée de la mauvaise saison, sur l'âne ou le mulet qui portait leur mince bagage et leur pain pour six mois; ce pain, ils le trempaient deux fois par jour dans une soupe assez semblable à celle de Rumfort; le lit et la table leur coûtaient 3 francs par mois; à Pâques, ils allaient rechercher des provisions jusqu'en septembre.

Pour prévenir le retour de la disette qui, en 1802, suivit les gelées tardives et la perte des grains sur pied, j'ai beaucoup encouragé la culture des pommes de terre, qui prospèrent jusqu'à 1,800 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il y a plus de quarante ans que, dans quelques ménages des Hautes-Alpes, on jetait cette racine tubéreuse, râpée, dans un bassin plein d'eau, et du fond duquel on retirait la fécule qu'on séchait ensuite. Dès avant cette époque, après avoir lavé la pomme de terre, et l'avoir fait bouillir dans un chaudron, on l'égouttait, on l'écrasait au moyen d'un rouleau ou dans un moulin à bras; on la mélangeait avec une égale quantité de farine de seigle ou d'orge, et l'on pétrissait le tout ensemble, en y mettant moins d'eau que si cette farine était seule, et laissant plus de moments à la pâte pour se lever. Ce pain se conserve frais et durcit sans se gâter. J'ai vu beaucoup de personnes le préférer à celui de seigle. De temps immémorial, on cuit dans plusieurs cantons le pain de seigle pour quinze à dix-huit mois; il se garde, parce que le grain, venu en un terrain léger et dévoré par les chaleurs de l'été, a perdu son humidité; d'ailleurs, pour qu'il ne se moisisse pas, on y met beaucoup de levain, et on laisse lever la pâte pendant vingt-quatre heures. Divisé par tranches et morceaux, le pain passe une seconde fois au four; puis on le dépose en un

lieu sec. Veut-on le manger, on le place sur une planche où est attaché un anneau de fer, dans lequel on engage la pointe d'un *tarouiro*, instrument duquel on se sert pour le découper; ou, s'il n'est pas trop vieux, on le casse avec le poing et on le réduit presque en poussière. Frais, il est pesant, noir, d'un goût douceâtre et sucré; lorsqu'à Briançon on fait un marché avec des gens de la Grave, on se réserve toujours un pain. S'il est conservé, une livre en nourrit autant que quatre de celui de boulanger. Il est vrai qu'on le fait ordinairement bouillir avec cinq ou six fois son poids de pommes de terre, assaisonnées avec une ou deux écuellées de lait. Si c'est le seul mets de la journée, on le réitère jusqu'à quatre fois.

Les usages que je viens de décrire se retrouvent, soit sur plusieurs points de la France, soit chez divers peuples. Ainsi, l'on se sert de raquettes et d'agrafes, et l'on durcit la neige avec un rouleau, en Laponie et dans le Jura. Les Lapons écartent la neige avec des triangles; ils désignent en hiver le chemin par des branches d'arbres. Au Canada, et jusqu'à la baie d'Hudson, on marche sur la neige avec des morceaux ou planchettes de bois, attachés avec des courroies. On brûle de la bouse de vache dans l'Inde, sur les bords du Missouri, et dans les plaines dépourvues de bois, qui s'étendent jusqu'à la grande chaîne des montagnes Rocheuses. On en brûle dans les gouvernements méridionaux de la Russie, dans l'intérieur du Delta, en Westphalie, même dans notre Beauce et notre pays Chartrain. En Suède et en Norwége, on cuit le pain aussi mince que la galette, pour un an ou dix-huit mois; il est de seigle ou d'orge et fort noir. Dans toute l'Amérique du Nord où l'on commerce en fourrures, jusqu'à l'océan Pacifique, de la farine de maïs, mélangée avec le poisson salé et séché au soleil, on fait une pâte qu'on y sèche également et qui sert de provision pendant six mois.

On fréquente beaucoup les foires. En 1845, trois jeunes gens de Gap furent curieux de voir celle qui se tient annuellement, le 29 août, à Agnières. Leur désir satisfait, comme ils présument qu'un gîte commode serait difficile à se procurer dans cette com-

mune encombrée d'étrangers, ils se dirigent sur Saint-Étienne, où leur premier soin est de rechercher la meilleure auberge. On leur indique celle de M. Bernard, homonyme du notaire, chez qui ils se dirigent par erreur ; il était absent. Nos étourdis demandent à souper, d'un ton impératif assez ordinaire aux fashionables dont la bourse est bien garnie. Madame Bernard, tout en riant, se soumet à leurs exigences ; la table, dressée, est garnie d'une copieuse soupe aux lozans, suivie d'un morceau de jambon, d'une poule, de fromage et de miel (productions du pays). « Est-ce tout ? — Hélas ! oui, messieurs, à moins que vous ne souhaitiez une omelette. — Eh bien ! soit. Quel pays ! » En dévorant l'omelette, les libations continuent ; à la fin, on quitte la table. « Les lits sont-ils prêts ? Quoi ! deux lits pour trois personnes ! » Nouvelle difficulté. Enfin, on se couche ; le lendemain, on murmure, on se plaint de n'avoir pu dormir, le repos ayant été troublé par un escadron de ces légers voltigeurs qui n'ont cessé, toute la nuit, de faire patrouille entre les draps. On se lève, et, tout en bâillant et se frottant les yeux, on demande le compte.... Mais que deviennent nos jeunes freluquets, lorsque madame Bernard, s'approchant d'un air gracieux, leur dit : « Messieurs, vous êtes dans la maison du notaire. Je regrette que mon mari n'ait pas été présent ; il aurait eu l'honneur de souper avec vous et de partager le mauvais repas que vous avez bien voulu accepter, et qu'il n'a pas dépendu de moi de rendre meilleur. » Nous pensons que personne ne nous en voudra de raconter cette anecdote piquante, ayant trait à un canton où, d'après les détails que nous avons donnés, peu de nos lecteurs eussent été empressés de se rendre.

Les habitants des communes rurales des Hautes-Alpes passent l'hiver dans les étables, hommes, femmes, enfants.

Autrefois, dans les gros villages, il n'y avait pour les veillées qu'un lieu de réunion, choisi dans l'écurie la plus spacieuse et la plus commode. La plupart des femmes et des filles, comme aussi les jeunes garçons, s'y rassemblaient pour travailler, causer, rire, chanter, même danser, en temps de carnaval.

L'aimable poëte de Champsaur, M. Faure, dit à ce sujet :

> Ainsi, pendant l'hiver, dans ces bals domestiques,
> Des danseurs se formaient pour nos fêtes publiques,
> Et l'honneur des combats vantés à tout propos,
> Se gravait aux grands cœurs et formait des héros.

Maintenant, dans beaucoup d'endroits, chaque famille a sa veillée particulière, à la lueur d'une lampe peu flamboyante; les hommes tillent le chanvre, les femmes le filent, ou la laine, afin d'avoir la toile et l'étoffe nécessaires dans la maison.

Là, tandis que les cadets de famille, comme les nomades que Pline place au sein de ces montagnes, vont chercher fortune sous des climats plus doux, les fils aînés tantôt aident leurs parents, tantôt apprennent aux enfants à lire, écrire et compter. On possède ces connaissances usuelles dans plus de la moitié des villages; chacun paie, à raison de ses biens-fonds, le maître d'école chez qui, lors de la mauvaise saison, le pauvre va comme celui qui vit dans quelque aisance. Un résultat de l'amour de l'étude a été de trouver facilement des juges de paix et des maires parmi des gens rustiques en apparence. Dans plusieurs lieux, néanmoins, tels qu'à Chaudun et Rabou, le percepteur n'avait pas besoin d'être lettré; il n'y recevait, au commencement de ce siècle, les rôles des contributions que pour la forme, et se servait réellement du bâton fendu qu'emploient les boulangers et les bouchers, dont chacune des parties prenante et payante a une moitié égale, où elle fait réciproquement ses hoches ou coches et qui avait valu aux impôts le nom de taille. C'était, suivant Voltaire, la manière de compter chez les Welches. Les voyageurs nous apprennent que dans les Pyrénées ces morceaux de bois remplacent encore quelquefois les registres.

A Serres, le 25 mars, jour où les veillées y finissent, les enfants ramassent des coquilles de limaçon, qu'ils remplissent d'huile; ils y adaptent de petites mèches et les disposent sur des planches qu'ils portent sur le Buëch; dès que la nuit couvre l'horizon de ses ombres, on voit sur la rivière des lumières flot-

tantes. Le premier dimanche de mai, de petites filles de trois à quatre ans parcourent les rues de Serres; elles sont vêtues d'une robe blanche garnie de rubans; leurs cheveux tressés sont soutenus par des bandelettes de rubans; à leur côté est suspendu un panier rempli de fleurs qu'elles distribuent dans les maisons en échange de quelques cadeaux. Ces *maïes*, comme on les appelle, annoncent le retour de la belle saison. Cet usage rappelle les trimazaux, réunions d'adolescentes qui, dans le pays Messin, à l'instar de ce qui se pratiquait dans l'antiquité, célébraient, au 1er mai, la fête des déesses, nommées les *trois maïes*.

Vous qui consacrez votre temps à la science des économistes, venez ici prendre des leçons. Nous ne conseillons cependant pas d'imiter le jeune homme de Châteauroux, nommé Gay, qui est resté plusieurs années sans manger ni boire; l'intendance de Grenoble et la Faculté de Montpellier ont constaté ce fait, dont l'abbé Pollien parle comme témoin oculaire, dans son Dictionnaire de physique.

Le linge que portent nos montagnards est fait avec le lin ou le chanvre qu'ils ont recueilli, et les vêtements avec la laine de leurs brebis. Ils sont ordinairement pourvus de deux habillements complets, savoir : deux chapeaux, deux paires de souliers, deux vestes dites camisoles, deux gilets, deux culottes, deux paires de bas, une paire de guêtres. Le plus vieux de leurs vêtements sert aux jours de travail; ils se parent de l'autre les dimanches et fêtes. A Saint-Bonnet, en 1789, la dépense annuelle de l'habillement du mari, de la femme et de deux enfants était de 75 fr.; en 1802, de 99 fr.; je la crois plus forte en 1834 [84].

Dès que l'enfant a une année, on lui achète une agnelle qu'on place à moitié chez un fermier, et du produit de laquelle on ne vend que les mâles en conservant les femelles qui doublent le capital tous les ans; l'adolescent se trouve ainsi propriétaire d'un petit troupeau qui pourra un jour lui servir de dot. Près de Gap, on ne vend jamais les ruches; on croirait nuire ainsi à leur prospérité; elles sont un objet d'échange, ou bien on les

met chez des gens qui en rendent moitié du miel et des abeilles, nommées dans le pays *les bêtes du bon Dieu.* A Ribiers, où on ne les vend pas, on tient qu'elles ne piquent point les braves gens; aussi n'y voit-on que difficilement les blessures qu'elles ont faites.

L'habitant du haut Dauphiné ne porte peut-être pas en lui cette sorte de courage qu'inspire aux hommes le désir d'améliorer leur sort; mais il n'est pas indifférent aux méthodes nouvelles de culture dont les expériences, faites *sous ses yeux,* ont justifié l'avantage ; son caractère est apathique, mais susceptible de ressort.

Le Briançonnais particulièrement déteste la trahison. Il a conservé un tel souvenir de celle du connétable de Bourbon, dont l'Italie fut le théâtre, que lorsque dans une partie de jeu il voit un partenaire trahir l'autre, « tu fais Bourbon, » s'écrie-t-il. On peut assurer que dans les Hautes-Alpes il n'est pas d'actes de dévouement public, de sacrifices personnels dont l'auteur de cet ouvrage n'ait été, pendant sa longue administration, le témoin et l'admirateur; quatre-vingts belles actions ont été alors publiées dans les annuaires, dans le journal, et mises sous les yeux du chef de l'Etat. Déjà l'on a eu occasion d'observer que la bienfaisance est indigène dans ces montagnes, et que tous les bouleversements de la politique n'ont pu y effacer les traces de l'âge d'or, qu'il est précieux de signaler.

Souvent le repentir y ramène à la vertu. M. Collin, juge de paix du Dévoluy, traversait avec quelques amis, le 26 juin 1845, l'un des hameaux de Saint-Étienne ; un jeune homme le salua et vint l'embrasser avec affection. Le magistrat le reconnaît pour l'ancien fléau du canton, qu'il avait fait condamner, en police correctionnelle, à six mois de prison. « Monsieur le juge, dit-il, après une longue absence on peut bien serrer son père sur son cœur. Ne vous souvient-il plus de la sévère correction qui me fut infligée pour mes sottises? J'ai eu le temps de les reconnaître, de les maudire ; le chemin que je suivais eût pu me conduire à l'échafaud ; j'ai tâché de réparer mes torts ; je vous regarde comme un second père [85]. »

Pour les transactions, la promesse vaut un contrat. Aux champs de foire, si l'acheteur frappe dans la main du vendeur, et que celui-ci lui serre fortement la sienne, l'offre la plus brillante ne pourrait les porter à contracter avec d'autres. On se donne quelquefois un cheveu en gage. Dans l'arrondissement de Briançon, où le pauvre même a horreur de la mendicité, où, durant tout le dix-huitième siècle, il n'y a pas eu une seule accusation d'attentat à la vie des hommes, les veuves et les orphelins ont le droit de faucher leurs prairies trois jours avant tous les autres, et ils ne doivent que la nourriture aux ouvriers pour leurs travaux champêtres. Leur maison est-elle à réparer, à reconstruire, les habitants font gratuitement le transport de leurs matériaux. Les habitants de la Salle offrent leurs bras ou des secours en argent à celui qui à sa toiture en bois en substitue une en ardoises. Rechercher, exploiter une carrière de cette couverture solide a paru si utile à la commune de Puy-Saint-Vincent, trois ou quatre fois dévastée par l'incendie, que, dans leur mutuel dévouement, les habitants y ont employé la totalité des secours qu'on leur a accordés.

Dans l'arrondissement d'Embrun, si un père de famille est privé de ses enfants, et que, malade, il ne puisse ramasser sa récolte, le maire et le curé annoncent sa position; après les offices du dimanche, hommes, femmes, enfants, vont dans ses champs, coupent ses grains et les mettent à l'abri des intempéries.

Si une pièce de bétail s'estropie dans un pâturage, la perte en est répartie entre tous les habitants.

Autrefois, après un incendie, les consuls et les curés se concertaient sur les moyens de secours les plus efficaces; on excitait en chaire le zèle des habitants; on allait de maison en maison recueillir les offrandes, qu'on portait aux administrateurs des villages incendiés; les malheureux n'étaient pas obligés de solliciter la pitié, et les bois communaux ou particuliers leur procuraient promptement les moyens de reconstruction.

L'arrondissement de Gap n'est pas en arrière dans cette lutte

glorieuse. Au pays de Valgodemar, les avalanches s'étaient précipitées avec fracas, en 1807, sur cinq hameaux de Guillaume-Peyrouze, qui disparurent entièrement; M. Guilbert, maire de cette commune, et M. Duserre-Telmont, curé, réunirent tous les hommes robustes; quoique au nombre de cent vingt, ils furent dix heures pour se frayer un sentier à travers les neiges jusqu'au premier hameau, qui n'était distant du chef-lieu que d'environ 1,200 mètres. Le maire divisa son monde par pelotons; ils travaillèrent pendant deux jours, et, après avoir fouillé plus de 14 mètres dans la neige, ils découvrirent les chaumières dont les habitants avaient enfoncé les portes, dans l'intention de se procurer de l'air. Les malheureux étaient à demi morts; on les retira de cette espèce de souterrain et on les rappela à la vie par le moyen des cordiaux et du feu que le maire avait fait apporter. Il recueillit chez lui une famille entière. Cet exemple fut suivi par tous les habitants aisés, et, grâce à la Providence, pas un seul homme ne périt dans cette affreuse catastrophe. L'empereur, au milieu de ses lauriers d'Austerlitz, me donna la touchante mission de remettre sur les lieux mêmes des médailles d'or au maire et au curé.

Le 23 février 1806, un fermier de la commune de la Grand fit une fin malheureuse, laissant sept enfants, dont quatre hors d'état de gagner leur vie. Vivement émus de la misère de cette famille, les habitants de la Grand, à l'exemple du maire, de l'adjoint et du curé, s'empressèrent de venir à son secours, et lui apportèrent, les uns de l'argent, les autres du blé, d'autres du pain, de l'huile et des provisions en tout genre. En rendant compte de ce trait de bienfaisance, le juge de paix du canton d'Orpierre disait au préfet : « Puisse-t-il être imité par des hommes sensibles du bourg de Ribiers, auquel appartient cette famille! on ne doute pas que cette commune, administrée par un maire estimable et bienfaisant, ne cherche à soulager l'infortune. » A peine ce vœu était-il proféré, à peine le préfet avait-il écrit, à peine les orphelins arrivaient à Ribiers, ils trouvèrent libres la maison qu'avait affermée leur père et le peu de bien qui

en dépend. Dès le lendemain, trois d'entre eux furent placés, et les dons des habitants furent plus que suffisants pour mettre les autres à l'abri de leurs besoins.

Nous avons remarqué sur beaucoup de points, et particulièrement dans le canton de Ribiers, la classe des propriétaires cultivateurs, que l'on appelle ménagers ; ils méritent l'estime générale par leurs habitudes laborieuses, leurs bonnes mœurs, leur probité irréprochable, le prix qu'ils attachent à leur réputation. Plusieurs sont riches, et beaucoup sont à leur aise. L'antique hospitalité s'exerce chez eux ; ils regarderaient comme une injure, si l'on refusait leurs noix confites et leur eau de coing, provisions de rigueur dans l'aristocratie de cette classe ; il en serait de même si l'on rebutait le lait et le miel des cultivateurs qui n'ont pas de si bonnes choses.

Est-ce ici le lieu de faire une observation de mœurs qui m'a frappé? Celles de Ribiers et de son canton qui s'avance dans la haute Provence sont restées essentiellement dauphinoises, quoique, de tout temps, la proximité ait établi de continuelles relations commerciales et autres avec Sisteron (sous-préfecture des Basses-Alpes), où les seigneurs de Ribiers avaient une maison. Comme tous ceux du voisinage, caractère, coutumes, langage, tout y est tranché. On dirait qu'un levain de cette ancienne et haineuse nationalité, de province à province, qui divisa jadis la France, fermente encore dans le cœur et l'esprit des habitants. On n'aurait jamais réussi dans l'exécution d'un projet imaginaire de former d'une partie des Hautes et Basses-Alpes un département dont le chef-lieu eût été Sisteron et qu'on aurait appelé le département des Amandiers.

Dans le bourg de Ribiers et ailleurs, les ascendants des mariés se considèrent comme frères et sœurs, et les enfants qui proviennent de cette union les appellent oncles et tantes ; les parents des deux côtés se donnent le titre de cousins germains. Il y a dans cette coutume quelque chose de touchant et de respectable.

Revenons aux belles actions. Le conseil général vote annuellement 400 francs pour les gratifier. Qu'il nous soit permis

de rendre compte d'un fait qui caractérise le désintéressement de nos montagnards!

Antoine Bulcet et François Bés, habitants du mont Genèvre, portèrent à l'hospice un militaire qu'ils avaient trouvé étendu dans la neige, où il était près d'expirer. Les religieux lui prodiguèrent des soins si actifs et si heureux, qu'ils le tirèrent de sa léthargie; il leur donna, par son premier regard et son premier sourire, la plus douce récompense pour des amis de la religion et de l'humanité; le prieur offrit une gratification aux deux habitants : « Mon révérend père, gardez votre argent, lui dit Bulcet, cela gâterait le plaisir d'avoir fait notre devoir. » Depuis que j'ai quitté l'administration des Hautes-Alpes, on a décerné des médailles à Béraud, fermier de l'hospice de la Madeleine, pour avoir sauvé des militaires égarés dans les neiges; à Guérin et à Albert, pour leur courage dans les incendies. J'ignore le reste.

Plusieurs fois j'ai été attendri, en apprenant qu'à des fêtes nationales, on avait solennellement juré d'éteindre des haines anciennes, et que ces respectables traités étaient exécutés religieusement dans un pays peuplé par des pasteurs et des cultivateurs, de mœurs naturellement douces, et parmi lesquels le besoin de la paix se fait impérieusement sentir. La tolérance a parlé dans les communes où la population est mélangée de catholiques et de protestants; ceux-ci vénèrent encore, à Vars et à Orcières, la mémoire des anciens curés, et eux-mêmes ont abjuré tout esprit de prosélytisme. Un seul moment, à Arvieux, la bonne intelligence fut sur le point de se rompre. Un zèle irréfléchi avait porté à planter une croix au hameau de Brunissart, habité par des protestants, et à détruire les murailles du temple qu'ils élevaient près de l'église; je courus au foyer de l'incendie qui s'apaisa de lui-même; les démolisseurs s'offrirent à relever les murs, et, par délicatesse, les réformés en voulurent faire la dépense.

On devait à la piété des dauphins, de M. de Leyssin, archevêque d'Embrun, de plusieurs prêtres et particuliers charitables, les greniers de réserve ou d'abondance dont j'ai eu occasion de parler, et où l'on prêtait sur gage et caution des grains, à charge

de les rendre après la moisson, avec un intéret en nature, qui couvre les frais, le déchet et les dégâts des insectes, et qui accroît insensiblement la quantité des grains. J'ai eu le bonheur de redonner la vie à trente-deux de ces établissements précieux et à en voir former de nouveaux. On lit dans l'Encyclopédie, que « des comédiens quittant Gap, en 1772, offrirent de revenir si on leur assurait 3,000 livres ; comme on travaillait à rassembler cette somme, M. de Narbonne, évêque de Gap, proposa aux notables de changer la destination de ces souscriptions en un mont-de-piété pour un grenier d'abondance, en faveur duquel il promit d'ajouter pareille somme. Quel exemple pour les âmes bienfaisantes [86] ! »

Dans le Dévoluy, canton si sauvage, que l'abbé Donnette, ancien juge de paix, durant quarante-trois ans n'y avait entendu qu'une seule fois le chant du rossignol, parmi les orphelins, les fils laissent à leurs sœurs le patrimoine, afin qu'elles puissent trouver un mari, et ils vont ailleurs chercher fortune.

Ceci nous conduit à parler de l'émigration périodique des habitants des Hautes-Alpes ; voyons ces gens que la nécessité force, comme les oiseaux voyageurs, à partir à l'approche des gelées, et que ramène le souffle du printemps.

L'émigration périodique des pays froids paraît avoir existé de tout temps. C'est ainsi que les Savoyards se répandent en France, et les Tyroliens en Italie. Les traditions nous apprennent deux faits intéressants du moyen âge, sur les cantons du Queyras et du Dévoluy. Les barbares avaient exterminé les habitants du premier, où les bergers de Provence menaient librement paître leurs troupeaux en été. Trois d'entre eux s'y fixèrent, et se partagèrent la vallée où ils élevèrent une sorte de monument près d'Aiguilles, pour leur servir de séparation et de limites ; ils dressèrent des règlements et passèrent des conventions qui peuvent être regardées comme sages. L'hiver, les enfants allèrent revoir le berceau paternel, et leurs descendants, par des émigrations régulières, cherchèrent à améliorer leur sort.

Le Dévoluy, à la fin du dixième siècle, ne fut presque peuplé

que de Sarrasins, dont les descendants, naturellement vagabonds, s'habituaient facilement à des excursions en hiver.

Quoi qu'il en soit de ces traditions, voici quelques renseignements assez curieux sur les émigrations périodiques des Hautes-Alpes. Le nombre des voyageurs est plutôt en raison de leurs besoins que de la rigueur des hivers ; suivant les calculs que nous avons faits en 1807 et 1808, il s'éleva à 4,519, dont la moitié du Briançonnais, et le tiers du Gapençais. C'étaient 705 instituteurs, 128 colporteurs, 501 peigneurs de chanvre, 245 bergers, 469 charretiers de ferme ou terrassiers, 256 marchands de fromages, 28 mégissiers, 85 charcutiers, 404 aiguiseurs, 25 voituriers, 6 porteurs de marmottes, 649 exerçant diverses professions, tels que tisserands, cordonniers, tailleurs, marchands de parasols, teinturiers, ouvriers en savon, tondeurs de laine. Ils ont rapporté chez eux, dans chacune de ces années, plus de 900,000 francs.

Cette émigration périodique est-elle un bien, est-elle un mal? Les avis sont partagés à cet égard, et l'on ne trouvera pas hors de propos plusieurs données qui aideront à résoudre cette question. Les 4,519 voyageurs rapportent, l'un portant l'autre, environ 212 francs. S'ils pouvaient gagner dans leur pays cette somme, plus celle qui est nécessaire pour leur subsistance et entretien économique, pendant le temps de leurs excursions, il n'est pas de doute que le département, leurs familles et eux-mêmes n'en retirassent plus d'avantages. Il est de fait que l'émigration a diminué, même cessé dans plusieurs communes, au fur et à mesure de l'aisance qui s'y introduisait. J'espérais que la manufacture de draps établie à la maison centrale de détention d'Embrun et les autres fabriques que produirait l'industrie, occuperaient pendant l'hiver beaucoup de bras qui, alors, n'iraient plus travailler au dehors.

Un sentiment religieux attachait les émigrants à la maison de leurs pères ; la révolution y a porté atteinte. La crainte de la conscription a engagé plusieurs familles à dépayser de bonne heure leurs enfants. Il serait à craindre que la vue de contrées plus

heureuses, et le penchant aux passions, aux vices, ne décidassent beaucoup de ces voyageurs à ne plus rentrer. Avant 1789, un sixième des émigrants du Briançonnais et du haut Embrunais, composé de ceux qui avaient des bénéfices un peu considérables, continuait sa profession ou industrie dans les lieux où ils gagnaient le plus; après avoir porté la balle, on avait un cheval, ensuite une petite boutique, enfin quelquefois un gros magasin. Il en est qui, à Livourne, Barcelone, Cadix, etc., ont fait des fortunes importantes; le plus grand nombre, lorsqu'il avait pu économiser 20 à 30,000 fr., achetait une propriété dans ses montagnes, s'y mariait et y finissait en paix sa carrière. M. Prat, du Val-des-Prés, devenu l'un des premiers négociants de Gênes, avait voulu conserver l'emploi de receveur de sa commune, de commandant de la garde nationale, et ne cessait d'y faire du bien. M. Gurlie s'était, par son industrie, enrichi à Palerme, et les malheureux connaissaient bien le chemin de sa maison du Monêtier. Les habitants des bords du lac de Côme rapportent chez eux la fortune qu'ils ont gagnée, satisfaits de mourir auprès du clocher où ils ont vu le jour.

Les femmes qui émigrent ne reviennent plus si elles ont acquis de quoi avoir une dot et un mari. Il serait à craindre qu'une foule de jeunes gens ne suivît maintenant cet exemple et ne fît un tort sensible à la population des Hautes-Alpes. Il faut donc tout employer pour y aviver l'industrie, en la fondant d'abord sur l'agriculture.

Parmi les instituteurs, il en est, âgés seulement de quinze à dix-huit ans, qui ne ramassent que 50 à 100 fr.; ceux qui ont plus d'expérience et de lumières rentrent avec 400 fr. et au delà. Lorsqu'ils sont engagés, ils ôtent la plume qui était fichée sur leur chapeau. Le nombre des instituteurs n'est pas si considérable depuis trente ans; la seule Vallouise, qui en fournissait 240, n'en voit plus sortir que 70. La cessation des écoles, pendant les troubles révolutionnaires, en est une cause principale; d'ailleurs les jeunes gens s'adonnent plutôt au colportage, qui offre plus de ressources à l'esprit d'intérêt, à la vanité, et qui exige une

conduite moins morale. Des colporteurs font jusqu'à 1,200 fr. de bénéfice; mais ceux-ci sont en très petit nombre.

Les peigneurs de chanvre gagnent de 56 à 45 fr. par mois, et les charcutiers économisent 36 fr. Le nombre des mégissiers, depuis 1789, a diminué de près d'un dixième; les Piémontais doivent s'emparer de cette branche de commerce. On croit que les dames italiennes font moins usage de pelisses qu'autrefois.

Dans les communes briançonnaises, le prix des terres est en raison du nombre de nos voyageurs. Cela ne semble pas décisif en faveur de l'émigration, car les terres ont encore plus haussé de valeur là où l'on a fait des conquêtes sur les torrents, ouvert des canaux d'arrosage, formé des prairies artificielles, perfectionné l'élève des bêtes à cornes ou à laine, exécuté de grandes plantations, ouvert des routes ou des chemins vicinaux, exploité des mines et carrières.

Une partie des instituteurs se rend dans la Provence, le comtat Venaissin et le Languedoc; l'autre dans le Bas-Dauphiné et le Lyonnais. Il en est de même pour les cultivateurs, bergers, peigneurs de chanvre, mégissiers, charcutiers, terrassiers, hommes occupés à des professions diverses. Le principal entrepôt des marchands de fromages est à Avignon; les voituriers vont presque tous en Provence acheter des vins qui se consomment dans l'arrondissement de Briançon. Il y en a qui commencent à faire des expéditions de marchandises sur l'Italie et sur Paris. Les colporteurs, émouleurs, porteurs de marmottes, parcourent tout l'intérieur de la France. On n'a pas cru devoir comprendre dans ce tableau les gens qui vont acheter des muletons en Poitou, de petits chevaux en Lorraine, des bœufs en Savoie, et ceux qui trafiquent, surtout au printemps, de foire en foire, sur les bêtes à laine.

Loin de suivre l'usage des vallées briançonnaises dont une partie des habitants va chercher, l'hiver, de meilleurs climats, c'est l'été qu'ont lieu les émigrations périodiques dans la partie inférieure du département. On va moissonner les champs de la Basse-Provence et on revient couper les blés du pays natal.

Désirerait-on connaître quels instituteurs, marchands, ouvriers, étrangers au département y sont venus dans les mêmes années 1807 et 1808?

15 maîtres d'école du Piémont et des Basses-Alpes y ont passé l'hiver et gagné 1,500 francs. Pendant la belle saison, on y a vu 45 Italiens, dont 25 chaudronniers ont remporté 5,500 francs; 10 ferblantiers, 1,000 fr.; 10 figuristes, autant; 100 moissonneurs du Piémont, de la Haute-Provence, de l'Isère, ont eu 2,000 fr.; 200 maçons, tailleurs de pierre ou mineurs, Italiens ou Suisses, 11,000 fr. La Lorraine, le Roussillon, le comtat d'Avignon, le Piémont, ont envoyé 100 colporteurs dont le bénéfice a été de 30,000 fr.; ils vendaient des toiles, des draps, des bas, de la quincaillerie; tous les ans il sort ainsi une cinquantaine de mille francs des Hautes-Alpes, en profit pour 455 individus. On ne parle pas de quelques Piémontais qui, en automne, vont à la chasse aux vipères, surtout dans la vallée de la Guisanne, et les vendent à Turin et à Gênes à 75 centimes la pièce, et à 1 fr. dans les bonnes années.

Nous avons été dans le cas de remarquer parmi nos montagnards des habitudes plus particulières à quelques vallons écartés. A Ceillac, ils couchent les uns au-dessus des autres, en des espèces d'armoires, dont chaque tiroir est tiré pour leur nuit, comme dans les auberges de Notre-Dame-des-Ermites en Suisse; l'hiver ils ont pour draps et couvertures la laine non tannée d'une peau de mouton héréditaire. Ce dernier usage existe dans la Vallouise.

Plusieurs, à Orcières, ferment encore leurs maisons, et construisent leurs lits avec la simplicité primitive des Caturiges. La porte est un assemblage en bâtis, sur un poteau tournant, sans qu'un atome de fer entre dans sa construction. La serrure est représentée par une petite coulisse en bois, dentée, qu'on fait mouvoir avec un crochet aussi en bois. Le loquet en est un autre morceau mû par une ficelle; vingt siècles n'ont rien ajouté à cet usage. Beaucoup de lits sont encore formés par quatre planches, assemblées et carrées, reposant sur le sol un peu exhaussé en cet

endroit; elles tiennent ramassées un peu de paille étendue sur toute leur longueur et l'épaisse couverture en laine dans laquelle on l'enveloppe pour dormir; cette couverture a seule remplacé les peaux de bœuf des héros du bon Homère.

A Réallon, où les maisons n'ont pas de cheminées, à Freissinières, dans la Vallouise, etc., on ne fréquente presque pas les villages voisins, et on se marie peu au dehors. Aussi, dans telle commune populeuse, on ne compte que trois ou quatre familles de noms différents. Ne serait-ce pas là des restes de peuplades qui y ont cherché un abri lors de l'invasion des barbares? Le docteur Villars a observé que l'attitude, la force, la taille, la figure des habitants de Valgodemar, ressemblent au portrait que le père de la médecine a fait des Scythes, et, dans ce canton, on célébrait naguère une fête orientale. Il a trouvé que ceux du Dévoluy, d'assez petite stature, étaient hâlés, basanés comme les Maures, et diverses preuves, outre la tradition, démontrent qu'ils descendent en partie des guerriers arabes qui longtemps ont occupé les Alpes. On a prétendu que, dans cette vallée, il y avait à la Cluse beaucoup de gens ambitieux; à Agnières, d'hommes insouciants et d'une bonne foi suspecte; à Saint-Étienne, de vindicatifs; à Saint-Didier, de superstitieux, et que tous s'accordaient sur un point, l'amour du vin; on a vu plus haut qu'il y régnait pourtant aussi des vertus domestiques. Les habitants de Labâtie-Mont-Saléon sont d'une taille plus avantageuse que leurs voisins, ont peut-être l'esprit plus ouvert, et ne contractent guère de mariages qu'entre eux. On a vu que ce dernier usage existe à l'Épine et autres lieux.

Nous avons eu déjà l'occasion de parler de l'hospitalité qu'on exerce dans ce département; mais les enfants du hameau de la Couche (vallée de Freissinières), qui est isolé et comme serré entre deux montagnes, dès qu'ils aperçoivent un étranger, fût-ce un paysan, sont tellement sauvages, qu'ils rentrent et se cachent dans leurs chaumières. Le chemin qui passe par la Couche conduit à Dormilhouse, où les mœurs sont bien différentes.

Quant aux costumes des Hautes-Alpes, dans les campagnes du

Gapençais, ils se rapprochent beaucoup de ceux des villes; seulement on y préfère pour la couleur le gris ou le marron. Dans le Gapençais, on tient pour l'habit veste à poches. Dans l'Embrunais, les hommes portent l'habit français non croisé, avec veste et gilet croisés par-dessous, et, bien entendu, en draps du pays; dans les communes moins froides, on a supprimé la veste. Les femmes ont la taille longue et pointue, tabliers un peu courts, coiffes plissées et pointues par derrière. On peut observer ici que, dans cet arrondissement, le maillot, le bercement, le trop long allaitement, les corps de baleine, la contrainte dans les jeux des enfants, sont cause que les enfants ont une assez petite taille, et comptent beaucoup de boiteux, d'estropiés, de rachitiques; il y a aussi bien des goîtres endémiques. L'habitant du Briançonnais est peut-être celui qui se rapproche le plus du vêtement des Caturiges. Il a ordinairement la veste courte, les culottes, le gilet de drap du pays, et par distinction de couleur verte, les gros bas de laine, et plus souvent des guêtres qui couvrent les culottes jusqu'au milieu de la cuisse; souliers tellement ferrés qu'ils doivent durer un an; aux jours ouvriers, il se coiffe d'un bonnet de laine, qui coûte 20 sous, et, les jours fériés, d'un chapeau de 2 francs; il s'endimanche avec un habit à taille carrée et une cravate noire. Les femmes portent la camisole de drap grossier, parements pendants, et dont la manche ne vient qu'au milieu du bras. La camisole y est bordée, ainsi que le haut de l'épaule et de la taille, par des rubans de fil bleu et plus ordinairement vert; sous la robe, des poches en cuir sont attachées à la ceinture. Les talons sont élevés de deux pouces, et les souliers couverts de boucles en cuivre, fer ou argent. Quelquefois, en été, les paysannes ont des chapeaux de grosse paille jaune, et près de Briançon des chapeaux noirs en feutre, et rabattus contre le soleil et la pluie; à Ceillac, à Réalon, elles tournent autour de la tête un carré de toile dont les deux bouts pendent ou s'élèvent à volonté. Souvent on garnit les coiffes de dentelles fortes, dont je possède un échantillon qui a figuré lors d'une exposition des produits de l'industrie. Dans la Vallouise, ces dentelles sont de crin de cheval; la

robe, d'une seule pièce, a la forme d'un sarrau ou jaquette à longue taille, parements pendants et plissés, de drap nommé *cadis*, presque toujours couleur roux ou marron. Le tablier est de même étoffe ou en serge; les fichus et coiffes de toile grise bordée d'une filoche; les bas en vert clair. On y porte des pelisses ou pelissons en peau de mouton; appelés cubartous. A Gap, les cubartous sont des couvertures d'enfants au maillot; les cubertos y sont des couvertures de laine pour des lits ordinaires. La Vallouisienne un peu riche orne sa ceinture d'une chaîne d'argent où pendent ses clefs et ciseaux; pauvre, elle a une chaîne très matérielle en cuivre. Le dimanche, le beau sexe prend le voile de grosse mousseline qui devient grise par l'usage; ce voile pend sur les épaules et couvre une partie de la figure. Si l'on en croit quelques voyageurs, ce canton n'est cependant pas celui où les femmes sont le plus sévères.

Le premier dimanche de mai, les jeunes gens de l'Embrunais accompagnaient l'un d'eux, déguisé en fille et paré de rubans. Ils allaient, de porte en porte, quêtant des œufs et chantant ce couplet :

Voici le joli mois de mai,
Le plus joli et le plus gai;
Voici le printemps,
Le plus beau des temps.
Ah! qu'il fait bon passer son temps!
Filles et femmes qui dormez,
Ne voulez-vous vous réveiller?
Pour apprêter la collation,
Tirez du bon,
Autrement nous nous en irons.

Lors de la fête patronale, dans le Briançonnais, la plus âgée des filles porte le pain à l'église; l'aîné des garçons le retire quand il est bénit; une personne de mauvaise vie serait exclue de cette cérémonie. Honneur aux mœurs des Hautes-Alpes! Naguère il n'y avait pas dans leur enceinte un seul lieu de prostitution. Si une fille devenait mère, elle allait porter sa honte au

dehors ; celui qui ensuite l'eût épousée aurait été appelé *homme sans cœur* et évité de tout le monde.

Le solstice d'été était célébré chez les anciens par des feux de joie, que notre religion a adoptés. A Veynes, chaque maison fournit la portion de bois pour le bûcher, que le curé vient bénir processionnellement.

La veille de la Saint-Jean, sur la place publique de Gap, on plantait un arbre qu'on entourait de fagots secs, liés de branchages verts, de manière que le tout formât une sorte de pyramide, à l'extrémité de laquelle on attachait un chat vivant. Vers neuf heures du soir, les magistrats venaient, en grande solennité, y mettre le feu avec des torches, aux acclamations de tous les habitants, qui s'amusaient des souffrances du chat et dansaient autour de cet amas enflammé. A la même époque, un usage presque semblable se retrouvait à Paris, à Metz et dans quelques villages de l'ancienne Lorraine. A Mons et dans d'autres villes du Hainaut, cette coutume était un peu modifiée : on allumait aussi des feux de joie, et au-dessus on plaçait des chats, des lapins ou des coqs dans des cages ; la populace dansait et chantait à l'entour, et l'animal devenait le prix de celui qui était jugé avoir chanté le mieux.

M. Miollis, évêque de Digne et de Gap, se trouvant en tournée pastorale dans la ville de Veynes, la veille de la Saint-Jean, alluma lui-même le feu. Depuis quelques années, le clergé a repoussé cet usage comme ayant appartenu à l'ancien culte; en sorte que les enfants seuls s'occupent des feux de la Saint-Jean.

Près de Lectoure, ces feux avaient lieu dans les cimetières, mais les chats n'y figuraient pas; beaucoup d'habitants brûlaient, en même temps, un fagot devant leur maison.

Dans Seine-et-Oise, on a les feux de Saint-Jean et de Saint-Pierre, la fête de Saint-Fiacre pour les jardiniers, de Saint-Vincent pour les vignerons, de Saint-Nicolas pour les mariniers ; la bûche de Noël, qui reste au foyer jusqu'à l'Épiphanie ; la fête des Rois, où, après avoir allumé la chandelle, le chef de famille divise le gâteau, dont le premier morceau est pour le

bon Dieu, le second pour la Vierge, le troisième pour l'enfant absent; serré dans une armoire, son état désigne celui de la santé de l'être chéri ; le quatrième morceau est pour le plus jeune de la compagnie; le dernier pour le père. Le partage commence par le *Benedicite;* à chaque lot, on dit : *Fabre, Domine.*

Le jour où l'on célèbre la fête du précurseur de Jésus-Christ, par suite d'un usage qui tient au paganisme, et que Charlemagne avait prohibé dans ses capitulaires, on voit dans les Hautes-Alpes un grand concours de personnes se joindre aux bergers des alentours, pour danser sur le plateau de plusieurs montagnes pastorales, alors émaillées de mille et mille fleurs, et où paissent de nombreux troupeaux. Ce même jour, Saint-Jean, qui dépend de Gap, a une foire d'oiseaux où les bergers en apportent des montagnes quelques espèces très curieuses. Dans ce hameau, on s'amuse beaucoup au jeu du coq, qui d'ailleurs se reproduit communément dans les fêtes pastorales du département. L'animal est attaché à un piquet peu élevé; on lui laisse six à huit pouces pour se remuer, et on l'enivre afin de lui donner plus de force et de vigueur; on l'attaque de vingt-cinq pas, avec une pierre, qui doit le frapper avant de toucher la terre, et l'étendre mort sur la place, ou bien le coq n'appartient pas au tireur. Quelquefois aussi l'animal est enterré jusqu'au cou, de manière que la tête seule est exposée à l'attaque du tireur.

A Chaillol, dans le Champsaur, le jour de Saint-Jean, les bergers se lèvent plus tôt qu'à l'ordinaire; c'est entre eux à qui arrivera le premier aux pâturages ; ceux qui viennent les derniers sont accueillis par un cri dédaigneux qui se répète souvent dans la matinée : *pécour, pécour,* c'est-à-dire *pécore.*

Tout habitant qui a eu le malheur d'attraper la gale dans le cours de l'année s'en débarrasse dans ce grand jour à peu de frais, en se roulant, à l'aurore, tout nu dans l'herbe des prés, chargée alors d'une abondante rosée. Ceci me fait souvenir qu'à Ribiers, ceux qui ont cette maladie cutanée sont persuadés que s'ils l'avouent ils n'en guériront pas; ils se font un devoir de

distribuer, suivant l'usage, force poignées de main, qui souvent sont funestes. Des mères ont laissé mourir leurs enfants pour ne pas avouer au médecin que la gale, mal traitée, était la cause première de leur indisposition; mais tous ces paysans ont l'assurance qu'ils ne la prendront pas de l'année, si, en revenant de sauter autour du feu de la Saint-Jean, ils lavent leurs mains à la fontaine, constamment entourée de fervents visiteurs.

A Gap même, l'hiver, on danse parfois dans l'écurie, au chant d'une femme travaillant près d'une lampe entretenue aux frais des danseurs.

A Saint-Cyrice, outre l'argent que les garçons remettent au ménétrier, les jeunes filles lui donnent chacune un fromage.

Froment rapporte qu'à la fin du dix-septième siècle on jouait encore la Passion dans le cimetière de Briançon, où une chapelle avait été fondée en 1348; pour rendre plus affreux les dialogues des démons, les acteurs profitaient d'un écho qui jetait partout la terreur. J'ai vu dans cette même ville le presbytère servir de lieu de danse dans les solennités, et le curé ne s'en formalisait pas trop.

Sur la colline de Saint-Mens, au-dessus de Gap, on avait bâti une chapelle où les fidèles venaient chercher la guérison de la gale; la chapelle existe encore, mais on n'a plus foi en ses miracles.

Les dîmes, dans une grande partie du territoire de Ribiers, et les biens du monastère des Templiers, sous le vocable de Saint-Étienne, appartenaient au chapitre de Sisteron, lequel était *tenu* de donner, le 3 août, fête de ce bienheureux, aux habitants de trois hameaux voisins, un repas précédé et suivi par des jeux.

Toutes les servantes des environs se réservaient autrefois, en entrant chez leurs maîtres, le droit de venir danser à cette vogue. On y lançait un anneau sur le piquet de fer; les jeunes filles y marchaient dans des sacs, ou y faisaient les trois sauts, ou y couraient sur l'âne, et les garçons y galopaient à cheval, ainsi qu'il est encore d'usage à Ribiers lorsqu'on y solennise le jour du patron. Le chapitre finit par trouver ces divertissements trop mon-

dains, et au commencement du seizième siècle il transigea avec les consuls de Ribiers pour 60 fr. qui servirent annuellement jusqu'en 1790 à payer des prédicateurs de carême; triste dédommagement pour la jeunesse! Celle de Rosans se livre aux amusements que l'on vient d'indiquer. Au son du fifre et du tambour, elle danse assez grotesquement des rigodons que les exécutants animent, par intervalle, à l'aide de coups de gosier et de battements de mains qui rappellent les anciens *Voconces*. Dans le Champsaur reparaissent les *Tricoriens*, avec des rigodons dont le fifre, la musette ou la voix marquent la cadence, en plein air, et dans l'écurie si le temps est mauvais.

Les rigodons du Champsaur, par les images vives qu'ils retracent, peignent souvent jusqu'aux nuances les plus délicates d'une pensée, d'un fait, d'une situation. On se lance et on se renvoie une balle avec la paume de la main, à la manière des Hellènes; ou, comme les Gaulois, on fait rouler des boules d'un endroit à un autre, à qui approchera le plus du but désigné. On peut, dans la partie gauche des Champs-Élysées de Paris, voir d'honnêtes Tricoriens modernes passer ainsi une partie du dimanche.

A Veynes, ainsi que dans les communes environnantes, le rigodon est chanté, et le plus souvent avec des paroles en langage vulgaire qui s'appliquent tantôt aux individus, tantôt à la généralité des habitants des communes voisines.

Le rigodon est un mouvement en deux temps brefs, composé de seize mesures dont les huit premières sont une promenade générale en rond, cadencée et par couples se tenant par la main; les huit mesures suivantes sont deux balancés successifs et généraux, l'un avec sa danseuse, et l'autre avec la danseuse de son voisin de droite. Le nombre des danseurs n'est pas limité.

Voici l'air d'un des rigodons de Veynes. Cet air varie souvent dans les communes, mais le mouvement est partout le même.



Les jeux du pays sont principalement les boules, la paume, le bouton, les barres, la marelle, la comète, le cuchosello, le courançooüs ou montagnes russes, et la colle.

Le jeu de paume se joue de trois manières : au long, au contrevent et au court. Le long est ainsi nommé parce qu'il se joue entre deux lignes parallèles sans limites quant à leur longueur. Le contrevent se nomme ainsi parce que le batteur, au lieu de lancer directement la paume dans le camp opposé, doit l'y lancer en la faisant frapper d'abord sur le contrevent d'un premier étage. Le court est ainsi appelé parce qu'il se joue dans un es-

pace rétréci, contre un mur, dans une cour ou dans une pièce spacieuse.

Une partie, pour le jeu du long, se compose toujours de six individus au moins, ordinairement d'un plus grand nombre, mais jamais de plus de vingt. Quatre ou six suffisent pour le contrevent, et deux pour le court.

Le jeu de paume ne se joue que dans le Gapençais. Il est en grande faveur dans la commune de Veynes, dont les joueurs passent pour les plus adroits et les plus nombreux.

La municipalité établit chaque année pour ce jeu, à l'occasion de la fête patronale, un prix qui est ordinairement une écharpe, pour lequel concourent toutes les communes du département. Cette lutte donne une grande animation à la fête et contribue à la prolonger.

Ce jeu consiste à placer, par les joueurs, une mise en monnaie sur un gros bouton à deux branches, et à le chasser de huit à dix pas avec un gros sou de 10 centimes; l'argent détaché de la pile appartient au joueur dont le gros sou est le plus rapproché de cet argent que du bouton. La partie peut se composer de plusieurs individus.

La marelle, connue dans bien des pays, se joue entre deux individus. Il consiste à faire parcourir à un morceau de brique ou autre objet plat, en le chassant à cloche-pied, les différentes cases d'une figure divisée en carré, nommée marelle, et, arrivé à la dernière case, à renvoyer la brique en dehors de la marelle en lui faisant traverser d'un seul trait les trois premiers carrés.

La comète est ainsi nommée parce qu'elle est composée d'un certain nombre d'individus placés à la suite les uns des autres, se tenant par le pan de l'habit et formant la chaîne qui imite une comète. Un individu isolé, placé en tête de la chaîne, a pour tâche de toucher celui qui termine la chaîne, tandis que celui qui forme la tête de la chaîne doit s'y opposer en lui barrant le passage. Ceux qui forment la chaîne se trouvent soumis à tous

les mouvements de l'individu qui est en tête; il résulte de l'attaque et de la défense des ondulations fort amusantes.

On nomme courançooûs une chaussée sur laquelle on se ramasse en traîneau, et qui est formée sur un plan incliné, avec de la neige tassée et convertie en glace vive au moyen d'une grande quantité d'eau qu'on y répand. Ce traîneau, appelé vulgairement *barrotto*, est un siége bas en bois formé de deux douilles garnies, ainsi que le sont les patins, de deux lames d'acier. Il ne contient qu'un seul individu; mais chaque cavalier peut prendre une personne sur ses genoux; quelquefois plusieurs individus réunissent leurs traîneaux en se prenant par les jambes; dans ce cas, ceux qui les montent ne les dirigent plus avec leurs jambes, mais avec celles de l'individu qui les suit et qui lui servent de rames.

Le courançooü est un des plus agréables amusements des habitants des Alpes, et particulièrement des habitants de Veynes. C'est aussi un spectacle charmant que toute cette population, réunie sur un seul point, qui se ramasse, et sa folle gaieté lorsqu'un traîneau, déviant de la voie, va rouler avec sa charge dans la neige; chute sans danger, et qui prête surtout à rire lorsque le cavalier qui montait le traîneau conduisait une dame.

Le cheval fondu est en usage dans les Alpes. Il en existe, en outre, un autre à Veynes, nommé *cuchosello*, qui s'y rapporte beaucoup. Plusieurs individus, dont le premier s'appuie contre un mur, se rangent, courbés, à la suite les uns des autres; d'autres individus, en nombre égal, doivent se placer dessus en s'élançant d'une certaine distance. Tous doivent y trouver place et y rester ensemble pendant plusieurs minutes.

Un jeu qu'en Écosse on nomme *shinty* et *hurling* en Angleterre, s'appelle *la colle* à Veynes, seul lieu des Hautes-Alpes où je crois qu'il s'est introduit. On se forme en deux bandes; on fait voler et bondir une petite boule en bois, à peu près de la grosseur de celle dont se servent aux Champs-Élysées et à la grille du Luxembourg nos joueurs de *cochonnet*. Chacun des deux partis a son but à une certaine distance, et à coups de bâton on s'ef-

force soit à en rapprocher la boule, soit à la chasser au delà de celui de ses adversaires. Souvent la vivacité des mouvements est funeste, et plus d'un, sur qui le bâton retombe, se retire ayant trouvé une douleur où il espérait un plaisir. Quelquefois un joueur est assez adroit pour saisir la boule avec la main, la lancer vers le but et gagner ainsi la partie ou se donner au moins un grand avantage. Toutefois, comme ses adversaires le suivent toujours de très près, la malicieuse tentative est vraiment téméraire; car, alors même qu'elle réussit, ce n'est pas sans avoir reçu sur les doigts quelques bons coups de bâton. Mais quels dangers la gloire de vaincre ne nous fait-elle pas braver!

Le bâton dont se servent les joueurs, et qu'on nomme *colle*, est un peu recourbé par le bas, afin de pouvoir saisir plus facilement la boule. Il est toujours en bois dur et plus souvent en aubépine.

Le jeu des osselets, connu des anciens, est encore en usage dans les Hautes-Alpes, comme dans plusieurs autres parties de la France. On se sert de cinq osselets, avec lesquels on décrit différentes figures, au nombre d'environ quarante, dont quelques-unes sont difficiles et exigent beaucoup d'agilité et d'adresse. Par exemple on passe une main derrière le dos, et pendant qu'un des osselets est en l'air, il faut en prendre un autre sur la table, le poser dans cette main et arriver à temps pour saisir le premier avant sa chute: c'est la figure appelée *manette*.

La vieillesse se délasse à des jeux de cartes, tels que la quadrette, la sixette, le piquet chéri des curés et des militaires en retraite. Après les exercices de la religion, elle oublie ses peines au cabaret où les athlètes et les danseurs la rejoignent avec empressement. Ceux-ci passeraient les nuits près du ménétrier, et ils s'en servent pour donner des sérénades à leurs amies. C'est le Champsaur qui a le mieux conservé la physionomie folâtre des fêtes patronales que dans les Hautes-Alpes on nomme *vogues*, comme en Provence *romérages*, quoique, depuis la restauration, le clergé ait employé tous ses moyens pour en diminuer les plaisirs. Dans ces solennités, le chef de la maison, à toute heure, se tient au

haut de la table pour recevoir ceux qui se présentent et auxquels l'usage exige qu'il tienne constamment tête. La veille de la fête, on va à la quête des ménétriers, on plante un mai dans le champ de la danse, et l'on choisit le plus apparent du pays pour être, sous le titre d'abbé, le régulateur des plaisirs, le maître des cérémonies, le dépositaire des droits et de l'honneur du village.

Au matin de la fête, l'abbé prend une canne, sorte de bâton de commandement; accompagné de quelques amis et du ménétrier obligé, il fait le tour de la commune et entre dans les maisons où sont des filles à marier. Avec la permission du père et de la mère, il les prie à danser; chacune d'elles, montrant une reconnaissante timidité, attache un ruban à la canne de l'abbé, qui s'empresse d'en orner sa veste, son chapeau, et qui les porte tout le jour, ainsi que les cheveux couverts de poudre; tels sont les insignes de sa dignité populaire. Lors des mariages, en Basse-Normandie, la poudre et les rubans sont d'une grande parure. L'abbé marche ensuite vers le lieu du bal, à la tête des jeunes gens et au bruit d'acclamations qui font tressaillir leurs maîtresses impatientes. Voyez accourir ceux des villages circonvoisins; voyez-les tous ouvrir le bal, sauter, en faisant des tours multipliés autour du mai et au milieu d'une multitude de spectateurs. On entreprend, à deux ou à quatre, des *gaillardes* où l'on fait des pas entrecoupés, en avant, en arrière, avec des transports de joie que ne ressentent point les admirateurs mêmes de Mlle Taglioni. Que ne puis-je décrire cette autre danse où le nombre n'embarrasse jamais, pourvu que le champ puisse le contenir! Partout je remarque le pouvoir de l'abbé; il fait commencer et finir la musique, il règle les places, il ordonne le respect pour les volontés du bon ami qui ne permet pas à un autre de danser avec sa belle. Ce dernier appelle-t-il ses partisans? l'abbé lève sa canne, et toute la jeunesse de sa commune se précipite pour faire exécuter les volontés du dictateur. Mais si, à la suite de rivalités ou de divers ferments de discorde, cette jeunesse est insultée; si l'on cherche à enlever son mai ou l'instrument du ménétrier, ou, dans l'aveuglement de la passion, les

rubans de l'abbé, les parents renoncent au rôle de conciliateurs et viennent soutenir leurs fils; le lieu du bal est changé en une arène sanglante. Trop souvent ces querelles terribles se sont élevées entre les jeunes gens de Gap et ceux de Tallard, renforcés par les garçons des vignobles. On dirait Athènes et Sparte acharnées à leur ruine.

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des danseurs!

Est-ce un levain restant encore des haines produites par les guerres de religion?

Il vaut mieux vous donner une chanson pastorale du Queyras, chantée le jour d'une fête, et dont la musique a un caractère original.





Nous n'avions qu'une même tendresso,
Nous rendions amours pour s'amours.
Mais, hélas! cette ingrate maîtresso
M'abandonne enfin pour un toujours.

Nous allions aux fêtes du villago,
Nous dansions dans les mêmes rondeaux.
Pour amuser cette volago
J'allais prendre pour elle des zozeaux.

Nous cueillions des charmantes fleurettos
Pours en fair des irlands, des bloquets;
Des beaux rubans mis à l'houlettos,
Mais à l'ombre d'un sombre bosquet.

Malheureux un amant qui s'engageo
Dans les liens d'une ingrate beauté;
Qu'il en coûte pour l'apprentissageo
Quand la belle a le cur partagé.

Nous rencontrâmes un jour à Gap un homme monté sur un âne, le visage tourné du côté de la queue, qu'il tenait à la main; entièrement couvert d'un manteau; il avait deux écuyers qui étaient bardés de colliers de mulets, garnis de grelots; on le voyait précédé d'un cornet à bouquin et entouré d'un grand nombre d'artisans dont les uns chantaient, les autres jetaient des cris. Nous crûmes assister à la fête de quelque dieu païen, et c'était tout simplement un homme que l'on promenait au milieu de la risée publique, parce qu'il était le plus près voisin d'un autre qui s'était laissé battre par sa femme. On s'arrêta au coin

de la place. Après un appel au public, les écuyers ouvrirent le manteau, et le héraut de la fête lut à haute voix une pancarte où l'on racontait en style burlesque l'aventure tragi-comique. A Orpierre, cette espèce de jugement est attaché en forme d'écriteau sur les épaules du pauvre voisin, et la marche triomphale se termine par des libations aux frais de l'épouse. « Ces gens ont tort, nous dit un habitant de Saint-Julien-en-Champsaur; chez nous l'on punit la coupable. C'est la femme qui a battu son mari que l'on fait monter sur l'âne, la figure tournée du côté de la queue; on la promène dans le village en lui faisant boire du vin, et on lui essuie les lèvres avec la queue de l'animal. — Nous avons aussi notre cérémonie de l'âne, reprit un bon papa de Veynes. Nos cabarets ne sont fréquentés que les dimanches et les fêtes. Les femmes n'y paraissent jamais, si ce n'est pour en ramener leurs maris lorsqu'ils s'y sont attardés; et rarement leur course est inutile. Quelquefois cependant elles éprouvent de la résistance; mais malheur au téméraire si sa femme, dont la main est ordinairement un peu prompte dans pareille circonstance, en vient au dernier argument; car l'infortuné serait soumis à une cérémonie expiatoire justement redoutée par le ridicule qu'elle attire sur celui qui en est l'objet. Cette cérémonie consiste à placer en sens contraire, couvert d'un chapeau à larges bords rabattus, le mari battu sur un âne dont il doit tenir la queue dans la main en guise de bride. Un homme déguisé en femme conduit l'âne, et les amis du patient, également couverts d'un chapeau rabattu, le suivent à pied, en feignant une grande douleur. Le cortége parcourt ainsi les différents quartiers de la ville. Cette expiation est toute volontaire, mais nul ne songe à s'y soustraire; celui qui s'y refuserait s'exposerait à des railleries incessantes. Comme on redoute extrêmement d'être obligé de monter sur l'âne, il est rare qu'une femme qui va chercher son mari au cabaret ne l'en ramène pas; il est vrai que le retour au logis est quelquefois un peu orageux. » Nous ne pûmes nous empêcher de rire des réflexions de ces gentils montagnards; elles nous rappelèrent que leurs usages bizarres existent encore dans quel-

ques parties de la Lorraine, de la Brie et de la Champagne.

A Paris, rue de Sèvres, en 1835, des Auvergnats célébrèrent la fête sur l'âne; ils firent entrer le mari battu dans chaque cabaret, à la porte duquel il descendait de sa monture. Les sergents de ville suivaient cette troupe joyeuse, dans l'ignorance de son objet et dans la crainte d'un rassemblement factieux.

A Gap, le soir même du jour dont nous avons parlé, le sommeil des habitants fut interrompu par le cliquetis d'un grand nombre d'instruments de cuisine, et par les mêmes chants, les mêmes cris que nous avions entendus peu de temps auparavant. Nous nous informâmes de la cause d'un tel bruit. On nous répondit qu'il s'agissait d'un veuf qui venait de convoler à de nouvelles noces. Près de Lectoure (Gers), on lui présente une tête de bœuf, armée des plus fortes cornes qu'on ait pu trouver, et qu'on le force à baiser au sortir de l'église.

Dans le Briançonnais, on lui chante :

Dis donc, vieille carcasse,
Veux-tu donc nous payer,
Au triple de tes noces,
Aux enfants du quartier.
Nous sommes de bons drôles
Qui vivons sans souci;
Nous voulons des pistoles,
Ou bien charivari.

Dans les jours qui précèdent le carême, la population d'Orpierre se livre à une joie difficile à décrire, et les plaisirs vont en augmentant jusqu'au mercredi des cendres inclusivement.

Au premier dimanche de carême, on se ressent encore dans le Champsaur de la dissipation du carnaval; les jeunes gens de chaque village gravissent les monticules, porteurs de fascines de paille, et les y embrasent, avec des cris qui ont pour objet de demander uue bonne récolte, les uns de blé, les autres de pommes de terre, etc. C'est un spectacle intéressant de voir, d'un bout à l'autre du canton, tous ces feux simultanément allumés pendant la première heure de la nuit.

Ces usages avaient lieu parmi la jeunesse de Briançon, à laquelle venait se joindre celle des campagnes. La foule se portait sur les remparts et sur des éminences extérieures pour contempler ce spectacle, ignorant qu'il est la reproduction des courses nocturnes que faisaient les païens avec des torches pour éloigner les maléfices.

On retrouve les mêmes coutumes à Veynes et dans presque tout le Serrois : ce dimanche y est appelé *de la Chanobière*, et, à Montmaur, *de Chenebière* (chanvre) ; on le nomme *des Brandons* en Lorraine, comme pour les Hautes-Alpes, à Veynes et autres lieux. La *Vie des Saints*, par Godemard, ne fait remonter ces feux qu'au dixième siècle ; ce qui coïnciderait avec l'époque de l'expulsion des Sarrasins. Dans quelques localités on se livre à des danses. Si l'on peut sauter par-dessus les feux, on ne craint plus de coliques dans le reste de l'année. D'autres pensent que plus la flamme est haute, plus les chanvres auront de longueur.

La mi-carême est à Gap une fête que l'on nomme la *vieille;* son origine semble remonter à l'apparition des Maures. Ce jour-là, on se distribue en sociétés ; quel que soit le temps, on fait des parties de campagne ; au soir, les danses succèdent aux festins. Le plus petit particulier veut célébrer sa vieille. Les enfants paraissent, la cocarde au chapeau et le sabre au côté ; ceux qui approchent de l'adolescence portent des épées de diverses sortes et se dirigent sur la hauteur de Puymore, l'ancienne forteresse des musulmans ; ils se divisent en deux bandes, suivant les quartiers qu'ils habitent ; ils se chargent, et les plus forts restent maîtres du champ de bataille. Leurs jeux, image de la guerre, se renouvellent, mais à coups de fronde, au printemps et après les vendanges. On sait qu'à Riez (Basses-Alpes), à la Pentecôte, des habitants, avec les étendards verts et les cocardes vertes, défendent comme Sarrasins, pendant deux jours, un fort en planches et garni de feuillage, contre les chrétiens, habillés en hussards et en fantassins, qui s'en emparent le mardi, emmènent leurs prisonniers hors de la ville, et y rentrent avec eux pour faire un bon repas ; le lendemain, vainqueurs et vaincus

vont rendre grâce à saint Maximin. On assiége aussi à Manosque une citadelle de bois. Dans l'Ain, on se fait précéder de troupes en écorces d'arbre, pour simuler un combat; on s'arme de casques, de cuirasses, de brassards faits avec le jonc vert, et de piques ou de sabres de chêne. D'autres jeux occupent les jeunes gens dans les Hautes-Alpes, tels que le pic, imité de l'oiseau qui s'attache aux arbres par le bec comme par les griffes; un morceau de bois, assez semblable au jouet appelé toupie, également armé d'une pointe, mais plus aiguë, hérissé de plumes à l'autre extrémité, étant lancé contre un but, s'y implante comme une flèche; pour le culbuter, chacun darde son pic, et, si l'on réussit, le vaincu est soumis à une amende. Ce jeu se nomme en Bretagne *picareine;* on s'y amuse lorsque la terre est dégelée.

Un amusement général dans les Hautes-Alpes, lors des fêtes patronales, est le jeu de la paume.

Au dimanche des Rameaux, le peuple se rend à la messe en portant à la main des branches d'amandiers et d'autres arbres, entourées de rubans et surmontées d'œufs de Pâques, de gâteaux et de fruits. Souvent, pour cette cérémonie, l'on voit détruire dans un moment l'espoir des propriétaires de vergers. Les gâteaux des Rameaux sa nomment *rémolives* à Briançon. Sur plusieurs points du département beaucoup de femmes craignent d'entreprendre la lessive pendant le carême, et surtout dans la semaine sainte.

Au jour des Rogations, on fait les processions, qui ont succédé à celles du culte de Cérès, dans les communes rurales; on va poser au milieu des champs ensemencés des croix formées de deux petits bâtons écorcés; ces croix doivent protéger le grain et l'amener à sa maturité.

Quelques jours avant la Fête-Dieu, le clergé et la fabrique, à Gap, à Briançon, choisissent des prieurs et prieuresses; ce sont ordinairement des personnes distinguées par leurs mœurs et leur fortune. A la procession, elles ont l'avantage d'escorter le saint sacrement en tenant à la main un flambeau allumé. On ne jouit qu'une seule fois dans sa vie de cet honneur.

Le 6 août, jour de la Transfiguration, on se rend sur une montagne située au midi de Molines-en-Champsaur, dans une chapelle où l'on prie saint Simon; on va ensuite, à cent pas de la chapelle, boire à discrétion au tuyau d'une fontaine qui sort d'une roche de tuf; on fait couler cette eau salutaire le long des bras et du corps, et, en dépit de la forte transpiration produite par la difficulté de la marche et la chaleur de la saison, on se sent tout d'abord dispos et joyeux.

La veille de Noël, les jeunes filles d'une partie de la Suisse frappent avec une bûche au toit du cochon. Si l'animal reste tranquille, c'est un présage d'hymen heureux ; s'il grogne fortement, il est certain que l'époux sera d'une humeur très fâcheuse.

Dans les Alpes françaises, Noël est le grand jour de réunion de toutes les familles. Ceux qui en étaient absents font souvent un long trajet pour les rejoindre. Au marché qui précède ce jour, les femmes se sont pourvues d'une chandelle par ménage; ce jour-là on ne s'éclaire ni avec le bouillon-blanc trempé dans l'huile, ni avec le bois résineux qui procure la lumière, comme dans les villages russes. Il est de coutume qu'on mange, après la messe, des soupes de pâte qu'on appelle *lozans* ou *creusets*. Le chef de famille prend le premier un verre plein de vin et porte la santé de tous les siens; le verre passe de main en main; la même santé se répète, et, à la fin du repas, chacun à son tour boit à celle des membres de la famille qui sont absents. A Briançon, et surtout dans la campagne, on éveille pour la collation les petits enfants qui sont couchés et qui n'ont pu assister à la messe; on donne un surcroît de ration aux bestiaux.

A Veynes, tous les membres de la famille se réunissent au banquet, d'où ils se rendent aux trois offices de minuit.

Quand on sort pour la première fois un enfant nouveau-né, on le porte chez les personnes avec lesquelles on a des relations de parenté ou d'attachement; chacune donne pour lui un œuf, un morceau de pain, un grain de sel et une allumette, en lui souhaitant d'être bon comme le pain, sage comme le sel, plein de vertus, ainsi que l'œuf est rempli d'une substance nourris-

sante, et de porter en tout la lumière, comme l'allumette.

Tous les parents et amis sont conviés aux baptêmes ; en sortant de l'église, le cortége parcourt les rues de la commune. Le parrain et la marraine offrent chacun, et avec certain air de mystère, à l'accouchée une étrenne qui est dans quelques lieux en argent, et, dans d'autres, c'est en objet à son usage ; elle feint d'abord de ne pas l'accepter et finit par le recevoir. Le parrain jette de la monnaie, et quelquefois des dragées, au sortir de l'église ; s'il se montre peu généreux, les enfants le poursuivent en l'accablant de sottises.

On se marie généralement jeune, ne comprenant pas la vie autrement qu'en ménage. « Il n'y a pas de petit chez soi, disent les garçons, il faut bien faire une fin ; nos enfants se tireront d'affaire comme nous. » Il paraît bien plus singulier qu'une fille de 20 ans épouse un homme de 50 ans, qu'une femme de 30 ans soit recherchée par un jeune homme de 18.

Dans une partie du midi de la France, avant la révolution, le mariage était précédé de neuf jours par les fiançailles qu'un prêtre bénissait, et de deux à trois jours par une visite que les jeunes parents des deux sexes faisaient aux futurs, avec des chants analogues à la circonstance. Les rubans garnissaient leurs têtes, et pendaient aux cornes des bœufs attelés à une voiture chargée de divers objets pour l'usage de la fiancée, surtout d'un lit et d'une armoire dont le haut était pavoisé par une quenouille de fin lin, ornée de rubans. Le dimanche qui suit une demande en mariage, le futur conduit sa belle aux accords, dont le présent ordinaire est une chaîne d'or, ou une croix d'or, ou des timballes d'argent.

Nous avons parlé ailleurs des couche-brus (garçons d'honneur) et des cérémonies qui remontent aux anciens Normands ; des petits fagots qu'aux environs de Metz les futurs allaient couper dans un bois, couvraient de rubans et de fleurs, et rapportaient, en nombreuse compagnie, au son des instruments des jeunes gens qui, dans une commune voisine, à l'offrande de la messe nuptiale, tenaient des volailles à la main ; de ceux qui,

dans la même coupe, puisaient à la jatte de vin que la mariée tenait sur ses genoux, ou qui l'empêchaient de passer avec son époux la première nuit. Dans l'arrondissement de Châteaudun, lorsque les fiancés, arrivés à l'église, se mettent à genoux, deux garçons de la noce passent derrière eux et leur lèvent à chacun le pied gauche, dont ils frappent la plante avec le plat d'un grand couteau. A Uchisy, village de Saône-et-Loire, fondé au huitième siècle par les Sarrasins, la jeune épouse, vêtue de noir et ornée de ses bijoux, après la cérémonie nuptiale, se met à danser à la porte extérieure de l'église avec son époux. Chaque invité suit leur exemple, puis on se partage en deux troupes; celui-ci reçoit les hommes, la jeune mariée reçoit les femmes.

Il y a peu d'années que, dans le département de la Marne, près de la forêt du Gault, le lendemain des noces, on a vu les jeunes filles qui y avaient assisté asseoir les mariés sur une herse dont les dents étaient en l'air, et les traîner ainsi par les chemins les plus raboteux ou à travers les épines les plus piquantes; on battait celles qui n'allaient pas assez vite, ou l'on déchirait leurs vêtements. Autant de pays, autant d'usages pour les noces. Parlerai-je de ceux de peuplades américaines? Le futur présente un os à la future qui lui remet du maïs; l'homme doit la nourriture la plus substantielle, la partie la plus forte au ménage. Chez les Indiens de l'île Longue, il s'assied sur un banc dans la cabane où un parent amène et place près de lui la jeune fille; on leur apporte un plat; ils y mangent ensemble, et les voilà unis. Parfois, c'est elle qui fait un gâteau de maïs, le cuit sous la cendre, l'apporte à son ami; s'il l'accepte, l'hymen est conclu. Mais ne quittons pas les Hautes-Alpes.

Lorsqu'on veut s'y marier, on fait choix de quelqu'un qui soit connu des parents de la fille, et l'on se rend chez eux avec cet entremetteur, qu'aux environs de Gap on nomme *tsamaraude* (chat de maraude); dans le Champsaur, cette visite a toujours lieu un samedi. Est-on bien reçu, on y revient huit jours après, on y passe la soirée qui se prolonge jusque dans la nuit. Les amants causent entre eux; le confident et la famille

s'entretiennent des avantages réciproques des futurs. On mange une bouillie; la plus ou moins grande quantité de fromage râpé, mise par la fille sur le potage qu'elle sert au jeune homme, marque le degré d'estime qu'elle fait de lui. Dans ces montagnes, on prétend que le fromage râpé est une sorte de philtre amoureux. Mais la recherche est-elle méprisée, la fille glisse dans la poche du galant quelques grains d'avoine. *Avoir reçu l'avoine* signifie être rebuté par celle que l'on aime. Le galant disgracié persiste-t-il encore, l'insensible, pour l'éconduire définitivement, tourne vers lui le bout non allumé des tisons. Elle agit ainsi en Lorraine; mais dans la Brie champenoise, à Nogent-l'Artaud, c'est en l'air qu'elle met le petit bout des tisons. Dans les Hautes-Alpes, lorsqu'elle épouse son rival, plusieurs jeunes gens vont prendre un arbre haut de 30 à 40 pieds, et qu'on ne leur refuserait pas impunément; ils y attachent des rubans et des devises, même des oignons pour exciter les larmes de l'infortuné, et ils fixent l'arbre à sa porte; l'un d'eux lui chante des couplets analogues à la circonstance, et où souvent il y a des choses piquantes contre la personne qu'il aimait. Le mai est ensuite porté chez lui, et il donne un dîner à ses amis; dans le Briançonnais, les garçons font, avec du noir, une traînée sur le mur, depuis sa maison jusqu'à celle de l'objet de sa douleur.

Dans le Serrois, de quelque condition que soit la mariée, si sa réputation est sans tache, elle a le droit de porter une couronne de fleurs ou de rubans, dite chaperon; si elle a quelques reproches à se faire, ses compagnes lui arrachent, de force et en public, cette couronne. On y fait, le jour du mariage, sauter une barre aux conjoints; elle n'est qu'à la hauteur d'un pied si l'épouse est du goût de chacun; au cas contraire, on élève beaucoup plus cette poutre. En tête du cortége, on porte des haches pour abattre cet obstacle.

En certains lieux d'Auvergne, la mariée, placée à l'entrée de la maison, donne un ruban et reçoit en échange un baiser et une pièce d'argent. Ailleurs, les jeunes gens, au retour de l'église et sur le seuil de la porte, offrent aux époux une soupe dont ceux-ci

prennent chacun deux cuillerées ; le reste, en signe de bonheur, doit être mangé par le plus joli enfant ; puis viennent les coups de pistolet et de fusil, le repas et la danse, qui durent jusqu'au lendemain.

Si une fille doit se marier dans un autre village que celui qu'elle habite, les garçons prennent les armes, passent plusieurs jours au cabaret, et obligent le futur à payer toute leur dépense. Que les époux traversent plusieurs villages, à l'entrée de chacun la jeunesse les attend avec une table sur laquelle sont un verre de liqueur, où ils doivent boire tous deux, et des noix confites qu'eux seuls doivent manger. Les noix confites sont tellement en usage dans les Hautes-Alpes que le moindre paysan en a sa petite provision. Quelquefois des rixes sanglantes s'élèvent dans les villages où passe la noce ; la jeunesse se réunit pour enlever l'épouse et obtenir une forte rançon. Si elle ne saisit que la poule (qu'on porte en tête du cortége, au haut d'un bâton couvert de rubans de plusieurs couleurs), il n'y a pas de rançon ; les vainqueurs se contentent de manger la poule, et de boire et chanter à la honte des vaincus.

Au moment de la bénédiction d'un mariage, si l'époux, en s'agenouillant à côté de son amie, n'a pas soin de se placer sur la robe de celle-ci, elle aura le commandement dans la maison. On attachait, il y a vingt-cinq ans, une si grande importance à cet usage, qu'on a vu les deux conjoints tirer à eux la robe à plusieurs reprises et se la disputer. La coutume dont je parle existe en Lorraine et dans plusieurs autres provinces. A Follainville, avant le départ pour l'église, les futurs s'agenouillent devant père et mère, leur demandent pardon et sont bénis. A la Falaise, en sortant de la cérémonie, les garçons donnent à la mariée un bouillon avec une cuiller criblée de trous ; si elle est étrangère à la commune, les jeunes filles lui donnent un bouquet ; le mari le reçoit des jeunes gens, s'il est d'un autre lieu. Dans le Bichebron, un balai est placé en travers de la porte d'entrée des conjoints ; si, en rentrant, la mariée ne le relève pas, elle sera regardée comme mauvaise ménagère. Dans beaucoup de villages

de la Brie, elle est vêtue de deuil. A Denamont, Sainte-Marie, etc., la future va à l'église et en revient, tenant le bout d'une serviette ou mouchoir dont son conducteur tient l'autre bout. Le lendemain, à l'issue de la messe, deux jeunes gens prennent les conjoints sur leurs épaules, et les conduisent à la croix la plus voisine; là ils se jurent fidélité réciproque.

A Veynes, lorsqu'un individu désire marier son fils, il dit au père de la fille sur laquelle il a jeté les yeux, que son bouc suit sa chèvre; le père lui répond de laisser faire, si la proposition lui est agréable; dans le cas contraire, il assure qu'il saura bien chasser le bouc. Le même usage se retrouve dans certaines contrées de l'Afrique; ce qui porte à croire qu'il a été importé dans les Alpes par les Sarrasins.

A Sachelay (Seine-et-Oise), la première nuit des noces est consacrée à la Vierge, c'est le surlendemain seulement que le même lit reçoit les époux; le bal fini, et une heure au moins après que les époux se sont retirés, la jeunesse vient chanter à la porte de longs et joyeux refrains, puis elle entre et leur offre vin chaud, pain rôti.

A Labâtie-Mont-Saléon existait une très ancienne fondation pour marier, tous les ans, une fille vertueuse.

A l'instant où j'écris, une noce passe à Ribiers sous mes fenêtres; elle est composée de cent cinquante personnes, non compris une trentaine d'enfants; la mariée (*novae*) a quinze ans; le marié (*novi*) en a vingt-deux; cette troupe folâtre va dans quelques heures manger, sur l'aire des parents de la jeune fille, quatre moutons et la moitié d'un bœuf.

Si je passe maintenant aux usages relatifs aux décès, dans ce même canton, les morts sont inhumés à visage découvert; ordinairement le défunt a désigné lui-même les habillements dont on doit le vêtir; on attache une grande importance à cette dernière toilette. Des femmes faisaient repasser, peu d'heures avant d'expirer, leurs robes nuptiales qui dormaient, depuis quarante ans, au fond de la vieille armoire; des rubans sont achetés pour attacher ces robes; les souliers se cirent pour que tout soit con-

venable. Le mort est placé dans la caisse, et exposé, une heure avant les obsèques, devant la porte de la maison, afin que tout le village vienne le voir pour la dernière fois.

A Briançon, avant 1789, on enterrait les gens distingués au caveau de l'église et dans des tombes qu'on appelait *vases;* on y foulait dans le cercueil les morts qui conservaient de la chaleur, et en qui peut-être restait une étincelle de vie; j'y ai fait cesser cette coutume barbare en 1806. « Dans beaucoup de communes rurales, dit M. Chaix, la nuit qui suit le décès, une troupe de pénitents chante le *De profundis* et le *Miserere*, notamment devant la maison du défunt, et termine sa promenade par entrer au cabaret, ou dans la maison mortuaire. Aux enterrements, le doyen des pénitents porte sous le bras un fémur d'homme. » Quand on enveloppe les morts d'un linceul, on ne leur met pas un livre de prières en main, comme dans le Gers; mais à Chantemerle, Puy-Saint-Pierre, etc., de même que dans partie des Hautes-Alpes et des Vosges, on se passait de bière, en jetant le cadavre au fond de la fosse. A la Grave, ne pouvant ouvrir la terre pendant les gelées, on suspend les morts au grenier ou sur le toit jusqu'au printemps. La femme d'Arvieux qui a perdu son mari ne le laisse pas aller au dernier asile sans l'avoir tendrement embrassé, de même que dans la commune de Boz (Ain), où régnaient, il y a peu d'années encore, tant de coutumes sarrasines. A Remollon, Théus, Espinasse, la famille donne un morceau d'étoffe à chacun des parents et amis du défunt. Dans presque toutes les communes, on se met à table au retour des enterrements. Il n'est pas de cousin, de connaissance, de voisin qui manque à ce banquet, où l'on se ferait scrupule de servir de la viande; dans le Queyras, on mange alors du riz et du pain de boulanger, qu'on appelle du *ponhpo*. Lors des funérailles de la Haute-Loire, le repas est tellement obligé, que si le curé ne pouvait y assister, on lui enverrait sa part ou de l'argent pour en tenir lieu. C'est dans ces graves circonstances que se font les raccommodements. A Ribiers, l'usage de la soupe de pâte est suspendu, même à Noël, tant que la famille est en deuil de la mort d'un de ses chefs.

Ailleurs on porte une outre pleine de vin au cimetière, et la cérémonie se termine dans la maison du défunt, par une fête bacchanale ; il en est ainsi dans l'Irlande où l'on pousse alors des cris affreux en s'enivrant avec le whisky (eau-de-vie de grains). A l'Argentière, tous ceux qui ont assisté à l'inhumation trouvent les tables mises autour de ce dernier asile ; celle du curé et de la famille est sur la fosse même. Le dîner fait, le plus proche parent porte *la santé du pauvre mort*, et chacun de répéter : *à la santé du pauvre mort !*

On se doute bien que la superstition a dû régner dans d'étroites vallées des Alpes, où la nature frappe d'un spectacle imposant et terrible les sens et l'imagination dès le premier âge, et où le manque de communications faciles a laissé l'homme aux prises avec les fables ridicules dont on berce l'enfance. Nous ne remonterons pas même à l'an 1501, où les meubles et immeubles des sorciers Eynardi Julienne, Antoinette Rogier, à Chantemerle, Vincent et Jeanne Martin, à Saint-Chaffrey, furent acquis au roi-dauphin.

La veille de l'Épiphanie, bien des jeunes filles de Ribiers disent en se mettant au lit, et le plus dévotement qu'il leur est possible : « Melchior, Gaspard et Balthasar, faites-moi connaître en mon couchant celui que je dois posséder en mon vivant. » Et pendant la nuit, les trois rois mages apparaissent, suivis de celui que la Providence destine à devenir l'époux de la pieuse bachelette.

Le même jour, dans le Serrois, on jette sur le foyer bien chaud des feuilles de buis bénit, à chacune desquelles une question est attachée. La feuille se tord, réussite ; elle se retourne sans se recoquiller, espérance ; elle ne bouge pas, désespoir.

Voici ce qu'on appelle *panser au secret*. Si un animal malade est attaqué des vers, on porte quelques-uns de ses poils chez le guérisseur. Le lendemain, les insectes ont disparu (on l'affirme du moins). Il n'est pas inutile peut-être de remarquer que ce singulier remède est employé par une classe même que son instruction devrait mettre à l'abri de ces pratiques superstitieuses. Un sortilége est désigné dans le canton d'Aspres par le mot *embar-*

ner; une femme n'aimant pas son mari, et un enfant refusant la mamelle ou le pain, *sont embarnés.* On ne peut se guérir qu'en prenant du vinaigre chez neuf veuves, en y jetant des clous neufs; pendant son ébullition, s'il s'agit d'un sort jeté sur le bétail, on frappe trois fois sur la table; le magicien doit venir demander grâce. On prétend qu'un notaire se fit dans ce siècle-ci passer pour sorcier, afin de vaincre les scrupules de son ami. On prétend aussi que les malins esprits passent à Montbrand par le rif de la Combe pour se rendre au sabbat. Des jeunes gens s'y placèrent; ils voulaient allumer des feux, agiter des chaînes, au moment où ceux d'un hameau voisin se rendaient au bercail, lieu de plaisir; malheureusement ces derniers suivirent le chemin de la montagne, et l'effroi ne gagna qu'un homme qui arrosait son pré; il se crut en enfer, fit force signes de croix, puis eut recours à ses jambes pour fuir ces démons opiniâtres.

Un ruisseau nommé le Béal-Trouble, à Labâtie-Neuve, passe dans des terres argileuses qui salissent ses eaux, et le peuple rejette cet effet sur les esprits infernaux.

Dans certains points du département, les météores sont attribués à la magie. Il ne sera pas ici question des globes lumineux qui apparaissent de temps en temps, et qui tout à coup éclatent avec un grand fracas. On prenait pour des revenants ou des vampires les exhalaisons qui dans les nuits d'été s'élevaient des cimetières de Puy-Saint-Pierre et de Briançon. Dans le Champsaur, d'un lieu élevé d'où l'œil puisse s'étendre sur le territoire de plusieurs villages, vous verrez, quoique rarement dans l'année, sortir des feux semblables à ceux des lampions; ils se rendent en un lieu bas et solitaire où ils sautillent, dansent, et après des évolutions d'une ou deux heures, ils retournent aux endroits d'où ils étaient partis. Le physicien y trouvera des feux phosphoriques, les effets du fluide électrique, une matière lumineuse, visqueuse et glaiseuse. Le romancier aimerait à s'emparer de ces farfadets; ils m'ont forni le sujet d'une fable. L'habitant d'Orcières s'écrie : *Voilà les sorciers qui vont au sabbat!* Il met sur leur compte tout ce qui lui arrive de fâcheux. Une fa-

mille, dans cette commune, a refusé obstinément un gendre qui lui convenait, mais son père passait pour magicien. Des fées ou *fades* ont dans une partie du Serrois les mêmes pouvoirs et qualités que les bohémiens ; il en est qui faisaient auprès des tas de chanvre des feux qui les chauffaient sans rien consumer. Dans le moyen âge, on parlait beaucoup de la fée Morgant. Dans la Mayenne, Margot est une fée qui habite les caves. Si on lui offre une poule noire, cet hommage produit des merveilles. On revient quelques jours après, et l'on récupère le trésor qu'on avait perdu. A Veynes, des gens croient encore aux revenants. Il y a peu de temps qu'on s'y serait bien gardé de refuser quelqu'une des demandes d'une femme à laquelle on supposait la faculté de jeter des sorts sur les enfants à la mamelle et sur les bestiaux. On regarde comme un spécifique efficace pour se garantir des maléfices, de faire bouillir dans un vase de terre neuf du vinaigre pris chez neuf femmes veuves et où l'on a déposé de vieux clous. Un voyageur trouva la maison d'un habitant de Champoléon remplie de gens qui, affligés de sorts jetés sur leurs récoltes et leurs bestiaux, voulaient s'emparer du sorcier, et, à cet effet, d'après un antique usage, avaient *volé* des clous *neufs* et une poule *noire* qu'ils faisaient bouillir avec du vinaigre, dans un pot de terre *neuf*. Tandis qu'on préparait ce ragoût mystérieux, un garçon très fort se tenait derrière la porte, avec un bâton, prêt à frapper le premier qui se présenterait, attiré par la puissance de ce charme. Le voyageur eut beaucoup de peine à prouver qu'il n'est pas grand sorcier. A Veynes et ailleurs, dans les maladies longues et qui présentent quelques symptômes singuliers, on fait aussi bouillir des clous neufs, dans un vase neuf et dans le vinaigre qui doit avoir été fourni par les neuf veuves. A Réallon, dont nous avons déjà eu occasion de parler, une magicienne était accusée, en 1802, de maléfices sur les troupeaux et sur les hommes. On prétendait que, comme l'Antée de la fable, la terre lui donnait sans cesse de nouvelles forces ; on résolut de s'en défaire, et on l'étouffa en la tenant suspendue en l'air. Ne croit-on pas lire un trait de l'histoire des barbares ? Le curé de Réallon

m'assura qu'il ne croyait pas à la magie; « cependant, dit-il, un de mes parents a vu dans une glace l'auteur d'un vol commis chez lui. J'avais un ami aux grandes Indes, et je voulais savoir s'il existait encore. Une sorcière fit apporter un baquet d'eau extrêmement limpide, qu'elle agita fortement. Lorsque l'eau se calma, j'aperçus distinctement dans son cristal les traits de mon ami. » On n'a pas besoin de dire que ce curé fut éloigné de Réallon. Un jeune homme de la Grave, qui habitait Briançon, en 1807, avait été, dit-on, ensorcelé, et tout le monde l'évitait. On agita avec une baguette un baquet d'eau bien claire; la magicienne comparut, se plaignit du mal qu'on lui faisait éprouver, et fut contrainte de lever le sort.

Dans les montagnes du Champsaur on croit toujours aux loups-garous, aux revenants et aux sorciers. Celle de Chaillol possède une caverne, nommée le *Trou des Fades* (l'antre des fées). Il y dix ans que, dans un hameau entre Orcières et Champoléon, on laissa mourir, presque sans secours, une mendiante réputée sorcière. Restant sans asile, elle se réfugia, malade, dans le four du lieu; on ne lui présentait des aliments qu'au bout d'une perche, parce qu'il est constant qu'un sorcier transmet son art diabolique à la dernière personne qu'il touche avant d'expirer.

Bien longtemps avant la magicienne de Réallon dont nous avons parlé, une femme, nommée la Sufrène, se faisait craindre de tout Chaillol. Un jour qu'on ne l'y avait pas conviée à une noce, elle en jura vengeance. Les gens qui passaient pour les plus sensés se réunirent en secret, et se décidèrent à faire périr la sorcière par le feu; elle fut surprise, garrottée et conduite dans un champ, au milieu d'un bûcher. Par malheur, son petit chien noir l'y suivit; la Sufrène, le prenant dans ses bras, lui souffla l'esprit du mal et l'immortalité.

Répondant à ses intentions criminelles, le redoutable animal se retira dans la montagne et y creusa un profond ravin d'où s'élance un torrent dévastateur. De bonnes gens assurent que les flots se précipitant, on voit le chien noir qui les dirige vers le village pour le faire engloutir.

On regarde comme certain un fait qui me paraît incroyable : un homme se noie dans le Drac, et, suivant la coutume, on laisse son corps trois jours sur le rivage avant de l'inhumer. Depuis ce temps, toutes les nuits, un feu mystique, qu'on croit être l'âme du défunt, portait partout l'effroi. Deux officiers, rentrés chez eux, bravaient seuls ce prodige. M. Faure dit à ce sujet, dans son poëme sur le Champsaur :

Le feu, devant leurs coups, roulant dans son orbite,
Va, vient, monte et descend ; on dirait qu'il s'irrite.

Ce feu les poursuivit jusqu'à leur maison, où ils pensèrent mourir de fatigue et de frayeur.

Passons à un autre genre de superstition.

A Ribiers, dans une chapelle dédiée à la Vierge sous le nom de Notre-Dame-des-Faisses (mot patois qui signifie des sangles de maillots), on apportait en pèlerinage les enfants morts sans baptême; on prétendait que, pendant la messe célébrée pour leur résurrection, ils revenaient à la vie, et on les baptisait. Ces prétendus miracles faisaient beaucoup de bruit; ils ont cédé à la voix de M. Maurel, ancien curé de cette commune, et de M. l'abbé Pellegrin.

A la Chandeleur, on fait bénir des cierges dans les églises du Briançonnais; on les porte allumés et processionnellement dans les rues, jusque dans les étables et écuries; avec eux, on fait un signe de croix sur chaque lit pour le préserver de maladies.

En Limousin, à la chapelle de Saint-Eutrope, un malade achète du sacristain une pelote de laine, avec laquelle on touche la statue du bienheureux, à la partie où souffre le patient. Cette pelote n'a de vertu qu'une seule fois : après la cérémonie on la jette, et elle devient le profit du sacristain, qui, on le comprend sans peine, ne manque pas de la revendre à d'autres. Dans la caverne de Mont-Clus, on voyait au temps jadis un roi sur son trône au milieu des trésors.

Près de là, toutes les processions se réunissaient au village de l'Épine, lorsqu'on souffrait une extrême sécheresse; le curé

faisait entrer dans le bassin de la sainte fontaine la vierge la plus pure, nue et en chemise, aux chants religieux de ses compagnes; dans le moment même où elle en lavait le bassin, au moment où elle y lavait ses vêtements, le ciel ouvrait ses cataractes.

On regarde comme un mauvais signe pour un malade le croassement du corbeau, le cri de la chouette et le caquet de la pie.

Il est des gens qui regardent comme un présage sinistre si l'heure sonne pendant l'Angelus ou la consécration; si le vendredi l'on se met en voyage, on donne une chemise blanche à un nourrisson, on fait entrer son enfant à l'école ou en apprentissage. Ceux des bergers qui sont sorciers ne peuvent se signer; souvent le diable les emporte la nuit, à travers les champs, et ne les ramène qu'au point du jour, exténués de fatigue; il lui est arrivé d'enlever les corps des cercueils, que les pénitents trouvent alors bien légers.

Dans nombre de communes, quand le temps était mauvais, on forçait le curé à l'exorciser. On faisait le plus grand cas du pasteur, si ses paroles et ses cérémonies avaient un résultat avantageux. On le prenait en haine, si par malheur un orage enlevait des terres, ou si la grêle détruisait la récolte. Ces désastres se renouvelaient-ils, telle était la vindicte publique contre lui qu'il était regardé comme hors de l'état de grâce et contraint à quitter sa paroisse.

A Ribiers, le Patagot, le Folleton et le pape Chandelle ont survécu aux fées, aux esprits follets, à une foule de fantômes; ils portent en tous lieux la terreur. Le premier, frère du duc d'Arles et de Beaucaire, prend toutes sortes de formes, se moque de tout; chaque famille possède un grand-père, une vieille tante qui a vu ce farfadet dauphinois, et qui, au récit de ses faits et gestes, fait pâlir l'auditoire entier. Le Patagot règne dans tout le canton; mais le pape Chandelle n'est pas connu à 4 kilomètres du chef-lieu; une salle du château portait son nom, et l'on y renfermait jadis des prisonniers faits par la commune. Le pape Chandelle est un grand vieillard, vêtu d'une longue robe rouge, semée d'étoiles d'argent, et dont la queue traînante est portée par deux pages

imperceptibles; il est coiffé d'un immense bonnet d'or, à quatre pointes tournant vers les quatre vents cardinaux. La physionomie de ce croque-mitaine est assez avenante lorsqu'il regarde les enfants sages; elle est terrible s'ils sont méchants; il habite alternativement le château et le clocher.

Dans les rochers qui forment une espèce de couronne à la petite ville de Serres, on remarque des restes de remparts et une espèce de porte de roc, appelée le Trou du Duphon (grand-duc); les habitants ont transformé cet oiseau de proie en être fantastique; il pince les jeunes filles, il embrouille ou tresse la crinière des chevaux; c'est une sorte de sotret.

Il y a quelques années que, dans cette partie du département un juge de paix, traversant un bois, demanda son chemin à une vieille femme, et lui donna 5 sous pour le reconduire; cette somme est le *nec plus ultra* de la fortune d'Isaac (le juif errant) qui n'a jamais ni plus ni moins dans sa bourse. Le lendemain, il n'était bruit que du juif errant. Nombre d'habitants des Hautes-Alpes disent avoir vu cet alerte vieillard, chargé de dix-huit siècles et d'une barbe formidable, mais qui ne leur porte pas le choléra comme dans le roman extraordinaire d'Eugène Sue.

A la Grand, on eut beaucoup de peine à déshabituer les femmes d'allumer un grand feu dans l'église, pour conjurer et apaiser les tempêtes.

Nous avons décrit, page 249, le pèlerinage de Notre-Dame-du-Laus, vers lequel se dirigeait, en 1803, une femme appelée la sainte de Valence, qui avait attiré dans cette commune presque tous les dévots d'une partie du midi de la France. Lorsqu'elle traversa la ville de Gap, plusieurs personnes, même distinguées, lui firent des aumônes, lui demandèrent sa protection et acceptèrent d'elle ou lui dérobèrent des chiffons ignobles pour en former des reliques. Appelée dans mon cabinet, je lui adressai des questions, tandis que la cour de la préfecture, la place publique et les rues adjacentes étaient encombrées de ceux qui se proposaient d'escorter la sainte au pèlerinage. Cette femme couverte de haillons, dépourvue de sens et d'esprit, était gorgée

d'eau-de-vie; s'étant assuré de son lieu de naissance, on l'envoya à Grenoble dans une maison de secours où elle fut placée; on la fit travailler, avec défense de se mêler de miracles. Depuis ce temps, on ne croit plus à la magie dans la plupart des communes des Hautes-Alpes.

Il y a cinquante-deux ans qu'on annonça à Gap, au bénéfice des pauvres, la représentation de la passion de Notre-Seigneur. La scène s'ouvrit par un dialogue entre Jésus-Christ et saint Mathieu.

« Mathieu! — Plait-il, bon Dieu? — Prends ton sac et me suis en Galilée. » Ce n'est point là le début du mystère si bien dit par M. Victor Hugo. L'issue en fut différente. Les acteurs sortirent et emportèrent l'argent du public qui, après avoir attendu longtemps, finit par rire de cette jonglerie.

Parmi les vestiges de la plus haute antiquité qu'on retrouve dans ce département, nous citerons le Bacchu-ber qui s'est uniquement conservé au pont de Cervières, hameau de Briançon, et au village de Chabas; on le doit à cette peuplade, d'origine grecque, et de la confédération des *Caturiges*, dont *Brigantium* devint la nouvelle cité, ou, suivant la tradition locale, à un Romain, en garnison au château, qui était venu comme tisserand travailler au pont de Cervières. On danse cette pyrrhique le 16 août, jour de la fête patronale, et au chant des femmes qui placent au milieu d'elles la plus âgée. Il y a neuf, onze ou treize danseurs en veste, avec des chemises très blanches, amples et nouées au-dessous du coude avec des rubans; ils sont armés d'épées larges, courtes et sans pointes, comme celles des Allobroges, et décrivent douze figures[87].





Cette pyrrhique a été exécutée à Paris, à l'Académie royale de musique.

Les soldats de la garnison de Mont-Dauphin viennent boire à Guillestre; y sont-ils pris de vin, les habitants, pour les empêcher d'être punis, leur plongent la tête dans l'eau et les lavent, de force, jusqu'à ce que l'ivresse soit dissipée.

Une fête se célébrait depuis nombre de siècles à Guillestre, le jour de la Pentecôte; on l'appelait la Frairie ou Frérie (nom d'un hameau de la commune d'Eygliers), et une fondation en faisait les frais.

Les administrateurs civils et religieux choisissaient annuellement dans les familles les plus distinguées un prieur chez qui ils se rendaient en grande cérémonie avec le prieur dont les fonctions étaient terminées, et avec le peuple, pour lui annoncer sa nomination. Il les recevait à la porte de sa maison; là, après une harangue, on lui remettait une torche ornée de fleurs, et on le conduisait à l'église, où l'on chantait le *Te Deum*. Dès le lendemain, il s'occupait des intérêts de la frairie; il faisait piocher par corvée la vigne de la fondation, achetait et engraissait deux bœufs et un veau; enfin il se procurait en temps opportun le blé et les légumes nécessaires.

L'avant-veille de la fête, tous les fonctionnaires publics et les anciens prieurs viennent chercher dans l'étable du prieur en exercice ses bestiaux que l'on couvre de toiles blanches, garnies de rubans; le veau est chargé de fleurs, et les cornes des bœufs en sont couronnées. Les cuisiniers, les boulangers, tous ceux qui doivent préparer les festins, marchent en tabliers et bonnets blancs, ornés de rubans. On parcourt toutes les rues de Guil-

lestre, ayant en tête la musique et les tambours; au bruit des fanfares, on conduit les victimes au bâtiment de la frairie, où elles sont abattues et dépecées. Le curé vient bénir le pain et la viande; tous les objets sont sous la garde d'un procureur chargé d'envoyer les invitations. La veille de la Pentecôte, tous les premiers du lieu ont fait un repas en maigre; on leur a servi des tourtes d'épinards, et l'on a en fait porter une chez chaque personne conviée.

Le jour de la solennité, tous les hommes, même les domestiques, viennent s'asseoir aux tables dont les conseillers municipaux, après avoir déjeuné ensemble, font les honneurs; ils ne servent ni les anciens prieurs qui sont à une table séparée, ni la jeunesse répartie par vingt-cinq à trente personnes, et régalée particulièrement sur le produit d'une fondation expresse, faite par deux vieilles filles. Le soir, on recommence les mêmes festins. Chaque repas, terminé par des actions de grâces que vient rendre le curé en habits sacerdotaux, est suivi par un office religieux. Au milieu du jour, on distribue le *frairet* à toutes les familles, sans distinction de fortune; elles reçoivent autant d'écuellées de potage qu'on en a donné aux tables; point de viande, mais le même nombre de kilogrammes de pain qu'il y a de personnes de tout âge dans chaque maison. Un bouquet est ensuite porté au prieur. Le lendemain est le jour des pauvres, et l'enfant, même à la mamelle, a comme ses parents la ration de soupe et de pain, distribuée par les administrateurs civils. Le repas fini, on conduit les pauvres sur la place publique, où ils remercient Dieu et lui recommandent les morts. Enfin, le surlendemain de la fête, on célèbre un office religieux pour les prieurs décédés.

Les chefs de la commune servant à des jours consacrés tous les habitants, même les pauvres et les domestiques, n'offrent-ils pas quelques traits de ressemblance avec les maîtres qui, dans les saturnales, servaient leurs esclaves? Ces marches triomphales, ces bœufs couverts de toiles, de rubans et de fleurs, ces tabliers et bonnets garnis de rubans, ces actions de grâces, ces distributions de comestibles bénits par le pontife, n'ont-ils pas une teinte antique? Cette fête vient-elle des Gallitæ, des Romains? a-t-elle été

modifiée depuis l'établissement du christianisme? Dans tous les cas, suspendue en 1600, époque où la peste ravagea cette contrée, reprise en 1605, on regrette que la vente faite pendant la révolution des biens attachés à la fondation ait ôté les moyens de payer les frais de cette ancienne et touchante cérémonie, qui a entièrement cessé en 1801. Maintenant l'on se contente de faire, à la Pentecôte, une répartition de pain et de soupe entre tous les pauvres. Des distributions de ce genre ont lieu dans plusieurs communes de l'arrondissement de Barcelonnette, pays natal du célèbre Manuel, dont un estimable parent, M. Jaubert, a été sous-préfet d'Embrun.

Mais ce n'est qu'un secours anniversaire, et l'indigent a souvent besoin d'une assistance journalière. Qu'il vienne dans nos montagnes frapper vers la nuit à la porte d'une chaumière, il n'est jamais repoussé. On partage avec lui son pain, sa soupe, son gîte; le soir, un même lit réunit la famille et l'étranger. Telle est cette admirable simplicité de mœurs que, si c'est un homme, on se borne à le faire coucher auprès du mari, si c'est une femme, à côté de la ménagère.

Salomon, dans son livre des Proverbes, dit : « *Homo indigens misericors est.* » Cette maxime s'applique surtout à l'habitant du Dévoluy, qui, par le sentiment de sa propre infortune, est porté naturellement à des actes de charité. On l'y exerce surtout à l'époque de la tonte des bêtes à laine, et sans chercher si elle s'applique à un honnête homme. C'est une hospitalité qui retrace celle des Arabes. Il n'y a pas néanmoins de mendiants dans ce pays, malgré le paupérisme; nous l'avons dit dans la topographie.

Le vieillard surtout abandonne le canton pour aller solliciter ailleurs. Nous avons vu que des fils de l'Afrique ont peuplé le Dévoluy. Nous allons retrouver dans des villages voisins deux fêtes qui semblent empruntées à l'antiquité orientale. Commençons par *le retour du soleil;* un hameau de la commune de Guillaume-Pérouse, dont nous avons parlé plus haut, est privé, comme au Villar-d'Arène, durant cent jours, des rayons de l'astre bienfaisant. Voici le récit de la solennité qui s'y célébrait autrefois; il est en patois local, avec la traduction française.

LOU RETOURT DAU SOULEOU.

Dins la communa de Guillaume-Pérouse, cantou de Saint-Firmi, se trouba un villagi, situa proche la ribiera de la Severaissa, qu'appelloun lous Andrious : lous paures habitants, que l'y fan lour demoura, sount privas durant cent jours d'ou souleou, et nes que lou dex de février qu'aquel astre bienfasent ven lour rendre sa lumière; tamben aqueou jour même, celebroun soun retourt per de rejouissanças, et veici couma se passa aquella hurousa journa.

Dabort que la nuach a dispareissue, et que l'auba vermeillia sa repende sur lou soummet des mountagnias, quatre bergiers d' l'hameou announçoun aquella festa au soun dous fifres et de lours cournas; après aver parcouru lou village, se rendoun veis le plus adza dous habitants, que présida a la cérémounia, et que pourta dins aquella circoustança lou nom de vénérable; prenoun sous ordres, et recoummençoun lour fanfara, en prévenent touts lous habitants de tenir una *aumeletta* presta. Adounc chascu s'empressa d'exécutar lous ordres dau vénérable. A dex houras, pourtant touts una aumeletta, se rendoun sur la plassa, et una députation, précéda dous bergiers, que fan encara entendre lours instruments champestres, se rende ves lou vénérable, per l'y announçar que tout es prest per coumençar la festa, et l'accoumpagnar dins lou luac de la réuniou, là ount es recebu per las noumbrousas acclamations de touts lous assemblas.

Lou vénérable se plaça au mitant d'ellous, et après lour aver announça lou moutif de la festa, fan una chaïna et exécutoun autourt de véau una farandola, lour plat d'aumeletta à la ma. Lou vénérable douna pieis lou signau dou despart; lou bergiers que précedoun countinuen à far entendre lours instruments, et l'on se betta en marcha dins un ordre admirable, per se rendre sur un pouant de piera que se troba à l'intra dau village. Arribas acqui, chascu pausa soun aumeletta sur lous parapets dau pouant, et l'on se rende dins lou pra vesi, ount de farandolas an luac de quia que l'ou souleou siaye ariba. D'abord qu'aqueou flambeau coummença à lous éclairar, las dansas finissoun et chascu ven reprendre soun aumeletta, qu'offre à l'astre dau jourt; lou viellard la houssa, testa nua. Aussi leau que sous rayous sount respendus surtout lou village, lou vénérable annoussa lou despart, et l'on s'en retourna dins lou meme ordre. Accoumpagnoun lou vénérable dins sa meisou; après aquo chascu tourna dins sa famillia, là ount mangeoun l'aumeletta. Aquella festa dura tout lou jourt, et se proulongea meme dins la nuach; l'on se rassembla encora vers lou sera, et plusiurs famillias se réunissoun pieis per festinar.

Es coumma que fenis acquella festa, là ount presida la guaïta et lous amusaments lous plus purs, et que fai lou bouanhur daus habitants daquel endrech, pieis que reveyoun l'autour de la lumiera, que fertilisa lours champs, versa de touta parts la joya et l'espéranssa, et qu'en un mot embellis lou mounde.

LE RETOUR DU SOLEIL.

Dans la commune de Guillaume-Pérouse, canton de Saint-Firmin, se trouve un village, situé près des rives de la Severaisse, que l'on appelle les Andrieux. Les pauvres habitants qui y font leur demeure sont privés pendant cent jours du soleil, et ce n'est que le 10 février que cet astre bienfaisant vient leur rendre la lumière; aussi, ce jour-là même, célèbrent-ils son retour par des réjouissances; et voici comment se passe cette heureuse journée.

Dès que la nuit a disparu et que l'aube vermeille se répand sur le sommet des montagnes, quatre bergers du hameau annoncent cette fête au son des fifres et de leurs trompettes; après avoir parcouru le village, ils se rendent chez le plus âgé des habitants, qui préside à la cérémonie, et qui, dans cette circonstance, porte le nom de vénérable; ils prennent ses ordres et recommencent leurs fanfares, en prévenant tous les habitants de préparer une omelette. Chacun alors s'empresse d'exécuter les ordres du vénérable. A dix heures, tous, munis d'une omelette, se rendent sur la place, et une députation, précédée des bergers, qui font de nouveau entendre leurs instruments champêtres, se rend chez le vénérable, afin de lui annoncer que tout est préparé pour commencer la fête; elle l'accompagne au lieu de la réunion, où il est reçu par les nombreuses acclamations de tous les habitants.

Le vénérable se place au milieu d'eux, et après leur avoir annoncé l'objet de la fête, ils forment une chaîne, et, leur omelette à la main, ils exécutent autour de lui une farandole, cette ancienne danse de l'Orient. Le vénérable donne ensuite le signal du départ. Les bergers qui précèdent continuent à faire entendre leurs instruments, et l'on se met en marche, dans un ordre admirable, pour se rendre sur un pont de pierre qui se trouve à l'entrée du village. Arrivé là, chacun dépose son omelette sur les parapets du pont, et l'on entre dans le pré voisin, où les farandoles ont lieu jusqu'à ce que le soleil arrive. Dès que ce flambeau commence à les éclairer, les danses finissent, et chacun va reprendre son omelette, qu'il offre à l'astre du jour; le vieillard l'élève, tête nue. Aussitôt que ses rayons sont répandus sur tout le village, le vénérable annonce le départ, et l'on s'en retourne dans le même ordre. On accompagne le vénérable chez lui; après quoi chacun se rend dans sa famille, où l'on mange l'omelette. La fête dure tout le jour et se prolonge même dans la nuit; l'on se rassemble encore vers le soir, et plusieurs familles se réunissent ensuite pour festiner.

Ainsi se termine cette fête, où président la gaieté et les amusements les plus purs et qui fait le bonheur des habitants de ce hameau, puisqu'ils revoient l'auteur de la lumière qui fertilise leurs champs, verse de toutes parts la joie et l'espérance et qui, en un mot, embellit le monde.

La fête de la Reboule, qui avait lieu à la fin de la moisson dans le haut Champsaur, et dans le bas à la fin du battage de la récolte, semble être un vestige de la fête de Cérès. Dès la veille, les parents et amis étaient engagés à prendre part aux travaux ou seulement au festin, et cette invitation était toujours acceptée avec grand plaisir. Dès le point du jour, l'atelier se faisait remarquer par un redoublement d'ardeur dans l'ouvrage, par des chants et des cris de joie et surtout par le *ioufoufou* caractéristique du Champsaur, souvent répété. De son côté, la maîtresse de la maison, après avoir tout soigneusement redressé et préparé un copieux repas, où la classique reboulade (mets préparé avec du lait, des œufs et de la fleur de farine) n'était point oubliée, revêtait ses habits de fête pour recevoir ses travailleurs, à qui le plaisir faisait oublier la fatigue. Après un banquet où l'abondance, l'appétit et la gaieté tenaient lieu de mets recherchés, le fifre ou la musette se faisait entendre, et les danses commençaient. Les vieillards étaient encore à table quand déjà les jeunes gens avaient fait le tour du village en dansant et en poussant des cris d'allégresse ; ils étaient armés de leurs instruments de travail et portaient une gerbe parée de rubans et de fleurs champêtres. Les danses, où tout le monde venait ensuite se mêler, se prolongeaient fort avant dans la nuit.

Cet usage a subi le sort des autres réjouissances publiques, au souvenir desquelles M. Faure a consacré un poëme encore inédit, plein de naturel et de grâce, dont nous avons donné des extraits.

La même solennité avait lieu au Pélissier, hameau de Saint-Jean et Saint-Nicolas; on y mangeait en famille la soupe de creuset et l'omelette, sur le rocher que le soleil revient éclairer le 22 février.

Chaudun, par sa position au milieu de montagnes élevées, est privé pendant quarante jours de la vue du soleil. L'époque de son retour est un jour de fête pour les habitants ; ils le célèbrent en venant en procession sur la partie du territoire où il reparait pour la première fois. Avant le christianisme, c'était au soleil lui-même que Chaudun adressait ses vœux.

Nous avons décrit avec beaucoup de détails les usages 'des Hautes-Alpes, parce qu'il en est qui remontent aux temps les plus reculés, aux pays divers auxquels avaient appartenu les ancêtres d'une partie de la population actuelle; qu'une portion de ces usages offre un grand caractère d'originalité, et que chaque jour en efface quelques traits. Après une absence de vingt années, j'y ai remarqué moi-même des nuances tranchées, de notables différences. Le vin avait procuré à un bon nombre d'habitants l'une de leurs principales jouissances; il rapprochait les amis, présidait à tous les traités, au moindre arrangement; je l'ai vu remplacé souvent par la tasse de café, le verre d'eau sucrée, le verre de liqueur. A peine au retour d'un marché de Saint-Bonnet trouverez-vous quelque vieux Champsaurin, par un reste d'habitude, dormant sur le bord du chemin en un état d'ivresse. La classe ouvrière a ce ton poli que Théophraste louait dans sa bouquetière d'Athènes. Au mauvais temps, les habitants des communes rurales s'arment du parapluie; aux grands jours, ils se coiffent du chapeau de soie de Lyon, qui leur coûte 8 francs; dans celles qui sont un peu considérables, principalement sur les routes ou à leur proximité, ils ont substitué aux antiques cordeillas et cadis les draps de Sedan, d'Elbeuf, de Limoux, de Carcassonne, et la ratine de Vienne, qu'on a toujours recherchée dans les Hautes-Alpes. Le chapeau de paille de riz ornait la tête des jeunes filles que je rencontrai près de Jarjayes, et qui réalisaient le portrait imaginaire des bergères des Alpes. Nous avons eu occasion de remarquer déjà une amélioration sensible dans les distributions des habitations rurales. Cette révolution dans les mœurs date de 1814 et 1815, du moment où nos braves ont rapporté dans leurs foyers des connaissances acquises en tant de climats divers. Dès qu'un garçon a fini son apprentissage, il va faire son tour de France, en se dirigeant sur la capitale où il se perfectionne; d'autres ont suivi pendant quelques années le cours industriel qu'on voudrait voir rétablir à Gap et ouvrir à Embrun et à Briançon. On a maintenant des menuisiers intelligents, des ébénistes habiles; le nom de ces derniers était presque inconnu

il y a trente ans. Le sieur Janselme, de Gap, possède à Paris de vastes ateliers où il a confectionné des meubles de salon pour presque tous les souverains des deux mondes.

A Gap, le dimanche d'hiver, tous allaient se chauffer ensemble aux rayons du soleil, à la cheminée du roi Réné, comme disent les Provençaux. C'était au midi oriental, contre un mur appuyé sur l'ancien gouvernement, entre la route de Provence et celle du Pont-Saint-Esprit. Ce mur est tombé comme d'autres pans de murailles ruinées, desquelles on aurait dit une ville prise d'assaut. Des promenades les ont remplacés; j'ai appris par la voix publique qu'on se glorifiait de les posséder. Mais je n'ai plus trouvé pauvres et riches causer et jouer entre eux. On était heureux, pour le temps de gelée, de détourner par une rigole l'eau de Charance jusqu'au pré des Capucins ; sur cet étang glacé l'on faisait glisser le traîneau ou la fascine formée par deux fagots liés ensemble, que le plus adroit conduisait et qui chavirait quelquefois aux éclats de rire de la foule des spectateurs de chaque sexe, âge et condition. Tous paraissaient égaux, du moins dans leurs amusements publics. Chaque classe actuellement prend sa récréation à part ; chacun va exclusivement dans son cercle, pour parler ici politique, là industrie, ailleurs pour faire de la musique. Mais on ne se mêle plus ; des distinctions sociales se sont établies ; peut-être s'enracineront-elles, et je doute qu'elles contribuent au bonheur de la vie [88].

C'est assez s'occuper d'usages ; nous allons donner successivement les patois de diverses parties des Hautes-Alpes, en les accompagnant d'observations philologiques. On parle, avec plus ou moins de variations, ces dialectes, dans des pays assez éloignés, et surtout dans ceux de montagnes ; il est des militaires qui, prisonniers en Autriche, assurent les y avoir retrouvés dans plusieurs cantons.

DIALECTES

DES HAUTES-ALPES.

Le celte fut probablement la première langue des Gaules, de l'Ibérie, des Iles-Britanniques; on prétend que ses dialectes s'étendaient jusque dans la Scythie, à peu de distance de ceux du tudesque, qui régnait dans une grande partie du nord de l'Europe. Le celte a été tellement dénaturé dans les Hautes-Alpes, qu'à l'exception de quelques mots, il serait presque impossible de l'y reconnaître. On a été longtemps en France dupe des prétentions étymologiques de Bullet; l'Académie celtique a été obligée de discontinuer ses travaux philologiques, et de se refondre en Société royale des antiquaires de France, où cet idiome primitif est resté en discrédit.

Le sanscrit est le père de tant de langues, qu'on ne s'étonnera pas de voir quelques débris de ce rameau indien traverser les mers et jeter plusieurs germes sur ce sol montagneux.

Les Caturiges, Grecs d'origine, occupaient les arrondissements actuels d'Embrun et de Briançon, et une portion de celui de Gap. Des relations s'établirent avec Marseille, ce vaste entrepôt des marchandises de la Gaule, du midi de l'Europe, de l'Orient et de la seconde partie de notre globe.

Lorsque les Romains eurent conquis la Gaule, ils firent de leur langue celle des tribunaux, des emplois, des écoles. De là au moyen âge se forma celle qui fut nommée romane; elle fait encore le fond des divers dialectes qui se parlent dans les Hautes-Alpes. Il s'y introduisit beaucoup de mots ou tournures tudesques appartenant aux armées ou tribus errantes qui, pour passer en Italie, traversèrent cette contrée, et, à la suite de marches

forcées et de combats sanglants, y déposèrent beaucoup de fugitifs ou de blessés.

Est-ce à eux que l'on doit, dans l'arrondissement de Gap, des noms de lieux, tels que la Chaulx, le Chaulp, les Praux, Rif du Sap, Chaussendens, Blacherus, Pouillardenc, Trusiands; dans le Briançonnais, le Chaly, l'Heychareyre, le Prévaire, le Reypabi; dans l'Embrunais, Minsses, Chaumenq, Chaumeng, Garcinesq, Preiach, Rassaben, Gensul, Barbeuc? On y pourrait, par des recherches suivies et des remarques comparatives sur les dialectes, arriver à des notions importantes sur la filiation des peuples et de leurs langues.

Des bandes nombreuses et farouches y dominèrent pendant un siècle, sous le nom de Sarrasins. Quelque horreur que leurs dévastations excitassent, comme ils prirent des femmes dans beaucoup de familles du pays, il n'est pas étonnant que les dialectes y aient reçu des locutions arabes.

Nous allons donner quelques mots sanscrits, grecs, hébreux, arabes, mis en regard avec leurs correspondants patois et français, en faisant observer que les juifs, hors de leurs pays, ne s'exprimaient plus en langue hébraïque, et qu'à l'époque de Jésus-Christ ils parlaient le chaldaïque ou le syriaque. La ressemblance de quelques mots hébreux avec le patois tient plutôt à un concours fortuit que primitif; plusieurs de ceux que nous allons rapporter seraient plutôt arabes.

M. Langlois, membre de l'Institut, a bien voulu me donner ses soins pour le sanscrit; M. Potier, professeur, pour le grec; M. Monck, pour l'hébreu; M. Desgranges, professeur au collége de France, pour l'arabe.

MOTS SANSCRITS.	PATOIS.	FRANÇAIS.
Coumbha. Coumbâ.	*Kumba.*	Vallée.
Drâ.	*Dragas.*	Fouler en marchant.
Dala.	*Daou.*	Faulx.
Roudja.	*Rouisa.*	Ronger.
Tri (d'où vient tara).	*Taraire.*	Tarière.

MOTS SANSCRITS.	PATOIS.	FRANÇAIS.
Tapa (verbe). **Tapa** (substantif).	*Tap.*	Morceau de fer qui ferme un four; lieu exposé au soleil.
Spasa.	*Spassar.*	Rompre, briser.
So (avec la prép. **ati**).	*Atisar.*	Exciter, attiser.
Brana.	*Bren.*	Son.
Kisal.	*Kisel.*	Ciseau.
Dansa.	*Dansar.*	Danser.

GREC.	PATOIS.	FRANÇAIS.
Ναῦς.	*Naïs, neissa.*	Vaisseau, nef.
Παθεῖν.	*Pâtir.*	Pâtir.
Πατάσσω.	*Faire patach.*	Toucher la main.
Σιωπάω.	*Esiopar.*	Faire silence, imposer silence.
Ἐν.	*En.*	Dans, pendant.
Ἄγχι.	*Agki.*	Auprès.
Σχίζω.	*Schizar.*	Briser, fendre.
Πῶλος.	*Pouli.*	Poulain, jeune garçon.
Μωκάω ou Μωκάομαι.	*Moukar.*	Se moquer, tourner en ridicule.
Ἀλισγέω.	*Saligot.*	Profané, souillé.
Ἀρόω.	*Araïre.*	Instrument de labourage.
Χρίμπτω.	*Grimpar.*	Monter, s'attacher à quelque chose.
Στύπη.	*Stoupa.*	Étoupe, filasse.
Ῥέω.	*Rio, raias.*	Torrent, pluie forte.
Σφαραγέω	*Spharagar.*	Faire du bruit, épouvanter.
Βάζω.	*Bazzar.*	Parler indiscrètement.
Ὕβρις.	*Ubri.*	Insolent, ivre.
Τρίβω.	*Stripar.*	Broyer.
Νυός.	*Nouara.*	Bru, belle-fille.
Φάω, φημί.	*Phaô.*	Dire.
Φαντασία.	*Pantaïs.*	Fantôme, songe, apparition.
Ῥάγιον.	*Agi.*	Petit grain de raisin.
Χαλάω.	*Calar.*	Enfoncer, jeter, baisser.
Κόφινος.	*Couphi.*	Corbeille, coffre.
Φανός.	*Phanaou.*	Lanterne, réverbère.
Γνάθος.	*Ganatsa.*	Joue.
Μύσταξ.	*Moustatsa.*	Moustache.
Νάνος.	*Nanet.*	Petit, nain.
Ἀγάζομαι.	*Agatsar.*	Regarder, admirer.
Καῦμα.	*Choumar.*	Être accablé de chaleur.

GREC.	PATOIS.	FRANÇAIS.
Βρέμω.	*Bramar.*	Crier, pleurer.
Τύμβος.	*Toumba.*	Tombeau.
Μάζα.	*Mitsa.*	Pain, miche.
Κόλλα.	*Colla.*	Colle.
Νέφος.	*Nivous.*	Nuage.

HÉBREU.	PATOIS.	FRANÇAIS.
אבד	*Abadar.*	Perdre.
אוי	*Aiaiha.*	Hélas !
אוץ	*Outz.*	Presser.
אזל	*Ezalar.*	S'en aller.
אהה	*Ah !*	Hélas !
אחר	*Arier.*	Derrière.
איה ou אי	*Ei?*	Où.
עני, *fém.* עניה	*Ania.*	Affligé, pauvre.
בדל	*Badar.*	Séparer.
בטן	*Bedaine.*	Est plutôt le mot arabe *béden.*
גרס	*Gaurach.*	Briser.
טוב	*Toupi.*	Bon.
יצא	*Issa.*	Sortir.
כמו	*Couma.*	Comme, de même ; arabe, *Kamá.*
כנס	*Acanar.*	Ramasser.
מרד	*Nada.*	Se révolter.
נום	*Far na ndou.*	Dormir.
נצה	*Far una nitso.*	Disputer.
צוק, צוקה	*Fartsoung.*	Détresse, anxiété.
רגז	*Raga.*	S'émouvoir.
רוע	*Roua.*	Être triste, mal.
ריב	*Riban.*	Dispute, disputer.
רעל	*Râle.*	Trembler.
שרש	*Dsarass.*	Racine.

ARABE.	PATOIS.	FRANÇAIS.
هُرى	*Sera.*	Grenier, aire.
أقرأ	*Bada.*	Commencer.
عتبة	*Biban.*	La porte.
بدأ	*Gyps.*	Gypse, plâtre.
بَدَن	*Barda.*	Bât, selle d'âne.

ARABE.	PATOIS.	FRANÇAIS.
بدن	*Badan.*	Bedaine, ventre.
هندبه	*Endiva.*	Endive, chicorée.
مسكين	*Meschin.*	Malheureux.
نام	*Naou-far nam naou.*	Dormir, faire dormir.
سقّط	*Saquar, faïe mitombas.*	Jeter, faire tomber.
صبّاط	*Sabatta.*	Chaussure, soulier.
سلاطه	*Salada.*	Salade.
قميجه	*Chamisa.*	Chemise.
البريك	*Alberiq.*	Le béni.
مقاولة	*Makaoulet.*	Convention.
مرحَبا	*Mechaba.*	Soyez le bien venu, portez-vous bien!

Une circonstance remarquable pour les patois des Alpes est l'influence de la prononciation. Ainsi les mots patois sont généralement écrits à Grenoble comme à Ribiers, sorte d'enclave dauphinoise dans la Provence, mais ils diffèrent totalement s'il s'agit de les prononcer. Des paysans des environs de l'ancienne capitale du Dauphiné, établis dans ce bourg depuis cinquante ans, ne peuvent apprendre à y parler l'idiome local, surtout à y articuler le *ch* et le *gé* à la manière italienne. A Ribiers et ailleurs, *en* se prononce toujours *in*, qui se dit comme en latin, *in nomine patris; aou, eou* ne font qu'une seule syllabe. Dans un mot à deux voyelles, on y appuie sur la première; à Grenoble, c'est sur la seconde.

Le patois du Champsaur, qui confronte à l'Isère, est compris depuis Orcières jusqu'aux bords de la Méditerranée. Des conscrits de la Corrèze, qui passaient dans le Champsaur, l'entendaient et y répondaient à merveille, tandis qu'à deux myriamètres, en suivant la route de Grenoble, ancienne voie romaine, il n'y a plus moyen de se comprendre; c'est apparemment le résultat d'une différence d'origine, qu'une obéissance de plu-

sieurs siècles aux mêmes lois et la simple distance de quelques kilomètres n'ont pu effacer.

Les noms féminins, dans le Champsaur, le Serrois, le Briançonnais, se terminent au pluriel en *a* : les vaches, les *vacha ;* les vignes, les *vigna.* Le Queyras, cependant, qui dépend de l'arrondissement de Briançon, et qui réunit du latin, du français, du provençal, du piémontais, etc., termine ses pluriels féminins en *os: los vachos, los vignos,* ainsi qu'il est d'usage dans l'Embrunais.

Dans ce dernier arrondissement, le dialecte, même à Chorges, où les Caturiges ont entièrement oublié leur langue primitive, est originairement la langue romane, se rapprochant un peu plus du français. La manière de conjuguer les verbes y est la même qu'en latin. Ce patois n'admet pas les pronoms personnels avant le verbe ; la seule terminaison des mots indique le temps et la personne. Du côté de Gap, le verbe *ère* (il était) a une terminaison sourde qui n'est point celle de l'*e* muet français ; le son qu'il produit tient le milieu entre cet *e* et l'*u*. Ainsi *ère* ne rime pas avec *père*, dont la syllabe est plus ouverte ; on manque de signes pour exprimer ces différences.

Le savant Bérard me disait à Briançon que toutes les communes ont au fond le même idiome, et qu'elles ne diffèrent que par quelques pronoms, prépositions, terminaisons de mots ; que généralement on fait sentir toutes les syllabes et les voyelles ; que la voix, surtout dans le Queyras, semble sortir d'une poitrine robuste et passer par une bouche bien ouverte ; qu'en Vallouise le parler est lent et semé d'exclamations, le verbe haut et étourdissant à l'Argentière ; que le patois de Nevache et du Monêtier est pesant et dur, comme tenant plus particulièrement de celui de la Savoie. M. Chaix, alors sous-préfet de Briançon, m'a envoyé ce dernier dialecte, en mettant la quantité sur chaque syllabe, et il y a joint des notes sur sa prononciation. Le type de ces patois sera la Parabole de l'Enfant prodigue, Evangile selon saint Jean, chapitre XV. Ce type a été celui de la Société royale des antiquaires dans le volume qu'elle a publié, en 1824, sur les dialectes particuliers de France.

Mais avant de donner ceux des diverses localités des Hautes-Alpes, je crois que le lecteur trouvera ici avec plaisir des observations que M. Chabrand, vicaire général, supérieur du séminaire de ce diosèse, m'a envoyées, avec les mots de langues étrangères que j'ai rapportés ci-dessus.

« Il y aurait d'utiles études linguistiques à faire sur le nom de chaque pays, de chaque village, de chaque propriété, voire même de chaque rocher des Alpes, sur les modifications, les nuances que subit l'idiome-patois, d'un hameau à l'autre. Mais ces études exigeraient un examen des lieux et des personnes que malheureusement nous n'avons ni le loisir ni le courage d'entreprendre; nous nous bornons à quelques observations générales.

« L'idiome briançonnais se rapproche de l'italien pour la prononciation; mais il semble avoir emprunté à l'espagnol des lettres dures et ronflantes pour la contexture des mots; c'est le langage de montagnards polis et guerriers.

« L'embrunais s'altère de plus en plus; cette ville fière autrefois, forcément humble aujourd'hui, semble avoir conservé un reflet de son antique grandeur; elle mélange son patois de français et forme un idiome tellement polyglotte que le philologue ne s'y reconnaît plus. C'est la langue de transition d'une cité en ruines.

« Le gapençais conserve intègres ses rameaux du côté du Champsaur et du côté de Tallard. Ses communications avec le midi lui ont acquis une foule de mots provençaux dont les femmes de la halle savent tirer parti et faire un fréquent usage. Le gapençais vivra longtemps encore, malgré les instituteurs brevetés et les bonnes écoles; il a ses racines dans les besoins et les mœurs des habitants. Aussi dans le ménage, à peu d'exceptions près, chacun parle patois. Le français, c'est la langue de la meilleure société, la langue de contrainte et de gêne; on l'adopte à peine dans les contrats et le commerce; on la trouve difficile à apprendre et inutile à savoir.

« Le gapençais se prêterait gracieusement à la poésie cham-

pêtre. Qui n'a pas entendu chanter dans les étroites rues de Gap ce fragment de pastorale :

Quand érou petsou,
M'appelavou Janou,
. . . . . gardavou
Las chabras auou pé d'un bouïssou.

« Quand j'étais jeune encore, je me nommais petit Jean, et je gardais les chèvres près des buissons.

« Ou bien ce refrain si connu :

Anen à Tsarança, maïre, anen à Tsarança!
L'avesque lei dansa, maïre, l'avesque lei dansa!

« Allons à Charance, maman, allons à Charance! car l'évêque y danse, maman, car l'évêque y danse!

(M. de Narbonne, évêque de Gap, aimait beaucoup le monde; on assure qu'il se plaisait à danser dans le château dont on parle.)

« Il arrive souvent que les habitants d'un hameau dépeignent en vers satiriques la conduite des habitants du hameau voisin.

« Ceux de Saint-Jacques disent de ceux de Saint-Firmin :

« De vei San-Fermi, moun mieou, de vei San-Fermi,
Lei amoun bien lou vi, moun mieou, moun mieou ;
Lei amoun bien lou vi, moun mieou dei San-Fermi.

« Et ceux de Saint-Firmin répondent :

« De vei Lallé, moun mieou, moun mieou,
De vei Lallé lei piquoun bien d'ou pé, moun mieou, moun mieou;
Lei piquoun bien d'ou pé, moun mieou, de vei Lallé.

« Du côté de Saint-Firmin, mon ami, du côté de Saint-Firmin,
On aime bien le vin, mon ami, mon ami;
On aime bien le vin, mon ami, à Saint-Firmin.

« Du côté de Lallé, mon ami, mon ami,
On y pique bien du pied (on y danse beaucoup), mon ami, mon ami;
On y pique bien du pied, mon ami, du côté de Lallé.

« Ces paroles patoises ne sont point sans agrément quand on les accompagne d'un petit air de chant moqueur; mais elles perdent tout leur sel en se dépaysant et en dépouillant leur rhythme. »

DES PATOIS

EN USAGE DANS LES HAUTES-ALPES.

Patois de la ville de Gap et de plusieurs communes voisines, par M. Farnaud aîné.

Un sarten homme aïe dous garçous ; lou pus jouve dissec à soun paîre : « Moun paire, beila me la pourtiou d'ou ben que me reven. » Et lou paire fec en chascu sa part. Et paou de tens après, lou cadet, quant aguec fachs sa pacoutilla, se mettec en routo et s'en anec dinc un païs eiloigna, ounte mangec tout ce qu'aïé enbe les fumelles. Et quant aguec tout fricassa, l'y aguec dinc aqueou païs-acqui une grande famine, et coumensec à aver famp. S'en anec, et se bettec à mestre ves un des habitanchs d'aqueou païs, que lou mandec à soun fourest gardar les puercs. Acqui ourié agu envie de remplir soun ventre des triailles que les puercs mangeavoun ; mes dengu n'in dounave. Aian recouneissu la soutise qu'aie fache, dissec : « Quan l'y a de varlechs din la meisou de moun paire que fan soubres d'ou pa ; et iou siou eici à murir de famp ! Me guararei d'eici, anarei vès moun paire, et l'y dirai : « Moun paire, ai oufensa lou ciel et vous. Siou plus digne d'estre appella voueste garçou ; trata me coume faria d'un de vouestes doumestiques. » Partec, venguec veis son paire. Ère encare luenc que soun pairé l'ayant vist n'aguec pieta, et se bettec à coure, se jittec à son couel et l'embrassec. Et soun garçou l'y dissec : « Moun paire, ai pecca couentre lou ciel et couentre vous ; siou plus digne d'estre appella voueste garçou. » Alors lou paire dissec à ses varlechs : « Adusé l'y vite une belle rooube, passa l'y le, et betté l'y uno bague ou de, et de souliers es pés. Et adusé un véou gras, toua lou, mangen lou et fasen bouene chière ; parce que moun garçou que va qui ère mouert et es ressuscita, ère pardu et es retrouba. » Et alors coumenceroun à se regalar. Soun garçou l'einé ère ou champ ; quant fouguec vengu et que se fouguec approucha de meisou, entendec la musiquo et lou brut de la danso. Appellec un des varlechs et l'y demandec qu'ère tout aco. Aqueou d'eici l'y dissec : « Voueste fraîre es vengu, et voueste paîre a fachu tuar un véou gras, parce que l'a revist en bouone santa. » Lou garçou endigna, voulié pas intrar, soun paîre sourtec ;

et coumensec à lou priar. Mes véou l'y respondec : « Vaqui déjà lontens que vous servou, sens que vous aï jamaïs désoubéï, et jamaïs m'avé douna un tros de chabri par mangear embe mes amis. Mes après que voueste garçou lou cadet, qu'a mangea tout soun bataclan embe de deivergounias es revengu, vite, fasè tuar par eou un véou gras. » Alors lou paîre l'y dissec : « Moun garçou, tu sies toujours embe iou, et tout ce que aï t'apparten. Chalie far un festi et se réjouir parce que toun fraîre ère mouert et es ressuscita, ère pardu et es retrouba. »

Patois du Dévoluy, par M. Collin.

Lou Fils de Dieou qui ayez souvent exhorta lous hommes à la penitencie, vougueq encare lour moustrar, per diverses paraboles, quand elles eroun agréables à Dieou et auous anjous, car eou proupousave, tentuest la joua d'un pastour que a rétrouba enfen une fiée que seriou aigara, tentuesti la joua d'une fenne qui, après aver bien de tems chercha une peu de mounié que velle ayé perdué, invite, lorsque velle l'a trouba, seis vesines, per s'en rejouir embé velle ; mais la chaouse la pus touchante que lou Sauouvuer nous aye donna sus aqueou sujiet es aquelle de l'enfant proudigue. Un homme, difsey veou, ayé dous garçoũs ; lou pus jouve deis dous priéq sou paire de si bailar la part que poucirie pretendre asoun heiretagi ; et sestant retira de couentre veou sen aneq dinsse un paiis bien luen vounte counsumeq tout son ben en vivant embe de fennes deisbouamhas. Une grande famine ereou ensuite survengué et fougueq si pressa que li pouciguep pras resistar et se louéq auou service d'un des habitants d'aqueou paiis à qui, que lou mandeq dinsse une maisou de campagne per li gardar lous cayous. Sa misere en aquelle accoumpatieou desplourable ereou si grande, quéneare veou souhaitave embe passieou de manjar de ce que lous cayous manjavoun, deingu pourtant ni en vourié gis dounnar. Estant enfin reintra dinsse eou même et disie dinsse un proufond ressentiment de souen état : « Haï! quand de varlets an, d'aquéis moument, de pa embe aboundance dinsse la maisou de mon paire, et hïeou muereou aïie de fam ; » et dinsse aqueou mouvament vioulent eou quiteq lou lioq ounte veou érou si misiriable per annar retroubar son paire et li counfessar la faoute que veou avié fache. Lorsque veou ereou encare bien luen soun paire l'apperceveq estant toucha de coumpassieou, eou courreq aveou et l'embrasseq ; amais rougissie pas de lou recounaisse per soun garçou et estouffant, per la joua que veou ayé de lou poussedar, lou ressentiment de l'injure que veou li ayé fache de se separar de veou. Aqueou jouve homme sentié alors pus vivament que jamaïs lou maou que veou ayé fasse en quittan soun boun

paire, veou li disseq embe une proufonde dourour : « Hieou ai pecha, mon paire, couentre lou ciel et couentre vous, hieou n'en sieou prus digne destre appela vouaste marri. » Mais aqueou paire charitable vourie auou countrairi lou restablir dinsse la counditieou de mayna de vounte veou se recounaissie tant indigne, coummanda à sous varlets de li leou adure sous prumiers habits et sous anciens ournamenses, veou ourdouneq ensuite que loun tuéissi lou veauou gras et fazeq un festi embé tant de rejouissence, que soun garçou aîné, même se n'en fachave, et veou ni en feq quaouques reprochès ; mais soun paire li respoundeq que ereou ben juste que veou temouguiesse de la joua pieisque soun garçou, que ereou mouart, ereou ressussita.

Es très difficile, disoun lous sans paires, de ren ajoustar en aquelle parabole, pieisque velle s'explique elleou même d'une manière si vive : suoei li vei, lou couer li resseinl, ce que es auou dessus de toutes las paraoules, las marques d'une veritable counversseiou, li soun admirablament representas : aque seou mayna ; vei sa misere, et la quitte veou retouarne a son paire et s'abandoune à veou. Quettien de même lou pecha et counvertissen nou à Dieou, d'auoufouns d'auou couer, et veou n'auouré per nous auoutres que des entrailles de coumpassieou. Nous chaou aver de la dourour coumme aquelle mayna, d'aver abandouna la maisou de noste paire : tenien nous huroux de ly aver ista reçus de nouvean ; ainsi nosta penitencie sité toujout anima d'un regres boule d'amour et accoumpagna de paix et de jour.

Patois de Veynes et de son canton, par M. Victor Blanc.

Un home avié dous garçous, doun lou plus juéine dissec à soun paire : « Moun paîre, douna-me céque déou me revenir de vouestre ben. » É lou paîre lour fec lou partage de soun ben. Paouc de jours après, lou plus juéine d'aqueles dous garçous ayant amassa tout ce qu'avié, s'en annec dinc un païs estrangier fort éiloigna, ounto dissipec tout soun ben en excès, en déibaouchos. Après que l'aguec despensa, survinguec uno grando famino dinc aquéou païs, é coumencec à toumbar en nécessitat. S'en annec dounc, é s'estachec aou sarvice d'un des habitants dou païs, que lou mandec à sa campagno par gardar les puercs. É à qui, ourié esta bien aïse de remplir soun ventre des escossos que les puercs mangeavoun ; mais dengu n'in dounavo. Enfi, estant rentra en véoü-même, dicec : « Quand l'y a dinc la méisou de moun paîre de varlets qu'an maï de pa que lour chaoü, é yeou siéou éici à murir de fam ! Chaoü que me léve, é qu'anni troubar moun paîre, é que l'y dise : « Moun paîre, aï pecha couontro lou ciél et couontro

vous; é siéou plus digne d'estré appela vouostre fis; trata-me coumo un de vouostres varlets. » Se levec dounc, é s'en venguec troubar souh paire. É lorsqu'éro encaro bien luenc, soun paire l'apperceguec, é n'en fouguec toucha de coumpassiou; é courent à veoū, se jitec à soun couol é l'embrassec, é soun fis l'y dicec : « Moun paire, aï pecha couontro lou ciel é couontro vous : é siéou plus digne d'estre appela vouostre fis. » Alors lou paire dicec à ses varlets : « Adusé vîte sa proumiero rooūbo é passa l'y lo, é metta l'y un annéou aoū dé, é de sabattos as pés. Amena tanben lou véou gras, é tua-lou : mangen é fasen bouono chiéro, parcéque moun fis que véici éro mouort é es ressuscitat, éro pardu é es retroubat. » Coumencéroun dounc à faire festi. Cependant lou fis aîna, qu'éro es champs, revinguec; é lorsque fuguec prochi de la méisou, entendec les councerts é lou brut d'aquéles que dansavoun. Appelec dounc un des varlets, et l'y demandec ce qu'éro aquo. Lou varlet l'y respoundec : « Es vouostre fraïre qu'es revengu, é vouostre paire a tua lou véoū gras, parcéque lou revéi en santat. » Ce que l'ayant més en couléro, vourié plus intrar dinc la méisou. Mais soun paire estant sourti par lou priar, l'y fec aquesto respouonso : « Vaqui déjà tant d'ants que vous servou, é vous aï jamaï désoubéi en ré de céque m'avé coumanda, é cependant m'avé jamaï douna un chabri par me rejouir embe mes amis; mais pas pu léou que vouostre aoūtre fis, qu'a mangea soun ben embé de fennos pardūos, es revengu, avé tua par veoū lou véou gras. » Alors lou paire l'y dicec : « Moun fis, sia toujout embe yeoū, é tout ce qu'aï es à vous. Mais charié faïre festi, é nous rejouir, parcéque vouostre fraïré éro mouort é es ressuscitat, éro pardu é es retroubat. »

Patois des cantons de Serres et d'Orpierre, par M. Jean.

Un hommé avié dous enfants doun lou plus juine dissec à soun père : « Moun père, dounamé la part dou ben qué deou mé revenir. » Et lou père lours fec lou partagi dé soun ben. Pau de jourts après, lou plus juine d'akelous dous enfants quant aguec amassa tout céqué avié, s'en anec vouyagear dinc un païs bien luen vounte dessipec tout soun ben en tenent marrié vita. Après qu'agec tout despensa venguec une grosse famine dinc aqueou païs, et alors fuguec dinc la misère, et piés s'en anec et se louec vers un des habitants d'acqueou païs qué lou mandec à sa grange per l'y gardar les pourceous, et quant saguec aqui fouguec reduts à une tant grosse misère qu'ourie souïta de remplir soun ventre des vilanies qué les pourceous mangeavoun, mes dengun nin dounave gis. Et pies reflechissec et dissec : « Quant li a dé varlets din la meisour de moun

père qu'an de pan à loui saule et iou crébou eici de famp! Cheau que dakes pas men ané trouvar moun père et que ly disé : « Moun père, ai pecha couentre lou ciel et couentre vous, et meritou plus d'estre appela vouestre enfant ; tratamé coumé un de vouestres varlets. » Partec dounc et s'en venguec trouvar soun père, et quant éré enquare bien luen soun père lou veguec et fuguec toucha de compassiou, sé metec à courré, se jitec a soun couel et l'embrassec. Et soun enfant ly dissec : « Moun père, ai pecha couentre lou ciel et couentre vous, siou pas digne d'estre appela voustre enfant ! » Alors lou père dissec à seis varlets : « Adusé vité la plus bella raubé que liagué dinc la meisour et meté-l'y la, mèté-l'y perious une bague ou deu et de souliers es pes. Adusé un veou gras, tualou ; regalen se ben et amusen se ben, parcéque moun enfant qu'es eici era mouerts et es reçussita, era pardu et s'es retrouva. » Et pies commencéroun à se ben regalar et à se ben amusar. Cepandant soun ainé qu'ere en campagne venguec, et quant fuguec prochi de la meisour entendec lou souen des estruments et lou brut des dansaires. Criec tout dessuite un de ses varlets et ly demandec céque ère. Lou varlet ly respoundec : « Es qué vousté frère es vengu, et vousté père a tua un veou gras parcéque l'a vist en bouna santa. » Céque ly fachec et vourié plus intrar dinc la meisour ; mes soun père sortec per l'en priar. Akeou deici prenguec la paraule et l'y dissec : « Vé eici tant d'ans qué voi servou et vous ai jamai désoubei en ren de céque m'avé coumanda ; cepandant m'avé jamai douna un chabri per me deivertir emmé mes amis, mes dessuite que vouestre autre enfant qu'a mangea tout soun ben emmé de *gourrineos*, ei revengu, avé tua per eou un veou gras. » Lou père l'y dissec : « Moun enfant, sies toujout ou mé iou et tout céque aï es tiou, mes nous çarié ben faire un festin et noi regeouir parcéque toun frère que vé aqui era mouert et es recussita, era perdu et ses retrouva. »

Patois du Queyras, arrondissement de Briançon, par M. Richard.

Un oume avio dui mendiz dount lou plus jouve diché à soun pâire : « Moun pâire, douna me lou ben que me ven per ma part. » È êil loup fagué lou partagé de soun ben. Paou de jours après, lou plus jouve empourté en b'êil tout ce k'êil avio, s'en ané viâjâr en un pêis eilugna, ounte êil déspensé tout soun ben en débaouchés. Kant'êil lagué tout counsuma, êil arribé uno grando famino dins a k'êil pêis aki, è êil fougué taramant déispourvu de toutés casoués, k'eil fougué oublija de se bestar ambe un habitant dey luez, ke la manda din sa meizoun de campagnio per ly garder

li puregs. Aki, êil désiravo de se pougneir l'oustoumag de les escorcés ke li puregs minjavoum, més degun n'in dounavo. Anfin étant rintra dans si même, êil diché : « Coumben li a lo de valles din la meizoun de moun pâiré k'an de pân en aboundanso, è mi muerou eissi de fan; le chât k'a me leve, k'ane troubâr moun pâire, et ka il dise : «Moun pâire, ai pecha countro lou ser et derant vou, eiro a ne siou plus digne d'esser appella vouoste fil; trata me coumo un de voustous valles. » Êil se lavé dounco è vingué troubâr soun pâire; més kant êil-cero encaro lueng, soun pâire le vist è toucha de coumpassioun êil eis courru l'embrassar et lou beijé. Soun mendig li a dich : « Moun pâire, ai pecha contre lou ser é deran vous, a ne siou plus digne d'esser souna vouastra meina. » Més lou pâire diché à sei servituos : « Aduzé li proumptament sa premiero goueso è bita li lo, bita li uno viro al denné, de sabatés eis pés. Amena lou vel gras è tua lou, mingen é fasen bono chiéro, parceke leis eissi moun mendig k'èro mouort é êil-eis ressuscita, êil-éro perdu è êil-eis retrouba. » Y fagueroun grando festo. Din a kel tens soun fil aina k'èro is champs revengué, è kant êil fougué près de la meizoun, êil entendé la musiko é la danso, é souné deir valles per saoupré d'êeil cekeléro; l'eis ke li a t'êil dich : « Vouoste frâire eis vingu é ke vouoste pâire lou veisent plen de vito, a far tuar lou vel gras. » Akeist essi n'en fougué si indigna k'el ne voulio pas intrar; ce k'oublige soun pâire de sourtir é de lou priâr d'entrar emb'êil; mais êil répounde à son pâire : « Êil y a tan de tems k'a vous servou sans vous aver désobéi; é vous ne m'avés jamés souloment douna un chabrot per me rejoûir ambe mi amis. É kant un fil coumo a k'êil k'a mienja tou soun ben ame de fêmés perduées eis vengu, vous avés fach tuâr êil lou vel gras. » Soun pâire li diché : « Ma meina, per vous, ou sé téjoûrs ambe mi, é a n'ai rien ke ne siêi à vous. Més la chalio far festo é nous réjoûir, perceke vouoste frâire kero mouert eis ressuscita, k'ero perdû é k'êil eis retrouba. »

Patois du Monêtier, arrondissement de Briançon, par M. Chaix.

Un home avas dou bos. Lou plus giouve de isou disse à son pere : « Moun pere, moun pere, douna-me soque me duou reveni de vatre be. » Et lou pere lour faze lou partage de soun be. Paouc de giours apres, lou plus giouve deiquelou dou bos, apres aveira amassa tout so que aou lavie, sen ane diens un païs etrangie ben leigu, aount aous dissipe tout soun be diens la grande deipensa et en deibaucha. Apres qu'aou lague tout deipensa, larribe una grand famina diens iquaou païs ilai, et aou cheigue diens lou besoign. Aou sen ane donc, et âou s'attaché (aou sarvice) d'un d'aous abitans d'aou païs, iqueit lou mande diens sa meisou de la

terra, per lai garda lou couchou. Aou lai aurie ita ben aise de rampli soun ventre de la dorsa que lou couchou mingeavan, me parsonna l'i nen beilava. Enfin, apres séissei beta a pensa diens si meime, aou disse : « Quan lie-la de vales soulda a so de moun pere, que an mai de po que la lou nen cha, et mi muerou de fam ! Cha me leva et anna trouba moun pere, et cha que a lli disa : « Moun pere, a gai pecha countra lou ciel et countra vous, et a ne siou pas digne deisseis appella votre bot ; trata-me couma un daou vales que sount à votra paya. » Aou se leve donc et aou vengue trouba soun pere; et quant aou lera encara bien leigu, soûn pere lentre vegué, et aou nen fusse sezi de coumpassioun, et courrant apres si, aou se tapé a soûn col et lou beizé. Et soûn bot lli dissé : « Moun pere, a yai pecha countra lou ciel et countra vous ; et a ni siou pas digne deisseis appella votre bot. » Aloura lou pere disse à sou vales : « Pourta vite la plus bella roba et lou nen vite et bota-lli una vira aou dé et de sebata aou pee. Mena aoussi lou vel gras, et tua-lou, mingen et fazen bonna chiera. Parsouqué moun bot que veiqui èra mort et aou lei ressuscita, aou lera pardu et aou lei retrouba. » Il commençarount donc de fa un festin. Cépandant, soun bot léiné, que era diens laa terra revingue, et quant aou fusse proche de la meisou, aou lintende lou tapage dei queçou que dansavant. Aou l'appellé donc un d'aou vales et aou lli demandé so que lera. Lou vales lli reipounde : « Lei vatre fraire queis revengu ; et vatre pere a tua lou vel gras par qu'aou lou il en sanda revengu. » Ico l'ayant beta en colera, aou ne vourgné pas entra diens la meisou ; mé soun père sourtigué par l'ou nen pria. Aû lli fazé iqueta reiponsa : « Veiqui degio tant d'ans que a vous servou, et a ne vous aii jamai desaubei en rien de soque vous m'avès commanda et, quoaique ico, vous ne mavès jamai donna un chabrot par me divartii aou mou camaradeis. Mais tout de suite que vatre aoutre bot, que a mingea soun be aou de fena perduâ, ei revengu, vous avès tua par si lou vel gras. » Aloura lou pere lli disse : « Moun fill, vous sia toujours aou mi, et tout so que a yai ei votre. Mais la chavié fâ un festic et nou rejouii par so que votre fraire era mort, aou lei ressuscita, aou lèra pardu et aou l'ei retrouba. »

Patois d'Embrun et d'une partie de son arrondissement, par M. Dongois.

Un certain home avio dous garsouns. Lou cadet dous dous disék ou père : « Père, douna me la pourtion dou bein ke me revein. » Lou père partagék lou bein. È pauc de jourchs après, lou garsoun kadet, après aver tout rasseimbla, partèk par un païs eslounia, ounte dissipék soun bein ein fasient bouano chiero. É après k'aguek tout counssoma, l'y aguek uno grosso famino d'in akiou païs, è coumeincek a aver fam. Alors s'ein

anék méttre a mestre chéz un citouien d'akiou paìs, ke lou mandék din soun doumène par gardar lous puerks. Ourio bein vougu se ramplir lou veintre de las pelalios ke lous puerks manjavoun; me degun n'in dounavo. Kan reveinguek a éou meme disék : « Lia forsso varlethts din la meisoun de moun père ke manjoun de pan a lour saouleo, è iou muérou ici de fam. Me le varleï è anareï troubar moun père, li direï : « Père, aï pecha couentro lou ciel é devan vous; siou plus dini d'estre appela vouestre garsoun; fasé me coumo a un de vouestre varlechs. » Se levèk, é veinguék einco de soun père. Lou père ke lou veguék de luenk, toucha de coumpassioun, se métte à courré, li sauoto ou coual, et l'eimbrassék. Lou garsoun li disék : « Père, aï pecha couentro lou ciel è devan vous; siou plus dini d'estre appela vouestre garsoun. » Lou père disék a soun varlechs : « Vite appourta uno robo é abilia lou, meté li uno bago ou dein, de souliés ous pés. Adusé un véo gras, tua lou, é fasein festïn. Parceke akiou miou garsoun ero mouort é es ressuscita, ero pardu é es retrouba. » E coumeinserein lou festïn. Lou garsou eïné ero ou champ; kan founguék veingu, è ka prouchék meisoun eintindék la sinfouniéo è lou chant. Apelech un dous varlechts, li demandék ce kero ako. Li disék : « Vouostre frère es arriba, è vouostre père a fa tuar un véo gras, parceké la vist san è sauof. » L'eïné founguék indinia, voulio pa intrar; lou père sourték de fouoro è se mették a lou priar. Lou garsoun respondék à soun père : « Lia souo pa kan d'anchs, ké vous sérvou, me siou jamés escarta de vouestre coumandameints, é m'avé jamés douna un chabrot, par ke faguessi festïn embe mous amis. È kan moun frère ka manja tout soun bein embe las fillies de mouvaso vito, arribo, fasé tuar un véo gras par eou. » Lou père li respondék : « Moun garsoun, as toujours esta embe iou, é tout ce kaï es tiou; mes me chau rejouir è far festïn, parcéke toun frère kéro mouort, reviou; éro pardu é l'aï retrouba. »

Patois de Chorges, par M. Bertrand.

Un paire aïe dous garçous, dont lou pus jouve dissec a soun paire : « Moun paire, beila me la pourtion dou ben que me poua revenir. » Et lou paire foc lou partagi de soun ben. Paou de jours aprés, lou pus jouve des dous garçous ayant rammassa tout ce quaïe, s'en anec voyajar dinc un païs fort eilougna ounte dissipec tout soun ben en deibauchas. Après qu'aguec tout dissipa, arribec una granda famina dinc aqueou païs, et coummensec a estre din la misera. Alors s'en anec et se mettec a mestre ves un des habitants d'aqueou païs, que lou mandec a soun fourest par l'y gardar sous puercs. Estant aqui fouguec reduts a una misera si forta qu'ouria souhita remplir soun ventre des restas que lous puercs mangeavon, mes degun nin

dounava. Enfin estant reintra en veou meme dissec : « Quant lya de varlets din la meisou de moun paire que soubroun lou pan et iou muerou de fan. Chau que daques pas m'en ani troubar moun paire et l'y dise : « Moun paire, ai pecha cointra lou ciel et cointra vous ; siou plus digni d'estre appela vouste garçou, trata me couma un de voustes varlets. » Partec donc et venguec troubar soun paire; lorsque éra encara bien luenc, soun paire l'appercevec et fouguec toucha de coumpassioun, courrec a veou, se jettec a soun coual et l'imbrassec. Et soun garçou l'y dissec : « Moun paire, ai pecha cointra lou ciel et cointra vous, et siou plus digni d'estre appela vouste garçou. » Alors lou paire dissec a ses varlets : Adusé me tout de suita la pus bella rauba que lia dinc ma meisou ; habilla lou, mette ly una bagua au deu et de souliers es pés. Adusé un veau gras et lou tua, fasen bouana chièra et réjouissence ; parce que moun garçou que veissi éra mouert et es ressucita, éra pardu et es retrouba. »

Vers patois, par M. l'abbé Anglès.

Iou siou toujourt plus estouna,
Disié Lucas à Lubi, soun coupaïre,
Que de Salou lou devinaïre
Din cent endrech n'aïe parla
D'aqueou que lou ciel a manda
Bien à tens par tirer d'affaire
La Franço, qu'avien estroupia,
Et qu'ero murento, pechaïre!
Lubi respoundec : « Moun ami,
D'aquo chau pas estre eibahi ;
Sens difficulta, sens oubstaclé,
Nostradamus, din soun mestier,
De soun temps ero lou premier ;
Mes par devinar lou miracle
Qu'estouno tant lou mounde entier,
Ourié chougu estre un ouracle,
Et, ma fe, diablement sourcier. »

TRADUCTION.

Je suis toujours plus étonné, disait Lucas à Lubin, son compère, que le devin de Salon n'ait pas parlé dans cent endroits de ses écrits de celui que le ciel a envoyé bien à temps pour sauver la France désolée, et, hélas! sur le point de périr. Lubin lui répondit : « Mon ami, il ne faut pas s'étonner de cela. Sans difficulté et sans crainte et sans contredit, Nostradamus, de son temps, avait le premier pas sur les gens de son métier; mais pour deviner le miracle qui surprend si fort l'univers, il aurait fallu être un oracle, et, ma foi, diablement sorcier. »

Noël composé par M. Farnaud aîné, et chanté par lui dans la chapelle de M. Ladoucette, à la messe de minuit de l'an 1806, avec la traduction.

N'en duermian ou mieis d'un pra, } *bis.*
Un ange nous a eiveilla }
Par nous far
Deilougear ;

Nous dormions au milieu d'une prairie, lorsqu'un ange nous a éveillés pour nous faire mettre en chemin, pour aller voir un enfant, le

Par anar veire un enfan,
Lou pus pechou, lou pus gran,
Lou pus bloundc
Que siè ou mounde,
Lou pus pouli, lou pus bel
Dessous le ciel.

plus petit, le plus grand, le plus blond qui soit au monde, le plus gentil, le plus beau qui soit descendu du ciel.

Se sian touch mes en eiveil;
N'aven tengu lou conseil,
Coume far
Par anar,
Par quittar nouestres troupeous,
Nouestres vaches, nouestres veous,
Din de pras
Escartas.
Pieis, touts d'un counsantamen,
N'aven pres un espédien,
De ou creire
Et anar veire
L'enfant, coume la gesen,
Embe un présen.

Nous nous sommes tous mis en éveil et nous avons tenu conseil pour savoir comment nous ferions le voyage, et si nous devions abandonner nos brebis, nos vaches et nos veaux dans les prairies écartées. Puis, tout d'un commun accord, nous avons pris le parti de croire ce que l'ange nous avait dit, et d'aller voir l'enfant, ainsi que la mère, avec des présents.

Un li pouerte un chapou,
Et l'aoutre un bouen moutou;
L'aoutre un veou
Gras et beou;
L'autre l'y pouerte un seras,
Embe un bouen froumage gras;
L'aoutre un pa
Primp passa;
L'autre li pouerte un chabri
Emb'un plen fiascou de vi,
Et de fouasse
Din sa biasse;
Et l'aoutre une oule ou bras
Plene de lach.

L'un de nous lui porte un chapon, et l'autre un mouton; l'autre un veau gras et beau; un autre des recuites avec un bon fromage gras; un autre, un pain de farine bien tamisée; l'autre lui porte un chevreau avec un flacon de vin et du gâteau dans sa besace; l'autre enfin charge son bras d'un pot de fer, plein de lait.

N'aver fachs nouestre présenchs,
Chascu pren ses instrumenchs,
En chantant,
En dansant.
Iou n'aï gis d'aoutre plaser

Après que nous eûmes fait nos présents, chacun prit ses instruments en chantant, en dansant. Je n'ai eu ni ne pourrai avoir de plus grand plaisir de ma vie; car jamais journée

Ni n'en poueisse gis aver,
Car jama
Taou journa.
L'enfant ère tout plasen
Din les bras de la gesen.
Jamais mange,
Si acquel ange,
Ou tout que n'aïé qu'un jourt,
Riié toujourt !

plus ravissante; l'enfant était tout gentil dans les bras de sa mère. Que je ne mange plus, s'il n'est pas vrai que cet ange riait sans cesse, quoiqu'il n'eût encore qu'un jour !

Iou n'aiou moun casaqui
Tout cuber de roumari,
Et mes pes
De genés;
Et mes bras jusques es mas,
Tout cuberts de flourimas,
Moun tablier
De vioulier;
Moun chapeou d'une peou d'ours
Bourda de passe velours.
Cas estrange !
Aquel ange
Quan me veié tant de flours,
Riié toujour.

Pour moi, j'avais orné ma petite veste de romarins, et mes pieds de genêts; mes bras jusqu'aux mains étaient couverts de bouquets; mon tablier était plein de violiers, et mon chapeau, fait de peau d'ours, était bordé de passe-velours. Chose étrange! oui; cet ange en me voyant tout de fleurs ne cessait de rire.

Iou li demandou pardou,
Et que me fassi un dou
Per aver
Lou plaser
Que jamaï loup affama
N'amendrisse ma mata,
Ni amaï gis
De mes chis!
Que les fies qu'ai d'emblescas
Fassin toutes bessounas;
Que la terre
Sie sen guerre,
Et que me doueni un cantou
Din sa meisou !

Je lui demande pardon de mes offenses et qu'il daigne me faire la grâce d'avoir le plaisir que jamais loup affamé ne diminue mon troupeau, ni le nombre de mes chiens ! Que toutes mes brebis malades fassent deux agneaux, que la terre soit à l'abri du fléau de la guerre, et qu'il me garde une petite place dans sa maison!

Que Diou garde l'Amperur
Per faire nouestre bouenhur,

Que Dieu conserve l'empereur pour faire notre bonheur dans le

Din les bras
De la pas!
Que tous nouestres ennemis
Redevenin les amis
D'a queou grand
Conquérant!
Qu'aqueou envouia d'ou çiel,
Coume l'ange Gabriel!
Preni, un jourt, counbla de gloire,
La couroune de victoire
De la ma de l'Éternel!

sein de la paix! Que tous les ennemis de la France deviennent les amis de ce magnanime conquérant! Que cet envoyé du ciel, comme l'ange Gabriel, reçoive un jour, comblé de gloire, la couronne de victoire, de la main même de l'Éternel.

Noël patois de Ribiers, par Madame ***.

Quand l'angé vengué announçar
Que dinch un marrit establé
L'Enfant de Diou éra na,
Chascun soungé de l'ianar,
Es pas tant par l'adourar,
Couma par li demandar
Ce qui creyen counvenablé
Par rapport à lour état.

Les pastrés soun les premiers
A anar faïre lour ouffrenda,
Anneroun fort volountier
Ennuyas de lour mestier.
« Seigneur! bel estre vouen sié,
« La santa viergi Marié;
« Tira-nous de l'esclavagi,
« Voulen plus estre bargiés. »

Les paysans vous ayant sachu,
A l'essaya renounceroun;
Les paysans vous ayant sachu,
Se creyen déjà moussus;
Mais fougueroun bien toundus
Quand agueroun un refus;
Se queseroun, se gratéroun:
Semblava touts d'estatus.

Quand l'ange vint annoncer
Que dans une mauvaise étable
Le Fils de Dieu était né,
Chacun eut envie de l'aller voir,
Non pas tant pour l'adorer
Que pour lui demander une infinité de cho
Dont ils croyaient avoir besoin;
Chacun suivant leur condition.

Les bergers sont les premiers
A porter leur offrande,
Pressés qu'ils étaient de quitter
Un métier qu'ils trouvaient ennuyeux.
« Seigneur! nous vous saluons,
« Vous et la vierge Marie;
« Tirez-nous de l'esclavage,
« Nous ne voulons plus être bergers.»

Les paysans ayant appris cette nouvelle,
A la pioche renoncèrent;
Les paysans ayant appris cela,
Se croyaient déjà messieurs;
Mais ils furent bien confus
Quand ils eurent un refus;
Ils se regardèrent, se regardèrent:
Ils ressemblaient à des statues.

Pieu vengué les artisans,
Par li faïre lour demanda;
Creyen qu'aqueou sant enfant
Venié far de fénéants :
« Li a longtemps que trabaillan,
« Ala fin se pousarian ;
« La favour sarié bien granda
« Et de vous se souvendrian. »

Les avares paou countents
Des trésors que poussedavoun,
Anéroun en Bethélem
Par demandir maï d'argeant ;
« Faï cher viouré en aquest tems,
« Naoutrés sian de paourés gens. »
Les vesias que desparlavoun
Moustravoun un pan de dents.

Proucurours et avoucats
N'en quitteroun lour estudi,
Proucurours et avoucats,
Aqueou jourt feroun ferias :
« Seignour ! l'où trabaou vaï pas,
« Tous les proucés soun à bas ;
« Ou douna-nous de pratiqua
« Ou ben quittan lou rabas. »

Les avuglés à lour tourt
Fougueroun de la partida,
Les avuglés à lour tourt
L'y aneroun faïre la cour.
Chascun l'y digué : « Seignour!
« Pouven pas veyré lou jourt ;
« Es pas jouir de la vita
« Qu'aguer la nuéch par toujourt. »

Les boueitous s'éroun flattas
Que l'y laissarien lours crochas ;
Les gibous tous contrefachs
Creyen de devenir plats ;
Mais coumma l'y soun annas,
Ellés se soun retournas :

Puis vinrent les artisans,
Pour faire aussi leur demande ;
Ils croyaient que ce saint enfant
Venait faire des fainéants :
« Il y a longtemps que nous travaillons;
« A la fin nous voudrions nous reposer;
« La faveur serait bien grande
« Et de vous nous nous souviendrions. »

Les avares ne se trouvant pas assez,
Malgré les trésors qu'ils possédaient,
Allèrent à Bethléem
Pour en demander de nouveaux :
« Il fait cher vivre en ce temps,
« Nous sommes de pauvres gens. »
Et en déparlant ainsi
Ils montraient de longues dents.

Procureurs et avocats
Quittèrent leur étude ;
Procureurs et avocats,
Ce jour-là, prirent des féries :
« Seigneur ! le travail va mal,
« Tous les procès sont à bas;
« Donnez nous des clients
« Ou nous quittons le rabat. »

Les aveugles à leur tour
Se mirent de la partie,
Les aveugles à leur tour
Vinrent lui faire leur cour.
Tous lui disaient : « O Seigneur !
« Nous ne pouvons voir le jour ;
« Ce n'est pas jouir de la vie
« Qu'être dans une éternelle nuit. »

Les boiteux s'étaient flattés
De laisser là leurs béquilles ;
Les gens les plus contrefaits
S'imaginaient devenir plats;
L'enfant ne les écouta pas.
Ils eurent beau crier : « Otez-moi
Ma bosse et ma croche, »

« Maï ma crocha, maï ma bossa. »
L'enfant les escoutà pas.

Comme ils étaient venus
Ils s'en retournèrent.

L'y pourtavoun les maraouch,
Dieu que n'y avié un spectaclé;
L'y pourtavoun les maraouch,
L'establé erà un houspitaou,
Chascun cridava pus haoût :
« Seignour! soulagea me un paou,
« Si voulia faire un miraclé,
« Toutes n'aourian gin de maou. »

On y porta les malades;
Il y en avait beaucoup;
Il y en avait tellement,
Que l'étable ressemblait à un hôpital,
Et tous criaient :
« Seigneur! soulagez-moi,
« Si vous vouliez faire un miracle,
« Nous serions tous guéris. »

Une troupa de guzas
Que mourien de famp, péchaïre,
Se n'anneroun tout d'un pas,
Creyen de l'y attroubar gras;
A n'un l'y manquava un bras,
L'aoutre n'avié gin de naz :
« Seignour! saben plus que faïre,
« Tiras-nous de l'embarras. »

Une troupe de gueux
Qui mouraient de faim, péchaire,
Coururent à perdre haleine,
Croyant y trouver grande chère.
A l'un, il manquait un bras,
L'autre n'avait point de nez :
« Seigneur! nous ne savons que faire;
« Tirez-nous donc d'embarras. »

Las damas tardéroun pas ;
De l'y far la revérenci,
Aneroun par demandar
La glori et la vanita.
Mais à fouarça de parlar,
Ellas s'entenderoun pas.
N'en parderoun countenenci,
Lei semblava lou sabat.

Les dames se hâtèrent aussi
D'aller faire leur révérence;
Elles allaient demander
Un surcroît de coquetterie.
Mais elles parlèrent tant et tant
Qu'on ne les entendit presque pas.
Aussi perdirent-elles contenance,
On se serait cru au sabbat.

Or, paresquet surpreneint
Que de tant de demandaïres
Qu'anneroun en Betheléem
Dengun s'envengué conteint :
Es qu'aquestés paourés gens
Demanderoun de faous bens;
Dou salut, dou grand affaire,
Pas un qué n'en digué ren.

Or, il parut surprenant
Que de tant de solliciteurs
Qui sont allés à Bethléem
Pas un ne soit revenu content;
C'est que ces pauvres gens
Demandaient de faux biens;
Du salut, notre principale affaire,
Personne qui en ait parlé[88].

NOTES.

Note 1, p. 2.

« Dans les Alpes cottiennes, qui commencent à la ville de Suze, dit Ammien Marcellin, un mont s'élève à une grande hauteur, et se montre presque entièrement inaccessible. Incliné fortement du côté des Gaules, il n'offre du côté opposé que des rocs suspendus sur l'abîme ; spectacle effrayant, surtout lorsque les tièdes haleines des vents du printemps fondent les glaces et détachent des masses de neige, qui de toutes parts se précipitant au travers de gorges étroites, et dans des gouffres que dérobaient à l'œil les frimas amassés de l'hiver, entraînent dans leur chute les voitures, les animaux et les hommes. Il n'est qu'un seul moyen mis en usage pour échapper à ce danger, c'est de lier les chars avec de grosses cordes, et de les faire retenir en arrière, à grand effort d'hommes ou de bœufs, qui rampant, pour ainsi parler, contre terre, rendent la descente moins périlleuse. Et cela, comme nous l'avons dit, a lieu au printemps. Mais en hiver, le sol revêtu par les gelées d'une croûte épaisse et presque polie, par-là même très glissante, force le voyageur à précipiter sa marche ; et quelquefois, en traversant ces voûtes perfides de glace, il est englouti par les vastes abîmes qu'elles recouvrent. Aussi les personnes qui connaissent ces lieux fixent dans les endroits les moins dangereux de grandes perches, destinées à guider plus sûrement les pas du voyageur ; mais si les neiges couvrent ces longs pieux, si les torrents qui roulent du haut des montagnes les ont renversés, il n'avance qu'avec peine, quoique conduit par les habitants de cette contrée. Depuis la cime de ce mont italique jusqu'à une station nommée Mars (*Oulx*), la plaine s'étend sur une longueur de sept milles ; et de là une autre montagne plus élevée et d'un plus difficile accès se dirige vers le sommet de la Dame (Matrona, *le mont Genèvre*), nom qui lui vient de l'accident arrivé en cet endroit à une femme de qualité. Le chemin alors, quoique très en pente, commence à devenir plus commode jusqu'au château de Virgantia (*Briançon*). »

Rerum gestarum, XV, c. I.

Note 2, p. 2.

Cuncta gelu, canaque æternum grandine tecta,
Atque ævi glaciem cohibent : riget ardua montis
Ætheriæ facies ; surgentique obvia Phæbo
Duratas nescit flammis mollire pruinas.
Quantùm tartareus regni pallentis hiatus
Ad manes imos, atque atræ stagna paludis
A supera tellure patet ; tàm longa per auras
Erigitur tellus, et cœlum intercipit umbrâ.
Nullum ver usquam, nulli æstatis honores.
Sola jugis habitat diris, sedesque tuetur
Perpetuas deformis hiems : illa undique nubes
Hùc atras agit, et mixtos cum grandine nimbos.
Jàm cuncti flatus, ventique furentia regna
Alpinâ posuêre domo. Caligat in altis
Obtutus saxis, abeuntque in nubila montes.
Mixtus Athos Tauro, Rhodopeque adjuncta Mimanti,
Ossaque cum Phlegeo, cumque Hæmo cesserit Othrys.
. . . .
Jamque super clades atque importuna locorum,
Illuvie, rigidæque comæ squalore perenni
Horrida semiferi promunt è rupibus ora :
Atque effusa cavis exesi pumicis antris
Alpina invadit manus, assuetoque vigore
Per domos, notasque nives, atque invia pernix
Clausum montivagis infestat cursibus hostem.

SILIUS ITALICUS, lib. III, v.

Note 3, p. 11.

« (Galli) gens aspera, audax, bellicosa, quæ prima post Herculem, cui ea res virtutis admirationem et immortalitatis fidem dedit, Alpium invicta juga et frigore intractabilia loca transcendit. »

JUSTIN, lib. XXIV, c. 4.

Note 4, p. 12.

Saintes, Évreux, Château-Meillant en Berry, Mâlain en Bourgogne, Moydans (Hautes-Alpes), se disaient *Mediolanum;* ce nom, regardé comme celtique, et qui paraît s'appliquer à des cités de pays fertiles, était celui de Munster sur la rive droite, et de Moydans sur la rive gauche du Rhin, de Mey-wood en Angleterre, etc.

Note 5, p. 13.

Saint Colomban, Irlandais, fondateur du monêtier de Luxeuil, dont il fut abbé, se retira, lors d'une persécution, dans une vallée agréable, située au milieu des montagnes, et où se voyaient les ruines d'une petite ville appelée *Brigantium ;* c'est aujourd'hui Brégentz. Il trouva dans ce lieu un oratoire dédié sous l'invocation de saint Ourélio; il bâtit, avec d'autres missionnaires, des cellules tout à l'entour. Le peuple, qui avait eu anciennement connaissance du christianisme, était retombé dans l'idolâtrie et avait placé dans l'oratoire trois images de cuivre doré, qu'il adorait comme ses dieux tutélaires ; elles furent jetées dans le lac de Constance, et le peuple se convertit. Colomban resta trois ans à Brégentz et y établit un couvent.

Ce bienheureux mourut, le 21 septembre 615, dans le monastère de Bobio qu'il avait fondé dans un désert, au milieu des montagnes de l'Apennin, près de la rivière de la Trébia.

(Extrait des *Vies des pères, des martyrs et des principaux saints*, traduites de l'anglais d'Alban Butler par l'abbé Godescard.)

Note 6, p. 14.

Gæsati (Γαισατοι), Galliæ populi, qui una cum Senonibus Romam ceperant. Ad Rhodanum habitabant, Polybio : eosdem ad Padum fluvium describit Strabo. Nomen gentis non esse, sed mercenariorum Gallorum dicunt Orosius et Plutarchus. Quid si à gæsis ferendis, telo gallico sic dicto? teste Virgilio, 8 Æneid : *Duo quisque Alpina coruscant gesa manu*, quamvis gæsa malè sine diphthongo ibidem. Et uti gæsa alpina, sic quoque hæc gens, Alpina nempè, teste Plutarcho in Marcello. In tabulis capitolinis pro his Gæsatis, *Germani* nominantur. Quod annotavit Sigonius ad annum V.C.DXXXI. Horum Gæsatorum locum Lazius *Gayssaw* interpretatur in Pannonia. Romandioli sunt Gaudentio Merulæ. Γαιζηται sunt apud etymologum.

ORTELIUS, verbo *Gæsati.*

Note 7, p. 14.

Aurea cæsaries illis, atque aurea vestis;
Virgatis lucent sagulis; tum lactea colla
Auro innectuntur; duo quisque Alpina coruscant
Gæsa, manu, scutis protecti corpora longis.

Note 8, p. 15.

Les historiens romains citent Manlius, Valerius, Marcellus, Fabius, comme ayant tué des Gaulois en combat singulier.

Note 9, p. 16.

A cinq lieues ou environ d'Embrun, métropole des Alpes maritimes, en allant vers l'orient, on trouve, à droite, la vallée de Queyras, et à gauche celle de Fraisse, ou la Fraissinières, entre lesquelles on voit encore les ruines de Rama, ville autrefois considérable. De là, après avoir gagné le haut de la montagne par des chemins rudes et difficiles, on trouve un sentier très étroit, taillé dans le roc, que les habitants du lieu appellent encore aujourd'hui le chemin d'Annibal. De sorte qu'après cela il ne tiendra pas à moi que ceux qui disputent avec tant de chaleur sur le chemin que prit ce général pour passer en Italie, ne s'accordent et ne finissent leurs disputes, puisque le premier paysan qu'on rencontre en ces lieux le peut aisément montrer. On va par ce chemin à Briançon, et à gauche on trouve le Val-Louis, ainsi appelé de Louis XII. Ce prince, passant par là pour se rendre en Italie, fit un grand carnage des Vaudois; mais depuis, touché de compassion et fâché de ce qu'il avait fait, il changea le nom de ce lieu. Les voisins de cette ville lui avaient donné le nom injurieux de Val-Pute, parce que la religion y avait été corrompue. Mais Louis voulut que dans la suite elle portât son nom.

(Extrait de l'*Histoire* de DE THOU, t. IV, livre XXVII, p. 24.)

Note 10, p. 17.

Is et ipse Alpinus amnis longe omnium Galliæ fluminum difficillimus transitus est; nam quum aquæ vim vehat ingentem, non tamen navium patiens est, quia nullis coercitus ripis, pluribus simul, neque iisdem alveis fluens, nova semper vada novosque gurgites faciens et ob eadem pediti quoque incerta via est ad hæc saxa glareosa volvens, nihil stabile, nec tutum ingredienti præbet; et tum, forte imbribus auctus, ingentem transgredientibus tumultum fecit, quum super cætera trepidatione ipsi sua atque incertis clamoribus turbarentur.

. . . .

Ex propinquo visa montibus altitudo nivesque cœlo prope immixtæ, tecta informia imposita rupibus, pecora jumentique torrida frigore, ho-

mines intensi et incolœ, animalia, inanimaque omnia rigentia gelu, cætera visu, quam dictu, fœdioria, terrorem renovarunt.

TITUS LIVIUS, lib. XX.

Note 11, p. 19.

Jamque Tricastinis intendit finibus agmen;
Jàm faciles campos, jàm rura Vocuntia carpit:
Turbidus hic truncis, saxisque Druentia lætum
Ductoris vexavit iter: namque Alpibus ortus
Avulsas ornos, et adesi fragmina montis
Cum sonitu volvens fertur latrantibus undis,
Ac vada translato mutat fallacia cursu,
Non pediti fidus, patulis non puppibus æquus:
Et tunc, imbre recens fuso, correpta sub armis
Corpora multa virûm spumanti vertice torquens
Immersit fundo laceris deformia membris.

SILIUS ITALICUS, lib. III, v. 466.

« Déjà Annibal déployait ses phalanges sur les frontières des Tricastins; déjà il s'avançait sans obstacle dans les champs des Voconces. Mais la Durance, couvrant les chemins de pierres et de troncs d'arbres, contrarie la marche joyeuse de l'armée. Ce torrent, sorti des Alpes, roule à grand bruit, dans ses ondes mugissantes, des pins déracinés, des rocs qu'il arrache aux montagnes; il change ses gués trompeurs en variant sans cesse l'inconstance de ses flots, dangereux pour le piéton et funestes aux bateaux. En ce moment, grossi par des pluies récentes, il entraîne une foule de guerriers, les brise avec leurs armes dans des gouffres écumeux, et engloutit au fond de ses abîmes leurs membres déchirés. »

Note 12, p. 19.

Au moment de passer le Rhône, Annibal reçoit les députés des Gaulois cisalpins établis dans le Milanais. Ils assurent que ce peuple s'empressera de s'unir à lui, et ils offrent de lui servir de guides dans les défilés des Alpes qu'ils viennent de traverser. Les Romains étaient campés auprès d'Arles. Annibal, qui ne voulait pas leur livrer bataille avant d'arriver en Italie, devait les éviter. Il s'éloigna de leur camp et ne prit pas la ligne droite par Nyons, Serres, Gap, etc.; mais il fit quatre jours de marche en remontant la rive gauche du fleuve, qu'il avait franchi sans grandes difficultés. Ces quatre étapes se trouvent du Pont-Saint-Esprit à Valence. Il est vrai qu'on lit *Arar* (la Saône) dans Polybe et dans Tite-Live; mais

Rollin observe que c'est une erreur visible de nom; qu'un ancien manuscrit portait le mot *Bisara*, et qu'il faut d'autant plus substituer à *Arar Isara* (l'Isère) pour trouver l'île dont il est question, qu'elle était au confluent de deux rivières venant des Alpes et tenait au pays des Allobroges, tandis que la jonction du Rhône et de la Saône nous mènerait à Lyon, c'est-à-dire à quatorze marches de plus, et qu'elle nous éloignerait du pays des Tricastins, où Annibal entra en partant de cette île. Or, ce pays touche à Valence, où nous portons Annibal. Là étaient les Segalauniens, qui faisaient partie des Cavares, appartenant à l'Allobrogie. Deux frères s'y disputaient la couronne; le général carthaginois sut profiter de cette circonstance en se déclarant pour l'aîné, afin de se procurer des vivres, des habillements et autres objets dont son armée avait besoin. Il entra ensuite dans les pays soumis à la domination de son allié ou en relations avec lui: les Tricastins, près de Saint-Paul-les-Trois-Châteaux; l'extrémité des Voconces, vers Die; les Tricoriens, vers le Champsaur (portion du Gapençais). Il se dirigeait ainsi vers le mont Genèvre, que les envoyés cisalpins lui représentaient comme plus direct, moins élevé et moins froid que le mont Cenis ou le mont Saint-Bernard.

Il ne rencontra aucun obstacle jusqu'à son arrivée sur les bords de la Durance. Tite-Live et Silius Italicus, qui est presque son contemporain, donnent une description très exacte de cette rivière fougueuse et qui forme des gouffres en plusieurs endroits. Ses riverains ne sont pas embarrassés pour indiquer où il la passa à gué. Or, après avoir reçu l'Ubaye au-dessous du village de ce nom, elle cesse d'être guéable et de rouler les grosses pierres arrondies et glissantes dont parle Tite-Live. Il faut donc remonter au-dessus de l'Ubaye, mais non aller au delà des points où le Guil et la Gyronde se jettent dans la Durance. En effet, plus haut que ces points elle ne représente plus qu'un torrent; son lit est trop étroit et son volume d'eau trop peu considérable pour qu'elle arrête une armée. Les Carthaginois d'ailleurs n'auraient pu suivre jusqu'au Guil la rive droite, bordée de rochers et de précipices. C'est donc entre le confluent de l'Ubaye et celui du Guil ou de la Gyronde qu'ils durent passer. La direction de la gorge qui conduit de Gap à Embrun et celle de la Durance mènent naturellement à Savines. Il est probable qu'ils y traversèrent la Durance; car c'est après l'avoir remontée durant quelques lieues au-dessus d'Embrun (*Ebrodunum*) que le vallon se rétrécit et qu'on aperçoit les montagnes du Queyras et de la Vallouise, dont l'élévation et les neiges glacèrent d'effroi les soldats d'Annibal. Ces dernières montagnes, ayant leur direction du nord au sud, se présentent en face au voyageur qui va au levant comme une barrière insurmontable. Le portrait qu'en fait Tite-Live peut paraître un peu chargé, mais il est néanmoins assez ressemblant. Dans la

plupart des villages qui sont sur les hauteurs on trouve des chaumières pratiquées dans des rochers auxquels elles sont adossées. C'est tout simplement un carré formé avec des mélèzes équarris grossièrement et couvert en chaume; une écurie à moitié souterraine, échauffée par les bestiaux qu'elle renferme, est le seul endroit habité en hiver. Elle tient lieu de cuisine et de chambre à coucher à toute une famille, presque toujours très nombreuse. Ces montagnards conservent encore l'habitude de ne point se couper les cheveux; ils les portent, presque dans toute leur longueur, flottants sur les épaules.

On aperçut bientôt ces montagnards, qui s'étaient postés sur les hauteurs. S'ils avaient pris le parti de se tenir en embuscade dans quelque vallée étroite, si tout à coup ils avaient fondu sur les Carthaginois, ils auraient causé beaucoup de désordre dans l'armée. Annibal aussitôt fait faire halte; il envoie à la découverte les Gaulois qui s'étaient joints à lui et lui servaient de guides. Après s'être assuré que l'armée ne pouvait pas passer, il campa dans un vallon, le plus large qu'il put trouver, mais cependant scabreux et escarpé. Ces Gaulois s'assurèrent, par les conversations qu'ils eurent avec les montagnards dont les mœurs et les usages étaient si différents de ceux des Romains, qu'ils ne gardaient les hauteurs que le jour et qu'ils se retiraient la nuit chez eux. A l'aurore, il s'empara de quelques hauteurs, comme s'il voulait passer de suite les défilés. Le lendemain, pour tromper les montagnards, il fit semblant de fortifier son camp. Au moment où il s'aperçut qu'ils abandonnaient les hauteurs, il fit allumer plus de feux que n'en exigeait le nombre de troupes qu'il laissait dans le camp; il y fit rester la cavalerie, les bagages et une partie de l'infanterie, et lui-même, à la tête des soldats les plus déterminés, franchit les défilés. Il s'empara par ce moyen de toutes les hauteurs. A l'aurore, le restant de l'armée commença à passer les défilés. Les montagnards, au signe convenu, se rendaient à leurs postes; ils s'aperçoivent avec surprise qu'une partie de l'armée occupait les hauteurs et que le reste passait les défilés. Ayant remarqué qu'il y avait du désordre dans les rangs, surtout dans la cavalerie, par une suite de la frayeur qu'inspiraient ces défilés, pour augmenter le désordre et afin de nuire à l'armée le plus qu'ils pourraient, ils se répandent dans ces rochers, dont les avenues paraissaient impraticables. Les Carthaginois, fatigués en même temps par les montagnards et par les difficultés des chemins, s'occupaient plus des moyens d'éviter les dangers que les localités présentaient que du soin de combattre. Les chevaux, effrayés surtout par les cris des montagnards, que répétaient les échos des vallées, ou blessés, augmentaient le désordre. Plusieurs se précipitèrent avec leurs charges et causèrent la mort de beaucoup de soldats. Annibal, s'apercevant de ce désastre, fit faire halte pour en prévenir

les suites. Quand il vit que les rangs étaient rompus, qu'une partie de l'armée était séparée de l'autre et des bagages, il descendit des hauteurs qu'il occupait et fondit avec impétuosité sur ces montagnards, qu'il dissipa.

Après leur fuite tout rentra dans l'ordre, et la marche fut tranquille. Il s'empara d'une petite ville qui était le chef-lieu du pays et de quelques villages; il y fit quelques prisonniers et y trouva de quoi nourrir son armée pendant trois jours. Ce même jour, l'armée fit un peu de chemin; elle ne rencontra pas d'obstacles sur la route de la part des montagnards dispersés.

Il est inutile de chercher, et il ne serait pas possible d'indiquer le défilé où se passa ce qu'on vient de raconter. Ces montagnes en présentent plusieurs auxquels on peut également rapporter cet événement; mais la marche de l'armée indique assez qu'il était entre Embrun et Briançon, puisque le combat eut lieu immédiatement après que l'armée eut passé la Durance à gué.

Annibal s'arrêta deux jours sur le mont Genèvre pour y laisser reposer le soldat, las et découragé. D'un roc élevé, et il est de ces sommités à la gauche du mont Genèvre, il montra à ses troupes le commencement de l'Italie, les campagnes des environs du Pô. Comme le trajet pour y descendre est plus court que sur d'autres points des Alpes, la pente y est plus rapide, les chemins plus escarpés et plus difficiles. On s'y trouvait dans une gorge étroite, dangereuse; de nouveilles neiges y faisaient glisser et enfoncer hommes, chevaux, éléphants. Sur une longueur de deux cents pas le passage était intercepté par une roche calcaire qui avait roulé du haut de la montagne et qui, par la nature du sol, se montrait inclinée. Annibal fit couper et allumer une quantité considérable de bois, et, dès que le roc fut échauffé, on y jeta de l'eau bouillante et des acides, comme agents secondaires. Lorsque la surface extérieure en fut putréfiée, on y pratiqua un sentier, au moyen de masses et de coins. Cet événement doit avoir eu lieu près de Césanne, dans le tourniquet où la gorge est tellement resserrée, qu'à peine permet-elle à la Doire de la traverser.

La marche d'Annibal dans les Alpes avait duré quinze jours. Comme il était parvenu à 15 lieues de Turin, trois jours lui suffirent pour arriver du mont Genèvre à un pays fertile. Les Tauriniens y étaient en guerre avec les Insubriens, dont les envoyés l'accompagnaient. Il s'empara de la cité des premiers, vit arriver dans ses rangs les seconds, ainsi que les Gaulois des rives du Pô, et se trouva bientôt en mesure de battre les Romains.

Le passage de César dans les Hautes-Alpes, 150 ans environ après celui d'Annibal, vient à l'appui de la description que nous avons faite depuis Valence jusqu'à Exilles, Suze et Turin.

César (c'est lui qui parle) arriva à Exilles, qui est la dernière place et la frontière de la Gaule cisalpine. Les peuples Centrones, les Garocellis et les Caturiges s'étaient emparés des hauteurs; ils lui disputent le passage. Il les combat, les repousse, et met sept jours pour faire le trajet d'Exilles à l'extrémité du pays des Voconces. En continuant sa route, il arrive à l'extrémité du pays des Allobroges, entre avec son armée dans celui des Ségusiens, peuple assis sur la rive du Rhône opposée à celle qu'habitent les peuples de la Gaule narbonnaise. Il est bien prouvé que César suivit en sens inverse le même chemin qu'Annibal : après avoir franchi le mont Genèvre, il traversa le pays des Caturiges, arrosé par la Durance, et se rendit dans le Diois (Voconces), et de là à Valence. DONGOIS, *manuscrit*.

Le P. Fournier commence par combattre les auteurs opposés à son opinion; puis, tout en dissertant, il amène Annibal à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le fait descendre à Pertuis ou à Sisteron, où il trouve la Durance. Le rusé Carthaginois remonte cette rivière jusque vers Tallard, où les barbares tentent de s'opposer à son passage; il arrive ensuite à l'Etret, traverse avec difficulté l'*Échine-de-l'Ane*, sur laquelle ses éléphants durent quelque peu broncher; il quitte la Durance pour entrer dans la vallée de la Vence ou de l'Avance, où se trouvent Valserres, Avançon et Mont-Gardin, et va camper tout près de Chorges. Une partie de son armée s'empare des hauteurs vers la montée d'Avançon; l'autre redescend vers la Durance, laissant Chorges à gauche; puis il s'avance avec tout son monde vers Embrun, en suivant toujours la rive droite de la rivière. Annibal occupe cette ville, et il y trouve de quoi nourrir son armée pendant trois jours. Le lendemain il va coucher à Guillestre, et le surlendemain à Briançon. Trompé par ses guides, il s'enfonce dans le Val-des-Prés, où il est harcelé par les habitants; mais il se tire de ce mauvais pas; il traverse le hameau des Alberts, et il arrive enfin sur le mont Genèvre. Il en part; il commande à ses gens de s'arrêter sur un point appelé Chaberton, et, de ce point, il leur montre l'Italie. (*Lettres inédites sur l'histoire de la ville de Gap*, par M. Gautier, 1re partie, lettre V.)

Raymond Juvenis pense qu'Annibal est allé jusque dans l'Auvergne; qu'il a passé le Rhône, à l'endroit appelé l'*Ile;* qu'il a traversé les pays des Allobroges, des Tricastins, des Ségalauniens, des Voconces, des Tricoriens, et qu'ensuite il s'est porté vers Gap, Embrun et Briançon pour arriver au mont Genèvre, où il s'ouvrit un chemin avec le fer, le feu et le vinaigre. Ce grand chroniqueur trouve invraisemblable l'opinion du P. Fournier, lorsque celui-ci fait descendre le héros carthaginois à Peyruis ou à Sisteron, tandis qu'il y avait une route si praticable par Mont-Saléon et par Veynes. Il critique Davisty, qui fait passer, vers Rousset, la Durance à Annibal pour prendre le chemin de la Bréoule ; il est incertain si, à cause

des débordements de la Durance, ce guerrier a suivi le chemin de Puy-Sanières et de Saint-Guillaume pour traverser la rivière à Saint-Clément, ou s'il la passa à Savines ou à Embrun. Annibal marche ensuite sans empêchement jusqu'au sein des Alpes, où il trouve des montagnes d'une élévation prodigieuse et couvertes de neiges, de méchantes chaumières bâties sur ces rochers, des troupeaux et des juments transis de froid, *et des hommes hideux et sauvages*. Après diverses ruses, Annibal disperse les montagnards et se rend maître de la ville inconnue, quittée par ses habitants, dans l'espérance du butin. D'après Juvenis, cette ville ne peut être Die, ainsi que l'a avancé Chorier; elle n'est pas Embrun, ainsi que l'a prétendu le P. Fournier. C'est donc la ville de Gap? Hélas! non. Raymond Juvenis, perdant de vue en ce moment la gloire de sa ville natale, ose assurer que la cité mystérieuse où l'armée d'Annibal fit bombance trois jours durant, ne peut être que Rame ou Briançon, ou bien un ville placée tout près de l'une ou de l'autre, mais dont il n'est resté aucune mémoire. Viennent ensuite les montagnards, avec des branches d'olivier et des couronnes de fleurs (des couronnes de fleurs, passe ; mais des rameaux d'olivier près de Briançon!), avec qui Annibal fait une alliance et qui l'attaquent ensuite dans une vallée étroite où ils l'avaient engagé par surprise. Annibal s'en tire comme il peut, arrive au sommet des Alpes, et montre à ses soldats les campagnes des environs du Pô. C'est en descendant vers l'Italie qu'il rencontre les plus grands obstacles et qu'il fait emploi, pour s'ouvrir un passage, du vinaigre enflammé, qui ramollit les rochers. Juvenis combat victorieusement l'opinion des auteurs qui ont voulu faire passer Annibal par une autre route que la vallée de l'Alluye (la Luye) et ensuite celle de la Durance; il traite sans ménagement les historiens modernes qui ont prétendu que les Carthaginois firent usage du fer, du feu et du vinaigre au Pertuis-Rostan, donné pour confins, dans les anciens titres, au comté de Forcalquier; il décrit ce pertuis et la grande muraille qui le borde, et il termine sa dissertation en adoptant l'opinion du P. Fournier, qui a fait entrer Annibal dans le Val-des-Prés et qui l'en a tiré par un endroit que l'on nomme les *Échelles* et par le hameau des Alberts. (*Ibid.*, *loc. cit.*)

Albert, curé de Seyne, prétend qu'Annibal passa le Rhône entre Avignon et Orange et qu'il pacifia les Allobroges à Valence. Il n'ose pas affirmer que les Carthaginois ont traversé la Durance à Embrun, et que de là ils ont continué leur route vers Briançon; mais, s'en rapportant à Bouche, historien provençal, il ajoute qu'Annibal, arrivé au Pertuis-Rostan, y trouva un obstacle au passage de son armée, et qu'il leva cet obstacle en allumant autour du rocher une grande quantité de bois sur laquelle il fit verser du vinaigre en abondance. Des guides infidèles le conduisirent en-

suite dans la vallée des Prés et de Plampinet, près de Nevache, d'où il sortit par le hameau des Alberts pour arriver sur le mont Genèvre, où il s'écria : Italie! Italie!

Note 13, p. 21.

Inscription de l'arc triomphal de Suze.

Imp. Cæsari Augusto Div. F. pontifici maxumo, tribunic. potestatis XV. Imp. XIIII, M. Julius Regis donni F. Cottius. Præfectus civitatum quæ subscriptæ sunt : Segoviorum. Segusianorum. Belucorum. Caturigum. Medullorum. Tebariorum. Adanatium. Savincatium. Ediniorum. Veaminiorum. Venicamorum. Jemiriorum. Vesubianorum. Ovadiatium.

Et civitates quæ sub eo præfecto fuerunt.

On croit retrouver les Brigiani, ou Brigantii, ou Brigantes, à Briançon; Gallitæ, à Guillestre; Nementuri, au Monêtier-de-Briançon; Verusi, au Villar-d'Arène; Ebroduntii, à Embrun; Savincates, à Savines; Caturiges, à Chorges; Eguituri, à Lesdiguières, comme les Tricorii dans le Champsaur; Tricorii ou Vapincenses, à Gap; Vagenni, ou Montani, ou Quaratiales, dans le Queyras; Aventici ou Adventici, à Avançon; Tricolli, à Tallard; Iconii, à la Roche-des-Arnauds; Sigorii, à Sigoyer; Cavarii, sur la rivière d'Aygues, etc.

Ni les Centrones ni les Garoncelli ne figurent sur le trophée et l'arc de triomphe, quoiqu'ils aient résisté à Jules César ; peut-être auront-ils été trop affaiblis pour rester en corps de nation; d'ailleurs les Centrones habitaient la Tarentaise. Les Brigiani figurent sur le trophée et non sur l'arc; il paraît qu'on les confondait avec les Brigantes, mais ceux-ci faisaient partie des douze cités cottiennes qui ne furent pas hostiles, *quæ non fuerunt hostiles;* ils n'auraient donc pas dû être désignés comme vaincus. On sait que, du temps de Ptolémée, il y avait des Brigantes dans Albion, ainsi que dans l'Hibernie, et que les anciens géographes placent un Brigantium près du Rhin.

Note 14, p. 21.

« Imperatori Cæsari Divi F. Avg. pontifici maxumo, Imp. XIV, tribvniciæ potestatis, S. P. Q. R. quod ejus doctv auspiciisque gentes Alpinæ omnes, qvæ à mare svpero ad infervm pertinebant, svb imperium pop. rom. svnt redactæ. Gentes Alpinæ devictæ : Trivmpilini, Camvni, Venostes, Vennonettes, Isarci, Brevni, Genavnes, Focvnates : Vindelicorum gentes qvatvor, Consvanetes, Rvcinates, Licates, Cattenates, Ambisvntes, Rvgvsci, Svanetes, Calvcones, Brixentes, Læpontii, Viberi, Nantvates,

Seduni, Veragri, Salassi, Acitavones, Medulli, Ucenni, Catvriges, Brigiani, Sogiontii, Brodiontii, Nemaloni, Edenates, Esvbiani, Veamini, Gallitæ, Triulatti, Ectini, Vergunni, Eguituri, Nementuri, Oratelli, Verusi, Velavni, Svetri. » Pline, lib. iii, c.. 24, inscription du trophée des Alpes.

Note 15, p. 22.

IMPERAT. CÆSARI TIBER. DIVI AUG. FIL
PONT. MAX. IMPER. VI. XIII TRIB. POTEST
S. P. Q. R. QUOD EJUS DUCTU AUSPICIISQUE
GENTES ALPINÆ OMNES QUÆ A MARE
SUPERO AD INFERUM PERTINEBANT
SUB IMPERIUM POPULI ROMANI SUNT REDACTÆ

Note 16, p. 27.

Inscriptions en l'honneur de Salonina et de Saloninus.

1° A Briançon :

CORNELIAE · SALONINAE
AVGVSTAE · CONIVGI

2° A Suze :

CORNELIAE · SALONINAE
CONIVGI · LICINI
IMPERATORIS

3° A Cimelle, près de Nice :

CORNELIAE · SALONINAE
SANCTISSIMAE · AUG
CONIVG · GALLIANI
JVNIORIS · AVG · N
ORDO · CEMMEL
CVRANTE · AVRELIO
JANVARIO · V F

4° A Brianconnet, en Provence :

D · M
P · LICINIO COR
NELIO · SALONINO
VALERIANO · NOBILI
SSIMO · CAESARI
ORDO · BRIG

Les trois premières inscriptions sont évidemment en l'honneur de Salonina, épouse de Gallien, laquelle a habité Briançon, où l'on a trouvé le bas-relief représentant ses quatre enfants : l'aîné à qui a été consacrée la quatrième inscription; le second fils, Q. Julius Saloninus, qui a régné: Julia qui portait un des prénoms de sa mère, ainsi qu'on le verra tout à l'heure; enfin Galla. Le P. Perdrusi a rapporté une médaille où Salonina figure avec ces mêmes enfants. Dans l'inscription de Briançonnet, le prince Saloninus réunit les prénoms de son aïeul, de sa mère et de Gallien qui se disait *Publius Licinius;* il n'y a que le titre de César, et porte celui d'Auguste sur une médaille trouvée au Châtelet (Haute-Marne).

P. L. C. SALONINVS V. AVG.

Cette diversité de titres a exercé les savants; on s'est rangé à l'idée que Gallien, dans la Gaule qui dépendait de son autorité seule, avait proclamé son fils *Auguste*, mais que celui-ci n'était que *César* dans les provinces du sénat qui n'avait pas ratifié le choix de l'empereur. Une médaille du Châtelet donne à Salonina les prénoms de *Julia Cornelia.*

J. C. SALONINA AVG.

Au reste, on découvre fréquemment des médailles de Gallien et de Salonina dans plusieurs provinces de France, telles que la Provence et les Ardennes; elles sont en grand nombre parmi celles que des manouvriers viennent d'exhumer près de Clairvaux (Aube), au lieu dit *le Molard de la Dame.*

Note 17, p. 30.

Voyez l'inscription du Queyras, p. 189.

Inscriptions trouvées à Rome et données par Mazochius.

ATORI ET · PRAESIDI · ALPIVM · COTTI
VINCIAE · MAVRITANIAE · TINGITAN · AC
NI · PROCVRATORI · ET · PRAESIDI · PROVI
RIENTEM · PRAEFECTO · MESOPOTAMI
. . . .
PRAEF · CLASS · BRIT · ET · MAESIC
ET · PANNONIC · PROC · ET · PRAESIDI
ALPIVM · SVBPRAEF · CLASS
PRAET · TRIB · LEG · XVI
FL · ECPREPVSA

Inscription trouvée dans l'église des Augustins de Marseille, et rapportée par Popon.

L · DODISTIO · L · F · VOL · NOVANO
PONTIF · LAVRENTIA · ORN · FLA
MIN · COLON · AQVENS · EXORN · R · PRAEF
ALAE · HISPANIAE · ADIVTORI · AD · SEN
SVS · PROVINC · LVGDVNENS · PROC
AVG · ALPIVM · COTTIAN · DVDISTI
EGLECTVS · ET · APTHONETRO
PATRONO · OPTVMO

Note 18, p. 33.

Muscias Calmes locum sic dictum habet Greg. Turonensis, Ebrodunensi civitati adjacentem, ubi Mummolus Longobardos fugavit. Mustia Scalmes legit. Paul Diaconus Longobard. Manuscriptus liber conjunctim, Mustiascalmes.

ORTELIUS.

Note 19, p. 37.

Saraceni tamen nec amici nobis unquam, nec hostes optandi, ultro citoque discursantes, quidquid inveniri poterat, momento temporis parvi vastabant, milvorum rapacium similes, qui si prædore dispexerint celsius, volatu rapiunt celeri, aut nisi impetraverint, non immorantur.

AMMIANUS MARCELLINUS, lib. XIV, § 4.

Note 20, p. 48.

Une légende de saint Laurent semble faire allusion à l'aventure de saint Mayeul. On raconte qu'un jour les habitants de cette commune étaient occupés à faire la moisson dans un quartier appelé depuis Saint-Mayol (San-Mayooü) quand vers le soir un voyageur ayant l'air très fatigué vint s'asseoir près d'eux sur une grosse pierre. Tout en le questionnant au sujet de son voyage, ceux-ci s'empressèrent de lui offrir quelques aliments et d'aller puiser pour lui de l'eau fraîche dans la fontaine voisine ; mais, en leur témoignant toute sa gratitude pour ce bon accueil, il leur répondit : « Je n'ai le temps de boire ni de manger. Je suis parti de Cluny ce matin pour porter la rançon du vénérable Mayeul, tombé entre les mains des infidèles, et ils vont le faire mourir si je n'arrive

bientôt. » A ces mots, le diligent voyageur pousse un profond soupir et disparaît. Revenus de leur stupéfaction, les moissonneurs, pour perpétuer le souvenir de cet événement, apportèrent chacun une pierre sur celle qui avait servi de siége au mystérieux voyageur, et en formèrent un oratoire que, six siècles après, les huguenots démolirent pendant la nuit. Témoin de ce sacrilége, la fontaine cessa de couler et n'a plus reparu, bien que les bergers aient souvent encore cru apercevoir le pain et la cruche apportés au moine de Cluny; mais dès qu'ils voulaient en approcher, il ne restait que la pierre. La ressemblance des noms, l'époque de la moisson, qui a ordinairement lieu dans cet endroit au commencement d'août et les autres circonstances se rapprochent beaucoup de celles qui accompagnèrent la délivrance de saint Mayeul, laquelle eut lieu la veille de l'Assomption, jour où il devait être mis à mort s'il n'était racheté.

Beaucoup de personnes pensent que le pont du Fossé est l'ancien *pons Ursarii*. Ce qui porterait à le croire, c'est qu'il se trouve placé vis-à-vis de l'éminence sur laquelle reposent les ruines de *Castrà-Mons-Ursarii*, sans contredit les plus anciennes et les plus remarquables de tout le Champsaur. Cette éminence, placée à l'entrée de la vallée d'Orcières, semble en être la clef, et de ce point de vue on domine tout le haut Champsaur depuis Saint-Bonnet jusqu'aux crêtes de montagnes qui font les limites de cette vallée avec l'Embrunais. Les ruines qui la couronnent sont les dernières qu'on rencontre en remontant le bassin du Drac. Leur position et les soins apportés à leur construction en faisaient sans contredit la forteresse la plus inexpugnable et la mieux connue de tous les environs. Le pont du Fossé, qui semble ne devoir cette dénomination qu'à la construction d'un moulin féodal encore existant (*mouli d'aou foussa*) qu'un des écuyers d'Humbert II fut autorisé par ce prince à construire sur le bord d'un canal qui recueillait les eaux de la plaine de Prégentil, comme l'attestent des titres conservés dans la famille des Arnaud de Montorcier; le pont du Fossé, dis-je, connu dans tout le haut Champsaur sous le nom générique de pont, comme s'il n'en existait aucun autre dans la contrée, repose sur les ruines d'un pont voûté dont la construction semble aussi remonter à la période romaine. La tradition en attribue la construction à Humbert dauphin, comme celle du château de Montorcier; mais ce prince n'a probablement été que le restaurateur de l'un et de l'autre. Elle porte aussi que ce pont fut rompu pour arrêter je ne sais quel ennemi; il est placé entre deux rochers qui resserrent le lit du Drac, au point de le réduire à quelques mètres seulement; il a dû être dans tous les temps le plus solide et par conséquent le mieux connu de la vallée. Ce sont presque les seules ruines en ce genre qu'on rencontre dans le Champsaur. C'est par ce point-là que sont obligés de passer les habitants d'Orcières et de

Champoléon pour se rendre à Saint-Bonnet, Gap ou Embrun. Des vestiges d'une grande route partant de cet endroit et se dirigeant vers Chorges, connus sous le nom de route d'Humbert dauphin, existent encore dans les bois de Saint-Léger et d'Ancelle, et leurs dimensions attestent suffisamment l'importance de ce passage. Les eaux d'Orcières et de Champoléon descendent avec assez d'impétuosité jusqu'en ce lieu, et les vallées, en forme d'Y, sont assez étroites pour que le lit du Drac en occupe toute la largeur et que leur forme se prête à la description donnée par l'historien de la vie de saint Mayeul relative à l'événement de *Pons-Ursarii*. Mais cet endroit est séparé des bords de la Durance par de hautes montagnes et par huit ou dix heures de marche très pénible.

Pont du Mailloou. — A un kilomètre environ au-dessus du pont du Fossé, et vis-à-vis les ruines du château sarrasin, dont j'ai déjà parlé, se trouve une passerelle dite le pont du Mailloou ou Mayoou ; la tradition y place un pont construit par les Sarrasins qui habitaient des deux côtés de la rivière. Ce nom rappelle, par son identité, celui du quartier de la commune de Saint-Laurent-du-Cros, à 4 kilomètres du pont du Fossé, qui figure dans la légende ci-dessus. Il serait possible que le passage et la prise de saint Mayeul et de ses compagnons, qui dut faire beaucoup de bruit dans le pays, eussent porté à donner à cet endroit le nom du pieux voyageur.

Note 21, p. 44.

Une lame de sabre, de forme maure, à tête trouée pour pommeau, fut trouvée dans la tour Ronde, à trois quarts d'heure de Gap, en y faisant des fouilles, et offerte par M. le docteur Œuf à M. le général Desmichels, commandant le département des Hautes-Alpes, qui la fit monter et la donna plus tard, pendant son commandement à Oran, à Abd-el-Kader, après le traité de paix.

Baronne Desmichels.

Note 22, p. 46.

Cùm gens pagana fuisset à finibus suis, videlicet de Fraxineto expulsa, et terra Tolonensis cœpisset vestiri et à cultoribus coli, unusquisque secundum propriam virtutem rapiebat terram, transgrediens terminos ad suam possessionem. Quapropter illi qui potentiores videbantur, altercatione factâ, impingebant; sed ad invincem rapientes terram, videlicet Willelmus vicecomes (*Massiliensis*), et Pontius de Fassis pergentes ad comitem (*Arelatensem*), dixerunt ei : « Domine comes, ecce terra soluta est à vinculo paganæ gentis, tradita est in manu tuâ donatione regis

(*Conradi*). Ideò rogamus ut pergas illuc et mittas terminos inter oppida et castra et terram sanctuariam. » (MARTENUS, *Ampliss. collect.*, t. I, p. 370, *Diplom.* an. 985.)

J'ai suivi dans le texte la traduction de M. Desmichels.

Note 23, p. 54.

Le nom de pariés ou pariers est conservé dans le règlement de Ceillac pour son application aux canaux, et il n'est pas mentionné dans celui d'Arvieux, remontant, dit-on, à une longue étendue de siècles, mais refondu en 1730; ce nom est remplacé par celui de syndics dans le décret sur les torrents ainsi qu'au projet de règlement pour l'établissement des canaux d'arrosage, rédigé, à ma demande, par M. Farnaud, et inséré, le 1er mai 1807, p. 3 et suivantes, dans le *Journal d'agriculture et des arts*, pour les Hautes-Alpes. Ce projet est très bon à consulter.

Note 24, p. 54.

Titres honorifiques au moyen âge.

Potens vir.
Vir magnificus et potens.
Nobilis et magnificus vir.
Nobilis et generosus vir.
Spectabilis vir.
} aux seigneurs.

Venerabilis et egregius vir (à un ecclésiastique).

Honorabilis vir.
Providus vir.
} aux médecins et avocats.

Honorabilis et discretus vir (à un notaire).
Egregius vir (à un professeur licencié).
Bastardus probi viri, bâtard d'un honnête homme.
Honesta mulier, femme honnête.

Note 25, p. 58.

Anciennes monnaies. — On remarque beaucoup d'obscurité, d'incertitudes et de contradictions dans les notions sur les anciennes monnaies qui ont traversé des temps remplis de calamités et désolés par l'anarchie. Nous croyons cependant devoir entrer dans quelques détails pour jeter un peu de lumière sur la valeur de ces monnaies, comparativement aux nôtres.

Sous Constantin, le sol d'or, adopté ensuite par la loi salique, pesait 85 grains $\frac{1}{3}$ et valait 40 deniers d'argent; le demi-sol, 20 deniers, et le tiers, 13 $\frac{1}{3}$; évalué à 27 fr. le marc, en 1767, le sol d'or avait alors une valeur de 8 liv. 5 sols. A ce compte, Béatrix abandonna à son père, le dauphin Gui VI, toutes ses prétentions pour environ un million de notre monnaie. Les sols parisis et tournois avaient ce nom parce qu'on les fabriquait à Paris et à Tours. Le ducat d'or ou sequin fut frappé à Venise en 1234; il fut réglé, pour le poids et le titre, sur le florin d'or, ayant une fleur comme empreinte, et fabriqué à Florence. Ce ducat, pesant les $\frac{3}{4}$ du poids du *solidus aureus*, sol d'or, se divisait comme lui en 40 deniers d'argent, lesquels, sous le nom de gros ou sols de gros, pesaient chacun $\frac{3}{4}$ de l'ancien denier romain; il se partageait en outre en 60 sols courants, chacun des $\frac{2}{3}$ du sol de gros ou $\frac{1}{2}$ de l'ancien denier, et dont 20 faisaient une livre de compte. Leur rapport avec le sol courant à Venise, en 1800, était de 7 $\frac{1}{3}$ à 1; en sorte que le sequin, qui comptait pour 3 livres dans l'origine, en valait 22 au commencement de ce siècle. L'obole d'or, au temps de saint Louis, se prenait pour 5 sols; elle avait encore cours en 1335. Le denier d'or égalait 10 deniers d'argent. Le gros royal, frappé sous Philippe le Bel, en 1205, était d'or fin et valait 20 sous parisis ou la livre, à la taille de 33 $\frac{2}{5}$ au marc. La livre d'or était pour le poids le double de la livre courante d'argent et valait 30 de ces livres.

Charlemagne ne changea ni le poids ni le titre du denier d'argent, qui, lors de la seconde guerre punique, valait 70 centimes. Dans les treizième et quatorzième siècles, le gros tournois, le blanc d'argent, le gros tournois à l'O, furent de 12 deniers; le gros à la couronne, de 10; le gros tournois blanc, de 8.

Le poids de 1,920 livres en cuivre, 15 en argent et 1 en or, donnaient des valeurs égales, lors de la réforme des monnaies, l'an 536 de Rome. Dans cette république, on ne se livra guère à la fabrication des pièces d'or. C'est presque entièrement en cuivre que se payaient alors les tributs; quant à la solde militaire, elle s'acquittait en deniers d'argent. Dans les monnaies de Constantin et d'Honorius, le cuivre fut, par rapport à l'argent, comme 120 est à 1. Nous avons dit en général que, lors de la conquête, les barbares ne changèrent rien aux espèces romaines. On connaît peu de choses certaines sur la monnaie de billon au moyen âge; le blanc y varia de 10 à 12 deniers; le double tournois y fut de 2 deniers. (*Voy.* Leblanc, Dupré de Saint-Maur, Salzade, Garnier.)

Note 26, p. 60.

Nous avons observé (page 50) qu'au commencement du onzième siècle,

après l'expulsion des Sarrasins, les Hautes-Alpes, frappées de stupeur et dépeuplées, se trouvaient livrées au premier oppresseur, muni de l'épée ou couvert du manteau de la religion. Ces usurpations se firent à force ouverte ou par des gradations successives, sans que nous ayons pu en saisir d'autres traces que des investitures et inféodations que les empereurs accordaient en leur qualité de rois de Bourgogne, quelques bulles des souverains pontifes, des luttes fréquentes d'Embrun et de Gap contre le joug oppresseur de leurs comtes et de leurs prélats; enfin l'acte de 1177, établissant les droits respectifs de l'archevêque d'Embrun et du comte de Forcalquier, suivant les extraits des archives d'Aix, apportées à Embrun.

Ces archives et le cartulaire du Dauphiné, qui en renferme les extraits, nous montrent, au treizième siècle, la féodalité cherchant à prendre envers les peuples un caractère légal qui affermît son pouvoir, les rendant taillables et corvéables, mais définissant la nature ou fixant le prix de leurs obligations; forcée parfois de reconnaître, aux gens qu'elle aurait voulu entièrement traiter comme serfs, des franchises et des libertés. André, dauphin en 1210, les *confirma* aux consuls et habitants d'Embrun, « et par exprès les consolat, arrérages, bancs, boucheries et autres droits; ne sont tenus d'obéir qu'à leur dauphin, femme et enfants, et non à ses châtelains, et ne sont tirés en cause que devant lui. » Ces priviléges furent placés, en 1238, sous la sauvegarde impériale; vingt ans après, Henri, archevêque, et Gui, dauphin, arrêtèrent un règlement pour les objets que nous avons détaillés précédemment, et en outre pour poids et mesures, moissons et vendanges, dîmes que le prélat percevait sur les raisins à la cote quinzième, et faisait porter à son palais, et sur les blés, à la cote douzième, qu'on lui livrait sur l'aire. Si le comte allait à Rome, ou envoyait soit vers le pape, soit vers l'empereur, soit outre-mer; il ne pouvait prélever sur les habitants au delà de 200 livres. Ce taux devint celui qu'ils payèrent à chaque avénement d'archevêque ou de dauphin. La communauté d'Embrun avait moitié d'un 24e, indivis avec le dauphin, le chapitre, le commandeur de Saint-Jean-de-Jérusalem et noble Pierre de Baratier, dans la part et parérie des Orres, avec sa portion de la juridiction, mère mixte, impère, hommes, hommages, causes, services, tasches, revenus, alberges, à charge de foi et hommage au dauphin pour ladite parérie. Nous avons vu à quelles conditions le vicaire-général, dans le royaume d'Arles et de Vienne, conserva Gap dans ses priviléges et dans ce qu'elle tenait en fief du pape et de l'empereur. Nous devons noter ici que Gui, qui succéda au fondateur de la deuxième race des dauphins, rendit, le 13 juillet 1251, l'année même où Embrun et Chorges s'élevaient contre les exemptions accordées aux ecclésiastiques, hommage à Othon, évêque de Gap, pour tous droits qu'il possédait dans cette ville, notamment

pour l'office de baile; qu'il se soumit, ainsi que le prélat, à un arbitrage, pour 300 livres que ce dernier avait injustement prélevées sur Chorges; enfin qu'ils transigèrent, en 1256, même sur les différends de leurs hommes et vassaux; Gap, dont le syndic était présent, donna au dauphin 30,000 sous pour sûreté desquels on lui remit le château de Furmeyer. Cette ville s'étant emparée, en 1256 ou 57, du château et dépendances de Montauquier, dont elle se regardait comme propriétaire, et dont le mandement était divisé de ceux de Château-Vieux et de l'Etret, par la sommité de la montagne de Cristayon, descendant à la Gleizotte, elle s'obligea à en payer au dauphin Gui 3,000 sous viennois, à les tenir en fief, et à en faire hommage et serment de fidélité. Ce prince acheta ensuite de Rolland de Menteyer le tiers de la seigneurie de Gap, le droit d'y instituer le baile, le mandier, le crieur et les autres officiers de la cour, dont les deux premiers avaient leur entretien dans l'hôtel de l'évêque; le baile percevait le prix des condamnations pour crimes. Les consuls, nobles et habitants de cette ville, cédèrent à Gui, en 1271, le consolat, avec ses droits et dépendances, consistant en bans, justices, cens, etc., sauf les droits du prélat qui, le 14 des calendes de janvier de la même année, avait reconnu tenir du roi de Sicile, à cause du comté de Forcalquier, la ville de Gap, les châteaux de Lazer, Château-Vieux, Tallard, l'Etret, Rambaud, Labâtie Vieille et Neuve, Tournefort, Montrouvier, la Fare, Poligny, le Noyer, le Gleisil, les fiefs des châteaux de Menteyer, Montmaur et Labâtie de Montmaur, etc., Charles d'Anjou, en 1281, fut encore associé par l'évêque en la souveraineté, juridiction et régales de Gap et d'Aspres, qu'il lui rendit bientôt, et il reçut l'hommage de Gap. Cette ville, en 1282, rendit au prélat les quatre fours, et s'engagea à ne cuire le pain que là et dans deux autres fours qu'il construirait; d'en payer pour droit le trentain ou trois deniers par setier, sauf à racheter les fours dans le délai de cinq ans. On prétend qu'elle obtint, en 1289, les gabelles, pâturages, poids et fouages; mais le 5 septembre 1300, par une sentence arbitrale de Guillaume, archevêque d'Embrun, le consolat de Gap (leyde, minage, droit seigneurial qui se prélevait sur les grains), le civerage des blés, légumes et autres qui en dépendaient, moitié de la terre de Montalquier en toute justice, sont déclarés appartenir au dauphin, à titre de comte, les clefs de la ville à l'évêque, les publications, criées et la justice, le châtelain et le bannier, communs à ces deux coseigneurs. Les pariers d'Oze avaient sept hommes liges roturiers, sur lesquels le seigneur exigeait serment de fidélité et exerçait juridiction. Il avait à Chabestan hommage de seize hommes, et onze hommages des hommes roturiers, *appartenant* aux pariers de ladite vallée; quinze corvées de bœufs en hiver; vingt corvées de personnes au Saix; vingt-deux hommages de ses hommes et dix des hommes appartenant aux nobles et pariers; au Désert,

vingt hommages d'hommes, et cinq hommes appartenant aux nobles ; à Saint-André-de-Rosans, cinq hommages d'hommes roturiers. Guillaume Baratier, commandeur de Gap, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et les coseigneurs de Sigoyer prêteront hommage au prieur de Saint-Gille, comme seigneur supérieur, et ledit prieur le prêtera au roi de Sicile, auquel il paie un cheval valant 50 livres, à la mutation du dauphin. (Acte du 16 oct. 1289.) A l'Argentière, en 1231, il y avait deux fours sous le cens de six deniers chaque semaine, et sur chaque jour du mandement un pain annuellement, et moitié de la leyde au seigneur-comte. Il prenait sur chaque moulin 4 sous 3 deniers, se faisait donner les lods ou tiers-denier, 18 deniers de chaque trentenier de brebis ou moutons étrangers pour le pacage ; un sol de chaque trentenier dudit lieu, pour les bêtes indigènes qui hivernaient ; une corvée de bœufs par chacun qui en avait, une traînée de bois par tout usager. Dans la première inquisition, le 2 des ides de juillet 1265, la communauté reconnut que les faucheurs étaient tenus d'un jour dans les prés du seigneur, et que le foin devait être fané et chargé par ceux qui ne savaient pas manier la faux. Tous les paquérages, fonds, héritages, cens, rentes, appartenaient au seigneur qui avait de fortes portions dans les tashes (tusques, droit de champart d'une portion de la récolte du champ), une partie de la récolte et la dîme des agneaux étrangers. D'après la seconde inquisition, le dauphin possédait les alpages, eaux, riverages, cours d'eau et bois noirs (d'arbres verts), la justice et les lods au tiers-denier, 30 livres de cens ; plus, dans d'autres hommages, la leyde sur les blés, noix, huiles, fromages, peaux, cuirs et autres marchandises, droits de chars et charrettes, et de passage sur le mont Alpo, de chasse, taille comtale, servis personnels et réels, etc. ; on acquittait encore ces servitudes à la fin du seizième siècle. Les hommes de Labastie (de Vallouise) faisaient cent sous de taille comtale ; le paquerage y était de 20 sous ; le servis de 60 sous, annuels : à Réotier, le château, tous les bois noirs, paquérages, montagnes-alpaches, eaux, riverages, successions des gens sans enfants ni testament, appartenaient au dauphin. On voit que ces successions lui étaient aussi dévolues à Queyrières, dont les habitants payaient, pour la montagne d'Audebert, un cens annuel de sept faix ou trousseaux de foin, et de 12 deniers, si des troupeaux étrangers venaient sur cette montagne. Ils donnaient le fromage d'un jour de dix bêtes. Les priviléges accordés par Jean, dauphin, aux nobles de Queyras prouvent quelles servitudes pesaient sur cette vallée. Il leur permit de vendre et d'échanger leurs biens, sans en passer investiture, ni payer de lods, d'en disposer, en dernière volonté, de faire paître leurs bestiaux sans droit de paquérage, d'être exempts de tailles, questes, impositions et cas impériaux. Quand ils iront aux cavalcades, ils ne mèneront qu'un roussin à leurs frais. Mais les coseigneurs de Vallouise y fournirent

deux chevaux et le muage à mésericorde, à mutation de tenanciers. Les seigneurs de Nevache devaient le plaid à miséricorde et l'armement d'un homme, avec les coseigneurs de Bardonnanche (Piémont).

Dans la note 28, nous ferons connaître la procédure de 1262, entre le dauphin et les Briançonnais. Les règlements et priviléges des habitants de Tallard sont de 1295, 1298, 1312. Cette note-ci est déjà si longue, qu'on trouverait fastidieux de suivre, de siècle en siècle, les servitudes féodales: nous n'en citerons donc plus qu'un petit nombre, prises au hasard, à différentes dates.

En 1380, Sigotier payait au dauphin, pour droit de sauvegarde, par chaque chef de famille ayant des bœufs de labour, une émine de blé et une demie par ceux qui n'avaient pas de bœufs. Tout habitant de la terre et châtellenie de la Beaume-des-Arnauds lui payait le cens personnel d'un sol et trois quarterons de froment. Le 4 novembre 1401, dénombrement de Jean de Rame *aliàs* Nègre, seigneur du mandement de Pallon, pour cinquante-quatre hommes qui lui faisaient annuellement un setier d'avoine, chacun pour droit de chevalage, s'il avait joug de bœufs; plus 37 livres et demie florins d'or, valant un turon, compté pour 18 deniers, et le florin pour 18 sous; 75 setiers de grains, dont deux tiers avoine ou seigle, et un tiers avoine; plus un fromage par chaque habitant ayant des brebis étrangères en paquérage; un mouton par chacun hivernant 25 brebis ou 50 agneaux; plus les sept cas royaux ou impériaux, les lods ou tiers-deniers, 20 pains pour droit de fermage, etc. Le seigneur avait toute juridiction, paquérages, vignes, prés, jardins, hermes, champs, au lieu de Rame, droit exclusif de pêche dans la Biaisse, avec une île et un bois.

En 1478, Louis XI possédait à Gap le droit de consolat, de cosse des blés, plusieurs fiefs, moulins et riverages, 50 florins pour leyde du sel et attache, le droit de ban et barrière, de moitié avec l'évêque; plus les cens, servis, rentes directes, lods et ventes, que les habitants avaient dans la rue de Porte-Lignole jusqu'à la porte de la Retraite.

Charles VIII, en 1497, prétendait que les fossés étaient de sa directe, quoique les syndics et consuls les eussent albergés, comme leur appartenant. Les murailles devaient être vérifiées. Le roi avait toute la grande rue, depuis la maison du consolat jusqu'à la porte Lignole, et de là descendant par les fossés de la ville, jusqu'aux anciennes murailles, et tout ce qui était dans celles-ci jusqu'à la porte Borelle; cependant les habitants avaient commencé récemment à démolir ces murs, pour faire perdre au roi sa directe sur les jardins. En cas de vacance de l'évêché, le temporel en était mis sous la main de Sa Majesté. Dans le seizième siècle, outre les droits ci-dessus, le roi possédait à Gap une fontaine appelée Pertuisière, suivant la petite rue jusqu'aux murs anciens, près du ruisseau de Clodier.

Dans lesquelles limites est la rue de Chauchières, où il y avait autrefois

des maisons, et qui était appelée la retraite de la ville, avec vergers et jardins. En 1511 et 1512, l'évêque dut l'hommage, et les habitants reconnurent le roi comme leur seul souverain; quant à leurs juges supérieurs, c'était le parlement de Grenoble qui imposait silence à celui de Provence. L'archevêque d'Embrun, en 1534, déclara à François Ier vouloir tenir de Sa Majesté, en souveraineté, foi et hommage, tout le temporel, en la priant de lui céder le consolat et émoluments de la cour commune d'Embrun, moitié des juridictions, terres et seigneuries de Chorges, les châteaux et terres de Réotier.

Charles IX, en mars 1563, confirma les priviléges des habitants desdits châteaux et terres; le 8 mars 1640, serment de fidélité envers Louis XIII de messire d'Aubusson de la Feuillade, et don, en sa faveur, de tous les revenus de l'archevêché.

Ainsi, non-seulement les habitants des Hautes-Alpes, mais les deux prélats, si fiers de leurs droits de souveraineté, passèrent entièrement sous celle des rois de France.

Note 27, p. 63.

Acte de donation entre-vifs du dauphin Jean aux habitants de Trescléoux.

« Au nom de Dieu soit-il amen! L'an de l'incarnation mil trois cent seize, et le premier jour du mois d'octobre, interdiction romaine vingt-cinquième, et à tous présents et à venir notoire que illustre et magnifique homme le seigneur Jean, dauphin du Viennois, comte souverain et seigneur du Dyois, attendu la pure et parfaite bienveillance et singulière amitié, laquelle l'université et hommes de son château de Trescléoux, comté du Gapençais, ont et veulent avoir envers icelui, considéré aussi plusieurs agréables et innumérables services et bienfaits par lui reçus et qu'il espère recevoir par ladite université et hommes dudit château et autres à l'avenir, ledit seigneur dauphin, de certaine science, non de dol ni de machination à ce induit ou séduit, mais de sa propre et libérale volonté, Amen. Voulant exercer ses libéralités, ledit seigneur dauphin, pour soi et ses héritiers et successeurs à l'avenir, et pour cause de pure et parfaite et irrévocable donation, a concédé à Guillaume Ollive, Reymond Gérard, Pierre de Sayne, etc., hommes dudit Trescléoux, stipulants et recevants en leur propre nom, et au nom de l'université des hommes dudit château de Trescléoux et de ladite université et hommes d'icelle et de leurs héritiers et successeurs à l'avenir, jaçoit que absents, néanmoins bien avertis et en eux par occasion et à cause de donation prédite, moi notaire souscrit comme personne publique, stipulant et recevant au nom des susdits et de moi dit notaire, a transféré son île Silve, bois et mares qu'il a au

coin de Trescléoux, avec l'herbage ou pasquis, glandage, avec ses droits et prééminence, etc. — Suit le développement de la susdite donation et plusieurs répétitions pour les droits de pêche, charrue et autres franchises. Fait à Upaix, au chapitre de la cour, et étaient présents, savoir : Egrège homme messire Henri, dauphin, frère dudit seigneur dauphin, révérent homme ; messire de Tullin ; messire Étienne la Purpe, écuyer ; messire Jean de Dreys, prébitre dudit seigneur dauphin ; messire Jean Pot, docteur en droit, et plusieurs autres, et moi Étienne Fabri d'Upaix, notaire public, par autorité impériale et romaine constituée, qui ai signé, après que l'an que dessus et le treizième jour du mois d'octobre, les hommes souscrits du château de Trescléoux, savoir : Maximin Puleor, Perrant, Barthelet (deux pages de signatures), et moi Étienne Fabri, nous Jean, dauphin, mémoratif de toutes les choses prédites comme ci-dessus elles sont écrites, et ai apposé mon scel au présent instrument, sous le témoignage et témoins susdits. »

Nota. L'original est en latin, écrit en lettres gothiques et traduit par M. Mandaroux, notaire à Gap, sur un rouleau en trois pièces de parchemin.

Note 28, p. 66.

Une procédure de 1262 établit la propriété et la qualité des droits du dauphin, dans la ville et principauté de Briançon, qui comprend la ville, chef-lieu d'un bailliage, et les communautés de Puy-Saint-Pierre, Puy-Saint-André, Villar-Saint-Pancrace, Saint-Chaffrey, le Monêtier, Servières, le mont Genèvre, la Salle, les châtellenies de Saint-Martin de Queyrières et du Queyras, ainsi que celles de Pragelas ou Val-Cluson et Exilles (Piémont), de l'ancien domaine des dauphins, d'où ressortissaient les deux tiers de Plampinet.

La vallée du Queyras dépendait de l'ancien domaine des dauphins, suivant procédure de 1260 ; dix acquisitions de droits y ont eu lieu, de 1264 à 1274.

Dans la tour des terriers à Briançon était un registre côté *Copiæ recognionum antiquarum patriæ Brianconesii*, où se trouvaient les déclarations fournies en 1275 par-devant les commissaires de Gui, dauphin, par les communautés du Briançonnais et celles de l'Argentière et Réotier, dans l'Embrunais, au nombre de vingt et une, commençant par celle de l'Argentière ; le châtelain de Briançon transigea avec les pariers, le 17 septembre 1314, au nom du dauphin Jean, afin qu'ils fournissent chaque année un cheval pour les cavalcades du prince ; nous l'avons dit, page 647.

Note 29, p. 67.

Transaction générale entre le seigneur Humbert, dauphin du Viennois, prince du Briançonnais, et marquis de Césanne, d'une part, et les consuls, syndics et procureurs des universités et communautés de la principauté dudit Briançonnais en Dauphiné, tant au nom desdites universités que des particuliers habitants d'icelles, d'autre part.

M. Taillet, d'Embrun, alors receveur de l'enregistrement à Paris, m'a remis une copie des conventions entre Humbert II et les Briançonnais. Mais cette copie n'est point authentique, et j'ai trouvé dans l'inventaire de la chambre des comptes du Dauphiné des détails plus circonstanciés que je rapporte ici, en observant toutefois que, dans l'acte du 15 juin 1343, au registre coté *Notæ Guignonies frumenti*, lettre 9, cahier 41, est une transaction du 29 mai 1343, entre Humbert, dauphin, et les consuls et communautés du Queyras, du bourg de Briançon, des pays et affranchis de la vallée des Prés et du mont Saint-Jean, de Saint-Chaffrey et de la Salle, du Villar-Saint-Pancrace, du Monêtier, de Servières, de Saint-Martin de Vallouise, par laquelle le dauphin confirme toutes les libertés, priviléges et franchises desdites communautés du Briançonnais, en sorte que tout parent ou autre pourrait succéder, soit nobles ou autres; plus, qu'on ne pourrait lever dans lesdites communautés du Briançonnais aucun subside ni foyage, sous quelque prétexte que ce soit; plus, que les habitants ne pourront être contraints au paiement de leurs tailles, servis et autres dettes, que de la monnaie delphinale qui aura cours et aura été publiée, et non au delà de la valeur de l'ancienne; plus, que le dauphin, *ad reprimandam officialium rapacitatem,* ordonna que chaque communauté du bailliage de Briançon se retiendrait les biens en communauté ou en particulier, ainsi qu'elle aviserait, à charge de payer audit dauphin, pour chaque setier de blé, en argent, à la fête de la Purification, la somme à laquelle lesdits blés auraient été évalués depuis vingt ans; moyennant laquelle somme qui serait ainsi réglée, le dauphin quittait auxdites communautés tous les droits à lui compétents, les lods, trézains, vingtains, plaicts ou muages, paquérages, gélines ou chapons, agneaux, fromages et autres obventions, avec faculté auxdites communautés d'exiger lesdits blés des débiteurs d'iceux, avec leydes, lods, trézains, etc., et aussi avec faculté de se cotiser entre elles pour le paiement desdites sommes. Plus, fut transigé que lesdites communautés reconnaîtraient en corps lesdites sommes, par procureur, sans que lesdits habitants fussent tenus de reconnaître en particulier; plus, fut convenu que chaque acheteur serait tenu de se révéler dans le mois

aux communautés dans lesquelles ils feraient des acquisitions, à peine du commier, dont moitié appartiendrait au dauphin, et l'autre à la communauté; plus, que le droit de la garde du château delphinal du Queyras serait exigé à la coutume, de ceux qui la devaient, si mieux il n'aimaient en faire la pension accoutumée aux dauphins, moyennant quoi ils en seraient exempts, ayant payé l'indoge; plus, ordonna le dauphin que ses officiers du Briançonnais contraindraient certaines personnes qui ne sont pas affranchies, avec les affranchis du Puy, qui doivent 63 sols ou environ, de taille comtale, à reconnaître ladite taille et les biens sur lesquels elle était due; plus, ordonna que la communauté du Monêtier aurait un marché tous les mardis, suivant les priviléges que Jean, dauphin, lui avait accordés; plus, quitta aux communes du Briançonnais toutes les gabelles, excepté celles des troupeaux; pour le tout quoi, les communautés donnèrent audit dauphin 12,000 florins d'or, pour une fois, etc. Ladite transaction a été confirmée par Charles, aîné de l'aîné du roi de France, dauphin.

Sans date sont des priviléges et libertés accordées à quelques habitants et communautés du Briançonnais, par Humbert, dauphin.

Au registre côté 3e, *liber copiarum concanentium patrimonium delphini*, etc., fol. 335, est un acte passé le 15 juin 1343, entre Humbert, dauphin, et les consuls et les habitants de Briançon, les Puys, les Villars, Vallée des Prés, et mont Genèvre, Saint-Chaffrey, la Salle, le Monêtier et Servières, par lequel, *ad reprimandam officialium rapacitatem*, et en exécution d'une transaction précédente, et sur le rapport des experts nommés, on évalue tous les droits seigneuriaux, sans exception, que lesdits habitants doivent au dauphin, à 59 liv. de gros tournois, chaque bon tour d'argent compté pour un denier de bon or fin, grand poids de Florence, et le dauphin les quitte des blés, argent, poules, plaicts, lods, tailles comtales, etc.; se réservant les chaînées, garde-cire, poivre, gabelles, péages et leydes, le scel de la cour de Briançon, introges des héritages et autres choses à lui propres, comprises à ladite transaction.

Au folio 90, vol. du Cartulaire du Briançonnais, de 1344, est une annotation portant que, dans les libertés accordées aux Briançonnais, le dauphin leur avait remis les blés et poules de cens, les tailles comtales, servis, le mas de Valbonne, les tasches des prés, servis des fours, les bans de forêts, les paquérages, la ferme des tanneries de La Salle, les censes de la montagne des Combes, la cense des Cibourds, les bans champêtres, le seysais de Romette, le servis *Albertinorum*, les successions, les légats, indoges des affétements, muages des nobles et des roturiers, tiers et lods, les vingtaines; le tout moyennant une redevance de 59 liv. gros. *Idem*, pour le Queyras, 19 juin 1343, moyennant 67 gros tournois. Le 20 juin

1430, moyennant 1,010 ducats, les Briançonnais furent exemptés d'envoyer pendant un an aucun soldat contre le prince d'Orange.

(Arrêt du parlement et chambre des comptes, du 10 mai 1438, sur la manière d'exiger les gabelles, péages et leydes au pays du Briançonnais.)

Engagement pris par Charles, premier dauphin de France, d'observer la loi municipale d'Humbert II.

Et auons voulu, voulons et ottroyons et promettons à faire tenir et garder à tousiours mais perpétuellement par nostre dit fils Philippe ou celluy des enfants de nostre dit fils le duc et leurs hoirs et successeurs, que le Daulphiné auront toutes les libertez, franchises, priuiléges, bons us et bonnes coustumes des prélats, barons, chastellains et autres subiets nobles et non nobles, et singulières personnes, églises et tout le clergé, communes, citez, chasteaulx et villes franches de fiefs et de riere-fiefs dudit Daulphiné, et des autres terres dessus dites. Et que tant en fiefs et arriere-fiefs comme en autres choses succédant les plus prouchains du lignage masles ou femelles en montant ou en descendant, et les collateraulx aussi, tant nobles comme non nobles, sans testament ou par testament eulx ou aultres, selon la disposition du testateur, tant en fiefs, arriere-fiefs, nobles et autres comme en autres choses, et que iceulx priuilége, franchises et libertez leur soyent conseruées et ratifiées par icelluy de nos dits enfants, comme dit est, qui sera daulphin, sans les rappeller ou enfraindre au temps aduenir par aucune manière que ce soit.

Libertés accordées par Humbert, dauphin, à tous ses sujets.

In nomine Domini nostri Jesu Christi. Amen. Nouerint vniuersi et singuli præsentes et futuri quod anno eiusdem Domini, millesimo tercentesimo quadragesimo primo inditione nona, die prima mensis septembris constitutus, propter ea quæ sequuntur coram me notario publico et testibus infra scriptis illustris princeps dominus Humbertus delphinus Viennensis. Ipse dominus delphinus considerans et attendens prædecessores suos in suis vltimis voluntatibus ordinasse, ut malè ablata et acquisita per eos quocunque titulo et colore restituerentur et emendarentur perfectè, volens igitur, ut dicebat eorum pias dispositiones, totis viribus adimplere et malè gesta et acquisita tam per ipsos prædecessores suos quam per ipsum ut sibi possibile est et fuerit emendare, quod ad eum, ut dicebat sæpissimè, querelæ quamplurimæ suorum fidelium subditorum, et ad eius peruenerunt auditum, quod ipsi in pluribus per ipsos prædecessores suos et ipsum extiterunt, grauati videlicet in stabilitis fogagiis donis adempris collectis et talliis extraordinariis et muneribus quamplurimis contra debitum Romanis, in damnum et præiudicium eorumdem cum ad hæc facienda minimè tene-

rentur; sed per oppressiones et timorem suorum officialium et pœnarum impositiones iidem subditi prædicta onera importabilia supportabant, piâ consideratione commotus ut quietem subditis suis præbeat, et ab oppressionibus indebitis et oneribus supra dictis protinus releuantur ipsos suos quoscunque subditos eorum hæredes et successores et posteros à prædictis omnibus et singulis stabilitis fogagiis damnis ademptis collectis tailliis extraordinariis et muneribus, liberauit et affranchiauit et immunes esse voluit atque francos perpetuo nunc et semper vt Dominus noster Jesus Christus Deus et Dominus noster altissimus sibi quietem præbeat, et salutem eumque in agendis prosperet, et in prosperitate conseruet, ac sibi suisque prædecessoribus remissionem peccatorum sua pietate concedat. Promittens dictus dominus Delphinus pro se suisque hæredibus et successoribus, bonâ fide loco iuramenti per pactum expressum, solenni stipulatione vallatum, et sub obligatione omnium bonorum suorum, mihi notario infra scripto præsenti stipulanti et repicienti, nomine dictorum subditorum, et omnium et singulorum, quorum interest, et interesse poterit in futurum dictam libertatem et affranchimentum perpetuo et inuiolabiliter custodire, et nullo tempore contrafacere vel venire iuris vel facti aliqua ratione, nec alicui in contrarium venire volenti modo aliquo consentire, imo totis viribus efficaciter facere quod prædicta vniuersa et singula incommutabiliter conseruentur præcipiens tenore præsentium vniuersis et singulis suis castellanis et officialibus præsentibus et futuris vt prædicta obseruent et custodiant integræ et perfectæ; et si quod mandatum per ipsum vel hæredes et successores suos in contrarium fieret, voluit et præcepit refutari ipsum et non parere impune talliis ordinariis comitalibus et seruitiis censibus vsagiis et aliis muneribus ipsi domino Delphino annuatim debitis et soluendis in omnibus semper saluis; requirens et rogans prædictos suos subditos, vt si prædicti sui prædecessores, vel ipse dominus Delphinus aliqua de præmissis seu aliqua alia indebita habuerint, vel habuerint ab eisdem, quòd eis pareant, eisque remittant omnia male ablata de prædictis et alia quæcunque male et indebita capta et habita ab eis, etiam sibi remittant eorum bona et spontanea voluntate, quia semper gratum et beneuolum se offert erga eos; manifestans prædictus dominus Delphinus tenore præsentis instrumenti omnibus suis subditis, quòd si aliqua alia bona dictorum suorum per ipsum dominum Delphinum vel prædecessores suos reperirent indebitæ occupata, vult et paratus est debitam et integram restitutionem facere de eisdem.

Renuncians dictus dominus Delphinus omnibus iuribus exceptionibus et cautelis quibus posset facere vel venire contra præmissa vel aliqua præmissorum, aut in aliquo se tueri et iuridicenti generalem renunciationem non valere, nisi præcesserit specialis : de quibus omnibus dictus dominus

Delphinus requisiuit et præcipit per me notarium infra scriptum fieri et omnibus et singulis suis subditis tam vniuersalibus quam singularibus personis tot quot habere voluerint, publica instrumenta acta fuerint hæc in castro Belliuisus in Royanis in Turris numeriæ, præsentibus reuerendo patre in Christo domino Joanne episcopo Tiburtino cancellario Delphini, religiosis viris fratribus Joanne de Viennesio priore villis Bonesii ordinis sancti Benedicti, Gerardo Saceti, Guillermo de Perreto ordinis Prædicatorum, Guidone Martiri, et Joanne Pecolerii ordinis Miborum, Petro de Borciaco ordinis Cisterciensium, magistris Philippo Philippi et Pagano de Japha Phisicis dicti domini nostri Delphini vocatis et rogatis testibus ad præmissa.

Note 30, p. 68.

Armes des habitants des Hautes-Alpes, requises pour le dauphin.

Medietas cum balistis et alia medietas cum lanceis, pennonis munitis sufficienter, et omnes de dicto numero cum propointis, gorgeriis, chirothecis ferreis seu platis, alberjonatis malliæ competentibus, ense, cultello, et aliis necessariis.

Note 31, p. 70.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit dans les notes sur les dénombrements, transactions et hommages de cette longue époque, désignée sous le nom de moyen âge. On aura observé, à travers toutes les exigences du pouvoir, qu'un grand nombre d'actes du treizième siècle reconnaissent l'existence préexistante des droits de communautés urbaines ou rurales, ou confirment ces droits; nous pensons que généralement leur cours, même sous les Sarrasins, n'a été interrompu que momentanément, par la force ou par l'ignorance dans les Hautes-Alpes; le moyen âge offre un champ si vaste et si varié, qu'on ne peut qu'avec une extrême réserve, et même un doute prudent, conclure d'un pays ou d'un fait à un autre.

Note 32, p. 77.

En 1450, le dauphin, depuis Louis XI, fit frapper des écus d'or du prix de 27 sous 8 deniers, à 23 carats et un huitième, ainsi que des deniers blancs, appelés deniers gros, de 2 sous 6 deniers tournois, à 11 deniers 15 grains de loi, *argent le roi*, comme s'exprime l'édit du 3 septembre 1451, et de 5 sous 8 deniers. On frappa encore des deniers noirs, appelés doubles deniers tournois, pour 2 deniers, et de petits deniers pour un

denier tournois chacun, plus de grands blancs, de petits blancs, des liards, des quarts, des gros. La famille des Liards était de Cremieu, où se battait la monnaie des dauphins. C'est de Guignes Liard que cette sorte de pièce avait emprunté son nom. (Extrait de l'*Histoire du Dauphiné*, par Chorier.)

Note 33, p. 80.

La vallée de Fraisse (Freissinières) est de toutes la plus sauvage et la plus affreuse. La terre en est inculte et stérile, et les habitants fort pauvres. Les hommes et les femmes ont pour habits des peaux de mouton desséchées et dégraissées avec du sel, dont les pieds servent d'agrafes, ceux de devant pour attacher ces peaux au cou, et ceux de derrière pour les arrêter au-dessous du ventre. Leur bras sont nus, et les hommes ne sont distingués des femmes qu'en ce que ceux-là portent un méchant caleçon, et celles-ci une espèce de robe qui ne les còuvre que jusqu'au-dessous des genoux. La coiffure des femmes est de linge, et ce n'est qu'en cela que ces peuples font usage de la toile ; car ils n'ont ni chemises ni draps dans leurs lits. Ils couchent tout habillés sur la paille, et n'ont pour couvertures que des peaux de mouton.

Ces peuples n'ont que sept villages. Leurs maisons sont de cailloux ; les toits en sont plats et enduits de boue. Lorsque les pluies les ont endommagées, ils ont soin de les réparer et de les aplanir avec une espèce de rouleau. Ces maisons sont de vraies étables, où logent les hommes et les bêtes qui ne sont séparés que par une cloison.

Ils ont au dehors, à l'écart, deux espèces de cavernes pour leur servir au besoin. Ils cachent dans l'une leurs troupeaux et leurs bestiaux lorsqu'ils appréhendent quelque incursion, et ils s'enferment dans l'autre. Il y a des voûtes dans ces cavernes, d'où il tombe de l'eau qui se congèle, et qui forme une infinité de figures si différentes, qu'il semble que la nature se joue et prenne plaisir à représenter des animaux et une infinité d'autres choses. La nature a placé dans ces cavernes deux lacs, dont les eaux se perdent l'un dans l'autre. Lorsque la lumière y entre par l'ouverture qui leur sert de porte, les figures qui y sont représentées, venant à se réfléchir dans ces lacs, donnent aux yeux un spectacle également surprenant et agréable.

Les habitants de cette vallée vivent de laitage et de gibier. Leur occupation est de nourrir du bétail ; ils sont fort bons arquebusiers ; ils ne manquent jamais les daims, les chevreuils, les chamois, les boucs sauvages et les ours, dont ils mangent la chair presque sans aucun apprêt.

L'usage de ces viandes et leur malpropreté font qu'il s'exhale de leur corps une odeur forte, qu'on sent de loin et que les étrangers ont peine à

supporter. Heureux dans cet état, contents de leur sort, également riches ou pauvres, ils n'ont point parmi eux de mendiants; se suffisant à eux-mêmes, il est rare qu'ils cherchent à faire des liaisons d'amitié, et il n'arrive jamais qu'ils contractent des alliances avec les étrangers.

Ce qui surprend est que les inclinations, l'esprit et les mœurs de ce peuple ne se ressentent en aucune façon d'un extérieur si grossier et si sauvage. Ils vivent dans une très grande médiocrité, ou plutôt ils languissent dans une affreuse misère; leurs visages sales et hideux annoncent leur malpropreté et leur puanteur; cependant ils ont tous en quelque sorte l'esprit cultivé; il n'y en a pas un parmi eux qui ne sache lire et écrire, et qui ne possède la langue française assez bien pour entendre la Bible et pour pouvoir chanter les Psaumes. On ne trouve pas dans leurs villages un enfant qui ne soit en état de répondre à propos, lorsqu'on l'interroge sur la foi qu'il professe, et ne répète par cœur et avec facilité ce qu'il doit savoir: cela leur est commun avec tous les habitants des vallées. Ils paient religieusement les tributs qu'on doit au souverain, et, selon leurs principes, c'est après le culte de Dieu le premier de leurs devoirs. Lorsque quelque guerre civile empêche ou retarde la levée des impôts, ils mettent à part ce qu'ils doivent payer, et aussitôt que le calme est rétabli, ils le versent fidèlement entre les mains des receveurs commis par le prince.

(Extrait de l'Histoire de J.-A de Thou.)

Note 34, p. 83.

Un rocher de la Vallouise s'appelle Chapelue. Ce nom lui vient, dit-on, de ce que les chapeaux des Vaudois, se précipitant de leur caverne d'Allefroide, s'y sont accrochés. La même étymologie s'applique à un rocher du Queyras, dans la Combe du Veyer. Au commencement du dix-septième siècle, les huguenots y eurent une rencontre avec les catholiques. Comme les premiers portaient des chapeaux bleus et que beaucoup d'entre eux restèrent sur place, les vainqueurs, pour conserver le souvenir de cette journée, nommèrent le lieu *Chapeaublu*, qui se dit ensuite Chapelieu, puis Chapelue. Cette dernière dénomination est aussi celle d'une maison voisine. Louis XIII, prétendant qu'on ne pouvait aller plus loin dans un si affreux passage, y fit graver trois fleurs de lis sur un quartier de roc. La mine va le faire sauter pour dégager les abords d'un pont qui sera jeté prochainement sur le ruisseau de Ceillac.

Note 35, p. 86.

On avait fortifié Orpierre, Tallard, la Beaume, Rosans, Labâtie-Vieille,

Romette, la Rochette, les Crottes, Saint-Clément, le monastère d'Aspres sur Buëch, les anciens couvents des Templiers, Freissinières, les châteaux d'Aspremont, Avançon, Théus, Labâtie-Neuve, Prunières, Saint-Étienne, Rabou, Château-Vieux, Rambaud, Lardier, Ribeyret, la Roche des Arnauds, l'église du Monêtier, etc., etc.

Note 36, p. 88.

Extraict des registres du conseil d'Estat. — 1640.

Sur ce qui a esté représenté en son conseil, qu'ayant Sa Majesté, par son édict du mois de may 1634, créé et érigé en titre d'office héréditaire un secrétaire greffier en chaque ville, bourg et communauté de la province du Dauphiné, elle en aurait fait adresse à son parlement de Grenoble, lequel ayant fait refus de l'enregistrer (après quatre années et plus de continuelles poursuites en iceluy) pour l'intérest que les officiers dudit parlement et la pluspart des gentilshommes de ladite province ont, que l'establissement desdits officiers ne soit fait; à cause que comme seigneurs haut-justiciers de la pluspart desdites villes, bourgs et communautez, ils en font faire la fonction sans aucun pouvoir légitime par les greffiers de leurs justices; mesmes les conseils desdites villes et communautez, à la suscitation des esprits factieux, sous prétexte de remboursement qu'ils offrent faire de la finance desdits offices à ceux qui en sont pourvus, y veulent commettre qui bon leur semble, au préjudice dudit édict de création, de la vérification d'iceluy à la Cour des aydes de ladite province. Comme aussi des défenses qui leur en sont faites par les arrests donnez en conséquence, ce qui fait que Sa Majesté reçoit un notable préjudice en la nécessité de ses affaires; pour avoir destiné les deniers qui en doivent provenir aux despenses de la guerre en Italie, à quoy estant nécessaire de pourvoir, le roy, en son conseil, a ordonné et ordonne que ledit édict du mois de may 1634 et arrest donnez en conséquence seront exécutez selon leur forme et teneur, et que les greffiers des seigneurs haut-justiciers, et ceux aussi qui ont esté ou pourraient estre cy-après commis par les conseils desdites villes et communautez, et tous autres qui ont exercé lesdits offices au préjudice desdits édicts et arrests, et qui ont esté favorisés de recevoir les émoluments desdits offices de secrétaires greffiers, ou leurs commis, seront contraints, comme pour les affaires et deniers de Sa Majesté, à rendre et restituer à maistre Germain Villette, porteur des quittances de finance, et lettres de provision d'iceux, ses procureurs, commis, ou ausdits pourueus en titre, tous les droicts qu'ils ont pris ou pourraient percevoir cy-après, à cause de la fonction et exercice desdits offices jusqu'à l'establissement des

pourueus, et ce nonobstant les offres de remboursement faites ou à faire, lesquelles Sa Majesté ne veut ny entend avoir lieu. Fait Sadite Majesté très expresses inhibitions et défenses aux officiers dudit parlement de Grenoble, seigneurs haut-justiciers, leurs greffiers, consuls desdites villes et communautez, et tous autres, de troubler ny empescher les pourueus et commis ausdits offices en l'exercice d'iceux, directement ou indirectement, et d'en faire une fonction, à peine de faux et de trois mil livres d'amende contre chacun contrevenant, despens, dommages et intérests. Enjoint Sa Majesté, tant à la cour des aydes de Vienne, qu'au sieur intendant de la justice, police et finance de la province de Dauphiné, et aux consuls desdites villes et communautez arrest, en sorte qu'il n'y soit contrevenu; et, en cas de contravention, veut Sa Majesté que les contrevenans soient assignez au conseil en vertu d'iceluy, pour se voir condamner en tous les despens, dommages et interests, et en telle autre peine qu'il appartiendra.

Fait au conseil d'État du roy, tenu à Paris le 23e jour de novembre mil six cent quarante.

Collationné et signé : LE RAGOIS.

Note 37, p. 89.

Le roi ordonna, le 13 décembre 1692, qu'on emploierait au rétablissement de Gap, 400,000 fr.; de Veynes, 60,000 fr.; de Chorges, 81,200 fr., et qu'ils seraient déchargés d'impôts pendant dix ans. Les fonds devaient être faits au moyen de 50,000 fr. du trésor royal, 28,000 fr. provenant de fonds versés par les communautés de l'élection de Gap, pour l'excédant du prix des fourrages des équipages de l'infanterie, au delà des 5 sols que le roi rembourse; d'un impôt pendant dix années de 15,000 fr. sur Gap; de 4,000 fr. sur Veynes; de 4,500 fr. sur Chorges, et de 38,000 fr., pendant six années, des communautés dépendant de la recette de Gap qui ont peu souffert de l'irruption des ennemis, par exemple Serres, 2,033 fr.; Savournon, 774 fr.; Upaix, 1,452 fr.; Saint-André-en-Beauchêne, 726 fr., etc.

Note 38, p. 91.

De la justice et de la police dans les Hautes-Alpes, avant 1789.

BRIANÇON. — Il y avait un vibailli, un lieutenant particulier, deux assesseurs, un avocat du roi, un huissier audiencier.

Pour les traites, un juge, un procureur du roi, un notaire greffier.

Pour les gabelles, un juge visiteur, un procureur du roi, un greffier.

Tout le Briançonnais était jugé en première instance au bailliage.

Embrun. — La justice et la police de la ville et des terres adjacentes (Saint-André, Saint-Sauveur et Chorges) étaient en partage entre le bailliage et la judicature archiépiscopale.

La communauté de Baratier et partie de celle de Prunières, avec terres adjacentes, étaient toujours jugées par le juge du bailliage.

Mêmes dénominations d'employés pour la justice que pour Briançon; mais il n'y avait pas de traites. Outre la juridiction partiaire de la ville, etc., la judicature archiépiscopale avait aussi :

Mont-Dauphin.	Châteauroux.	Saint-Clément.
Chancella.	Saint-Crépin.	La Roche.
Eygliers.	Exilles (maint. Piémont).	Vars.
Risoul.	Guillestre.	Crevoulx.
Lelausa.	Espinasse.	Breziers.

Roche-Brune. — Ces communautés étaient nommées châteaux archiépiscopaux. La ville de Mont-Dauphin avait un juge de la police particulier et un archiépiscopal.

La police avait à Embrun un lieutenant général, un procureur du roi et un greffier.

Les judicatures de l'Embrunais, dont les appels étaient portés au bailliage d'Embrun, étaient :

L'Argentière.	Le marquisat de Savines.	Réotier.
Montgardin.	La baronnie d'Avanson.	Pallou.
Prunières.	Les Orres.	Remollou-le-Haut.
Remollon-le-Bas.	Pinsonières.	Rousset.

Gap avait tous les cas royaux et le Champsaur; il y avait un vibailli, un vibailli honoraire, un lieutenant particulier civil et criminel, un assesseur, un avocat du roi, un procureur du roi, un greffier et un huissier.

Pour l'élection, un président, un lieutenant et deux clercs, un procureur du roi, un greffier et un huissier.

Judicature épiscopale. — Elle avait la judicature ordinaire de la ville, et ses appels étaient portés au parlement, un juge, un lieutenant, un procureur fiscal et un greffier.

Les judicatures suivantes étaient du ressort du bailliage de Gap et s'exerçaient à Gap :

Bâtie-Neuve et Rochette.	Champoléon.	Chaudun.
Eymeyers.	Lafare.	Jarjayes.
Laup Jubeo.	Laye.	Lazer.
Menteyer.	Monêtier-Allemont.	Monttalquier.
Montbran.	N.-D. de Freyssinouse.	Ourcières.
Plan-du-Bourg.	Le Bersac.	Poligny.
Lepouet.	Rabou.	Comté de la Roche.
Romette.	S.-André de Freyssinouse.	Saint-Étienne-en-Devoluy.
Saint-Genis.	Saint-Jean.	St-Nicolas de Montorcier.
Saint-Jullien.	Saint-Laurent Ducros.	Savournon.
Sigoyer.	Ventavon.	Veynes.
Villar-Sigoyer.	Upaix.	

Justice du duché-pairie de Lesdiguières et Champsaur. — Elle s'exerçait à Saint-Bonnet; elle appelait au parlement, quoique du ressort de Gap.

Au bailliage ducal, il y avait un bailli, un lieutenant, un procureur fiscal et un greffier. Il s'exerçait aussi à Saint-Bonnet quelques judicatures subalternes, qui ressortissaient à Gap.

La justice du comté de Tallard était appelable au parlement, quoique du ressort de Gap. Il y avait un juge, un lieutenant, un procureur juridictionnel et un greffier.

Justice de Ribiers. — Elle s'exerçait sur les lieux, et était appelable au bailliage de Gap. Bourg de Ribiers, Éourres, Barret-le-Bas, Barret-le-Haut, Pomet, Salerans, Étoile et Château-Giraud, baronnie de Châteauneuf de Chabre et Saint-Pierre-Avès, qui était commanderie de Saint-Pierre.

La judicature de *Veynes* était appelable au bailliage de Gap : Montmaur, Laric, Oze, Saint-Auban, Villaret, Aspres, Aspremont, Bâtie-Mont-Saléon, Bâtie-Monclus, Saint-Pierre, Saint-Martin d'Argenson, Château-la-Beaume, Châteauneuf-d'Oze, Furmeyer, Châtillon-le-Désert, le Désert, Notre-Dame-du-Villar.

Note 39, p. 91.

Arrêt de la cour de parlement de Grenoble, du 11 *août* 1735, *portant inhibition et défenses à toutes personnes d'avoir et entretenir des chèvres sans permission.*

Veu la requête du procureur général et règlement y énoncés;

La cour, de l'avis des chambres, fait très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes d'avoir et entretenir des chèvres sans en avoir obtenu permission, à peine de dix livres d'amende et au-dessous pour chaque chèvre, suivant l'exigence des cas, au payement de laquelle amende et au-dessous les contrevenants seront condamnés solidairement

et par corps; fait pareilles inhibitions et défenses, et sous les mêmes peines, à ceux qui ont permission d'avoir des chèvres d'en entretenir en plus grand nombre que celui contenu auxdites permissions; permet à tous les habitants des communautés de cette province de faire saisir par le premier huissier et sergent requis les chèvres tenues sans permission, pour être matées et vendues, et le prix en provenant délivré au saisissant; permet même à tous les habitants de tuer les chèvres qu'ils trouveront dans leurs fonds; ordonne aux officiers et consuls des communautés d'envoyer tous les trois mois au greffe des maîtrises des lieux un état par eux certifié des noms et surnoms de ceux qui tiendront des chèvres et de la quantité que chacun en aura, à peine d'amende; ordonne pareillement aux officiers des maîtrises et gardes généraux de cette province de se transporter fréquemment dans les communautés pour l'exécution desdits règlements et du présent arrêt, à peine d'amende; ordonne au surplus que le présent arrêt et la susdite requête seront publiés et affichés aux portes des églises, banches de cour et autres lieux accoutumés, dans toutes les communautés de la province de Dauphiné, à la diligence des substituts du procureur général du roi, aux justices et maîtrises particulières du ressort, auxquels est enjoint d'y tenir la main et d'en certifier la cour dans le mois, à peine d'en répondre en leurs propres et privés noms, et lus une fois chaque année dans les assemblées des communautés qui seront tenues pour l'élection consulaire, dont les greffiers des communautés rapporteront certificat, la quinzaine après, au greffe de la Cour, et le présent arrêt sera exécuté suivant la forme et sans lettres ni sceau.

Fait en parlement, le 11 août 1735.

Note 40, p. 92.

Lettres-patentes, par arrêt, qui ordonnent une imposition de 60,000 *livres par an, sur les trois ordres de la province du Dauphiné, à commencer en* 1766, *pour suppléer à la dépense extraordinaire des ouvrages à faire pour garantir ladite province des inondations.* — Donné à Versailles, le 8 juillet 1768. (Extrait des *Registres du conseil d'État.*)

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, dauphin de Viennois, comte de Valentinois et Diois, à nos amés et féaux les gens tenant notre chambre des comptes à Grenoble, salut.

Étant informé que des rivières et torrents dont notre province de Dauphiné est remplie y causent journellement des dégâts et des ravages dont il était d'autant plus important d'arrêter le cours que plusieurs communautés et des contrées entières se trouvaient exposées à être envahies par

les eaux ; les soins dont nous sommes toujours occupé pour ce qui peut intéresser le bien et la tranquillité de nos sujets nous auraient engagé à nous faire rendre compte des moyens de pourvoir à la conservation des fonds et héritages qui étaient en danger, et nous aurions reconnu qu'on ne pouvait y parvenir qu'en opposant aux différentes rivières et torrents des digues et autres réparations solides capables de les contenir dans leur lit et de les empêcher de faire de nouvelles irruptions; mais que ces ouvrages étaient si considérables, que, surpassant les forces des propriétaires, ils seraient absolument hors d'état d'en faire la dépense s'ils n'étaient aidés et secourus.

Nous nous serions déterminé en conséquence à rendre à notre conseil d'État, le 6 octobre 1765, un arrêt en forme de règlement, dans lequel nous avons rassemblé en quatorze articles toutes les dispositions que nous avons jugées nécessaires pour assurer l'exécution des ouvrages projetés d'une manière solide et satisfaisante pour les parties intéressées.

Nous ordonnons ce qui suit :

Art. Ier. Les villes, bourgs et communautés de notre province de Dauphiné qui se trouvent exposés aux irruptions ou débordements des rivières et torrents se pourvoiront en la forme ordinaire devant le sieur intendant et commissaire par nous départi pour l'exécution de nos ordres en ladite province, pour demander la confection des réparations et autres ouvrages nécessaires, à l'effet de garantir lesdites villes, bourgs et communautés et leurs territoires desdites irruptions et débordements.

Art. II. Sur la requisition desdites villes, bourgs et communautés, il sera commis par le sieur intendant et commissaire par nous départi un ingénieur des ponts et chaussées ou telle autre personne capable qui se transportera sur les lieux, à l'effet de vérifier et reconnaître, de concert et en présence de quatre des principaux habitants, les endroits qui se trouvent exposés; après quoi il prendra les instructions nécessaires pour connaître le cours, la progression, le volume et l'effet des eaux, et levera le plan des lieux et territoires attaqués ou menacés par lesdites rivières ou torrents.

Art. III. Il ne pourra être proposé ni entrepris aucune réparation qu'après l'examen et la vérification la plus exacte que jamais en aucun cas elle ne pourrait devenir rebelle ou inutile : à cet effet il sera dressé des plans et cartes de tous les torrents auxquels il écherra de travailler, depuis les endroits où ils deviendront dangereux jusqu'à leur embouchure, ou du moins jusqu'à quelques rochers ou montagnes qui ne puissent pas être tournés par les eaux.

Art. IV. Les vérifications prescrites par les articles ci-dessus étant faites, si les réparations sont jugées nécessaires, et ne pouvoir en aucun cas

devenir pernicieuses, il en sera dressé des devis et détails estimatifs, qui seront remis, ensemble le procès-verbal d'accès sur les lieux, au sieur intendant et commissaire par nous départi, lequel fera communiquer le tout aux communautés intéressées auxdites réparations, dans une assemblée des trois ordres, pour y être délibéré, tant sur l'exécution du projet desdites réparations en son entier, ou avec les changements qui seront jugés nécessaires, que sur la portion pour laquelle la communauté pourra contribuer à la dépense desdites réparations; et sera ladite délibération rapportée audit sieur intendant, pour être par lui ordonné ce qu'il appartiendra.

Art. V. Dans le cas où les habitants se trouveraient divisés d'opinions, dans l'assemblée qui sera tenue, sur l'emplacement ou la nature des ouvrages à faire, la question sera portée par-devant le sieur intendant et commissaire par nous départi, et par lui décidée sur l'avis des ingénieurs de la province, après toutefois que les opposants auront été ouïs, et qu'ils auront donné leurs raisons par écrit; le tout sommairement et sans frais.

Art. VI. La portion pour laquelle lesdites villes, bourgs et communautés devront contribuer auxdits ouvrages, ne pourra dans aucun cas être moindre du quart du montant de la dépense; et elle sera portée au tiers, à la moitié, au deux tiers et aux trois quarts, suivant le plus ou le moins d'intérêt qu'elles auront auxdits ouvrages. Voulons que celles desdites communautés qui offriront de contribuer dans la proportion la plus forte soient préférées aux autres.

Art. VII. Pour déterminer la préférence qui devra être accordée à aucunes desdites communautés qui auraient fait leurs soumissions de contribuer à ladite dépense pour une égale portion, voulons que par notre commissaire départi, il soit envoyé au contrôleur général de nos finances les procès-verbaux et devis estimatifs concernant chacune desdites réparations, avec son avis sur le choix de celle des communautés qu'il estimera mériter la préférence, et y être par nous pourvu sur le compte qui nous en sera rendu : à l'effet de quoi il sera arrêté chaque année en notre conseil un état des villes, bourgs et communautés, dont lesdites réparations et autres ouvrages devront être faits dans le cours de l'année suivante.

Art. VIII. Les ouvrages qu'il écherra de faire étant déterminés et arrêtés, ainsi que la portion pour laquelle lesdites communautés devront y contribuer, il en sera passé des adjudications dans la forme ordinaire, après les affiches et publications accoutumées, par notre commissaire départi dans la province ou ses subdélégués, en présence d'un consul ou d'un député. Permettons aux communautés de commettre telle personne qu'elles jugeront à propos pour veiller pendant le cours des travaux à ce qu'ils soient exécutés avec fidélité et de la manière prescrite par les devis; lequel

commis sera payé par la communauté, et ne pourra l'être en aucun cas par l'entrepreneur.

Art. IX. Si, pendant le cours de l'exécution des travaux, il était jugé nécessaire d'y faire quelques changements ou augmentations qui n'auraient point éte prévus lors de la formation du devis, lesdits changements ou augmentations ne pourront être entrepris qu'ils n'aient été préalablement communiqués, ainsi que le premier devis des ouvrages, aux communautés intéressées; après quoi il en sera fait une nouvelle adjudication, en y observant les formalités prescrites par les articles ci-dessus, dans le cas seulement néanmoins où la dépense que pourraient occasionner ces changements ou augmentations excéderait d'un dixième la dépense totale de l'ouvrage.

Art. X. Pour mettre les parties intéressées à portée de s'instruire sur la qualité des ouvrages, d'éclairer la conduite des adjudicataires et de veiller à l'emploi des deniers; ordonnons qu'avant de commencer aucun ouvrage, il sera déposé au greffe du bureau des finances de notredite province une copie, tant du plan que du devis et de l'adjudication, dont nous enjoignons au greffier dudit bureau de leur donner communication, sans déplacer et sans frais, toutes fois et quantes il en sera requis par lesdites parties.

Art. XI. Les adjudicataires seront payés du montant de leurs adjudications, conformément aux conditions d'icelles, en vertu des ordonnances qui leur seront à cet effet délivrées par le sieur intendant et commissaire par nous départi, sur les certificats et réception d'œuvre de l'ingénieur de la province, ou du sous-ingénieur qui aura été chargé de la conduite des ouvrages, tant pour la partie qui devra être payée par les communautés, que pour celle qui sera prise sur les fonds à ce destiné.

Art. XII. Les réparations et ouvrages qui sont à faire contre les rivières et torrents n'intéressant souvent qu'un certain nombre de particuliers dans une communauté, et non la généralité des habitants, ordonnons en ce cas que les particuliers intéressés seront tenus de se syndiquer et de se soumettre tous en commun et solidairement au paiement de la somme pour laquelle ils devront contribuer auxdits ouvrages, et même de la déposer, s'il est ainsi jugé nécessaire; au moyen de quoi il en sera usé à leur égard comme à celui des communautés, en observant les mêmes formalités prescrites par les articles I, II, III et IV des présentes.

Art. XIII. Ordonnons que les fonds provenus de l'imposition annuelle de soixante mille livres ordonnée être faite pendant six années, commencées en mil sept cent soixante-six, sur les trois ordres de notredite province de Dauphiné, par l'arrêt de notre conseil d'État dudit jour six octobre mil sept cent soixante-cinq, pour suppléer à la dépense des ouvrages dont il s'agit, ensemble ceux qui proviendront de ladite imposition pendant les

années où la levée en doit encore être faite, seront employés à leur destination, sans qu'ils puissent être divertis à d'autres usages, sous quelque prétexte que ce soit. Voulons à cet effet qu'ils soient remis et versés directement par les receveurs généraux de nos finances dans la caisse du trésorier particulier des ponts et chaussées en Dauphiné, qui en fournira son récépissé comptable, pour être lesdits fonds distribués et payés, sur les ordonnances du commissaire par nous départi, aux adjudicataires, ainsi et suivant qu'il est prescrit par l'article VII des présentes.

Art. XIV. Voulons qu'il soit compté de ladite imposition, tant en recette que dépense, par les receveurs généraux de nos finances, par-devant ledit sieur commissaire par nous départi, et successivement en notre chambre des comptes de Dauphiné, ainsi et de la même manière qu'il se pratique pour les impositions extraordinaires, conformément à ce qui est porté par notre déclaration du seize février mil sept cent vingt, et autres nos déclarations subséquemment rendues sur le fait de la comptabilité.

Art. XV. Voulons en outre qu'il soit rendu un compte particulier chaque année par le trésorier provincial des ponts et chaussées, par-devant ledit sieur commissaire départi, des sommes qui lui auront été remises par les receveurs généraux de nos finances, et des paiements qu'il aura faits sur les ordonnances dudit sieur intendant; duquel compte il sera envoyé un double au contrôleur général de nos finances; et un autre double sera fourni au receveur général de nos finances, pour être par lui joint à celui des impositions extraordinaires, et rapporté à notre chambre des comptes. Si vous mandons que ces présentes vous ayiez à faire registrer, et le contenu en icelles garder, observer et exécuter selon leur forme et teneur, nonobstant toutes choses et empêchements à ce contraires; car tel est notre plaisir.

Donné à Versailles le huitième jour du mois de juillet, l'an de grâce mil sept cent soixante-huit, et de notre règne le cinquante-troisième.

Signé : LOUIS. *Et plus bas* : Par le roi dauphin. Le duc de Choiseul.

Note 41, p. 96.

Fragment d'une lettre qui parut dans le Moniteur, *le 1er nivose an XIV.*
(22 décembre 1805).

M. Sauvo, rédacteur en chef du journal officiel, ne crut pas pouvoir y publier cette lettre sans autorisation, parce que, en parlant de l'ouverture du mont Genèvre, on comparait le préfet à Cottius, roi de cette partie des Alpes, et *reçu dans l'amitié d'Auguste*. La lettre fut envoyée au duc de

Bassano, alors près de l'empereur, en Autriche; le ministre la communiqua à Napoléon, qui en ordonna l'insertion au *Moniteur*. L'auteur de cette lettre vraiment curieuse, après avoir réclamé pour le passage du mont Genèvre une partie de l'admiration accordée aux routes du Simplon et du mont Cenis, et après avoir indiqué les diverses expéditions dont ces lieux ont été témoins, ajoute : « C'est ce même passage que perfectionna Cottius, dont le nom est resté à cette partie des Alpes. Il se trouve à ce sujet un rapprochement assez frappant entre les circonstances de ce temps et celles de nos jours. Cottius, admis dans les bonnes grâces d'Auguste, crut devoir à ce prince un témoignage de reconnaissance digne de lui, en abrégeant et facilitant l'ancien passage de cette partie des Alpes par des travaux considérables. Le préfet actuel des Hautes-Alpes a voulu répondre à la confiance bienveillante de son souverain et lui prouver son zèle, en concourant de tous ses moyens à l'ouverture et l'achèvement de ce passage. Marcellin a dit de Cottius : *In amicitiam receptus principis, molibus magnis extenxit, ad vicem memorabilis muneris compendiarius viantibus opportunas medias, inter alias Alpes vetustas.* De nos jours, sous la préfecture de M. Ladoucette, le gouvernement a aussi fait exécuter entre Briançon et la limite du Pô des ouvrages immenses, avec tant d'art, que l'on aperçoit à peine le travail; les difficultés ont été évitées ou vaincues, sans, pour ainsi dire, laisser de traces; et c'est en cela que ces ouvrages sont dignes d'autant d'admiration, et en inspirent cependant moins que ceux dont nous avons parlé. Les rampes du mont Genèvre ne sont, l'une dans l'autre, que d'un vingtième d'ascension (un peu moins de 4 pouces par toise). Il est arrivé à plus d'un voyageur surpris de parvenir au sommet et de s'informer s'il en était encore éloigné. La largeur de ces rampes, dans les parties terminées, est de 9 mètres; elle est légèrement inclinée vers la montagne et y porte naturellement le voyageur, qui ne s'aperçoit pas alors de la profondeur sur laquelle il domine, et qui, sans efforts comme sans crainte, s'élève à 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, en parcourant une longue et douce promenade au milieu d'une superbe forêt. Mais, comme je l'ai déjà observé, le travail a disparu; on jouit sans étonnement, et conséquemment en silence.

« Sur le plateau de la montagne; l'enthousiasme et l'amour des habitants des Hautes-Alpes ont consacré au héros qui les inspire un obélisque qui semble s'élever vers le ciel pour y porter le nom de l'empereur et les vœux de ses peuples. La Durance et la Doire se réuniront au pied de ce monument, en oubliant leurs anciennes inimitiés en faveur de celui qui les a toutes apaisées; là, enfin, comme dans toutes les pensées qui se rapportent au chef de l'empire, l'utilité s'unit à la grandeur.

« J'ai déjà fait remarquer que cette route était la plus ancienne et la

plus importante de l'Italie dans les Gaules. Je dois faire observer encore qu'elle est la plus courte et la plus praticable pour communiquer, par terre, d'Espagne en Italie. Aussi est-elle comprise sous cette dénomination dans l'itinéraire de l'empire français; elle offre les mêmes avantages à toute la partie comprise dans le parallèle entre Bordeaux et les Pyrénées; elle en présente d'incontestables sous le rapport des communications militaires, politiques et commerciales, sous celui de la prospérité future des départements de la Drôme, des Hautes et Basses-Alpes, de l'Isère et du Pô, sous celui enfin des grands travaux qu'on y a faits et de ceux qui restent à faire. Je la regarde donc comme une de celles qui méritent le plus de fixer l'attention de la France et la reconnaissance pour le gouvernement, qui prouvent le mieux la sagesse, la grandeur et la bienfaisance de ses vues; enfin, je la crois bien digne de partager, sous tous les rapports, l'admiration qu'excitent celles du mont Cenis et du Simplon.

« *Signé* : J.-F. MICHEL. »

Note 42, p. 97.

Lettre de Mathieu à l'empereur. — Vues des Hautes-Alpes.

27 thermidor an X.

« Sire,

« Le centenaire Mathieu, habitué dans son ermitage alpéen de Riouffroi à contempler les merveilles du Créateur, met celles de votre règne bien au-dessus des hauts faits de Louis XIV; il est plus fier et plus content, comme Français, de mourir sous votre règne que d'être né sous celui du grand roi. Mais exaucez son vœu le plus cher! Vous allez vous rendre à Milan; passez par notre mont Genèvre; je retrouverai des forces pour me porter sur votre route, appeler vos bontés sur quelqu'un de mes nombreux descendants, et les bénédictions du ciel sur le bienfaiteur de mon pays. »

Le bon Mathieu regardait son pays comme le plus beau du monde; et l'on a vu précédemment que Napoléon me chargea d'en faire dessiner, pour la manufacture de Sèvres, les vues les plus agréables; par des circonstances particulières, M. Palmiéri ne commença que peu avant mon départ des Hautes-Alpes ce travail qui ne fut pas continué, et qui se borna à l'obélisque du mont Genèvre. On peut citer les vues prises par M. Barthélemy Chaix, de Briançon, de Gap, du fort Queyras, de Ville-Vallouise, des Vigneaux, de Mont-Dauphin, de Nevache, d'Embrun, de Serres, de la Beaume, de la chartreuse de Durbon, des retranchements de Pertuis-Rostang; des ponts de la Saulce, Abrial, de Ponteaux, du Diable, de Fondanil; des gla-

ciers du Monêtier, du Casset, d'Arcines; du Thabut de la Grave, du Frau de la Grave, de sa cascade et de celles de l'Échauda, de l'Heychareyre, de la Jalline, de la Pisse, des Bateaux; des vestiges de Rame, des ruines de Riouvert, des sources de la Romanche, des grottes ou balmes d'Auréas, de la Chapelue, de Souliers, du fort des Vaudois; de l'Alle-Froide, du Val-Prevayre, des chalets de l'Agnelis, de l'aqueduc de la Fusine, etc. Le crayon devrait aussi reproduire les vues des environs de Gap et d'Embrun, des travers de Corp, des monts Chaillol, Aurouse et Céuse, de Ribiers, Mons-Seleucus et Labâtie-Mont-Saléon, Vars, Château-Roux, Baratier, du col des Communes et environs de la Beaume, de Notre-Dame-du-Laus, Ventavon, Chorges, Remollon, Montmaur, Guillaume-Pérouse, village des Pennes et torrent de Chamouchet; des cascades de l'Etret, de Saint-Bonnet, Lesdiguières; des ponts des Antonis, de Saint-Clément et Montalivet, du château de Tallard, etc., etc. Heureux qui pourrait nous donner le panorama magnifique qui se déroule sous les yeux à la sortie du souterrain du mont Viso!

Note 43, p. 100.

Extrait de quelques journées de Napoléon dans les Hautes-Alpes, épisode inédit de 1815, *par M. de Saint-Geniès (alors maire d'Upaix).*

En février 1815, passa dans les Hautes-Alpes un médecin de l'empereur, qui l'avait suivi à l'île d'Elbe, et dont le voyage, connu seulement des vrais fidèles, prépara les voies au retour.

A Rourebeau, une immense population se trouvait agglomérée; je me déterminai, à mes risques et périls, à recevoir l'empereur en souverain, et, revêtu d'une écharpe rouge, je me mis à la tête de quatre à cinq mille âmes. A peine eûmes-nous fait deux cents pas, qu'un gros de cavaliers vint droit à nous. Je reconnus le grand capitaine, monté sur un petit cheval arabe blanc, vêtu de la capote grise, recouvrant un uniforme de colonel de chasseurs; le petit chapeau ornait son front, et l'étoile des braves brillait à côté de l'orgueilleux crachat. Son œil scrutateur, naturellement sévère, se promenait complaisamment sur nous, et sa figure respirait l'affabilité... Il me répondit qu'il n'avait reconnu le sol français qu'en mettant le pied sur le territoire des Hautes-Alpes..., me fit quelques questions sur le corps où j'avais servi, sur les productions du pays, son commerce, ses débouchés, mes enfants, ma femme, en me demandant avec bonté si elle consentirait à ce que je l'accompagnasse à Paris... Sa suite se mêla à la population; il accepta des fruits et un verre d'eau rougie. Les cris de : *Vive l'empereur! vivent les braves de l'île d'Elbe!* retentissaient

dans les campagnes; on se heurtait, on se pressait pour voir de près l'empereur, on tenait la bride de son cheval, on l'entourait sans façon; il parlait amiablement à nos villageois, parmi lesquels il reconnut un ancien grenadier et l'appela par son nom. Pendant que, serein et tranquille, il semblait passer une revue, un homme, sur qui paraissaient reposer tous les détails de l'expédition, examinait tout avec une soucieuse attention, prenait des renseignements sur l'esprit public, sur les régiments qui se trouvaient dans le département, sur les généraux qui les commandaient, sur moi-même; c'était le général Bertrand. L'empereur, au contraire, conversant avec le plus grand sang-froid et sur des objets étrangers à ses projets, semblait n'être pour rien dans cette affaire, ne paraissait agir que comme un auxiliaire de l'expédition. Le soleil disparaissait; Bertrand prévint qu'il était temps de se remettre en route. Napoléon, se tournant vers moi, me dit : « J'espère que vous viendrez avec nous. » Je remontai à cheval, et je restai seul à son côté, à quinze ou vingt pas en avant de son escorte. Il me questionna familièrement sur l'esprit public, sur la réception que le peuple avait faite aux Bourbons; et lorsque je lui dis qu'à Grenoble, à l'entrée du comte d'Artois, les dames seules agitaient des mouchoirs blancs et criaient : « Vive Monsieur! » il fit observer en souriant que c'était un reste de sa vieille réputation. Je remarquai que l'empereur avait pris beaucoup d'embonpoint depuis que je l'avais vu en Italie : il me raconta qu'au siége de Toulon, dans une batterie, le maître canonnier ayant été emporté par un boulet, il avait ramassé, pour charger la pièce, l'écouvillon que celui-ci tenait à la main, trempé de sueur, et qui lui avait inoculé la gale; répercutée, elle avait altéré son tempérament. Corvisart le débarrassa enfin, pendant le consulat, du germe qui viciait son sang. Depuis cette époque sa santé s'affermit, et l'embonpoint se déclara... Je lui parlai de la défection simultanée de l'empereur d'Autriche et du roi de Naples. Napoléon me répondit que Metternich avait entraîné le père de l'impératrice malgré lui, mais qu'on avait les plus fortes présomptions pour croire qu'il en serait tout autrement cette année, et que nous aurions la satisfaction de voir Marie-Louise et le roi de Rome au champ de mai à Paris. Quant à Murat, Napoléon me donna la certitude qu'*il se ferait tuer cette campagne ou qu'il réparerait ses torts*... Je lui témoignai ma surprise de ce que les Bourbons avaient employé le maréchal Soult. « Que vouliez-vous qu'ils fissent? Ils avaient besoin d'un homme, et il était impossible de le trouver chez eux... » Le général Bertrand vint me demander si je pourrais faire parvenir de suite à Mouton-Duvernet, qui commandait à Valence, la nouvelle de l'arrivée de l'empereur... Nous parvînmes, à l'entrée de la nuit, à l'auberge du Vivas; nous ne voyions qu'à peine les tourelles du château de Vitrolles. « Je veux, dit Napoléon, faire au baron de Vitrolles une visite dont il est

loin de se douter. » Il descendit de cheval, et se promena en examinant la situation pittoresque du village. Il se plaignit du froid ; je fis allumer quelques fagots devant la porte cochère, et nous y passâmes près d'une heure, pêle-mêle avec les habitants. Nous remontâmes à cheval dans la plus grande obscurité. Le mameluck et un lancier polonais marchaient à vingt-cinq pas en avant de nous. Nous traversâmes le village de la Saulce à la clarté des illuminations et au bruit des cris de : « Vive l'empereur! » La population était ivre de joie... Après le défilé de la Saulce, au bord de la rivière de Rosines, devant l'auberge des Pyles, nous trouvâmes un nombre prodigieux d'hommes, ayant à leur tête le colonel Michel, ancien major de la garde... Un feu de joie éclairait cette scène. Le général Bertrand me dit que M. Michel pouvait me remplacer auprès de l'empereur, et m'engagea de m'occuper de la dépêche à Mouton-Duvernet. Napoléon me recommanda de venir le rejoindre à Gap ou à Grenoble, et surtout de ne pas manquer d'être à Paris pour le champ de mai. Il me demanda ce qu'il pourrait faire pour moi, me déclara que, dès ce moment, j'étais membre de la Légion-d'Honneur, et me tendit une main que je serrai sur mon cœur. Je fus entouré bientôt de l'escorte de l'empereur, riant avec moi du grotesque matériel qui composait leur équipage. Une foule d'officiers supérieurs cheminaient lentement, hissés sur de tristes rosses enlevées à la culture, un grand nombre sur des mulets rétifs. La caravane allait pêle-mêle, avec une gaieté folle. Quelques lanciers polonais, talonnant leurs chétives montures, ouvraient et fermaient la marche, suivis à peu de distance par le bataillon des grenadiers, dont les moustaches grisonnantes et le teint noirci justifiaient l'épithète de vieux grognards : les uns à pied, les autres sur des charrettes et des montures de toute espèce, faisaient retentir les airs de chants patriotiques; les habitants les arrêtaient à chaque pas, en leur offrant des vivres et des rafraîchissements. A quelque distance venait l'arrière-garde, commandée par le général Drouot, et composée de 400 chasseurs corses et elbois, petits mais robustes... L'empereur arriva à Gap à neuf heures du soir; la ville était spontanément illuminée; un nombreux piquet de garde nationale en uniforme stationnait devant la mairie; les tambours battirent aux champs, et la troupe présenta les armes pendant que le cortége défilait, aux acclamations universelles. L'empereur nomma M. Farnaud pour remplir les fonctions de préfet, employa toute la matinée à expédier des courriers sur toutes les routes qui se croisent dans la ville de Gap, dirigea des émissaires sur Embrun et Briançon, où se trouvait le général Rostolan avec deux régiments, et se montra souvent aux fenêtres de l'hôtel de ville... Ce fut seulement dans l'après-midi du lendemain 6 mars que la petite colonne s'ébranla pour prendre la route de Grenoble. Tous les chevaux propres à la cavalerie avaient été offerts et achetés. Une

foule immense accompagna longtemps l'empereur de ses acclamations et de ses vœux.

Un des plus beaux grenadiers du bataillon sacré avait disparu depuis le débarquement; on avait vainement cherché une cause à son absence, lorsque ce problème s'expliqua peu d'heures après le départ de Gap. C'était dans la fertile vallée du Champsaur, non loin du berceau du connétable de Lesdiguières : la colonne défilait lentement au milieu des populations réunies sur la route tortueuse qui longe les eaux rapides du Drac; les échos des énormes montagnes qui resserrent le bassin de ce torrent répétaient au loin les cris de ces villageois; tout à coup la foule s'ouvre et laisse parvenir jusqu'aux pieds de l'empereur l'estimable déserteur portant dans ses bras un vieillard de 85 ans : c'était le père du grenadier, qui avait voulu voir Napoléon avant de mourir. Cette scène touchante devait être le sujet d'un tableau que l'empereur avait commandé pour être placé dans son appartement.....

Cependant des Marseillais s'avançaient, renforcés par trois régiments de ligne; cette colonne, composée d'environ 10,000 hommes, sous la dénomination d'aile droite de l'armée du midi, et commandée par quatre généraux, s'échelonnait sur la route des Alpes, et nous en attendions à chaque instant l'avant-garde. Notre petit département, livré à lui-même, ne désespéra point de son salut; les moyens de défense s'organisèrent spontanément sur tous les points; notre légion de garde nationale se porta au défilé de la Saulce, et chacun se prépara à bien recevoir ces bandes, dont on connaissait à peu près la valeur. D'ailleurs nous comptions beaucoup sur les régiments de ligne qu'on traînait malgré eux, et dont nous prévoyions la défection. En attendant l'on se fortifia à la Saulce, et l'on résolut de concentrer toutes les forces sur ce point, livrant à l'envahissement tout le territoire situé entre la Saulce et Sisteron. Ma commune d'Upaix, à notre grand regret et dommage, se trouvait ainsi délaissée, et je fus chargé seulement d'éclairer les mouvements des assaillants et de désabuser la troupe de ligne qu'on trompait par de faux bulletins... La tête de la colonne, composée du 9ᵉ de ligne et de 1,200 Marseillais, vint loger dans ma commune le 25 mars; le lendemain je fis mes dispositions de manière que les Marseillais furent disséminés par compagnies dans les hameaux, et que le 9ᵉ logea presque en entier dans le village; je retins à souper une partie des officiers, et je vis avec étonnement qu'ils ignoraient entièrement la marche triomphale de l'empereur et son entrée à Paris : on leur assurait qu'il était cerné avec sa petite troupe entre Vizille et Grenoble, et que sa destruction était inévitable. Je leur distribuai le bulletin du 20 mars, et bientôt il n'y eut qu'une voix pour la séparation d'avec les Marseillais.

Ce projet reçut sa pleine et entière exécution; à peine la troupe fut-elle

réunie sur la grande route, que les soldats du 9e déclarèrent ne vouloir pas aller plus loin ; les officiers parurent désapprouver cette défection, et donnèrent vainement l'ordre de marcher en avant. La phalange marseillaise, désappointée de ce mouvement inattendu, et possédant seule toutes les munitions, parut déterminée à employer la force pour traîner ce régiment à sa suite; mais les soldats du 9e se débandèrent spontanément et se dispersèrent dans la campagne de tous les côtés. Les Marseillais furieux firent feu sur les fuyards, et deux soldats seulement furent blessés et repris ; le reste fut bientôt à l'abri de toute poursuite, et, pendant que les Marseillais délibéraient sur le parti qu'il restait à prendre, des hommes de confiance, que j'avais apostés, ralliaient les pelotons épars du 9e et les conduisaient par des routes sûres jusqu'aux portes de Gap, où ils devaient arriver quatre heures avant les Marseillais, dans le cas où ceux-ci persisteraient dans leur projet. Le corps d'officiers les rejoignit dans cette ville, et, après la réorganisation du régiment, il se dirigea sur Paris, rendez-vous général de tous les corps de l'armée ; la cohorte méridionale ne jugea pas à propos de pousser jusqu'à Gap, et se détermina à se replier sur Sisteron, où se trouvait le quartier général, afin de concerter de nouvelles dispositions. La colonne de droite, qui s'était dirigée sur Gap par la grande route, d'après les ordres du général Ernouf, occupa militairement ma commune le 3 avril, jour de fête à Upaix... Ce bataillon repartit le soir même, afin de précéder la colonne, qui en usait sans cérémonie avec les habitants de nos hameaux situés sur la grande route. Le bataillon au drapeau vert avait marché toute la nuit et paraissait en vue de Gap vers la pointe du jour. La garde nationale de cette ville, voyant le peu de force de cette avant-garde et la jugeant hors d'état de faire aucun mal, résolut de la laisser pénétrer dans la ville ; mais on voulut en même temps déployer devant les Provençaux une masse de forces qui dégoûtassent définitivement tous ces perturbateurs de la tranquillité publique. En effet, le bataillon Saint-Pons traversa les rues de Gap entre deux haies de gardes nationaux armés et équipés, qui le conduisirent directement aux casernes, sans le laisser communiquer avec la population. Une forte garde veilla à ce que personne ne pût sortir de ce logement. Le commandant du bataillon communiqua ses ordres aux autorités de Gap, et fit une réquisition de 1,000 paires de souliers, autant de pantalons et autant de capotes ; il demanda de même 3,000 rations pour les troupes qui le suivaient. Pour toute réponse, on barricada les rues qui donnaient sur le boulevard, on amena du canon en face de la caserne, et on invita poliment MM. les Marseillais à accepter des vivres pour un jour, et à reprendre tout de suite la route du midi. Furieuse de voir la ville, dont le pillage était le principal but de l'expédition, pousser l'insolence jusqu'à lui intimer l'ordre d'une ignomi-

nieuse retraite, cette troupe hurlait de rage et vociférait les plus horribles imprécations. Les soldats croyaient que leurs chefs étaient d'accord avec les Gapençais, et les accusaient hautement de trahison. Il fallut enfin se décider à obéir et reprendre la route de Provence, à travers les baïonnettes et les quolibets de cette population si méprisable à leurs yeux, et qui venait de leur prouver son sang-froid et sa générosité.

De retour à Sisteron, les chefs de l'expédition résolurent de se porter une quatrième fois sur Gap avec toutes les forces dont ils pouvaient disposer. Le général Loverdo se mit à la tête de l'avant-garde composée de trois bataillons francs, de deux compagnies de gardes urbaines de Marseille; son artillerie marchait à la queue de la colonne; il était suivi à quelque distance par le général Perrimond, qui commandait deux autres bataillons de Marseille et un fort bataillon du Var; venaient ensuite une quantité de compagnies isolées, parties d'Aix, de Manosque, de Digne et même de Sisteron... La première colonne, forte de 4,000 hommes environ, traversa notre territoire vers les dix heures du matin... Le général Loverdo parvint à la Saulce sans avoir rencontré un seul homme; il ne trouva dans ce village que des enfants et des vieillards; tous les hommes et une partie des femmes s'étaient répandus dans une chaîne de rochers qui domine la route pendant une demi-lieue au sortir de ce village : la grande route se trouve, pendant une partie du défilé, resserrée entre de gigantesques rochers et la Durance,dont les ondes rapides les minent lentement à la base. Le général Loverdo envoya à la découverte un officier, qui n'aperçut aucun préparatif de défense, et qui fit son rapport dans ce sens au général... L'armée royale, après plusieurs heures de repos et de copieuses libations, entra gaiement dans le défilé... La colonne parvint sans résistance jusqu'à un coude où la route se trouve entièrement resserrée entre la Durance et le rocher; ce fut à ce contour que la tête du premier bataillon de Marseille se trouva en présence des voltigeurs du 42ᵉ, venus pour se joindre aux paysans, à des douaniers à cheval et à une partie de la garde nationale de Gap, commandée par M. Xavier de Ventavon. On jugera facilement de la surprise des premiers qui débouchèrent; un instant d'hésitation parut se manifester; mais, enhardis par le petit nombre de leurs adversaires, et lancés en avant par ceux qui suivaient, cette troupe poussa un hourra général de : *Vive le roi!* qui fut couvert au même instant par celui de : *Vive l'empereur!* Les Marseillais répondirent par un feu de bataillon, qui blessa quelques hommes et mit le maître canonnier hors de combat; la riposte fut prompte : deux coups de canon et un feu roulant de mousqueterie arrêtèrent tout court les soldats royaux, et des masses énormes de pierres, de bois et d'éclats de rochers, que les bras d'habitants des deux sexes firent rouler au même instant de tous les points de la montagne avec un épou-

vantable fracas, achevèrent la déroute de cette armée si fanfaronne. En vain le commandant de l'avant-garde, chef de bataillon du 50e, chercha-t-il, à l'aide du nombre, à s'emparer de la batterie, il fut abandonné et pris sur ces pièces qu'il voulait enlever; en vain M. Ducros, jeune officier, aide de camp du général, brava-t-il pendant un quart d'heure les pierres et la mousqueterie, il lui fut impossible de rallier un seul homme. Ce fut en ce moment qu'une cinquantaine de ces malheureux, voulant éviter le choc des pierres, essayèrent de traverser la Durance en formant la chaîne: mais soit que la terreur les fît trébucher, soit qu'un des anneaux de cette chaîne fût emporté par le canon, tout disparut bientôt dans les ondes rapides de la rivière. Ceux qui n'étaient pas arrivés jusqu'au contour se précipitèrent en désordre dans les prairies qui bordent la digue et se débandèrent sans qu'il fût possible de les arrêter. Enfin, au bout d'une heure, le général se vit obligé de repasser le village de la Saulce avec les deux compagnies de garde urbaine qui, formant la garde de l'état-major, n'avaient couru aucun danger.

Cette journée, qui décida du sort des Hautes-Alpes, coûta un mort et trois blessés au parti impérial; l'armée royale, au contraire, perdit un officier, et huit hommes tués à la première décharge, une cinquantaine de noyés, et environ cent blessés, la plupart à coups de pierres.

Note 44, p. 101.

Récit du passage de l'empereur Napoléon dans les Hautes-Alpes,
par M. Albert Montémont.

Le 2 mars 1815, une fête avait été donnée par le préfet, et le même soir se répandit la nouvelle du débarquement de l'empereur Napoléon, au golfe Juan, le 29 février. Ce magistrat lança une proclamation pour appeler à la résistance les habitants des Hautes-Alpes; mais tous rayonnaient d'espérance et de joie.

Le 5, je me portai au-devant de l'empereur et je rentrai dans Gap avec lui... Le 6, je donnai au général Bertrand de nombreux renseignements sur les localités et sur l'esprit des habitants, depuis Gap jusqu'à Grenoble, et sur les garnisons d'Embrun et de Grenoble. Je procurai aussi à l'empereur, qui me fit l'insigne honneur de m'accorder également cinq minutes d'audience, une calèche que possédait un de mes amis, M. de Boissieux, inspecteur des droits réunis, qui la céda avec empressement. Le même jour parut une proclamation impériale contenant ce passage :

« Citoyens des Hautes-Alpes, j'ai été vivement touché des sentiments que vous m'avez montrés; vos vœux seront exaucés; la cause de la nation triomphera encore! Vous avez raison de m'appeler votre père; je ne vis que pour l'honneur et le bonheur de la France. Mon retour dissipe toutes

vos inquiétudes; il garantit la conservation de toutes les propriétés, l'égalité entre toutes les classes; et les droits dont vous jouissez depuis vingt-cinq ans, et après lesquels nos pères ont soupiré, forment aujourd'hui une partie de votre existence. Dans toutes les circonstances où je pourrai me trouver, je me rappellerai toujours avec un vif intérêt tout ce que j'ai vu en traversant votre pays. »

Cette proclamation fut affichée dans les principaux quartiers de Gap, et envoyée immédiatement à Embrun et à Briançon, places fortes dont les garnisons ne respiraient qu'après le moment de se mettre en marche et de rejoindre l'empereur...

Dans l'après-midi, et par un temps superbe, Napoléon, précédé de ses vieux grognards que commandait le brave Cambronne, et suivi du général Drouot, qui amenait avec lui 400 Corses et Elbois, prit le chemin de Saint-Bonnet, de La Mure et de Grenoble, accompagné de la foule des habitants, et traversant la double haie des paysans qui bordaient la route et l'attendaient au passage, en répétant leurs chants patriotiques.

Garde d'honneur à cheval, je suivis le cortége sur la route bordée de toutes les populations empressées à saluer l'homme du siècle. Nous atteignîmes La Mure, petite ville au delà du profond ravin qui la sépare de celle de Corp. Après une halte, la colonne s'ébranle, et l'avant-garde se trouve devant le défilé que la nature a tracé entre un haut rocher et le lac de Lafrey, sorte de Thermopyles où cinquante hommes avec une pièce de canon arrêteraient facilement une armée.

Six cents hommes gardaient ces Thermopyles. Le général Cambronne, trouvant de la résistance, reçut de l'empereur l'ordre de ne pas recourir à la force. Le général Bertrand n'est pas plus heureux. Alors Napoléon descend de cheval, commande l'arme au bras à ses vieux grognards et se présente tout seul vers le bataillon royal.

« Qui vive? — Napoléon! » dit-il. Le commandant rappelle aux troupes leur devoir. « Soldats! s'écrie l'empereur en se découvrant la poitrine, ne reconnaissez-vous plus votre général qui vous a menés tant de fois à la victoire? » A ces mots, le bataillon se débande, pousse le cri de : « Vive l'empereur! » et se range sous l'étendard de son héros. Le commandant obtient de se replacer à la tête de son bataillon, qui descend à Vizille, berceau de la révolution de 1789, et dans sa marche triomphale reçoit dans la plaine des Bains, devant Grenoble, le régiment de Labédoyère, déjà paré de la cocarde tricolore, au lieu de la cocarde blanche qui jonchait le chemin. Désormais plus d'opposition, partout délire joyeux, entraînement électrique, ivresse universelle jusqu'à la capitale où Napoléon reparut le 20 mars 1815.

Mais pendant que l'empereur poursuivait rapidement de Grenoble sa marche

triomphale et remontait sur son trône, plusieurs régiments et des bataillons de gardes nationales du midi accoururent dans les Hautes-Alpes, où on leur disait qu'il se trouvait cerné. Le 58e de ligne campe devant Gap le 24 mars. Je venais alors de recevoir, de mon frère qui était à Paris, la nouvelle du retour de Napoléon dans la capitale. Le nouveau préfet des Hautes-Alpes me donna la mission de communiquer ma lettre à un groupe d'officiers de ce régiment, et je réussis à les entraîner : une heure après, tout le corps était en marche vers Grenoble, pendant que le colonel, abandonné de ses soldats, rejoignait les Marseillais qui demeuraient en arrière.

Un bataillon du 89e avait aussi passé à Saint-Bonnet, mais par une autre route. L'autorité me chargea, comme garde d'honneur, d'aller porter à ce bataillon la même nouvelle qu'au 58e. Mais cette mission, qui obtint également le succès désiré, faillit me coûter un voyage qui eût pu m'être fort désagréable. Le commandant du bataillon et quelques officiers, lesquels n'avaient pas voulu suivre l'élan de leurs soldats, me gardèrent quelque temps prisonnier, et ce ne fut pas sans efforts que je parvins à leur échapper vers une heure du matin. Peu de temps après, j'étais rentré à Gap et comblé de félicitations.

Deux mois plus tard, c'est-à-dire après le désastre de Waterloo, mon zèle allait me valoir d'abord un exil à Briançon, ensuite une révocation motivée sur mes idées napoléonniennes. Il ne fallut rien moins qu'une seconde révolution, celle de juillet 1830, pour me faire retrouver au bout de quatorze ans ce que j'avais perdu par dévouement pour la patrie.

Note 45, p. 119.

Fête relative à l'inauguration de l'obélisque Napoléon.

Le préfet avait invité tous les fonctionnaires publics; et le 22 fructidor an XII, il se rendit avec eux sur le mont Genèvre.

Autour de la fondation de l'obélisque était une place élégante, d'une circonférence de 100 mètres, et sur laquelle, à gauche de la direction de la route, on avait érigé un temple en verdure avec un péristyle orné de six colonnes couronnées d'un fronton. Ses avenues étaient bordées d'une haie taillée à hauteur d'appui, d'où s'élevaient des arbres de distance en distance. Cette place domine la vaste prairie qui occupe tout le col, et elle servait d'amphithéâtre.

Le préfet prit place entre MM. Villars et Lefèvre-Gineau, membres de l'Institut, inspecteurs généraux des études. Les fonctionnaires publics suivirent l'ordre prescrit par le décret sur les préséances. Les dames embel-

lissaient le portique du temple. Après une symphonie et une salve d'artillerie, le préfet se leva et rappela les événements qui, depuis tant de siècles, ont rendu célèbre le mont Genèvre :

. . . .

« Jamais il ne contempla une solennité aussi auguste; dans tout l'éclat du jour le plus pur, il voit les principales autorités de ce département donner la main à nos braves militaires; il voit d'illustres membres de l'Institut national, qui graveront dans ses fastes le récit de cette imposante journée; la beauté n'a point été effrayée par l'aspérité du pays et les ardeurs du soleil; une foule immense d'habitants accourent payer le tribut de l'amour, du respect et de la reconnaissance au héros qui a reconstitué la France, qui l'a portée au faîte de la gloire, et qui ne connaît d'autre repos, d'autre bonheur que le repos et le bonheur du peuple français. A la fleur de l'âge, il a déjà fait plus que nombre de vieux capitaines, de profonds politiques, de législateurs illustres, qui se réuniraient en vain pour lui disputer le prix. Nous, messieurs, nous lui devons des actions de grâces particulières. Il ne se borne point à tracer de Milan à Vienne un chemin étroit et périlleux; il veut qu'il n'y ait plus d'Alpes; il assure par le mont Genèvre les communications politiques, militaires, commerciales de la France, de l'Espagne et de l'Italie; par une grande pensée, tout en travaillant pour l'honneur de l'empire, il améliore l'état de ce département disgracié par la nature; il y développe les miracles de l'art et les richesses de l'industrie.

« Elles avaient deviné ces précieux résultats les communes de Briançon, Mont-Genèvre, Nevache, Val-des-Prés, Monêtier, la Salle, Saint-Chaffrey, Grand-Villar, Cervières, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Puy-Pré, Saint-Martin, l'Argentière, la Roche, Pisse, Vigneaux, Ville-Vallouise, qui, à notre voix et à celle du sous-préfet, se levèrent en masse, il y a deux ans, pour ouvrir le mont Genèvre. Elles savaient que ce qui caractérise le héros de la France, c'est d'avoir des idées constamment vastes et justes, c'est d'exécuter tout ce qui est utile. Messieurs, frappés de ces considérations puissantes, nous avons proposé, dès l'an X, d'élever cet obélisque; le conseil général du département s'est empressé d'émettre un vœu conforme au nôtre; toutes les communes ont voulu concourir, par leurs offrandes, à son exécution. Une médaille a été frappée pour perpétuer la mémoire de cet événement. L'obélisque aura 20 mètres de hauteur et il sera orné d'inscriptions. A ses pieds seront amenées, d'un côté, la Durance, et de l'autre la Doire, qui dans un même bassin vont y confondre leurs eaux. Cet emblème animé exprimera la puissance de l'empire et de son chef; il représentera les nœuds tissus entre l'ancienne France et les contrées que la victoire y a réunies. Des évolutions militaires, des jeux, un banquet et des danses termineront la fête; et nous, messieurs, à la face

de l'Être suprême, au nom du département des Hautes-Alpes, nous allons poser la première pierre de l'obélisque élevé sur le plateau du mont Genèvre, à la gloire de Napoléon le Grand.

« Vive à jamais notre empereur ! »

Après ce discours, au milieu des acclamations de l'enthousiasme qu'excite le nom cher à tous les Français, au son d'une musique guerrière, au bruit de plusieurs salves d'artillerie que répétèrent mille et mille échos, le préfet descendit sur les fondations de l'obélisque; il y plaça la première pierre, il y déposa la médaille et le procès-verbal de la cérémonie, écrit e signé sur vélin; l'un et l'autre, renfermés dans une boîte de plomb, dont le métal, extrait des fouilles de *Mons Seleucus*, dans les Hautes-Alpes, retourne au sein de la terre où il était resté enfoui pendant douze siècles. Les fonctionnaires publics frappèrent du marteau cette pierre, et l'on retourna sur les gradins de verdure.

Alors parut le premier bataillon du 56e régiment d'infanterie de ligne; il exécuta des manœuvres inventées par l'empereur lui-même. A la promptitude et à la précision des évolutions militaires, on eût pris des soldats de six mois pour des guerriers vieillis dans les combats.

Les élèves de l'école secondaire de Briançon s'avancèrent, conduits par leurs professeurs; ceux qui s'étaient distingués reçurent des couronnes décernées par le préfet et par les membres de l'Institut; ils en reçurent aussi des mains d'un sexe aimable dont le suffrage est encore une récompense.

Une écharpe bleue garnie de franges d'argent fut le prix de la course.

Le jeu du tir au blanc avait appelé un grand nombre de chasseurs du pays, connus par leur adresse; cependant le chapeau fut gagné par un sous-officier du 56e.

Un mélèze avait été élevé, et sa partie supérieure était fortement frottée avec du savon. Sur la cime, une pièce d'argenterie servait d'appel; mais en vain un grand nombre de concurrents se flattèrent du succès; leur empressement et leur confiance en s'élançant, leurs efforts et leur embarras au milieu de la carrière, leur chute rapide et leur confusion au moment d'atteindre le but, divertirent beaucoup les spectateurs.

On passa dans le temple de verdure où étaient préparés cent cinquante couverts. Plusieurs tables étaient en outre dressées au dehors. Près des champs encore couronnés de leurs épis, des instruments rustiques appelaient à la danse toute la jeunesse des villages voisins.

Partout régnait l'allégresse.

Au dessert, le préfet porta un toast à l'empereur; les trompettes et les tambours l'annoncèrent, et vingt-cinq coups de canon y répondirent. D'autres toasts furent ensuite portés à l'impératrice Joséphine, aux princes

Joseph et Louis, à nos braves armées, au préfet du département, aux diverses autorités, au directeur général et au corps des ponts et chaussées, à l'union établie entre nos trois arrondissements, etc.

Des vers de MM. D'Astier et Faure furent lus et justement applaudis.

La nuit s'approchait ; la lune prêta sa clarté officieuse, et l'on descendit les belles rampes du mont Genèvre. Il était intéressant de voir la route et tous les sentiers couverts de voitures, de chevaux, de gens à pied qui semblaient se confondre, sans qu'il arrivât aucun événement fâcheux. Dieu veillait sur cette journée !

On trouva la ville de Briançon spontanément illuminée par ses habitants.

A dix heures, dans une salle fraîchement décorée, le bal s'ouvrit par une danse que des jeunes gens exécutèrent, l'épée à la main, avec beaucoup de gravité et d'aplomb; ce reste précieux des amusements de l'antiquité ne s'est conservé que dans le hameau du Pont-de-Cervières, et n'y est pratiqué que le jour de la fête patronale. Ce n'est pas au bruit des instruments qu'on s'y livre ; les femmes placent au milieu d'elles la plus âgée, et toutes, sans reprendre haleine, répètent les chants qui excitaient l'esprit belliqueux des Celtes.

Le bal paré se prolongea fort avant dans la nuit; on se retira enchanté de la fête et tout étonné de la fuite rapide des heures.

Note 46, p. 120.

Remarques de M. Dacier sur l'inscription latine de l'obélisque du mont Genèvre.

Ligne 1. Le bon usage n'admet pas que, dans une inscription posée dans l'empire français, l'on écrive le nom de la nation après le titre d'empereur.

Lignes 5 et 6. *Accessum tutiorem*, phrase tirée d'une inscription de Trajan. — Quod accessum tutiorem reddideret. —

Ligne 8. Le nom de la montagne qui est près de Gap ne se trouve pas dans la géographie ancienne ; au moins je l'ai cherché en vain. Comme Gap, *Vapincum* était la ville des *Tricorii ;* je pense que *Montes Tricoriorum* est très juste, et même plus noble que le nom particulier de la montagne.

Ligne 11. J'ai pensé que le conseil départemental qui se réunit à Gap peut être appelé très proprement *Ordo Vapincensis*. Cette indication du lieu m'a paru plus convenable que de faire mention du département des Hautes-Alpes, phrase inconnue à la langue latine.

Ligne 13. *Providentissimo principi*, phrase tirée de l'inscription de

l'arc de triomphe d'Ancône, érigé en l'honneur de Trajan. Le verbe *posuerunt* ou *dicaverunt* y est sous-entendu.

Inscription italienne, par M. Visconti.

In onore
di Napolione
imperator de' Francesi e re d'Italia
per avere aperta una via
a traverso delle montagne di questa provincia
e aver reso il passagio dalla Francia in Italia
più commodo et più sicuro
l' assemblea electorale radunata a Gap
e tutto il popolo della prefettura delle Alpi Superiori
hanno eretto questo monumento della lor gratitudine
inverso la Providenza dell' ottimo principe
l' anno MDCCCVI
J. C. F. Ladoucette essendo prefetto.

Inscription espagnole, par M. Correa.

A Napoleon Emperador Augusto, y Rey de Italia
que despues de haver con su esfuerzo y
prudencia restaurado la Francia, y
dilatado sus limites
Para que el regresso al imperio fuesse mas
seguro a los viajeros, y mas conveniente
al comercio
Ha mandato trazar obrir y construir
este camino por los Alpes y las sierras
de Mont-Genevre
El consejo y los pueblos del partido de los
Alpes Altos, reconocidos a su soberana
Providencia, han consagrado esta memoria
monumento
el ano de 1806
Administrandole J. C. F. Ladoucette Prefecto.

Note 47, p. 124.

Notes[1] *sur les avantages qu'il y aurait à obtenir l'achèvement de la route de Briançon à Turin par Suze, une correspondance de dépêches et la liberté d'établir des voitures publiques sur cette route.*

La route la plus ancienne, la plus naturelle et la plus commode de

(1) Ces notes ont été faites il y a plusieurs années.

France en Italie est par le mont Genèvre. Cette proposition peut être facilement démontrée; la conséquence en est aussi aisément déduite : c'est qu'il importe aux deux pays d'aplanir les difficultés qui en gênent la fréquentation.

Avec du temps et des recherches, on prouverait que cette route est la plus ancienne et celle dont on s'est servi le plus souvent. Des antiquaires, des historiens même, et après eux des écrivains plus modestes, croient y avoir retrouvé les traces du passage de Bellovèse et de Brennus; c'est remonter un peu haut. M. Dongois, magistrat et jurisconsulte distingué d'Embrun, a fait un très bon mémoire manuscrit pour démontrer qu'Annibal avait traversé le mont Genèvre. Un autre magistrat rempli de mérite, M. Imbert-Desgranges, conseiller à la cour royale de Grenoble, a consacré une grande partie de ses loisirs, pendant qu'il était procureur du roi à Briançon, à soutenir la même thèse, qu'il a dû livrer à l'impression; et ce qui, indépendamment des excellentes dissertations de ces messieurs, peut établir qu'ils ont raison, c'est que le doigt de Napoléon, dont le coup d'œil voyait si souvent les choses comme Annibal, a tracé par le mont Genèvre la route d'Espagne en Italie.

Les Romains, qui ont semé d'arcs de triomphe les divers théâtres de leur gloire, ne devaient pas manquer d'en élever un à la porte de leur belle patrie. Celui que Suze montre avec orgueil aux étrangers est à l'entrée de la gorge qui conduit au mont Janus.

Oulx, Briançon, Rame et Embrun étaient des stations romaines. Le sol, quand on le fouille, fourmille de monuments des arts et de la puissance du grand peuple. C'est par là que ses proconsuls et ses armées passaient pour se rendre dans sa province des Gaules. Dans les derniers temps de l'empire et durant ceux du moyen âge, le mont Genèvre a été continuellement traversé par les parties belligérantes. C'est encore par le mont Genèvre que Charlemagne, Charles VIII, Louis XII et François I[er] ont conduit leurs guerriers en Italie. L'historien Gaillard fait de ce dernier passage une description plus poétique qu'exacte.

Dans les dernières années du règne de Louis XIV, le mont Genèvre a été le théâtre d'événements militaires bien majeurs. Le célèbre duc de Savoie y a déjoué la prudence du vainqueur de Denain, en s'emparant, en 1708, de Fénestrelles et d'Exilles. Tous les efforts du maréchal de Villars, et successivement du maréchal de Berwick, ont été infructueux pour reprendre ces deux places. Victor-Amédée et ses alliés surtout attachaient le plus grand prix à cette conquête; aussi ont-ils eu grand soin, lors du traité d'Utrecht, en 1717, d'y stipuler en faveur du Piémont la cession des vallées françaises qui se trouvent au revers du mont Genèvre. Ce sont deux routes commodes qui s'ouvraient sur les plaines de l'Italie.

Déjà, depuis longtemps, la politique persévérante de la maison d'Autriche s'était attachée à refouler sur ce point la domination française, persuadée qu'elle était d'assurer plus aisément son influence sur la cour de Turin. Pignerol et le marquisat de Saluces ont été les premiers fruits de cette funeste spoliation ; mais la perte de ces deux pays n'était pas à comparer à celle des vallées enlevées par le traité d'Utrecht.

Un ingénieur militaire, qui a fait avec la plus grande distinction les guerres de cette époque et à qui l'on doit la meilleure carte des Alpes, M. Bourcet, dit, à propos de cette cession, dans un de ses mémoires :

« La cour me demanda, dans ce temps-là, des mémoires par lesquels je faisais connaître visiblement l'importance qu'il y avait que nous les conservassions (les vallées) ; mais je crois qu'on n'y fit pas grande attention.

« ... Les vallées cédées au roi de Sardaigne produisent au roi environ 200,000 livres ; cependant je ne regarde ces revenus que comme un très petit objet pour l'État ; mais ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'on nous a fermé la porte pour entrer en Piémont, puisque de toutes les routes qui vont en France, il n'y en a pas de meilleure et de plus commode pour les armées que celle passant par Briançon au mont Genèvre. Lorsqu'on est arrivé à Sézanne, on peut entrer en Piémont par deux chemins praticables pour le canon : le premier et le meilleur est celui d'Exilles, de Suze, Bussolin et Verlanne, pour aller tomber à Turin ; le second est de traverser la montagne de Sestrières, pour tomber dans la vallée de Pragelas à Fénestrelles, la Pérouse, et de là à Pignerol. Ces deux routes sont fermées, savoir : la première par Exilles à Suze, la seconde par le fort de Fénestrelles. »

Ce qu'écrivait alors M. Bourcet, son fils, qui l'a dignement remplacé, le répétait plus tard en d'autres termes, dans un mémoire adressé à M. le maréchal de Castries, où il déplore les résultats, si malheureux pour la France, de la savante et hardie manœuvre par laquelle le duc de Savoie s'est rendu maître de Fénestrelles et d'Exilles; et l'opinion de Vauban met le sceau à toutes ces autorités par les paroles mémorables que l'illustre ingénieur adressait à Louis XIV, à propos de la cession des vallées : « Sire, vous avez cédé un pays d'où les sentinelles de Votre Majesté criaient : *Qui vive?* au roi de Piémont. »

Louis XV a voulu réparer cette faute de son aïeul ; mais l'héroïque et fatale témérité du chevalier de Belle-Isle est venue se briser contre les efforts de nouveau combinés de l'Autriche et du Piémont.

Ces quelques détails historiques n'étaient peut-être pas inutiles pour faire mieux comprendre toute l'importance que le Piémont, et surtout l'Autriche, il faut le répéter, mettent à fermer ce point de la frontière. Empêcher l'établissement d'une grande route par le mont Genèvre est un des moyens qu'ils croient le plus propre à obtenir ce résultat. S'ils ont raison,

la France n'aurait-elle pas tort de renoncer bénévolement à un résultat contraire?

Il convenait au génie de l'empereur de tomber en Italie par un point où on ne l'attendit pas, et il franchit le Saint-Bernard. Ces merveilles de l'audace ne pourront pas se renouveler toujours, par la raison précisément qu'elles ont eu lieu une fois et que l'on sera sur ses gardes à l'avenir. Maître de toutes les avenues, il a fait ouvrir aussi des routes sur le Saint-Gothard, le Simplon, le mont Cenis et le col de Tende; mais il n'avait pas oublié non plus le mont Genèvre; ses vues sur ce dernier point ont été très bien secondées par M. de Ladoucette, alors préfet des Hautes-Alpes. Grâce à la sollicitude éclairée du gouvernement impérial, une route magnifique s'est ouverte, en 1804, sur ce col, et il y aurait du vandalisme à laisser détruire par le temps d'aussi beaux ouvrages.

En 1814, l'établissement de cette route a été on ne peut plus avantageux à la France : on a pu y faire passer et enfermer dans Briançon tout le matériel de l'armée qui était obligée d'évacuer l'Italie, et tout celui qu'on avait amené de la fonderie de Turin ainsi que de plusieurs places fortes du Piémont. Déjà Briançon avait servi de refuge à notre artillerie et à nos bagages lors de la retraite de Schérer, en l'an VI, et, plus anciennement, lors du désastre de l'Assiette, en 1747, mais avec bien moins de facilité qu'en 1814, parce que la route était bien loin de valoir ce qu'elle était devenue sous l'empire.

Peut-on assurer que la politique de la France ne l'obligera plus à faire ce qu'elle a fait à toutes les époques dans ses luttes avec la maison d'Autriche, à porter le théâtre de la guerre en Italie, à s'y ménager tous les moyens d'entrée et de sortie, à entraîner en sa faveur l'alliance du Piémont?

Le Saint-Gothard, le Saint-Bernard, le Simplon, le mont Cenis et le col de Tende sont hors et loin des frontières; le mont Genèvre nous appartient, et dans un jour un homme à pied se rend du haut du col à Turin!

Mais que de considérations d'un ordre différent déterminent la facilité de nos relations avec cette belle capitale. L'état de guerre est exceptionnel dans la vie des peuples policés; il le deviendra de plus en plus en Europe; et les États qui la composent feront, pour leurs rapports réciproques, ce qu'ils s'empressent de faire dans leur intérieur; ils vont multiplier et améliorer leurs voies de communication.

Il appartient à deux nations unies par tant d'intérêts communs de donner l'exemple; d'ailleurs, comme l'a déjà fort judicieusement fait observer M. Bonnardel, maire de Briançon, dans sa correspondance à ce sujet avec M. de Barante, ambassadeur à Turin, « en hiver, il n'y a, pour ainsi dire, des routes militaires pour personne dans les Alpes; en été, il y en a presque partout; et ce qui pourrait être à l'avantage de la France, en cas d'offen-

sive de sa part, ne le serait pas moins pour le Piémont si c'était lui qui prît cette offensive. Toutes les raisons de défense respective doivent donc tomber devant d'autres considérations. »

On vient de prouver, par une série d'événements et de monuments historiques, que cette route a été la plus ancienne et la plus régulièrement fréquentée jusqu'à l'établissement de celle du mont Cenis : c'était prouver implicitement déjà qu'elle était la plus naturelle et la plus commode.

Elle aurait nécessairement conservé ce genre de supériorité sur toutes les autres si elle avait été complétement achevée, comme celles du mont Cenis et du Simplon, et si le gouvernement sarde, excité par l'Autriche, ne s'était pas opposé en quelque sorte à ce qu'on y passât. On assure qu'un traité de 1821 lie à cet égard les deux gouvernements.

En effet, voici, d'après un des derniers annuaires du bureau des longitudes, le tableau des hauteurs au-dessus du niveau de l'Océan des principaux passages des Alpes :

1°	Passage du mont Cervin.	3,410	mètres.
2°	— du grand Saint-Bernard. . .	2,491	
3°	— du petit Saint-Bernard. . . .	2,192	
4°	— du Saint-Gothard.	2,075	
5°	— du mont Cenis.	2,066	
6°	— du Simplon.	2,005	
7°	— du col de Tende.	1,795	

Celle du mont Genèvre n'y est pas portée. Elle a été calculée par le célèbre Villars et par M. Héricart de Thury : le premier la fixe à 1,937 mètres, et le second à 1,933. Un ingénieur militaire, attaché à la place de Briançon, ne la porte qu'à 1,924 mètres.

Comme on le voit, c'est, après le col de Tende, le plus bas de tous les passages; mais il a un immense avantage sur celui-ci et sur tous les autres, c'est d'être entièrement garanti des vents du nord et des horribles tourmentes qui rendent si dangereux en hiver tous les autres passages. Parfaitement exposé au midi, il éprouve, dans toute son étendue, l'heureuse influence du soleil; aussi, à sa plus grande élévation, trouve-t-on un village ancien qui porte le nom de la montagne, et qui est le chef-lieu d'une commune. Au milieu de ce village est un bel hospice fondé par Humbert dauphin, le bienfaiteur du pays briançonnais. La limite des deux États est au versant des eaux. A quelque distance de cette limite, toujours sur le col, on rencontre encore un village (les Clavières, chef-lieu de commune aussi), qui est le premier de ceux appartenant au Piémont; et tout le plateau du mont Genèvre est couvert non-seulement de ces verdoyantes prairies qui rendent cette partie des Alpes si agréable en été, mais encore de terrains

cultivés et productifs qui fournissent leur subsistance aux habitants des deux communes.

Que l'on ne compare donc pas le plateau du mont Genèvre aux autres passages des Alpes; les autres sont de véritables cols plus ou moins arides et déserts, que battent des vents furieux et que ravagent les avalanches. Le plateau du mont Genèvre, au contraire, a tout l'aspect d'un vallon riant, fertile et habité; c'est une continuation, en quelque sorte, des vallées populeuses et policées qui l'avoisinent; aucune avalanche ne s'y montre; on n'en a point à redouter non plus pour y parvenir, si ce n'est du côté de Sézanne, où, dans les hivers bien rigoureux seulement, une seule avalanche arrive quelquefois jusqu'à la route; mais on en prévoit facilement la chute, et on l'évite avec non moins de facilité.

On jugera de l'aisance avec laquelle on peut arriver au sommet du mont Genèvre par la comparaison de sa hauteur avec celle de Briançon: on a dit qu'elle était de 1,924 à 1,937 mètres au-dessus du niveau de la mer; eh bien! Briançon est déjà lui-même, suivant l'annuaire, cité plus haut, à 1,306 mètres. On s'élève des deux côtés de cette montagne jusqu'au sommet du col par des pentes douces, insensibles et en très peu de temps. Aussi, en 1806, M. de Montalivet, père de M. de Montalivet, intendant de la liste civile, consentit à faire l'essai du temps qu'il mettrait à se rendre, avec sa voiture, de Briançon à Sézanne, c'est-à-dire au bas du col, du côté du Piémont, et à revenir de Sézanne à Briançon. Cinq heures lui ont suffi pour ce double trajet, dans lequel il a dû nécessairement monter, traverser et descendre deux fois le col. On en conçoit très bien la possibilité, puisqu'il n'y a pas quatre lieues de l'un des pieds du col à l'autre, tandis que l'on en compte plus de douze, par exemple, de l'un à l'autre des pieds du col du mont Cenis, c'est-à-dire du Molaret à Lans-le-Bourg.

Quelques citations appuieront encore mieux ce que l'on vient de dire: les unes sont empruntées à deux annuaires du département des Hautes-Alpes, publiés en 1806 et 1807, sous le titre de *Lettres d'Éraste;* les autres sont tirées d'une lettre qui parut dans le *Moniteur*, du 1er nivôse an XIV (22 décembre 1805), et qu'a rappelée dans son dernier ouvrage sur les Hautes-Alpes M. le baron de Ladoucette.

On lit dans la troisième lettre d'Éraste, page 47, de 1807: « On admire la facilité des rampes du mont Genèvre; on peut les monter et les descendre au galop. »

On lit dans la sixième lettre, page 100, de 1806: « J'étais impatient de visiter le mont Genèvre, dont j'avais tant ouï parler. Jamais, mon cher Eugène, je n'ai vu de route plus belle que celle que l'on a ouverte à travers le rocher à pic du Mur-des-Murs; on dirait de la féerie dans un pays de montagnes: vraiment, on ne sait si l'on monte ou si l'on descend.

« ..... Les rampes du mont Genèvre se développent dans une forêt de pins. Je croyais errer dans le labyrinthe d'un jardin anglais. Elles ont alternativement la vue sur la vallée de Briançon et sur celle de Névache ou de la Clarée ; à chacune des rampes on aperçoit un des forts de Briançon ; nous montâmes très vite jusqu'à la commune de mont Genèvre, qui avait autrefois la qualité de bourg. »

Dans la lettre que publiait le *Moniteur* du 22 décembre 1805, par ordre de l'empereur, comme le rappelle M. de Ladoucette, on remarque les passages suivants :

« De nos jours, sous la préfecture de M. de Ladoucette, le gouvernement a aussi fait exécuter, entre Briançon et la limite du Pô, des ouvrages immenses, avec tant d'art, que l'on aperçoit à peine le travail... Les rampes du mont Genèvre ne sont, l'une dans l'autre, que d'un vingtième d'ascension (un peu moins de 4 pouces par toise). Il est arrivé à plus d'un voyageur, surpris de parvenir au sommet, de s'informer s'il en était encore éloigné. La largeur des rampes, dans les parties terminées, est de 9 mètres ; elle est légèrement inclinée vers la montagne et y porte naturellement le voyageur, qui ne s'aperçoit pas alors de la profondeur sur laquelle il domine, et qui, sans effort comme sans crainte, s'élève à 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer en parcourant une longue et douce promenade, au milieu d'une superbe forêt, etc. »

On a déjà fait observer qu'a Sézanne, c'est-à-dire au pied du mont Genèvre, du côté du Piémont, deux routes s'ouvraient sur Turin, l'une au nord-est, passant par Exilles et Suze, l'autre au sud-est, passant par Fénestrelles et Pignerol. On avait continué sur une partie de celle-ci les travaux faits sur le mont Genèvre jusqu'à Sézanne ; une diligence y avait même été établie, en 1813, entre Turin, Pignerol et Briançon, et correspondant avec Marseille ; mais il vaudrait infiniment mieux achever ces travaux sur l'autre route, parce qu'elle est plus courte et meilleure, parce qu'elle a toujours été suivie depuis les temps les plus reculés, et que, pour son achèvement, elle ne présente aucune difficulté d'art à vaincre. On arrive de Sézanne à Suze en traversant cinq villages ou bourgs considérables, sur un espace de six lieues de poste : Oulx, Salbertrand, Exilles, Chaumont et Gravières. On suit le cours de la Doire, par une pente graduée et sans obstacle, tandis que, sur la route de Fénestrelles, on rencontre encore le col de Sestrières, dont le passage est moins praticable en hiver que celui du mont Genèvre.

L'intérêt des localités n'est, à coup sûr, que secondaire pour l'exécution du projet dont nous sollicitons l'accomplissement ; il ne laissera pas pourtant de le seconder beaucoup. Que les communes situées entre Suze et le mont Genèvre viennent à apprendre que l'intention des deux gouverne-

ments est d'achever leur route et de la rendre à la circulation, il est certain qu'elles prêteront à ces intentions de très utiles secours. Ces communes, comme celles de la vallée de Fénestrelles jusqu'à la Pérouse, faisaient partie autrefois du bailliage briançonnais. Elles en ont été distraites par le traité d'Utrecht; mais cent vingt-quatre années d'incorporation à un pays étranger n'ont rien changé à leurs mœurs, à leurs habitudes, à leur langage, à leurs affections. Leur principale industrie, comme celle des habitants de Briançon, consiste dans le commerce du colportage, dans la tenue des écoles primaires, et c'est en France qu'ils viennent l'exercer. Indépendamment donc des avantages qu'ils en retireraient sur les lieux, combien l'établissement de cette route ne rendrait-il pas plus intimes tous les rapports qu'ils conserveront toujours avec leur mère patrie? et nous, Français, nous arriverions à Turin, en ne quittant la France, en quelque sorte, qu'à dix lieues de poste de cette capitale.

Par opposition précisément à cette raison, on dira que le Piémont est intéressé à maintenir le passage exclusif du mont Cenis, parce qu'il s'effectue en entier et se prolonge au loin, dans la Savoie, sur son propre territoire. Il est impossible de nier que cette raison ne soit bonne sous bien des rapports, que la Savoie surtout ne soit intéressée à ce passage exclusif; mais cet intérêt n'est que particulier; il doit céder à un intérêt plus général, à un intérêt immense pour le reste des États sardes et pour toute l'Italie. Il est impossible de contester qu'immédiatement après l'ouverture de la route par Suze et le mont Genèvre il se crée entre le Piémont et tous les États de la haute Italie d'une part, l'Espagne, tout le midi et l'intérieur de la France d'autre part, une infinité de rapports et d'échanges qui n'existent pas aujourd'hui. De simples réflexions rendront cette vérité bien palpable.

D'après des calculs exacts faits sur une bonne carte routière, il y a de Turin à Grenoble, en passant par le mont Cenis, 74 lieues et demie[1];

En passant par le mont Genèvre et la petite route, il n'y a que 53 lieues et demie;

Il y a de Turin à Marseille, en passant par le col de Tende, Nice, Draguignan et en évitant Toulon, 99 lieues;

En passant à Toulon, 106 lieues;

En passant par le mont Genèvre et Briançon, il n'y a de Turin à Marseille que 91 lieues.

La diligence actuellement établie de Briançon à Marseille en fait le trajet en trente-trois heures de marche (on ne parle pas de six heures de séjour à Gap). Une diligence établie de Turin à Briançon y viendrait aisément en

(1) De 2,000 toises, ou 3,898 mètres trois quarts.

quinze heures. Elle pourrait donc aller de Turin à Marseille en quarante-huit heures, et par la petite route en trente heures à Grenoble; car il ne faut pas perdre de vue que par de nobles et généreux avis le gouvernement fait exécuter depuis trois ans les travaux qui doivent achever cette partie de route; que depuis longtemps toutes les grandes routes du département et toutes celles qui l'avoisinent ont complétement changé de face; que la Durance, autrefois si dangereuse, se trouve contenue par de nombreuses digues et traversée partout par des ponts magnifiques; que les abords de Briançon, naguère assez difficiles, ne le seront pas plus maintenant que ceux des villes les plus fréquentées de la France.

Il n'y a rien de hasardé, on le répète, dans les calculs que l'on vient de donner. Ils reposent sur les observations les plus positives. Les conséquences à en tirer sont innombrables pour l'avantage des pays intéressés à l'établissement de la route, et il y aurait témérité au moins à en contester l'évidence.

LATOUR, *président du tribunal de Briançon.*

Note 48, p. 142.

Recueil des Itinéraires anciens, comprenant l'Itinéraire d'Antonin, la Table de Peutinger et un choix de périples grecs, publié par M. le marquis de Fortia-d'Urban. Imprimerie royale, 1845.

ITINERARIUM A BURDIGALA HIERUSALEM USQUE.

Mutatio Vologatis, entre Baurrière et la Beaume; indè ascenditur Gaura mons.

	milles	stades rom.
Mutatio Cambono, Saint-Pierre d'Argenson. . . .	8	8
Mansio montis Seleuci.	8	8
Mutatio Daviano, Veynes.	8	8
Mutatio ad fine (lege ad fines), la Roche-des-Arnauds.	12	7
Mansio Vapinco, Gap.	11	16
Mansio Catorigas (seu Caturiges), Chorges. . . .	12	12
Mansio Hebriduno (seu Ebroduno), Embrun; indè incipiunt Alpes cottiæ.	16	16
Mutatio Rame, la Roche.	17	17
Mansio Byrigantum (seu Brigantio), Briançon; indè ascendis Matronam (mont Genèvre).	17	17
Mutatio Gesdaone (seu Gadaone), Sésanne. . . .	10	11

A Mediolano (Milan) *Arelate* (Arles).

Taurinis (seu Augusta Taurinorum).	28 [16]	21
Fines, près la Chiusa.	18 [17]	16
Segusione, Suze.	33	24
Ad. Martis, Oulx.	16	16
Brigantio.	18	19
Rama.	19	19
Ebroduno, Embrun.	18	17
Caturiges, Chorges.	17	16
Vapincum.	12	12
Alarante vel Alamonte.	18	18
Segustero.	16	16

TABULÆ PEUTENGERIANÆ.

Brigantione, ***Arelate***, **198 milles romains.**

	milles romains.
Rama, la Roche.	19
Eburuno.	17
Catorigomagus.	16
Ictodurum, Labastie	6
Vapincum.	6
Alarante (seu Alamonte), le Monêtier.	18
Alamonte (Il y a double emploi, suivant Antonin et les localités). (Erreur; Alarante est Tallard; Alamonte, le Monêtier).	16
Segusterone (seu Segustero), Sisteron.	16

Autres distances suivant cette table.

Brigantione Valentia.	133
Geminas (seu Garaina), la Chapelle-en-Valgodemar. . .	24
Geminas, Saint-Genis, près Mens.	24
Brigantione Vigennum, Vienne.	116
Stabatione, Monêtier de Briançon.	8
Durotinco (seu Durotiaco), Villar-d'Arène.	12
Mellocesio (seu Mellosio), Bourg-d'Oysans.	16

Note 49, p. 142.

Nous ne décrirons pas ces guerres de religion, mais nous donnerons ici la capitulation que Lesdiguières imposa à Briançon. Nous saisirons cette occasion de placer dans la même note les détails relatifs au pont de communication et à la distance des forts de la ville, calculée par heures. Cette place est si importante que nous la présentons dans l'atlas sous trois points de vue différents.

M. Chaix, alors sous-préfet, possédant l'inscription monumentale de Parridius, m'en avait fait présent. On terminera la note 49 par une réponse aux calomnies répandues à ce sujet.

Traité et capitulation pour la desliurance du siège de guerre des chasteau et ville de Briançon, du VJ[e] *aoust* 1590.

Le s[r]. des Diguières conseilher du roy en son conseil d'Estat, capitenne de cent hommes d'armes de ses ordonnances, comandant généralement pour le seruice de sa magesté en Daulphiné, adcisté des segneurs, gentilshommes, capitainnes et gens de guerre estant présentement près de lui au siège de la ville et chasteau de Briançon, accorde au s[r]. de Claueson gouuerneur de la ville et chasteau, la capitulation suiuante :

1. Premièrement, qu'iceluy s[r]. de Claueson avec les susnommés seront tenus de jurer solemnellement le seruice et obéissance qu'ils doiuent au roy nostre sire Henry 4[e]., roy de France et de Nauarre à présent régnant, comme bons et fidèles subiectz, sans jamais y contreuenir, renoncer à toutes ligues et asotiations qu'ilz pouroint auoir auec le duc de Mayenne, le duc de Savoye, comme aultres ennemis de sa majesté et de son estat et couronne.

2. Protesteront et promettront de seruir bien et fidellement sa majesté et obéir en tout et partout à ses commandementz et de ses lieutenentz généraulx, sans y apourter aulcune difficulté.

3. Et d'autant qu'iceluy s[r]. de Claueson et les gens de guerre qu'il a de présent soubz sa charge en lad. ville et chasteau ont tenu jusques à maintenant le parti de l'union, au moins faict démonstration par leurs actions de pancher du tout de ce cousté, pour ouster tout soupçon et randre lad. ville et chasteau asseurés au seruice de sa magesté, a esté arresté que dès maintenant mond. segneur Lesdiguières eslira et nommera vingt et cinq des habitantz de lad. ville des plus confidentz et affidés au seruice de sad.

magesté qu'il vouldra choisir pour la garde, à l'aduenir et à commancer au jour présent, dud. chasteau soubz les commandementz toutesfois dud. s^{r}. de Claueson et de son lieutenant qui, en considération du seruice qu'il veult rendre au roy comme à son prince légitime et du serment de foy qu'il preste de ce chef de n'y controuenir et obéir aussi aux commandementz de mond. segneur Desdiguières, tant qu'il plaira à sa magesté le continuer en la charge dont il l'a honnoré en ceste prouince, est laissé au gouuernement et charge de lad. ville, chasteau et baliage du Briançonnois, aux mesmes honneurs et dignitez que le feu roy lui avoit stabli.

4. Lesd. vingt et cinq nommés par mond. segneur Desdiguières, auant que entrer aud. chasteau, jureront entre ses mains de bien et fidellement le garder soubz l'obéissance de sa magesté et les commandementz de mond. segneur, à quoy ilz obligeront leur honneur, vies, et biens quelconques qui leur appartiennent.

5. Et pour plus grande seurté de lad. promesse, les consulz, manantz et habitantz de lad. ville, auec led. s^{r}. de Claueson, s'en rendront cautions et répondantz, et obligeront leurs vies, personnes et biens en corps de leur communauté pour la seurté de leurs promesses.

6. La religion catholique, apostolique, romaine, aura son libre exercice accoustumé tant en la ville que escarton de Briançon, et seront les ecclésiastiques maintenus en leurs dingnitez et conseruez soubz la sauue garde et protection de sad. magesté et de ses lieutenentz généraulx.

7. Ne sera aussi rien innoué en l'estat de la justice et police ne aultres; ains les magistratz, officiers du roy ou aultres, sont maintenus en toutes prérogatiues, franchises, libertez, immunitez delphinalles et briançonnalles soubz le bon plaisir du roy.

8. Les réparations et fortifications nécessaires en lad. ville et chasteau seront payez des deniers du roy ou du général du païs comme les aultres lieux de frontières; et s'il conuient occuper ou prandre des biens des particuliers pour lesd. fortifications ou réparations, seront payés desd. deniers.

9. Sera lad. ville solagée le plus que fère se pourra des logis et secours des gens de guerre, lesquelz gens de guerre y seiournantz seront tenus de paier leurs despans raisonablement et selon le taux qu'il en sera fait en la garnison y stablie et au chasteau soldoiés et entretenus des deniers dud. général et paiés par le trésorier stably en ceste prouince selon l'estat qu'il en ha esté présentement dressé, déclarantz que les deniers qui se leueront au baliage du Briançonnois pour le seruice de sa magesté et du païs, la recepte s'en fera dans la ville de Briançon pour éuiter à la despence que le peuple reçoit se faisant Ambruñ.

En considération des grandz frais de foulles suportés par les susnommés aux ocurrances dud. siège, perte et desgast des fruitz et aultres notables

despances, mond. segneur leur fait don de la somme de quatre cens escus qu'ilz doiuent de reste de leurs cotes au receueur Calignon, et moienant ce est enjoinct aud. Calignon de les en tenir deuement aquités et deschargés.

10. Les consulz, manantz et habitantz de lad. ville estant pressés de satisfaire aux assignations que ont estés bailhés sur eulx et leur communaulté à mond. segneur par le trésorier général de ceste prouince depuis la tresue acordée auec monsieur le colonel, remonstre qu'ilz auroint paié et satisfait la garnison de lad. ville et chasteau au s^{r}. de Claueson, que sela leur deuoit estre entré comme chose très raisonable, pour raison de quoy ils ont esté renvoiés à messieurs du pays et à la prochaine assamblée des estats, d'autant que cela despend d'eulx et non de mond. segneur Desdiguières qui ce est contenté simplement du paiement en assignations des gens de guerre qu'il a pleu au roy lui commettre en ceste prouince; à quoy toutesfois il promet de leur aider de tout son pouuoir pour les en fère rembourcer par le pays ou le leur fère entrer sur ce qu'ilz deuront paier à l'aduenir comme choze très-juste, n'estant raisonable qu'ilz paient deux fois une mesme chose.

11. Le commerce libre est accordé à tous les marchandz tant dedans que dehour le royaulme qui vouldront trafiquer et aler aux foires et marchés à lad. ville selon et à la mesme forme que leur estoit parmis en pleine paix, soubz le bon plaisir toutesfois de sad. magesté.

12. Toutes iniures passez et susnommez à cause des précédentz troubles sont oblies et abolies comme chose non aduenue et n'en sera jamais faict recherche à peine aux contreuenentz d'estre chatiés comme désobéissantz à sa magesté et infracteurs du repos public.

Faict au camp de Briançon le sixiesme jour d'aoust 1590, signé Lesdiguières, et plus bas par mond. s^{r}. Florens et sellé du cachet et armoiries dud. segneur.

Sur Briançon.

A Briançon, au milieu du pont de communication, une inscription en lettres dorées orne une plaque; elle est ainsi conçue :

> Du règne de Louis XV, ce pont de 120 pieds d'ouverture d'arche, élevé de 168 pieds au-dessus de la rivière, a été construit par les ordres du maréchal d'Asfeld, général des armées du roi, chevalier de la Toison-d'Or, directeur général des fortifications. L'an 1734.

Au fort des Têtes, on remarque, au-dessus de la porte qui conduit aux forts Dauphin et Randouillet, une inscription semblable à celle ci-dessus,

si ce n'est qu'au lieu d'y avoir *ce pont*, il y a : *ces forts ont été construits*, etc.

Sur la même face, à la base d'un angle de rempart, on a gravé ces mots :

Anno Domini M. DCCXXI. XV. IVLII
Regnante Lvdovico decimo qvinto
patrvo Philippo Avrelianensivm dvce
regni administratore hoc propvgnacvlvm
ædificatvm est. . . opervm provinciæ
svb rectione D[ni] Tardie castrorvm necnon
bellicorvm delphinatvs præfecti generalis.
Execvtvm est a Domino Ferri.

Voici les distances des forts et de la ville calculées par heures :

L'Infernet.

h. m.												
1 30	Redoute Machicoulis.											
1 35	0 5	Fort d'Anjou.										
1 50	0 20	0 5	Donjon.									
1 54	0 24	0 19	0 4	Randouillet.								
2 14	0 45	0 40	0 24	0 20	La Communication.							
2 30	1 5	1 0	0 41	0 40	0 20	Le fort des Têtes.						
2 50	1 15	1 8	1 4	1 0	0 40	0 20	Pont de Communication.					
3 10	1 45	1 40	1 24	1 20	0 55	0 35	0 5	Château de la ville.				
8 0	1 30	1 25	1 10	1 6	0 45	0 33	0 4	0 3	Ville.			
3 30	2 54	2 50	2 34	2 30	2 0	1 30	0 40	0 33	0 33	Les Salettes.		
2 50	1 5	1 0	0 45	0 40	0 15	0 15	0 55	1 4	0 30	F. Dauphin.		
											1 0	Point du Jour.

Inscription de Parridius.

L'auteur d'un article publié dans l'*Album du Dauphiné* était bien mal informé, lorsqu'à la page 170 du second volume il a accusé un administrateur *maniaque* d'avoir fait *arracher* l'inscription romaine de Parridius de *la place qu'elle occupait depuis vingt siècles*. C'est bien mal récompenser la générosité avec laquelle le sous-préfet de Briançon, qui possédait depuis plusieurs années le monument de Parridius, en fit don pour le musée que les Hautes-Alpes fondaient à Gap, et qu'on se plaisait alors de toutes parts à enrichir.

Note 50, p. 147.

Le perfectionnement pour lequel M. Blanchard, arquebusier à Paris, avait pris un brevet d'invention, consistait dans le changement des fusils à silex contre les fusils à percussion. On plaçait des grains fulminants dans des barillets qui étaient fixés au canon. Dans la tête du chien, une tige était réservée, qui, en s'abattant, venait enflammer le grain fulminant et mettait le feu à la charge.

Note 51, p. 151.

Ouvrages de M. Bérard.

1. *Manuel du citoyen, ou Code des devoirs de l'homme libre.* 1792, in-8.

Cet ouvrage, où l'auteur voulut prouver l'utilité des sociétés populaires, et où il peignit deux ans à l'avance, comme par instinct, le tableau des mœurs républicaines, lui valut une mention honorable à l'Assemblée législative et aux Jacobins.

2. *Entretien du citoyen S. B.* (Sunderson Bérard), *curé jacobin, avec un maître d'école de la commune de ***, département des Hautes-Alpes.* Gap, J. Allier, pluviôse an II, in-12 de cinquante-neuf pages.
   Cette brochure, où l'auteur veut révéler ce qu'il appelle *les charlatanеries du métier de prêtre*, a pour épigraphe les deux mauvais vers de Cerutti :

   De tous les animaux qui ravagent vos champs,
   Le prêtre qui vous trompe est le plus malfaisant.

Elle est précédée d'une épître de l'auteur adressée *aux sans-culottes et à tous les amis de la raison*, et suivie d'un extrait du procès-verbal tout anti-ultramontain de la société populaire de Gap, signé Combassive, président, et Farnaud, secrétaire.

Cet opuscule, imprimé aux frais de l'administration départementale, est devenu assez rare par le soin qu'ont pris quelques personnes de le faire disparaître. L'auteur se nomme dans un *post-scriptum*.

3. *Lettre à mes commettants.* Gap, J. Allier (Marseille, imp. de Mossy), 1793, in-8.

Bérard, d'accord avec quelques républicains, voulut tenter de mettre sous les yeux des Marseillais les motifs péremptoires qui devaient les décider à accepter la constitution; mais cette entreprise était extrêmement

périlleuse dans un moment où l'on menaçait sans pitié quiconque osait proférer le mot d'acceptation. Ce fut pour prévenir le danger de la persécution et éloigner le soupçon que cette brochure eût été faite pour les Marseillais qu'il emprunta le nom de l'imprimeur de Gap, Allier.

4. *Sunderson Bérard à ses concitoyens, salut et fraternité!* Gap, imp. de J. Allier (1793), in-8 de quinze pages.

L'auteur composa cette brochure, où il expose sa vie politique, pour se justifier de l'accusation de fédéralisme intentée contre lui. Il commence ainsi : « Il existe un homme qui ne vit que pour la révolution et que par elle; un infortuné privé de la vue, qui ne tient à la vie que par le charme de spéculations philosophiques et par le plaisir moral de voir l'espèce humaine avancer à grands pas vers sa régénération, à travers les débris des préjugés disparaissant à la lueur de la raison publique; un homme dont tous les moments, depuis 1789, ont été marqués par des combats contre tous les genres de tyrannie; un homme enfin qui, pour avoir osé devancer le peuple dans la carrière de la révolution, s'est attiré l'honorable reproche de patriote fou et exalté. »

5. *Mélanges physico-mathématiques*, ou recueil de Mémoires contenant la description de plusieurs machines et instruments nouveaux de physique et d'économie domestique. Paris, Maradan, 1801, in-8 avec quatre planches.

Ces Mémoires, publiés pour la première fois en l'an IX (Paris, Leclerc), par ordre du ministre de l'intérieur, renferment, entre autres morceaux, un Mémoire *sur le photophore, ou lampe paraboloïde*, qu'il a inventé et fait exécuter, quoique aveugle. Il a été lu, en 1808, à la Société des sciences et arts de Grenoble; — un autre, *sur une échelle stéganographique*, adopté par le ministre de l'intérieur, pour correspondre énigmatiquement; — un troisième, *sur un fourneau économique*. Ce dernier Mémoire a été traduit en allemand, Leipsig, 1803, in-8.

6. *Traité des mesures générales et des localités*, ou Manuel pratique, administratif et élémentaire de contribution foncière, comparée aux nouvelles mesures. Metz et Paris, 1803, 2 vol. in-8.

7. *Opuscules mathématiques*, contenant plusieurs méthodes nouvelles de construire l'équation aux sections coniques, la découverte d'une propriété nouvelle de la lumière, une balance algébrique propre à trouver la racine des équations numériques de tous les degrés, enfin plusieurs problèmes nouveaux et résolus par des méthodes nouvelles. Paris, Fr. Louis, 1810, in-8, avec sept planches.

8. *Statique des voûtes*, contenant l'essai d'une nouvelle théorie de la

poussée et un appendice sur les anses du panier. Paris, Firmin Didot, 1810, in-4 de cent soixante pages, avec trois planches.

9. *Application du calcul différentiel à la discussion et à la construction des équations des lignes courbes et surfaces courbes du second degré*, avec plusieurs problèmes et théorèmes nouveaux. Turin, imp. de Vincent Biamo, 1813, in-4° de cent pages (la *Biographie portative des contemporains* dit, par erreur, 1815).
Autre édition, 1819, in-4°.

10. *Méthodes nouvelles* pour déterminer les racines des équations numériques et les intégrales définies simples ou doubles, avec le rapport approbatif fait à l'Académie des sciences sur la deuxième. Nîmes, imprimerie des *Annales mathématiques*, chez Durand-Belle, 1818, in-4° de cent trente-deux pages, avec une planche.

Cet ouvrage est divisé en dix chapitres : le premier renferme une *Notice* des travaux faits jusqu'en 1818 pour découvrir les racines des équations, et le huitième un *Mémoire* présenté en 1817 à l'Académie des sciences et intitulé : Méthode nouvelle pour quarrer les courbes et intégrer entre des limites données toute fonction différentielle d'une seule variable. Le rapport que MM. Ampère et Poinsot ont fait sur ce Mémoire dans la séance du 10 février 1817 se termine ainsi : « Nous pensons que ce travail mérite l'approbation de l'Académie, et qu'il serait à désirer qu'il fût publié et qu'on fît connaître cette méthode qui est susceptible d'utiles améliorations dans les ouvrages élémentaires. »

On trouve à la fin de l'ouvrage de M. Bérard le *N. B.* suivant :

« En sollicitant l'indulgence du public pour ma cécité, qu'il me soit permis d'acquitter une dette sacrée, celle de la reconnaissance paternelle, envers ma fille Rosine, âgée de dix-sept ans, qui, renonçant aux amusements de son âge, a eu l'héroïque patience de faire tous les calculs de cet ouvrage. Puisse ce monument de la piété filiale lui mériter l'estime publique ! »

11. On a encore de Bérard : 1° un *Mémoire* adressé à l'Acad. des sciences, le 22 juin 1785, sur une alidade à trois branches, de son invention ; — 2° un *Mémoire*, publié en 1792, où il dénonçait les abus et les malversations commis dans le département des Hautes-Alpes ; — 3° un grand nombre de *Mémoires* dans la *Correspondance de l'École polytechnique* et dans les *Annales mathématiques ;* nous citerons entre autres une *solution* pour les lignes et les surfaces qui ont un centre, insérée dans ce dernier recueil (cahier d'octobre 1812) ; — 4° *Des incendies occasionnés par les feux de cheminée*, article inséré dans le *Journal d'A-*

griculture des Hautes-Alpes (n° 3, 1809); — 5° une démonstration adressée, en 1816, à l'Académie des sciences, du fameux théorème de Stévenot, proposé par cette société savante ;— 6° *De la Stéréométrie du tonneau*. Cet écrit, dédié à M. de Ladoucette, préfet des Hautes-Alpes, fut adressé au ministre de l'intérieur, qui pria M. Monge, président du sénat, de l'examiner.

Note 52, p. 180.

Les archives du Queyras jouissent d'une grande réputation d'antiquité. Elles reposent dans une vaste armoire où chaque commune a sa division que son écusson surmonte ; les maires respectifs possèdent les huit clefs dont la réunion est nécessaire pour ouvrir l'armoire qu'aucun œil profane ne doit pénétrer. On espérait y trouver des renseignements curieux sur l'état ancien de la contrée. Je pressai M. Faucher Prunelle, dont j'ai déjà parlé, et M. Colomb de Batines, procureur du roi à Briançon, d'aller les recueillir. Les huit serrures ont cédé ; mais on ne trouva point de titres, point de chartes antérieures à la fin du dix-septième siècle ; là aucun intérêt historique ; les papiers ont presque tous rapport à des réclamations pour contributions et fournitures militaires. Je sais que dans le pays on a jugé trop courte la visite des deux voyageurs ; mais où il n'y a rien le roi perd ses droits. Le millésime de 1773, gravé au-dessus de l'entrée du local des archives, et l'état de l'armoire, qui paraît remonter à cette date et qu'on attribue à M. Fantin, subdélégué de l'intendance, prouvent qu'on a voulu alors mettre de l'ordre dans des papiers qui n'ont qu'un intérêt local.

Nos savants n'ont pas obtenu un résultat plus avantageux dans les archives de la Vallouise, dont il a été question dans la description de ce pays ; d'autres recherches de MM. Gautier et Mos ont été plus heureuses dans celles de Gap et du Serrois.

Note 53, p. 186.

Notes sur le procès de limites entre la commune d'Aiguilles et celle d'Abriès.

Les communes d'Aiguilles et d'Abriès, dont le Guil traverse le territoire, se confinent sur plusieurs points.

Sur les deux rives de cette petite rivière se trouvent des forêts et montagnes pastorales qui, dès le quatorzième siècle, furent l'objet de différends entre les deux localités. Néanmoins, en 1387, le litige ne portait déjà plus que sur les bois et communaux dits de *Marassant*, situés sur la rive gauche du Guil, appelée *à l'Envers*.

Après diverses instances administratives et judiciaires d'une durée de

plus de trois siècles, mais qui furent, il est vrai, plusieurs fois interrompues par le silence des parties, ce procès s'est enfin terminé, à l'avantage de la commune d'Aiguilles, en 1834.

Il importe de rappeler quelques-uns des faits qui ont précédé cette conclusion.

Par un acte du 7 septembre 1677, qualifié sentence arbitrale, des experts avaient été chargés de planter des limites entre les deux communes. Ils procédèrent à cette opération pour la partie inférieure de la montagne, depuis le quartier appelé Cizérénas jusqu'au Guil; quant à la partie supérieure, les représentants des deux communes leur avaient déclaré que l'on était d'accord.

Vers Cizérénas, une précédente sentence arbitrale, remontant à 1387, indiquait une limite nommée *Blanchironosus*. La commune d'Aiguilles la montra sur un point; mais celle d'Abriès ne l'admit pas. Les experts, obligés de se prononcer, le firent en faveur d'Aiguilles, et plantèrent, à l'endroit indiqué par cette dernière commune, une nouvelle limite, sur laquelle furent gravés le mot *Blanchironosus*, et au-dessus une croix. D'autres limites furent aussi placées en descendant jusqu'à la rivière; enfin, sur un gros rocher peu éloigné du Guil, on traça une croix et le millésime 1677.

Quelques protestations vagues furent faites contre cette sentence par les consuls d'Aiguilles et d'Abriès; mais pendant cent ans il n'y fut donné aucune suite; et si, en 1777, Abriès attaqua la procédure de bornage qui avait été faite, sa plainte fut suivie d'un arrêt du parlement de Grenoble, sous la date du 14 mars 1780, qui ordonnait l'exécution pure et simple de la sentence. La commune d'Abriès ne se pourvut pas au parlement contre cet arrêt; elle avait cependant soutenu que, malgré la sentence, elle était restée en possession de la montagne de Marassant jusqu'aux limites qu'indiquaient pour elle divers chemins battus.

Après une instance administrative provoquée en l'an V par la même commune, et qui se termina en l'an VII, sur la demande d'Aiguilles, par le renvoi devant les tribunaux ordinaires, Aiguilles assigna Abriès devant le tribunal de Briançon pour voir prononcer que la ligne de démarcation des bois et montagnes limitrophes filerait à partir du Guil jusqu'au serre de la *Lauze*, au sommet de la montagne de Marassant, conformément à la sentence de 1677 et à un rapport fait par les sieurs Brun et Bonnardel, en l'an VI, dans le cours de l'instance administrative; qu'en conséquence Aiguilles conservait la propriété des bois restés au couchant de cette ligne. En effet, depuis l'arrêt du parlement, du 14 mars 1780, des difficultés avaient été de nouveau soulevées par Abriès relativement à la partie supérieure de la montagne.

8 thermidor an IX, jugement interlocutoire du tribunal de Briançon. A la suite de ce jugement, les sieurs Giraud et Lafond, nouveaux experts commis, consacrent, dans un premier rapport commencé le 8 fructidor suivant, la délimitation telle qu'elle était indiquée par Aiguilles, et plantent treize limites depuis le Guil jusqu'au sommet du Marassant; mais avant la clôture de ce rapport, les deux localités, procédant à l'amiable, conviennent des deux experts pour tracer, par forme de transaction définitive, une délimitation différente dans la partie supérieure à Blanchironosus. Cela a lieu au moyen des cinq limites, neuf à treize; mais ensuite les habitants d'Abriès refusent d'exécuter cette transaction, et alors les experts terminent, le 1er brumaire an X, leur premier rapport tel qu'ils l'avaient d'abord dressé.

La commune d'Aiguilles poursuivit l'homologation de ce rapport, que celle d'Abriès prétendit être infecté de plusieurs nullités. Ses moyens furent rejetés par un jugement du tribunal de Briançon, en date du 9 thermidor an X. Elle déclara alors recourir en fait contre ce rapport, et un autre jugement du 15 fructidor an X, en lui donnant acte de ce recours, prescrivit une nouvelle expertise, en exécution du jugement du 8 thermidor an IX.

De nouvelles difficultés surviennent ensuite. Abriès demande le renvoi devant l'autorité administrative; le tribunal refuse de faire droit à cette demande, par jugement du 22 messidor an XII, et ordonne que la commune d'Abriès exécutera, dans le délai de vingt jours, le jugement du 15 fructidor an X. Abriès se rend appelante de cette décision.

Plus de vingt années s'écoulent dans le silence le plus complet de part et d'autre.

En 1829, la commune d'Abriès interjette également appel des jugements des 8 thermidor an IX et 15 fructidor an X, en tant qu'on voudrait les faire considérer comme interlocutoires.

En 1831, Aiguilles appelle, de son côté, incidemment du jugement du 22 messidor an XII.

La Cour royale de Grenoble a statué sur le mérite de ces divers appels, le 6 février 1832.

Celui de la commune d'Abriès contre le jugement du 8 thermidor an IX a été déclaré non recevable; il y avait eu exécution de sa part sans aucune protestation.

La cour accueillit, au contraire, l'appel émis par la même commune des jugements des 15 fructidor an X et 22 messidor an XII, ainsi que l'appel incident d'Aiguilles envers ce dernier jugement.

Ces jugements furent réputés par la cour être de simples interlocutoires; il s'agissait donc de vider les avant-dire-droit qu'ils portaient.

Abriès concluait à la nullité de la sentence arbitrale de 1677 et de l'ar-

rêt du parlement, du 14 mars 1780, et, par suite, des expertises de l'an VI et de l'an X, qui n'étaient favorables à Aiguilles qu'en s'appuyant sur ces actes. Un nouveau rapport d'experts devait, disait-elle, être ordonné, au moyen de son recours formé contre le dernier, et les chemins attestant sa très ancienne possession devaient être pris pour base de la nouvelle délimitation à faire.

Mais la cour considéra que l'autorité du parlement était attachée à la sentence de 1677 ; que la contexture de cet acte, le silence dont il avait été suivi, la jouissance que supposait pour la commune d'Aiguilles la longue inaction de celle d'Abriès, lui donnaient le plus grand poids ; que d'ailleurs son exécution avait été ordonnée par le jugement du 8 thermidor an IX, qui prescrivait un rapport d'experts conformément à cette sentence, jugement que la commune d'Abriès avait exécuté. Elle fit aussi remarquer que la possession invoquée par elle n'avait jamais été bien établie, les sentiers ou chemins dont elle parlait ne prouvant bien qu'une chose, c'est qu'elle était plus voisine qu'Aiguilles de la forêt contestée, et pouvait, par suite, y accéder plus facilement.

La cour pensa ensuite qu'une nouvelle expertise ne pourrait fournir de plus amples lumières ; qu'à mesure que l'on s'éloignait de l'époque à laquelle les limites avaient été reconnues une première fois, il devenait plus difficile de distinguer les véritables, ce qu'Abriès semblait elle-même avoir compris en laissant écouler tout le temps qui avait couru depuis le jugement du 15 fructidor an X, sans exercer le recours en fait auquel l'avait admis ce jugement ; que le dernier rapport, celui clos le 1er brumaire an X, ouvrage des sieurs Giraud et Lafond, experts volontairement choisis par les deux communes, s'accordait le mieux avec les circonstances de fait et de droit, l'état des lieux et les titres des parties, et offrait à la cour tous les éléments que l'on pouvait raisonnablement attendre pour la décision de la cause, notamment sur la position de Blanchironosus ; qu'enfin des deux opérations ou délimitations faites par ces experts, la seconde, dont le but avait été une transaction, et qu'Abriès avait rétractée après y avoir adhéré, paraissait faire pleine justice aux parties.

En conséquence, la cour (en adoptant la seconde opération des sieurs Giraud et Lafond, et la ligne de limites consentie et ultérieurement refusée par Abriès, du numéro neuf au numéro treize, sur le plateau du serre de la Lauze) homologua le rapport de ces experts, ordonna qu'il serait exécuté suivant sa forme et teneur, et que pour cela la ligne de démarcation des montagnes, forêts et pâturages en litige, serait irrévocablement fixée conformément à ce rapport par les treize limites indiquées dans la seconde limitation et partant de la rivière du Guil et du gros rocher qui en est rapproché, sur lequel sont gravés une croix et le millésime 1677,

tirant à la limite appelée Blanchironosus, quartier de Cizérénas, et remontant de la même limite au sommet de Marassant, sur le plateau du serre de la Lauze.

De plus, sur les conclusions de la commune d'Aiguilles, qui gagnait son procès, puisqu'elle était réintégrée dans la propriété de toute la partie des montagnes, forêts et pâturages restés au couchant de ces treize limites, et avait, en conséquence, un grand intérêt à bien les faire constater, MM. Faure, avocat à Gap, Audier, avoué à Briançon, et Rey, greffier de la justice de paix du Monêtier, furent commis par la cour pour planter des limites intermédiaires dans l'alignement indiqué plus haut, afin que l'on pût le suivre avec plus de facilité.

La commune d'Abriès se pourvut en cassation contre cet arrêt, le 1er août 1832; mais il ne fut donné aucune suite à ce recours; car les trois commissaires désignés par la cour commencèrent sans opposition leurs opérations, le 2 septembre 1832, et les finirent le 2 octobre suivant.

Tout en procédant à la reconnaissance des treize limites et en en plantant d'intermédiaires, ils constatèrent la disparition de celle à laquelle avait été donné le nom de Blanchironosus, et rien ne put leur apprendre de quelle manière et à quelle époque cette disparition avait eu lieu. Ainsi, ce fameux Blanchironosus, qui avait joué un si grand rôle dans tout le cours de ce procès et principalement dans les plaidoiries qui avaient précédé l'arrêt du 6 février 1832, n'existait plus probablement depuis un temps déjà assez éloigné.

13 juin 1833, arrêt de défaut contre Abriès, qui homologue le rapport des commissaires. Il reste sans opposition.

Le procès paraissait être entièrement terminé, lorsque la commune d'Abriès tenta un dernier effort qui, s'il eût été suivi du résultat qu'elle espérait, était de nature à remettre tout en question.

Elle imagina, en 1833, d'attaquer, par la voie de la requête civile, l'arrêt du 6 février 1832, tant comme ayant été rendu sur des expéditions reconnues ou déclarées fausses des jugements des 8 thermidor an IX, 15 fructidor an X et 22 messidor an XII, et du rapport des sieurs Giraud et Lafond, qu'à raison de la violation des règles prescrites, *à peine de nullité*, soit avant, soit lors de ces trois jugements. On le voit, le moyen de requête civile était double.

Les expéditions des trois jugements avaient été signées par le président et le greffier d'alors. Celle du rapport portait aussi la signature du greffier.

Or, d'un certificat que le maire d'Abriès s'était fait délivrer par le greffier actuel du tribunal de Briançon, le 26 mars 1833, il résultait que, sur les minutes, le jugement du 8 thermidor an IX n'était pas revêtu de la signature de son prédécesseur; que celui du 22 messidor an XII ne portait

ni cette signature ni celle du président; qu'il en était de même du jugement du 15 fructidor an X; et que, pour le rapport des sieurs Lafond et Giraud, il ne se trouvait pas dans ces minutes.

La commune d'Abriès déclara subsidiairement s'inscrire en faux contre ces diverses expéditions.

Par arrêt du 29 mai 1834, la cour royale de Grenoble rejeta les deux moyens de requête civile et celui d'inscription de faux.

Le premier moyen de requête civile fut reconnu non fondé, parce que la preuve de l'existence des jugements et du rapport se trouvait faite par l'exécution qui leur avait été donnée, même de la part de la commune d'Abriès. On ne pouvait donc arguer de faux les expéditions ni les minutes de ces jugements et de ce rapport. Or, pour que le moyen fût admis, il aurait fallu nécessairement, d'après la loi, que les pièces eussent été reconnues ou déclarées fausses.

Il n'y avait pas lieu de s'arrêter davantage au second moyen, l'ordonnance de 1677, sous l'empire de laquelle avaient été rendus les trois jugements, ne prescrivant pas *à peine de nullité* la signature des jugements sur les minutes.

Quant à l'inscription de faux, elle était tardive : il fallait qu'elle précédât la demande.

L'exécution pure et simple de l'arrêt de 1832 fut donc ordonnée par la cour.

Abriès ne fut pas tentée de se pourvoir en cassation.

Ainsi se termina ce grand procès, qui remontait, comme je l'ai dit en commençant, au quatorzième siècle.

Note 54, p. 187.

On peut diviser les diverses espèces d'anthracite en deux classes principales, qui se subdivisent chacune en plusieurs autres :

1° Anthracite friable (dit charbon de poêle);

2° Anthracite dur (dit charbon de forge).

Dans la première classe, on peut distinguer l'anthracite à cassure grenue (dit charbon gras), l'anthracite à cassure miroitante, ayant la plus grande ressemblance avec la houille (dit charbon maigre), et l'anthracite feuilletée, qui rentre dans cette dernière catégorie.

Dans la seconde classe, on peut distinguer l'anthracite à cassure grenue, mais à grains plus gros et d'un noir moins foncé, et l'anthracite à cassure conchoïde, d'un aspect mat, se divisant en prismes sensiblement réguliers,

à peu près a la manière du bon coke, et ressemblant assez à une espèce particulière de houille, connue vulgairement sous le nom de *charbon-chandelle.*

(*Extrait d'une Notice géologique, par M. Bérard, directeur des mines d'Allemont et des Hautes-Alpes.*)

Note 55, p. 188.

Règlement de la communauté d'Arvieux.

Ce règlement, du 2 septembre 1727, est tellement étendu, que nous croyons devoir nous borner à en donner l'homologation, où plusieurs dispositions essentielles sont relatées et d'autres modifiées. D'ailleurs le règlement municipal de Ceillac, que nous ferons connaître dans la note suivante, est basé sur les mêmes principes, excepté qu'une partie des amendes y est affectée à l'église, tandis que dans Arvieux elle revient à la commune qui renferme beaucoup de protestants.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, dauphin de Viennois, comte de Valentinois et Diois, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Savoir faisons que, sur la requête présentée en notre cour de parlement et des finances de Dauphiné par les consuls, manants et habitants d'Arvieux en Briançonnais, tendante à homologation de la délibération par eux prise en l'assemblée générale de ladite communauté, du 2 septembre 1727, contenant règlements et statuts renfermés en soixante-onze articles, pour la police et administration, dans les neuf villages et hameaux dont ladite communauté est composée, pour la conservation des bois, fruits, maisons et autres biens situés dans ladite communauté; vu par notre dite cour la délibération de ladite communauté, du 15 septembre 1825, par laquelle il a été délibéré que la police sera exercée par les consuls de ladite communauté, assistés de quelques principaux habitants, suivant le pouvoir qui leur en a été concédé par Humbert deuxième, prince dauphin, par transaction du 29 mai 1343; la requête présentée à notre dite cour par lesdits consuls et communauté, le 22 novembre 1725, tendante à homologation et enregistrement de ladite délibération, répondue d'ordonnance de soit montré à notre amé et féal notre procureur général, et des conclusions de notre dit procureur général, signé Vidende, du 24 dudit mois, par lesquelles il a consenti à l'homologation et enregistrement requis; l'arrêt de notre dite cour qui a homologué ladite délibération du 27 novembre 1725; la délibération générale de ladite communauté d'Arvieux, autorisée par Jean Fantin, notaire, et Jean Simon, consul moderne de

ladite communauté; de maître André Fantin, docteur en médecine, de dix-neuf ex-consuls et de cent cinquante-trois autres particuliers, contenant règlement et statuts, composés de soixante-onze articles pour la police et administration de neuf villages et hameaux de ladite communauté, et pour la conservation des bois, fruits, maisons et autres biens situés dans icelle, du 2 septembre 1727; la requête présentée à notre dite cour par les consuls, manants et habitants de ladite communauté, signée par leur procureur, le 16 janvier 1730, répondue, d'ordonnance de notre dite cour, soit de notre dit procureur-général Barneaud, ou de maître Mansort, un de ses substituts, par laquelle il a déclaré n'empêcher que ladite délibération soit enregistrée au greffe de notre dite communauté, pour être exécutée suivant les formes et teneur de son autorité, avec la contrainte requise du 18 dudit mois; sur le rapport de notre amé et féal, Sébastien de Guillet, successeur et compte de Reyssiens notre conseiller en notre dite cour, et commissaire par elle député; en cette partie entérinant notre dite cour, la requête des suppléants, a homologué et homologue ladite délibération générale du 2 septembre 1727, ordonne qu'elle sera exécutée suivant sa forme et teneur par tous les manants et habitants de ladite communauté, et autres y spécifiés, sous les peines y portées sous les modifications suivantes : savoir, sur le premier article, que les règlements municipaux et délibérations de ladite communauté, énoncés dans ledit premier article, seront représentés à notre dite cour pour iceux examinés, et les conclusions de notre dit procureur-général, reçues, être pourvu ainsi qu'il appartiendra, concernant l'exécution particulière du contenu dans lesdits règlements municipaux et délibération qui ne se trouvent homologués par le présent arrêt; sur les 7e et 68e articles, que le conseil de police de ladite communauté sera composé de deux consuls, qui seront élus à la pluralité des voix, dans le temps et à la forme portés par l'article 2 de ladite délibération, du secrétaire garde-caisse, de dix-huit autres conseillers élus de même et choisis parmi les plus capables desdits neuf villages et hameaux à la pluralité des voix, et non par le seul choix desdits consuls, lesquels dix-huit conseillers pourront être aussi continués à la pluralité des voix, pour le temps qui sera jugé à propos par ladite communauté; sur les 6, 8, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, première partie de l'article 46, portant l'amende de douze livres, 48, 63, 67 et 69 articles, que lesdits consuls seront assistés et ne pourront prononcer les amendes et condamner aux peines portées par lesdits articles, que par l'avis des trois autres conseillers de police qui seront par eux appelés à tour de rôle; sur les 46 et 49 articles, que lesdits consuls, lors des visites qu'ils feront des poids et mesures mentionnés audit 46 article, et lors des mesurations des fonds

cadastrés, seront assistés au moins de deux autres conseillers de police appelés de même, tour à tour de rôle; sur le 47 article, que lesdits consuls, assistés de deux autres conseillers de police, aussi à tour de rôle, taxeront le prix des denrées, et pourront lesdits quatre ensemble condamner les contrevenants aux amendes portées par lesdits articles; sur les articles 51, 52 et 53, que les amendes contenues aux susdits trois articles ne pourront être prononcées par lesdits consuls contre les contrevenants auxdits trois articles, que sur un certificat signé par le secrétaire-greffier de ladite communauté; sur le 62 article, que les comptes consulaires et tous les papiers concernant les consulats et la communauté, qui se trouvent entre les mains des secrétaires de ladite communauté qui ont précédé lesdits Fantin ou de leurs héritiers, seront par le sieur Fantin retirés des détenteurs d'iceux, à ce contraints, en vertu du présent arrêt, et que les papiers qui seront présentement entre les mains des secrétaires en charge, et qui seront trouvés existants, lors de leur décès, seront remis aux successeurs audit office, qui seront tenus de s'en charger; sur les 12 et 70 articles, que les peines portées par lesdits consuls et procureurs de ladite communauté ne pourront être prononcées que par sept conseillers de police au moins. Au surplus, les peines et amendes, qui seront prononcées par lesdits consuls et conseillers, en exécution du présent arrêt, seront exécutoires, nonobstant l'appel à notre dite cour de son autorité; et sans préjudice dudit appel sera le tout enregistré au greffe de notre dite cour, ensemble dans les registres de la communauté, avec le présent arrêt : si donnons en mandement au premier, notre huissier ou sergent, requis à la requête desdits consuls et communauté, faire pour l'exécution du présent arrêt tous actes et exploits de justice requis, et nécessaires de ce faire, le donnons pouvoir ; en témoin de quoi nous avons fait mettre et apposer le scel de notre chancelier à ces dites présentes. Donné à Grenoble en parlement, le 21 janvier, l'an de grace 1730, et de notre règne le quinzième. Par la cour, signé ARGOUD.

Note 56, p. 194.

Précis du règlement de police de Ceillac.

1° L'autorité locale fait publier, chaque dimanche, sur la place, à l'issue de la messe de paroisse, par le crieur et mandeur de la commune, que tous les habitants prennent garde au feu et qu'ils ne fassent aucun usage du bois gros hors de leur cuisine, et que la garde fasse son devoir à ce qui leur est ordonné.

2° Le même crieur est obligé, tous les dimanches, de commander, à tour

de rôle, deux individus pour faire la garde, toutes les vingt-quatre heures, tant de jour que de nuit, et de faire avec ladite garde, dans la nuit, cinq fois le tour du village, à différentes heures, ordonnées par l'autorité locale; cette garde est établie pour surveiller à ce que l'incendie ne se manifeste pas, autant que possible, et cela arrivant, en donner l'alarme; de plus, elle est obligée de surveiller, en hiver, s'il y a des malfaiteurs, et en été, ceux qui ravagent la campagne; l'autorité locale est exemptée de faire la garde à tour de rôle, mais demeure soumise à surveiller, par des tournées réitérées journalières, si la garde fait son devoir.

3° Si la garde s'écarte de son devoir et qu'elle soit dénoncée, on lui applique une amende, au profit de l'église, d'un franc, dont la moitié tourne au profit du déclarant: c'est ce qui arrive très rarement, car chacun cherche à faire son devoir, crainte d'être blâmé du public s'il survenait quelque événement.

4° Il n'y a que trois fours pour cuire le pain des habitants de la commune, d'où chaque fournée de pain contient dix-huit décalitres blé-seigle; et pour l'entretien desdits fours, ou pour l'entretien et menues réparations des fontaines du chef-lieu, chaque habitant paie cinq centimes par fournée de pain à celui qui est chargé de la surveillance des réparations à faire auxdits fours et fontaines; il n'y a jamais eu de difficulté à ce sujet.

5° Il en est de même pour l'entretien des moulins communaux; chaque habitant donne de mouture à celui qui fait aller les moulins 2 kil. et demi blé-seigle pour chaque seize décalitres blé que chaque habitant fait moudre au moulin; et le particulier est soumis, s'il veut moudre, de faire le transport au moulin de son grain, en faire le retour en farine, ainsi que d'assister au moulin tout le temps qu'il fait moudre son grain; au moyen de la mouture sus-énoncée, le meunier est obligé de suppléer à toutes les dépenses des pierres, ferrements et autres réparations à faire auxdits moulins; sauf au creusage du canal, transport des pierres, ou de lauzes grossières pour le toit, ainsi que du gros bois pour la charpente; les habitants qui font moudre en font le transport et creusage par la voie de prestation, sans aucune indemnité.

6° Les propriétés des habitants se trouvent extrêmement morcelées, dans des massages assez étendus, surtout en prés et en chaulières, en sorte que si chaque habitant allait à sa propriété, pour garnir et dégarnir sa terre à volonté, il se pratiquerait un dommage considérable de voisin à voisin; il est par conséquent de règle que les habitants plantent leurs choux généralement du 20 au 23 juin de chaque année; défense est faite par le règlement de police de les arracher avant le jour fixé par la commune. On tient à ce sujet la même règle que les communautés qui ont des vignobles pour le ban des vendanges.

Il en est ainsi pour le foin; la police ne laisse faucher aucun individu, jusqu'à ce que la commune ait délibéré du jour qu'on admet la liberté de faucher dans tel ou tel mas; et si l'autorité locale reconnaît qu'arrivé au temps habituel où on se livre à la liberté de faucher, les blés sont parvenus à une maturité très avancée, elle fait suspendre la fauchaison pour laisser couper le blé; aucun ne s'est raidi à contrevenir avec force à l'autorité; et s'il y a eu quelque petite punition d'infligée à cet effet, elle n'a tourné qu'au profit de l'église ou à quelque petite rétribution aux gardes; chacun s'est exécuté sans peine.

7° Les canaux d'arrosage sont entretenus par la voie de prestation en nature, proportionnellement pour tous ceux qui ont des prés à arroser du même canal, et il est établi par règlement ainsi qu'il suit : au canal où il faudra douze jours pour arroser tous les prés qui en dépendent, chaque jour est composé de quatre quarts; pour la prestation en nature, quand il s'agit de réparer le canal, une femme ne compte que pour un quart et un homme pour deux quarts; ainsi pour celui qui a deux journées d'arrosage, il faut quatre hommes à travailler au canal; et, à défaut d'hommes, il faut huit femmes pour le même effet; il est établi par tous ceux qui forment la parairie dudit canal, que le premier jour, un tel a deux quarts d'eau, un autre un quart, et l'autre a le dernier quart; ainsi on suit jusqu'au douzième jour, et de là on revient au premier jour et on continue toute l'année; si quelqu'un se permettait d'ôter l'eau à l'autre, les heures qui lui sont accordées pour son temps, et qu'il fût reconnu, il serait puni pour le dommage qu'il causerait et d'une petite amende pour l'église : c'est ce qui arrive rarement.

Et pour ceux qui s'absenteraient à aller par prestation aux réparations dudit canal, les propriétaires qui font partie de la parairie se transportent tous auprès du manquant et lui infligent parmi eux une amende qui n'a jamais dépassé 1 franc par quart de jour d'arrosage, ni réduit de 20 centimes en dessous; cette amende est réservée au profit de toute la parairie, ou bien sert à faire quelques réparations au canal.

8° A l'ouverture du printemps, un chef de chaque parairie des canaux d'arrosage fait publier par le crieur de la commune, à l'issue de la messe de paroisse, sur la place : Un tel jour le canal de, etc., sera réparé ; ceux qui manqueront à s'y rendre paieront telle amende par quart d'eau d'arrosage qu'ils ont audit canal.

9° Les habitants se prêtent avec exactitude aux prestations qui leur sont ordonnées en nature, pour les réparations utiles aux chemins vicinaux ou ruraux.

Ces corvées sont pratiquées par chaque individu chef de famille, en commençant par le maire et autres de l'autorité locale, toujours chacun à

son tour sans aucune exception ; peu d'amendes sont prononcées. Celui qui est appelé pour se rendre à la corvée, s'il a un empêchement reconnu, est suppléé par un autre individu qui ne s'y refuse pas.

Note 57, p. 211.

Le département renferme plusieurs sources d'eaux minérales ; les plus connues sont celles du Monêtier, près Briançon, et celles du Plan-de-Phazy, sous Mont-Dauphin. Nous nous contenterons de citer celles-ci et de rapporter le résultat des analyses qui en ont été faites par des chimistes dignes de confiance.

Eaux minérales du Monêtier.

On trouve dans cette vallée quatre sources qui, selon un rapport de M. le docteur Pensens, ont une telle analogie, qu'on les croirait, à une faible nuance près, toutes émanées d'une seule. Elles sont situées, savoir :

La source A, ou de la Liche, à 280 mètres au-dessus de la rive droite de la Guisanne, entre le Lautaret et le Lauzet.

La source B, à 50 mètres de la rive droite de la Guisanne, à 70 mètres de distance du Casset et 6,700 de la source A.

La source C est sur la rive gauche du même torrent, à 54 mètres nord-ouest du bourg du Monêtier et 2,100 mètres de distance de celle B.

La source D, sur la même rive, à 160 mètres au sud du bourg et 684 mètres au-dessous de la source C.

Les sources A, C et D sont les seules que l'on ait analysées ; elles l'ont été par M. Chancel, pharmacien à Briançon. Voici le résultat de ses analyses dans lesquelles il a opéré sur une quantité de 30 litres d'eau ; nous réduisons la quantité d'eau à 1 litre ou décimètre cube, et le poids des substances salines y contenues en grammes.

	Sources A	C	D
	grammes.	grammes.	grammes.
Sulfate de chaux.	1,432	0,846	1,529
Sulfate de soude.	1,912	0,255	0,637
Muriate de magnésie.	1,006	0,127	0,382
Carbonate de magnésie. . . .	0,315	0,149	0,319
Carbonate de chaux.	0,106	0,127	0,191
Acide carbonique dégagé, inappréciable.	»	»	»
Total des substances salines contenues dans un litre. . . .	4,771	1,504	3,058

Les propriétés médicamenteuses de ces eaux sont employées avec succès dans le traitement des affections des systèmes cutané, muqueux, cellulo-cutané, glandulo-sécrétaire, lymphatique, génito-sanguin et locomoteur.

Eaux minérales du Plan-de-Phazy.

Les eaux minérales du Plan-de-Phazy naissent de quatre sources au bas d'une montagne schisteuse, à peu de distance du rocher sur lequel est bâti le fort de Mont-Dauphin, et à 30 mètres de distance de la route royale du pont Saint-Esprit à Briançon.

L'analyse de ces eaux a été faite par M. Farnaud, docteur-médecin à Embrun. Voici les substances en dissolution qu'il y a trouvées, rapportées à 1 kilogramme d'eau.

	grammes.
Sulfate de chaux,	0,60
Chaux pure ou carbonatée.	0,35
Muriate de magnésie.	2,20
Muriate de soude.	0,15
Acide carbonique libre, une petite quantité.	»
Total des substances salines contenues dans un kilogramme d'eau.	3,30

Les propriétés générales de ces eaux sont d'être apéritives, fondantes, désobstruantes, urinaires et purgatives; elles ont en cela beaucoup de rapport avec celles du Monêtier.

Puisque nous venons de nommer la ville d'Embrun, nous saisissons cette occasion de faire connaître ici les industries exercées dans sa maison centrale de détention.

80	hommes	sont employés à la cordonnerie.
95	—	à la fabrication des étoffes de soie.
130	—	à celle des velours de soie.
260	—	au cardage de soie ou frisons.
25	—	à la filature de la laine et de la soie aux métiers.
25	—	au tissage de draps communs, serges, laines, toiles de ménage, d'emballage, etc.
35	vieillards	sont occupés à la filature de grossiers de frisons à la main.
35	—	à l'épluchage de la soie, de la laine et d'autres matières.
25	hommes	travaillent à la menuiserie et à la serrurerie.
50	—	aux services d'entretion et de fournitures de l'entreprise, cuisines, infirmeries, balayage, boulangerie, charbonnerie et raccommodage de linge.
30	—	sont à l'infirmerie.
20	—	sont tout à fait inutiles.
Total. 810		

Note 58, p. 216.

Les chèvres des Hautes-Alpes peuvent être divisées en quatre classes :

1° Race à longs poils, la seule indigène, blanche ou noire, ou chamarrée de blanc, noir et gris; poil grossier, de 15 à 20 centimètres de longueur;

2° Race des pays chauds, introduite par les troupeaux transhumants;

3° Provenant du croisement des deux premières;

4° Accouplement des chamois avec les chèvres dans la saison du rut. On en a plusieurs fois surpris au milieu des chèvres qui vivent en troupeau et restent des mois entiers, même en janvier et sans garde, sur les rochers de certaines communes. En hiver, ces chamois sont abondamment pourvus d'un duvet semblable à celui des chèvres.

Chaque race se perpétue par des accouplements pris chez elle; mais de chaque race il y a des chèvres avec duvet, d'autres sans duvet : ce qui vient de ce que celles du midi n'en avaient originairement pas, et que dans les croisements les produits ont tenu ou du père ou de la mère.

Le froid est la cause du développement du duvet dans ces hautes régions; la nourriture y contribue aussi; les chèvres qui habitent des bergeries froides ou bien aérées l'ont plus long et plus fort que celles d'étables chaudes; il prend son accroissement dans le mois qui suit sa première apparition. Celui des Hautes-Alpes n'excède pas 3 centimètres. On pense que les chèvres du Thibet en ont le double en quantité. La chaleur et l'humidité des bergeries où paissent les nôtres, en sortant d'une température fort au-dessous du zéro de glace, le font tomber ou l'empêchent de croître; il se détache dès avant le premier mois de séjour dans ces étuves, et il se pourrit sur leur corps. Si l'on en croit des paysans, il se cotonne ensuite lorsqu'on les renvoie à l'air en avril. D'abord on a dégraissé, puis cardé le duvet comme le coton; mais le fil ne résistait pas à la plus légère tension. Sans le dégraisser, il est épluché et mondé de jarres et de tous autres corps étrangers; on le carde avec les doigts en l'écharpissant en tous sens, sans le violenter; il se file ensuite très bien. La dépouille d'une seule chèvre a fourni de quoi faire une petite paire de bas d'enfant.

Les chèvres laitières qu'on ne tire que dans la saison opportune, c'est-à-dire hors du temps de la gestation, donnent, l'une portant l'autre, quinze livres de fromage chacune, à dix sous la livre. Puissent ces considérations ne pas encourager à la multiplication des chèvres qui, conduites en troupeaux le long des torrents et dans les bois non défensables, finiraient par amener la perte de presque tout le territoire productif des Hautes-Alpes !

Note 59, p. 243.

Dans l'itinéraire de Peutinger, après *Nasio*, au pays des *Leuci*, on trouve *Caturices* ou *Caturiges*.

La finale *magus* paraît celtique et se trouve souvent dans la géographie ancienne : Scingomagus, Rhotomagus, Vindomagus, Neomagus (Nyons), Ricomagus (Riom), Juliomagus (Angers), Rigomagum (Rimmagen), Drusomagus (Memmingen), Brocomagus (Brumt), Noviomagus (Spire) Neuss, Nimègue), Novimagus (Neuf-Château), etc. Si la traduction des derniers noms est exacte, *magus* voudrait peut-être dire un lieu fortifié, au lieu d'un pont, ainsi qu'on le pense assez généralement ; d'autres estiment que *magus* signifie demeure, habitation.

Note 60, p. 246.

Le 14 mai 1828, M. Bertrand, maire, exposa au conseil municipal que la surveillance la plus exacte de la part de l'administration forestière ne pouvait prévenir l'appauvrissement de la forêt communale, la quantité de bois n'étant pas en rapport avec les besoins des habitants ; que les suites qu'occasionnerait la dévastation de cette forêt, dans un pays qui ne pouvait subsister qu'autant que ses hauteurs seraient couronnées de bois ou de gazon, étaient dans le cas de forcer les générations futures à l'évacuer, soit pour manque de bois, soit à cause des progrès effrayants que font chaque jour les torrents ; qu'il importe, d'après ces considérations, de prendre de suite toutes les mesures que la sagesse indique, sinon pour guérir le mal, du moins pour paralyser, autant que possible, ses funestes effets ; que, dans ces vues, il soumettait au conseil le projet suivant :

Art. 1er. A dater de la coupe qui aura lieu dans la forêt communale, pour la délivrance du présent exercice, il ne sera distribué aucune pièce de bois de construction à un particulier qu'autant qu'il aura justifié à la mairie de la plantation faite dans l'année sur ses propriétés, par racine ou plançon, de vingt pieds d'arbres par pièces de bois de construction qui lui seront délivrées. Cette justification aura lieu au moyen de la déclaration de deux notables habitants, sur la reconnaissance qu'en feront les gardes.

Art. 2. Quel que soit le nombre de pieds d'arbres que puisse avoir planté un particulier antérieurement à la coupe à laquelle il désirera avoir part, il sera toujours obligé de se conformer dans l'année aux dispositions de l'art. 1er.

Art. 3. Les propriétaires qui feront des semis en plants forestiers obtiendront des pièces de construction, de préférence à ceux qui auront planté d'autres arbres, toutefois en fournissant la preuve des travaux convenables, effectués pour cette opération.

Art. 4. Sont exceptés des dispositions des articles précédents les propriétaires qui justifieront d'avoir sur leurs propriétés le nombre d'arbres nécessaires, ou dont les bâtiments périraient par force majeure, à la charge par ces derniers de planter dans l'année le nombre d'arbres proportionné à celui de la délivrance qui leur serait faite, conformément aux dispositions de l'art. 1er.

Art. 5. Les plantations auront lieu de préférence sur le bord des torrents et sur les parties en pente, afin d'arrêter, autant que possible, l'éboulement du terrain.

Le conseil, après avoir lu et médité l'arrêté réglementaire ci-dessus, en a approuvé les dispositions et a chargé M. le maire d'en solliciter l'homologation auprès de M. le préfet, pour qu'il pût recevoir son exécution; M. le préfet ne se crut pas autorisé à y donner sa sanction, tout en reconnaissant qu'il était dicté par des sentiments patriotiques. Mais en offrant le précepte, et l'exemple, qui est le meilleur des préceptes, le maire réussit à faire exécuter la mesure pendant quatre années ; elle a procuré six mille quatre cents pieds d'arbres de toute espèce, qui embellissent les environs du bourg. J'avoue que je l'aurais trouvée à la fois plus juste et plus utile, si on l'eût appliquée à un terrain communal, vrai domaine de la famille, comme échange qu'elle exige en retour des bois qu'elle laisse prendre dans sa forêt. Je ne crois pas que la loi résiste et que l'autorité départementale uisse refuser son appui à cet acte d'un propriétaire éclairé et prévoyant.

Note 61, p. 256.

Juvenis donne toujours le nom d'Alluye à la petite rivière qui traverse la vallée de Gap. « Ce torrent, dit-il, est nommé *Elogia*, dans un acte de 1029, et *Alogia* en deux autres chartes fort anciennes, qui sont dans un cartulaire du prieuré de Saint-André, proche de Gap, et *Alodia* en d'autres plus récents. Le mot *alluye* semble dériver du verbe latin *alluo*, qui est mouiller et arroser. *Elogia* vient du grec Ελυγὴ, qui est *spira*. *Alogia* est encore un terme grec, qui signifie la privation de raison ou la négligence et le peu de soin ; et Ελωδης est le même qu'humide ou marécageux. Peut-être que ces noms lui ont été donnés ou parce que ce ruisseau mouille une partie du terroir de Gap, ou pour ses fréquentes inondations, ou enfin à cause de la nature humide et de la bourbe qu'il a en quelques endroits. » (*Histoire du Dauphiné*, préface.)

Note 62, p. 260.

Chemins vicinaux.—Mesures locales.— Canal de Gap.—Ancien maire de cette ville.

Indépendamment des trente-deux chemins de grande communication, il existe mille quatre-vingt-dix chemins vicinaux ordinaires; leur longueur est de 2,834 kilomètres et leur superficie en hectares de 1,458.

—Disons ici un mot sur des mesures locales dont il est souvent question dans cet ouvrage.

La sétérée est de 400 toises delphinales, ou 1,600 mètres carrés (16 ares).

L'éminée varie d'une commune à l'autre : ainsi à Tallard elle vaut 150 toises, à la Saulce 200, à Gap 157 ou 7 ares. (La toise delphinale est en longueur de 2 mètres, à une très petite différence près.)

—Le canal de Gap, pris, quitté et repris à diverses époques, est bien loin encore de se trouver en cours d'exécution. Pour ne pas remonter trop haut, je me borne à dire qu'au mois d'août 1843 plusieurs réunions ont eu lieu par les soins de M. le préfet et sous sa présidence, à l'effet de s'entendre avec une compagnie qui se chargerait de faire la percée souterraine, à ouvrir sur une longueur de 4,000 mètres environ à travers la montagne de Manse, pour amener les eaux de la vallée de Drac dans celle de la Luye; mais il fut impossible de tomber d'accord, les conditions posées par cette compagnie étant inadmissibles et ne reposant sur aucune donnée positive. Avant tout, il paraissait indispensable d'être fixé sur la portée des engagements que l'on devait contracter et de s'assurer si la dépense n'était pas hors de proportion avec les avantages qu'on retirerait de l'entreprise.

Pour arriver à ce résultat, l'ingénieur en chef fut invité par M. le préfet, en octobre suivant, à s'occuper de l'étude du tracé du canal, et à déterminer d'une manière rigoureuse la longueur de la percée souterraine et l'évaluation sommaire des dépenses; M. le préfet a même accordé à la ville de Gap une somme de 700 francs pour l'aider à payer les frais de ces opérations préliminaires dont on a vu dans le texte que l'ingénieur en chef s'occupait.

—Nous saisissons cette occasion de répondre à l'*Album du Dauphiné*, p. 35, article *Gap*, qui, après cette belle phrase : « le caractère des Gapençais est de rester libres sous toutes les tyrannies et de ne se passionner pour aucune gloire », joint cette note plus que singulière : « En 1807, le maire de Gap refusait du *respect* au préfet du département et persistait à ne lui offrir que de la *considération*. Cette grande querelle était portée à la décision du ministre qui ordonnait le *respect avec considération* au

magistrat subalterne ; et celui-ci sortait avec honneur de la lutte en donnant sa démission, aux applaudissements de la ville et de la banlieue. » (*Mémoire justificatif pour M. Blanc, maire de Gap*, Paris, 1807.) Il s'agissait de bien autre chose que de considération et de respect : le maire en était venu au point de nuire essentiellement au service, en ne répondant que par la résistance ou par la force d'inertie à toutes les communications du préfet, qui jouissait de l'estime et de l'affection des habitants *de la ville et de la banlieue* comme de tout le département. Le maire fut destitué par le gouvernement, et on lira avec quelque intérêt, à cet égard, la lettre de M. de Gérando, alors secrétaire général du ministère de l'intérieur, à son frère, qui se trouvait à Gap comme directeur des contributions directes.

Paris, le 1er avril 1807.

« Mon bon ami, je m'empresse de répondre à la lettre où tu m'as entretenu du nouveau désagrément qu'a voulu causer à ton aimable préfet l'amertume des ressentiments de M. Blanc. Autant le Mémoire était en lui-même déplacé pour le fond et pour la manière, autant l'auteur est condamnable de l'avoir imprimé et publié sans autorisation supérieure, contre toutes les règles établies. La modération dont a usé M. de Ladoucette est très honorable pour son caractère et il en recevra la récompense ; il aura pleine et entière satisfaction, et elle sera d'autant plus complète qu'il ne l'aura pas provoquée. Il n'a besoin de rien faire et pas même d'y penser ; il doit être bien sûr que le ministre ne laissera pas outrager le préfet. Il peut donc être tranquille, dédaigner cette insulte, et se borner à annoncer au ministre qu'il n'y répondra que par le mépris. »

Note 63, p. 262.

Tremblement de terre.

Le 2 avril, avant le jour, le préfet se réveilla en sursaut, dans un état de malaise inexprimable ; bientôt son lit fut remué fortement, et son plafond sembla se replier sur lui-même ; il ne savait à quoi attribuer cet événement, lorsqu'à cinq heures trente-cinq minutes du soir on ressentit à Gap un tremblement de terre qui dura quatre-vingt-dix secondes. Il fut précédé par plusieurs coups impétueux du vent du S., quoique le N.-N.-O. eût régné toute la journée. Le ciel était serein. La secousse eut divers degrés d'intensité ; sa direction était du S.-S.-O. au N.-N.-E. Le beffroi de la ville rendit un son ; dans plusieurs maisons les clochettes sonnèrent, dans d'autres la vaisselle fut culbutée. A Saint-Bonnet, le curé entendit un grand bruit, éprouva une commotion forte, son tourne-broche marcha, sa pendule pencha et tinta, des débris tombèrent de la voûte de l'église,

dont les fidèles sortirent avec précipitation. Robert Merle, qui se trouvait dans le grenier à foin du château où est né Lesdiguières, voyant cet édifice en mouvement, se prit à une des poutres du couvert, en criant : « Au secours ! je suis perdu. » Un tisserand sentit son métier s'incliner devant lui, au point que la navette qu'il lança passa par-dessus la toile et sortit par la fenêtre. A Lamotte, des personnes étant dans une écurie crurent voir tomber le pilier qui en soutenait la voûte. On éprouva plus fortement encore le tremblement de terre à Champoléon, à Orcières, à Molines, en Valgodemar. Plusieurs maisons furent endommagées à Saint-Jacques et au hameau du Séchier; les habitants de cette vallée crurent que les montagnes allaient se joindre et les engloutir. A Corp et dans plusieurs autres communes, la secousse fut précédée d'un bruit de collision dans l'air, semblable au choc d'une quantité innombrable de pierres arrondies. A Embrun, il n'y eut aucun dommage et les commotions paraissent avoir été moins prononcées. A Briançon, sept à huit cheminées et quelques vieilles murailles furent renversées; on entendit trois coups de battant de la grosse cloche de la paroisse; le sous-préfet ressentit dans son bureau deux autres mouvements particuliers de l'E. à l'O., comme celui des compas de route à la mer, et un ressaut en ligne verticale. A Abriès, on compta trente secousses; une pierre de la quille du clocher tomba à la première. A Ristolas (qui n'est qu'à quatre heures de marche de Latour, village du Piémont où l'on souffrit tant de ravages), la quille du clocher perdit deux mètres de sa pointe et beaucoup de cheminées furent jetées par terre. Le 2 avril, vers neuf heures trente minutes du soir, nouvelles secousses à Briançon et à Embrun. Le 5, à quatre heures quarante-cinq minutes du soir, on remarqua dans une partie du Champsaur, à l'exposition du sud, une parhélie ou fausse apparition de deux soleils; le 11, à huit heures du soir, quelques voyageurs, revenant de la Mure, virent du côté du sud un météore lumineux ayant la forme d'un globe, et qui descendit sans détonation; à Briançon et à Gap, le 15, à deux heures après midi, oscillations qui n'ont eu aucun effet fâcheux.

Le 16, à deux heures du matin, on éprouva à Gap, dans le ci-devant Champsaur, à Embrun et à Briançon, une secousse de tremblement de terre, dont la direction était toujours du S.-S.-O. au N.-N.-E.; elle dura douze secondes. Elle fut moins forte que celles du 2, elle le fut plus que celle du 15. A Corp, on en fut plus effrayé que des premières; on y compta, pendant vingt-deux secondes, quinze oscillations, dont les dernières se terminèrent par des espèces de bondissements. On observe que les vallées resserrées dans les hautes montagnes ont ressenti des secousses plus violentes, et qu'on n'en a éprouvé aucune dans toute la partie de l'arrondissement de Gap, qui formait l'ancien Serrois.

Note 64, p. 270.

Articles présentés par les consulz et députés par la ville de Gap au seigneur Desdiguières, commandant générallement pour le seruice du roy en Daulphiné.

1. Que l'exercice de la religion catholicque, appostolicque, romaine sera continué en toute liberté et sans altération dans la ville de Gap et réuny, s'il plaict à mondit seigneur, partout le diocèze, sans qu'il soit loizible à aulcun de l'empêcher, ne desprizer de faict ne de parolle les prestres, prédicateurs ou ministres d'icelle, à peine de la vie.

Accordé, et seront faictes les proclamations nécessaires.

2. Nul de ladite religion catholicque ne sera contrainct au faict de sa conscience et, à ses fins, sont interdictes toutes menaces, parolles injurieuses et voyes de faict.

3. Aux jours de festes chômables par les constitutions et ordonnances de ladite église catholicque, apostolicque, romaine, seront tenus, par ceux des deux religions, les boutiques fermées et enterdit dans ladite ville tout travaille public, comme aussi lors des processions et les brucheries deffendues à découuert aux jours des veillées, vendredis et caresme, conformément aux éditz de paix pour éviter à tous troubles et escandalles.

4. Le seigneur éuesque, chappitre dudit Gap et tous les éclésiasticques dudit diocèze jouyront plainement de leurs biens et reuenus tant spirituelz que temporelz en quelque part qu'ilz soyent citués en payant les décimes ordinaires du roy, et à ses fins sera faicte mainleuée des saizies des reuenus desdits eccléziasticques, en payant les décimes.

5. La justice royalle ordinaire de ladite ville et des seigneurs bannaretz de ce ressort sera remize en son premier estat et l'exercice d'icelle délaissé aux juges naturelz pardevant lesquelz les partiez de l'une et l'aultre religion jndifféremment seront tenues de se pouruoir et non ailleurs, et qu'à ses fins plerra à mondit seigneur de révoquer toutes provisions de commissions données au contraire despuis ce dernier eslévement.

6. Le gouuernement de ladite ville sera donné, s'il plaict à mondit seigneur, à un gentilhomme catholicque duquel il ait créance et qu'il soit agréable à ladite ville avec garnison nécessaire à la conseruation d'icelle, dont l'entretien sera leué et prins sur les deniers du roy ou du général du pays, le suppliant très-humblement de trouuer bon qu'il ne soit mis en ladite garnison aulcuns cappitaines ou membres mal affectionnés au général ou particulier de ladite ville.

Le sieur Desdiguières a estably pour gouuerneur le sieur de Poligny agréé par les consulz et députés de ladite ville pour la conseruation de laquelle y sera pourueu de garnison nécessaire composée de personnes non suspectes ny odieuses auxdits habitants, et sera ladite garnison entretenue aux dépens du pays.

7. Que le sergent-maieur qui est de présent en jcelle sera continué en sa charge et ses gaiges accostumés de dix escus pour moys, ensemble la despence du bois et chandelles des corps de garde et du logis du sieur gouuerneur, receuant à trois escus par moys, seront payés des deniers du pays, comme aussi les vstencilles dudit sieur gouuerneur et son lieutenant.

8. Que sera loysible à ceux de ladite ville quj en sont dehors de se retirer en tout temps et asseurance, et jouyr paisiblement de leurs biens, comme au semblable sera parmis à ceux qui se voudront retirer aultre part de le pouuoir en toute liberté, auec leurs armes, cheuaux, ardes, bagaiges, biens et familles, quand bon leur semblera, sans qu'à ses fins jl leur soit besoing d'obtenir aultre passeport; et en cas que leur famille demeure, elle ne sera pas traitée avec moingz de doulceur que les aultres, soit en leurs parsonnes ou biens.

9. Lesdits catholicques de ladite ville et sa banlieue ne seront contraints de prendre et porter les armes que par la nécessère garde ou deffence d'icelle en son...

10. Que ladite ville et forestiers seront deschargés et tenus quictes tant du passé que pour l'aduenir de toutes cottes, contributions et leuées de deniers, ayant esgard aux grandes foules et excessiues despences par eux souffertes cy-devant.

Les habitants de la ville et forestiers ne seront comprins que pour la moytié de leurs fogaiges aux contributions que se feront de la seulle authorité dudit seigneur Desdiguières, lequel déclère ne se pouvoir dispancer, ne accorder rabais d'icelles que se sont faictes si-deuant et ce feront si après par ordonnance et conuention généralle du pays; sinon en cas que lesdits de Gap et forestiers fussent réunis en assignation audit seigneur, auquel cas jl leur en quicte la moytié dès-à-présent, et fera poursuyte de les auoir tousiours en assignation.

11. Lesdits catholicques jouyront paisiblement de leurs biens en quelque part qu'ilz soient et seront en toutes chozes traictées à l'esgal de ceux de ladite religion sans aucunement estre désarmés, puisqu'ilz sont tous au seruice du roy.

12. Sera le bon plaisir de mondit seigneur de leur fère fère remboursement des dix mil escus par eux payés en suytte du traicté faict au 14 de

juillet 1588, soit sur le général du pays ou aultre moyen qu'il aduisera, les déclairant acquictés s'il luy plaict de dix mil escus préthendus pour la demeure.

Le seigneur Desdiguières promet de fère toutes instances et poursuyttes nécessères pour le remboursement des dix mil escus à la forme du traicté mentionné en cest article ; et quand aux mil escus prétendus pour la demeure, les habitans en demeurent acquictés dès à-présent.

13. La police de la ville ne sera en rien altérée, mais demeurera en son entier conformément aux libertés, priuiléges et réglemens d'icelle, et suiuant les arrêtz de la cour à la manière accostumée.

14. Ladite ville demeurera en l'estat qu'elle se treuue, sans estre ouuerte ne desmentelliée, ny aulcunes maisons démolies ou retranchées.

15. Au cas de réparation ou fortiffication nécessère de ladite ville ou du fort de Puymore, lesdits habitans ou forestiers n'y seront comprins.

16. Où il seroit besoing de prendre terres ou biens desdits habitans, pour la nécessité desdites fortiffications, leur en sera payé le pris ou valleur des deniers du pays.

17. Sera le bon plaisir de mondit seigneur d'exempter ladite ville de tous passages et secours de gens de guerre le plus tost qu'il sera possible.

18. Lesdits gens de guerre, en leurs allées et venues ordinères en ladite ville, seront tenus de loger aux hostelleries en payant leurs despances, comme de mesmes au cas qu'il fust besoing parfois de les loger ez maisons des particuliers, y seront pareillement tenus sans que lesdits hostes particuliers soient tenus de leur fournir aultre chose que les vstencilles.

19. Nul estrangier ne pourra habiter dans ladite ville sans le gré et consentement d'icelle à porter attestation suffizante de ses biens, meurs et du lieu de sa naissance.

20. Tous les debtes deubz par ladite communauté seront payés par tous lesdits habitans indifféramment aux feus et prorata de catastre pour éuiter toute partiallité ou diuision.

21. Les arreirages deubz aux compagnies de la garnison de ladite ville despuys leur establissement seront payés comptent par ledit seigneur et par mesme moyen parmis au seigneur de Saint-Julien exiger les arreirages de ses assignations.

Les arreirages deubz aux trois compagnies de la ville pour les moys de juilliet et aoust et le 18e de juin montant à la somme de quinze centz quarante huict escus leur seront payés en deniers comptant par ledit seigneur Desdiguières qui en fera les aduanses et se remboursera sur les assignations desdits arreirages ou aultres deniers publicques, et laissera ledit sei-

gneur de Bombain déclaration par escript de la promesse verballe faicte par le colonel Alphonce du payement de ladite quinzène pour seruir à la poursuytte du remboursement d'icelle.

22. La mémoyre des choses passées soit en général ou en particulier demeurera estainte et n'en sera faicte aulcune recherche ou vengence, à peine de la vie ; à ses fins, tous ceux de ladite ville seront mis en la protection et sauuegarde du roy et dudit seigneur et les vns en la garde des aultres quj se chargeront de respondre aux contrauentions quj seront faictes au présent traicté de représenter et mettre entre les mains de la justice les contreuenens.

23. Plerra audit seigneur de jurer le présent traicté et de fère promettre l'obseruation inuiolable d'icelluy aux seigneurs, gentilzhommes et aultres de sa religion qu'il verra bon estre pour l'asseurance desdits catholicques et fère le tout aduouer à sa magesté et aultres suppérieurs qu'il appartiendra et en fère ce que sera ordonné par sadite magesté.

Acordé et sera faicte despèche par ledit seigneur Desdiguières à sa magesté pour le supplier très-humblement de vouloir à gré le présent traicté.

Requis, accordé et conuenu comme dessus, selon les responces aposées en marge des articles parafés par Florens, secrettère dudit seigneur Desdiguières ; en foy de quoy ledit seigneur, ensemble les seigneurs du Pré, de Blacous et Morges, de Briquemaud et de Polignj, et lesdits consulz et députés de ladite ville de Gap ont signé la présente conuention, scellée des armoyries dudit seigneur Desdiguières, et contresignée par ledit Florens. Faict à Puymore le 24e aoust 1589.

Ainsi signé à l'original, Desdiguières, Mirabel, le Pré, Morges, Briquemaud, Polignj, Brand consul, Rochas consul, Blanc consul, Gauttier, Moutien, Constans, Sprit, Giraud, Dauin, la Magdeleine, Arnoulx, de Bardonueille, Levillar, Mathieu Buysson, F. Rochas, Clary, Mazet, Laruau, Danin, le Molin.

Desdiguières ; signé Brémond.

Note 64 *bis*, p. 315.

A termino polito ad Pererium, et descendit Pererium juxta Canopum, Temploriorum usque ad lapidem magnum campi Serani, et inde prætenditur usque ad territorium de Mantrerio... et de Rocâ usque ad Balmam Donnavillæ, et... usque ad caminam.

Je dois ces renseignements à l'estimable M. Tournilhon, propriétaire du domaine de Quint, dont la perte m'a été très sensible.

Dans un ouvrage composé par Duval, géographe du roi, et publié en 1680, on lit ces mots : « Quint conserve encore la mémoire d'une distance romaine *à quinto lapide.* » Il est probable que cette pierre est celle dont il est ici question, et l'on y trouve l'étymologie du nom de Quint.

Arnaud de Flotte, qui commit de grands excès chez les religieuses de Quint, est le même qui, après avoir maltraité l'archevêque d'Embrun, lui vendit, pour onze mille sous, ses droits seigneuriaux de Bréziers et du Saulze. (*Voyez* p. 222 et 315.)

Note 65, p. 327.

ÉLÉGIE.

O toi qui faisais mes délices
Par tes charmes et tes vertus,
Toi qui dus espérer des destins plus propices,
O ma nièce ! tu n'es donc plus !
Ma voix t'appelle en vain, mes cris sont superflus ;
Rien ne répond à ma douleur profonde,
Tout est muet autour de moi ;
Je me trouve seul dans le monde,
Depuis qu'un coup affreux m'a séparé de toi.
Tous les objets qui s'offrent à ma vue
Me rappellent ton souvenir ;
Et souvent mon âme éperdue
Avec toi croit s'entretenir.
D'aise et de douleur je frissonne,
A l'aspect de tes vêtements :
Tout ce qui t'appartint, qui toucha ta personne,
Excite en moi pareils frémissements.
Au moindre bruit mon oreille attentive
Saisit l'espoir qui la séduit ;
Mais, comme une ombre fugitive,
Au même instant il est détruit.
Si le sommeil, pendant la nuit,
Appesantit par hasard ma paupière,
Quelquefois dans tes bras le bonheur me sourit :
Je te vois, je te parle... ô lueur mensongère
Qui ne charme un instant mon cœur et mon esprit
Que pour empoisonner le trait qui me poursuit !
Mes yeux, au lever de l'aurore,
Ont beau te chercher ici-bas,
Le jour fuit et décroît, la nuit revient encore,

Et je n'ai pu te presser dans mes bras.
Sans cesse je parcours ces lieux que ta présence
Rendait pour moi si pleins d'appas :
Partout j'y vois l'empreinte de tes pas,
Et sur ces traces je m'élance ;
Mais c'est toujours en vain, je ne te trouve pas !
Je ne verrai donc plus tendrement me sourire
Cette bouche exempte de fard !
Je ne pourrai donc plus lire dans ton regard
Le plaisir qu'on éprouve à voir ce qu'on désire,
Ce que tes yeux montraient sans contrainte et sans art !
Et cette voix et si douce et si tendre,
Quand tu chantais, avec l'accent du cœur,
L'hymne de la tendresse ou celle du malheur,
Je ne pourrai donc plus l'entendre !
Qui me l'eût dit, ce jour d'ivresse et de bonheur,
Ce jour où parmi tes compagnes
Tu folâtrais d'un air joyeux,
Qu'avant que de ses feux
Le soleil quinze fois eût doré les montagnes,
La mort d'un crêpe affreux couvrirait nos campagnes
Et te ravirait à nos yeux?
Ni les soins ni les vœux de ta famille entière,
Ni tous les vains secours de l'art,
Rien n'a pu te sauver de la faux meurtrière
Que sa main promène au hasard.
Au printemps de tes jours tu finis ta carrière,
De même qu'une tendre fleur
Qui vient de recevoir la vie,
Et sous la main du moissonneur
Tombe et reste flétrie.
Il est donc accompli ce songe plein d'horreur,
Dont l'image funeste
Sans cesse présente à mon cœur,
De mes jours troublera le reste.
Un spectre affreux guidant mes pas
Dans les lieux où la mort réside,
Je vis les ombres du trépas
D'une jeune beauté couvrir le front livide :
Ses yeux mourants
Et sa bouche décolorée
De terreur glacèrent mes sens,
Et portèrent l'effroi dans mon âme égarée.
Jetant un long regard sur moi :

« Si je te suis chère, dit-elle,
« A me perdre prépare-toi :
« Je vais dans la nuit éternelle. »
En achevant ces mots, elle me tend la main ;
Pour la saisir, vers cette infortunée
Je m'élance soudain ;
Mais je ne trouve plus qu'une rose fanée,
Dont la tête inclinée
Se pose sur mon sein...
O vous ! qui de mes pleurs voulez tarir la source,
De ma blessure, hélas ! voyez la profondeur.
De l'amitié le soin consolateur
Est même une vaine ressource
Pour arracher le trait qui déchire mon cœur.
Le temps, dont la lente fureur
Mine l'airain comme il flétrit les roses,
Le temps, qui détruit toutes choses,
Ne détruira pas ma douleur.
Arbitre de nos destinées,
Dont je n'ai pas cessé d'implorer le secours,
Dans ces tristes journées,
A la douleur, aux larmes destinées,
Ah ! si d'une victime il te fallait les jours,
Que ne terminais-tu le cours
De mes inutiles années ?
Pourquoi sur l'injustice et sur l'iniquité,
Quand tu veux effrayer la terre,
Ne lances-tu pas ton tonnerre,
Plutôt que de frapper l'innocente beauté ?
Et toi, qui n'eus jamais que la vertu pour guide,
En qui les dons du ciel étaient tous réunis,
Quel crime avais-tu donc commis,
O douce et tendre Adélaïde !
Que dis-je ? les regrets ne me sont plus permis ;
Comme un éclair, tes jours se sont évanouis.
Mais sans avoir goûté les plaisirs de la vie,
Si la lumière t'est ravie,
Tu n'en as pas connu les peines, les soucis,
Et sans effort, dans une autre patrie,
Des vertus tu reçois le prix.
Ta candeur et ton innocence
T'auront portée au sein de la Divinité.
Il est doux d'avoir existé
Pour une telle récompense.

Consolante immortalité !
O délicieuse espérance !
Je reverrai l'objet de mes regrets !
Moment heureux, ne te fais pas attendre !
Ce n'est que dans la tombe où repose sa cendre
Que mon cœur peut trouver la paix !

C. G. Anglès.

Note 66, p. 330, 11 ligne.

J'ai fait un grand nombre de recherches pour me procurer l'état des propriétés que les Templiers possédaient dans les Hautes-Alpes : je n'ai pu obtenir que les indications disséminées dans cet ouvrage.

Note 67, p. 343.

RÉPONSE A UNE ATTAQUE INJUSTE.

Procès-verbal dressé en 1831 *par les habitants de La Bâtie-Mont-Saléon.*

« Nous soussignés, maire, adjoint, conseillers municipaux et autres habitants de La Bâtie-Mont-Saléon, département des Hautes-Alpes, surpris de ce qu'un auteur, nommé M. Bottin, conteste à M. Ladoucette, notre ancien préfet, la priorité de la découverte de la ville romaine de Mons-Seleucus, certifions, pour rendre hommage à la vérité, que dans l'hiver de 1804 à 1805, où la population de notre commune se trouvait dans la gêne et réclamait de l'ouvrage, M. Ladoucette résolut de faire fouiller dans la plaine, où la charrue avait remué quelquefois des débris antiques, là où il calculait que devaient se trouver ensevelies les ruines de Mons-Seleucus ; qu'il envoya M. Duvivier, alors inspecteur des contributions directes, pour y occuper les malheureux ; qu'on y travailla environ trois mois ; que M. Ladoucette y avança 4,000 fr. de ses deniers ; M. Duvivier y vint à ses propres frais et sans gratification, et les habitants y firent des journées gratis ; que des trouvailles intéressantes eurent lieu sous les yeux de M. Ladoucette ; que, l'un des jours qu'il vint chez nous, il donna une écharpe d'honneur à M. Roustan, alors maire, et établit M. Bachelart surveillant des fouilles ; qu'il y envoya M. Janson, ingénieur des ponts et chaussées, pour y lever des plans et dessins ; qu'il y amena M. Abrial, sénateur, et M. Millin, ayant mission du ministre de l'intérieur ; que M. Héricart de Thury, alors ingénieur des mines, s'y rendit comme amateur et y dessina ; mais qu'on ne peut par aucun motif, sous nul prétexte, le regarder comme ayant coopéré ni à la découverte, ni à la direction, ni

aux travaux, à plus forte raison comme ayant le mérite de la pensée et de l'exécution des opérations ; que seulement il a rédigé, sur les matériaux que lui a remis M. Ladoucette, une grande partie de l'archéologie de Mons-Seleucus, qui a paru imprimée en 1806 ; qu'ainsi les assertions de M. Bottin sont dénuées de fondement ; en foi de quoi nous avons signé le présent, qui sera envoyé à M. Ladoucette, pour servir et valoir ce que de raison.

« A La Bâtie-Mont-Saléon, le 20 septembre 1831. »

Suivent les signatures du maire, de l'adjoint, des membres du conseil municipal, des officiers et sous-officiers en retraite, répartiteurs et autres notables de la commune, et particulièrement de M. Roustan, maire à l'époque des fouilles, et de MM. Bachelart et Feriaud, surveillants de ces ouvrages.

Les signatures sont légalisées par M. le maire de La Bâtie-Mont-Saléon et par M. le préfet des Hautes-Alpes.

Prétendu plagiat.

Une main amie m'a communiqué, le 15 janvier 1834, le n° 3 du *Bibliologue*, journal dont j'ignorais l'existence, et qui n'en a eu qu'une éphémère. M. P. C. nous y apprend, à la date du 25 août 1833, par un article intitulé : *Sur une question d'histoire littéraire*, que le rédacteur du catalogue des livres de M. Dacier, et MM. Barbier, Bégin, Quérard, ont eu tort de confondre le rapport que j'ai fait à l'Institut, en 1805 (pluviôse an XIII), sur les antiquités de Mons-Seleucus, et dont il est question dans le journal de la Société d'émulation des Hautes-Alpes (floréal an XIII), avec l'*Archéologie*, in-8° de soixante-neuf pages, que M. Farnaud, dans son annuaire de 1806, page 182, annonçait simplement devoir « être imprimée incessamment, » et qui, entreprise par M. Héricart de Thury (alors ingénieur des mines dans l'ancien Dauphiné), a été achevée, non par M. Houry, employé du cadastre, comme M. P. C. l'avance, mais par M. Hory, mon secrétaire particulier. L'anonyme prétend que ces deux écrits « diffèrent entièrement. » Cela demande explication. M. de Thury a adopté une division en neuf paragraphes; les détails dans lesquels il est entré prouvent une grande érudition; mais les deux écrits ont été uniquement composés, pour le fond, sur les matériaux que j'ai communiqués et qui provenaient : 1° de ma correspondance avec M. Duvivier, directeur des fouilles ; 2° des notes de MM. Janson, Bertrand, juge et propriétaire à La Bâtie-Mont-Saléon, Roustan, maire de cette commune ; 3° des dessins de MM. Janson et Magdelaine, ingénieurs des ponts et chaussées, et Laffrey, professeur ; et 4° enfin, des observations que j'ai faites sur les lieux. Ainsi, les savants qu'on a désignés plus haut ayant appris que j'avais conçu et exé-

cuté l'idée des fouilles, et ensuite appelé, *seul*, sur elles l'attention de l'Institut et du gouvernement, ont été bien pardonnables de m'en attribuer l'archéologie. J'ai déjà donné ces éclaircissements dans les Mémoires de la Société royale des antiquaires de France, tome VIII. M. P. C. me blâme de ne les avoir pas fournis à l'auteur de la *Biographie de la Moselle*, qui a bien voulu me consacrer deux articles. Mon compatriote, M. Bégin, sait que je me suis refusé à lui remettre des renseignements qui me fussent personnels. M. Farnaud, dans son annuaire de 1806, a inséré en entier le rapport fait, le 20 pluviôse an XIII, par M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts sur « le Mémoire de M. Ladoucette et les communications verbales de cet administrateur. » J'ajouterai qu'un fait, apparemment inconnu de M. P. C., suffit pour faire tomber toute son accusation. Les annuaires de 1807 et 1808 n'ont pas été rédigés par M. Farnaud, mais bien par MM. Hory et Michel, chefs de bureaux de la préfecture des Hautes-Alpes sous mon administration. Or, M. P. C. cite une phrase de l'annuaire de 1807 où il est dit, en parlant de l'archéologie, que « cet ouvrage commencé par M. H......t de T...y, a été achevé par M. H..y. » Voilà donc une affirmation bien précise que la rédaction de cette brochure n'est point de moi. Eh bien! pensera-t-on que deux de mes employés, qui m'étaient attachés d'une manière spéciale, eussent voulu contrarier à ce point mes prétentions au sujet de cet opuscule? et ne paraîtra-t-il pas démontré que jamais je n'ai eu le désir de m'approprier le style de cet écrit? C'est ce que prouverait encore une note intercalée à la page 49 de l'archéologie précitée, où se lisent ces mots : « Un membre de la Société d'émulation des Hautes-Alpes a osé la terminer; M. le préfet a eu la bonté de lui *communiquer les matériaux sur lesquels avait travaillé l'aimable archéologue*, et d'autres qui résultent des fouilles récemment ordonnées par M. Ladoucette. » Enfin, *le Parnasse français*, dans son numéro de juillet 1830, et en donnant l'énumération de mes divers ouvrages, indique les *Notices sur la ville romaine de Mons-Seleucus et sur le souterrain du Mont-Viso*, avec plans, in-12. « Les notices lues à l'Institut sont, dit-il, du plus haut intérêt. » Mais il ne fait aucune mention de l'*Archéologie*, qui avait paru in-8o et in-4o.

L'anonyme ne me quitte pas facilement, et ses derniers traits sont plus acérés. Il revendique en faveur de M. Farnaud, ancien secrétaire général de la préfecture, « une bonne partie » de la première édition de mon *Histoire des Hautes-Alpes*, qui n'est, suivant lui, « qu'un extrait quelquefois textuel des six annuaires de ce savant aussi instruit que modeste. » Mon censeur est probablement trop jeune pour avoir su que je m'étais procuré une foule de renseignements statistiques; que tous les ans je rédigeais moi-même un travail de ce genre, demandé par le ministre de l'intérieur,

et dont j'ai les minutes; que mes cahiers se trouvaient à la disposition de M. Farnaud; qu'il m'était bien permis de reprendre ce qui venait de moi; que c'est par inadvertance que M. Farnaud a avancé (dans son almanach de 1822) qu'on y avait *délayé* toute la matière des annuaires précédents; il a ignoré aussi que M. Rolland, vanté justement par M. Farnaud, page 22 de son Exposé des améliorations (1811), comme directeur de la rédaction du journal de la Société d'émulation (*voyez* aussi plus haut, à la p. 276), déclare, page 89 de ce journal (1er mai 1807), que l'annuaire de cette dernière année offrait un nouveau cadre qui en rendait la lecture intéressante, beaucoup d'ordre dans les renseignements sur la topographie, la population, l'état des citoyens, l'agriculture, l'industrie et l'administration... une agréable variété de style... des tableaux nobles et relevés, des descriptions douces et riantes. M. Rolland en cite un passage de la page 130, que j'ai reproduit, page 6 de ma seconde édition, et que MM. Hory et Michel avoueront m'appartenir. Pleins de bonne foi, ils sont convenus, page 2 de leur annuaire de 1807, qu'ils s'étaient aidés de mon travail statistique et qu'ils reproduisaient les propres expressions de mon coup d'œil général sur les Hautes-Alpes; ils n'ont pas dissimulé, page 89, que les observations sur la population étaient tirées de mon compte statistique de l'an XIII. Il en est encore de même pour une grande partie de la lettre 14 sur l'industrie, etc. M. Rolland (numéro du 1er mai 1808) trouve que l'annuaire de ladite année réunit l'instruction à l'agrément... qu'il contient une foule d'objets intéressants... des détails précieux, etc.; il approuve qu'on y ait décrit le département par bassins et par vallées, et ajoute en note, page 32 : « Cette division, imaginée par M. le préfet des Hautes-Alpes, a été parfaitement adaptée aux aperçus topographiques que lui a remis M. de Cormont, comme matériaux statistiques, et depuis, à la potamographie de M. de Thury. » Désirons que l'on *délaie* la statistique comme dans ces annuaires de 1807 et 1808, qui ont fait un grand honneur à MM. Hory et Michel! Mais l'anonyme, qui n'a pas lu le journal de la Société d'émulation, intitulé *Journal d'agriculture et des arts pour le département des Hautes-Alpes*, ni les annuaires de 1807 et 1808, n'a pas même lu, je crois, mon écrit, ni l'annuaire de M. Farnaud en 1806, le plus complet et le meilleur que l'estimable secrétaire général ait publié. Ces deux ouvrages sont aussi différents que peuvent l'être ceux qu'on entreprend à peu près sur le même sujet, souvent avec les mêmes matériaux.

Veut-on que je signale les emprunts dont je me suis rendu coupable? Alors j'avouerai que, dans la partie des dialectes, la finale de la première phrase de la page xlj de l'annuaire de 1806 et de la dernière phrase d'une page de mon livre se ressemblent quant au fait énoncé, et que M. Farnaud m'a donné la traduction de la parabole de l'Enfant prodigue en patois

de Gap, outre le noël qui porte son nom, page 613. Si d'ailleurs j'ai profité deux fois de cet annuaire de 1806, c'est en l'annonçant par un article à la page cxxxvij de ma première édition, et avec des guillemets, à la page 133. Est-ce là de quoi motiver une accusation de plagiat, si éloignée de mon caractère, de ma conduite, et contre laquelle toutes les Hautes-Alpes s'inscriraient en faux ?

Convenons qu'il faut avoir un penchant bien décidé à la critique (je ne dis rien de plus) pour publier l'article auquel M. P. C. n'a attaché que ses initiales. Il m'a obligé à des détails fastidieux pour les lecteurs, mais assez précis, je pense, pour mettre fin à cette polémique. *Suum cuique.*

Des articles sur les Hautes-Alpes ont paru dans un journal appelé *le Temps*, feuille du 17 janvier 1834 ; pour éviter à M. P. C. le désagrément futur de me taxer de plagiat, on observera qu'une partie de ces articles retrace des objets traités dans mon ouvrage, qu'on y désigne comme celui d'un voyageur.

Et si l'anonyme allait découvrir qu'un ermite, voyageur renommé, que M. de Jouy n'a pas dédaigné de faire à ce livre de nombreux emprunts dont j'ai été d'autant plus flatté qu'il les a embellis par les charmes de son style; si mon censeur avait ajouté un chapitre à son accusation, j'aurais été forcé de prier l'illustre académicien de me couvrir amicalement de son égide.

Note 68, p. 345.

Outre les objets trouvés dans les ruines de Mons-Seleucus, en 1826, et que j'ai indiqués, on a mis au jour des restes de pioches plates et à deux bouts, des haches, des marteaux avec douille en forme d'arc et pointus aux deux extrémités, beaucoup de gros clous de 20 centimètres de long, le tout en fer très oxydé; une aile d'oiseau en bronze, un bras de statuette, de même matière, et tenant une tortue à la main, des lames de couteau et un couteau entier avec un manche en ivoire très petit, des fibules ou agrafes en bronze, des moules de boutons en pierre que l'on devait recouvrir d'étoffe, beaucoup de coquilles de poisson recouvertes de terre rouge, des débris de plomb fondu, etc.

C'est encore dans la plaine de Mons-Seleucus qu'on a découvert les objets suivants, qui appartiennent au cabinet de M. Mas, antiquaire.

Quelques amphores, des lampes, diverses poteries, sur lesquelles sont les noms des ouvriers, et plus particulièrement de *Hoscri* et *Clariana;* quel-

ques pierres fines, des bagues en argent, une agate onyx, avec tête de Minerve, une apothéose, un corail sur lequel sont gravées trois têtes barbares, deux moitiés de têtes en marbre blanc, des clefs romaines en bronze, un miroir de même métal, des épingles de toilette, un moulin à la main, une plaque d'esclave avec ces mots : TENE ME QVIA FVGIO ; des médailles romaines, et quelques monnaies allant jusqu'au temps de la Ligue ; ce qui prouve que dans le seizième siècle, il y avait encore des maisons dans les parties de la localité non sujettes à être inondées.

M. Mas a de plus un autel votif très bien fait, qui avait servi de décoration pour la tombe de Vitalis, l'un des lieutenants de l'empereur Julien.

Depuis les fouilles de 1804, on a trouvé à La Bâtie des inscriptions encore inédites et que je crois devoir reproduire dans cet ouvrage.

D. M
NERINO · ET VASSAT

La pièce qui porte cette inscription est un schiste bleu, d'un mètre de longueur ; elle a été découverte en 1826, à 50 centimètres de profondeur.

Sur un cippe de pierre très dure, ayant 80 centimètres d'élévation, et qui a été exhumé en 1836, on lit :

D. M

Dans un quartier appelé *la Commanderie*, où il y avait primitivement des constructions romaines, de 2 mètres d'épaisseur, formant enceinte, la tradition rapporte qu'au moyen âge il existait un couvent de Templiers, possédé jusqu'en 1790 par l'ordre de Malte, et appartenant au chapitre de Gap, qui en était encore décimateur en 1793. Le propriétaire voulant y planter des arbres en 1810, on rencontra des dalles surmontant une voûte qui abritait une vingtaine de tombeaux. Les corps y étaient placés sur des estrades et disposés en cercle. Quelques-uns se montraient revêtus de tuniques noires ou à fond noir, que l'action de l'air eut bientôt réduites en poussière, ainsi que la plupart des ossements. En 1837, comme on s'occupait à défoncer un terrain inculte près du même lieu, on mit au jour quatre-vingt-trois pierres de 1^m,40 de long sur 0^m,70 d'épaisseur. Plus loin, on trouva une autre pierre offrant une longueur de 6 mètres, fendue vers le milieu, et qui semble avoir fait partie d'un monument ; elle est de schiste noir, en forme de bande, et percée de dix-huit trous, avec cette inscription :

D.
JVLIAE · MARGINAE
.T. VALENTINIVS · MESSIVIVVS.

Une autre pierre, ayant les mêmes dimensions que la précédente, mais qui est cassée aux deux bouts, porte ces mots :

FIL. ET . NIGRINIAE
LIB . HERES.

Une troisième pierre, toujours de schiste noir, plus large et mieux taillée que celles dont je viens de parler, mais qui présente comme elles des rainures dans toute sa longueur, laisse lire ce fragment d'inscription :

VICTORINO . MOGET
MARINA

A propos de ce monastère de *la Commanderie*, nous ajouterons que le chapitre de la cathédrale de Gap plaida pour un titre de possession avec le prieur de Sigotier, qui appartenait au même ordre, et il fut dit dans le procès que ce couvent n'existait déjà plus avant les guerres de religion.

Liste de médailles trouvées à La Bâtie Mont-Saléon, dans les fouilles de 1804.

ARGENT.

Massilia : effigie de Diane.

Cavaillon : effigie de femme casquée.

Lyon. — Jules-César et Auguste adossés. Copia, proue de vaisseau.

Colonie de Nîmes. — Auguste et Agrippa adossés; Imp. Div. F ; au revers, un crocodile enchaîné au palmier.

Eguatulla, G. EGAI. veic FO. : effigie de femme.

Auguste : Caius et Lucius; au revers un quadrige.

Claude : son effigie ; au revers, Mars combattant.

Galba : son effigie; au revers, une Victoire.

Néron : son effigie ; Claudius César; au revers, temple de Janus fermé.

Vespasien : son effigie; au revers, des figures assises, une autre a le caducée.

Ælius César : son effigie; au revers, Spes aug., femme tenant la corne d'abondance.

Faustine la mère : son effigie; au revers, Junon, et salus aug.

Faustine la fille : son effigie; au revers, augusta pi. fil. salus aug.

Lucius Verus : son effigie ; au revers, un homme à cheval.

Lucille : son effigie ; Lucilla aug. ; au revers, femme debout.

Commode : son effigie ; au revers, Herculi romano.

Septime Sévère : son effigie ; au revers, fortuna.

GRAND BRONZE.

Caracalla : son effigie; au revers, securitas.
Heliogabale : son effigie; au revers, une femme debout, tenant le vexillum.
Alexandre Sévère : son effigie; au revers, fides militaris.
— Mars ultor, tr. p. VII, coss. pp.
Mammée, Julia Mammæa : son effigie ; au revers, felicitas publica.
Maximin : son effigie ; au revers, fides militum.
Gordien Pie : son effigie; au revers, concordia aug.
— fortuna redux, Mars propugnator, pax aug.
Philippe père : son effigie : au revers, concordia augusti.
— pax æterna, sæculares augustorum.
Philippe jeune : son effigie; au revers, principi juventutis.
Volusien : son effigie; au revers, femme debout.

PETIT BRONZE.

Gallien : son effigie; au revers, deo Marti.
— Diana felix, Germanicus max. V; victoria germanica, virtus aug., oriens aug,, æternitas aug., annona aug., Apollini cons. aug., fortuna redux, Jovi cons. aug., securitas aug., fœcunditas.
Salonine : son effigie; au revers, Juno regina, pudicitia.
Valerianus junior : son effigie ; au revers, consecratio.
— oriens aug.
Posthumus père : son effigie; au revers, felicitas aug.
— Herculi pacif., Herculi deusoriens, lætitia, fortuna, moneta aug., Neptuno reduci, p. m. tr. p. cos. II, pp., pax aug., salus aug., provid. aug., Serapi comit aug., felicitas, victori aug., virtus aug.
Posthume fils : son effigie; au revers, salus provinciarum.
Victoria : son effigie; au revers, soli invicto, et le boisseau.
Claude le gothique : son effigie; au revers, annona augusti,
— consecratio, felicitas aug., fides public., fortuna aug., lætitia aug., Mars ultor, providentia aug., spes aug., spes publica, virtus aug.
Quintilius : fides militum.
— Providentia aug.
Aurélien : son effigie; au revers, concordia aug.
— genius exercit., oriens aug., victoria aug.

Tetricus le père : son effigie ; au revers, pax aug.
— pietas aug., felicitas aug., hilaritas aug.
Tetricus le fils : pietas aug.
— spes aug.
Probus : son effigie ; au revers, felicitas aug.
— fides militum, pax aug., Romæ æter., soli invicto.
Carinus : son effigie ; au revers, princeps juventutis.
Dioclétien : son effigie ; au revers, Jovi statori.
— Jovi statori, aug. salvis, fel. Kart.
Maximien Hercule : son effigie ; au revers, conservator urbis suæ.
— genio populi romani, providentia deorum, quies aug., sac. mon. urb. aug. et coss., etc., vot. x.
Galère Maxime : deux figures debout.
Maximien Daza comit. : AA. vvgg. genio populi romani.
Maxence : son effigie ; au revers, conservat. urbis suæ.
— Marti comit. aug.
Licinius senior : son effigie ; au revers, soli invicto comiti.
Licinius junior : son effigie et beata tranquillitas.
Constantin le grand : son effigie ; au revers, beata tranquillitas.
— conservator urbis suæ, Constantinopolis, gloria exercitus, Marti propugnatori, pat. rom., soli invicto, victoria aug.
Crispus nobilis Cæsar : son effigie ; au revers, beata tranquillitas.
— Cæss. nostr. vot. x.
Constantin le jeune : son effigie ; au revers, provid. Cæss.
Constant : son effigie ; au revers, fel. temp. reparatio.
— gloria exercitus, victoriæ. DD. aug. NN.
Constance : son effigie ; au revers, felicit. temp. reparatio.
— gloria exercitus.
Magnence : son effigie ; au revers, salus DD. aug. et Cæss.
— victoria aug., libertas Romanorum.
Décence : son effigie ; au revers, gloria Romanorum.
— salus DD. NN. aug. et Cæss., vict. DD. NN. aug. et Cæss., vot. V. mult. X.
Julien : son effigie ; au revers, felicit. temp. reparatio.
Jovien : son effigie ; au revers, restitutor reipublic.
— securitas reipublic., vot. V. mult. X.
Valentinien : son effigie ; au revers, gloria Romanorum.
Valens : son effigie ; au revers, gloria Romanorum.
— securitas reipublicæ.
Gratien : son effigie ; au revers, reparatio reipublicæ.

— En septembre 1843, M. Bachelart m'a envoyé les médailles suivantes, trouvées par lui dans les ruines de Mons-Seleucus :

1° Antoninus Augustus, trib. pot. XXVI. Tête laurée. Revers illisible ; grand bronze.

2° Imp. Trajanus Augustus Germ. Dac. Parth. Tri. pot. cos. V., felix. Tête laurée. Au revers : Senatus populusque romanus optimo principi. Soldat debout, appuyé de la main gauche sur un bouclier et tenant une haste de la droite. Argent, belle conservation.

3° Imp. Gallienus augustus. Tête laurée. — Revers : Æternit. aug. Génie debout ; tête radiée ; il a l'index de la main droite élevé et tient un globe dans la gauche. Petit bronze.

4° Imp. Cæsar Valerianus Diocletianus aug. Tête radiée. — Revers : Jovis statoris. Homme casqué et nu, debout, tenant des foudres de la main droite ; de la gauche il est appuyé sur une haste. Moyen bronze.

5° Dominus noster Flavius victor aug. Couronne perlée ; habit de patrice. — Revers : Virtus rom. Femme armée, assise, tenant une haste de la main gauche et un globe dans la droite ; son casque est surmonté du lotus ; à l'exergue on lit : Mops. Argent.

Médailles du cabinet de M. Mas.

Une des Tricoriens (peuple habitant Gap) en argent, petit module, avec une tête de Diane, tournée à droite, avec pendants aux oreilles et deux branches de lauriers dans les cheveux ; elle porte l'arc et le carquois sur l'épaule. Au revers, il y a une lionne. Diane était la mère de ces Tricoriens redoutés des Romains. Le même type se trouve sur plusieurs médailles marseillaises, avec la tête de Diane et la lionne.

Le lion est le type des colonies phocéennes ; le cheval libre est celui des médailles celtiques des peuples voisins des Voconces.

Quelques médailles consulaires, en argent, des familles Claudia, Antonia, etc., de Jules-César ; avec lui commencèrent les médailles impériales et le haut empire, jusqu'en 1010 ; on y voit sur quelques-unes un crocodile attaché à un palmier, ou son symbole, l'aigle sur le foudre. On prétendait que l'aigle était le seul être à l'abri du tonnerre.

Auguste, avec le quadrige.

— L'autel de Lyon ; provident. S. C. Divus augustus. S. C.

Hadrien imp. Cæs. Nerv. Traj. Hadrianus aug. Revers, restitutori Galliæ.

— Hilaritas aug. A l'exergue, Cos. III, p. m. tr. p. V. Cos. II. Mars portant le trophée.

Ælius Cæsar : tête nue. Au revers, Spes aug. L'Espérance, debout, tenant le pan de sa robe et une fleur.

Antonin pie imp. t. Cæs. aut. t. æl. Antoninus Hadrianus aug. Revers : Éléphant, genio senatus, providentia avec un foudre, libertas Coss. III, étendant une main et ayant le bonnet.

Faustine mère ; elle a les cheveux relevés sur la tête. Diva Fausta ; son effigie. Au revers : Æternitas aug.

Marc Aurèle, Antoninus armeniacus. Sa tête laurée. Au revers : Tr. p. XVIII, imp. II, Cos. III. L'empereur, casqué, tient une haste. p. M. p. VIII, Cos. III, pp. La Justice tient une corne d'abondance.

Têtes d'Agrippa et d'Auguste adossées avec le crocodile attaché au palmier, et col. rem. Plusieurs variétés de la colonie de Nîmes.

Auguste, avec la XII[e] puissance tribunitienne ; au revers : Pontifex.

Claude. Son effigie, et Mars passant.

Germanicus.

Nero Claudius Cæsar et le temple de Janus. Princeps juventutis, un hibou.

Vitellius Fies exercit.

Vespasien imp. Cæsar. Vespasianus. Un porc. Femme assise, attachée au palmier, et Judæa capta.

Ses médailles, frappées à Antioche de Syrie, portent au revers la sibylle, le trépied et le dauphin.

Titus. Son effigie avec T. Cæs. aug. fil. t. c. aug. Au revers, un éléphant.

Domitien. Son effigie, avec la légende au revers : Princeps juventutis, s culares augg.

Nerva Cæs. aug, imp. Sa tête laurée. Au revers : Concordiæ exercit. regna assignata.

Trajan. Son effigie et cette longue légende : Imperator Nerva Trajanus Cæsar augustus optimus parthicus Germanicus Dacicus. Au revers : S. P. Q. R. optimo principi.

Faustine fille. Diva aug. Faustina. Son effigie. Au revers : Mater castrorum. Femme assise, tenant un enfant sur ses genoux et un chien à côté.

Lucille. Lucilla aug. Antonini aug. filia. Son effigie. Au revers : Vesta debout.

Commode. M. Antoninus Com. Son effigie. Au revers : Providentia ; debout, elle tient une corne d'abondance et un globe.

Autres : Victoria aug. — Le pontife conduisant le taureau et la vache pour l'établissement d'une colonie. — Trophée militaire. — Securitas publica ; la Sécurité est assise négligemment. — Concordia aug. Deux figures se touchent la main. — Mars tenant la haste et le bouclier.

Imp. Didius Julianus aug. Sa tête laurée. Au revers : Rector orbis.

Après la mort de Pertinax, l'empire fut mis à l'encan; on corrompit et altéra le titre des monnaies pour acheter l'empire.

Albin. D. Clod. Sept. Albinus Cæs. Tête nue, n'étant que César. Au revers : Salus aug. Hygie assise, donnant à manger à un serpent dans une patère. Le titre de père de la patrie n'était accordé qu'aux augustes. Il établit des ateliers monétaires dans les Gaules.

L. Sept. Severus pert. aug. Tête laurée. Au revers : Providentia aug.; la Providence tient le gouvernail et une corne d'abondance.

Autre : Fœdator pacis. — Restitutor urbis.

Caracalla. Imp. M. Severus Cæs. Tête laurée. Il a une mine farouche. Au revers : Princeps juventutis ; autre, revers : Disciplina aug.

Macrin. imp. ope. Macrinus aug. Sev. pius. Tête radiée. Revers fruste.

Julia Mæsa. aug. Son effigie.

Alexandre Sévère. imp. Cæs. Sev. al. aug. Son effigie. Providentia aug., avec une amphore pleine d'épis.

Autres : Mars passant, tenant la haste transversale et portant un trophée sur ses épaules. — Spes publica; l'Espérance, debout, tient le pan de sa robe et une fleur. S. C.

Alexandre Sévère altéra les monnaies; il nota d'infamie ceux qui portaient les habits d'un sexe différent.

Mammée, Julia Mammea aug. Son effigie. Au revers, Juno augusta. Junon, assise, tient une fleur avec un enfant enveloppé de langes.

Gordien. imp. Gordianus pius fel. aug. Tête laurée. Au revers : Jovi statori; Jupiter, nu et debout, le foudre et la haste. S. C.

Idem. Securitas aug.; la Sécurité, assise négligemment, tient sa tête appuyée d'une main.

Idem. Providentia aug., avec ses attributs.

Philippe. imp. jul. Philippus aug. Tête laurée. Au revers : Fortuna aug. La Fortune, assise sur une roue, tient le gouvernail.

Autre : Sœculares aug., avec les figures d'animaux qui parurent aux jeux; les animaux venus des pays étrangers parurent jusqu'à trois fois.

Gallien imp. lic. Gallianus aug. p. fel. Tête radiée. Ses revers renferment presque toute la mythologie des Romains. On y trouve le porc-épic, l'ibis, le Pégase. Ses légions avaient un lion à tête rayonnée, marchant avec un foudre dans la gueule. Ses titres de valeur étaient marqués par legio augusta, fidelis, adjutrix. Il fit frapper la consécration de tous les empereurs; depuis Gallien, on ne trouve pas de médailles d'empereur frappées dans les villes grecques ou leurs colonies. Les lettres initiales marquent seules un mot entier; quand il y en a deux, c'est une abréviation.

Salonine. Cor. Sal. aug. Son effigie. Cette médaille est fourrée. Au revers, Juno regina. Junon, voilée, tient une patère et une haste.

Claude dit le gothique. Imp. M. Aurel. Claudius gothicus. Tête radiée. Ses revers sont aussi nombreux que ceux de Gallien. Le titre des médailles se trouva si altéré, qu'on n'en frappa plus d'argent jusqu'à Dioclétien ; on les frappait sur cuivre recouvert d'une feuille d'étain; on les appela saucées.

Aurélien imp. Cl. Domit. Aurelianus aug. Tête radiée.

Idem. Providentia deorum. Figure entre deux enseignes militaires, avec le génie de l'empire.

Avec Aurélien finit le titre de *dominus* jusqu'à Carus; d'Aurélien à Dioclétien, l'exergue fut changée; on y substitua : providentia deorum.

Tacite. Imp. M. Tacitus aug. Tête radiée. Au revers : Provid. aug.

Probus. Imp. Probus p. f. aug. Tête radiée. Au revers : Jovi conservatori.

Carus. Imp. Carus aug. Tête radiée. Au revers : Pax exercitus, avec la branche d'olivier.

Dioclétien. Imp. Diocletianus aug. Tête laurée. Au revers : Genio populi romani et serapis.

Maximien Hercule. Imp. Maximianus aug. Au revers : Pax aug., avec le globe et la haste.

Constantin. Dominus N. Constantinus nob. Cæs. Tête radiée. Au revers : Vot. X.

Maxence. Imp. Maxentius p. f. aug. Tête perlée. Revers : Conservator urbis suæ.

Licinius. Imp. Licinius p. fel. aug. Tête laurée. Revers : Genio populi romani.

Crispus nob. Cæsar. Tête laurée. Au revers : Vot. X.

Constantin jeune. Constantinus juv. nob. Cæs. Tête laurée. Vot. X.

Constance. D. N. Constantius nob. Cæsar. Tête laurée. Revers, deux étendards.

Constant p. f. aug. Tête laurée. Revers : Gloria exercitus et deux étendards.

Magnence, qui fut vaincu à Mons-Seleucus en 353. Imp. Magnentius. p. f. aug. Figure grosse et barbare, tête perlée. Au revers, le chrysimon.

Autre : Au revers : Princeps juventutis. Deux Victoires tenant un bouclier.

Décence, frère de Magnence, qui se trouvait à la bataille de Mons-Seleucus. D. N. Decentius nob. Cæs. f. Au revers, deux victoires tenant un bouclier ovale, et au-dessus vot. X.

M. Mas a encore des médailles, trouvees à Mons-Seleucus, de Valentinien, de Théodose, d'Arcade, d'Honorius, de Jovin et d'Avitus.

Médailles romaines recueillies dans le département des Hautes-Alpes depuis 1816 jusqu'en 1846 inclusivement, par M. Vivien, chef de bataillon en retraite à Gap.

OR.

Cæsar augustus divi F. Pater Patriæ.
Imp. Nero Cæsar augustus.

ARGENT.

Cæsar augustus divi F. Pater Patriæ.
Julia augusta.
Imp. Cæsar Vespasianus aug.
Imp. Cæsar Domit. aug. Germ. P. MT. R. P. X.
Imp. Cæsar Nerva Trajano aug. Germ. Dac.
Ælius Cæsar augustus.
Antoninus augustus.
L. Sept. Sev. imp. Part. Max.
Imp. C. M. Aur. Sev. Alexand. aug.
Imp. Gordianus pius fel. aug.
Imp. M. Jul. Philippus aug.
Sal. Valerianus C. S.
Gallienus P. P. aug.
Salonina aug.

GRAND BRONZE.

Imp. Ser. Sulp. Galba Cæs. aug. T. R. P. O. T.
Cæs. Divi. aug. F. Domitian. Cos. VII.
Imp. Cæs. Nerva. Trajan. aug. Germ. I. M.
Hadrianus augustus.
Ælius Cæsar L. Aurelius Verus.
Imp. M. Antoninus aug. T. R. P. XXV.
Faustina augusta.
Imp. L. Aurel. Verus aug.
Commodus Antoninus aug.
Crispina augusta.
P. Septimus Geta.
Julia Sonenias aug.
Imp. Sev. Alexander aug.
Marcia Otaci Severa aug.
Maximinus Pius aug. Germ.
Imp. Gordianus Pius fel. aug.

MOYEN BRONZE.

Divus augustus pater patriæ.
Ti. Cæsar Divi aug. F. augustus imp.
Germanicus Cæs. Ti. F. Divi aug. N.
Ti. Claudius Cæs. aug. F. M. T. R. P. imp.
Imp. Nero Cæs. aug. Max. Tr. P. P.
Imp. Cæs. aug. Vespasian.
Imp. Cæs. Domit. aug. German. Cos. XV cens.
Imp. Nerva Trajan. aug. Germ. I. M.
Imp. Cæs. Trajan. Hadrianus aug. P. M. T. R. P. Cos. III.
Antoninus aug. Pius P. P. T. R. P. XVI.
Diva Faustina.
Imp. Cæs. Verus aug.
L. Sept. Sev. Port.
Julia Mammæa augusta.
Maximinus Pius aug.
Maximus Cæs. G. E. O. M.
Imp. C. M. Q. Trajanus Decius. aug.
Imp. Maximianus aug.
Imp. G. (initiale de Galère) Maximianus P. F. aug.
Constantius nob. cres.
Constantinus P. A. aug.
C. Maxentius. P. F.
Julianus Pius Felix augustus.
Imp. Diocletianus Pius aug.

PETIT BRONZE.

Imp. Cæs. Antoninus aug.
Imp. Gordianus Pius. Fel. aug.
Imp. C. Postumus P. P. aug.
Imp. Colig. Gallienus P. F. aug.
Con. Salonina aug.
Imp. C. Victorinus P. F. aug.
Imp. C. Claudius aug. (surnommé le Gothique).
Imp. Aurelianus aug.
C. Esu. Tetricus Cæs.
Imp. C. Florianus aug.
Imp. C. Probus P. P. aug.
Imp. Carus P. aug.
Imp. C. M. A. V. F. Carinus.

Imp. C. Diocletianus P. F. aug.
Imp. Maximianus P. aug.
Constantius F. F. aug.
Imp. Constantinus P. F. aug.
D. H. Theodosius P. F. aug.

Médailles de M. Latour, président du tribunal de Briançon, trouvées à Briançon et dans son arrondissement.

G. Germanicus (apparemment); d'un côté le quadrige triomphal, avec les mots : Germanicus Cæsar; de l'autre, un guerrier haranguant, avec les mots Recep. Germ., peut-être Recepta Germania.

2 Caligulas, plusieurs Claude I, plusieurs Nérons, Galba, plusieurs Vespasiens et Titus, plusieurs Domitiens, Nerva, plusieurs Trajans, plusieurs Antonins, Crispine, 2 Vérus, Marc-Aurèle, Commode, Alexandre Sévère, Plotilde, Mammée, 2 Dioclétiens, 2 Maximins, 2 Maximiens, 2 Constances, 2 Constantins, Magnence, Julien, Gratien.

EN PETIT BRONZE.

Plusieurs Galliens, Salonine, Tétricus, plusieurs Claude II, 2 Auréliens, 2 Tacites, Probus, plusieurs Constantins, plusieurs Constances, plusieurs Constants, Crispus, Constance, Decentius, Magnence.

EN ARGENT.

2 Vespasiens, Trajan, Faustine, 2 Antonins, Marc-Aurèle, Gordien, Dèce, 2 Gordiens, 2 Philippes, 2 Gallus, Volusien, 5 Valériens, 4 Galliens, Salonine.

GRAND BRONZE.

2 Caligulas, Claude, 2 Trajans, 2 Adriens, Marc-Aurèle, 3 Antonins, 4 Faustines, Lucille, 2 Commodes, 2 Mammées, 3 Maximins, Maxime, 3 Gordiens, Philippe, 2 Caracallas ou Héliogabales, Septime Sévère, Juli, Félix, 2 Alexandres Sévères.

MOYEN BRONZE.

2 Jules Césars (apparemment), plusieurs Augustes ou princes de sa famille, 3 Agrippas, Tibère.

Note 69, p. 346.

Il paraît certain que Mons-Seleucus souffrit d'un incendie pendant ou après la bataille livrée par Magnence, et que la plus grande partie de la

ville et de son territoire sont restés très longtemps sous les eaux d'un lac; nous l'avons indiqué dans le texte en énonçant que lors de ces deux catastrophes beaucoup d'habitants se réfugièrent à Caput Stagni, Vapincum, Cambonum, Davianum, Fines, Alarante, Serres et autres lieux. Mais une partie de Mons-Seleucus est restée habitée, et l'on y a trouvé des monnaies du temps de la Ligue. Les titres qui le concernent ne remontent qu'au 16 mars 1297, où Osasica prêta hommage au dauphin Jean du château de La Bâtie Mont-Saléon (Bastida Mons-Seleuci), juridiction et appartenances. On relate d'autres hommages des 10 octobre 1326, 5 mai 1333, 23 avril 1337, 10 mars 1344, celui du 21 janvier 1353, de Guillaume Ozier, pour ce qu'il y possédait, depuis Malaise jusqu'à Bersac. La noblesse, représentée par les filles, accédait au vassal roturier, au moyen de l'investiture de ce fief qui était, comme on le sait, exempt d'impôt; il céda à Arnaud de Flotte la quatrième partie du mandement de La Bâtie Mont-Saléon, qui confrontait les terres de Serres, du Bersac, de Savournon, de Chabestian, des Veynes, d'Aspremont, de la Piarre et de Sigotier. Cette quatrième partie resta souvent détachée dans les hommages subséquents. Après les guerres de religion, messire Jean-François de Flotte fit bâtir le château actuel de Mont-Saléon en 1609. On ne conserva de l'ancien, comme monument, que les chapelles servant actuellement de maison fermière; elle est du quinzième siècle, et les voussures en sont bien conservées. Nous avons dit dans le texte ce qui amena la démolition du château de M. de Flotte.

Note 70, p. 348.

Nous avons vu que le monastère de Durbon fut fondé en 1116. Les chartreusines de Berthaud en firent instituer la succursale, cette même année; nous avons eu occasion de parler de ce dernier couvent qui était dans le ressort de Rabou et que, par erreur, M. Gautier plaçait près de Ventavon. Les chartes prouvent que tous deux furent enrichis par des donations de toute espèce; mais la protection dont les entouraient l'empereur d'Allemagne, les souverains pontifes, les comtes de Provence et de Die, ainsi que les évêques de Gap, ne les garantirent pas toujours d'injures, de menaces, de sévices. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Durbon échappa à toute spoliation dans les guerres religieuses du seizième siècle; mais il se trouva enveloppé dans les décrets de l'Assemblée constituante. Je ne ferai qu'indiquer ici l'abbaye royale des bénédictins de Boscodon, dont on fait remonter l'origine au onzième siècle; les cordeliers de Briançon, qui remontent à 1390; les capucins de cette ville qui, au quinzième siècle,

devaient être établis dans la Vallouise pour y combattre l'hérésie des Vaudois ; les religieuses ursulines, les dominicains et les récollets de cette ville, établis au dix-septième siècle; à Embrun, les cordeliers au treizième siècle; les jésuites d'Embrun en 1583, et près d'eux les capucins, le 12 août 1633; ajoutons les religieuses de la Visitation dans la même ville, en 1620; à Gap, les Pères de Saint-Antoine furent fondés en 1123; ils y bâtirent une belle église au treizième siècle et un couvent fort vaste; il y avait un grand nombre de religieux ét des hommes illustres (juvenii). On eut à Gap les capucins en 1614, et l'hospice y possède leur *livre rouge* où se trouvent des détails qu'on chercherait vainement ailleurs. Les frères prêcheurs s'établirent en 1313, les ursulines en 1628. Dans les caveaux des frères prêcheurs étaient déposés les restes de la classe pauvre et de la classe moyenne des manants et habitants de la ville de Gap. Mais arrêtons-nous; maintenant il y aurait peu d'intérêt à chercher les moyens de compléter la nomenclature des ordres religieux qui existaient dans les Hautes-Alpes.

Note 71, p. 355.

La tradition porte que les Sarrasins ravagèrent La Beaume des Arnauds et en détruisirent les principaux édifices, entre autres l'église située à l'endroit où l'on foule aujourd'hui le blé. Vaincus cependant, ils se précipitèrent sous le rocher où l'on aperçoit la cascade ; ce qui confirme ce fait, ce sont des monceaux d'ossements humains trouvés en grand nombre dans ce lieu.

On ne sait à quelle époque remonte la construction de deux tours dont on voit les vestiges sur des élévations, et nommées l'une *Tour de Beauvais*, l'autre la *Tourelle*. Une famille de cette commune a conservé des notes datées de 1629 et portant que Louis XIII avait passé à La Beaume, le lendemain des Croix, avec son armée, au retour du Piémont, d'où il était revenu par le mont Genèvre. En 1692, les troupes de Victor-Amédée avaient pénétré jusqu'au col de Cabre, montagne de La Beaume, qui séparait le Gapençais du Diois. Les habitants des communes circonvoisines se levèrent en masse, commandées, celles de la Drôme par deux frères, MM. de Lagier de Vaugelas et de la Chardonnière ; celles des Hautes-Alpes par MM. de Flotte, de Saint-Pierre, de Taillades. L'ennemi fut repoussé. On adjugea la palme du triomphe à mademoiselle de La Charce, la célèbre Philis de la Tour, qui monta à cheval, arma les paysans de son canton, se mit à leur tête et livra plusieurs petits combats dans les défilés des montagnes. Le roi lui accorda une pension avec le droit de mettre son épée, ses pistolets et le blason de ses armes dans le trésor de Saint-Denis, où ils sont restés jusqu'à la mort de Louis XIV.

En 1805, j'allai m'établir pendant vingt jours au château de La Beaume

avec MM. les ingénieurs, et j'appelai quatorze communes à l'*honneur* d'ouvrir par la prestation en nature la route de Gap à Valence sur une étendue de 21,000 mètres, et une largeur de 6 mètres en plaine et de 5 en côte; voici leurs noms : Aspres sur Buëch. La Beaume, la Haute-Beaume, Montbrand, La Faurie, Saint-Julien, Agnielle, Saint-Pierre d'Argençon, Veynes, Le Saix, Chabastan, Aspremont, Sigolier et La Pierre. En mémoire de leur dévouement, on a élevé au sommet du col de Cabre, qui a reçu la dénomination de *Col des Communes*, une colonne milliaire, ayant la forme d'un cône tronqué; on y lit le nom des quatorze communes, avec l'inscription suivante, ouvrage de l'Institut :

VIAM A VAPINCO
AD VALENTIAM
XIV PAGI ALPINI
SVMPTV ATQVE OPERE
SPONTE COLLATO
EXCISIS RVPIBVS
PER COLLES PERDVXERVNT
ANN. MDCCCIV
IMP. NEAPOL. I
PRAEFECTO LADOVCETTE

Au-dessus de La Beaume, vers le couchant, parmi des rochers où la rivière a fait un passage au Trou de la Meule, à la hauteur de dix mètres, on a tracé un grand cadran solaire, et au bas cette inscription faite par la Société d'émulation des Hautes-Alpes :

O toi, qui passes dans ces lieux,
Vois l'ouvrage de Ladoucette :
Il me fait parler à tes yeux;
Tu suis la route qu'il a faite.

Ceci me rappelle que lors du dîner que la ville de Briançon donna en 1829 à M. Ladoucette, cette inscription se trouvait au bas d'un modèle de l'obélisque qui ornait le milieu de la table :

« Le Mont-Genèvre, ouvert le 22 germinal an XII, 12 avril XDCCCIV. »

Note 72, p. 365.

ARCHIVES DE SERRES. — *Extrait de la charte délivrée par Bertrand de Mévouillon, en 1282, à tous les hommes et personnes habitant* in castro de Serro.

«.... Dictis hominibus et successoribus heredibus suis perpetuo boni

fide franchesiam et libertatem eis concedimus et donamus, et eos ab omni prestatione imperiali liberos tenemus præterquam quod habeamus duos cocontas boum· in quolibet albergio habentibus boves, unam videlicet quando seminabunt trans alia.... item etiam eisdem concedimus immunitatem pedagormum (liberté de péage), per totam terram nostram. »

Cette charte est rédigée par un notaire public établi par autorité impériale.

Charte du 16 *juin* 1318.

Johannes, Dalphinus Viennensis, Albonis comes, dominusque de terrâ Ballivo, et judici nostro Vapencensi, ad castellanum Serri presentibus et futuris, et eorum cuilibet tenentibus eorum, salutem et amorem sincerum. Vobis et vestrum cuilibet tenore presentium precipimus, et mandamus quatenus.... pœna in proclavis debitis et obligationibus quibuscumque homines nostros dicti loci de Serro habitantes ibidem in quod consuetum est, et nullatenus impediate nec impendiis seu molestari, quomodolibet permittatis, sed i eos in possessiones, seu quasi libertatis non solvendi predicta, in qua eos inveniretur, consuetis omni subtilitate et subterfugi o, cessantibus penitus et remotis, nihil in contrarium fore, aliquatenus attendendo, nec faci etiam permittendo.

Datum Gratianopoli, die decimâ sextâ mensis junii, anno Domini millesimo tricentesimo decimo octavo.

Charte du 19 *juillet* 1320.

Guigo, Dalphinus Viennensis, dilectis fidelibus Ballivo et judicii nostro Vapincensis et castellanio de Serris, presentibus et futuris, vel eorum loca tenentibus salutem.

Quas illas hominum universitatis, castri et castellaniæ de Serris, continentes audivimus.... nobiles et franchi habitantes ibidem non nullas res, et possessiones rusticales et pro quibus eorum tenementum, consueverunt, in talliis nostris, et aliis quæ ibidem fiebant, cum iisdem hominibus universitatis, predictæ contribuere, pro bonis quæ possident, et pro quibus in talliis predictis contribuere nolunt, contra debitum rationi.

Quo circa vobis et vestri cuilibet precipimus tenore presentium et mandamus, quatenus viris presentibus, omnes et singulas personnas habitantes ibidem, et quascumque res alias et possessiones rusticales, ibidem, habentes, cujuscumque conditionis existant, compelletis ad contribuendum, in talliis predictis, et eorum in singulis, cum ipsis acquirentibus, quarum alligant acquisiverunt, et possident, de rebus rusticalibus antedictis. Dicta franchesia non obstante.

Datum decimâ nonâ die mensis julii, anno millesimo tricentesimo vicesimo. Sagillatæ erant cerâ rubrâ, in simplici codâ, eis demumque sunt annexa, quædam aliæ litteræ, cerâ rubrâ in simplici codâ sigillatæ hanc formam continentes.

Charte du **10** *février* **1404.**

Karolus, Dei gratiâ Francorum rex, Dalphinus, universis presentes litteras inspecturis salutem.

Exponitur nobis, pro parte farmarii, emolumentorum sigilli et curiæ nostræ majoris comitatus vapincensis, in Serro residentis. Predecessores nostri Dalphini, ante translationem Dalphinatus longissimis temporibus dicta major curia ipsius comitatus et ejus sedes ordinatæ sunt, et constitutæ in dicto loco Serri cum pleno exercitio eorumdem in quâ quidem curia, omnes subditi Vapincensis comitatus, in ordinario immediate consueverunt, respondere, et alii feudales, retrofeudales in ressorta consueverunt quod ab antiquo, omnes officiales, ad ipsius curiæ regiminis deputati, videlicet Ballivi, judices, procuratores, fiscales, clavarii, et notarii ibidem.... Magis idonei ad hoc ipsius comitatus et judicaturos a tanto tempore, citra et ultra quod de initio seu contraria hominum memoria, in contrarium non et existet. Erant etiam ibidem antiquitus, hospitia dalphinalia, pro residentia officinorum nostrorum habenda. Citra judices nostri ibidem per gubernationem dalphinatus, nostri predicti, et alias instituti, et qui interdum constituantur pluries, et sepe suis toties voluntariis, et aliis sub coloribus exquisitis, se dicente, nullam mansionem ibidem habere, et signum habeant propriis stipendiis, eorum loca, rem ipsam curiam, et sedem antiquam comminantur, mutare in altero loco, rem patrimonialem, ipsius comitatus, licet in ipso fiat, multi parerii, et condamini, et dictus locus Serri sit nostri patrimonii ibidem servatur pedagium, curiæ romanæ avenionensis, fiantque etiam quæstiones vinearum, vendicione, bannorum furnagia, molendina, leude, et alia emolumenta, ad annuam valorem, duorum millium florenorum, vel circa ascendentium quæ emolumenta per tales prescriptas mutationes, ad nihilum redigerentur, et interdum propter presumptiones lœduntur, quod in nostri dilecti exponentis prejudicium, redundare non modicum, nisi per nos de remedio super nos providenter, opportune quæ postulatur, premissa attendentes, volentes, predecessorum nostrorum vestigiis et operibus adherere volumus, et ordinamus; quod dicta curia major, comitatus Vapincensis et ipsius sedes perpetuo fiat, et maneant in dicto loco Serri, in quo et premittitur per predecessores nostros predictos, sunt ordinatæ et institutæ. Quo circa tenorem presentium, mandantes, gubernatori nostro, ceterisque judiciariis et officiariis nostris

delphinalibus, modernis et futuris, eorum cuilibet prout ad eum pertinuerit, quatenus eoscumque colore, exquisito, retro ponto, dictam curiam majorem, ipsiusque sedem, in dicto loco Serri, ut hactenus consuetum fuit, mame teneri et exerceri, per illos ad quos specialiter faciant abque immutatione, novitate, impedimento, quibuscumque libere et impune, nihil in contrarium attendendo, sed attentive, et innovare permittendo, sed attentata et innovata, si quæ sunt ad statum pristinum, et debitum reducendo, litteris subrepticiis, in contrarium impetratis, vel impetrandi non obstantibus, quibuscumque in cujus rei testimonium nostrum, presentibus litteris fecimus apponi sigillum.

Datum Parisiis, die decima februarii, anno Domini nostri millesimo quatercentesimo quarto, et regni nostri vicesimo septimo.

Sic signatum per regem Dalphinum.

Charte de mai 1401.

Attendentes quod Serri et aliis circumvicinis, simile vel quasi est statutum Diguemini, cum decreti interpositione approbare, laudare et confirmare, et de novo facere, et ordinare quod vindemia, seu vina, non ponantur, quovis modo vinis dicti loci durantibus.... et super his omnibus habitâ naturâ concilii dalphinalis deliberatione, presertim attento quod in loco Serri est statutum, ut per dictas informationes nobis innotuit considerata etiam in hac parte utilitate et commodo dalphinali, concedimus hominibus Serri, statuimus et ordinamus, super vinis vendendis, et adducendis in loco Serri prout inferius particulariter declaratur, perpetuo valiturum.

M. Mas a lu, dans les archives de Serres, les lettres patentes délivrées par Charles VIII, en 1483; Louis XII, en juin 1511; François I[er], en 1533; Henri II, en 1555; Henri IV, en 1601, toutes confirmatives des libertés, franchises et coutumes.

Le nom de sires de Meuillon s'écrivait en latin *Medullione* et a été bien diversement traduit. Le château, dans la Drôme, qui fut le berceau de cette illustre famille, porte dans la carte de Cassini le nom de Mevouillon; ailleurs on trouve Médul, Médhuillon, Meslhon, Meuillon, etc., etc. Dans ce grand nombre de variantes on peut opter entre Mévouillon, qui est encore le nom d'un village, et Mévolhon, ainsi que l'écrivent aujourd'hui ceux qui se donnent, non sans raison, pour les descendants de cette

antique maison. J'ai connu à Paris le baron de Mévolhon, homme d'un grand mérite, mort dans un âge assez avancé. Ceux qui possèdent les titres sont de pauvres fermiers dont le fils sert de cantonnier à la commune de Ribiers. Quelque pauvre que soit cette branche, et depuis si longues années, il y a dans ses membres quelque chose de plus distingué que dans le commun des paysans du lieu. Que d'observations on pourrait faire sur l'instabilité des choses humaines!

J'ai sous les yeux quelques extraits des archives de Saint-Pierre d'Argençon, Agnielle, Laragne, Eyguians, Lazer et autres communes de l'ancien Serrois; ils offriraient, sur beaucoup de redevances au moyen âge, des répétitions avec ce que nous avons déjà publié. Nous nous contenterons de quelques détails sur Eyguians et Lazer.

Les habitants d'Eyguians, d'après l'*immémoriale* possession de leurs seigneurs, étaient leurs hommes-liges, et justiciables soumis aux cas impériaux; ils leur payaient, outre les droits en nature, annuellement en argent, trois liards par tête de chaque famille. L'un d'eux, Antoine de Meuillon, chambellan de François Ier, prisonnier à Pavie, réclama le montant de sa rançon, et André Provansal, bayle de la communauté, leva sur elle, à cet effet, une somme de 1,500 florins.

Les 20 mai 1312, 13 novembre 1400, en 1401 et le 27 mai 1498, discussion et transaction entre la communauté de Lazer, représentée par ses syndics, et l'évêque de Gap, son seigneur, surtout pour le moulin et pour le four. L'un et l'autre furent inféodés aux habitants, et le prélat leur livra le bois pour cuire le pain; ils payèrent le douzième des fruits perçus dans les terres aux propriétés soumises à la taille; la treizième partie desdits fruits, blés et légumes, se donnait en outre pour dîmes ecclésiastiques.

Les assemblées se tinrent tantôt dans la salle basse, près du palais épiscopal à Lazer, tantôt dans le pavillon du jardin épiscopal, et une fois à Gap, sur la place Saint-Arnoult, entre l'église et la maison capitulaire.

Note 73, p. 375.

Nous avons déjà montré, à plusieurs reprises, et particulièrement pour la Cluse, que des montagnes, rivières, communes, lieux dits dans les Hautes-Alpes, avaient des dénominations homonymes ou analogues en divers pays. On en pourrait citer un grand nombre tels qu'O-

ran, dans l'Algérie; Molines, Viso, Visolo, Sierra (Serres), en Espagne; Serres, dans l'Ariége; Sérès en Grèce, en Normandie et dans l'Ardèche; Cabestaing en Languedoc et dans les Pyrénées, où sont les Prats, le Poët, Bénon; Prato en Toscane; Saint-Étienne en Forez, en Guyenne, en Berry, dans la Drôme, le Calvados, la Charente-Inférieure, la Marne; Saint-Didier dans la Meuse, la Haute-Marne; Saint-Julien, près de Bordeaux, de Metz et de Saint-Étienne; Saint-Firmin, dans le Loiret, le Velay, l'Auvergne, auprès de Lyon; Vallo en Espagne, Vals en Vivarais et près d'Aix-la-Chapelle, Vars en Saintonge; Saint-Maurice en Valais, dans l'État de Gênes, les Vosges, au pied du Saint-Bernard, près de Quimperlé, dans les mers d'Afrique; l'Argentière dans l'Archipel, sur l'Arc, sur la Sture, dans l'Ardèche, les Ardennes; Aiguebelle en Savoie; Drago, Dragone dans le royaume de Naples; Abriez dans la Tarentaise; le Gy, près de la Scarpe; Plan du bourg, Vitrolles, Éguilles, Malmort, les Crottes, dans les Bouches-du-Rhône; les Plans (Hérault); Chabottes (Drôme); Aiguille, dans la Drôme, et nom d'un cap d'Afrique et d'un banc de sable qui est devant; Aiguillon, dans Lot-et-Garonne; Saint-Bonnet, dans la Meuse, l'Allier, la Loire, le Rhône, le Puy-de-Dôme, la Vienne, la Haute-Loire; Sainte-Colombe, près de Vienne, dans l'Aude, la Côte-d'Or; Servières et La Roche, dans la Corrèze et la Lozère; dans ce dernier département, Fraissinet, Auroux, Saint-Jean, Fouillouze, en Piémont; Fouillouze, la Salle en Isère, près Lamotte et Saint-Genys; Aurouse et La Chapelle, dans le Puy-de-Dôme; Sauze, en Piémont; Rozanais et l'Épine, en Bourgogne; Saint-Jean, dans l'Ariége; Rozans, près de Libourne; Rosana, en Pologne; Rieutort, près d'Auch et près de Ganges; Angrogne, dans les Alpes et à Plombières; la Gironde qui donne son nom à un département; la grande et petite Drance, dans le Valais; Chirac, près de Marjevols; les Champ-Saurs, dans les Basses-Alpes; Rometta et Rametta, en Sicile; le Monestier, dans la Haute-Loire; Monestier de Clermont, dans l'Isère; Monestier dans le Tarn; Jarjaye, Noyer, Torrent de la Luye, Romery, le Théux, Larochette, dans les Ardennes; Noyers, dans l'Yonne et dans l'Indre-et-Loire; Théux, près de Liége; Montmirail, dans la Sarthe, la Drôme, le Tarn, la Marne; Montmorin, dans le Puy-de-Dôme et en Pensylvanie; Montmaur, dans la Marne et dans l'Aude; Montrand, près de Montbrison et dans le Berry; dans la Lozère, le Rieutort, le Fraissinet, Servières, Auroux, Chirac, Saint-Jean-la-Fouillouze; Ville-Vieille (Basses-Alpes); Lagrave (Dordogne); La Fouillouze, près Saint-Bonnet (Loire); Saint-Crépin (Oise), etc., etc.

On sera peut-être curieux de trouver ici les noms qu'un assez grand nombre de lieux des Hautes-Alpes portaient dans l'antiquité et dans le moyen âge.

COMITATUS VAPINCENSIS. — COMTÉ DE GAP.

Vapincensis tractus, Gapençais. Vapincum, Vapingensium, Gapicensium, Gap. Rometta, Romette. Roca, seu Bauxium, les Baux. Mantrerium, Menteyer. Quintus, Quint. Valiscarea (Valourres). Fines, Rupes-Arnaudorum, Podiogrosso, Laroche-des-Arnauds. Podium-Loterium, Pelleautier. Furmeerium, Furmeyer. Castrum Montis-Mauri, Mont-Maur. Davianum, Venetum, Veynes, Cambonum, Castrum de Asperis, Aspres sur Buëch. Burchius, Buëch. Gaura Mons, Col de Cabre. Bastida Montis-Seleuci, seu Mons-Seleucus, Mont-Seleuque, La Bâtie Mont-Saléon. Alarante, seu comitatus Tallardi, sive Talartium, Tallard. Alamons, Alamontis, Alabontem, Alapuntis Monasterium, Monêtier d'Allemont. Viteola, Vitrolles. Petra, Peyre ou La Pierre. Bene-Ventilatus, Bénévent. Eposium, Upaysium, Upaix. Vallis Ozæ, Oze. Castrum de Sigoieriis, Sigoyer. Jarjia, Jarjayes. Larderium, Lardier. Salceucis, sive Salina, sive Salsa, la Saulce. Ventaonum, Ventavon. Pugetum, le Pouët, le Poët. Vallis Barreti, Barret. Antonavis, Antonaves. Ripæ, Rivi, Riberium, Ribiers. Mons-Jayus, Montijaï, Mont-Jai. Castrum aræ grandis, Lagrand. Auri Petra, Orpierre. Castrum de Trisclivii s, Tresclëoux. Clusus, seu Clusa, la Cluze. Mons Clusonis, Montclus. Castrum de Spina, l'Epine. Mons-Maurorum, Montmaur. Mons Maurinus, seu Morinus, Montmaurin, Montmorin. Mediolanum, Moydans. Caput Stagni, Cabestaing, Capestaing, Chabestan. Saornonum, Savournon. Castrum Montis Rotondi, Montrond. Castrum de Aspero Monte, Aspremont. Balma Arnaudorum, la Beaume des Arnauds. Rupis Arnaudorum, Laroche des Arnauds. Monte Buendo, Montbran, Cast. de Arzilleriis, Arzelliers. Sanctus-Julianus in Buchana, Saint-Julien en Beauchêne. Sanctus-Andreas in Buchana, Saint-André en Beauchêne. Durbonum Domus Carthusiensis, Duobonis, seu Durbonis, Durbon (ancienne chartreuse). Sanctus-Stephanus in Devoluy, Saint-Étienne en Devoluy. Sanctus-Desiderius in Devoluy, Saint-Didier en Devoluy. Castrum Sancti-Andreæ, Saint-André. Castrum Saleonis, Saléon. Castrum novum de Cabra, Châteauneuf de Chabre. Pometum, Pomet. Castrum de Rosanis, Rosans (ces derniers lieux faisaient partie de la baronnie de Meuillon et Montauban). Rosanegium, le Rosanais. Sorberium, Sorbiers.

DUCATUS CAMPI AURI. — DUCHÉ DE CHAMPSAUR.

Sanctus-Bonetus, Saint-Bonnet. Laya, Laye. Repecula, la Rochette. Auriacum, Romette. Bastida-Nova, La Bâtie-Neuve. Castrum Sancti-Eusebii, Saint-Eusèbe. Vallis Gaude-Marii, seu Castrum vallis Godemari, Valgodemar, depuis la Chapelle. Draco, Dracus, Drac, rivière.

COMITATUS EBRODUNENSIS. — COMTÉ D'EMBRUN.

Ebrodunensis tractus, Embrunais. Ebredunum, Ebrodunum, Epebrodunum, Embrun ou Ambrun. Reorterium, Réotier. Castrum Montis Orserii, Montorcier. Fraxenaria seu Fluxerna, Freissinières. Argenteya, seu Argenteria (maintenant de l'arrondissement de Briançon), l'Argentière. Guilextra, Roma-Alba, Ville-Neuve, quartier de Guillestre. Guillestræ, Guillestre. Castrum de Crotis, les Crottes. Sabina, Savines. Castrum de Orreis, les Orres. Castrum de Pruneriis, Prunières. Castrum Sancti-Apollinaris, Saint-Apollinaire. Caturicum, sive Caorgium, sive Georgium, sive Saorgium, Chorges. Castrum Montis Gardini, Montgardin. Ictodurum, Avansonum, Avançon. Rossetum, Rousset. Castrum de Espinaciis, Espinasse. Castellum Rupis-Brunæ, seu Roquabruna, Rochebrune. Theusium, Theus. Romulunum, Remollon. Ralonum, Réallon. Baratérium, Baratier. Castrum de Valserris, Valserres (maintenant de l'arrondissement de Gap). Tunetio seu Functio, le Saulze. Mons Mirabilis, Montmirail. Castrum Boscodun Abbatia, Boscodon. Sanctio seu Consanctio, Ubaye. Rabies, Rabioux. Flavia, la Flavie. Nemus-Nigrum, Forêt-Noire.

PRINCIPATUS BRIANCONESIS. — PRINCIPAUTÉ DE BRIANÇON.

Brigantinensis tractus, Briançonnais. Brigantium, Briançonum, seu Briansonum, Briançon. Fons Christianorum, Font Christiane. Cantamerula, Chantemerle. Altus Villarus, Villar-Saint-Pancrace. Nevaschia, Nevache. Stabatio, seu Monasterium Briançoni, le Monêtier. Durotincum, seu Villarium Arenarum, Villar d'Arêne. Vallis Putea, seu Puteorum. Jarontonus, Gerontana. Ludovicæa, seu Luisia, Vallouise. Rama, Rame. Castrum Queyreriæ, Saint-Martin de Queyrières. Saltus Annibalis, Pertusium Rostagni, Pertuis-Rostang. Castrum Sancti Crispini, Saint-Crépin. Quadratium, Vallis Quadrata, Queyras. Altarium, Lautaret. Mons Janus, Alpis Cottia, Matrona, Genua, Mont-Genèvre. Mons Vesulus, Visulus, Visus, Mont-Viso. Druentia, seu Durantia, Durance. Romancha, Romanche. Guisanna, Guisanne.

Note 74, p. 379.

Les archives de Montéglin remontent à 1270, année où Galburge, dont il a été question dans la note sur celles de la ville de Serres, fit hommage dans Avignon, à la dauphine Béatrix, de ses droits, appartenances, juridictions, péages, paquérages, moulins, eaux, pêches, prés, bois, chasses,

vignes, terres cultes et incultes, jardins, fours, etc. L'hommage fut prêté pour les terres et seigneuries de Montéglin, Laborel, Chabre, Villebois, Étoile, Sainte-Colombe, Orpierre, Lagrand, Saléon, Arzéliers, Châteauneuf, Antonaves, Pomet, Méreuil, Serres, le Poët et partie de Sigotier et Cadonas. En 1493, le notaire Miraillетti forma de 255 articles le terrier de Montéglin. On parvint à le faire signer, au moyen d'une surprise, par quelques gens simples et pusillanimes. On n'y fit pas mention des communaux, de la terre gaste, des bois, des îles du Buëch, ni des propriétés, ni des choses publiques. Il s'ensuivit d'interminables difficultés entre le seigneur et les habitants.

Pour la dîme, une longue transaction intervint le 13 juillet 1562, entre les consuls, manants, habitants et le curé qui l'exigeait sur la cote du quatorzième.

Cette transaction que j'ai sous les yeux, mais dont il est superflu d'analyser les nouveaux articles, fut ratifiée par les consuls et l'évêque de Gap, le 10 octobre 1563 et le 5 mars 1633.

Note 75, p. 403.

Mémoire dans lequel on essaie de faire voir que les communes peuvent, sans autres secours que leurs bras, se mettre à l'abri des ravages des torrents secondaires.

Il y a deux espèces de torrents : les torrents principaux et les torrents secondaires. Les premiers sont faciles à distinguer; ils coulent toujours dans la vallée principale; ainsi la Durance, le Guil, les deux Buëchs, le Drac, etc., sont des torrents principaux.

Les seconds descendent des montagnes latérales de la vallée et viennent croiser, suivant un angle plus ou moins droit, le torrent principal qui occupe le fond de la vallée; il suit de là que le torrent de Sarrazin et celui de Boscodon sont des torrents secondaires. Les moyens employés jusqu'ici pour se rendre maître des torrents principaux sont de les encaisser par des digues revêtues de pierres. J'ai fait voir, dans un autre mémoire, qu'on pouvait obtenir les mêmes résultats plus économiquement; mais ne voulant m'occuper en ce moment que des torrents secondaires, je reviens à mon objet.

Avant de proposer les moyens de prévenir ou de réparer les ravages que font les torrents secondaires, il faut connaître ces torrents, et pour cela les prendre à leur naissance, les examiner dans leur cours, et en les suivant dans l'accroissement de leurs lits, chaque année, indiquer les dom-

mages infinis qu'ils peuvent occasionner. Il est certain qu'un torrent secondaire ne fait que peu ou point de mal, tant qu'il est resserré entre des rives escarpées; c'est lorsqu'il quitte les montagnes latérales pour entrer dans la vallée qu'il commence ses ravages. Examinons comment cela arrive.

Tant que les eaux du torrent sont contenues par des rives escarpées, elles roulent en grande masse et entraînent avec elles non-seulement les graviers, mais même des rochers énormes. A peine sont-elles sorties de la montagne que, n'étant plus soutenues par des rives, elles se répandent sur une plus grande largeur et se divisent en mille petits courants. Loin alors d'entraîner les rochers, elles roulent à peine les graviers, et leurs forces diminuant toujours de plus en plus, elles portent à peine quelques grains de sable au torrent principal.

Cela explique parfaitement la forme que prennent les dépôts formés par les torrents secondaires. A la sortie de la montagne, cette forme est celle d'une portion de cône dont le sommet répond au point où le torrent sort de la montagne; en effet, les eaux, en quittant la montagne, ont encore une force acquise qui leur permet de rouler les rochers à quelque distance; dans le second instant, cette force étant diminuée, elles déposent les rochers et ne charrient plus que les pierres; dans le troisième instant, la force étant encore diminuée, elles abandonnent les pierres, puis ensuite les graviers. Voilà donc un premier dépôt qui sera moins considérable à mesure qu'il s'éloignera de la montagne. Dans une seconde crue du torrent, les eaux s'échapperont totalement, et le dépôt de sable et de gravier s'élargira, mais toujours en suivant une pente. Enfin l'accroissement peut devenir si considérable que les côtés du cône se rapprochent de la montagne; alors le torrent se partage en deux courants, et il arrive bientôt à chacun de ces deux courants ce qui est arrivé au courant principal. Ainsi les terres fertiles de la vallée disparaissent sous ces monceaux de pierres et de sable. Comme ces torrents sont très multipliés, il arriverait un jour que, leurs dépôts venant à se joindre, toute une vallée deviendrait stérile et ne pourrait nourrir ses habitants.

Nous avons vu que les torrents secondaires ne déposent les graviers et les pierres qu'ils charrient de la montagne que parce que leurs eaux n'étant plus contenues par des rives lorsqu'elles entrent dans la vallée, elles se disséminent sur une grande surface, et perdant ainsi leurs forces, elles ne peuvent pas entraîner plus loin les pierres et graviers qu'elles abandonnent à plus ou moins de distance de la montagne. Ceci nous indique la marche à suivre pour nous rendre maîtres de ces torrents jusqu'à leur embouchure, et les empêcher de couvrir les terres de graviers. Je proposerai donc, conformément à ce principe :

1° De creuser un lit au torrent dans le dépôt qu'il a formé à la sortie de la montagne;

2° De donner peu de largeur à ce lit, mais beaucoup de profondeur, afin que les eaux y soient resserrées, comme elles le sont dans le lit naturel que le torrent s'est creusé dans la montagne, et qu'elles continuent à entraîner les pierres et graviers;

3° De porter les graviers qui sortiront de ces fouilles à quelque distance du bord pour en former deux digues parallèles à ce nouveau lit;

4° D'évaser l'entrée du nouveau lit du côté de la montagne afin de mieux recueillir les eaux et de fortifier ces parties évasées par de grosses pierres;

5° De planter les digues en saules et autres bois qui croissent facilement;

6° D'avoir soin de purger les obstructions qui pourraient se former dans le nouveau lit après chaque irruption du torrent.

On voit qu'il n'est besoin d'aucun ouvrage d'art pour contenir les torrents secondaires, et que les habitants de chaque village avec leurs pelles, leurs pioches et quelques brouettes peuvent soustraire le territoire aux ravages. Il est bien à désirer qu'étant éclairés sur leurs véritables intérêts, ils perdent enfin cette insouciance qui les empêche de prévenir leur ruine ou de la réparer.

Il faut observer qu'il n'est pas nécessaire que le nouveau lit soit creusé sur toute sa longueur dans une seule campagne; il suffit de commencer au pied de la montagne et de terminer la partie ouverte dans une année, par une pente plus douce que celle du dépôt du ravin, afin de donner une issue aux eaux. Ainsi les habitants auraient tort de s'excuser sur l'impossibilité de faire le travail dans le même temps. Au reste, les communautés voisines peuvent s'aider mutuellement.

Les avantages que les communes retireraient de ce travail sont considérables; car non-seulement elles n'auraient pas à craindre de nouvelles invasions du torrent, mais les côtés du dépôt n'étant plus exposés aux eaux pourraient être cultivés utilement en les arrosant avec les eaux du torrent qu'on dériverait de sa partie supérieure.

DELBERGUE-CORMONT, *ingénieur en chef.*

Décret impérial sur les rivières et torrents.

Au palais de Saint-Cloud, le 4 thermidor an XIII.

Napoléon, empereur des Français, sur le rapport du ministre de l'intérieur, vu la loi du 14 floréal an XI, et la demande du préfet des Hautes-Alpes, relatives à la construction et à l'entretien des digues et ouvrages

d'art, pour garantir les propriétés des dommages que peuvent occasionner des rivières non navigables ou torrents ;

Considérant que les dispositions de l'arrêt du conseil, du 10 octobre 1768, qui réglaient ces sortes de travaux, ont cessé d'être observées, et qu'il importe de les faire exécuter dans tout ce qui est compatible avec les principes actuels de l'administration ;

Le conseil d'État entendu, décrète :

Art. 1er. Dans les communes du département des Hautes-Alpes qui se trouvent exposées aux irruptions et débordements des rivières ou torrents, les maires, après avoir fait délibérer les conseils municipaux, se pourvoiront en la forme ordinaire devant le préfet du département pour être autorisés à faire les réparations ou autres ouvrages nécessaires. Au cas d'urgence, ils pourront convoquer les conseils municipaux pour cet objet, sans une permission particulière.

Art. 2. Le préfet commettra un ingénieur des ponts et chaussées pour reconnaître les endroits exposés, lever les plans des lieux et proposer les projets et devis qui seront communiqués aux conseils municipaux ; d'après leurs observations, le préfet prononcera l'autorisation s'il y a lieu.

Art. 3. Si les ouvrages à exécuter n'intéressent que des particuliers, le préfet nommera une commission de cinq individus parmi les principaux propriétaires intéressés, lesquels choisiront entre eux un syndic et délibèreront sur l'utilité ou les inconvénients des travaux demandés.

Art. 4. Le préfet commettra ensuite un ingénieur pour dresser les projets et devis qui seront communiqués à la commission, ainsi qu'il est prescrit pour les conseils municipaux dans l'art. 2.

Art. 5. Dans le cas où les ouvrages à faire intéresseraient plusieurs communes qui n'agiraient pas de concert, la demande du conseil municipal de la commune poursuivante sera communiquée aux conseils municipaux des autres communes, et il sera ensuite procédé, par le préfet, à l'égard de toutes les communes, conformément à l'art. 2.

Art. 6. Lorsque la négligence soit d'un ou de plusieurs particuliers, soit d'une ou de plusieurs communes, à faire des digues, curages ou ouvrages d'art le long d'un torrent ou d'une rivière non navigable, exposera le territoire aboutissant, d'une manière préjudiciable au bien public, le préfet, sur les plaintes qui lui en seront portées, ordonnera le rapport d'un ingénieur des ponts et chaussées ; ce rapport sera communiqué aux parties intéressées pour donner leur réponse par écrit, dans le délai de huit jours, et le conseil de préfecture statuera sur les contestations qui pourront en résulter.

Art. 7. Si une digue intéresse une commune en général et que quelques particuliers s'opposent à la construction, le conseil municipal sera con-

sulté, et les oppositions seront soumises au jugement du conseil de préfecture.

Art. 8. Dans tous les cas ci-dessus énoncés, lorsque les délais seront expirés, si tous les intéressés ont donné leur consentement et qu'il n'y ait pas eu de réclamations, l'adjudication des ouvrages, tels qu'ils auront été déterminés et arrêtés, sera faite dans les formes ordinaires devant tel fonctionnaire que le préfet aura commis et en présence des intéressés, ou ceux-ci dûment appelés par des affiches et publications ordinaires.

Art. 9. Le montant de l'adjudication sera réparti entre les intéressés, à raison de l'intérêt de leurs propriétés, par un rôle que le préfet rendra exécutoire, suivant la loi du 14 floréal an XI, et le conseil de préfecture statuera sur les réclamations relatives à cette répartition.

Art. 10. Les adjudicataires seront payés du montant de leur adjudication, en vertu des ordonnances expédiées par le préfet, sur le certificat de réception des travaux, délivré par l'ingénieur chargé de la conduite des ouvrages; les débiteurs seront contraints au paiement dans la forme prescrite par la loi du 14 floréal an XI.

Art. 11. Nul propriétaire ne pourra être taxé pour ses contributions aux travaux, dans le cours d'une année, au delà du quart de son revenu net, distraction faite de toutes les autres impositions.

Art. 12. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé : NAPOLÉON.

Note 76, p. 406.

Liste des objets trouvés à Peyrinpin en 1835.

1° Six petites haches ou cognées à l'usage des sacrifices;

2° Huit sélespites ou couteaux, destinés au même usage;

3° Plusieurs autres instruments tranchants, recourbés en forme de serpe;

4° Une lame d'épée, courte, étroite et cannelée, d'environ quinze pouces de longueur;

5° Un petit manche de couteau, se terminant en forme de tête d'animal, et percé de trous figurant les deux yeux;

6° Un reste de scie d'environ huit pouces de longueur;

7° Nombre d'armilles ou bracelets ouverts, et fermant au moyen d'une attache, ainsi que l'indiquent les rebords que l'on aperçoit aux deux côtés de cet ornement;

8° Des épingles de diverses grandeurs; il y en a qui ont jusqu'à huit

pouces de longueur, et dont la tête, de la grosseur d'une balle de calibre, est percée de quatre trous à jour; une autre, la plus petite, est couronnée d'une turquoise;

9° Quatre plaques, de trois pouces et demi de diamètre, avec un tenon au milieu. Ces pièces, qui sont fort rares, faisaient partie d'une enseigne militaire;

10° Une grande quantité d'anneaux s'enchaînant les uns dans les autres et de pendeloques de différentes formes;

11° Une petite douille et un reste de ressort à boudin;

Enfin nombre d'autres objets indéterminés et qu'il serait aussi inutile que peu intéressant d'énumérer; toutes ces choses sont en bronze.

Je saisis cette occasion de faire connaître un trait qui concerne le temps de la terreur et la réparation qui l'a suivi :

Une compagnie de volontaires passe à Ribiers, force le maire à lui donner les clefs de l'église et se met à sabrer les statues, à brûler les tableaux, etc. « A la chaire, maintenant! » crie l'un d'eux une hache à la main. Tout à coup une pauvre femme, qui les avait suivis pour faire peut-être une dernière prière aux pieds des images chéries, se jette devant lui en disant : « Eh! mes béous enfants, saben donc pas qu'es à qui que mononton par nous donnar de vonostès nouvellas? » (Eh! mes beaux enfants, vous ne savez donc pas que c'est là que l'on monte pour nous donner de vos nouvelles?) — Elle a raison! Bravo! la vieille. » Et la chaire, où on lisait les bulletins, et qui est assez remarquable, fut conservée.

Trente ans après, un des principaux auteurs de cet acte de vandalisme écrivit au curé de Ribiers pour savoir à quelles sommes montaient ces dégâts, et, touché d'un religieux repentir, il fit passer une même somme à chacune des trois églises du canton qui avaient été dévastées. On a su que c'était un ancien officier qui n'avait pour fortune que sa pension.

Note 77, p. 443.

Montagnes les plus élevées du département des Hautes-Alpes. — Corps fossiles.

Arrondissement de Briançon.

Pic du mont Viso, 4,219 mètres, suivant Villars; le col en a 3,045, d'après Schuckburgh. Montagne granitique et roche quartzeuse micacée.

Roc de la Nière, au sud de Ceillac; granitique et porphyritique; 4,214 mètres, D. Guérin.

Mont Pelvoux, 4,105 mètres; MM. Carlier et Plana; 4,275, M. Maurice Garnier.

Montagne de Maurin, sur la limite du Guil et de la vallée de Saint-Paul. Chaîne granitique, quartz stéatiteux, contenant de l'or; 4,004 mètres, D. Guérin.

Les Trois-Ellions, au nord de la Grave; 3,883 mètres, Héricart de Thury; roche granitique et quartzeuze micacée, contenant des filons de cuivre et de plomb sulfuré.

Arrondissement d'Embrun.

Pointe de Pouzène, au sommet de la vallée de Boscodon. Terrain intermédiaire et calcaire compacte, dont les bases sont recouvertes de schistes argileux et de chaux sulfatée; 2,544 mètres, Héricart de Thury.

Puy-Champoléon; 2,451 mètres, Villars. Granitique, de roches cornéennes amygdaloïdes, avec des cornéennes compactes, qui formaient les prétendus volcans de M. de Lamanon.

Arrondissement de Gap.

Olan (vallée de la Sevraisse); 4,214 mètres, Héricart de Thury, et 4,000 mètres, Janson. Granitique, en grandes masses, recouvertes de quartz micacé, riches en filons de plomb et de cuivre.

Col du Saix (même vallée); 3,344 mètres, Villars. Granitique et roches micacées, dont les bases sont recouvertes par des calcaires de transition.

Chaillol-le-Viel, au-dessus de Saint-Bonnet; roche granitique et grès à nummulites, calquée par des filons de plomb; base couverte de terrain argileux et calcaire; 3,321 mètres, d'après Villars.

Note 78, p. 445.

Règlement sur les scieries, du 12 floréal an XIII.

Vu le règlement de la commission chargée de la réformation générale des bois dans la ci-devant province de Dauphiné, du 13 octobre 1731, qui ordonne la destruction de toute scie à eau, préjudiciable aux bois communs ou autres, et défend d'en établir de nouvelles sans permission préalable, sous peine de 300 francs d'amende;

Vu la loi du 22 juillet 1792, article 4, titre 2, portant que quiconque voudra former un établissement exigeant une consommation de combustible sera tenu de désigner le lieu où il prétend former ledit établissement et l'espèce de combustible dont il entend se servir pour alimenter ses fourneaux;

Vu le § 9 de l'instruction du ministre de l'intérieur, du 18 messidor an IX, qui, après avoir répandu un grand jour sur toutes les dispositions de ladite loi, déclare, en termes très exprès, que celles de l'article 4, ci-dessus rappelées, sont applicables à toute espèce d'usine;

Considérant que si le besoin et l'intérêt du commerce réclament l'existence des scies à eau, leur multiplicité et l'abus qu'en font certains propriétaires deviennent infiniment nuisibles à la conservation des bois, dont ce pays est, pour ainsi dire, presque entièrement privé;

Que la facilité que donnent ces établissements de convertir en planches, lattes ou autres objets les arbres les plus grands, peut exciter souvent les malfaiteurs à commettre des larcins dont rarement on reconnaît la trace; que l'on a parfaitement senti tous ces inconvénients lorsqu'on a interdit la faculté impunie de construire des scies à eau, et qu'il n'y a pas à hésiter de mettre à exécution cette sage mesure;

Considérant que les usines à feu sont une nouvelle cause de la destruction des bois, et qu'il n'est pas moins urgent de faire cesser celle-ci que la première;

Sur le rapport de l'ingénieur des mines et des agents forestiers, nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. A dater du 1er fructidor prochain, tous les moulins à scier le bois, situés dans le département, demeureront sans activité jusqu'au jour où les propriétaires desdits moulins auront représenté les titres en vertu desquels ils les ont fait construire.

Art. 2. La production du titre devra être accompagnée d'une déclaration exacte de la situation, de l'étendue et de la nature du bois servant à alimenter chaque établissement.

Art. 3. A l'avenir, aucune construction de moulin à scie ne pourra avoir lieu sans une permission expresse, sous peine de démolition.

Art. 4. Conformément à l'art. 1er, tout propriétaire d'usine à feu, telles que martinet, renardière, four à chaux, fabrique de tuiles, de briques, de conduits de fontaines et autres ouvrages de terre, sera tenu d'exhiber le titre en vertu duquel il exerce son art, sinon de solliciter une autorisation, sous peine de démolition de l'usine.

Les propriétaires à titres légitimes continueront leur activité, sauf à eux à se servir des houilles et tourbes à proximité convenable, lorsqu'il sera reconnu que ces combustibles peuvent alimenter leurs usines.

Art. 5. Les particuliers autres que les fabricants ne pourront construire ou faire construire de fours à chaux ou autres, soit à demeure, soit pour un temps limité, sans en avoir préalablement obtenu la permission; toute demande à cet égard devra faire mention du lieu où l'on se propose de

construire lesdits fours, et désigner le combustible qu'on prétend y employer.

Art. 6. Les demandes seront adressées au préfet, qui y statuera, après avoir pris l'avis des agents forestiers ; en ce qui concerne l'établissement des martinets, renardières et autres usines à traiter le fer, les demandeurs seront tenus de se pourvoir, aux termes de la loi du 22 juillet 1791, de l'instruction y relative, et de remplir toutes les formalités qu'elles prescrivent.

Art. 7. Le présent sera imprimé, publié et affiché dans toutes les communes du département ; indépendamment de quoi les maires et adjoints sont chargés de le notifier aux propriétaires des scies à eau et usines à feu établies dans leurs communes respectives.

Le préfet des Hautes-Alpes, signé, LADOUCETTE.

Note 79, p. 446.

Arrêté concernant les artistes vétérinaires, du 18 *messidor an XII.*

Considérant que dans un pays montagneux dont les bestiaux sont presque l'unique richesse, il importe de mettre à la portée du cultivateur les moyens de prévenir les épizooties et de guérir promptement celles qui se seraient manifestées ; que, pour atteindre ce but, il convient de confier des arrondissements aux soins d'artistes vétérinaires dûment brevetés ; qu'il faut imposer des obligations à ces artistes et pourvoir à leur traitement ;

Nous arrêtons ce qui suit :

Article 1er. Cinq artistes vétérinaires sont répartis dans le département, à l'effet d'exercer leur art dans les arrondissements qui leur seront confiés.

Art. 2. Ces arrondissements seront composés ainsi qu'il suit :

1° La sous-préfecture de Briançon ; chef-lieu, Briançon.

2° La sous-préfecture d'Embrun ; chef-lieu, Embrun.

3° Les cantons de Gap, Veynes et Tallard, et les communes de Ventavon, Le Monêtier, Upaix et le Poët, canton de Laragne ; chef-lieu, Gap.

4° Les cantons de Serres, Aspres, Rosans, Orpierre, Ribiers, et les communes de Laragne, Eyguians, Lazer et Monteglin, canton de Laragne ; chef-lieu, Serres.

5° Les cantons de Saint-Bonnet, Saint-Firmin, Saint-Étienne ; chef-lieu, Saint-Bonnet.

Chaque artiste sera tenu de résider au chef-lieu de l'arrondissement qu'il aura accepté.

Art. 3. Sont nommés, savoir :

1° Pour le premier arrondissement : le sieur Pierre Magnan, jusqu'à l'arrivée de l'élève né dans ledit arrondissement et envoyé à l'école de Lyon le 1er germinal an XI.

2° Pour le deuxième : le sieur Esprit Thomé, jusqu'à l'arrivée de l'élève né dans ledit arrondissement et envoyé à l'école de Lyon le 1er germinal an XI.

3° Pour le troisième : le sieur Gaspard Motte.

4° Pour le quatrième : le sieur Tardieu, né dans ledit arrondissement, dès qu'il sera revenu de l'école où il a été envoyé le 1er vendémiaire an XII.

5° Pour le cinquième : le sieur Meyer.

A l'arrivée des élèves d'Embrun et de Briançon, il sera pris des arrangements pour les contenter, ainsi que les sieurs Thomé et Magnan. Il est entendu que ces élèves reviendront munis de certificats de capacité et brevetés par le ministre ; au cas contraire, ils ne seraient point employés.

Art. 4. Les artistes parcourront au moins deux fois par an, au printemps et en automne, les communes de leur arrondissement. Ils seront porteurs d'un registre paraphé par nous, sur lequel chaque maire certifiera le jour de leur arrivée et le temps qu'ils auront passé dans la commune. Ils justifieront des signatures apposées au registre en adressant au sous-préfet le compte détaillé de leur inspection, comme aussi le journal des maladies diverses dont pourraient être attaqués les bestiaux. Ils indiqueront les moyens de prévenir et de guérir ces maladies ; ils donneront des renseignements sur l'assainissement des étables et sur les précautions à prendre au sujet des herbes malfaisantes qui pourraient se trouver dans les prairies, de même que sur les réparations à faire aux fontaines, abreuvoirs et lavoirs dont les eaux seraient croupissantes.

Art. 5. Outre ces deux inspections annuelles, les artistes seront tenus de se rendre dans les communes où leur présence serait nécessaire, sous les vingt-quatre heures de la réception de l'avis que leur donnerait le préfet ou le sous-préfet, ou, en cas d'urgence, le maire. Ils devront au sous-préfet le compte détaillé de ces visites, au plus tard dans la huitaine qui les suivra.

Art. 6. Les sous-préfets nous feront passer, dans la quinzaine, copie certifiée de tous les rapports des artistes, en y joignant au besoin des observations.

Art. 7. Pour prix des tournées annuelles et des appels faits par les administrateurs dont il vient d'être question, il sera alloué à chaque artiste une rétribution annuelle de 800 francs, laquelle est réservée dans les communes de chacun des arrondissements ci-dessus, et payable chaque trimestre par le receveur d'arrondissement, qui s'en remboursera sur les percepteurs des communes.

Art. 8. Si les artistes manquaient à leurs devoirs, il est prescrit aux

sous-préfets d'Embrun et de Briançon, et aux maires de la sous-préfecture de Gap, de nous en instruire sans retard, afin qu'il soit pris à leur égard telles mesures qui seraient jugées convenables, même de suspendre au besoin l'exercice de leur art; dans ce dernier cas, il serait rendu compte au ministre de l'intérieur.

Le préfet ne prendrait aucune décision rigoureuse sans avoir entendu les artistes inculpés.

Note 80, p. 453.

Est-il plus avantageux de construire les ponts en pierre que de les faire en bois?

Les ingénieurs ne trouvent pas partout les matériaux convenables au premier genre de construction, et en particulier une pierre de taille assez compacte pour résister à la pression à laquelle sont soumis les voussoirs et surtout la clef des grandes arches; alors on est obligé de construire ces ponts en bois.

Quand la France possédait de vastes forêts, où l'on se procurait en quantité les plus belles pièces de construction, on pouvait utilement substituer le bois à la pierre de taille, et faire de très grandes travées en charpente. Depuis, l'art a encore ajouté à cette facilité par le secours des assemblages que les ingénieurs des ponts et chaussées de France ont portés à un haut degré de perfectionnement; mais ces forêts ont disparu, ou du moins on y rencontre à peine quelques-uns de ces beaux arbres propres aux grandes constructions. Là où les pierres manquent, il faut donc aujourd'hui construire ces grands ponts en fer, ou suspendre leurs tabliers par des chaînes. Mais je reviens aux ponts en bois.

Une partie des bois des grands ponts, autrefois portés par des palées ou pieux, tenant lieu de piles, étaient détruits en peu d'années; on a donc dû substituer aux palées des piles en maçonnerie, et placer les bois des travées, autant que possible, au-dessus des grandes eaux.

Cependant la face inférieure de ces pièces de charpente est continuellement en contact avec les vapeurs qui, malgré les enduits préservateurs, pénètrent dans les bois et les décomposent successivement jusqu'à la surface supérieure, en sorte que l'on est obligé de les renouveler, au moins en partie, tous les vingt-cinq ans.

Les madriers qui recouvrent ces pièces de charpente pourrissent plus promptement; il faut les remplacer tous les dix ou douze ans. Les garde-corps durent encore moins. Les grands ponts en bois exigent donc des réparations presque continuelles.

Ce qui empêche de multiplier les grands ponts en pierre, ce qui fait pré-

férer les ponts en bois, lors même que l'on trouve les matériaux convenables, c'est la forte dépense que les premiers occasionnent pour leur établissement.

Cependant, si l'on considère le peu de durée des bois dans tous les ponts, les frais occasionnés par de fréquents remplacements, dans un temps égal à la durée d'un pont construit en pierre, on verra que ces dépenses de réparation, jointes à la dépense première des ponts en bois, égalent, si même elles ne dépassent pas, le devis pour un pont en pierre. L'excédant des frais de construction de ce dernier sur ceux de la construction d'un pont en charpente n'est donc qu'une avance d'argent, que l'on ne peut faire entrer en considération que dans le cas où on a peu de fonds à employer à ces constructions.

Enfin, une dernière observation qui ne doit pas être oubliée dans la comparaison des ponts en pierre avec ceux en bois, c'est l'inconvénient d'intercepter le passage public pendant le renouvellement de ces derniers, inconvénient d'autant plus sensible qu'il se répète souvent. Un pont bien fait en maçonnerie dure au contraire des siècles, sans exiger la moindre réparation. Le pont de Neuilly, par exemple, livré au public en 1770, il y a soixante-trois ans, n'a pas encore été réparé. Un pont en bois, pendant ce laps de temps, aurait déjà exigé deux fois le remplacement des gros bois, et cinq à six fois celui des madriers et des garde-corps.

D'après ces considérations, je crois qu'on doit préférer pour les ponts les constructions en pierre, faites avec soin, aux constructions en bois.

A Paris, le 20 janvier 1834.

Delbergue-Cormont, *ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite.*

Note 81, p. 461.

Étiologie. — Tout ce qui agit sur la peau, sur la membrane muqueuse, pituitaire, bronchite, digestive, génitale ou urinaire, sur la conjonctive, en un mot toutes les parties tapissées par ces membranes, soit comme trop stimulant ou pas assez, peut devenir une cause externe de maladie.

Voici par numéros les causes les plus ordinaires :

1° En raison de notre grande élévation au-dessus de la mer, l'air raréfié, principalement dans la partie haute du département, nous prédispose aux congestions et aux inflammations ;

2° Les variations fréquentes de notre température et la transition brusque, quelquefois de dix à douze degrés, souvent plusieurs fois dans la même journée, et cela dans toutes les saisons, surtout après la pluie, occa-

sionnent ordinairement les phlegmasies des organes respiratoires et de la circulation ;

3° L'habitation presque continuelle en hiver des deux tiers de la population, dans des lieux très étroits, bien clos et bien chauffés, ce qui rend le corps plus impressionnable au froid extérieur et plus susceptible, cause les fluxions de poitrine, les pleurésies et toutes les affections catarrhales très fréquentes ;

4° L'ingestion de l'eau presque toujours à la température de la glace, dans nos montagnes, au moment où le corps est en sueur, produit les affections intestinales ;

5° L'habitation dans les écuries, dans quelques-unes de nos contrées, toujours humides et mal aérées, dispose à toutes les maladies lymphatiques et à l'anasarque ;

6° La nécessité où l'on est de ne pouvoir faire un pas, sans monter ou descendre, occasionne un grand nombre d'asthmes ou de maladies au cœur ;

7° La réflexion des rayons solaires par la neige doit être la cause directe du grand nombre de maladies aux yeux que l'on rencontre dans la partie haute du département, telles que cataractes, amauroses et héméropologie. Cette dernière lésion de la vision est très fréquente chez les militaires à leur arrivée dans le pays ; il est probable que d'autres causes agissent dans la production de cette maladie ;

8° L'habitude qu'ont les habitants de quelques communes, de tout porter sur le dos et dans des contrées difficiles, occasionne grand nombre de déviations dans la colonne vertébrale et de maladies dans les articulations des membres inférieurs ;

9° Le peu de sommeil que prennent les cultivateurs dans la belle saison, les aliments peu nutritifs et de difficile digestion dont se nourrissent les gens de la campagne, l'usage des viandes salées et rarement des viandes fraîches, des légumes, du laitage, et tout cela mal assaisonné, font une nourriture qui répare peu les forces et amène, après les travaux pénibles de l'été, l'épuisement et par suite les gastro-entérites, typhoïdes à caractère adynamique, qui se montrent toutes les années sporadiquement, souvent d'une manière épidémique ;

10° La transition brusque du long repos de l'hiver au travail de l'été et réciproquement ;

11° L'usage presque continuel pour toute boisson de l'eau froide des sources ;

12° L'éloignement des églises dans beaucoup de communes, pour les habitants détachés, devient, soit à cause du froid, soit à cause de l'humidité, soit à cause de la transpiration où ils sont quand ils arrivent pour entendre la messe, des causes innombrables de maladie ;

13° Quant aux causes du grand nombre de goitres dans presque toutes les vallées, il serait difficile de les préciser. Cependant je crois qu'on peut mettre à côté des causes signalées par les auteurs la malpropreté, les efforts pour porter sur le dos, l'habitation dans des lieux bas, humides et peu aérés. D. OEUF.

Note 82, p. 466.

Bureaux de bienfaisance.

La situation financière des bureaux de bienfaisance n'est pas brillante. En 1842, les recettes montaient à 20,878 fr. 27 c., les dépenses à 16,700 fr. 97 c.; le nombre d'individus secourus à domicile était de 1639.

Avant de quitter le Champsaur, j'apprendrai au lecteur que dans le quartier des Rorenches, dont j'ai parlé, pages 424 et 442, on vient de trouver un couteau de druide sacrificateur; c'est un silex vert noirâtre, rayé, très bien effilé et très poli jusqu'au tiers; il a 11 centimètres et demi de longueur; son tranchant est large de 4 centimètres et demi; les deux tiers supérieurs à la poignée sont arrondis sans soin et finement piquetés; le tranchant seul semble avoir attiré l'attention de l'ouvrier; la pointe en est si dure qu'on n'a pu le briser en le lançant de toutes ses forces contre des pierres très résistantes.

Note 83, p. 544.

Montagnes pastorales. — Forêts ; reboisement.

Suivant des relevés qui m'ont été communiqués, il y aurait dans les Hautes-Alpes 147 montagnes pastorales sur lesquelles viendraient annuellement 125,000 bêtes à laines qui lui sont étrangères. L'étendue de ces montagnes serait de 95,000 hectares, dont 36,000 à replanter. Les personnes aisées de chaque commune profitent seules des pâturages montagneux. Le malheureux qui n'a que de cinq à dix bêtes à laine n'en pourrait confier la garde qu'à un enfant hors d'état de se rendre sur des points éloignés et escarpés. Il est cependant compris au rôle d'affouage, et il introduit son petit troupeau sur quelque mauvais fonds communal du voisinage.

Certaines communes, menacées par les ravins, ont pris des mesures pour s'en garantir et ont suspendu l'entrée des bestiaux sur les terrains exposés ou dégradés ; deux ans après, ces terrains étaient fortement gazonnés. Le piétinement des bêtes indigènes cause plus de dégâts que celui des animaux étrangers. Dans tous les cas, il faut désigner chaque année les cantons par où doivent passer et où peuvent paître les bestiaux, afin de ne point nuire au reboisement. « J'avais à opérer, m'écrivait M. Fabre, garde général, sur de très fortes pentes, à différents aspects, et de 12 à 1800 mètres au-

dessus du niveau de la mer. Dans le ressort de la commune de La Motte la première couche avait été emportée par les eaux ; pour fixer la terre qui y restait, je semai de la graine de fenasse au printemps. Deux ans après, le succès avait pleinement couronné mes efforts. Je ne parle pas ici des semis de glands que j'ai fait exécuter soit sur des endroits à reboiser, soit dans des clairières ; ils ont assez bien réussi. Je me bornerai à vous entretenir des montagnes pastorales. Au printemps, sans préparer le sol, excepté sur quelques petits plateaux, parce que je craignais que la terre mouvante ne fût entraînée par les pluies, j'ai fait avec la pioche des raies à la distance d'un mètre les unes des autres; j'y ai semé de la graine recouverte de 3 à 4 millimètres avec la main. Un mois après, j'y ai remarqué une infinité de plantules; mais comme la neige oblige à ne faire ces semis que fort tard, les chaleurs y causèrent un grand préjudice augmenté par le gel et le dégel. Les plantations d'automne ont été plus heureuses : les racines avaient eu le temps de se fixer sous la neige avant les intempéries du printemps. J'ai remarqué en général un sol riche sur presque toutes les montagnes que j'ai traversées; beaucoup de graines résineuses y avaient été apportées par les vents et provenaient même de bois situés sur les revers opposés ; que si le bois était voisin, elles se trouvaient parfois convenablement semées jusqu'à une distance de mille mètres. Malheur à elles si les troupeaux en approchent ! En 1838 ou 1839, sur une montagne pastorale de Saint-Étienne en Dévoluy, j'ai fait à graine perdue un semis qui réussit, parce que lorsque la neige disparut, le sol semblait avoir été soulevé, et l'on apercevait partout de petits amas de terre globuleux qui se pulvérisèrent à la première pluie. Les plantules étaient même plus vigoureuses que celles semées dans des raies, parce que dès leur naissance elles avaient été mises par les herbes à l'abri des chaleurs. De ce qui précède, je conclus que le boisement des montagnes pastorales rapprochées des bois résineux s'opérerait, ou à peu près, de lui-même, là où l'on en éloignerait les troupeaux, et que pour les autres il suffirait d'y semer en automne, même sans préparation de terrain, les graines convenables à chacune d'elles, surtout du pin et du mélèze, qui viennent à toutes les expositions. Quant aux montagnes secondaires, je ne les connais qu'en partie ; le sol en est généralement mauvais; mais le genêt, l'arboisier, etc., commenceraient à l'y fixer et le prépareraient par leurs couverts à recevoir de meilleures essences. »

Je vais faire connaître un moyen de reboisement que m'a indiqué un grand planteur :

1° On ouvre au sommet de la montagne, et sur une ligne parfaitement horizontale, une petite tranchée de 54 à 81 millimètres (2 à 3 pouces) de profondeur, suivant l'épaisseur de la couche de terre qui s'y trouve

encore, et 108 millimètres environ (4 à 6 pouces) de largeur. On range les gazons, les pierres et la terre qui en proviennent sur le bord de la tranchée, du côté de la pente de la montagne, de manière qu'elle acquière, par cette addition, une profondeur presque double et que ses bords inférieur et supérieur se trouvent de niveau ;

2° Cette première opération faite, on ouvre de pareilles tranchées parallèlement sur toute la pente de la montagne et toujours en descendant, à distance les unes des autres d'un mètre 299 à 624 millimètres (4 à 5 pieds), suivant le plus ou moins de rapidité de la pente;

3° On pioche ou on laboure le fond de ces petites tranchées et l'on y répand des semences de pin, de sapin, de mélèze, de bouleau, de chêne, de hêtre et autres bois, selon la nature du terrain et son exposition. On mêle à ces graines, lorsqu'il est possible, des semences de genêt pour protéger, par leur ombre, les semis contre l'ardeur du soleil et la rigueur du froid, et pour opposer un obstacle de plus, par leurs racines, aux avalanches qui suivent les grandes pluies à la fonte des neiges.

Les tranchées se remplissent insensiblement des débris des végétaux et des terres que les pluies entraînent vers le penchant de la montagne. Les intervalles d'une tranchée à l'autre se gazonnent et se raffermissent; les eaux des pluies, retenues par les sillons, imbibent la terre, et les jeunes plantes trouvent l'engrais et l'humidité nécessaires à leur développement.

Je vais donner l'extrait d'un ouvrage de M. Chaix, ancien sous-préfet de Briançon, intitulé : *Préoccupations statistiques, géographiques, pittoresques et synoptiques.*

« Les mélèzes, ces rivaux des cèdres du Liban, qu'on commence à rencontrer dans la société des noyers, là où l'on quitte les dernières vignes, ces géants de notre règne végétal, ont en grande partie disparu des sites où il y en a eu anciennement.

« Il n'est bientôt plus d'arbrisseaux, d'arbustes même, bientôt plus de gazons là où gisaient beaucoup de beaux bois, et là où on n'en saurait soupçonner de nos jours.

« En effet, sur toute la droite de la haute Romanche, dans le canton de la Grave, depuis le Villar-d'Arêne, il ne subsiste pas une tige de conifère, et que très peu sur la gauche, à l'envers, lorsqu'il est notoire et certain qu'il y en avait anciennement et jusqu'au sommet de la colline de la Buffe, puisqu'on y rencontre encore des racines de 15 à 25 centimètres de coupe; puisque les cabines laitières qu'on y observe n'ont pu être construites qu'avec les bois de la colline.

« Près du col du Galibier, les eaux ont découvert de grosses racines d'arbres; sur le col de la Croix du Queyras, de même; enfin de grandes

pièces de bois subsistent dans les lacs de nos cols, notamment dans ceux de Cristaon, entre la Guisanne et la Clarée.

« Sur le beau plateau d'Auréas, qui domine le village de Puy-Saint-Vincent en Vallouise, au nord-ouest du col de la Posterle, on entre dans un reste de forêt qui a encore de grosses tiges de mélèzes, mais presque plus de jeunes plants, là où l'on ne peut supposer que la terre végétale ait été sensiblement emportée par les pluies, à raison de l'horizontalité de son plan. »

Les forêts royales sont, dans l'arrondissement de Gap : Durbon, sur la commune de Saint-Julien, contenant environ hectares	1,800	3,683 hect.
Montagne d'Alonze, commune de l'Épine	420	
Champhoran et Anne, commune de La Cluse	143	
Dans l'arrondissement d'Embrun :		
Boscodon, commune des Crottes	1,200	
Leclos, commune de Crevoux	120	
Les forêts communales comprennent, savoir :		
Arrondissement de Gap, 155 forêts ou boqueteaux donnant	13,650	41,966
Arrondissement de Briançon, 78 forêts ou boqueteaux	10,315	
Arrondissement d'Embrun, 100 forêts ou boqueteaux	18,000	
On ignore l'étendue des bois des particuliers, mais on peut la porter approximativement pour les trois arrondissements à		6,000
Total général		51,648

Nota. Humbert Dauphin avait défendu la coupe des forêts du Briançonnais, « pour résister aux lavanches et autres incommodités ; » une ordonnance royale, dans le siècle dernier, prescrivit de chauffer, à Briançon, la troupe avec la houille et avec un peu de bois, à l'effet d'allumer ce combustible.

Note 84, p. 553.

N'ayant pas reçu de Saint-Bonnet le renseignement sur la différence de

la dépense de l'habillement d'une famille entre 1802 et 1847, je vais parler dans cette note d'un autre objet relatif au Champsaur.

Bien que le canal de la Fare et Poligni présente beaucoup moins de difficultés que celui de Gap, il n'est pas plus commencé que ce dernier. L'administration n'a pu mettre d'accord les diverses communes sur le degré d'intérêt de chacune d'elles à la confection de ce canal; cependant les plans et devis ont été dressés par son ordre, et la dépense paraît devoir ne s'élever qu'à la somme de 150,000 francs, depuis le pont du Fossé jusqu'à l'extrémité du territoire de Poligni.

Quelques industriels ou spéculateurs de Saint-Bonnet ont publié un prospectus où ils offrent de se charger de la confection du canal, moyennant un prix déterminé pour chaque hectare de terrain arrosable, et progressif suivant l'éloignement de la prise d'eau de chacune des communes intéressées, auxquelles ils ont ajouté Le Noyer. Les souscripteurs, dit-on, ne se sont pas présentés en foule, et il est à craindre que le prospectus ne reste sans résultat. Néanmoins, vu le prix fixé, les spéculateurs auraient plus que doublé leur capital.

Note 85, p. 554.

Observations jointes à la statistique criminelle du département des Hautes-Alpes (moyenne annuelle), de 1840 à 1844.

Si le département des Hautes-Alpes est le moins peuplé du royaume, il est aussi celui qui présente le plus petit nombre de crimes. La moyenne annuelle de 17 accusations ne se retrouve en aucun autre. Dans la Lozère, dont la population, fixée par le recensement de 1841 à 140,788 habitants, s'éloigne le moins de celle des Hautes-Alpes, cette moyenne est de 28 : ce sont les deux tiers de plus; et cependant la population de la Lozère ne dépasse celle des Hautes-Alpes que de 8,204 habitants. La comparaison du nombre des accusés de ces deux départements conduit à des résultats encore plus favorables pour les Hautes-Alpes. Ainsi on y compte annuellement 19 accusés, c'est-à-dire 1 sur 7,015 habitants; au contraire, il y en a dans la Lozère 36, ou 1 sur 3,911 habitants, ce qui fait presque le double; et cette différence serait encore plus sensible si l'on retranchait du nombre des accusés jugés dans les Hautes-Alpes les sujets sardes et les détenus de la maison centrale d'Embrun, sur lesquels pèse une partie des accusations. La moyenne de 1 accusé sur 7,015 habitants se trouve également inférieure de plus de la moitié à celle de toute la France, qui est de 1 sur 4,615.

Diverses causes peuvent expliquer cet état moral satisfaisant de la po-

pulation des Hautes-Alpes : la première est, sans contredit, l'heureuse influence que l'instruction primaire a exercée dans ce département, surtout dans l'arrondissement de Briançon, bien avant qu'elle fût légalement répandue en France. On voit que sur 100 accusés, 76 étaient plus ou moins instruits ; c'est 29, ou un quart de plus que pour toute la France, dont la moyenne n'est que de 0,47 pendant chacune des cinq années dont je m'occupe. J'ajoute qu'il résulte des statistiques criminelles de 1832 à 1844, durant cette période de 13 années, que les Hautes-Alpes ont toujours figuré parmi les dix départements du royaume où le nombre des accusés ayant reçu quelque instruction a été le plus élevé. Ce département est même, en 1841 et 1842, placé, sous ce rapport, au premier rang de tous les autres, par les chiffres de 0,88 accusés dans cette position, pour la première de ces deux années, et de 0,87 pour la seconde. Chacun sait que l'éducation, si bornée qu'elle soit, est pour la société une garantie et pour l'homme une sauvegarde contre ses penchants au crime. On pourrait donc avoir une fâcheuse opinion de la moralité de l'habitant des Hautes-Alpes en voyant cette énorme disproportion entre les accusés instruits et ceux complétement non lettrés ; mais le nombre total des accusations et des accusés est si peu considérable, comme on a pu en juger plus haut, qu'il repousse cette idée pénible ; aussi, en indiquant les résultats précédents, mon unique but a-t-il été de prouver les progrès de l'instruction primaire dans les Hautes-Alpes et d'y trouver la principale cause de l'éloignement qui s'y manifeste pour le crime. Si donc parmi 100 accusés on en compte 76 qui ont quelque instruction, il faut en conclure que sur 100 habitants il y en a, dans ce département, 76 qui ont pu profiter des bienfaits d'une éducation plus ou moins élevée.

Les habitudes laborieuses de la masse de la population, telle est la seconde cause que l'on peut donner de cette criminalité si restreinte. 2 accusés seulement, sur 19, vivaient chaque année dans l'oisiveté ; c'est le neuvième : voyons encore là un élément pour apprécier ce qu'il en est de la population en général ; tout d'ailleurs excite l'habitant des Hautes-Alpes au travail. Pour produire, son champ a besoin d'être bien cultivé ; car autrement il ne pourra en disputer la récolte à l'âpreté du climat. La grande division de la propriété que l'on remarque dans ce département, principalement dans l'arrondissement de Briançon, fait aussi que l'on attache plus de prix à sa conservation ; ce qui dispose à lui donner des soins plus laborieux. Enfin sachant que, malgré tous leurs pénibles efforts, les espérances qu'ils ont fondées sur leurs récoltes sont bien souvent déçues. les habitants de ce malheureux pays cherchent d'autres ressources dans une foule de petites industries dont les négociations, en occupant leur esprit, l'empêchent de s'abandonner à l'idée de mal faire.

Comme troisième cause du petit nombre des accusations et des accusés, il faut mentionner les émigrations. Pendant la mauvaise saison, une partie de la population mâle disparaît des arrondissements d'Embrun et de Briançon, et va faire le colportage dans la Provence, le Languedoc, le Lyonnais, la Bresse, etc. Ces hommes sont, pour la plupart, dans l'âge des passions, et, durant la suspension des travaux de la terre, la présence de quelques-uns d'entre eux n'aurait pas, à coup sûr, été sans danger.

Une dernière preuve du peu de développements de la criminalité me paraît être le petit nombre des récidivistes. De 1840 à 1844, la moyenne a été de 4 par an, c'est-à-dire de 0,20 par rapport au chiffre total des accusés. On n'a, pour la France entière, que la moyenne de 0,24; mais celle des Hautes-Alpes diminue de plus d'un quart, en ne tenant pas compte des non régnicoles qui commettent de nouveaux crimes pendant leur détention à la maison centrale d'Embrun ou le séjour qu'ils font dans le département après leur libération.

Les statistiques criminelles constatent, chaque année, que les attentats contre les personnes, les plus graves par leurs conséquences matérielles et les plus funestes à l'ordre social, sont bien moins nombreux en France que ceux contre les propriétés. Quelques chiffres du tableau auquel j'annexe ces observations démontrent l'exactitude de cette remarque pour le département des Hautes-Alpes en particulier. Sur 100 accusations, on n'en compte annuellement que 42 motivées par des crimes contre les personnes, et le nombre des accusés de ces attentats est dans la même proportion. Ce double rapport est cependant moins favorable que celui qui est indiqué par les statistiques pour toute la France; il n'est que de 0,31 pour les accusations et de 0,30 pour les accusés de cette nature de crimes.

Il faut dire encore, à l'honneur du département des Hautes-Alpes, que l'homme voué au crime y trouve rarement à faire partager ses penchants. La légère différence existant entre le nombre des accusations et celui des accusés le démontre : 102 accusés pour 100 accusations est une moyenne inférieure de 33 à celle de tout le royaume, qui s'élève à 0,135.

Dans toute la France, les femmes figurent pour 0,17 dans le nombre total des accusés. Cette proportion n'est, dans les Hautes-Alpes, que de près des deux tiers, ou de 0,11. Par contre, il n'y a, dans toute la France, que 0,83 hommes accusés, tandis que, dans les Hautes-Alpes, on en compte 0,89, ou 17 sur 19 accusés, presque 1 pour 1. Le rapport du nombre des accusés de chaque sexe avec la population offre aussi une différence : pour la France entière, nous trouvons 1 homme accusé sur 2,759 habitants et 1 femme sur 13,451. Le département des Hautes-Alpes présente, au contraire, 1 homme pour 7,922 habitants et 1 femme pour 70,569. C. D. B., *procureur du roi.*

Désignation des années.	Étendue superficielle.	Population.	Montant de la contribution foncière.	Montant de la contribution des patentes.	Nombre des tribunaux de première instance.	Nombre des justices de paix.	Nombre des présidents et juges des tribunaux de première instance	Nombre des avocats.	Nombre des avoués.	Nombre des huissiers.	Nombre des notaires.	Nombre des actes notariés.
1842	553,264 hect.	132,584 habit.	502,794 francs.	65,978 francs.								8,971
1843	553,264	132,584	502,864	64,712	3 (b)	24 (c)	15 (d)	22 (e)	20 (e)	43 (e)	69 (e)	9,076
1844	553,264	132,584	502,864	64,712								9,164
Totaux pour les trois années. .												27,211
Moyenne annuelle. . .												9,070

Désignation des années.	Nombre des affaires nouvelles introduites devant les justices de paix (attributions judiciaires).	Nombre des affaires civiles nouvelles introduites devant les tribunaux de première instance.	Nombre des affaires commerciales nouvelles introduites devant les tribunaux de première instance (a)	Nombre des affaires correctionnelles jugées par les tribunaux de première instance. Délits communs.	Délits spéciaux.	En appel.
1842	3,265	751	385	262	822	12
1843	3,927	766	354	240	1,004	27
1844	3,966	867	400	335	928	30
Totaux pour les trois années. .	11,158	2,384	1,139	837	2,754	39
Moyenne annuelle. . .	3,719	795	381	279	918	13

Désignation des années.	Rapport du nombre — Des actes notariés avec la population.	Des affaires nouvelles introduites devant les justices de paix (attrib. jud.) avec la population.	Des affaires civiles nouvelles introduites devant les tribunaux de première instance, Avec l'étendue superficielle.	Avec la population.	Avec la contribution foncière.	Avec le nombre des actes notariés.	Des affaires commerciales nouvelles introduites devant les trib. de 1re inst. avec la contrib. des patentes.	Des affaires correct. (délits communs) jugées par les trib. de 1re instance, avec la population.
1842	1 p. 15 habit.	1 p. 41 habit.	1 p. 737 hect.	1 p. 177 habit.	1 p. 669 francs	1 p. 12 actes.	1 p. 180 francs.	1 p. 506 habit.
1843	1 p. 14	1 p. 34	1 p. 722	1 p. 173	1 p. 656	1 p. 12	1 p. 194	1 p. 552
1844	1 p. 14	1 p. 33	1 p. 638	1 p. 153	1 p. 580	1 p. 11	1 p. 144	1 p. 396
Totaux pour les trois années. .	»	»	»	»	»	»	»	»
Moyenne annuelle. . .	1 p. 14 (f)	1 p. 36 (f)	1 p. 366 (f)	1 p. 168 (f)	1 p. 656 (f)	1 p. 12 (f)	1 p. 173 (f)	1 p. 485 (f)

(Nº II.)

Désignation des années.	Numéro d'ordre du département des Hautes-Alpes, parmi les 86 de la France, d'après L'étendue superficielle.	La population.	Le montant de la contribution Foncière.	Des patentes.	Le nombre des actes notariés.	Le nombre des affaires Civiles nouvelles.	Commercial. nouvelles.
1842	62	86	85	85	85	66	78
1843	62	86	85	84	85	68	80
1844	62	86	85	84	85	65	77

(a) Les affaires commerciales sont jugées par les tribunaux civils; il n'y a pas de tribunaux spéciaux de commerce dans les Hautes-Alpes.

(b) Gap, Embrun et Briançon.

(c) 14 dans l'arrond. de Gap, et 5 dans chacun des arrond. d'Embrun et de Briançon.

(d) 1 président, 1 vice-président et 7 juges à Gap; 1 président et 2 juges à Embrun et à Briançon. — Le tribunal de Gap est de 4e classe; ceux d'Embrun et de Briançon, de la 5e.

(e) Le nombre des avocats, avoués, huissiers et notaires ayant fort peu varié de 1842 à 1844, on ne porte que celui indiqué par la statistique officielle de 1844.

(f) La moyenne de ces rapports, pendant chacune des trois années 1842, 1843 et 1844, est, pour toute la France, de 1 acte notarié pour 10 habitants; 1 affaire nouvelle introduite devant les juges de paix (attributions judiciaires) pour 51 habitants; 1 affaire civile nouvelle introduite devant les tribunaux de première instance pour 455 hectares, 205 habitants, 1343 fr. de contribution foncière, 30 actes notariés; 1 affaire commerciale nouvelle introduite devant les mêmes tribunaux pour 200 fr. de contribution des patentes; et, enfin, 1 affaire correctionnelle (délits communs) jugée encore par les mêmes tribunaux pour

Désignation des années.	Population du département.	Nombre des accusations.		Nombre total des accusations.	Rapport entre le nombre des accusations de chaque nature (100 accusat. étant le terme de comparaison).		Nombre des accusés.		Nombre total des accusés.	Rapport du nombre total des accusés avec celui des accusations (100 accusations étant le terme de comparaison).	Rapport entre le nombre des accusés de chaque nature de crimes (100 accusés étant le terme de comparaison).		Nombre des accusés de chaque sexe.		Rapport entre le nombre des accusés de chaque sexe (100 accusés étant le terme de comparaison).		Rapport du nombre total des accusés avec la population.	Rapport du nombre des accusés de chaque sexe avec la population.		Nombre des accusés étrangers ou nés et domiciliés hors du département.	Nombre des accusés en récidive.	Rapport du nombre des accusés en récidive avec le nombre total des accusés (100 accusés étant le terme de comparaison).	Nombre des accusés		Rapport du nombre des accusés ayant reçu de l'instruction, avec le nombre total des accusés (100 accusés étant le terme de comparaison).	Nombre des accusés		Rapport du nombre des accusés vivant dans l'oisiveté, avec le nombre total des accusés (100 accusés étant le terme de comparaison).
		Crimes contre les personnes.	Crimes contre les propriétés.		Crimes contre les personnes.	Crimes contre les propriétés.	Crimes contre les personnes.	Crimes contre les propriétés.			Crimes contre les personnes.	Crimes contre les propriétés.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		Hommes.	Femmes.				Ayant reçu de l'instruction.	Ne sachant ni lire, ni écrire.		Exerçant une profession.	vivant dans l'oisiveté.	
1840	131,162 hab. (recensem. de 1836).	8	12	20	0,40	0,60	10	15	25	0,125	0,40	0,60	23	2	0,92	0,08	1 sur 5,246 habit.	1 sur 5,703 habit	1 sur 65,581 habit.	2	6	0,24	17	8	0,68	21	4	0,16
1841	132,584 hab. (recensem. de 1841).	3	11	14	0,21	0,79	3	13	16	0,114	0,19	0,81	15	1	0,94	0,06	1 sur 8,286 habit.	1 sur 8,859 habit.	1 sur 132,584 habit.	»	3	0,19	14	2	0,88	15	1	0,06
1842	132,584 hab. (recensem. de 1841).	7	9	16	0,44	0,56	7	9	16	0,100	0,44	0,56	14	2	0,87	0,13	1 sur 8,286 habit.	1 sur 9,470 habit.	1 sur 66,292 habit.	7	4	0,25	14	2	0,87	13	3	0,19
1843	132,584 hab. (recensem. de 1844).	8	8	16	0,50	0,50	10	10	20	0,080	0,50	0,50	17	3	0,85	0,15	1 sur 6,629 habit.	1 sur 7,799 habit.	1 sur 44,195 habit.	2	2	0,10	14	6	0,70	19	1	0,05
1844	132,584 hab. (recensem. de 1841).)	10	8	18	0,56	0,44	11	9	20	0,090	0,55	0,45	17	3	0,85	0,15	1 sur 6,629 habit.	1 sur 7.799 habit.	1 sur 44,195 habit	4	4	0,20	13	7	0,65	20	»	»
Total pour les 5 années. . .		36	48	84	»	»	41	56	97	»	»	»	86	11	»	»	»	»	»	15	19	»	72	25	»	88	9	»
Moyenne par année. . . .		7	10	17	0,42	0,58	8	11	19	0,102	0,42	0,58	17	2	0,89	0,11	1 sur 7,015 habit.	1 sur 7,922 habit.	1 sur 70.569 habit.	3	4	0,76	14	5	0,76	17	2	0,69

Note 86, p. 604.

On a vu dans plusieurs passages de cet écrit, et notamment page 558, que les dauphins ainsi que des prélats et autres personnes charitables avaient créé dans les Hautes-Alpes des greniers d'abondance, qui seraient peut-être mieux appelés de réserve. La révolution avait frappé ces établissements d'une seconde Providence, destinés à atténuer ou à réparer les écarts de la nature. J'avais réussi, en 1804, à en recréer plusieurs et à en former de nouveaux.

Leur principal objet était de venir, dans les années de disette, au secours des petits cultivateurs; ceux-ci rendaient, dans un moment d'abondance, le grain qu'ils avaient emprunté, avec l'intérêt d'un douzième en nature par chaque récolte écoulée jusqu'à la libération. De cette façon, et pour peu qu'ils fussent exacts, ils gagnaient sur le prix réel des céréales, et le grenier obtenait une indemnité suffisante pour ses frais de manutention et de déchets et pour son accroissement successif. En 1816, d'après le vœu du conseil général et du conseil de l'arrondissement de Gap, et avec la sanction du gouvernement, on consacra à la formation de greniers d'abondance dans chaque chef-lieu des quatorze cantons de l'arrondissement la somme de 15,000 fr. qui lui avait été accordée pour le soulager des calamités de la guerre; c'était une vue sage que d'en faire tourner le résultat au profit des indigents. On organisa ces établissements en 1818; mais on les supprima en 1836, et ce dernier arrêt préfectoral ne fut approuvé qu'avec des modifications importantes. Par exemple, on pensait qu'il faudrait une décision émanée de l'autorité royale pour éteindre des fondations remontant à des actes souverains.

Espérons que la considération des difficultés d'exécution qui peuvent surgir dans la mesure prohibitive et l'avantage de faire échapper bien des petits propriétaires à la disette, décideront l'administration du département à rétablir de bonnes œuvres en redressant avec vigilance les abus!

Note 87, p. 596.

Figures du barchu-ber.

Figure 1. Les danseurs se disposent en cercle; de la main droite ils tiennent la large poignée de leur épée, et de la gauche la pointe de l'épée de leur voisin.

Figure 2. Chacun place son épée par terre, de manière que la pointe soit au centre du cercle dont elle fait un rayon.

Figure 3. Chacun salue à droite en commençant par le chorége.

Figure 4. Chacun reprend avec la main droite son épée, et tient la pointe de celle du voisin, de la main gauche, comme dans la figure première.

Figure 5. Les danseurs tournent en cercle en partant du pied gauche.

Figure 6. Chacun fait un à gauche sur le talon, ensuite un mouvement des bras, en tenant toujours son épée et celle du voisin, de manière à avoir le poignet droit sous son coude gauche et le poignet gauche en avant de sa hanche ; on va au pas de deux sur la gauche.

Figure 7. Les onze danseurs se placent spontanément comme dans la figure première.

Figure 8. Les danseurs, ayant en tête le voisin de gauche du chorége, vont passer sous l'épée de ce chorége ; ils défilent et se trouvent les bras croisés, sans lâcher poings et poignées ; le chorége, pour se mettre dans la position des autres, fait un mouvement sur soi-même et de ses bras.

Figure 9. Tous font un mouvement des talons et ils élèvent la main gauche par-dessus la tête, afin de porter l'épée du voisin sur l'épaule gauche.

Figure 10. Revenant à la position précédente, le chorége passe au centre, tenant toujours pointe et poignée : il porte ses mains à la hauteur de la tête ; chacun se presse autour de lui en levant de même les épées. Le chorége passe les deux épées qu'il tient par-dessus ses épaules, sur lesquelles tous les autres reposent leurs armes qui se trouvent ainsi croisées autour du cou, dans une position horizontale. Les danseurs, groupés à l'entour du chorége, font ensuite plusieurs sauts en cadence. Le chorége ramène ses deux épées devant lui et se retrouve bras croisés, ayant toujours pointe et poignée en mains ; les autres suivent son exemple et reprennent leurs positions de la figure 8.

Figure 11. Cinq passent à la figure première ; trois, y compris le chorége, font un cadre carré de leurs lames ; un trio, vis-à-vis, fait la même figure, et les lames se balancent. On défait ensuite ces deux cadres ; on prend la position de la figure 8, hormis un de chaque carré qui prend la position de la figure première ; six partagés en deux trios parallèles font un triangle de leurs lames, se présentent et se balancent ; un troisième trio se forme et se balance, en se portant tour à tour sur les deux autres ; il est dans la position de la figure première.

Figure 12. Tous passent à la figure première par l'élévation des bras au-dessus de la tête, en pirouettant sur le talon gauche et en continuant à tenir la poignée de leur épée et la pointe de celle de leur voisin gauche : ils terminent ainsi par un salut la pyrrhique, dans le cours de laquelle ils

ont toujours conservé un sérieux solennel, bien différent des mouvements précipités et du bruit avec lesquels la pyrrhique des Grecs représentait le feu des combats.

Note 88, p. 604.

Mœurs comparatives des anciens et des nouveaux habitants de Gap.

Avant et jusque après la révolution de 1789, l'habitant de Gap avait conservé, soit pour sa mise, soit pour sa nourriture et son logement, une simplicité de goût digne des premiers âges; le bourgeois lui-même portait des vêtements d'étoffe grossière, confectionnée dans le pays; et si, pour le jour de son mariage et pour les grandes fêtes, il se donnait un habit fin, c'était un meuble pour la vie; souvent même servait-il à deux générations. Sous le rapport des aliments, il observait les mêmes règles économiques; les hommes, pour se consoler de la modestie de leurs repas, avaient contracté l'habitude d'aller au premier bouchon consommer la demi-bouteille de vin et le morceau de tome (fromage blanc). La cuisine était la seule pièce où l'on fît du feu; en hiver, elle servait de salle à manger et de salon. Les gens d'affaires dans leurs études, les marchands dans leurs boutiques, n'avaient pour se réchauffer qu'un peu de braise dans un pot de terre. Rien n'était plus misérable que l'intérieur des maisons dont les fenêtres étaient garnies de châssis en papier qu'on huilait pour en augmenter la translucidité. Cette simplicité de mœurs et d'usages fut modifiée dès les premières années de l'empire, et le nouvel ordre de choses ayant donné de l'essor au commerce de la ville en ouvrant des relations plus étendues, fut pour elle l'aurore d'une existence toute nouvelle. L'établissement de toutes les administrations y amena un grand nombre d'employés étrangers qui devaient y importer le désir du beau et du confortable; aussi, depuis cette époque, a-t-on observé une marche toujours progressive, et aujourd'hui Gap, dans la mesure de son importance, ne le cède en rien aux autres villes de France sous le rapport de la bonne tenue des logements, de la recherche dans les habillements et du bon goût qui préside aux apprêts culinaires. Les vieillards seuls peuvent apprécier combien est grande la métamorphose qui s'est opérée dans leur pays; ils en témoignent encore leur étonnement; et en effet, si l'on comparait la dépense qui se faisait soit dans les ménages bourgeois, soit dans les ménages des artisans, à celle qui y a lieu aujourd'hui, l'on trouverait une différence presque fabuleuse.

Autrefois il n'existait dans la ville pour tous magasins ouverts que quelques misérables boutiques faiblement éclairées au moyen d'un châssis en papier, tandis qu'aujourd'hui l'on remarque déjà quelques beaux maga-

sins, et surtout un grand nombre de *cafés*, parmi lesquels se distinguent, par leur élégance et leur dimension, ceux qui appartiennent à M. Allard et à M. Angelvin. C'est dans le local de ce dernier que se trouve le cercle principal auquel sont abonnées toutes les notabilités de la ville; un salon particulier est réservé au beau sexe pour la consommation des glaces préparées par un artiste italien, auquel les dames gapençaises paraissent rendre toute justice par leur empressement à visiter son établissement dans les brûlantes soirées d'été. Comme on le voit, il y a loin de ces brillantes réunions aux ignobles réduits que les habitants fréquentaient avant 1789; mais si, sous ce rapport encore, l'aspect de la ville a changé de physionomie, il est pourtant à déplorer que les améliorations d'avantage général n'aient pas suivi la même voie de progrès. Les rues sont toujours sombres, tortueuses, étroites au point d'être impraticables par l'encombrement des glaces et des neiges dans la saison d'hiver; aussi l'on s'explique difficilement comment l'on s'en tirait avant l'adoption de l'éclairage public, qui n'a eu lieu qu'en 1806, par suite de la persévérance et presque de l'exigence du préfet Ladoucette. Chose singulière; aucune mesure ne paraissait d'une utilité moins contestable; eh bien! elle trouva des oppositions non-seulement par la force d'inertie, mais ouvertes; et pour la faire admettre, on fut obligé de faire valoir la nécessité d'éloigner les loups qui venaient quelquefois, à la nuit, parcourir les rues pendant la saison rigoureuse. Ajoutons toutefois, pour l'honneur de notre époque, que dans ce moment le conseil municipal s'occupe activement de l'éclairage au gaz.

(*Article communiqué.*)

Note 89, p. 626.

Nous terminerons les notes par une ancienne légende de Ribiers, que nous ferons accompagner de la traduction française due à madame ***. C'est une complainte sur Roger de Beauvoir revenant de la Palestine.

L'y a Rouger de Beauvoir Que se vaï maridar, N'en pren frema tant juina Que l'ousa pas laissar.	Roger de Beauvoir va se marier; Il prend si jeune femme Qu'il ose à peine la laisser, Et la quitte bien à regret.
Recommanda à sa mera, D'la pas far trabaillar, D'la pas mandar à l'aïga, Ni couïre, ni pastar.	En partant il recommande à sa mère De ne pas la faire travailler, Que jamais elle ne puise de l'eau, Et ne pétrisse la pâte et ne mette le pain au four;

Embe les aoutres damas,
De la far proumenar;
A soun couensin de plumas
De la far courdurar.

Qu'avec les autres dames
Elle aille se promener,
Et qu'elle couse, pour s'amuser,
Son beau coussin de plumes.

Au bout de sept semanas
Les puers l'y en fa gardar,
Si lei menava en païssa
Tout en riba de mar.

Sept semaines après le départ de son mari,
On lui a fait garder les cochons,
Et elle les menait paître
Aux bords de la mer.

« Ah! Rouger de Beauvoir,
Que sias delaï la mar,
Si n'en sias en batailla,
Diou vouen donne secours,
Si n'en sias en chamin
Diou vouen donné retours. »

« O Roger de Beauvoir!
Qui êtes par delà la mer,
Si vous livrez bataille,
Dieu vous donne son secours!
Si vous êtes en chemin,
Dieu vous pousse vers moi! »

N'a pas feni la paraoula,
Rouger es arriba.
« Aï, gaïa pourchéreta!
Avez pencha gousta?

Elle n'a pas fini ces paroles,
Roger est arrivé.
« Bonjour, gaie porcherette!
Avez-vous pas goûté?

— Ai de pan de sivaïa,
Lou podi pas mangear.
— Aï, gaïa pourchéreta,
Ounte faï bouo in lougear?

— Je n'ai que du pain d'avoine,
Et ne puis pas le manger.
— Dites-moi alors, porcherette,
Où fait-il bon loger?

— Vel Rouger de Beauvoir,
Dedinch aqueou chasteou.
— Dounc, brava pourchéreta,
Mé vourez pas menar?

— Chez Roger de Beauvoir,
Dans ce beau château.
— Eh bien! brave porcherette,
Voulez-vous m'accompagner?

— Aï pas mes sept fusaïas,
Moun faïs de bouesc coupa. »
Rouger pren soun espasa,
Soun faïs de bouesc l'y a fa.

— Je n'ai pas rempli mes sept fuseaux
Ni coupé mon faix ordinaire. »
Roger prend son épée
Et lui fait son fagot.

« Bounsoir, bounsoir, madama,
Me pourrias pas lougear?
— N'aven lougea ben d'aoutres,
Vous lougearen ben vous.

« Bonsoir, bonsoir, madame;
Voulez-vous me loger?
— Nous en avons logé bien d'autres,
Nous vous logerons aussi.

« Et bon, bon, cousinièras,
Aduset lou soupar.

« Et tôt, tôt, cuisinières,
Apportez le souper.

L'y a una poula roustida	Il y a une poule rôtie
Un chapoun lardouna.	Et un chapon bien lardé.
— Disez, disez, madama,	— Dites, dites, madame,
L'y a dengun par soupar ?	N'attendez-vous personne pour souper ?
— L'y a que la pourchiéreta	— Il n'y a que la porcherette,
Que vaou pas l'espérar.	Qui ne vaut pas qu'on l'attende.
— Chaou ben que vague guaïre,	— Il faut qu'elle ne vaille guère
Si vaou pas l'espérar. »	Si elle ne vaut pas qu'on l'attende. »
A pas dich douos paraoulas,	Comme il achevait ces mots,
La pourchéréta a entra.	La porcherette est entrée.
« Venez si, pourchiéréta,	« Venez ici, porcherette,
Venez vous leou soupar.	Venez vite souper.
— Vous remerciou, moussu ;	— Je vous remercie, monsieur ;
Mais despien sept anneïas,	Mais, depuis sept années,
De taoura ni dou fu	De la table ni du feu
You me siou approuchïa.	Je ne me suis approchée.
— Disez, disez, madama,	— Dites, dites, madame,
L'y a dengun par coueigear ?	Y aurait-il quelqu'un qui voudrait me tenir compagnie dans ma chambre ?
— L'y a que la pourchiéreta,	— Il n'y a que la porcherette,
Si ella vouo anar.	Si elle veut y aller.
— Manda li vouestas fillas,	— Envoyez-y vos filles, madame ;
Li sount accoustumas. »	Elles en ont plus que moi l'habitude. »
La pren à la brasseta,	Roger la prit dans ses bras
En chambra la pourta.	Et la porta dans sa chambre.
— Maï couentre la fenestra	— Oh ! monsieur, laissez-moi aller
M' laissaria pas anar ?	Seulement contre la fenêtre.
— Noun fariou pas, la bella,	— Ah ! non, non, non, la belle,
Vous anaria tuar.	Vous vous tueriez peut-être.
— O ! Rouger de Beauvoir,	— O ! Roger de Beauvoir,
Que sias delaï la mar,	Qui êtes au delà des mers,
Si sias pas par chami	Si vous n'êtes pas en chemin,
Diou vous fasque venir.	Que Dieu vous envoie à mon secours !
— N'en plourez pas, la bella ;	— Ne pleurez pas, la belle ;
Es plus près que creyas ;	Il est plus près que vous ne croyez ;
Reconnoïns me, ma mia :	Reconnais-moi, ma tendre amie :
Rouger as embrassa.	Tu viens d'embrasser ton Roger.

« Qu'aves fa de leï baguas
Que vous aviou dounas ?
— Vouestas traitas de suas
M' les an toutas garas.

— Et qu'aves fa des raoubas
Que vous aï achata ?
— Vouesta traita de mera
Me les a dechiras »

Quand ven la matinala,
Les puers fan que renar.
« Leva vous, pourchéreta !
Couquina, ana largear.

— Anna-li, vous, ma mera ;
Que les a proun gardas.
Si n'era pas ma mera,
Vous fariou pendoular ;
Mais comma sias ma mera,
S'en chau ben engardar. »

Mais qu'as-tu fait des belles bagues
Que je t'avais données ?
— Vos traîtresses de sœurs
Me les ont toutes ôtées.

— Et les tant belles robes
Que je t'avais achetées ?
— Votre méchante mère
Me les a déchirées. »

Quand vient le matin,
Les cochons grognent à l'ordinaire.
« Levez-vous, porcherette,
Drôlesse, allez garder vos pourceaux.

— Allez-y, vous, ma mère :
Elle ne les a que trop gardés.
Si vous n'étiez pas ma mère,
Je vous ferais pendre ;
Mais comme malheureusement vous l'êtes,
Il faut que je m'en garde. »

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

B

C

D

E

F

H

I

J

K

L

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

